



60 ans d'histoire de l'UNESCO

Actes du colloque international,
Paris, 16-18 novembre 2005

Les auteurs sont responsables du choix de la présentation des faits figurant dans cet ouvrage, ainsi que des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement celles de l'UNESCO et n'engagent pas l'Organisation.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Colloque international organisé
en partenariat avec :

- Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne ;
- Centre d'histoire de Sciences-Po, Paris ;
- Centre for History and Economics,
University of Cambridge ;
- United Nations Intellectual History Project,
City University of New York Graduate Center ;
- Institut national de l'audiovisuel
(INA), France.

En couverture : Ouverture de la première session
de la Conférence générale de l'UNESCO,
présidée par Monsieur Léon Blum (France) –
La Sorbonne, Paris, 1946

Publié en 2007
par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP
Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

© UNESCO 2007
Imprimé en France
(ARC-07/WS/01)

60 ans d'histoire de l'UNESCO

Actes du colloque international

16-18 novembre 2005

Maison de l'UNESCO

Paris

Préface

Les institutions, à intervalles réguliers, se trouvent dans la nécessité de réinterpréter leur passé à la lumière du présent. Interroger cette histoire de façon critique et réflexive, tel était l'enjeu du colloque international sur l'histoire de l'UNESCO, organisé au Siège de l'Organisation les 16-18 novembre 2005 à l'occasion des célébrations de son soixantième anniversaire.

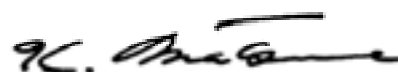
Le projet « Histoire de l'UNESCO », lancé en 2004, avait pour intention d'aider l'Organisation à porter un regard rétrospectif sur son histoire. Cette initiative, par là même, entendait valoriser les archives de l'UNESCO auprès du public et des chercheurs, interroger la place de l'Organisation dans le champ des relations internationales, et susciter des analyses inédites, vues du centre mais aussi de la périphérie, sur l'action et l'impact de l'Organisation.

Ce programme de recherche fut à l'origine de ce colloque, organisé en partenariat avec l'université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, le Centre d'histoire de Sciences-Po Paris, le Center for History and Economics de l'université de Cambridge, et le United Nations Intellectual History Project de l'université de New York. Nous pouvons à présent en lire les actes, avec autant de plaisir que d'intérêt, comme l'indice d'une histoire vivante, problématisée, toujours renouvelée.

Plus d'une soixantaine d'historiens, retenus à la suite d'un appel international à candidature, se réunirent au Siège pendant trois jours, pour discuter, autour de sessions thématiques, de questions aussi diverses que la coopération internationale, la guerre froide et la décolonisation, le concept de patrimoine, les politiques éducatives et de développement, les droits de l'homme, etc. Une session consacrée à l'histoire orale de l'Organisation permit également de recueillir les témoignages d'anciens fonctionnaires de l'UNESCO, faisant ainsi apparaître avec éclat la singularité des destins et trajectoires personnels dans la construction d'une identité collective.

Le colloque, et ce fut là l'un de ses plus grands mérites, a fait apparaître une très grande diversité et richesse de point de vue, tout en ouvrant la voie à de nouveaux chantiers de recherche, telle que l'histoire des bureaux hors-Siège. Cette histoire croisée, non officielle, ouverte sur la pluralité des mémoires, doit être vue comme un point de départ. Elle est à présent soutenue et mise en valeur par un Comité international scientifique, dont l'objectif est d'assurer la mise en œuvre du projet Histoire et le suivi du colloque, en encourageant notamment les travaux de jeunes chercheurs.

L'UNESCO, convenons-en, est un lieu d'histoire et un lieu pour l'histoire. Non pas un système lisse de continuités et de causalités évidentes, mais un lieu traversé de discontinuités, de moments âpres et imprévisibles, de paroles singulières et de faits infimes. En somme, un monde à comprendre, suscitant en chacun de nous le goût de l'archive. Cette quête de sens et d'intelligibilité, qui est aussi une promesse d'avenir, n'est en rien une fatalité, mais le gage d'une soumission raisonnée et assumée aux variations du temps de l'histoire.



Koïchiro Matsuura
Directeur général de l'UNESCO

Introduction

Comment expliquer qu'on ait si peu écrit sur l'histoire d'une organisation qui incarne de façon exemplaire les « rêves de paix et de liberté » du XXe siècle, pour reprendre l'expression si éloquente de l'historien américain Jay Winter¹ ? L'UNESCO, dont la tâche exaltante est d'œuvrer en faveur d'une paix fondée sur la « solidarité intellectuelle et morale » de l'espèce humaine, est parfois qualifiée de « conscience de l'humanité » ; mais en dépit de sa noble mission, qui conjugue idéaux et action concrète, la réflexion historique sur le bilan de l'Organisation, avec ses réussites et ses échecs, n'occupe généralement qu'une place très réduite dans les ouvrages et manuels d'histoire contemporaine. Quelles qu'en soient les raisons, c'est pour tenter de combler cette lacune qu'a été organisé le colloque « 60 ans d'histoire de l'UNESCO ».

Sans doute, les travaux scientifiques consacrés à l'histoire de l'UNESCO ne manquent pas, à commencer par les thèses publiées de Jean-Jacques Renoliet sur l'Organisation de coopération intellectuelle de la Société des Nations et de Gail Archibald sur les relations entre les États-Unis et l'UNESCO de 1944 à 1963, sans oublier le travail de pionnier de Denis Mylonas sur la genèse de l'UNESCO². Nous disposons également de nombreuses études en profondeur très intéressantes sur des points précis de l'histoire de l'UNESCO, ainsi que de témoignages personnels évoquant d'importants aspects de la vie de l'Organisation³. Il existe aussi des chronologies fort utiles⁴, et tout récemment, à l'occasion de son 60^e anniversaire, l'UNESCO a publié un ouvrage qui brosse un panorama de son histoire intellectuelle⁵. Les nombreux travaux actuellement en cours ou déjà réalisés sur la base de recherches dans les archives témoignent d'un intérêt accru pour l'histoire de l'UNESCO. Pourtant, il reste encore bien des pistes à explorer pour tous les chercheurs désireux de publier des travaux qui permettent de mieux comprendre ce qu'ont été le rôle et la contribution de l'UNESCO dans ses multiples domaines de réflexion et d'action au cours des soixante dernières années.

Le colloque, qui s'est tenu au Siège de l'UNESCO du 16 au 18 novembre 2005, a été l'aboutissement d'un appel lancé aux étudiants et chercheurs du monde entier intéressés par l'histoire de l'Organisation. Le but était de susciter un effort de recherche historique aussi diversifié que possible en invitant des chercheurs venus de tous les horizons, avec des approches et des expériences très différentes, à réfléchir sur des points historiques fondamentaux. Notre objectif était de soulever des questions, tant de méthode que de fond, d'identifier les domaines de recherche particulièrement intéressants à explorer plus avant et de dégager des conclusions concernant l'orientation et les priorités futures du Projet « Histoire de l'UNESCO ». Nous souhaitons que ce colloque rassemble de nombreux jeunes étudiants et chercheurs et inspire des travaux de recherche historique où l'UNESCO soit vue à partir de la « périphérie » plutôt que du « centre ».

Le Club Histoire de l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU) a joué un rôle déterminant dans le lancement du Projet « Histoire de l'UNESCO ». Cette entreprise a en particulier bénéficié dès sa conception du soutien généreux, éclairé et sans faille de Nino Chiappano, Etienne Brunswic et Georges Kutukdjian. La coopération entre les Archives de l'UNESCO et le Club Histoire de l'AAFU remonte à 2000, date à laquelle le Club a pris l'initiative d'organiser, conjointement, avec la Fédération mondiale des associations, clubs et

centres UNESCO (FMACU) et les Archives de l'UNESCO, une réunion de consultation informelle sur l'histoire de l'Organisation. À la suite de cette réunion et des discussions qui lui ont succédé, le Directeur général a décidé de lancer en 2004 le Projet « Histoire de l'UNESCO » et, en septembre 2005, le Conseil exécutif de l'UNESCO a décidé de créer pour ce projet un compte spécial destiné à recueillir des contributions financières volontaires. Le colloque de novembre 2005 a été la première activité majeure organisée dans le cadre du Projet. L'AAFU avait été invitée à organiser une des tables rondes de cette manifestation, en l'occurrence la Table ronde 9, intitulée : « Les anciens fonctionnaires témoignent ».

Le colloque a été préparé en partenariat avec le Centre d'histoire de Sciences Po à Paris, l'Université de Paris I - Panthéon-Sorbonne, le Centre d'histoire et d'économie de l'Université de Cambridge et le United Nations Intellectual History Project du Graduate Center de la City University of New York. Je remercie tout particulièrement Jean-François Sirinelli, Robert Frank, Emma Rothschild et Thomas Weiss pour leur soutien constant et leur rôle décisif.

Les collègues et services du Secrétariat de l'UNESCO et les historiens extérieurs à l'Organisation qui ont rendu possibles ce colloque et la présente publication sont nombreux. Même si le nom de la plupart d'entre eux n'est pas mentionné dans les pages qui suivent, leur participation, tant pratique qu'intellectuelle (dans l'esprit de l'UNESCO !) n'en a pas moins été essentielle. Et pour être complète, la liste devrait bien entendu mentionner aussi les magiciens des services de traduction et d'interprétation.

Philippe Ratte et Anthony Krause ont été associés de façon active et créatrice à l'ensemble du processus, depuis la conception initiale du colloque jusqu'aux ultimes préparatifs. Françoise Rivière et Cécile Duvelle ont assuré l'indispensable soutien stratégique. Mercedes Aldrete et Gouna Constantin ont apporté leur aide précieuse à la gestion financière et administrative. Phung Tran et Yacine Abbas furent des organisateurs aussi efficaces que dévoués. Enfin, comment ne pas mentionner la petite équipe des jeunes stagiaires qui ont été au cœur de la préparation et de la réalisation de ce colloque : Becky Lynn Jeffers, Vasiliki Kilekli, Laetitia Klotz, Margherita Mugnai et Irena Spirkovska. Caroline Michotte faisait aussi partie de cette équipe et elle s'est en outre dépensée sans compter pour la publication présente des actes de la réunion.

Quelques précisions sur le contenu de cette publication ne sont peut-être pas inutiles. Les communications qui y figurent sont de nature très diverse. Il peut s'agir d'analyses historiques complètes sur des points particuliers mais aussi de simples commentaires destinés à enrichir la réflexion historique, sur l'état actuel de la situation à l'UNESCO. En règle générale, chaque table ronde réunissait, autour de son président, trois intervenants et trois « discutants ». Certains discutants, toutefois, ont choisi de présenter eux aussi un bref exposé en rapport avec le thème général de la réunion, pour compléter les communications des intervenants, ce qui ajoute à la diversité des contributions. Enfin, certains champs de recherche d'importance majeure n'ont pratiquement pas été abordés, comme le thème de la communication (avec notamment le débat bien connu et important sur un « nouvel ordre mondial de l'information et de la communication ») ou la problématique du genre. Les organisateurs du colloque ne prétendaient pas à l'exhaustivité : leur ambition était, et demeure, d'encourager et inspirer des recherches futures sur l'histoire de l'UNESCO.

Les lecteurs qui souhaitent être tenus au courant de l'évolution du Projet Histoire de l'UNESCO sont invités à consulter les pages web des Archives de l'UNESCO : <http://www.unesco.org/archives/>.

À la suite de ce colloque, le Directeur général a lancé en 2006 une initiative « Archives orales », visant à recueillir des témoignages individuels propres à éclairer l'histoire de l'UNESCO de la part de personnes ayant été étroitement associées aux activités de l'Organisation. Il a souligné dans un message adressé à l'ensemble du personnel que cette initiative était une contribution de l'Organisation au Projet Histoire de l'UNESCO. Le Directeur général a également décidé de créer un Comité scientifique international du Projet « Histoire de l'UNESCO », qui s'est réuni pour la première fois au Siège de l'UNESCO à Paris le 30 juin 2006, puis à nouveau le 23 février 2007. Ce comité scientifique, composé de 11 chercheurs de différentes régions du monde, a pour mission de gérer le Projet « Histoire de l'UNESCO » et de susciter de nouvelles recherches historiques consacrées à l'UNESCO. Le Comité présentera les premiers résultats du Projet et les perspectives d'avenir de celui-ci lors du prochain congrès du Comité international des sciences historiques, qui se tiendra à Amsterdam en 2010.

Jens Boel

Coordinateur du Projet
« Histoire de l'UNESCO »

-
- ¹ Jay Winter: *Dreams of Peace and Freedom. Utopian Moments in the Twentieth Century*. Yale University Press, 2006.
- ² Jean-Jacques Renoliet : *L'UNESCO oubliée. La Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*. Paris, Sorbonne, 1999 ; Gail Archibald : *Les États-Unis face à l'UNESCO, 1944-1963*. Paris, Sorbonne, Paris, 1991 ; Dennis Mylonas : *La genèse de l'UNESCO : la Conférence des ministres alliés de l'éducation (1942-1945)*. Bruxelles, Bruylant, 1976.
- ³ On peut citer par exemple: Richard Hoggart : *An Idea and its servants : UNESCO from within*. Londres, Chatto & Windus, 1978 ; et Chikh Bekri : *L'UNESCO : une entreprise erronée*. Paris, Publisud, 1991. À l'occasion du 60^e anniversaire de l'Organisation, l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO a fait paraître un recueil de brefs témoignages : *L'UNESCO racontée par ses anciens*. Paris, UNESCO, 2006.
- ⁴ *Chronologie de l'UNESCO, 1945-1987 : faits et événements dans l'histoire de l'Organisation accompagnés de références aux sources documentaires aux Archives de l'UNESCO*. LAD.85/WS/4 REV. Paris, UNESCO, 1987 ; Michel Conil Lacoste : *Chronique d'un grand dessein : UNESCO, 1946-1993 : les hommes, les événements, les accomplissements*. Paris, UNESCO, 1994.
- ⁵ Roger Pol Droit : *L'Humanité toujours à construire : regard sur l'histoire intellectuelle de l'UNESCO, 1945-2005*. Paris, UNESCO, 2005.



©UNESCO

Cérémonie du soixantième anniversaire de l'adoption de l'Acte constitutif de l'UNESCO

Mercredi 16 novembre 2005

16 novembre 2005, Célébration du 60e anniversaire de l'UNESCO

Les Directeurs généraux (au premier plan, de gauche à droite) : M Koïchiro Matsuura (Japon, Directeur général depuis 1999), M Amadou-Mahtar M'Bow (Sénégal, 1974-1987), M. Federico Mayor (Espagne, 1987-1999).

Sur la photo, à l'arrière-plan, de gauche à droite : M. Jaime Torres Bodet (Mexique, 1948-1952), M. Julian Huxley (Royaume-Uni, 1946-1948), M. René Maheu (France, 1961-1974), M. Luther Evans (Etats-Unis d'Amérique, 1953-1958), M. Vittorino Veronese (Italie, 1958-1960)

Koïchiro Matsuura

Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Mesdames et Messieurs les présidents,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Messieurs les directeurs généraux,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec une grande fierté et une vive émotion que je vous souhaite la bienvenue, en ce jour où nous célébrons le 60^e anniversaire de la création de l'UNESCO.

Nous sommes très honorés de la présence parmi nous de nombreux représentants de gouvernements. J'y vois un signe du dialogue permanent qui existe entre l'Organisation et les plus hauts dirigeants politiques du monde actuel.

Permettez-moi de rendre hommage au Président ukrainien, M. Victor Iouchtchenko, que je suis très heureux d'accueillir au Siège de notre Organisation pour la première fois. Alors que l'Ukraine s'est engagée dans un processus historique de transition, j'ai confiance en la capacité de son Président à faire entendre l'appel en faveur des droits de l'homme et de la démocratie auquel son nom est désormais si étroitement associé.

Permettez-moi également de saluer chaleureusement deux anciens directeurs généraux de l'UNESCO, dont la présence à nos côtés aujourd'hui symbolise la chaîne ininterrompue des hommes et des souvenirs.

Enfin, je voudrais exprimer mes meilleurs vœux au Secrétariat tout entier : fonctionnaires internationaux d'hier et d'aujourd'hui, votre présence à cette cérémonie est la preuve de la passion toujours vivace que nous éprouvons pour cette Organisation et pour sa mission universelle de paix, de justice et de solidarité. Pour ma part, je voudrais dire à quel point je me sens fier et honoré d'entamer mon nouveau mandat de quatre ans au moment même où nous nous réunissons pour cette importante célébration.

Mesdames et Messieurs,

Ce que nous fêtons aujourd'hui, ce n'est pas tant un événement passé que la fierté que nous éprouvons de pouvoir répondre avec courage, énergie et détermination aux défis de notre temps tout en restant fidèles aux idéaux inscrits dans l'Acte constitutif de l'UNESCO, qui nous engage à « atteindre graduellement les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité ».

Le 16 novembre 1945, lorsque ces mots qui sont au cœur de notre Organisation furent prononcés, la paix avait été faite - une paix à laquelle l'horreur de « la grande et terrible guerre » qui venait de s'achever et les espoirs de solidarité entre des nations enfin réunies sous l'égide de la Charte des Nations Unies conféraient une portée tout à fait exceptionnelle.

Ce n'était cependant pas une paix universelle. Et ce n'est toujours pas le cas. Au cours des soixante années qui se sont écoulées depuis que ces engagements ont été pris, davantage

d'hommes et de femmes ont péri, dans des centaines de conflits violents, que durant cette guerre mondiale dont tant d'êtres humains espéraient qu'elle serait la dernière.

En ce qui concerne la prospérité, elle a bien sûr atteint, au cours des soixante dernières années, des niveaux dont on ne peut que s'émerveiller, et de nombreuses parties du monde ont été arrachées à la plus noire des misères. On ne saurait toutefois parler de « prospérité commune de l'humanité », quand un tiers de nos contemporains vivent encore dans une pauvreté inacceptable.

Il est clair que la paix et la prospérité sont encore à atteindre. Mais ces deux objectifs n'incarnent pas à eux seuls l'essence de l'UNESCO et moins encore la spécificité de sa mission, mission résumée dans cette phrase magnifique, si souvent citée : « C'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». C'est dans l'esprit des hommes que la réalisation de nos objectifs doit être évaluée.

Je suggérerais que la meilleure définition de la mission de l'UNESCO n'est autre que la recherche perpétuelle de ce qu'il y a d'humain dans le genre humain. Telle est la raison d'être de nos quatre domaines de compétence - l'éducation, la science, la culture et la communication -, qui ne correspondent pas simplement à des fonctions spécialisées qu'il convient d'intégrer dans les programmes de développement, à côté de la croissance économique ou de la santé. Ces quatre champs de compétence sont en réalité quatre composantes fondamentales de l'être humain, dans l'esprit duquel doivent être élevées les défenses de la paix.

Depuis sa création, l'UNESCO cherche à associer ces quatre domaines pour qu'émerge une idée commune de l'humanité - celle d'une humanité culturellement diverse mais en même temps unifiée par sa reconnaissance commune des principes universels de justice, de droits de l'homme et de dignité humaine. Cette vision n'a cessé d'inspirer l'UNESCO depuis qu'elle existe.

Mesdames et Messieurs,

En effet, toute l'histoire de l'UNESCO nous le prouve. Et cet anniversaire est l'occasion de mesurer l'ampleur du chemin parcouru. Car, sachons-le, nous vivons dans un monde pétri par l'UNESCO.

Songez, par exemple, au petit © de copyright, qui accompagne les textes et images publiés dans le monde. C'est là le fruit de travaux menés par l'UNESCO dans les premières années de son existence. Ce petit poinçon signale le régime juridique issu du travail normatif de l'UNESCO, à la faveur duquel a pu se développer l'économie de la communication qui aujourd'hui constitue la trame de la société mondiale.

Un autre exemple, fort différent, est à chercher dans les travaux auxquels Claude Lévi-Strauss - qui nous fait l'immense honneur de sa présence au cours de cette cérémonie - apporta une contribution de premier ordre, et qui permet de mettre en évidence l'inanité, non seulement du racisme, mais de la notion de race elle-même. Certes le racisme n'a pas disparu, mais son fondement théorique a été anéanti, au point que le mot « race » lui-même est désormais désuet. Et c'est une immense victoire, opérée dans la matière même de l'esprit, là où se joue l'essentiel, et dont tout le reste résulte.

Cette victoire de l'esprit est toujours à recommencer, alors même que nous assaillent l'ampleur et la multiplicité des défis liés à une mondialisation accélérée. Dans le même temps, et parce que la mondialisation resserre les liens d'interdépendance entre des nations désormais aux prises avec un monde fini, les possibilités d'externaliser nos erreurs ou nos abus, en les faisant supporter à d'autres ou à l'environnement, s'amenuisent sans cesse. Une solidarité de fait s'impose. Il incombe à l'UNESCO de faire coïncider cette communauté d'intérêts avec la « solidarité intellectuelle et morale » de l'humain, seul fondement possible d'une paix juste et durable.

Telle est bien l'actualité du mandat, et du message, de l'UNESCO. Pour que la paix soit juste et durable, il faut qu'elle soit fondée sur « l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples ». Ménager les conditions qui rendront les hommes et les femmes de notre temps plus aptes à imaginer et à faire vivre une paix qu'il leur appartiendra de formuler, est une tâche exigeante et difficile.

Pour ce faire, il n'y a pas d'autre politique que d'être en éveil sur tous les fronts, de la défense des droits de l'homme à la sauvegarde du patrimoine commun de l'humanité, de la diffusion d'une éducation de qualité pour tous à la promotion d'un développement durable, respectueux des êtres et de la biosphère, de l'examen si délicat des questions de bioéthique à la dénonciation des discriminations faites aux femmes ...

La dimension éthique d'une telle démarche est au cœur même du mandat de l'UNESCO. Certes, il ne lui appartient pas de dire ce qui doit être, mais elle doit activement aider ceux qui en débattent à accéder à une compréhension commune : de quelle modernité voulons-nous ? Quel sens donner à la diversité des cultures ? Quelles sont les nouvelles formes de violation de la dignité humaine ? C'est la grandeur de notre Organisation que d'organiser la réflexion commune sur ces questions qui assaillent chaque génération, en interrogeant les parts de contingence et de discontinu qui font notre histoire.

Mesdames et Messieurs,

Soixante ans après sa fondation, il est bon que cette histoire soit racontée par ceux-là mêmes qui en ont été les acteurs et les bénéficiaires, dans la pluralité des perspectives et des témoignages. Ce sera l'objet du colloque international qui suivra dans les jours prochains. Permettez-moi cependant d'ajouter, en tant que Directeur général de l'Organisation, que je vois ce récit d'abord et avant tout comme une promesse d'avenir, tournée vers le futur, articulée autour d'un projet à tenir, ou à maintenir.

Gageons donc que nous saurons faire, tous ensemble, de ce récit encore inachevé le chemin du rayonnement croisé et universel des cultures.

V. A. Iouchtchenko

Président de l'Ukraine

Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Chers amis,

Tout d'abord, je tiens à remercier le Directeur général de l'UNESCO, M. Matsuura, de m'avoir invité. C'est pour moi un grand honneur que de pouvoir prendre la parole devant cette noble assemblée. J'y vois une marque de respect pour le peuple ukrainien, à l'heure où il s'emploie à mettre en œuvre les principes de démocratie et de liberté.

Lorsqu'il a remis à l'UNESCO le Prix Jean XXIII pour la Paix, le pape Paul VI a dit « Aujourd'hui, vous donnez au monde la paix pour qu'il puisse demain en vivre ». Ces paroles sont le meilleur témoignage de la noblesse de votre mission dans le monde. Depuis 60 ans, l'UNESCO affirme dans le monde les valeurs de droits de l'homme, de respect mutuel et de dialogue entre les peuples.

Il y a bientôt un an, la nation ukrainienne a donné la preuve de son attachement à ces idéaux démocratiques. Aujourd'hui, le monde a sous les yeux une Ukraine nouvelle, indépendante et libre, qui emprunte la même voie que les autres peuples européens. C'est la foi en la vérité et la volonté de vérité qui ont permis aux Ukrainiens de l'emporter.

En ces jours de novembre 2004, les Ukrainiens ont montré la voie pacifique qui menait à la liberté. Le monde a été frappé de l'atmosphère unique de tolérance qui a régné pendant la « révolution orange ». Je suis persuadé que l'expérience de mon pays est importante aujourd'hui pour la recherche de compromis en Europe et dans le monde.

Mesdames et Messieurs,

L'Ukraine voit dans l'UNESCO un des principaux instruments pour s'opposer aux nouvelles menaces. L'UNESCO dispose du riche potentiel et de l'expérience de près de 200 pays du monde. Tout aussi importantes sont les contributions que l'UNESCO apporte au règlement des problèmes humanitaires et à la consolidation des fondements de la solidarité intellectuelle et morale des pays et des peuples. L'Ukraine nouvelle apporte sa contribution à cette noble cause.

Monsieur le Directeur général,

Aujourd'hui, on parle beaucoup de l'avenir de l'UNESCO. Ce débat donne lieu à de nombreuses réflexions, et l'Ukraine ne manquera pas de donner son opinion. Je voudrais saisir cette occasion pour vous faire part de nos réflexions quant aux priorités de l'Organisation à l'étape actuelle de son développement. Je distinguerai trois éléments principaux.

Tout d'abord, l'une des tâches clés de l'UNESCO doit être d'enrichir et de conserver le patrimoine moral commun. Il faut définir des valeurs susceptibles d'être acceptées par tous les êtres humains, quelles que soient leur culture, leur civilisation ou leur religion. Cette approche a été brillamment illustrée par le concept, désormais universellement répandu, de diversité culturelle.

Deuxièmement, faute d'un dialogue humain universel constant et réel, les peuples ne pourront pas développer leur individualité ni aboutir à des formes nouvelles et remarquables de diversité culturelle et spirituelle.

Par sa dimension humaniste, l'UNESCO a pour vocation d'affermir dans la conscience des êtres humains les priorités que sont les moyens non violents de garantir la paix et la sécurité humaine ainsi que de renforcer le sens de la responsabilité morale devant les peuples de ceux qui prennent des décisions vitales. Dans ce contexte, il convient de mentionner le rôle moteur qu'a joué l'Organisation dans la vulgarisation des acquis de la science et de la culture, en utilisant à cette fin tous les moyens et outils modernes.

Troisièmement, l'UNESCO doit exercer une influence plus active sur le processus d'adoption de décisions politiques systématiques en matière de développement de l'humanité. Nous devons élaborer des mécanismes pertinents qui permettent d'aider les hommes politiques à mettre en place une structure économique et sociale plus efficace. La tâche de l'UNESCO consiste à prévenir les entreprises qui ont pour but d'attiser l'intolérance entre les nations et religions, de faire une application inhumaine des acquis du progrès technique et de détruire les biens du patrimoine culturel.

Mesdames et Messieurs,

En affermissant les valeurs de l'UNESCO dans la vie politique mondiale, nous renforçons sensiblement notre capacité d'apporter une réponse adéquate aux défis de l'époque, et d'asseoir les relations internationales sur les principes de tolérance, de prévisibilité et de justice. Dans cette cause très importante, l'UNESCO peut compter sur le soutien indéfectible de l'Ukraine démocratique. Pour notre part, nous sommes reconnaissants à l'UNESCO, qui a permis à l'Ukraine d'être plus proche et mieux comprise du monde.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur notre culture. Je suis heureux que le 150^e anniversaire de la naissance d'Ivan Franko soit inscrit au calendrier des anniversaires célébrés par l'UNESCO l'année prochaine et que, en 2007, ce soit le tour du centenaire d'Ivan Bahriany. J'en suis convaincu, la communauté internationale doit non seulement connaître ces grands hommes mais pouvoir se familiariser avec leur œuvre.

Ensemble, nous devons préserver pour les générations futures ce fondement de la civilisation européenne que constitue la civilisation de Tripolié, nommée d'après une localité située sur le territoire ukrainien. Aujourd'hui, grâce à l'UNESCO, nous pouvons présenter à Paris des chefs-d'œuvre exceptionnels de la civilisation de Tripolié. Nous espérons pouvoir bénéficier du soutien de l'UNESCO dans nos efforts pour préserver ce trésor unique de l'humanité. Ce ne sont là que quelques exemples particuliers.

Dans un avenir proche, nous prévoyons de constituer un fonds public « Ukraine-UNESCO » pour améliorer encore notre coopération. Je suis convaincu que l'Ukraine comme l'UNESCO ont un grand avenir, et que c'est un avenir commun.

Je vous présente, Monsieur le Directeur général, ainsi qu'à tous les membres de cette honorable assemblée, tous mes vœux de succès au service de la noble cause à laquelle vous avez consacré votre vie.

Abdoulaye Wade *

Président de la République du Sénégal

Messieurs les chefs d'Etat,
Monsieur le Directeur général,
Messieurs les Ministres,
Honorables anciens Directeurs généraux de l'UNESCO,
Messieurs les Ambassadeurs,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

C'est un réel plaisir pour moi de m'adresser à cette honorable assemblée à l'occasion du 60e anniversaire de l'UNESCO.

Comme vous le savez, l'idée de créer l'UNESCO est née au cours d'une réunion des ministres alliés de l'éducation à Londres pendant la seconde conflagration mondiale, au moment où, en 1943, l'espoir d'une paix possible commençait à germer dans les esprits.

Deux ans après, le 16 novembre 1945, l'Acte constitutif est signé par 37 Etats. L'UNESCO était née.

Ainsi que le déclarait sa Sainteté le Pape Jean-Paul II, à l'occasion de sa visite au Siège de l'Organisation, le 2 juin 1980, l'UNESCO est « l'œuvre des nations qui furent, après la fin de la terrible Seconde Guerre mondiale, poussée par ce qu'on pourrait appeler un désir spontané de paix, d'union et de réconciliation ».

C'est le lieu de rendre hommage aux pères fondateurs, aux bâtisseurs de l'UNESCO, hommes et femmes : la Britannique Ellen Wilkinson, présidente de la conférence fondatrice de l'Organisation, les Français Léon Blum, et le maître d'œuvre de l'Acte constitutif, René Cassin, le poète nord-américain Archibald MacLeish, et le Brésilien Paulo de Berrêdo Carneiro.

Il convient d'associer à cet hommage les sept premiers directeurs généraux qui ont su, par leur savoir, leur compétence et leur courage, faire de cette organisation une référence au sein du système des Nations Unies.

Votre noble institution est devenue la conscience de l'humanité et un des piliers essentiels de la coopération internationale et de la paix.

C'est en effet à l'UNESCO que s'élaborent et se renforcent, depuis des décennies, les activités visant à promouvoir le dialogue des cultures, l'alliance et le dialogue des civilisations, ainsi que le dialogue interreligieux, qui sont les fondements essentiels de la paix dans notre monde d'aujourd'hui.

L'importance du rôle de l'UNESCO dans la démocratisation de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication n'est plus à démontrer.

A ce sujet, le Sénégal qui consacre 40% de son budget à l'éducation, se réjouit de l'action inlassable de l'UNESCO dans ce domaine.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Vous me permettez de rendre un vibrant hommage à mon ami, M. Koïchiro Matsuura, pour son action en faveur du continent africain et du rayonnement de l'UNESCO dans le monde. Ses mérites personnels ont été consacrés par sa brillante réélection dont le Sénégal se réjouit. Dans un monde nouveau, plus perturbé et complexe, M. Matsuura a su, avec patience, courage et compétence, relever les défis, créer le consensus général sur sa vision de ce que doit être l'UNESCO et redynamiser l'action de l'Organisation.

En ces instants solennels, je voudrais insister sur l'idée fondamentale que j'ai déjà évoquée, à savoir que l'UNESCO est la conscience de l'humanité, c'est-à-dire la garante de la primauté de l'esprit dont dépendent la paix et la solidarité des êtres humains. Son action est indispensable et le restera dans la préservation et le renforcement des valeurs communes qui fondent la Civilisation.

En effet, l'UNESCO est un des piliers essentiels de la paix et de la reconnaissance de l'égale dignité des peuples. Sa mission première, avant toutes les autres, est de contribuer à établir les fondements de la paix dans nos cœurs et nos esprits.

D'ailleurs, en août 1973, René Maheu, le Directeur général de l'UNESCO, définissait ainsi la mission de l'Organisation:

« Contribuer à l'édification de la paix, est, en effet, la tâche essentielle de l'Organisation, qui puise sa raison d'être dans la conviction que la paix ne peut être assurée uniquement par un équilibre des forces. L'UNESCO a donc pour vocation de promouvoir et renforcer la solidarité des consciences. Pour elle, l'éducation, la science, la culture, l'information, objets immédiats de ses efforts, ne sont pas, si nobles soient-elles, des fins en soi ; ce ne sont que les moyens et les domaines d'une action spirituelle au service de la paix... La paix que nous voulons aider à construire dans la volonté des adultes et le cœur des enfants pour qu'elle passe de la vie réelle des peuples à l'ordre des Etats, est celle du règne de la justice. »

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de saisir cette occasion pour remercier bien vivement la France, le pays hôte qui, depuis soixante ans, abrite l'UNESCO en lui créant les meilleures conditions de travail.

Je voudrais également féliciter et remercier tous les fonctionnaires de l'UNESCO, qui l'ont servie depuis sa création jusqu'à nos jours, pour leur dévouement et leur engagement en faveur de la coopération internationale.

Enfin, vous me permettez de rappeler ici que le jury du Prix Félix Houphouët-Boigny, prix de l'UNESCO pour la paix, vient d'honorer mon pays, le Sénégal, et ma modeste personne, en me choisissant, à ma grande surprise, comme lauréat 2005 de cette haute distinction internationale. Dès lors, je me considère comme un ambassadeur de l'UNESCO pour la paix et un défenseur des valeurs éthiques que proclament ses pères fondateurs dans son Acte constitutif, pour contribuer à bâtir un monde de paix et de fraternité humaine.

* Ce discours était lu par M. Pape Diop, Président de l'Assemblée nationale de la République du Sénégal

Philippe Douste-Blazy

Ministre des Affaires étrangères, au nom du Président de la République

Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

Parmi les différentes organisations des Nations unies qui contribuent, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, à la stabilité du monde, l'UNESCO est investie d'une mission très particulière, peut-être la plus noble de toutes : consolider la paix et l'entente entre les peuples par un meilleur partage du savoir et de la culture.

Cette ambition est considérable. Elle est née sur les décombres d'un monde qui venait de faire l'expérience de la guerre totale et de connaître l'indicible de l'extermination. Les fondateurs de l'UNESCO s'exprimèrent en connaissance de cause, quand ils inscrivirent, dans le préambule de l'acte constitutif de l'Organisation, cette idée force : "les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix".

Construire la paix dans l'esprit des hommes représente à la fois un pacte et un pari : c'est faire le choix de l'éducation et de la culture contre la barbarie. Et c'est à l'UNESCO qu'il revient d'être le creuset de cette conscience universelle, le lieu où les nations peuvent trouver soutien et coopération pour juguler l'analphabétisme et contribuer aux échanges scientifiques et culturels, au service d'une mondialisation plus humaine et mieux maîtrisée.

Evoquer six décennies d'action portées par ce noble idéal, c'est forcément parler de succès, mais aussi bien sûr d'épreuves et parfois d'échecs. Il serait trop long de mentionner les nombreuses réussites de notre Organisation, qui n'ont pas toujours connu la renommée qu'elles méritent. Je citerai pêle-mêle, dans cette œuvre immense : le droit international de la culture, dont l'UNESCO a forgé tous les instruments ; les multiples programmes scientifiques, souvent pionniers en matière d'interdisciplinarité, qui ont par exemple permis de dépouiller à jamais le racisme de toute caution pseudo-savante ; le sauvetage de centaines de sites du patrimoine mondial, comme ceux de l'Egypte ancienne ; la mise en place dans le Pacifique du premier système d'alerte et de prévention des tsunamis...

L'UNESCO a également connu son lot de difficultés. Elle a traversé la crise la plus aiguë de son histoire lorsque plusieurs Etats membres l'ont quittée dans les années 80. Si ce choc l'a affaiblie, il a aussi permis d'enclencher des réformes salutaires. Le retour des Etats-Unis à l'UNESCO en 2003 a refermé ce chapitre. Nous avons salué ce retour, qui porte en lui l'espoir de nouvelles avancées pour l'éducation, le dialogue des cultures et le progrès des sciences. Notre Organisation continue depuis d'accueillir de nouveaux membres et je m'en réjouis profondément. Je veux saluer l'adhésion de Brunei Darussalam au début de cette année, et croire que Singapour, qui s'est récemment rapprochée de notre Organisation, en sera de nouveau sous peu membre de plein droit.

Monsieur le Directeur général, nul n'a œuvré davantage que vous pour que l'UNESCO renoue avec son universalité. C'est quasiment chose faite à présent : grâce à vos efforts et ceux des fonctionnaires de cette maison, notre Organisation a retrouvé le rayonnement qui doit être le sien.

Je vous félicite de votre réélection et je vous exprime toute la confiance de la France dans la conduite de l'UNESCO, afin de relever les défis, anciens et nouveaux, qui l'attendent.

Le premier de ces défis est celui de l'éducation pour tous, qui constitue la clé du développement et un rempart essentiel contre toutes les intolérances et les inégalités. Ce défi est immense, puisque plus de 770 millions d'adultes sont aujourd'hui encore analphabètes. La France accorde, comme vous le savez, la plus grande attention à la mise en œuvre de cet engagement pris par la communauté internationale lors du Forum de Dakar et du Sommet du Millénaire. Elle attribue à l'éducation, droit fondamental de la personne humaine et levier essentiel de la démocratie et du développement économique et social, une place prioritaire dans sa politique de coopération. Elle se félicite des progrès déjà réalisés dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Dakar, sous l'égide du Groupe de haut niveau mis en place par l'UNESCO. Le rôle de chef de file de l'UNESCO dans la conduite de cette noble mission doit être constamment et pleinement reconnu.

Dans le domaine des sciences de la vie, au-delà de son rôle d'encouragement à poursuivre les progrès de la recherche, l'UNESCO a vocation à être un éclairer essentiel qui pose les balises éthiques dont notre monde a de plus en plus besoin. Certes, les progrès de la connaissance nous ouvrent des perspectives dont nul n'aurait rêvé il y a une ou deux générations. Mais face aux dérives de la "science sans conscience" auxquelles nous expose le développement exponentiel des technologies du vivant, l'UNESCO doit veiller plus que jamais au respect de la dignité humaine.

Je salue à cet égard le travail pionnier du Comité international de bioéthique de notre Organisation. La Déclaration universelle sur le génome humain et les Droits de l'homme, la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines, et enfin la Déclaration universelle sur la bioéthique et les Droits de l'Homme, adoptée lors de la dernière Conférence générale, sont autant de nouveaux jalons de ce chapitre du droit international. L'UNESCO est ici à l'avant-garde ; elle donne le cap. La France, qui a activement soutenu ce travail d'élaboration normative, continuera de militer pour l'établissement progressif d'un véritable code éthique universel.

Enfin, nous avons toujours devant nous le défi de la diversité des cultures. La France, vous le savez, a été l'un des initiateurs de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée le 20 octobre dernier. Beaucoup a déjà été dit et écrit sur cette Convention, dont l'adoption a constitué l'événement majeur de la 33^e Conférence générale. Dans l'histoire de l'UNESCO, aucun texte normatif n'a suscité à ce jour autant d'intérêt et d'enthousiasme. Sur tous les continents, les professionnels de la culture, les organisations non gouvernementales, la presse, se sont emparées avec passion des termes du débat. Et au moment du vote, la convention a été adoptée avec un niveau de soutien jamais égalé dans le cadre de cette enceinte.

Cette vague de fond, nous en avons tous conscience, n'est pas le fruit du hasard. Partout dans le monde, des hommes venus d'horizons très différents ont voulu se donner les moyens de relever collectivement le défi d'un meilleur dialogue des cultures. Face aux déséquilibres profonds des échanges culturels, source de ressentiment et donc d'intolérance, ils ont marqué leur volonté de promouvoir de meilleures conditions d'existence et d'échange de toutes les cultures. Et ils se sont tournés vers l'UNESCO, où l'universel et le particulier ont vocation à se rejoindre, pour que la mondialisation, qui unifie le monde, favorise aussi une meilleure connaissance entre les hommes et un plus grand respect de l'autre. C'est parce qu'elle répond à cette préoccupation exprimée sur tous les continents que la Convention a reçu un soutien quasi-unanime. Je salue toutes les enceintes, à commencer par la Francophonie, qui ont soutenu l'UNESCO dans cet effort constant.

Prenons garde, à cet égard, de ne pas opposer l'économie et la culture. Que signifie la liberté de choisir, lorsque l'offre culturelle tend vers la standardisation, comme c'est le cas un peu partout aujourd'hui ? Comment développer les échanges culturels, si nous ne garantissons pas au préalable à chaque peuple les conditions d'expression de son être au monde ? La Convention, parce qu'elle

reconnaît aux forces créatrices et artistiques d'un pays le droit d'exister et de se faire connaître, s'affirme comme une chance supplémentaire pour les échanges et le commerce qui profitera à tout le monde. Au-delà de ces enjeux économiques, je suis convaincu que la promotion de la diversité culturelle est l'une des réponses que nous devons apporter aux projets d'enfermement identitaire. Face à l'intolérance et à ses dangers, il est de notre responsabilité à tous de proposer une alternative au "choc des civilisations", en combattant à la racine l'ignorance et l'incompréhension.

C'est la raison pour laquelle nous devons tous nous engager dès que possible sur la voie de la ratification de cette Convention.

La France, pour sa part, s'appliquera à le faire dans les meilleurs délais. Elle souhaite inscrire sa coopération culturelle dans le cadre défini par la Convention. Elle apportera toute sa contribution à l'émergence, partout dans le monde, d'industries culturelles viables et compétitives.

Mesdames et Messieurs,

Soyez assurés que l'UNESCO continuera de trouver dans l'accomplissement de sa mission le soutien exigeant, mais résolu, de la France.

La France est fière d'accueillir l'UNESCO sur son sol. Attentive à ses responsabilités en tant qu'Etat hôte, la France entend bien poursuivre l'effort nécessaire pour permettre à l'Organisation d'achever la rénovation de ses bâtiments.

Au service de la stabilité et de la solidarité du monde, les Nations unies et leurs différentes institutions sont appelées à jouer un rôle sans cesse plus crucial. Je suis convaincu que l'UNESCO, qui demeure en charge de la mission la plus noble, mais sans doute la plus difficile, saura continuer à s'en montrer pleinement digne.

Musa Bin Jafaar Bin Hassan

Président de la Conférence générale de l'UNESCO

Monsieur le Président de la République d'Ukraine,
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale du Sénégal,
Monsieur le Ministre des affaires étrangères de la France, pays hôte,
Monsieur le Directeur général de l'UNESCO,
Mesdames et Messieurs les ministres et les ambassadeurs,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je salue Sa Majesté le roi Abdullah II bin Al Hussein qui a jeté les fondements de la démocratie et s'est attaché à consolider la paix et la stabilité dans son pays. Le sort l'empêche d'être parmi nous aujourd'hui, l'obligeant à demeurer près de son peuple dans les circonstances tragiques de l'attentat criminel qui a frappé Amman, acte condamnable qui a fait des victimes innocentes parmi la population jordanienne et les hôtes du pays, dont le grand réalisateur syrien Mustafa Al Akad et sa fille ainsi que des personnalités palestiniennes et d'autres de divers pays.

Du haut de cette tribune, qui est celle de la paix, du dialogue et de la solidarité, je proclame au nom des Etats membres de l'UNESCO notre solidarité avec Sa Majesté le roi Abdullah II, son gouvernement et son peuple. Nous sommes tous convaincus que cette tragédie ne fera qu'affermir la détermination de Sa Majesté à continuer d'avancer sur le long chemin qui mène à la tolérance, à la paix et à la justice.

Je salue S. E. le Président Victor Iouchtchenko. La révolution orange qu'il a conduite est devenue un exemple à suivre. Félicitations, Monsieur le Président, pour la ténacité de votre adhésion aux valeurs de démocratie et de tolérance, qui a permis de réaliser le rêve du peuple ukrainien : la démocratie dans la stabilité.

Je salue également S. E. M. Pape Diop. Vous représentez la forme la plus avancée de démocratie sur le continent africain. Le combat du Président Abdoulaye Wade et la solidarité que vous lui témoignez sont un parfait exemple de l'expérience démocratique moderne.

Je souhaite à nouveau la bienvenue à S. E. M. Philippe Douste-Blazy, ministre français des affaires étrangères, représentant de S. E. M. Jacques Chirac, président de la République française. La France, pays où règne un climat de tolérance, était naturellement faite pour accueillir ce grand édifice culturel. Ici me viennent à l'esprit ces mots d'un sage : « La gratitude est un sentiment sacré, qui emplit le cœur sans l'étouffer et le réchauffe sans le brûler ».

Je salue enfin les éminentes personnalités qui pendant trois jours vont participer à nos côtés aux cérémonies de célébration du 60^e anniversaire de l'UNESCO, les scientifiques, professeurs et diplomates qui ont foi en la mission de cette grande organisation humaniste. Je salue tout particulièrement M. Amadou-Mahtar M'Bow et M. Federico Mayor, précédents directeurs généraux de l'UNESCO, qui ont attaché leur nom à cette organisation et ont mis leur intelligence et leur sagesse au service du renforcement des valeurs de l'UNESCO et du combat pour l'éducation, la science, la paix et le développement durable.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Soixante années se sont écoulées depuis le commencement de cette formidable expérience humaine. L'humanité est convenue, il y a 60 ans, de combattre les guerres et les affrontements par la culture. Elle a entrepris de bâtir une institution pionnière qui fait du dialogue un dessein permanent et reconnaît que la Terre est une oasis de peuples, de races, de cultures, de coutumes, de climats et de langues.

Il y a 60 ans, l'humanité a décidé que pour garantir la paix, le progrès, l'ouverture et l'édification des civilisations il fallait passer non pas par la guerre mais par les échanges culturels et le dialogue. Or, il ne peut y avoir de véritable dialogue que dans un climat de respect mutuel, où s'incarnent les valeurs humaines fondamentales communes à tous.

L'UNESCO s'est attachée, pendant la période écoulée, à faire en sorte que la culture ne soit pas une option élitiste éphémère ou le produit d'un engouement passager. La culture de la planète exige l'institutionnalisation de l'action internationale et la prise en compte de l'aspect culturel de l'éducation, de la science, des méthodes et des programmes. La culture est une activité quotidienne qui ne connaît pas de limites et que ne retiennent ni fondements ni racines.

La culture telle que la conçoit l'UNESCO est un atelier de travail, de paix et de construction auquel participent les hommes aussi bien que les femmes. La femme a un rôle fondamental à jouer dans la promotion de la culture de la paix par l'éducation ; il est indispensable de reconnaître le rôle central qu'elle joue dans la formation de jeunes porteurs de modernité, de science et de paix. La femme est la pierre angulaire de la société.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Soixante années d'efforts inlassables pour apprendre à vivre ensemble, selon les termes du Rapport Delors. Soixante années au cours desquelles nous avons beaucoup fait pour ancrer l'idée de tolérance, d'échange, de dialogue, de coopération et de solidarité. Le monde ne peut vivre sans la reconnaissance de l'autre - de l'autre dans sa culture, dans ses convictions - car toutes les caractéristiques propres à chaque être humain sont un trésor pour l'humanité tout entière.

Soixante ans plus tard, nous pouvons dire qu'il reste encore beaucoup à faire. L'objectif de paix est menacé par le péril de guerre ; la tranquillité et la sécurité sont ébranlées par la peur et le terrorisme, et l'obscurantisme brouille l'horizon de la science. Il nous reste beaucoup à faire pour soustraire notre planète aux dangers de l'ignorance, de l'injustice et de la marginalisation. Nous avons beaucoup à faire pour rester fidèles au dialogue comme méthode à la culture comme conviction, au respect mutuel comme philosophie et à la communication permanente comme instrument. Il nous reste encore beaucoup à faire pour que la paix devienne la religion de l'humanité, pour que la justice règne dans le monde et pour que la démocratie devienne un processus humain par excellence.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Notre monde est fait de contradictions. C'est un monde où les technologies prospèrent, les plateformes de communication se développent et les foyers de connaissance prolifèrent. Mais il y a dans ce monde une tendance à l'unicité en matière de pensée et de politique, une odieuse

coexistence avec l'ignorance comme s'il s'agissait d'un destin inéluctable. Or il ne peut y avoir de victoire en politique sans progression des niveaux d'instruction, ni de victoire en économie sans amélioration des niveaux de développement, ni de triomphe de la civilisation sans victoire sur l'ignorance et l'arriération. Comme disait Napoléon : « Les vraies conquêtes, les seules qui ne donnent aucun regret, sont celles que l'on fait sur l'ignorance ».

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est une vérité scientifique : il ne peut y avoir d'évolution sans renouvellement ni réforme. L'UNESCO doit remplir ces conditions pour survivre et apporter sa contribution dans un monde complexe, dont la compréhension exige peut-être que nous affûtions nos outils et instruments. Peut-être est-ce ce vers quoi nous tendons. En effet, « un corps sain se contente de peu de nourriture et un cœur sain se contente de peu de sagesse ».

Peut-être ne suffit-il plus que l'UNESCO accompagne le monde ; peut-être doit-elle le devancer dans l'audace, l'initiative et l'ouverture de nouveaux espaces de dialogue dans notre monde. Je voudrais conclure par ce mot d'un sage : « Aimer, ce n'est pas se regarder l'un l'autre, c'est regarder ensemble dans la même direction ».

Xinsheng Zhang

Président du Conseil exécutif de l'UNESCO

Monsieur le Président de la Conférence générale,
Monsieur le Directeur général,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un honneur de me joindre à vous pour célébrer le 60^e anniversaire de l'UNESCO. C'est un honneur aussi d'ouvrir la deuxième partie des festivités de ce matin, au cours desquelles d'éminentes personnalités qui ont joué un rôle vital à l'Organisation interviendront devant vous.

Je suis doublement honoré de prendre la parole à cette occasion. D'une part, une heureuse coïncidence fait que c'est par cet événement mémorable que j'entame mon mandat de 35^e Président du Conseil exécutif depuis la création de l'Organisation. D'autre part, en tant que fils de la Chine, je suis fier de voir resserrés les liens de mon pays avec la communauté internationale, 60 ans après que, membre fondateur de l'ONU, il a signé la Charte des Nations Unies.

L'UNESCO peut être fière de ce qu'elle a accompli en ses 60 années d'existence. La célébration d'anniversaires est pour nous l'occasion de dresser un bilan, en évaluant son rôle et son mandat. Aujourd'hui plus que jamais, il nous faut réaffirmer que nous avons foi dans l'UNESCO, que nous restons fidèles aux principes consacrés par son Acte constitutif, et toujours aussi déterminés à en poursuivre les nobles objectifs.

L'UNESCO est à notre époque une institution inappréciable de par ses vastes compétences et responsabilités dans les domaines de l'éducation, de la science et de la technique, de la culture et de la communication. Elle apporte une réponse à la pressante nécessité de lutter contre la discrimination, de promouvoir l'éducation, de faire respecter les traditions et les cultures, de défendre les droits humains fondamentaux, et de susciter un développement global et durable.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la communauté des nations a pris conscience que l'éducation était cruciale pour le relèvement économique et la stabilisation de la situation politique à l'intérieur des frontières. On constate aujourd'hui que le rôle de l'éducation n'a jamais été plus vital. La communauté internationale est unanime à y voir un droit humain fondamental, un élément essentiel dans la lutte contre la pauvreté et indispensable à la cohésion sociale et à la croissance économique. L'éducation est le domaine prioritaire des interventions de l'Organisation. C'est dans cette optique que l'UNESCO coordonne le mouvement mondial en faveur de l'Éducation pour tous, en conformité avec les objectifs de la Déclaration du Millénaire. Nous devons poursuivre nos efforts pour instaurer un accès égal à l'éducation et développer les possibilités de bénéficier d'une éducation de qualité qui prépare tous les êtres humains à vivre dans un monde plus complexe, interculturel et axé sur la technologie.

Les voies de l'éducation et de la formation doivent être éclairées par la science. L'UNESCO a certes réalisé d'énormes avancées dans la définition de réponses scientifiques et technologiques aux problèmes de développement, permettant d'améliorer la qualité de notre vie et de faire progresser le développement socioéconomique. Il lui reste cependant de gros obstacles à vaincre pour renforcer, conformément à sa mission, les capacités nationales en matière de sciences fondamentales et d'éducation scientifique.

La diversité culturelle est au cœur des préoccupations de l'UNESCO depuis que l'Organisation existe. L'une de ses missions primordiales a toujours été de promouvoir le dialogue et la compréhension entre cultures et civilisations différentes. Ce dialogue interculturel a acquis une portée nouvelle face à l'accélération de la mondialisation et à la montée du terrorisme. Dans un climat politique international en évolution constante, l'UNESCO poursuit ses efforts pour développer les contacts entre cultures différentes et offrir des stratégies qui permettent d'assurer à toutes les cultures leur juste place dans les pays et parmi les pays. Ce travail est absolument vital.

Le rythme rapide du progrès technologique fait que l'avenir appartient à ceux qui maîtrisent les nouvelles technologies de la communication et de l'information, cruciales pour l'édification des sociétés du savoir. À cet égard, l'UNESCO joue un rôle important en renforçant les capacités de communication et les industries de l'information dans les pays en développement. De plus, ses compétences spécialisées, techniques et intellectuelles, servent à orienter en douceur les autoroutes de l'information afin qu'elles servent à combattre la violence et à exalter la valeur de la paix et de la tolérance.

Tout au long de ces 60 années, notre Organisation a été édiflée et modelée certes par les efforts collectifs de tous ses États membres, mais aussi par le soutien persévérant de bien des personnes, éminentes ou obscures, qui avaient en commun une foi inébranlable dans l'UNESCO. Alors que nous célébrons le 60^e anniversaire de l'Organisation, je tiens à rendre hommage à tous ceux qui, par leur clairvoyance, leur sagacité et leur travail acharné, ont concouru à la construction de l'édifice solide et robuste qu'elle est devenue.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

J'ai le très grand plaisir de présenter aujourd'hui trois éminentes personnalités qui se sont jointes à nous pour célébrer le 60^e anniversaire de l'UNESCO et nous faire partager leur vision de la dignité humaine : M. Claude Lévi-Strauss, grand humaniste de notre temps, et MM. Amadou-Mahtar M'Bow et Federico Mayor, anciens Directeurs généraux.

Je commencerai par rendre hommage à Claude Lévi-Strauss, incontestablement l'un des anthropologues les plus influents et intellectuels les plus éminents du XX^e siècle. Fondateur du structuralisme comme méthode d'appréhension de la société et de la culture humaines, vous avez par vos idées et vos opinions, Monsieur, exercé au XX^e siècle une grande influence sur les sciences sociales, mais aussi sur la manière d'aborder la philosophie et l'étude comparée des religions, des littératures et du cinéma.

Élu en 1973 à l'Académie française, honneur suprême pour un intellectuel français, vous êtes membre aussi d'autres académies éminentes du monde entier, dont l'*American Academy of Arts and Letters*, et vous êtes titulaire de plusieurs doctorats *honoris causa* d'universités prestigieuses telles qu'Oxford, Harvard et Columbia.

À 97 ans, vous continuez à propager votre profonde conviction que la diversité des cultures procède de l'unité de l'humanité, dans son aspiration constante à la coexistence pacifique, au dialogue et à l'enrichissement mutuel. Monsieur Claude Lévi-Strauss, nous tous, réunis ici aujourd'hui, vous respectons et vous admirons profondément.

Mesdames et Messieurs,

Je veux maintenant accueillir ici M. Amadou-Mahtar M'Bow, qui s'est illustré à divers postes au cours d'une longue carrière de 21 ans au service de l'Organisation d'abord membre du Conseil

exécutif, puis Sous-Directeur général pour l'éducation, enfin Directeur général, fonction que vous avez assumée pendant 13 ans.

Votre attachement profond aux principes et aux idéaux de l'UNESCO, que vous vous êtes attaché à interpréter fidèlement et à défendre avec vigueur a été, Monsieur, un facteur manifeste de l'élan sans précédent donné à l'Organisation dans sa quête d'un monde plus juste.

Fils illustre de l'Afrique, vous avez gravé de manière indélébile votre quête de vérité et votre engagement pour la paix et la compréhension internationales dans l'histoire de notre Organisation.

Mesdames et Messieurs,

Une autre personnalité éminente a apporté une formidable contribution au développement de l'UNESCO comme tribune intellectuelle du monde : j'ai nommé M. Federico Mayor. Tout au long de votre vie professionnelle, vous avez, Monsieur, œuvré sans relâche pour servir la paix, la tolérance et les droits de l'homme.

Guidée de votre main sûre, l'UNESCO a mis en place le Programme pour une culture de la paix, dont les objectifs s'articulent autour de quatre grands thèmes : l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie ; la lutte contre l'isolement et la pauvreté ; la défense de la diversité culturelle et le dialogue entre les cultures ; la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Votre détermination constante à promouvoir des solutions multilatérales aux problèmes mondiaux est véritablement source d'inspiration pour tous ceux qui ont foi en l'esprit de solidarité intellectuelle et de coopération internationale.

Mesdames et Messieurs,

Avant de venir ici, j'ai rendu visite au professeur Wang Chengxu à l'Université du Zhejiang en Chine. Il a été mon maître. Le professeur Wang, qui a 94 ans, est aussi le seul membre vivant de la délégation chinoise présente à la première Conférence générale de l'UNESCO. Il m'a dit être très fier d'avoir été témoin de la création même de l'Organisation. Et j'ai le sentiment que la passion et le dévouement qui ont permis la création de l'UNESCO il y a 60 ans, et qui émanent encore de sa personne, continuent à guider notre travail aujourd'hui, et, j'en suis fermement convaincu, l'inspireront aussi à l'avenir.

Avant de donner la parole à nos éminents invités, je voudrais citer cet aphorisme du grand philosophe chinois Confucius : « Qui déduit l'homme nouveau en explorant l'ancien devient un maître ». Je suis convaincu qu'aujourd'hui, alors que nous réfléchissons au rôle de l'UNESCO dans la défense de la dignité humaine, nous avons beaucoup à apprendre de la sagesse de ces éminents intellectuels, fils insignes de l'humanité.

Réflexion

Claude Lévi-Strauss

Membre de l'Académie française

L'UNESCO me fait un grand honneur en me permettant d'apporter mon témoignage lors de ce soixantième anniversaire de sa fondation. Je vous en suis reconnaissant et vous en remercie, Monsieur le Directeur général, sans me dissimuler que je dois surtout cette faveur au triste privilège de l'âge. Car le nombre se raréfie, avec le passage du temps, de ceux qui furent directement ou indirectement associés à l'activité de l'UNESCO pendant ses dix ou quinze premières années.

Il se trouve que je fus l'un d'entre eux, et dans des occasions si diverses que je peine parfois à me les remémorer. Elles vont de la première Déclaration sur les races à l'organisation d'un séminaire sur le rôle des mathématiques dans les sciences de l'homme (auquel participèrent Jean Piaget, Jacques Lacan, Benoit Mandelbrot, futur inventeur des fractales) en passant par plusieurs rapports, une enquête de terrain sur les sciences sociales au Pakistan et dans l'actuel Bangladesh, enfin le Conseil international des Sciences sociales dont je fus pendant plusieurs années le premier Secrétaire général.

Cette confiance que me fit l'UNESCO à ses débuts, je la dois à deux hommes, animateurs du Département des Sciences sociales, à la mémoire desquels je tiens à rendre hommage : Otto Klineberg, avec qui je me liai à New York, pendant la guerre, quand il était professeur à l'université Columbia et le grand ethnologue Alfred Métraux à qui m'unissait une amitié fraternelle, et que la Smithsonian Institution s'apprête à célébrer par une exposition consacrée à sa personne et à son œuvre.

C'est Klineberg qui conçut et lança le programme international d'enquêtes menées dans un esprit ethnologique, mais portant sur des villages ou petites villes de pays dits développés, ce qui mettait sur un pied d'égalité les sociétés de type occidental et celles des peuples autochtones. Je reçus la charge de la partie française d'où sortit l'ouvrage principalement dû au regretté Lucien Bernot (alors mon élève et plus tard mon collègue au Collège de France) : *Nouvelle, un village français*, devenu un classique et récemment réédité.

Les Drs Edgar Krebs et Harald Prins, maîtres d'œuvre de l'exposition dont j'ai parlé, évoqueront plus amplement au cours de ce colloque la figure d'Alfred Métraux et son travail au sein de l'UNESCO. Je me bornerai donc à souligner son rôle dans la lutte contre le racisme et comme inspirateur de la collection de plaquettes intitulée « La question raciale devant la science moderne ». Il me confia l'une d'elles que l'UNESCO vient de rééditer avec ma conférence « Race et culture » qui fut en 1971 ma dernière contribution à la collection.

Le colloque d'aujourd'hui m'offre l'occasion de m'interroger sur les raisons profondes pour lesquelles un ethnologue pouvait se sentir, dans des domaines en apparence très divers, de connivence avec les missions imparties à l'UNESCO par l'Organisation des Nations unies. Plusieurs de ces missions échappaient à sa compétence, mais il en voyait se préciser une qui allait, au cours des années, prendre une place de premier plan. Or cette mission est la même que, depuis sa formation en discipline autonome dès la fin du XVIIIe siècle, l'ethnologie devait considérer comme essentiellement sienne.

Pour mieux mettre en lumière ce rôle central, je ferai un bref retour en arrière.

L'ethnologie – ou l'anthropologie, comme on dit plutôt à présent – s'assigne l'homme pour objet d'étude, mais diffère des autres sciences humaines en ceci qu'elle aspire à saisir son objet dans ses manifestations les plus diverses. C'est pourquoi la notion de condition humaine reste marquée pour elle d'une certaine ambiguïté : par sa généralité, le terme semble réduire des différences que l'ethnologie a pour but essentiel de repérer et d'isoler, non sans postuler un critère implicite – celui même de condition humaine – qui peut seul lui permettre de circonscrire les limites externes de son objet.

Toutes les traditions intellectuelles, y compris la nôtre, ont été confrontées à cette difficulté. Les peuples qu'étudient les ethnologues n'accordent parfois la dignité d'une condition véritablement humaine qu'à leurs seuls membres. On rencontre cet usage, non seulement chez les peuples dits autochtones, mais aussi dans la Grèce antique, l'ancienne Chine et l'ancien Japon où, par un curieux rapprochement, les langues des peuples qualifiés de barbares étaient pareillement assimilées au gazouillement des oiseaux.

Même l'ethnologie encore à ses débuts n'hésitait pas à ranger les peuples qu'elle étudiait dans des catégories séparées de la nôtre au plus près de la nature, comme l'implique l'étymologie du terme « sauvage » et, de façon plus explicite, l'expression allemande *Naturvölker* ; ou bien hors de l'histoire, quand elle les dénommait « primitifs » ou « archaïques », autre façon de leur refuser un attribut constitutif de la condition humaine.

Depuis ses débuts jusqu'à la première moitié du XX^{ème} siècle, la réflexion ethnologique s'est largement consacrée à découvrir comment concilier l'unité postulée de son objet avec la diversité, et souvent l'incomparabilité de ses manifestations particulières. Il fallut pour cela que la notion de civilisation, connotant un ensemble d'aptitudes générales, universelles et transmissibles, fît sa place à celle de culture, prise dans une nouvelle acception, car elle dénote autant de styles de vie particuliers, non transmissibles, saisissables sous forme de productions concrètes – techniques, mœurs, coutumes, institutions, croyances – plutôt que de capacités virtuelles, et correspondant à des *valeurs* observables au lieu de *vérités* ou supposées telles.

Or, la notion de culture pose immédiatement des problèmes qui sont, si j'ose dire, ceux de son emploi au singulier et au pluriel. Si la culture – au singulier et même, éventuellement, avec une majuscule – est l'attribut distinctif de la condition humaine, quels traits universels inclut-elle, et comment définira-t-on sa nature ? Mais si la culture se manifeste seulement sous des formes prodigieusement diverses qu'illustrent, chacune à sa façon, les milliers de sociétés qui existent ou ont existé sur la terre, ces formes sont-elles toutes équivalentes ou sont-elles passibles de jugements de valeur qui, dans l'affirmative, retentiront inévitablement sur le sens de la notion elle-même ?

Surmonter l'antinomie apparente entre l'unicité de la condition humaine et la pluralité inépuisable des formes sous lesquelles nous l'appréhendons, tel est le but essentiel que s'assigne l'anthropologie. Présent dès l'origine dans les préoccupations de l'UNESCO, il a pris chez elle aussi une importance croissante.

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, sous le coup de l'horreur qu'inspiraient les doctrines racistes et leur mise en pratique par le massacre de populations entières et les camps d'extermination, il était normal que l'UNESCO considérât comme sa tâche la plus urgente la critique scientifique et la condamnation morale de la notion de race. D'où les deux déclarations successives sur les races, en 1950 et 1951 respectivement. Pourquoi deux ? C'est qu'aux yeux des biologistes, la première, d'inspiration sociologique, était apparue trop simpliste. Il semblait qu'après la seconde déclaration, l'UNESCO pouvait tenir le problème pour définitivement résolu.

Autour de 1950 pourtant, la génétique des populations n'avait pas pris son plein essor. Elle incite aujourd'hui à reconnaître à l'unité de l'homme, qu'elle ne remet pas en cause, une plus grande complexité. Derrière cette unité, elle discerne ce qu'elle appelle des ensembles flous de variantes génétiques qui se croisent et s'entrecroisent, s'isolent, se dispersent ou se confondent au cours du temps, et dont le repérage peut offrir à la médecine une réelle utilité. Tout en continuant à proclamer l'unité de l'homme, on doit rester attentif aux courants de la recherche scientifique et opérer s'il le faut des réajustements ce que fit l'UNESCO dans deux déclarations subséquentes en 1964 et en 1967. Tâche d'autant plus nécessaire qu'inquiètent certaines publications récentes dues à des biologistes qui tentent de redonner un statut à la notion de race, fût-ce dans des acceptions différentes de celles qu'elle put avoir dans le passé, mais qui restent néanmoins délicates à manier.

*
* *

La reconnaissance de la diversité culturelle et la protection des identités culturelles menacées forment le second volet de cette mission de l'UNESCO en laquelle l'anthropologie se reconnaît aussi. L'UNESCO l'a d'abord conçue sous l'angle du patrimoine mondial, où cette diversité se manifeste en quelque sorte déployée dans le temps. Elle a entrepris plus récemment de l'envisager aussi dans l'espace, en y incluant toutes ses modalités répandues dans le monde et qui, parce qu'immatérielles, privées de réalité tangible, risquent de disparaître sans qu'en subsistent les traces.

Il s'agit alors des traditions orales, des connaissances relatives à la nature et au monde, des savoir-faire traditionnels des différents métiers, et, au premier chef, des langues qui sont leur moyen commun d'expression. Car, sous forme immatérielle, certes, chaque langue constitue par son agencement interne un monument aussi précieux que les chefs-d'œuvre d'architecture inscrits par l'UNESCO au patrimoine mondial. Chaque langue perçoit et découpe le monde d'une façon qui lui est propre par sa structure elle ouvre une voie d'accès originale à la connaissance de celui-ci.

Si attentive est l'UNESCO à ce rôle central du langage, si empressée se montre-t-elle à mobiliser les linguistes du monde entier pour l'étude et le maintien des langues menacées d'extinction, ainsi dans l'exposé de sa *Stratégie à moyen terme pour la période de 2002 à 2007*, que je ne m'appesantirai pas sur ce sujet sinon pour relater une anecdote qui mérite, me semble-t-il, d'être versée au dossier.

Au Canada, il y a une trentaine d'années, j'attendais sur une côte de la Colombie britannique le ferry qui devait me conduire à la petite île d'Alert Bay, une réserve des Indiens appelés Kwakiutl dans la littérature ethnologique et qui se dénomment eux-mêmes Kakwaka'wakw. Je nouai conversation sur le quai avec un jeune passager vêtu d'une combinaison de jogging de couleur très voyante. Il était Indien Kwakiutl, mais élevé hors de la réserve dès la petite enfance, et il avait décidé de s'y fixer pour apprendre la sculpture traditionnelle. C'était, expliqua-t-il, un métier qui permettait d'échapper aux impôts. «Mais », ajouta-t-il, « la difficulté est que je devrai commencer par apprendre la langue.»

Je fus saisi par cette remarque. Ainsi donc, pour ce garçon gravement acculturé, il allait de soi que l'art traditionnel, les mythes et légendes que celui-ci illustre et la langue elle-même forment un tout. On sait que les Kwakiutl et leurs voisins de Colombie britannique et d'Alaska sont les créateurs d'œuvres graphiques et plastiques d'une puissante originalité. Etouffés pendant plusieurs décennies par les persécutions des pouvoirs publics, depuis le milieu du dernier siècle, ces arts, dont le sort est indissolublement uni à celui de la langue, retrouvaient leur vitalité.

Or je devais recevoir l'an dernier du chef des nations Kakwaka'wakw un appel à l'aide. Sa langue, le kwakwala, m'écrivait-il, n'était plus parlée que par 200 personnes à peine. Par d'autres exemples, nombreux hélas, l'UNESCO a pu se convaincre que les langues sont un trésor, d'abord

en elles-mêmes, et parce que leur disparition entraîne celle de croyances, savoirs, usages, arts et traditions qui sont autant de pièces irremplaçables du patrimoine de l'humanité.

L'UNESCO le souligne dans tous ses textes : ces craintes ne sont malheureusement que trop justifiées par l'appauvrissement accéléré des diversités culturelles dû à cette conjonction redoutable de phénomènes qu'on appelle la mondialisation.

Occurrence sans équivalent dans l'histoire de l'humanité, cette mondialisation résulte en grande partie de l'explosion démographique qui, en moins d'un siècle, a quadruplé l'effectif de notre espèce et où nous devrions voir la vraie catastrophe. Il convient peut-être, pourtant, de scruter plus attentivement l'histoire en quête de conjonctures qui, sur une échelle considérablement réduite, certes, pourraient figurer des précédents.

Sous ce rapport, une lointaine ressemblance existe entre la façon dont, à l'heure actuelle, la mondialisation tend à uniformiser les cultures, et l'état de choses qui a reçu des historiens de l'art le nom significatif de gothique international. Pendant quelques décennies qui couvrent le dernier quart du XIV^e siècle et la première moitié du XV^e siècle environ, la multiplication des échanges, le zèle des collectionneurs et des marchands rendirent les provenances des œuvres picturales pratiquement indiscernables. Diffusé dans toute l'Europe, résultat d'influences réciproques, ce style international s'appliquait à déformer l'aspect du corps humain en faussant certaines proportions, ou par le port de vêtements extravagants et une surabondance d'ornements et de parures. En même temps, il se montrait obsédé par la mort et ses aspects effrayants.

N'y a-t-il pas là, avec certaines tendances de nos arts contemporains, une ressemblance non pas seulement formelle, mais de fond ? On observe dans les deux cas un zèle pour dénaturer le corps humain, que ce soit par l'apparence – costume ou représentation figurée – ou par le traitement du corps lui-même comme un objet; d'autre part la volonté d'inclure dans le champ de l'art jusques aux côtés les plus repoussants de la condition humaine.

Le parallèle est si frappant qu'on serait tenté, sur la base de ces seuls exemples, de formuler une loi des conséquences culturelles de la mondialisation. Je ne m'y risquerai pas. Si j'ai évoqué le cas du gothique international, c'est pour souligner que cet état d'indistinction, loin de s'étendre, fut le milieu d'où surgirent et divergèrent, tout en maintenant des contacts, les écoles de peinture flamande d'une part, italienne de l'autre ; soit les formes les plus accusées de la diversité que connut l'art occidental.

Le temps ne marche pas toujours dans le même sens. Au règne envahissant de l'uniformité peuvent succéder des retournements imprévus. Cela s'est produit dans le passé et il est permis d'espérer qu'au sein même de la mondialisation en cours soient en gestation de nouvelles diversités dont nous ne soupçonnons pas la nature.

Quoi qu'il en soit, après le rejet des évolutions unilinéaires, pour échapper au pessimisme que l'état présent du monde peut inspirer, c'est en revenant à certaines idées de Giambattista Vico, fondateur, au XVIII^e siècle, d'une nouvelle conception de l'histoire, qu'on reprendra quelque espoir. Sa théorie des *corsi e ricorsi* invite à voir dans chaque période de l'histoire la projection sur un autre plan d'un modèle déjà présent dans un précédent cycle. De sorte que l'histoire se déroulerait en spirale.

En faisant sa place dans les analyses historiques à une certaine périodicité, on retrouve des raisons d'être modérément optimiste. On réconcilie aussi les conceptions différentes que se sont faites du temps les anciens philosophes, les penseurs de l'Orient et de l'Extrême-Orient, les peuples autochtones. Enfin on rend à l'histoire humaine sa place parmi les autres manifestations de la vie puisque, dans cette perspective, certains traits que l'on croyait spécifiquement humains apparaissent comme la résurgence, dans l'ordre de la pensée, de propriétés inhérentes à la vie elle-

même, ainsi que le suggère l'analogie de structure entre le code génétique et le langage articulé, bien mise en lumière par le grand linguiste Roman Jakobson dans un rapport écrit pour l'UNESCO que celle-ci publia en 1970.

De son côté, l'UNESCO a toujours reconnu qu'une correspondance existe entre la diversité culturelle et la biodiversité. Déjà la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* de 1972 rapprochait les deux aspects en associant au patrimoine culturel les « habitats d'espèces animales et végétales menacées ». L'UNESCO a d'ailleurs constitué à travers le monde quelque cinq cents réserves de biosphères pour préserver des cas remarquables de biodiversité.

Au cours des années, elle donna à ce lien de plus en plus d'importance en s'attachant à en comprendre les raisons. Ainsi, dans ses *Propositions pour 2006-2007*, le Directeur général souligne l'existence de « *liens conceptuels entre diversité culturelle et diversité biologique* ».

Il me semble en effet que pour développer des différences, pour que les seuils permettant de distinguer une culture de ses voisines deviennent suffisamment tranchés, les conditions sont *grosso modo* les mêmes que celles qui favorisent la différenciation biologique : isolement relatif pendant un temps prolongé, échanges limités, qu'ils soient d'ordre culturel ou génétique. Au degré près, les barrières culturelles sont de même nature que les barrières biologiques celles-ci les préfigurent d'une manière d'autant plus véridique que toutes les cultures impriment leur marque au corps par des styles de costume, de coiffure et de parure, par des mutilations corporelles et par des comportements gestuels, elles miment des différences comparables à celles qu'on reconnaît entre les variétés au sein d'une même espèce.

Diversité culturelle et diversité biologique ne sont donc pas seulement des phénomènes du même type. Elles sont organiquement liées, et nous nous apercevons chaque jour davantage qu'à l'échelle humaine, le problème de la diversité culturelle reflète un problème beaucoup plus vaste et dont la solution est encore plus urgente, celui des rapports entre l'homme et les autres espèces vivantes, et qu'il ne servirait à rien de prétendre le résoudre sur le premier plan si l'on ne s'attaquait aussi à lui sur l'autre, tant il est vrai que le respect que nous souhaitons obtenir de chaque homme envers les cultures différentes de la sienne n'est qu'un cas particulier du respect qu'il devrait ressentir pour toutes les formes de la vie. En isolant l'homme du reste de la création, en définissant trop étroitement les limites qui l'en séparent, l'humanisme occidental hérité de l'Antiquité et de la Renaissance a permis que soient rejetées, hors des frontières arbitrairement tracées, des fractions chaque fois plus proches d'une humanité à laquelle on pouvait d'autant plus facilement refuser la même dignité qu'au reste, qu'on avait oublié que, si l'homme est respectable, c'est d'abord comme être vivant plutôt que comme seigneur et maître de la création : première reconnaissance qui l'eût contraint à faire preuve de respect envers tous les êtres vivants.

Ces vérités seraient d'évidence pour les peuples qu'étudient les ethnologues. On se félicite donc que les organisations internationales, et au premier rang l'UNESCO, prêtent à leurs intérêts vitaux et à leur pensée philosophique de plus en plus d'attention.

Par de sages coutumes que nous aurions tort de regarder comme des superstitions, ces peuples limitent la consommation par l'homme des autres espèces vivantes et lui en imposent le respect moral associé à des règles pour assurer leur conservation. Telles sont les leçons que les ethnologues ont apprises auprès d'eux en souhaitant qu'au moment où l'UNESCO les aide à rejoindre le concert des nations, elle les assiste aussi dans leur volonté de conserver ces principes intacts et qu'elle encourage d'autres à s'en inspirer.

L'UNESCO : les ambitions du développement à l'épreuve

Amadou Mahtar M'Bow

Directeur général de l'UNESCO 1974 -1987

Ce n'est pas sans émotion que je prends la parole devant les éminentes personnalités réunies ici à l'occasion de la célébration du soixantième anniversaire de l'adoption de l'Acte Constitutif de l'UNESCO parmi lesquels je voudrais saluer le Président de la Conférence générale, Monsieur Bin Musa Bin Jaafar à qui me lie une longue amitié, le Président du Conseil exécutif, Monsieur Zhang Xinsheng, d'un pays, la Chine, avec lequel j'ai toujours entretenu les relations les plus fécondes, les Délégués permanents, le Directeur général Monsieur Koïchiro Matsuura qui a eu l'amabilité de m'y convier, et que je remercie bien sincèrement, mon successeur direct, Monsieur Federico Mayor, et les fonctionnaires anciens ou actuels de l'organisation pour lesquels je garde toujours en mémoire le souvenir de la précieuse collaboration et de l'amicale fidélité de nombre d'entre eux.

C'est la cinquième fois que j'ai l'insigne honneur de participer à la commémoration d'une décennie de l'organisation. La première fois c'était en 1966 pour son vingtième anniversaire. Dirigeant la délégation de mon pays à la Conférence générale, je venais d'être élu membre du Conseil exécutif.

Depuis lors, le temps a fait son œuvre. Et nombreux sont les hommes et les femmes, aujourd'hui disparus, avec lesquels j'ai partagé ces moments privilégiés d'intense réflexion sur le chemin parcouru et sur les nouveaux défis que l'évolution du monde imposait à l'organisation.

Certains d'entre eux avaient contribué à sa naissance d'autres la servaient depuis sa création, les uns et les autres avec toutes les ressources de leur intelligence et toute la force de leur conviction. Sans eux et sans leurs efforts tenaces l'histoire de cette organisation n'aurait pas été ce qu'elle a été, et qu'elle ne devrait jamais cesser d'être: une institution vouée au progrès du savoir et sa large diffusion, à la connaissance réciproque et à la compréhension mutuelle entre les peuples, à l'harmonie et à la paix entre les nations, cultivant l'indépendance de l'esprit et au sein de laquelle peuvent s'exprimer librement les pensées les plus variées et les sensibilités qui font la diversité et la richesse du monde.

Aussi, me permettez-vous, avant toute chose, de rendre hommage à la mémoire de tous ceux qui ont dévoué leur vie à la cause de l'UNESCO et aux idéaux qui l'ont fait naître et que proclame son Acte Constitutif à savoir : les pionniers de la première heure, Ministres Alliés de l'éducation qui à Londres, alors soumise à des bombardements incessants, témoignaient de leur foi en l'avenir en préparant les bases de leur coopération future dans l'Europe libérée de l'occupation, cette occupation qui avait fait de la plupart d'entre eux des exilés, les délégués des 44 Etats représentés à la Conférence constitutive tenue à Londres du 1^{er} au 16 novembre 1945.

Parmi ces délégués, je voudrais faire une mention spéciale de la représentation française conduite par Léon Blum, de celle des Etats Unis d'Amérique dirigée par Archibald MacLeish qui, avec Léon Blum, Clement Attlee, Premier Ministre du Royaume-Uni, Ellen Wilkinson chef de la délégation du Royaume-Uni et Présidente de la Conférence et Dom Jaime Torres Bodet, Ministre de l'instruction publique et chef de la délégation du Mexique, inspirèrent à la Conférence dès son ouverture cette vision humaniste et cette volonté de donner un nouveau cours aux rapports humains et aux relations entre les peuples et les nations qui est largement reflété dans le préambule de l'Acte constitutif.

J'associe aussi à cet hommage les délégués aux sessions suivantes de la Conférence générale, les membres du Conseil exécutif, élus alors à titre personnel, les Directeurs généraux qui, alors que l'organisation cherchait sa voie, lui ont apporté le poids de leur notoriété et le sens de leurs responsabilités vis à vis de l'ensemble de la communauté humaine parmi lesquels vous me permettrez de citer le nom Paulo de Berrêdo Carneiro, et enfin les fonctionnaires qui, fidèles à leur serment, ont servi avec loyauté la coopération intellectuelle internationale sans jamais céder aux pressions d'où qu'elles pouvaient venir. Les uns et les autres ont fait valoir, en toute circonstance, la primauté des idéaux et des principes qui font la force de l'Acte Constitutif et lui donnent sa singularité et son poids moral.

Puisqu'il m'a été demandé par les organisateurs de ce colloque de traiter du thème intitulé : « L'UNESCO : les ambitions du développement à l'épreuve », ce que j'ai accepté de faire bien volontiers, il me faut rappeler, en puisant essentiellement dans mes souvenirs et dans mes lectures anciennes, ce qui me paraît être le fondement essentiel de l'action de l'organisation en matière de développement ainsi que la façon dont cette action a été menée, sur le plan théorique comme dans la pratique, au cours de la période pendant laquelle j'ai été associé plus ou moins étroitement à l'action de l'organisation, en 1953 comme responsable dans mon pays de l'éducation de base dont l'idée avait été lancée par l'UNESCO à l'initiative de Torres Bodet, en 1966 comme délégué de mon pays devenu indépendant à la Conférence générale, comme membre du Conseil exécutif et Président de sa commission du programme et des relations extérieures, comme Sous-Directeur général chargé de l'éducation durant quatre ans et enfin comme Directeur général pendant treize ans.

Les ambitions de l'UNESCO pour le développement sont inhérentes à sa propre existence. Institution spécialisée du système des Nations Unies, elle a été créée pour participer aux efforts communs destinés à contribuer aux « buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité ». La Charte des Nations Unies, comme son Acte constitutif, lui font obligation de contribuer aux efforts collectifs au même titre que les autres institutions comme l'OIT, la FAO, l'OMS par exemple. Les conditions de cette coopération sont définies par l'accord approuvé par la Conférence générale le 6 décembre 1946 et par l'Assemblée générale des Nations Unies le 14 décembre 1946.

Aussi toutes les décisions adoptées par les Nations Unies relatives au développement qui nécessitent des études ou qui ont des rapports avec ses domaines de compétence lui sont-elles transmises à toutes fins utiles et souvent même pour action. Elle est aussi par sa nature l'agent d'exécution désigné pour la mise en œuvre des projets opérationnels relevant de ses domaines de compétence financés par les programmes spéciaux des Nations Unies. Elle participe à la réflexion commune et à la coordination des activités de développement dans le cadre de l'ECOSOC, le Conseil économique et social des Nations Unies.

Car, il convient de le rappeler, toutes les activités de l'UNESCO, qu'elles concernent les aspects théoriques ou pratiques, contribuent d'une manière ou d'une autre au développement. La paix et la sécurité qui sont les buts ultimes de l'UNESCO, comme de l'ensemble du système des Nations Unies, sont elles-mêmes tributaires dans une large mesure du développement, ce qui a pu faire dire au Pape Paul VI dans un de ses messages de la Journée de la Paix que « le nouveau nom de la Paix c'est le développement ». Il va sans dire que, dans ce contexte, le développement est celui qui apporte le bien-être à tous et permet à chacun de satisfaire à ses besoins matériels et d'assurer son plein épanouissement spirituel.

Aussi, l'UNESCO a-t-elle été confrontée dès les débuts à une triple exigence : celle de faire passer dans les faits les principes, idéaux et objectifs définis dans son Acte constitutif, celle de répondre aux obligations qui lui incombent en tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies et enfin celle de répondre aux aspirations de ses états membres, et en particulier de ceux d'entre eux qui venaient de naître de la décolonisation.

Au moment l'UNESCO était créée il existait, en Europe en particulier, un fort courant de solidarité né des communes souffrances endurées pendant la guerre et d'une volonté de tirer les leçons des faits historiques qui ont marqué les années qui ont suivi la Première Guerre mondiale et en particulier la crise mondiale de 1929-1930. Celle-ci avait entraîné dans divers pays une misère si grande qu'elle a pu favoriser l'émergence ou le renforcement des régimes totalitaires, expansionnistes et xénophobes qui ont été responsables du déclenchement de la deuxième guerre mondiale et des atrocités qui l'ont accompagné. La volonté d'assurer la paix, la sécurité, le bien-être commun et le règne de la justice, déjà implicite dans la Déclaration de l'Atlantique Nord, fut concrétisée par les Accords de Bretton Woods de 1944, qui créent le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et surtout par l'adoption de la Charte des Nations Unies à San Francisco, le 26 juin 1945.

L'avant-projet soumis à la Conférence de Londres le 1^{er} novembre 1945 par la Conférence des Ministres alliés de l'éducation, qui a siégé à Londres à partir de 1942 pour préparer l'avenir de l'Europe libérée, reflète les mêmes préoccupations. On y insiste sur la nécessité d'associer les efforts des membres de la nouvelle organisation « en vue d'assurer et de faciliter l'usage à tous les peuples, pour servir les besoins communs de l'homme, de l'ensemble des connaissances et de la culture mondiale, afin de contribuer ainsi à la stabilité économique, à la sécurité politique et au bien-être général des peuples du monde » et sur le besoin de « diriger et encourager les recherches et les études sur les problèmes d'éducation et de culture qui se rattachent au maintien de la paix et au progrès du bien-être humain ».

Le « Projet français de statut de l'organisation de coopération intellectuelle des Nations Unies » soumis à la même Conférence, souligne de son côté la nécessité de « répandre le sens de la solidarité universelle » et précise que les « dévastations matérielles et morales créées par la guerre et l'oppression ennemie imposent des tâches de reconstruction qui dépassent les capacités actuelles de la plupart des nations ainsi frappées et ne peuvent être menées à bien que grâce au concours d'ensemble des Nations Unies ».

Les débats sur ces avant-projets confirment les mêmes préoccupations en particulier chez Léon Blum qui y apporte l'adhésion de la France, et chez Dom Jaime Torres Bodet. Analysant les conditions qui ont permis l'issue victorieuse de la guerre, Torres Bodet souligne la double dette envers les masses qui y ont sacrifié leur vie et envers les savants dont les investigations ont fourni les instruments de cette victoire. Il pose le problème de l'extension de l'éducation au profit de ces masses et celui de la solidarité morale de l'humanité qui doit être le dénominateur commun du développement de l'éducation. Il déplore le fait que des millions de jeunes gens et d'adultes ne possèdent même pas l'alphabet, et cite notamment le cas de ceux des pays encore colonisés. Il souhaite que les connaissances acquises dans le monde soient mises à la « disposition de ceux qui y font appel pour améliorer leur effort de progrès ». « Plus nous sommes pénétrés de l'importance de la haute culture et plus nous devons nous intéresser à lui faire atteindre des couches chaque jour plus grandes de la population » insiste-t-il. Pour clore son intervention Torres Bodet s'interroge sur le fossé qui sépare les fins et les moyens, les idéaux et les pratiques économiques sociales et politiques qui les contredisent.

Les préoccupations ainsi exprimées sont largement reprises dans la Convention adoptée à Londres le 16 novembre 1945 qui donne naissance à l'UNESCO. Elle affirme notamment dans son préambule que « la dignité de l'homme exigeant la diffusion de la culture et l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la pax, il y a là, pour toutes les nations, des devoirs sacrés à remplir dans un esprit de mutuelle assistance », et que « pour entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples [la] paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité ».

C'est pourquoi, selon l'Acte constitutif, les gouvernements des Etats parties « créent l'organisation (...) afin d'atteindre graduellement, par la coopération des nations du monde dans

les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité en vue desquels l'Organisation des Nations Unies a été constituée, et que sa Charte proclame. »

Les Etats parties expriment en même temps leur volonté « d'imprimer une action vigoureuse à l'éducation populaire et à la diffusion de la culture » et celle de collaborer avec les Etats membres qui le désirent pour les aider à développer leur action éducatrice.

Dès les débuts de l'organisation, la question s'est donc posée de savoir comment passer de la déclaration des principes aux actes concrets, et comment concilier les activités purement intellectuelles et les opérations sur le terrain. Julian Huxley, premier Directeur général de l'organisation s'efforcera d'y répondre dans une étude demeurée célèbre, qu'il publie en 1946 sous le titre « L'UNESCO : ses buts et sa philosophie », et qui est restée une source essentielle d'information pour qui veut comprendre le sens de cette organisation et la portée de son action.

Certes, on peut ne pas partager les vues de Huxley sur « sa philosophie de l'humanisme évolutionniste » dont il a voulu faire le fondement idéologique de la vision et de l'action de l'UNESCO - et Jacques Maritain dans son non moins célèbre discours prononcé à l'ouverture de la Conférence générale de Mexico de 1947 n'a pas manqué de soutenir une thèse différente de la sienne - mais on doit reconnaître au premier Directeur général la pertinence de ses analyses sur la nature des domaines de compétence de l'organisation, sur leurs liens avec les transformations qu'appelle notre époque, et sur leurs incidences dans le « progrès humain », c'est à dire dans ce qu'on a appelé par la suite le « développement économique et social » considéré comme une condition essentielle de l'harmonie entre les peuples et de la paix entre les nations.

C'est pourquoi Huxley insista sur le devoir d'assistance à l'égard des peuples dits « arriérés », ce terme étant employé, non dans un sens péjoratif, mais pour qualifier les sociétés qui, pour des raisons diverses, étaient demeurés en marge des progrès scientifiques et techniques et des transformations économiques et sociales qui ont marqué l'évolution de l'Europe à partir de la Renaissance et qui, au cours des deux derniers siècles, ont contribué au bien-être matériel des peuples de/ou issus de l'Occident.

Il ouvre ainsi la voie aux activités opérationnelles qui commencent, à ma connaissance, avec le projet d'éducation de base initié sous Torres Bodet dans la vallée de Marbial, en Haïti, activités dans lesquelles l'UNESCO s'engagera de façon continue à la suite de la Conférence générale tenue à Montevideo en 1954, même si elles ne prendront leur plein essor véritable que sous René Maheu, avec la sauvegarde des monuments de Nubie et les indépendances africaines.

Mais la démarche de Huxley n'avait pas que des visées matérialistes et utilitaires si je puis m'exprimer ainsi. Le savant qu'il était, rompu à la rigueur du raisonnement scientifique, n'attachait pas moins d'importance à la dimension spirituelle de l'homme, au fait religieux et à son rôle dans les diverses sociétés. Aussi voulait-il qu'une large place soit donnée dans les activités de l'organisation à la philosophie, à l'histoire, et en général aux sciences sociales et humaines et, ce, en coopération avec les communautés éducatives, scientifiques, artistiques mondiales constituées en organisations internationales non gouvernementales professionnelles qu'il faut distinguer des ONG dites « humanitaires » qui ont proliféré à la suite de la guerre du Biafra.

Quelles que soient leurs convictions religieuses ou philosophiques la plupart des Directeurs généraux qui lui ont succédé, et je suis du nombre, partageaient ses idées non, certes, pour ce qui concerne la philosophie sur laquelle il voulait fonder la démarche de l'UNESCO, mais sur l'importance que l'homme de science accordait aux activités intellectuelles dans la vie de l'organisation et au rôle essentiel que devaient y jouer les organisations internationales non gouvernementales œuvrant dans ses domaines de compétence.

Nous étions convaincus aussi que l'action normative, qui est un des champs les plus féconds de l'œuvre de l'UNESCO, est inconcevable sans des études préalables permettant de déterminer avec le plus de clarté possible la portée juridique, humaine et sociale des normes édictées et leurs rapports avec le progrès dans les différents domaines de compétence de l'UNESCO.

La même conviction nous animait en ce qui concerne les activités opérationnelles, celles qui relèvent de projets exécutés directement dans les Etats, projets qui sont considérés généralement à tort comme étant les seuls qui relèvent du développement comme je l'ai déjà souligné.

Ces projets exécutés essentiellement en faveur des Etats membres les plus démunis, et dont la plus grande partie relevait du domaine de l'éducation, sont inconcevables tant dans la phase de leur élaboration que dans leur mise en œuvre sans qu'il soit fait recours aux données de l'expérience acquise dans le monde par la recherche et la pratique éducatives. Ils ne peuvent être conçus non plus à l'aveuglette. Ils doivent tenir compte du contexte social, culturel, sociologique des pays et des peuples intéressés, et même des particularités des communautés directement concernées, ce qui implique un effort pour connaître le milieu, ses traditions, son histoire etc. On ne peut faire œuvre d'éducation en ignorant les facteurs qui façonnent la personnalité et déterminent les comportements de ceux qui doivent en bénéficier. En retour, les enseignements tirés de la mise en œuvre de ces projets ont toujours enrichi le stock de connaissances et de savoir-faire de la communauté éducative mondiale, permettant ainsi au Secrétariat d'améliorer la qualité de ses prestations dans ses Etats membres.

Il est donc artificiel dans la pratique de l'UNESCO de séparer activité intellectuelle, action normative et activité opérationnelle. Deux exemples en témoignent. Le premier concerne la Déclaration universelle des Droits de l'homme des Nations Unies à l'élaboration de laquelle l'UNESCO a apporté une contribution significative, généralement peu connue. Elle a mobilisé à cet effet des juristes, parmi lesquels se distingue René Cassin, qui en fut un des artisans les plus déterminés, des éducateurs, des scientifiques, des penseurs dont on peut lire les contributions dans une brochure publiée à l'époque par l'organisation. Ce produit, pour reprendre un jargon à la mode, intègre autant l'expérience, le savoir-faire que les qualités opérationnelles de ceux qui ont y ont travaillé.

Le second exemple concerne le CERN, le Centre européen de Recherche nucléaire installé en Suisse dont la création doit beaucoup à l'UNESCO. On ne peut séparer, dans la contribution de l'UNESCO à cette œuvre, ce qui relève de l'action normative, du travail intellectuel ou des capacités opérationnelles.

Il est vrai, comme je l'ai déjà indiqué, que les projets opérationnels qui ont commencé sous Torres Bodet, et qui se sont multipliés après la Conférence générale de Montevideo avec le Programme d'assistance technique financé par les Nations Unies et l'adoption du « Projet majeur pour l'extension de l'enseignement primaire en Amérique Latine (1957) » n'ont pris leur essor qu'à la faveur de deux circonstances.

La première concerne la construction du barrage d'Assouan et la campagne de sauvegarde des Monuments de Nubie : ceux d'Abou Simbel d'abord, dont les travaux lancés sous Vittorio Veronese furent conduits et achevés sous René Maheu, ensuite ceux de Philae commencés sous René Maheu et que j'ai eu le privilège de conduire à leur terme avant d'amorcer, à la suite d'entretiens avec feu le Président Anouar El-Sadate, le projet de construction du Musée de Nubie à Assouan et du nouveau Musée du Caire auquel j'avais proposé, ce qu'avait agréé le Président Sadate, d'ajouter la construction d'un nouveau Musée à Alexandrie où devaient être rassemblées les trésors de l'époque gréco-romaine.

La seconde est l'accession à l'indépendance de la plupart des pays Africains et leur adhésion à l'UNESCO en 1960. Cette adhésion coïncide avec un autre fait, passé généralement inaperçu,

c'est l'adoption la même année par la 11^{ème} session de la Conférence générale de la « Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement ».

Les aspirations des nouveaux Etats et la nouvelle convention provoquent une forte demande en éducation. L'éducation ayant été peu développée pendant la période coloniale et la plupart des Etats qui en émergeaient avant un besoin urgent de personnel administratif et technique nécessaire à leur fonctionnement normal et à leur développement. On se rappellera à ce sujet l'opération menée par les Nations Unies au Congo-Léopoldville dans laquelle l'UNESCO prit une part active.

C'est dans ce contexte qu'elle fut amenée à organiser en 1961, à Addis-Abeba, la première Conférence continentale des Ministres de l'éducation et des Ministres chargés de la planification du développement économique et social de l'Afrique qui, après un examen exhaustif de la situation a adopté ce qu'on a appelé le « Plan d'Addis-Abeba ». Ce Plan, à l'élaboration duquel avaient activement participé les spécialistes de l'UNESCO sous la conduite de Malcolm Addisheshia, sert de référence aux énormes efforts fournis par la suite par les Etats et par la coopération internationale dans le domaine de l'éducation. Aujourd'hui, il reste une source précieuse d'appréciation de la situation au moment des indépendances, des progrès accomplis par la suite et des contraintes qui ont interrompu l'élan premier et porté gravement atteinte à l'extension et à la qualité de l'éducation.

En tout état de cause la mise en œuvre de ce plan entraîna une amplification de l'action opérationnelle financée, d'une part, par le Programme des Nations Unies pour le développement, le PNUD et d'autre part dans le cadre de la coopération avec la Banque mondiale, une Division spéciale ayant été créée à cet effet au Secteur de l'éducation dont le financement était pris en charge conjointement par la Banque et l'UNESCO, et par des fonds en dépôt. L'Institut International de Planification de l'Education (IPE) établi par un accord entre l'UNESCO et la Banque mondiale, et dont l'installation et le fonctionnement furent facilités par le gouvernement français, pour assurer la formation des spécialistes dont les pays avaient un besoin pressant.

Il faut ajouter à cette infrastructure le Bureau international de l'éducation (BIE), établie entre les deux grandes guerres à Genève, à l'initiative d'éducateurs suisses parmi lesquels se distingue le psychologue Jean Piaget, fondateur de l'épistémologie génétique et auquel est attaché le nom du grand pédagogue que fut Rosselli, avec lesquels j'ai eu à négocier l'intégration définitive du Bureau à l'UNESCO, et l'Institut de Hambourg né d'une coopération avec le Gouvernement allemand.

Hors de l'Europe, il faut citer aussi le Centre des constructions scolaire établi au Mexique, le Centre du Livre établi en Colombie, les Bureaux régionaux de l'UNESCO établis à la Havane, et pour l'éducation celui de Santiago du Chili pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, de Bangkok pour l'Asie, du Caire pour les pays arabes, de Dakar pour l'Afrique, de Bucarest pour l'enseignement supérieur en Europe. Les sciences n'étaient pas absentes puisque dans ces bureaux siégeaient des spécialistes tout autant des sciences exactes et naturelles que des sciences humaines et sociales, et des bureaux des sciences exactes et naturelles fonctionnaient, par exemple au Caire et à New Delhi.

Ces Bureaux, outre les prestations qu'ils fournissaient aux Etats membres et les séminaires et cours qui y étaient organisés, servaient de centres de recherche, de documentation et d'information sur les problèmes généraux de l'éducation et sur ceux intéressant plus particulièrement les pays de la région concernée.

L'UNESCO, c'était le dessein des Directeurs généraux de ma génération, devait être une maison ouverte sur le monde et un centre de collecte, de traitement et de diffusion des informations, des plus anciennes aux plus récentes, sur tout ce qui concerne ses domaines de compétence, en même temps qu'un lieu de rencontre des penseurs et des créateurs de toutes les

parties du monde soucieux de réfléchir en commun, et en toute liberté, sur les problèmes essentiels de notre époque et sur les solutions qui pouvaient leur être apportées en conformité avec les idéaux et les programmes de l'UNESCO.

La même idée valait pour les Bureaux régionaux qui devaient jouer, en relation avec le siège, le même rôle sur le plan régional. Ils étaient appelés également à participer activement à la préparation des conférences régionales, comme celle d'Addis-Abeba de 1961.

On ne peut passer, en effet, en revue l'action de l'UNESCO pour le développement sans évoquer d'autres aspects de ses programmes. Je pense notamment aux Conférences thématiques ou régionales comme celles d'Addis-Abeba, puis de Nairobi, sur l'éducation en Afrique ou celle de Stockholm sur l'environnement ou de Mexico sur les politiques culturelles. Ces conférences sur les politiques de l'éducation, de la science et de la technologie, de la culture, de l'information et de la communication ont joué un rôle essentiel dans la prise de conscience des situations concrètes dans les différents continents servant de catalyseurs aux efforts des Etats membres qu'ils appartiennent aux pays en développement ou aux pays industriels.

Les grands programmes internationaux/intergouvernementaux relatifs à la corrélation géologique, à l'hydrologie, à l'océanographie, à l'environnement, à la préservation du patrimoine mondial auxquels participent si activement les pays les plus industriels du monde sont aussi des instruments essentiels d'avancement du savoir, de la formation et du perfectionnement des spécialistes, de gestion et d'exploitation rationnelle des ressources naturelles, de préservation de l'environnement, et à ces titres, des leviers importants d'un développement fondé sur la durabilité avant qu'on ne parlât de développement durable.

La notion d'éducation pour tous, qui paraît avoir été découverte par certains à la conférence de Jomtien en 1990, constituait déjà le Grand Programme II du plan à moyen terme 1983-1989 adoptée par un consensus de l'ensemble des Etats membres, lors de la 4^{ème} session extraordinaire de la Conférence générale de l'UNESCO tenue à Paris en 1982. Toutes les activités sur l'éducation prévues dans le programme du Millenium des Nations Unies figuraient déjà dans les programmes de l'UNESCO. Mais ce qui manquait à l'UNESCO ce sont les ressources nécessaires à ses ambitions. Ceux qui suivent la vie de l'organisation se rappelleront sans doute la démission retentissante de Torres Bodet en 1953, parce que le Budget qu'il avait proposé était amputé des ressources nécessaires à l'éducation de base, cet effort qu'il avait entrepris avec conviction et détermination afin de tirer les populations les plus démunies du monde de l'engrenage de l'ignorance et de la pauvreté.

Car l'approche de l'UNESCO à toujours eu un caractère à la fois universel dans sa dimension géographique et global dans ses perspectives disciplinaires. Par exemple, dans les analyses qui fondent ses plans à moyen terme et dans les programmes biennaux qui en sont issus, le problème des inégalités, de la pauvreté, de l'analphabétisme ou illettrisme, en rapport avec le développement font la part égale à tous les groupes de pays industriels ou en développement, sans négliger de souligner la différence d'échelles.

Cet exposé est loin d'être exhaustif, j'en conviens. J'aurais pu évoquer de nombreux autres faits qui montrent le rôle admirable joué par cette organisation depuis 60 ans avec des moyens souvent dérisoires par rapport aux exigences du monde et à l'importance de sa fonction. Mais il me faut conclure. Je le ferai en disant une fois de plus que toutes les activités de l'UNESCO sont liées les unes aux autres, que le développement ne saurait se concevoir sans l'activité intellectuelle et sans l'action normative qui sont les raisons d'être de l'UNESCO.

Pour l'avenir, la seule chose que je puis dire c'est que les tâches du développement sont encore immenses, car la pauvreté n'a jamais été aussi grande dans le monde et le rôle de l'UNESCO dans son éradication plus essentiel. Il y va de la paix et de la stabilité du monde. J'y ajouterai que la grandeur de cette organisation n'a été plus manifeste que, quand résistant aux

tourbillons du monde et aux pressions de toutes sortes, elle est restée fidèle à elle-même, aux principes et aux idéaux de son Acte constitutif.

Aussi pour terminer, voudrais-je dire à ceux qui se penchent sur son histoire que leur responsabilité est grande et leur tâche immense. L'exigence de vérité qui est le fondement de toute œuvre historique impose des investigations exhaustives, or la documentation est nombreuse et variée, les problèmes complexes et les enjeux importants.

Que l'UNESCO vive encore longtemps et qu'elle demeure la « conscience de l'humanité ». Merci, Monsieur le Directeur général Koïchiro Matsuura, de m'avoir permis de m'exprimer en ce lieu et en cette nouvelle décennie de l'organisation et peut-être pour la dernière fois.

L'UNESCO et les perspectives de paix au lendemain de la guerre froide

Federico Mayor

Directeur général de l'UNESCO 1987-1999

Monsieur le Président de la Conférence générale,
Monsieur le Président du Conseil Exécutif,
Monsieur le Directeur général,
Excellences,
Chers anciens collègues,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Je tiens tout d'abord à vous dire ma satisfaction de partager cette tribune avec mon prédécesseur le Directeur général Amadou Mahtar M'Bow, qui a consacré sa vie entière au service public, porte-parole des préoccupations du monde entier, mais d'abord des déshérités, des pays en développement et de ce continent africain dont la sagesse a tant apporté à l'Organisation. À l'occasion de ce Colloque sur l'histoire de l'UNESCO, où nous interrogeons le passé pour dessiner les pistes d'un avenir meilleur, il n'est que juste de rappeler la contribution culturelle, éthique, esthétique, politique et humaine des peuples africains et c'est pourquoi je tenais à leur rendre, en la personne de l'ancien Directeur général M'Bow, un sincère hommage au début de mon intervention.

Je veux aussi évoquer ici, en un témoignage particulier de reconnaissance, la mémoire de tous ceux qui ont contribué, dans la lumière ou l'anonymat, à la création, à la consolidation et aux progrès de cette Organisation, par leur travail, leurs idées et le soutien que, sous une forme ou une autre, ils lui ont apportés. De l'époque de Sir Julian Huxley à aujourd'hui, nombreux sont les hommes et les femmes qui ont tissé, parfois au prix de grands sacrifices, cette trame serrée et multicolore aujourd'hui indispensable à l'édification de cet autre monde que nous savons possible et auquel nous aspirons. Je pense en particulier au Directeur général Jaime Torres Bodet, qui possédait au suprême degré cette créativité latino-américaine qui continue à illuminer le monde, et qui écrivait dans un de ses plus beaux poèmes : « Un homme meurt en moi chaque fois qu'un homme / meurt quelque part, assassiné / par la peur et la précipitation d'autres hommes. / Un homme comme moi / né comme moi / entre espérance et larmes ... Un homme meurt en moi chaque fois qu'en Asie / ou au bord d'un ruisseau / d'Afrique ou d'Amérique / ou bien dans le jardin d'une ville d'Europe / la balle d'un homme tue un homme. / Et sa mort détruit / tout ce que je pensais avoir construit ... »

Je pense aussi à Luther Evans, Vittorino Veronese, René Maheu ... Puissent, en ce jour où nous sommes réunis autour de vous, Monsieur le Directeur général, leur audace et leur exemple nous inspirer, afin que l'UNESCO continue à relever, en tant que composante intellectuelle du système des Nations Unies, les défis de notre temps, dans un contexte global aussi sombre qu'incertain mais éclairé pourtant par l'espoir de voir triompher la force incomparable de l'esprit, souffle mystérieux qui anime chaque être humain, chaque vie.

Permettez-moi enfin d'évoquer celui auquel j'ai succédé en 1978 en tant que Directeur général adjoint : je veux parler de John E. Fobes, récemment disparu, dont les conseils et l'exemple m'ont été et me sont encore aujourd'hui extrêmement précieux. À travers lui et sa contribution exceptionnelle à cette Maison, c'est à mes collaborateurs que je voudrais exprimer ma reconnaissance - ceux qui nous ont quittés comme Blat, Sharma, Lourie, Putzeys, Kossou - pour qui j'ai une pensée spéciale - mais aussi à ceux dont la vie demeure imprégnée par l'inaltérable disponibilité solidaire qui caractérise quiconque, de près ou de loin, est attaché à l'UNESCO,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

À l'issue des deux grands conflits qui ont ensanglanté le XX^e siècle, les dirigeants du monde entier, désarmés, bouleversés par les terribles épreuves qu'ils venaient de vivre, ont déployé de louables efforts en faveur de la paix, du multilatéralisme et d'une action conjointe dans ce sens.

En décembre 1918, le Président des États-Unis, Woodrow Wilson, proclame : « Plus jamais la guerre. Il faut éviter les affrontements grâce à des lois fondées sur le consentement des gouvernés ». Le 14 février 1919, trois mois après l'armistice, le Pacte de la SDN est adopté à l'unanimité et la Société des Nations voit le jour

Malheureusement, une fois encore, les marchands de canons, les intermédiaires, tous ceux qui pensent que la meilleure façon de préserver la paix est de se préparer à la guerre - en prélevant bien entendu de confortables bénéfices au passage - ne tarderont pas à compromettre la mise en pratique du grand projet de Wilson et, ce qui est plus grave, à réduire à néant son idéal de réconciliation. Les vainqueurs comme les vaincus succombent à la fièvre du réarmement.

... Et ce sera la Seconde Guerre mondiale ...

Alors que les bombes allemandes s'abattaient sur Londres, le Ministre Richard Butler, conscient que les atrocités commises (extermination systématique des populations, génocide, Holocauste) dépassaient largement le cadre d'un simple affrontement militaire, eut l'intuition que « seule l'éducation pourrait un jour éviter la répétition de tels actes qui sont la honte de l'humanité ».

Le Président Franklin Delano Roosevelt, l'artisan du « New Deal », qui n'hésitait pas à intervenir à la radio pour informer directement le peuple américain, et pensait, lui aussi, comme Wilson, que le multilatéralisme était le seul moyen d'éviter la répétition à l'avenir d'horreurs portant atteinte à la dignité de l'humanité tout entière, crée en 1944, à Bretton Woods, la Banque mondiale pour la reconstruction et le développement et le Fonds monétaire international. Malheureusement, quand le 25 juin 1945 l'Organisation des Nations Unies voit le jour à San Francisco, le Président Roosevelt, son principal inspirateur, n'était plus de ce monde.

Je crois opportun de souligner trois éléments essentiels de la phrase par laquelle débute la Charte des Nations Unies : « Nous, peuples des Nations Unies, résolu à préserver les générations futures du fléau de la guerre ... ». Première constatation, la phrase fait référence aux « peuples », plutôt qu'aux États ou aux gouvernements ; c'est donc nous tous - « Qui donc, sinon tous ? », écrira bien des années plus tard le poète catalan Miquel Martí i Pol - qui sommes invités à unir nos efforts et ceci - c'est le deuxième élément - pour éviter la guerre, c'est-à-dire pour construire la paix, en unissant nos voix et en nous donnant la main. Troisième élément qui mérite d'être souligné, les bénéficiaires de cet engagement sont les générations futures, c'est-à-dire ceux qui viennent immédiatement après nous, et auxquels nous ne saurions léguer une planète dévastée.

Quelques mois plus tard, en novembre de la même année, se tenait à Londres la réunion fondatrice de l'UNESCO, l'Organisation intellectuelle et scientifique du système des Nations Unies dont la mission était clairement et lumineusement définie dès le préambule de son Acte

constitutif où l'on peut lire ces phrases mémorables : « Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix », ou encore « La grande et terrible guerre qui vient de finir a été rendue possible par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine » ... « La dignité de l'homme exigeant la diffusion de la culture et l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix, il y a là, pour toutes les nations, des devoirs sacrés à remplir dans un esprit de mutuelle assistance » ... « Une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples ... par conséquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité ». Je crois difficile d'imaginer définition plus exacte et plus précise de la mission de l'UNESCO que celle qu'énoncent ces quelques lignes du préambule de l'Acte constitutif.

De même, je pense qu'il est extrêmement révélateur de relire aujourd'hui les interventions des acteurs de l'époque, qui avaient encore les yeux et la mémoire remplis de l'immense tragédie de la guerre, et le précieux message qu'ils nous ont laissé pour inspirer notre réflexion et notre action. Je cite Archibald MacLeish : « La paix, c'est la solidarité, la concorde et l'effort concerté d'hommes libres pour assurer leur sécurité et leur bonheur ; c'est l'établissement de relations véritablement humaines entre tous les peuples du monde, rendant la guerre impossible ... ». Et le grand poète américain ajoutait : « Ce n'est que quand les peuples de toutes les nations reconnaîtront leur appartenance à une humanité commune que le choix des esprits deviendra celui des cœurs ». Quant à Jacques Maritain, représentant de la France, il affirmait que « la finalité de l'UNESCO est une finalité pratique, l'accord des esprits peut s'y faire spontanément (...) non pas sur l'affirmation d'une même conception du monde, de l'homme et de la connaissance, mais sur l'affirmation d'un même ensemble de convictions dirigeant l'action. Cela est peu sans doute, c'est le dernier réduit de l'accord des esprits ».

La paix dans l'esprit des hommes ! Esprit auquel l'espèce humaine doit la faculté distinctive qui est la sienne de créer, d'imaginer, d'inventer, d'anticiper ... et dont nous ne pouvons admettre qu'il soit borné par la contrainte, l'intransigeance, le dogmatisme ... C'est l'éducation qui nous permet de juger par nous-mêmes et de nous comporter en conséquence, d'exercer cette « souveraineté personnelle » qui permet à chacun d'être pleinement lui-même, prémisses indispensables à une citoyenneté planétaire, participative et solidaire. L'éducation essentielle pour accroître notre savoir, l'utiliser à bon escient et mieux le partager. La paix dans l'esprit des hommes ! Quelle intuition extraordinaire chez ces quelques individus hors du commun qui avaient vécu il est vrai des moments exceptionnels ! La guerre, ils en avaient souffert dans leur chair. Leur rétine était encore imprégnée d'images insoutenables. C'est pourquoi j'invite tous ceux qui, encore aujourd'hui, refusent le changement ou se fient à ceux qui travestissent les faits et les modifient à leur guise, à relire et méditer leurs prises de position en les replaçant dans leur contexte. Parmi nos « pères fondateurs » figure en bonne place Ellen Wilkinson, qui fut la première femme ministre de l'éducation du Royaume-Uni. Elle avait participé aux « marches de la faim » dans l'Angleterre des années trente avant de devenir la grande réformatrice du système d'enseignement britannique et de travailler main dans la main avec le ministre conservateur Butler, pour donner corps et substance à quelques idées-forces au sein d'une institution, l'UNESCO. Tant il est vrai que la nécessité de l'UNESCO n'était pas une idée de droite ou de gauche. Cette nécessité s'imposait à tous, en tant que passagers embarqués sur le même bateau, dans une communauté de destin, comme dans le récit de Léonard de Vinci.

À côté du Bureau international du travail hérité de la Société des Nations - et dont l'Assemblée générale illustre assez bien par sa composition ce que pourraient être les Nations Unies réformées - vont apparaître très vite d'autres organisations chargées de compléter l'entreprise en abordant les thèmes spécialisés que sont l'éducation, la santé, l'alimentation, l'enfance, etc. Mais afin d'orienter l'ensemble du système, encore fallait-il indiquer des points de repère pour définir la marche à suivre, d'autant plus nécessaires que plus sombre est la nuit ; c'est alors que se produit ce qui reste à mes yeux l'événement majeur du XX^e siècle : l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 10 février 1948, de la Déclaration universelle des

droits de l'homme. Comme le monde serait différent si nous étions capables de garder présents à l'esprit dans tous les actes de notre vie quotidienne, et surtout dans les moments de doute et d'abattement, les lumineux préceptes de la Déclaration universelle, dont le préambule affirme notamment : « l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme ».

Aujourd'hui comme hier, notre mission prioritaire reste la même : contribuer à affranchir tous les êtres humains « de la terreur et de la misère ». Comment ? Article premier : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ». Comment rendre possible par l'éducation le plein exercice de ces droits fondamentaux et des devoirs qu'ils impliquent ? La réponse est fournie par l'article 26 : « L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix ».

Il n'y aura pas de paix possible tant que la majorité des habitants de la terre seront quotidiennement confrontés à la pauvreté, la faim, l'ignorance ... et, pire encore, à l'exclusion, à la marginalisation, aux promesses non tenues, qui font que, toujours et encore, la raison du plus fort continue à prévaloir sur la force de la raison et que la sécurité d'une paix fondée sur la justice, la liberté d'expression, la démocratie, la dénonciation et le refus des extrémismes l'emporte une paix sécuritaire, fondée sur la domination, le silence, l'obéissance aveugle. Il faut absolument apprendre à partager davantage, y compris le savoir. Il est indispensable de promouvoir un développement intégral, endogène, durable ... à visage humain ! Cette conviction était devenue à ce point une évidence pour tous que le pape Paul VI n'hésitait pas à proclamer dans les années 60 : « Le nouveau nom de la paix, c'est le développement ». Et pourtant, nous n'avons eu ni le développement, ni la paix. Très vite en effet, l'aide au développement a fait place à un système de prêts consentis à des conditions draconiennes qui bénéficient presque toujours davantage aux prêteurs qu'aux emprunteurs. Bien des pays commencent à s'endetter alors même qu'ils assistent à l'exploitation de leurs ressources naturelles par des entreprises étrangères. D'où, non seulement l'appauvrissement de pays potentiellement riches, mais la création d'un climat de frustration et de rancœur qui favorise la radicalisation, voire la violence de ceux qui vivent dans des conditions réellement insupportables.

C'est l'époque où les écarts se creusent au lieu de se réduire tandis que la course aux armements, conséquence de la guerre froide entre les États-Unis et l'Union soviétique, élargit encore le fossé qui sépare les pays prospères des pays dans le besoin. Les premières grandes migrations de main d'œuvre coïncident avec la guerre du Viet Nam, qui annonce un changement de stratégie radical en matière de conflits armés. Devant les nations réduites au rôle de spectateurs impuissants sous prétexte de non ingérence, on laisse « l'Angkar » de Pol Pot et ses séides exterminer en quatre ans, de 1975 à 1979, le quart de la population du Cambodge. L'opinion obnubilée par la « guerre froide » admet le soutien apporté en Amérique latine aux dictateurs comme Trujillo, Somoza et Duvalier, tandis que l'opération « Condor » favorise le remplacement des démocraties par des régimes militaires (au Chili, en Argentine, au Brésil ...).

Mais pendant tout ce temps, ici au Siège et au sein des délégations, comme dans les centres, associations et clubs UNESCO du monde entier, on persistait à croire qu'en dépit des aléas de la situation internationale, il subsistait un espoir de paix ; que la démocratie, contre toute évidence, viendrait à bout des murailles du bloc soviétique et de la honteuse survivance du régime d'apartheid en Afrique du Sud ; qu'elle finirait par remplacer les dictatures existantes ou imposées un peu partout et qu'à nouveau les peuples prendraient en main leur destinée ; sans ignorer pour autant qu'il restait, beaucoup de chemin à parcourir, même au sein des « démocraties traditionnelles », la nécessité du cadre éthique et juridique des Nations Unies imaginé par le

président Roosevelt pendant la Seconde Guerre mondiale s'imposant dès lors comme une évidence.

Alors qu'on célèbre en 1989 le 200^e anniversaire de la Révolution française, l'incontrôlable processus enclenché par Mikhaïl Gorbatchev aboutit à la chute du mur de Berlin, à la destruction du rideau de fer et au démembrement de l'Union soviétique. Contre toute attente - il est bon de le rappeler pour rabattre le caquet des prophètes de la *realpolitik* - ce système fondé sur l'égalité mais oublieux de la liberté s'était effondré. On pouvait espérer que l'autre système, fondé sur la liberté mais oublieux de l'égalité, en tirerait la leçon en intégrant non seulement le principe d'égalité de dignité de tous les êtres humains mais aussi l'idéal de fraternité. Or, il n'en fut rien. À la guerre « froide » a succédé une paix « froide » ... Nous n'avons pas touché les « dividendes de la paix » que nous espérions tant, convaincus qu'allait s'ouvrir, comme au lendemain des deux guerres mondiales, une période de mobilisation à l'échelle mondiale en faveur de la justice et de la paix.

Non, il n'en a rien été. Au lieu de donner une impulsion nouvelle à la vision qui prétendait donner la parole à « Nous, les peuples », le groupe des pays les plus riches (G-7/G-8) s'abandonne à une dangereuse dérive hégémonique. Cette association prétend dicter les destinées du monde en fonction des lois du marché au lieu de s'inspirer des grands principes et des valeurs universelles - ce qui constitue une abdication sans précédent des idéologies et des responsabilités politiques. Les Nations Unies ne sont plus qu'une institution purement formelle qui se voit confier des missions humanitaires sans rapport avec la Charte. Ce qui se passe est très grave : au lieu de renforcer le multilatéralisme, comme ce fut le cas après les deux guerres mondiales, la fin de la guerre « froide » conforte l'unilatéralisme, et la parole n'est plus à « Nous, les peuples ... » mais à « Nous, le cercle restreint des riches et des puissants ... ». L'État-nation se renforce alors qu'il faudrait au contraire - au moment où émergent de nombreux États issus des anciennes colonies, de l'ex-Union Soviétique et d'autres constructions plurinationales imposées par la force - promouvoir la coexistence multiculturelle, pluriconfessionnelle et pluriethnique. Mais ceux qui s'obstinent à imposer par la force l'unité de ce qui est divers et pluriel pourraient bien se voir tragiquement dépassés par le cours de l'histoire. Car l'avenir planétaire est multicolore et pluridimensionnel, c'est celui d'une mosaïque d'États multiculturels, que cela plaise ou non aux irréductibles. La diversité, le pluralisme cimenté par des liens de fraternité et la conscience d'une communauté de destin finiront par prévaloir ; chaque être humain est unique et irremplaçable et, dans un avenir proche, ils seront nombreux à faire entendre leur voix, sans violence mais avec fermeté, mettant fin au climat d'uniformisation qui aboutit à la soumission, à la résignation et au défaitisme. Tout cela parce qu'au lieu d'appliquer le droit comme émanation de la justice, on a prétendu régir le monde en fonction d'intérêts à courte vue.

Le système des Nations Unies, en dépit de tout, n'a cessé de promouvoir la concertation, le dialogue, les processus de paix : El Salvador, avec les Accords de Chapultepec, signés en 1992, inaugure une série d'accords de réconciliation mettant fin à des conflits internes extrêmement graves, souvent attisés par l'étranger : au Mozambique, au Guatemala, au Timor ... Comme je l'ai déjà dit, c'est un autre impossible rêve qui va devenir réalité grâce à la personnalité extraordinaire de Nelson Mandela ; après 27 ans passés en prison, le président de l'ANC, au lieu de ruminer ses rancœurs et de céder à la tentation de la colère et de la vengeance, ouvre grands les bras pour mettre fin (avec la complicité indispensable du Président Frederik De Klerk), au régime de l'apartheid et devenir le premier président noir de cette merveilleuse région du continent africain, si longtemps souffrante et opprimée.

L'effondrement de l'Union soviétique et du pouvoir raciste en Afrique du Sud et l'amorce de ces processus de paix remettent à leur juste place tous ceux qui proclamaient l'impossibilité de changements radicaux, les immobilistes, les adversaires de l'utopie et relancent les initiatives qui aboutiront aux Accords d'Oslo, puis à ceux du vendredi saint en Ulster ... sans oublier le Soudan ..., perspectives assombries par des événements comme ceux de Somalie et du Rwanda qui ne se seraient pas produits si les Nations Unies jouissaient de cette autorité internationale qui apparaît chaque jour comme plus urgente et inévitable ; cela permettrait aux « casques bleus »

d'intervenir immédiatement en cas de violation massive des droits de l'homme ou de déshérence du pouvoir, confisqué par des « seigneurs de la guerre », comme le voudrait la raison. En tout cas, c'est à l'Organisation des Nations Unies et à elle seule qu'il appartient de juger des mesures à prendre, comme l'a prouvé l'invasion du Kosovo, décidée en dehors du cadre de l'ONU et qui, même si elle paraissait justifiée, bafouait le principe selon lequel aucun pays n'est habilité à s'ériger en justicier.

Les conflits ouverts ont diminué, en nombre comme en intensité, mais les foyers de discorde se multiplient, ce qui explique, sans pour autant les justifier - car rien, jamais, ne peut justifier la violence - les initiatives et les actes de représailles fondés sur le recours aveugle à la force. La misère, la déception nourrissent l'agressivité et l'intransigeance. Depuis quelque temps déjà, en fait depuis la fin des années 70, il était prévisible que si l'on ne redressait pas la barre pour réduire l'écart entre ceux qui ont presque tout et ceux qui n'ont pratiquement rien, il fallait s'attendre à l'émigration massive de populations désespérées et à l'explosion du terrorisme.

En dépit de tout, les Nations Unies - et c'est ce qu'il convient de souligner, de commémorer et de saluer à l'occasion de ce 60^e anniversaire - n'ont jamais cessé leur travail d'apaisement en proposant des politiques, stratégies et tactiques pour répondre aux grands défis de l'humanité : conférences mondiales de Jomtien, en 1990, sur l'éducation pour tous tout au long de la vie et de Río de Janeiro en 1992, sur l'environnement et le développement ; Sommet du développement social, organisé à Copenhague en 1995, à l'occasion du 50^e anniversaire des Nations Unies, en même temps que se tenait à Beijing la Conférence Mondiale sur les femmes et leur rôle dans la société et le développement ; en 1999, l'Assemblée générale adopte la Déclaration et le Plan d'action sur une culture de la paix proposés un an plus tôt par la Conférence générale de l'UNESCO.

Le 18 septembre 2000, l'Assemblée générale adopte solennellement la Déclaration sur les Objectifs du Millénaire. Les chefs d'État et de gouvernement déclarent « réaffirmer notre foi dans l'Organisation et dans sa Charte, fondements indispensables d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Nous reconnaissons que, en plus des responsabilités propres que nous devons assumer à l'égard de nos sociétés respectives, nous sommes collectivement tenus de défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité ». Le premier objectif de la Déclaration se réfère aux valeurs et principes, avec l'affirmation que « certaines valeurs fondamentales doivent sous-tendre les relations internationales au XXI^e siècle », à savoir : la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance (le texte dit : « Il faudrait promouvoir activement une culture de paix et le dialogue entre toutes les civilisations »), le respect de la nature et le partage des responsabilités en ce qui concerne la gestion, à l'échelle mondiale, du développement économique et social. Le deuxième objectif concerne la paix, la sécurité et le désarmement ; le troisième le développement et l'élimination de la pauvreté ; le quatrième la protection de notre environnement commun ; le cinquième les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance ; le sixième la protection des groupes vulnérables ; le septième les besoins spéciaux de l'Afrique et le huitième et dernier la nécessité de renforcer l'Organisation des Nations Unies.

Malheureusement, il était clair dès le début que la volonté de mettre en pratique ces déclarations solennelles laissait à désirer et les terribles attentats suicidaires du 11 septembre 2001 ont encore un peu plus assombri les perspectives à cet égard. Depuis, la multiplication d'actes terroristes aussi bien que la guerre en Iraq, décidée au mépris des avis de l'ONU, n'ont fait qu'aggraver la confusion mentale et matérielle du monde, favorisant une économie de guerre et créant un vide éthique et juridique à l'échelle supranationale, dans lequel les multinationales évoluent à leur aise en toute impunité, prospèrent les trafics de toute nature : de drogue, de capitaux, d'armes et d'êtres humains et se multiplient les paradis fiscaux et les crimes contre l'environnement ... c'est bien la preuve, en ce 60^e anniversaire, qu'il est urgent de réhabiliter le rôle des Nations Unies dans l'intérêt de tous.

Dans ce contexte, l'UNESCO, non contente de contribuer activement à l'établissement de normes internationales dans ses domaines de compétence (l'éducation pour tous en 1990 ; l'enseignement supérieur en 1998 ; les sciences en 1999 ; la formation professionnelle en 1999), a apporté sa contribution spécifique au Sommet de la Terre et aux engagements en faveur du développement social et de l'émancipation de la femme, pour citer les exemples les plus marquants. En 1995, à l'occasion du 50^e anniversaire de l'UNESCO, la Conférence générale a adopté l'un des plus beaux et plus importants textes de son histoire : la Déclaration sur la tolérance, qu'il faudrait aujourd'hui lire et relire partout, dans les centres éducatifs, les parlements, les conseils municipaux, afin que le brassage des cultures soit une source de cohésion plutôt que de discorde. En 1997, la Déclaration universelle sur le génome humain - adoptée un an plus tard par l'Assemblée générale des Nations Unies - illustre bien la manière dont l'Organisation intellectuelle et scientifique du système des Nations Unies s'acquitte de ses obligations spécifiques en interdisant le clonage humain aux fins de reproduction mais en laissant ouvertes toutes les autres possibilités dans le cadre d'un débat pluridisciplinaire approprié. La Déclaration sur la diversité (en 2001) et la Convention qu'a récemment approuvée la Conférence générale sur ce thème constituent d'autres points de référence, d'autres repères éthiques qui s'ajoutent à tous ceux que l'UNESCO et l'ensemble du système des Nations Unies ont déjà mis en place comme autant de phares pour éclairer en permanence le firmament de l'humanité.

La mission fondamentale de l'UNESCO, comme des Nations Unies, c'est de promouvoir la paix, la réconciliation, la concorde. Cela exige une réforme en profondeur de toutes les organisations supranationales, y compris bien entendu de l'Organisation mondiale du commerce, création mal inspirée qui échappe à tout contrôle des « peuples ».

Promouvoir une culture de paix, de participation, de démocratie, de personnes indépendantes « conscientes et responsables de leur propre destinée », voilà en quoi consiste l'éducation.

Dans le climat actuel de « paix froide », nous ne sommes toujours pas à l'abri « de la terreur et de la misère » dont l'éradication constituait le principal objectif de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'immense réservoir de connaissances dont nous disposons devrait nous permettre d'atténuer l'impact des catastrophes naturelles ; or, celles-ci continuent de nous surprendre mal préparés et sans coordination, partout dans le monde, y compris dans les pays les plus avancés, et cela parce que nous persistons à préparer la guerre, au lieu de nous préparer à la paix. Finissons-en avec le funeste proverbe « Si tu veux la paix, prépare la guerre » et disons plutôt « Si tu veux la paix, commence par la construire dans ton comportement de tous les jours ».

L'immense majorité des habitants de la planète ne demande qu'à vivre en paix. Nous devons tous nous mobiliser pour dénoncer les fanatiques et extrémistes de tous bords - aussi bien ceux qui fomentent les actes terroristes les plus abjects que ceux qui les combattent avec des moyens inacceptables - afin de rétablir le véritable ordre démocratique, c'est-à-dire la représentation populaire, à l'échelle locale et internationale, et d'offrir à nos enfants et à leurs descendants les repères et les perspectives qu'ils sont en droit d'attendre de nous.

Lors du Sommet du Millénaire + 5 qui s'est tenu voici quelques semaines, les chefs d'État et de gouvernement se sont mis d'accord pour réaffirmer leur attachement à « la Déclaration et au programme d'action sur une culture de paix, ainsi qu'au Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations et à son programme d'action, approuvés par l'Assemblée générale, et la valeur des différentes initiatives en faveur du dialogue entre cultures et civilisations, y compris le dialogue sur la coopération entre les religions ».

Comme je l'ai déjà dit, nous devons maintenant nous mobiliser pour combattre toutes les violences : la violence physique d'abord, la violence des privations et de la faim. La violence aussi des médias monopolistiques, qui proposent leur version intéressée de l'actualité et poussent à l'indifférence et au grégarisme. La violence enfin qui consiste à imposer des décisions contraires à

leur libre arbitre à des pays dans le besoin qui finissent par céder aux pressions et au chantage des puissants.

L'alliance des civilisations suppose le respect de tous, de façon que nul ne puisse s'imposer par la force, et elle implique une mobilisation mondiale concertée si nous voulons que la société civile passe du statut de spectateur à celui d'acteur. Il est clair que la sécurité ne saurait être l'affaire d'un seul État ou groupe d'États, si puissants soient-ils, et encore moins d'une ploutocratie comme le G-7/G-8. C'est l'affaire - comme cela avait été énoncé dès 1945 - des nations ... unies ! Nous ne sommes nullement préparés à affronter les catastrophes naturelles ou provoquées par nous ; nous persistons à appliquer les mêmes stratégies bellicistes en investissant dans les armes conventionnelles, instruments d'autres guerres et d'autres affrontements. S'allier pour affronter les catastrophes ; alliance des étudiants, des créateurs, des sportifs, des universitaires, ... Connaître pour prévoir, prévoir pour prévenir : telle est l'essence de la culture de la paix. Le mahatma Gandhi nous avait prévenus en son temps : « Il n'existe pas de chemins vers la paix, c'est la paix qui est le chemin ». Les Nations Unies doivent également éviter les contradictions et les déséquilibres : nous préparons actuellement un plan d'action ambitieux - j'y ai moi-même collaboré - pour faire face à l'éventualité, possible mais improbable, d'une mutation du virus de la grippe aviaire qui menacerait directement l'espèce humaine ... alors même que l'UNICEF publie dans l'indifférence générale des statistiques qui nous rappellent que chaque minute dans le monde un enfant meurt du sida, et une quarantaine de personnes, nos frères humains, tout simplement de faim ...

Cohabiter pacifiquement : Jacques Delors, président de la Commission chargée par l'UNESCO de rédiger un rapport sur l'« Éducation au XXI^e siècle », a défini pour nous les quatre grands piliers de l'édifice éducatif : « apprendre à connaître, à faire, à être et à vivre ensemble ». Apprendre à vivre ensemble : tel est le grand défi que l'UNESCO peut contribuer en premier lieu à relever. L'UNESCO peut et doit réchauffer ce climat de paix froide où nous sommes plongés. Elle en a le pouvoir, car sa puissance, c'est la force immense de l'esprit. J'ai souvent repensé à cette phrase d'Albert Camus, qui m'avait fait si forte impression à la fin des années quarante : « Je les méprisais d'avoir osé si peu alors qu'ils pouvaient tant ».

Dans un article récent, le Directeur général, Koïchiro Matsuura, écrivait : « L'information n'est pas la même chose que la connaissance. La société de l'information en devenir ne prendra tout son sens que si elle favorise l'émergence de sociétés du savoir pluralistes et participatives, qui sachent intégrer au lieu d'exclure ». Intégrer, étape essentielle sur la voie de la paix et de la conciliation.

Oser savoir et savoir oser. Le déclic se produit quand quelqu'un va au-delà, ou agit différemment, de ce qui était prévu. Devoir de mémoire : mémoire du passé mais aussi du futur. Si nous ne pouvons pas changer le passé, nous pouvons changer l'avenir ; celui-ci doit être le produit de notre sens du devoir, de notre volonté, de notre engagement résolu, jour après jour, envers les générations futures, avec la reconnaissance que cela implique envers tous les éducateurs et enseignants des deux sexes, ces artisans qui façonnent un avenir plus clair et plus lumineux pour nos enfants.

Devoir d'entendre la voix du peuple. Écouter ce que disent les gens, c'est cela la démocratie. Il faut dire à ceux qui n'ont plus d'espoir ni même d'attente que, si nous nous mobilisons tous, le XXI^e siècle peut être celui des peuples. Leur répéter, comme je ne me lasse pas de le faire, que certes de nombreuses graines sont stériles ou donnent des fruits qui se perdent. Mais rappeler à tous, et d'abord à la jeunesse, que les seuls fruits que nous sommes certains de ne jamais récolter sont ceux des arbres que nous n'aurons pas eu l'énergie de planter.

La haine et l'égarément se nourrissent de l'ignorance, du désespoir, de la pauvreté, de la maladie. Nombreux sont ceux qui vivent dans des conditions indignes et en viennent parfois, pour survivre, à se livrer au trafic, générateur de milliards de dollars, de drogues et de substances qui

créent une dépendance aux effets désastreux sur les neurones et le comportement. Ce n'est pas par la force qu'on mettra fin à ces situations inhumaines, mais par la sollicitude, la solidarité, la main tendue, l'amour.

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs,

En 1987, j'avais commencé ma première intervention devant le personnel de l'UNESCO en tant que nouveau Directeur général en citant un poème de Pablo Neruda, et c'est par cette citation que je voudrais conclure : « Ils auront beau couper toutes les roses, le printemps viendra à son heure ». Certains pays fondateurs nous ont quittés. Ils avaient tort. Ils sont revenus, et ils ont eu raison. L'UNESCO continuera d'œuvrer pour que le printemps de l'esprit arrive à son heure - après la guerre froide, après la paix froide - pour l'humanité toute entière !

Mon espoir est le même que celui de Woodrow Wilson, de Roosevelt et des millions et des millions d'êtres humains qui sous la dictature ou au fond des prisons ont rêvé - comme Nelson Mandela - du jour où les peuples, émancipés par l'éducation, ne se résigneraient plus à être les jouets des puissants. J'ai rêvé moi aussi qu'enfin les peuples faisaient entendre leur voix et que le règne de la terreur et de toutes les formes de contrainte et d'humiliation faisait place au dialogue et à la conciliation dans la vaste et lumineuse enceinte des Nations Unies confortées dans leur mission.

Le désir le plus ardent de tous les peuples n'est-il pas qu'on les laisse vivre en paix ? « Le mot paix est une parole maudite », a écrit Gabriela Mistral « ... il est des mots qui, étouffés, parlent davantage, du fait précisément de l'étouffement et de l'exil ... ce mot-là, c'est le mot par excellence ... celui qu'il faut continuer à prononcer jour après jour ... courage, mes amis ... répétons-le chaque jour, ce mot, où que nous soyons, partout où nous allons, jusqu'à ce qu'il prenne corps et s'incarne dans une armée de « militants de la paix » ... ».

Les choses sont en train de changer. Les citoyens, les organisations non gouvernementales, les peuples du monde vont sortir du silence qu'ils ont observé jusqu'à présent. Ils ne resteront plus longtemps inertes et dociles. Aujourd'hui, grâce aux nouvelles technologies de la communication, la société civile n'occupe pas seulement une place incontournable dans le domaine de l'aide humanitaire, elle a désormais la possibilité de se faire entendre et, surtout, d'être écoutée, pour que se réalisent les Objectifs du Millénaire, que disparaisse la pauvreté, que nous puissions trouver le sommeil sans être obsédés par la pensée de nos frères qui manquent de tout, pour que la parole que nous devons donner à la jeunesse soit écoutée et entendue. Le moment est proche où il faudra compter avec les gens, le moment de la démocratie réelle. Le moment rêvé où le peuple fera paisiblement irruption sur le devant de la scène. Finalement, oui, le XXI^e siècle pourrait bien être celui des peuples, de vous, de moi, de nous tous. Que les conditions soient propices ou contraires, l'UNESCO restera la référence et le phare éclairant le passé et l'avenir, faisant de cette « solidarité intellectuelle et morale » que l'Acte constitutif lui donne pour mission d'instaurer une réalité. À 60 ans, l'Organisation a encore tout l'avenir devant elle, et c'est pourquoi je lui adresse mes félicitations et mes vœux de bonne continuation pour de longues années encore !



Naissance d'une Organisation internationale

Table ronde **1**

D'une société des esprits à la création de l'UNESCO

*« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans
l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix »*

Préambule de l'Acte constitutif

Mercredi 16 novembre 2005

Introduction

Glenda Sluga

Présidente de la table ronde, Professeur associé d'histoire, Université de Sydney

Nous avons consacré cette séance à des réflexions sur les origines de l'UNESCO qui datent de l'entre-deux-guerres. Nous avons notamment examiné le rôle de l'Organisation internationale de coopération intellectuelle, qui a essayé de promouvoir une « communauté (internationale) des esprits ». Les intervenants ont généralement replacé dans le cadre de la « longue durée » l'histoire d'une organisation (l'UNESCO) dont la création apparaît d'habitude – et à juste titre – comme une réponse spontanée aux horreurs de la Seconde Guerre mondiale et comme l'expression d'aspirations universelles à un ordre mondial plus sensible aux réalités internationales et plus démocratique. Les lignes d'analyse offertes par la perspective de la « longue durée » n'ocultent pas l'influence de l'Holocauste et de l'après-guerre sur la formation de l'UNESCO et sur la définition de sa mission idéologique, mais elles nous rappellent la diversité des points de vue historiques sur les origines institutionnelles et intellectuelles de l'UNESCO: certains historiens soulignent le rôle primordial de quelques idéalistes, d'autres l'influence de certains gouvernements ou d'idéologies civilisationnelles. Ces lignes d'analyse ne soulèvent pas moins de questions concernant les idées incarnées par l'UNESCO à ses débuts ou l'influence relative de figures comme le philosophe français Henri Bergson, le scientifique britannique Joseph Needham, le zoologiste britannique Julian Huxley, le politologue Alfred Zimmern ou même Ellen Wilkinson (« Ellen la Rouge »), la Ministre de l'éducation de la Grande-Bretagne qui a présidé après la guerre le comité chargé de créer l'UNESCO. Quel a été l'apport idéologique de ces différents individus à la conception de l'UNESCO ? Ont-ils apporté un idéal nouveau suscité par la guerre ? ou une vision du monde plus ancienne, datant de l'entre-deux-guerres, elle-même influencée peut-être par la pensée du XIXe siècle prolongé jusqu'en 1914 ? et, dans ce cas, par quel courant de pensée ? Leur idéalisme était-il animé par une vision occidentale, européenne, du monde ou par le concept de civilisation internationale ? Comme la notion de race a toujours eu un statut problématique (même dans les milieux progressistes de l'entre-deux-guerres), on peut aussi se demander quels préjugés cette génération a transmis à une époque qui exigeait la remise en question des idéologies raciales, - et qui a donné naissance à l'UNESCO. A bien y penser, faut-il chercher les origines de l'UNESCO dans la seule Organisation internationale de coopération intellectuelle ou, plus généralement, dans la seule Société des Nations ? Suffit-il de remonter à l'entre-deux-guerres, à l'époque de la SDN et de l'OICI, pour découvrir les racines intellectuelles et culturelles de l'UNESCO ? Ou bien faut-il considérer des mouvements pacifistes plus larges et plus anciens, nés à la fin du XIXe siècle ? Faut-il, plus généralement encore, considérer l'histoire de l'idéal du gouvernement mondial et celle de l'internationalisme libéral (et peut-être même aussi de l'internationalisme marxiste) ? L'histoire de l'UNESCO se rattache-t-elle à la longue histoire du développement des organisations internationales comme le suggère l'historien Akira Iriye, qui va présider une autre séance de ce colloque ? Quel doit être notre horizon temporel ? Il est apparu, au cours de cette séance consacrée à la naissance de l'UNESCO, qu'il pouvait être très intéressant de remonter au-delà de l'entre-deux-guerres à la recherche de ce qui annonce l'UNESCO en tant qu'organisation et les idéaux qu'elle incarne, - même si les résultats de cette recherche sont incertains.

Il est évident à maints égards que le cadre chronologique auquel nous nous référons pour comprendre l'histoire de l'UNESCO détermine notre point de vue sur cette histoire et sur la nature de l'UNESCO en tant qu'organisation. Le cadre de la « longue durée », par exemple, nous détourne de la conception suivant laquelle la création de l'UNESCO serait une réponse spontanée à l'Holocauste, une réaction d'un type nouveau qui inaugurerait une nouvelle phase de l'histoire mondiale et un nouvel ordre mondial. Il enracine plus solidement l'UNESCO dans une longue

tradition d'idéalisme et de croyance au progrès universel qui remonte aux Lumières. Il soulève des questions spécifiques au sujet du statut de l'UNESCO en tant qu'organisation (pouvons-nous la concevoir comme une entité collective ou n'est-elle que la somme des éléments ou des individus qui la composent ?), ainsi qu'au sujet des continuités et des discontinuités idéologiques observables sur le long terme: comment, en particulier, caractériser l'après-guerre, et quels rapports entretient-il avec l'entre-deux-guerres et avec le XIXe siècle prolongé ? Si l'UNESCO peut être conçue comme le simple résultat, sur le plan institutionnel, d'une évolution historique commencée pendant l'entre-deux-guerres, comment devons-nous considérer ce legs idéologique de l'entre-deux-guerres ? Les membres de l'Organisation internationale de coopération intellectuelle qui ont exercé une influence déterminante, comme Zimmern ou Bergson, sont-ils les pères de l'idéalisme internationaliste ? ou sont-ils, au fond, les propagateurs d'un nouveau type de racisme progressiste ? Les contradictions relatives aux concepts d'unité et de diversité qui informaient leur vision du monde (leurs idées sur la supériorité du génie britannique ou français, selon les cas, et sur l'arriération des races « jaune » et « noire ») se sont-elles retrouvées dans l'organisation et la gestion de l'UNESCO ?

Quelles que soient les lignes de continuité qu'on décide de tracer entre l'avant et l'après-1945, il existe aussi des ruptures très visibles et très révélatrices. Il n'y a pas de commune mesure entre les conceptions de la race et de l'inégalité entre les races qui sous-tendaient l'idéalisme internationaliste de Bergson et de Zimmern entre les deux guerres, et la façon dont Claude Lévi-Strauss a abordé la question de la diversité raciale et culturelle dans une étude parue après la guerre sous l'égide de l'UNESCO. D'autre part, si nous voulons comprendre la relation de continuité qui existe entre l'eugénisme d'après-guerre de Julian Huxley et l'omniprésence de la question raciale entre les deux guerres, nous devons considérer aussi celle qui existe entre le texte antiraciste *We Europeans* (Nous autres Européens), écrit par Huxley entre les deux guerres, et son enthousiasme pour l'UNESCO, dont il fut le premier Directeur général. Le cas de Huxley nous rappelle en effet une fois de plus que pour repenser l'histoire des origines de l'UNESCO, il faut redéfinir les contextes chronologique et culturel plus généraux dans lesquels cette histoire s'est déroulée, et redéfinir ce que l'UNESCO représentait, au moins à ses débuts, en tant qu'organisation et en tant que défenseur d'un certain nombre d'idées et d'idéaux.

Au-delà de ces questions, je voudrais faire deux remarques liées entre elles sur l'histoire des origines de l'UNESCO, sur notre façon de concevoir l'UNESCO en tant qu'entité et en tant qu'idée, sur ses racines intellectuelles et ses liens avec des pans plus larges de l'histoire intellectuelle. Premièrement, l'UNESCO, en tant qu'organisation et en tant qu'ensemble d'individus exerçant divers types d'activité, est depuis sa création un acteur de la vie intellectuelle, un producteur d'idées, et non pas seulement le produit de certaines idées. La création de l'UNESCO a changé notre façon de concevoir les relations entre l'universalité et la diversité, et de comprendre l'importance politique de la diversité culturelle et biologique. Elle a légitimé l'attention portée à certains types de différences, notamment aux différences raciales et nationales. Mais si la notion de race a fait l'objet d'une déconstruction systématique, on s'est moins préoccupé du nationalisme. L'indiscutable primauté de la nation est même inscrite dans l'acte constitutif de l'UNESCO. En effet, bien que l'UNESCO soit une organisation d'inspiration internationaliste et universaliste, elle a toujours été obligée de reconnaître et de soutenir les souverainetés nationales pour conserver sa légitimité internationale. La communauté des esprits qu'elle prétend réaliser a toujours été une communauté spirituelle des nations. Les historiens ont généralement accepté sans beaucoup la commenter cette perspective nationale (voire « nationaliste ») bien qu'elle soit contestable si l'on se place dans les contextes plus larges de la longue histoire de l'idée de progrès, qui remonte aux Lumières, et du mouvement qui tend à remplacer le nationalisme par un internationalisme d'inspiration libérale.

D'où ma seconde remarque. Il est très utile, pour les historiens qui réfléchissent sur les origines de l'UNESCO, de se demander quels chemins n'ont pas été suivis. Je pense aussi, dans cet ordre d'idées, au statut incertain de la différence des sexes au début de l'histoire de l'ONU en général, et aux efforts déployés dans l'immédiat après-guerre par certaines femmes et certaines

organisations internationales pour que l'égalité des sexes soit considérée comme aussi importante que l'égalité des races pour l'élaboration d'un nouvel ordre mondial. Malgré ces efforts, l'UNESCO – qui était chargée de gérer le problème historique du chauvinisme et de concilier les idéaux de l'unité et de la diversité - a eu tendance, à ses débuts, à se focaliser sur la question raciale. Si cette tendance peut apparaître comme une conséquence naturelle de l'Holocauste, il n'en est pas moins légitime de se demander pourquoi, dans le cadre de sa mission pédagogique, l'UNESCO n'a pas combattu avec la même énergie les autres formes de discrimination (chauvinisme) et notamment la discrimination à l'égard des femmes. On peut aussi se demander dans quelle mesure l'attachement de l'UNESCO aux souverainetés nationales n'a pas limité sa capacité à résoudre la contradiction qui existait entre ses objectifs d'inspiration universaliste et la discrimination sexuelle. Comme le Pacte de la Société des Nations avant elle, la Charte de l'Organisation des Nations Unies déclare que les femmes et les hommes ont également le droit d'occuper des postes au sein de l'organisation mondiale, mais – fait surprenant – cette question a suscité plus de débats en 1945 qu'en 1919. Au milieu du XXe siècle, l'affirmation selon laquelle les femmes et les hommes devaient avoir le même droit de travailler pour l'ONU a donné lieu à des demandes de dérogation de la part de très nombreux Etats, qui ont invoqué le droit des Etats nationaux à décider eux-mêmes des questions d'équité entre les sexes sur certains lieux de travail. C'est dans ce contexte qu'avant même la réunion, en 1945, de la conférence de San Francisco destinée à fonder l'ONU, des groupes de femmes de différents pays ont commencé à faire pression « pour que, chaque fois qu'on mettrait l'accent sur l'égalité des races, on le mette aussi sur l'égalité des hommes et des femmes » (Rupp: 222). C'est dans le même contexte qu'en janvier 1946 une éminente suffragette, Lady Pethick-Lawrence, dirigeante du Parti mondial des femmes et membre de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, alors âgée de 79 ans, a adressé au président du Conseil économique et social de la toute nouvelle Organisation des Nations Unies, Sir A. Ramaswami Mudaliar, une déclaration relative à l'« égalité des droits » (Equal Rights). Elle reconnaît que « les problèmes actuels des personnes déplacées, des Juifs persécutés et des races exploitées sur le plan économique sont si urgents que les questions relatives à la condition féminine seront inévitablement reléguées à l'arrière-plan et perdues de vue si on ne les confie pas à une commission distincte. C'est pourquoi, poursuit-elle, nous demandons la création d'une commission permanente, composée d'hommes et de femmes, qui aura pour but de relever la condition des femmes dans tous les pays. »

Nous devons nous demander pourquoi, alors que tant de contemporains (dont la plupart étaient évidemment des femmes) mettaient la question des relations entre la différence des sexes et la différence des races au nombre de celles que les institutions des Nations Unies pourraient explorer, l'action pédagogique de l'UNESCO s'est durablement concentrée sur la question raciale, l'Organisation s'employant en particulier à combattre sur les plans scientifique et intellectuel les idées de déterminisme racial et d'inégalité des races. A une époque où, grâce à la découverte des hormones, les discussions scientifiques sur la nature de la différence des sexes et sur la différence entre le sexe biologique (sex) et l'identité ou le rôle sexuel (gender) étaient aussi courantes que les critiques de la conception suivant laquelle les races seraient des catégories distinctives déterminées par des facteurs biologiques, l'UNESCO a consacré toute son énergie à la réfutation de cette conception biologique des races.

En conclusion, cette séance nous a montré – et nous avons lieu, me semble-t-il, de nous en féliciter – que de nouveaux espaces conceptuels s'ouvraient à la réflexion sur l'histoire de l'UNESCO. S'ils veulent tirer pleinement parti de cette ouverture, les historiens des origines de l'UNESCO doivent débattre de l'étendue des cadres de référence dans lesquels il est possible d'analyser l'histoire de l'UNESCO, et envisager l'exploration de pistes nouvelles sans se laisser influencer par les intentions et les prévisions des pères fondateurs – et des mères fondatrices – de l'Organisation.

Références

Iriye, A., 2001. *Cultural Internationalism and World Order*. Baltimore, Johns Hopkins University Press.

Pethick-Lawrence, 1946. Lady Pethick-Lawrence talks on Equal Rights, in *Equal Rights*, mars-avril, p. 11.

Rupp, L. J., 1997. *Worlds of Women: The Making of an International Women's Movement*. Princeton.

Sluga, G., 2005. Gender, peacemaking, and the new world orders of 1919 and 1945', in Jennifer Davy, Karen Hagemann et Ute Kätzel (dir.), *Pacifists / Pacifism Peace and Conflict res*

L'UNESCO oubliée : l'Organisation de Coopération Intellectuelle (1921-1946)

Jean-Jacques Renoliet

Docteur en histoire, Université de Paris I

Introduction

L'UNESCO, l'une des multiples institutions spécialisées du système onusien, n'est pas la première institution internationale chargée de développer la coopération intellectuelle. Elle a en effet été précédée par l'Organisation de Coopération Intellectuelle (OCI) gravitant dans l'orbite de la Société des Nations (SDN) de 1921 à 1946. En effet, bien que le Pacte de la SDN n'ait contenu aucune disposition relative à la coopération intellectuelle, le Conseil et l'Assemblée de la SDN adoptent en septembre 1921, malgré les réticences du Royaume-Uni, une résolution proposée par la France – qui fait suite à des démarches entreprises par des associations internationales favorables à l'extension du rôle de la SDN – en faveur de la constitution d'un organisme international du travail intellectuel destiné à renforcer la collaboration dans ce domaine et à susciter la formation d'un esprit international pour consolider l'action de la SDN en faveur de la paix.

La Commission Internationale de Coopération Intellectuelle (CICI) est officiellement créée en janvier 1922 et constitue la première pièce d'une organisation technique de la SDN formellement reconnue en septembre 1931, l'Organisation de Coopération Intellectuelle (OCI), qui comprend d'autres institutions créées autour de la CICI : les Commissions nationales de coopération intellectuelle, créées à partir de 1923 ; l'Institut International de Coopération Intellectuelle (IICI), inauguré à Paris en janvier 1926 ; l'Institut International du Cinématographe Éducatif (IICE), ouvert à Rome en 1928 ; enfin divers organes spécialisés et comités d'experts. Le destin de ces différents organismes n'est pas le même : l'IICE est fermé le 31 décembre 1937 quand l'Italie quitte la SDN ; la CICI tient sa dernière session en juillet 1939 ; l'IICI fonctionne jusqu'en juin 1940 – date à laquelle il est fermé par les autorités allemandes –, rouvre ses portes en 1945 et disparaît en novembre 1946 pour laisser place à l'UNESCO – au sein de laquelle subsistent les commissions nationales –, qui assure donc avec l'OCI une continuité institutionnelle et même géographique puisque, comme l'IICI, son siège est à Paris.

Cette synthèse inédite s'appuie sur la thèse de doctorat que j'ai consacrée à l'IICI entre 1919 et 1940 (Université de Paris-I, 1995) et sur mon livre concernant la SDN et la coopération intellectuelle entre 1919 et 1946 (*L'UNESCO oubliée...*) paru en 1999 aux Publications de la Sorbonne. Après avoir présenté les sources permettant d'étudier l'OCI, j'évoquerai l'histoire de cette dernière sous trois angles : ses structures, son évolution et ses réalisations.

Les archives de l'OCI et leur utilisation

Pour reconstituer l'histoire de l'OCI, j'ai principalement utilisé trois types d'archives : celles de l'IICI – organe permanent et de plus en plus important de l'OCI – conservées à l'UNESCO puisque ce dernier en a hérité en 1946 ; celles du Bureau de la coopération intellectuelle du Secrétariat de la SDN – sous l'égide de laquelle a été créée l'OCI – contenues dans les archives de la SDN à Genève ; celles du Quai d'Orsay puisque le gouvernement français a été à l'origine de la création de la CICI et surtout de l'IICI.

En fait, il est plus pertinent de distinguer les sources selon leur nature : manuscrite ou imprimée. En effet, comme toute organisation internationale, l'OCI produit une abondante

littérature imprimée : documents de travail, rapports d'activité, résolutions finales. Le problème est que ces documents sont assez purement descriptifs, ne livrant que les résultats des différents travaux et les décisions retenues, et ne permettent donc pas de saisir le processus de prise de décision qui permettrait une analyse en profondeur des enjeux diplomatiques, politiques et intellectuels qui les sous-tendent. Il faut donc avoir recours aux sources manuscrites (procès-verbaux des réunions des diverses instances de l'OCI et surtout correspondance, officielle ou privée, des principaux protagonistes) qui révèlent les oppositions et les débats entre les responsables de l'OCI et les États.

Cette nécessité de multiplier et de croiser les sources – propre à tout travail d'historien – est rendue encore plus évidente s'agissant d'une organisation internationale, qui est censée tirer sa force de son universalisme et qui, déjà bridée par la règle de l'unanimité qui prévaut pour les prises de décisions, utilise une langue de bois diplomatique dans les documents imprimés car elle ne peut pas se permettre de montrer ouvertement du doigt tel ou tel de ses États membres, sous peine de provoquer son départ. De fait, dans les années trente, l'OCI a adopté une stratégie d'apolitisme pour rester la plus universelle possible et ne pas subir le sort de la SDN, peu à peu désertée par les dictatures, avec l'idée de maintenir à tout prix des relations intellectuelles avec tous les pays (même avec ceux ayant quitté la SDN et l'OCI) pour ne pas être victime de ce qu'elle considèrerait comme des contingences – la crise économique et les tensions diplomatiques qui en découlaient – et pour préserver les chances de renouer des liens lorsque le contexte international serait plus favorable : ainsi, elle a affirmé en quelque sorte que la coopération des intellectuels devait transcender la coopération des États. Les décisions qui découlent de ce choix ne peuvent s'expliquer par la simple lecture des documents imprimés, qui ne laissent pas transpirer les oppositions et les débats – qui ont pourtant existé – parmi les responsables de l'OCI. Deux exemples permettront d'en juger. Ainsi, les documents officiels de l'OCI ne permettent absolument pas de voir les efforts déployés par la France pour sauver l'existence de l'IICI en 1930, lorsque celui-ci est menacé de disparaître sous les coups répétés du Royaume-Uni et du Secrétariat de la SDN, et il faut avoir recours, pour cela, aux archives du Quai d'Orsay. De même, la liste officielle des Commissions nationales éditée par la SDN mentionne les Commissions des Russes émigrés et des Ukrainiens en 1932 mais plus en 1937 et l'explication de cette disparition – l'adhésion de l'URSS à l'OCI en 1934 oblige cette dernière à rompre tout contact avec des groupements que Moscou ne reconnaît évidemment pas – est à rechercher dans les dossiers de correspondance de l'IICI et du Secrétariat de la SDN.

Ainsi, sans nier l'utilité des documents imprimés de l'OCI, qui permettent notamment d'étudier ses réalisations et son fonctionnement, il est indispensable – comme pour toute organisation internationale censée parler au nom de tous ses États membres et donc soucieuse d'être impartiale et de n'en fâcher aucun – de confronter ces archives officielles avec les sources manuscrites, qui constituent un peu le non-dit de l'organisation et qui révèlent souvent la teneur – et parfois la force – des débats, voilés par une sorte de langage d'une neutralité toute bureaucratique qu'on peut certes essayer de décrypter mais qui garde souvent ses secrets à travers des formules excessivement diplomatiques.

Les structures de l'OCI

La CICI constitue l'organe de direction de l'OCI, dont elle établit le programme de travail lors de la session qu'elle tient chaque année en juillet. Elle est composée d'hommes et de femmes (12 en 1922 et 18 en 1939, dont les deux tiers en moyenne sont européens entre ces deux dates) choisis par le Conseil de la SDN parmi des intellectuels (notamment le philosophe Henri Bergson, les scientifiques Albert Einstein et Marie Curie) appartenant à des disciplines différentes et à des États membres ou non de la SDN, ces personnalités ne représentant pas officiellement leur État : l'OCI aspire ainsi à l'universalité, considérée comme une condition de sa réussite et de sa crédibilité. Travaillant jusqu'en 1930 au sein de sous-commissions spécialisées, les membres de la CICI sont dirigés par trois présidents successifs : le philosophe français Bergson de 1922 à 1925, le physicien néerlandais Lorentz de 1926 à 1928, l'helléniste britannique Murray de 1928 à 1939.

En se développant, la CICI s'entoure d'organes spécialisés (l'Office International de Renseignements Universitaires en 1923, l'Office International des Musées en 1926) et de comités d'experts (le Comité d'experts pour l'enseignement à la jeunesse des buts de la SDN en 1926).

À partir de 1923, la CICI suscite la formation de Commissions nationales de coopération intellectuelle chargées de la renseigner sur la situation de la vie intellectuelle dans leurs pays respectifs, de la mettre en contact avec les milieux intellectuels nationaux et de faciliter l'application de ses décisions. Apparues d'abord dans les pays d'Europe centrale et orientale pour informer la CICI des dommages causés sur le plan culturel par la Première Guerre mondiale, elles se constituent dans un nombre croissant d'États (12 en 1923 et 46 en 1939, dont 23 en Europe et 15 en Amérique). Les Commissions nationales diffèrent par leur composition, l'importance de leurs ressources, leurs rapports avec les administrations nationales, mais elles entretiennent des relations entre elles, soit en collaborant dans le cadre de certains travaux (la révision des manuels scolaires), soit en se regroupant au sein de Conférences régionales (comme les 4 Conférences inter-baltiques, qui ont lieu de 1935 à 1938, ou les 2 Conférences inter-américaines, tenues en 1939 et 1941) ou générales (en 1929 et en 1937).

Surtout, la CICI est à l'origine de l'IICI. À la suite d'un appel lancé en janvier 1924 par Henri Bergson, président de la CICI, pour obtenir des États une aide financière susceptible de remédier au modeste crédit alloué à la CICI par le Secrétariat de la SDN, le gouvernement français de Cartel des gauches propose en juillet 1924 de fonder et d'entretenir à Paris un Institut International de Coopération Intellectuelle (IICI). L'offre française, motivée par le souci de consolider le climat de détente amorcé en Europe en 1924 mais aussi par la volonté d'obtenir des avantages culturels et politiques en confortant l'influence que la France exerce au sein de la CICI, est acceptée par le Conseil de la SDN en décembre 1924 et ratifiée par le Parlement français en juillet 1925 : l'IICI, qui s'installe au Palais-Royal, est inauguré en janvier 1926. Son statut lui assigne un triple rôle : préparer les délibérations de la CICI, poursuivre dans tous les pays l'exécution de ses décisions et travailler sous sa direction à développer la collaboration intellectuelle sur le plan international. L'IICI est dirigé par un Conseil d'administration, réuni chaque année en juillet, qui a la même composition que la CICI mais qui est présidé par son membre français et qui nomme un directeur (les Français Julien Luchaire de 1926 à 1930, Henri Bonnet de 1931 à 1944 et Jean-Jacques Mayoux de 1944 à 1946), et un Comité de direction chargé d'assurer la gestion courante. Entre 1926 et 1939, le budget de l'IICI, indépendant de la gestion financière de la SDN, est alimenté en moyenne pour plus de 80 % par les subventions gouvernementales (provenant de 3 États en 1926 et de 14 en 1939, parmi lesquels le Royaume-Uni, l'Allemagne, les États-Unis et l'Union soviétique n'ont jamais figuré) – en fait essentiellement par la subvention française, qui représente à elle seule les deux tiers des recettes globales et plus de 80 % des subventions gouvernementales – et pour plus de 10 % (mais 50 % en 1939) par les contributions spéciales affectées à des travaux précis par des États, des associations ou les grandes Fondations américaines (Dotation Carnegie et surtout Fondation Rockefeller). Tout en étant l'organe d'exécution de la CICI et en devant la plus grande partie de ses recettes à la France, l'IICI est cependant statutairement autonome à l'égard de la SDN et du gouvernement français et autorisé à entretenir des relations diplomatiques avec les États, qui accèdent un délégué auprès de lui (5 en 1925 et 45 en 1939, dont 20 en Europe et 20 en Amérique).

L'Institut International du Cinématographe Éducatif (IICE) est offert par le gouvernement italien en septembre 1927 et inauguré à Rome en novembre 1928. Subventionné presque uniquement par l'Italie, il ressemble beaucoup à l'IICI par ses statuts (un Conseil d'administration présidé par un Italien, un directeur italien – Luciano de Feo – et un Comité exécutif restreint), mais il a cependant un champ d'action bien plus limité. À la suite de son départ de la SDN, le gouvernement italien ferme unilatéralement l'IICE en décembre 1937.

L'évolution de l'OCI

L'existence de l'OCI est marquée par deux grandes réformes, en 1930 et 1938. La première, qui aboutit à la reconnaissance formelle de l'OCI par la SDN en septembre 1931, a pour origine l'évolution de l'IICI entre 1926 et 1930 : la diversification de ses activités qui entraîne une certaine dispersion et inefficacité, l'accroissement important du nombre de ses fonctionnaires générateur de bureaucratisation, la volonté de rayonnement et d'autonomie par rapport à la CICI manifestée par son premier directeur, qui profite de la force que la permanence donne à l'IICI face à la CICI qui ne se réunit qu'une fois par an, suscitent de plus en plus de critiques de la part du Secrétariat de la SDN, qui supporte mal les velléités d'indépendance de l'IICI à son égard, et du Royaume-Uni, qui voit dans l'IICI un instrument de l'impérialisme culturel français – alors même que la France, sous le poids de la contrainte financière, semble dans le même temps s'en désintéresser. Sur la proposition des Commissions nationales réunies en 1929, un Comité d'étude siège en avril et mai 1930 et propose des réformes qui visent à rééquilibrer les relations entre la CICI et l'IICI : pour assurer la continuité du contrôle de la CICI, celle-ci est dotée d'un Comité exécutif qui se réunit trois fois par an ; pour atténuer le caractère bureaucratique de l'OCI, les sous-commissions de la CICI et les sections de l'IICI sont supprimées et remplacées par des comités d'experts, certains permanents (le Comité permanent des Lettres et des Arts), mais la plupart temporaires ; pour accroître l'enracinement de l'OCI dans chaque pays, la CICI fait participer quelques Commissions nationales à chacune de ses sessions ; enfin, l'IICI – dont la France obtient, grâce à un sursaut tardif mais efficace, qu'il ne soit pas démembré et reste à Paris, au prix cependant de son renoncement à l'utiliser pour développer son influence – perd une partie de ses moyens financiers (entre 1930 et 1931, les dépenses diminuent d'environ 10 % et le personnel est réduit de presque 40 %).

La nouvelle organisation de l'OCI, symbolisée par le remplacement de Julien Luchaire (haut fonctionnaire français trop enclin à développer l'influence de son pays) par Henri Bonnet (haut fonctionnaire international censé être impartial, puisque chef de cabinet de Joseph Avenol, le secrétaire général adjoint de la SDN) à la tête de l'IICI – lequel devient désormais un outil d'exécution efficace au service de la CICI –, donne satisfaction mais montre assez vite ses limites dans le contexte international des années trente marqué par le retrait des dictatures de l'OCI (Japon et Allemagne en 1933, Italie en 1937) et par la persistance des déficits du budget de l'IICI, dus en grande partie au trop petit nombre de subventions gouvernementales et aux dépréciations monétaires. La CICI envisage donc en 1936 une nouvelle réforme, appuyée par la Conférence des Commissions nationales réunie en 1937, qui vise à assurer à l'IICI des ressources régulières grâce à la conclusion d'une Convention internationale. Une Conférence diplomatique se réunit à cet effet à Paris en novembre-décembre 1938, qui rassemble 45 États et qui établit un Acte international concernant la coopération intellectuelle, prévoyant le paiement d'une contribution par tous les États, membres ou non de la SDN, selon un barème fixé en francs-or et faisant de l'IICI l'organe principal d'une OCI de plus en plus autonome vis-à-vis de la SDN – même si les deux organismes se rejoignent dans une même démarche apolitique censée préserver leur caractère universel perçu comme nécessaire à leur survie. L'Acte, ratifié par 11 États (dont la France), entre en vigueur en janvier 1940 mais ne peut être appliqué à cause de la défaite de la France qui entraîne la fermeture de l'IICI en juin 1940. Après une brève réouverture en 1945 et malgré les efforts de la France pour faire de l'IICI le pivot d'une OCI rénovée, les projets anglo-saxons d'une organisation internationale intellectuelle renouvelée dans ses structures et son esprit et liée à l'ONU aboutissent au remplacement de l'IICI par l'UNESCO en novembre 1946.

Les réalisations de l'OCI

L'OCI n'a jamais rien produit par elle-même mais a cherché, par l'intermédiaire de l'IICI, à faciliter la collaboration des intellectuels, dans l'intérêt de ces derniers mais aussi pour servir les buts de paix et de rapprochement international assignés à la SDN. L'essentiel des travaux de l'IICI consiste en des enquêtes et des actions de coordination des initiatives prises par des particuliers, des associations privées (notamment le Comité d'entente des grandes associations internationales)

ou des organismes officiels dans la plupart des domaines de l'activité intellectuelle : le désarmement moral (l'enseignement des principes de la SDN, la révision des manuels scolaires, l'usage pacifique du cinéma et de la radio – une Convention internationale sur la radiodiffusion et la paix est signée en 1936), l'enseignement (les équivalences de diplômes, les échanges de professeurs et d'étudiants, la création de centres de documentation pédagogique, l'aide donnée au gouvernement chinois pour la réorganisation de son système éducatif entre 1931 et 1935), la coordination dans le domaine des sciences (notamment par des réunions de scientifiques), la traduction d'ouvrages littéraires, la conservation et la protection internationale des œuvres d'art (grâce à l'action de l'Office International des Musées qui réunit plusieurs conférences internationales dans les années trente), la collaboration des bibliothèques et des archives, la défense des droits intellectuels. L'IICI publie également des brochures périodiques (*La Coopération intellectuelle* et *Mouseion*) et des ouvrages qui rendent compte de tous ses travaux mais ces publications, très techniques et assez austères, s'adressent en priorité à un public restreint de spécialistes et ne montrent aucun souci de vulgarisation, ce qui explique leur faible diffusion.

Mais, plus que par des réalisations concrètes, c'est en instituant des espaces de discussion et de réflexion que l'IICI a surtout essayé de rapprocher les intellectuels et les peuples, dans le double but de faciliter le règlement des problèmes internationaux – grâce aux enquêtes réalisées par la Conférence permanente des hautes études internationales, créée en 1928 et réunissant des experts sur des questions internationales politiques et économiques d'actualité (l'intervention de l'État dans la vie économique, l'accès aux matières premières et l'autarcie, la sécurité collective) – et de jeter les bases d'une morale universelle – grâce au dialogue suscité par le Comité permanent des Lettres et des Arts par le biais de la « Correspondance » échangée par certains intellectuels (Einstein et Freud notamment) et des « Entretiens », qui réunissent dans les années trente de nombreux intellectuels européens (Paul Valéry, Jules Romains, Thomas Mann...) sur des sujets concernant la civilisation européenne et qui aboutissent à l'affirmation du rôle de la culture dans le rapprochement des peuples, à la condamnation des nationalismes, à la défense des droits de l'homme, et au désir de créer une conscience européenne et d'établir une organisation internationale imposant son autorité aux États et suscitant une adhésion populaire.

Conclusion

Au total, même si l'OCI a eu un caractère élitiste et n'a pas engrangé beaucoup de résultats pratiques, en raison du contexte international de crise politique et économique des années trente, de l'insuffisance de ses ressources financières et du faible soutien des États – toujours jaloux de leurs prérogatives dans le domaine de l'activité intellectuelle et même hostiles aux idées universalistes et pacifistes de l'OCI en ce qui concerne les dictatures allemande, italienne et japonaise, belliqueuses et racistes –, elle a cependant démontré la nécessité d'une organisation du travail intellectuel et préparé ainsi le terrain à l'UNESCO, qui est fille de l'OCI – comme l'ONU l'est de la SDN – : de fait, les deux organisations sont intimement liées par une origine commune – les ravages des deux guerres mondiales – et un but identique – contribuer à la compréhension mutuelle et au rapprochement des peuples pour favoriser la paix –, comme le montre le programme initial de l'UNESCO qui est largement inspiré par celui de l'OCI, cependant que leur structure différente, loin d'en faire des étrangères, prouve que l'UNESCO s'est bâtie en tenant compte de l'expérience de l'OCI tout en cherchant une plus grande efficacité, d'une part dans son souci de toucher les masses et de ne pas se cantonner à développer la coopération au sein du cercle étroit des intellectuels et d'autre part dans sa volonté d'avoir l'appui des États, rendu possible par sa structure intergouvernementale, afin de pouvoir appliquer ses décisions.

L'histoire de l'OCI – et notamment de l'IICI – reflète également la perte de puissance diplomatique de la France : après avoir joué un rôle diplomatique actif dans les années vingt – en inscrivant sa politique culturelle dans le nouveau cadre multilatéral suscité par la création de la SDN – qui aboutit à la création de la CICI et de l'IICI, elle s'efface dans les années trente du fait de ses difficultés financières et du flottement de sa diplomatie et renonce dès 1930, en contrepartie de son maintien à Paris, à utiliser l'IICI à son profit, avant de devoir le laisser remplacer en

1946 par une UNESCO voulue par les États-Unis, grands vainqueurs de la Deuxième Guerre mondiale et promoteurs d'un nouveau système d'organisations internationales où l'OCI, déconsidérée – tout comme la SDN – par son incapacité à sauvegarder la paix, n'a plus sa place.

De façon générale, l'OCI a souffert de n'avoir pas été totalement universelle – et notamment d'avoir été boudée par les grandes puissances (hormis la France) –, malgré son orientation apolitique (considérée comme nécessaire pour obtenir la participation de tous les États et donc l'application de ses décisions) qui allait à l'encontre de ses principes fondateurs (la défense des valeurs humanistes et de la sécurité collective) et en dépit d'une participation accrue des États extra-européens (surtout sud-américains). Mais l'évolution de l'OCI conduit à réhabiliter la SDN qui, pour n'avoir pas pu remplir sa mission strictement politique, a quand même réussi à développer la coopération internationale technique, preuve de l'accroissement du rôle joué au XX^e siècle par les organisations techniques internationales, gouvernementales ou non, dans les relations internationales, du fait de la faiblesse ou de l'impuissance, liées aux rivalités politiques des États, des institutions généralistes comme la SDN ou l'ONU. De fait, l'OCI, pourtant créée à l'initiative de la France dans le cadre de la SDN n'a eu de cesse de se libérer de cette double tutelle et d'affirmer son autonomie, notamment dans les années trente du fait de l'effacement diplomatique de la France et du discrédit de la SDN.

Ces conclusions ne sauraient dispenser de poursuivre des recherches, qui pourraient se développer selon deux principaux axes : le dépouillement systématique des archives concernant les différents domaines d'activité de l'IICI, pour apprécier plus justement les modalités de la coopération intellectuelle, branche par branche, et l'analyse précise des rapports entretenus par les autres gouvernements que celui de la France avec l'OCI. De plus, l'OCI peut peut-être aussi fournir un modèle (une organisation composée de représentants des États mais aussi d'intellectuels) susceptibles d'éviter à l'UNESCO les blocages entraînés par une trop forte politisation. À bien des égards, et malgré la différence de contexte, les propos tenus en septembre 1946 par Henri Bonnet, deuxième directeur de l'IICI, restent toujours d'actualité : « La preuve doit être donnée que, à travers une véritable coopération internationale, il y a des solutions à la plupart des difficultés qui menacent une fois encore de diviser le monde en différents camps au moment où le progrès de la civilisation a créé toutes les conditions pour réaliser l'unité du monde(...). Comme tout traité international, [la Charte des Nations Unies] a besoin, pour se développer et donner des résultats, d'une atmosphère de confiance et d'amitié. C'est une grande tâche de la créer. L'UNESCO doit être à la fois la conscience et le fer de lance des Nations Unies ». Propos qui illustrent bien la continuité existant entre l'UNESCO et sa devancière, l'OCI, que Paul Valéry présentait en 1930 comme étant le pilier de l'œuvre de rapprochement international entreprise par la SDN et comme étant donc indispensable à la création d'un « état d'esprit qui puisse engendrer et supporter une *Société des Esprits* », laquelle était, selon lui, « la condition d'une *Société des Nations* ». Ainsi, comme son héritière, l'OCI a constitué la première pierre d'une construction qui aspire à ôter l'idée de guerre de l'esprit des hommes. Son échec – sur ce plan – ne doit pas faire oublier la justesse et l'actualité de son action.

Références

- Bekri, C., 1991. *L'UNESCO : « Une entreprise erronée ? »*. Paris, Publisud, 304 p.
- Mylonas, D., 1976. *La genèse de l'UNESCO : la Conférence des Ministres alliés de l'Education (1942-1945)*. Bruxelles, Bruylant.
- Pham-Thi-Tu, 1962. *La coopération intellectuelle sous la SDN*. Genève, Droz.
- Renoliet, J.-J., 1995. *L'Institut International de Coopération Intellectuelle (1919-1940)*. Thèse de doctorat, Université de Paris I, 1139 p.
- Renoliet, J.-J., 1999, *L'UNESCO oubliée : la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*. Paris, Publications de la Sorbonne, 352 p.

Vers une Société des esprits : de la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle à l'UNESCO

Jo-Anne Pemberton

Maître de conférence, Ecole des sciences politiques et des relations internationales, Université de New South Wales

La Société des Nations (SDN) s'est préoccupée de bien d'autres choses que de la haute politique et des tarifs de combat. Parmi les diverses questions sociales dont traitaient ses divers comités figurait celle du désarmement moral. Le Secrétaire général de la SDN, Sir Eric Drummond, affirmait que le désarmement militaire était inconcevable sans le désarmement dans le domaine de la pensée. La SDN s'est donc attachée à améliorer les relations intellectuelles entre les nations et le principal mécanisme employé à cette fin a été la Commission internationale de coopération intellectuelle (CICI), créée en janvier 1922. Léon Bourgeois, qui représentait la France au Conseil de la SDN, considérait que la CICI était en un sens à l'origine de la SDN, car seule l'existence d'une « vie intellectuelle internationale » bien établie avant la guerre avait rendu possible une telle institution¹.

La CICI, avec les entités qui lui étaient rattachées, dont l'Institut international de coopération intellectuelle (IICI), qui était l'organe exécutif de la Commission, constituait un organisme technique de la SDN et elle a été reconnue officiellement en septembre 1931 sous l'appellation d'« Organisation de coopération intellectuelle (OCI) »². L'OCI a continué d'exister jusqu'en 1946, lorsque l'IICI, créé à Paris en 1926 grâce à un don du gouvernement français, a cessé ses activités³. L'héritage de l'OCI a été transmis à l'UNESCO, dont la présence et les activités ont quelque peu relégué dans l'ombre celles de l'organisation qui l'avait précédée.

Pourtant, comme l'a écrit Gilbert Murray, président de l'OCI à partir de 1928, malgré son « long labeur ingrat et obscur », l'OCI a certainement « fait quelque chose » pour encourager l'« esprit public » à soutenir l'UNESCO⁴. De plus, on ne saurait pleinement comprendre comment l'UNESCO a été conçue à ses débuts, lorsqu'il a été répondu à la question de savoir ce qu'elle était et ce qu'elle n'était pas, sans se référer à l'histoire de l'OCI. Il y a des lignes de continuité conceptuelle comme des solutions de continuité entre les deux organisations. Le présent article examine l'héritage de l'OCI sous certains de ses aspects ainsi que l'adaptation de cet héritage par les fondateurs de l'UNESCO. Il appelle en particulier l'attention sur les voies par lesquelles l'OCI, et l'UNESCO dans ses premières années, ont tenté de concilier les principes d'unité et de diversité.

Bergson et l'esprit profond de la SDN

C'est l'éminent philosophe Henri Bergson qui a imaginé un « comité de penseurs chargé de « représenter l'esprit profond de la Société des Nations »⁵. Bergson voulait « donner une âme à la Société des Nations », idée qui était aussi celle de Léon Bourgeois⁶. Premier président de la CICI, Bergson était troublé par l'érosion de la vie intellectuelle due à la guerre et à ses conséquences économiques. Il considérait la rupture des relations intellectuelles et l'effondrement de l'infrastructure intellectuelle comme de « graves dangers » pour la civilisation⁷. La CICI s'est donc efforcée de rehausser le niveau des activités et des échanges intellectuels tant à l'intérieur des nations qu'entre les nations. Cela impliquait des mesures telles que l'amélioration des conditions de travail des intellectuels ainsi que la promotion des traductions d'ouvrages académiques. Et surtout, Bergson avait la conviction que la CICI devait chercher, dans les sujets de désaccord, les points d'accord fondamentaux. L'accent qu'il mettait, dans ce contexte, sur l'unité conceptuelle, peut paraître curieux vu que ses écrits philosophiques étaient souvent classés par les critiques

comme des célébrations de la différence radicale et irréductible, d'un flux et d'un devenir incessants. Il est certain que pour Bergson, l'évolution tend non pas vers l'unité mais vers la différenciation. Il ne pensait pas que tout changement était positif mais sa conception de la nature comme une « immense efflorescence d'imprévisible nouveauté » demeurait cruciale dans sa foi en la liberté humaine. Pour Bergson, seule la liberté de la conscience humaine permettait de trouver l'unité. Bergson disait souvent que le futur est entre nos mains, tout comme il affirmait que l'harmonie est devant et non derrière nous⁸. De plus, il a parfois suggéré que la réalisation de l'unité était impulsée, bien que pas déterminée, par les origines de l'humanité dans un fluide créateur⁹. Certains des contemporains de Bergson discernaient un penchant holistique dans son œuvre, bien que le type d'unité que Bergson faisait sien fût toujours ouvert et réceptif à la spontanéité et à la diversité. Dans un essai intitulé « La Conscience et la Vie » (d'abord donné sous la forme d'une conférence à l'Université de Birmingham en 1911), Bergson soulignait que la réconciliation sociale pouvait se réaliser par l'appréhension du principe vital, « l'impulsion qui vient du fond » et qui est l'origine de tous les êtres vivants¹⁰.

Bergson exprima cette orientation de sa pensée à la première réunion de la CICI en août 1922. S'il admettait que les idées diffèrent les unes des autres, il soulignait aussi qu'il existe entre elles une interaction. La finalité première de la CICI était de mettre à profit cette interaction pour réaliser « le grand idéal de fraternité, de solidarité et d'accord entre les hommes ». Bien qu'estimant que cet idéal serait plus facilement apprécié par les intellectuels, il était convaincu que la CICI pouvait faire beaucoup pour encourager son assimilation par des nations entières¹¹. Bergson avait déjà écrit de manière élogieuse au sujet de ceux dont l'héroïsme moral exemplaire éclairait de nouvelles voies vers la vertu et qui étaient « capables d'intensifier aussi l'action des autres hommes » ; ces individus, pour autant qu'ils fussent à l'apogée de l'évolution, étaient aussi les plus proches de ses origines¹². La conviction que la vie réflexive puisse être étendue et approfondie par l'imitation semble bien avoir informé la composition et les activités d'OCI. De nombreux individus de haut calibre intellectuel et moral ont participé à cet organe durant son existence (outre Bergson, l'OCI a compté parmi ses membres nombre de grands noms des arts et des lettres. Thomas Mann, Paul Valéry, Salvador de Madariaga, Gilbert Murray et Alfred Zimmern ont tous siégé à l'OCI à divers moments, aux côtés de grands savants comme Albert Einstein, Marie Curie et H.A. Lorentz). Cependant, bien que Bergson désire que la Commission prenne un ascendant moral sur les affaires du monde, il était conscient des limites du pouvoir de persuasion de l'organisation ainsi que de la nécessité d'être sensible à l'existence de diverses nuances d'opinion. La Commission estimait que la distance entre l'élite intellectuelle et les masses était un « véritable danger » et jugeait absolument nécessaire d'instituer de multiples et réelles lignes de communication entre les élites intellectuelles et le grand public¹³. Bergson déclara à une réunion de la Commission en juillet 1923 qu'il considérait comme sage que la CICI n'ait pas succombé à la tentation de jouer le rôle d'intelligence « supranationale ». Mériter la confiance des Etats comme des penseurs professionnels était essentiel, et Bergson faisait valoir que la Commission était plus à même d'obtenir cette confiance si, au lieu de faire de grandes déclarations, elle continuait de « travailler pour des objets pratiques dans l'intérêt de la science internationale »¹⁴. La Commission appliquait le terme de science aux activités dans le domaine des sciences exactes et naturelles ainsi qu'à des domaines de recherche comme l'histoire, la géographie et les lettres, bien qu'elle note que les premières étaient « universelles par leur essence, internationales par leur pratique » alors que la coopération internationale touchant les secondes était beaucoup moins développée¹⁵. Bergson lui-même disait penser que bien que la SDN ait eu en vue une finalité avant tout scientifique, la recherche des vérités théoriques était secondaire par rapport à la réalisation du bien dans le cœur et l'esprit des gens¹⁶.

Malgré la brièveté de sa présidence, il ne fait aucun doute que Bergson a marqué de son empreinte l'approche de la coopération intellectuelle adoptée par la SDN¹⁷. Valéry, président du Comité permanent des lettres et des arts de la CICI à partir du milieu des années 1920, disait qu'il lui avait semblé dès le début que la SDN présupposait une « *société des esprits* », ajoutant que tous les accords et conventions signés par les nations resteraient fragiles et éphémères à moins d'être « animés d'un esprit profond de pacte, et de pacte sincère, non pas de pacte écrit, mais d'accord

sur certains points fondamentaux de la pensée humaine »¹⁸. Cette opinion est conforme à l'affirmation précédemment émise par Valéry selon laquelle une crise de l'esprit, se manifestant dans le malaise ou le désaccord intellectuel, était la source du malaise social et de la désintégration de la société. Valéry soutenait que c'était là « l'essence même du moderne », ce qui faisait qu'il était très difficile voire impossible de représenter « le monde actuel sur un seul plan et à une seule échelle »¹⁹.

Afin d'encourager la réflexion et le débat en relation avec la société internationale, le Comité des lettres et des arts organisa et publia la correspondance échangée par de grands penseurs de l'époque, le plus célèbre de ces échanges étant celui qui eut lieu entre Einstein et Freud sur la question *Pourquoi la guerre ?* (1933). Le premier de ces échanges eut cependant lieu entre Valéry et Madariaga ainsi que plusieurs autres auteurs et fut publié en français sous le titre *Pour une Société des Esprits* et en anglais sous celui de *Toward a League of Minds* (1933). Dans sa réponse à Valéry (dont la contribution initiale était cosignée par Henri Focillon), Madariaga indiquait qu'il estimait lui aussi que la tâche de la CICI était d'élever le niveau de conscience du monde. Cela était nécessaire, écrivit-il par la suite, si l'on voulait que la SDN devienne un organe « plus permanent et efficace » que ne l'indiquait « sa dénomination en anglais » ; il déclarait lui aussi que « ...pour qu'une société des nations devienne réellement vivante, il fallait d'abord encourager une société des esprits »²⁰. Madariaga félicitait Valéry d'avoir été le premier, avec lui, à juger que le « rôle de l'esprit dans le monde moderne » constituait la base de ce qui était connu dans le « jargon » de Genève sous le nom de Coopération intellectuelle, ajoutant qu'il voyait dans la coopération intellectuelle « l'âme même du Pacte, l'idée qui, dans deux ou trois siècles, paraîtra peut-être aux historiens comme la plus fertile de celles que la première Charte du monde a érigées en lois universelles »²¹.

La Cité universelle

Les conceptions de la société des esprits qui étaient celles de Valéry et Madariaga avaient un air quelque peu rationaliste, un air qui était moins évident dans les discours de Bergson sur les buts de la CICI. De plus, ils semblaient insister davantage que Bergson sur l'importance culturelle de la science. Bergson considérait que la science positive n'était en rien contraire aux aspirations morales de l'humanité à l'individuation et à l'intégration. Cependant, bien que Bergson prît très au sérieux le mandat de la CICI concernant la science, la perspective scientifique et l'image de l'activité scientifique ne jouaient pas de rôle particulier dans ses considérations sur l'esprit fondamental de la SDN. Toutefois, Valéry, qui avouait s'intéresser depuis longtemps à la science, faisait une nette distinction entre le caractère ordonné de l'activité scientifique et le domaine politique, caractérisé selon lui par l'égoïsme brutal et « le désordre des passions »²². Pour Valéry, les impératifs de la recherche scientifique avaient donné naissance à une *polis* intellectuelle virtuelle, une *polis* organisée et régie par les protocoles et les pratiques qui définissaient l'entreprise scientifique. Il écrivait :

Nous avons vu de nos jours les nécessités de la recherche scientifique définir et faire naître les institutions d'une sorte de cité intellectuelle répandue dans tout l'univers. Les intérêts de la science, les intérêts intellectuels des hommes de science, cette nation diffuse, néanmoins plus solide et plus compacte que certaines formations politiques, sont sentis, pensés, organisés et défendus avec une vigueur et une lucidité remarquables. La Société des Nations a fait beaucoup dans cet ordre d'idées. Partout où un organe de liaison lui a paru faire défaut, elle l'a suscité et soutenu. Elle était aidée dans cette tâche par les liens si puissants que nouent, pour le même groupe de chercheurs répartis sur toute la planète, la communauté des disciplines, la spécificité des techniques et par l'exigence nettement définie des besoins. L'enquête de laboratoire, comme l'usinage des métaux, implique la division du travail et le standard des instruments, expressions d'une entente réfléchie et d'un ordre commun²³.

Ce qui est en jeu ici, ce n'est pas une supériorité présumée de la méthode et de l'échange scientifiques. Valéry évoquait d'ailleurs les nombreux problèmes sérieux et divers « qui n'ont pas encore défini leur technique » et qui « ne se traitent pas » dans les laboratoires ou les usines²⁴. Il invoquait plutôt la notion de cité scientifique mondiale comme preuve qu'il existait déjà une

société des esprits et comme exemple de ce que pourrait devenir une société des esprits plus structurée. Dans le même temps, Valéry faisait observer qu'il n'était pas dans l'intention de la SDN d'établir « entre les pensées des hommes une harmonie faite d'unité, et peut-être d'uniformité » ; cela n'était pas souhaitable, écrivait-il, car « cette variété est une condition naturelle et nécessaire de la vitalité ». Il ajoutait cependant qu'il importait que « ces précieuses ne se réalisent pas comme obstacles, qu'elles ne se durcissent pas dans l'isolement, qu'elles ne deviennent pas impénétrables aux échanges »²⁵. Etant donné le respect qu'il éprouvait pour Bergson, et ses propres portraits étonnants de la riche profusion de la vie moderne, il ne faudrait pas considérer l'admission par Valéry de la diversité comme une simple posture. Il est bon aussi de rappeler que la philosophie de Bergson glisse souvent entre les domaines de l'un et du multiple. Bergson nous incite à nous replonger dans ce fluide commun, l'élan vital, qui unit tous les êtres vivants, tout en soutenant que ce fluide est la source de tout ce qui est nouveau et créateur. Pourtant, le genre d'harmonie que Valéry et Madariaga envisageaient dans ce contexte avait un profil quelque peu plus net que les visions tout aussi puissantes quoique imprécises qu'évoque la philosophie de Bergson.

Dans sa réponse à Valéry, Madariaga voit l'image de la solidarité internationale reflétée dans l'esprit qui est « l'ordonnateur de la nature » et qui « ressent » cet ordre comme une « nécessité »²⁶. Comme Valéry, il contemplait avec désillusion un monde chaotique et violent. Il faisait observer : « Quel vaste asile d'aliénés que notre monde ! Quelle discordance dans les gestes ! Quelle cacophonie d'opinions ! Quel tohu-bohu ! »²⁷. La science semblait avoir atteint les « limites du connaissable », s'étant déclarée « impuissante à expliquer les caprices de l'âme des atomes ». Selon Madariaga, c'était toute la science qui était en train de se fragmenter en « sciencelettes », chacune suivant son propre chemin, n'offrant que des « vérités partielles » au lieu d'une description du tout. Dans le même temps, les philosophes, « incapables d'étreindre le vaste pourtour des connaissances positives », bâtissaient des théories qui ne reflétaient guère que leurs tempéraments et inclinations particuliers, et les artistes, ressentant un vide au cœur des choses, recherchaient « l'originalité à la périphérie dans des gestes bizarres et légers ». Ce tumulte intellectuel et esthétique avait ses contreparties politiques : un individualisme capricieux et un « rêve de souveraineté » confus²⁸. La tâche de la CICI, face à cette situation, devait consister à organiser le savoir et à définir, d'une manière claire et précise, une hiérarchie de valeurs qui permettrait « d'encadrer la conduite individuelle, nationale et commerciale »²⁹. Il déclarait :

Je verrais volontiers l'organisation de la coopération intellectuelle comme la cellule -mère de tout un domaine de fermentation des esprits tendant vers l'unité, l'ordre et la hiérarchie... Sous l'effet de son action continue et méthodique, nous verrions graduellement se créer une puissante architecture d'idées, un cadre solide de devoirs librement admis, d'obligations indiscutées, qui lieraient les individus aux nations, les nations à l'humanité organisée. Parallèlement, cet effort de synthèse se portant aussi sur le monde des connaissances positives et de la spéculation tendrait vers une organisation plus serrée des sciences et des techniques, vers une concentration des philosophies³⁰.

L'UNESCO : un organe moins lointain

La discussion qui précède met en lumière certaines des qualités diverses attribuées à une société des esprits. Pour Bergson, cette idée surgissait en dernière analyse d'une intuition de l'élan vital, tandis que Valéry et Madariaga décrivaient des esprits s'unissant autour d'une « science plus austère des choses »³¹. Cependant, ces différences ne sont peut-être qu'une question de nuance. L'essentiel est que Bergson, Valéry et Madariaga décrivent tous l'esprit comme actif dans le monde, insistant en particulier pour que la pensée réflexive s'efforce d'influer sur l'expérience afin de garantir la vitalité et le succès de l'activité intellectuelle comme de l'activité pratique. Valéry et Focillon concluaient que l'alternative était un monde divisé en deux humanités, « ...l'une vivant selon l'esprit, se tenant à l'écart ou ne se mêlant aux affaires que pour déchoir, l'autre vivant selon l'instinct et sous l'empire d'intérêts formulés grossièrement en doctrines, ne tolérant l'esprit que comme un luxe de surcroît »³². On peut aussi faire une distinction entre ces approches plutôt cérébrales des relations internationales et les conceptions technocratiques et spirituellement diluées

de l'organisation internationale qui se sont fait jour dans l'entre-deux-guerres. Cette dernière approche a été valorisée dans un contexte où les idées mystiques et métaphysiques étaient décriées comme idéologiques, comme causes des désordres civils et comme aliment du fascisme. Des préoccupations similaires concernant les idées spirituelles informeraient le développement des approches fonctionnalistes des relations internationales dans l'après-guerre. Dans le même temps, la Première et la Deuxième Guerres mondiales avaient fait beaucoup de mal à la réputation de la science dans la mesure où celle-ci était considérée comme une pourvoyeuse d'instruments de destruction. L'objet social général de la science, ainsi que les questions touchant la possibilité d'une philosophie lui servant de base, ont été discutés aux premiers temps de l'UNESCO, dont les fondateurs ont rendu hommage au point de vue de l'organisation à laquelle elle succédait tout en en distinguant celui de la nouvelle organisation.

La nécessité d'organiser la coopération intellectuelle de l'après-guerre a été débattue dès 1942, lorsqu'a été établie la Conférence des ministres alliés de l'Éducation³³. Du reste, dès 1939, Gilbert Murray exprimait l'espoir que quand la paix reviendrait, le travail de construction d'une « *Société des Esprits* » pourrait reprendre, bien qu'il pense que les problèmes se posant dans ce domaine seraient « bien plus profonds et de plus grande ampleur » qu'ils ne l'étaient avant la guerre³⁴. L'UNESCO était dotée de plus de ressources et de moyens que l'OCI et son programme était donc beaucoup plus ambitieux³⁵. Cependant, l'OCI offrait à l'UNESCO naissante un modèle organisationnel et un éthos : un organe composé de représentants des États et d'intellectuels cherchant à abaisser la température politique des affaires mondiales et à « créer les conditions spirituelles de la paix dans le monde »³⁶. L'UNESCO poursuivit la campagne menée par l'OCI en faveur du désarmement et de la solidarité sur le plan intellectuel et moral. Henri Bonnet, ancien directeur de l'IICI, faisant écho à Léon Bourgeois et à Paul Valéry, déclarait en 1946 que la Charte des Nations Unies n'atteindrait ses buts que dans une « atmosphère de confiance et d'amitié » et qu'il incombait à l'UNESCO de créer cette atmosphère³⁷. L'UNESCO encourageait aussi, comme l'OCI, l'amélioration de l'éducation (quoiqu'elle mette davantage l'accent sur l'éducation populaire que ne le faisait l'OCI) et les normes des communications, la compréhension culturelle et l'échange scientifique. Pourtant, il y avait des différences fondamentales entre le nouvel organe et l'ancien. L'UNESCO était conçue comme une institution plus engagée dans l'action pratique et moins lointaine. Joseph Needham, membre de la Commission préparatoire de l'UNESCO en 1946 et premier directeur de sa division des sciences exactes et naturelles, voulait faire en sorte qu'elle « évite la tendance de l'OCI au 'mandarinisme', à des buts 'trop vagues, académiques et contemplatifs', à la coopération avec les seules universités plutôt qu'avec les institutions publiques et industrielles »³⁸.

Needham se référait aux activités scientifiques de l'OCI, mais sa remarque s'appliquait à la totalité des travaux de l'OCI. Comme le notait Huxley dans le Rapport du Directeur général de 1947 :

...Pour exercer une influence plus forte et plus étendue que son prédécesseur, l'IICI, et devenir une organisation de peuples et non pas seulement de gouvernements et d'intellectuels, l'UNESCO devait se préoccuper aussi des seuls moyens capables d'assurer une diffusion intégrale à la culture et à l'information, et d'exercer une influence sur l'opinion des masses : la presse, la radio et le cinéma modernes ; ainsi fut annexé le domaine entier de l'information des masses³⁹.

Révéléateur de ce changement d'orientation est le fait qu'alors que le premier président de l'IICI avait été un philosophe, le premier Directeur général de l'UNESCO était le savant Julian Huxley. Pourtant, comme le justifiait sa nomination, Huxley n'était pas un spécialiste au sens strict ; il s'intéressait de près aux implications sociales de la science, à ses bienfaits et à ses dangers. Membre du Political Economic Planning Group, organe non partisan créé à la suite de la crise économique britannique de 1931 qui agissait en faveur de la planification publique et, par la suite, de la reconstruction de l'après-guerre, il était depuis longtemps convaincu que le rythme du progrès technologique appelait l'étude scientifique et l'organisation consciente de la société⁴⁰.

L'humanisme scientifique de Huxley

Dans un essai de 1946 intitulé *L'Unesco : ses buts et sa philosophie*, il réitérait cette mise en garde tout en affirmant que « l'application de la méthode scientifique, sous des formes appropriées, aux affaires humaines » produirait « des résultats tout aussi importants et presque aussi révolutionnaires que ceux obtenus par les sciences exactes et naturelles dans le reste de l'univers »⁴¹. Huxley soulignait que l'UNESCO ne devait pas être fondée exclusivement sur une théologie particulière, ou sur une conception du monde particulière, qu'il s'agisse de « l'existentialisme ou de l'élan vital, du rationalisme ou du spiritualisme, d'une conception déterminée par l'économie ou d'une conception cyclique rigide de l'histoire »⁴². Pourtant, Huxley cherchait aussi à donner à l'UNESCO une philosophie qui la guide, une philosophie qu'il fondait sur la perspective scientifique. Par la science, l'humanité pouvait dompter la nature et gérer le développement social. La science était propice à la paix parce qu'elle était une force d'unification intellectuelle. Il disait, comme l'avaient dit nombre de fonctionnaires et de sympathisants de la SDN dans l'entre-deux-guerres, que « la science et le mode de pensée scientifique sont à ce jour la seule activité humaine qui soit véritablement universelle. Il n'y a pas de mode de pensée religieux, esthétique ou politique qui soit encore universel. Nous voulons donc encourager cette universalité de la pensée scientifique et, grâce à elle, jeter les fondements d'un universalisme général »⁴³.

Huxley poursuivait dans cette veine en affirmant que les sciences exactes et naturelles étaient « l'un des domaines où deux des principes généraux de l'UNESCO – penser en termes mondiaux et dissiper les ténèbres des 'zones obscures' du monde – sont le plus évidemment applicables »⁴⁴. Huxley revendiquait peut-être un rôle trop grand pour la science, mais ces remarques ne peuvent être assimilées à du scientisme. Son argumentation peut être considérée comme moralement pragmatique. Il soutenait que dans la mesure où la perspective scientifique était la perspective la plus largement adoptée dans le monde à ce stade, elle constituait le point de départ de la construction de l'unité dans d'autres domaines de la pensée et de l'action humaines. Ce point est étayé par son insistance à souligner qu'un monisme authentique est celui qui considère « les fondements esthétiques et affectifs d'une civilisation mondiale pacifique » comme « aussi importants que ses fondements scientifiques et intellectuels »⁴⁵.

L'essai de Huxley de 1946 sur le rôle de l'UNESCO était polémique. James P. Sewell note que « son anthropocentrisme choquait divers types de théistes » ; ses références à la population et au contrôle des naissances ainsi qu'à l'eugénisme inquiétaient elles aussi. Sewell ajoute que « son assertion selon laquelle l'UNESCO avait à juste titre d'autres buts que la paix et la sécurité irritaient certains gouvernements ». Il conclut donc que Huxley n'a pas réussi à faire accepter comme l'idéologie de l'UNESCO ce qu'il appelait « un humanisme scientifique universel, unifiant les différents aspects de la vie humaine et s'inspirant de l'Évolution »⁴⁶.

Le fonctionnalisme et la question de la diversité

Compte tenu de cette difficulté, Huxley commença à prescrire « l'orchestration de la diversité dans une civilisation mondiale qui progresse »⁴⁷. Cependant, cette prescription ne servait qu'à souligner le fait que Huxley était par-dessus tout convaincu que l'humanité était « potentiellement une » et partageait les mêmes besoins fondamentaux, même si les « systèmes éthiques » contemporains étaient encore « largement fondés sur des concepts issus d'un monde préscientifique et fragmenté en nations »⁴⁸. Elle révélait en outre que son humanisme évolutionniste avait, comme le pensait Stephen Spender, un caractère fondamentalement spiritualiste. Dans une remarque qui aurait tout aussi bien être émise par Bergson, Huxley utilisait une analogie biologique pour représenter une image de l'humanité conçue comme une communauté éthique unique. Il déclarait : « L'homme doit trouver une nouvelle foi en lui-même, et le seul fondement d'une telle foi tient à sa vision de la société mondiale comme un tout organique, dans lequel les droits et les devoirs des hommes sont délibérément équilibrés, comme ils le sont entre les cellules du corps humain. Les valeurs économiques doivent céder le pas aux valeurs sociales parce que ce sont ces dernières qui sont les plus importantes »⁴⁹. Toutefois, et malgré les penchants spirituels de Huxley lui-même, Sewell

discerne que ses concessions à la pluralité des points de vue « anticipaient l'abandon par l'UNESCO des approches 'conceptuelles' »⁵⁰.

L'impossibilité de trouver une philosophie commune ne faisait que renforcer la nécessité pour l'organisation de s'attacher à réaliser l'accord sur les domaines dans lesquels la coopération répondait à un intérêt commun. Une des raisons pour lesquelles l'UNESCO commença à adopter une approche fonctionnaliste était que l'esprit international que l'OCI avait cherché à imaginer et à promouvoir n'avait pas réussi à se matérialiser. Sewell note que l'intellectuel catholique Jacques Maritain, à l'ouverture de la session de la Conférence générale de 1947 à Mexico, déclarait qu'à son avis, ni l'UNESCO ni le monde auquel elle était confrontée ne possédait de « langue commune » ou de « bases communes ... pour la pensée spéculative » ; cependant, il soulignait que « l'accord des esprits peut s'y faire spontanément non pas sur une commune pensée spéculative mais sur une commune pensée pratique, non pas sur l'affirmation d'une même conception du monde, de l'homme et du savoir, mais sur l'affirmation d'un même ensemble de convictions dirigeant l'action ». C'était là une approche que Maritain contribuerait à promouvoir dans le domaine des droits de l'homme⁵¹.

Le deuxième nouvel ordre mondial du vingtième siècle faisait écho à la foi dans l'expertise intellectuelle révélée par le premier. Huxley, par exemple, considérait que l'UNESCO pourrait « assumer certaines fonctions relevant de ce que H.G. Welles appelait un 'cerveau mondial' »⁵². Toutefois, la réflexion entourant l'émergence de l'UNESCO révèle semble-t-il une plus grande conscience de la profondeur, de la résilience et de l'intégrité des différences entre les nations et à l'intérieur des nations. Jean-Jacques Mayoux, écrivant en tant que directeur de l'Institut en 1946, et en partie motivé par la crainte des réactions régionales si l'UNESCO devait être considérée comme agissant au nom de la « civilisation indo-européenne » et de sa culture scientifique, avertissait qu'il n'était pas dans l'intérêt de la civilisation véritable que l'organisation soit un « agent d'uniformité ». L'UNESCO devait plutôt devenir la garante « de la *particularité*, de l'hétérogénéité qui ... est l'un des attributs les plus précieux de l'homme ». Mayoux recommandait la « justice distributive » à propos des ressources culturelles, ajoutant que la protection de la « diversité des cultures » présupposait que certaines cultures ou même l'immense majorité des individus soient préservées ou libérées d'« un sentiment mortel d'infériorité » face à la maîtrise scientifique du monde matériel par « l'homme blanc occidental »⁵³. Malgré l'emprise du fonctionnalisme, la différence culturelle n'a jamais été considérée comme quelque chose à mettre entre parenthèses pour parvenir à des compromis pratiques. Les différences ont continué d'être considérées comme ayant un rôle positif à jouer, quoique plutôt davantage dans le contexte d'une structure globale unitaire que ce n'est concevable aujourd'hui. En établissant son programme de travail, l'UNESCO exprimait sa conviction que « la reconnaissance des différences culturelles qui existent entre les nations civilisées peut favoriser la coopération internationale »⁵⁴. A cette fin, l'organisation insistait sur la nécessité d'une « enquête sur les traits distinctifs de la culture et de l'idéal des différents pays, en vue de cultiver dans chaque nation la sympathie et le respect pour l'idéal et les aspirations des autres, ainsi qu'une juste appréciation de leurs problèmes »⁵⁵.

Conclusion

Il est important de reconnaître les inspirations religieuses qui sous-tendent souvent la notion de désarmement moral. Drummond et l'historien britannique Arnold Toynbee (qui a joué un rôle prépondérant dans la promotion, pour le compte de la SDN, de ce qui a initialement été appelé l'étude scientifique des relations internationales) reconnaissaient tous deux les racines religieuses de leur foi en la fraternité de l'humanité et de leur conception de son expression institutionnelle, à savoir la SDN⁵⁶. Gilbert Murray hésitait à investir des significations trop religieuses dans les activités de la SDN. Madariaga, bien qu'il croie que la « Société nouvelle » doive s'inspirer de la tradition chrétienne, et en particulier de sa structure bipolaire comprenant l'humanité et l'individu, la concevait comme « moins théologique » que la Chrétienté du Moyen-Âge, gouvernée par un code moral séculier mais universel⁵⁷. Il écrivait ceci :

Elle ne repose pas sur l'au-delà mais sur l'ici-présent ; elle ne tire pas sa force des sentiments et des opinions mais des faits et des nécessités. Elle a pour enceinte « rien que la Terre » ; pour habitants, les hommes, les races et les nations ; pour forces de création morale, les cultures ; pour forces de création naturelle, les lieux et les climats ; pour guide, la raison ; pour foi, l'intuition d'un ordre... dans le monde nouveau, la religion ne peut être comprise que comme l'image partielle de cette vérité universelle qui se trouve accessible ... à chaque race, époque ou nation. Mais au-dessus de toutes ces points vues relatives, et sans prétendre aux honneurs d'une synthèse absolue, ne faudrait-il pas établir un code bref simple et court de principes universels sur l'homme, qui serait explicitement reconnu comme obligatoire pour tous et partout et qui, enseigné dans les écoles, deviendrait la base d'une morale nouvelle ?⁵⁸

Il est évident que la question de la relation entre les principes d'unité et de diversité avait une grande importance pour les membres de l'OCI. Ce thème court comme un fil à travers l'œuvre de Bergson, bien exprimé par ses conceptions de l'expérience comme continuité hétérogène ou comme « multiplicité de pénétration réciproque »⁵⁹. Il convient aussi de noter que le type de mysticisme qui était celui de Bergson, et qui suscitait l'enthousiasme de Toynbee, était un mysticisme démocratique. C'était un mysticisme qui englobait toute l'humanité et dont le but était de chercher la concorde là où règne la discorde. Pourtant, Bergson soulignait aussi que le système moral correspondant à ce type de foi devait être ouvert et dynamique. Il opposait ce mysticisme démocratique à la morale fermée et rigide d'un faux mysticisme impérialiste qui exclut et prive de droits ceux qui se trouvent hors du cercle privilégié de la tribu et de la nation⁶⁰.

Les commentaires qui précèdent suggèrent un certain nombre de réflexions. Premièrement, la pensée qui guidait l'OCI était consciente que les différences entre les peuples peuvent avoir des racines très profondes. Deuxièmement, les membres de l'OCI avaient conscience de la difficulté et même de l'impossibilité de projeter des modèles normatifs de pensée appartenant à une partie du monde sur un terrain littéralement exotique. Troisièmement, malgré ses connotations cérébrales, la notion de société des esprits n'était pas nécessairement conçue de manière monolithique ou élitiste. Autrement dit, une société des esprits n'est pas condamnée à la pensée unique, qu'elle soit religieuse, philosophique ou technique, mais peut englober la pensée dans toute sa diversité. Elle n'a pas non plus besoin d'une caste de prêtres, comme la CICI était parfois décrite de manière caricaturale. Ce qu'elle peut suggérer, c'est une image de multiplicité et d'unité dans laquelle les différences, les véritables différences, se côtoient et se conjuguent, sans jamais être submergées par une totalité qui les dépasse. Traduit en termes internationaux, cela veut dire, selon Gilbert Murray, que « les différences qui existent d'une nation à l'autre... aident à enrichir l'héritage total de l'humanité. Elle ne comportent aucun élément intrinsèque d'antagonisme mutuel »⁶¹. Dès la fin des années 1930 (dans un contexte d'idéologies tribalistes florissantes), des traces de ces tendances de pensée devenaient manifestes au niveau de l'OCI, qui dès lors cherchait délibérément à devenir un organe plus intégrateur. A cet égard aussi, l'OCI a tracé la voie à l'UNESCO⁶².

¹ Léon Bourgeois, cité dans H.R. Greaves, *The League Committees and World Order*, OUP, 1931, p.112.

² Jean-Jacques Renoliet, *L'UNESCO oubliée : La Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1999, p.7.

³ *Ibid.*

⁴ Gilbert Murray, *From the League to U.N.*, OUP, Londres, 1948, p.6, 211.

⁵ Jean Smith, 'The Committee for Intellectual Co-operation in Gilbert Murray's Papers', dans Jean Smith (dir. publ.), *Gilbert Murray: An Unfinished Autobiography*, George Allen and Unwin, Londres, 1960, p.198.

⁶ Bergson cité dans Murray, *From the League to U.N.*, p. 4, 201.

⁷ Voir Bergson parlant à une réunion de la CICI à Genève le 4 novembre 1922. Archives de l'UNESCO, C.731.443.1922.XII, p.1-2, dans Bergson, *Mélanges*, Presses Universitaires de France, Paris, 1972, p.1363-1366.

⁸ Bergson, « La Conscience et la Vie », dans Henri Bergson, *L'Energie spirituelle : Essais et Conférences*, Presses Universitaires de France, Paris, 1962, p.24. Première édition en 1919.

⁹ Bergson, « La Conscience et la Vie », p.26.

¹⁰ Bergson, « La Conscience et la Vie », p.25.

¹¹ Pour son discours sur le rôle de la CICI, voir le Discours de clôture du Président, 5 août 1922. Archives de l'UNESCO, C.711.M.423.1922.XII, p.36-37, dans Bergson, *Mélanges*, p.1349-1352.

¹² Bergson, « La Conscience et la Vie », p.25.

- 13 Commission internationale de coopération intellectuelle, 13 septembre 1922. Archives de l'UNESCO, A.61.1922.XII, p.1-6, dans Bergson, *Mélanges*, p.1352-1363, p.1360.
- 14 Bergson, Discours d'ouverture de M. Bergson, Président, Commission internationale de coopération intellectuelle, 26 juillet 1923. Archives de l'UNESCO, C.570.M.224.1923.XII, p.7, dans Bergson, *Mélanges*, p.1397-1398.
- 15 Commission internationale de coopération intellectuelle, 13 septembre 1922, dans Bergson, *Mélanges*, p.1358.
- 16 Voir Commission internationale de coopération intellectuelle, 13 septembre 1922, dans Bergson, *Mélanges*, p.1351, et Bergson, « 143. Proposition de crédit supplémentaire pour la Commission de coopération intellectuelle », 26 septembre 1923, dans *Mélanges*, p.1419-1424, p.1424.
- 17 Bergson démissionna de ses fonctions en 1925 pour raisons de santé. Voir Jean Smith, 'The Committee for Intellectual Co-operation in Gilbert Murray's Papers', dans Jean Smith (dir. publ.), p.20.
- 18 Paul Valéry dans *Entretiens : L'Avenir de la Culture*, CICI, Paris, 1930, p.284.
- 19 Paul Valéry, « La politique des esprits » 1932 (*Œuvres, Bibliothèque de la Pléiade, Tome I, p.1018*).
- 20 Madariaga, dans l'introduction à *History and Politics* de Valéry, *op. cit.*, p.xxxv.
- 21 Salvador de Madariaga, dans *Pour une Société des Esprits : Lettres d'Henri Focillon et autres*, IICI, Paris, 1933, p.93-94.
- 22 Paul Valéry et Henri Focillon, « Introduction », *Pour une Société des Esprits*, p.13.
- 23 *Ibid.*, p.14-15.
- 24 *Ibid.*, p.15.
- 25 *Ibid.*, p.13.
- 26 Salvador de Madariaga dans *Une Société des Esprits*, p.104.
- 27 *Ibid.*, p.101.
- 28 *Ibid.*, p.101-102, 111.
- 29 *Ibid.*, p.108.
- 30 *Ibid.*, p.109-110.
- 31 *Ibid.*, p.111.
- 32 Paul Valéry et Henri Focillon, « Introduction », *Pour une Société des Esprits*, p.21.
- 33 *Les Conférences de l'UNESCO (conférences données à l'ouverture de la session de l'UNESCO) à la Sorbonne*, Allan Wingate, Londres, 1946. Introduction de David Hardman et avant-propos de Stephen Spender, p.11.
- 34 Murray, *From the League to U.N.*, p.212.
- 35 *Ibid.*, p.214.
- 36 Renoliet, *L'UNESCO oubliée*, p.333.
- 37 Bonnet, cité dans *Ibid.*, p.333.
- 38 James P. Sewell, *UNESCO and World Politics : Engaging in International Relations*, Princeton University Press, 1975, p.9.
- 39 Cité dans *Les Conférences de l'UNESCO*, p.11-12.
- 40 *Ibid.*, p.87.
- 41 Julian Huxley, *L'UNESCO : ses buts et sa philosophie*, Commission préparatoire de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture/C/6, 15 septembre 1946, p.47.
- 42 Huxley, *UNESCO*, p.7.
- 43 Julian Huxley, « The Future of UNESCO », *Discovery*, 7 février 1946, p.72-73, cite dans Sewell, *UNESCO and World Politics*, p.112.
- 44 Huxley, *UNESCO*, p.38.
- 45 Sewell, *UNESCO and World Politics*, p.115.
- 46 *Ibid.*, p.107-108. Huxley, *UNESCO*, p.8.
- 47 *Ibid.*, p.114.
- 48 Huxley, *UNESCO*, p.40, 62.
- 49 Concernant l'opinion de Spender sur la nature religieuse de l'humanisme évolutionniste de Huxley, voir Sewell, *UNESCO and World Politics*, p.113n. Cette dernière citation de Huxley est reproduite dans Laura Vitray, « UNESCO : Adventure in Understanding », *Free World*, novembre 1946, p.23-28, p.24.
- 50 *Ibid.*, p.116.
- 51 Jacques Maritain cité dans Sewell, *UNESCO and World Politics*, p.115-116. Voir Jacques Maritain, « Conception pratique des Droits de l'Homme », *Le Courrier de l'UNESCO*, 1, 3, 1948, p.3.
- 52 *Ibid.*, p.132.
- 53 Jean-Jacques Mayoux, « UNESCO », *La Coopération Intellectuelle Internationale*, 1-2, janvier-mars 1946, p.1-23, p.21-23.
- 54 Ruth Benedict, « L'UNITE dans la diversité culturelle », *Le Courrier de l'UNESCO*, 1, 9, 1948, p.7.
- 55 Cité dans *Ibid.*, p.7.
- 56 Voir Arnold Toynbee, *A Study of History*, 3 vol., Oxford, Londres, 1934, 3. Toynbee s'inspire beaucoup de l'ouvrage de Bergson *Les deux sources de la morale et de la religion* (1932) dans cette œuvre.
- 57 Madariaga dans *Pour une Société des Esprits*, p.103, 108.
- 58 *Ibid.*, p.104, 108.
- 59 « Bergson à H.M. Kallen », 28 octobre 1915, dans Bergson, *Mélanges*, p.1192.
- 60 Voir Henri Bergson, *Les deux sources de la morale et de la religion*, p.281-282, 310-311.
- 61 Murray cité dans Renoliet, *L'UNESCO oubliée*, p.318.
- 62 Renoliet, *L'UNESCO oubliée*, p.332.

Alfred Zimmern, Julian Huxley et le leadership initial de l'UNESCO

John Toye et Richard Toye

Respectivement Professeur à l'Université d'Oxford et Professeur à l'Université de Cambridge

Introduction

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, les Etats-Unis avaient affirmé leur suprématie sur la scène internationale. Ils avaient aussi décidé de mettre en place, avec l'Organisation des Nations Unies, une instance permanente de coopération internationale, dans le but d'asseoir la paix et d'empêcher le retour de la guerre. L'ONU ne devait pas être une simple alliance de sécurité mutuelle ; la mission plus large qui lui était assignée à l'appui de la paix comportait une dimension économique et sociale ainsi qu'un volet centré sur l'éducation et la culture – d'où allait naître l'UNESCO. Ce qui n'apparaissait pas encore clairement en ce milieu d'année 45, c'était la façon dont la nouvelle hégémonie mondiale des Etats-Unis se traduirait sur le plan culturel. De nombreux choix politiques restaient à faire.

Comme toujours, des tendances contradictoires étaient à l'œuvre. L'accession des Etats-Unis au leadership mondial et l'autodestruction à laquelle s'était adonnée l'Europe auguraient mal du maintien des empires coloniaux du Vieux Continent. De fait, leur démantèlement s'amorça dès la fin du conflit et se poursuivit pendant les trois décennies suivantes. A la faveur de ce processus, un monde nouveau s'instaura progressivement, placé sous le signe de l'égalité politique ; dans la foulée, on en vint à évaluer les religions, les cultures et les ethnicités de tous les pays en les mettant aussi sur un pied d'égalité. La dichotomie entre la civilisation (des colonisateurs) et la barbarie (des colonisés), autrefois le credo des experts en relations internationales et que seule une minorité de dissidents radicaux contestait, devenait de moins en moins convaincante pour les colonisateurs et de plus en plus insultante pour les colonisés. On se souvient de la réponse de Gandhi à ceux qui lui demandaient ce qu'il pensait de la civilisation britannique : « Ce ne serait pas une mauvaise idée ». On était alors dans les années 30 ; à partir du milieu des années 40, le pluralisme culturel, mais aussi moral, devint peu à peu de mise.

Dans le même temps, rien ne semblait plus urgent que d'assigner certaines limites à ce pluralisme culturel et moral. Le monde venait de découvrir l'Holocauste et le traumatisme profond que cela avait provoqué dans les esprits montrait bien la nécessité de mettre hors-la-loi, à tout le moins, les idéologies qui légitimaient le génocide. On ne pouvait tolérer que le pluralisme moral dégénère en relativisme pur et simple, mais où tracer la frontière – la question restait en suspens. En particulier, quel traitement réserver aux Etats socialistes : la Pologne, la Hongrie et, ultérieurement, l'URSS ? Fallait-il les tenir à l'écart, au motif qu'ils représentaient le « totalitarisme », ou bien seraient-ils inclus au nom de l'universalisme auquel, comme beaucoup l'espéraient, l'UNESCO allait souscrire ? En termes plus généraux, comment une organisation internationale à laquelle les pays adhéraient à titre individuel, mais vouée au noble idéal de la libre circulation des idées, pourrait-elle ne pas être affectée par les préoccupations politiques de ses membres – surtout lorsqu'il s'agissait du pays qui exerçait une hégémonie mondiale ?

Les Etats-Unis ne prirent pas tout de suite conscience du dilemme, convaincus que ce qui était bon pour eux l'était aussi pour le reste du monde. On tenait encore pour acquis, dans la tradition des Lumières, que les valeurs occidentales convenaient parfaitement à une nature humaine posée comme universelle. Ce que l'on appelle aujourd'hui le « choc des civilisations » ne faisait pas vraiment problème à l'époque. Cependant, la mise en place d'une organisation internationale axée sur l'éducation et la culture imposa bientôt certains choix - ne serait-ce que par rapport à la définition des valeurs occidentales - choix qui préfiguraient les difficultés auxquelles

se heurterait plus tard l'Organisation quand elle entendrait promouvoir un ensemble de valeurs culturelles de portée mondiale. Quelle importance, notamment, accorder aux convictions religieuses ? A l'ère de la sécularisation grandissante et du triomphe de la science, fallait-il y voir le fondement indispensable des normes occidentales ou les considérer comme une simple superstructure, une doctrine à laquelle chacun serait libre d'adhérer à sa guise ?

Le Directeur général et le Secrétariat de la nouvelle organisation auraient pu se cantonner dans un rôle passif et purement formel, se limitant à faciliter la conclusion d'accords a minima entre les membres – ce qui n'aurait guère favorisé le dynamisme. On comprend dès lors pourquoi chacun souhaitait, du moins à Londres et à Washington, que l'imagination visionnaire soit au poste de commande pour impulser un programme d'action initial, mais à qui reviendrait-il d'élaborer la vision qui devrait guider la future organisation – là était toute la question. Du point de vue des Etats-Unis, la meilleure stratégie aurait consisté à se charger eux-mêmes de cette tâche. Pour cela, le plus simple aurait été qu'un Américain ayant la confiance du Gouvernement soit élu comme premier Directeur général. Mais les choses ne se passèrent pas ainsi et il revint à un Britannique, en l'occurrence Julian Huxley, d'occuper le premier cette fonction. D'emblée, la démarche qu'il adopta suscita la controverse, notamment au sein de l'Administration américaine.

Le choix de Huxley comme candidat porte la marque de l'improvisation et de la précipitation. L'un des protagonistes, Sir John Maud, Secrétaire permanent du Ministère britannique de l'éducation, relate de façon laconique dans ses mémoires comment Huxley fut choisi.

« Alfred Zimmern avait été nommé en temps voulu Secrétaire général d'une commission préparatoire chargée de donner naissance à [l'UNESCO]. Mais à la fin de la guerre, il était trop malade pour mener à bien cette tâche dans les délais impartis avant la tenue d'une conférence prévue à Paris en 1946 ; il fallut donc lui trouver un remplaçant. Julian Huxley semblait avoir les meilleures chances...Nous l'avons persuadé de succéder à Zimmern, ce qui eut bientôt une conséquence d'une grande portée : la « science » vint s'ajouter à « l'éducation » dans le nom de l'organisation en gestation. » (Redcliffe-Maud, 1981, p. 63.)

Outre que l'affirmation contenue dans la dernière phrase est inexacte, l'ensemble de ce passage est remarquablement peu éclairant sur les raisons qui motivèrent le choix de Huxley.

Dans le présent essai, nous entendons apporter des éléments qui aideront à mieux comprendre les circonstances dans lesquelles Huxley fut choisi comme candidat britannique pour le poste de Directeur général, puis élu à ce poste. Nous évoquons tout d'abord l'homme qu'il évinça, Alfred Zimmern. Nous présentons ensuite ceux qui décidèrent de le mettre sur la touche, Ellen Wilkinson et John Maud, ainsi que leur candidat Julian Huxley. Nous évoquons les difficultés que rencontra la candidature de Huxley en examinant quelles répercussions elles eurent sur l'action qu'il mena pendant son bref passage à la tête de l'Organisation. En conclusion, nous esquissons quelques pistes de recherche pour des travaux ultérieurs.

Alfred Zimmern : le philosophe de la coopération intellectuelle internationale

Alfred Eckhart Zimmern était issu d'une famille de juifs allemands libéraux qui avaient émigré en Grande-Bretagne après l'échec de la révolution de 1848. Comme nombre de ses congénères à Oxford, Zimmern contribua au renouveau hellénique, mouvement dont Gilbert Murray avait été l'instigateur. Dans *The Greek Commonwealth*, Zimmern se réclamait des valeurs de la Grèce antique (quelque peu idéalisées), estimant qu'elles offraient des repères toujours pertinents pour la vie dans le monde moderne. Consommation modeste, sens de la famille et patriotisme local, égalité entre les citoyens, participation politique généralisée et, par voie de conséquence, autonomie : autant d'aspects de la vie grecque antique que Zimmern présentait sous un jour favorable, pour mieux les opposer au matérialisme et à la perte de l'esprit communautaire qui caractérisaient, selon lui, l'Angleterre de la période edwardienne.

Malgré ses origines juives, Zimmern embrassa le christianisme pendant ses années à Oxford. Pour lui, les idéaux helléniques et le christianisme étaient parfaitement complémentaires et, pris ensemble, constituaient une éducation morale et spirituelle complète. Le jeune Zimmern s'investit dans les affaires internationales. Zimmern défendait la thèse selon laquelle l'accumulation du pouvoir au sein de l'Empire britannique faciliterait l'instauration d'un ordre international à l'échelle planétaire. Cette position découlait implicitement de son idéalisme chrétien, qui voyait dans l'Empire le gardien de certaines valeurs morales et politiques, que tous ne partageaient pas mais qui n'en seraient pas moins indispensables à la réussite d'un projet internationaliste (Peatling, 2004 : 381 – 98 ; Rich, 1995 : 82 – 3).

En 1918-1919, alors qu'il était au Foreign Office, Zimmern écrivit un memorandum qui allait influencer de façon déterminante sur les propositions britanniques concernant la structure de la Société des Nations (Morefield, 2005, p.15). Pour lui, toutefois, le dispositif réel des relations internationales revêtait une importance secondaire. A ses yeux, le conflit de 14-18 avait été le résultat du matérialisme et de l'avidité effrénés que symbolisaient les forces économiques internationales, face auxquels la philosophie libérale classique comme la philosophie socialiste n'avaient su opposer que leur vide moral. Il était donc impératif de redonner vie, dans le domaine des affaires internationales, à ces grandes forces morales qui, selon lui, présidaient au destin de l'humanité. Il entendait favoriser le développement d'une spiritualité raisonnée qui régirait les rapports entre les Etats. Il espérait voir émerger un « esprit international », en vertu duquel les uns et les autres s'attacheraient de plus en plus à rechercher, sincèrement et de bonne foi, le bien de tous. Comme il le formulait en 1936, « en tant qu'organisation, la Société des Nations ne peut contribuer au progrès que dans la mesure où, transcendant son propre cadre, elle fait appel dans l'esprit de l'homme aux forces qui détermineront son propre avenir et celui de notre civilisation actuelle. » (Zimmern, 1936, p. 9.)

Zimmern déploya une imagination et une énergie considérables pour créer des instances officielles destinées à débattre des affaires internationales. En 1915, il contribua à la création de la League of Nations Society. Il fut l'un des fondateurs de l'Institut des affaires internationales (Chatham House) en 1920 et, en 1924, il fonda son propre institut à Genève, où il dirigeait chaque année pendant deux mois une université d'été qui rencontrait un grand succès. Dans la sphère officielle, ses efforts furent moins fructueux. En 1922, la SDN avait créé une commission internationale de coopération intellectuelle (CICI); en 1925, les Français avaient fondé à Paris un institut international de coopération intellectuelle (IICI). Ces deux organismes entretenaient des relations difficiles. Zimmern occupa les fonctions de directeur adjoint de l'Institut de 1926 à 1930. En dépit d'une atmosphère plutôt favorable, puisque des collègues comme Gerhart von Schulze-Gaevernitz partageaient sa conception spirituelle de la société et son dédain tant pour le libéralisme que pour le socialisme, Zimmern n'en réussit pas moins à se quereller à la fois avec Gilbert Murray, de la CICI, et avec le Directeur de l'Institut, Jules Luçaire (Wilson, 1987, pp. 357 à 359).

C'est pendant cette période que Zimmern écrivit *Learning and Leadership* (1928), le manifeste où il expose les « impératifs et les possibilités de la coopération intellectuelle internationale ». La seconde partie de l'ouvrage aborde un thème plus vaste, et plus fondamental aussi. Zimmern y présente la coopération intellectuelle comme un impératif, en partant du postulat selon lequel un grand schisme est survenu au dix-septième siècle entre la science et les modes de pensée préexistants - un schisme qui, pour lui, revêtait des dimensions morales importantes.

« C'est cette tendance de la science moderne à rechercher les faits pour les faits, à exalter les moyens en oubliant la fin, qui a amené à lui adresser si souvent le reproche d'être un instrument du matérialisme...malheureusement, il y a une grande part de vérité dans cette critique » (Zimmern, 1928, p. 77).

A partir de ce constat, la mission générale assignée à la coopération intellectuelle internationale était de remédier au schisme qu'avait engendré l'essor de la science moderne. D'abord, il était impératif de réunifier l'univers de la pensée et de le faire dans le cadre d'une organisation qui conférerait à la pensée, une fois cette unité retrouvée, « une expression publique de poids ». C'est alors, et alors seulement, que le « pouvoir de l'univers de la pensée ainsi réunifié pourrait...peser sur les problèmes de civilisation » (Zimmern, 1928, p. 85).

Le manifeste de Zimmern soulevait plusieurs interrogations essentielles. La première a trait à la place centrale accordée au concept de « civilisation », celle-ci étant définie comme l'incarnation sur les plans social et politique des valeurs de l'hellénisme/christianisme. Zimmern ne récusait jamais la diversité des cultures mais il établissait bel et bien une hiérarchie entre elles. La distinction qu'il faisait, d'un point de vue éthique, entre races adultes et races non-adultes légitimait, à son sens, le maintien de l'Empire britannique et du Commonwealth au sein d'un ordre mondial civilisé. Une position qui allait devenir de plus en plus inconfortable avec l'intensification de la lutte anticoloniale et l'hostilité croissante des Etats-Unis à l'égard des empires européens.

La deuxième interrogation a trait à sa conception de la SDN. Selon Jeanne Morefield, Zimmern, comme d'autres, « surestimait le rôle de la Société des Nations dans la politique mondiale » (Morefield, 2005, p.10). Bien au contraire, Zimmern avait toujours vu dans la SDN un simple rouage (Zimmern, 1936, p. 285). Etant donné la piètre idée qu'il se faisait du rôle que ce mécanisme en tant que tel pouvait jouer dans la politique mondiale, on voit mal pourquoi il pensait que sa composante consacrée à la coopération intellectuelle internationale échapperait plus facilement que le reste du dispositif aux ingérences et aux manipulations des puissances. Sa propre expérience à l'IICI aurait dû lui ouvrir les yeux à ce sujet.

Une troisième interrogation concerne le regard que Zimmern, en tant que membre de la communauté mondiale des penseurs, porte sur la science moderne. Mais opter systématiquement pour la méfiance et dénoncer avec virulence l'irresponsabilité morale des hommes de science – voilà une étrange entrée en matière pour qui entendait favoriser une collaboration intellectuelle entre scientifiques et non-scientifiques. Au mieux, c'était une erreur tactique de jugement qui risquait de lui aliéner les sympathies d'une bonne partie des collaborateurs potentiels. Au pire, c'était afficher un parti pris qui allait complètement à l'encontre de la finalité revendiquée : promouvoir un esprit international avec la volonté d'œuvrer de bonne foi à la recherche de la vérité.

Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclata, E.H.Carr venait de publier un ouvrage marquant sur les relations internationales, dans lequel il lançait une attaque en règle contre « l'utopisme » de Zimmern (Carr, 1939, pp. 17 à 24, 35 et 36, 46 à 52). Zimmern ne renonça pas pour autant à sa vision d'un ordre international imprégné de valeurs spirituelles. Son espoir d'un internationalisme de type Commonwealth qui pourrait être la réponse pour l'Europe s'était évanoui mais, de plus en plus, il projetait ses rêves de progrès sur les Etats-Unis, qui sortaient progressivement de leur isolement pour jouer un rôle déterminant sur la scène internationale. A l'appui de sa vision de la coopération intellectuelle, Zimmern avait construit un vaste réseau international rassemblant des chercheurs, des universitaires, des diplomates, des administrateurs, des responsables religieux et même quelques magistrats et des politiciens. Nombre d'entre eux étaient d'anciens élèves de son université d'été à Genève. Les scientifiques de renom brillaient par leur absence; le réseau puisait uniquement dans la composante littéraire de ce que C.P. Snow appellerait plus tard « les deux cultures ». Quoiqu'il en soit, Zimmern, qui entretenait une correspondance et des contacts suivis avec les membres de ce réseau, était particulièrement bien placé pour revendiquer le leadership en matière de coopération intellectuelle internationale dans le monde de l'après-guerre.

De la « société des esprits » à l'UNESCO

Pendant le conflit, la Conférence des ministres alliés de l'éducation (CAME) fut mise en place à Londres ; comme son nom l'indique, cette instance réunissait les anciens ministres de l'éducation de huit gouvernements alliés en exil dans la capitale londonienne. A mesure que les débats progressaient, il apparût qu'un mandat centré exclusivement sur les questions relatives à l'éducation serait trop restreint, ces questions ne pouvant être dissociées du contexte culturel national dans lequel elles s'inscrivaient. Le plan qui recueillait les suffrages prévoyait donc la mise en place d'une organisation pour l'éducation et la culture (UNESCO) reprenant certains éléments – structurels et de fond – de la CICI et de l'IICI d'avant-guerre. A cette différence près que ni la Commission ni l'Institut n'avaient entretenu de relations de travail organiques avec les gouvernements. A dire vrai, le Foreign Office avait fait de son mieux pour les ignorer l'un et l'autre. Grâce à quoi ces deux organismes étaient restés relativement à l'abri des pressions politiques que ce type de relations entraînent inévitablement (Hoggart, 1978, p. 25). Présentement, le Board of Education – et non le Foreign Office – fut désigné organisme chef de file pour l'UNESCO, un changement qui annonçait une approche beaucoup plus dynamique ainsi que l'entrée en scène d'un nouveau groupe d'acteurs politiques.

Avant que le Gouvernement ne passe aux mains des travaillistes au milieu de l'année 45, le biochimiste Joseph Needham formé à Cambridge était intervenu auprès de R.A. Butler, Président du Board of Education, et des ministres de l'éducation d'autres pays alliés pour que la promotion des capacités scientifiques des pays pauvres figure dans les attributions de la nouvelle organisation et que la « science » soit ajoutée à son nom (Blue, 2004). Julian Huxley, le zoologiste et philosophe britannique, était aussi au nombre de ceux qui plaidaient pour que les questions scientifiques soient incluses dans le mandat de la nouvelle organisation (Vernon, 1982, p. 228). J.G. Crowther présenta une proposition à cet effet lors de la réunion que tint le 10 avril 1945 le comité de la CAME chargé de rédiger l'Acte constitutif de l'UNESCO, mais elle ne fut pas approuvée. Toutefois, lors de la séance inaugurale en novembre 1945, les Etats-Unis présentèrent une proposition allant dans le même sens, qui fut acceptée à l'unanimité. C'est ainsi que l'UNESCO devint l'UNESCO¹.

Sir Alfred Zimmern (il avait été anobli en 1936) a été demandé d'être le Secrétaire général de la conférence constituante de l'UNESCO. Un certain laps de temps devait s'écouler ensuite avant que l'Acte constitutif n'entre en vigueur, ce qui se produirait lorsque, conformément aux dispositions statutaires, vingt Etats membres au moins l'auraient ratifié. Dans l'intervalle, la Commission préparatoire de l'UNESCO, à laquelle siégeaient quarante-cinq pays, devait tenir des réunions – à compter du 18 janvier 1946. Pendant la première quinzaine de janvier 1946, Zimmern tomba malade et fut hospitalisé pour subir une opération de la prostate. Il ne put donc assister à la première réunion de la Commission préparatoire². Néanmoins, il fut nommé officiellement Secrétaire exécutif de la Commission³. La maladie de Zimmern ne mettait nullement ses jours en danger, elle n'était pas invalidante et n'entraînerait qu'une absence de quelques mois mais on s'empressa, semble-t-il, de saisir cette occasion pour se débarrasser de lui sans plus de cérémonie et faire appel à du sang neuf.

Ellen Wilkinson, nommée Ministre britannique de l'éducation après la victoire du Parti travailliste aux élections de 1945, était la Présidente de la Commission. Membre de l'aile gauche du Parti, elle avait appuyé la SDN dans les années 30 mais ne connaissait pas grand-chose à la politique de l'éducation ni à la politique culturelle. Toutefois, elle voulait que les choses bougent et était réputée pour le caractère expéditif de ses jugements et de ses décisions (Vernon, 1982, pp. 117 et 122). Son principal collaborateur était Sir John Maud, un spécialiste des collectivités locales formé à Oxford, qui avait rapidement grimpé les échelons de la fonction publique pendant la guerre. (Redcliffe-Maud, 1981, pp. 49 à 52 ; Vernon, 1982, pp. 204 et 205). Il est probable que Wilkinson en vint à se reposer de plus en plus sur lui à mesure que sa propre santé déclinait tout au long de l'année 46, jusqu'à sa mort survenue en février 1947 suite à une prise excessive de médicaments. Mais la décision de détrôner Zimmern pendant sa maladie, décision impulsive s'il

en est, porte la marque de la ministre, plutôt que celle du haut fonctionnaire. Julian Huxley raconte qu'alors qu'il sortait d'une réunion de la Commission préparatoire qui se tenait à Lancaster House, à Londres, il avait été abordé par Sir John Maud « qui me demanda à l'improviste si j'aimerais devenir Secrétaire à plein temps de la Commission, avec la probabilité, ou du moins la possibilité, de devenir le Directeur général de l'Organisation une fois que celle-ci aurait été officiellement instituée ». Le même jour, au cours d'un dîner, Maud et Wilkinson réussirent ensemble à persuader Huxley d'accepter leur offre. De son propre aveu, il se sentait « comme l'un de ces premiers chrétiens que l'on enlevait pour les contraindre à devenir évêques » (Huxley, 1978, p.10). La nomination de Huxley fut annoncée à la mi-février⁴.

Zimmern s'était vu offrir à la place le poste subalterne de conseiller auprès de la Commission. L'idée était qu'on puisse faire appel à lui « pour le consulter et solliciter son avis mais sans lui imposer... la charge d'une fonction à temps plein⁵ ». Lady Zimmern tenait absolument à dissiper les rumeurs qui auraient pu donner à penser que l'on avait mis fin aux fonctions de Sir Alfred à l'UNESCO⁶. Zimmern se plaignit en privé auprès des fonctionnaires de rang intermédiaire de la façon dont il avait été traité mais ceux-ci se contentèrent d'affirmer qu'ils avaient proposé de prendre provisoirement sa place, offre qui n'avait pas été retenue⁷.

Julian Huxley : profil et philosophie

Julian Huxley (1887-1975) était issu d'une famille d'éminents scientifiques anglais : son grand-père n'était autre que T.H. Huxley, l'adepte et le défenseur du « darwinisme » - terme qu'il avait forgé. Formé à Eton, le jeune Julian étudia les sciences naturelles à Oxford, où il entama ensuite une carrière de zoologiste, se spécialisant dans le domaine de l'embryologie évolutionniste. Nommé titulaire d'une chaire de zoologie au King's College, à Londres, il renonça à ce poste en 1927 pour écrire, en collaboration avec H.G.Wells et son fils, *The Science of Life* (1931), ouvrage dont le succès le consacra comme un vulgarisateur de talent. Dans son autre grand ouvrage de vulgarisation scientifique *Evolution : the Modern Synthesis* (1942), il étudiait de façon plus approfondie les liens entre la théorie de la sélection naturelle et les travaux de recherche récents sur la génétique des populations et la mutation.

Huxley soutenait que la synthèse évolutionniste permettait d'expliquer le progrès. Dans ce processus, l'homme jouait le rôle central : le destin de l'humanité était d'atteindre le plus haut degré de spiritualité possible et de maîtriser son propre devenir ainsi que celui de toutes les autres formes de vie sur la planète. En bref, il pensait qu'une doctrine « scientifique » du progrès était une religion – une religion qui avait pour nom l'humanisme – et qu'elle se substituerait à toutes les autres religions.

Les positions sociales et politiques de Huxley n'étaient pas sans rappeler à certains égards celles de Zimmern. Comme lui, Huxley était en révolte contre le libéralisme classique, il rejetait l'idée de « l'homme économique » et « les forces froides et impersonnelles du profit et de la concurrence économique », plaidant en faveur de « l'homme social, qui fera de la société un tout beaucoup plus organique. » Mais la société organique telle qu'il la concevait avait une dimension collectiviste plus marquée et accordait une place plus large à la planification démocratique – en regardant du côté de la Russie soviétique (Huxley, 1944, pp. 16 à 27). A l'instar de Zimmern, Huxley rejetait le lien entre nationalisme et souveraineté de l'Etat. Il allait cependant plus loin dans sa critique du nationalisme politique: il contestait l'inégalité et la domination inhérentes aux relations coloniales telles qu'elles existaient et (sans aller jusqu'à appeler à l'indépendance des colonies) il cherchait des moyens d'asseoir ces relations sur les principes d'égalité et d'entraide (Huxley, 1944, pp. 119 à 132). A plus d'un égard, donc, ses idées étaient davantage en phase que celles de Zimmern avec l'opinion progressiste des années 40, façonnée par les années de conflit. Huxley avait aussi pour lui une plus grande notoriété et son expérience des moyens de communication de masse (Taylor, 1965 : 550).

Auteur prolifique, Huxley n'avait pas abordé dans ses essais, avant 1946, la question de la coopération intellectuelle. Ressentant la nécessité de préciser ses idées sur le rôle de l'UNESCO, il consacra deux semaines à la rédaction d'une brochure approfondie sur le sujet. Cette brochure fut publiée le 15 septembre 1946 sous le titre *L'UNESCO : ses buts et sa philosophie* (UNESCO/C/6).

Huxley entendait préciser et développer l'Acte constitutif de l'UNESCO mais il voulait aussi fournir à l'Organisation « une hypothèse de travail qui tende à expliquer...les fins de l'existence humaine » (p. 7) et la guide pour aborder les questions dont elle était saisie. Il notait que l'UNESCO ne pouvait évidemment pas reprendre à son compte le point de vue des religions, quelles qu'elles fussent, rivalisant dans le monde, ni épouser le capitalisme ou le marxisme ni, au demeurant, aucune autre démarche politique, sociale, économique ou spirituelle qualifiée de « sectaire ». Toutefois, constatant que l'UNESCO s'intéressait avant tout à la paix, à la sécurité et au bien-être, il concluait que « sa conception philosophique devrait donc être, semble-t-il, une sorte d'humanisme » (p. 8). En outre, cet humanisme devrait être « scientifique » mais pas « matérialiste » ; de surcroît, « ce doit être un humanisme évolutionniste, non pas statique ni idéal » (p. 8). Apparemment, au moment où il écrivait ces lignes, Huxley n'était pas conscient qu'une telle approche risquait d'être problématique pour beaucoup d'Etats membres – presque autant, en fait, que les nombreuses philosophies auxquelles, pour des raisons politiques, il était impossible à l'UNESCO d'adhérer, comme il le reconnaissait lui-même.

Selon Huxley, « l'évolution au sens large couvre tous les processus historiques de transformation et de développement qui interviennent dans l'univers » (p. 9). Il pensait que l'humanité pouvait orienter sciemment ces processus de façon à faire avancer le monde sur la voie du progrès. Du fait que les sociétés humaines peuvent bénéficier de la « tradition cumulative » ou « hérédité sociale », « la sélection naturelle se trouve remplacée par une sélection consciente », qui devient le moteur de l'évolution, dont le « rythme possible » peut ainsi être « accéléré énormément » (p. 10). Il était convaincu que l'UNESCO avait un rôle important à jouer dans l'élaboration d'un « fonds commun de tradition » pour l'espèce humaine. Manifestement, il avait une conception extrêmement audacieuse et ambitieuse de la mission de l'Organisation. Il soutenait que « plus la tradition humaine s'unifiera, plus rapide sera la possibilité de progrès » et que « le meilleur, le seul moyen certain d'arriver à ce résultat, c'est l'unification politique » (p. 14). Tout en concédant qu'un tel idéal était encore lointain et qu'il n'était pas du ressort de l'UNESCO, Huxley affirmait que celle-ci pouvait faire beaucoup pour jeter les fondations de l'unité politique du monde.

Un point sur lequel il insistait aussi – et ce fut sans doute déterminant pour la façon dont la brochure fut reçue – était la nécessité pour l'UNESCO de promouvoir la maîtrise de la croissance démographique et d'étudier « le problème de l'eugénisme » (pp. 21, 23, 35, 37, 41 à 43, 49 et 50). Les idées de Huxley, on le comprend, ne pouvaient manquer de susciter la polémique⁸.

La brochure avait déjà été soumise à la Commission préparatoire et instruction avait été donnée pour la faire imprimer comme document officiel lorsque Sir Ernest Barker, l'un des membres de la Commission, exprima son désaccord. D'après Huxley, « il s'éleva avec force contre l'idée que l'UNESCO puisse adopter ce qu'il appelait une position athéiste sous couvert d'humanisme » (Huxley, 1978, p. 12). Les membres du Comité exécutif de la Commission décidèrent donc que, lorsque le document serait diffusé, il comporterait un encart précisant que l'essai reflétait « la position personnelle » de Huxley et qu'il n'était « en aucun cas une expression officielle des vues de la Commission préparatoire » (UNESCO Misc./72, 6 décembre 1946). Les difficultés auxquelles il se heurta illustraient, transposée dans la sphère de l'éducation et de la culture, cette contradiction entre intégrité intellectuelle et responsabilité officielle à laquelle, comme nous l'avons montré dans un ouvrage antérieur, les bureaucrates onusiens intervenant dans le domaine économique n'ont pu échapper (Toye et Toye, 2004).

Peut-être cette affaire amena-t-elle certains gouvernements influents au sein de l'Organisation à s'interroger sur la capacité de jugement de Huxley et, partant, sur son aptitude à

être, le cas échéant, le Directeur général de l'UNESCO une fois que celle-ci aurait été établie sur des bases permanentes (Symonds et Carter 1973, p. 53). Il se peut aussi qu'il ait indisposé à son égard une partie de l'opinion publique américaine en affichant d'emblée son humanisme. Huxley considérait l'humanisme comme une religion ; or, cette position passait mal aux Etats-Unis.

La nomination de Huxley au poste de Directeur général

En outre, il était maintenant confronté à un problème supplémentaire – la nomination de Zimmern comme « conseiller » auprès de la Commission préparatoire. Comme il était prévisible, les vues des deux hommes divergeaient sur les domaines d'action à privilégier. Une situation « impossible », selon Huxley : « J'étais terriblement occupé et n'avais guère le temps de le consulter ; de plus, sa démarche était à l'opposé de la mienne – il insistait de façon excessive sur l'utilité des études classiques et de la culture générale traditionnelle, ce qui allait à l'encontre de mes propres vues, notamment en ce qui concerne l'aide à la recherche scientifique et à la diffusion de ses résultats » (Huxley, 1978, p.12). De surcroît, affirmait Huxley,

« Lady Zimmern était très amère, estimant que son époux avait été écarté injustement de son poste, avec les perspectives qu'il offrait. Pour se venger, elle m'accusa d'être un communiste... (Huxley, 1978, p.12.)

Qui prenait au sérieux les allégations de Lady Zimmern ? Il est difficile de le savoir, mais dans le climat de guerre froide qui s'installait elles pouvaient causer le plus grand tort à Huxley si on leur accordait le moindre crédit. Une chose est sûre : le Gouvernement américain exprimait désormais des doutes à propos de la candidature de Huxley et le Gouvernement britannique se montrait partagé. Le Foreign Office, en particulier, devint très tiède à l'égard de Huxley mais aussi à l'égard de l'UNESCO proprement dite (Redcliffe-Maud, 1981, p. 64).

Les Huxley et les Zimmern s'installèrent à Paris à la mi-septembre 1946. A leur arrivée, la délégation française informa Zimmern que le Gouvernement britannique avait d'ores et déjà déclaré que Huxley était officiellement le candidat britannique pour le poste de Directeur général. Maud confirma cette déclaration et conseilla vivement à Zimmern de « ne plus se mêler à l'avenir de toutes ces discussions⁹ ». La situation évolua ensuite très rapidement. D'après Huxley, un de ses collaborateurs lui avait rapporté que « Sir Alfred Zimmern (peut-être à l'instigation de son épouse) faisait la tournée des ambassades des pays siégeant au Conseil en les exhortant à ne pas me nommer en raison de mes penchants 'communistes' (!) » (Huxley, 1978, p. 20). Huxley mit le Conseil au pied du mur : soit Zimmern quittait Paris, soit le Conseil acceptait sa propre démission (Armytage, 1989, pp.189 et 190). Le Conseil opta pour la première solution¹⁰. Zimmern rentra immédiatement à Londres et y demeura¹¹. L'abcès avait été vidé mais Huxley ne s'en sortait pas complètement indemne.

La première session de la Conférence générale de l'UNESCO devait s'ouvrir à Paris le 19 novembre 1946. Quelques jours avant cette date, Ernest Bevin, le Ministre britannique des affaires étrangères, envoya un télégramme au Premier Ministre Clement Attlee. Bevin se trouvait à New York où, avec les représentants des Etats-Unis et de l'URSS, il tentait de régler les détails des traités de paix qui devaient régir l'après-guerre. Au milieu de ces préoccupations fondamentales, il prit le temps de signaler que « des difficultés ont surgi concernant la nomination du responsable en chef de l'UNESCO. » Les Américains, ajoutait-il, souhaitaient vivement placer à ce poste l'un de leurs compatriotes. James Byrne, le Secrétaire d'Etat, avait proposé au Président Truman le nom de Francis Biddle, ancien Ministre de la justice du Président Roosevelt. Malgré ses réticences, Biddle avait accepté. (Détail significatif, Bevin précisait : « On a, semble-t-il, fait savoir au Gouvernement américain que d'aucuns doutent que Julian Huxley soit l'homme qu'il faut à ce poste. »)

Archibald MacLeish, le poète et ancien directeur de la Bibliothèque du Congrès, qui avait joué un rôle dans la rédaction de l'Acte constitutif de l'UNESCO, faisait un bien meilleur candidat

pour les Américains. Maud le décrit dans ces termes : « un orateur de talent (ainsi qu'un poète) et son charme était irrésistible... le secret de l'influence dont il jouissait à l'UNESCO, c'était la conviction qui l'animait qu'avec cette institution, enfin, on pourrait contribuer à la paix dans le monde. Dans d'autres circonstances, il aurait été le premier Directeur général de l'UNESCO. » (Redcliffe-Maud, 1981, pp.141 et 142.) Dans ses mémoires, Maud fournit des indications qui aident à comprendre comment les Américains avaient pu mettre en selle un candidat faisant aussi peu le poids (Redcliffe-Maud, 1981, p. 65).

« Francis Biddle était un juriste qui avait bien mérité de son pays lors des procès des criminels de guerre à Nuremberg. Une fois rentré à Washington, il fut invité par le Président Truman à indiquer quel poste il aimerait occuper ensuite. Il suggéra le poste d'ambassadeur à Paris. Cette suggestion plût au Président, qui la transmit à Dean Acheson, le Secrétaire d'Etat. Dean ayant rappelé à Truman que l'ambassadeur en poste à Paris venait juste d'être reconduit dans ses fonctions pour un nouveau mandat, on suggéra que M. Biddle souhaiterait peut-être se rendre à Paris en qualité de premier Directeur général de l'UNESCO...L'idée n'était pas pour déplaire à M. Biddle et la délégation américaine se rendit donc à la première conférence de l'UNESCO à Paris munie des instructions appropriées. »

Comme Bevin l'expliqua à Attlee, les Américains, qui avaient parlé à Biddle et l'avaient incité à accepter, ne pouvaient plus maintenant changer leur fusil d'épaule et proposer MacLeish à sa place. « C'est le genre de choses qui risque de faire très mauvais effet ; aussi, plutôt que d'avoir deux candidats en lice, il semble que les Etats-Unis renonceront à présenter qui que ce soit. » Bevin voyait une telle éventualité d'un mauvais œil, convaincu qu'il était nécessaire d'avoir un Américain à la tête de l'UNESCO, d'autant que le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Sir John Boyd Orr, était britannique. Bevin estimait, comme Hartley Shawcross, le Ministre britannique de la justice, que « dans ces conditions, nous ne devrions pas soutenir Huxley, nous devrions appuyer la candidature de M. Biddle¹² ». Attlee répondit à Bevin en se fondant sur un texte rédigé par Wilkinson, que

« Huxley a fait du bon travail en tant que Secrétaire exécutif. C'est avec enthousiasme et à l'unanimité que les membres du Conseil exécutif de la Commission préparatoire l'ont appelé à ce poste lorsque Sir Alfred Zimmern est tombé malade. A l'époque, il n'avait pas sollicité ce poste. C'est nous qui l'avons poussé à l'accepter aussi serait-il réellement très difficile à la délégation du Royaume-Uni de lui retirer son soutien, à moins d'un candidat américain qui conviendrait à tous, aurait l'envergure voulue et sous l'autorité duquel Huxley serait disposé à travailler. »

En outre, poursuivait-il, Maud avait parlé à MacLeish à Paris et il n'y avait apparemment aucune raison de s'attendre à des difficultés de la part des Américains si les Britanniques continuaient de soutenir Huxley. A vrai dire, il semblait improbable que Biddle soit élu, même si la candidature de Huxley était retirée¹³.

Bevin continuait d'insister pour que l'on soutienne Biddle. Dans sa réponse à Attlee, il faisait valoir les arguments suivants :

« Je ne crois pas...que nous éviterons les difficultés avec les Américains si nous continuons de pousser Huxley contre Biddle...Rien n'indique non plus que Huxley se distinguerait particulièrement en tant que Secrétaire général de l'UNESCO, au point qu'il soit impératif de le nommer à ce poste. Au contraire, l'impression générale semble prévaloir que, malgré toutes ses qualités, il n'est pas l'administrateur idéal... Si vous estimez devoir soutenir Huxley, je n'ai plus rien à dire. Je veux seulement limiter les difficultés au minimum, compte tenu des autres problèmes¹⁴ ».

Evidemment, on peut fort bien comprendre que Bevin ait souhaité faire des concessions aux Américains sur ce point, somme toute mineur, afin d'avoir les coudées franches sur d'autres questions plus fondamentales. Par contre, il est permis de se demander si ses préoccupations et celles des Américains à propos de Huxley avaient vraiment un rapport avec les compétences de ce dernier en tant qu'administrateur, ou bien si les accusations de Lady Zimmern avaient fait mouche.

Quoi qu'il en soit, le Premier Ministre s'en tint à sa position : « J'estime qu'à ce stade nous ne pouvons pas retirer notre soutien à Huxley¹⁵ ».

Le 6 décembre, après deux semaines de délibérations, le Conseil annonça que Huxley avait été nommé – mais pour un mandat de deux ans seulement au lieu des cinq ans escomptés. Officiellement, ce changement était intervenu à la demande de l'intéressé lui-même; en réalité, il semble bien avoir été mis devant le fait accompli¹⁶. Wilkinson rapporta à Attlee que, finalement, les Américains avaient voté pour Huxley : « Au terme des deux années, échéance qui marquera, comme Huxley en est d'accord, la fin de son mandat, nous pourrions sans nous déconsidérer soutenir la candidature d'un Américain. Ils reconnaissent qu'ils n'avaient vraiment pas un candidat suffisamment solide cette fois-ci. Quoi qu'il en soit, leur vote effectif retire une épine du pied d'Ernie [Bevin]¹⁷ ». Les Français eux aussi soutinrent Huxley, en contrepartie du feu vert donné par les Britanniques au choix de Paris pour abriter le siège permanent de l'UNESCO (Vernon, 1982, p. 213). En définitive, Huxley fut élu à une écrasante majorité, par 22 voix contre 3.

Quant à Zimmern, il fut mis un terme à son contrat avec l'UNESCO à la fin de 1946. L'année suivante, il émigra avec son épouse aux Etats-Unis, où il devint directeur du centre d'étude pour les affaires mondiales au Trinity College de Hartford (Connecticut). Il continuait d'appuyer l'action de l'UNESCO mais voyait désormais dans l'hégémonie américaine l'instrument de la consécration du droit international. Il vécut aux Etats-Unis dix ans encore après la disparition d'Ellen Wilkinson.

Quelques pistes de recherche pour des travaux ultérieurs

Nous avons établi que Huxley n'avait pas sollicité le poste de Directeur général et que les efforts qu'il déploya avant sa nomination (et non après, comme l'affirme Maud) pour faire inclure la science dans le mandat de l'UNESCO ne procédaient pas d'un opportunisme dicté par de secrètes ambitions personnelles.

Il vaut la peine de noter à quel point l'exposé qui précède est tributaire des mémoires de certains des protagonistes, comme Huxley et Maud. Nous ignorons toujours ce qui poussa Wilkinson et Maud à trouver un remplaçant au pied levé à Zimmern lorsqu'il fut hospitalisé. Les divergences de vues entre les deux hommes, surtout en ce qui concerne la religion et la science, ont-elles pesé dans la décision ? La source d'information la plus probable, ce sont les dossiers du Ministère de l'éducation aux Archives nationales, qui n'ont pas encore été exploités sous l'angle de cette problématique.

Un autre point demeure obscur : pour quelle raison le mandat de Huxley a-t-il été ramené à deux ans ? Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi, après coup, les Américains ne voulurent jamais revenir sur la question. Huxley ne fit aucune concession dans le choix de ses collaborateurs. Il tenta d'avoir comme adjointe Alva Myrdal, qui partageait ses vues sur la maîtrise de la croissance démographique ; elle entra par la suite à l'Organisation en tant que Directrice de la Division des sciences sociales (Bok, 1991, pp. 194 et 211 à 216). Il réussit à placer Joseph Needham, un anglo-catholique qui nourrissait des sympathies pour les courants marxiste et égalitaire, à la tête de la Division des sciences naturelles mais ne put imposer Ralph Gerrard pour succéder à celui-ci, en raison de l'opposition du Département d'Etat américain¹⁸. Il était en butte aux critiques des milieux conservateurs dans les medias américains ; en 1947, le magazine *Life* lui consacra un article épinglant son « matérialisme » - l'accusation de communisme n'était pas loin (Dunaway, 1989, p. 226). En outre, il donnait l'impression que l'administration l'ennuyait passablement et le Conseil exécutif de l'UNESCO encore plus, une attitude qui ne manquait pas de choquer certains des membres du Conseil (Hoggart, 1978, p. 137 ; Redcliffe-Maud, 1981, p. 139). Enfin, la configuration initiale du Secrétariat, structuré par département professionnel, favorisait les incohérences en matière de budgétisation et d'élaboration des programmes ce qui, ajouté à une approche trop ambitieuse, valut rapidement des critiques à la jeune Organisation (Sharp, 1951).

Autant d'éléments qui, s'ils expliquent pourquoi on ne proposa pas à Huxley de reconduire son mandat, n'expliquent nullement pourquoi, d'entrée de jeu, on lui offrit un contrat de courte durée. Nous ignorons la teneur des négociations qui se déroulèrent lorsque Maud se rendit à Paris au début de février 1946 ; nous ne savons pas sur quels accords elles débouchèrent ni si ceux-ci furent révisés à l'approche de la première conférence. Nous ne savons pas non plus si les agissements de Sir Alfred et Lady Zimmern à Paris en septembre 1946 changèrent en quoi que ce soit la donne.

Etant donné les pouvoirs considérables dévolus au Directeur général – sur le papier assurément et, tout au moins au début, dans la pratique aussi – les circonstances de la nomination du premier titulaire de ce poste revêtent un grand intérêt pour l'histoire ultérieure de l'UNESCO. La part d'imprévu dans le choix des candidats britannique et américain nous rappelle opportunément à quel point les débuts de l'UNESCO sur la scène internationale ont été influencés par des impondérables. Malheureusement, même la quête de nobles idéaux n'immunise pas contre les aléas politiques. On peut ainsi se demander si la désaffection du Gouvernement américain à l'égard de l'Organisation, qui allait conduire les Etats-Unis à se retirer de celle-ci en 1985, n'était pas la conséquence des événements survenus quarante ans auparavant, à la suite desquels les Américains avaient échoué dans leur tentative pour s'assurer le leadership initial de l'UNESCO.

Références

Armytage, W.H.G., 1989, « The First Director-General of UNESCO », in Keynes, Milo et G. Ainsworth Harrison (dirs. publ.), 1989, *Evolutionary Studies. A Celebration of the Life of Julian Huxley*, Basingstoke, Macmillan.

Bok, Sissela, 1991, *Alva Myrdal: a Daughter's Memoir*, Reading, Mass., Addison-Wesley Publishing Co.

Blue, Gregory, 2004, "Joseph Needham", *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press.

Calder, Richtie, 1945, "Science and World Government", *New Statesman and Nation*, 3 novembre.

Carr, E.H., 1939, *The Twenty Years' Crisis: an Introduction to the Study of International Relations*, Londres, Macmillan.

Dunaway, D. K., 1989, *Huxley in Hollywood*, Londres, Bloomsbury Press Ltd.

Hoggart, Richard, 1978, *An Idea and its Servants. UNESCO from Within*, Londres, Chatto and Windus.

Huxley, Julian, 1946, *La révolution actuelle*, Heinemann et Zsolnay, 1946.

Huxley, Julian, 1945, « Science and the United Nations », *Nature*, vol.156, 10 novembre.

Markwell, D.J., 2004, "Zimmern, Sir Alfred Eckart (1879-1957) internationalist", *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press.

Morefield, J., 2005, *Covenants without Swords: idealist liberalism and the spirit of empire*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press.

Peatling, G.K., 2004, "Globalism, Hegemonism and British Power: J.A.Hobson and Alfred Zimmern", *History*, Juillet, pp.381 à 398.

Redcliffe-Maud, John, 1981, *Experiences of an Optimist. The Memoirs of John Redcliffe-Maud*, Londres, Hamish Hamilton.

Rich, P., 1995, "Alfred Zimmern's Cautious Idealism: the League of Nations, International Education and the Commonwealth" in David Long et Peter Wilson (dirs. publ.), 1995, *Thinkers of the Twenty Years' Crisis. Inter-War Idealism Reassessed*, Oxford, Clarendon Press.

- Sharp, Walter, R., 1951, *The Role of UNESCO: a Critical Evaluation*, New York, Columbia University Press.
- Snow, C.P., 1959, *The Two Cultures*, Rede Lecture, Cambridge, Cambridge University Press.
- Stapleton, J., 1994, *Englishness and the Study of Politics. The social and political thought of Ernest Barker*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Stapleton, J., à paraître, « The Classicist as Liberal Intellectual : Gilbert Murray et A.E. Zimmern », in Christopher Stray (dir. publ.) *Reassessing Gilbert Murray*, Oxford, Oxford University Press.
- Symonds, Richard et Michael Carder, 1973, *The United Nations and the Population Question, 1945-1970*, New York, McGraw-Hill Book Co.
- Taylor, A.J.P., 1965, *English History 1914-1945*, Oxford, Oxford University Press.
- Toye, John et Richard Toye, 2004, *The UN and Global Political Economy*, Bloomington, Indiana University Press.
- Vernon, Betty, D., 1982, *Ellen Wilkinson 1891-1947*, Londres, Croom Helm.
- Wilson, Duncan, 1987, *Gilbert Murray OM 1866-1957*, Oxford, Clarendon Press.
- Zimmern, A.E., 1911, *The Greek Commonwealth. Politics and Economics in Fifth Century Athens*, Oxford, Clarendon Press.
- Zimmern, A.E., 1928, *Learning and Leadership. A Study of the Needs and Possibilities of International Intellectual Cooperation*, Londres, Oxford University Press, Humphrey Milford.
- Zimmern, A.E., 1936, *The League of Nations and the Rule of Law, 1918-1935*, Londres, Macmillan and Co.

-
- ¹ Archives Joseph Needham, Bibliothèque de l'Université de Cambridge, D.11 et D.27. Voir également Ritchie Calder (1945) et Julian Huxley (1945).
- ² Lettre de Gilbert Murray à Zimmern, 23 janvier 1946, Bodleian Library, archives Zimmern, 50, dossier 16.
- ³ Lettre de Walter M. Kitchin à Zimmern, 23 janvier 1946. Voir également « UNESCO Preparatory Commission », *The Times*, 19 janvier 1946.
- ⁴ « Secretary for UNESCO », *The Times*, 16 février 1946.
- ⁵ Lettre de W.R. Richardson à Zimmern, 3 avril 1946, Bodleian Library, archives Zimmern, 50, dossier 83.
- ⁶ Lettre de Lucie Zimmern au rédacteur en chef du journal *The Observer*, Bodleian Library, archives Zimmern, 50, dossier ?
- ⁷ Lettre manuscrite de G.T. Hankin à Zimmern, 14 avril 1946, Bodleian Library, archives Zimmern, 50, dossier 98.
- ⁸ Lettre de R.C.K. E[nsor] à Zimmern, 3 septembre 1946, Bodleian Library, archives Zimmern, 51, dossier 20.
- ⁹ Lettre de Sir John Maud à Zimmern, 27 septembre 1946, portant la mention « Personnelle », Bodleian Library, archives Zimmern, 51, dossier 37.
- ¹⁰ Note au Secrétaire exécutif, 4 octobre 1946, Bodleian Library, archives Zimmern, 51, dossier 43.
- ¹¹ Lettre de W.R. Richardson à Zimmern, 25 octobre 1946, Bodleian Library, archives Zimmern, 51, dossier 60.
- ¹² Télégramme de Bevin à Attlee, 16 novembre 1946, NA, PRO PREM 8/375.
- ¹³ Télégramme de Attlee à Bevin, 18 novembre 1946, NA PRO PREM 8/375.
- ¹⁴ Télégramme de Bevin à Attlee, 20 novembre 1946, NA PRO PREM 8/375.
- ¹⁵ Télégramme de Attlee à Bevin, 22 novembre 1946, NA PRO PREM 8/375.
- ¹⁶ « Director-General of UNESCO », *The Times*, 7 décembre 1946.
- ¹⁷ Ellen Wilkinson à Attlee, sans date, « dimanche » (probablement 8 décembre 1946), NA, PRO PREM 8/375.
- ¹⁸ Lettre de Joseph Needham à Julian Huxley, 23 mars 1947, archives Joseph Needham, Bibliothèque de l'Université de Cambridge.

L'Institut International de Coopération Intellectuelle et la Chine: un partenariat privilégié ?

Françoise Kreissler

Professeur, Histoire de la Chine moderne et contemporaine, INALCO, Paris

Dans la période immédiatement après la Première Guerre mondiale, le dialogue sino-européen reste sur le plan diplomatique marqué par des non-dits et des tensions manifestes, si bien que la Chine réagit avec une certaine réserve au nouvel ordre politique mis en place à Versailles. Forte de son statut de membre de la Société des Nations, la République de Chine va s'attacher au cours des années vingt à convaincre ses alliés européens de la légitimité de la révision des traités dits inégaux, imposés par les grandes puissances au cours de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et qui, en ce début de XX^{ème} siècle, privaient encore la Chine de son autonomie politique et financière. En dépit de prestations fortes à la tribune internationale de Genève, les diplomates chinois n'en restent pas moins les porte-parole d'un pouvoir politique atomisé et affaibli par de continuelles guerres civiles.

A partir de 1928, avec la mise en place d'un gouvernement central nationaliste, la Chine s'attache à infléchir ses objectifs initiaux en matière de politique extérieure et à moduler ses offensives diplomatiques frontales, de manière à s'adapter à Genève à la dialectique européenne. La nouvelle ligne politique adoptée par la République de Chine au sein de l'organisation internationale vise en priorité à faire bénéficier le pays de l'aide collective internationale et de l'assistance et de la coopération techniques conçues et fournies par la Société des Nations.

A partir du début des années 1930, et grâce à la mobilisation des institutions, mais aussi à l'engagement de plusieurs agents de la SDN, la coopération sino-européenne connaît une réelle embellie. En matière de coopération culturelle et scientifique, l'Institut International de Coopération Intellectuelle (I.I.C.I.) et la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle (C.I.C.I.) vont contribuer à l'internationalisation des débats et des actions sur le terrain en Chine. La coopération sino-européenne entre dans une phase véritablement charnière en 1931, lorsque le gouvernement chinois approche les instances dirigeantes de la SDN, en vue de lancer une coopération appliquée avec l'organisation de Genève. L'initiative en revient au Ministère chinois de l'Instruction publique, lequel soumet dès mars 1931 plusieurs demandes concrètes à Genève, qui les délègue à l'Institut International de Coopération Intellectuelle, le précurseur de l'UNESCO créé en 1925-1926 à Paris¹.

Terrain de haute sensibilité politique, le domaine de l'éducation reste cependant sous contrôle exclusif du gouvernement nationaliste, et les instances et les experts de la SDN engagés dans les projets éducatifs assument pour l'essentiel un rôle de consultant, néanmoins décisif.

En l'espace de quelques semaines à peine, les premiers contacts ainsi établis progressent avec d'autant plus d'efficacité qu'ils se trouvent placés sous l'égide de l'I.I.C.I., un organisme supranational exempt de toute connotation coloniale et dont l'implantation à Paris allait favoriser la réémergence de liens privilégiés préexistants entre intellectuels et hommes politiques impliqués dès le début du siècle dans des projets communs franco-chinois, et autour desquels vont se construire certains des programmes de coopération intellectuelle mis en place dans les années 1930.

Signe avant-coureur majeur qui témoigne de l'intérêt commun que portent la SDN et la République de Chine à la coopération sino-européenne: la nomination, en 1930, d'un représentant

de la Chine auprès de la C.I.C.I. Sur la liste des membres de la Commission, Wu Zhihui (吴稚晖) apparaît comme "membre de la Faculté de l'Université de Peiyang, Tientsin, et du 'Nanyang College' de Shanghai". A la vérité, ces indices biographiques ne traduisent qu'un micro-volet de l'identité du nouveau membre de la Commission. Ancien étudiant à Tianjin, puis à Shanghai, Wu Zhihui avait également fréquenté les universités japonaises et françaises, avant d'entamer une carrière de journaliste et d'homme politique en Chine. Tout en étant un des doyens du groupe des anarchistes chinois établis à Paris au début du XX^{ème} siècle, pour lequel il édite à l'époque la revue "Le siècle nouveau" (*Xin shiji*, 新世纪), il adhère aussi en 1905 à la "Ligue jurée", le parti révolutionnaire de Sun Yatsen. Après plusieurs allers-retours entre Londres et Paris, il retourne en Chine où il se voit confier à partir du milieu des années vingt de hautes responsabilités au sein du *Guomindang*, parti nationaliste, avant d'endosser des fonctions gouvernementales à partir de 1927, lors de l'établissement du nouveau gouvernement à Nankin².

Lorsqu'en mars 1931, le Ministère chinois de l'Instruction publique prend contact avec la SDN, c'est à Wu Zhihui qu'il souhaite confier la mission d'intermédiaire entre la SDN et le Ministère, une demande à laquelle Genève donne dès le mois suivant son accord de principe. Ce même mois d'avril 1931, le Secrétaire général de la SDN, Eric Drummond, est saisi d'une demande d'envoi en Chine d'une commission d'étude chargée d'évaluer le système éducatif chinois dont le gouvernement de Nankin envisage la réorganisation. Cette étape marque les débuts officiels de la coopération intellectuelle sino-européenne. La Chine n'ayant pas émis de vœux spécifiques quant à sa composition, il revient à l'Institut de constituer cette commission d'étude, finalement composée de Carl Heinrich Becker (Allemagne), Paul Langevin (France), Marian Falski (Pologne) et de Richard Henry Tawney (Grande-Bretagne). La mission d'éducateurs européens, s'embarque le 30 août 1931 pour la Chine où elle arrive fin septembre, en pleine crise de Mandchourie. En dépit de la grave crise politique qui secoue alors la Chine, la commission, à laquelle se joint à titre temporaire Henri Bonnet, directeur de l'Institut, est en mesure d'effectuer sa mission, à l'issue de laquelle elle présente à la SDN et au gouvernement chinois un rapport circonstancié³. Celui-ci suscite nombre de commentaires et de discussions qui dépassent rapidement le seul cadre de la réorganisation de l'enseignement en Chine. Les débats s'orientent vers bien d'autres questionnements et s'élargissent à la question des relations entre Orient et Occident dans son ensemble, internationalisant pour ainsi dire les discussions et les échanges d'opinion dans le contexte de la coopération intellectuelle.

Ce même automne 1931, toujours à la demande du gouvernement chinois, l'Institut propose au détachement auprès de l'Université de Nankin, alors capitale de la Chine, trois enseignants européens pour les deux années universitaires à venir (1931-1933)⁴. L'année suivante, en 1932, la venue en Europe d'une délégation d'éducateurs chinois marque une nouvelle étape dans la coopération sino-européenne. Coordonné par l'Institut, le programme prévoit un voyage d'étude d'une durée de près de huit mois dans différents pays d'Europe (Pologne, Allemagne, Danemark, France, Grande-Bretagne, Italie, Autriche)⁵. La mission chinoise, dirigée par Cheng Qibao⁶ (程其保), diplômé de l'Université de Columbia, professeur à l'université de Nankin qui participera en 1948 à la conférence de l'UNESCO à Paris, visite les institutions types de chacun des pays européens, tout en profitant de ce long périple pour établir des contacts et des échanges avec les représentants des ministères de l'éducation, des responsables de l'enseignement, des commissions nationales de coopération intellectuelle, etc.

La mission Maurette, invitée en 1934 par le gouvernement chinois à faire le point sur les progrès accomplis par la réforme de l'enseignement en Chine et à discuter de nouveaux projets de coopération avec l'Institut, complète ces premiers échanges réalisés au début des années trente⁷. Il résulte des entretiens entre Fernand Maurette et les dirigeants chinois qu'un des problèmes majeurs auquel doivent faire face les jeunes intellectuels chinois, est celui du chômage. Afin de maîtriser ce problème sensible, le gouvernement de Nankin se propose de créer un *Bureau d'emploi pour travailleurs intellectuels et techniques* qui faciliterait l'orientation et le recrutement des étudiants

chinois formés dans les universités en Occident, bureau dont le siège se situerait à Nankin, et dont il était prévu d'établir une antenne à Genève.

Afin de faciliter et d'intensifier les programmes de coopération avec l'Institut, la partie chinoise met en place à partir du printemps 1933 plusieurs instances appropriées. C'est ainsi que sur l'initiative de Wu Zihui, de Cai Yuanpei (蔡元培) et de Li Shizeng (李石曾), est mise en place une *Délégation permanente chinoise auprès des Organisations internationales de Coopération intellectuelle* (Genève et Paris), ainsi qu'une *Commission nationale chinoise de coopération intellectuelle* (Shanghai). Présidée par Wu Zihui, la *Délégation permanente* désigne pour Secrétaire général Chen Hexian (陈和铤), ancien étudiant en sciences politiques à Paris et membre de la délégation d'éducateurs chinois qui en 1932-1933 s'était rendue en Europe⁸. Disposant désormais de ses propres assises structurelles, la Chine va prendre à son tour l'initiative de concrétiser des actions culturelles avec l'accord et l'appui de l'Institut. La réalisation majeure de la *Délégation permanente* sera la création en septembre 1933 d'une *Bibliothèque sino-internationale* (中国国际图书馆) à Genève, dont la direction est confiée à Hu Tianshi (胡天石), ancien étudiant au Japon et en Allemagne, où il avait noué selon toute probabilité des contacts avec C.H.Becker, chef de la mission des éducateurs européens partie en Chine en 1931⁹. En l'espace de peu de temps, la bibliothèque dispose d'un fonds chinois de plus de 200 000 volumes, mis à la disposition du public et des institutions européennes et chinoises¹⁰. Véritable centre culturel de la République de Chine en Europe, la bibliothèque édite deux revues multilingues (*Orient et Occident* et *China Illustrated*), organise des expositions d'art chinois et dispense des cours de langue chinoise.

Les premiers résultats, en matière de coopération intellectuelle, brièvement présentés ci-dessus, suggèrent qu'à partir du début des années 1930 se dessine un axe Paris-Genève-Nankin-Shanghai autour duquel se construit le dialogue culturel sino-européen. Dans ce contexte, l'Institut International de Coopération Intellectuelle se présente comme un véritable laboratoire d'idées et d'échanges culturels, par l'intermédiaire duquel des intellectuels chinois au passé européen, fins connaisseurs du monde intellectuel et culturel occidental, vont mettre en place, en partenariat avec des intellectuels européens et des fonctionnaires de l'Institut et de la SDN, pour certains très engagés dans la coopération avec la Chine, des projets de coopération sino-européenne qui traduisent une incontestable volonté de dialogue.

L'ensemble de ces réalisations sino-européennes, abondamment évoquées et commentées, tant dans la presse contemporaine que dans les rapports et les publications diverses de l'Institut, de la Commission et de la SDN, ont bénéficié d'une indéniable visibilité, tout comme d'ailleurs les acteurs européens qui au cours de ces années se sont impliqués avec conviction dans ce dialogue interculturel avec la Chine.

En revanche, le rôle des acteurs chinois, pour la plupart issus des élites intellectuelles du pays, n'a guère retenu l'attention des contemporains, dont l'optique eurocentrée n'aura mémorisé que la seule composante européenne de ce partenariat transcontinental. En redonnant toute sa densité à ce dialogue sino-européen et en retraçant les trajectoires des acteurs tant chinois qu'européens, le rôle de "passeur" joué pendant l'entre-deux-guerres par l'Institut International de Coopération Intellectuelle, mais aussi par les autres instances de la SDN impliquées dans la coopération intellectuelle, s'affirmera de façon plus explicite encore.

Références

Becker, C.H., Falski, M., Langevin, P., Tawney, R.H., 1932. *La Réorganisation de l'enseignement public en Chine*. Paris, Institut International de Coopération Intellectuelle.

Bibliothèque sino-internationale, 1934. Genève, Kundig.

Coopération Intellectuelle, n°31, juil.1933.

Coopération Intellectuelle, n°45-46, déc. 1934.

Harnisch, T., 1999. *Chinesische Studenten in Deutschland. Geschichte und Wirkung ihrer Studienaufenthalte in den Jahren von 1860 bis 1945*, Hamburg, Institut für Asienkunde.

Kuss, S., 2005, *Der Völkerbund und China. Technische Kooperation und deutsche Berater, 1928-34*. Münster, LIT.

Meienberger, N., 1965. *Entwicklungshilfe unter dem Völkerbund. Ein Beitrag zur Geschichte der internationalen Zusammenarbeit unter besonderer Berücksichtigung der technischen Hilfe an China*. Winterthur, P.G.Keller.

Neugebauer, E., 1971. *Anfänge pädagogischer Entwicklungshilfe unter dem Völkerbund in China, 1931 bis 1935*. Hamburg, Institut für Asienkunde.

Pham Thi-Tu, 1962. *La Coopération Intellectuelle sous la Société des Nations*. Genève, Paris, Droz, Minard.

Renoliet, J.-J., 1995. "L'Institut International de Coopération Intellectuelle (1919-1940)". Paris, thèse de doctorat.

Zhou Mian 周棉, 1999. *Zhongguo liuxuesheng dacidian 中国留学生大辞典*. Nanjing 南京, Nanjing daxue chubanshe 南京大学出版社.

¹ Pour l'historique de l'I.I.C.I., voir l'ouvrage de Renoliet, 1995. Pour la coopération intellectuelle sino-européenne, on pourra se reporter aux ouvrages suivants: Kuss, 2005; Meienberger, 1965; Neugebauer, 1971; Pham, 1962.

² Wu Zhihui restera membre de la C.I.C.I. jusqu'en 1939.

³ Becker, Falski, Langevin, Tawney, 1932.

⁴ Il s'agit d'Édouard Paréjas, géologue de l'Université de Genève, de Herrmann von Wissmann, géographe de l'Université de Vienne et de H.N. Davy, professeur de littérature anglaise de l'Université de Nottingham. Au-delà de leur charge d'enseignement, les trois universitaires participent à l'encadrement pédagogique des étudiants, ainsi qu'aux projets de recherche de leur université d'accueil.

⁵ Sur invitation du gouvernement soviétique, la mission chinoise se rendra également en URSS.

⁶ Zhou Mian, 1999, p. 405.

⁷ Fernand Maurette était directeur-adjoint du Bureau international du travail, en même temps que représentant du BIT auprès de la C.I.C.I. *Coopération Intellectuelle*, n°45-46, déc. 1934, pp. 467-479.

⁸ *Coopération Intellectuelle*, n°31, juil.1933, pp. 380-381.

⁹ Harnisch, 1999, pp. 470-471; Zhou Mian, 1999, p. 299.

¹⁰ *Bibliothèque sino-internationale*, 1934.

La coopération intellectuelle multilatérale dans l'entre-deux-guerres vue des Pays-Bas

Michael Riemens

Professeur assistant, Département d'histoire, Université de Groningen

Mon livre intitulé *De passie voor vrede. De evolutie van de internationale politieke cultuur in de jaren 1880-1940 en het recipiëren door Nederland* (Amsterdam, 2005) (La Passion de la paix : l'évolution de la culture politique internationale de 1880 à 1940 et la perception qu'en ont eue les Pays-Bas), examine le nouveau visage, mais aussi le nouveau style, de la politique et de la diplomatie internationales après la Première Guerre mondiale. Au début des années 1920, la diplomatie était menée par conférences interposées alliant populisme et rhétorique, et aussi une forme particulière de sociabilité entre dirigeants, notamment ceux des grandes puissances, qui résultait de la juridification des relations internationales inspirée par la Société des Nations (SDN). Dans le cadre de cette étude, la SDN est considérée comme la principale expression institutionnalisée et parlementaire de la culture politique internationale après la Grande Guerre. Abordée sous l'angle culturel, cette organisation mondiale est examinée en tant que telle plutôt qu'à l'aune de son échec sur le plan politique dans les années 1930. Une attention particulière est accordée à l'élaboration des règles formelles et tacites du jeu politique international, aux compétences et aux caractéristiques de ses acteurs, à la nature et au fonctionnement du Secrétariat, du Conseil et de l'Assemblée, ainsi qu'aux pratiques, procédures, idées et formules « imaginées » par les délégués dans un processus créatif de transfert culturel. Certes, les traditions et les cultures qui ont peu à peu constitué le socle de la SDN au cours des années de formation, notamment lors de la première Assemblée, avaient une longue histoire. D'aucunes ont refait surface après 1945, au gré d'une nouvelle phase de la culture politique internationale et du développement des organisations internationales. Au plan de la politique internationale, la SDN a contribué à la consolidation et à l'enracinement de normes juridiques et de structures parlementaires. À partir de 1924, dès lors que les hommes d'État et les ministres des affaires étrangères des grandes puissances se mirent à faire des apparitions à Genève, un système de relations internationales qui reposait sur une culture politique internationale cohérente était en place ; si l'on en croit les observateurs de l'époque. Austen Chamberlain, Aristide Briand et Gustav Stresemann se rendaient régulièrement à Genève, où ils examinaient et réglaient les affaires de l'Europe. Certes, ils s'entendaient bien sur le plan personnel, mais ces années-là étaient des années de paix internationale et de prospérité économique.

Le chapitre 5 du livre se concentre sur l'apparition d'un nouveau style de culture politique à l'échelle internationale : au début des années 1920, on assiste à l'émergence d'une coopération internationale entre scientifiques et intellectuels dans le cadre de la SDN. Lors de la Conférence de paix de Paris, en 1919, les dirigeants politiques n'envisagent pas encore la coopération intellectuelle multilatérale comme un aspect des activités d'une organisation internationale : la proposition avancée par le délégué belge Hymans de mettre sur pied une Commission internationale des relations intellectuelles est accueillie avec une telle froideur qu'elle est promptement retirée. C'est à l'occasion de la première Assemblée de la SDN, en 1920, que le sénateur belge et lauréat du Prix Nobel de la paix La Fontaine défend l'idée d'une organisation internationale de la vie intellectuelle. Au terme d'un bref débat, les délégués approuvent un projet de résolution appelant à des efforts continus pour organiser des activités techniques au plan international ainsi qu'à l'établissement d'un rapport sur l'opportunité de la création d'une organisation technique qui se consacrerait aux travaux intellectuels. Sur la base du rapport du Français Bourgeois, le Conseil de la Société des Nations décide de créer la Commission

internationale de coopération intellectuelle en tant qu'organe consultatif du Conseil et de l'Assemblée. La Commission comptera 12 membres (dont plusieurs femmes), parmi lesquels certains des universitaires les plus éminents du moment, et son premier président aura pour nom Henri Bergson. Mme Marie Curie en fera partie, tout comme Albert Einstein. Pendant l'entre-deux-guerres, sa composition sera modifiée, mais deux de ses membres fondateurs - son président pendant de nombreuses années, Gilbert Murray, et son vice-président, le Suisse Gonzague de Reynold - y siégeront jusqu'à sa disparition. La Commission se réunissait chaque année à Genève et il arrivait que des réunions extraordinaires aient lieu à Paris. Entre 1922 et 1939, elle a tenu en tout 21 sessions. Dans *La Passion de la paix*, certains des travaux et activités de la Commission sont décrits et analysés en profondeur. Son histoire a été marquée par de nombreux changements, parfois involontaires ou inattendus. Ainsi, à partir de janvier 1923, des commissions nationales ont vu le jour dans divers pays. Les premières se sont constituées spontanément pour fournir des réponses dans le cadre d'une enquête internationale et pour transmettre les demandes urgentes que des institutions scientifiques et des hommes de science adressaient à la Commission.

La Commission internationale a fait œuvre de pionnière dans des conditions difficiles. En dépit de l'attente élevée à laquelle elle répondait, les gouvernements n'ont d'abord alloué qu'une petite part du budget de la SDN à ses activités. Les délégués britanniques et ceux des dominions (Inde exceptée) se sont opposés à ce qu'elle reçoive des crédits supplémentaires en raison des graves problèmes financiers et économiques que traversaient leurs pays respectifs après la guerre et parce qu'ils redoutaient l'impérialisme culturel français. En Grande-Bretagne, contrairement à ce qui se passait en France et en Allemagne, la tradition voulait que la politique ne soit pas dictée par l'État. Depuis longtemps, les Britanniques avaient tendance à penser que « coopération intellectuelle » était l'équivalent français de « élitisme intellectuel ». Faute de ressources suffisantes, la Commission fut bientôt contrainte de solliciter des fonds auprès de tout gouvernement disposé à lui prêter une oreille favorable. Au cours de l'été de 1924, le nouveau Gouvernement français, dirigé par Herriot, offrit de créer à Paris un Institut de coopération intellectuelle, qui serait doté d'un budget annuel de deux millions de francs français. Cette offre fut acceptée par le Conseil. L'Institut ouvrit ses portes en janvier 1926 et il entra immédiatement en contact avec les commissions nationales. Il tenta d'en mettre d'autres sur pied afin de donner un nouvel élan au mouvement. Quelques mois plus tard, le physicien et lauréat du Prix Nobel Hendrik Antoon Lorentz, qui avait succédé à Bergson à la présidence de la Commission internationale, lança une initiative qui aboutit à la création d'une commission nationale aux Pays-Bas. Ses membres ne représentaient pas d'organisations, mais avaient été choisis de manière à permettre à la Commission de tirer profit de l'expérience des diverses disciplines intellectuelles représentées. Un groupe a également vu le jour dans les Antilles néerlandaises, dont les membres, à l'inverse de ce qui se passait en métropole, étaient des représentants officiels d'institutions participant à la vie intellectuelle de la colonie. Ce groupe n'exista que l'espace de quelques années. Les commissions nationales étaient en contact avec des organisations et des institutions ayant des activités intellectuelles dans leurs pays respectifs, mais entretenaient aussi des relations entre elles et avec la Commission internationale de coopération intellectuelle, l'Institut de coopération intellectuelle de Paris, ou encore le Secrétariat de la SDN et des gouvernements membres. En diffusant l'information, en animant des débats et en établissant le dialogue, les scientifiques et les intellectuels s'efforçaient de contribuer à l'instauration d'un esprit international de paix, de coopération, de solidarité et de compréhension qui devait constituer la base intellectuelle d'une nouvelle culture politique à l'échelle internationale.

À partir du moment où ces institutions ont vu le jour, les gouvernements ont dû prendre une position officielle à leur sujet et concevoir une politique appropriée. Les Pays-Bas, par exemple, jetaient un regard très critique sur la coopération intellectuelle multilatérale et le Ministre des affaires étrangères, Van Karnebeek, ne considérait pas que cette question dût occuper une place essentielle à l'ordre du jour de la SDN. À Genève, la délégation néerlandaise se rangea à la position adoptée par la Grande-Bretagne et les dominions. Lorsque parut une petite brochure truffée d'erreurs sur les universités néerlandaises, le Gouvernement néerlandais protesta officiellement ; afin de faire pression sur Genève, Van Karnebeek agit en coulisses de sorte que la

presse néerlandaise se fasse largement l'écho de la note diplomatique de protestation. Le Secrétaire général de la SDN, Drummond, intervint personnellement par crainte des répercussions de cette affaire pour la Commission internationale et le Secrétariat. Il sera mis fin à la controverse avec l'aide de Lorentz. Le Ministre des affaires étrangères néerlandais était également opposé à l'octroi d'une subvention à l'Institut de coopération intellectuelle de Paris. Après sa démission et sa cessation de fonctions, ses successeurs étaient favorables à la subvention, mais le Ministère de l'éducation, des arts et des sciences bloqua leurs propositions. Les arguments avancés par le Ministre de l'éducation, Waszink, pour justifier ses refus répétés étaient teintés de la vieille crainte de voir les Français s'ingérer dans les affaires nationales. Dans la seconde moitié des années 1930, une série de crises internationales et la menace grandissante d'une nouvelle guerre amenèrent les Pays-Bas à modifier leur position officielle. Le 22 septembre 1937, à la Sixième Commission, au cours de la dix-huitième session de l'Assemblée, le délégué néerlandais et ancien Ministre des affaires étrangères, De Graeff, annonça que son gouvernement donnait son accord de principe à l'octroi d'une subvention annuelle à l'Institut de Paris, à condition que le parlement approuve cette décision.

L'Organisation de coopération intellectuelle aura obtenu un résultat très positif : ses sous-commissions réunissaient des scientifiques, personnalités littéraires et artistes éminents, qui œuvraient ensemble de façon désintéressée pour un but commun. Leurs activités reposaient sur un même principe, à savoir la coopération d'experts venus du monde extérieur avec ceux des membres de la Commission qui s'intéressaient particulièrement à la question à l'examen. Le chapitre 6 se concentre sur l'origine et sur l'histoire de la Conférence permanente des hautes études internationales, qui réunissait chaque année, dans des pays divers, des professeurs et d'autres universitaires spécialisés dans les relations et la politique internationales et il montre l'importance de sa contribution pour le développement des relations internationales en tant que discipline universitaire. Dans le cadre de cette étude, elles sont considérées comme l'un des pivots de la nouvelle culture politique internationale.

La Conférence des hautes études internationales répondait à la nécessité de trouver des méthodes appropriées pour organiser la formation à la politique internationale, tâche à laquelle s'est attelée la Commission internationale de coopération intellectuelle pendant plusieurs années, et ce dès sa création en 1922. En 1928, l'Institut international de coopération intellectuelle a organisé à Berlin une réunion d'experts pour la coordination des hautes études internationales, à laquelle ont assisté des représentants d'institutions nationales de sept pays et de quelques organisations « internationales ». La Conférence des institutions pour l'étude scientifique des relations internationales, qui deviendrait la Conférence sur les études internationales, est issue de cette réunion. Avant 1928, il n'existait pas de tribune internationale pour les échanges d'idées entre institutions spécialisées dans la recherche sur les relations internationales ou dans l'enseignement de cette discipline. Toutes ou presque sont apparues après la fin de la Grande Guerre. La Conférence devait combler cette lacune en permettant à des représentants de diverses institutions de se réunir de temps à autre pour débattre de problèmes auxquels ils se heurtaient. Les premières années, les questions abordées étaient pour la plupart de nature administrative - la communication de l'information, les échanges de listes de publications non écoulées et de bibliographies, ou encore les échanges d'universitaires ou de chercheurs. En 1931, le Comité exécutif de la Conférence suggéra que, puisqu'elle réunissait tant d'experts de pays si divers, elle devait servir de cadre pour débattre des problèmes internationaux sur la base des observations écrites préparées avec soin par des universitaires et des groupes d'étude. Cette proposition fut acceptée. Dans les années qui suivirent, la Conférence sur les études internationales mit au point une méthode spéciale de recherche concertée sur les problèmes de relations internationales de l'époque. Ses cycles d'étude biennaux ont ainsi porté sur « l'État et la vie économique » (1931-1933), « la sécurité collective » (1933-1935), « le changement pacifique » (1935-1937) et « les liens entre les politiques économiques et la paix mondiale » (1937-1939). Lorsque la Conférence se réunit à Bergen en août 1939 juste avant l'invasion de la Pologne par l'Allemagne nazie, elle avait choisi comme prochain thème d'étude « l'organisation internationale ».

Soucieux de préserver le caractère scientifique et non partisan de leurs travaux, les participants à la Conférence ne visaient pas l'action politique et ne cherchaient même pas à influencer directement les dirigeants. Si celle-ci a réellement exercé une influence sur l'élaboration des politiques, elle l'a fait de manière indirecte : elle a formé l'opinion publique en publiant les résultats de ses recherches menées conjointement et les conclusions de ses débats, les actes de la Conférence et des monographies spéciales. Elle a aussi exercé une influence indirecte du fait que certains des experts qui assistaient aux réunions occupaient des postes clés dans leurs pays respectifs. La Conférence était un lieu de rencontre où les universitaires et les hommes d'action pouvaient se familiariser avec les vues de collègues d'autres pays.

Dès le départ, le Secrétariat de la Conférence et l'Institut international de coopération intellectuelle ont tenté de faire participer des organisations et institutions néerlandaises aux travaux de la Conférence. Mais en 1931, les négociations prolongées entre l'Institut de Paris et l'Institut intermédiaire international de La Haye furent interrompues. Il fallut attendre encore deux ans avant qu'un comité néerlandais de coordination des études internationales ne voie le jour. Seules quelques rares organisations et institutions prirent part à ses activités. À l'époque, les affaires internationales ne suscitaient guère d'intérêt aux Pays-Bas. Il en ira différemment pendant la seconde moitié des années 1930 : le secrétaire de la Conférence, le professeur Verzijl, constatera alors que plusieurs de ses collègues sont prêts à participer à ses travaux. Le comité néerlandais n'a joué qu'un rôle relativement mineur dans la Conférence. À ce jour, l'historiographie néerlandaise ne fournit aucune information sur ce comité, les personnes ou les institutions qui en ont fait partie, ni sur ses activités internationales.

À Londres en 1935, à Madrid en 1936 et à Prague en 1938, la Conférence sur les études internationales a tenu des débats importants sur des sujets tels que la nature, la portée et les méthodes de l'étude systématique des relations internationales ; les rapports entre l'ancienne discipline traditionnelle du droit international et la nouvelle discipline universitaire des relations internationales ; l'enseignement des relations internationales à l'université, en particulier sur la façon dont l'enseignement pourrait être organisé plus efficacement compte tenu du cloisonnement des disciplines universitaires. À Prague, le rapporteur, le professeur Zimmern, a conclu entre autres que l'étude des relations internationales était plus systématiquement développée dans les universités américaines que dans les universités de n'importe quel autre pays et qu'elle y avait connu un essor extrêmement rapide depuis la Grande Guerre. Enfin, la situation dans les universités néerlandaises et les débouchés offerts aux spécialistes des relations internationales par la société néerlandaise sont analysés et envisagés dans une perspective internationale sur la base des résultats de l'enquête mondiale de la SDN et d'une étude de Bailey, spécialiste des relations internationales. En décembre 1946, la Conférence sur les études internationales a accepté l'invitation qui lui était faite de travailler en coopération avec l'UNESCO, qui avait succédé à l'Institut international de coopération intellectuelle. Après la Seconde Guerre mondiale, le concept de « coopération intellectuelle » multilatérale a de nouveau modelé la culture politique internationale et les activités des organisations internationales. Il reste d'actualité aujourd'hui.

L'utopie nécessaire de l'UNESCO (1945-2005)

Carlo Felice Casula

Professeur d'histoire contemporaine, Université de Roma Tre

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les exposés des collègues qui ont pris la parole précédemment durant cette session. Ces interventions me permettront d'enrichir la nouvelle édition à venir du livre « Unesco 1945-2005, Un'utopia necessaria » (Une utopie nécessaire), œuvre que j'ai écrit avec Liliosa Azara¹. J'ai eu ainsi la confirmation de combien l'UNESCO, depuis sa naissance et au fil des années, fut au centre des dynamiques, riches et complexes, de l'histoire culturelle et intellectuelle, mais aussi politique du siècle qui vient de s'écouler.

Dans mon exposé, j'essaie d'esquisser certaines des caractéristiques essentielles de l'expérience globale de l'UNESCO, en soulignant tout d'abord que l'UNESCO a représenté, depuis sa constitution, une utopie nécessaire, selon l'heureuse expression de Jacques Delors, héritier de la grande tradition de l'humanisme socialiste européen. L'un des aspects passionnants de l'UNESCO, même au niveau de l'opinion publique, est que tous ses Etats membres ont les mêmes droits: son Conseil Exécutif n'a pas de membres permanents ; elle est la seule parmi les agences spécialisées des Nations Unies qui est pourvue d'un réseau de Commissions nationales.

L'une des caractéristiques spécifiques de l'UNESCO réside dans sa capacité, consolidée dans le temps, d'interagir avec la société civile, et ce à travers différentes formes de collaboration développées avec des acteurs individuels et collectifs du monde de l'éducation, des sciences et de la culture.

Un grand nombre d'ONG, de plus en plus représentatives de la conscience du monde, interagissent et collaborent avec l'UNESCO.

A partir de sa réflexion sur la "diplomatie des relations intellectuelles internationales", selon l'expression de l'un de ses directeurs généraux, l'Italien Vittorino Veronese, l'UNESCO propose une politique qui n'est pas hiérarchisée d'une manière statique dans le cadre d'une organisation mondiale ainsi qu'un ensemble d'interférences et interactions entre processus socioculturels, offrant ainsi un exemple concret de ce que Jürgen Habermas a défini comme "politique interne mondiale".

En retraçant l'histoire de l'UNESCO dans le contexte élargi des Nations Unies et, plus en général, des relations internationales durant les décades qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, il est tout à fait significatif, bien que non surprenant, que l'antagonisme URSS - Etats-Unis, Est-Ouest, même dans les années de la guerre froide, n'ait pas été déterminant dans la stratégie ni dans la dynamique interne de l'UNESCO, alors que la dialectique Nord-Sud, quant à elle, a risqué de devenir un affrontement quasi paralysant pour l'Organisation.

Il apparaît clairement que dans le bilan positif des premières soixante années de son utopie nécessaire, l'UNESCO a été porteur d'une contribution fondamentale sur le plan de la réflexion théorique et sur l'application pratique des politiques, visant le développement d'une compréhension réciproque entre les peuples, avec leur histoire, leurs traditions et leurs valeurs spirituelles.

L'UNESCO continue à s'activer pour que les Etats et les nations, désormais conscients de leur interdépendance, de plus en plus forte, soient protagonistes de projets communs de

développement dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture, et qu'ils prévoient la gestion pacifique et intelligente des conflits toujours possibles.

L'histoire des premières soixante années de l'UNESCO doit être nécessairement reconsidérée dans le contexte des dynamiques complexes des relations internationales pendant la guerre froide, la détente et la transition de l'époque du bipolarisme à l'époque du monde unipolaire, suite à l'implosion et l'écroulement du communisme soviétique.

Une attention spécifique doit être accordée à l'émergence d'une nouvelle réalité: celle du Tiers Monde, qui passe de la phase de la décolonisation et de la constitution d'un mouvement des pays non alignés à l'actuelle phase dramatique du perpétuel sous-développement.

Les recherches sur l'UNESCO appellent une approche multidisciplinaire et une conjonction de compétences d'étude: l'histoire politique, sociale, culturelle et religieuse du monde contemporain et le droit international dans le nouveau contexte du système des Nations Unies avec une sensibilité conjointe pour l'évolution des relations entre les Etats et les cultures dans les dynamiques complexes et imbriquées du siècle de la mondialisation à peine révolu.

Le recours à des disciplines différentes, de l'histoire au droit, de l'anthropologie à la littérature et au cinéma, est incontournable non seulement pour reconstruire, mais aussi pour comprendre les phénomènes tels que la diversité culturelle et interculturelle, qui sont au centre de la vie de l'UNESCO.

Dans son action l'UNESCO a dû se confronter avec la dialectique Etat-nation *versus* gouvernement global: à ce propos la question écologique a fait tomber les voiles, comme l'a magistralement illustré Maurice Strong, dans la session d'ouverture du Sommet de la terre de Rio, en 1992, notamment en matière de sources d'énergie et de sauvegarde de l'environnement: il n'est plus en effet soutenable que la souveraineté soit exercée unilatéralement et individuellement par l'un ou l'autre des Etats.

Dans la gestion de l'UNESCO, les directeurs généraux ont joué un rôle très important, sur le plan de l'élaboration des programmes et des interventions pratiques. De Julian Huxley à Koïchiro Matsuura, des compétences professionnelles spécifiques, des backgrounds sociaux et culturels différents, des sensibilités idéologiques et religieuses, émanant de l'histoire de leur pays d'origine respectif, ont constitué indubitablement une ressource pour la maturation du choix stratégique de la diversité culturelle, la voie, à la fois majeure et obligatoire pour l'action globale de l'UNESCO.

¹ Avec Liliosa Azara, Carlo Felice Casula a publié le livre UNESCO 1945-2005. Un'utopia necessaria. Scienza, educazione e cultura nel secolo mondo (Città Aperta Edizioni, 2005)



Naissance d'une Organisation internationale

Table ronde 2

Une vision : humanisme et culture de paix

« Une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples (...) Par conséquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité. »

Préambule de l'Acte constitutif

Mercredi 16 novembre 2005

Introduction

Roger-Pol Droit

Président de la Table ronde, Philosophe, Chercheur au CNRS, Paris

Je vous remercie de votre présence et je remercie, en notre nom à tous, l'UNESCO de son hospitalité. J'ouvre cette table ronde du premier colloque « 60 ans d'histoire de l'UNESCO », intitulée « Une vision : humanisme et culture de paix ».

Comme je vais avoir la tâche – lourde d'honneur, certes, mais aussi d'un certain désagrément – de rappeler chacun aux contraintes de l'horaire, la moindre des choses est que je m'y tienne moi-même, mais je tiens toutefois à expliquer comment se dérouleront les débats d'aujourd'hui.

Nous avons trois heures, un tout petit peu moins parce que nous arrêterons à dix-huit heures, qui vont se répartir de la manière suivante : trois interventions de vingt minutes, soit une heure, trois réponses sur des thèmes qui auront été abordés, ou sur des compléments, pendant trois fois dix minutes, soit une demi-heure. En tout, une heure et demie. Restent à peu près trois quarts d'heure pour vos remarques, pour des questions, pour des discussions et à peu près trente de minutes qui me sont allouées, et que je peux répartir – ô privilège ! – comme je veux.

Je vais en prendre cinq ou six maintenant et en laisser une vingtaine pour tirer des conclusions et suggérer éventuellement quelques propositions pour la suite, puisque, comme vous le savez, l'objet de ce premier colloque est à la fois de commencer à explorer un certain nombre de points d'histoire de l'UNESCO, mais aussi de dessiner les lignes possibles d'un programme de recherche à venir.

Le titre de cette table ronde – « Une vision : humanisme et culture de paix » –, je crois qu'il faut le commenter très rapidement en disant qu'une vision c'est bien ce que contient l'Acte constitutif de l'UNESCO, dont nous fêtons ce jour-même le 60^e anniversaire de l'adoption à Londres, le 16 novembre 1945. Certaines visions de l'humanité et de la paix y sont contenues – et je ne dis pas encore « humanisme » ni « culture de paix ».

Je crois nécessaire de rappeler tout de suite une évidence. L'existence de cette vision fait l'originalité de l'UNESCO en tant qu'institution internationale – je dis bien : « en tant qu'institution internationale », – parce que, évidemment, l'UNESCO n'a pas l'exclusivité des idées de dignité, de droits de l'homme, de paix par la culture ni d'humanisme !

Elle n'a pas non plus l'universalité ou l'exclusivité des discours à ce sujet, mais elle est bien la seule institution à exister en tant que fondée sur cette vision, ayant pour tâche, évidemment infinie, de tenter de faire entrer cette vision, au moins petit à petit, ou même partiellement, dans la réalité.

C'est une spécificité tout à fait étrange, parce que toutes les organisations internationales – et elles sont nombreuses – se plient en effet non pas à une vision, mais d'abord à des exigences matérielles en traitant du commerce, du travail, des réfugiés, etc. Bref, la plupart de ces institutions internationales règlent des conflits d'intérêts, ou répondent à des demandes concrètes, matérielles, souvent pressantes.

Seule l'UNESCO paraît être chargée, selon la formule du préambule de l'Acte constitutif, de « construire, dans l'esprit des hommes, les défenses de la paix ». Elle seule promet, comme

institution, des valeurs éthiques et des principes abstraits dans un ensemble à la fois cohérent et de portée universelle. C'est une situation dont il faut souligner, ou retrouver, l'étrangeté.

Je vous propose donc de vous étonner, quelques secondes, que l'UNESCO existe.

Platon, depuis la Grèce antique, nous a rappelé que la philosophie a pour commencement l'étonnement. Il faut se dire d'abord : « mais pourquoi est-ce donc ainsi ? » Et : « comme il est curieux que cela existe ! » Essayons donc quelques instants de regarder l'UNESCO comme si nous la découvriions pour la première fois ! N'y a-t-il pas de quoi être surpris ?

Les États de toute la planète donnent de l'argent, payent des fonctionnaires, organisent des rencontres, prennent des résolutions, s'engagent à les appliquer... dans le seul but d'améliorer la connaissance, d'œuvrer à la culture, de veiller à ce que le savoir contribue à la paix et d'étudier les meilleures manières d'éduquer hommes et femmes à la tolérance et à l'égalité.

Je crois qu'il faut s'en étonner, tout simplement parce qu'il y a seulement soixante ans rien de semblable n'existait. Je crois qu'il faut même ajouter : rien de semblable n'avait encore jamais existé, sous cette forme précise, dans l'histoire humaine. Cette institution singulière donc, étonnante aussi, est fondée sur un texte - l'Acte constitutif - qui exprime une vision de la paix et de l'humanité.

Et en ce sens, je dirais volontiers que l'UNESCO, dans son essence, est une institution immatérielle.

Bien sûr, nous sommes dans ses bâtiments et les locaux, je crois, ne sont pas un rêve ni un idéal, et il y a du personnel et il y a une histoire, que nous allons commencer à explorer. Mais cela n'empêche pas que les objectifs sont des idéaux, de même que les fondements sont des valeurs. Il faut encore insister sur l'unité de cette vision, par opposition à la multiplicité des programmes et des actions de l'UNESCO. Trouvez donc un autre lieu au monde – que ce soit un lieu réel ou un lieu symbolique – où l'on se préoccupe en même temps des langues qui disparaissent et de la biosphère, de l'égalité des sexes mais aussi des Routes de la soie, des archives en péril, de l'éducation spéciale des personnes handicapées, de la tolérance, du génome humain, de la fracture informatique, sans oublier les danses populaires, la bioéthique et même la philosophie. Cet inventaire, qui peut paraître disparate, a bien une unité, un dénominateur commun : la paix et l'humanisme, fils directeurs de ces activités multiples.

J'ai pu m'en rendre compte mieux encore, ces derniers mois, en travaillant à la rédaction de ce livre, que l'UNESCO m'avait demandé d'organiser et qu'elle vient de publier. Il s'intitule : « L'humanité toujours à construire » et a pour sous-titre : « Regard sur l'histoire intellectuelle de l'UNESCO 1945-2005 ». Ce livre n'est évidemment qu'un regard partiel. J'ai voulu y donner un certain nombre d'échantillons de la richesse des débats intellectuels qui ont animé cette organisation au cours des soixante dernières années. Derrière des images parfois négatives de l'UNESCO – machine à discours officiels, jargon, langue de bois – il faut aller chercher une multitude d'éléments de réflexion dispersés dans la multiplicité des rapports, des programmes, des documents, dans ces bibliothèques entières qui ont été imprimés et publiés pendant les soixante ans d'existence de cette organisation. Il faut commencer à classer ces éléments de réflexion par thème – comme j'ai tenté de le faire – pour saisir qu'il y a eu véritablement, sur beaucoup de points essentiels de l'histoire culturelle du XX^e siècle et du début du XXI^e, de larges et importantes – et diverses – contributions de l'UNESCO.

J'ai tenté, au cours de ce voyage de plusieurs mois mené avec l'aide du service des archives de l'UNESCO, de trouver un fil directeur. Et j'ai essayé de faire tenir – si j'ose dire – l'UNESCO en une phrase. Comme cette phrase est relativement brève, je me permets de vous la lire. Pour la commenter, il faudrait beaucoup de temps, ou bien les 200 et quelques pages de ce livre. L'UNESCO en une phrase, ce serait ceci : « Après les catastrophes du XX^e siècle, il faut

reconstruire, avant tout éduquer, dans l'esprit des sciences, des humains égaux et différents, avec les moyens de communiquer, pour protéger et préserver la paix, la diversité des cultures, et finalement la vie. »

Chacun des membres de cette phrase fournit l'occasion d'une thématique qui traverse les soixante ans de cette histoire. Je ne développe pas, sauf pour ajouter, en conclusion de ces quelques mots d'ouverture, que la paix, à chaque fois, demeure évidemment le but ultime. En ce sens construire l'humanité ou construire la paix, c'est la même chose. Les deux tâches renvoient l'une à l'autre.

C'est pourquoi il existe une unité forte dans la thématique de cette table ronde, même si, bien évidemment, les interventions que nous allons maintenant entendre abordent chacune un sujet particulier, parlent d'un moment de l'histoire de l'UNESCO ou d'un thème de ce vaste ensemble.

La philosophie de l'UNESCO vers la « solidarité intellectuelle et morale »

Patricia Morales

*Chercheuse, Institut pour la mondialisation et le développement durable, Université de Tilburg
(Pays-Bas)*

... Une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et [...] cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité.

*Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture, adopté à Londres le 16 novembre
1945.*

Elever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes

Dans son préambule, l'*Acte constitutif de l'UNESCO* lance un appel révolutionnaire à tous les membres de la famille humaine pour l'établissement d'une paix durable, c'est-à-dire qu'ils assument un engagement éthique de solidarité.

Nous nous proposons ici de montrer le rôle remarquable que, depuis ses débuts jusqu'à ce jour, l'UNESCO a joué pour faire de l'idée de « solidarité » une réalité parmi les peuples du monde et aussi de considérer que ce principe de solidarité est la clé morale de l'Acte constitutif. Au cours des soixante années d'existence de l'Organisation, nous pouvons observer que le paradigme d'une « solidarité intellectuelle et morale » né au siècle passé a pénétré l'action de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture et qu'il s'est imposé comme une référence incontournable pour repenser la condition de l'homme sur la terre.

En fait, l'UNESCO a joué elle-même un rôle d'inspiratrice pour la réalisation des idéals de solidarité que proclame son Acte constitutif. Basée sur la solidarité, l'UNESCO a été, dans des situations difficiles d'oppression ou de tyrannie, un symbole de liberté et de protection internationale pour de nombreux scientifiques, éducateurs et penseurs, promouvant la liberté pour le développement humain et ménageant un espace de liberté d'expression et de résistance à la peur. Et, par son engagement au service de la paix, l'UNESCO a suscité un dialogue et une compréhension impliquant les cultures et les traditions du monde.

Dans l'esprit de l'Acte constitutif, nous passerons en revue les principales références à la « solidarité intellectuelle et morale » que comportent les documents et programmes de l'UNESCO depuis qu'elle a été formulée pour la première fois jusqu'à ce jour où elle apparaît comme une référence éthique dans l'action menée en matière de science, d'éducation et de culture.

La solidarité intellectuelle et morale de l'humanité

L'idée de solidarité a des antécédents dans toutes les cultures ayant des traditions d'universalité, d'obligations interpersonnelles et de souci pour les plus vulnérables. Des visions convergentes procédant de la religion, des théories éthiques et des conceptions politiques fournissent à la « solidarité » une assise transculturelle. Le premier antécédent du terme « solidarité » se rencontre dans l'« *obligatio in solidum* », c'est-à-dire le fait pour chaque individu membre d'une communauté d'être tenu de s'acquitter des dettes communes. Depuis la fin du XVIIIe siècle, le principe de responsabilité mutuelle entre l'individu et la société s'est élargi à la moralité et à la politique. La « solidarité » a trouvé une place politique aux côtés de la « fraternité » après la

Révolution française. A l'article XXI de la *Déclaration des droits de l'homme* révisée de 1793, la notion de solidarité apparaît sous un autre langage comme une « assistance publique », comme une « obligation sacrée » de la société envers ses citoyens malheureux auxquels elle doit subsistance.

Le concept de solidarité est indissociable de l'histoire humaine, mais, comme l'a relevé Kurt Bayertz, il soulève le problème historique de « n'être pas défini de manière rigoureuse et, par conséquent, d'être utilisé de façons très différentes et parfois très contradictoires ». C'est ce qui apparaît très clairement quand on compare la « solidarité » à d'autres termes qui ont donné naissance à toute une théorie, tels que « justice », « liberté » ou « égalité ». Du fait de ce déficit théorique, la « solidarité » implique une obligation morale d'agir, qui est louable mais non contraignante, et le problème théorique se pose en particulier quand il s'agit de justifier le passage du niveau factuel d'un terrain commun entre les individus au niveau normatif d'obligations mutuelles de se venir en aide les uns aux autres (voir Bayertz, p. 3 et suivantes).

La notion révolutionnaire de « solidarité intellectuelle et morale » due à l'UNESCO apparaît dans un scénario théorique et idéologique fragmenté où la science et l'éthique étaient elles aussi totalement dissociées. Après la fin de la deuxième guerre mondiale, la nécessité de faire régner une paix durable dans le monde devient un objectif commun sur notre planète. Le philosophe Karl-Otto Apel explique exemplairement comment la vieille exigence kantienne d'*un ordre cosmopolite de droit et de paix* est devenue plus urgente que jamais après l'Holocauste. L'*homo faber* n'avait jamais cessé depuis l'invention de la *hachette* d'élargir ses pouvoirs, se dépassant toujours pour devenir l'*homo sapiens*. Avec en particulier l'invention et l'usage de la bombe atomique et d'autres innovations technologiques, il a lancé un nouveau défi à la condition humaine et rendu nécessaire une éthique de la responsabilité à l'échelle mondiale. Mais ce défi demeure théoriquement sans réponse de la part du « système de complémentarité idéologique de l'Occident libéral », du rationalisme scientiste – y compris le positivisme juridique et l'économie libérale de marché – et de l'existentialisme. Et de même, la réaction de l'Est suggérant un système d'intégration idéologique entre rationalité scientifique et moralité publique et privée n'a pas été non plus réellement convaincante (voir Apel, 2002, p. 28 et suivantes).

L'une des contributions les plus significatives de l'UNESCO à la communauté intellectuellement et politiquement fragmentée de cette période a été d'unir avec succès les efforts pour fournir aux actions humaines un guide digne de confiance en assumant en connaissance de cause les différences théoriques des traditions. La « solidarité intellectuelle et morale » peut connaître une réalisation pratique. Comme l'avait proposé Jacques Maritain, la mission de l'UNESCO ne saurait se fonder sur une conception partagée du monde, mais sur des idées pratiques communes pouvant servir à mettre en place une tribune pour la paix. Pour reprendre les propositions formulées par le philosophe à la *deuxième session de la Conférence générale de l'UNESCO* (Mexico, 1947), « parce que la finalité de l'UNESCO est une finalité pratique, l'accord des esprits peut s'y faire spontanément, non pas sur une commune pensée spéculative, mais sur une commune pensée pratique ; non pas sur l'affirmation d'une même conception du monde, de l'homme et de la connaissance, mais sur l'affirmation d'un même ensemble de convictions concernant l'action » (voir Droit, 2005, p. 153).

L'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix

Depuis les débuts, l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation et le principe de solidarité sont étroitement liés. Le programme d'éducation universelle procède de l'idée de solidarité tout en contribuant puissamment à enrichir le contenu des programmes d'études en vue d'une promotion du principe de solidarité facilitée par une perspective multidisciplinaire et interculturelle « dans un esprit de mutuelle assistance ».

Dans son préambule, l'Acte constitutif de l'UNESCO affirme que « l'incompréhension mutuelle des peuples » a toujours été à l'origine de la suspicion et de la méfiance entre nations. Considérant que l'éducation est le meilleur remède contre l'ignorance, l'éducation universelle est

devenue une priorité pour l'UNESCO. Comme le souligne Jacques Delors, l'éducation repose sur les piliers que sont le fait d'apprendre à savoir, à faire, à être et à vivre ensemble, en rétablissant l'égalité des chances pour tous (voir Jacques Delors, dans Bindé, 2004). « Vivre ensemble » implique que la solidarité est le langage commun des comportements sociaux. En 1948, prenant une initiative décisive, l'UNESCO recommande que les Etats membres rendent obligatoire et universel un enseignement primaire gratuit, et l'« éducation pour tous » est devenue progressivement une priorité nationale des pays membres pour lutter efficacement contre l'analphabétisme.

Le principe de « solidarité intellectuelle et morale » est un élément constitutif des documents que l'UNESCO a élaborés au fil des années dans le domaine de l'éducation, fidèle au principe que l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix constitue pour toutes les nations un devoir sacré à remplir. On en trouve un exemple intéressant dans la *Recommandation de l'UNESCO sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales 1974*, qui appelle notre attention sur le fait que l'éducation avec la solidarité est indispensable à l'exercice des droits et libertés de tous les individus. Il convient notamment de citer le point 5 de ce texte : « en conjuguant l'apprentissage, la formation, l'information et l'action, l'éducation à vocation internationale devrait favoriser le développement cognitif et affectif approprié de l'individu. Elle devrait développer le sens des responsabilités sociales et de la solidarité envers les groupes moins favorisés et inciter au respect du principe d'égalité dans le comportement quotidien ».

Assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation

C'est avec l'« éducation pour tous » que le principe de solidarité a trouvé une traduction efficace dans le domaine de l'éducation, la solidarité se trouvant renforcée par la participation active de tous les membres de la société, en particulier des femmes et des enfants. L'« éducation pour tous » de l'UNESCO devient un instrument merveilleux pour faire du droit des femmes à l'éducation une réalité et pour permettre aux femmes de participer pleinement à la société. De surcroît, on reconnaît généralement que les femmes jouent d'ordinaire un rôle positif pour une culture de la paix et contre la violence. A la Conférence internationale de l'instruction publique en 1952, un délégué, paraphrasant le préambule de l'*Acte constitutif de l'UNESCO*, remarqua que, les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des femmes que doivent être élevées les défenses de la paix. Il ne fait aucun doute que nous ne saurions négliger ni les uns ni les autres. C'est pourquoi nous nous assignons pour tâche d'obtenir pour les femmes, de même que pour les hommes, la reconnaissance universelle et la jouissance effective de ce droit à l'éducation ». (Voir le discours d'ouverture de la quinzième session de la Conférence internationale de l'instruction publique, BIE, Genève, 7-12 juillet 1952 dans www.unesco.org)

Pour faire de l'« éducation pour tous » une réalité, l'UNESCO s'attache également à promouvoir l'éducation des adultes. On trouve dans la *Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes 1976* un exemple notable du rôle que l'éducation doit jouer pour consolider la solidarité universelle. Cette recommandation fait en effet figurer dans les objectifs de l'éducation des adultes la promotion d'une conscience de « la solidarité aux niveaux familial, local, national, régional et international » et appelle également l'attention sur « la solidarité au-delà des frontières ».

Le mot « solidarité » apparaît également dans d'autres documents de l'UNESCO sur l'éducation, comme par exemple dans la *Charte internationale de l'éducation physique et du sport 1978*, où il est associé à la fraternité. On y trouve notamment ces mots : « Soulignant en conséquence que l'éducation physique et le sport doivent tendre à promouvoir les rapprochements entre les peuples comme entre les individus ainsi que l'émulation des intéressés, la solidarité et la fraternité, le respect et la compréhension mutuels, la reconnaissance de l'intégrité et de la dignité des êtres humains ... »

La libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances

Le principe de solidarité devient progressivement un guide pour la science, le deuxième des grands domaines de compétence de l'UNESCO. La nécessité d'une coopération entre les domaines de compétence de l'UNESCO, en particulier celui des sciences, a été soulignée dès le début, notamment par René Maheu, Directeur général de l'Organisation de 1961 à 1974. Il avait suggéré qu'une « synthèse humaniste » devait être réalisée avec la liberté et la rigueur intellectuelle : « un équilibre entre la science et la culture, entre la science et la technique et, à l'intérieur même de la science, entre les sciences de la nature et les sciences de l'homme » (cité dans Droit, 2005, p. 158).

« La libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances » sont les objectifs que l'UNESCO s'attache à faire prévaloir, sachant que les activités scientifiques et technologiques ont plus que jamais besoin de paramètres éthiques. L'UNESCO opère en fait comme une tribune mondiale pour l'éthique, en ce qui concerne notamment les avancées actuelles de la science et de la technologie. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, préoccupé par la situation des pays les plus pauvres qui ne peuvent bénéficier des avantages dus à la science, déclare que l'UNESCO « s'engage sans réserve pour la défense et la promotion de la dignité humaine universelle au sein d'un monde qui connaît des changements spectaculaires, tout en contribuant à soulever les grandes questions morales et à définir les principes éthiques dont le besoin est ressenti avec tant d'urgence par tous les peuples et tous les pays » (voir Matsuura, 2005).

Il convient à cet égard de mentionner le code de déontologie pour les sciences de la vie très largement reconnu sur le plan international qu'est la *Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme*. Comme le souligne Koïchiro Matsuura, ce document établit un équilibre entre la garantie du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la nécessité d'assurer la liberté de la recherche. Dans cette déclaration, l'impératif moral absolu de la préservation de la dignité humaine universelle dans toute la recherche et la technologie appliquée en matière de génome humain a pour principe directeur la solidarité associée à la coopération internationale. Mais la solidarité doit être avant tout le fait des Etats pour qui elle est un devoir majeur envers les populations vulnérables. C'est ainsi qu'aux termes de l'article 17 de la Déclaration, « Les Etats devraient respecter et promouvoir une solidarité active vis-à-vis des individus, des familles ou des populations particulièrement vulnérables aux maladies ou handicaps de nature génétique, ou atteints de ceux-ci ». *Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme 1997, approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1998*.

Avec le principe de justice et d'égalité, la solidarité est un élément constitutif du code de déontologie proposé pour la protection des données génétiques humaines applicable en général. L'article premier de la *Déclaration internationale sur les données génétiques humaines 2003* formule les objectifs de cette déclaration qui sont « d'assurer le respect de la dignité humaine et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la collecte, le traitement, l'utilisation et la conservation des données génétiques humaines, des données protéomiques humaines et des échantillons biologiques à partir desquels elles sont obtenues, ci-après dénommés « échantillons biologiques » conformément aux impératifs d'égalité, de justice et de solidarité et compte dûment tenu de la liberté de pensée et d'expression, y compris la liberté de la recherche ... ».

Enfin, la *Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme 2005* tient particulièrement compte des besoins spécifiques des pays en développement, des communautés autochtones et des populations vulnérables dans le domaine de la bioéthique, réaffirmant la triade égalité, justice et solidarité. Aux termes de l'article 10 de ce texte, « L'égalité fondamentale de tous les êtres humains en dignité et en droit doit être respectée de manière à ce qu'ils soient traités de façon juste et équitable ». Quant à l'article 13, il proclame que « la solidarité entre les êtres humains ainsi que la coopération internationale à cette fin doivent être encouragées ».

Il est intéressant de relever que la complémentarité entre la solidarité et la justice que préconisent ces documents sur la bioéthique est également proposée par le philosophe Jürgen Habermas qui affirme que la solidarité est l'« envers » de la justice. Exprimant les préoccupations humaines, la solidarité complète la justice. Les normes moralement valables seraient celles « qui pourraient être acceptées par tous ceux qui sont concernés en tant que participants à un discours pratique » (voir Habermas, 1990, p. 32 et suivantes).

Une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives

Le principe de solidarité pour la paix joue également un rôle essentiel dans le troisième grand domaine d'action de l'UNESCO qu'est la culture, où l'Organisation aspire à promouvoir les principes de solidarité, de tolérance, de coopération, de dialogue et de réconciliation entre les traditions et religions du monde afin de renforcer le respect pour la diversité culturelle et de consolider une culture de paix.

Basée sur une approche interdisciplinaire des sciences sociales et humaines, la *Déclaration de principes sur la tolérance 1995* a été proclamée cinquante ans après la Charte des Nations Unies et deux cents ans après que Voltaire avait mené sa première grande bataille philosophique contre l'intolérance de la religion. Visant « à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage », la Déclaration qualifie la tolérance non seulement de devoir moral, mais encore d'exigence politique et légale pour les individus, les groupes et les Etats, compte tenu des dangers de la violence et de l'exclusion associés aux différentes formes d'intolérance. Au point 4.2 de la Déclaration, l'« éducation à la tolérance » est considérée comme un impératif urgent pour combattre la violence et l'exclusion, la solidarité étant un élément constitutif de cette éducation : « Les politiques et programmes d'éducation doivent contribuer au développement de la compréhension, de la solidarité et de la tolérance entre les individus ainsi qu'entre les groupes ethniques, sociaux, culturels, religieux et linguistiques et les nations ».

Nous pouvons considérer que le principe de tolérance est étroitement lié au principe de solidarité. La tolérance serait une condition préalable de la solidarité. Selon le philosophe Richard Rorty, qui estime que le progrès moral est donné lorsqu'un surcroît de solidarité humaine apparaît après que nous avons reconnu que les différences associées à l'ethnicité, à la religion et aux modes de vie sont sans importance, nous pouvons voir le rôle que la tolérance, dans l'optique de l'UNESCO, joue pour développer la solidarité. Ce qui compterait est la douleur et l'humiliation des « autres ». La solidarité se fonderait sur des sentiments de compassion pour ceux qui sont « comme nous » et non sur une théorie universelle relative à une valeur et une dignité humaines communes (voir Rorty, 1989, Introduction).

Cependant, on ne saurait expliquer la solidarité sans tenir compte de la valeur de la diversité culturelle. La solidarité suppose la tolérance, mais va au-delà de la simple acceptation des différences de l'autre. L'UNESCO appelle notre attention sur la valeur de la diversité culturelle et appuie en conséquence une série d'initiatives pour la protection de ce patrimoine commun. Très différente de la position de Richard Rorty était celle du sociologue Emile Durkheim qui a expliqué l'évolution sociale par le passage d'une solidarité mécanique à une solidarité organique, soulignant que ce n'est pas la similarité mais la diversité qui est l'élément constitutif de la solidarité. Cela veut dire que ce n'est pas la primauté du « nous » par rapport à « eux » qui est à la base du principe de solidarité, mais la conscience de la nécessité d'une réciprocité mutuelle dans un cadre très complexe. Dans la ligne d'Emile Durkheim et dans une perspective plus large, nous pouvons, dans le contexte d'interdépendance globale d'aujourd'hui, redécouvrir la nécessité urgente d'une « solidarité organique globale » pour consolider ce qui est dans les faits une « société globale ». Il ne s'agit pas d'une « communauté globale », mais simplement d'une « société globale » mûre, où la « solidarité organique » doit s'appuyer sur la diversité et la vulnérabilité de la famille humaine (voir Durkheim, 1893 ; réédition 1991, *De la division du travail social*).

Dans les documents de l'UNESCO sur la diversité culturelle, le principe de solidarité vient compléter celui de coopération internationale. Comme la coopération n'est pas suffisante pour relever les défis d'un monde d'inégalités, l'application du principe de solidarité revêt un caractère d'urgence. Sur la base d'une reconnaissance de la diversité culturelle et, en même temps, de l'unité de l'humanité, la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle 2001* associe la solidarité à la coopération au niveau international. Dans son article 10, elle proclame que « face aux déséquilibres que présentent actuellement les flux et les échanges des biens culturels à l'échelle mondiale, il faut renforcer la coopération et la solidarité internationales destinées à permettre à tous les pays, en particulier aux pays en développement et aux pays en transition, de mettre en place des industries culturelles viables et compétitives sur les plans national et international ».

La *Charte sur la conservation du patrimoine numérique 2003* réaffirme cette complémentarité de la solidarité et de la coopération. Pour répondre aux défis d'un monde inégalitaire, son article 11 affirme que, « vu la fracture numérique actuelle, il est nécessaire de renforcer la coopération et la solidarité internationales pour permettre à tous les pays d'assurer la création, la diffusion et la conservation de leur patrimoine numérique, ainsi que la possibilité d'y accéder en permanence ».

Enfin, la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles 2005*, considérant la diversité culturelle comme un patrimoine commun de l'humanité à préserver au bénéfice de tous, formule sous le point 2.4 un principe de solidarité et de coopération internationales : « La coopération et la solidarité internationales devraient permettre à tous les pays, particulièrement aux pays en développement, de créer et renforcer les moyens nécessaires à leur expression culturelle, y compris leurs industries culturelles, qu'elles soient naissantes ou établies, aux niveaux local, national et international ».

L'objectif de la paix internationale

Aux termes de l'Acte constitutif de l'UNESCO, la paix internationale est, avec la prospérité commune de l'humanité, l'objectif majeur de l'Organisation. Progressivement, l'idée s'est fait jour dans le contexte de l'UNESCO que la paix n'est pas simplement l'absence de guerre et qu'une conception positive et dynamique de la paix devient nécessaire. Un concept nouveau de « culture de la paix » est proposé dans la *Déclaration de Yamoussoukro pour la paix* en 1989, concept qui a été ensuite développé par l'UNESCO en réponse à l'« Agenda pour la paix » des Nations Unies en 1992 sous l'égide de Federico Mayor, qui était alors le Directeur général de l'Organisation. Les Nations Unies définissent elles-mêmes la culture de la paix comme « un ensemble de valeurs, d'attitudes et de comportements qui rejettent la violence et incitent à prévenir les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes et à résoudre les problèmes par la voie du dialogue et de la négociation entre les personnes, les groupes et les nations » (*Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/52/13, 1998*). L'Année internationale de la culture et de la paix et la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde ont été instaurées pour permettre un développement plus poussé de cette conjonction entre la paix et la rencontre des cultures.

Dans le monde entier, des organisations s'emploient à promouvoir la culture de la paix avec le *Manifeste 2000 pour une culture de la paix et de la non-violence* qui se propose d'offrir au nouveau millénaire un commencement nouveau pour transformer « la culture de la guerre et de la violence en une culture de la paix et de la non-violence ». Le principe de solidarité intègre le programme d'une culture de la paix au principe de non-violence, de tolérance, de dialogue et de participation. Innovation, le *Manifeste 2000* invite à « contribuer au développement communautaire avec la pleine participation des femmes et dans le respect des principes démocratiques, afin de créer ensemble de nouvelles formes de solidarité (voir Federico Mayor, 2005).

L'objectif du bien-être commun de l'humanité

Le deuxième objectif de l'Acte constitutif de l'UNESCO, à savoir le bien-être commun de l'humanité, nous invite à repenser la mise en œuvre réelle du principe de solidarité. Dans un discours célébrant le trentième anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* en 1978, le juriste Karel Vasak, alors directeur de la Division des droits de l'homme et de la paix de l'UNESCO, réfléchit au rapport entre solidarité et fraternité. Il offre une approche nouvelle à la réalisation des droits de l'homme en introduisant le concept de « droits de solidarité » avec un droit au développement, un droit à la paix, un droit à l'environnement, un droit à la propriété du patrimoine commun de l'humanité et un droit à la communication. Les « droits de solidarité » ont été inspirés par la « fraternité », troisième terme de la devise de la Révolution française. En fait, ce terme implique l'existence d'un « terrain commun » aux membres d'une communauté. Ce type de familiarité peut être interprété en rapport avec chacun des membres de la « famille humaine » et peut aussi être transformé en un « sentiment » d'obligation. Karel Vasak suggère une classification nouvelle des droits de l'homme : la première génération de droits civils et politiques correspondant à la *liberté* ; la seconde génération de droits économiques, sociaux et culturels à l'*égalité* et une troisième génération, celle des « droits de solidarité », concernant le principe de *fraternité*. Cette ambitieuse troisième génération des droits de l'homme aurait pour sujet juridique la population considérée comme un tout. Ces droits ont suscité une série de débats sur les droits individuels et collectifs et sur la possibilité d'une mise en œuvre pleine et entière des droits de l'homme qui demeure ouverte jusqu'à ce jour (Karel Vasak, 1982, chapitre I). Tenant compte de cette situation, Janusz Symonides, qui a succédé à Karel Vasak comme directeur de la Division des droits de l'homme de l'UNESCO considère que la solidarité devra devenir un principe juridique du nouvel ordre international. Il propose une « solidarité entre les pays et une solidarité au sein de chaque pays en faveur des plus défavorisés ». (Janusz Symonides, 1998, chapitre I).

L'introduction du concept de « droits de solidarité » constitue un effort majeur pour combler le fossé entre idéal et réalité au niveau intragénérationnel. Il faut que le bien-être soit partagé et aucun membre de la génération présente ne saurait être exclu. La *Déclaration de l'UNESCO sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures 1997*, fondée sur plusieurs précédents internationaux concernant les responsabilités des générations présentes envers les générations futures, invite à assumer sans réserve le principe de solidarité à la lumière de la fraternité de la famille humaine selon une dimension temporelle. Elle affirme « la nécessité d'établir des liens nouveaux, équitables et globaux de partenariat et de solidarité intragénération » et vise à promouvoir « la solidarité intergénérationnelle pour la continuité de l'humanité ». Nous pouvons également considérer que la *Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme 1997* renforce le fondement scientifique de la solidarité en appelant notre attention sur le génome humain. Son article premier affirme que « Le génome humain sous-tend l'unité fondamentale de tous les membres de la famille humaine, ainsi que la reconnaissance de leur dignité intrinsèque et de leur diversité. Dans un sens symbolique, il est le patrimoine de l'humanité. »

La solidarité, fondement de la paix

La philosophie de l'UNESCO promouvant « la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité » a été réaffirmée, depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) dont l'article 28 affirme que « toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet » jusqu'à la Déclaration du millénaire (2000) qui considère la « solidarité » comme indispensable aux relations internationales au vingt et unième siècle. Cette déclaration propose un moyen concret de réaliser la solidarité lorsqu'elle proclame que « les problèmes mondiaux doivent être gérés multilatéralement et de telle façon que les coûts et les charges soient justement répartis conformément aux principes fondamentaux de l'équité et de la justice sociale. Ceux qui souffrent ou qui sont particulièrement défavorisés méritent une aide de la part des privilégiés ». Cette affirmation est renforcée à l'article 26 : « Nous n'épargnerons aucun effort pour faire en sorte que

les enfants et toutes les populations civiles qui souffrent de façon disproportionnée des conséquences des catastrophes naturelles, d'actes de génocide, des conflits armés et autres situations d'urgence humanitaire bénéficient de l'assistance et de la protection requises pour pouvoir reprendre au plus vite une vie normale ».

Si, dans les années 1970, on parlait d'un « droit de solidarité », c'est aujourd'hui un « devoir de solidarité » qui est proposé sur la base de la reconnaissance de la situation d'autrui. Koïchiro Matsuura formule un « devoir de solidarité » pour venir en aide aux populations les plus vulnérables. Dans son *Message à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté 2004*, il déclare qu'« il s'agit là d'un devoir de solidarité en même temps qu'un acte de raison et de paix, pour éviter l'émergence de nouveaux foyers d'instabilité dans le monde ». Le juriste Richard Goldstone a montré à quel point les droits et les devoirs sont liés. Sous sa présidence, la *Déclaration des devoirs et des responsabilités de l'homme* énumère les devoirs et les responsabilités procédant des droits de l'homme de la communauté mondiale. Ce n'est que si les responsabilités humaines sont dûment assumées que les droits universels deviendront une réalité. Cette interrelation étant, nous pouvons revenir à la formulation de droits de solidarité et aussi des droits des générations futures à la lumière de la formulation contemporaine d'un devoir de solidarité (voir Goldstone, 1998, Introduction).

« Nous devrions aider, quand nous le pouvons » ; c'est en ces termes que le devoir de solidarité pourrait être formulé lorsqu'une obligation morale découle de nos possibilités de faire des droits d'autrui une réalité. Dans un monde interdépendant, la philosophie de l'UNESCO visant à une « solidarité intellectuelle et morale de l'humanité » apparaît aujourd'hui, davantage même que jamais auparavant, comme la seule garantie pour assurer une paix réalisable et durable pour notre société mondiale. Cet anniversaire de l'UNESCO est une merveilleuse occasion de rendre un hommage mérité à tous ceux qui ont contribué à élaborer le principe de solidarité en matière d'éducation, de science et de culture et d'être conscients de la nécessité de continuer à aller de l'avant avec cette responsabilité partagée. La « solidarité intellectuelle et morale » est la conséquence d'une compréhension honnête de notre condition humaine et elle nous enjoint d'agir en fraternité avec les autres, membres de la génération présente et membres des générations futures.

Références

- Karl-Otto Apel. 2002, *The Response of Discourse Ethics to the Moral Challenge of the Human Situation as Such and Especially Today*, Louvain : Peeters Publishers.
- Jérôme Bindé (dir. publ.). 2004, *Où sont les valeurs? Entretiens du XXIe siècle*, Paris : UNESCO.
- Kurt Bayertz (dir. publ.). 1999, *Solidarity*, Dordrecht : Kluwer Academic Publishers.
- Roger-Pol Droit. 2005, *L'humanité toujours à construire. Regard sur l'histoire intellectuelle de l'UNESCO 1945-2005*, Paris : UNESCO
- Emile Durkheim. 1893, *De la division du travail social*, rééd. : Paris, P.U.F., 1991.
- Richard A. Falk. 2000, *Human Rights Horizons. The Pursuit of Justice in a Globalizing World*, Londres : Routledge.
- Richard Goldstone (Président). 1998, *Déclaration des devoirs et des responsabilités de l'homme*, Valence : Fundación Valencia III Milenio <http://www.aidh.org/drtsoblig/OO.htm>
- Jürgen Habermas. 1990, 'Justice and Solidarity', dans M. Kelly (dir. publ.), *Hermeneutics and Critical Theory in Ethics and Politics*, Cambridge : MIT Press, pp. 32-52.
- Koïchiro Matsuura. 2005, "Ethics and Science" dans *Institutional Issues Involving Ethics and Justice, Encyclopedia of Life Support Systems (EOLSS)*, developed under the auspices of the UNESCO, Oxford : Eolss Publishers, [<http://www.eolss.net>]

Federico Mayor. 2005, "Culture of Peace" dans Institutional Issues Involving Ethics and Justice, *Encyclopedia of Life Support Systems (EOLSS)*, developed under the auspices of the UNESCO, Oxford : Eolss Publishers, Oxford [<http://www.eolss.net>]

Federico Mayor 1999 (dir. publ.), *Lettres aux générations futures*. Paris : Éditions UNESCO.

Javier Pérez de Cuellar *et al.* 1995, *Notre diversité créatrice: rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement*, Paris : Éditions UNESCO.

Richard Rorty. 1989, *Contingence, ironie et solidarité*, trad. P.-E. Dauzat, Paris : Armand Colin, 1993.

Steinar Stjerno. 2005, *Solidarity in Europe: the History of an Idea (2005)*. Cambridge: Cambridge University Press.

Janusz Symonides (dir. publ.). 1998, *Human Rights: New Dimensions and Challenges. UNESCO Manual on Human Rights*, Paris : UNESCO.

Karel Vasak 1977, « La Déclaration universelle des droits de l'homme 30 ans après », dans *Le Courrier de l'UNESCO*, XXX, II, Paris : UNESCO

Karel Vasak et P. Alston (dir. publ.). 1982, *The International Dimensions of Human Rights*, Paris : Greenwood Press For UNESCO.

Polly Vizard. 2000, *Antecedents of the Idea of Human Rights: A Survey of Perspectives*, Rapport mondial sur le développement humain 2000, Background Paper: hdr.undp.org/docs.

Encyclopédie des systèmes permettant la vie, www.eolss.net

UNESCO : www.unesco.org ; Nations Unies : www.un.org

Vers un monde sans mal : Alfred Métraux, un anthropologue à l'UNESCO (1946-1962)

Harald Prins et Edgar Krebs

Respectivement Professeur d'anthropologie, Université de l'Etat du Kansas et Conservateur du Musée national d'histoire naturelle, Smithsonian Institution, Washington DC

« ... Mais je n'oublie pas que l'anthropologie est un nouvel humanisme »
(Alfred Métraux, janvier 1949)

Introduction

Né en Suisse, ayant passé son enfance en Argentine et fait ses études universitaires en France et en Suède, Alfred Métraux devint un polyglotte particulièrement compétent en matière d'ethnographie concernant l'Amérique latine, le Pacifique et les Caraïbes. Après avoir obtenu son doctorat à la Sorbonne en 1928, il occupa une série de postes de courte durée comme chercheur et comme enseignant, et travailla comme chercheur dans des musées et des universités de divers pays. Puis, en 1946, il entra à la toute récente Organisation des Nations Unies à son Siège de New York. Premier anthropologue professionnel à travailler pour l'organisation internationale, Métraux participa vers la fin des années 1940 à plusieurs projets lancés par l'UNESCO, dont l'Institut international de l'Hylea amazonienne au Brésil et le projet pilote d'éducation de base dans la vallée de Marbial à Haïti.

Nommé à la tête de la division qui venait d'être créée en 1950 pour l'étude des problèmes raciaux au Département des sciences sociales de l'UNESCO, Métraux se retrouva à Paris où il avait étudié l'anthropologie un quart de siècle auparavant. A ce nouveau poste, il allait jouer un rôle décisif dans la mission majeure de l'UNESCO consistant à mettre en œuvre certains des grands principes proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Cette mission, pour citer le mythe traditionnel des Indiens Guarani qu'il connaissait si bien, fournissait une occasion de contribuer à l'instauration d'« un monde sans mal ». A partir de 1959, Métraux fut aussi professeur d'ethnologie sud-américaine à la prestigieuse Ecole des hautes études de Paris. Ses fonctions à l'UNESCO avaient alors été redéfinies comme celles de « spécialiste du programme pour les droits de l'homme ».

Jusqu'à 1962, date à laquelle il dut quitter l'UNESCO à l'âge statutaire de 60 ans, Métraux ne se contenta pas seulement de participer à diverses initiatives majeures dans le monde entier (dont des projets d'anthropologie appliquée de grande envergure), il continua aussi à voyager fréquemment et à publier énormément. Outre de nombreux articles dans le *Courrier de l'UNESCO* et dans de grands journaux français comme *Le monde*, il publia dans diverses langues plus de 200 articles de recherche et de vulgarisation, ainsi que neuf livres. En outre, il recueillit des centaines de pièces ethnographiques pour plusieurs grands musées, notamment le Musée de l'homme à Paris, le Peabody Museum à Yale et l'American Museum of Natural History à New York.

Métraux n'abandonna jamais sa passion de la recherche pure, mais il donna beaucoup de lui-même pour produire et diffuser des connaissances scientifiques visant à améliorer la condition humaine et à réduire la misère des hommes. Par ses initiatives et sa participation active à la recherche anthropologique appliquée, il apporta sa contribution aux débats sur de grandes

questions qui se posaient aux gouvernements et aux organismes internationaux de développement, multipliant les rapports et les conférences, ainsi que les textes et les émissions destinés au grand public. Presque toujours apolitique et étranger au nationalisme, il mettait son engagement au service du genre humain en recherchant les meilleurs moyens de résoudre, de réduire ou de gérer les tensions culturelles et les conflits sociaux au sein de sociétés en évolution rapide, qu'il s'agît de l'acculturation de groupes tribaux, de la participation de communautés paysannes à des projets de développement rural ou bien encore d'Etats culturellement pluralistes où des « races » ou des minorités ethniques se trouvaient maintenues dans un état d'infériorité.

Dans l'esprit du sujet du présent colloque, nous ferons porter l'essentiel du présent article sur l'œuvre de pionnier que Métraux a accomplie en matière d'anthropologie au service du public, et en particulier sur son engagement à la cause des droits de l'homme. Pour situer historiquement cet anthropologue de l'UNESCO, nous dirons d'abord quelques mots de ses antécédents personnels, de ses études et de sa carrière avant son entrée à l'ONU*.

Antécédents personnels et universitaires

Né à Lausanne en 1902, Alfred Métraux était d'une famille ethniquement mélangée. Son père, médecin, faisait partie d'une famille protestante suisse bien connue alors que les parents de sa mère étaient des juifs russes. En 1907, Alfred et sa famille s'installèrent à Mendoza, en Argentine, où son père prit la direction du service de chirurgie de l'hôpital de la ville. Pour ses études secondaires, Alfred retourna dans sa ville natale en Suisse. Six ans plus tard, il se rendait en France pour y étudier l'ethnologie, c'est-à-dire l'anthropologie socioculturelle, à l'Ecole pratique des hautes études de Paris sous l'égide de Marcel Mauss. Il suivit aussi des cours à l'Université de Göteborg, en Suède, avec Erland Nordenskiöld, qui avait travaillé sur le terrain dans diverses tribus du Gran Chaco. Après avoir obtenu son doctorat à la Sorbonne en 1928 avec une thèse d'histoire culturelle consacrée à la culture matérielle des Indiens Tupi-Guarani et une « petite thèse » sur la religion des Indiens Tupinamba, Métraux, âgé de 26 ans, retourna en Argentine pour y fonder et diriger l'Institut d'ethnologie de l'Université de Tucumán. Fondateur et directeur de la *Revista de Etnología* de l'université, revue consacrée à l'ethnologie des Indiens d'Amérique du Sud, il entretenait une correspondance intensive avec des anthropologues de différents pays. Il organisa en outre plusieurs expéditions ethnographiques auprès de communautés tribales du Gran Chaco et des hauts plateaux boliviens.

Peu après son retour en France en 1934, Métraux entreprit une expédition de deux ans dans le Pacifique-Sud, où il fit des recherches d'ethnographie et d'histoire culturelle à l'île de Pâques sous les auspices du Musée de l'homme. Il passa les deux années suivantes (1936-1938) au Bishop Museum d'Honolulu (Hawaï), où il écrivit son ouvrage classique sur l'île de Pâques. C'est alors que, voyant les nuages de la guerre s'amonceler sur l'Europe et l'Asie, il décida de rechercher un poste dans une grande université des Etats-Unis. Après avoir été pour de courtes périodes (1938-1939) professeur associé à l'Université de Californie (Los Angeles et Berkeley) et à l'Université Yale, il obtint une bourse Guggenheim pour une année de recherches ethnographiques sur le terrain dans le Gran Chaco. Pendant ce séjour, il recueillit aussi des objets indiens pour des musées américains. En 1941, il retourna brièvement à Yale pour travailler à l'enquête transculturelle à laquelle on donna plus tard le nom de « Human Relations Area Files ». La même année, il épousa sa deuxième femme, une jeune veuve américaine du nom de Rhoda Bubendey, qui avait été l'une des étudiantes de Bronislaw Malinowski à Yale. C'est aussi cette année-là qu'il acquit la nationalité américaine (tout en conservant son passeport suisse) et qu'il accéda à un poste de chercheur à la Smithsonian Institution à Washington, D.C. C'est là que, pendant les dernières années de la deuxième guerre mondiale, il travailla principalement à la recherche, à la rédaction, aux commandes d'articles et à l'édition pour l'ouvrage en sept volumes sur les Indiens d'Amérique du Sud intitulé *Handbook of South American Indians*. C'est au cours de cette période qu'il publia son *Ethnology of Easter Island* (1940), suivi en 1941 par sa version française, *L'île de Pâques*, ainsi qu'une autre monographie intitulée *The Native Tribes of Eastern Bolivia and Western Mato Grosso* (1942).

Lorsque la guerre qui avait ravagé l'Europe toucha à sa fin, Métraux travailla à la Morale Division de l'US Strategic Bombing Survey. D'avril à août 1945, lui et ses collègues inspectèrent les villes allemandes dévastées par les bombardements et les incendies et interrogèrent des civils allemands, des réfugiés et des survivants des camps de la mort. Le 18 mai, écrivant de Strasbourg à sa femme Rhoda une lettre sur l'immensité des souffrances créées par la guerre, il disait : « J'ai été profondément ébranlé par l'expérience. Il me sera difficile de retourner à mes travaux de bibliothèque et aux Indiens d'Amérique du Sud ».

Métraux devient « Monsieur UNESCO » à Haïti (1948-1950)

Quand Métraux entra à l'ONU à New York en mai 1946, c'était encore une petite organisation à ses débuts. Avec les armes atomiques de destruction massive qui venaient d'être inventées et qui proliféraient déjà rapidement, une catastrophe nucléaire était la nouvelle épée de Damoclès au-dessus de chacun. Cependant que les Soviétiques lançaient une campagne mondiale de propagande au nom d'une révolution prolétarienne internationale contre l'exploitation et la répression capitalistes, les Etats-Unis se lançaient contre le communisme considéré comme une idéologie ennemie du capitalisme et chantaient les louanges de la « liberté » (comme dans « libre entreprise » et « marchés libres ») en tous lieux, y compris dans le « tiers-monde » émergent. Pendant cette période particulièrement tourmentée, l'ONU acquit rapidement de l'influence comme la principale force stabilisatrice dans un monde qui voyait la montée de la globalisation et la chute du colonialisme.

Fondée en 1945 comme une institution spécialisée des Nations Unies chargée de servir une « paix établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité », l'UNESCO s'efforçait de réduire les tensions sociales et les conflits violents en s'attaquant à la pauvreté des campagnes, à l'analphabétisme des paysans, à la discrimination raciale et à toute une série d'autres indignités. Déclarant la guerre à l'ignorance et à l'inhumanité, elle attira l'attention d'une cohorte internationale d'intellectuels, d'artistes et d'éducateurs idéalistes, sollicitant leur avis et leur assistance. Très rapidement, les dirigeants de l'UNESCO avaient reconnu que l'anthropologie n'est pas seulement précieuse parce qu'elle accroît notre savoir, mais aussi en raison de son potentiel pratique pour l'amélioration sociale et le changement culturel. Répondant à une demande de Homer Barnett, ancien collègue de Métraux à la Smithsonian, qui présidait alors le Comité de l'information de l'American Anthropological Association (AAA), le Sous-Secrétaire général de l'ONU, Henri Laugier, écrivait en avril 1946 : « Nous projetons de développer à une grande échelle la coopération internationale dans le domaine de la recherche scientifique qui porte notamment sur des problèmes auxquels s'intéressent les anthropologues et les ethnologues ». Dirigeant le Département des affaires sociales de l'ONU nouvellement créé, Laugier offrit à Métraux un poste de chercheur quelques semaines seulement plus tard. Premier anthropologue en poste à l'ONU, Métraux fut rapidement engagé dans plusieurs projets de recherche et développement patronnés par l'UNESCO. Le premier concernait l'Institut international multidisciplinaire de l'Hylea amazonienne (consacré à la forêt tropicale) qui allait lentement s'enliser dans un borborygme bureaucratique. L'autre était axé sur la vallée isolée de Marbial, à Haïti, où Métraux avait étudié et travaillé auprès de communautés paysannes noires vivant dans la misère. Les deux projets furent officiellement approuvés à la Conférence générale de l'UNESCO, qui s'était tenue à Mexico en novembre 1947 et à laquelle Métraux avait assisté en tant qu'anthropologue au service de l'ONU. Etant donné que le projet concernant l'Amazonie ne prit jamais vraiment forme, nous nous limiterons ici brièvement à celui d'Haïti.

Métraux connaissait déjà bien Haïti, cette ancienne colonie française où il s'était rendu en voyage de noces avec Rhoda en 1941 et où il était retourné trois ans plus tard pour des travaux de terrain exploratoires. Et en 1945, il avait publié un bref article sur *Le Bureau d'ethnologie de la République d'Haïti*, suivi un an après par *Le concept d'âme dans le vaudou haïtien*. Le projet de Marbial comportait une étude pilote de l'UNESCO et une expérimentation pratique de moyens destinés à améliorer le niveau de vie dans des communautés tropicales aux prises avec l'érosion

des sols, la surpopulation et l'analphabétisme. Bien que des projets analogues eussent été préparés pour la Chine et pour l'Afrique orientale, il s'agissait là de la première expérimentation *in situ* de l'UNESCO en matière de planification rurale. Avant de mettre en œuvre le programme, il fut décidé de procéder d'abord à une enquête ethnographique sur la population paysanne de la région. Cette enquête de six mois fut dirigée par Métraux avec le concours d'un groupe d'étudiants haïtiens dûment choisis. Quittant New York pour Port-au-Prince au début d'avril 1948, Métraux arriva dix jours plus tard dans la vallée de Marbial. Pour le projet de l'UNESCO à Haïti, quatre communautés rurales pauvres et sous-développées avaient été choisies avec pour objectifs principaux la réduction de l'analphabétisme des adultes, l'assistance à l'éducation rurale et l'enseignement de la lecture et de l'écriture en créole, à quoi s'ajoutait une formation dans le domaine de la santé, de l'hygiène, de la protection maternelle et infantile et du développement économique de l'artisanat. Entre le 11 mai et le 4 juin, Métraux interrompit son travail à Haïti et se rendit au Brésil pour s'y occuper du projet de l'Hylea amazonienne lancé par l'UNESCO.

Il reprit ensuite ses travaux d'anthropologie appliquée dans la vallée de Marbial. Parlant des obstacles à surmonter pour améliorer le niveau de vie des communautés paysannes noires d'Haïti vivant dans la misère, Métraux souligna que son enquête « étudierait de près » non seulement les arrangements domestiques locaux, les stratégies de subsistance, la division du travail, les marchés, la structure familiale et l'organisation communautaire, mais encore le folklore et, dernier point mais non le moindre, la « vigoureuse » religion vaudou de la région, qui « est l'une des pierres angulaires des relations sociales ». A mesure qu'il poursuivait ses travaux sur le terrain à Haïti, Métraux allait être de plus en plus fasciné par le vaudou. S'interrogeant sur la signification du vaudou dans les vies des paysans noirs pauvres d'Haïti, dont la plupart étaient « d'excellents catholiques », il conclut que cette « religion syncrétique » leur fournissait « les raisons d'espérer, d'avoir confiance et, surtout, un moyen de se distraire, d'échapper à la réalité » (cité par Mintz, 1971 : 14-15). Après avoir passé encore cinq mois à Haïti, il prit l'avion pour revenir à New York au début de novembre afin de passer quelques semaines avec Rhoda et leur fils Daniel qui venait de naître. Cependant, dès la fin de novembre il était de retour à Marbial. Sa femme et leur fils le rejoignirent un mois plus tard, mais regagnèrent New York au bout de six mois. Malgré les rêves optimistes, les plans ambitieux et les belles paroles, le projet de Marbial s'embourba dans les problèmes. Certains concernaient le financement, mais d'autres étaient dus à une idéologie politique nationaliste et, ce qui n'était pas le moins grave, à l'existence de factions religieuses sectaires chez les Haïtiens eux-mêmes. Après plus d'un an sur le terrain et à la veille de quitter l'île, Métraux écrivait à Rhoda le 6 mai 1949 : « Les journaux catholiques ont lancé une offensive contre nous, qualifiant l'UNESCO d'organisation communiste ». Le 17 juin, il paraissait avoir perdu tout espoir, écrivant à Rhoda : « Les passions nationalistes ont été exacerbées et l'UNESCO a commis trop d'erreurs pour faire bonne figure ... Franchement, j'aimerais être sorti de ce pétrin ... » Le 11 juillet 1949, juste avant de quitter le projet de la vallée de Marbial et de reprendre l'avion pour l'Europe, Métraux, écrivant à Rhoda une dernière lettre d'Haïti, se lamentait : « La situation ici empire tous les jours ... Tout le drame est en train de devenir si complexe que je peux difficilement le comprendre moi-même ... Je crains fort que le projet ne soit mort et enterré. » Après être revenu pour près de six mois à Paris, où il passa la majeure partie de son temps au Musée de l'homme, achevant ses rapports pour l'UNESCO, rédigeant des articles pour le *Courrier de l'UNESCO* et *Les temps modernes* et donnant des conférences, il retourna à Haïti d'abord pour deux mois, au début de 1950, comme administrateur de l'UNESCO chargé de la gestion de plus en plus difficile du projet de la vallée de Marbial. Toutefois, ce surcroît de temps passé sur le terrain lui permit aussi de recueillir des données ethnographiques importantes qui lui faisaient défaut pour le livre qu'il se proposait d'écrire sur le vaudou.

Bien que le projet de l'UNESCO pour le développement rural dans la vallée de Marbial se soit dans l'ensemble soldé par un échec, il a fourni d'utiles leçons transculturelles sur les limites de l'action sociale. De plus, il a permis à Métraux de donner des descriptions détaillées du mode de vie et des traditions culturelles des paysans d'Haïti ainsi que des croyances et des pratiques vaudoues, et ce sous forme de textes destinés au grand public et d'études savantes. Il convient de mentionner ses livres *Haïti, la terre, les hommes et les dieux* (1957) et *Le vaudou haïtien* (1958),

ainsi que la publication de l'UNESCO rédigée avec sa collaboration intitulée *L'homme et la terre dans la vallée de Marbial* (1951), dont il fut le coauteur. Le projet devait laisser aussi une marque culturelle sur la société haïtienne. Citant Rhoda, un journal de New York écrivait en 1949 : « Mon mari et ses collaborateurs sont arrivés [dans la vallée de Marbial] quand une sécheresse était à son comble. Les champs étaient brûlés et les gens avaient faim et bien qu'ils n'aient pas compris d'abord à quoi devait servir le projet, ils l'ont accueilli favorablement ». M. Métraux devint « Monsieur UNESCO » et Madame Métraux sait que 18 bébés reçurent le nom d'Unesco. »

Les années UNESCO à Paris : l'anthropologie au service du public et le problème racial (1950-1960)

Le 1^{er} avril 1950, un mois à peu près après son retour d'Haïti, Métraux entra au Département des sciences sociales de l'UNESCO. Prenant la direction de la division nouvellement créée pour l'étude de la race et des relations raciales, il devint le spécialiste de l'Organisation pour les droits de l'homme. Dans son nouveau poste, l'anthropologue, âgé alors de 48 ans, rejoignait les rangs de collègues illustres qui, depuis une vingtaine d'années, s'étaient courageusement opposés à la ségrégation des Noirs, à l'antisémitisme et à d'autres formes de discrimination.

En s'installant à Paris, Métraux ne regretta pas d'avoir quitté son poste de l'ONU à New York. Les tempêtes politiques de la guerre froide ayant favorisé l'instauration d'une atmosphère de nationalisme étroit aux Etats-Unis, ce pays avait perdu beaucoup de son attrait pour des intellectuels étrangers cosmopolites comme lui. Paradoxalement, la guerre froide stimulait aussi des mouvements de progrès. Tel fut le cas de l'action de l'UNESCO dans le domaine des droits de l'homme, avec des recherches sur les « tensions sociales » fondées sur la race qui visaient à réduire les conflits violents et à promouvoir une coexistence pacifique. La race était mentionnée déjà en 1945 par l'Acte constitutif de l'UNESCO dans le préambule duquel il est dit que la deuxième guerre mondiale avait été imputable en partie au « dogme de l'inégalité des races et des hommes ». En 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme mit de nouveau en lumière les dangers du racisme, considéré comme une violation des droits de l'homme. Ainsi que Métraux devait l'expliquer plus tard dans *Applied Anthropology in Government: United Nations* (1953), la campagne contre le racisme constituait un élément essentiel du programme de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme.

Avec les aléas de la guerre froide et les luttes pour la décolonisation en Asie, en Afrique et en Amérique latine, il fallait mener la barque de la campagne internationale contre le racisme veillant aux écueils des tensions locales, régionales, nationales et mondiales. Quand Métraux entra à l'UNESCO, le problème racial et la campagne contre le racisme venaient de devenir la question la plus brûlante dont devait s'occuper l'Organisation. A l'époque, les théories invoquant une justification intellectuelle et génétique à l'« infériorité raciale » des Noirs étaient toujours monnaie courante, défendues et enseignées qu'elles étaient par des intellectuels connus dans des universités et des facultés de médecine des deux rives de l'Atlantique. Du reste, ces théories n'alimentaient pas seulement les politiques et les pratiques de ségrégation aux Etats-Unis, mais venaient aussi renforcer le régime, nouvellement instauré en Afrique du Sud, de l'apartheid, basé sur une doctrine de la suprématie blanche.

En 1949, près d'un an avant que Métraux ne commence à s'occuper du programme de l'UNESCO sur la race, l'Organisation avait fait appel à l'anthropologue brésilien Arthur Ramos pour prendre la tête de son département des sciences sociales qui venait d'être créé. Connaissant très bien les questions relatives aux Noirs dans tout l'hémisphère occidental, en particulier au Brésil et aux Etats-Unis, Ramos était bien placé pour concrétiser le programme de l'UNESCO contre le racisme. Formulant des plans pour contrer les doctrines et les pratiques racistes, il invita un groupe international d'experts pour une réunion de consultation de trois jours en décembre 1949 afin de débattre du concept de race et de le définir. Malgré la mort subite de Ramos, la réunion put avoir lieu comme prévu. Présidé par le sociologue afro-américain E. Franklin Frazier de l'Université Howard, le comité comptait aussi parmi ses huit membres

l'anthropologue français Claude Lévi-Strauss, du Musée de l'homme, et l'Espagnol exilé spécialiste de l'anthropologie physique, Juan Comas, de l'Instituto Indigenista Americano du Mexique. Faisant office de rapporteur pour le comité, l'anthropologue américain Ashley Montague, de l'Université Rutgers, rédigea une déclaration provisoire qui devait être diffusée pour recueillir les critiques et les suggestions d'autres experts internationalement reconnus.

La déclaration de l'UNESCO sur la race, telle qu'elle avait été rédigée initialement par Montague, suscita beaucoup de critiques chez les experts qui trouvaient qu'il avait fait la part trop belle à ses idées personnelles dans le texte et qu'il avait « franchi les limites de la science » sur la question de la race, de la génétique et de l'intelligence. Le généticien américain, Leslie C. Dunn, de l'Université Columbia, avait judicieusement mis en garde : « Certaines des exagérations du texte risqueraient, si elles étaient exploitées par des adversaires de l'égalité entre les races, de discréditer toute la position prise dans cette déclaration que je trouve par ailleurs raisonnable et bien conçue ». Cependant que Montague était invité à remanier le projet de déclaration controversé, l'UNESCO résolut d'aller de l'avant avec son nouveau programme antiraciste et créa une nouvelle division pour l'étude de la race et des relations raciales dans le cadre de son Département des sciences sociales. Montague espérait se voir attribuer le nouveau poste à la tête de la division, mais le Directeur général de l'UNESCO, Jaime Torres Bodet, offrit le poste à Métraux qui l'accepta à son retour d'Haïti. Entretemps, le poste que Ramos avait occupé à la tête du Département des sciences sociales fut confié à la sociologue suédoise, Alva Myrdal, chef du Département des affaires sociales de l'ONU à New York.

Pendant toutes les années 1950, Métraux participa à de nombreuses initiatives de l'UNESCO à travers le monde, et notamment à des projets internationaux de développement, à de nouvelles publications, à des conférences internationales et à des échanges universitaires. Sa tâche principale consista toutefois à lancer une campagne mondiale contre les préjugés raciaux et la discrimination, réfutant publiquement le « mythe social » de la race en le stigmatisant comme une doctrine immorale et scientifiquement erronée. Cette action fut probablement sa contribution la plus délicate, la plus réussie et la plus durable à la vie intellectuelle. Six semaines après son arrivée à Paris, il écrivait à Rhoda, le 15 mai : « Maintenant, ma chérie, je tiens à te dire que mon travail me donne une intense satisfaction et peut-être aucun des poste que j'ai occupés ne m'a jamais intéressé à ce point. J'ai le sentiment de faire quelque chose d'utile et d'être réellement en mesure d'exercer une influence et de promouvoir ma science et certains de mes idéaux. »

Parmi les premières questions dont Métraux dut s'occuper figurait celle du document controversé qu'avait rédigé Montague. Métraux travailla à la mise au point de la première version de cette déclaration sur la race, dont la Conférence générale de l'UNESCO, réunie à Florence pour sa cinquième session en mai-juin 1950, approuva officiellement la diffusion. Écrivant à Rhoda à ce sujet, il annonçait : « Notre campagne contre les préjugés raciaux commencera le 15 juillet. J'aimerais que tu puisses en suivre les répercussions dans la presse américaine. J'ai rédigé un éditorial assez vigoureux pour le *Courrier*, ainsi qu'un communiqué de presse très énergique. Hier, nous avons eu une réunion avec nos collègues des communications et de la presse et nous nous sommes mis d'accord pour une offensive forte et résolue. » Pour répondre à certaines des critiques qu'avait déjà soulevées la déclaration sur la race, Métraux écrivit un texte intitulé *L'UNESCO et la race*. Traduit en plusieurs langues, il fut distribué internationalement à partir de juillet. Il fut également publié dans le numéro de juillet-août 1950 du *Courrier de l'UNESCO*. Ayant été ainsi largement diffusée, la déclaration officielle de l'UNESCO sur la race suscita une grave controverse dans les milieux universitaires, en particulier en Grande-Bretagne et en Amérique du Nord, chez les biologistes, les généticiens et les spécialistes de l'anthropologie physique et elle risquait de soulever des difficultés politiques. Il incombait à Métraux de faire face à ces retombées qui relevaient en partie d'un problème interdisciplinaire reflétant des différences théoriques entre les spécialistes de l'anthropologie culturelle et ceux de l'anthropologie biologique. Pour limiter les dégâts, il décida avec ses collègues de l'UNESCO d'organiser à Paris une deuxième conférence internationale centrée « exclusivement sur les aspects biologiques de la race ».

Le 28 mai, une semaine avant que les experts ne se réunissent à Paris, Métraux écrivait à Rhoda : « Selon les mots mêmes du Directeur général, c'est « la conférence la plus importante qui se tienne à l'UNESCO cette année ». » Le 8 juin, il racontait plein d'enthousiasme à Rhoda : « Ma chérie, c'est aujourd'hui le dernier jour de la Conférence sur la race. La semaine a été particulièrement bien remplie et je suis si épuisé et excité que je ne sens presque plus ma fatigue ... Cela a été une bonne, une très bonne réunion. Les discussions se sont situées au niveau le plus élevé possible. On a perdu peu de temps et presque tous savaient de quoi ils parlaient ... Ashley Montague s'est comporté mieux que prévu et, je dois le reconnaître, il a apporté beaucoup à la réunion en se présentant comme une cible. » Les experts étaient parvenus à un consensus sur une série de points importants, et notamment que « les différences de structure physique qui distinguent les grands groupes les uns des autres ne confirment en aucune façon les conceptions populaires d'une « supériorité » ou d'une « infériorité » générale quelconque qui sont parfois implicites quand on parle de ces groupes, [et] que rien n'atteste l'existence de races soi-disant « pures » [et] qu'il n'existe aucune justification biologique à l'interdiction des mariages mixtes entre personnes de races différentes » (Métraux, 1952). Partant de ces éléments, la nouvelle déclaration sur la race fut achevée et officiellement approuvée et adoptée par l'UNESCO dans les deux semaines qui suivirent. Métraux veilla à ce qu'elle soit publiée dans *American Anthropologist* et dans la revue anthropologique britannique *Man*.

En application d'une autre résolution adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à Florence, en 1950, Métraux avait aussi commencé à travailler à deux programmes d'anthropologie au service du public. Le premier était un projet mondial d'anthropologie appliquée, étudiant « les effets de l'industrialisation dans deux communautés « non mécanisées » [traditionnelles] [et] des méthodes propres à apaiser les tensions provoquées par l'introduction de la technique moderne dans des pays non industrialisés ou en voie d'industrialisation ». Le second concernait une analyse à grande échelle des relations raciales contemporaines au Brésil. A l'époque, ce pays était donné en exemple idéal international de relations transraciales harmonieuses, tolérantes et globalement positives à des fins d'histoire comparée et d'action morale. Comme les Etats-Unis, c'était une ancienne colonie européenne, avec une importante population multiethnique et une longue histoire d'esclavage noir. Bien que l'esclavage eût été aboli au Brésil 25 ans plus tard qu'aux Etats-Unis, le pays avait fait notablement plus de progrès en matière de relations raciales. Se réclamant d'une supériorité morale, l'élite politique et culturelle du Brésil se plaisait à croire qu'elle avait créé une « démocratie raciale » ignorant la couleur. Aussi n'est-il pas étonnant que l'image publique internationale du pays ait beaucoup séduit les Afro-Américains aux Etats-Unis, dont M. Frazier. Dans une publication de 1942, ce sociologue de l'Université Howard avait défini le contraste entre son propre pays et le Brésil dans les termes suivants : « Alors qu'au Brésil, les Blancs, les Bruns et les Noirs se connaissent en tant qu'êtres humains individuels, les Blancs aux Etats-Unis ne connaissent le Noir que comme un symbole ou un stéréotype ... Nous pouvons peut-être [aux Etats-Unis] fournir au Brésil les compétences techniques et les capitaux, mais le Brésil a quelque chose à nous enseigner en matière de relations raciales ». Dans sa mission consistant à s'attaquer au racisme comme à un problème concernant les droits de l'homme, l'UNESCO était désireuse de trouver comment une ancienne société coloniale basée sur l'esclavage s'était transformée en un Etat moderne tolérant en matière de race.

L'été 1950, jetant les bases de ces travaux novateurs, Métraux recruta comme assistant de recherche Ruy Coelho, jeune anthropologue brésilien qui avait fait ses études à l'Université de São Paulo sous la direction du sociologue français Roger Bastide. Il écrivit aussi à son ami et collègue Charles Wagley, de l'Université Columbia, pour lui demander « s'il voulait bien se charger de la mise en œuvre de la majeure partie du projet relatif aux relations raciales au Brésil ». Faisant appel à trois de ses étudiants de doctorat, dont Marvin Harris, Wagley accepta et collabora avec son collègue anthropologue brésilien Thales de Azevedo pour diriger le projet de recherche dans le nord-est rural du Brésil. Au cours de cette période, Métraux décida que le projet d'étude des questions raciales au Brésil ne porterait pas seulement sur la région de Bahia, mais s'étendrait également à São Paulo et Rio de Janeiro. Pour ces recherches, Métraux passa un contrat avec Bastide et son collègue, l'anthropologue brésilien Florestan Fernandes, et leurs étudiants qui

faisaient des recherches avec eux à l'Université de São Paulo, en particulier Octavio Ianni et Fernando Henrique Cardoso (qui devait devenir président du Brésil).

A la mi-novembre 1950, Métraux se rendit au Brésil où, en l'espace de plusieurs semaines, il rencontra de nombreux chercheurs et hommes politiques. A la mi-janvier, il était de retour à Paris et, le 18 janvier, il écrivait à Comas au Mexique : « Mon voyage au Brésil a été très fructueux ». Vers la fin de 1951, il retourna brièvement au Brésil, passant par New York pour une réunion de la Sous-Commission des Nations Unies de la lutte contre les mesures discriminatoires. L'année suivante, il apparut clairement que le projet sur les relations raciales au Brésil ne confirmait pas les idées qu'on s'était faites. En bref, contrairement à l'idéologie professée par les milieux dirigeants du pays, le Brésil n'avait pas réalisé l'idéal d'une société multiethnique exempte de discriminations raciales. Au Brésil, les pauvres à la peau foncée n'étaient pas victimes de discrimination seulement parce qu'ils appartenaient à une classe inférieure, mais aussi à cause de leur race « inférieure ». En plus de diverses publications importantes par les chercheurs eux-mêmes, Métraux rendit compte lui aussi du projet de recherche sur les relations raciales au Brésil dans deux articles du *Courrier de l'UNESCO* intitulés « Une enquête sur les relations raciales au Brésil » (1952, 1953). Le projet de l'UNESCO sur les relations raciales au Brésil paraît n'avoir eu que des applications limitées, étouffé probablement par les complications bureaucratiques.

En plus des projets déjà mentionnés, Métraux commença quelques mois après son arrivée à l'UNESCO à préparer la publication d'une série de brochures sur divers aspects du problème racial. En tant que chef de la Division chargée des questions raciales, il chargea « des autorités mondiales dans les domaines de l'anthropologie, de la sociologie, de la psychologie et de la psychologie sociale » de nombreux pays différents d'écrire de courtes études pour une série spéciale de brochures dont il serait l'éditeur et qui seraient publiées par l'UNESCO. Ces publications servirent aussi de base à des articles de revues et de journaux et à des causeries radiophoniques. Plusieurs chercheurs, qui avaient déjà participé à la conférence organisée en 1949 par l'UNESCO sur la race en furent les auteurs : Dunn accepta d'écrire *Race et biologie*, Comas *Les mythes raciaux* et Lévi-Strauss *Race et histoire*. Michel Leiris, ami intime de Métraux et anthropologue au Musée de l'homme, écrivit *Race et culture* et le psychologue Otto Klineberg, de l'Université Columbia, rédigea *Race et psychologie*. Ces brochures, et bon nombre d'autres, furent toutes publiées au début des années 1950 dans les collections de l'UNESCO intitulées *La question raciale et la pensée moderne* et *Le racisme devant la science*, toutes deux sous la direction de Métraux. Il apparut rapidement que la plupart des brochures de l'UNESCO sur la race dépassaient toutes les attentes en matière de diffusion. Métraux lui-même les qualifia de « best-sellers ». Représentatives de la perspective anthropologique du XXe siècle en matière de relativisme culturel, ces importantes études éclairèrent la perspective transculturelle internationale de l'UNESCO. Et, en dépit de contradictions internes, elles fournirent aussi un cadre moral et intellectuel à l'action transnationale de cette institution mondiale. Au cours des années qui suivirent, Métraux continua à commander diverses autres brochures sur le problème racial envisagé sous des angles particuliers et mettant en lumière des thèmes différents.

Dans sa campagne mondiale contre le racisme, l'UNESCO ne se borna pas à susciter un consensus intellectuel en patronnant des conférences internationales et en finançant des projets de recherche, elle s'efforça aussi d'influer sur l'opinion publique par l'imprimé et les médias électroniques. Outre la diffusion internationale très importante de son magazine *Le Courrier de l'UNESCO* et les brochures à bon marché, l'Organisation patronna ou organisa des débats publics pour la radiodiffusion. Comme son Siège est à Paris, elle commença son offensive de propagande en France. En raison de sa position, Métraux fut à l'avant-garde de cette offensive. Anthropologue suisse de langue française entretenant des liens personnels étroits avec les Etats-Unis, il était difficile à situer sur un échiquier politique fluctuant. S'étonnant parfois lui-même, mais non sans ironie, il disait à Rhoda : « Je me trouve à la fois accusé d'être un « impérialiste américain » et un « sympathisant communiste ».

A la demande du Département des sciences sociales de l'UNESCO et de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, une campagne de deux ans pour les droits de l'homme fut lancée au printemps de 1952. La section cinématographique de l'UNESCO produisit un documentaire intitulé *Droits des enfants. Droits de l'homme* pour cette campagne, lancée à titre expérimental dans trois villes d'Europe choisies comme terrains d'essai pour la discussion et la diffusion d'idées associées aux droits de l'homme. L'UNESCO passa aussi contrat avec l'Institut Gallup pour une enquête d'opinion destinée à mesurer les connaissances et les attitudes en matière de droits de l'homme dans les trois villes. Selon un document interne de l'UNESCO : « En plus de sa valeur éducative, la campagne a pour objet de fournir des données fiables qui pourraient aider l'UNESCO à organiser une campagne semblable, éventuellement à l'échelle mondiale, concernant la Déclaration universelle des droits de l'homme ». Entretemps, le Département de l'éducation de l'UNESCO préparait la publication d'un manuel sur les droits de l'homme.

Au cours des quelques années qui suivirent, Métraux participa activement sur de nombreux fronts à l'offensive en cours de l'UNESCO contre le racisme. Cependant, après qu'Alva Myrdal, devenue ambassadrice de Suède en Inde, eut quitté l'UNESCO, la campagne antiraciste perdit rapidement de sa vigueur. Le 6 août 1956, Métraux écrivait : « Notre programme sur la race subit actuellement un maximum de coupures. La question raciale est en passe de disparaître de notre programme futur. Je ne le regrette pas parce que, avec la politique de l'UNESCO consistant à ne faire de peine à personne, je me sentais paralysé et je m'ennuyais. » Six mois plus tard, Métraux informait Rhoda qu'il s'occupait désormais du programme de l'UNESCO relatif aux nomades du désert, centré sur l'Afrique et l'Iran. « Par-dessus le marché, je continue à être considéré comme un spécialiste de la race, comme un expert des droits de l'homme ». Au cours des années suivantes, il poursuivit dans une certaine mesure sa participation aux conférences internationales sur le pluralisme racial et culturel.

Le poids des rêves anthropologiques

Peu après avoir rejoint le Secrétariat de l'UNESCO à Paris, Métraux s'aperçut que son nouveau poste à temps complet ne lui laissait que fort peu de temps et d'énergie pour les travaux universitaires dont il se sentait redevable. Frustré par cette situation, il se plaignit de l'appareil bureaucratique de l'Organisation dans les lettres qu'il adressait à sa femme Rhoda à New York. Parce que beaucoup de ses recherches se situaient hors du domaine direct de ses attributions à l'UNESCO, il passa souvent des week-ends et des matinées et des soirées en se levant tôt et en se couchant tard pour écrire des articles, mettre au point des textes anthropologiques pour des collègues et travailler à des livres. En septembre 1951, pendant sa deuxième année au Siège de l'UNESCO à Paris, son rapport sur la vallée de Marbial fut également publié, de même qu'une nouvelle édition française de son livre sur *L'île de Pâques*.

Outre le désir d'écrire des articles et des livres, Métraux souhaitait profondément revenir à des travaux ethnographiques sur le terrain, de préférence auprès d'un groupe amérindien encore isolé et non encore acculturé. Sa chance se présenta au début de 1954 après un long périple sur les hauts-plateaux des Andes pour un projet de l'UNESCO de migration rurale et de réimplantation autochtone dirigées. Pendant deux mois environ, il séjourna auprès d'un groupe de Kayapo dans la région de Xingu avec lequel les contacts étaient récents. Après son retour, il écrivit : « Un vieux rêve de ma vie s'est réalisé. La vie bureaucratique me sera plus facile à supporter et il me sera peut-être plus facile aussi de vivre en pensant que quelque chose que j'avais toujours désiré a été fait ». Plusieurs années plus tard, il publiait un article de cinq pages sur l'« anthropologie d'urgence » intitulé *Disparition des Indiens dans le Brésil central*.

Une autre ambition de longue date de Métraux était d'obtenir une chaire permanente dans une grande université, de préférence en France ou aux Etats-Unis. Vers la fin d'octobre 1957, le manuscrit de son livre sur le vaudou à Haïti ayant enfin été achevé et son nouveau livre sur l'île de Pâques ayant fait l'objet de critiques élogieuses dans les principaux journaux, Métraux fit cet aveu : « J'espère que les Français vont me donner une chaire qui m'aidera ». Après que le président de

Gaule eut fait de Jacques Soustelle, anthropologue à la Sorbonne, son nouveau ministre de l'information en 1958, Métraux fut nommé à la chaire d'ethnologie sud-américaine laissée vacante par Soustelle. En mars 1959, juste après avoir divorcé de Rhoda, Métraux (accompagné de Fernande Schulmann, qui allait devenir sa troisième épouse) partit pour Santiago du Chili où il enseigna pendant un semestre à la FLACSO (Faculté latino-américaine des sciences sociales). Après son retour à Paris, il commença sa « double vie comme fonctionnaire de l'UNESCO et enseignant français ». S'étant préparé au Chili, où il avait commencé un ouvrage populaire sur l'histoire culturelle des Incas, il donna au printemps de 1960 un cours sur « l'histoire des institutions andines » à l'Ecole des hautes études de la Sorbonne. Un an plus tard, il paraissait épuisé. Projetant d'aller faire des travaux d'ethnographie sur le terrain dans le Gran Chaco peu après avoir pris sa retraite obligatoire de l'UNESCO à la fin de 1962, il écrivait à Rhoda : « Je vais tout recommencer et terminer ma carrière d'anthropologue là où elle avait commencé. Il reste si peu d'années. Il faut que je me dépêche pendant que je suis encore fort et vigoureux ... En un sens, il est dommage qu'en 1945, aucune université américaine ne m'ait offert de poste. La vie aurait été très différente. »

Conclusion : Vers la Terre Sans Mal

Pionnier d'une anthropologie internationale au service du public, Alfred Métraux incarnait l'idée et l'idéal de l'intellectuel-citoyen mondial. Largement apolitique et se considérant toujours lui-même avant tout comme un chercheur, il se sentait toujours profondément inspiré par les idéals de sa jeunesse et ses aspirations à un « second âge des lumières ». Ambitieux, mais jamais prétentieux, il ne se réservait que fort peu de temps pour une vie de famille stable. Sa production intellectuelle a été impressionnante, surtout si l'on considère ses responsabilités administratives variées, ses projets de recherche à l'échelle mondiale, sa participation à de nombreuses conférences internationales et ses programmes de voyage frénétiques. Vu la lourde charge de travail qu'il s'imposait, il n'est pas étonnant qu'il ait exprimé des sentiments mélangés au sujet de l'UNESCO, se plaignant fréquemment de sa bureaucratie, des interruptions, des appels téléphoniques, des visiteurs et du manque de sens pratique de ceux qui, au Siège de Paris, concevaient les grands projets. Régulièrement invité à remplir les fonctions de directeur du Département des sciences sociales de l'UNESCO, il déclinait les promotions administratives permanentes. En décembre 1962, peu après avoir atteint l'âge de 61 ans, l'anthropologue, qui avait été jadis qualifié de « Monsieur Unesco » dut prendre sa retraite obligatoire de l'institution mondiale qu'il avait rejointe au lendemain de la deuxième guerre mondiale.

Et cela nous amène au titre de la présente étude, « Vers un Monde Sans Mal » qui renvoie à un mythe célèbre des Indiens Guarani associé aux mouvements messianistes que Métraux (cf. sa contribution sur les Guarani dans « Handbook of South American Indians », rédigé par Julian H. Steward, Bureau of American Ethnology, Bulletin n° 143, Smithsonian Institution, Washington D.C., 1948 : 69-94) avait consignés et étudiés lorsqu'il faisait des recherches ethnographiques dans les basses terres sud-américaines : « ... après la mort une âme s'efforce d'abord d'atteindre la Terre-Sans-Mal où réside « Notre Mère » [et] où il y a abondance de toutes les bonnes choses et la vie éternelle ». C'est peut-être dans une aspiration métaphysique à sa propre *Terre Sans Mal* qu'il décida de mettre un terme à ses errances sans repos dans un coin tranquille des bois de Chevreuse à proximité de Paris le 13 avril 1963. Les grands journaux annoncèrent son suicide et publièrent peu après des hommages. Célébré comme « l'un des maîtres de l'ethnologie contemporaine », Métraux fut honoré lors d'une grande cérémonie qui eut lieu le 17 juin 1963 au Siège de l'UNESCO en présence d'un public international d'universitaires, de fonctionnaires et de diplomates : « Alfred Métraux s'est consacré aux activités de l'Organisation pour la défense des droits de l'homme ; il a dirigé en particulier une série de publications qui s'attaquent au racisme sous toutes ses formes et dont l'influence sera profonde. »

Inspirés par un idéalisme optimiste semblable à celui de Métraux, les fondateurs de l'UNESCO avaient aussi envisagé un monde sans mal, dont on trouve l'expression dans l'Acte constitutif de l'Organisation. Si leur noble rêve n'a toujours pas été exaucé, des efforts inspirés ont

apporté certaines améliorations à la condition humaine. L'année de la mort de Métraux, l'UNESCO publia *La défense des droits de l'homme en Amérique latine (16^e-18^e siècles)*, dédiant l'édition en langue espagnole de ce livre à la mémoire de Métraux, pionnier d'une anthropologie internationale vouée au bien public et au service du respect mutuel des cultures et du progrès universel de l'humanité.

* Remerciements. La présente étude doit beaucoup aux lettres inédites qu'Alfred Métraux écrit à Rhoda Bubendey Métraux, et nous exprimons notre vive reconnaissance à leur fils, Daniel Métraux, qui a bien voulu mettre ces précieuses archives à notre disposition. Les auteurs remercient aussi Rose Ediger, Sarah Fee, Bunny McBride et Wendy Walker pour leur généreuse assistance, ainsi qu'Adélaïde de Ménil et Edmund Carpenter pour l'accueil qu'ils nous ont réservé à Paris. Dernier point, mais non le moindre, nous avons été profondément sensibles à l'initiative de Jens Boel, à qui nous devons d'avoir pu participer à la commémoration historique organisée par l'UNESCO.

L'UNESCO et la culture de la paix

Samuel Mawete

Professeur, Ecole Normale Supérieure, Université Marien Ngouabi, Brazzaville

Introduction

La culture de la paix dont l'UNESCO a fait son programme et le fondement de son action ainsi que sa raison d'être, conformément au préambule de son Acte constitutif, à savoir : « *Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut élever les défenses de la paix* », la culture de la paix, disions-nous, ne s'est pas imposée à l'UNESCO de façon spontanée. Le chemin de la quête pour la paix par l'UNESCO est jalonné de grandes dates et de grandes étapes.

« Si l'étude du passé éclaire le présent et si faire de l'histoire, c'est avant tout l'art de formuler un questionnement, identifier un problème, résoudre une contradiction ou élucider un paradoxe », l'objet de cette démarche historique sera de répondre, dans le cadre de la célébration de son 60^{ème} anniversaire, à la question suivante : **Quelle vision, quelles pratiques de l'UNESCO en matière de culture de la paix pendant 60 ans et quelles leçons tirer ?**

Nous nous proposons dans la présente communication, conformément aux exigences de la méthode historique qui implique analyse rationnelle et remise en question perpétuelle face aux données nouvelles, de situer la vision, les événements et les réalisations qui ont marqué l'histoire de l'UNESCO en matière de culture de la paix.

Notre démarche a été sous-tendue par un regard critique de différentes périodes et de tous les problèmes liés à chaque période, (objectifs, contenus, modes d'action, résultats obtenus, interrogations et leçons à tirer). Pour explorer ces différentes périodes, nous avons eu recours à l'entretien et à une recherche documentaire axée essentiellement sur les différents instruments normatifs et autres documents subséquents ainsi qu'une analyse de contenu thématique de ces différents documents et des actions réalisées pour chaque période.

Notre propos va s'articuler autour de 5 points essentiels qui correspondent pour les 4 premiers points à 4 grandes périodes de l'histoire de l'UNESCO en matière de culture de la paix tandis que le cinquième point portera sur une réflexion critique de cette histoire de l'UNESCO en matière de culture de la paix et les questions que soulève la pratique de l'UNESCO en la matière.

1^{ère} Période : De 1945 à 1983

Enjeux et conditions de création de l'UNESCO

1°) Les enjeux de l'époque :

Pour mieux cerner l'histoire de l'UNESCO en matière de culture de la paix, il faut remonter à la fin de la 1^{ère} guerre mondiale, quand la Société des Nations (SDN) a été créée, avec le traité de Versailles en 1919 et dont l'objectif premier était de garantir la paix et la sécurité internationales, de telle sorte qu'un conflit généralisé ne se reproduise pas.

Malheureusement, en 1939, l'histoire va se répéter avec un embrasement mondial qui va conduire à la création d'une nouvelle organisation universelle en 1945, en l'occurrence l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui va succéder à la SDN.

C'est donc au lendemain de la Seconde Guerre mondiale qu'une conférence des Ministres alliés de l'éducation (CAME) va se réunir à Londres le 16 novembre 1942 et poursuivra sa réunion jusqu'au 5 décembre 1945. Dix-huit gouvernements y furent représentés. Sur la proposition du CAME, une Conférence des Nations Unies pour l'établissement d'une organisation éducative et culturelle (ECO/CONF) va se tenir à Londres du 1er au 16 novembre 1945. La convention créant l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture) va être signée à Londres le 16 novembre 1945 par 37 pays et entrera en vigueur le 4 novembre 1946, après la ratification par vingt états.¹

2°) Buts et Objectifs de l'UNESCO

La création de l'UNESCO, peu de temps après la fin de la deuxième guerre mondiale, va mettre en avant le rôle central de l'éducation et de la culture (et de la coopération internationale dans ces domaines) pour arriver à un monde plus équitable et plus paisible. Elle aura pour but : la paix internationale et la prospérité commune.

Sa mission éthique et intellectuelle sera centrée sur deux objectifs principaux intimement liés, à savoir :

- Le développement humain durable
- L'établissement d'une culture de la paix, conformément au préambule de son Acte constitutif.

3°) La déclaration universelle et l'enseignement de Droits de l'Homme

Malgré la création de l'UNESCO et les efforts déployés, la menace nucléaire restera une réalité sur le monde. On assistera à un monde bipolaire. Les pays du monde auront deux options, deux camps économiques : le capitalisme et le communisme ; deux blocs militaires, L'OTAN et le Pacte de Varsovie. Deux idéologies s'opposeront, et non seulement sur le terrain politique et économique mais aussi sur celui des idées. Les menaces non militaires à la paix commenceront à naître non pas de l'utilisation des armes mais plutôt de l'instabilité et des équilibres propres aux Etats dans les domaines économique, social, démographique et écologique.

La persistance et l'aggravation de ces menaces vont faire que le monde adopte d'autres approches pour la survie et la paix de l'humanité. C'est pour protéger le monde de nouveaux risques de guerre et promouvoir la liberté et l'égalité des hommes que le monde va parvenir à un texte de référence : **la Déclaration universelle des droits de l'homme**, qui sera proclamée en 1948 en réaction à la tragédie que le monde avait vécue lors de la Seconde Guerre mondiale.

Mais la déclaration universelle des droits de l'homme, instituée comme *un code de conduite international* va connaître (jusqu'à ce jour d'ailleurs) des violations flagrantes. Ces violations massives des droits de l'homme constatées, ici et là, sur le plan interne, conduisaient droit à la rupture de la paix internationale. La violence et les conflits d'un autre genre vont s'installer partout dans le monde. Ils vont se traduire par :

- les discriminations fondées sur la race et les sexes dans la majorité des pays européens et musulmans ;
- la répression politique en Chine et les goulags en Union soviétique de l'époque ;
- l'apartheid en Afrique du Sud ;
- le bâillonnement des médias dans les pays totalitaires ;
- les conflits ethniques et les guerres civiles dans la plupart des pays d'Afrique ;

- le chômage, l'analphabétisme, les conditions misérables, sociales et sanitaires des populations des pays dits sous développés, les tortures morales et physiques dans les prisons politiques, les conflits de générations dans les familles, les bagarres entre bandes rivales à l'école, ou dans les cités sans oublier le terrorisme.

Il était alors devenu impérieux d'activer et de promouvoir ce texte de référence grâce à l'éducation et à l'information. C'est la tâche à laquelle l'UNESCO va s'atteler essentiellement entre 1950 et 1970.

La Recommandation de 1974

Dans sa 18^{ème} session réunie à Paris du 17 au 23 novembre 1974, la Conférence générale de l'UNESCO a fait le constat suivant :

- l'action exercée par l'UNESCO et ses Etats membres en matière d'éducation et du respect des Droits de l'Homme et de la paix, ne touche qu'une infime partie de la masse toujours croissante des écoliers, des étudiants, des jeunes et des adultes.
- les programmes et les méthodes de l'éducation à vocation internationale ne correspondent pas toujours aux besoins et aux aspirations des jeunes et des adultes qui y participent.
- l'écart est toujours grand entre les idéaux proclamés, les intentions déclarées et la réalité.

Aussi la Conférence générale va adopter le 19 novembre 1974 un instrument normatif spécifique qu'est : « la Recommandation dite de 1974 » sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales.

Cette recommandation va constituer pour l'UNESCO un nouveau cadre d'orientation et d'action en matière d'éducation aux droits de l'homme. C'est dans cette recommandation qu'on va commencer de parler « d'éducation à vocation internationale. » Cette éducation aura pour but : *la formation d'un type nouveau de citoyen, capable de vivre et d'agir harmonieusement dans une société pluraliste et un monde multiculturel qui ont tendance à se globaliser de plus en plus. Un citoyen qui croit et s'attache aux valeurs universelles et se comporte en conséquence*² et qui va s'appuyer sur des notions telles que : compréhension mutuelle, justice, liberté, respect, tolérance et paix internationale. Ces notions seront plus tard associées au concept de la culture de la paix, qu'elles éclaireront et dont elles faciliteront la compréhension, et c'est sur la base de ces valeurs que vont se constituer les principes fondamentaux de la culture de la paix.

Le Congrès international de Vienne sur l'enseignement des droits de l'homme. (1978)

Le congrès de Vienne, après avoir fait un constat négatif sur l'approche pédagogique adoptée, mettra l'accent sur les aspects suivants :

- Associer les travailleurs dans les centres de décision en matière d'éducation des droits de l'homme ;
- Lier « théorie et pratique dans l'enseignement des droits de l'homme » à l'école ;
- Favoriser la participation des élèves dans la connaissance et le respect des droits de l'homme ainsi que dans l'élaboration des programmes ;
- Rappeler et encourager le rôle des clubs UNESCO et la présence des ONG, grâce auxquels les publics visés par l'éducation aux droits de l'homme ont été véritablement ciblés.

Au terme de ce congrès de Vienne, un plan pour le développement de l'enseignement des droits de l'homme, va être préparé. Ce plan qui sera étalé sur six ans (de 1981 à 1987)

4°) Quelques leçons à tirer :

- a) Depuis sa création et malgré les conférences et les réunions internationales en matière des droits de l'homme qui se sont succédées (Vienne 1978 ; Paris 1983 ; Malte 1987...) force est de constater que les violations des droits de l'homme se perpétuent ;
- b) La discrimination envers les femmes s'enracine davantage ;
- c) Beaucoup des populations à travers le monde demeurent encore analphabètes ;
- d) Le secteur d'éducation non formelle n'a pas encore été suffisamment impliqué dans cette éducation aux droits de l'homme ;
- e) Le caractère de plus en plus multiethnique et multiculturel de beaucoup de sociétés n'a pas encore été reconnu comme une chance de meilleure compréhension internationale et un facteur décisif pour enrichir le climat culturel ;
- f) La déclaration universelle de droits de l'homme n'a pas encore été traduite dans un langage simple et adapté aux multiples langues nationales qui existent.

Les violations répétées des Droits de l'homme à travers le monde, souvent passées sous silence et restées impunies sont à l'origine de nouveaux cycles de violence. L'inégalité et la discrimination envers les femmes, sont génératrices de conflits. L'analyse en termes de genre, de pauvreté, d'exclusion, d'ignorance et d'exploitation, éclaire les problèmes de l'agression et de la violence dans le monde. La dignité de l'homme est partout bafouée, même dans les pays dits de grande démocratie. De même que la marginalisation des jeunes, la discrimination raciale et l'intégrisme religieux sont devenus autant des maux communs qui engendrent des conflits et la violence de tous genres. La situation des droits de l'homme dans le monde, demeure inchangée et la recherche de la paix, une quête perpétuelle.

C'est cet état des lieux qui va conduire l'UNESCO à reconsidérer l'ancien paradigme de la paix et à se rendre à l'évidence, que *la guerre avait changée de nature et des protagonistes*.³ Il a fallu donc opposer une autre démarche à celle utilisée autrefois dans la lutte pour les droits de l'homme et la justice, jugée parfois violente⁴. La violence reproduisant la culture de la guerre, il fallait opposer à la culture de la violence une culture de la paix. C'est ce qui va nous faire aboutir à la 2^{ème} période.

2^{ème} Période : De 1986 à 1989

De la culture de la violence à la culture de la paix

Les valeurs comme *la paix, la vérité, la justice ou l'égalité*, qui sont aujourd'hui remises à l'honneur, sont des valeurs anciennes qui ont fait l'objet de lutte et de quête de la part de beaucoup d'auteurs et des penseurs, tels que : Aristophane, Kant, Victor Hugo, Mahatma Gandhi, Martin Luther King. Les actions de certains mouvements pacifistes antérieurs à l'UNESCO et menés par des hommes comme Louis Lecoin ou Joliot Curie, ont contribué à la remise en cause générale des fondements de la société de leur temps et donné naissance à des nouvelles formes d'action politique, sociale ou religieuse qui servent de soubassement et de modélisation à notre société actuelle. Il ressort des écrits de ces auteurs et de leurs actions que le désir de paix autrefois, n'était pas vain. Il était aussi ardu qu'il l'est aujourd'hui. On ne saurait donc oublier leur influence sur les mouvements pacifistes actuels.

1°) Le manifeste de Séville (1986)

En raison des formes, des conditions et des conséquences multiples de la violence qui était devenue (et le demeure encore) un problème de santé mondiale, et en vue de réaliser un nouveau projet de paix perpétuelle, des scientifiques de renommée internationale, vont sur l'initiative de la commission nationale espagnole pour l'UNESCO, réfléchir sur la question de l'origine biologique de la violence, à la lumière des recherches sur le cerveau entreprises au laboratoire.

Ces universitaires, originaires du monde entier, réunis à Séville (Espagne) en mai 1986, vont donc rédiger un manifeste sur la violence qui va servir de point de départ d'une grande réflexion sur la violence et de tremplin pour le grand plaidoyer futur de Federico Mayor, en faveur de la culture de la paix.

*La biologie, affirment ces scientifiques, ne condamne pas l'humanité à la guerre. Celle-ci au contraire, peut se libérer d'une vision pessimiste apportée par la biologie. Tout comme les guerres commencent dans l'esprit des hommes, la paix également trouve son origine dans nos esprits. La même espèce qui a inventé la guerre est également capable d'inventer la paix. La responsabilité en incombe à chacun de nous*⁵.

Le manifeste de Séville a donc reconnu que si la violence n'est pas inévitable chez l'homme, elle doit, par contre être combattue dans ses causes économiques, sociales et culturelles. Pour stigmatiser la violence, les scientifiques rédacteurs du manifeste, vont conclure ainsi leurs propos : *la violence n'est pas innée. Elle n'est pas non plus inévitable. Elle est créée par la société. Elle découle en grande partie, de la volonté de certains groupes de dominer et d'opprimer les autres. Produite par la société, elle peut aussi disparaître. Il convient, à tout prix, de prendre des dispositions pour éviter qu'elle ne devienne une attitude, qu'elle ne se traduise dans les comportements et ne s'inscrive dans les mentalités. Il faut l'enrayer de partout, dans les relations interpersonnelles, interculturelles voire internationales.*⁶

Face donc à la montée de la violence au sein de la société et grâce aux conclusions de ces scientifiques, l'UNESCO va construire un nouveau paradigme pour la paix.

2°) Le congrès international de Yamoussoukro et l'émergence du concept « culture de la paix » (1989)

Tout a commencé en 1989, lorsque le Directeur général de l'UNESCO de l'époque, Federico Mayor, va décider d'organiser une importante réunion sur « la paix dans l'esprit des hommes. » Il voulait par cette initiative, réaffirmer le rôle de l'UNESCO dans la construction de la paix et la spécificité de son action suivant le mandat assigné à l'Organisation par son Acte constitutif.

Le Président Félix Houphouët-Boigny, ayant manifesté un vif intérêt pour cette manifestation, le Directeur général va proposer de tenir cette réunion sous la forme d'un congrès, grâce à une très généreuse offre des autorités de Côte d'Ivoire, en collaboration avec la Fondation internationale Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix.

L'UNESCO, tout en réaffirmant son rôle dans la construction de la paix conformément à son Acte Constitutif⁷, va organiser à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) du 26 juin au 1^{er} juillet 1989, un congrès international sur « La paix dans l'esprit des hommes » qui débouchera à l'émergence du concept de la culture de la paix.

La culture de la paix a été définie comme : « l'ensemble des valeurs, des attitudes et des comportements qui traduisent le respect de la vie, de la personne humaine et de sa dignité, de tous les droits de l'homme, le rejet de la violence sous toutes ses formes et l'attachement aux principes de liberté, de justice, de solidarité, de tolérance et de compréhension tant entre les peuples qu'entre les groupes et les individus. »

De même qu'elle a été présentée à ce congrès comme « un appel lancé à l'humanité en général et en Afrique en particulier, à fonder des actions sur les valeurs universelles de respect de la vie, de liberté, de justice, de solidarité, de tolérance, de droits de l'homme et d'égalité entre hommes et femmes. »

Appelée à devenir un mouvement mondial, la culture de la paix s'est fixée comme but *d'assurer la transition d'une culture de la guerre, de la violence, de l'imposition et de la discrimination vers une culture de la non-violence, du dialogue, de la tolérance et de la solidarité.*⁸

Au terme de ce congrès, une déclaration dite « Déclaration de Yamoussoukro sur la paix dans l'esprit des hommes » a été adoptée. Cette déclaration qui se présente sous la forme d'un appel à l'humanité, va porter sur deux points essentiels :

- ce que doit être la paix avec les nouvelles formes actuelles de violence et de la guerre ;
- un programme pour la paix à mettre en œuvre par tous les états membres.

La paix dans cette déclaration a été définie comme respect de la vie et bien le plus précieux de l'humanité. Plus que la fin des conflits armés, la paix est un comportement, une adhésion de l'être humain aux principes de liberté, de justice, d'égalité et de solidarité entre tous les êtres humains. Elle est association harmonieuse entre l'humanité et l'environnement.⁹

La déclaration de Yamoussoukro s'achève sur des termes qui confirment les espoirs de l'humanité et l'engagement de l'UNESCO à la cause de la paix. Mais aujourd'hui ces espoirs sont-ils encore permis ?

3ème Période : De 1989 à 1995

Du lancement de l'idée sur la culture de la paix à la clarification du concept

1°) La période de clarification du concept culture de la paix :

Au sortir du congrès international de Yamoussoukro, la culture de la paix était encore une notion complexe et diffuse. Il était d'un devoir pour l'UNESCO, de le clarifier au préalable et de définir un concept opérationnel, donc de contribuer à la construction d'une nouvelle vision de la paix.

C'est dans ce sens que l'Organisation s'est attelée pendant cette période, par le biais des réunions scientifiques et internationales, à élaborer des approches neuves adaptées aux problèmes créés par la conjoncture mondiale de l'heure, à préciser et à développer ce concept de culture de la paix, en vue de fortifier réellement les défenses de la paix dans les esprits des hommes et des femmes. Malgré tout le concept « culture de la paix » ne va pas se préciser. Mais le message et l'appel sur la paix lancé à l'humanité toute entière au sortir du congrès de Yamoussoukro, aura un impact sur un grand nombre d'Etats.

2°) L'impact de la diffusion du message de paix et de compréhension mutuelle, lancé par l'UNESCO aux Etats membres

Malgré que le concept « culture de la paix » ne se soit pas précisé, le message de paix lancé par l'UNESCO au sortir du congrès international sur « la paix dans l'esprit des hommes » va avoir un impact considérable sur la marche politique d'un grand nombre d'Etats, au point de bouleverser le monde entier. La chute du mur de Berlin, l'effondrement de l'empire soviétique, la fin du règne de l'apartheid... sont autant d'événements qui prouvent la grandeur et la portée de ce message de paix, de cet appel à l'humanité et l'écho qu'il a eu dans beaucoup des pays.

Dans la sous région de l'Afrique centrale, par exemple, considérée à juste titre comme « groupe prioritaire » par l'UNESCO, à cause de l'instabilité des régimes politiques, les conflits de tous genres et les difficultés sociales et économiques qui y règnent, les initiatives de l'UNESCO en la matière, ont connu un impact considérable et se sont traduites par leur mise en application par les Etats de la sous région.

Aussi, les actions suivantes ont été entreprises par les dirigeants de ces Etats, sous l'inspiration et suivant les directives de l'UNESCO qui, dans certains cas, intervenait directement. C'est le cas, par exemple :

- de la vague des conférences nationales souveraines qui ont abouti à l'adoption du multipartisme, à la démocratisation des régimes et l'organisation des élections libres, démocratiques et multipartistes : c'est le cas de la RDC, en 1990, du Congo Brazzaville et en RCA en 1993, et en 1996 au Tchad ;
- la création pour la première fois dans la majorité des Etats de la sous région d'un Ministère des Droits de l'Homme ; en 1990 en RDC, au Gabon et au Tchad, en 1994 au Congo Brazzaville et en 1997 en RCA.

3°) La désignation des acteurs

Il convient également de signaler que dans cette période de lancement de la culture de la paix et de la clarification du concept, les principaux acteurs de réalisation de la culture de la paix, aux différents niveaux de la société vont être ciblés par l'UNESCO. Il s'agit :

- des gouvernements des Etats membres : parce que c'est à eux qu'incombe au premier chef d'assurer le respect et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
- les organisations non gouvernementales (ONG) : c'est à elles de s'employer résolument à promouvoir les principes démocratiques et l'harmonie entre la société, l'individu et l'environnement ;
- l'Ecole qui constitue l'un des principaux lieux où l'enfant construit sa personnalité et façonne ses pensées.
- les chercheurs ; c'est à eux qu'incombe le devoir de trouver des solutions aux grands problèmes, particulièrement à ceux du développement, de la sécurité, de droits de l'homme, de la protection de l'environnement... auquel est confronté notre monde actuel.
- les communautés et associations : parce que leur rôle est primordial en tant que relais de l'Etat dans la résolution des problèmes qui concernent les populations.
- les parents ; parce que c'est la cellule familiale qui joue un rôle important dans l'éducation d'un enfant.
- les individualités : pour que la culture de la paix connaisse une promotion considérable, chaque individu doit s'impliquer dans cette aventure passionnante en s'engageant à procurer chaque jour davantage la paix autour de soi.

4°) La détermination des stratégies

Pour réussir la réalisation de ces différentes actions, l'UNESCO a mis en place des stratégies suivantes :

- la prise en compte et la vulgarisation du document « Le manifeste de Séville » sur la violence pour en faire prendre conscience la communauté internationale ;
- la promotion de l'éducation et de la recherche ;
- la formation des citoyens ;
- l'élaboration des instruments normatifs.

4^{ème} Période : De 1995 à nos jours

Mise en application de la culture de la paix en tant que programme transversal de l'UNESCO et en tant que mouvement mondial

1°) La déclaration et le cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie (1995)

L'idée de la culture de la paix ne pouvait connaître une avancée significative sur le plan international, sans l'approbation et l'engagement des ministres de l'éducation nationale, premiers responsables des politiques éducatives nationales. La déclaration et le cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie adoptés à Paris en novembre 1995, ont constitué un repère historique important dans le processus du développement de la culture de la paix dans le monde. C'est le point de départ de la culture la paix en tant que programme.

2°) La stratégie à moyen terme et le projet transdisciplinaire de la culture mondiale de la paix. (1996-2001)

Lancée en 1996, la stratégie à moyen terme était la matérialisation du cadre d'action adopté en 1995. Ses objectifs étaient de transformer les idées et idéaux que renferme l'expression « culture de la paix » en actes individuels, en mode de pensée et d'action. Cette stratégie constituait en elle-même un projet transdisciplinaire appelé « Vers une culture mondiale de la paix » Son but était de mettre en relief la spécificité de l'action que l'UNESCO se doit de mener, conformément à sa mission constitutionnelle, pour bâtir la paix dans l'esprit des hommes.

Il fallait élargir la portée du programme de manière à en faire un projet transdisciplinaire, c'est-à-dire, qui met à profit et intègre les nombreuses contributions que les divers secteurs et unités de l'Organisation apportent au programme de la culture de la paix afin d'éviter les chevauchements et les recoupements entre secteurs. Le projet transdisciplinaire était bâti sur quatre principes fondamentaux à savoir¹⁰ :

- la non-violence et le respect des droits de l'homme ;
- la compréhension interculturelle, la tolérance et la solidarité ;
- le partage et la libre circulation de l'information ;
- la participation et l'autonomisation intégrales des jeunes.

Le rôle de l'UNESCO dans cette synergie était de rechercher des liens durables entre les communautés scientifiques et politiques et d'attirer l'attention sur la pertinence de la recherche en sciences sociales pour la formulation des politiques.¹¹ Ce rôle va se matérialiser sur le terrain avec les réalisations des actions « phares » suivantes liées à la consolidation de la paix à l'issue des conflits et en faveur de l'éducation pour la culture de la paix. Cinq axes vont être pris comme priorités :

- 1er axe : Le développement des plans nationaux et programmes nationaux d'éducation pour la culture de la paix ;
- 2ème axe : L'amélioration des contenus de l'éducation et de la formation pour une culture de la paix ;
- 3ème axe : La production et la diffusion des matériels pédagogiques ;
- 4ème axe : Le réseau du système des écoles associées à travers le partenariat ;
- 5ème axe : la diversité linguistique et le pluralisme culturel.

3°) L'organisation de l'année internationale de la culture de la paix (2000)

Un des objectifs visés par l'année internationale de la culture de la paix, était de *stimuler les efforts menés par la communauté internationale pour instaurer et promouvoir une culture de la paix qui ait un caractère de pérennité.*¹²

On voulait, par le biais de cette année, favoriser la transition vers *une culture qui consiste en des valeurs, des attitudes et des comportements qui reflètent et favorisent la convivialité et le partage, fondés sur les principes de liberté, de justice, de démocratie et des droits de l'homme.*

La célébration de cette année internationale, a été conçue comme une école planétaire, un processus d'apprentissage tout au long de la vie. Et pour la faire connaître au plus grand nombre et

créer une prise de conscience la plus large possible de cette nécessaire transformation culturelle, une stratégie a été mise en place. Il s'agit en l'occurrence du « Manifeste 2000 » élaboré par un groupe¹³ de Prix Nobel de la paix qui souhaitait donner au plus grand nombre possible d'individus la possibilité d'exprimer leur engagement personnel pour une culture de la paix au quotidien.

4°) La décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix pour les enfants du monde (2001-2010)

L'objectif visé pour la décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence est « d'adopter avant décembre 2010, une convention internationale pour une culture de la paix et de la non-violence pour les enfants du monde. »¹⁴ Mais, il s'agit en réalité à travers cette convention internationale, d'arriver à « amoindrir la souffrance des enfants. »

Cela signifie, en d'autres termes, que la communauté internationale est d'accord pour que tous les adultes travaillent ensemble à l'allègement des souffrances des enfants. Pour ce faire, la contribution des gouvernants, des familles, des individus, des ONG, et de la société civile demeure largement sollicitée.

5°) La 2^{ème} stratégie à moyen terme (2002-2007)

Dans la deuxième stratégie à moyen terme (2002-2007), la culture de la paix n'était plus considérée comme un programme transversal donc non prioritaire comme il l'a été hier dans la première stratégie (1996-2001). Elle sera au contraire considérée comme un « thème fédérateur » qui n'apparaît même plus dans les axes stratégiques principaux ni moins dans les douze objectifs stratégiques visés pas cette deuxième stratégie à moyen terme.¹⁵

Réflexion critique et questions soulevées par l'histoire de l'UNESCO en matière de culture de la paix.

Les actions menées par l'UNESCO pendant les différentes périodes concernées ont porté sur plusieurs axes dont les principaux peuvent être résumés par :

- la tenue des conférences internationales, des séminaires, des congrès et des réunions d'experts dans le but d'abord de clarifier et d'élaborer un concept opérationnel de la culture de la paix, de sensibiliser et de former ensuite des individus et des organisations non gouvernementales à la pratique de la culture de la paix ;
- l'élaboration et la diffusion de certains instruments normatifs ;
- la production et la diffusion des matériels pédagogiques comme support dans la vulgarisation du message de la paix ;
- la contribution à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix dans les pays en conflits ;
- l'établissement des Maisons de l'UNESCO et l'appui aux médias ;
- la création des chaires UNESCO ;
- etc.

Les actions entreprises dans les régions et les pays en conflits perpétuels (Afrique, El Salvador, Philippines, etc.) et où les droits de l'homme ne constituent pas toujours une préoccupation majeure pour les dirigeants, ont été essentiellement tournées vers la sensibilisation des dirigeants de ces Etats et vers leur prise de conscience.

Dans toutes ces actions menées par l'UNESCO, on ne saurait non plus oublier son action en faveur de la construction d'une civilisation mondiale, son ardeur dans la création des chaires UNESCO (Réseaux UNITWIN) pour la paix et la promotion d'une éducation à visée humanitaire et internationale dont la transmission des valeurs, demeure la finalité. Son attachement à la lutte contre le racisme, la violence, la violation des droits de l'homme et les inégalités sociales.

L'ensemble de ces activités a été considéré comme un appel de l'UNESCO, lancé à l'humanité entière.

Questions soulevées :

Malgré les conférences et les réunions internationales en matière des droits de l'homme qui se sont succédées (Vienne 1978 ; Paris 1983 ; Malte 1987...) force est de constater que les violations des droits de l'homme se perpétuent. L'espoir d'un monde de paix s'amenuise. *Le sentiment de désenchantement semble dominer et contraste avec les espoirs placés sur l'Organisation. L'exclusion et les inégalités sociales augmentent à un rythme exponentiel.*

Mais à quoi peut-on bien attribuer cette inefficacité de l'UNESCO en matière de culture de la paix ? Est-ce faute de formulation des objectifs précis ou des règles de planification ? Est-ce faute de détermination des outils conceptuels et méthodologiques de mise en œuvre de cette culture ou simplement d'organisation du processus enseignement/apprentissage ? L'enjeu de l'UNESCO dans ce domaine, tient-il, simplement à la mobilisation des moyens financiers et humains ou aussi à la volonté politique des Etats membres ?

Si la culture de la paix (qui est un concept polysémique) demeure encore un domaine des idées et des activités éparpillées et qui n'a pas encore atteint les transformations des comportements et des attitudes souhaitées, n'est-il pas convenable d'interpeller bien plus le dispositif, les procédures de construction et d'acquisition de ce savoir plutôt que son statut de savoir à transmettre ?

D'autre part, si l'importance fondamentale de l'éducation a été reconnue comme un important vecteur de changement des comportements et des modes de vie, indispensable pour assurer la survie de l'humanité, est-ce que l'urgence et la nécessité de moderniser et de valoriser l'éducation ont-elles été considérées comme des préoccupations majeures par la plupart des gouvernants des Etats membres ?

En conclusion :

La recherche de la promotion d'une paix véritable et durable, passe par une interrogation sur la prévention des conflits, la préservation de l'environnement, le développement économique et la justice sociale, le problème de démocratie, du respect de la diversité et de la dignité de chaque être humain. Il s'agit, en d'autres termes, d'éveiller la conscience individuelle sur les questions telles que :

- comment créer ensemble de nouvelles formes de solidarité ?
- comment mettre en avant, dans notre existence, des valeurs telles que le respect de la vie et de la dignité de la personne humaine, la pratique de la non-violence ?
- comment surtout obtenir l'engagement personnel des individus du monde entier à souscrire à ces valeurs ?

Telle est la condition de réussite de tout projet sur la culture de la paix.

Références

Ouvrages

Aron R., 1984, *Paix et guerre entre les nations*, 8^{ème} édition, Paris, Calmann-Lévy, 794 pages.

Delors J., 1996, *L'éducation : un trésor est caché dedans*, Paris, Editions Odile Jacob, 311 pages

De Peretti A., 1966, *Libertés et relations humaines*, Paris, Editions de l'épi

- Mayor F., 1994, *La nouvelle page*, Paris, UNESCO, 181 pages
- Mayor F., 1999, *Mission : bâtir la paix*, Paris, Editions Unesco, 461 pages
- Meyer-Bisch (sous la dir.) 1993, *La culture démocratique : Un défi pour les écoles*, Paris, Unesco, 152 pages.
- Mucchielli L., 2001, *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte, 141 pages.
- Rassekh S., 1996, *Education et culture de la paix*, sélection bibliographique mondiale, Ibedata, Paris, Unesco, 327 pages.
- Unesco, 1991, *Principes directeurs pour l'élaboration des programmes et manuels d'éducation à vocation internationale*, ED/ECS/HCI, Paris, Unesco, 23 pages.
- Unesco, (collectif), 1999, *Les fondements endogènes d'une culture de la paix en Afrique*, Paris, Unesco, 97 pages.
- Weill, P., 1990, *L'art de vivre en paix. Vers une nouvelle conscience de la paix*, Paris, Unesco,

Revues, articles et communications

- Adams D., Varis, T., et All... Le manifeste de Séville sur la violence In *Le rapport final du congrès international sur la paix dans l'esprit des hommes*, 1989, Yamoussoukro, UNESCO, PP.65-68.
- Atherley L., La culture de la paix, In Actes du symposium international sur « *Des insécurités partielles à la sécurité globale* », Maison de l'Unesco, 12-14 juin 1996, pp. 53-57
- Général Carlo J., Les missions de l'armée dans le contexte de la nouvelle sécurité internationale In *Quelle sécurité ?* Paris, Unesco, 1997, pp. 101-117.
- Koïchiro Matsuura, *l'Unesco de demain : ses missions*, in *Revue Information et Innovation en Education* n° 104, Sept 2000.
- Mawété S., *Pour une didactique de la culture de la paix, communication scientifique*, In Actes du colloque international sur la recherche en didactique en Afrique centrale, du 12 au 14 novembre 1998, chaire UNESCO, ENS, Brazzaville, publié en mars 2002, pp.113-121
- Mawété S., Etude sur les initiatives entreprises par l'Unesco en matière d'éducation à la culture de la paix et leur mise en œuvre par les autorités nationales des Etats de l'Afrique Centrale, Paris, Unesco, contrat honoraire n°105191.1 du 28 novembre 2001, 35pages.
- Le manifeste 2000, texte intégral, in *Le Courrier de l'UNESCO*, janvier 2000, p.19.
- L'Unesco et les droits de l'homme, in *Les Cahiers de confluences* n° 12, décembre 1988.
- Unesco, L'année internationale 2000 : La paix au quotidien In *Le courrier de l'Unesco*, janvier 2000, p. 17

Documents et instruments normatifs

- Déclaration et cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie. Conférence générale de l'UNESCO, 28ème session, Nov.1995, Paris.
- Rapport final du congrès international sur la « Paix dans l'Esprit des Hommes » 26 juin-1er juillet 1989, Yamoussoukro, Cote d'Ivoire.
- Rapport du Directeur général de l'UNESCO sur les activités éducatives menées dans le cadre du projet transdisciplinaire de l'UNESCO. Doc. A/51/395, septembre 1996
- Rapport sur la mise en œuvre du projet transdisciplinaire « Vers une culture de la paix » Doc. 151 EX /43 avril 1997

Rapport sexennal sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Recommandation 1974 Doc. 29C / Inf.4 / août 1997

Rapport de synthèse à l'ONU sur une culture de la paix. Doc. 155 Ex/ 49 septembre 1998

UNESCO : Plan d'action mondial pour l'éducation aux droits de l'homme et la démocratie (Montréal, mars 1993)

UNESCO : Déclaration des principes sur la tolérance et le plan d'action destiné à donner suite à l'année des Nations Unies pour la tolérance. Paris, 1995

UNESCO : Rapport sur la mise en œuvre du projet transdisciplinaire « vers une culture de la paix » Doc. 151 EX/43, Conseil exécutif de l'UNESCO, avril, 1997.

UNESCO : Déclaration et programme d'action sur une culture de la paix.

Résolution A/53/243 du 13 septembre 1999.

UNESCO : Rapport final sur le forum mondial, Dakar, (Sénégal) du 20 au 28 avril 2000. ED-2000/ WS/29, UNESCO, Paris, 2000.

UNESCO : An 2000 : Année internationale de la culture de la paix.

Synopsis du document de référence 27/09/99.

¹ Source : Courrier de l'UNESCO, Paris, UNESCO, Publications de 1948-1949

² Shapour Rassekh, op. cit. p.16

³ Mayor F., Mission : *bâtir la paix*, Paris, UNESCO, 1999, p.27

⁴ Mayor F., op. cit., p. 27

⁵ Adams D., Varis T., & al...Le manifeste de Séville sur la violence In *Rapport final du congrès international sur la paix dans l'esprit des hommes*, Yamoussoukro, UNESCO, 1989, p.65

⁶ Adams D., Varis T., & al... op. cit. p.110.

⁷ Acte constitutif de l'UNESCO. Article premier : « *Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix* »

⁸ UNESCO : Mouvement international pour la culture de la paix et de la non violence. Dossier d'information, cab-99/WS/4, 1999, pp.3-17.

⁹ UNESCO : Déclaration de Yamoussoukro, 1989, p.53

¹⁰ UNESCO : *Le projet transdisciplinaire de l'UNESCO : Vers une culture de la paix*. Paris, UNESCO, novembre 1995, pp.13-22

¹¹ UNESCO : *Unité de la paix et des nouvelles dimensions de la sécurité*, op. cit. p. 19.

¹² UNESCO : Rapport de synthèse du Directeur général à l'ONU, sur une culture de la paix, p.42.

¹³ Lors du lancement officiel du Manifeste 2000 pour une culture de la paix, le Directeur général de l'UNESCO de l'époque Federico Mayor était entouré de Prix Nobel suivants :

-Mairead Corrigan Maguire (Irlande du Nord) ;

-Rigoberta Menchu (Guatemala) ;

-Adolfo Pérez Esquivel (Argentine) ;

-et le Maire de Paris de l'époque Jean Tiberi.

¹⁴ La décennie internationale de la promotion d'une culture de la non violence et de la paix pour les enfants du monde. (2001-2010) a été mise en place suivant la résolution A/ RES /53/ 25/ de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 10 novembre 1998.

¹⁵ Note : Dans la stratégie à moyen terme 2002-2007 (Doc.31C/4 p.15) on note que les deux thèmes transversaux sont : l'élimination de la pauvreté et la contribution des TIC au développement. Les trois axes fondamentaux sont : Elaborer et promouvoir des principes et des normes à caractère universel, reposant sur des valeurs communes, promouvoir le pluralisme et promouvoir l'autonomisation et la participation à la société du savoir, l'accès équitable au développement et au partage des connaissances. Les douze objectifs stratégiques principaux sont : promouvoir l'éducation en tant que droit, améliorer la qualité de l'éducation, promouvoir l'expérimentation et la diffusion de l'information, promouvoir les principes et les normes éthiques, améliorer la sécurité humaine renforcer les capacités scientifiques, promouvoir et appliquer les instruments normatifs, protéger la diversité culturelle, renforcer les liens entre culture et développement, promouvoir la libre circulation des idées, promouvoir l'expression du pluralisme et la diversité culturelle et assurer l'accès pour tous aux TIC.

Le Comité des philosophes de l'UNESCO (1947-1948) : À la recherche des fondements des droits de l'homme

Irene Oh

Professeur associé, Département d'études religieuses, Université de Miami

L'UNESCO et la Commission des droits de l'homme de l'ONU

Le Comité des philosophes a commencé ses travaux avec l'idée d'aider le Comité de rédaction de la Commission des droits de l'homme à établir ce qui deviendrait plus tard la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948). En janvier 1947, le poète Archibald MacLeish fit un bref exposé devant la Commission, dans lequel il déclarait que l'UNESCO espérait aider la Commission dans cette tâche de haute importance¹. L'UNESCO se mit immédiatement au travail, alors même que la Commission discutait pour savoir si elle devait ou non faire appel à des consultations extérieures. Sa décision finale, de ne pas s'ouvrir aux consultations extérieures, à quelques rares exceptions près, allait se révéler assez funeste pour les objectifs initiaux du Comité des philosophes. Quelques jours seulement après la visite de MacLeish, la Commission prit la décision de ne consulter que quelques groupes choisis, tels que l'Organisation internationale du Travail, sur certains sujets très précis comme le droit des travailleurs, et de ne mettre à la disposition des membres du Comité de rédaction qu'une simple liste des documents qui lui avaient été envoyés sans avoir été demandés². Le Comité des philosophes avait déjà travaillé plusieurs mois à un rapport sur les droits de l'homme à soumettre à la Commission lorsqu'il a été informé que ses analyses « n'étaient pas souhaitées par la Commission des droits de l'homme de Genève car rien n'avait été demandé à l'UNESCO en la matière »³. Malheureusement, le Comité des philosophes avait pendant tout ce temps-là reçu périodiquement un message trompeur, à savoir que la Commission attendait bien de recevoir son rapport. Au cours de l'été 1947, le Comité des philosophes apprit qu'Eleanor Roosevelt en personne estimait que ces analyses étaient les bienvenues⁴. Henri Laugier, sous-secrétaire général au Département des affaires sociales au Siège des Nations Unies à Lake Success écrivit également à Julian Huxley, directeur de l'UNESCO, pour lui dire qu'il était certain que le rapport du Comité « se révélerait utile aux membres de la Commission des droits de l'homme lors de leur prochaine réunion », même si l'UNESCO n'avait pas été clairement « invitée » par la Commission à fournir un rapport⁵. En outre, Laugier garantit à Huxley que 50 exemplaires du rapport seraient distribués aux membres de la Commission. Bien que plusieurs membres importants de celle-ci, parmi lesquels Charles Malik, philosophe libanais diplômé de Harvard, eussent été réceptifs à une analyse philosophique des droits de l'homme, la décision finale de la Commission de ne pas prendre en compte le rapport du Comité n'était pas tout à fait surprenante. Plusieurs indices étaient déjà apparus, en juin 1947, montrant que la Commission se sentait menacée par les travaux du Comité des philosophes en raison d'un malentendu sur la nature de la tâche de celui-ci. Le Comité des philosophes insistait sur le fait que son travail se limitait à une recherche philosophique, mais la Commission croyait malgré tout que le travail de l'UNESCO était assez proche du sien pour donner l'impression que les philosophes « essayaient de lui voler la vedette »⁶. Malgré ce rejet du Comité des philosophes par la Commission, Huxley décida de poursuivre le travail de celui-ci et de publier ses conclusions à l'intention du grand public.

Conclusions du Comité des philosophes - *Autour de la nouvelle Déclaration universelle des droits de l'homme*

Le Comité des philosophes envoya des questionnaires à des défenseurs des droits de l'homme et des intellectuels de pays membres de l'UNESCO en Amérique du Nord, en Europe, en Asie et en Amérique du Sud⁷. En retour, il reçut des réponses d'un certain nombre de personnalités influentes

et de grand renom, allant du Mahatma Gandhi à T.S Eliot. Dans la mesure où la composition de l'UNESCO, et certainement du Comité des philosophes, différait de celle des Nations Unies, les réponses reçues furent différentes de celles que les délégations nationales fournirent au Comité de rédaction de la Commission et présentèrent aux réunions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les personnalités contactées par le Comité des philosophes ont donné leur conception personnelle des fondements des droits de l'homme sans assurer que leur pays pourrait défendre ces droits⁸. De ce fait, le ton philosophique des discussions parmi les membres du Comité des philosophes se distingue des programmes politiques ou idéologiques abordés particulièrement lors des réunions de l'Assemblée générale des Nations Unies⁹.

Une des différences significatives entre la Commission des Nations Unies et le Comité des philosophes de l'UNESCO tient aux buts visés par ces deux instances. La première cherchait un consensus sur une déclaration des droits de l'homme, là où le second espérait examiner philosophiquement la question des droits de l'homme. Le Comité des philosophes n'avait pas pour but de convaincre les nations d'adopter la conception occidentale des droits, il cherchait plutôt à savoir si l'idée de droits existait dans les diverses cultures. En raison de cette différence fondamentale, le Comité des philosophes a publié une série d'opinions variées sur les droits de l'homme, au lieu d'un texte unique approuvé par les représentants de nombreux États-nations. Les opinions partagées par de grandes figures intellectuelles telles que le professeur de droit américain, F.S.C Northrop, le philosophe chinois Chung Shu Lo ou le poète bengali Humayin Kabir sont le plus souvent celles d'intellectuels faisant autorité et non celles de professionnels de la politique ou de diplomates de carrière. La note liminaire du volume publié affirme que les communications « expriment les idées personnelles de leurs auteurs, et qu'elles ne sauraient être considérées comme représentant nécessairement la position officielle des gouvernements dont ces auteurs sont les ressortissants »¹⁰.

À sa deuxième réunion, pendant l'été 1947, le Comité des philosophes décida de publier aussi bien « les points de vue extrêmes » qu'un « compte rendu honnête des points de convergence » se dégageant des réponses données à son questionnaire international sur les droits de l'homme¹¹. Il composa un volume, *Autour de la nouvelle Déclaration universelle des droits de l'homme*, comprenant une introduction du philosophe catholique français Jacques Maritain et 31 communications de divers penseurs et défenseurs des droits de l'homme ainsi que des annexes comportant le questionnaire, une analyse finale sur les fondements des droits de l'homme et, à titre de comparaison, le texte complet de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans son introduction, Maritain montre clairement que l'on n'est parvenu à aucun consensus sur les fondements théoriques des droits de l'homme, mais qu'« il s'agit au contraire de [trouver une] idéologie *pratique* fondamentale ... au point de convergence pratique des idéologies théoriques et des traditions spirituelles les plus différentes ... et [de] formuler ensemble des principes communs d'action »¹². Bien que l'expérience de l'UNESCO avec le Comité des philosophes ait révélé qu'il y avait fort peu de désir de concilier les points de vue fondamentaux sur les droits de l'homme, le processus engagé pour comprendre ces points de vue fondamentaux avait néanmoins une très grande importance. Maritain affirme qu'il y a un bénéfice à tirer de la publication du volume : il dit espérer que « la confrontation de nos idées avec celles de tant d'esprits remarquables perfectionnera et élargira nos propres vues sur la nature et le fondement des droits de l'être humain, sur l'énumération qu'au point de développement historique où nous sommes, il convient aujourd'hui d'en tenter, et sur la portée, voire aussi les lacunes, de la Déclaration nouvelle qui s'élabore dans les Conseils des Nations Unies »¹³.

Le résultat des travaux du Comité des philosophes montre que même si une liste de droits de l'homme établie par des groupes radicalement différents pouvait paraître semblable, ces droits seraient sans doute appliqués tout à fait différemment. Maritain remarque que « les partisans d'une société de type libéral-individualiste, d'une société de type communiste, d'une société de type personnaliste-communautaire mettent sur le papier des listes similaires, voire identiques, des droits de l'homme. Ils n'en joueront pas de la même façon. Tout dépend de la valeur suprême à laquelle tous ces droits sont suspendus »¹⁴. Les réponses au questionnaire publiées dans le volume viennent

appuyer les prévisions de Maritain. La variété des différentes philosophies fondamentales examinées dans les réponses va du droit naturel au libéralisme occidental, en passant par le marxisme. En accord avec le contexte historique de ce travail, les participants apparaissent le plus souvent préoccupés par un éventuel conflit entre les conceptions capitalistes et les conceptions communistes des droits de l'homme. Le processus d'adoption de la Déclaration universelle à l'Assemblée générale semble avoir confirmé cette remarque : la plus grande opposition à différents articles de la Déclaration est venue de pays du bloc de l'Est.

Dans l'annexe II d'*Autour de la nouvelle Déclaration universelle des droits de l'homme*, les membres les plus actifs du Comité des philosophes donnent un résumé des conclusions du Comité. Ils décrivent l'évolution historique des droits, analysent brièvement la différence entre droits civils et politiques et droits économiques et sociaux, et formulent une liste de 15 droits de l'homme. Cette liste des droits proclamés par le Comité est une liste « des droits fondamentaux sur laquelle le Comité des principes philosophiques des droits de l'homme de l'UNESCO est convaincu que tous les hommes s'accordent. C'est la liste des droits dont l'énonciation même devrait engager les individus, les nations et les organismes internationaux à travailler à leur réalisation et à user de toute leur autorité et de tout leur pouvoir pour les défendre. On peut voir qu'ils sont implicitement dans la nature de l'Homme comme individu et comme membre de la société et qu'ils découlent du droit fondamental à la vie »¹⁵. Les différences les plus frappantes entre la liste des philosophes et la Déclaration universelle tiennent (1) à la brièveté de la première par rapport à la seconde ; (2) au fait de placer les droits économiques et sociaux avant la liste des droits civils et politiques ; (3) au fait que la liste des Philosophes comprend un droit à la révolte ou à la révolution et un droit à bénéficier du progrès¹⁶. Bien qu'une analyse des différences entre la liste des droits de l'UNESCO et la Déclaration universelle excède la portée du texte présenté ici, il se peut qu'une des raisons de la divergence vienne du sérieux avec lequel le Comité des philosophes a pris en compte la montée du communisme et les revendications des nations colonisées ou décolonisées.

Regard rétrospectif sur le Comité des philosophes

Bien que le Comité des philosophes ait fait preuve d'une conscience critique et d'une vision d'ensemble louables, il n'en demeure pas moins un produit de son époque. Même s'il s'est ouvert à des avis qui n'étaient ni occidentaux, ni chrétiens, ni masculins, ces voix étaient cependant minoritaires au sein des participants actifs de l'UNESCO. La majorité des personnes engagées dans le projet venaient d'Amérique ou d'Europe occidentale, c'étaient des hommes de milieu privilégié et de niveau d'études supérieur. Le philosophe indien Jinnu Krishnamurti se déclara préoccupé de voir que le Comité se concentrait trop sur de nobles idéaux qui concernaient avant tout les nations prospères et puissantes du groupe des pays développés et ne prenait pas suffisamment en compte les besoins les plus élémentaires de la majorité de la population mondiale. Il suggéra que l'UNESCO accentue ses efforts pour parvenir à « ce que quatre-vingt-dix-neuf pour cent de l'espèce humaine veulent - avoir de la nourriture, un toit et une vie de famille à l'abri des dangers et être laissé en paix par les patrons et les importuns. Malheureusement celui qui mène la danse, c'est le un pour cent qui s'intéresse au pouvoir, aux idéaux et aux idéologies »¹⁷. Les préoccupations exprimées par Krishnamurti touchaient directement la majorité des peuples du monde qui n'avaient pas, et n'ont toujours pas le pouvoir culturel, politique ou économique détenu par ceux qui ont contribué à la Déclaration universelle. Certains penseurs, comme le poète T.S. Eliot, croyaient que tout cet effort pour trouver des valeurs communes allait probablement se révéler « vain » et peut-être même avoir des conséquences « pernicieuses »¹⁸. Au-delà de cette critique, Eliot condamnait la composition du Comité des philosophes, mais pour d'autres raisons que celles de Krishnamurti. Eliot affirme brutalement : « Je ne pense pas que les économistes, les politiciens [sic], les hommes de lettres soient compétents pour débattre de questions aussi profondes. Je pense que vous avez besoin d'une part des meilleurs théologiens européens et de l'autre des sémanticiens les plus intelligents et les plus compétents »¹⁹. Bien que Maritain ait joué un rôle clé dans le Comité des philosophes, il n'y avait ni théologien protestant, ni docteur de la foi pour le judaïsme, l'islam ou les religions asiatiques ou africaines, qui auraient pu proposer d'autres perspectives religieuses sur la question des droits de l'homme. Cette absence

allait, bien entendu, devenir encore plus éclatante dans les décennies suivantes lorsque le rôle des croyances religieuses a pris une place centrale dans les débats sur les droits de l'homme.

Malgré ces défauts visibles grâce au recul historique, le Comité des philosophes a néanmoins fourni un effort remarquable. Aujourd'hui encore, on aurait grandement besoin de son ouverture d'esprit et de sa générosité intellectuelle. L'étude des droits de l'homme relève aujourd'hui le plus souvent du domaine des sciences politiques et du droit et non de la philosophie ou des études religieuses. Étant donné les vues pénétrantes du Comité des philosophes et l'éventuelle influence qu'elles auraient pu avoir sur la Déclaration universelle, on peut penser qu'une approche plus interdisciplinaire pourrait encore être utile dans le domaine des droits de l'homme. L'effort commun de militants, d'universitaires et de dirigeants pour trouver des valeurs partagées, tout en prenant en compte leurs divers contextes, devrait servir de modèle pour nos entreprises à venir.

-
- 1 E/CN.4/SR.4 ; Mary Ann Glendon, *A World Made New: Eleanor Roosevelt and the Universal Declaration of Human Rights* (New York: Random House, 2001), p. 51.
 - 2 E/CN.4/SR.3-4.
 - 3 Lettre datée de mars ou mai (?) 1948 de J. Havet à Solomon Arnaldo. Voir également Johannes Morsink *The Universal Declaration of Human Rights: Origins, Drafting, and Intent* (Philadelphie: University of Pennsylvania Press, 1999), p. 301.
 - 4 Lettre datée du 19 juin 1947 de C.M. Berkeley à F.R. Cowell.
 - 5 Lettre datée du 19 août 1947 de Henri Laugier à Julian Huxley.
 - 6 Lettre datée du 19 juin 1947 de C.M. Berkeley à F.R. Cowell.
 - 7 Un questionnaire a également été envoyé à Maurice Webb en Afrique du Sud mais il semble que Webb ait été la seule personne contactée pour toute l'Afrique.
 - 8 Il y eut quelques exceptions notamment un professeur de droit soviétique, Boris Tchechko, qui a présenté un essai intitulé : « La conception des droits de l'homme en URSS sur la base de documents officiels ». L'essai est de caractère à la fois apologétique et académique, défendant d'une part le matérialisme dialectique philosophique de l'URSS tout en fournissant une étude critique de différents documents juridiques nationaux.
 - 9 Ce qui ne veut pas dire que des questions d'ordre philosophique ne se sont pas posées au cours des séances de rédaction de la Commission ou au cours des séances de l'Assemblée générale. En effet, plusieurs questions soulevées par les rédacteurs et les délégués aux Nations Unies avaient trait à des idées éminemment philosophiques sur la nature humaine, les limites de la liberté, ou le rôle des gouvernements. Toutefois, ces sujets n'étaient pas au cœur des débats. Le plus souvent, surtout aux réunions de l'Assemblée générale, ces questions étaient soulevées afin de défendre la culture dominante ou la philosophie du gouvernement d'un pays en particulier.
 - 10 *Autour de la nouvelle Déclaration universelle des droits de l'homme*, textes réunis par l'UNESCO, Éditions du Sagittaire, 1949, p. 9.
 - 11 Lettre datée du 20 octobre 1947 de J. Havet à Quincy Wright.
 - 12 *Autour de la nouvelle Déclaration*, p. 12.
 - 13 *Autour de la nouvelle Déclaration*, p. 14. Il est clair que Maritain a rédigé cette introduction avant que la Déclaration universelle n'ait été adoptée le 10 décembre 1948.
 - 14 *Autour de la nouvelle Déclaration*, p. 16.
 - 15 *Autour de la nouvelle Déclaration*, p. 217-218.
 - 16 *Autour de la nouvelle Déclaration*, p. 217-220.
 - 17 Lettre datée du 21 avril 1947 de J. Krishnamurti à J. Havet.
 - 18 Lettre datée du 18 avril 1947 de T.S. Eliot à Julian Huxley.
 - 19 Lettre datée du 15 juillet 1947 de T.S. Eliot à J. Havet.

Coopérer dans un monde divisé : l'apport de Maritain à la philosophie de l'UNESCO

Michel Fourcade

Maître de conférence, Histoire contemporaine, Université de Montpellier III

Mexico, deuxième Conférence générale de l'UNESCO, novembre 1947 : mettre en exergue l'idée internationale, mais en prenant soin de se distancier des États-Unis ; prêcher le principe de l'égalité de toutes les cultures, mais s'opposer à ce qu'une troisième langue de travail autre que le français et l'anglais soit utilisée ; appuyer l'arrivée de nouveaux membres, quels que soient leur régime, leur idéologie, mais empêcher toute dérive politique de l'Organisation ; surtout jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration des décisions et justifier ainsi le choix d'un siège parisien, alors très contesté par les Anglo-saxons, arguant des difficultés économiques de la France et du climat de guerre civile larvée entretenu par l'agitation communiste - tel était le cahier des charges que le Quai d'Orsay avait remis à Jacques Maritain, nommé par Georges Bidault chef de la délégation française, et dans ces instructions générales se lisaient toutes les incertitudes pesant sur l'organisation naissante et les tensions géopolitiques du moment¹. Alors ambassadeur auprès du Vatican, après avoir été pendant la guerre, qu'il avait traversée en exil à New York, une des principales voix de la Résistance intellectuelle et une sorte de philosophe interallié², le penseur catholique avait été choisi pour remplacer Léon Blum, qui avait été la "voix de la France" aux Assemblées de Londres (1945) et de Paris (1946), mais que le contexte politique troublé à l'heure où le "tripartisme" cédait devant la "Troisième Force" retenait cette fois à Paris. Ne cachant pas son aversion pour l'avalanche de mondanités qui accompagnaient la fonction, ignorant tout des usages de la "flagornerie officielle", méprisant les "problèmes de procédure d'une futilité totale qui passionnent les gens et les amours-propres", Maritain n'avait certes rien d'un diplomate de carrière et sa désignation était d'autant plus aventureuse que le tranchant de sa ferveur religieuse, de sa métaphysique thomiste et de sa philosophie politique démocratique avaient de longue date attaché à son nom tout un poids de controverses : elles restaient particulièrement vives en Amérique latine où le paysage idéologique des années Trente subsistait presque intact et où beaucoup de catholiques ne lui avaient pas pardonné ses positions antifranquistes, tandis que les nombreux Basques exilés et les partisans de la démocratie-chrétienne qui s'étaient concertés en avril 1947 à Montevideo l'invoquaient au contraire comme une figure tutélaire prestigieuse³.

Car Maritain était aussi l'homme des "grandes amitiés" les plus diverses et son œuvre avait fait le tour des dialectiques unissant *Religion et Culture* (1930) ; toute tournée vers la réconciliation des héritages évangélique et démocratique, sa philosophie politique avait fait du "pluralisme" la pierre d'angle de la Cité, et après avoir beaucoup ferraillé contre Bergson, son premier maître, il l'avait retrouvé dans l'exigence d'une "société ouverte" et d'un "supplément d'âme". Refondation des Droits de l'homme et définition de nouveaux "droits sociaux", réquisitions du "bien commun international" et esquisse d'une organisation supranationale des peuples, critique du machiavélisme et des habitus hérités de la *Realpolitik*, dégagement de la notion de "culpabilité collective" pour une vraie dénazification des esprits, sauvegarde de la science et de l'éducation contre leur déchéance totalitaire : les questions d'actualité les plus complexes que devait affronter l'UNESCO étaient aussi celles sur lesquelles il avait réfléchi⁴. Présidant le 6 novembre la séance inaugurale de la Conférence, s'adressant à la conscience personnelle de chaque délégué par-delà leurs conditionnements, les conjurant "de dénoncer l'idée pernicieuse de la fatalité de la guerre" et de donner une voix à "l'angoisse des peuples refusant le suicide collectif", le philosophe avait donc repris tous ces points et Roger Seydoux, alors jeune cheville ouvrière de la délégation française, a témoigné de la façon dont ce discours d'ouverture avait d'emblée captivé les représentants de la quarantaine de nations déjà membres ou qui frappaient à la porte : "Sa

puissance de conviction, la hauteur de ses vues, son charisme ont fait de lui une des personnalités dominantes. Sur son nom, un consensus s'était fait presque naturellement dans tout le monde latin. Sur la scène internationale, qui n'était pas riche en fortes personnalités, un homme nouveau apparaissait". Suffisamment opératif pour sortir l'UNESCO de quelques impasses, ce discours sur « La Voie de la paix », que Maritain avait rédigé à Rome puis revu avec Blum lors de son passage à Paris, et qui fut immédiatement publié à Mexico avant d'être traduit et reproduit un peu partout dans le monde, transcendait également d'assez haut le contexte pour rester très cité aujourd'hui et figurer non loin des chartes fondatrices⁵.

Dans un monde encore largement en ruine et qui restait tragiquement divisé, la première Conférence générale de l'UNESCO qui s'était tenue à Paris en novembre 1946, avait certes soulevé un optimisme de commande, mais les accents lyriques et l'idéalisme volontariste qui avaient marqué un an plus tôt la Conférence constitutive de Londres s'étaient d'ores et déjà estompés, les analystes soulignant les ambiguïtés de l'entreprise, les luttes d'influence acharnées, les positionnements incompatibles⁶. L'Organisation, à laquelle l'URSS avait refusé d'appartenir, avait été tôt soupçonnée de servir les intérêts américains, et plusieurs voix s'étaient alarmées du risque de la voir devenir un instrument de politisation de la culture au service d'une idéologie, tandis que d'autres déploraient au contraire "l'anathème" contre l'Espagne. Ami intime de Maritain et directeur au Quai d'Orsay des Relations culturelles, Jean Marx s'était plaint de "l'effroyable cacophonie de l'UNESCO dont le désordre et les intrigues me paraissent dépasser tout ce que l'on pouvait déceimment attendre", tandis que l'autre grand philosophe thomiste du moment, Etienne Gilson, avait déploré à la Une du *Monde* que "cette conférence d'hommes de science et d'artistes soit en réalité sous la dictature de l'administration, de la diplomatie, de la politique internationale"⁷. Ce malaise s'était notamment cristallisé autour de la personnalité du premier Directeur général difficilement élu Julian Huxley, et les directions qu'il avait tenté d'imprimer dans le rapport qu'il avait présenté et dans sa brochure *L'Unesco, ses buts et sa philosophie*, avaient été vivement contestées, puisque ce biologiste resté fidèle à son héritage darwiniste familial, estimant qu'il était du ressort de l'UNESCO de définir "une sorte de philosophie commune de l'humanité", avait suggéré aux délégués d'adopter son propre humanisme évolutionniste et scientifique, sinon ouvertement athée, ses propositions suscitant parfois le sourire comme celle de faire étudier les états mystiques par des physiologistes éprouvés pour "mettre la satisfaction spirituelle des expériences dites mystiques à la portée d'un plus grand nombre", et plus souvent l'indignation ou les contre-propositions de tous ceux, catholiques ou marxistes surtout, déjà bien pourvus en idéologie ou en vision du monde : "Mgr Maroun, délégué du Liban, fit remarquer qu'il valait mieux ne pas essayer de diriger la philosophie. Après quoi, M. Ribnikar, délégué de la Yougoslavie, déclara que le matérialisme dialectique étant la doctrine philosophique de millions d'hommes dans tous les pays, l'UNESCO devrait prendre garde d'y toucher sous peine de mécontenter l'URSS et d'empêcher ce pays de se joindre aux autres nations". Les débats s'étaient un moment enlisés dans un conflit des apologétiques scientifique, chrétienne et marxiste, tandis que le Brésil avait proposé à l'UNESCO de reprendre à son compte le culte positiviste des grands hommes⁸.

Un an plus tard à Mexico, le climat international s'était encore profondément abîmé tandis que la "Guerre froide" achevait de se mettre en place, et tous les nationalismes culturels, les patriotismes linguistiques, les solidarités idéologiques entendaient bien utiliser l'UNESCO dans leurs combinaisons stratégiques. Menée par le démocrate William Benton, vice-président de l'Université de Chicago devenu sous-secrétaire d'Etat, la délégation américaine appuyait sa volonté de puissance sur la part des Etats-Unis dans le budget de l'Organisation qui dépassait les 40%, tandis que la majorité des pays membres dépendait aussi de Washington pour leur sécurité politique et économique. Maritain résumait pour le Quai d'Orsay la vision américaine des choses: l'UNESCO devait être une "machine de paix" pour diffuser l'idéologie des Nations-Unies, confondue avec la "projection sur le plan extérieur du *way of life* auquel ils sont profondément attachés". Son objet principal était donc de supprimer les obstacles à la libre-circulation des informations et des idées - c'est-à-dire à ce qu'on n'appelait pas encore "l'américanisation du

monde ” mais que déjà tous les Etats-clients redoutaient, au nom de leurs propres “ valeurs spirituelles ” ressenties comme menacées. Gênés par les critiques qui accablaient Julian Huxley, les Britanniques n’avaient joué à Mexico qu’un rôle assez effacé, ne songeant guère qu’à réduire les ambitions et le budget d’une Organisation dont ils doutaient de l’utilité. En l’absence de l’URSS, le point de vue communiste avait été représenté par la Pologne, dont le délégué Wierblowski avait constamment cherché à obtenir une condamnation nette de “ l’impérialisme culturel ” américain, et ses arguments n’avaient pas toujours laissé insensible le groupe latino-américain tandis que les milieux politiques mexicains hostiles aux Etats-Unis avaient fait également pression, actionnant une presse très sensibilisée ou des “ masses populaires ” attentives. Fidèle aux instructions reçues, la délégation française avait eu bien sûr son jeu propre et dans son rapport de mission Maritain expliquait comment elle avait réussi par quelques gestes bien trouvés (l’abandon d’une vice-présidence au Brésil, le soutien de la candidature de Beyrouth pour la Conférence générale de 1948...) à regrouper derrière elle un groupe “ latino-européen-arabe ”, réunissant “ 17 à 20 voix ” contre les “ 12 à 14 ” du groupe anglo-américain. Cette deuxième Conférence avait donc été marquée par un net fléchissement de l’influence américaine : “ Leur délégation s’en est montrée d’autant plus préoccupée que l’organisation du Secrétariat et les méthodes de travail, qui portent également la marque américaine, ont été vivement critiquées. (.) À Mexico, notre pays, ou plutôt notre culture, a cristallisé les oppositions qui se manifestent un peu partout de par le monde vis-à-vis de la pénétration croissante des idées et des méthodes de pensée et de vulgarisation américaines ”. L’UNESCO était “ probablement la seule Organisation internationale où la France pouvait encore jouer un rôle de premier plan ” et, pour peu qu’elle fasse partout dans le monde “ la politique de sa culture ”, dans un esprit de renouvellement mais dans la fidélité aussi à l’universalité de son héritage, elle resterait le champion naturel des “ vieilles civilisations ”⁹.

Maritain cependant n’avait pas accepté la mission pour entrer dans ce jeu de rôles ni pour servir exclusivement des intérêts sur lesquels des professionnels de la diplomatie auraient pu veiller aussi bien. Ce sont les tentations monistes de Huxley qui avaient en 1946 concentré les griefs, hypothéquant la crédibilité de l’Organisation en laissant planer la menace d’un conformisme artificiel des esprits. Or, du fait même de son intransigeance doctrinale, Maritain était certainement le Français et le catholique qui avait le plus profondément réfléchi aux possibilités d’action commune entre personnes de métaphysiques ou de confessions concurrentes, tout en refusant tant le relativisme des valeurs que la quête d’un plus petit dénominateur idéologique commun. Dialoguant avec des intellectuels orthodoxes et protestants dans les années Trente à l’heure des premières rencontres œcuméniques informelles, il avait précisé les conditions dans lesquelles un “ front chrétien ” contre les totalitarismes, une “ Amitié ”, un “ témoignage chrétien ” transcendant les frontières confessionnelles pouvaient et devaient apparaître. Participant en juillet 1939 à un “ Congrès mondial des croyances pour les droits de la Personne humaine ”, “ World Congress of Faiths ” d’obédience britannique, c’est devant les représentants des principales confessions, chrétiennes et non-chrétiennes, occidentales et orientales, qu’il avait expliqué comment toutes pouvaient coopérer au service des hommes, traçant les voies d’un “ compagnonnage des croyants ” sans méli-mélo des croyances : “ Le mot anglais *fellowship* n’est pas facile à traduire, l’équivalent français le moins mauvais serait peut-être accord fraternel ou compagnonnage. J’aime mieux ce mot, en tout cas, que celui de tolérance, parce qu’il évoque un ensemble de relations positives et élémentaires. Il évoque l’idée de compagnons de voyage qui par rencontre se trouvent réunis ici-bas, cheminant par les routes de la terre - si fondamentales que soient leurs oppositions - en cordiale solidarité. Un tel rapprochement ne saurait évidemment être obtenu au prix d’un fléchissement de la fidélité, ou d’un manquement à l’intégrité dogmatique, ou d’une diminution de ce qui est dû à la vérité. Il ne s’agit aucunement ni de s’arrêter à je ne sais quel minimum commun de vérité, ni d’affecter les convictions de chacun d’une sorte d’indice dubitatif commun. C’est au contraire en supposant que chacun va au maximum de fidélité à la lumière qui lui est montrée, qu’un tel rapprochement est concevable ”. Président en 1943 de l’Ecole Libre des Hautes Etudes de New York qui accueillait les *scholars* francophones exilés par le nazisme, il avait cette fois montré comment croyants et incroyants formaient dans leur lutte commune une “ communauté d’analogie ” : “ Parce que nous cherchons la vérité pour elle-même, chacun dans son domaine et dans sa voie, et parce que nous savons que rien ne peut courber la vérité; parce que nous savons

que la liberté spirituelle est la condition de cette recherche, nous rendons témoignage à notre propre unité et à notre propre amitié, nous retrouvons les sources cachées, plus profondes que toute définition exprimable, de cette parenté spirituelle où vivaient sans qu'ils l'aient su des frères qui s'ignoraient, et qui au besoin se combattaient âprement ”¹⁰.

Son discours de Mexico universalisait la portée de ces expériences pluralistes et achevait d'en théoriser la pratique : face au “ babilisme de la pensée moderne ”, en l'absence d'un “ langage commun ”, à travers les antagonismes pour l'heure irrémédiables entre les Etats, les familles spirituelles et les écoles de pensée, il était illusoire de rechercher une “ base commune ” théorique, mais il restait encore possible pour les hommes et les nations de bonne volonté de trouver un terrain d'accord et d'entreprendre une “ grande œuvre ” : “ Précisément parce que la finalité de l'UNESCO est une finalité pratique, l'accord peut s'y faire spontanément, non pas sur une commune pensée spéculative, non pas sur l'affirmation d'une même conception du monde, de l'homme et de la connaissance, mais sur l'affirmation d'un même ensemble de convictions pratiques dirigeant l'action ” - un “ credo de la liberté ”, la poignée de valeurs nécessaires à la paix et à une “ communauté d'hommes libres ”, que chacun pouvait partager, transporter et tenter de fonder dans sa propre foi religieuse ou sa propre métaphysique : “ Cela est peu sans doute, c'est le dernier réduit de l'accord des esprits ”. Elle-même fort hétérogène puisqu'elle reflétait encore le tripartisme, la délégation française ne le vérifiait-elle pas à sa manière ? Maritain avait vite “ apprivoisé ” Louis Joxe et Marcel Abraham, le pédagogue communiste Henri Wallon, “ tout comme Pierre Auger (la physique moderne), le recteur Sarailh, cordial méridional, et le vieux Paul Rivet, du Musée de l'Homme, socialiste idéaliste ”. Et ce dernier insistait aussi sur ce point : “ Quoique composée de personnalités aussi différentes qu'il est possible de l'imaginer par leur appartenance politique et leurs conceptions philosophiques ou religieuses, la délégation n'a connu aucun de ces désaccords qui apparaissent parfois ailleurs. Nous avons ainsi confirmé par notre exemple l'idée soutenue avec force par M. Maritain: il n'est pas nécessaire que les actes des hommes procèdent d'une même idéologie. L'unité d'action peut être réalisée entre hommes de bonne foi sans qu'il y ait nécessité d'une unité philosophique, politique ou religieuse. Il est bon que la France ait donné par son comportement une preuve de la vérité de cette déclaration, à une époque où des dépêches tendancieuses répandues à profusion dans la presse internationale représentaient notre pays comme menacé de guerre civile. (.) Ce sera l'honneur du chef de la délégation française d'avoir exprimé, en termes d'une rare noblesse, le vouloir encore confus et incertain de l'humanité ”¹¹.

Cette allocution inaugurale avait eu en tout cas un effet immédiat, Maritain obtenant le renoncement très *fair-play* de Huxley aux ambitions englobantes qu'il avait développées l'année précédente : “ Il me félicite et paraît frappé de l'idée de coopération pratique avec justifications théoriques différentes ou opposées... À la fin de son discours, il me cite plusieurs fois et dit son accord. La *philosophie de l'Unesco* est enterrée ”. Présidant la commission “ Philosophie et Humanités ” et orientant là aussi ses travaux dans un sens pluraliste, c'est à Maritain qu'il incombait en 1948 de préfacier l'enquête réalisée par l'UNESCO auprès d'intellectuels notoires autour de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme alors en gestation et des problèmes théoriques soulevés par la fondation de ces droits et leur formulation¹². Le propos avait également conquis une partie au moins des délégués américains, Einstein et Oppenheimer renvoyant des échos positifs de Princeton où Maritain allait obtenir une chaire en 1948 et prolonger sa carrière enseignante. Et les principes qu'il avait proposés dans l'espoir d'aboutir un jour à une “ charte démocratique ” universelle, ont depuis été rappelés à chaque tournant de l'histoire de l'Organisation, comme le lui confiait par exemple le 31 décembre 1959 son ami le nouveau Directeur général Vittorino Veronese : “ Il y a quelques jours, au cours des travaux de la 55^e session du Conseil exécutif, plusieurs orateurs, notamment M. Paulo Carneiro, représentant du Brésil, et M. Julien Cain, ont évoqué votre grand discours de Mexico. Le rappel de votre pensée était tout à fait indiqué au moment où l'on examinait les possibilités nouvelles qu'une meilleure situation politique internationale offrirait pour le développement des grandes entreprises d'éducation, de science et de culture, auxquelles nous consacrons tous nos efforts ”. Maritain reviendra devant l'UNESCO le 21 avril 1966 pour évoquer les “ Conditions spirituelles du progrès et de la paix ” dans une “ rencontre

des cultures ” placée sous le signe du Concile Vatican II : “ Etant donné le règlement intérieur et les susceptibilités des pays-membres communistes, M. Maheu s’était d’abord montré hésitant et même un tantinet réticent, quand on lui demanda la permission d’organiser cette soirée. Mais quand on lui a dit qu’on se proposait d’inviter Maritain, son visage assez fermé jusque là s’éclaira et s’épanouit d’un seul coup. Maritain ? Alors, c’est parfait, c’est magnifique ! Savez-vous qu’il est unesquin ? ”¹³.

1. Note d’instructions du ministère des Affaires étrangères, 25 Oct. 1947 (Archives J. et R. Maritain, 21, rue de la Division Leclerc, 67120 Kolbsheim). Ces archives conservent également le rapport de Maritain au Quai d’Orsay, son “ Mexico diary ” (12p.), ainsi que toutes les correspondances citées dans cette étude, notamment les lettres adressées par Maritain à sa femme Raïssa durant son séjour au Mexique.
2. Cf “ Le philosophe dans la guerre ”, *Cahiers Jacques Maritain* n°16-17, 1988 ; Cf M. Fourcade, “ Maritain et l’Europe en exil ” et “ Maritain, inspirateur de la Résistance ”, *C.J.M.* n°28 (1994) et n°32 (1996).
3. Cf Olivier Compagnon, *Jacques Maritain et l’Amérique du Sud. Le modèle malgré lui*, Villeneuve d’Ascq, Presses du Septentrion, 2003, 395p.
4. Cf notamment Maritain, *Christianisme et démocratie suivi de Les Droits de l’homme*, 1942, Rééd. Paris, Desclée de Brouwer, 2005 ; *Principes d’une politique humaniste*, New York, Ed. de la Maison française, 1944 ; *L’Education à la croisée des chemins*, Fribourg, 1947.
5. Cf Roger Seydoux, “ Maritain à Mexico ”, *C.J.M.* n°10, 1984, pp.25-28. Cf Maritain, “ La Voie de la paix ”, Mexico, 1947 (Rééd. Maritain, *Oeuvres complètes* T9, 1947-1951, Paris, Ed. Saint-Paul, 1990, pp.143-164).
6. Cf Jacques Havet, “ L’Unesco au service de la paix ”, *La Guerre et les philosophes*, s.d. Philippe Soulez, Presses universitaires de Vincennes, 1992, pp.159-170.
7. Lettre de Jean Marx à Maritain, 3 décembre 1946. Cf Etienne Gilson, “ Les Pionniers intellectuels ”, *Le Monde*, 4 Déc. 1946.
8. Cf Robert Bosc “ L’Unesco ”, *Etudes*, Déc. 1946 et “ L’Unesco, craintes et espérances ”, *Etudes*, Mars 1947. Cf également les plaintes de François Mauriac, “ Réflexions d’un délégué à l’Unesco ”, *Le Figaro*, 29 Nov. 1946. Cf Patrice Vermeren, *La Philosophie saisie par l’Unesco*, Unesco, 2003, Chap.III.
9. Rapport au ministère des Affaires étrangères (Archives J. et R. Maritain).
10. Cf Maritain, “ Qui est mon prochain ? ”, 1939 ; “ Communion et Liberté ”, 1943 (Rééd. *Oeuvres complètes* T8, 1989, pp. 279-306 et pp.881-886).
11. Cf Paul Rivet, “ La Conférence de Mexico ”, *Le Figaro*, 30 Déc. 1947 ; Cf Lettre de Maritain à sa femme Raïssa, 9 Nov. 1947.
12. On retrouvera la réponse personnelle de Maritain et sa préface générale dans le volume *Autour de la nouvelle déclaration universelle des droits de l’homme. Textes réunis par l’Unesco*, Ed. du Sagittaire, 1949 (Rééd. des interventions de Maritain dans *Christianisme et démocratie suivi de Les Droits de l’homme*, op. cit). Et sur Huxley, Cf son “ Mexico diary ”.
13. Lettre de Mgr Benelli, 11 Févr. 1966.

Pere Bosch Gimpera. Un républicain espagnol à l'UNESCO (1948-1952)

Francisco Gracia Alonso

Directeur du Département de préhistoire, antiquité et archéologie, Université de Barcelone

Chercheur, enseignant et homme politique

Né à Barcelone le 22 mars 1891 au sein d'une famille de la petite bourgeoisie, Pere Bosch Gimpera obtint en 1910 ses licences en Lettres et en Droit à l'Université de Barcelone, auxquelles il devait ajouter les deux doctorats correspondants à Madrid en 1911. Boursier de la Junta de Ampliación de Estudios (JAE) en Allemagne entre 1912 et 1914, il fut le disciple de Willamowitz, de Kossina et de Frickenhaus, qui l'orientèrent vers la préhistoire, ce qui lui permit d'obtenir un troisième doctorat dans cette spécialité en 1913. En 1916, il obtint sur concours la chaire d'Histoire ancienne et d'Histoire médiévale de l'Université de Barcelone, qu'il devait assumer conjointement à la direction du Service de Recherches archéologiques (1915) et à celle du Musée d'Archéologie de Catalogne (1935). Son prestige international lui permit d'organiser à Barcelone le IV^e Congrès international d'Archéologie (1929), de faire partie de la Commission Glozel (1927), d'être nommé Ehrenforscher du Musée romain-germanique de Mainz (1927) et d'obtenir le doctorat honoris causa de l'Université de Heidelberg (1936). Il fut aussi l'organisateur de la réunion de Berne (1931) au cours de laquelle fut accordée la constitution du Congrès international des Sciences préhistoriques et protohistoriques (CISPP, ancêtre de l'Union internationale des Sciences préhistoriques et protohistoriques - UISPP) dont le premier fruit fut le congrès de Londres (1932) organisé par sir John Myers et Vere Gordon Childe.

Doyen de la faculté de Philosophie et des Lettres depuis 1931, Bosch Gimpera fut élu recteur de l'Université Autonome au cours du mois de décembre 1933. Malgré ses désaccords avec une grande partie du conseil des professeurs, dominé par les conservateurs et immobilistes, il défendit les bases d'une politique de profonde réorganisation de la structure et des contenus de l'enseignement universitaire. Or, cette action fut interprétée par le gouvernement de Madrid comme un pas vers le séparatisme et la création d'un système universitaire propre détaché du système national, et ne dépendant que de la Generalitat de Catalogne. Pour ces raisons, la réaction profita de la proclamation de l'État catalan par le président Lluís Companys le 6 octobre 1934 pour suspendre l'autonomie de l'Université de Barcelone, Bosch étant détenu et emprisonné tout comme d'autres membres de la direction de l'Université, accusés de soutien à la rébellion. Libéré sans jugement des mois plus tard, il fut démis de sa responsabilité de recteur, qu'il devait cependant récupérer en février 1936, après la victoire du Frente Popular aux élections législatives. Lorsque la Guerre civile éclata, Bosch Gimpera assumait les compétences relatives au système éducatif de Catalogne avec le poste de commissaire-recteur, qu'il devait conserver jusqu'à la réinstauration de l'équipe de direction en 1937. À partir de juin de cette même année, il mena de front ses responsabilités en tant que recteur et conseiller à la Justice de la Generalitat de Catalogne, développant un intense travail de réforme du système pénitentiaire et judiciaire de Catalogne, en faisant preuve de professionnalisme et d'indépendance politique dans ses actions, et protestant de manière véhémement contre le gouvernement de Juan Negrín pour les excès commis au nom de la République.

L'exil

Le 4 février 1939, Bosch Gimpera traversa pour la dernière fois la frontière hispano-française conjointement aux membres des gouvernements autonomes de Catalogne et d'Euskadi. Il ne devait

jamais revenir en Espagne. Après s'être occupé pendant plusieurs semaines des réfugiés enfermés dans les camps de concentration habilités par les autorités françaises, il accepta une invitation du comte Begouën pour demeurer pendant quelques jours à Toulouse, mais refusa la chaire de Préhistoire à l'Université qui lui fut offerte par son intermédiaire. Installé avec sa famille à Londres puis à Oxford au début de l'été 1939, il reprit son activité d'enseignement et de recherche en donnant à la British Academy la sir John Rhys Memorial Lecture on Celtic Archaeology, sans oublier, cependant, ses responsabilités politiques. Conjointement à Carlos Pi i Sunyer, il élaborait divers rapports destinés au gouvernement britannique sur l'action et les dispositions de la Generalitat de Catalogne relatives à la protection du patrimoine artistique durant la Guerre civile, rapport qu'il envoya aussi à Euripide Foundoukidis, secrétaire de l'Office International des Musées (OIM), pour leur publication dans la revue *Museion* qui, cependant, ne la publia pas du fait qu'elle était déjà de connivence avec les autorités franquistes.

Au cours de la deuxième moitié de l'année 1939 et pendant l'année 1940, il dû aussi faire face à la propagation de diverses accusations et à divers pièges de la part des nouveaux responsables de l'archéologie franquiste à Madrid et à Barcelone. Ceux-ci, en effet, l'accusèrent du saccage des collections du Musée archéologique de Catalogne ainsi que de crimes de guerre contre les prisonniers de guerre nationalistes. Ces accusations fausses ne firent même pas l'objet d'une enquête des tribunaux des responsabilités politiques franquistes, mais elles devaient avoir des conséquences pendant de nombreuses années sur son prestige en tant que chercheur, son nom fut rayé des listes de nombreux organismes scientifiques.

Bien qu'il ait disposé du soutien d'Isobel Henderson et de sir John Myres, il ne put obtenir une place permanente de professeur à Oxford en raison de la pression des membres du conseil des professeurs favorables au régime franquiste, pour lesquels Bosch représentait un mélange idéologique de séparatisme, d'anarchisme et de communisme. Aidé par Antoni Trias, il émigra en 1940 en Amérique du Sud, où il enseigna de manière précaire au Guatemala et en Colombie, période au cours de laquelle s'aggravèrent ses conditions économiques et personnelles. Avec l'appui des associations de réfugiés espagnols, il obtint l'asile politique au Mexique en 1941, pays dont il obtiendra la nationalité peu après. Son travail à l'Institut Nationale d'Histoire et à l'Université nationale autonome de Mexico (UNAM) devait être réorienté vers l'archéologie américaine, sans oublier cependant son ancien domaine d'étude. Jusqu'à sa mort en 1974, il devait former un grand nombre de disciples, promouvant les congrès d'archéologie américaine et d'art rupestre, sans accéder cependant au titre de directeur à cause des lois restrictives qui s'appliquaient aux non-mexicains de naissance.

L'UNESCO et le Conseil international de la Philosophie et des Sciences humaines (CIPSH)

Julian Huxley connut Bosch au Guatemala, et il eut l'occasion d'avoir avec lui une longue entrevue à Mexico pendant que se tenait la réunion de l'UNESCO dans cette ville en novembre 1947. Convaincu de sa valeur, il lui offrit le poste de chef de la Division of Philosophy and Humanistic Studies (DPHS), au sein du Department of Cultural Activities (DCA), qu'il devait occuper jusqu'en 1952 lorsque se produisit le remodelage qui supprima la DPHS et créa le Development of International Cultural Co-operation (DICCC) qu'il dirigea jusqu'à son départ de l'UNESCO le 31 décembre de cette même année. Pour faire la proposition définitive, Huxley demanda l'avis des historiens comme De Sanctis, Gordon Childe, William J. Entwistle, Christopher Hawkes, Salvador de Madariaga, Jean Cassou, T.D.Kendrick, Frederic Kenyon, Teilhard de Chardin, et John Myres. Les rapports sont positifs sauf ceux de Gordon Childe qui rend compte négativement de Bosch comme préhistorien, et Teilhard de Chardin qui parle à Huxley de la pensée gauchiste de Bosch et de sa participation active dans la Guerre d'Espagne. Ces opinions contraires révèlent l'influence de Julio Martínez Santa Olalla, commissaire général des recherches archéologiques du gouvernement de Franco d'après 1939 et introducteur en Espagne de Gordon Childe, et de Martín Almagro Basch, successeur de Bosch à la direction du Musée d'Archéologie de Barcelone et du Service des Fouilles de la Diputació Provincial de Barcelone, le

nouvel organisme qui remplaçait l'ancien Service des Fouilles de la Generalitat républicaine. Ces jugements sans fondements suivront Bosch jusqu'à la fin de sa vie, et sont encore très répandus parmi les historiens espagnols.

Bosch Gimpera quant à lui était fier de retourner de nouveau en Europe pour un poste de prestige, comme il disait à son ancien élève Pericot dans une lettre du 10 mai /1948 : « Aquí me tiene Ud otra vez incorporado a la vida europea y espero poco a poco ponerme al corriente de todo lo que se ha hecho en estos últimos tiempos. A principio de junio espero ir a Inglaterra y ver allí a Kendrick, Hawkes, Hayes, Childe, etc »¹. Avec l'aide de Huxley, Bosch reprenait ainsi un poste influent dans le milieu des préhistoriens et archéologues européens.

Les fonctions de Bosch Gimpera à l'UNESCO consistaient à veiller à l'exécution du programme concernant la coopération culturelle internationale notamment avec le CIPSH, l'Institut International du Théâtre, et le Conseil international de la Musique, à maintenir le contact avec ces institutions, avec les organisations qui constituaient notamment le CIPSH ainsi qu'avec les savants les plus qualifiés dans les domaines respectifs, afin de coordonner leur travail et celui de l'UNESCO par l'intermédiaire du CIPSH ; il devait également coopérer à l'établissement du programme des institutions pour qu'il soit mis en accord avec celui de l'UNESCO, notamment en ce qui concerne les ONG ; assister le chef du département dans l'établissement du budget concernant le programme ; étudier et préparer la répartition des subventions accordées aux ONG ; préparer les contrats pour l'exécution des projets du programme de l'UNESCO ; superviser les publications des ONG liées au programme de l'UNESCO, et, enfin, élaborer des rapports sur les missions de la Division.

Les deux missions principales de Bosch à l'UNESCO ont été d'une part la participation à la commission chargée de la planification de la principale œuvre de l'organisation à cette période, à savoir la rédaction de l'Histoire de l'Humanité dont la première réunion du comité organisateur s'est tenue à Paris en 1950 et d'autre part les relations avec le CIPSH lors de sa constitution et avec les organisations savantes qui vont s'y intégrer.

En septembre 1947, un groupe d'experts recommanda à l'UNESCO la création d'un organisme qui regrouperait les organisations internationales dans les domaines de la philosophie et des sciences humaines, proposition qui fut acceptée au cours de la réunion à Mexico et insérée dans le programme pour 1948. La commission préparatoire fut constituée à Paris entre le 8 et le 11 septembre 1948, et elle s'est réunie en cinq occasions au cours des mois d'octobre et de décembre 1948. Dans la correspondance de son disciple Lluís Pericot, Bosch Gimpera citera en diverses occasions le travail qui fut effectué au cours de ce dernier trimestre de 1948, période durant laquelle il assista aussi à la réunion de Beyrouth. Il est difficile d'évaluer le rôle que jouèrent Bosch Gimpera et la DPHS dans le processus mais une donnée significative est la relation personnelle et scientifique qui existait depuis les années 1930 entre lui et un grand nombre des représentants des diverses organisations scientifiques au moment de la constitution du CIPSH.

Jean Thomas et Bosch Gimpera représentèrent l'UNESCO à la réunion constitutive du CIPSH (Bruxelles, 1949), au cours de laquelle fut réaffirmée l'étroite relation qui existait entre le Secrétariat de l'UNESCO et la commission préparatoire du CIPSH. En tant que responsable de l'UNESCO et membre de l'Union internationale pour les Sciences anthropologiques et ethnologiques (UISAE), il devait avaliser dans les années suivantes l'entrée du CISPP dans le CIPSH et faire ainsi face à l'opposition d'une partie importante de ses membres qui défendaient la politique des agrégations contre les autres organisations déjà intégrées. Cependant, en 1955, cette reconnaissance sera obtenue, de même que la création de l'UISPP moderne.

Bien que le renouvellement de son contrat ait été accordée pour une nouvelle période de deux ans le 17 mars 1952, avec promotion au grade supérieur, Jean Thomas informait le Directeur général de l'accord avec Bosch pour cesser son service le 31 décembre 1952 : « A cette date, il me semble souhaitable que M. Bosch Gimpera reprenne ses remarquables activités de savant et de

professeur, et qu'un autre personne prenne la tête de cette Division ». Ce revirement s'explique par le fait que le 2 juin, lors de la 10ème session du Conseil Exécutif de l'UNESCO et suite à la recommandation de l'ONU, l'admission de l'Espagne de Franco au sein de l'organisation avait été proposée à l'Assemblée générale. Bien sûr, comme ancien républicain compromis avec les idéaux de la République, Bosch Gimpera abandonna l'UNESCO pour s'opposer au processus d'admission de l'Espagne franquiste dans cette institution, car il ne voulait pas continuer après la première grande victoire de Franco dans la politique internationale. Le système adopté pour établir la fin de la relation contractuelle de Bosch peut être qualifiée de très « unesquienne » et charmante, car Jean Thomas avait fait le 13 septembre 1951 le rapport suivant sur ses activités : « M. Bosch Gimpera est un savant de réputation internationale ; son autorité personnelle, les fonctions qu'il a exercées dans le passé, ses relations dans le monde savant et ses connaissances linguistiques, la courtoisie de ses manières font de lui un digne représentant de l'UNESCO auprès des organisations de spécialistes » qui démontrait l'acceptation de ses travaux au sein de l'organisation malgré quelques réticences sur le travail administratif du professeur.

Conformément à la politique des États-Unis tendant à mettre fin à l'isolement politique du régime de Franco, politique promue par l'ONU après la Deuxième Guerre mondiale dans le cadre de la Guerre froide, les résolutions de l'ONU elles-mêmes ainsi que du Conseil exécutif de l'UNESCO favorables en 1952 à la demande espagnole débouchèrent sur l'approbation de la mesure par l'Assemblée générale en novembre de cette même année, en dépit de l'opposition radicale de diverses organisations sociales et politiques, et des protestations d'intellectuels tels que Pau Casals et Albert Camus. La demande du représentant du Pérou conditionna un vote sans débat préalable qui fut considéré comme scandaleux par le Directeur général, Jaime Torres Bodet. Celui-ci, bien qu'il ait tenté de convaincre les membres du Conseil et de l'Assemblée jusqu'à la limite de ses possibilités, ne voulut pas présenter sa démission pour cela afin de ne pas provoquer une interprétation politique d'une décision qui avait déjà été prise des mois auparavant. Il attendit le refus de sa proposition de budget dû à la pression des États-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne pour la rendre effective quelques jours plus tard. Ses actions passées et son soutien à la République et aux expatriés espagnols généreusement accueillis au Mexique, pays qui hébergeait le gouvernement légitime en exil, ne permettaient pas d'envisager une autre issue. Bosch Gimpera et Torres Bodet revinrent au Mexique au début de l'année 1953, et ils devaient participer ensemble à la 7e Assemblée générale du CIPSH qui se tint à Mexico en 1963. Pour les anciens républicains espagnols, la décision de l'Assemblée générale était une nouvelle victoire de Franco, admis pour la première fois dans une organisation internationale. La défaite définitive de son rôle dans l'UNESCO est établie dans une chronique publiée dans ABC le 6 décembre : « había, naturalmente caras largas, rostros lívidos, sonrisas siniestras... Y por los pasillos del viejo Majestic desfilaban algunas trágicas figuras de nuestra guerra. No, no es grato verlas, lo garantizo. Años atroces reviven, a su conjuro, en nuestra imaginación y cuando nos tropezamos, de manos a boca, con los responsables de tanto dolor y de tanto bochorno, palidecemos, nos sofocamos, apretamos los dientes, todo en una fracción de segundo, y seguimos nuestro camino con positiva dificultad »².

Sources

Archives UNESCO (Paris) ; Archives Générales de l'Administration (Alcalá de Henares) ; Archives du Ministère des Affaires Étrangères (Madrid) ; Archives de l'Université de Barcelone (Barcelone) ; Archives Nationales de la Catalogne (Sant Cugat, Barcelone) ; et Bibliothèque de la Catalogne (Barcelone).

Références sur Pere Bosch Gimpera

Gracia, F., 2001. « L'ombra d'una absència. La recerca arqueològica a Catalunya durant la postguerra ». L'Avenç, 261, pp.16-24.

Gracia, F. ; Fullola, J.M^a. ; Vilanova, F., 2003 : 58 anys i set dies. Correspondència de Pere Bosch Gimpera a Lluís Pericot (1916-1974). Barcelona, Universitat de Barcelona.

Gracia, F., 2003. « La depuración del personal del Museo Arqueológico de Barcelona y del Servicio de Investigaciones Arqueológicas después de la Guerra Civil (1939-1941) ». *Pyrenae*, 33-34, pp. 303-343.

Gracia, F., 2003. « Pere Bosch Gimpera y la formación de l'Escola de Barcelona (1915-1939) ». *L'Arqueologia a Catalunya durant la República i el Franquisme (1931-1975)*. Mataró, pp. 31-91.

Gracia, F., 2003. « Arqueología de la memoria. Batallones disciplinarios de soldados trabajadores y tropas del ejército en las excavaciones de Ampurias (1940-1943) ». *Los campos de concentración y el mundo penitenciario en España durante la guerra civil y el franquismo*. Barcelona, Museu d'Història de Catalunya, pp. 246-267.

Gracia, F., 2004. « Pere Bosch Gimpera, rector de la Universitat Autònoma (1931-1939). I. Els Fets d'Octubre i la supressió de l'autonomia universitària (1934-1936) ». *L'Avenç*, 287, pp. 13-20.

Gracia, F., 2004. « Pere Bosch Gimpera, rector de la Universitat Autònoma (1931-1939). II. La Guerra Civil i la desfeta d'un somni (1936-1939) ». *L'Avenç*, 288, pp. 13-20.

Gracia, F. ; Cortadella, J., 2006. « La institucionalización de la arqueología en Cataluña : el Servei d'Investigacions Arqueològiques del Institut d'estudis Catalans ». Sevilla, Universidad de Sevilla (s-p.).

Gracia, F., 2006. « Pere Bosch Gimpera et l'École d'Archéologie de Barcelone (1916-1939) d'après la correspondance ». *S'écrire et écrire sur l'Antiquité. L'apport des correspondances scientifiques à l'Histoire des œuvres*. Toulouse. Université de Toulouse (s.p.).

Je voudrais remercier M. Jens Boel (Chef Archiviste) et M. Mahmoud Ghander (Archiviste Spécialiste des Références) de leur aimable aide pour la consultation et étude de la documentation des Archives de l'UNESCO.

¹ « Je me suis de nouveau inséré dans la vie européenne et j'espère petit à petit apprendre tout ce qui a été fait ces derniers temps. Début juin, j'espère aller en Angleterre et y voir Kendrick, Hawkes, Hayes, Childe, etc »

² « Il y avait naturellement des visages allongés, livides et des sourires sinistres...Dans les couloirs du vieux Majestic défilaient quelques figures tragiques de notre guerre. Non, il n'est pas agréable de les voir, je le garantis. Des années indignes revivent dans notre imagination et quand nous rencontrons les responsables de tant de douleur et de tant de chaleur lourde, nous pâlissons, nous suffoquons, nous serrons les dents, le tout dans une fraction de seconde, et nous suivons notre chemin avec une difficulté certaine " »

Paix, reconstruction, réconciliation: quels défis pour les Nations Unies ?

Conférence plénière

Lakhdar Brahimi

Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies

Ouverture de la séance

Mme Françoise Rivière, Sous-Directrice générale de l'UNESCO

Nous allons avoir l'extraordinaire plaisir et honneur d'écouter M. Lakhdar Brahimi nous parler d'un thème qui lui est très familier, à savoir « Paix, reconstruction et réconciliation », avec une analyse des défis que cela pose au système des Nations Unies.

Je ne serai pas longue pour présenter M. Brahimi, parce que je ne suis pas sûre qu'il ait besoin d'être beaucoup présenté. Vous savez qu'il est en ce moment conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour un très large éventail de questions concernant notamment le sujet qui nous amène aujourd'hui, qui est la prévention et le règlement des conflits.

Nous avons particulièrement connu M. Brahimi lorsqu'il était le représentant du Secrétaire général et le chef de la mission des Nations Unies en Afghanistan et, à cette occasion, nous avons eu largement l'occasion de contribuer à l'action du système des Nations Unies en Afghanistan. Pour mémoire, rappelons qu'il avait été aussi le représentant du Secrétaire général lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Afghanistan, qu'il avait lui-même présidée et qui avait conduit à ce qu'on a appelé les Accords de Bonn.

M. Brahimi a eu une très longue carrière à la fois au sein du système des Nations Unies. Il est bon de rappeler qu'il est passé un peu partout, dans toutes les régions du monde où des conflits avaient besoin d'être réglés - je pense à Haïti, je pense à l'Afrique du Sud, mais je crois qu'il y a eu la Sierra Leone, le Libéria, le Zaïre, et j'en passe... Il a eu aussi une carrière diplomatique tout à fait exceptionnelle, ayant été Ministre des affaires étrangères de son pays et, il y a un ou deux ans, il était ici même pour nous parler d'un rapport des Nations Unies auquel il a coopéré, puisque c'était une commission qui traitait de la sécurité humaine, et il était venu pour nous présenter les principales conclusions de ce rapport et en discuter avec la salle.

Alors, aujourd'hui donc, le thème de son intervention liminaire, c'est une réflexion sur les défis que posent au système des Nations Unies, et donc à l'UNESCO en tant que partie prenante du système des Nations Unies, ces questions de paix, de réconciliation et de reconstruction après les conflits.

M. Lakhdar Brahimi

Merci beaucoup, Madame, pour votre aimable introduction. Je vous suis très reconnaissant et à M. le Directeur général, M. Matsuura, de m'avoir invité à participer aux manifestations qui marquent le 60^e anniversaire de l'UNESCO. Et c'est un vrai honneur pour moi de prendre la parole devant vous, ce soir, Mesdames et Messieurs.

C'est tout d'abord un devoir et un plaisir d'ajouter ma voix à celles, très nombreuses, qui ont été exprimées à M. le Directeur général et à l'ensemble du personnel de l'UNESCO, non seulement au Siège, mais aussi sur le terrain, à travers le monde, là où l'UNESCO est présente, de vous présenter à tous mes félicitations pour ces 60 années, comme a dit M. le Directeur général ce matin, pour l'action à venir de cette importante organisation du système des Nations Unies.

Ces félicitations s'adressent aussi, naturellement, à tous les prédécesseurs de M. Matsuura, notamment à M. Federico Mayor, M. Amadou Mahtar M'Bow qui étaient ici ce matin, qui sont ici à Paris pour cette occasion. Et permettez-moi de saluer tout particulièrement M. M'Bow, parce que nos chemins s'étaient croisés il y a 50 ans à l'Université de la Sorbonne et nous nous étions retrouvés cet été à Tlemcen pour célébrer un des événements importants pour nous de cette période de notre jeunesse.

J'aimerais aussi dire mon admiration pour un autre Directeur général de l'UNESCO, M. René Maheu, qui était en charge de cette organisation au moment de l'indépendance de mon pays et avec lequel nous avons commencé en Algérie une coopération très active qui se poursuit encore aujourd'hui avec l'UNESCO.

Cette année était l'année de beaucoup d'anniversaires et de beaucoup de 60^{èmes} anniversaires, parce qu'en réalité ce que nous célébrons partout, que ce soit à l'UNESCO ou bien à l'ONU, c'est en fait la fin de la guerre, la fin de la Deuxième Guerre mondiale, avec la création d'une organisation chargée de maintenir la paix et de prévenir les conflits, avec la création de l'UNESCO qui, comme on nous l'a rappelé ce matin, avait été créée pour planter dans la tête des hommes et des femmes la graine de la paix à la place de la graine des conflits et des guerres.

Un autre anniversaire célébré cette année a été celui de Dag Hammarskjöld, le centenaire de Dag Hammarskjöld, mais cet homme qui a été un géant du XX^e siècle, qui a créé le maintien de la paix dans la forme que nous connaissons aujourd'hui, en particulier au Congo, et y laissa sa vie, est un homme qui a été incontestablement le Secrétaire général qui a le plus fait pour donner à la fonction qu'il avait exercée la dignité, le respect et l'influence que ses successeurs essaient de préserver. C'est lui qui avait littéralement imposé la notion de fonctionnaire international à des pays membres qui, encore aujourd'hui, ne sont pas certains de vouloir que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et ses collaborateurs soient autre chose que des bureaucrates anonymes sans relief et sans voix, quitte à les critiquer justement parce qu'ils seraient des fonctionnaires sans relief et sans voix. Ne prêtons pas à Mme Madeleine Albright ce mot qu'elle a adressé, dit-on, à M. Boutros-Ghali. « Nous voulons que vous soyez plus "Secrétaire" et moins "général", Monsieur le Secrétaire général. »

L'autre anniversaire, cette année, je l'ai dit il y a un moment, a été celui des Nations Unies elles-mêmes qui, pour marquer leur occasion, avaient réuni au Siège, à New York, le plus grand rassemblement de chefs d'État et de gouvernement dans l'histoire de l'humanité. Ce sommet avait pour ambition de réformer et de revigorer l'Organisation, afin de la rendre mieux à même de faire face aux défis du XXI^e siècle.

Les travaux du Sommet se prolongent encore aujourd'hui dans ceux de la session ordinaire de l'Assemblée générale. Des débats très serrés s'y déroulent, encore maintenant, dans le but de traduire la déclaration des chefs d'État en institutions nouvelles afin de réformer et en programmes concrets susceptibles d'améliorer les performances de l'ensemble du système onusien, notamment dans l'exercice de sa fonction principale qui est le maintien de la paix. « Maintien de la paix » au sens littéral et restreint du terme, c'est-à-dire prévention ou résolution des conflits, et « maintien de la paix » dans un sens plus large, lorsqu'il s'agit d'œuvrer en vue de redresser les déséquilibres sociaux, économiques et autres, ou réduire les tensions de tous ordres qui menacent la paix, que ce soit à l'échelle internationale ou à l'échelle régionale ou locale.

On parle donc au cours de ce débat, vous le savez très bien, d'aide au développement, on parle de santé des populations, on parle d'éducation, on parle d'une nouvelle Commission pour la reconstruction après conflit et d'un Conseil pour les droits de l'homme pour remplacer la Commission qui existe actuellement à Genève. On parle de réformer le Conseil économique et social, et même d'un Conseil de sécurité rénové, élargi et plus représentatif. Il s'agit là d'un ensemble de réformes importantes et urgentes, tout le monde en convient. Mais ces réformes ne sont guère aisées à mettre en œuvre, lorsqu'il s'agit de bâtir un consensus qui puisse emporter l'adhésion de 190 États - ou 191 -, qui sont en principe tous égaux et en principe tous souverains, pour la plupart d'entre eux en tous les cas.

En attendant l'issue de ces débats de l'Assemblée générale, la vie continue et même l'ONU doit « vivre avant de philosopher », comme on dit dans cette maison, ou, si vous préférez, « vivre tout en philosophant ». Et la vie, pour l'ONU, en tout cas l'ONU que je fréquente moi, depuis une douzaine d'années, c'est précisément celle qui agit dans le domaine de la paix, de la reconstruction après conflit, et qui déploie des efforts multiformes en vue de prévenir les conflits ou en vue de favoriser la réconciliation entre les parties qui en ont besoin. C'est de cela que nous allons essayer de parler ce soir.

L'action de l'ONU en matière de prévention et de résolution des conflits ne pouvait pas ne pas être affectée par les changements profonds et spectaculaires qui ont marqué la dernière décennie du XX^e siècle et ces premières années du XXI^e siècle. Les événements-clés, est-il besoin de le rappeler, qui symbolisent ces changements, sont la chute du mur de Berlin, en novembre 1989, et l'agression terroriste contre les États-Unis, en septembre 2001.

La fin de la guerre froide a immédiatement conduit à une augmentation considérable des missions de maintien de la paix des Nations Unies, en considérant avec raison que la guerre froide paralysait l'ONU et l'empêchait d'intervenir pour prévenir un conflit ici, réduire une tension là, mettre fin à une guerre encore ailleurs, tout cela c'est l'évidence même. Mais, de cette constatation, on a tiré, nous avons tous tiré, je crois, la conclusion un peu trop rapide que la fin de la guerre froide allait donc permettre à l'ONU de réduire toutes les tensions, de prévenir tous les conflits, de mettre fin à toutes les guerres. Et les Nations Unies sont en effet intervenues sur tous les fronts, de la Somalie à l'ancienne Yougoslavie, de l'Afrique du Sud en Haïti, du Cambodge au Guatemala et à San Salvador. Mais les succès remportés ici et là seront vite éclipsés par les horreurs de Somalie, de Srebrenica et du Rwanda.

Ce qui fait qu'avec cette accélération de l'histoire que nous connaissons bien, en quelques années seulement nous sommes passés d'une euphorie excessive à un découragement et à un pessimisme tout aussi excessifs. Ceux qui avaient prédit la fin de l'histoire se seraient-ils donc trompés ? Finalement, l'immobilisme de la guerre froide et le directoire rigide imposé par les deux superpuissances étaient-ils les garants d'un mode international plus prévisible et donc plus confortable que les incertitudes d'une transition chaotique vers un nouvel ordre international qui se fait toujours attendre ?

Pour ce qui est du maintien de la paix, dans tous les cas, on s'achemine vite vers une réduction des effectifs et l'on parle même, dans les couloirs des Nations Unies, de la suppression pure et simple du Département des opérations du maintien de la paix, qui n'avait été créé, il faut le rappeler, que quelques années plus tôt avec l'arrivée de Boutros-Ghali à la tête des Nations Unies. Il a néanmoins suffi de deux missions bien enclenchées, celles du Kosovo et de Timor Est, pour que le pendule reparte de nouveau dans l'autre direction et que l'optimisme renaisse pour que les missions de maintien de la paix recommencent à se multiplier.

Aujourd'hui, le sous-secrétaire qui dirige le Département des opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, tire la sonnette d'alarme. Il dit et répète que les Nations Unies sont engagées sur tellement de fronts à la fois qu'il leur serait difficile de prendre en charge une

nouvelle mission. Avec environ 80.000 soldats de l'ONU présents sur tous les continents en effet, seuls les États-Unis ont plus de troupes déployées activement à travers le monde aujourd'hui.

L'autre événement donc qui affecte la situation internationale en matière de paix et de sécurité c'est naturellement le 11 septembre 2001 et la guerre contre la terreur que les États-Unis ont décrétée unilatéralement. Le monde entier s'était solidarisé avec l'Amérique au lendemain de l'attaque terroriste dont New York et Washington avaient été le théâtre, le 11 septembre 2001. La déclaration d'une guerre globale contre la terreur n'a pas été saluée avec une égale ferveur, mais elle a été acceptée et même soutenue, au moins passivement, par la quasi-totalité des États. Mais lorsque les États-Unis ont détourné leur attention vers l'Iraq, les choses ont changé de manière radicale et je crois que les scènes de la réunion du Conseil de sécurité, en mars 2003, qui rappellent à la mémoire des plus âgés des moments qui remontent à la crise des missiles à Cuba, sont encore présentes dans toutes les mémoires.

Le reste du monde n'a partagé ni l'analyse ni les préoccupations ni les objectifs des États-Unis en Iraq. Même les gouvernements qui ont choisi d'accompagner les États-Unis dans l'aventure iraquienne n'ont pas réussi dans leur immense majorité à emporter l'adhésion de leur opinion publique.

Le 11 septembre et l'occupation de l'Iraq ne pouvaient ne pas être mentionnés dans le cadre d'une rencontre comme la nôtre aujourd'hui. Mais je m'interdirai de m'enfoncer plus avant dans la discussion de l'Iraq, parce que cela nous emmènerait non pas en dehors du sujet, parce qu'il s'agit bien de paix et de guerre, et de maintien de la paix, et d'éviter que cette guerre ne se développe encore plus, mais cela nous emmènerait quand même un peu loin de la question plus circonscrite du maintien de la paix, de la reconstruction après conflit et des efforts de réconciliation classiques, si vous voulez, entrepris par les Nations Unies.

Disons cependant, avant de quitter le sujet, que le terrorisme est et restera pour longtemps au centre des préoccupations internationales et que l'ONU ne peut pas éviter d'en traiter. Une Convention internationale sur le terrorisme est en ce moment même en discussion et le Secrétaire général s'est déclaré encouragé par la condamnation unanime du terrorisme dans la déclaration du Sommet, même s'il faut quand même souligner que la définition qui a été donnée dans ce texte du terrorisme reflète plus les divisions de la communauté internationale que leur consensus sur le sujet.

Quant à l'Iraq, c'est aujourd'hui une blessure béante au cœur du Moyen-Orient et c'est là aussi un sujet dont ni la communauté internationale en générale ni les Nations Unies en particulier ne peuvent ni ne doivent se désintéresser, même si aujourd'hui le rôle de l'Organisation est loin d'être le rôle central dont les résolutions des Nations Unies ont parlé.

Mais, même en faisant abstraction des problèmes directement liés au terrorisme et à l'Iraq, l'observation empirique dépeint une scène mondiale extrêmement complexe et très incertaine en matière de guerre et de paix. Certes, les conflits entre États ont considérablement diminué, sinon complètement disparu, et les risques de conflagration mondiale sont quasiment nuls. Mais les conflits intérieurs restent nombreux, comme en témoigne cette multiplication des opérations de paix des Nations Unies. Les réfugiés se comptent par dizaines de millions et les victimes civiles des conflits atteignent ça et là des proportions alarmantes. Encore récemment un porte-parole américain maintenait qu'il y a eu génocide au Darfour, malgré l'avis fermement différent maintenu par l'ONU et l'Union africaine.

Deux questions se posent. Premièrement, la situation en matière de paix et de guerre est-elle meilleure ou pire qu'avant la chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide ? Et, deuxièmement, comment évalue-t-on la performance de l'ONU au cours de cette période de guerre froide ? Son action est-elle vraiment efficace ? A-t-elle appris les leçons de ses échecs et quelles conclusions pour l'avenir ?

Un rapport tout récent, intitulé « Rapport 2005 sur la Sécurité humaine », mais qu'il ne faut pas confondre avec le rapport dont Mme Rivière parlait tout à l'heure, apporte des réponses très encourageantes à ces questions et ces réponses sont de surcroît très flatteuses pour les Nations Unies. C'est un Centre de recherches installé au Canada qui publie ce rapport, « Rapport 2005 sur la Sécurité humaine », et ce centre a travaillé pendant deux ou trois ans en coopération avec d'autres centres de recherche et des universités appartenant à des institutions diverses en Amérique, en Suède, en Norvège, en Australie et, je crois aussi, en Afrique du Sud.

Ce rapport trouve la situation de la sécurité dans le monde très nettement meilleure que la presse ne nous le laisse entendre, parce que, pour la presse, il n'y a que les mauvaises nouvelles qui sont des nouvelles. Le rapport prend donc le contre-pied des idées reçues, affirmant que, depuis la chute du mur de Berlin, malgré Srebrenica, la Somalie et même l'Iraq, la situation en matière de sécurité globale a changé de manière dramatique et positive, même si ces développements ont largement été passés sous silence. Les guerres civiles, les génocides, les crises internationales ont diminué de manière visible, les guerres internationales qui font plus qu'une infime partie de l'ensemble des conflits ont commencé à diminuer déjà bien avant la fin de la guerre froide.

Le rapport quantifie ces progrès et trouve, par exemple, que le nombre des conflits a décliné de 40 % depuis le début des années 1990, que le nombre des génocides et des massacres de masse a diminué de 80 % depuis 1998, que les dépenses militaires globales se sont abaissées de manière considérable tout au long de la dernière décennie du XX^e siècle, enfin que le nombre de réfugiés qui est encore très élevé a tout de même baissé de 45 % entre 1992 et 2003.

Également remarquable dans ce rapport est le fait, comme le dit l'archevêque Desmond Tutu, qui a écrit la préface de cette note, que « ces avancées sont dues essentiellement à l'action des Nations Unies à travers ses missions de maintien de la paix ». Cette évaluation flatteuse du rôle des Nations Unies est particulièrement bienvenue au moment où l'on parle beaucoup plus volontiers dans la presse des faiblesses, des insuffisances de l'Organisation et de la corruption de son personnel.

La conclusion du « Rapport 2005 sur la sécurité humaine » est recoupée par les conclusions qu'on peut trouver dans deux livres publiés par un ancien diplomate américain, James Dobbins, qui, dans ces deux livres, a examiné un certain nombre de missions de maintien de la paix des Nations Unies et un certain nombre d'interventions américaines. Et les conclusions de James Dobbins, qui est à mon avis peut-être l'Américain le mieux averti des questions de maintien de la paix parce qu'il a participé à beaucoup d'entre elles, sont que, dans l'ensemble, les missions de paix des Nations Unies sont beaucoup plus efficaces, réussissent beaucoup mieux que les interventions américaines et que, naturellement, elles sont infiniment moins coûteuses.

Voilà, si vous voulez, un petit peu le côté positif de l'action des Nations Unies. Mais après nous être congratulés de cette manière et sans nullement dissimuler ma satisfaction que les gens disent que nous faisons du bon travail malgré tout, je crois qu'il faut aussi parler de la partie du verre qui est vide. Et je parlerai là très rapidement de l'Afrique, mais aussi de certaines insuffisances sur le plan opérationnel des missions de paix des Nations Unies.

C'est en Afrique que l'on voit le plus clairement les liens qui existent entre la pauvreté et la mal-administration, d'une part, et l'insécurité et les conflits, d'autre part. Ces liens sont en fait tellement forts qu'il est souvent difficile de dire si la pauvreté et la mal-administration sont la cause de l'insécurité et des conflits ou si elles en sont les conséquences. Quoi qu'il en soit, chacun de ces maux se nourrit de l'autre dans un cercle vicieux vraiment infernal dont bien des pays n'arrivent pas à se libérer.

Le Libéria, un État dit indépendant depuis plus d'un siècle, la Côte d'Ivoire, récemment encore réputée bien gouvernée et prospère, offrent des exemples représentatifs de la dégradation rapide qui s'instaure dès les premières manifestations d'un conflit. Il n'y a peut-être ni génocide caractérisé ni massacre de masse généralisé ou crime contre l'humanité, mais la dégradation atteint tous les rouages de l'État et affecte les conditions de vie de la plupart des ressortissants des deux pays. Les populations les plus vulnérables, personnes âgées, enfants, femmes, sont naturellement toujours les plus et les premières exposées.

En 1994, quand j'ai été au Libéria, déjà il n'y avait ni eau ni électricité, même au palais présidentiel à Monrovia. A Abidjan, de tels problèmes ne se posaient pas à M. et à Mme Gbagbo personnellement lors de ma dernière visite là-bas, il y a cinq ans. Mais, même à cette époque où la crise était à ses débuts, l'insécurité régnait déjà dans plusieurs quartiers de la capitale ; l'arbitraire, l'injustice et la corruption se répandaient rapidement. Ceux qui se font appeler les « patriotes » aujourd'hui - une milice privée en fait - ont plus de pouvoir que la police et se servent à volonté dans les dépôts d'armes et de munitions de l'État. Ailleurs, de vastes régions échappent complètement au contrôle de l'État. De ce fait, l'économie est vite dominée par un secteur informel qui, petit à petit, est lui-même contrôlé par des trafiquants mafieux qui vont détourner à leur profit les revenus provenant des activités les plus rentables, les diamants par exemple au Libéria ou au Congo, et le cacao en Côte d'Ivoire.

Dans des situations extrêmes, l'État disparaît purement et simplement comme ce fut le cas en Somalie ou au Congo. Dans ce dernier pays, les conflits successifs ont fait un nombre considérable de victimes. On parle généralement de trois millions de morts et, sous prétexte d'aider telle ou telle faction, les pays voisins ont envahi les différentes régions et soumis le pays le pays à un véritable pillage de ses ressources naturelles. L'infrastructure existante s'est dégradée au point où il n'existe pratiquement plus de routes au Congo, les seuls moyens de transport étant la navigation fluviale et l'avion.

Dans de telles situations, la nourriture, les soins, l'éducation ne sont plus fournis pour une majorité de la population que par les églises, les Nations Unies et les ONG. Au Darfour, par exemple, l'ONU gère des camps où, l'été dernier, il y avait plus de 1.800.000 personnes. Il faut, dans ce contexte, rendre un hommage vibrant aux organisations humanitaires ainsi qu'à cette véritable armée de volontaires et du personnel des Nations Unies, pour l'action impressionnante qu'ils mènent et qui, littéralement, sauvent chaque année des millions de vies humaines et il faut saluer aussi les pays donateurs dont la générosité permet justement aux humanitaires d'accomplir toutes ces tâches.

Mesdames et Messieurs, j'ai été un plus long que je ne le voulais sur cette partie de ma présentation. Je vais très rapidement vous donner quelques titres de ce que j'ai appelé les insuffisances et les failles qui continuent d'exister dans notre travail en matière de maintien de la paix.

Je citerai cinq problèmes essentiels. Le premier, c'est ce que j'appelle le déficit de connaissances. Lorsque le Conseil de sécurité décide une intervention pour la création d'une mission de paix, quelle qu'elle soit, la plupart du temps nous ne connaissons pas grand-chose, en tout cas nous n'en savons pas suffisamment au sujet du pays concerné. Et c'est précisément au moment où ce déficit de connaissance existe que les décisions les plus importantes sont prises. La mission est créée, son mandat est décidé par le Conseil de sécurité et ses ressources sont données par les pays membres et, neuf fois sur dix, quand nous arrivons sur le terrain, nous voyons que nos connaissances étaient très nettement insuffisantes.

C'est un très très grand problème auquel je ne vois pas, je ne connais pas de solution, parce que le Conseil de sécurité n'intervient la plupart du temps qu'à un moment où les problèmes sont déjà très très graves et il n'y a plus le temps d'attendre pour se renseigner pour savoir exactement ce qui se passe dans ce pays - pour monter cette opération. Et la seule recommandation que j'aie

pour ceci, c'est que les premières décisions par le Conseil de sécurité et par le Secrétaire général doivent être considérées comme provisoires et qu'une révision doit intervenir pour ce qui est du mandat, pour ce qui est des ressources, pour ce qui est des moyens qui sont mis en œuvre dans les délais les plus raisonnables, disons de trois à six mois plus tard.

Ma seconde observation concerne ce qu'on appelle en anglais «local ownership» - le fait, pour la population locale des pays où nous exerçons notre action de maintien de la paix, pour que la population de ces pays se reconnaisse dans nos activités et adopte, si vous voulez, ce que nous faisons comme étant important et utile pour eux. «Local ownership», c'est quelque chose que nous répétons à longueur de journée, tous, que ce soit l'UNESCO, les Nations Unies, tout le monde. Tout le monde prétend que ce que nous faisons est accepté, est adopté par les populations locales.

La réalité est un peu moins vraie et je crois que nous avons besoin de faire des efforts beaucoup plus considérables pour que nos déclarations au sujet de ce «local ownership» correspondent à la réalité. Et, pour cela, je crois qu'il faut que nous ayons une attitude un peu plus modeste, que nous ayons une attitude un peu plus respectueuse envers cette population, que nous n'envahissions pas les pays avec nos soi-disant experts. Dans mon expérience, d'abord nos experts ne sont pas toujours des experts. Deuxièmement, nous n'avons pas toujours besoin de ces soi-disant experts que nous emmenons. Troisièmement, il y a toujours beaucoup plus de gens qualifiés dans le pays que nous ne le disons. Et, si nous cherchons bien, nous trouvons. Et je recommande que nous cherchions un peu mieux que nous ne le faisons pour avoir des nationaux qui s'occupent de leur pays, plutôt que d'envahir le pays avec nos voitures et nos experts.

La troisième observation concerne les élections. Pendant les premières années de la dernière décennie du XX^e siècle, nous avons eu tendance à croire que les élections avaient une vertu magique et que, quand nous allions dans une opération de paix, le grand objectif c'est d'organiser des élections. Le plus tôt vous organisez les élections, plus votre réussite est rapide et réelle.

Je crois que nous nous rendons compte maintenant que c'est un peu plus compliqué que cela. Les élections sont extrêmement importantes, indispensables, mais elles ne produiront leurs effets positifs que si elles ont lieu au moment approprié et dans la suite logique du déroulement du processus de paix. Si les élections ont lieu trop tôt, elles risquent d'avoir des conséquences négatives plutôt que positives. Souvenez-vous de l'Angola, où des élections ont été organisées en 1992, proclamées libres et magnifiques par les Nations Unies, l'OUA, je crois l'Union européenne, et ça a déclenché une nouvelle guerre civile qui a duré une dizaine d'années.

Ensuite, toujours au sujet des élections, nos élections coûtent beaucoup trop cher, beaucoup beaucoup trop cher. Un vote (chaque vote) a coûté en Indonésie, en 2004, à peu près un dollar, un dollar vingt. En Australie le vote coûte à peu près trois dollars. En Afghanistan, où nous prétendons avoir essayé d'avoir le «light-foot print» et de faire des économies, de ne pas trop dépenser, le vote a coûté huit dollars. Ailleurs, cela coûte dix, douze dollars et plus. C'est beaucoup trop cher. Quand vous dites que l'élection en Afghanistan, l'élection présidentielle et l'élection parlementaire reviennent à 250 millions de dollars, ceci représente 50 % du budget de l'Afghanistan. Est-ce que vous êtes en train de dire à l'Afghanistan que ce pays ne peut pas se payer des élections, que l'Afghanistan ne peut pas avoir une démocratie à ses propres frais ? Je crois que nous pouvons faire beaucoup mieux là-dessus aussi.

La quatrième observation concerne l'État de droit. Il me semble que nous ne nous intéressons pas suffisamment au problème de la création d'un État de droit dans les pays que nous prétendons vouloir aider à se reconstruire. À certains moments, je dis même que c'est peut-être la seule chose que nous devrions faire. Si nous pouvions aider un pays à avoir une police, un système judiciaire et des prisons, je crois qu'ils peuvent faire le reste par eux-mêmes. Or, ce sont les domaines où nous faisons le moins jusqu'à présent. Donc une aide conséquente pour payer un État de droit est aussi une des insuffisances de nos interventions.

Enfin, il y a le problème des ressources, problème des ressources qui est lié aussi au souffle de la communauté internationale. La communauté internationale trop souvent s'enthousiasme, en général à cause des images de la télévision, mais des images de télévision viennent d'ailleurs et on abandonne un pays avant que le travail soit terminé. Nous nous rendons compte maintenant qu'il n'y a pas de magie et qu'un pays comme l'Afghanistan qui a mis 25 ans à se détruire, vous ne pouvez pas le reconstruire en 25 semaines ou en 25 mois. Ça demande beaucoup plus de temps que cela et donc beaucoup plus de ressources.

Je suis désolé de vous avoir présenté ce texte, ces observations d'une manière si décousue, mais je suis sûr de bénéficier de votre indulgence et, dans ce qui nous reste de temps, j'essaierai peut-être de répondre à deux ou trois de vos questions.
Merci beaucoup.

Mme Rivière :

Le silence avec lequel vos propos ont été écoutés prouve bien l'intérêt de la salle pour ce que vous avez dit.

Alors, d'abord, moi j'en retiens « good news ». Les Nations Unies semblent avoir eu un impact plus que positif sur l'amélioration de la situation en matière de sécurité. Voilà qui va nous permettre de rentrer chez nous heureux en ce jour anniversaire.

D'autre part, vous avez insisté sur un certain nombre de facteurs qui caractériseraient ce qu'on pourrait appeler les insuffisances de l'action des Nations Unies dans les opérations de reconstruction. J'ai noté le déficit de connaissances, l'absence de «local ownership» d'où l'intérêt d'aller chercher davantage les ressources nationales, les élections conçues sans doute trop à la mode occidentale, donc parfois prématurées, et surtout à des coûts prohibitifs, l'État de droit dans lequel on n'investit pas assez et puis cette nécessaire patience pour que la reconstruction prenne racine.

Je note avec plaisir qu'il y a beaucoup de jeunes, ce qui n'est pas souvent le cas à l'UNESCO et qui prouve que notre colloque d'histoire, qui veut drainer les jeunes chercheurs et les recherches potentielles, semble avoir réussi, puisque nous avons amené dans cette enceinte un public qui ne la fréquente peut-être pas toujours.

Questions de la salle

- Tout d'abord, j'aimerais remercier M. Brahimi d'avoir traité le sujet de façon aussi détaillée.

Tout à fait au début de votre intervention, vous avez évoqué les mesures de réforme envisagées. La plupart d'entre elles ne se sont pas concrétisées, quelques-unes devraient être mises en œuvre. En ce qui concerne notre sujet, la plus importante de ces mesures est probablement l'établissement d'une commission intergouvernementale de consolidation de la paix.

Le document final adopté ne contient pas de détails, mais d'autres documents donnent de nombreuses précisions sur la composition possible de cette commission et font aussi état de participations gouvernementales, non gouvernementales et intergouvernementales, et en me penchant sur l'histoire de ce concept, qui est apparu pour la première fois, il me semble, dans l'Agenda pour la paix de Boutros Boutros-Ghali, lorsque ce dernier évoque les mesures de consolidation de la paix en situation de post-conflit et demande déjà une action synchronisée de la part de toute la famille des Nations Unies, institutions de Bretton Woods comprises, je me demande simplement (a) pourquoi

l'idée de cette commission est si tardive et (b) si ce n'est pas la tâche du Secrétaire général de faire ce travail, avons-nous réellement besoin d'une telle commission ?

- Merci beaucoup, Monsieur Lakhdar Brahimi. J'ai eu la chance d'être aux Nations Unies lorsque Dag Hammarskjöld était secrétaire général. Comme vous l'avez dit, ce dernier a été à l'origine de très nombreuses initiatives de diplomatie préventive, et il était toujours là lorsqu'une situation menaçait d'exploser. Je m'intéresse de près à cette question car je pense que nous pouvons faire plus au plan international. La présence des Nations Unies peut être encore intensifiée, même si elle s'est déjà accrue dans les situations de conflit. L'exécutif, par exemple vous-même et M. Kofi Annan, ne pourrait-il pas s'impliquer encore davantage dans les négociations en cours dans les principales zones de conflit ? Il m'est toujours pénible de voir une nation prendre en mains les négociations, disons dans le monde arabe, en Iraq ou en Palestine. Je comprends les problèmes politiques en jeu, mais il me semble qu'en vertu de l'Article 99, le Secrétaire général peut négocier lui-même, et l'ONU a elle aussi la possibilité, dont elle n'use pas, d'exercer des pressions économiques ou politiques. Ces options ne sont pas suffisamment utilisées vis-à-vis des nations agressives, grandes ou petites. Je crois que nous devons être un peu plus courageux, tout en sachant bien sûr qu'il est difficile d'avoir raison de la présence d'une grande puissance. Je sais que vous avez une grande expérience de la question et je me demandais s'il était possible de faire davantage.

M. Brahimi

En ce qui concerne la « peace-building Commission », vous savez, quand j'étais en Afghanistan, je disais toujours que si les gens croient que la situation globale en Afghanistan est compliquée, ils n'ont qu'à regarder la situation tribale au sein des Nations Unies ! La situation tribale aux Nations Unies est plus compliquée que celle de l'Afghanistan. Et, effectivement, l'un des objectifs de cette commission, c'est de voir si on peut aider le système des Nations Unies à fonctionner de manière un peu plus cohérente et un peu plus efficace. Ce n'est pas facile. Le Secrétaire général tout seul ne peut pas le faire parce que la plupart de ces organisations ont leurs propres statuts, leurs propres « governing bodies » et ils ont leurs propres drapeaux.

Nous avons aussi le problème de cette attention soutenue de la communauté internationale, comme je l'ai dit à la fin de ma présentation. Le problème que nous avons, c'est que vous avez un intérêt considérable dans une situation donnée et, quelques mois plus tard, deux années plus tard, tout le monde s'en va. Une commission comme celle-ci aurait pour ambition précisément de favoriser une continuation de cet intérêt, parce qu'elle réunirait les pays qui contribuent aux troubles, les donateurs, les différentes organisations les plus importantes qui sont impliquées dans une opération de reconstruction, plus les institutions de Bretton Woods, etc. Comment ça va fonctionner ? Comme vous savez, le diable est dans les détails et c'est à ceux-là qu'ils travaillent maintenant.

Maintenant, il s'agit de savoir qui est-ce qui va être membre de cette commission. C'est une commission qui va être un petit peu une commission accordéon, qui va avoir une composition principale, plus des compositions *ad hoc*. Forcément la commission qui va s'occuper de l'Afghanistan ne sera pas composée de la même manière que la commission qui s'intéressera à Haïti. Évidemment, maintenant, les négociations, le « horse-trading », c'est précisément au sujet de savoir qui est-ce qui va faire partie de ces commissions, comment ça va travailler.

Vous avez raison, le Secrétaire général a un rôle important là-dedans. Et c'est pour cela que, en plus de la commission elle-même, il y a un bureau spécial qui va être créé dans le cabinet du Secrétaire général, qui s'appelle le « peace-building Support Office » et qui va jouer un rôle très très important. Ça va être le moteur, si vous voulez, qui va animer cette commission. Mais on verra à l'usage ce que cela va donner.

Les problèmes de prévention sont essentiels. Mais, vous savez, c'est beaucoup plus facile de parler de prévention que de la pratiquer. C'est beaucoup plus difficile à pratiquer, d'abord parce que très souvent, quand vous savez qu'il y a un problème, les intéressés eux-mêmes vous disent : « Non, nous n'avons pas de problèmes. Merci beaucoup, on n'a pas besoin de vous. »

Bon, ensuite, vous avez un million de raisons pour lesquelles l'intervention du Secrétaire général ou des Nations Unies est difficile. Vous avez parlé du Moyen-Orient. Au Moyen-Orient, l'ONU est tenue « on a very short leash ». L'ONU n'est pas autorisée à faire beaucoup de choses par, comme vous dites, les grandes puissances. Les grandes puissances, ce sont elles qui sont les maîtres des Nations Unies. C'est la réalité. Le Secrétaire général dépend d'elles, même s'il veut être plus « général » que « Secrétaire », il y a des limites à ce qu'il peut faire quand les grandes puissances sont déterminées à l'empêcher.

Ceci dit, il y a beaucoup plus de prévention qui se fait qu'on ne le voit, parce que, par définition, si la prévention a réussi, personne n'en entend parler ou, en tout cas, ça ne fera pas les premières pages, ça ne fera pas les gros titres des journaux. Deuxièmement, il y a énormément de missions discrètes qui ont lieu et qui sont déployées et qui sont le fait de tout un tas de gens, dont aussi on n'entend pas parler et qui, de temps en temps, sont efficaces.

En ce qui concerne les négociations, oui, les Nations Unies s'impliquent dans énormément de négociations. Certaines négociations sont menées au grand jour et directement par les Nations Unies comme c'était le cas à Bonn pour l'Afghanistan, dans d'autres cas, les Nations Unies ont une position un peu plus modeste, plus extérieure, qui des fois est efficace, des fois moins, mais en tout cas il n'y a pas de doute que les Nations Unies, le Secrétaire général et les gens qui travaillent avec lui essaient de garder un œil sur tout ce qui se passe à travers le monde.

Là encore pour vous dire un petit peu une expérience personnelle, il n'y a pas longtemps, je suis allé au Népal et à Sri Lanka. Nous n'avons pas de mission là-bas, nous n'avons pas de rôle, ma visite était un peu plus visible, mais en réalité il y a des gens des Nations Unies qui vont au Népal depuis très très longtemps, régulièrement. Il y a des gens qui vont à Sri Lanka très régulièrement et nous avons des relations très étroites avec la Norvège qui joue le rôle de médiateur dans le conflit au Sri Lanka.

À Aceh, nous n'avons pas de rôle officiel direct, mais c'est le Secrétaire général qui finalement a mis Ahtisaari sur le coup, bien qu'il l'ait fait en son nom personnel à partir de la Finlande.

Mais vous avez parfaitement raison de dire que « an ounce of prevention is better than a pound of cure ». C'est ça ?

Question de la salle

– Monsieur Brahimi, merci beaucoup pour votre exposé qui a été très clair. Vous avez parlé des insuffisances de l'ONU et de l'importance de mettre l'accent sur la notion de l'État de droit. Je souhaite aller avec vous dans ce sens pour vous dire que l'ONU joue actuellement un rôle très important au Liban dans le cadre de l'enquête judiciaire qui est menée concernant l'assassinat du Premier Ministre Hariri. Et je peux vous dire qu'un très grand nombre de Libanais sont très reconnaissants pour la

mission délicate qu'est en train de mener l'ONU. Et ma question est donc la suivante : N'y aurait-il pas là un modèle dont on pourrait s'inspirer pour d'autres formes d'action ou d'intervention de l'ONU allant précisément dans le sens de la consolidation et de la construction d'un État de droit ?

M. Brahimi

Ah, vous savez, le Liban d'abord, permettez-moi de dire que c'est un pays qui m'est très cher parce que j'y ai passé des moments difficiles mais importants et je crois utiles, il y a une quinzaine d'années. Ensuite, ce qu'il faut espérer, c'est que le travail que les Nations Unies font au Liban, en particulier pour essayer de savoir la vérité au sujet de l'assassinat du Premier ministre Hariri, ce qu'il faut espérer, c'est que ceci va décourager d'autres assassins potentiels et il n'y a pas de doute que c'est un précédent. Est-ce que ce précédent va être suivi immédiatement ailleurs, c'est difficile à dire, parce qu'il faut quand même une résolution du Conseil de sécurité, mais je crois qu'il y a une indication importante qui est donnée ici, à savoir que si la justice nationale est défaillante dans un pays, il se peut très bien que la justice internationale vienne pallier à cette déficience et je crois que les instruments sont en train de se créer, notamment avec cette Cour internationale de Justice, pour que précisément le message soit reçu partout dans le monde que si la justice nationale est défaillante, il peut y avoir un recours pour la population et pour les minorités, pour les gens qui sont les victimes d'une injustice quelconque. Voilà.

Mme Rivière

Je crois que nous allons être obligés de nous arrêter là, puisque nous avons dépassé de dix minutes le temps qui nous était imparti. Je constate, M. Brahimi, que vous faites toujours recette, parce que je sens qu'on pourrait continuer très longtemps ce débat.

D'abord, permettez-moi de vous remercier, parce que chaque fois que l'UNESCO vous a demandé de participer à nos débats vous avez toujours répondu présent pour promouvoir la cause de l'ONU et pour réfléchir sur le système international et ça me donne l'idée que, si vous acceptiez une fois de revenir pour une plus longue réunion, nous pourrions peut-être faire, sur un sujet qui nous tient à cœur, parce que l'UNESCO elle-même s'interroge beaucoup en ce moment sur le rôle et la stratégie qu'elle pourrait mieux jouer dans les périodes de reconstruction après conflit, donc si nous pouvions consacrer peut-être une après-midi entière à une réflexion avec vous, je crois que les collègues du Secrétariat comme les collègues à l'extérieur du Secrétariat seraient ravis de pouvoir poursuivre cette réflexion avec vous.

Alors, encore une fois, au nom de tous, un très grand merci.

Les idées et l'histoire des Nations Unies¹

Emma Rothschild

Directrice du Centre d'histoire et d'économie de l'Université de Cambridge ; Professeur invité d'histoire à l'Université d'Harvard

Le projet de création d'un dépôt d'archives des Nations Unies conçu immédiatement après la Seconde Guerre mondiale reflétait de vastes aspirations empreintes d'idéalisme. Le personnel des Archives nationales des Etats-Unis a écrit dans une Proposition datée d'octobre 1945 que les nouvelles archives « seraient un facteur de cohésion qui tendrait à prévenir la désagrégation de la nouvelle organisation internationale ». Ces archives rempliraient, selon lui, une fonction essentielle concernant les documents de l'organisation elle-même. Elles joueraient aussi un rôle concernant les documents beaucoup plus nombreux décrits dans la Proposition comme « revêtus » d'un « intérêt » ou d'une « importance internationale ». Certaines de leurs fonctions pourraient être correctement remplies par la future « organisation pour l'éducation et la culture », qui offrirait aux archivistes (entre autres) un lieu de rencontre où ils pourraient « échanger des idées, mettre en commun leur expérience et leurs compétences », et qui « encouragerait le mouvement international dans le monde intellectuel ». Mais la fonction la plus remarquable de ces archives serait encore plus générale:

« De même qu'en tant que dépositaires de l'histoire nationale des peuples, les dépôts d'archives nationaux ont souvent été dans le passé des symboles efficaces de l'identité nationale, les Archives des Nations Unies seront un jour, la maturité venue, avec l'accroissement de leurs collections et après leur installation dans un bâtiment permanent, un puissant symbole du mouvement international². »

Les idées de mémoire et d'archives internationales conçues lors de la naissance de l'Organisation des Nations Unies sont tombées presque complètement dans l'oubli au cours de l'histoire de l'Organisation. La Section des archives des Nations Unies créée à New York « n'est pas devenue le grand établissement que le personnel des Archives nationales des Etats-Unis avait imaginé »³. Fondée en 1946, l'« Organisation pour la culture » a suscité très tôt de nombreuses controverses. « L'UNESCO est l'institution des Nations Unies qui a été le plus largement critiquée » écrivait en 1951 l'un de ses hauts fonctionnaires américains⁴. Mais aujourd'hui où tant d'institutions spécialisées des Nations Unies célèbrent (ou s'abstiennent de célébrer) leur 60^e anniversaire, les archives internationales retrouvent leur importance administrative et politique. Elles symbolisent de nouveau le mouvement international... ou le mécontentement qu'il suscite.

La participation de l'UNESCO à la constitution d'archives internationales a commencé, comme une grande partie des activités de l'Organisation, dans un climat d'attente très légèrement désespérée. Les statuts primitifs du Conseil international des archives créé à l'UNESCO en 1948 comprenaient la résolution de « coopérer à la conservation, à la promotion et à la défense contre les risques de toutes sortes du patrimoine de l'humanité en matière d'archives »⁵. Le Directeur de l'UNESCO de l'époque, Jaime Torres-Bodet, a salué la création du Conseil en rappelant l'importance que le travail des archivistes mexicains avait eue pour son activité politique personnelle. « On aurait tort, dit-il aux archivistes, de voir dans l'alignement de vos dossiers ou dans vos collections de microfilms d'immenses cimetières où viennent s'ensevelir à jamais les expériences, les aventures, les risques et les drames de la société. » Il faut voir au contraire que les archives assurent « la continuité de la conscience humaine » et permettent de bien gouverner; elles contiennent les « traces instructives de la vie »⁶.

Le ton des premières discussions n'a pas toujours été réjouissant, tant s'en faut; et les nombreuses divisions caractéristiques de cette période de l'histoire se sont amplement exprimées dans les débats sur les archives. La conception française, censément restrictive, de l'Organisation (« une espèce de ministère de l'éducation des Nations Unies ») s'opposait à la conception américaine, « beaucoup plus ambitieuse » (« 'des peuples s'adressant à d'autres peuples' au moyen des nouvelles techniques de diffusion de l'information ») à une époque où « la peur de l'impérialisme culturel américain » était « profondément enracinée »⁷. On a conçu « des projets gigantesques consistant à copier tous les documents importants produits par tous les pays accessibles »⁸. La division géographique du monde entraînait aussi en ligne de compte; l'un des vice-présidents du Conseil des archives venait de l'hémisphère occidental, en l'occurrence des États-Unis; l'autre venait de l'hémisphère oriental, en l'occurrence du Royaume-Uni. Charles Braibant, des Archives de France, a décrit les aspects sublimes ou ridicules de la situation dans le premier numéro d'*Archivum*, la « Revue internationale des archives ». Les archivistes, écrivait-il en 1951, étaient habitués à travailler dans des conditions difficiles, dans le dénuement, à être considérés comme les « magasiniers passifs de l'histoire ». Mais l'instauration de « liens fraternels entre les archivistes de tous les pays » pourrait contribuer à « guérir le monde troublé et incertain d'aujourd'hui »⁹.

Le concept d'archives internationales n'est pas parfaitement clair, comme le suggère le style métaphorique de la Proposition de 1945 avec ses documents « revêtus » d'une importance internationale¹⁰. Mais l'UNESCO a contribué à l'étude de l'histoire « internationale » et à la constitution d'archives « internationales » sous les trois principaux rapports où l'on peut dire que des archives, où qu'elles se trouvent, sont « internationales » du fait de leur « intérêt international ». Elle a entrepris de rassembler 1) les archives de certaines sociétés locales ou particulières, 2) des archives relatives aux relations internationales, transnationales ou à distance, 3) les archives des institutions internationales; et elle a continué de rassembler ces documents pendant toute la durée de son histoire.

Le premier sens où l'on peut parler d'archives « internationales » est indiqué par les statuts de 1948, qui emploient la forte expression « patrimoine de l'humanité en matière d'archives »; ou par la Proposition d'octobre 1945, qui se réfère au « patrimoine culturel mondial » dont les différents pays ne sont que les gardiens et dont la « détérioration » serait « une perte pour la civilisation »¹¹. Les souverains et les antiquaires ont toujours recherché avidement les archives. Depuis le XVII^e siècle, les traités internationaux prévoient parfois le transfert, la rétrocession ou, plus rarement, la destruction de certaines archives; témoin la lacération de documents reliés en volumes lors du partage de la Pologne ou, sous le Premier Empire, le projet de transférer presque toutes les chartes d'Europe dans le dépôt d'archives impérial qu'on voulait construire près du Pont d'Iéna, à Paris¹². Dans une comédie anglaise à succès de 1773 intitulée *Le Nabab*, un administrateur de la Compagnie des Indes orientales, Sir Matthew Mite, revient en Angleterre « précédé de toute la pompe de l'Asie », « distribuant à foison les dépouilles de provinces ruinées » et portant « d'étranges vestiges destinés à être versés aux archives de ce pays »¹³. Mais les archives ont aussi fait l'objet d'un intérêt et d'une curiosité relativement désintéressés, qui sont presque aussi largement attestés et qui ont toujours caractérisé l'action de l'UNESCO.

Dans *Race et histoire*, paru dans l'ouvrage collectif qui est à maints égards le point culminant du travail scientifique de l'UNESCO (*Le racisme devant la science*, 1960), Claude Lévi-Strauss rejetait le concept de « peuples sans histoire » et voyait dans l'alliance ou la collaboration des cultures la possibilité d'élaborer une civilisation mondiale qui serait aussi une civilisation de la tolérance; une telle perspective imposait, selon lui, de lourdes responsabilités aux organisations internationales¹⁴. Le programme permanent de l'UNESCO « Mémoire du monde » s'inscrit dans cette perspective. Le travail entrepris sur les archives historiques de Tombouctou, auquel ont participé des individus, des organisations et des pays qui vont de l'Afrique du Sud à la Norvège et du Luxembourg au Koweït, illustre de façon spectaculaire l'action de l'UNESCO dans ce domaine¹⁵. Autre exemple intéressant relatif à l'Afrique, que Lévi-Strauss a décrite comme « le melting pot culturel de l'Ancien Monde » et qui – à la surprise de certains États membres – a

occupé une place centrale dans les premières activités de l'UNESCO¹⁶ : l'une des tâches initiales de l'Organisation en matière d'archives a consisté à faire connaître les archives utiles pour l'étude de l'Afrique, mais conservées relativement loin de ce continent. L'ouvrage en trois volumes de S.A.I. Tirmizi, ancien directeur des Archives nationales de l'Inde, sur les sources indiennes de l'histoire de l'Afrique (*Indian Sources for African History*) est un bon exemple des apports de l'UNESCO dans ce domaine et pourrait inspirer de nombreuses thèses de doctorat. (Citons aussi *Sources of the History of Africa, Asia and Oceania in Yugoslavia* et *Guida delle fonti per la storia dell'Africa a Sud del Sahara negli archivi della Santa Sede*.)

Le deuxième sens où l'on parle d'archives « internationales », celui d'archives relatives aux échanges internationaux, transnationaux ou à distance, se rattache étroitement au premier. Certaines archives et certains souvenirs qui présentent un intérêt international sont toutefois complètement dépourvus en eux-mêmes de caractère international, même dans le « monde menacé par la monotonie et l'uniformité » que décrit Lévi-Strauss dans *Race et histoire*¹⁷. Mais l'histoire des échanges « à distance » s'intéresse particulièrement aux individus qui vivent loin les uns des autres, et pose des problèmes historiques particuliers. J'emploie l'expression maladroite « à distance » parce que les adjectifs « international » et « transnational » - qui se réfèrent respectivement aux relations entre les pays dans les domaines de la diplomatie, de la guerre, des négociations ou du droit, et aux relations que les individus et les groupes vivant dans les différents pays entretiennent par-delà les frontières dans une infinité d'autres domaines (migrations, commerce, investissements, culture, science, voyages, épidémies, relations amoureuses, etc.) - ne s'appliquent pas à l'ensemble des relations entre les sociétés. Tombouctou faisait partie d'un réseau de relations commerciales, religieuses et culturelles qui s'étendait d'Ispahan à l'Atlantique; mais ces échanges n'avaient pas de caractère « international », et on ne peut les qualifier de « transnationaux » que dans la mesure où on peut les représenter sur les cartes de pays apparus beaucoup plus tard.

L'UNESCO s'est intéressée de près, pendant toute son histoire, aux multiples échanges qui sont la matière de l'histoire transnationale. Comme Akira Iriye l'a montré, l'Organisation a elle-même ses origines non seulement dans le Comité de coopération intellectuelle de la Société des Nations, mais aussi dans les théories élaborées au début du XXe siècle sur ces échanges et leur contribution à la construction d'une société universelle¹⁸. La création de l'UNESCO reflétait l'optimisme perçu par Leonard Woolf en 1916 dans le « spectacle extraordinaire et nouveau » des associations bénévoles internationales et dans « l'internationalisation du droit, de la science, des usages, de la pensée, de l'industrie, du commerce et de la société ». Elle reflétait aussi « l'humiliation et la cruelle désillusion » décrites l'année précédente (en 1915) par Freud; l'abandon de l'espoir, conçu à la fin du XIXe siècle, que « la vaste communauté d'intérêts établie par le commerce et la production » aurait pour conséquence de contraindre les hommes à la moralité; le sentiment d'être « impuissant dans un monde devenu étranger »¹⁹.

Les échanges à distance produisent de très nombreux documents, et notamment un type de documents particulièrement utile pour les historiens des relations transnationales. Les individus qui sont loin de leur famille lui écrivent des lettres (quand ils en ont la possibilité et le droit). Les membres d'une association échangent eux aussi des lettres. Le commerce et les investissements supposent la conservation de certains documents. Les déplacements des personnes et des biens qui traversent les frontières nationales sont notés dans des registres. Le souvenir des grandes migrations est inscrit dans certains lieux, ou dans des « lieux de mémoire » qui ne se rattachent pas à des lieux physiques²⁰. Mais ces documents aussi sont fragiles. Les individus attendent des lettres qui n'arrivent pas; ils partent et laissent leurs papiers derrière eux; les associations dépérissent et les investissements échouent. Même les registres des postes frontières et des ports sont des documents que les dépôts d'archives nationaux ne possèdent souvent qu'en nombre limité. Les premiers fonctionnaires de l'UNESCO se sont aussi préoccupés de cette question, comme l'atteste le rapport de 1949 sur les migrations, que le Colonial Office britannique a eu du mal à classer: « Je crois que cela peut intéresser votre Ministère, écrit un fonctionnaire en 1948. Rien à voir avec le

‘Peuplement de l’Empire’²¹. » L’UNESCO n’a jamais cessé de s’intéresser aux migrations, comme en témoignent ses travaux sur l’histoire et les statistiques de la traite.

Le troisième sens où l’on parle d’archives et de mémoire internationales, celui qui se réfère aux archives des organisations internationales, est le moins romantique. En 1952, le Conseil international des archives a exposé une conception grandiose, évoquant l’époque où les archives « n’étaient pas sorties du stade local ou national », et le rôle de plus en plus « primordial » des « institutions » internationales. Mais il a aussi décrit les formes nouvelles que prenaient d’anciens problèmes: où conserver les archives ? comment les classer ? quels fonds inventorier ? quelles « précautions » prendre avant de communiquer certains documents au public²² ? Un employé des Archives nationales des Etats-Unis a écrit en octobre 1944 que les archives des premières organisations internationales étaient « à la fois insuffisantes et insatisfaisantes », et que ces défauts étaient « à peu près universels »²³. Il semble, d’après la Proposition américaine d’octobre 1945, que certaines archives internationales avaient « disparu » et que d’autres avaient été « détruites ou dispersées »²⁴. La nouvelle Section des archives des Nations Unies a hérité des documents des « organisations internationales défuntées », dont les plus anciens remontaient à 1897. Elle s’est vu confier des enregistrements sonores, des photos et des films. Elle a reçu des documents écrits dans les langues de travail de l’ONU, ainsi qu’en tchèque, slovène, arabe, coréen et portugais, tandis que « les groupes du Secrétariat rassemblaient ou créaient des archives dans des endroits aussi reculés que la Corée, Cuba, la Grèce, l’Indonésie, le Kashmir et la Palestine »²⁵.

Il y a aujourd’hui au moins 41 dépôts d’archives au sein de l’ONU et des autres organisations internationales ou intergouvernementales²⁶. Ces dépôts sont encore reliés entre eux au sein du Conseil international des archives que l’UNESCO a créé en 1948 et dans lequel elle a placé tant d’espoirs. Mais ils ne contiennent pas ce type d’archives qui inspire le sentiment de pouvoir « toucher le monde réel », dont Arlette Farge a fait une si belle description dans *Le goût de l’archive*²⁷. Ils regorgent au contraire de ces documents polycopiés - procès-verbaux de réunions et de conférences - connus sous le terme technique un peu déprimant de « littérature grise ». Les historiens et autres chercheurs consultent relativement peu ces documents: sur plusieurs millions d’articles recensés dans la base de données de langue anglaise JSTOR, 26 seulement se réfèrent aux « Archives des Nations Unies » (alors que 14.037 se réfèrent aux « Archives nationales » et 9.760 au « Public Record Office », ce qui est l’ancien nom des Archives nationales du Royaume-Uni)²⁸. Les archives des Nations Unies ne sont pas romantiques, elles ne racontent pas une histoire nationale dramatique au sens où le Président des Etats-Unis Herbert Hoover l’entendait en février 1933, lorsque après avoir posé la première pierre du bâtiment des Archives nationales, à Washington, il prononça ces paroles aujourd’hui gravées sur la façade: « Le roman de notre histoire vivra ici dans les écrits des hommes d’Etat, des soldats et de tous les autres, hommes et femmes, qui ont construit le grand édifice de notre vie nationale²⁹. »

Ce sont ces archives internationales grises et prosaïques qui revêtent une si grande importance et courent de si grands dangers dans la situation actuelle de l’Organisation des Nations Unies. Ces difficultés ne sont absolument pas imputables à l’archivistique internationale ou intergouvernementale. Le système des Nations Unies dispose d’archivistes remarquables qui ont souvent dû affronter les graves problèmes signalés au début des années 1950 et pallier l’insuffisance chronique des ressources, des politiques et des directives³⁰. Mais le début du XXI^e siècle est presque partout une époque extrêmement difficile pour les archivistes et les dépôts d’archives. Le monde moderne, écrivait Charles Braibant en 1951, risque « de se noyer dans l’océan documentaire qui le submerge »³¹. L’« océan documentaire » a pris depuis les proportions d’une véritable biosphère de mots et d’images. Aucun archiviste, aucun « service de la documentation », dans le secteur public ou dans le secteur privé, ne considère avec sérénité les nouvelles technologies de la communication. La conservation des documents fait intervenir elle aussi des technologies nouvelles, comme la numérisation. Mais la conservation des documents numériques pose elle-même des problèmes qui suscitent de fortes inquiétudes, y compris chez les spécialistes de l’optique électronique. Les collections privées, notamment dans les pays pré-industriels et surtout en Afrique et en Asie centrale, courent des dangers particulièrement

imminents³². Certains dépôts d'archives nationaux parmi les plus importants et les plus anciens ont eux-mêmes fait récemment l'objet de ce que les historiens, même en France et en Italie, ont décrit comme un mélange de négligence et d'angoisse politique³³.

Il serait irréaliste de nier que ces difficultés assez généralement répandues sont particulièrement sérieuses, à plusieurs égards, dans le cas des archives du système des Nations Unies. Les 41 dépôts d'archives des organisations internationales sont au service de 191 Etats souverains (les Etats membres) et de 17 entités non souveraines; de missions établies dans des endroits beaucoup plus « reculés » que les postes cités en 1952 (bien qu'il y en ait encore en Indonésie, en Corée et en Palestine); de 6 « organes principaux des Nations Unies », de 28 « organisations du système des Nations Unies » et de 43 programmes, fonds, commissions, bureaux, instituts et « autres entités des Nations Unies ». Même les archives des fonctionnaires du type le plus traditionnel posent des problèmes nouveaux à l'ère des échanges internationaux, comme un archiviste américain l'a noté en 1944; il cite le cas de « Sir Maurice (aujourd'hui Lord Hankey) », qui « a participé à pas moins de 488 réunions internationales entre 1914 et 1920 »³⁴. Les individus qui participent aux activités des organisations internationales sont aujourd'hui non seulement des diplomates britanniques ou français, mais aussi des infirmières des services de santé publique laotiens, des soldats nigériens chargés du maintien de la paix, des consultants en matière de contraception et des spécialistes de l'organisation des scrutins; ce sont aussi bien des femmes que des hommes dans la mesure où la féminisation du secteur public s'étend à un nombre croissant d'institutions spécialisées des Nations Unies; tous ces individus appartiennent à différentes professions, à différentes cultures, et notamment à différentes cultures de l'information et de la mémoire.

« La dignité de source de l'histoire, écrivait en 1942 un autre archiviste associé aux discussions menées pendant la guerre, s'est étendue au cours du XXe siècle à des documents toujours plus divers³⁵. » Cette extension progressive s'est poursuivie depuis sans interruption, et les fonds d'archives, comme la mémoire historique elle-même, prennent aujourd'hui de multiples formes, matérielles ou virtuelles. Même les procédures les plus habituelles de classement, de levée du secret et de destruction, qui sont essentielles dans la gestion de n'importe quel dépôt d'archives, sont particulièrement complexes dans le cadre des organisations internationales. Les archives relatives aux missions, aux mandats, aux conférences, aux fonctionnaires, aux contractuels et aux bureaux locaux de l'ONU sont largement dispersées. En ce qui concerne l'univers en continuelle expansion des sources de l'histoire – textes, images, objets, affiches des campagnes d'alphabétisation ou de vaccination, journaux intimes, enregistrements sonores, histoires orales produites dans de multiples langues et sur de multiples supports –, la gestion des archives internationales rencontre de terribles difficultés. Par exemple, pour avoir accès aux histoires orales des soldats nigériens qui ont pris part à des missions internationales de maintien de la paix, on peut s'adresser à la légion nigérienne basée à Enugu, qui « n'a pas de téléphone, de télécopieur, de messagerie électronique ou de connexion Internet en service »³⁶.

La situation politique nouvelle où l'Organisation des Nations Unies se trouve au début du XXIe siècle n'a fait qu'aggraver ces difficultés. L'Organisation est à la fois un lieu et un sujet de conflit international. Les directeurs du Projet d'histoire intellectuelle de l'ONU, qui a son siège à la City University de New York, ont écrit en novembre 2005 au Secrétaire général de l'ONU que « les archives sont actuellement très mal conservées, surtout dans les différentes divisions de l'ONU, [à cause] des éternelles contraintes financières, de l'indifférence de nombreux gouvernements, du récent passage de l'imprimé à l'électronique, et (dans certains cas) parce qu'on craint que les chasses aux sorcières ne conduisent à rechercher les fautes passées au lieu de tirer du passé des leçons pour l'avenir »³⁷. Les dépôts d'archives les plus dynamiques et les plus remarquables – comme les British National Archives (l'ancien Public Record Office) – ont réussi à attirer plusieurs catégories d'utilisateurs: les ministères, les historiens, les généalogistes amateurs, ainsi que les médias qui s'intéressent à l'ouverture de certains fonds d'archives jusqu'alors classés secret. Les archives des organisations intergouvernementales ne sont consultées par aucune de ces

catégories d'utilisateurs et n'ont pas le charme romantique des archives qui racontent une histoire nationale.

Les premiers fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées ont le même âge que la « glorieuse génération » des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, mais ils ont éveillé beaucoup moins d'intérêt chez les spécialistes de l'histoire orale. Il faut replacer les aspirations de la génération des années 1940 dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale, qui a vu la destruction d'une grande quantité d'archives. Mais les archives peuvent aussi être détruites par une lente détérioration, par accident, par le climat, par les guerres civiles et le renouvellement des générations. Nous pouvons, en effaçant aujourd'hui des informations par des moyens électroniques, empêcher la constitution des archives de demain. Les archives des organisations internationales, comme les archives sinistrées de 1945, font partie du « patrimoine culturel mondial » dont « la détérioration serait une perte pour la civilisation et non pas seulement pour les pays qui se trouvent en être les gardiens »³⁸.

Les difficultés actuelles des dépôts d'archives internationales risquent, à mon avis, d'avoir des conséquences tragiques pour plusieurs raisons, dont la première et la plus évidente est que les archives et les autres documents disponibles contribuent pour une part importante à l'efficacité des organisations. Les conflits dont les archives ont fait l'objet au début de l'époque moderne avaient pour enjeux l'appropriation des titres de souveraineté et la maîtrise des techniques de l'administration publique³⁹. Les réformes de l'administration publique entreprises au XIXe et au début du XXe siècle consistaient essentiellement à créer une fonction publique et à institutionnaliser les documents administratifs. L'indépendance de la fonction publique internationale, qui date de l'époque où Dag Hammarskjöld était Secrétaire général de l'ONU, est un des résultats politiques les plus importants que l'Organisation ait obtenus⁴⁰. Le processus d'institutionnalisation des archives internationales n'est pas terminé. « L'un des problèmes de l'ONU, disait Brian Urquhart, qui fut le collègue et le biographe de Hammarskjöld, c'est qu'elle n'a jamais eu de section historique⁴¹. » « Le bon gouvernement n'est pas un concept théorique, comme l'écrivait Pino Akotia, de l'Université du Ghana, dans le numéro final de la revue internationale d'archivistique *Archivum*; et la capacité des Etats à gérer les documents relatifs à la conduite des affaires publiques est peut-être la plus élémentaire de toutes⁴². » C'est vrai non seulement des Etats, mais de toutes les autres institutions publiques. L'usage que l'ONU fait des informations contribue dans une mesure décisive à déterminer sa capacité de création et sa capacité à tirer profit des succès et des échecs qu'elle a connus dans le passé⁴³.

L'importance administrative des archives et des autres documents tient essentiellement aux relations qu'ils entretiennent avec la transparence et la responsabilité. Les actions des institutions de l'ONU sont examinées par les médias, les Etats, les commissions et les comités; il arrive aussi qu'elles soient examinées par les chercheurs et soumises au jugement de l'histoire – dont il paraît que les présidents (et les secrétaires généraux) se préoccupent beaucoup. Anthony Grafton affirme en conclusion de son histoire des notes en bas de page que « seules les notes en bas de page et les méthodes de recherche qu'elles supposent permettent de résister aux efforts des Etats modernes, qu'ils soient tyranniques ou démocratiques, pour dissimuler leurs compromis, les morts qu'ils ont causées, les actes de torture que leurs alliés ou eux-mêmes ont commis »⁴⁴. L'ONU et ses institutions ne sont pas des Etats; mais elles aussi font des compromis (en un sens, leur raison d'être est de faire des compromis au lieu de causer des morts); elles aussi doivent se soumettre à l'examen de la presse et des chercheurs, et répondre de leurs actes.

La deuxième raison de prendre au sérieux l'histoire et la mémoire de l'ONU est d'ordre didactique. Les amis de l'ONU ont largement tendance à déplorer, et dans l'ensemble à juste titre, qu'on ne comprenne pas, dans de nombreux pays, ce qu'est l'ONU et ce qu'elle fait. Le remède à cette incompréhension ne réside pas seulement ni même principalement dans l'« information » du public. Pour résoudre le problème, il faut considérer l'ONU et les autres organisations internationales sous leurs multiples aspects, prendre au sérieux leur évolution au cours des 60 (ou des 100) dernières années, et faire une place à cette histoire dans le programme ordinaire des

écoles et dans l'enseignement ordinaire des sciences sociales à l'université. Ce qui suppose que les chercheurs et les étudiants de troisième cycle auxquels ils enseignent prennent eux-mêmes au sérieux la théorie politique, l'histoire et le droit de la coopération internationale. Ce qui suppose des témoignages, des informations et des archives.

L'UNESCO, qui s'est toujours intéressée à la mémoire historique, s'est efforcée de commémorer sa propre histoire. Mais il est frappant de constater à quel point, en cette année d'anniversaires multiples, on a peu parlé ailleurs des 60 ans d'histoire du système des Nations Unies. Le désir d'avoir des institutions capables d'organiser la coopération entre des régions éloignées les unes des autres remonte à une époque bien antérieure au XXe siècle. On peut le dater, selon certains témoignages, des conseils bouddhistes des VIe-IIIe siècles avant l'ère chrétienne. Un écrivain anglais a imaginé en juillet 1776 un sénat universel, réuni à Rome, devant lequel des députés venus des Indes se présentent épuisés pour « demander justice à cette assemblée contre l'Angleterre ». Portent-ils plainte, leur demande-t-on, « au nom de leur Etat [...] ou à cause des désirs malhonnêtes de personnes privées ? - Nous ne le savons pas » répondent-ils⁴⁵.

Ces premières institutions ont toutes échoué ou n'ont pas duré, quand elles n'étaient pas imaginaires. Le système des Nations Unies né au lendemain de la Seconde Guerre mondiale est le seul ensemble d'institutions destiné à promouvoir la coopération à l'échelle mondiale, qui se soit jamais maintenu. Mais cette longévité, cette capacité de résistance, ne sont pour ainsi dire l'objet d'aucune célébration. Le respect des institutions établies, qui est un aspect si important de la pensée conservatrice dans beaucoup de cultures et de sociétés, ne s'applique apparemment pas à l'ONU et à ses composantes. Tout se passe comme si l'ONU – et je suppose que cette façon de la voir peut en elle-même paraître encourageante – était toujours jeune, toujours en question, comme s'il fallait éternellement la réformer.

Cette étrange dualité, cette coexistence de l'ancien et du nouveau, du conservatisme (y compris au sein de l'ONU) et du réformisme, s'explique certainement en partie par la méconnaissance de ce qu'est l'ONU. Presque tout le monde sait ce que l'ONU n'est pas. L'ONU n'est ni un Etat ni un gouvernement. Elle ne représente pas des individus. Elle n'est pas romantique, elle ne suscite pas les émotions évoquées par Herbert Hoover. Mais, curieusement, les spécialistes de la théorie politique, ceux du droit international et les historiens ne s'intéressent guère à ce qu'est l'ONU (ou à ce qu'elle est devenue).

Cette définition négative est elle-même la source de malentendus. Car l'ONU – de même que les entités politiques qui lui font face – s'est profondément transformée au cours des 60 dernières années. Les concepts d'Etat, de nation, de démocratie, de représentation, de légitimité et de souveraineté sont constamment remis en question et ne cessent d'évoluer. Le rôle de l'opinion publique, l'importance nouvelle de l'argent, notamment en rapport avec le pouvoir des médias, la position des experts, l'affaiblissement des souverainetés, la crise de la représentation, la position politique des immigrants et des émigrants, l'utilisation des « choses dites » et des « grands mots abstraits », la modification des rapports entre le public et le privé, la redéfinition de la légitimité, l'internationalisation ou la mondialisation des procédures judiciaires, toutes ces questions, tous ces changements qui passionnent les spécialistes de la théorie politique, se rattachent d'une manière ou d'une autre au processus multiforme de mondialisation en cours depuis quelque temps⁴⁶.

Les institutions politiques établies qui sont l'« autre » de l'ONU connaissent en effet des changements continus. L'ONU elle-même est profondément influencée par une partie au moins de ces changements. Il lui arrive aussi parfois d'être au cœur du changement. Les pouvoirs du Conseil de sécurité correspondent, par exemple, à la perte de souveraineté la plus évidente qu'aient subie les Etats-nations (à l'exception des cinq pays détenteurs du droit de veto); de même, les comités de l'Organisation mondiale du commerce, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international incarnent pour de nombreux pays l'abandon progressif de leur souveraineté au profit des experts et des « forces économiques ».

La nouvelle politique de la légitimité se réfère elle aussi aux « instruments de l'ONU » et même à ses « mots »⁴⁷. L'une des principales fonctions des mots politiques consiste, selon Daniel Rodgers, à donner du sens à la puissance et aux politiques publiques, à « conférer un sens plausible et une légitimité durable aux manifestations chaotiques d'un pouvoir exercé au jour le jour »⁴⁸. Dans le domaine de l'environnement par exemple, les accords signés sous l'égide de l'ONU (le « protocole de Kyoto ») et les principes posés par l'ONU (le « développement durable ») ont également rempli cette fonction. L'« indice de développement humain » proposé par le Programme des Nations Unies pour le développement a joué un rôle similaire en matière de politique sociale. Même la plus haute politique - et la plus haute géopolitique, comme on l'a vu pendant les mois qui ont précédé l'invasion de l'Iraq en mars 2003 - se déploient dans le cadre de l'ONU. Cette invasion a marqué « un jour funeste pour l'ONU » suivant l'expression du Secrétaire général; et pourtant « les peuples du monde ont montré qu'ils attachent une grande importance à la légitimité que confère l'Organisation des Nations Unies »⁴⁹.

Pour toutes ces raisons, une théorie politique de l'ONU présenterait un intérêt nouveau. Mais une telle théorie serait impossible sans informations sur l'histoire des institutions de l'ONU, et sans les archives et les autres documents sur lesquels une histoire de l'ONU doit se fonder. Le droit international des organisations mondiales suscite déjà un très vif intérêt, qui ne se limite pas au droit des organisations intergouvernementales officielles. Les réseaux informels constitués par des fonctionnaires de différents pays ont récemment fait l'objet de travaux importants. Mais ces réseaux transnationaux se rattachent à maints égards aux organisations officielles. Ils ont aussi (et peut-être surtout) besoin d'informations et de témoignages. La « formidable masse » de documents produits par l'ONU et de nombreuses autres sources du droit international a été largement analysée au début des années 1960, car on estimait alors que le droit international offrait un intérêt sans précédent pour l'« esprit public »⁵⁰. L'accessibilité de ces sources à une époque (la nôtre) où l'on porte de nouveau beaucoup d'intérêt aux relations entre les individus et le droit international, et où les sources de droit potentielles se sont multipliées dans une proportion inimaginable pour les gens des années 1960, intéresse aussi bien la politique que la recherche. Elle intéresse la politique de l'égalité d'accès au droit. On a soutenu de façon très convaincante que la dispersion des sources imprimées du droit coutumier nord-américain au tout début du XIXe siècle avait fortement contribué à l'élaboration d'une « culture juridique rigide, centrée sur l'Etat »⁵¹. L'accès aux informations relatives aux sources du droit international et la capacité de comprendre ces informations pourraient éventuellement jouer un rôle comparable dans le développement d'une culture juridique mondiale⁵².

L'ONU présente enfin un intérêt nouveau pour l'histoire internationale ou transnationale. Certains ouvrages consacrés à l'histoire des institutions internationales du XXe siècle sont devenus des classiques⁵³. Le Projet d'histoire intellectuelle de l'ONU a réuni un ensemble impressionnant de hauts fonctionnaires, de politologues et d'historiens. Un remarquable renouvellement des recherches historiques sur l'ONU est par ailleurs en cours, qui s'explique notamment par l'intérêt porté à l'histoire non seulement internationale mais aussi transnationale, ainsi qu'aux « archives internationales » au deuxième des trois sens que j'ai distingués plus haut, c'est-à-dire aux archives relatives aux relations internationales, transnationales ou à distance. Je pense en particulier à l'ouvrage à paraître de Sunil Amrith sur la santé publique, aux ouvrages de Matthew Connelly sur les politiques démographiques et de Mark Mazower sur les origines de la rhétorique moderne des droits de l'homme⁵⁴. Ces chercheurs combinent l'histoire politique, l'histoire culturelle, l'histoire intellectuelle et l'histoire sociale pour étudier des relations à très grande distance⁵⁵. L'histoire de l'ONU offre un point de vue particulier sur celle des différents pays (cf. l'étude de Carol Anderson sur la question raciale dans la politique des Etats-Unis au début des années 1950); et les histoires nationales offrent un point de vue particulier sur l'histoire des relations internationales⁵⁶.

L'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées, ses palais et ses missions ont fini par apparaître à leur tour comme des lieux extraordinairement intéressants d'échanges internationaux. L'une des tendances récentes les plus importantes de la science historique a

consisté à essayer de voir les Etats ou les gouvernements comme autant d'organisations composées de fonctionnaires, de rédacteurs, de soldats, d'infirmières et de douaniers. Les organisations internationales se composent elles aussi de femmes et d'hommes; et l'ONU, comme la Société des Nations avant elle, a été pendant plus de deux générations le lieu de relations et d'échanges internationaux d'une étendue et d'une densité sans précédent. J'ai employé le mot « lieu » parce que je pensais à l'histoire des « lieux de mémoire ». Le Palais des Nations, à Genève, est en quelque sorte un lieu de mémoire⁵⁷. Mais les institutions de l'ONU sont aussi des lieux d'échanges sur le mode virtuel et transitoire qui caractérise, par exemple, les grandes conférences des années 1970 et 1980 ou les missions temporaires « sur le terrain », et qui est évoqué par Elzbieta Ettinger dans son roman *Quichsand*, où il est notamment question des membres polonais, indien et canadien de la Commission internationale de contrôle établie au Laos dans les années 1950⁵⁸.

Ce type d'histoire exige une documentation très variée qui comprend les archives des institutions de l'ONU, mais qui est loin de s'y limiter. Il serait particulièrement passionnant, pour élaborer l'histoire et la mémoire collective de l'ONU, d'étudier les relations entre le deuxième et le troisième type d'archives internationales distingués ci-dessus, c'est-à-dire entre les archives relatives aux relations internationales et les archives des organisations internationales (qui sont elles-mêmes le lieu de multiples échanges). Par exemple, les papiers des anciens secrétaires généraux ont été versés en partie ou en totalité aux Archives des Nations Unies (en totalité dans le seul cas d'U Thant). Mais quels papiers l'ONU doit-elle conserver ? Doit-elle conserver les papiers des autres fonctionnaires ? Ceux des infirmières, des experts en droits de l'homme ou en matière fiscale qui ont participé à des missions temporaires ? Ceux des « inspecteurs de l'ONU », pour citer le titre d'une pièce jouée récemment à Londres ? Ceux des interprètes de l'ONU, pour faire allusion à un film récent ? Ceux des diplomates de nombreux pays, qui ont été en poste à l'ONU et qui, dans certains cas, y sont retournés plus tard en tant que fonctionnaires de l'Organisation ? L'une des principales tâches des dépôts d'archives consiste à délimiter le champ de leurs collections; et l'une des principales tâches des historiens consiste à découvrir les rapports qui peuvent exister entre des informations conservées dans différents dépôts d'archives, dans des fichiers, dans des liasses de lettres rangées au fond des malles de fer des infirmières à la retraite, dans la mémoire des témoins. Mais ces lettres et ces témoins ne sont pas éternels. Eux aussi sont en péril.

Il me semble donc que ce 60^e anniversaire nous offre une occasion exceptionnelle de réfléchir sur l'histoire de l'ONU et de faire quelque chose à ce sujet. L'histoire de l'UNESCO nous impose la plus grande prudence à l'égard des « projets gigantesques » qui englobent « tous les pays accessibles ». Mais je crois le temps venu d'entreprendre sans gigantisme de réexaminer non seulement l'histoire de l'UNESCO, mais celle du système des Nations Unies dans son ensemble, ainsi que les difficultés et les perspectives d'avenir des dépôts d'archives internationales sur lesquels l'action de l'UNESCO s'est constamment appuyée pendant 60 ans. Dans le cadre de ce projet, il faudrait premièrement considérer l'ensemble des archives conservées dans le système des Nations Unies, et déterminer si les ressources disponibles sont suffisantes pour conserver durablement ces archives et notamment les documents produits et parfois conservés dans les bureaux ou par les missions de l'ONU établis hors des grands centres européens et nord-américains de l'Organisation. Deuxièmement, il faudrait entreprendre la recension des documents conservés dans les dépôts d'archives nationaux, qui se rapportent à l'histoire de l'ONU et des autres organisations internationales. Troisièmement, il faudrait essayer d'identifier les documents (films, journaux intimes, lettres, enregistrements sonores, interviews) conservés dans les archives d'établissements, de fondations ou d'associations privés ou chez des particuliers, qui intéressent l'histoire de l'ONU et de ses fonctionnaires. L'association des anciens employés de l'UNESCO apporte une contribution exemplaire à ce type d'étude historique, comme le suggère sa participation à la présente conférence. Il est particulièrement important et urgent - à une époque où la « glorieuse génération » des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale est tellement célébrée, alors que celle des bâtisseurs de la paix d'après-guerre l'est si peu - de recueillir l'histoire orale des individus qui ont travaillé à l'ONU et dans ses institutions spécialisées.

Les responsables de ce projet d'étude historique pourraient mettre à profit les possibilités offertes par les technologies modernes en matière de communication, pour rechercher et traiter les informations et peut-être plus tard pour les numériser, ce qui serait une opération plus considérable. Le coût de ce projet, même si l'on évitait le gigantisme, excéderait de beaucoup les ressources de l'ONU. Mais ce serait un projet collectif qui dépendrait inévitablement de la bonne volonté des responsables des archives nationales. Sous sa forme initiale, la Section des archives des Nations Unies était dans une large mesure une invention de la National Archives Administration des Etats-Unis. Les Archives nationales de France ont à leur tour fortement inspiré les innovations du début des années 1950; et de nombreux autres dépôts d'archives publiques ou privées ont contribué à la constitution d'archives internationales et même d'un mouvement international en matière d'archives. Certains pays qui ont fourni de nombreux collaborateurs aux projets de l'ONU, comme le Mexique et le Brésil (qui se sont étroitement associés aux projets du début des années 1950 en matière d'archives) ou comme les pays nordiques et l'Inde, ont largement contribué à rassembler les papiers de leurs citoyens, qu'ils ont retrouvés non seulement dans les archives nationales, mais aussi chez des particuliers, dans des collections privées et dans des fondations privées⁵⁹. Les historiens – qui sont les « utilisateurs » des archives – joueraient eux aussi un rôle essentiel dans ce projet.

Les vastes projets historiques de 1945 reflétaient un enthousiasme passager, surtout sensible aux Etats-Unis, pour la coopération internationale. « Le gouvernement américain passait alors dans une mesure croissante par des organismes internationaux pour exercer ses activités et exécuter ses programmes »; et ces organismes tendaient inversement à s'américaniser⁶⁰. Un diplomate britannique a évoqué l'esprit de cette époque dans le compte rendu d'une conversation de mars 1945 sur la création de la future Organisation des Nations Unies: « Les Américains, écrit-il, ont répondu que de leur point de vue un Secrétariat entièrement composé d'Américains présentait évidemment beaucoup d'avantages, mais qu'ils ne voulaient pas donner l'impression de tout diriger⁶¹. »

Un nouveau projet qui porterait, 60 ans plus tard, sur la mémoire et les archives de l'ONU serait différent et plus modeste. Ce serait un projet « gris », prosaïque. On le confierait à un comité ou à une commission. Le théologien Reinhold Niebuhr a dit de l'UNESCO, en 1950, que son problème fondamental était « qu'elle justifie ses importantes fonctions par de mauvaises raisons »⁶². Dans le même esprit, je ne pense pas qu'un projet relatif aux archives de l'ONU ou même qu'un éventuel bâtiment des Archives des Nations Unies puisse devenir un « symbole du mouvement international ». Mais je pense qu'un tel projet pourrait contribuer à la réalisation de l'objectif plus modeste de 1945: « grâce à une abondante documentation sur diverses expériences de coopération internationale, il devrait stimuler la recherche dans ce domaine et l'aider à produire des résultats plus utiles pour les organismes internationaux »⁶³. Il pourrait aussi pour le moins contribuer à prévenir la perte imminente et irréparable de l'expérience et de la mémoire internationales. On a défini les archives comme les sources d'histoires vraies pour ceux qui les utilisent « avec un esprit ouvert, capable à la fois d'objectivité et d'imagination, pour représenter le passé tel qu'il fut ». Cette définition si proche de celle que les historiens donnent eux-mêmes de l'histoire, qui est pour eux l'étude du « passé tel qu'il fut », figure dans le discours que Jaime Torres-Bodet a adressé en 1950 aux archivistes du monde entier. Elle s'applique encore assez bien aujourd'hui aux sources de l'histoire internationale⁶⁴.

- ¹ Texte révisé d'un exposé prononcé le 17 novembre 2005 au cours du Colloque international sur les « 60 ans d'histoire de l'UNESCO ». Je remercie beaucoup les nombreuses personnes qui m'ont aidée en examinant avec moi les questions abordées dans cet exposé, notamment Sunil Amrith, Jens Boel, Thant Myint-U et Lisbet Rausing, ainsi que Ike Achebe, Bernard Bailyn, Chris Bayly, Kathy Bushkin, David Cannadine, Ruth Cardozo, Bernhard Fulda, Victor Gray, Akira Iriye, Richard Jolly, Paul Kennedy, Melinda Kimble, Pierre Le Loarer, Catherine Merridale, Thandika Mkandawire, Holger Nehring, Hisashi Owada, David Reynolds, Thomas Weiss et Tim Wirth. Je remercie également la Fondation Andrew W. Mellon pour le soutien qu'elle a apporté au « Programme relatif aux échanges d'idées économiques et politiques depuis 1750 » mené par le Centre d'histoire et d'économie de l'Université de Cambridge; la Fondation Rockefeller pour son soutien au programme Common Security Forum du même Centre d'histoire et d'économie, auquel se rattachent le projet d'histoire internationale et d'histoire de l'ONU et le site Internet www.internationalhistory.org; la Fondation John D. et Catherine C. MacArthur, qui a financé le programme Common Security Forum à un stade antérieur; le personnel de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social; et la Fondation des Nations Unies, qui m'a donné la possibilité de participer à ses travaux sur les réseaux d'universités et sur le thème « Nations Unies et information ».
- ² The National Archives of the United States, « Proposal for the Establishment of a United Nations Archives » (Washington, DC, octobre 1945). Dactylographié, CD 995 .P69 1945, US National Archives, 8 pp., pp. 1, 4, 6, 7, 8. D'après le Directeur des archives nationales des Etats-Unis de l'époque, ce document « a été reproduit à de nombreux exemplaires, mais n'a pas été publié »; il a été « rédigé par le Directeur des archives nationales, Solon J. Buck, et par le Conseiller pour le programme, Oliver W. Holmes ». Solon J. Buck, « The Archivist's 'One World' », The American Archivist, vol. 10, n° 1 (janvier 1947), 9-24, p. 13; Robert Claus, « The United Nations Archive », Archivum, vol. 2 (1952), 11-15, p. 11.
- ³ Ernst Posner, « Solon Justus Buck and the National Archives » (1960), in Archives & the Public Interest: Selected Essays by Ernst Posner, dir. Ken Munden (Washington, DC, 1967), 141-147, p. 146.
- ⁴ Walter R. Sharp, « The Role of UNESCO: A Critical Evaluation », Proceedings of the Academy of Political Science, vol. 24, n° 2 (janvier 1951), 101-114, p. 113.
- ⁵ UNESCO/LBA/ARC/2.(Rev.2) Paris, 5 janvier 1949, in The National Archives (TNA), PRO1/998.
- ⁶ « L'Assemblée constituante du Conseil international des archives », message du 21 août 1950, Archivum, vol. 1 (1951), p. 26.
- ⁷ Sharp, « The Role of UNESCO », pp. 102, 113.
- ⁸ Rapport de Lester K. Born, « Historical News », American Historical Review, vol. 57, n° 3 (1952), 795-850, pp. 821-822.
- ⁹ Charles Braibant, « Archivum », Archivum, vol. 1 (1951), 3-4, pp. 3,4.
- ¹⁰ « 'Toutes les choses emblématiques sont des Vêtements tissés par la pensée ou tissés à la main [...] Ce ne sont là que des métaphores.' » Thomas Carlyle, Sartor Resartus: The Life and Opinions of Herr Teufelsdröckh in Three Books (1834), dir. Rodger L. Tarr (Berkeley, CA., 2000), pp. 55-56.
- ¹¹ « Proposal », p. 7.
- ¹² Ernst Posner, « Effects of Changes of Sovereignty on Archives », The American Archivist, vol. 5, n° 3 (juillet 1942), 141-155.
- ¹³ Samuel Foote, The Nabob (London, 1778), pp. 4, 49.
- ¹⁴ Claude Lévi-Strauss, « Race et histoire », in Le racisme devant la science (Paris, 1960), 241-281, pp. 253, 262, 272, 277, 279.
- ¹⁵ Voir <http://www.unesco.org/webworld/mdm/visite/sommaire.html> - Voir aussi l'excellent site Internet du programme Endangered Archives (Archives en péril) financé par le Lisbet Rausing Charitable Fund à la British Library, et notamment: <http://www.bl.uk/about/policies/endangeredarch/threatweblinks.html>
- ¹⁶ Un fonctionnaire britannique maugréait en effet en 1949, à propos d'un projet d'étude de la cosmologie africaine, contre « l'insinuation familière et désagréable que ce genre d'étude est propre aux territoires non autonomes ». Note d'A.M.Peck à Mr Ward, 28 février 1949, TNA, CO927/83/3.
- ¹⁷ Lévi-Strauss, « Race et histoire », p. 280.
- ¹⁸ Akira Iriye, Cultural Internationalism and World Order (Baltimore, 1997).
- ¹⁹ L.S.Woolf, International Government (New York, 1916), pp. 152, 170; Sigmund Freud, « Thoughts for the Times on War and Death » (1915), in Freud, The Standard Edition, dir. James Strachey (Londres, 1957), vol. 14, pp. 280, 285, 288; voir aussi Emma Rothschild, « What is Security? », Daedalus, vol. 124, n° 3 (Summer 1995), 53-98.
- ²⁰ Voir David Blackburn, « Imperial Germany Transnational » (étude présentée au séminaire d'histoire internationale, Université Harvard, 2004); Loretta Kim (Université Harvard), étude à paraître sur la commémoration de la migration forcée des Sibe de Mandchourie vers le Xinjiang à l'époque des Qing.
- ²¹ Note de D.G.Hallett à Mr Roberts, 12 juin 1948, TNA, CO537/2567.
- ²² « Les organismes internationaux et leurs archives », Archivum, vol. 2 (1952), 9.
- ²³ Suivant la délicate expression des auteurs de la Proposition américaine d'octobre 1945, « il semble que les pratiques des organismes internationaux en matière de documentation laissent à désirer ». « Proposal », p. 6; Carl L. Lokke, « A Sketch of the Interallied Organizations of the First World War period and their records », The American Archivist, vol. 7, n° 4 (octobre 1944), 225-235, p. 226.

- 24 « Il semble que les archives de nombreux organismes économiques ou scientifiques interalliés aient disparu [...] Celles d'autres organismes internationaux de cette période ont été détruites ou dispersées. » « Proposal », p. 2.
- 25 Robert Claus, « The United Nations Archive », Archivum, vol. 2 (1952), 11-15, pp. 11, 12, 14.
- 26 Voir www.unesco.org/archives/guide
- 27 Arlette Farge, Le goût de l'archive (Paris, 1989), p. 18.
- 28 www.jstor.org, via la Bibliothèque de l'Université Harvard, 24 novembre 2005.
- 29 « Remarks Upon Laying the Cornerstone of the National Archives Building », 20 février 1933, in Public Papers of the Presidents of the United States, Herbert Hoover (1932-33) (Washington, DC, 1977), p. 471.
- 30 Jens Boel, qui est le directeur des archives de l'UNESCO et le principal organisateur de cette conférence sur l'histoire de l'UNESCO, en est un excellent exemple; et sur la partie historique du site Internet de l'UNESCO, même la « littérature grise » est d'un noir et blanc resplendissant. Les archives de la Société des Nations conservées au Palais des Nations, à Genève, sont un ensemble suggestif de lettres, d'illustrations et d'objets anciens. Les archives de l'ONU ne sont toujours pas logées dans un bâtiment permanent, 60 ans après la Proposition d'octobre 1945. Mais elles donnent des idées à certains utilisateurs; l'un des 26 articles cités par JSTOR se rapporte à un auteur de performances de la scène new-yorkaise qui a découvert des films de réfugiés en travaillant aux Archives des Nations Unies. Marcel Odenbach, avec la collaboration de Janine Antoni, « Advertisement for Myself », PAJ: A Journal of Performance and Art, vol. 21, n° 2 (mai 1999), 33-41, p. 38.
- 31 Charles Braibant, « Archivum », p. 3.
- 32 Voir « The Threat to Archives », The Endangered Archive Programme, <http://www.bl.uk/about/policies/endangeredarch/threat.html>
- 33 Voir Marc-Olivier Baruch et Vincent Duclert, « Archives nationales à l'abandon », Le Monde, 11-12 septembre 2005, p. 12; Claudio Pavone, « Il nuovo custode della memoria: Il governo e la legge sui poteri archivistici di Palazzo Chigi », La Repubblica, 26 août 2005, p. 50.
- 34 Lokke, « Sketch », p. 225.
- 35 Posner, « Effects of Changes of Sovereignty on Archives », p. 147. D'abord employé des Archives d'Etat de la Prusse et éditeur des *Acta Borussica*, Ernst Posner a émigré aux Etats-Unis en tant que réfugié en 1939.
- 36 Le Centre d'histoire et d'économie de l'Université de Cambridge mène depuis quelques années un minuscule projet relatif aux archives internationales en général et à celles de l'ONU en particulier, qui a permis de découvrir des documents extraordinaires dans les archives de l'ONU et à leur périphérie: je pense à l'enquête de Sunil Amrith sur la santé publique en Asie, à celle de Holger Nehring sur le rôle de l'UNESCO et de l'UNICEF dans l'histoire de l'Allemagne, à celle d'Ike Achebe sur les soldats nigériens qui ont participé aux missions de maintien de la paix au Congo. Mais le projet a aussi rencontré de véritables difficultés: on a trouvé des classeurs vides dans le meilleur des cas, et dans le pire le directeur d'une petite institution des Nations Unies a trouvé une partie des archives de l'institution stockées au sous-sol sous les produits d'entretien. Voir www.internationalhistory.org; sur les archives allemandes, voir Holger Nehring, « UN Sources concerning Germany: A Guide to Archives and Research », http://www-histecon.kings.cam.ac.uk/internationalhistory/documents/nehring_un_sources; sur les soldats nigériens, voir Ike Achebe, « Oral History on UN Peacekeeping Operations: The Nigeria Legion », http://www-histecon.kings.cam.ac.uk/internationalhistory/documents/nigeria_oralhistory.doc.
- 37 Lettre de Richard Jolly et de Thomas G. Weiss, écrite en novembre 2005 à Kofi Annan au nom d'un groupe de chercheurs et d'archivistes qui s'étaient réunis à l'Institut d'études sur le Commonwealth, à Londres, en octobre 2005. Je remercie M. Weiss, TWeiss@gc.cuny.edu, de m'avoir fourni une copie de cette lettre. Pour plus d'informations sur le Projet d'histoire intellectuelle de l'ONU, voir www.unhistory.org.
- 38 « Proposal », p. 7.
- 39 Posner, « Effects of Changes of Sovereignty », p. 143.
- 40 Voir « Subversives in the UN: The World Organization as an Employer », Stanford Law Review, vol. 5, n° 4 (July 1953), 769-782; Mark W. Zacher, Dag Hammarskjöld's United Nations (New York, 1970), pp. 39-47.
- 41 Cité dans UN Voices: The Struggle for Development and Social Justice, dir. Thomas G. Weiss, Tatiana Carayannis, Louis Emmerij et Richard Jolly (Bloomington, Ind., 2005), p. 162.
- 42 Pino Akotia, « Managing Public Sector Financial Records for Good Government in Sub-Saharan Africa », Archivum, vol. 45 (2000), 97-115, p. 112.
- 43 Voir le Rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies présidé par Lakhdar Brahimi, août 2000, disponible sur http://www.un.org/peace/reports/peace_operations/ Il existe plusieurs endroits, au sein de l'ONU, où ces questions (comment utiliser l'information ? comment tirer profit de l'expérience acquise ?) sont prises très au sérieux. La procédure de levée du secret a fait l'objet d'une grande attention; les Départements des affaires politiques et du maintien de la paix disposent d'un programme ingénieux qui leur permet d'explorer l'histoire des missions de paix et de sécurité menées dans différentes régions du monde, de Timor oriental au Congo.
- 44 Anthony Grafton, The Footnote: A Curious History (Cambridge, Mass., 1999), p. 233.
- 45 A Short History of English Transactions in the East-Indies (Cambridge, 1776), pp. 158-159.
- 46 Sur les « grands mots abstraits », voir Daniel T. Rodgers, Contested Truths: Keywords in American Politics since Independence (Cambridge, Mass., 1998), p. 7; et Emma Rothschild, « The Age of Words: Histories of Human Security », à paraître, Human Security, dir. Yusuke Dan (Tokyo, 2006).
- 47 Sur les « mots de l'ONU », voir Rothschild, « The Age of Words ».

- 48 Rodgers, Contested Truths, p. 5.
- 49 Communiqué de presse de l'Organisation des Nations Unies, SC/7696 (19 mars 2003), SG/SM/8644 (20 mars 2003).
- 50 Carl B. Spaeth, « International Legal Materials », Stanford Law Review, vol. 16, n° 1 (1963), 229-234, p. 230.
- 51 Hendrik Hartog, « Distancing Oneself from the Eighteenth Century: A Commentary on Changing Patterns of American Legal History », in Law in the American Revolution and Revolution in the Law, dir. Hartog (New York, 1981), 229-257, p. 255.
- 52 Sur les relations des institutions internationales, y compris la Cour internationale de justice, avec les concepts de légalité et de légitimité, et sur le concept de constitutionnalité des actes des institutions internationales, voir Hisashi Owada, « The United Nations and the Maintenance of International Peace and Security: The Current Debate in the Light of Reform Proposals », discours-programme prononcé au Forum de la recherche sur le droit international, Société européenne de droit international/Institut supérieur d'études internationales, 26 mai 2005.
- 53 Voir Iriye, Cultural Internationalism and World Order; Paul Kennedy, The Parliament of Man (à paraître, 2006); Harold James, International Monetary Cooperation since Bretton Woods (Washington, DC, 1996).
- 54 Sunil Amrith, The United Nations and Public Health in Asia (à paraître, 2006); Matthew Connelly, Unnatural History: Population Control and the Struggle to Remake Humanity (à paraître, 2006); Mark Mazower, « The Strange Triumph of Human Rights », The Historical Journal, vol. 47, n° 2 (2004), 379-398.
- 55 Rodgers, Contested Truths, p. 7.
- 56 Carol Anderson, Eyes off the Prize: The United Nations and the African American Struggle for Human Rights, 1944-1955 (Cambridge, 2003).
- 57 Voir Jean-Claude Pallas, Histoire et architecture du Palais des Nations (1924-2001) (Genève, 2001).
- 58 Elzbieta Ettinger, Quicksand (Londres, 1989).
- 59 Les archives et la mémoire internationales ont toujours attiré un grand nombre d'individus et de groupes. Le Conseil international des archives comptait au début (en 1950) parmi ses membres individuels Pierre S. Du Pont et Margaret L. Kane, de la firme Du Pont de Nemours: « Comités exécutifs des 21 et 22 août 1950 », in Archivum, vol. 1 (1951), p. 25.
- 60 Thirteenth Annual Report of the Archivist of the United States 1946-1947 (Washington, DC, 1947), p. 26.
- 61 Télégramme n° 1798, du 19 mars 1945, envoyé par Gladwyn Jebb au Comte de Halifax. Accompagné de l'indication « Ce télégramme est en code secret spécial », TNA, BT11/2540, item 11, p. 3.
- 62 Reinhold Niebuhr, « The Theory and Practice of UNESCO », International Organization, vol. 4, n° 1 (février 1950), 3-11, p. 5.
- 63 « Proposal », p. 8.
- 64 « L'Assemblée constituante du Conseil international des archives », p. 26.

Message

Paul Kennedy

Professeur, Université de Yale

« Regrettant de ne pouvoir me joindre à vous pour des raisons personnelles, j'adresse mes chaleureuses salutations à tous les participants à cette conférence du soixantième anniversaire de l'UNESCO.

Il est important aujourd'hui de rappeler l'importance que les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies attachaient au rôle de l'éducation, de la science et de la culture - et de souligner la prescience de leurs vues pour le monde d'aujourd'hui, profondément perturbé et divisé. Ces hommes d'État visionnaires avaient compris que le futur ordre international devait reposer sur trois piliers qui se renforcent mutuellement : la sécurité, la prospérité et la compréhension. Pour prévenir les guerres et les agressions, il fallait mettre en place des mécanismes robustes de sécurité et d'intervention militaire, sous la supervision du Conseil de sécurité. Et pour éviter que certains États ne soient poussés à des conflits par le désespoir, il fallait élaborer des instruments et des politiques de nature positive, proactive, afin de faciliter l'intégration économique et financière et de promouvoir la prospérité de toutes les sociétés. Mais les dirigeants de 1945 pensaient aussi que les moyens militaires et économiques n'étaient pas suffisants. Comme en témoignent le Préambule de la Charte des Nations Unies, l'Acte constitutif de l'UNESCO et la Déclaration universelle des droits de l'homme, nos prédécesseurs étaient convaincus que le nationalisme, l'insécurité et le bellicisme se nourrissaient d'une masse de préjugés culturels, religieux et ethniques. Leur douloureuse expérience leur avait appris que les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes.

Peut-être péchaient-ils par excès d'optimisme en pensant qu'un instrument international comme l'UNESCO pourrait faire progresser l'harmonie universelle face à tant de tensions et de rivalités politiques. Peut-être utilisaient-ils un langage trop idéaliste, contredit par leurs propres politiques nationales en matière de sécurité. Il est sûr en tout cas que l'UNESCO a eu fort à faire pour concilier cette merveilleuse rhétorique avec les dures réalités de notre monde imparfait. Les discordes et les affrontements actuels nous rappellent en permanence combien nous sommes loin des buts proclamés par les dirigeants de 1945. Mais cette distance ne saurait faire oublier les nombreuses réalisations de cette organisation irremplaçable, qui seront pour la plupart reconnues à leur juste valeur dans le cadre de cette conférence. Et en tout cas, elle ne doit absolument pas nous dissuader de continuer à croire aux grands desseins de l'UNESCO. Le célèbre romancier futuriste britannique H. G. Wells a fort bien formulé la question voici un siècle : l'avenir, disait-il, se résumera pour l'essentiel à une course entre l'éducation et la catastrophe. Éduquer ou périr. Il suffit de s'arrêter un moment sur les termes de cette proposition pour en mesurer la profonde vérité. C'est pourquoi tous les efforts de l'UNESCO pour faire pencher la balance du bon côté méritent d'être applaudis. »



Les idéaux à l'épreuve de l'histoire

Table ronde 3

La notion de race

« La grande et terrible guerre qui vient de finir a été rendue possible par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et par la volonté de lui substituer, en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes »

Préambule de l'Acte constitutif

Jeudi 17 novembre 2005

Introduction

Pierre Kipré

Président de la table ronde, Professeur émérite de l'Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

En guise d'introduction générale aux travaux de notre table ronde sur la « La notion de race », permettez moi de faire quelques remarques préliminaires.

D'abord, lorsque l'UNESCO s'attaque à démontrer l'inanité du concept de race et des opinions ou idéologies « racistes » qui en découlent, il y a des siècles que ces discours sont tenus (cf. les premières théories de l'infériorité du Noir en Occident au III^e siècle dans les commentaires bibliques d'Origène et dans la littérature arabe dès le VIII^e siècle), sans se voir opposer un corps de pensées fondé sur des arguments autres que moraux (le mythe du « bon sauvage ») ou religieux (la rédemption pour tous). Les comportements racistes qui les accompagnent y trouvent des justifications (la malédiction de Cham et de sa descendance pour les Noirs ; la thèse du « déicide » pour les Juifs ; etc.). Aux XVIII^e et XIX^e siècles, ils constituent même, en Europe, la preuve empirique d'un discours dit savant, tenu par certains des meilleurs esprits de ces siècles (par exemple Voltaire, D. Hume, Buffon ou Cuvier au XVIII^e siècle ; R. Kipling, Saussure ou Franz Bopp au XIX^e siècle). La traite négrière et l'impérialisme colonial trouvèrent leur compte en Europe dans ce qui est regardé alors comme une vérité établie scientifiquement. Mais, qu'en est-il de ces opinions et idéologies racistes hors d'Europe à la même époque ? En Extrême-Orient ou en Afrique par exemple ?

Ensuite, le choc qu'a constitué l'idéologie nazi et le génocide des Juifs en Europe semblent avoir fait passer au second plan, par leur caractère systématique, les massacres et les comportements racistes antérieures (y compris contre les Juifs depuis le Moyen Age), les législations encore en vigueur chez certaines puissances victorieuses de la Seconde Guerre mondiale (les fondements théoriques du droit colonial ; la ségrégation raciale aux USA ; l'apartheid en Afrique du Sud ; etc.). Comme l'écrit P. Vidal-Naquet, *les États admettent rarement le fait d'avoir été criminels* (1995, in *Les assassins de la mémoire*, Paris, Seuil, collection « Points » ; page 13). Or, l'UNESCO s'attaque ici à ce qui est une catégorie juridique dans certaines grandes puissances au début des années 1950. Quelle marge de manœuvre, au plan diplomatique, a cette organisation internationale au moment où s'ouvre cet important chantier de réflexion sur la notion de race ?

Enfin, et c'est le plus dramatique, sans être exclusivement et nécessairement articulée à la notion de race, la dévalorisation jugée ontologique de certains groupements humains, profondément ancrée dans les opinions, est confondue avec la peur de l'étranger, l'orgueil d'appartenir à une puissance ou à une classe sociale dominante ; elle l'est aussi avec une interprétation erronée du message religieux, au moins dans les trois grandes religions monothéistes (judaïsme, christianisme, islam). Comme idéologie et comme formes de relation à l'autre, le racisme prend ainsi une dimension totalisante dans l'esprit humain et met en cause, quand elle ne la nie pas, toute théorie humaniste.

Il me vient alors à l'esprit quelques questions, en plus de celles que ne manqueront pas de se poser nos intervenants : D'abord, comment l'UNESCO a-t-elle géré le passif raciste de l'humanité qu'elle se donnait d'éradiquer dans l'esprit des hommes ? Quelle est la pertinence ou les insuffisances de son approche du problème à travers ses déclarations solennelles depuis les années 1950 ? Car, comme l'annonce un des futurs intervenants, « *le racisme résiste à toute tentative de démonstration scientifique* ». Ensuite, affirmant le droit à la différence dans l'article 1 de la

déclaration de 1978, comment l'UNESCO approfondit-elle son combat aujourd'hui, au moment où, prenant prétexte des formidables courants migratoires que permettent les moyens modernes de transports, les discours inégalitaires et néo-racistes continuent d'agiter le péril de l'invasion des pays riches par les peuples pauvres, tout en alimentant, par là, les peurs du métissage ? L'éducation est-elle suffisante dans ce combat ? Enfin, après avoir fondé heureusement l'inexistence des races humaines, donc l'inanité des classifications dévalorisantes sur cette base, quels facteurs explicatifs trouve-t-on aujourd'hui au racisme pour mieux l'éradiquer selon les vœux de l'UNESCO ?

Un programme contre le racisme au lendemain de la Seconde Guerre mondiale

Marcos Chor Maio

Chercheur en sciences politiques, Casa de Oswaldo Cruz, Rio de Janeiro, Brésil

La première Déclaration de l'UNESCO sur la race (1950) et le choix du Brésil pour une enquête sur les relations entre les groupes raciaux

En septembre 1949, la quatrième Conférence générale de l'UNESCO a adopté un programme contre le racisme à la demande des Nations Unies. Dans le cadre de ce programme, le chef du Département des sciences sociales de l'UNESCO, l'anthropologue brésilien Arthur Ramos, a organisé une Réunion internationale d'experts chargés de discuter du statut scientifique du concept de race. La première Déclaration de l'UNESCO sur la race (juillet 1950) rédigée par ces experts est devenue célèbre parce qu'elle affirme que « la 'race' est moins un phénomène biologique qu'un mythe social » qui « récemment encore a coûté d'innombrables vies et causé des souffrances incalculables »¹. Peu de temps avant cette déclaration radicalement humaniste, la cinquième Conférence générale de l'UNESCO avait approuvé un projet d'étude des relations interraciales au Brésil. Une enquête menée dans un pays d'Amérique latine dont la population était considérée comme le produit du métissage (bref, dans un « paradis racial ») permettrait, pensait-on, de réfuter avec des arguments scientifiques rigoureux la conception suivant laquelle il existerait plusieurs races humaines.

Il faut noter que la Déclaration de l'UNESCO a été vivement critiquée par d'éminents spécialistes des sciences de la nature qui y ont relevé un certain nombre d'inexactitudes concernant le concept biologique de race. Je m'appuierai sur les procès-verbaux détaillés des séances de la Réunion, sur les correspondances et d'autres documents conservés dans les Archives de l'UNESCO pour démontrer que les controverses publiques suscitées par la première Déclaration reproduisaient un débat qui avait eu lieu en décembre 1949 au cours de la première Réunion de l'UNESCO sur les problèmes raciaux. Je montrerai aussi que l'image du Brésil, perçu comme un pays de forte sociabilité interraciale, n'a pas influencé la Division de l'UNESCO pour l'étude des problèmes raciaux, qui a décidé d'examiner aussi bien la « face sombre » que la « face lumineuse »² des relations interraciales au Brésil.

Pour expliquer les controverses suscitées par la première campagne antiraciste de l'UNESCO, je soutiendrai que l'Organisation a subi l'influence de la conception scientiste suivant laquelle recueillir des données scientifiques était le meilleur moyen d'appliquer un plan d'action politique contre l'utilisation du concept de race et contre le racisme. Se présentant comme une « organisation scientifique des Nations Unies »³, l'UNESCO a combattu une conception politique, idéologique et morale qui se réclame de la science. Les divergences apparues pendant et après la Réunion d'experts ont remis en question l'optimisme de l'UNESCO, qui croyait que les atrocités des Nazis avaient amené la communauté scientifique à reconnaître unanimement que la valeur heuristique du concept de race était discutable. De même, le mythe de l'harmonie interraciale et l'image positive du Brésil, considéré comme un « laboratoire racial » par opposition aux États-Unis racistes, n'ont pas empêché un réseau transatlantique de chercheurs en sciences sociales appartenant à la gauche réformatrice d'enquêter sur les problèmes créés par le processus de modernisation de la société traditionnelle, dans lequel le racisme devenait plus visible. Ce réseau, qui percevait déjà le Brésil comme un pays de contrastes, a largement contribué à définir le

premier programme antiraciste de l'UNESCO, qui consistait notamment à analyser les problèmes sociaux d'un pays en développement à l'époque de la guerre froide.

Le programme contre le racisme

L'UNESCO a été créée en novembre 1945. Son acte constitutif affirme que la barbarie des Nazis a été rendue possible par « le dogme de l'inégalité des races et des hommes ». L'UNESCO considérait les doctrines racistes comme des systèmes de pensée antirationalistes ouvertement opposés aux traditions humanistes occidentales. La haine et les conflits raciaux reposaient, selon elle, sur des postulats scientifiques erronés. En tant qu'organisation internationale, elle était donc bien placée pour concevoir une vaste campagne antiraciste fondée sur des « faits scientifiques » (Métraux 1950).

Cette analyse du racisme reflétait un autre principe démocratique et progressiste inscrit dans le préambule de l'acte constitutif de l'UNESCO: « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix » (*ibid.*). Rationaliste, l'UNESCO a pour objectif, suivant le résumé de Finkelkraut (2006, 75), d'« assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation, la libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances ».

Les questions relatives aux préjugés raciaux ont d'abord été rattachées indirectement au projet « Etats de tension et compréhension internationale », approuvé par la deuxième Conférence générale de l'UNESCO (Mexique, 1947). Ce projet comportait des recherches sur les multiples causes de la guerre, les rivalités nationales et les stéréotypes (Klineberg 1949).

Comme le génocide commis par les Nazis justifiait implicitement l'organisation de campagnes d'éducation antiracistes, c'est seulement en 1949 qu'un projet précis de lutte contre le racisme a vu le jour. Cette année-là, une division du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, a demandé à l'UNESCO de créer un programme de lutte contre les préjugés raciaux (Métraux 1950). Les tensions de la guerre froide commençaient déjà à s'aggraver. La persistance d'un racisme virulent aux Etats-Unis et en Afrique du Sud, le maintien des empires coloniaux, la visibilité croissante des mouvements nationalistes africains et asiatiques incitaient l'URSS et ses alliés à faire campagne contre les profondes inégalités sociales et raciales qui subsistaient dans les pays capitalistes et notamment aux Etats-Unis (Malik 1996).

Durant les négociations entre l'ECOSOC et l'UNESCO, l'anthropologue brésilien Arthur Ramos a été invité à travailler à l'UNESCO. Il participait activement depuis les années 1930 au combat contre le racisme au Brésil et dans d'autres pays. Il avait publié quatre manifestes et une série d'articles contre le nazisme et correspondu pendant les années 1930 et 1940 avec des spécialistes états-uniens des sciences sociales (Melville Herskovits, Donald Pierson, Ruth Landes, Franklin Frazier, etc.) (Ramos 1943).

Ramos a été choisi non seulement en raison de sa carrière universitaire prestigieuse et de son engagement contre le racisme, mais aussi parce que pendant les premières années de l'UNESCO l'Amérique latine était fortement représentée au sein de l'Organisation⁴, notamment aux postes importants. Le Brésilien Paulo Carneiro (représentant de son pays et président du Conseil exécutif en 1951-1952) et le Mexicain Jaime Torres Bodet (Directeur général de 1948 à 1952) ont joué un rôle remarquable durant cette période.

Ramos a participé en 1949 à la Conférence générale de l'UNESCO qui a introduit dans le programme de l'Organisation en matière de sciences sociales un chapitre spécial relatif à la lutte contre le racisme. L'UNESCO a pris trois initiatives en 1949: elle a entrepris 1) de réunir des anthropologues (spécialistes de l'anthropologie physique ou culturelle) et des sociologues pour qu'ils rédigent une déclaration scientifique sur le concept de race; 2) d'enquêter sur les relations

interraciales au Brésil; 3) de publier une série de brèves études dans les domaines des sciences de la nature et des sciences sociales afin de diffuser des connaissances scientifiques sur les races et les relations interraciales (Métraux 1950).

Le premier débat sur la race organisé par l'UNESCO

Ramos⁵ a invité des scientifiques antiracistes reconnus à participer à la Réunion d'experts sur la race qui s'est tenue à Paris du 12 au 14 décembre 1949. Le Comité d'experts comprenait les sociologues Franklin Frazier (Etats-Unis), Morris Ginsberg (Grande-Bretagne) et Luiz Costa Pinto (Brésil), les anthropologues Ernest Beaghole (Nouvelle-Zélande), Juan Comas (Mexique), Ashley Montagu (Etats-Unis) et Claude Lévi-Strauss (France), ainsi que le philosophe Humayan Kabir (Inde). Ces experts venaient d'importants pays occidentaux et d'importants pays en développement de l'après-guerre.

Trois des huit participants à la Réunion avaient enseigné et/ou fait des recherches au Brésil (Lévi-Strauss, Frazier et Costa Pinto). Les deux représentants de l'Europe, théâtre du génocide commis par les Nazis, étaient juifs (Ginsberg et Lévi-Strauss). Les deux représentants des Etats-Unis, où un racisme virulent sévissait encore après la Seconde Guerre mondiale, étaient un sociologue noir (Frazier) et un anthropologue juif (Montagu) qui avaient collaboré à l'ouvrage novateur de Gunnar Myrdal, *An American Dilemma*.

L'ordre du jour de la Réunion comprenait deux points: 1) le réexamen des connaissances existantes à la lumière de la définition de la race retenue par le Comité; 2) les projets de recherche à entreprendre. Sur proposition de Lévi-Strauss, Frazier et Montagu ont été élus respectivement président et rapporteur⁶.

Ginsberg a d'abord déclaré qu'il doutait de la possibilité de définir la race parce que les définitions existantes étaient à la fois incohérentes (prises séparément) et contradictoires (les unes par rapport aux autres). Pour éviter toute ambiguïté dans l'emploi du mot « race », il proposait de recenser toutes les définitions existantes, y compris celle des généticiens. Mais il a surtout souligné la nécessité de déterminer l'étendue, les divers modes d'expression et les conséquences sociales des préjugés raciaux dans le monde. Montagu a ensuite affirmé que l'anthropologie physique et la génétique contribuaient depuis quelques années à une meilleure compréhension du mot « race »⁷.

Lévi-Strauss a exprimé la crainte que les participants à la Réunion ne perdent de vue l'objectif fixé par la proposition de l'UNESCO. Il pensait comme Montagu que la génétique était en mesure de fournir une définition scientifique de la race. Les participants ne pourraient procéder à un examen approfondi des connaissances existantes que s'ils parvenaient d'abord à un accord minimum sur cette définition⁸.

Les tensions évoquées par Lévi-Strauss se sont fait sentir à plusieurs reprises au cours de la Réunion. L'UNESCO, à laquelle les Nations Unies avaient demandé d'organiser une campagne contre le racisme, a estimé que cette action politique devait prendre appui sur des fondements scientifiques. Mais il était possible de concevoir autrement l'action politique, comme l'observateur de la Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme, Edward Lawson, l'a fait remarquer pendant la Réunion: « L'ECOSOC a demandé à l'UNESCO, non d'entreprendre une étude théorique, mais d'adopter des mesures pratiques pour lutter contre les préjugés raciaux. Après de nombreux échanges de vues la Division des droits de l'homme [...] a conclu que toute définition de la race était impossible sur le plan scientifique, et qu'une telle définition ne saurait recevoir l'adhésion générale⁹. » [Textuel, comme tous les autres extraits des procès-verbaux de la Réunion. – NdT] Le point de vue exposé par Lawson ne faisait cependant pas l'unanimité au sein de la communauté scientifique, même au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

D'accord avec Lawson, Costa Pinto a déclaré que le Comité devait « se préoccuper davantage des relations sociales que des facteurs génétiques »¹⁰. Frazier a attiré l'attention sur la

complexité du concept de race en citant l'exemple de la définition des Noirs, qui « varierait considérablement selon le pays: [la race noire] serait définie de façon très différente aux Etats-Unis, au Brésil, à Porto Rico et à la Jamaïque »¹¹.

Cette brève présentation des points de vue adoptés par les membres du Comité montre que ceux-ci ne se faisaient pas la même conception des objectifs de la Réunion. Ils ont néanmoins trouvé dès le premier jour un consensus apparent fondé sur le postulat de Ginsberg suivant lequel « il importe à tout prix, dans les déclarations sur l'égalité des races, de distinguer clairement entre la loi morale de l'égalité universelle des hommes et l'affirmation d'égalité fondée sur des faits objectifs ». De même, Ginsberg a souligné la différence entre les questions morales (« l'égalité universelle des hommes ») et les données scientifiques, et soutenu qu'« il convient de mettre en relief cette notion fondamentale »¹².

Montagu acceptait le postulat de Ginsberg, mais pensait que le principe de l'égalité avait un fondement scientifique: « d'après les plus récents travaux accomplis aux Etats-Unis, on est désormais en mesure d'affirmer que les traits mentaux et le comportement sont dépourvus de toute signification génétique ». Contre Ginsberg, pour qui les tests d'aptitude intellectuelle mesureraient les différences de niveau intellectuel entre les individus, Montagu soutenait que « les conditions favorables du point de vue de l'éducation et du milieu social et économique déterminent très exactement les résultats des tests d'intelligence ». Il contestait aussi les relations établies entre les caractères physiques et les traits psychologiques: « on a pu montrer, disait-il, que les traits du tempérament sont déterminés par des facteurs d'ordre culturel ». D'autre part, il remettait en question l'appréciation négative du métissage et critiquait « la théorie selon laquelle il résulterait un défaut marqué d'harmonie dans un pourcentage élevé de cas de croisement entre des individus ayant des caractères ethniques très différents »¹³. L'environnementalisme de Montagu l'amenait donc à prendre position sur des questions controversées comme celles du métissage ou des différences de niveau intellectuel.

Soucieux d'orienter la Réunion dans la bonne direction, Lévi-Strauss a assigné deux objectifs au document qu'elle devait produire: 1) définir la race sur la base des données de l'anthropologie physique et de la biologie; 2) analyser les préjugés raciaux¹⁴.

Ginsberg a maintenu qu'il était impossible de s'entendre sur une définition de la race. Il croyait plus utile « d'indiquer [...] les groupes principaux dans lesquels les hommes ont été placés, selon des critères très différents, en ajoutant qu'il s'agit là de notions arbitraires, relatives ». Montagu a déclaré que le Comité pouvait dire « ce que la race n'est pas », et proposé de remplacer le concept de race par celui de « groupe ethnique », qui exprime mieux les aspects culturels des différents groupes humains du monde. Lévi-Strauss a suggéré de parler des « autres cultures », probablement parce qu'il craignait que l'utilisation du concept de groupe ethnique ne serve à légitimer celui de race¹⁵. Frazier a proposé de distinguer entre le préjugé racial et le préjugé relatif à la couleur de la peau, et fait remarquer que « le préjugé de couleur existe au Brésil, mais non le préjugé de race, alors qu'aux Etats-Unis on rencontre le double préjugé, à la fois contre les gens de couleur et contre ceux dont les ancêtres avaient du sang nègre »¹⁶.

Le deuxième jour de la Réunion, Montagu a présenté un projet de déclaration qui reflétait sa formation scientifique: c'était un spécialiste de l'anthropologie physique qui avait soutenu une thèse d'anthropologie culturelle sous la direction de Franz Boas et qui possédait aussi une solide formation de biologiste. Son projet contenait cinq affirmations principales: 1) les différences biologiques entre les groupes humains résultent de l'action des forces de l'évolution, et l'espèce humaine se compose de « populations », conformément à la synthèse néodarwinienne; 2) une « race » est un groupe ou une population caractérisée par la concentration de certains gènes ou de certains traits physiques qui peuvent se modifier au cours du temps; 3) les caractères psychologiques innés (l'intelligence et le comportement) ne varient pas selon les groupes humains; 4) le métissage est un phénomène positif qu'il ne faut pas confondre avec la dégénérescence; 5) la

biologie moderne montre que les hommes ont une tendance innée à vivre dans la « fraternité universelle »¹⁷.

Ginsberg a critiqué le projet de Montagu sur deux points. Premièrement, il lui a reproché de nier trop catégoriquement l'existence de relations entre les caractères physiologiques et le tempérament: sans qu'on puisse « affirmer que le fonctionnement des glandes dépend de facteurs génétiques, il est sûr en tout cas qu'il influence le tempérament ». Deuxièmement, il hésitait à considérer le métissage comme un phénomène positif. Pour Ginsberg, « les résultats de ces croisements [de races], en tant que tels, ne sont ni bons ni mauvais: leur valeur dépend de la constitution génétique des individus qui s'allient »¹⁸.

Sur le premier point, Montagu a répondu que « les gènes dont dépendent les sécrétions internes ne sont pas nécessairement transmis en même temps que ceux qui agissent sur les aptitudes ». En ce qui concerne son appréciation positive du métissage, il a répondu que « les études faites sur les croisements humains ont montré que les résultats obtenus sont durables: il en est ainsi par exemple dans le cas du métissage [...] entre Indiens, Blancs et Nègres au Brésil »¹⁹. Sur le plan sociologique, la position de Montagu s'accordait avec la proposition de Frazier d'effectuer des recherches sur « la situation des métis dans différentes parties du monde ». Dans l'étude qu'il a consacrée aux attitudes des Européens et des Nord-Américains à l'égard des peuples autochtones du Brésil, Frazier a noté que « les facteurs de différenciation étaient d'ordre non seulement psychologique mais également politique, économique, religieux et même démographique »²⁰.

Du point de vue de Costa Pinto, « Il ressort des études de tous les spécialistes intéressés qu'il n'existe pas de races pures, mais qu'il y a des problèmes raciaux de nature exclusivement sociologique. Il s'ensuit que les relations entre groupes humains se fondent sur une base idéologique, et non sur des différences scientifiquement définissables; l'UNESCO devrait donc tout d'abord poser en principe que les préjugés de races résultent de différences d'ordre social et politique, et non physiologique ou mental. » Sa position rejoint celle de Frazier, qui craignait qu'« une simple déclaration ne suffise pas à atténuer les conséquences funestes de la confusion qui existe dans le monde au sujet de la "race" considérée comme un fait social, et des moyens d'éliminer ces préjugés »²¹.

Les experts réunis en décembre 1949 ont exprimé des points de vue divergents. Le projet intellectuel de l'UNESCO s'était appuyé jusqu'alors sur la science ou, pour mieux dire, sur l'« humanisme scientifique », suivant l'expression du biologiste Julian Huxley (1946). Mais si la référence au concept de race par laquelle les Nazis avaient essayé de justifier leurs crimes embarrassait la communauté scientifique, la critique de ce concept ne faisait pas pour autant l'unanimité parmi les scientifiques. L'engagement remarqué de Montagu contre le racisme pendant la Seconde Guerre mondiale – engagement qui s'était exprimé dans un livre célèbre (*Man's Most Dangerous Myth: The Fallacy of Race*, 1942) – et ses connaissances en matière de biologie ont exercé une influence décisive sur la rédaction de la version définitive de la Déclaration.

Le 14 décembre 1949, le Comité d'experts a approuvé le texte rédigé par Montagu. Ce texte, qui rejette formellement le déterminisme racial, affirme 1) que toutes les races ont des aptitudes intellectuelles comparables; 2) que le métissage n'est pas un facteur de dégénérescence biologique; 3) qu'on ne peut établir de corrélation entre les groupes religieux ou nationaux et les types raciaux; 4) que l'hypothèse darwinienne permet d'attribuer aux hommes une tendance biologique à la sociabilité²².

Ginsberg a proposé de soumettre le document de 1949 aux critiques d'un groupe de scientifiques pour lui conférer une plus grande légitimité²³. Ces scientifiques ont envoyé leurs commentaires au chef par intérim du Département des sciences sociales, le sociologue Robert Angell. Celui-ci et le directeur de la Division pour l'étude des problèmes raciaux (créée en avril

1950), l'anthropologue helvète-états-unien Alfred Métraux, ont joué le rôle de médiateurs entre les commentateurs et les auteurs du document, dont Montagu a rédigé la version définitive.

Les commentateurs ont formulé des critiques très intéressantes qui annonçaient certaines réactions suscitées par la version définitive de la Déclaration, rendue publique par l'UNESCO en juillet 1950. Le biologiste Julian Huxley a proposé d'introduire dans la Déclaration une description détaillée des différents groupes raciaux afin d'éviter les affirmations non fondées comme l'affirmation suivant laquelle il n'y aurait pas de corrélation entre la constitution génétique des différents groupes humains et certains comportements sociaux. Il a illustré sa position par l'exemple suivant, qui témoigne de son parti pris déterministe: « Les différences phénotypiques de tempérament entre les divers groupes, par exemple entre le tempérament expansif des Noirs, leur goût du rythme, et le caractère renfermé de nombreux groupes amérindiens, ont probablement dans une certaine mesure un fondement génétique²⁴. »

Le généticien Leslie Dunn pensait que l'affirmation suivant laquelle « il n'y a pas de rapport entre les caractères morphologiques et les caractères psychologiques » ne reposait pas sur des connaissances scientifiques solides. D'autre part, il lui paraissait nécessaire de distinguer entre la race en tant que phénomène biologique et la race en tant que mythe. « Le mythe de la race consiste, selon lui, à attribuer à celle-ci des pouvoirs dépourvus de fondements biologiques²⁵. »

Dans un esprit très proche de celui de Dunn, le généticien Theodosius Dobzhansky a proposé de supprimer la phrase suivante: « On peut faire complètement abstraction des faits biologiques quand on se place du point de vue des comportements sociaux et des pratiques sociales²⁶. » Le spécialiste de psychologie sociale Otto Klineberg pensait que la Déclaration devait être « moins dogmatique », et qu'il était trop tôt pour affirmer catégoriquement qu'il n'y avait aucune corrélation entre les données biologiques et les caractères psychologiques. De même, il était un peu prématuré, selon lui, de nier l'existence de quelque corrélation que ce soit entre les patrimoines génétiques et les réalisations culturelles. Quant à la théorie de la fraternité universelle soutenue par Montagu, elle « dépasse les limites de la science »²⁷. Les critiques de Klineberg montrent qu'il partageait les préoccupations de Dobzhansky, qui proposait de modifier certaines affirmations « excessives et par conséquent susceptibles d'exposer la déclaration tout entière aux attaques des racistes »²⁸.

Montagu a tenu compte en principe d'une partie des critiques pour rédiger un nouveau projet de déclaration, mais il n'a pas renoncé à sa théorie de la fraternité universelle. « Je suis désolé, a-t-il écrit à Métraux, mais c'est un fait scientifique qu'on peut démontrer aujourd'hui de façon incontestable²⁹. » Julian Huxley, le premier Directeur général de l'UNESCO, a écrit pour sa part que si certains points n'étaient pas corrigés, il refuserait que son nom apparaisse dans le document³⁰. Il pensait comme Dobzhansky et Dunn qu'il convenait d'utiliser le concept de race pour analyser la diversité humaine. Montagu n'a cependant apporté que de légères corrections à son texte, et Huxley n'a pas mis sa menace à exécution. Le prestige de la toute nouvelle organisation était apparemment en jeu. A cause de ces désaccords, et peut-être pour éviter des répercussions négatives pendant la Conférence générale, qui s'est tenue à Florence, la Déclaration n'a été rendue publique qu'après la Conférence. Les objections formulées d'abord par Huxley, Dobzhansky, Dunn et Klineberg se sont exprimées de nouveau peu après la publication officielle de la Déclaration, lorsque ce document a essuyé des critiques. A la même époque, on rédigeait le projet d'étude des relations interraciales au Brésil approuvé par la Conférence générale de l'UNESCO³¹.

L'UNESCO et le choix du Brésil

Arthur Ramos a terminé en octobre 1949 la rédaction d'un programme de recherche sur les relations interraciales au Brésil. Il a aussi suggéré d'effectuer des recherches sur les groupes ethniques africains qui ont formé les populations noires du Nouveau Monde, et sur la modernisation de la société brésilienne (et d'autres sociétés traditionnelles) sous l'effet de

l'industrialisation³². Ramos, qui partageait l'intérêt de l'UNESCO pour les questions raciales et pour la question du développement économique, a essayé d'attirer l'attention de l'Organisation sur les pays en développement.

Les participants à la première Réunion d'experts sur les questions raciales organisée par l'UNESCO ont approuvé en partie le programme de Ramos. En effet, les experts réunis à Paris n'ont pas seulement discuté du statut scientifique du concept de race; ils ont aussi proposé que des recherches comparatives sur les préjugés raciaux et la discrimination raciale soient entreprises à l'échelle mondiale. Frazier, Ginsberg, Costa Pinto et Comas ont présenté le Brésil comme un des pays où de telles recherches pourraient être menées avec le plus de profit.

La proposition de Ramos, qui demandait à l'UNESCO de concentrer ses recherches socio-anthropologiques sur le Brésil, s'accordait avec l'image positive que ce pays possédait en matière de relations interraciales depuis le XIXe siècle, époque où les rapports des voyageurs, des savants, des journalistes et des hommes politiques européens et états-unien font état de leur surprise devant les relations pacifiques qui unissaient les Blancs, les Noirs et les autochtones du Brésil. Cette image de « paradis racial » contrastait avec les tensions interraciales attestées aux Etats-Unis (Skidmore 1974).

En avril 1950, l'anthropologue brésilien Ruy Coelho, qui avait été l'élève du sociologue français Roger Bastide à l'Université de São Paulo et de l'anthropologue états-unien Melville Herskovits à la Northwesytern University, est devenu le principal adjoint d'Alfred Métraux à la Division pour l'étude des problèmes raciaux. Métraux avait mené de nombreuses enquêtes ethnologiques auprès des populations autochtones et noires d'Amérique méridionale et centrale. La Division s'est ainsi transformée en groupe de pression pro-Brésil au sein du Département des sciences sociales (Maio 2001).

En juin 1950, au cours de la cinquième Conférence générale, le représentant du Brésil, Paulo Carneiro, a déclaré qu'il fallait accorder une importance particulière au Brésil, où le processus de métissage entre les populations autochtone, africaine et blanche s'était déroulé « dans une grande fraternité »³³. Le sociologue états-unien Robert Angell a ajouté qu'il fallait effectuer des recherches dans un pays où les relations interraciales étaient « bonnes », puisqu'on disposait déjà d'une grande quantité d'informations sur les situations où ces relations sont mauvaises³⁴. La Conférence a finalement décidé d'organiser au Brésil un projet de recherche destiné à déterminer quels facteurs socio-anthropologiques favorisent ou contrarient le développement de relations harmonieuses entre les groupes raciaux ou ethniques³⁵. La sociabilité brésilienne apparaissait donc comme un type de comportement possible en Occident, qui contrastait avec le racisme états-unien à l'époque de la guerre froide.

La persistance du concept de race

Malgré les divergences apparues pendant la rédaction de la première Déclaration sur la race, la version définitive de ce texte reflète l'alliance de la tradition anthropologique fondée par Boas (qui critiquait le déterminisme racial) et du néodarwinisme (pour lequel l'élément fondamental de l'analyse était la « population ») (Santos 1996)³⁶. La « Déclaration de Montagu », comme l'appelaient ses adversaires³⁷, a été critiquée pour plusieurs raisons: 1) les membres du Comité d'experts, qui étaient pour la plupart des spécialistes des sciences sociales, n'auraient pas eu des connaissances assez solides en biologie; 2) la Déclaration confondait la race en tant que fait biologique et la race en tant que phénomène social; 3) alléguant le manque de preuves, elle ne tenait pas pour un fait établi l'existence [Je corrige. – NdT] de différences d'ordre intellectuel entre les groupes raciaux; 4) l'hypothèse prétendument darwinienne suivant laquelle les hommes auraient une tendance biologique à la sociabilité ne reposait pas sur des données scientifiques (UNESCO 1952, 7). Il est important de noter que ce sont les spécialistes des sciences sociales du « Comité de 1949 » et les experts invités à réviser la première Déclaration sur la race qui ont

exposé les principaux points qui ont ensuite fait l'objet d'un débat public (comme j'ai essayé de le démontrer). En ce sens, le concept de race a survécu en tant que concept biologique.

En 1951, les critiques adressées au manifeste antiraciste de l'UNESCO l'ont obligée à convoquer une nouvelle réunion d'experts, dont les spécialistes des sciences de la nature ont monopolisé les débats. Le texte produit par ces experts rétablit la validité scientifique de la composante biologique du concept de race. Il ne se réfère plus à la théorie de la fraternité universelle ni au racisme (*ibid.*, 15), mais il essaie encore de dépolitiser la question raciale. Comme Haraway (1989, 202) l'a fait remarquer, « la première Déclaration et les principes fondamentaux de l'humanisme biologique n'ont pas été modifiés ». Entre-temps, les recherches entreprises dans le « laboratoire racial » brésilien renforçaient l'importance du concept sociologique de race.

L'attrait de l'UNESCO pour le Brésil n'est pas le seul facteur qui a déterminé l'étendue du projet d'étude et de ses résultats. On a d'abord décidé de limiter les recherches à l'Etat de Bahia, où la forte proportion des Noirs au sein de la population et l'influence des cultures africaines semblaient fournir un contexte approprié au projet de l'UNESCO, qui consistait à étudier une région où les relations interraciales étaient a priori harmonieuses. Mais on a ensuite élargi les objectifs du projet, grâce notamment au travail d'un réseau transatlantique de chercheurs en sciences sociales qui s'intéressaient au changement social dans les pays en développement (Arthur Ramos, Luiz Costa Pinto, Roger Bastide, Ruy Coelho et Otto Klineberg). Alfred Métraux a contribué lui aussi à cette redéfinition des objectifs: après un voyage au Brésil en 1950, il a déclaré que le cas de la ville industrielle de São Paulo « pouvait modifier l'image peut-être trop positive qu'on avait de la situation raciale au Brésil »³⁸.

Le projet de recherche de l'UNESCO a mis en évidence l'énorme distance sociale qui séparait les Blancs et les Noirs, et montré à quel point la mobilité sociale des non-Blancs était limitée. Il a aussi permis de constater que les classifications raciales brésiliennes, contrairement à celles qui étaient en usage aux Etats-Unis, combinaient des caractères phénotypiques et des propriétés non biologiques comme l'appartenance à telle ou telle classe sociale, la position sociale ou le niveau d'instruction. Il est apparu que les frontières entre les groupes raciaux au Brésil étaient moins imperméables que les frontières entre les groupes ethniques aux Etats-Unis, et que la sociabilité interraciale était plus développée et mieux acceptée au Brésil que dans d'autres pays.

Tout en approfondissant certaines questions controversées, la première Déclaration de l'UNESCO sur la race présente celle-ci comme un mythe socio-politique. De même, les rapports de recherche de l'UNESCO sur les relations interraciales au Brésil ne nient pas l'importance du mythe de la démocratie raciale. Mais ils mettent aussi en évidence les tensions qui existent entre ce mythe et la variété brésilienne du racisme, - tensions qui avaient déjà fait l'objet de débats entre les intellectuels et les militants au Brésil.

Références

- Barkan, E., 1992. *The Retreat of Scientific Racism*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Finkelkraut, A., 2006 (1^{ère} éd. en 1987). *La défaite de la pensée*. Paris: Gallimard,
- Gayon, J., 2004. Do Biologists Need the Expression 'Human Races'? UNESCO 1950-51, in J.J. Rozenberg (dir.). *Bioethical and Ethic Issues Surrounding the Trials and Code of Nuremberg*. Lewinston: The Edwin Mellen Press.
- Haraway, D., 1989. *Primate Visions: Gender, Race and Nature in the World of Modern Science*. New York: Routledge.

- Huxley, J., 1946. *UNESCO: its purpose and its philosophy*. Paris, UNESCO. Traduction française: L'Unesco: ses buts et sa philosophie.
- Klineberg, O., 1949. "A challenge to the sciences of man." *Int. Soc. Sci. Bull.* I(1-2): 11-21.
- Maio, M.C., 1998. "O Brasil no concerto das nações: a luta contra o racismo nos primórdios da Unesco." *História, Ciências, Saúde-Manguinhos*, 5(2): 375-413.
- Maio, M.C., 2001. "UNESCO and the study of race relations in Brazil: regional or national issue?" *Lat. Amer. Res. Rev.*, 36:118-136.
- Malik, K., 1996. *The meaning of race*. New York: New York University Press.
- Métraux, A., 1950. "UNESCO and the racial problem." *Int. Soc. Sci. Bull.* II(3): 384-90.
- Ramos, A., 1943. *Guerra e relações de raça*. Rio de Janeiro: Departamento Editorial da União Nacional dos Estudantes.
- Santos, R.V., 1996. "Da morfologia às moléculas, de raça à população: trajetórias conceituais em antropologia física no século XX." In M.C. Maio et R.V. Santos (dir.), *Raça, ciência e sociedade*. Rio de Janeiro: CCBB/Editora Fiocruz.
- Skidmore, T.E. 1974. *Black Into White: Race and Nationality in Brazilian Thought*. New York: Oxford University Press.
- UNESCO, Le concept de race: résultats d'une enquête. 1952. Paris: UNESCO.

-
- ¹ "UNESCO Launches Major World Campaign Against Racial Discrimination" (Paris: UNESCO, 19 juillet 1950, 1, REG File 323.12 A 102. Part I [Box 146]. Archives de l'UNESCO). [Document en anglais seulement. Je cite la version française de la Déclaration d'après un autre document. – NdT]
- ² Lettre d'A. Métraux à M. Herskovits, 29 janvier 1951, 1, in REG File 323.12 A 102. Part II (Box 147), Archives de l'UNESCO.
- ³ "UNESCO Launches".
- ⁴ A la fin de 1949, 14 des 47 Etats membres de l'UNESCO étaient des pays d'Amérique latine (http://erc.UNESCO.org/cp/MSList_alpha.asp?lg=E).
- ⁵ Arthur Ramos est mort à Paris à la fin d'octobre 1949.
- ⁶ UNESCO/SS/Conf. 1/SR 1, Paris, 29 décembre 1949, 2-4. Archives de l'UNESCO. [Version française. NdT]
- ⁷ *Ibid.*, 4-6.
- ⁸ *Ibid.*, 7.
- ⁹ *Ibid.*, 7.
- ¹⁰ *Ibid.*, 6; UNESCO/SS/Conf. 1/SR 3, Paris, 30 décembre 1949, 7. Archives de l'UNESCO.
- ¹¹ UNESCO/SS/Conf. 1/SR 1, Paris, 29 décembre 1949, 10. Archives de l'UNESCO.
- ¹² UNESCO/SS/Conf. 1/SR 2, 24 février 1950, 3. Archives de l'UNESCO.
- ¹³ *Ibid.*, 3-5.
- ¹⁴ *Ibid.*, 7-8.
- ¹⁵ *Ibid.*, 9-10; UNESCO/SS/Conf. 1/SR 4, 24 février 1950, 1. Archives de l'UNESCO.
- ¹⁶ UNESCO/SS/Conf. 1/SR 2, 24 février 1950, 10. Archives de l'UNESCO.
- ¹⁷ UNESCO/SS/Conf. 1/SR 3, 30 décembre 1949, 2-5. Archives de l'UNESCO.
- ¹⁸ *Ibid.*, 6.
- ¹⁹ *Ibid.*
- ²⁰ UNESCO/SS/Conf. 1/SR 4, 24 février 1950, 4. Archives de l'UNESCO.
- ²¹ UNESCO/SS/Conf. 1/SR 3, 30 décembre 1949, 7-8. Archives de l'UNESCO.
- ²² UNESCO/SS/Conf. 1/6, 1-5. Archives de l'UNESCO.
- ²³ UNESCO/SS/Conf. 1/SR 5, 2. Archives de l'UNESCO. Ces scientifiques étaient L. Dunn, T. Dobzhansky, H. Cantril, O. Klineberg, E.G. Conklin, G. Dahlberg, D. Hager, W. Moore, H.J. Muller, G. Myrdal, J. Needham, J. Huxley (Métraux 1950).
- ²⁴ Lettre de J. Huxley à R. Angell, 26 janvier 1950, 4, in REG File 323.12 A 102. Part I (Box 146), Archives de l'UNESCO.
- ²⁵ Lettre de L. Dunn à R. Angell, 11 janvier 1950, 1-2, in REG File 323.12 A 102. Part I (Box 146), Archives de l'UNESCO.
- ²⁶ Lettre de T. Dobzhansky à R. Angell, 17 janvier 1950, 2, in REG File 323.12 A 102. Part I (Box REG 146), Archives de l'UNESCO.
- ²⁷ Lettre d'O. Klineberg à R. Angell, 25 janvier 1950, 1, in REG File 323.12 A 102. Part I (Box 146), Archives de l'UNESCO.

- 28 Lettre de T. Dobzhansky to R. Angell, Jan. 17, 1950, 1, in REG File 323.12 A 102. Part I (Box 146), Archives de l'UNESCO.
- 29 Lettre d'A. Montagu à A. Métraux, 1^{er} mai 1950, REG File 323.12 A 102. Part I (Box 146), Archives de l'UNESCO.
- 30 Lettre de J. Huxley à A. Montagu, 24 mai 1950, 1, in REG File 323.12 A 102. Part I (Box 146), Archives de l'UNESCO.
- 31 Sur l'histoire de ce projet, voir Maio (2001).
- 32 Arthur Ramos. "Sciences sociales. Programme pour 1951. Plan de travail", Paris, 1949, 6. Coleção Arthur Ramos, I – 36, 29, 13, Biblioteca Nacional, Rio de Janeiro, Brésil.
- 33 Actes de la Conférence générale, Cinquième session, Florence, 1950, vol. 45, 394, Archives de l'UNESCO.
- 34 *Ibid.*, 395.
- 35 Actes de la Conférence générale, Cinquième session, Florence, 1950. Résolutions, 40. Archives de l'UNESCO.
- 36 Sur les Déclarations de l'UNESCO sur la race de 1950 et de 1951, voir aussi Gayon (2004), Maio (1998), Barkan (1992).
- 37 La revue scientifique britannique *Man* a publié en 1950 et 1951 un certain nombre de réactions à la première Déclaration de l'UNESCO sur la race.
- 38 Métraux, A. "Rapport sur mission au Brésil", 10 octobre – 12 décembre 1951 [1950? –NdT], 5, REG. File 323.12 A 102. Part II (Box 147), Archives de l'UNESCO. [En anglais seulement, malgré le titre. – NdT]

L'UNESCO, les « races » et le racisme

Yvan Gastaut

Maître de conférence en histoire contemporaine, Université de Nice

Aider les personnes à vivre ensemble dans un avenir de paix et d'harmonie, faire des Droits de l'homme et de la lutte contre la discrimination et de l'intolérance des thèmes essentiels de la recherche et de la prise de décision : telle est la mission que se donne l'UNESCO dans son Acte constitutif qui entre en vigueur le 4 novembre 1946.

Son projet est de prévenir les conflits en faisant le pari de l'intelligence : « *les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix* ». L'UNESCO entend contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde en resserrant par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre les nations, « *afin d'assurer le respect de l'universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe ou de religion que la charte de l'ONU reconnaît à tous les peuples* »¹. Autour du principe de « *culture mondiale unique* », l'organisation perpétue des idéaux universalistes déjà anciens².

La prise en compte du contexte diplomatique, politique et culturel dans lequel s'inscrit le projet antiraciste de l'UNESCO, est indispensable pour comprendre l'intérêt porté aux phénomènes d'exclusion et les difficultés rencontrées. Les traumatismes liés à la Seconde Guerre mondiale³ ajoutés aux réalités de la Guerre froide en toile de fond ; l'apartheid en Afrique du Sud, politiquement installé en 1948, la question des minorités noires aux Etats-Unis et plus largement le processus généralisé de décolonisations au cours des années cinquante agissent sur la manière de penser les rapports entre les groupes humains. Une « *décolonisation des esprits* » permet de révéler une autre vision des relations interculturelles, fondées sur une nouvelle vision des peuples, plus égalitaire politiquement et scientifiquement. L'UNESCO a largement anticipé le phénomène, incitant les opinions publiques à prendre conscience du caractère vain de penser le monde sur le mode de la classification en « races ».

En vertu de la résolution 3.62 de l'Acte constitutif, le Directeur général de l'UNESCO est chargé de prendre « *toute mesure propre à éliminer les préjugés raciaux qui nuisent à l'harmonie entre les rapports sociaux* ». Première initiative, le recours à la Science⁴ : à partir de 1949, universitaires et savants sont sollicités pour faire état de leurs recherches sur la « race ». L'UNESCO se heurte alors à la complexité des approches théoriques. A la recherche de conclusions rapides, l'organisation ouvre au contraire un chantier d'investigation au long cours. Stimulante, la lente réflexion va cependant nuire à l'action, autre volet prépondérant de la mission de l'UNESCO.

La question sera toujours de savoir si le mot « race » peut ne plus caractériser les groupes humains. Et la réponse n'est pas suffisamment claire pour que l'UNESCO puisse officiellement et médiatiquement prendre position. Il faut environ trois décennies de rencontres scientifiques pour que l'Assemblée Générale adopte officiellement en 1978 une « *Déclaration sur la race et les préjugés raciaux* » qui fasse l'unanimité entre les pays membres. Malgré cette conclusion, le questionnement sur la « race » continue d'animer le monde scientifique par la suite jusqu'à nos jours⁵.

Pour l'historien, l'entreprise antiraciste de l'UNESCO, jamais délaissée malgré les vicissitudes, constitue un apport majeur, éclairant l'évolution de la vision des relations interculturelles à l'échelle internationale. En octobre 1960, dans un numéro du *Courrier de l'UNESCO* consacré au racisme « *fléau social de notre temps* »⁶, la peur du retour la haine est

nette. Si au cours des années immédiatement après la Seconde Guerre Mondiale, le phénomène jugé en déclin, laisse entrevoir des perspectives heureuses, très vite, la réalité donne une autre vision des choses. Le « *cancer raciste* » continue de ronger insidieusement les sociétés humaines en proie à un trop rapide oubli. Les idées et les attitudes qui l'ont rendu possible subsistent, « *d'autant plus dangereuses que notre époque est celle du réveil et de l'accession à l'indépendance des peuples de couleur, victimes souvent de ce préjugé* ». Face au danger de ce « *racisme latent* »⁷, l'UNESCO entend piloter différentes organisations publiques et privées, nationales et internationales dans plusieurs dimensions mêlant champ intellectuel et action politique dans un souci de diffusion au plus grand nombre.

Progressivement, l'UNESCO prend conscience de l'inefficacité du recours à la Science pour éradiquer le racisme. Relevant des systèmes de représentations hermétiques, la discrimination ne s'éteint pas face aux avancées de la recherche en matière de « *rac* »⁸ : le combat antiraciste doit alors prendre des orientations différentes, dépassant les seuls champs de la connaissance et de l'éducation.

Le racisme, préoccupation initiale

La réflexion urgente de l'UNESCO menée dès 1947 sur les Droits de l'Homme aboutit à la Déclaration universelle de 1948. Imbriquée à cette entreprise, la question du racisme et des « *rac* » se pose sans tarder. Enjeu majeur de l'immédiat après-guerre, la promotion de la paix entre les hommes oblige en premier lieu à agir sur les catégories raciales en prouvant par une démonstration scientifique rigoureuse, qu'il n'existe pas de « *race* » au sens du genre humain et qu'il ne peut donc pas y avoir de hiérarchisation qualitative entre les peuples. En démontrant puis en affirmant l'existence d'une seule « *race* » humaine, l'UNESCO, sous l'impulsion de son premier Directeur général Julian Huxley (1946-48)⁹, envisage d'éradiquer le racisme au moyen d'une large diffusion des travaux scientifiques auprès du grand public, convaincue de l'impact de la Science sur les sociétés. Le préambule de la Constitution de l'organisation fixe le sens de sa mission : « *Le racisme s'alimente de notions scientifiquement fausses et de dogmes irrationnels ayant conduit tout droit à la guerre* »¹⁰.

Pour prévenir tout nouveau projet génocidaire, l'UNESCO envisage la mise en place d'une « *éducation de base* », sorte de fond commun des sociétés humaines¹¹ susceptible de créer « *une véritable solidarité et une fraternité humaines (...) en mettant à la disposition de tous, l'ensemble du savoir humain* ». Les présupposés de cet idéal de « *culture mondiale unique* » reposent sur deux piliers qui mettent en scène les relations interculturelles : d'une part, les individus ou les peuples qui ont les mêmes références mentales, la même culture au sens large vivent en harmonie ; d'autre part, les haines, les violences racistes sont dues à l'ignorance. L'éducation apparaît ainsi comme le seul moyen de dépasser les conflits indépendamment des contextes politiques et économiques. Si chaque peuple s'instruit sur l'histoire et la culture de son voisin, le racisme peut disparaître : telle est l'ambition des fondateurs.

Conformément à sa vocation et à la volonté exprimée de l'ONU dont elle dépend, l'UNESCO engage une vaste réflexion sur la notion de « *race* ». Le contexte n'est pas à la passion des opinions publiques sur le sujet. Aussi, le débat reste cantonné au monde très restreint des savants avec pour objectif de démasquer l'inanité des théories racistes et d'orienter les systèmes éducatifs vers une pédagogie antiraciste. L'anthropologue français d'origine suisse, Alfred Métraux (1902-1963), spécialiste des peuples d'Amérique latine est précisément chargé de mission en avril 1950 sur la question des « *rac* » au sein du département des Sciences sociales de l'UNESCO. Ce savant reconnu précise d'emblée que le racisme préoccupe depuis longtemps le monde de la recherche scientifique¹² : il ne s'agit donc pas de faire table rase et l'intérêt de l'UNESCO s'inscrit dans une histoire déjà bien nourrie de travaux sur les « *rac* ».

Cependant, l'apport nouveau de l'UNESCO se situe dans la volonté de rendre opératoires, de médiatiser les travaux scientifiques à des fins morales¹³. Une démarche similaire avait déjà été

envisagée sans succès dans le cadre de l'Institut de Coopération Interculturelle, créé en 1925 sous l'égide de la Société des Nations (SDN), par l'anthropologue tchèque Ignatz Zollschan aux temps de l'Allemagne hitlérienne.

La mise en place du chantier sur les « races » est lancée par l'anthropologue brésilien Arthur Ramos (1900-79), directeur du département des Sciences sociales¹⁴. Impossible selon lui de se contenter de la Déclaration des Droits de l'Homme pour envisager les relations interculturelles à venir. Le monde a changé et il faut se pencher plus précisément sur la question des « races »¹⁵.

Le combat antiraciste de l'UNESCO apparaît à la fois comme une obligation morale et un impératif politique, fondé sur une utopie : venir à bout des préjugés. Arthur Ramos souhaite préparer minutieusement la campagne. Dans cet objectif, à l'automne 1949, lors de la 4^{ème} session de la Conférence générale l'UNESCO réunie à Paris, il fait adopter trois résolutions : étudier et collecter du « matériel scientifique » sur la question de la « race » ; donner une large diffusion à ce « matériel scientifique » ; préparer une campagne d'éducation¹⁶.

Un comité d'experts formé d'anthropologues et de sociologues renommés est invité à élaborer une « Déclaration »¹⁷ affirmant l'inanité de l'usage de la notion de « race » dont chaque mot serait soigneusement pesé. Deuxième étape, la médiatisation la plus large possible¹⁸ : articles de journaux et de magazines, émissions de radio¹⁹, films, publicité, élaborés en collaboration avec le Département d'Information des Masses, antenne de l'ONU spécialisée dans la communication. Disposant d'un mensuel à destination du grand public *Le Courrier de l'UNESCO*, et une publication intellectuelle trimestrielle, la *Revue internationale des sciences sociales*, l'UNESCO possède deux bons outils de diffusion qu'elle complète par une riche politique d'édition d'ouvrage ou brochures.

Les Déclarations sur la « race » de 1950 et 1951

Afin d'apporter un socle de connaissance suffisamment solide pour alimenter une pédagogie antiraciste fondée sur des travaux incontestables, l'UNESCO fait appel à des experts.

Du 12 au 14 décembre 1949 à Paris, une réunion de huit chercheurs²⁰ est chargée de préparer une « Déclaration d'experts sur la race » dans le but de déconstruire cette notion²¹. Dans son rapport de six pages²², le président du Comité Ashley Montagu²³ « biologiste-anthropologue » juif, très engagé dans la lutte antiraciste et profondément opposé à l'emploi du mot « race » par les biologistes déclare : « *Les anthropologues s'accordent en général à reconnaître que l'humanité est une et que tous les hommes appartiennent à la même espèce, l'homo sapiens* ».

Ce texte suscite des réactions controversées au sein de l'UNESCO²⁴ puis dans les milieux universitaires concernés. Trop technique, pas assez scientifique, pas assez prudent, trop militant, pas assez fidèle à l'état des recherches. L'UNESCO demande alors à plus d'une centaine de biologistes, principalement généticiens, mais aussi à quelques spécialistes de l'anthropologie physique de fournir par écrit des commentaires en interne sur la « Déclaration des experts »²⁵.

Ces complications imprévues retardent la sortie publique du texte final. La campagne « contre la discrimination raciale » est enfin lancée en juillet 1950²⁶, relayée dans les médias de 18 pays dont la France, l'Angleterre et l'Espagne à la satisfaction du Directeur général, Jaime Torres Bodet. Mais, si les opinions publiques n'ont pas d'autres réactions que d'applaudir sans passion cette démarche, les critiques des milieux universitaires sont nombreuses, mettant en scène affrontements de personnes et querelles d'école. Déçue par l'accueil peu favorable réservé au texte chez les savants, l'UNESCO prend conscience de l'impossibilité de faire l'unanimité sur un sujet où s'affrontent méthodes et courants de pensée. Principale interrogation : faut-il faire disparaître le mot « race » du vocabulaire scientifique et le remplacer par « groupe ethnique » ?

La revue anglaise *Man*, publiée par la Société Anthropologique Royale de Londres apporte son lot de contestations, suivie par différentes revues scientifiques européennes ou américaines, obligeant l'UNESCO à envisager une nouvelle consultation²⁷. L'élargissement de la réflexion prouve l'incapacité à apporter des conclusions définitives sur la notion de « race » qui s'apparente à ce que Gaston Bachelard nommait un « *obstacle épistémologique* »²⁸.

L'UNESCO a provoqué une singulière querelle qui divise à la fois le milieu des chercheurs en sciences sociales et celui des chercheurs en sciences de la vie. Certains de ces derniers comme les généticiens Leslie Clarence Dunn (1893-1974) ou Théodorius Dobzhansky (1900-75), antiracistes convaincus, sont réticents à l'abandon du mot « race » par les biologistes, jugeant illusoire son remplacement par « groupe ethnique »²⁹. Il faut distinguer selon eux l'engagement militant de la rigueur scientifique, malgré la difficulté pour certains de se départir de leur approche engagée sur le sujet : plusieurs savants juifs notamment ont été confrontés avec leur famille au racisme hitlérien.

Les remous provoqués par cette Déclaration sont tels, comme en témoigne l'abondante correspondance à ce sujet dans les archives, qu'Alfred Métraux, perturbé et fatigué par la complexité de l'entreprise, tient à réparer les erreurs en convoquant sans tarder un nouveau comité composé de 12 scientifiques qui se réunit à Paris du 4 au 9 juin 1951. L'objectif est d'élaborer avec plus de prudence un nouveau document afin de compléter le premier texte sans en effacer l'esprit. Une « *Déclaration sur la nature de la race et sur les différences raciales, par des anthropologues physiques et des généticiens* »³⁰ est ainsi proposée par Ashley Montagu à nouveau président du Comité. La première Déclaration avait été l'œuvre en majorité de spécialistes en Sciences sociales, la seconde est principalement l'œuvre de spécialistes de Sciences naturelles.

Au final, dans le domaine scientifique, la question des « races » reste un sujet de controverses³¹ au début des années cinquante³². Principal problème, une confusion existe entre la « race » fait biologique et la notion de « race » phénomène social : l'un serait de l'ordre du réel et l'autre de l'ordre des représentations. Alfred Métraux peut bien déclarer dans *Le Courrier de l'UNESCO* en 1953 que le racisme « *est pire qu'un crime, c'est une faute* »³³, la discrimination a beau être désignée par la Conférence générale en 1954 comme l'une des « *plus graves menaces pour la paix et la dignité humaine* » la notion de « race » n'a pas fini de poser des problèmes heuristiques³⁴.

Envisager la question raciale à l'aune de la science moderne ne suffit pas et, querelle ou non, les conflits raciaux ne s'éteignent pas en portant les résultats scientifiques à la connaissance du public. En outre, si les savants ne parviennent pas à se mettre d'accord, comment le grand public peut-il se faire une idée claire de la question ? Mais l'UNESCO n'en restera pas là.

« La question raciale », une entreprise éditoriale

Malgré ces vicissitudes, en 1950, le département des Sciences Sociales de l'UNESCO en collaboration avec le département d'Information des Masses, fait à nouveau appel à des scientifiques dont la plupart ont été concernés par les Déclarations sur la « race » dans la perspective d'éditer des brochures placées dans trois séries de publications intitulées « *La question raciale devant la science moderne* », « *La question raciale et la pensée moderne* » et « *Race et société* » sous la direction d'Alfred Métraux. Destinée à lutter contre le préjugé raciste, cette commande répond à la Résolution 116.B du Conseil économique et social de l'ONU « *relative à la lutte contre les discriminations et pour la protection des minorités* ». Soucieuse d'une approche pluridisciplinaire dans un effort de vulgarisation des résultats obtenus dans les branches les plus variées de la Science, l'UNESCO laisse les auteurs libres de leur propos. Seule contrainte : le texte doit être à la portée du plus grand nombre afin de pouvoir informer les opinions publiques.

Les écrits devraient alimenter l'idéal de dialogue entre les cultures prôné par l'UNESCO en abordant des questions complexes autour des relations interculturelles aux temps de l'idéologie du progrès. Ces essais assez courts d'environ soixante pages, sont publiés pour la plupart en 1951-52. Tout en défendant l'usage scientifique du terme, une réflexion autour de la biologie sur les « races » est proposée par Leslie Clarence Dunn, résumant dans « *Race et biologie* »³⁵ les dernières théories de la génétique appliquées au problème de la « *structure des races* » qui démontrent notamment que les préjugés racistes sont dépourvus de fondements biologiques. Dunn tient à distinguer « race » et préjugé raciste. Harry.L.Shapiro, directeur du département d'anthropologie du musée d'histoire naturelle à New-York, fait état de ses recherches sur « *Le mélange des races* »³⁶ : les unions mixtes relèvent selon lui d'un phénomène très ancien qui n'a jamais constitué un réel obstacle dans les sociétés.

L'approche anthropologique est plus riche avec l'apport du généticien Juan Comas (1900-79) qui dans « *Les mythes raciaux* »³⁷ évoque l'évolution du racisme à travers les siècles, soutenant qu'aucune doctrine n'a de base scientifique. Les conclusions sont semblables chez Arnold Marshall Rose (1918-68) dans « *L'origine des préjugés* »³⁸ ou Michel Leiris (1901-90) étudiant dans « *Race et civilisation* »³⁹, la manière dont les préjugés raciaux se sont implantés, puis répandus pour des raisons essentiellement économiques et sociales. Claude Lévi-Strauss (né en 1907) dans « *Race et histoire* »⁴⁰ diffusé en 1952, ne dit pas autre chose : les différences entre les sociétés ne sont pas dues à des raisons biologiques mais à des types de civilisations qui se développent dans des circonstances spécifiques. Les apports mutuels entre les « races » expliquent la nécessaire diversité du monde. A son tour, Kenneth L.Little, met en lumière dans « *Race et société* »⁴¹ la difficile mutation des préjugés raciaux : seuls de profonds changements économiques et sociaux peuvent y contribuer.

La psychologie n'est pas absente de cette vaste réflexion : le Britannique Geoffrey M.Morant, directeur du Blood Group Reference Laboratory de Londres livre, dans « *Les différences raciales et leur signification* »⁴², un point de vue sans équivoque : il existe bel et bien des différences entre les groupes humains. Comment les analyser ? Otto Klineberg dans « *Race et psychologie* »⁴³ apporte une réponse à partir de tests psychologiques effectués sur des membres de « groupes raciaux » séparés : l'environnement est prépondérant, orientant physique et tempérament. L'Américaine M.Jahoda dans « *Relations mentales et santé raciale* »⁴⁴ cherche lui aussi à démythifier la croyance en la supériorité d'une race.

« *Le concept de race, résultat d'une enquête* » regroupe un ensemble de commentaires de scientifiques sur la « Déclaration sur la race » de 1951, dans le souci de rendre accessible au public des débats parfois peu intelligibles.

Cet ensemble de productions scientifiques foisonnantes illustre l'intérêt précurseur et courageux de l'UNESCO sur une question délicate mais assez peu sensible à l'époque, ce qui explique l'écho médiatique mitigé des essais malgré des traductions parfois en onze langues et des tirages en grand nombre⁴⁵. Pour l'historien, il s'agit néanmoins d'une source de première importance pour comprendre comment les « races » étaient envisagées chez les meilleurs spécialistes dans ce moment cristallisé du début des années cinquante. L'usage du mot « race » n'est pas proscrit, bien au contraire : la plupart des réflexions ne remettent pas forcément en cause l'existence de « race » mais entendent toutes réfuter le racisme.

Non sans difficulté, ni ambiguïté, il s'agit de se dédouaner moralement d'un concept qui se justifie encore scientifiquement.

Vaincre l'apartheid

Au tournant des années cinquante à soixante, ces modèles édulcorés par la subjectivité voire le militantisme des chercheurs sollicités par l'UNESCO, ne permettent pas de masquer une situation inverse dans d'autres régions du monde. Le racisme dont on avait envisagé un temps l'éradication,

semble revenu au premier plan de l'actualité : si les manifestations antisémites renaissantes et le rejet des Arabes en France pendant la guerre d'Algérie ne font guère de remous car trop localisés, les mouvements anti-Noirs dans de nombreux pays et notamment aux Etats-Unis et en République Sud-Africaine sont des objets d'inquiétude. L'antiracisme de l'UNESCO touche ainsi à sa première limite : privilégiant le problème universel des relations entre Blancs et Noirs, l'organisation néglige d'autres formes de rejet, moins universelles et pas toujours perceptibles.

Dès 1954, l'UNESCO finance et publie une étude de Morroe Berger, sociologue à l'université de Princeton, sur l'action législative contre la discrimination raciale aux Etats-Unis⁴⁶. Mais c'est en Afrique australe et plus particulièrement en Afrique du Sud que la situation apparaît la plus grave. Depuis 1948, le parti nationaliste au pouvoir mène une politique de séparation des « races ». A partir de 1953, l'UNESCO demande aux Autorités de reconsidérer leur politique. En réaction, deux ans plus tard, sous l'influence des milieux afrikaner radicaux, le gouvernement sud-africain entreprend les démarches nécessaires au retrait de l'UNESCO au prétexte que certaines publications interfèrent dans les problèmes sociaux du pays. Dès lors, et jusqu'à sa réintégration en 1994, l'Afrique du Sud sera la cible de condamnations répétées de l'organisation.

Une Résolution de la Commission des Droits de l'Homme avait dénoncé dès 1950 les méthodes du « développement séparé » et en 1959, le Conseil exécutif de l'UNESCO après avoir à plusieurs reprises exprimé ses craintes, lance un appel aux Etats. La Conférence générale, lors de sa 14^{ème} session en 1966, qualifie l'apartheid de « *crime contre l'Humanité* ». Quatre ans plus tard, la Conférence générale de la 16^{ème} session appelle à des « *actions positives* » pour soutenir les mouvements sud-africains de libération. En lien avec l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), l'UNESCO fournit une aide aux réfugiés et apporte son soutien officiel à des groupes tel que le Congrès national africain.

Plusieurs écrits, articles, rencontres, conférences jalonnent ces décennies de lutte anti-apartheid à laquelle l'UNESCO apporte convictions, dynamisme et subventions en abondance, notamment au cours des années soixante-dix lorsqu'il faut mobiliser les opinions publiques. Le Département des Sciences sociales, chargé en 1965 par le secrétaire général de l'ONU de réaliser une enquête approfondie sur la politique raciste en République d'Afrique du Sud, publie deux ans plus tard un rapport alarmant intitulé « *L'apartheid, ses effets sur la science, la culture et l'information* »⁴⁷. Remis à jour en 1972, il devient une référence. Un article du professeur Leslie Rubin présente une Afrique du Sud « *sous la loi de l'inégalité* »⁴⁸, tandis que le journaliste français Claude Wauthier, spécialiste de l'Afrique publie sous le pseudonyme Walter Limp une « *Anatomie de l'apartheid* »⁴⁹. En 1973, l'UNESCO réunit à Oslo une conférence internationale d'experts sur l'aide aux victimes de l'apartheid⁵⁰ puis en 1974, « *Le racisme et l'apartheid en Afrique australe: Afrique du Sud et Namibie* » est un rapport commandé par l'UNESCO et rédigé par le Mouvement Anti-Apartheid (MAA)⁵¹.

En août 1977, l'UNESCO est encore à l'initiative d'une Conférence mondiale contre l'apartheid organisée à Lagos⁵² et, parallèlement, un nouveau numéro du *Courrier de l'UNESCO* est consacré au sujet⁵³. En 1979, une table ronde sur l'apartheid est organisée au siège à Paris⁵⁴ : l'apartheid préoccupe sans faiblir les différentes Conférences générales et Conseils exécutifs. En 1986 encore, sous l'autorité de Amadou-Mathar M'Bow alors Directeur général de l'UNESCO, une Conférence mondiale se réunit à Paris pour déterminer de nouvelles sanctions contre l'Afrique du Sud⁵⁵. Avec l'amorce de la fin de l'apartheid, l'UNESCO réfléchit déjà à l'avenir : en 1991 à travers une Conférence internationale sur les besoins des victimes de l'apartheid en Afrique du Sud dans le domaine de l'éducation, en présence de Federico Mayor, Directeur général⁵⁶ ; en 1992, en publiant un numéro spécial du *Courrier de l'UNESCO* sous le titre « *Apartheid, chronique d'une fin annoncée* »⁵⁷.

Omniprésente sur le terrain de la lutte contre la séparation des « races », l'UNESCO a tenu à conserver ses prérogatives face à l'ONU. En effet, la crainte d'un retour du racisme au début des années soixante, à partir des exemples américain et sud-africain, avaient incité l'Assemblée

générale de l'ONU à se substituer à l'UNESCO en ratifiant à l'unanimité deux textes majeurs face à l'urgence : une « *Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales* » du 20 novembre 1963 et une « *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* », du 22 décembre 1965. Dans ces conditions, l'année 1971 baptisée, « *Année internationale de lutte contre le racisme* »⁵⁸ est un temps fort qui prouve la volonté de l'UNESCO de reprendre la main en matière d'antiracisme, profitant de la nécessité permanente et unanimement reconnue de lutter contre le régime discriminatoire d'Afrique du Sud.

Vers une pédagogie antiraciste ?

« *L'antiracisme commence sur les bancs de l'école* » : tel est le titre d'un numéro du *Courrier de l'UNESCO* de 1960⁵⁹ rappelant le rôle majeur des enseignants pour combattre les préjugés raciaux. Tout le monde s'accorde pour dire que c'est très jeune que se constituent les stéréotypes les plus tenaces et les plus difficiles à combattre. L'école est donc le lieu idoine pour lancer toute action éducative. Mais l'UNESCO choisit de ne pas s'adresser directement aux élèves, mais plutôt aux enseignants en leur fournissant des outils appropriés. Après avoir eu recours à la recherche pendant quelques années, l'UNESCO s'engage sans tarder dans l'élaboration d'une série de guides pédagogiques à destination des milieux enseignants. Confiante dans la Science, l'organisation l'est aussi dans le système éducatif pour venir à bout du racisme.

En septembre 1955, l'UNESCO convoque à Paris une conférence d'experts venus de pays aussi différents que la Pologne, le Mexique, le Canada, l'Allemagne et l'Inde sur « *le développement de l'enseignement relatif aux questions raciales dans les écoles primaires et secondaires* »⁶⁰. Il s'agit d'examiner et de discuter deux manuels commandés par l'organisation : le premier est l'œuvre de Cyril Harold Bibby de l'Institut de pédagogie de l'université de Londres concernant « *L'enseignement relatif aux questions raciales pour les enseignants du secondaire* »⁶¹ ; le second est un livret-guide à l'intention des instituteurs, intitulé « *Comment apprendre à vivre sans haine* » et conçu par Charles E. Hendry de l'Ecole d'action sociale de l'université de Toronto⁶². Ces outils sont soumis à discussions et révisions. Là aussi, il faut plusieurs années pour s'accorder et faire en sorte que l'UNESCO puisse proposer un manuel pour lutter contre les préjugés raciaux⁶³.

Ce n'est qu'en 1959 que Cyril Harold Bibby peut rendre officiel son manuel en Angleterre⁶⁴. Sa sortie est différée de plusieurs années en France : en 1965, « *L'Éducateur devant le racisme* » paraît enfin avec la collaboration du CLEPR (Centre de Liaison des Educateurs contre les Préjugés Raciaux), organisation proche du MRAP (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix) animée par l'abbé Jean Pihan⁶⁵.

A la suite d'un rapport du Directeur général⁶⁶, en 1960, une Convention de l'UNESCO concernant « *la lutte contre la discrimination raciale dans le domaine de l'enseignement* » accompagne la préparation compliquée de ces outils pédagogiques. Le rôle de l'enseignement est présenté comme crucial pour assurer l'égalité des chances de tous les groupes humains. La Convention invite tous les Etats à prendre des mesures immédiates en faveur de l'égalité raciale.

En février 1961, après avoir constaté l'ampleur des comportements de rejet dans les opinions publiques, un article d'Alfred Metraux reprend l'antienne de « *l'harmonie entre les races* » dans le but de préciser l'action pédagogique de l'UNESCO en matière de lutte contre les discriminations. Rappelant que l'UNESCO s'adresse à « *l'esprit des hommes* », l'anthropologue insiste sur la nécessité d'œuvrer dans le domaine éducatif et d'affronter ainsi le racisme sur le plan de la connaissance⁶⁷ : bâtir un socle de connaissance commun fait de manuels, de dossiers documentaires, d'œuvres de fiction antiracistes destinés aux plus jeunes générations afin « *d'apprendre à aimer l'autre* ».

Au cours des années soixante, l'UNESCO maintient le cap en réunissant en juin 1968 une « *réunion d'experts sur les méthodes d'éducation propre à combattre les préjugés raciaux* »⁶⁸.

Point positif, l'organisation utilise son Système des écoles associées, développé depuis le début des années cinquante par l'UNESCO sur le thème plus large de la « compréhension internationale » : 500 établissements scolaires de 52 pays bénéficient d'une sensibilisation et d'une formation sur la question des « races ». Ces sites pilotes mettent en œuvre les outils pédagogiques adaptés et les programmes d'expérimentation en vue d'améliorer la relation à l'Autre.

Malheureusement, l'ambition d'une éducation contre le racisme s'essouffle à partir du début des années soixante-dix. Faute de financements suffisants mais aussi victime d'une évolution complexe, les sociétés occidentales, devenues plus individualistes et médiatiques, rejettent cette forme globalisée d'apprentissage. Contrariée sur un point capital, l'UNESCO relance son combat sous d'autres formes afin de continuer à sensibiliser les opinions publiques et la jeunesse⁶⁹.

Le droit à la différence, un aboutissement (1964-1978)

Au début des années soixante, l'UNESCO souhaite relancer la réflexion scientifique quelque peu délaissée depuis plus d'une décennie en publiant en 1964 et 1967 deux nouvelles Déclarations d'experts sur la question des « races humaines ». Si le mot n'a plus le même enjeu, son usage reste de rigueur. Afin d'éviter les déboires de la première période, on ne retrouve aucun des experts consultés en 1950 ou 1951 et l'UNESCO a appris à distinguer aspects biologiques et aspects sociaux, même si certains experts sont signataires des deux textes.

Réunis à Moscou en août 1964⁷⁰, biologistes, généticiens et anthropologues venus de 17 pays⁷¹ approuvent à l'unanimité une série de propositions sur les « *aspects biologiques de la question raciale* », à l'issue de 8 séances de travail et 25 rapports. Le texte n'a qu'un seul objectif : réviser et adapter celui de 1951, « *à la lumière des progrès réalisés en biologie et en génétique humaine au cours des quinze dernières années* ». Le bilan de ces rencontres est résumé par l'injonction du savant soviétique Georghii F. Debetz : « *Une seule race humaine* »⁷². Pourtant la réflexion achoppe toujours sur la question de la classification, entre ressemblances et des différences : « *Si l'on traverse lentement les continents, on ne remarquera pas de différences de type physique entre les habitants des régions voisines. Les différences ne deviennent évidentes que si l'on compare des hommes de régions éloignées les uns des autres. C'est pourquoi, disent les anthropologues adversaires de la classification des races, toute tentative pour découper l'humanité en catégories rigoureusement tranchées ne peut conduire qu'à une schématisation inadmissible du point de vue scientifique* »⁷³.

La « *Déclaration sur la race et les préjugés raciaux* » de septembre 1967 revêt une importance majeure⁷⁴ dans la mesure où son contenu est différent des trois précédentes. Elle réunit à Paris 18 experts, principalement en Sciences sociales, politiques et juridiques⁷⁵, qui ne s'intéressent pas à la notion biologique de « race », mais aux aspects sociaux et politiques des « relations raciales » considérées comme source principale des préjugés. Comme le note Jean Gayon, l'idée centrale de cette Déclaration consiste à affirmer que les problèmes humains soulevés par les relations dites « raciales » ont une origine plus sociale que biologique⁷⁶.

Le racisme apparaît ainsi comme une stratégie qui vise à perpétuer des relations inégalitaires et discriminatoires entre les groupes humains. Cette Déclaration marque bien un changement d'approche : il s'agit de dépasser le domaine de la biologie pour se concentrer sur les « races » dans le champ social et politique : une orientation qui correspond bien à l'esprit de la « *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* » de 1965.

La conférence de Claude Lévi-Strauss « *Race et culture* » commandée en 1971 par l'UNESCO à l'occasion d'une Année internationale de lutte contre le racisme fait scandale : alors qu'on attend de lui qu'il reproduise les analyses développées, en 1952, dans « *race et histoire* » fondées sur le principe de la relativité des cultures et l'impossibilité d'établir entre elles une quelconque hiérarchie, le chercheur propose une autre orientation. Ne voulant pas cautionner le « catéchisme moral » qui, au prix d'une dangereuse confusion, dénonce comme raciste tout propos

ou attitude consistant à manifester une préférence pour la culture à laquelle on appartient. Or le racisme est une doctrine qui enracine les particularités intellectuelles et morales dans le patrimoine génétique d'une supposée « race ». Claude Lévi-Strauss repousse l'idéologie multiculturaliste car si les cultures renoncent à faire valoir leurs différences au nom du principe de l'égalité des hommes, elles risquent fort de s'engager sur la voie « *appauvrissante* » d'une civilisation mondiale homogène. L'idée du droit à la différence se profile.

En 1972, une nouvelle réunion d'expert à Paris « *sur les notions de race d'identité et de dignité* »⁷⁷ intègre de nouveaux éléments en matière de « race » : la question des « *formes culturelles différentes* » ou « *subalternes* », le terme de « *société plurale* ». Jean Herniaux qui a publié en 1969, un ouvrage qui accompagne les réflexions de l'UNESCO sans les trancher sous le titre « *Egalité ou inégalité des races ?* »⁷⁸ est chargé de faire un rapport sur le concept de « race » en 1975⁷⁹ dans lequel il pointe la notion de « *diversité* ».

Dans ce mouvement, la longue réflexion de l'UNESCO sur les « races » trouve un point d'aboutissement lors de la Déclaration par acclamation du 27 novembre 1978 à l'occasion de la 20ème session de la Conférence générale portant le même titre que les trois précédentes, mais doté d'une fonction différente : il s'agit cette fois d'un texte officiel rédigé par des juristes qui, même s'il est moins contraignant qu'une Convention entre états, va bien plus loin que les Déclarations à valeur morale. Les juridictions nationales pourront s'en servir de référence⁸⁰.

Il s'agit ainsi d'une Déclaration « personnelle », sans recours à des experts⁸¹ : elle reprend l'esprit de la Déclaration de 1967, transforme en recommandations ses différentes propositions sur les moyens les mieux appropriés pour enrayer le racisme, dans les domaines de la culture, l'éducation et l'information. Le texte de 1978 conclut trois décennies de consultations et de débats scientifiques. L'article 1 confirme bien l'ambition de base, abolir la notion de « race » : « *Tous les êtres humains appartiennent à la même espèce et proviennent de la même souche. Ils naissent égaux en dignité et en droits et font tous partie intégrante de l'humanité* ». L'article 2 en revanche, retient le principe alors en vogue dans les milieux antiracistes de droit à la différence : « *Tous les individus et les groupes ont le droit d'être différents, de concevoir et d'être perçus comme tels. Cependant, la diversité des formes de vie et le droit à la différence ne peuvent en aucun cas servir de prétexte aux préjugés raciaux ; ils ne peuvent légitimer ni en droit ni en fait quelque pratique discriminatoire que ce soit, ni fonder la politique d'apartheid qui constitue la forme extrême de racisme* »⁸².

La problématique marquée par des questions essentiellement biologiques a évolué vers une problématique socio-culturelle autour des moyens à mettre en œuvre pour réduire la discrimination raciale en discréditant et en réfutant les bases pseudo-scientifiques du racisme. Malgré la prudence du propos, le « *mirage de l'entente universelle* » selon l'expression de Claude Lévi-Strauss a fait long feu, la différence est reconnue et valorisée.

Cette conclusion complique la tâche de l'UNESCO : comment affirmer l'existence d'une seule espèce humaine et valoriser les différences qui ramènent à la « race » d'une certaine façon ?

Conclusion : l'antiracisme, une difficile continuité

Après le temps fort de 1978, la question des « races » évolue, la réflexion menée depuis sa création est arrivée à terme au prix d'une difficile gestation. Désormais, le problème se pose sur le terrain : « race » ou pas, comment éradiquer l'intolérance ?

Si les évolutions du monde à la fin de la Guerre froide laissent augurer selon Francis Fukuyama, « *la fin de l'histoire* », il n'est pas envisageable de se préparer à « la fin du racisme ». L'UNESCO n'entend dès lors pas abandonner sa mission, et tente de donner à l'antiracisme de nouvelles formes. La constance et la persévérance : la lutte contre les discriminations, essence même de l'UNESCO qui dénonce « *l'ignorance et les préjugés, le dogme de l'inégalité des races* »

et des hommes » n'a jamais faibli depuis plus d'un demi-siècle en se donnant le temps et les moyens de la réflexion. Cette dimension est présente dans les programmes d'enseignement qu'elle contribue à élaborer, comme dans les cours de nombreux professeurs appelés à occuper les chaires UNESCO dans les universités des pays en voie de développement. Par ailleurs, en participant à la rédaction de textes internationaux, comme en intervenant dans le débat d'idées, l'UNESCO combat les préjugés et le mépris culturel. Cette œuvre à géométrie variable consiste à surmonter progressivement les obstacles à la connaissance de l'Autre tout en démontrant que l'histoire de l'humanité est faite d'interactions, qu'il n'existe pas de peuple, d'ethnie ou de race « pure » et que toute culture est le fruit de « *dialogues* ».

L'UNESCO travaille sur plusieurs fronts pour mettre en chantier les principes et le plan d'action de la notion de « dialogue entre les cultures » qui véhicule le droit à la différence. La Résolution de 1999 qui vise à promouvoir le « *dialogue entre les cultures et les civilisations* » défend le respect de la culture d'autrui et l'année 2001 est officiellement déclarée « *Année des Nations unies pour le dialogue entre les civilisations* »⁸³. Se construit ainsi une alliance globale pour la pluralité qui fait naître de nouveaux partenariats entre acteurs publics et privés. En 2003, un Congrès international sur « *le dialogue des civilisations, des religions et des cultures* » connaît un net succès au Nigeria.

En parallèle depuis le début des années quatre-vingt-dix, la réflexion de l'UNESCO porte sur la « *diversité culturelle* » qui prolonge et actualise la Déclaration sur la « race » de 1978 en intégrant entre autres la question des relations entre populations. Elle a abouti à une Déclaration sur la diversité culturelle de 2001 lors de la 31^{ème} session de la Conférence générale ainsi qu'à une Résolution retentissante à l'automne 2005. Cette détermination illustre bien l'évolution des orientations de l'UNESCO. Bâtie sur les bases d'un projet universaliste, l'organisation a évolué vers la notion de « différence » puis de « diversité » abandonnant son projet humaniste d'uniformiser les modes de pensée sur une base antiraciste.

Affaibli, obsolète, le concept de « *culture mondiale unique* » a échoué dans de nombreux projets lancés par l'UNESCO⁸⁴ aux temps de la Guerre froide et des conflits de décolonisation. Cependant il ne disparaît pas, jusqu'à la fin des années soixante-dix, notamment sous la présidence de René Maheut (1961-1974), d'autant que la question des « races » et du racisme reste l'un des principaux sujets « universels » de l'organisation⁸⁵. Mais, à la suite de la réflexion sur la « race », la thématique de la « *diversité culturelle* » est apparue progressivement comme une approche plus juste des relations entre les populations de la planète : les populations affirment leur identités multiples et n'hésitent pas à défendre leur particularisme. Dans le même mouvement, à partir des années quatre-vingt, difficile de réfléchir uniformément à l'exclusion : celle-ci s'exprime de manière fort variée.

Certes le droit à la différence défendu par l'UNESCO à partir des années soixante-dix essuie de nombreuses critiques y compris chez les militants antiracistes : nombreux estiment qu'il débouche sur le racisme et le repli identitaire plutôt que d'œuvrer pour un projet commun. Mais comment nier la diversité ? Le monde n'est pas, comme l'a longtemps espéré l'UNESCO, composé d'une seule entité, il est pluriel. En cherchant à justifier scientifiquement cette universalité, l'UNESCO a rencontré la diversité culturelle. L'enjeu est donc bien de comprendre comment une institution internationale officielle peut-elle défendre les particularismes ? Le « dialogue entre les civilisations », la « diversité culturelle » sont une chose, mais qu'en est-il du vivre ensemble, du creuset ou du métissage ? A cette réponse l'UNESCO a encore besoin de temps pour y répondre. En attendant, elle prône la tolérance.

En 1995, année désignée « *Année des Nations unies pour la tolérance* », l'organisation œuvre sans relâche pour faire face à la montée de la discrimination en interpellant les Etats à travers une « *Déclaration de principes sur la tolérance* » adoptée lors de sa Conférence générale : « *Les Etats se doivent de développer et de favoriser le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous, sans distinction fondée sur la race, le sexe, la langue, l'origine nationale,*

la religion ou l'existence d'un handicap, et de combattre l'intolérance ». Du 31 août au 7 septembre 2001, à l'occasion de la Conférence mondiale contre le racisme de Durban, pour lutter contre la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, l'UNESCO publie une brochure intitulée « *L'UNESCO contre le racisme* » qui retrace un bilan de l'activité écoulée et surtout envisage l'avenir⁸⁶. Tous les Etats membres confirment leur conviction que la « diversité culturelle » est l'une des racines du développement et qu'elle est « aussi nécessaire à l'espèce humaine que la biodiversité l'est à la nature ». Ils rejettent catégoriquement l'idée selon laquelle les conflits entre les cultures et les civilisations sont inévitables et repoussent ainsi les thèses chères à Samuel Huntington⁸⁷.

Le projet de l'UNESCO, au carrefour entre histoire des sciences, philosophie, histoire diplomatique et histoire culturelle, représente, pour l'historien du contemporain, une source unique, formidable témoignage de l'évolution de la vie des idées⁸⁸ dans le cadre de relations culturelles internationales. Aux temps de la guerre froide et à l'ère de la décolonisation, une armature intellectuelle destinée à lutter contre un phénomène qui irradie le XX^{ème} siècle se construit sous nos yeux. Car le racisme est une composante essentielle de la diplomatie culturelle. Loin du racisme ordinaire, sont en jeu ici des rapports de domination entre « races » ou « civilisations » dont les mécanismes sont bien difficiles à manipuler à l'image de la dispute légendaire de 1950-51. Cette histoire un peu abstraite car souvent déconnectée des acteurs, des réalités effectives des pays membres et confinée au sein de l'organisation apporte une autre vision des relations interculturelles, par le biais des instances internationales porteuses de grandes idées difficiles à mettre en application, faisant peu état des contextes spécifiques. Son faible impact populaire permet justement de mesurer la distance entre l'élaboration d'une réflexion sur l'éradication du racisme et sa réalité sur le terrain. En 2001, la « Déclaration sur la diversité culturelle » et la conférence de Durban contre le racisme n'ont pas empêché un certain 11 septembre, annonciateur de temps sombres pour le « dialogue entre les cultures » : plus que jamais le combat antiraciste de l'UNESCO s'avère indispensable à l'échelle internationale.

¹ « *La conquête mondiale des Droits de l'Homme : présentation des textes fondamentaux* », Paris, UNESCO-Le Cherche midi, 1998.

² Voir Chloé Maurel, « *La mise en pratique de l'idéal universaliste de l'UNESCO (1945-55) une mission impossible ?* », in *Relations internationales*, n°116, hiver 2003.

³ Les procès de Nuremberg (1945-46) marquent nettement l'esprit des fondateurs de l'UNESCO.

⁴ Résolution adoptée par la Conférence générale de la 9^{ème} session à New Delhi en 1956.

⁵ Voir colloque de Paris « *Le mot de race est-il de trop dans la Constitution française ?* », actes publiés dans la revue *Mots*, n°33, 1992, intitulée « *Sans distinction de ... Race* » ; voir aussi Gwénaelle Calves, « « Il n'y a pas de race ici », le modèle français à l'épreuve de l'intégration européenne », in *Critique internationale*, n°17, octobre 2002 et Alain Morice, « *La race entre l'innommable, l'innommé et le mal nommer, comment avancer ?* » in *Lusotopie*, n°1, 2002.

⁶ *Le Courrier de l'UNESCO*, octobre 1960.

⁷ Cf. *Courrier de l'UNESCO*, janvier 1961.

⁸ Voir une remarque similaire dans la réflexion de Pierre-André Taguieff en matière de complot ou de rumeur : même si on démontre qu'ils n'ont aucun fondement, ils continuent à agir dans les esprits à l'image du « Protocole des Sages de Sion » confondu en 1921 et abondamment utilisé avec grand succès par le pouvoir hitlérien pour véhiculer l'argument du complot juif. Cf. Pierre-André Taguieff, « *La foire aux illuminés* », Paris, Fayard, 2005.

⁹ Julian Huxley (1887-1975), petit fils d'un célèbre naturaliste, a été élu à la Royal society d'Oxford au département de zoologie et d'anatomie comparée. Militant antifasciste et antiraciste convaincu, il est l'un des instigateurs de la campagne de l'UNESCO sur les « races ». Acteur scientifique de premier plan dans l'édification de la théorie synthétique de l'évolution, il a, dès les années trente, critiqué l'usage du mot « race ». Cf. Julian Huxley, « *L'UNESCO, ses buts et sa philosophie* », London, Preparatory commission of the UNESCO, 1946, document 1C/6.

¹⁰ Préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO, Londres, 16 novembre 1946.

¹¹ Ce concept d'« *éducation de base* » est développé à partir des années trente sans définition précise dans la plupart des pays. L'un de ses précurseurs est Franck Laubach proposant une méthode du « *one teach one* » (enseignement mutuel) aux Philippines et en Thaïlande.

¹² *Le Courrier de l'UNESCO*, août-septembre 1952. Dans la même perspective que ce propos, l'UNESCO a relancé un rapport volumineux « *Inventory of research in racial and cultural relations* », publié à intervalle variable par le Committee on Education training and research in race relations de l'université de Chicago qui a cessé de paraître en 1953. Le Comité international pour la documentation en Sciences Sociales est chargé de faire la recension bibliographique. Dans son introduction, ce Comité fait état du difficile choix des critères pour la notion de « race »

- qui n'existe pas forcément explicitement dans les études. La série impressionnante de productions scientifiques sur le sujet ne concerne que les ouvrages parus entre 1953 et fin 1956. Cf. Jean Viet « *Éléments d'une documentation sur les problèmes de relations raciales* », Comité international pour la documentation en Sciences sociales, in UNESCO, *Rapports et documents en Sciences sociales*, n°9, 1958.
- 13 Voir le mémoire de maîtrise de Louis Barda, « *L'UNESCO face au problème du racisme* », Université de Paris I, 2002, sous la direction de Nathalie Richard et Pietro Corsi.
- 14 Arthur Ramos, « *La question raciale et le monde démocratique* », in *Bulletin international des Sciences sociales*, mars-avril 1949.
- 15 *Ibid.*
- 16 Archives de l'UNESCO, Conférence générale de l'UNESCO en sa 4^{ème} session, Paris, automne 1949.
- 17 Il convient dans le fonctionnement de l'UNESCO de distinguer les « *Déclarations d'experts* » ou « *Statement* » des « *Déclarations officielles* » ratifiées par l'Assemblée générale. Les premières, certes publiques et publiées, n'ont qu'une valeur consultative comparables à des « documents préparatoires ».
- 18 Archives de l'UNESCO, Résolution du Conseil économique et social des Nations Unies, Activité 143, D, « *Programme du Département des Sciences sociales pour le problème de la race* », suivant la résolution 116/B, 1949.
- 19 L'UNESCO diffuse à partir de 1949 un « *journal parlé* » dans 17 pays différents.
- 20 Archives de l'UNESCO, dossier de correspondance 323.12/A/102 « *Statement on race* » et Archives UNESCO « *Réunion d'experts sur la question de la race* », 12-14 décembre 1949 : SS/conf.1/1, ordre du jour ; SS/conf.1/2, compte rendu des discussions ; SS/conf.1/3 document de travail du comité ; SS/conf.1/5, liste des documents de travail ; SS/conf.1/6, « *Déclaration sur la race* », 6 p.
- 21 Voir le remarquable article de Jean Gayon « *Faut-il proscrire l'expression « races humaines » ?* », UNESCO 1950-51 », in « *L'Aventure humaine, la société et des races* », Paris, PUF, 2002.
- 22 Personnalités ayant participé à la réunion d'experts occasionnant la première « *Déclaration sur la race* » : Ernest Beaglehole (Victoria University College Wellington, anthropologue) ; Juan Comas (Instituto indigenista americano, Mexico, anthropologue physique et culturel) ; L.A.Costa-Pinto (Faculté de philosophie de Rio de Janeiro, sociologue) ; Jan Czekanowski (Université de Poznan, anthropologue) ; E.Franklin Frazier (Howard university, Washington, sociologue) ; Morris Ginsberg (London school of economics, sociologue) ; Humayun Kabir (Ministère de l'Éducation, New-Delhli, politologue), Claude Lévi-Strauss (Musée de l'Homme, Paris, anthropologue), Ashley Montagu (Département d'anthropologie, Rutgers university, New Brunswick, anthropologue physique et culturel) ; Erik Sköld (Saint Eriks Sjukhus, Stockholm, sociologue). Cf. Archives UNESCO « *Réunion d'experts sur la question de race* », 12-14 décembre 1949 : SS/conf.1/4.
- 23 Ashley Montagu (1905-1999), d'abord formé à la biologie en Angleterre, émigre aux USA où il développe une œuvre d'anthropologue. Tout au long de sa carrière n'a cessé de critiquer l'utilisation du mot « race » par les scientifiques quelle que soit leur discipline. En 1942, il rassemble ses travaux dans un ouvrage « *Man's most dangerous myth : the fallacy of race* », London, Herper and brother, (« *Le plus dangereux des mythes humains : le sophisme de la race* »). Ce livre est réédité en 1945, 1952, 1954, 1974 et 1997.
- 24 Cf. notamment R.C.Angell, observateur pour l'UNESCO de la réunion d'expert, lettre adressée à A.Montagu, 30 janvier 1950, archives de l'UNESCO.
- 25 Les suggestions émanent principalement des personnalités suivantes, tous biologistes de premier plan avec une prédominance de généticiens : Hadley Cantril, E.G Conklin, Gunnar Dahlberg, Thodorus Dobzhansky, L.C Dunn, Donald Hager, Julian Huxley, Otto Klineberg, Wilbert Moore, H.J.Muller, Gunnar Myrdal, Joseph Needham, Curt Stern.
- 26 Cf. Archives de l'UNESCO, « *Déclaration sur la race* », juillet 1950.
- 27 Texte reproduit dans « *Le concept de race. Résultats d'une enquête* », Paris, UNESCO, 1952.
- 28 Gaston Bachelard, « *La formation de l'esprit scientifique* », Paris, Vrin, 1938.
- 29 L.C.Dunn, Th.Dobzhansky, « *Hérédité, race et société* », New-York, New American library, 1946 ; réédité à Bruxelles, Dessart, 1964.
- 30 Personnalités ayant participé à la déclaration de 1951 : R.A.M Bergman (Institut royal tropical d'Amsterdam), Gunnar Dahlberg (Institut d'Etat de la génétique humaine et de la biologie des races d'Uppsala), L.C.Dunn (Département de zoologie, Columbia University, New-York), J.B.S Haldane (service biométrie, University collège Londres), Ashley Montagu (département d'anthropologie, Rutgers university, New Brunswick), A.E.Mourant (Blood group reference, London), Hans Nachstein (Institut de génétique, Freie universitat, Berlin), Eugène Schreider (laboratoire d'anthropologie physique de EHESS, Paris), Harry.L.Shapiro (Département anthropologie à l'Américan Museum of natural history), J.C.Trevor (archéologue et anthropologue, université de Cambridge), Henri Vallois (Directeur du Musée de l'homme et professeur au Museum d'histoire naturelle, Paris), S.Zuckerman (Département d'anatomie et école de médecine de l'université de Birmingham), + Théodorus Dobzhansky (Département de zoologie, Columbia university). La liste est composée de biologistes en grande majorité dont la plupart sont généticiens.
- 31 Voir le rapport de mission d'Alfred Métraux à New-York et à Cambridge en mai et juin 1952 pour tenter de d'accorder les positions de certains savants et des gouvernements sur la question des « races ». Cf. Archives de l'UNESCO, SS/Memo/52/2255, 16 juillet 1952.
- 32 Ce débat n'est pas clos aujourd'hui entre biologistes : la plupart n'utilisent quasiment plus le mot dans leur recherche spécialisée. Toutefois, la connaissance des origines et des causes de la diversité humaine s'affine malgré les savants, toujours aussi divisés quant à la question de savoir s'il convient ou non d'utiliser publiquement le mot « race ».

- 33 *Le Courrier de L'UNESCO*, août-septembre 1953.
- 34 D'ailleurs en 1950 et 1951, plusieurs savants consultés par l'UNESCO émettent des commentaires réservés sur le contenu et les effets potentiels de la « Déclaration sur la race ». Ils la juge trop dogmatique et doutent de ses résultats concrets. Cf. Correspondance de l'UNESCO, 323.12, A, 102 « *Statement on race* » : L.C.Dunn à R.Angell, 11 janvier 1950, O.Klineberg à R.Angell, 25 janvier 1950, W.Jagg à A.Métraux, 13 novembre 1950.
- 35 Leslie-Clarence Dunn, « *Race et biologie* », Paris, UNESCO, 1951.
- 36 H.L.Shapiro, « *Le mélange des races* », Paris, UNESCO, 1953 .
- 37 Juan Comas, « *Les mythes raciaux* », Paris, UNESCO, 1952.
- 38 Arnold Marshall Rose (1918-68) « *L'origine des préjugés* », Paris, UNESCO, 1951.
- 39 Michel Leiris, « *Race et civilisation* », Paris, UNESCO, 1951, 44 p.
- 40 Claude Lévi Strauss, « *Race et histoire* », Paris, UNESCO, 1952, 47 p.
- 41 Kenneth L.Little, « *Race et société* », Paris, UNESCO, 1958, 56 p.
- 42 Geoffrey M.Morant, « *Les différences raciales et leur signification* », Paris, UNESCO, 1952, 51 p.
- 43 Otto Klineberg dans « *Race et psychologie* », Paris, UNESCO, 1951, 36 p.
- 44 M.Jahoda dans « *Relations mentales et santé raciale* », Paris, UNESCO, 1960.
- 45 Voir la synthèse tapuscrite effectuée par un professeur d'anglais de Cannes, Marie-Magdeleine Jourtau, médaillée de la Résistance et Conseillère municipale de sa ville sur « *La question raciale dans la pensée moderne* », 1955, archives du MRAP.
- 46 Morroe Berger, « *Problèmes raciaux, l'égalité par la loi* », Paris, UNESCO, 1954.
- 47 Voir « *L'Apartheid, ses effets sur la science, la culture et l'information* », UNESCO, Paris, 1967 rééd 1972, 280 p.
Voir aussi *Chronique de l'UNESCO*, février 1967.
- 48 *Le Courrier de l'UNESCO*, n° 2, 1971.
- 49 Walter Limp, « *Anatomie de l'apartheid* », Paris, Casterman, 1972.
- 50 Cf. Archives de l'UNESCO, SWC/WS/289, 2 avril 1973.
- 51 Presses de l'UNESCO, Paris, 1974, rééd 1975.
- 52 Voir Archives de l'UNESCO, DG77/7.
- 53 *Le Courrier de l'UNESCO*, novembre 1977.
- 54 Archives de l'UNESCO, publication grise, 1979, 100 p.
- 55 Archives de l'UNESCO, DG/86/21.
- 56 Archives de l'UNESCO, DG/91/15.
- 57 *Le Courrier de l'UNESCO*, février 1992.
- 58 A cette occasion, l'UNESCO organise entre le 22 et le 26 mars 1971 un cycle de conférences sur le thème « *La question raciale et la pensée moderne* ».
- 59 *Le Courrier de l'UNESCO*, octobre 1960.
- 60 Cette conférence réunit plusieurs spécialistes de Sciences de l'éducation ou acteurs de la politique éducatives de leur pays : Juan Comas ; H.L.Shapiro, Joseph Barbag du ministère de l'Education à Varsovie (Pologne) ; Stuart Cook de l'université de New-York ; Louis François de la Commission nationale française ; H.W Haupt de la Commission allemande « *Fraternité mondiale pour l'Education* » ; I.Karve, de l'institut de Poona (Inde) ; Anthony H.Richmond de l'université d'Edimbourg ; W.M.Vickery de la National conférence of Christians and Jews (USA), ainsi que Cyril Bibby de l'institut de pédagogie de l'université de Londres Ch.E.Hendry, de l'université de Toronto (School of social work). Cf. UNESCO/SS/race/conf 3.1 (ordre du jour) et 3/10 (compte rendu préparé par A.H.Richmond)
- 61 Archives de l'UNESCO, Cyril Bibby, « *L'enseignement relatif aux questions raciales* », guide pédagogique à l'attention des enseignants du secondaire ; UNESCO/SS/race/conf 3.4, 1955, WS/045.117, 52 p..
- 62 Archives de l'UNESCO, Charles E.Hendry, « *Comment apprendre à vivre sans haine ?* », livret-guide à l'attention des instituteurs ; UNESCO/SS/race/conf 3.3, 1955, WS/045.118, 48 p.
- 63 En 1956, H.W.Haupt est invité à présenter la manière dont les problèmes raciaux sont abordés dans les écoles de la République Fédérale d'Allemagne pour alimenter la réflexion des experts. Cf. Archives de l'UNESCO, H.W.Haupt, « *Les problèmes raciaux tels qu'ils sont abordés dans son pays la République Fédérale d'Allemagne* » ; UNESCO/SS/race/conf 3.9, 1956, WS/016.61, 20 p.
- 64 Cyril H. Bibby, « *Race, préjudice and education* », London, Heinemann, 1959.
- 65 Cyril H.Bibby, « *L'Éducateur devant le racisme* », Paris, Nathan-UNESCO, 1965.
- 66 Archives de l'UNESCO, rapport du Directeur général sur l'opportunité d'élaborer un ou plusieurs instruments pédagogiques internationaux destinés à éliminer et à prévenir les mesures discriminatoires dans le domaine de l'enseignement, lors de la Xème Conférence générale, novembre 1958, 10/C/23.
- 67 *Le Courrier de l'UNESCO*, février 1961.
- 68 Archives de l'UNESCO, ED/CS/68/6/à 13, 22-24 juin 1968.
- 69 Voir le rapport intitulé « *Analyse et évaluation des résultats obtenus par l'éducation et l'information dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale* », Paris, UNESCO, 2-4 mai 1974, SHC-74/WS/16.
- 70 Archives de l'UNESCO, « *Réunion d'experts sur les aspects biologiques de la question raciale* », Moscou, 12-18 août 1964, UNESCO/SS/race/2 rev et *Revue internationale des sciences sociales*, 1965, n°1.
- 71 Ces experts sont : Nigel Barnicot, Anthropologue, university collège, Londres ; Jean Benoist, directeur du département d'anthropologie, université de Montréal ; Tadeusz Bielicki, institut d'anthropologie, Académie des sciences de Pologne, Wrocław ; A.E.Boyo, Ecole de médecine, université de Lagos ; V.V.Bunak, V.P.Yakimov, Y.Y.Roguinski et G.F.Debetz institut d'ethnographie, Moscou ; Carleton S.Coon, conservateur du musée de Pennsylvanie, Philadelphie ; Adelaida G.De Diaz Ungria, conservateur du musée de sciences naturelles, Caracas ;

Santiago Genoves, Institut de recherches historiques, université de Mexico ; Robert Gessain, musée de l'Homme, Paris ; Jean Herniaux, laboratoire d'anthropologie, faculté des Sciences, université de Paris ; Yaya Kane, directeur du centre national de transfusion sanguine, du Sénégal, Dakar ; Ramakhrisna Mukherjee, chef du département de recherches sociologiques, institut indien de statistiques, Calcutta ; Bernard Rensch, institut de zoologie, Münster ; Francisco M.Salzano, institut de sciences naturelles, Porto Alegre ; Alf Sommerfelt, recteur de l'université d'Oslo ; James N.Spuhler, département d'anthropologie, université du Michigan ; Hisashi Suzuki, département d'anthropologie, faculté des Sciences, université de Tokyo ; J.A.Valsik, département d'anthropologie et de génétique, université de Bratislava ; Joseph S.Weiner, école de médecine tropicale et d'hygiène, université de Londres.

⁷² *Le Courrier de l'UNESCO*, avril 1965.

⁷³ *Le Courrier de l'UNESCO*, avril 1965.

⁷⁴ Archives de l'UNESCO, SHC/CS/122/3 ; SHC/CS/122/4.

⁷⁵ Cf. *Le Courrier de l'UNESCO*, mai 1968. Ont participé aux travaux les personnalités suivantes : Muddatir Abdel Rahim, université de Khartoum ; Georges Balandier, Université de Paris ; Celio De Oliveira Borja, université de Guanabara (Brésil) ; Lloyd Braithwaite, université of the West Indies, Jamaïque ; Léonard Broom, université du Texas ; G.F.Debet, université de Moscou, institut ethnographie ; J.Djordjevic, université de Belgrade ; Clarence Clyde Ferguson, Howard university, USA ; Dharam P.Ghai, College university, Kenya ; Louis Guttman, université hébraïque de Jérusalem ; Jean Herniaux, université libre de Bruxelles ; A.Kloskowska, université de Lodz ; Kaba M'Baye, Premier Président de la Cour suprême du Sénégal ; John Rex université de Durham (Grande-Bretagne) ; Mariano R.Solveira, université de La Havane ; Hisashi Suzuki, université de Tokyo ; Romila Thapar, université de New-Delhi ; Ch.Waddington, université d'Edimbourg.

⁷⁶ Jean Gayon, « *Faut-il proscrire l'expression « races humaines ?* », *op.cit.*.

⁷⁷ Archives de l'UNESCO, SHC/MD/21 ; SHS-72/conf 6.3 ; réunion du 3 au 7 juillet 1972.

⁷⁸ Jean Herniaux, « *Egalité ou inégalité des races ?* », Paris, Hachette, 1969.

⁷⁹ Jean Herniaux, « *Rapport sur le concept de race* », Archives de l'UNESCO, SHC-75 /WS/11, 21 avril 1975, 28 p.

⁸⁰ Voir Jean Gayon, « *Faut-il proscrire l'expression « races humaines ?* », *op.cit.*.

⁸¹ Archives de l'UNESCO, « *Réunion de représentants de gouvernements chargés d'élaborer un projet de Déclaration sur la race et les préjugés raciaux* », Paris, 13-20 mars 1978, SS-78/conf.201/8 et 9.

⁸² Archive de l'UNESCO, Déclaration du 27 novembre 1978.

⁸³ *Le Nouveau Courrier*, « *Dialogue entre civilisations* », numéro spécial, janvier 2004.

⁸⁴ Chloé Maurel, « *La mise en pratique de l'idéal universaliste de l'UNESCO (1945-55) une mission impossible ?* », *op.cit.*.

⁸⁵ René Maheu, « *La civilisation de l'Universel* », Paris, Laffont, 1966 et *Chronique de l'UNESCO*, mars 1967.

⁸⁶ Brochure, « *L'UNESCO contre le racisme* », Paris, 2001, 56 p.

⁸⁷ Samuel P. Huntington, *Le Choc des civilisations*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2000.

⁸⁸ Voir Roger Pol Droit, « *L'Humanité toujours à construire* », Paris, éditions de l'UNESCO, 2005.

Race et appartenance ethnique : La diversité humaine et l'UNESCO

Les Déclarations sur la race (1950 et 1951)

Staffan Müller-Wille

Chercheur en philosophie de la biologie, Université d'Exeter

Le rôle actif des scientifiques dans l'élaboration des deux Déclarations sur la race produites par l'UNESCO en 1950 et en 1951 a déjà retenu l'attention de nombreux historiens et sociologues des sciences. Mais jusqu'à une date récente les chercheurs ont abordé l'histoire de ces déclarations d'un point de vue qui en faisait ressortir les aspects scientifiques au détriment de ses aspects politiques. Dans les études novatrices qu'ils ont consacrées à la réflexion scientifique sur la race, Nancy Stepan (1984) et Elazar Barkan (1996) ont décrit les Déclarations de l'UNESCO comme le dernier acte d'un drame de la dégénérescence conceptuelle. Les chercheurs ont généralement présenté le rôle de l'UNESCO comme s'il s'était borné à fournir une arène à une révolution conceptuelle opérée par la science et par elle seule.

Certaines études historiques et sociologiques n'ont commencé à modifier ce tableau qu'à une date récente (1), et cela, me semble-t-il, pour deux raisons. D'une part, la fin de la guerre froide a été suivie de conflits politiques entre des groupes définis une fois de plus par des différences raciales ou « ethniques ». D'autre part, les avancées récentes de la génomique semblent avoir remis la race au rang des objets de recherche légitimes. Le résultat de ces deux tendances récentes, c'est que la « question raciale » reste d'actualité. Autrement dit, les arguments et les définitions présentés dans les Déclarations de l'UNESCO pour démontrer que le concept de race n'est pas un concept scientifique rigoureux, sont peut-être valides sur le plan scientifique, mais ils n'ont pas réussi à éliminer ce concept sur le plan politique. Comment pouvons-nous aujourd'hui, 55 ans après la première Déclaration, expliquer cet échec sans nous contenter d'alléguer la réalité du fait racial ?

Pour répondre à cette question, il est utile d'examiner d'abord l'histoire politique des Déclarations de l'UNESCO sur la race. Les Déclarations avaient pour but de résoudre la « question raciale », dont l'enjeu principal était la légitimité du concept biopolitique de race. Autrement dit, il s'agissait de savoir dans quelle mesure les différences raciales pouvaient justifier des politiques de discrimination et de ségrégation raciale (2). La « question raciale » était très importante pour les Nations Unies. La Charte des Nations Unies de 1945 et la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide prohibent la discrimination raciale au même titre que la discrimination religieuse ou linguistique. En mettant le droit de ne pas subir de discrimination raciale au nombre des droits de l'homme, l'Organisation des Nations Unies reconnaît que la discrimination raciale pose un problème politique. D'un côté, cette reconnaissance semble impliquer que les actes de discrimination raciale préexistent à la règle de droit qui les interdit. Mais de l'autre, en interdisant la discrimination raciale, la règle de droit ouvre la possibilité de « racialiser » des conflits qui ont éclaté pour d'autres raisons. Pour établir qu'un acte de discrimination particulier est bien un acte de discrimination raciale, il faut donc faire appel aux connaissances d'experts indépendants.

Nous comprenons maintenant pourquoi les deux Déclarations de l'UNESCO sur la race ont eu une immense importance politique. Nous voyons aussi le caractère paradoxal de la réponse qu'elles donnent à la « question raciale », et le caractère non moins paradoxal de la « question raciale » elle-même. Cette réponse est, pour simplifier, que les différences raciales ne peuvent justifier les politiques discriminatoires parce que ces différences n'ont aucune signification réelle, parce qu'elles n'existent pas. Mais comment des différences qui n'existent pas peuvent-elles

donner lieu à des actes de discrimination ? Le paradoxe n'est qu'apparent. Il fait seulement ressortir le caractère progressif de l'entreprise scientifique: en progressant, la science montre tantôt qu'une chose qui paraissait réelle était imaginaire, tantôt qu'une chose qu'on avait jusqu'alors seulement imaginée était bien réelle. Le pouvoir politique de la science réside dans sa capacité à dissiper, au nom du progrès, des idées préconçues répandues dans le public. Les auteurs des Déclarations de l'UNESCO sur la race avaient manifestement l'intention de se servir de ce pouvoir.

La première Déclaration de l'UNESCO s'intitule « Déclaration d'experts sur les questions de race » (3). Elle a été rédigée en décembre 1949 par un groupe de scientifiques qui étaient pour la plupart des spécialistes de l'anthropologie sociale. Elle a ensuite été soumise à l'examen d'un certain nombre d'éminents biologistes, et l'UNESCO en a produit la version définitive le 18 juillet 1950. Cette première Déclaration donne à la « question raciale » une réponse clairement négative: « En réalité, la « race » est moins un phénomène biologique qu'un mythe social (4). » Elle propose en conséquence de remplacer le mot « race » par l'expression « groupe ethnique » (5).

La première Déclaration ayant suscité des critiques, surtout de la part des spécialistes de l'anthropologie physique, l'UNESCO a réuni de nouveau des experts, qui ont élaboré un texte intitulé « Race et différences: Déclaration d'un groupe d'anthropologues et de généticiens ». Les auteurs de cette deuxième Déclaration ont adopté des formulations plus prudentes, mis l'accent sur l'absence de preuves scientifiques et évité les affirmations catégoriques. Cependant, comme le dit Leslie C. Dunn dans son préambule, « les principales conclusions de la première Déclaration ont été maintenues » (6), - à une importante exception près: la deuxième Déclaration ne reprend pas la proposition d'abandonner ou de remplacer le mot « race » (7).

Deux autres déclarations ont été rédigées par des groupes d'experts réunis à Moscou en août 1964 et à Paris en septembre 1967. Il faut rapporter ces deux textes aux efforts des Nations Unies pour mettre au point des instruments juridiques antiracistes. On comprend alors pourquoi ils reprennent la question de la discrimination raciale et délaissent les considérations théoriques sur l'existence ou l'inexistence des races. La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, que les Etats peuvent ratifier depuis décembre 1965, a constitué un premier instrument juridique contre le racisme. Elle institue, pour assurer son application, un système de rapports obligatoires pour tous les Etats parties à la Convention, un système de réclamations entre Etats et un droit de pétition ouvert aux individus (8).

L'UNESCO s'est servie de ses déclarations précédentes pour élaborer la Déclaration sur la race et les préjugés raciaux publiée en 1978 (9). Comme la Convention internationale des Nations Unies, cette Déclaration a une portée juridique. Elle fait partie des Instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et peut être invoquée à ce titre devant les tribunaux internationaux et nationaux. En 1992, les Nations Unies ont ajouté à ces instruments une Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (10).

La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, dont le gouvernement d'Afrique du Sud a été l'hôte en 2002, a montré à quel point il était difficile d'appliquer ces instruments. Les participants étaient sur le point de s'accorder comme d'habitude sur une Déclaration et un Programme d'action, mais des problèmes se sont posés lorsqu'ils ont voulu se prononcer aussi bien sur le conflit du Moyen-Orient que sur l'histoire de la traite. A la fin, les délégations des Etats-Unis et d'Israël ont quitté la conférence; les autres pays occidentaux et les pays musulmans ont longtemps discuté pour trouver un compromis (11); la Déclaration et le Programme d'action de Durban, qui sont l'expression de ce compromis, n'ont été approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies qu'en mars 2003 (12).

Malgré le caractère politique de ces textes, on ne saurait trop insister sur le rôle actif que les scientifiques ont joué dans l'élaboration des deux premières Déclarations (celles de 1950 et de 1951). Environ 120 scientifiques appartenant à des disciplines très diverses – anthropologie

physique et sociale, génétique des populations humaines, économie, histoire de la médecine, zootechnie, etc. – ont participé à la rédaction de ces déclarations. On trouve parmi eux Theodosius Dobzhansky, Leslie C. Dunn, Sir Ronald Fisher, Julian Huxley, Claude Lévi-Strauss, Gunnar Myrdal, Herman J. Muller, Joseph Needham, Curt Stern et Pierre Teilhard de Chardin, pour ne citer que quelques noms (13). L'importance des deux premières Déclarations vient essentiellement du fait qu'elles exposent les principales distinctions conceptuelles et les principaux raisonnements qui structurent aujourd'hui notre réflexion sur la race et l'appartenance ethnique.

J'ai fait allusion plus haut à la distinction entre les termes « race » et « groupe ethnique ». La deuxième Déclaration réserve le terme « race » à des « groupes humains qui se distinguent par des traits physiques nettement caractérisés et essentiellement transmissibles », et laisse ouverte la question empirique de savoir si de tels groupes existent réellement. La première Déclaration propose au contraire d'utiliser l'expression « groupe ethnique » au lieu du mot « race » pour désigner des groupes qui diffèrent les uns des autres non seulement par des caractères physiques, mais aussi par des particularités nationales, religieuses, géographiques, linguistiques ou culturelles (14). Un argument souvent employé contre le racisme, qui associe les termes « race » et « groupe ethnique », apparaît dans les deux Déclarations: « Les groupes nationaux, religieux, géographiques, linguistiques ou culturels ne coïncident pas nécessairement avec les groupes raciaux, et les aspects culturels de ces groupes n'ont avec les caractères propres à la race aucun rapport [génétique] démontrable (15). » Les deux Déclarations soulignent que, dans l'état actuel des connaissances, cet argument s'étend aux « aptitudes innées d'ordre intellectuel ou affectif » (16).

Les Déclarations établissent clairement une autre distinction conceptuelle entre la race (qui est une catégorie infraspécifique de la taxinomie) et l'espèce. Elles affirment toutes les deux l'unité de l'espèce humaine (17). Cette affirmation se fonde apparemment sur ce qu'on a appelé depuis le « concept biologique de l'espèce », suivant lequel les espèces se composent de populations qui se croisent effectivement ou qui peuvent se croiser (18).

Les deux Déclarations présentent ensuite les races comme le résultat temporaire de processus dynamiques sous-jacents de mutation, de sélection, de séparation et de croisement qui correspondent simplement à des variations dans la fréquence des gènes. Comme le dit Dobzhansky, la race n'est pas un état, mais un devenir (19). La deuxième Déclaration en déduit les deux arguments suivants: les différences raciales ont relativement peu d'importance parce que les groupes raciaux forment un continuum et que l'ampleur des variations individuelles dépasse celle des variations raciales (20). Les deux Déclarations indiquent enfin que rien ne prouve que le « métissage » ait des effets nuisibles (21).

Les scientifiques ne se contentent pas ici de faire parler le sens commun. Ils s'en prennent à un concept qu'ils ont eux-mêmes créé (22). Le concept de race a commencé à jouer un rôle primordial dans l'organisation des sciences de la vie et des sciences humaines à la fin de l'époque des Lumières, et s'est imposé en biologie au cours du XIXe siècle (23). C'était un concept stable qui rassemblait des aspects très variés de la vie physique et sociale. Et voilà que les Déclarations de l'UNESCO décrivent les races comme des entités passagères, composées d'éléments faiblement liés entre eux ou complètement indépendants les uns des autres, soumis à de perpétuels déplacements et à des recompositions mécaniques aléatoires (24). Les scientifiques qui ont signé les Déclarations sur la race ont mis publiquement en scène une révolution conceptuelle (25).

Quelles étaient les causes profondes de cette révolution ? Au lieu de répondre à cette question, je voudrais faire trois séries de remarques susceptibles de suggérer la complexité du terrain sur lequel nous serions inévitablement entraînés si nous tentions d'y répondre.

1

Les Déclarations de l'UNESCO sur la race sont souvent apparues, pour citer William Provine, comme un témoignage du « dégoût des Américains et des Anglais instruits devant les doctrines raciales invoquées par les Nazis pour justifier l'extermination des Juifs » (26). L'initiative est

pourtant venue de l'UNESCO elle-même et plus précisément de sa Division des sciences sociales (27). Qui plus est, l'UNESCO poursuivait manifestement des objectifs politiques; elle ne voulait pas tant réconcilier le présent avec un passé horrible, ni établir la Vérité avec un grand V, que façonner l'avenir immédiat. Les deux premières Déclarations, comme j'espère l'avoir montré clairement plus haut, ne sont que le point de départ d'une longue suite d'efforts pour forger des instruments juridiques contre la discrimination raciale. De même, les Déclarations de l'UNESCO sont l'aboutissement d'une longue préhistoire marquée à la fois par l'élaboration d'instruments juridiques contre la discrimination et par les tentatives de certains scientifiques pour mobiliser leurs collègues contre le racisme (28).

Franz Boas semble avoir été la figure centrale qui a unifié le mouvement des scientifiques (29). Dès 1911, dans un ouvrage intitulé *The mind of primitive man* (L'esprit de l'homme primitif), il avait soumis le concept de race à une critique radicale fondée sur les constatations de l'anthropologie physique et culturelle et même sur celles de la génétique. Le titre de la version allemande de cet ouvrage – *Kultur und Rasse* (1914) – se réfère plus directement à son contenu. De nombreux élèves de Boas ont pris une part active à la critique des doctrines raciales dans les années 1940 (30). Deux autres groupes importants de scientifiques méritent d'être cités ici: les tenants de la Synthèse moderne, qui ont publié des brochures antiracistes dans les années 1930 et 1940 (beaucoup d'entre eux ont participé à la rédaction de la deuxième Déclaration) (31); et le « Collège visible », groupe de scientifiques britanniques de gauche réunis autour de John Desmond Bernal et de Joseph Needham (32).

Les historiens des sciences n'ont pas beaucoup écrit sur l'enrôlement de la science et des scientifiques par l'UNESCO (33). Nous avons pourtant besoin de savoir dans une certaine mesure ce qui s'est passé, parce que l'application des Instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme en matière de discrimination raciale ou ethnique doit s'appuyer sur les connaissances d'experts indépendants concernant l'existence et les conditions de vie des différents groupes raciaux ou ethniques à travers le monde. Certains auteurs ont examiné les apories qui en résultent (34). Mais on a très peu étudié la façon dont les scientifiques sont intervenus concrètement dans les conflits ethniques dans le passé récent. Nous avons ainsi perdu de vue la dimension des applications concrètes auxquelles l'étude des appartenances raciales et ethniques donne lieu, encore aujourd'hui, dans des domaines comme la santé publique, la sociologie du développement, la démographie ou l'économie.

2

Comme je l'ai noté plus haut, la première Déclaration de l'UNESCO sur la race a été largement critiquée, ce qui a conduit l'UNESCO à produire une deuxième déclaration. Celle-ci apparaît donc souvent comme l'expression d'une réaction des spécialistes des sciences de la nature contre une forme et un contenu qui porteraient l'empreinte des sciences sociales; autrement dit, comme l'effet d'un « choc » entre deux « cultures », entre une culture indéterministe, écologique et progressiste, et une culture déterministe, attachée au principe de l'hérédité et (cyniquement) conservatrice (35).

Nous avons tout lieu de nous méfier d'une opposition aussi tranchée. Il est peu vraisemblable que des spécialistes des sciences sociales aient rejeté le concept de race de façon presque naturelle. Comme George W. Stocking l'a montré dans plusieurs études, c'est seulement au milieu du XXe siècle que les spécialistes ont tracé, en matière de race, « une frontière bien définie entre les phénomènes culturels et les phénomènes physiques, entre la reproduction sociale et l'hérédité biologique » (36). D'autre part, les réactions à la première Déclaration publiées dans l'influente revue *Man* montrent que le conflit est né parmi les spécialistes des sciences de la nature, entre les représentants de ce qu'on peut appeler d'un terme vague l'« anthropologie physique » (y compris les paléontologues) et les généticiens (37).

La division provoquée parmi les scientifiques par la première Déclaration sur la race semble donc indépendante de leur répartition dans les différentes disciplines. Elle correspond plutôt à des différences de paradigme ou de logique qui reflètent l'évolution considérable de la conception que

les sciences de la vie et les sciences humaines ont d'elles-mêmes. Cinquante ans plus tard, nous pouvons, avec le recul, évaluer ce que cette évolution nous a apporté: nous lui devons l'incroyable diversité des conceptions structuralistes et post-structuralistes en sciences humaines, et la diversité tout aussi incroyable des conceptions qu'on peut rassembler sous les termes génériques de « biologie moléculaire » et, depuis peu, de « génomique ».

Contrairement à ce que beaucoup de gens pensent, les deux « cultures » sont profondément scientifiques; elles partagent la croyance que les objets de l'expérience ordinaire – comme les races, les corps ou les êtres humains – se réduisent à des éléments indépendants les uns des autres; elles sont antiholistes et antitéléologiques (38). Le relativisme des sciences humaines et le réalisme des sciences de la nature sont indissociables. Les critiques les plus anciennes du concept de race soulignaient toutes que ce concept procédait d'un préjugé courant, d'une notion « primitive » (39). Les Déclarations sur la race ne témoignent pas d'un retrait de la science d'un domaine d'étude qui s'est avéré politiquement dangereux (40). Elles témoignent au contraire de la volonté d'aller de l'avant, d'explorer de nouveaux territoires au nom du progrès scientifique. Le progrès n'est pas seulement un objet de croyance pour les scientifiques; c'est aussi quelque chose qu'ils réalisent. La science, la technique et la médecine nous donnent les moyens de changer le monde: il faut supposer que c'est précisément pour cette raison que l'UNESCO a demandé à des scientifiques de lui fournir les armes nécessaires pour lutter contre la discrimination raciale et mettre fin aux conflits raciaux. Après les excès de l'eugénisme et du racisme scientifique, la participation des scientifiques à l'action politique n'a pas diminué, mais s'est encore accrue (41).

Cela ne signifie pas que les préjugés raciaux se soient évanouis sous l'influence des scientifiques. Ces préjugés conservent leur pouvoir de séduction. En d'autres termes, la science peut nous libérer des préjugés, mais elle doit pour cela réfuter continuellement les hypothèses du sens commun qui sous-tendent notre perception ordinaire de la réalité. La science ne s'appuie pas sur le sens commun, elle nous en éloigne. Fait significatif, les déclarations ultérieures publiées dans les années 1960 ne critiquent plus le concept de race en tant que tel, mais les préjugés raciaux. Comme Yvan Gastaut l'a montré dans son intervention, depuis les années 1960 l'UNESCO n'affirme plus l'inexistence des races, mais l'existence d'un droit universel à la différence.

3

On a souvent considéré les Déclarations de l'UNESCO sur la race comme le dernier acte d'un drame de la dégénérescence conceptuelle. Suivant cette lecture, le concept de race est un concept intrinsèquement déficient qui devait tôt ou tard se révéler incapable de rendre compte des découvertes empiriques relatives à la diversité humaine (d'où la multiplication des systèmes concurrents de classification raciale au début du XXe siècle) ou céder sa place à des concepts plus rationnels, généralement liés à la Synthèse moderne (42). On impute habituellement la responsabilité de cet échec à une métaphysique essentialiste fallacieuse, ainsi qu'à la méthode correspondante qui demande à la science des définitions non équivoques (43).

Nous avons tout lieu de nous méfier aussi de cette lecture. Nous devons nous rappeler que le concept de race est d'abord un concept taxinomique, enraciné dans la pratique de la classification. En tant que tel, il n'a nullement besoin de se fonder sur des définitions non équivoques (44). Les classifications peuvent parfaitement s'accommoder d'un grand nombre d'incertitudes et d'ambiguïtés, elles peuvent opérer des divisions arbitraires et appliquer plusieurs méthodes à la fois sans perdre nécessairement pour autant leur valeur épistémique (45).

Dans le cas des êtres humains par exemple, des philosophes ont récemment soutenu qu'on pouvait raisonnablement affirmer l'existence de « races » humaines au moins dans quelques-uns des divers sens que ce terme a acquis au cours du XXe siècle, et notamment au sens de lignée ou clade; et que cet usage du terme « race » n'allait pas nécessairement à l'encontre de la conception qui voit dans le concept de race le produit d'une construction sociale (46). En 1971, invité à prendre la parole à l'occasion de l'inauguration de l'Année internationale de la lutte contre le racisme proclamée par l'UNESCO, Claude Lévi-Strauss a maintenu que le concept de « race »,

même au sens que les généticiens des populations donnent à ce terme, était une création culturelle (47). Ce discours a provoqué un scandale (48). Une trentaine d'années plus tard, Lévi-Strauss a exposé les mêmes idées dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion du 60^e anniversaire de l'UNESCO; et cette fois son discours a été apprécié.

Les définitions des Déclarations de l'UNESCO sur la race n'ont donc pas réussi à éliminer le concept de race. On assiste plutôt, depuis les années 1950, à une renaissance continue des débats sur la validité des distinctions opérées entre les races et sur la valeur morale des actes de discrimination raciale pratiqués dans les domaines de la santé publique, de l'éducation et du développement (49). Le plus récent de ces débats s'est ouvert en novembre 2004 dans un numéro spécial de *Nature Review Genetics* sur la race. De même, comme Alain Finkielkraut en particulier l'a montré, l'expression « groupe ethnique » proposée pour remplacer le mot « race » n'a pas manqué d'acquiescer quelques-unes des connotations discriminatoires qui étaient attachées à ce mot (50). Claudio Pogliano a trouvé une métaphore qui rend bien compte de ce type de persistance: le « soleil » de la race, qui brille depuis le XIX^e siècle, mais qui a perdu sa force après la Seconde Guerre mondiale, s'est immobilisé un peu au-dessus de l'horizon du discours scientifique (51).

Alors, pour reprendre la question posée autrefois par George Stocking, « qu'est-il arrivé au concept de race » pendant la seconde moitié du XX^e siècle (52) ? D'une part, il est facile de voir aujourd'hui, avec le recul, que la question de la race n'était pas de celles qu'on pouvait abolir par de simples définitions. Indépendamment de sa réalité biologique, la race joue le rôle de marqueur dans les sociétés laïques modernes, et elle va sans doute jouer ce rôle encore longtemps (53).

D'autre part, il est indéniable que, durant la seconde moitié du XX^e siècle, les scientifiques ont sans cesse trouvé de nouveaux moyens de confirmer ou de subvertir les distinctions opérées entre les races; autrement dit, de se référer à la réalité sociale des races sur d'autres plans de la réalité (sur les plans statistique, dynamique, moléculaire). Ils ont ainsi parfois supprimé et parfois rétabli certains motifs de discrimination. Des études de génomique ont récemment montré que la distribution des risques et des prédispositions génétiques variait selon les groupes raciaux. On met actuellement au point des examens génomiques destinés à déterminer les appartenances ethniques dans certains contextes judiciaires ou politiques. On examine, à des fins de santé publique, les génomes de populations entières sur la base d'un système de classification qui tient notamment compte des caractéristiques raciales (54). Toutes ces pratiques consolident en un sens les anciennes distinctions établies entre les races. Mais il serait plus juste de dire qu'elles les dissolvent en réduisant la race à des composants élémentaires (les individus, les génomes, les gènes) que la science, la technique et la médecine peuvent identifier, traiter et manipuler directement en tant que tels.

Cette situation est riche en problèmes épistémologiques, mais elle pose aussi de profonds problèmes politiques à la science. On pourrait penser qu'en se débarrassant du concept de race, qui présentait de graves défauts, on a trouvé un bon antidote contre les crimes commis au XX^e siècle au nom de la purification raciale ou ethnique. Des recherches historiques récentes sur la Shoah ont cependant fait apparaître que les scientifiques impliqués dans les crimes des Nazis ne se référaient pas à des notions primitives, « non scientifiques ». L'idéologie raciale se combinait en fait avec des connaissances scientifiques qui permettaient à la bureaucratie nazie d'organiser des déportations et des exécutions massives sur la base de dossiers individuels. C'est justement l'utilisation de la science qui explique l'efficacité et la précision terrifiantes des divers génocides du XX^e siècle, depuis la Shoah jusqu'aux massacres du Rwanda (55). Par rapport à ces événements, l'affirmation de Dobzhansky suivant laquelle la race n'est pas un état, mais un devenir, revêt une signification profondément inquiétante.

En disant cela, je n'accuse pas, comme certains, les institutions et les personnalités qui se sont engagées dans la lutte contre le racisme, d'en avoir favorisé la résurgence. Je veux seulement souligner que la confiance que nous accordons à la science ne nous dispense pas de nos responsabilités politiques. Les spectres du racisme et du génocide n'ont pas chassé du domaine

politique les scientifiques qui ont rédigé les Déclarations de l'UNESCO sur la race. Avec ces Déclarations, les scientifiques ont au contraire pris pleinement conscience, au niveau supranational, du rôle politique qu'ils avaient commencé à jouer (avec des conséquences parfois désastreuses) au XXe siècle. La question philosophique des relations entre les valeurs politiques et les valeurs scientifiques ne peut donc pas être considérée comme réglée. Elle reste essentiellement ouverte.

Références

- Aly, Götz, et Susanne Heim. 1991. *Vordenker der Vernichtung. Auschwitz und die deutschen Pläne für eine neue europäische Ordnung*. Francfort-sur-le-Main: Fischer.
- Andreasen, Robin O. 1998. A New Perspective on the Race Debate. *The British Journal for the Philosophy of Science* 49 (2):199-225.
- Barkan, Elazar. 1988. Mobilizing Scientists against Nazi Racism, 1933-1939. In *Bones, Bodies, Behaviour. Essays on Biological Anthropology*, dir. G. W. Stocking. Madison, Wisconsin: Univ. of Wisconsin Pr.
- . 1996. *The retreat of scientific racism: changing concepts of race in Britain and the United States between the world wars*. Cambridge [et al.]: Cambridge Univ. Press.
- Benedict, Ruth. 1940. *Race: Science and politics*. New York: Modern Age Books.
- Beurton, Peter. 2002. Ernst Mayr through Time on the Biological Species Concept -- a Conceptual Analysis. *Theory in Bioscience* 121 (1):81-98.
- Boas, Franz. 1949. *Race, Language, and Culture*. New York: Macmillan.
- Brace, C. Loring. 2005. *Race Is a Four-Letter Word: The Genesis of the Concept*. Oxford: Oxford University Press.
- Carlson, Elof Axel. 1987. Eugenics and basic genetics in H. J. Muller's approach to human genetics. *History and Philosophy of the Life Sciences* 9:57-78.
- Chung, Karl. 2003. On the origin of the typological/population distinction in Ernst Mayr's changing views of species, 1942-1959. *Studies in History and Philosophy of Biological and Biomedical Sciences* 34:277-296.
- Deleuze, Gilles. 1973. A quoi reconnaît-on le structuralisme? In *La Philosophie au XXe siècle. t. 4*, dir. F. Châtelet. Paris: Marabout.
- Dobzhansky, Theodosius. 1937. *Genetics and the Origin of Species*. New York: Columbia Univ. Pr.
- Dunn, L. C. et T. Dobzhansky. 1946. *Heredity, race, and society*. New York.
- Dupré, John. 1993. *The Disorder of Things. Metaphysical Foundations of the Disunity of Science*. Cambridge/Mass. - Londres: Harvard Univ. Pr.
- Edwards, A. W. F. 2003. Human genetic diversity: Lewontin's fallacy. *BioEssays* 25 (8):798-801.
- Finkielkraut, Alain. 1989. *La défaite de la pensée*. Paris: Gallimard.
- Foucault, Michel. 1991. Faire vivre et laisser mourir: la naissance du racisme. *Les temps modernes* 535:37-61.
- Gayon, Jean. 1998. *Darwinism's Struggle for Survival. Heredity and the Hypothesis of Natural Selection*. Cambridge/Mass.: Cambridge Univ. Pr.
- . 2003. Do Biologists Need the Expression 'Human races'? UNESCO 1950-1951. In *Bioethical and Ethical Issues Surrounding the Trials and Code of Nuremberg. Nuremberg Revisited*, dir. J. Rozenberg. Lewiston: The Edwin Mellen Press.

- Goodman, Alan H., Deborah Heath, et M. Susan Lindee. 2003. *Genetic Nature/Culture: Anthropology and Science beyond the Two-Culture Divide*. Berkeley - Los Angeles - Londres: University of California Press.
- Guillaumin, Colette. 1972. *L'idéologie raciste*. Paris: Gallimard.
- Hannaford, Ivan. 1996. *Race: the history of an idea in the West*. Baltimore [et al.]: Johns Hopkins Univ. Press [et al.].
- Haraway, Donna. 1997. *Modest_Witness@Second_Millennium.FemaleMan@_Meets_OncoMouse™. Feminism and Technoscience*. New York _ Londres: Routledge.
- Huxley, Julian, et A. C. Haddon. 1935. *We Europeans: A survey of 'racial' problems. With a Chapter on Europe Overseas by A. M. Carr-Saunders*. Londres: Jonathan Cape.
- Kohn, Marek. 1995. *The Race Gallery. The Return of Racial Science*. Londres: Jonathan Cape.
- Kuper, Leo. 1975. *Race, Science and Society*. Paris: Presses de l'UNESCO.
- Lévi-Strauss, Claude. 1952. *Race et histoire*: Denoël.
- . 1983. Race et culture. In *Le regard éloigné*. Paris: Plon.
- Lévi-Strauss, Claude, et Didier Eribon. 1988. *De près et de loin*. Paris: Editions Odile Jacob.
- Maio, Marcos Chor. 2000. The UNESCO Project: Social Sciences and Race Studies in Brazil in the 1950s. *Portuguese Literary and Cultural Studies* 4/5:51-64.
- Mazzolini, Renato G. Sous presse. *Las Castas: Inter-Racial Crossing and Social Structure (1770--1835)*. In *Heredity Produced. At the Crossroad of Biology, Politics and Culture, 1500-1870*, dir. S. Müller-Wille et H.-J. Rheinberger. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- McOuat, Gordon R. 2001. From Cutting Nature at its Joints to Measuring it: New Kinds and New Kinds of People in Biology. *Studies in History and Philosophy of Science* 32:613-645.
- Montagu, M. F. A. 1945. *Man's most dangerous myth: the fallacy of race*. 2^e éd. New York.
- Müller-Wille, Staffan. 2003. Joining Lapland and the Topinambes in flourishing Holland: Center and periphery in Linnaean botany. *Science in Context* 16 (4):461-488.
- Pogliano, Claudio. 2005. *L'ossessione della razza. Antropologia e genetica nel xx secolo*. Pise: Edizioni della Normale.
- Proctor, Robert N. 2003. Three Roots of Human Recency. Molecular Anthropology, the Refigured Acheulean, and the UNESCO Response to Auschwitz. *Current Anthropology* 44 (2):213-229.
- Provine, William B. 1973. Geneticists and the Biology of Race Crossing. *Science* 182 (4114):790-796.
- Smocovitis, Vassiliki Betty. 1996. *Unifying Biology. The Evolutionary synthesis and Evolutionary Biology*. Princeton/N. J.: Princeton Univ. Pr.
- Stepan, Nancy. 1984. *The idea of race in science: Great Britain, 1800 - 1960*. Réimpression, *St Antony's/Macmillan series*. Houndmills [et al.]: MacMillan [et al.].
- Stockhammer, Robert. 2005. *Ruanda. Über einen anderen Genozid schreiben*. Francfort-sur-le-Main: Suhrkamp.
- Stocking, George W. 1997. *Race, culture, and evolution: essays in the history of anthropology*. Chicago (u.a.): Univ. of Chicago Press.
- Stocking, George W., Jr. 1994. The Turn of the Century Concept of Race. *Modernism/Modernity* 1 (1).
- , dir. 1982. *Race, Culture, and Evolution: Essays in the History of Anthropology*. 2^e éd. Chicago: Chicago Univ. Pr. Edition originale, 1968.

UNESCO, 1952. *Le concept de race: Résultats d'une enquête*. Paris: UNESCO.

Weingart, Peter. 1999. Science and Political Culture: Eugenics in Comparative Perspective. *Scandinavian Journal of History* 24 (2):163-176.

Werskey, Gary. 1979. *The visible college: a collective biography of British scientific socialists of the 1930s*. New York: Holt.

Wolfrum, Rüdiger. 2001. The Elimination of Racial Discrimination: Achievements and Challenges. In *United to Combat Racism. Selected Articles and Standard-setting Instruments. Dedicated to the World Conference against Racism, racial Discrimination, Xenophobia and Related Intolerance (Durban, Afrique du Sud, 31 août -- 7 septembre 2001)*. Paris: UNESCO.

1. (Pogliano 2005), ch. 4.
2. (UNESCO 1952), 5-6.
3. D'après la version imprimée, publiée dans la revue *Man*, octobre 1950, p. 138-139.
4. (UNESCO 1952), 111.
5. (UNESCO 1952), 108-109. La proposition d'employer le terme neutre « groupe ethnique » pour désigner une population humaine distincte des autres remonte à (Huxley et Haddon 1935), 136.
6. (Kuper 1975), 348.
7. Les deux Déclarations, accompagnées des commentaires ou des critiques de divers scientifiques, ont finalement été publiées par l'UNESCO en 1952 dans une brochure intitulée *Le concept de race: Résultats d'une enquête*. D'autre part, l'UNESCO a publié sur ce sujet une série de plaquettes parmi lesquelles on trouve *Race and Biology* de L. C. Dunn (1951) et *Race et histoire* de Claude Lévi-Strauss (1952). Ces textes, ainsi que les quatre Déclarations sur la race, ont été réimprimés en anglais dans (Kuper 1975).
8. Ces différents documents sont réunis sur le site Internet du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme; (<http://www.unhchr.ch/html/intlnst.htm>). La Convention a été ratifiée depuis par 177 États (à la date du 9 juin 2004). Sur les divers instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la discrimination raciale et sur le fonctionnement des systèmes d'application de ces instruments, voir (Wolfrum 2001).
9. Elles ont constitué le « Document de réflexion I » du Comité d'experts gouvernementaux qui s'est réuni à Paris du 26 au 30 janvier 1976 pour élaborer une première version de la Déclaration. Voir Déclaration sur la race et les préjugés raciaux, Paris, septembre 1967; Document de réflexion I, Paris 1975, Documents de l'UNESCO, code SHC.76/CONF.207/COL.5 (<http://unesdoc.unesco.org/images/0001/000158/015826eb.pdf>).
10. Suivi de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, Documents de l'UNESCO, code 164 EX/16 (<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001254/125438e.pdf>), 2/8; « La Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme; De la théorie à la pratique », Documents de l'UNESCO, code 122990 (<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001229/122990eo.pdf>).
11. Rapport de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Durban, 31 août – 8 septembre 2001, HCDH, Documents des organes fondés sur la Charte, A/CONF.189/12. ([http://www.unhchr.ch/huridocda/huridoca.nsf/\(Symbol\)/A.Conf.189.12.En?Opendocument](http://www.unhchr.ch/huridocda/huridoca.nsf/(Symbol)/A.Conf.189.12.En?Opendocument)), 90-97.
12. Application des résultats et suivi méthodique de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, Résolution adoptée par l'Assemblée générale, 56/266, HCDH, Documents des organes fondés sur la Charte, A/RES/56/266 (<http://www.unhchr.ch/huridocda/huridoca.nsf/2848af408d01ec0ac1256609004e770b/b42957f3805189dcc1256c3a004c6c15?OpenDocument&Highlight=2,Durban,declaration>).
13. Voir les listes dressées dans (UNESCO 1952), 14-16, 101-106, 113. La participation de ces scientifiques à l'élaboration des Déclarations sur la race varie évidemment selon les individus: certains ont pris une part active à la rédaction des textes; d'autres, invités à les commenter, ont décliné l'invitation; les autres s'échelonnent entre ces deux extrêmes.
14. (UNESCO 1952), 11, 108-109.
15. (UNESCO 1952), 12, 108. Le mot « génétique » a été supprimé dans la deuxième Déclaration.
16. (UNESCO 1952), 15, 112.
17. (UNESCO 1952), 11, 107.
18. Le concept biologique de l'espèce remonte à Ernst Mayr; voir (Beurton 2002) et (Chung 2003). Mayr a rédigé des commentaires sur la deuxième Déclaration; ceux qui se rapportent au concept biologique de l'espèce figurent dans (UNESCO 1952), 18.
19. (Dobzhansky 1937), 62-63; cf. (Gayon 2003).
20. (UNESCO 1952), 13, 108. Pour une critique récente de cet argument, qui a été notamment vulgarisé par Richard Lewontin, voir (Edwards 2003).
21. (UNESCO 1952), 15, 112.
22. Il faut cependant avoir présent à l'esprit que les penseurs du XVIII^e siècle qui ont réfléchi les premiers sur les races humaines, comme Buffon, Blumenbach ou Kant, s'appuyaient sur des témoignages produits par le système de

- castes qui s'était développé dans les sociétés coloniales d'Amérique latine: voir (Mazzolini sous presse). Le concept de race n'a jamais été un concept purement scientifique.
23. (Foucault 1991) et (Hannaford 1996).
 24. Il est significatif à cet égard que les frontières si soigneusement tracées par les deux premières Déclarations entre le patrimoine culturel et le patrimoine physique d'une part, entre les variations spécifiques et les variations individuelles de l'autre, n'avaient jamais été bien nettes auparavant en biologie et en anthropologie: voir (Stocking 1994) et (Gayon 1998).
 25. (Stepan 1984), 170-173, (Haraway 1997), 239).
 26. (Provine 1973), 796; cf. (Stepan 1984), 172, (Haraway 1997), 239, (Haraway 1997).
 27. Voir une lettre datée du 5 janvier 1950 de Robert C. Angell, directeur par intérim de la Division des sciences sociales, à Joseph C. Needham, Bibliothèque de l'Université de Cambridge, Département des manuscrits, Collection Joseph Needham, Needham D.155-2.
 28. Par rapport aux scientifiques et aux établissements qui ont promu activement le racisme, nous savons peu de choses sur l'ancrage culturel, institutionnel et politique des scientifiques qui ont critiqué le racisme. Voir cependant (Barkan 1996), 3^e partie.
 29. (Stocking 1997) et (Barkan 1996), ch. 2.
 30. Voir par exemple (Benedict 1940) et (Montagu 1945).
 31. (Smocovitis 1996) et (Smocovitis 1996); cf. (Huxley et Haddon 1935) et (Dunn 1946).
 32. (Werskey 1979). Certains individus qui ont joué un rôle majeur dans la production des deux premières Déclarations, ont finalement fait l'objet d'importantes biographies; voir par exemple (Carlson 1987).
 33. Voir cependant (Maio 2000).
 34. Voir par exemple (Stockhammer 2005).
 35. (Provine 1973), 795; cf. (Barkan 1996), 342-43; (Hannaford 1996), 386; (Haraway 1997), 238-239.
 36. (Stocking 1994), 6.
 37. Correspondances officielles: Déclaration sur la race, 97 Reg 005. Le Secrétaire honoraire du Royal Anthropological Institute de Londres, William B. Fagg, s'est montré particulièrement actif, écrivant d'innombrables lettres à l'UNESCO et faisant même intervenir le Secrétaire d'Etat du Royaume-Uni pour assurer à l'anthropologie physique une représentation suffisante au sein du Comité.
 38. (Deleuze 1973).
 39. Voir par exemple (Boas 1949) et (Lévi-Strauss 1952).
 40. Voir, cependant (Proctor 2003).
 41. (Weingart 1999).
 42. (Barkan 1988), 3; (Stepan 1984), 173.
 43. La biologie raciale est souvent considérée comme une pseudo-science parce qu'elle s'occupe d'objets qui n'existent pas réellement (du moins pas au sens où elle le prétend), et parce qu'elle applique à ces objets une méthode défectueuse, incapable, en principe, de saisir la réalité. Il n'est donc pas étonnant (c'est même un motif de condamnation supplémentaire) qu'elle n'ait régné que pendant une période historique limitée et pour des raisons essentiellement politiques. En tant que pseudo-science, c'est à toutes fins pratiques une science dépassée, une science du passé; voir (Hannaford 1996) et (Brace 2005).
 44. (McOuat 2001) et (Müller-Wille 2003).
 45. (Dupré 1993).
 46. (Andreasen 1998).
 47. (Lévi-Strauss 1983).
 48. (Lévi-Strauss et Eribon 1988), 205-206.
 49. (Kohn 1995).
 50. (Finkielkraut 1989).
 51. (Pogliano 2005), 2.
 52. (Stocking 1982), vii.
 53. (Guillaumin 1972).
 54. (Goodman, Heath, et Lindee 2003).
 55. (Aly Heim 1991).

Commentaire

Claudio Sergio Pogliano

Professeur, Département de philosophie, Université de Pisa

Dans son exposé, Yvan Gastaut a noté que la toute jeune UNESCO avait ouvert « un vaste chantier de réflexion en race et racisme ». On ne saurait mieux définir ce qui s'est passé à l'époque, quelques années à peine après la fin de la Deuxième Guerre mondiale. L'histoire de ce « vaste chantier » auquel l'Organisation a travaillé de façon ininterrompue pendant un-demi siècle reste à écrire, et nous avons entendu aujourd'hui des suggestions très intéressantes à cet égard.

En 1903, le sociologue et militant noir William Dubois avait prévu que le principal problème du XX^e siècle serait celui de la barrière raciale et 90 ans plus tard - en 1993 - le sociologue noir Stuart Hall soutenait que la question centrale du XXI^e siècle serait la capacité d'accepter la différence. Entre 1903 et 1993, certains avaient rêvé d'un accord international proscrivant le concept même de race. Depuis, la question raciale est demeurée l'une de celles qui retiennent le plus l'attention, du fait de la persistance du racisme, comme l'ont souligné aujourd'hui nombre de nos orateurs, y compris Marcos Chor Maio, dont j'ai beaucoup appris. Je souscris à ses propositions concernant la nécessité de poursuivre les recherches.

Au cours des décennies écoulées, la race n'a cessé de faire l'objet de débats aux présupposés, aux implications et aux objectifs divers. Le mot race a pris des significations très différentes selon le lieu, le moment et le contexte, et il est surprenant qu'un terme à ce point dépourvu de toute réalité objective avérée continue à susciter des passions aussi fortes, après avoir déjà fait l'objet de tant de discours et d'activités pendant deux siècles. En tant qu'historien des sciences, je trouve particulièrement intéressant et déroutant le fait que pendant près de trois ans, au milieu du XX^e siècle, le Siècle de l'UNESCO à Paris soit devenu le cœur d'une bataille acharnée au sein de la communauté scientifique internationale. Entre 1949 et 1952, un profond différend quant à la signification et aux implications du concept de race a opposé différents secteurs de la communauté scientifique. Diverses déclarations publiques rendent compte du résultat de cette confrontation enflammée ; il en existe toutefois une histoire ou une version plus personnelle et plus confidentielle, qui mérite que l'on s'y arrête.

Je ne suis pas le premier à avoir consulté, avec la plus grande curiosité, l'ensemble des matériels concernant ces déclarations qui sont préservés dans les archives de l'UNESCO. Cet ensemble, constitué de lettres et de documents, nous fait entrevoir les coulisses du laborieux processus qui a abouti à ces déclarations. Tout a commencé, on le sait, par une session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a chargé l'UNESCO - en termes très directs et très simples - de collecter et de diffuser « des faits scientifiques destinés à faire disparaître ce qu'on est convenu d'appeler les préjugés de race ». Mais où l'Organisation était-elle censée trouver les faits scientifiques lui permettant de s'acquitter d'une mission aussi ambitieuse : surmonter et éliminer les préjugés raciaux ? S'il devait s'agir de faits scientifiques, la meilleure façon de procéder était apparemment de demander à des scientifiques de les fournir. À ce sujet, je suis tout à fait d'accord avec Staffan Müller-Wille quant à l'existence d'une extrême tension entre les aspects politiques et les aspects scientifiques de l'entreprise. Huit experts furent donc invités à passer trois jours à Paris, du 12 au 14 décembre 1949, pour débattre d'une déclaration commune et la signer. Comme l'a souligné Staffan Müller-Wille, c'est en fin de compte un groupe d'environ 120 scientifiques de disciplines diverses qui a mis au point deux déclarations. Pourquoi était-on passé de huit experts au départ à 120 en l'espace de trois ans ?

C'est l'extrême difficulté de parvenir à un consensus sur le concept de race qui fournit la réponse à cette question. Le Département des sciences sociales de l'UNESCO et ses directeurs - Art Ramus tout d'abord, Robert Angell pour une brève période et Alfred Métraux en dernier - durent entamer un long et épuisant processus afin de surmonter une succession d'obstacles. Certains passages de lettres écrites par Alfred Métraux en 1952 vous donneront une idée de l'impossibilité de sa tâche. Métraux écrit dans une de ces lettres : « Je commence à me demander si mon désir d'aboutir à un texte auquel la plupart des scientifiques pourraient se rallier n'était pas une utopie, qui pourrait bien aboutir au résultat opposé ». Ou encore « tenter de produire une déclaration qui ne suscitera pas des critiques virulentes est une entreprise ingrate. Je doute que je parvienne éternellement à afficher le sourire d'un aimable fonctionnaire cherchant à réconcilier les scientifiques, les administrateurs et le public ». Une troisième citation enfin : « Je suis épuisé et malade et je me demande si le temps n'est pas venu pour moi de retourner à mon domaine professionnel premier - l'anthropologie culturelle en Amérique du Sud. J'en suis souvent au point où j'accepterais avec plaisir n'importe quel poste de professeur, même à Kansas City ».

La publication de la première déclaration, reflétant essentiellement les opinions radicales d'Ashley Montague, a, on le sait, suscité une violente opposition de la part des spécialistes de l'anthropologie physique et des généticiens qui n'avaient pas participé à sa rédaction et, pour surmonter la situation embarrassante et inconfortable dans laquelle se trouvait l'UNESCO, Métraux entreprit, non sans peine, de réunir un groupe différent de scientifiques, qui produisirent un second texte, lequel n'en fut pas moins soumis à un laborieux processus d'examen et de révision. Tout cela donne l'impression que la jeune UNESCO s'était prise à un jeu extrêmement dangereux avec certaines sections de la communauté scientifique, dans un domaine marqué, dans un passé récent, par des événements tragiques. Engager la partie avait été relativement facile, la continuer beaucoup moins et la terminer était devenu extrêmement complexe. Quant à la relation entre la première déclaration, en 1950, et la deuxième, en 1951, elle n'a bien entendu cessé de faire l'objet de controverses et d'interprétations différentes. Ashley Montague, par exemple, estimait que le second texte était redondant dans la mesure où il ne modifiait pas le premier quant au fond. En revanche, selon Henri Valois, autre protagoniste, l'existence de la race avait été pleinement et heureusement reconnue par la seconde déclaration, alors qu'elle avait été niée par la première.

Je voudrais conclure par une autre citation du généticien et biologiste britannique J.B.S. Haldane, que j'ai trouvée dans un livre écrit en 1938. Voici ce qu'écrit Haldane : « nous devons nous rappeler que le chercheur, qu'il soit biologiste, économiste ou sociologue, fait lui-même partie de l'histoire et que s'il lui arrive d'oublier ce fait, il trompera son public et se trompera lui-même ». Il soulève là une question qui mérite sans doute que l'on s'y intéresse plus avant.

Commentaire

Jean Gayon

Professeur, Institut d'histoire et de philosophie des sciences et des techniques, Université de Paris I

Mes commentaires portent sur deux points: (1) l'évolution des déclarations successives de l'UNESCO sur la question des races et du racisme de 1950 à 1978; (2) le débat intense qui a pris place entre la première déclaration d'experts de 1950 et celle de 1951.

(1) Yvan Gastaud a retracé dans toute son ampleur l'histoire des cinq déclarations successives de 1950, 1951, 1964, 1967, 1978. Qu'il me soit permis de souligner un aspect de cette histoire. Seul le dernier de ces textes a été, au sens juridique du terme, une déclaration de l'UNESCO, c'est-à-dire un texte solennellement approuvé à l'unanimité par les États membres au cours d'une Assemblée générale de l'organisation. Les textes de 1950, 1951, 1964 et 1967 n'étaient pas à proprement parler des déclarations de l'UNESCO, mais des avis d'experts. L'anglais est à cet égard plus précis que le français. Il distingue *statement* et *declaration*, tandis que le français utilise l'unique mot "déclaration", en précisant parfois, mais pas toujours, « déclaration d'expert »¹. Une déclaration *stricto sensu* a une valeur juridique: quoiqu'elle n'ait pas de valeur contraignante, mais seulement une force morale, elle est susceptible d'être reprise dans les préambules de textes juridiques nationaux ou internationaux qui, eux, ont valeur contraignante. Une déclaration d'expert (*statement*) n'a pas de valeur du point de vue du droit international, bien qu'elle puisse être élaborée à sa demande et diffusée par elle.³

Cette précision est importante pour l'histoire qui nous intéresse. Il a fallu en effet plus de trente ans à l'UNESCO pour élaborer une déclaration officielle sur la race. Les quatre avis d'experts ont constitué des moments forts dans un vaste programme de consultations, de recherches empiriques, et d'actions éducatives, dont les trois conférenciers ont ensemble donné un panorama fouillé.

Dans ce long processus, on observe une évolution remarquable. Tandis que les trois premiers avis d'experts portent sur le seul problème de la race, le quatrième concerne les préjugés raciaux. Le questionnement s'est ainsi déplacé, en même temps que le genre d'experts a changé. Le texte de 1950 fut l'œuvre d'anthropologues et de spécialistes de sciences sociales; il accordait une importance cruciale à l'articulation des aspects biologique et culturel de la notion de race. Les deux suivants (1951, 1964) furent produits par des biologistes, qui s'attachèrent à clarifier le concept biologique de race humaine. Le quatrième (1967) s'est situé sur le terrain de l'éducation, des sciences politiques et du droit. Enfin la déclaration officielle de 1978 se situe presque exclusivement sur le même terrain. L'UNESCO est ainsi passé d'une approche théorique à une approche pratique de la question des races. La question de la nature de la race au regard de l'anthropologie et de la biologie s'est donc effacée au profit d'une vision de la race comme un "signifiant social" porteur de violence, pour reprendre l'heureuse expression de Colette Guillaumin⁴.

Comme l'a montré Chor Maio, les enquêtes de terrain que l'UNESCO a suscitées sur la question raciale au Brésil ont incorporé toutes sortes d'aspects non génétiques, qui relevaient d'une analyse sociale et politique. Ceci n'a pas été un cas isolé. Une étude d'ensemble sur les enquêtes soutenues par l'UNESCO montrerait que, d'une part, l'organisation a très vite privilégié des recherches sur la diversité biologique humaine qui ne se limitaient pas à la dimension génétique (en s'intéressant à la variabilité phénotypique induite par des conditions d'existence

particulières), d'autre part a accordé une importance croissante aux programmes de recherche sur les sources des préjugés raciaux et sur les moyens à utiliser pour les faire régresser.

L'UNESCO a ainsi aidé à comprendre que le sort de la notion de race ne se joue pas principalement sur le terrain de la biologie, ou même de l'anthropologie. Le mérite de l'UNESCO est d'avoir su évoluer sur cette question, et d'avoir pris le temps et les moyens nécessaires à une telle prise de conscience.

(2) Mon second commentaire porte sur l'étrange débat qui s'est développé après la publication du premier avis d'experts de 1950. Cet épisode a été amplement relaté par certains de ses protagonistes⁵, et réexaminé par des historiens et philosophes⁶. Le texte de 1950 suscita de vives critiques de la part d'un certain nombre de biologistes, qui s'exprimèrent en particulier dans la revue anglaise *Man*, publiée par la Société royale d'anthropologie de Londres. En réponse, l'UNESCO organisa une nouvelle consultation, justifiée en ces termes: "Certains n'ont pas compris la portée réelle des critiques et commentaires faits sur la Déclaration [*Statement*]; ils y ont vu une victoire du racisme et une défaite de l'humanitarisme naïf. Dans le but de dissiper les équivoques, il a été nécessaire de réunir un second groupe de savants, constitué exclusivement de spécialistes d'anthropologie physique et de généticiens. Ceux-ci ont été choisis de préférence parmi les personnalités qui avaient exprimé un désaccord avec la Déclaration, et se sont vu demander de concevoir un texte reflétant plus exactement les conceptions des cercles scientifiques."⁷ On demanda donc à une centaine de biologistes environ, de fournir par écrit des commentaires sur la déclaration d'experts de 1950. Puis un groupe plus restreint de douze généticiens et biologistes-anthropologues fut réuni à Paris du 4 au 9 juin 1951, et rédigea un nouveau texte.

Si l'on compare les textes de 1950 et 1951, on est frappé par leur accord sur la plupart des points. L'un et l'autre déclarent d'emblée que les êtres humains appartiennent à la même espèce. L'un et l'autre soulignent que, d'un point de vue biologique, les races doivent être conçues comme des populations en évolution et partiellement isolées, dont les différences sont descriptibles en termes de fréquences géniques. Ils rejettent également l'équivalence des notions de culture et de race, minimisent l'idée d'une détermination génétique des différences culturelles, expliquent celles-ci par l'histoire sociale propre des groupes humains, et disent que les classifications raciales ne doivent prendre en compte que des caractéristiques physiques, et non des différences psychologiques ou culturelles. Les deux déclarations relèvent aussi l'absence de consensus entre les anthropologues sur la classification des races humaines, et insistent sur l'idée que les groupes raciaux désignés par les anthropologues comme des races doivent être envisagés dans une perspective dynamique et évolutionniste, et non de manière statique. Enfin les deux textes soulignent que le croisement des races humaines est un processus extrêmement ancien et important dans l'espèce humaine, sans effet biologique négatif, mais dont les effets sociaux peuvent être bons ou mauvais selon les circonstances historiques. Les deux textes se ressemblent donc beaucoup sur le fond.

On constate cependant deux différences significatives. D'abord, le texte de 1950 est plus emphatique et plus chargé d'émotions que celui de 1951. Par exemple, le paragraphe conclusif de la première version dit que "les recherches biologiques viennent étayer l'éthique de la fraternité universelle; car l'homme est, par tendance innée, porté à la coopération". Cette phrase, et d'autres semblables, ne figurent pas dans le texte de 1951. La seule différence vraiment significative réside cependant dans la disparition, dans la seconde déclaration, des deux phrases suivantes:

« Les graves erreurs entraînées par l'emploi du mot 'race' dans le langage courant rendent souhaitable qu'on renonce complètement à ce terme lorsqu'on l'applique à l'espèce humaine et qu'on adopte l'expression « groupes ethniques. »

« Il convient de distinguer entre la 'race', fait biologique, et le 'mythe de la race'. En réalité, la 'race' est moins un phénomène biologique qu'un mythe social. »

Ces deux phrases étaient précisément celles qui avaient provoqué les réactions des biologistes dans la revue *Man*. La déclaration de 1951 ne fait pas du tout allusion à l'idée selon laquelle le concept de la race pourrait n'avoir aucune pertinence biologique et n'être qu'un 'mythe' dans le cas de l'espèce humaine. Corrélativement, elle se garde bien d'inviter à ne plus employer ce mot.

L'analyse des débats qui ont conduit à la seconde déclaration⁸ montre que deux camps se sont affrontés. Julian Huxley et Ashley Montagu (rédacteur de la première déclaration) ont plaidé pour l'abandon du mot 'race', jugé scientifiquement confus et politiquement dangereux. Theodosius Dobzhansky et Leslie Dunn (rédacteur de la seconde déclaration), ont plaidé en sens contraire. Pour eux, c'était une erreur pour les biologistes que d'éviter ostensiblement un terme populaire; mieux valait utiliser le mot et faire comprendre au public que son contenu scientifique avait totalement changé. Les quatre biologistes que nous avons mentionnés ont participé à l'élaboration des deux déclarations. Leur désaccord sur l'usage du mot « race » n'était pas nouveau. Chacun d'entre eux s'était expliqué sur le sujet à plusieurs reprises dans les années 1930 et 1940⁹. Tous avaient été notoirement engagés dans des actions publiques antiracistes, et entretenaient des rapports amicaux et étroits les uns avec les autres.

La controverse a donc été une controverse *entre biologistes*, et non entre biologistes et spécialistes de sciences sociales. Elle ne recouvrait ni un désaccord scientifique, ni un désaccord idéologique profond sur la question du racisme. Elle n'a en fait porté que sur l'utilisation ou non d'un vocabulaire racial. Dobzhansky a joué un rôle capital dans la querelle, en distinguant deux questions, celle de savoir s'il existe objectivement des races humaines et celle de savoir s'il y a objectivement des "différences raciales" entre les hommes. À la première question, Dobzhansky répondait que toutes les classifications raciales humaines étaient arbitraires, et relatives aux buts théoriques ou pratiques qu'on se donne. À la seconde question, il répondait qu'il existe objectivement des "différences raciales" [*race differences*] entre les hommes. Par là, il entendait qu'une part des différences génétiques observables entre les hommes est le résultat d'une évolution diversifiante qui s'observe dans l'espèce humaine comme dans toutes les espèces, et qui résulte de facteurs comme l'isolement géographique ou la pression sélective de certains facteurs environnementaux. Cette distinction subtile était capitale aux yeux d'un évolutionniste qui a, plus que tout autre, guerroyé contre les conceptions typologiques des espèces et des populations. Cette conception était aussi partagée par les autres biologistes qui ont participé à la rédaction des déclarations de 1950 et 1951. Mais chez les uns elle conduisait à plaider pour l'abandon du terme désuet de race et son remplacement par un autre terme (tel que celui de 'population'); Dobzhansky et Dunn pensaient au contraire qu'il était préférable de ne pas aller contre un usage populaire renvoyant à des réalités aussi banales que la taille ou la couleur de peau, et de tout faire pour éduquer le public. C'est dans cet esprit que Dunn et Dobzhansky, reprenant une distinction qu'ils avaient faite dans *Hérédité, race et culture*, ouvrage antiraciste efficace paru en 1946 (14 éditions anglaises, nombreuses traductions), ont obtenu que la seconde déclaration ait pour titre "Déclaration sur la nature de la race et sur les différences raciales", et non simplement "Déclaration sur la race", titre du texte de 1950.

Cinquante ans plus tard, les biologistes n'utilisent quasiment plus le terme de 'race' dans leurs travaux professionnels, sauf parfois en botanique. Le terme demeure aussi en usage dans la littérature relative aux espèces domestiques. Mais il faut bien reconnaître qu'ils demeurent aussi divisés qu'ils l'étaient en 1951 sur la question de savoir s'il convient d'utiliser le mot dans un contexte de communication avec le public sur le sujet de la diversité biologique humaine.

Je voudrais ajouter pour terminer une précision qui ajoute à la complexité de l'histoire que j'ai résumée. La déclaration d'experts de 1950 proposait de remplacer le mot 'race' par celui de 'groupe ethnique'. Elle reprenait en fait un slogan que Montagu avait inlassablement repris depuis son grand livre de 1942 *Man's Most Dangerous Myth: the Fallacy of Race* [Le plus dangereux des mythes humains: le sophisme de la race]. Mais cette proposition a été mal comprise. Montagu,

en effet, entendait 'groupe ethnique' en un sens biologique, c'est-à-dire au sens d'une population de composition génétique particulière, déterminée par des facteurs physiques autant que culturels (donc une population au sens des généticiens des populations). Pour l'aspect proprement culturel des groupes humains communément appelés races, Montagu avait proposé d'utiliser le mot 'caste'¹⁰. Dobzhansky, ami proche de Montagu, savait cela. C'est pourquoi il a écrit plus tard : "Parlez de groupes ethniques si vous voulez, mais une phrase telle que "il n'y a pas de races dans l'espèce humaine, il n'y a que des groupes ethniques" induit en erreur. D'un point de vue biologique, les groupes ethniques sont la même chose que les races, les sous-espèces, les lignées. Soutenir que si l'humanité avait des races, alors le préjugé racial serait justifié, c'est justifier le préjugé racial¹¹."

Ceci me ramène à ma première remarque. Le trait le plus saillant de l'évolution du problème racial depuis 1945 a été de comprendre que le vrai problème n'est pas celui de la nature biologique raciale, mais celui des préjugés et comportements racistes. Et si tel est le problème, il est évident qu'il faut en parler, ce que l'UNESCO a fait abondamment depuis soixante ans.

Références

- Ashley Montagu, M. F. , ed. 1962. *The Concept of Race*, New York, Free Press.
- Ashley Montagu, M. F. 1942. *Man's Most Dangerous Myth: The Fallacy of Race*, New York, Columbia University Press, 1942 (1st ed.)
- Ashley Montagu, M.F., 1951. *Statement on race; an extended discussion in plain language of the UNESCO Statement by experts on race problems*, New York, Schuman.
- Ashley Montagu, M. F. , ed. 1962. *The Concept of Race*, New York, Free Press.
- Ashley Montagu, M. F., 1964. *Man's Most Dangerous Myth: The Fallacy of Race*, 4th ed, Cleveland and New York, The World Publishing Company.
- Ashley Montagu, M. F., 1972. *Statement on race; an annotated elaboration and exposition of the four statements on race issued by the United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization*, 3rd ed., New York, Oxford University Press.
- UNESCO, 1972. *The Race Concept. Results of an Enquiry*, Paris, UNESCO.
- Barda, L., 2002. *L'UNESCO face au problème du racisme 1949-1953*. Mémoire de maîtrise d'histoire réalisé sous la direction de Nathalie Richard et Pietro Corsi, Université Paris 1.
- Barda, L., 2004. *L'Antiracisme de l'UNESCO dans les années soixante. Deux déclarations autour de la question raciale*. Mémoire de DEA réalisé sous la direction de Véronique De Rudder, Université Paris 7.
- Dobzhansky, Th. 1962. *Man Evolving — The Evolution of the Human Species*, New Haven and London, Yale University Press.
- Dunn, L. C. 1954. *Race and ideology*. Paris, UNESCO.
- Dunn, L.C., & Dobzhansky, Th., 1946. *Heredity, Race and Society*, New York, New American Library. Trad. fr.: *Hérédité, race et société*, Bruxelles, Dessart, 1964.
- Gayon, J. 1997. "Le philosophe et la notion de race", *L'Aventure humaine*, n° 8, pp. 19-43.
- Gayon, J., 2002a. "Faut-il proscrire l'expression 'races humaines'. UNESCO, 1950-1951", *L'Aventure humaine*, n°12/2001, "La société et ses 'races'", Paris, Presses Universitaires de France, 2002, pp. 9-40.
- Gayon, J, 2002b. "Y a-t-il un concept biologique de la race ?", *Annales d'histoire et de philosophie du vivant*, 6 (2002): 155-176.

Gayon, J., 2003. "Do the Biologists need the Expression 'Human Race' ? UNESCO 1950-1951", in *Bioethical and Ethical Issues Surrounding the Trials and Code of Nuremberg*, Jacques Rozenberg (ed.), New York, Edwin Melon Press, pp. 23-48.

Guillaumin, C., *L'Idéologie raciste. Genèse et langage actuel*. Paris et La Haye, Mouton, 1972.

Huxley, J., 1941. *Man Stands Alone*, New York and London, Chatto and Windus, 1941, pp. 106-112.

Lenoir N., et Mathieu, B., 1998. *Les normes internationales de la bioéthique*. Paris, Presses Universitaires de France, coll. "Que sais-je ?".

Liebermann, L., Lyons, A., & Lons, H., 1995. "An Interview of Ashley Montagu", *Current Anthropology*, vol. 36, n°5, pp. 835-844.

Pogliano, C. "Statements on Race dell'UNESCO: cronaca di un lungo travaglio (1949-1953)", *Nunciatus — Annali di Storia della Scienza*, fasc. 1, 2001.

UNESCO, 1972. *The Race Concept. Results of an Enquiry*, Paris, UNESCO.

¹ Voici les titres français des quatre avis d'experts sur la race élaborés dans le cadre de l'UNESCO: "Déclaration d'experts sur la race" (1950); "Déclaration sur la nature de la race et sur les différences raciales, par des anthropologues physiques et des généticiens — juin 1951" (1951); "Propositions sur les aspects biologiques de la question raciale – Moscou août 1964" (1964); "Déclaration sur la race et les préjugés raciaux" (1961). Ces titres sont à comparer avec les titres en langue anglaise: "Statement by Experts on Race" (1950); "Statement on the Nature of Race and Race Differences, by Physical Anthropologists and Geneticists — June 1951" (1951); "Proposals on the Biological Aspects of Race" (1964); "Statement on Race and Racial Prejudice" (1967). Les textes de ces quatre déclarations ont été publiés de nombreuses fois. On les trouvera aujourd'hui aisément, pour la version anglaise, dans *Encyclopaedia of Human Rights*, 2nd ed., E. Lawson (ed.), Washington and London, 1996, "Race". Pour la version française, voir *Le racisme devant la science*, Paris, UNESCO/Gallimard, 1973, pp. 361-385.

³ Sur la question générale des déclarations des organismes internationaux, voir Lenoir & Mathieu, 1998, p. 44. Dans le cas des déclarations de l'UNESCO sur la race, voir Gayon, 2002a, pp. 9-12 et 36-40.

⁴ Guillaumin, 1972. Voir aussi Gayon, 1997 et Gayon, 1997, 2002b.

⁵ Ashley Montagu, 1951, 1962, 1964, 1972; UNESCO, 1952;

⁶ Gayon, 1997, 2002a, 2003. Pogliano, 2001. Müller-Wille (ce volume). Voir aussi les deux beaux mémoires inédits, extrêmement détaillés, réalisées par Louis Barda, sur l'ensemble des déclarations sur les races et le racisme de l'UNESCO, et sur l'évolution de la politique générale de l'organisation à cet égard (Barda, 2002, 2004). Il vaudrait sans doute la peine que l'UNESCO fasse connaître ces travaux, dont nous avons pris connaissance à l'occasion du colloque de 2005. Ces études sont sans équivalent.

⁷ Texte reproduit dans UNESCO, 1952, p. 7.

⁸ Gayon 2002a, 2003.

⁹ Huxley, 1941; Ashley Montagu, 1942; Dunn & Dobzhansky, 1946; Dunn, 1951.

¹⁰ Ashley Montagu, 1942, p. 74.

¹¹ Dobzhansky, 1962, p. 269.

Politique démographique et question raciale en Amérique latine

Kathleen A. Tobin

Professeur associé, Etudes de l'Amérique latine, Université de Purdue, Calumet, Hammond

J'ai été heureuse d'être admise comme intervenante au Colloque sur l'Histoire de l'UNESCO, après avoir proposé une communication sur la politique démographique des États-Unis en Amérique latine. Bien que mes travaux sur la régulation des naissances et l'histoire démographique comprennent plusieurs articles et deux livres, mes recherches sur le rôle joué par l'UNESCO dans la régulation des naissances au niveau international en sont à leur début. Le fait que mon travail ait été inscrit au programme du groupe chargé de « La notion de race » m'a surpris, dans la mesure où je ne parlais pas de race dans ma proposition initiale. Je ne savais pas précisément dans quelle mesure la communauté internationale des chercheurs avait reconnu le rôle joué par la race dans l'histoire de la régulation des naissances et des politiques démographiques. Depuis une dizaine d'années, mes recherches montrent qu'il y a des liens entre le mouvement de régulation des naissances aux États-Unis et des préoccupations d'ordre racial, tant dans le pays qu'à l'étranger. Mais j'avais des doutes quant à la façon dont les historiens de l'UNESCO pourraient interpréter ces relations.

Les catégories en vigueur dans les premières décennies du XX^e siècle s'apparentaient à ce qu'on appellerait aujourd'hui les groupes ethniques ou nationalités et s'inséraient dans un contexte plus général de hiérarchisation des races. À mesure que le mouvement de régulation des naissances s'est internationalisé, les notions de différenciation raciale et de peur suscitée par la démographie ont pris un sens plus général faisant intervenir les idées de nationalisme, d'impérialisme, de colonialisme et d'eugénisme, répandues à l'époque. Les néo-malthusiens formaient un groupe puissant au sein du mouvement international pour la régulation des naissances, et faisaient pression afin que la Société des Nations n'accepte parmi ses membres que les nations ayant mis en place un programme rigoureux de régulation des naissances. Selon la doctrine malthusienne, la surpopulation contribue à raréfier les ressources, ce qui conduit à la guerre. C'est pourquoi, les néo-malthusiens, dans la période suivant la Première Guerre mondiale, défendaient l'idée qu'il n'y aurait la paix à l'avenir que si l'on maîtrisait la croissance démographique. Toutefois, alors que Thomas Malthus, philosophe de la fin des Lumières, ne pouvait guère prôner autre chose que des mariages plus tardifs, le monde moderne avait quant à lui commencé à adopter les moyens de contraception. Les défenseurs de la régulation des naissances dans les années de l'entre-deux-guerres avaient intégré à leur plaidoyer une myriade d'enjeux (les ressources, la paix, l'économie, la protection sociale, le développement futur), mais l'idée de race était toujours sous-jacente à ces discussions.

L'origine de l'UNESCO fournit un excellent point de départ pour avancer dans le débat sur la régulation démographique et la question raciale. Non pas tant comme un point de départ chronologique, mais plutôt comme un espace conceptuel permettant une discussion indirecte et une remise en contexte. Les Nations Unies ont occupé une place centrale en ce qui concerne la question de la régulation des naissances en adoptant et en mettant en œuvre des programmes pour le développement économique, la paix, les ressources durables et l'accès aux responsabilités. Grâce au travail de spécialistes des sciences de l'homme et de la vie, l'UNESCO a permis d'explorer la condition humaine dans une direction qui soutient la régulation des naissances. Elle a également ouvert la voie à des débats sur le sens biologique de la race.

Les présentations sur « la question raciale » organisée pendant la conférence de novembre ont montré que beaucoup de recherches ont été faites sur les déclarations de l'UNESCO au sujet

de la race au cours des années 1950. Le travail très complet présenté par Staffan Muller-Wille, Yvan Gastaut, Marcos Chor Maio, Jean Gayon et Claudio Pogliano, est impressionnant et devrait au bout du compte être une contribution majeure au corpus issu du Colloque d'Histoire. Les analyses traitant de l'évolution des positions antiracistes de l'UNESCO ont été tout particulièrement remarquables. Les débats sur la race après la Seconde Guerre mondiale et au début de la guerre froide étaient indissociables de l'origine même de l'Organisation des Nations Unies. Les délégués de la Société des Nations qui l'avait précédée s'étaient efforcés de reconstruire un monde brisé et de préparer un avenir pacifique après la Première Guerre mondiale et, un peu moins de trente ans plus tard, les délégués des Nations Unies tâchaient de faire de même. Le nouveau processus de paix prendrait davantage en compte le rôle directeur des scientifiques à mesure que l'UNESCO suivrait les traces d'autres associations scientifiques internationales et d'autres projets scientifiques. La présence croissante de scientifiques et la valeur reconnue à la science étaient essentielles pour toute étude sérieuse sur l'état du monde et tout débat sur son avenir. La question de la race faisait pleinement partie de ce processus.

Les études sur la race n'étaient pas nouvelles dans le champ scientifique, bien au contraire. Mais dans la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, elles prirent un sens nouveau. Le monde entier avait les yeux tournés vers l'atrocité du génocide commis au nom de la purification raciale sous Hitler dans l'Allemagne nazie et son rôle dans le déclenchement de la guerre. Si les Nations Unies voulaient vraiment reconstruire un monde pacifié, il leur faudrait affronter la question raciale. Toutefois, dans les recherches présentées jusqu'ici, on n'a pas suffisamment examiné l'évolution des travaux scientifiques sur la question de la race tout au long de la période avant et après la Seconde Guerre mondiale. Parmi les participants au Colloque d'Histoire, il semble y avoir un consensus sur le fait que l'UNESCO a joué un rôle majeur quand les débats entre intellectuels sur les questions raciales, tels qu'ils se déroulaient depuis les Lumières, connurent une réorientation remarquable. Non seulement l'intensité du débat avait décliné, ne parvenant plus à déchaîner les passions comme par le passé, mais l'UNESCO s'est employée à mettre l'antiracisme au premier plan. Cependant, il y a encore du travail à faire pour clarifier la chronologie des événements entre 1930 et 1950, ce qui permettrait de mieux expliquer comment la communauté scientifique internationale en est arrivée à ses conclusions sur la race.

Selon Pogliano, les années 1930 ont produit de nouvelles analyses sur la race, du fait que les anthropologues ont fait face à des avancées dans une discipline nouvelle : la génétique humaine. Les classifications raciales, qui avaient été fondamentales dans l'étude de l'homme, étaient envisagées sous un nouvel éclairage. Placer les recherches du milieu du siècle sur le fond du fascisme, de la décolonisation et de la montée de l'hégémonie américaine, nous aide à mieux comprendre le climat dans lequel les scientifiques menaient leurs travaux. Je suis d'accord avec Pogliano sur le fait que les nouvelles considérations scientifiques sur la race devraient être étudiées dans le contexte de l'histoire politique. Je pense que c'est tout particulièrement vrai pour les disciplines qui traitent de l'homme, car l'Histoire est l'histoire de l'homme. Bien que certains soutiennent qu'il faille dissocier les recherches scientifiques de ce qui se passe dans le monde extérieur, dans le cas des recherches sur la race, l'histoire politique est un élément essentiel. La classification des êtres humains est inévitablement politique, dans la mesure où c'est elle qui met en place les catégories de supériorité et d'infériorité. Plus important encore, la classification, par les scientifiques, des hommes en différentes races a été encouragée par des forces politiques. Cela a été le cas pendant près de deux cents ans et cette seule raison interdit de croire que l'essence de la pensée raciale pourrait si rapidement disparaître du monde intellectuel.

Muller-Wille confirme que le concept de race a joué un rôle central dans les sciences de la vie et de l'homme depuis la fin des Lumières et que ce concept a profondément changé au milieu du XX^e siècle. L'UNESCO a joué un rôle déterminant dans cette réorientation, en publiant, en 1950 et 1951, des déclarations sur la question de la race qui posent les principes fondamentaux de la lutte contre le racisme et contre la possibilité même d'user d'un argumentaire raciste comme on pouvait le faire par le passé. Ces déclarations résultaient du travail de quelque 120 scientifiques et affirmaient qu'il n'y avait pas de lien génétique entre la culture et la race parmi des groupes dont

les différences étaient d'ordre national, religieux, géographique et linguistique. Muller-Wille estime que ces déclarations sont révolutionnaires et je suis d'accord avec le fait qu'elles constituent une évolution remarquable par rapport à la façon dont on avait jusque-là envisagé la question raciale. Il a également présenté une enquête détaillée sur les différentes façons dont on définissait ces distinctions entre les hommes. Toutefois, je souhaiterais qu'il aille plus loin en envisageant ces nouvelles catégories dans le contexte de l'histoire politique. L'importance de la réorientation justifie qu'on fasse un examen plus poussé des motivations et des conséquences. Ses travaux sur la philosophie de la biologie et l'étude du génome humain devraient l'aider à suivre le fil de la classification qui court tout au long du XX^e siècle jusqu'aux recherches contemporaines des scientifiques travaillant pour l'UNESCO.

Les travaux de Chor Maio, en tant que spécialiste de l'histoire de l'Amérique latine, méritaient une attention particulière. J'ai trouvé stimulant le propos par lequel il affirme que l'étude, par l'UNESCO, des relations raciales au Brésil était fondée sur une « fausse image », dans la mesure où cela confirme que les intellectuels peuvent entreprendre des recherches afin de prouver une idée préconçue, qui est en fait erronée. Si l'étude des relations raciales au Brésil était parvenue à la conclusion attendue - le présupposé étant que le Brésil était une démocratie raciale - ces travaux auraient simplement été considérés comme une nouvelle contribution importante à la réflexion sur la question de la race. Mais les complexités qui en résultèrent permettent d'attirer l'attention sur l'inexactitude d'une hypothèse en science, ici, en sciences sociales. On peut également y voir comment on peut avoir une influence politique en formulant une hypothèse. Dans un certain nombre des présentations qui ont été faites au cours du Colloque d'Histoire, la relation entre la science et la politique a été démontrée et cette question justifie une attention particulière dans l'examen de la biologie des races.

La relation entre politique et science est clairement liée à la question de la race. Et lorsque nous cherchons à évaluer les apports de l'UNESCO aux nouvelles idées sur la classification des êtres humains, il est important de prendre en compte, non seulement les travaux des biologistes et des anthropologues, mais aussi ceux des sociologues, des économistes et des représentants d'autres disciplines. Mais il est tout aussi important de prendre en compte la question de la race - et, en fait, la classification des êtres humains quelles que soient les catégories utilisées - car cette question rejoint le problème, plus vaste, de la démographie et de l'élaboration d'une politique démographique. La politique démographique a été un élément essentiel des programmes de l'UNESCO dès l'origine de l'Organisation. Les dirigeants de l'UNESCO ont envisagé les problèmes des migrations, de la densité démographique et de la régulation des naissances de diverses façons en rapport avec le développement économique et le bien-être en général. D'autres acteurs politiques ont utilisé le savoir de l'UNESCO pour mettre en œuvre des projets qui intégraient l'éducation à la régulation des naissances dans les programmes sur la santé, et l'UNESCO a accepté le soutien de fondations dont les dirigeants pensaient que la régulation des naissances était déterminante dans tout programme de développement efficace. Dans les années 1970, rares étaient ceux qui mettaient en question la nécessité de la régulation des naissances en Asie, en Afrique et en Amérique latine. C'est dans ce contexte que nous devons considérer l'appui des États-Unis à la maîtrise de la croissance démographique dans les pays en voie de développement. Jusqu'aux querelles politico-religieuses soulevées, pendant la présidence de Ronald Reagan, autour de la question de l'avortement, les États-Unis ont soutenu l'effort des Nations Unies pour mettre en place des programmes de régulation des naissances en Amérique latine.

Mais la maîtrise de la croissance des populations indigènes et africaines en Amérique latine a commencé avant la création de l'UNESCO et de l'ONU. Replacées dans leur contexte chronologique, ces pratiques sont le reflet des réactions aux théories raciales qui ont eu lieu dans d'autres régions du monde. L'extermination de la population indigène en El Salvador et l'introduction de la stérilisation eugénique à Porto Rico pendant les années 1930 demandent un nouvel examen en relation avec les conceptions alors mises en avant par la biologie des races. De

plus, les pratiques ultérieures de régulation démographique en Amérique latine dans la période d'après-guerre méritent une place dans l'histoire de l'UNESCO à cette période.

Ma participation au Colloque d'Histoire de l'UNESCO m'a aidée en m'offrant une perspective plus vaste et mieux informée sur la façon dont les chercheurs, partout dans le monde, ont abordé la position de l'UNESCO sur la question de la race, cela me permettra d'envisager le problème d'une manière plus pertinente et plus juste dans mes travaux à venir sur la régulation des naissances. Je voudrais encourager ceux qui ont déjà mené des recherches sur les notions scientifiques de race à les poursuivre en envisageant aussi les raisons politiques qui ont pu conduire les scientifiques à se pencher sur le sujet. En outre, je voudrais les encourager à examiner toutes les incidences politiques visibles résultant de ces recherches scientifiques. Par conséquent, je prendrai en compte les recherches remarquables qui ont été faites au sujet de l'évolution complexe, dans les années 1950, des déclarations sur la question de la race, en essayant d'y intégrer dans la mesure du possible les travaux effectués sur les deux décennies antérieures. Plus précisément, j'ai l'intention d'examiner la façon dont l'évolution de la philosophie de l'UNESCO au sujet de la race a pu donner naissance à une nouvelle compréhension de la démographie en Amérique latine.



Les idéaux à l'épreuve de l'histoire

Table ronde 4

Réconciliation, reconstruction et dialogue

*« L'incompréhension mutuelle des peuples a toujours été, au cours de
l'histoire, à l'origine de la suspicion et de la méfiance entre nations »*

Préambule de l'Acte constitutif

Jeudi 17 novembre 2005

Introduction

Germán Carrera Damas

Président de la table ronde, Président du Comité scientifique pour l'histoire générale de l'Amérique latine, Caracas

On m'a demandé de vous parler de ce que l'UNESCO a accompli par la voie de l'*Histoire générale de l'Amérique latine*. Je suis le président du comité de rédaction, dans le cadre duquel travaillent près de 250 historiens d'Amérique latine. On a déjà publié six volumes et on travaille maintenant aux trois derniers volumes.

Qu'est-ce que je peux vous dire sur cette *Histoire* ? Je suis un historien professionnel. J'ai été professeur à l'Université de Caracas pendant presque trente ans. J'ai publié quelques livres et je peux vous dire que le fait de travailler à l'*Histoire générale de l'Amérique latine* a été pour moi presque un postdoctorat en histoire parce que je crois avoir commencé à comprendre une chose très simple : l'histoire peut séparer les peuples, l'histoire peut rapprocher les peuples. C'est ce que j'ai appris après plus de quinze ans que je travaille à cette *Histoire*.

Comme vous le savez tous, l'Amérique latine, c'est un fait nouveau dans l'histoire du monde et les nations d'Amérique latine ont moins de deux siècles d'existence. Alors, pour nous, toute notre histoire c'est l'histoire contemporaine, et la caractéristique fondamentale de l'histoire contemporaine, c'est de créer des problèmes : problèmes de limites, problèmes de préséance, etc. Mais pour nous, en plus, le fait que nous sommes le résultat de la partition d'un empire et non pas une agrégation de sociétés qui étaient déjà, si l'on peut dire, formées, a posé un problème supplémentaire. Ici, la séparation de l'Empire espagnol a été une partie fondamentale de la formation de notre nationalité. Cela étant, il y a toujours eu des problèmes de limites, des problèmes de tous genres qui ont fait que l'histoire, notre histoire, a été surtout une histoire qui séparait les peuples et non pas une histoire qui les rapprochait.

Quand on a commencé cette *Histoire générale de l'Amérique latine*, on s'est posé cette question : qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on doit faire une histoire qui justifie la position de chacun des États ou devrait-on faire l'histoire qui puisse rapprocher non pas les États, non pas les gouvernements, mais les sociétés ? Et alors, on a choisi de faire une histoire non pas des nations mais des sociétés, en considérant que la nation est un moment de l'évolution de la société et non pas la société même.

Cela permettait aussi de résoudre un problème. Nos sociétés, les nouvelles sociétés, les sociétés latino-américaines, sont nées du fait que nous avons lutté contre les premiers occupants de notre terre, c'est-à-dire les civilisations, les cultures, les sociétés indigènes. Cette lutte qui a commencé au XVI^e siècle n'est pas encore finie. On a même découvert, il y a quelques années seulement, des sociétés indigènes qui n'avaient jamais eu de rapports avec la société créole. Alors, pour nous, le XVI^e siècle est encore vivant du point de vue de ce qu'on appelle le premier contact avec les sociétés indigènes.

Mais plusieurs de ces sociétés ont été des sociétés très développées du point de vue de l'occupation du territoire, du point de vue de l'organisation sociale, de la langue et même de la littérature, sans parler de l'architecture. Ce n'étaient pas des sociétés qu'on pouvait ignorer. Elles étaient là, elles sont là et elles vont être là. Peut-être vous étonnerez-vous si je vous dis que, dans la région des Caraïbes, la société la plus importante du point de vue historique, ce n'est pas la société du pays créole, c'est la société maya qui était déjà établie au XVI^e siècle, qui est encore là, qui parle sa langue et a ses traditions, et même qui occupe presque trois des pays d'Amérique

latine ou une grande portion de trois pays d'Amérique latine, et qui a un sens national très fort. Le fait de travailler avec des sociétés et non pas avec des États ouvrirait la voie pour que ces sociétés puissent participer non pas à leur histoire, mais à l'histoire de l'Amérique latine, puisqu'elles sont une part très importante de cette histoire. C'est un des faits que la conception de l'*Histoire de l'Amérique latine* a permis de prendre en compte concrètement.

Cela étant, certains d'entre vous auront vu dans la presse qu'il y a dans plusieurs endroits - je parle de l'Équateur, je parle du Mexique, je parle du Pérou, de la Bolivie, où des mouvements au sein de ces sociétés qui tendent à une autonomie toujours plus grande et peut-être cela conduira-t-il bientôt à la formation d'États binationaux, trinationaux et non pas d'États nationaux au sens du XIX^e siècle.

Eh bien, c'est là que l'histoire commence à rapprocher les peuples au lieu de les séparer, parce qu'on commence à comprendre que l'histoire de chacun de nos pays, c'est l'histoire de toutes les sociétés qui composent ces pays et qui ont les mêmes droits à être présents dans la compréhension de cette histoire et dans la marche de notre vie politique, sociale et culturelle.

Je remercie l'UNESCO de nous avoir donné l'occasion de former un groupe d'historiens qui ont travaillé à cette nouvelle conception de l'histoire de l'Amérique latine et qui eux-mêmes font école dans leur pays. Comme je l'ai dit au début de mon intervention - et c'est là-dessus que je terminerai, j'ai compris, et je ne suis pas le seul, que l'histoire peut très bien séparer les peuples mais qu'elle peut aussi très bien les rapprocher.

Avant la mission culturelle de l'UNESCO : débats autour de la (ou des) civilisation(s) et crise de légitimité de l'ordre mondial (1882-1945)

M. Cemil Aydin

Professeur associé d'histoire, Université de North Carolina-Charlotte

Introduction

Le parrainage par l'UNESCO, au cours des dernières années, d'une série de conférences internationales sur le dialogue entre les civilisations, prouve bien qu'identités, valeurs et imaginaires des multiples cultures du monde ont leur importance dans l'édification d'un ordre mondial pacifique. La place prise dans les affaires internationales par le « discours sur la civilisation » n'est pas une particularité de l'après-guerre froide. Il existe des parallèles frappants entre la situation prévalant depuis la fin de la guerre froide et la période allant du début des années 1880 jusqu'aux années 1940. Entre le début de l'apogée de l'impérialisme et la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'opinion publique a été agitée par d'intenses discussions sur la turbulence de l'ordre mondial et la rapidité de la mondialisation, et s'est interrogée sur les paradigmes de la relation entre les différentes civilisations (occidentale, islamique, hindoue, chinoise) ou les différentes races (blanche, noire, jaune). Il y avait d'éminentes théories sur le heurt entre l'islam et l'Occident, souvent vu comme « le Croissant contre la Croix », outre l'idée, largement répandue, d'un conflit racial, à échelle mondiale.

Les spécialistes de l'histoire mondiale ont le plus souvent occulté l'importance que ces débats sur les civilisations, les races et l'ordre mondial ont eue pour la formation des institutions et des valeurs contemporaines. En particulier, on n'a pas suffisamment pris en compte l'action, les perspectives et l'impact des intellectuels non occidentaux qui se sont fortement impliqués dans la remise en question de l'ordre mondial impérialiste et eurocentré ou qui proposaient d'autres visions de la planète. Ce qui a été écrit sur l'histoire de l'UNESCO, par exemple, fait très peu référence au rôle joué par le climat intellectuel de la communauté mondiale et, notamment, de ses intervenants non occidentaux, dans l'établissement de cette organisation internationale.

Une vue d'ensemble des débats sur les politiques internationales concernant les relations entre les races et les tensions entre les civilisations, durant la première vague de mondialisation de 1880 à la fin des années 1930, nous aidera à comprendre le contexte intellectuel dans lequel naquit l'UNESCO. Cela permettra également de jeter un éclairage historique sur les dynamiques de notre époque et aidera à clarifier les questions à l'ordre du jour dans les tentatives actuelles de dialogue entre les civilisations. En outre, la plupart des Etats-nations d'aujourd'hui se disent les héritiers de la pensée nationaliste et des luttes anticoloniales de la période allant de la fin du XIX^e siècle à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le nationalisme contemporain et la mémoire historique sont donc encore imprégnés de la pensée civilisationnelle de cette époque.

Ce que nous cherchons à démontrer c'est que, de l'émergence d'une sphère publique mondiale autour des années 1880 jusqu'à l'établissement de l'UNESCO en 1945, il y eut deux grandes tensions identitaires transnationales, nées l'une et l'autre des caractéristiques de la grande époque de l'impérialisme (1882-1914) (1). Il y eut, d'abord, cette idée que l'ordre mondial colonial inégalitaire, fondé sur la supposée supériorité de la race blanche, était justifié, ce qui entraîna, en contrepartie, le sentiment que les puissances coloniales, de race blanche, commettaient une grande injustice envers les races de couleur d'Afrique et d'Asie. De la même importance était

une deuxième perception, à savoir que l'ordre international était fondé sur l'idée de la supériorité de la civilisation occidentale, ce qui entraîna, de même, le sentiment que l'Occident était injuste envers les civilisations islamique, indienne et chinoise. De nombreux intellectuels en Chine, en Inde et dans le monde musulman exprimèrent leur mécontentement de voir leur civilisation ou leur race « humiliée » par l'Occident, tout en espérant que des occasions de dialogue et de compréhension mutuelle aideraient à éliminer préjugés et discriminations légitimant un ordre mondial injuste. Les intellectuels non occidentaux espéraient, en particulier, que l'UNESCO constituerait un dispositif permettant le dialogue sur cette légitimité des politiques internationales fondée sur une certaine conception des races et des civilisations car ils pensaient que, de ce dialogue, découlerait un ordre mondial plus paisible et plus juste. Quels ont été le contexte et les objectifs de cette recherche d'un dialogue intellectuel entre Orient et Occident, ou entre la race blanche et les races de couleur à cette époque impérialiste ? De quelle manière, ces deux éléments - contexte et objectifs - ont-ils agi sur la perception de la mission de l'UNESCO ?

La naissance d'un discours politisé sur la civilisation (1882-1914)

Afin de comprendre la signification politique des diverses idées sur le conflit, l'harmonie ou le dialogue des civilisations, depuis l'invasion de l'Égypte par les Anglais (1882) jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, nous devons, d'abord, répondre à la question suivante : pourquoi l'identité des civilisations devint-elle un enjeu de la politique internationale, à une époque de réalisme et de politique de puissance, de mondialisation économique, de compétition impérialiste et de montée des nationalismes ? À la fin du XIX^e siècle, ce sont les structures de légitimation de l'ordre mondial eurocentré qui donnèrent, aux discours sur les races et les civilisations, leur raison d'être dans le champ de la politique internationale, car les empires européens justifiaient alors leur domination de nombreuses populations d'Afrique ou d'Asie en la qualifiant de mission civilisatrice de l'Occident ou de « fardeau de l'homme blanc » apportant le progrès aux contrées arriérées (2). Aussi, le discours colonial sur la hiérarchie des races et des civilisations, devint-il prédominant dans le public en croissance rapide des lecteurs des sociétés industrielles européennes. À mesure que l'éducation européenne se répandait dans le monde, les intellectuels non européens cherchaient à prouver que leur propre héritage culturel et religieux n'était pas un obstacle à l'adhésion de leur société aux critères universels (bien qu'eurocentrés) d'une unique civilisation planétaire.

Les intellectuels musulmans, par exemple, mirent précisément l'accent sur le besoin de dialogue et de compréhension entre les civilisations durant l'exercice du Premier Ministre britannique William Gladstone, dont les remarques hostiles sur les infidèles musulmans et turcs étaient représentatives de l'exclusion du monde musulman de la société internationale eurocentrée (3). Observant cette nouvelle rhétorique antimusulmane de la part des plus hautes personnalités politiques au cœur de la société européenne, les réformistes musulmans eurent le sentiment qu'ils étaient rejetés par cette Europe même qu'ils cherchaient à égaler. Le discours sur l'islam et la science prononcé en 1883 par l'érudite français Ernest Renan devint le symbole intellectuel de cette nouvelle croyance européenne que l'islam et la modernité ne seraient jamais compatibles et que les musulmans ne pourraient jamais devenir à égalité des membres de la société civile internationale (4). S'exprimant peu après l'invasion de la Tunisie par la France et l'occupation de l'Égypte par les Anglais, Ernest Renan avança des arguments historiques, raciaux et culturels pour tenter d'expliquer pourquoi les musulmans, tant qu'ils demeureraient musulmans, Arabes et Turcs ne pourraient jamais s'adapter à l'ère moderne du progrès et du développement scientifique, « l'infériorité de leur race » et « leur mentalité fanatique » les privant de tout raisonnement scientifique. Les intellectuels musulmans réfutèrent les allégations de Renan en publiant leur réponse dans les principaux journaux européens et musulmans, démontrant ainsi qu'ils avaient conscience de la puissance de l'opinion publique européenne (5). Il y eut un échange, à Paris, entre Ernest Renan et un important penseur et militant panislamique, Jamal al-Din al-Afghani, mais il n'existait pas de cadre institutionnel et international pour faciliter le débat entre intellectuels européens et musulmans sur les questions de race, de civilisation, de progrès et de colonialisme (6). C'est pourquoi, même la réponse éloquente et brillante faite à Renan par

l'intellectuel ottoman le plus influent, Namik Kemal, n'avait aucune chance d'être lue ou entendue par un intellectuel européen de l'époque (7).

À la fin du XIX^e siècle, le discours européen sur les races, l'Orient et la nation sous-entendait que, quel que soit le taux de succès des réformes en Chine, dans l'Empire ottoman ou au Japon, les nations non chrétiennes et non blanches ne pourraient jamais satisfaire pleinement aux critères requis par la civilisation, à cause des défauts de leur race, de leurs croyances religieuses ou de leurs spécificités culturelles. Même le Japon, qui semblait réussir bien mieux que la Chine et l'État ottoman sur le plan des réformes et de la modernisation, était qualifié, par les leaders politiques et les intellectuels européens, de « péril jaune », ce qui disait bien son impossible égalité parfaite avec les sociétés blanches et occidentales (8). En ce sens, les discours racistes et orientalistes du dernier quart du XIX^e siècle commençaient à contredire l'idée de l'universalité de la modernité et l'idée que l'Europe se faisait de sa mission civilisatrice. Si les sociétés non occidentales devaient être constamment reléguées à un statut inférieur, à cause de leur religion ou de leur race, quels pourraient être le sens et le but ultime de leurs réformes ? Devraient-elles vivre pour toujours sous la tutelle des maîtres européens ? C'est, très exactement, la question que le célèbre penseur panislamiste, Jamal al-Din al-Afghani posa à Renan dans un texte où il réfuta la théorie du philosophe français selon laquelle islam et civilisation moderne étaient incompatibles.

Il est intéressant de noter que le Gouvernement ottoman, en quête d'un forum international afin de répondre aux préjugés européens, chercha à envoyer des représentants au Congrès orientaliste qui se tenait en Europe, afin de faire appel aux intellectuels européens. Représentant la dynastie musulmane la plus puissante de la fin du XIX^e siècle, le Gouvernement ottoman devait se battre, politiquement et intellectuellement, afin d'assurer au monde musulman, un statut de monde civilisé. Ahmed Midhat Efendi, sans doute l'auteur ottoman le plus prolifique et le plus lu de son époque, assista, en 1889, au Congrès orientaliste de Stockholm, notamment pour montrer aux participants européens que les intellectuels ottomans, qui s'habillaient à l'européenne et avaient une connaissance approfondie à la fois de la pensée occidentale et de la pensée islamique, n'avaient rien des fanatiques arriérés, fantasmés par le discours orientaliste européen (9). Durant le X^e Congrès orientaliste de Genève, en 1894, le bureaucrate ottoman Numan Kamil présenta une communication semi-officielle dans laquelle il rejetait l'idée de l'infériorité musulmane, critiquant Volney, Chateaubriand, Renan et Gladstone. Numan Kamil demanda aux orientalistes européens présents d'être « objectifs » dans leur jugement sur la question de savoir si l'islam était le « destructeur de la civilisation ou son serviteur » ? (10). À la même période, en 1893, à Chicago, au Parlement mondial des religions, des intellectuels bouddhistes et hindous engagèrent, avec les délégués chrétiens un dialogue partiellement teinté d'humeur anticoloniale, afin de démontrer qu'il ne saurait y avoir de hiérarchie des religions (11). Cet intérêt des intellectuels non occidentaux pour un dialogue cosmopolite et internationaliste avec leurs pairs européens et américains, sur les relations entre les races et entre l'islam et l'Occident, se manifesta également à Londres, en 1911, au Congrès universel des races. Cet événement, organisé par un cercle de Britanniques et d'Européens cosmopolites, provoqua beaucoup d'excitation parmi les participants non occidentaux. Un éminent intellectuel indien musulman, Syed Amir Ali, qui assistait à cette réunion, exprima sa préoccupation face aux préjugés de l'opinion publique européenne vis-à-vis du monde musulman (12).

Le but des intellectuels musulmans et asiatiques, dans leurs interventions et leurs écrits sur les civilisations orientale et occidentale, était de contester les idéologies européennes impérialistes liées à l'idée du « fardeau de l'homme blanc » et de sa mission civilisatrice, en mettant l'accent sur le fait que les sociétés islamiques, l'Inde ou la Chine étaient déjà civilisées ou possédaient le potentiel requis pour procéder aux réformes nécessaires. En d'autres termes, ces sociétés n'avaient besoin ni du colonialisme, ni d'autres formes d'hégémonie impérialiste afin de réaliser leurs réformes et de se développer. La genèse du discours moderne établissant des comparaisons entre les civilisations, a donc été intimement liée au processus de légitimation ou de délégitimation de l'ordre mondial impérialiste et eurocentré dès le moment de la course à la conquête de l'Afrique. Les intellectuels musulmans, de même que leurs pairs en Inde, en Chine et ailleurs en Asie,

affirmèrent la compatibilité de leurs traditions culturelles avec la civilisation mondiale universelle. L'abondante littérature apologétique et moderniste sur la compatibilité entre l'islam et l'Occident atteste de l'ampleur du mouvement dans lequel elle s'inscrivait. Afin de démontrer la compatibilité entre traditions musulmanes et civilisation moderne, tous les grands écrivains musulmans traitant de politique internationale, entre les années 1880 et 1920, consacrèrent des chapitres entiers à la relation entre islam et progrès, civilisation et polygamie, esclavage et islam, ainsi qu'aux autres sujets favoris de l'orientalisme. Ainsi, même le plus célèbre disciple du philosophe positiviste français Auguste Comte, Ahmed Riza, dû, lui aussi, défendre l'islam face aux orientalistes (13). Et la moitié du livre de Halil Halid « *The Crescent versus the Cross* » (Londres, 1907) - qui présentait le choc des civilisations comme la nouvelle donne de la politique européenne - traitait du rapport entre islam et modernité (14). Ahmed Riza et Halil Halid en appelaient tous deux au public européen instruit, pour créer une sorte de dialogue entre les civilisations avec, pour unique but, de rendre la loi coloniale européenne illégitime aux yeux des intellectuels européens.

L'idée que les puissances européennes, par le seul fait de l'impérialisme, violaient les critères de civilisation qu'elles avaient, elles-mêmes, proclamés, conduisit aux premières discussions sur les alliances civilisationnelles contre l'Occident. À la fin des années 1890, les intellectuels musulmans commencèrent à percevoir les relations internationales comme un encerclement illégitime du monde musulman par les chrétiens d'Occident. De même, les intellectuels non musulmans de Chine, du Japon et d'Inde, eurent l'impression que les relations internationales visaient à l'encerclement de la race jaune par les impérialistes blancs. Alors que les musulmans parlaient d'un choc de civilisation entre le Croissant et la Croix, les intellectuels de l'Asie de l'Est exprimaient leur mécontentement devant ce qui leur semblait être un heurt violent entre la race blanche et les races de couleur (15).

À la fin de la guerre russo-japonaise de 1905, l'idée d'une autre civilisation, orientale ou asiatique s'opposant à celle de l'Occident, se précisa dans l'opinion publique parce que la victoire du Japon sur la Russie fut perçue comme une victoire intellectuelle décisive sur les discours européens impérialistes sur les races et sur l'Orient, apportant la preuve ultime de l'illégitimité de cet ordre mondial. Alfred Zimmern, qui devint plus tard un des fondateurs de l'UNESCO, interrompit son cours d'histoire grecque, à l'Université d'Oxford, pour dire à ses étudiants : « c'est sans doute l'événement le plus important de notre vie : la victoire d'un peuple non blanc sur un peuple blanc » (16). Alors que, partout en Asie, les nationalistes utilisaient la victoire du Japon pour prouver que leur race et leur culture n'étaient pas inférieures, des visions géopolitiques basées sur la solidarité des mondes culturels islamique et asiatique, à savoir le panislamisme et le panasiatisme voyaient le jour et devenaient des formes populaires d'internationalismes anticoloniaux. Dans le sillage de la guerre russo-japonaise, le regain des nationalismes s'accompagna d'une renaissance de trois religions mondiales non occidentales, l'islam, le bouddhisme et l'hindouisme. En fait, les slogans à propos du réveil de l'Orient associé à la guerre russo-japonaise, précédèrent l'image du « déclin » ou de la « retraite » de l'Occident après la Première Guerre mondiale.

Identité civilisationnelle et montée des nationalismes, 1918-1945

Dans le sillage de la Première Guerre mondiale, le contexte dans lequel naquit la Société des Nations, signe d'un nouvel ordre mondial, donna l'idée à de nombreux intellectuels non occidentaux, de faire appel à cette institution afin de venir à bout de l'oppression coloniale et de la domination de leur race et de leur civilisation (17). Ce n'est donc pas un hasard si la proposition japonaise pour « l'élimination de la discrimination raciale dans les relations internationales » fut l'un des événements les plus mémorables de la Conférence de la paix à Paris (18). Un groupe d'intellectuels africains et afro-américains, réunis en Europe pour une conférence panafricaine, apportèrent de tout cœur leur soutien à la proposition japonaise. Mais, pour plusieurs raisons, cette proposition fut rejetée par les autres grandes puissances de l'époque. L'échec de la proposition japonaise pour l'égalité des races prit, aux yeux de nombreux intellectuels non blancs, valeur d'indicateur, voire de symbole, du fait que la Société des Nations n'entendait pas servir de forum

pour faciliter le dialogue entre les civilisations ou la lutte contre la discrimination raciale et la domination coloniale en Asie et en Afrique.

La relation entre l'islam et l'Occident devint également une question cruciale, à l'issue de la Première Guerre mondiale, lorsque le monde musulman se mobilisa en formant divers groupes panislamiques de bienfaisance et de pression, afin d'aider le mouvement national turc face à ce que l'on percevait comme une nouvelle croisade pour mettre fin à la dernière entité politique musulmane indépendante : l'Empire ottoman. C'est dans ce contexte que l'intellectuel turc Ahmed Riza, faisant campagne à Paris pour la reconnaissance des revendications de ses compatriotes musulmans, trouva insuffisant, à cause de son leadership trop eurocentré et de ses préjugés, le cadre institutionnel de la Société des Nations. Pour lui, le principal problème de l'ordre international restait la question de la compréhension mutuelle entre Orient et Occident. À ses yeux, « l'Orient ne pouvait concevoir que défiance envers l'Occident, vu l'expérience vécue dix siècles durant » (19). Il préconisait un internationalisme radical qui essaierait d'éliminer tous les préjugés culturels et religieux au sein de la communauté mondiale car c'était une condition préalable à l'application équitable du droit international. La suggestion concrète d'Ahmed Riza était de créer une institution d'échange culturel et intellectuel, une sorte d'association mondiale de dialogue qui viendrait compléter l'effort de la Société des Nations pour créer un ordre international équitable. Ahmed Riza n'était pas un idéologue anti-occidental. Il était, au contraire, parmi les musulmans, un des plus fervents admirateurs du sociologue et philosophe français Auguste Comte et de sa philosophie du positivisme. Il trouva, cependant, nécessaire de consacrer une part conséquente de ses écrits à la signification politique sur le plan international des préjugés occidentaux à l'encontre de l'Orient et de l'islam.

Au cours des luttes anticoloniales en Inde, en Chine, en Égypte et en Indonésie, la pensée civilisationnelle devint plus présente dans le discours nationaliste. Ainsi, l'idée de l'humiliation chinoise, celle de l'asservissement spirituel de l'Inde par l'Occident matérialiste ou celle de l'humiliation et de la division du monde islamique par l'Occident chrétien devinrent une part intégrante de l'imaginaire nationaliste. L'histoire de « l'humiliation » de leur civilisation ou de leur race est encore enseignée aux jeunes générations d'Indiens, de Chinois, de Turcs ou d'Égyptiens, dans leurs livres d'école.

À mesure que, durant l'entre-deux guerres, les forces montantes du nationalisme défièrent de plus en plus l'impérialisme partout en Asie, l'usage politique du concept de civilisation devint plus complexe. Dans le cadre du nationalisme post-wilsonien, les nations s'appuyaient sur le droit naturel à l'autodétermination mais elles avaient encore à prouver qu'elles étaient suffisamment civilisées pour mériter ce droit. Cependant, l'usage multiple du concept de civilisation asiatique, islamique ou occidentale ouvrit une abondance de perspectives, ainsi qu'une surenchère dans son utilisation. Alors que Tagore et Gandhi se faisaient les champions d'une renaissance de la spiritualité asiatique ou indienne, comme solution à la crise spirituelle de la civilisation occidentale, les nationalistes radicaux turcs et chinois tentaient d'effacer les traces de leurs civilisations islamique et confucéenne afin que leurs sociétés se modernisent et s'occidentalisent. Entre-temps, nombreux furent ceux qui, en Amérique et en Europe, s'interrogeant sur l'esprit et la direction prise par la civilisation occidentale, sympathisèrent avec l'idée d'une autre voie culturelle orientale pour remédier à la « décadence » de l'Occident.

Durant toutes les années 1920 et 1930, la Société des Nations tenta, d'une certaine manière, de poser la question des différences entre les civilisations et de la nécessité du dialogue. Ainsi, comme l'a largement démontré Akira Iriye dans son livre « *Cultural Internationalism* », apparurent en Asie, en Afrique, en Europe et en Amérique, un nombre croissant d'intellectuels voyant dans ce dialogue une contribution nécessaire à l'établissement d'un ordre mondial plus équitable (20). Pourtant, à la Société des Nations, les diverses tentatives de créer un échange intellectuel et culturel ne dépassèrent pas l'habituel cadre eurocentré. Bien entendu, participaient à ces tentatives des membres non occidentaux comme le Japon qui était intéressé par un échange intellectuel dans le cadre d'une compréhension intercivilisationnelle entre l'Orient et l'Occident.

Aussi, les représentants japonais, comme les représentants européens, utilisèrent-ils l'idée du dialogue et de l'harmonie entre les civilisations pour faciliter l'intégration du Japon au système de la Société des Nations. Mais, lorsque, dans les années 1930, la relation du Japon à la Société des Nations se détériora, les intellectuels japonais essayèrent de présenter ce conflit comme une nouvelle forme du choc des civilisations.

Le concept de civilisation était parfois, durant l'entre-deux guerres, l'objet d'un double usage. Un des meilleurs exemples de cela se trouve dans un écrit de Zumoto Motosada, qui était comparé par Alfred Zimmern, directeur adjoint de l'institut de coopération intellectuelle de la Société des Nations, à Nitobe Inazô à cause de son engagement en faveur de l'échange intellectuel entre Orient et Occident. Lorsque les internationalistes libéraux japonais s'émurent en 1926 de l'intense couverture médiatique européenne et américaine d'une petite conférence panasiatique radicale, Zumoto Motosada, cherchant à réaffirmer l'orientation libérale du Japon, décida de faire un discours dans une université genevoise affiliée à la Société des Nations (21). Méprisant ce mouvement panasiatique, il mit l'accent sur sa marginalité et sur son insignifiance pour la politique extérieure du Japon et pour la politique internationale :

« La fidélité avec laquelle le Japon accomplit la mission qu'il s'est lui-même imposée peut se mesurer à l'occasion du prétendu Congrès panasiatique qui s'est tenu à Nagasaki cette année, au début du mois d'août et qui a donné lieu à des articles de presse plus ou moins sensationnels en Europe et en Amérique. Durant les vingt dernières années, sont passés au Japon une succession de leaders radicaux et de politiciens aventuriers venant de différents points de l'Asie, sous le prétexte d'obtenir l'adhésion et l'aide japonaises à leurs diverses propagandes contre l'une ou l'autre des puissances européennes. Leurs plaidoyers ne tombant que dans des oreilles de sourds, certains de ces infatigables comploteurs ont eu, récemment, la brillante idée de poursuivre leurs objectifs sous couvert d'une innocente promotion de la renaissance asiatique. Ils ont fini par éveiller l'intérêt de quelques personnes à la recherche de notoriété mais sans aucune importance dans notre vie publique. Le résultat a été la Conférence de Nagasaki en question. Ce fut un événement sans conséquence, personne d'important n'y ayant prit part. Le plus significatif restant le peu de mention qu'en a fait la presse au Japon (22). »

Cependant, malgré son rejet du mouvement politique panasiatique, l'internationalisme libéral de Zumoto Motosada avait, pour base, un discours sur la civilisation similaire au discours panasianiste sur les relations entre l'Orient et l'Occident. S'il niait la guerre des races et le choc des civilisations, Motosada, dans son internationalisme, reconnaissait la pertinence politique de la notion d'identité civilisationnelle. Il nota que le Japon s'était donné le rôle de conciliateur des civilisations occidentale et orientale, afin d'œuvrer pour la paix internationale au sein de la Société des Nations. Il décrivit ainsi avec fierté l'éveil culturel de l'Asie provoqué par la première victoire japonaise contre la Russie, puis par l'expérience traumatique de la grande guerre en Europe. Pour Zumoto, l'expansion du libéralisme et l'industrialisation du Japon étaient compatibles avec la renaissance de l'héritage culturel asiatique, notamment avec celle du bouddhisme. Cette harmonie lui semblait être une contribution positive à la paix mondiale.

L'ironie est que, juste cinq ans après son affirmation de l'adhésion du Japon à l'internationalisme de la Société des Nations, Zumoto Motosada, comme Nitobe Inazô, partit donner des conférences en Europe et en Amérique, afin d'expliquer la position du Japon dans l'incident de Mandchourie, qui allait conduire au retrait des Japonais de la Société des Nations. Motosada et Inazô soutenaient que les leaders occidentaux avaient des préjugés vis-à-vis de l'Orient et du Japon et ne pouvaient donc comprendre les intentions réelles du Gouvernement japonais. Qui plus est, le panasiatisme présenté comme une autre forme d'internationalisme s'opposant à l'impérialisme européen, mouvement qui avait semblé si faible sur le plan international et si peu pertinent pour la politique extérieure du Japon au cours des années 1920, commença, après 1933, à éclipser l'internationalisme libéral et devint progressivement la vision essentielle de la diplomatie japonaise (23). En 1943, dix-sept ans après l'insignifiante conférence panasiatique de Nagasaki, le Gouvernement japonais fut l'hôte officiel d'une Conférence de la Grande Asie orientale à laquelle il invita les leaders des Philippines, de la Birmanie, du

Gouvernement provincial de l'Inde, du Gouvernement chinois de Nankin, de la Mandchourie et de la Thaïlande. L'idée d'une guerre des races et la libération de l'Orient de l'hégémonie occidentale furent les deux thèmes principaux de cette conférence, reflet d'un internationalisme asiatique, s'offrant comme une solution de rechange à ce que l'on percevait comme un internationalisme eurocentré soutenu par la Société des Nations.

Il était clair que l'Empire japonais de la fin des années 1930 s'appropriait le discours anti-colonial de la civilisation asiatique, ainsi que les critiques du racisme blanc, afin de justifier une autre forme de domination impériale, celle d'une race asiatique sur d'autres races asiatiques mais de couleur. L'Empire japonais utilisait la notion d'illégitimité de l'ordre colonial européen, notion sur laquelle s'accordaient dès cette époque l'opinion publique et les mouvements nationalistes, pour offrir à l'Asie orientale un ordre régional centré autour du Japon et justifié par la solidarité des peuples de civilisation asiatique. Les différents groupes politiques n'avaient pas la même vision de la réflexion sur la culture et sur les races, mais il y avait un lien direct entre leurs conceptions d'un nouvel ordre mondial et leur perception du rapport entre les civilisations du monde. Aux alentours de 1945, il devint clair aux yeux des leaders politiques qui mirent en place le système des Nations Unies, que les notions datant de l'époque des empires coloniaux, telles que la supériorité de l'homme blanc et sa mission civilisatrice, n'avaient plus de légitimité, et que le nouvel ordre mondial devrait être fondé sur les concepts d'autodétermination nationale et de respect de toutes les races et de toutes les civilisations.

Le point de rupture, en 1945, quant à l'usage politique du discours sur les races et les civilisations, fut également un défi pour la mission de l'UNESCO. En effet, à cause de cette rupture dans les mentalités, juste après la Deuxième Guerre mondiale, lorsque les notions de hiérarchies raciales et civilisationnelles ne furent plus, en politique internationale, ni acceptables, ni légitimes, et aussi à cause des tensions de la guerre froide, il devint plus aisé d'oublier les pensées et les discours qui avaient prévalu des années 1880 aux années 1940. De nouvelles nations obtenaient leur indépendance et rejoignaient les Nations Unies en qualité de membres égaux et respectables : dans ce contexte, les anciennes notions de choc ou d'harmonie des civilisations semblaient déplacées. La tendance générale était à l'amnésie, à l'oubli de la pensée raciale et civilisationnelle de l'époque coloniale, d'autant que les nouveaux Etats-nations, dans la logique du nationalisme ethnique, ne pouvaient revendiquer la représentation d'aucune civilisation, ni d'aucune race.

Malgré cette tentation de la guerre froide d'occulter les identités transnationales liées à une civilisation, ou à une race, qui s'étaient développées avant la Seconde Guerre mondiale, les émotions nationalistes et la mémoire historique de l'humiliation et de l'injustice continuèrent de jouer un rôle important dans l'après-guerre des nations africaines et asiatiques. Après tout, les discours de la période coloniale sur les races et les civilisations faisaient partie intégrante de l'histoire du salut de ces nations, et y jouaient un rôle essentiel. Ce fut le cas, par exemple, lors de la Conférence de Bandung en 1955 - pourtant à l'ombre de la guerre froide - lorsque les nations postcoloniales d'Asie et d'Afrique mirent en valeur l'héritage du conflit racial et civilisationnel. Bien entendu, l'UNESCO intégra dans ses activités les sujets relatifs à la compréhension mutuelle, au racisme et aux relations entre l'Orient et l'Occident.

Conclusions :

1. Des années 1880 aux années 1940, les intellectuels non occidentaux participèrent activement aux débats sur les principes normatifs de l'ordre mondial, ainsi que sur les questions de race et de civilisation, qui divisaient la communauté internationale. Des intellectuels de diverses régions d'Asie et d'Afrique, comme nombre de leurs confrères d'Europe et d'Amérique, songeaient à un ordre mondial équitable, fondé sur l'égalité et la dignité. Mais il y eut beaucoup de formes non occidentales d'internationalisme qui devinrent très critiques des discours européens et américains sur les races et les civilisations car on était à la recherche d'une approche nouvelle, différente, de ces sujets, ainsi que d'une autre forme de solidarité internationale. Malgré la montée

de l'imaginaire internationaliste, il n'y avait pas de cadre institutionnel durable pour le dialogue intellectuel et interculturel. La Commission internationale de coopération intellectuelle de la Société des Nations n'offrait pas aux intellectuels asiatiques et africains une tribune leur permettant de formuler leur pensée. L'idée de l'UNESCO fut donc reçue avec enthousiasme dans le monde non occidental.

2. Durant la longue trajectoire qui va de 1880 à 1945, les critiques anti-occidentales émises dans les discours des civilisations islamique, indienne et chinoise contribuèrent à la radicalisation du projet humaniste qui stipulait que les membres de toutes les religions et de toutes les races avaient, dans le nouvel ordre mondial, les mêmes capacités et les mêmes droits naturels. Les tentatives faites par les musulmans, les Chinois, les Japonais et les Indiens pour redéfinir les notions de race et de civilisation ont immensément contribué à la décolonisation et sont inscrites dans les textes fondateurs du nationalisme moderne en Asie. Il est donc impossible de penser à ce nationalisme, ou aux mouvements religieux et culturels contemporains en Asie, sans considérer l'héritage des discours des civilisations islamique et asiatique durant la période de formation du nationalisme, de 1880 à la fin des années 1930. L'image d'un Occident non fiable, sinistre et fourbe, l'intérêt qui perdure pour les diverses formes de discours sur les civilisations et, de manière plus importante, la tentative de rétablir les traditions religieuses et d'en faire des solutions civilisationnelles de rechange, tout cela est un héritage de cette période cruciale.

3. Le système international qui vit le jour après la Seconde Guerre mondiale et dans lequel les Etats-nations sont les représentants des diverses populations du monde, pose un problème lorsqu'il s'agit d'aborder la mémoire des conflits de race et de civilisation. Qui représente l'islam ou l'Occident ? Qui représente la race blanche et les races de couleur ? Qu'est-ce qui compte pour la réconciliation postcoloniale entre les civilisations, quand celles-ci n'ont pas de représentation à l'ère des États-nations ? Ces questions n'ont pas trouvé de réponses adéquates dans le système international édifié après la Seconde Guerre mondiale, et notamment durant la guerre froide. Il n'est donc pas étonnant qu'elles aient ressurgi sur la scène publique internationale après la fin de la guerre froide.

4. Le souvenir du contexte politique ainsi que des incidences des discours sur les civilisations pendant la première moitié du XX^e siècle permettra de préparer le terrain pour l'examen des activités de l'UNESCO durant les soixante dernières années, ainsi que de son impact et des espoirs déçus. Il est très important de noter que la perception d'un choc entre l'islam et l'Occident, qui prédominait durant la première moitié du XX^e siècle, a réapparu dans les années 1990 après la fin de la guerre froide. Créer un terrain de compréhension mutuelle entre l'islam et l'Occident n'était pas l'unique mission de l'UNESCO, surtout durant les années de guerre froide. Et si la notion de l'injustice de l'Occident chrétien envers le monde musulman et, inversement, la perception occidentale d'une menace islamique, séduisent encore de nombreux groupes et intellectuels, cela ne résulte pas, non plus, d'un échec de l'UNESCO. Mais, puisque que l'UNESCO, par ses efforts, a effectivement réussi à créer une compréhension globale du problème du racisme et a contribué à l'éradiquer des relations internationales, il nous incombe de demander pourquoi des efforts similaires n'ont pas été faits pour clarifier les images du monde islamique et de l'Occident et leurs relations réciproques. Comprendre la complexité, notamment politique, de l'histoire des débats sur la relation entre ordre mondial et identités culturelles et raciales est un pas essentiel sur la voie d'une meilleure approche de la question du choc ou du dialogue des civilisations à l'époque contemporaine.

- (1) Pour les caractéristiques de la période décrite comme « la grande époque de l'impérialisme » (1882-1914), voir Michael Adas, « High Imperialism and New History » dans *Islamic & European Expansion: The Forging of a Global Order*. Michael Adas, dir. publ., (Philadelphie : Temple University Press, 1993), p. 311-344.
- (2) Gerrit Gong, *The Standard of « Civilization » in International Society* (Oxford : Clarendon Press, 1984).
- (3) Engin Deniz Akarli, « The Tangled End of Istanbul's Imperial Supremacy » dans *Modernity and Culture from the Mediterranean to the Indian Ocean, 1890-1920*, Laila Fawaz et C. A. Bayly, dir. publ., (New York : Columbia University Press, 2002), 261-284.
- (4) Ernest Renan, « İslamik ve Bilim » dans *Nutuklar ve Konferanslar* (Ankara: Sakarya Basimevi, 1946), p. 183-205.
- (5) Dücan Cündioğlu, « Ernest Renan ve « Reddiyeler » Bağlamında İslam-Bilim Tartışmalarına Bibliyografik bir Katkı », *Divan*, n° 2 (Istanbul 1996), p. 1-94.
- (6) Pour la réponse d'Afghani à Renan, voir « Answer of Jamal ad-Din to Renan » dans Nikkie Keddie, *An Islamic Response to Imperialism* (Berkeley : University of California Press, Berkeley 1968), p. 181-187.
- (7) Pour la réponse de Namik Kemal à Ernest Renan, voir *Namik Kemal, Renan Müdafaaamesi : İslamiyet ve Maarif* (Ankara : Milli Kültür Yayınları, 1962).
- (8) Pour les origines et la politique du discours sur le péril jaune, voir H.Gollwitzer, *Die gelbe Gefahr. Geschichte eines Schlagwortes* (Le péril jaune : retour sur un slogan). (Göttingen 1962) ; J. P. Lehmann, *The Image of Japan: From Feudal Isolation to World Power, 1850-1905* (Londres : Allen and Unwin, 1978).
- (9) Carter Vaughn Findley, « An Ottoman Occidentalism in Europe: Ahmed Midhat Meets Madame Gulnar, 1889 », *American Historical Review* 103, n° 1 (1998), p. 15-49.
- (10) Numan Kamil Bey, 'İslamiyet ve Devlet-i Aliyye-i Osmaniye Hakkında Doğru bir Söz: Cenevre'de Müsteşrikin Kongresi'nde İrad Olunmuş bir Nutkun Tercümesidir' dans *Hifet Risaleri*, İsmail Kara, dir. publ. (Istanbul : Klasik Yayınları, 2002), p. 353-371.
- (11) Pour l'articulation par les bouddhistes entre universalité et chrétienté lors du Parlement mondial des religions de Chicago, voir Judith Snodgrass, *Presenting Japanese Buddhism to the West: Orientalism, Occidentalism and the Columbian Exposition* (Chapel Hill : University of North Carolina Press 2003).
- (12) Robert John Holton, « Cosmopolitanism or Cosmopolitanisms ? The Universal Races Congress of 1911 », dans *Global Network*, 2 (avril 2002), p.153-170. Pour un réexamen récent du Congrès universel sur les races, Londres 1911, se référer à la section spéciale Forum dans *Radical History Review*, n° 92 (printemps 2005), p. 92-132.
- (13) Ahmed Riza, *La faillite morale de la politique occidentale en Orient* (Tunis : Éditions Bouslama, 1979); Ahmed Riza et Ismay Urbain, *Tolérance de l'islam*, (Saint-Ouen, France : Centre Abaad, 1992).
- (14) Halil Halid, *The Crescent versus the Cross* (Londres : Luzac & Co., 1907) ; pour la traduction turque, voir Halil Halid *Hilal ve Salib Münazaası*, (Le Caire : Matbaai Hindiye, 1907).
- (15) Pour l'idée de conflit racial ou de guerre raciale, voir Marius Jansen, « Konoe Atsumaro ». *The Chinese and the Japanese: Essays in Political and Cultural Interactions*, Akira Iriye, dir. publ. (Princeton : Princeton University Press, 1980), p. 113 ; Tokutomi Sohō, « Kōjin no omoni », *Kokumin Shimbun* (janvier 1906). Voir aussi Hirakawa Sukehiro « Modernizing Japan in Comparative Perspective ». *Comparative Studies of Culture*, n° 26 (1987), p. 29.
- (16) Hugh Tinker, *Race, Conflict and the International Order* (New York : St Martin's Press, 1977), p. 39.
- (17) Erez Manela, « The Wilsonian Moment and the Rise of Anticolonial Nationalism: The Case of Egypt », *Diplomacy & Statecraft*, 12:4 (2000), p. 116-119.
- (18) Naoko Shimazu, *Japan, Race and Equality: The Racial Equality Proposal of 1919* (Londres et New York : Routledge, 1998).
- (19) Ahmed Riza, *La Faillite morale de la politique occidentale en Orient* (Paris, 1922) ; traduction anglaise, « The Moral Bankruptcy of the Western Policy Towards the East », (Ministère de la culture et du tourisme, Ankara, 1988), p. 210-211.
- (20) Akira Iriye, *Cultural Internationalism and the World Order* (Baltimore : John Hopkins University Press, 2000) ; pour un premier texte sur l'internationalisme culturel du Japon à cette époque, voir Hara Takashi, « Harmony Between East and West » dans *What Japan Thinks*, K. K. Kawakami, dir. publ. (New York : The Macmillan Company, 1921).
- (21) Zumoto Motosada, *Japan and the Pan-Asiatic Movement* (Tokyo : Japan Times 1926). Le livre est basé sur le discours de Motosada au Congrès de l'Université internationale de Genève, en 1926. Alfred Zimmern a assisté au discours de Motosada et écrit la préface du livre.
- (22) Zumoto Motosada, *Japan and the Pan-Asiatic Movement*, p. 24-25
- (23) Pour la défense, par Zumoto Motosada, de l'incident de Mandchourie devant des publics internationaux, en Amérique et en Europe, voir Zumoto Motosada, *The Origin and History of the Anti-Japanese Movement in China* (Tokyo : Herald Press, 1932) ; Zumoto Motosada, *Japan in Manchuria and Mongolia* (Tokyo : Herald Press, 1931). Pour l'opinion de Nitobe Inazō sur l'incident de Mandchourie, voir Nitobe Inazō « Japan and the League of Nations » dans *The Works of Nitobe Inazō*, vol. 4, (Tokyo : University of Tokyo Press, 1972), p. 234-239 ; Nitobe Inazō, « The Manchurian Question and Sino-American Relations » dans *The Works of Nitobe Inazō*, vol. 4, p. 221-233.

Projet majeur de l'UNESCO sur l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident: 1957-1966

Laura Wong

Doctorante, Université d'Harvard

Au printemps 1956, à la Conférence régionale de l'UNESCO pour l'Asie tenue à Tokyo, les représentants de l'Inde et du Japon ont proposé que l'UNESCO entreprenne un Projet majeur, d'une durée de dix ans, sur l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. Ce projet serait bientôt simplement connu sous le nom de Projet majeur Orient-Occident. Tout en donnant un sens concret à la tâche essentielle de l'UNESCO, qui consiste à élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes en favorisant la compréhension mutuelle des nations, le projet visait spécifiquement à intégrer les membres non occidentaux de la famille des Nations Unies, dont le sentiment de mésestime menaçait le fonctionnement pacifique du tout nouveau système.

Le discours ayant entouré la mise en place et l'exécution de ce projet offre un cadre intéressant pour analyser les interprétations de la culture et de son rôle potentiel d'instrument de paix qui prévalaient à l'époque, tout en aidant à mieux comprendre l'emploi des notions d'"Orient" et d'"Occident" dans un contexte polyvalent. Les avocats du projet faisaient valoir que si la culture "occidentale" était bien connue à travers l'"Orient", l'"Occident" était relativement peu familiarisé avec les cultures "orientales". En favorisant une connaissance mutuelle entre ses membres dans le cadre d'un projet interdisciplinaire de grande ampleur, l'UNESCO s'efforcera de remédier à ce clivage.

Étant donné la double identité, à la fois orientale et occidentale, du Japon à l'époque, le fait que l'annonce du projet ait eu lieu à Tokyo était symptomatique, de même que le fait que le Japon était l'hôte de la Conférence régionale pour l'Asie. Le fort attachement du Japon à l'égard de l'UNESCO remonte à 1946, date à laquelle l'Organisation, en lui octroyant le statut d'observateur, lui a permis de renouer des liens diplomatiques avec la communauté internationale après la guerre.

Le Japon collaborait avec l'UNESCO sur tous les plans, non seulement aux niveaux local et politique, mais aussi dans le domaine universitaire, un certain nombre de penseurs japonais insistant pour que l'Organisation tire mieux parti des ressources intellectuelles de ses divers membres. Dans le numéro de janvier 1949 de la revue intellectuelle japonaise *Sekai*, 59 universitaires de premier plan ont critiqué la Déclaration conjointe de l'UNESCO sur les tensions internationales. Ils réclamaient que l'UNESCO fasse preuve de transparence dans le choix des experts, lesquels, bien que censés être internationaux, venaient d'Europe occidentale et orientale ou d'Amérique du Nord. Car tout en reflétant une sorte de fracture Est-Ouest, la culture s'inscrivait encore largement dans un cadre européen. Les intellectuels japonais estimaient qu'elle n'était pas assez mondiale et plaidaient pour que les voix des différents pays ne soient pas oubliées dans les futures activités.

Des critiques plus vives encore à l'encontre de la communauté internationale, accusée de négliger les membres non occidentaux, venaient d'autres acteurs (attestant de l'évolution de la situation géopolitique), tels Nehru menaçant en 1954 l'ONU d'un retrait asiatique et africain. En 1955, la Conférence de Bandung a marqué le premier rassemblement officiel de pays d'Asie et d'Afrique au cours duquel les délégués ont rejeté le système des relations internationales caractérisé par la guerre froide et fait comprendre que les nations non alignées avaient le pouvoir d'exercer une influence considérable dans le cadre de l'ONU.

La décision des États membres de l'UNESCO réunis à New Delhi à l'automne 1956 d'adopter le Projet majeur Orient-Occident venait donc à point nommé. La résolution prise à cet effet avalisait le projet en soulignant qu'il était "particulièrement urgent de développer chez les peuples et les nations d'Orient et d'Occident une appréciation mutuelle de leurs valeurs culturelles respectives."

Structure du Projet majeur Orient-Occident

Le projet était administré par le Secrétariat de l'UNESCO via le Secteur de la culture, qui coordonnait les diverses activités avec les autres secteurs. Le Français Jacques Havet en assurait la direction, sous la supervision du Sous-Directeur général pour la culture, Jean Thomas. Si le Secrétariat, en particulier le Secteur de la culture, s'occupait de l'essentiel de la structure du programme, un Comité consultatif international devait en fournir l'orientation.

Le Comité consultatif du projet se composait d'experts choisis par l'UNESCO et approuvés par leur gouvernement pour piloter le projet. Le Comité a notamment élaboré une "Déclaration conjointe" définissant les principes directeurs du projet. Selon cette Déclaration, la principale raison d'être du projet était de surmonter les obstacles psychologiques et politiques qui empêchaient la compréhension mutuelle. Plusieurs facteurs, reconnaissait-t-on, rendaient des changements d'attitude particulièrement urgents en 1958, notamment:

- Les mouvements d'émancipation et de démocratisation;
- Une exigence croissante, de la part de toutes les nations, d'être traitées sur un pied d'égalité sur la scène mondiale;
- Et un "sentiment toujours plus vif de progresser vers un type d'éducation offrant ou finissant par offrir à chaque individu la possibilité d'accéder pleinement à la culture."

Fait important, la Déclaration aborde la question de la terminologie "Orient et Occident", admettant que diverses classifications des valeurs et des peuples sont possibles dans le cadre de disciplines comme les sciences sociales, la religion, l'histoire, la géographie, la linguistique ou l'anthropologie, mais que des notions qualifiées de "complémentaires" telles que "l'Est et l'Ouest" ou "l'Orient et l'Occident" n'y sont jamais clairement définies.

La Déclaration conjointe poursuit en reconnaissant que "l'Orient et l'Occident", en particulier, ne sont pas des entités en soi et ne peuvent "être définis que comme les deux moitiés d'un tout et en fonction de l'idée qu'ils ont l'un de l'autre." Selon une telle dichotomie, ou schéma dialectique, les choses sont définies en opposition l'une par rapport à l'autre dans un monde composé d'éléments soit occidentaux soit orientaux. Le Comité consultatif ferait ultérieurement valoir la difficulté de qualifier un élément, quel qu'il soit, d'occidental ou d'oriental. Confirmant cette perception, les activités du Projet majeur ont été étendues durant la seconde moitié du programme afin d'inclure des pays d'Amérique latine et d'Afrique, dont le nombre croissait rapidement.

La Déclaration conjointe reconnaissait qu'aborder la question des "valeurs culturelles" poserait des problèmes d'ordre politique et affectif. Elle ne s'intéresse elle-même jamais au terme "valeurs culturelles" car, comme il ressort de la correspondance, "le comité voulait éviter de donner une définition précise de cette sorte de choses tout en assurant que, quelle que soit la manière dont elles pourraient être interprétées, elles seraient traitées de manière à heurter le moins possible les sensibilités."

Activités

S'agissant des activités concrètes entreprises dans le cadre du Projet majeur entre 1957 et 1966, on peut citer quelques exemples précis, qui sont décrits plus loin, comme:

- Le programme de traduction;

- L'établissement d'instituts régionaux d'études culturelles;
- Les conférences internationales sur les manuels scolaires.

Ce sont là quelques-unes des principales activités entreprises à l'échelon international. Parmi les autres activités menées aux niveaux international, régional et local, il convient de noter ce qui suit:

- Les échanges internationaux d'étudiants et d'enseignants;
- Les échanges de films, d'émissions de radio et de productions théâtrales;
- Les études sociologiques;
- Les tables rondes internationales;
- La publication de centaines d'ouvrages originaux par les États membres participants.

Plus de 250 œuvres ont été publiées dans le cadre du programme de traduction de littérature orientale au titre du Projet majeur, faisant progresser considérablement le nombre global des traductions entreprises dans le monde. La série chinoise a produit les traductions classiques qui allaient être utilisées dans l'enseignement anglais et américain durant les cinquante années suivantes.

Les traductions japonaises réalisées au titre du projet devaient avoir un effet analogue, sinon plus grand encore, puisque la traduction des œuvres de Yasunari Kawabata entreprise sous l'égide de l'UNESCO, notamment la traduction en anglais de *Pays de neige* par Edward Seidensticker, devait valoir à cet auteur d'être le premier Japonais à recevoir le Prix Nobel de littérature. Des œuvres marquantes ont également été traduites dans le cadre des séries arabe, persane et indienne.

Les institutions associées ci-après ont d'autre part été créées dans le cadre du Projet majeur:

- Le Centre pour les études culturelles est-asiatiques (Tokyo), établi en 1961 dans le cadre du Toyo Bunko;
- Le Centre de recherche pour les études culturelles régionales (New Delhi), en 1962;
- Le Centre d'étude et de recherche culturelles (Damas) et le Centre d'étude et de recherche Est-Ouest (Le Caire), en 1964;
- L'Institution associée pour l'étude et la présentation de la culture iranienne (Téhéran), également en 1964.

La création de ces institutions a été considérée comme l'une des grandes réalisations du projet. L'UNESCO s'est engagée à leur fournir une assistance financière et technique pendant dix ans à compter de leur établissement.

Première tant par la date de sa création que par sa longévité, l'institution de Tokyo a publié une quantité considérable d'ouvrages et s'est acquise une vaste considération. D'autres ont rencontré des difficultés. Analysant les raisons de ces problèmes, certains critiques à l'époque ont fait valoir que le projet n'associait pas suffisamment les universités aux institutions, privant celles-ci de l'appui académique et institutionnel nécessaire à leur maintien. Bien qu'aucune des institutions associées n'ait survécu jusqu'à ce jour sous sa forme initiale, il ne serait pas juste de dire qu'elles ont failli à leur mission.

Manuels scolaires

Lorsque le Projet majeur a été mis en place, les projets d'amélioration des manuels scolaires en cours à l'UNESCO ont été réorientés en fonction de ses objectifs, le but étant de "corriger la manière défectueuse dont les cultures orientales sont traitées dans les manuels occidentaux."

Quatre réunions d'experts internationaux ont été organisées pendant la période du projet, respectivement:

- À Paris (France), en 1956;
- À Tokyo (Japon), en 1958;
- À Wellington (Nouvelle-Zélande), en 1960;
- À Goslar (Allemagne), en 1962.

Le Projet Orient-Occident visant principalement à améliorer la compréhension occidentale de l'Orient, la réunion tenue à Tokyo en 1958 a été exceptionnelle puisque la question sur laquelle les spécialistes des manuels scolaires étaient appelés à se pencher portait cette fois sur les perceptions asiatiques de l'Occident. L'une des critiques intéressantes émises à cette occasion était que ces manuels renfermaient des obstacles psychologiques empêchant une représentation objective de l'Occident à cause des blessures et conflits passés. Faisant apparaître un consensus entre les participants, le rapport de la réunion préconisait une attitude prudente à l'égard des représentations négatives des Occidentaux en tant qu'agresseurs coloniaux. Il insistait pour que les manuels scolaires s'engagent avec précaution sur le terrain des revendications historiques. Et il révélait une convergence de vues manifeste sur la nécessité de donner aux jeunes une image sociale et économique des autres peuples qui soit orientée vers la paix et porteuse d'avenir.

Le lieu choisi pour la réunion était paradoxalement parfait. D'un côté, le Japon était un État asiatique fortement influencé par l'industrialisme et l'idéologie de l'Occident. Il avait récemment connu directement six années d'occupation occidentale. Cependant, cette occupation résultait de sa propre expansion coloniale à travers toute l'Asie, qui avait été attisée par des campagnes nationalistes. Lorsque les représentants japonais préconisaient de ne pas trop insister dans les manuels sur le colonialisme occidental, la question de savoir comment le colonialisme japonais en Asie serait traité ne pouvait pas être tout à fait absente de l'esprit des participants à cette réunion régionale. Le Japon était bien placé pour servir d'exemple en matière de mise en garde contre les effets du nationalisme. Cela étant, les pays voisins ont dû le considérer avec quelque circonspection en l'entendant conseiller aux opprimés d'hier de "regarder vers l'avenir et de bannir de leurs manuels les douloureuses questions coloniales." La réunion n'a toutefois fait état d'aucun désaccord, ni même mentionné l'expansionnisme japonais. Elle a marqué un consensus éphémère pour privilégier l'objectif de la compréhension mutuelle des nations par rapport aux problèmes posés par le récent conflit.¹

En mai 1962, des experts appartenant à 21 pays différents ont participé à une réunion sur l'amélioration des manuels scolaires à Goslar (Allemagne). La réunion était organisée par la Commission nationale allemande pour l'UNESCO en coopération avec le Centre international de recherche sur les manuels scolaires de Braunschweig, qui deviendrait plus tard l'Institut Georg Eckert. L'une des raisons de son importance tenait à la présence et à la participation active d'éditeurs de manuels. Leur point de vue a permis de mieux comprendre les difficultés que poserait la mise en place à l'UNESCO d'un véritable programme de centralisation et de concertation sur les manuels, qui avait été recommandée lors des trois conférences précédentes. Il est apparu que le simple fait de choisir, en vue de les examiner, les manuels les plus représentatifs, était politiquement explosif. Mais le plus gros problème en matière d'échange et d'évaluation internationale des manuels était la langue. Pour la réunion de Goslar, la traduction s'est avérée être la partie la plus laborieuse et la plus onéreuse du processus de consultation.

Évaluation

Sur quoi les nombreux efforts déployés dans le cadre du Projet majeur ont-ils débouché et comment ont-ils été considérés? En 1966, alors que la décennie du projet touchait à sa fin, la Conférence générale a adopté une résolution sur son évaluation. Elle a reconnu que "les dix années d'exécution du projet ont constitué une période d'exploration pendant laquelle on n'a fait qu'aborder, sans plus, un problème très complexe" et que, bien qu'il soit difficile de préciser et de mesurer l'apport propre du projet, celui-ci a incontestablement contribué à des activités constructives, notamment:

- a) Création d'instituts;
- b) Mise au point et diffusion d'informations importantes sur les différentes cultures;
- c) Introduction de la compréhension et de l'appréciation interculturelles dans les programmes d'enseignement et mise au point de méthodes, y compris les écoles associées et les clubs UNESCO, pour y parvenir.

Cette brève résolution évoque toutefois les principaux problèmes rencontrés, notamment:

- La difficulté de définir ou de redéfinir les buts et objectifs du projet;
- Le caractère diffus du programme, qui avait tendance à être une juxtaposition d'activités distinctes au lieu de constituer un ensemble intégré;
- Le fait que, dans nombre de pays, le projet a touché davantage les érudits et les milieux spécialisés que le grand public.

Conclusion

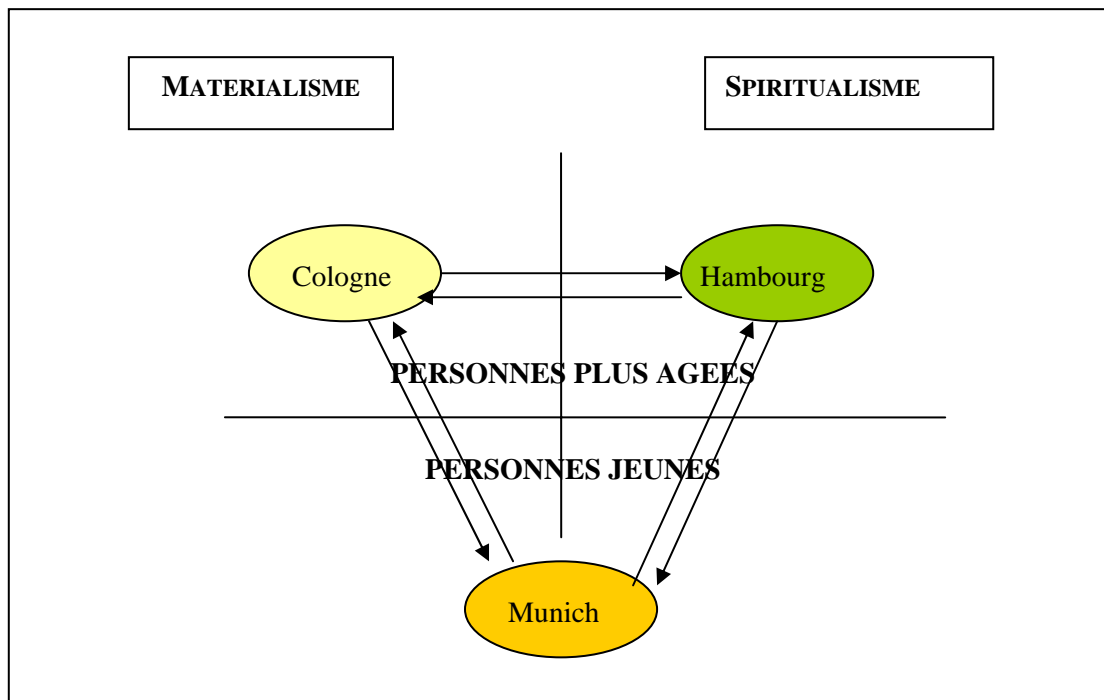
En 1946, le premier Directeur général de l'UNESCO, Julian Huxley, a adressé aux États membres la mise en garde suivante: "En ce moment, deux conceptions opposées de la vie s'affrontent, en provenance de l'Occident et de l'Orient, et non seulement font obstacle à la réalisation de l'unité mais menacent de devenir le foyer d'un véritable conflit." C'est sur ce même sentiment de menace persistante qu'ont joué, tout au long du 20^{ème} siècle, les théories du déclin de l'Occident et du conflit des civilisations, de Spengler à Huntington. Si une telle crainte faisait certainement valoir des appuis au Projet majeur Orient-Occident, celui-ci avait de toute façon une vocation intégratrice puisqu'il visait à associer les États membres non occidentaux et non alignés de l'UNESCO, qui étaient de plus en plus nombreux. Conçu et mis en œuvre largement en dehors du cadre prédominant de la guerre froide, ce projet a montré que l'UNESCO était disposée à soutenir des conceptions différentes de l'ordre mondial fondées sur un internationalisme culturel dépassant les modèles strictement géopolitiques. L'étude du Projet majeur Orient-Occident fait apparaître des interprétations terminologiques antagoniques ainsi que des conceptions méthodologiques différentes. Ces divergences de vues ont suscité d'intenses discussions autour du projet, lesquelles ont à leur tour favorisé l'émergence de réseaux, d'idées et d'institutions nouvelles. En encourageant l'élaboration de nouveaux concepts procédant de diverses disciplines avec des centres de référence divers, l'UNESCO a permis à des points de vue différents de se faire entendre et comprendre au niveau international. Le succès d'un projet aussi long et ambitieux supposait l'existence d'une organisation internationale suffisamment importante pour absorber les répercussions des désaccords et faciliter les compromis nécessaires. Si l'on pouvait déceler dans le projet certains modes de pensée dominants, aucune idéologie ni discipline ne donnait le ton à l'ensemble des travaux. La mise en place d'un tel espace théorique et politique relativement libre et ouvert de discussion et d'action multilatérale est sans doute la contribution la plus précieuse de l'UNESCO à la promotion d'une meilleure compréhension entre les peuples. De fait, cette démarche ouverte et flexible, qui s'affranchissait des catégories essentialistes d'"Orient" et d'"Occident" au sens que leur conféraient aussi bien la guerre froide que l'orientalisme, a permis au projet de déboucher sur les initiatives plus générales que l'UNESCO mène aujourd'hui pour essayer de favoriser, malgré la résurgence du fondamentalisme culturel, un dialogue pacifique entre les civilisations, les cultures et les peuples aux niveaux mondial et régional.

¹ Wong, Laura. "The 1958 Tokyo Textbook Conference." *Social Science Japan*, No. 25, Février 2003, Tokyo.

Un internationaliste visionnaire confronté aux réalités de la guerre froide : John W. Thompson et le programme de l'UNESCO pour l'Allemagne, 1945-1955

Paul Weindling

Professeur, Département d'histoire, Université d'Oxford Brookes



Les instituts de l'UNESCO en Allemagne selon Thompson

Le problème allemand

Le psychiatre John Thompson (1906-1965) aura été la cheville ouvrière du programme de l'UNESCO pour l'Allemagne dans l'immédiat après-guerre. Il faisait partie de ce groupe d'intellectuels visionnaires qui ont joué à cette époque un rôle de premier plan au sein des organisations internationales. Thompson avait été recruté par Huxley lui-même, qui avait été impressionné par son projet de fonder un collège international d'intellectuels en Allemagne. Après s'être mis en rapport avec les forces d'occupation, Thompson créa un Bureau de l'UNESCO en Allemagne en 1948, en dépit de l'hostilité manifestée par les Soviétiques au sein de la Commission de contrôle quadripartite alliée. Il est à l'origine du Comité allemand pour l'UNESCO, structure destinée à permettre aux Allemands de faire entendre leur voix au sein de l'Organisation en attendant l'adhésion officielle de la République fédérale. Enfin, c'est lui qui a lancé l'idée des trois Instituts de l'UNESCO en Allemagne, qu'il considérait comme un tout.

Thompson avait vécu une existence cosmopolite : né à Mexico, il avait étudié à Stanford et Édimbourg, et servi dans la Royal Air Force canadienne. Dès 1945, il avait attiré l'attention des officiers et enquêteurs du contre-espionnage allié sur « les médecins criminels de guerre ». Il craignait que de telles atrocités ne se reproduisent si l'on ne mettait pas en place de nouvelles règles éthiques (1).

C'est le poète Stephen Spender, alors Conseiller auprès de l'UNESCO, qui mit Thompson en contact avec Julian Huxley. Thompson et Spender pensaient tous deux que l'Allemagne vaincue et ravagée par la guerre avait besoin d'une sorte de thérapie positive pour s'en sortir. Thompson commença par suggérer, premièrement, que l'UNESCO publie des rapports sur la science en Allemagne ; deuxièmement, que l'UNESCO envoie un observateur à Nuremberg au procès des médecins nazis. Thompson avait en tête le nom du philosophe Jacques Havel, qui estimait qu'en analysant les arguments de la défense au procès de Nuremberg, on devrait pouvoir élaborer un modèle opérationnel du mode de pensée des nazis.

Huxley avait été séduit par l'idée de Thompson de créer en Allemagne une université internationale, mesure indispensable selon lui pour réaffirmer les valeurs de l'Occident, face aux séquelles du nazisme et à la menace d'un matérialisme déshumanisé. Au départ, Thompson envisageait une étude sociologique de terrain - dans le cadre d'une « ville moyenne » allemande - et un travail sur la jeunesse. Son idée était d'implanter en Allemagne un institut pédagogique, où des historiens, des chercheurs en sciences politiques, et des économistes, philosophes et moralistes travailleraient à des projets portant sur les sciences humaines, l'éducation, et l'évaluation des valeurs de l'Occident.

L'homme de Huxley à Berlin

Huxley considérait Thompson comme « l'intermédiaire officieux entre nous et les autorités d'occupation américaines, britanniques et françaises administrant les questions d'éducation » (2). En juin 1947, il chargea Thompson de rencontrer les Français et les Américains à Berlin pour réfléchir au rôle de l'UNESCO en Allemagne. Voyant que la Commission de contrôle ne répondait pas à sa demande, Huxley adopta une autre approche consistant à nouer des contacts « à des niveaux plus modestes et plus concrets, notamment dans le domaine de l'éducation » (3).

Huxley envoya un mémo aux autorités d'occupation pour leur expliquer en quoi l'UNESCO pouvait contribuer à la réorientation de l'Allemagne, notamment en sensibilisant l'opinion publique au rôle et aux implications sociales de la science ainsi qu'aux retombées de la recherche fondamentale sur la santé et le bien-être de la population (4). Mais l'Union soviétique n'adhéra pas à l'UNESCO et s'opposa à toute initiative de l'Organisation en Allemagne. À bout, Thompson fit savoir que tous les responsables occidentaux de l'éducation au sein de la Commission de contrôle alliée étaient d'accord sur un point : « Tout le monde ici estime qu'il est encore temps que l'UNESCO « s'implante » en Allemagne » (5).

Convaincu que Thompson était « l'homme de la situation » (6), Huxley lui fit signer en septembre 1947 un contrat à durée limitée sans en référer aux gouvernements des États membres. Sa mission apparaissait délicate, car il lui fallait à la fois négocier avec les autorités d'occupation alliées et redonner confiance aux intellectuels allemands. Dès la fin de l'année, l'UNESCO collaborait séparément avec les autorités américaines, anglaises et françaises.

Thompson avait été recruté en tant que ressortissant canadien. La Conférence générale de l'UNESCO, réunie pour sa deuxième session à Mexico le 3 décembre 1947, avait approuvé le principe d'« enquêtes et expériences » réalisées en Allemagne « d'accord avec l'autorité alliée compétente ». Le 24 janvier 1948, le Conseil de Contrôle télégraphia qu'il n'était pas en mesure de décider d'engager des négociations avec l'UNESCO. Quatre jours plus tard, le Directeur général contacta les commandants des quatre zones d'occupation pour leur proposer de développer les

activités de l'UNESCO dans leurs zones respectives. Les Soviétiques ne répondirent pas, mais en avril 1948 les trois gouverneurs militaires occidentaux acceptèrent l'offre de l'UNESCO (7).

En 1949, les délégations polonaise, hongroise et tchèque menacèrent de se retirer de l'UNESCO pour protester contre les activités de l'Organisation en Allemagne de l'Ouest. Pendant ce temps, Thompson nouait des contacts avec des intellectuels allemands : éducateurs, chercheurs en sciences sociales comme Max Horkheimer (rentré d'exil en 1948), ou psychiatres et psychologues aux idées progressistes comme Alexander Mitscherlich, qui venait d'assister aux procès de Nuremberg.

Le programme de l'UNESCO pour l'Allemagne

Le 11 septembre 1947, Thompson exposa un « programme en neuf points » à la Commission de contrôle :

1. inviter les représentants du gouvernement militaire à assister aux réunions de l'UNESCO ;
2. encourager les organisations de jeunesse à l'étranger à inviter des représentants de la jeunesse allemande ;
3. faire réaliser par l'UNESCO une étude sur les techniques de manipulation psychologique et politique des nazis ;
4. approvisionner en publications les différents secteurs de la population allemande ;
5. encourager la circulation de ces publications ;
6. fournir au gouvernement militaire des informations sur ces publications ;
7. communiquer au gouvernement militaire les résultats des travaux de l'UNESCO et de la recherche en général sur diverses questions comme la révision des manuels scolaires ;
8. prendre des mesures pour faciliter les visites de travailleurs et dirigeants étrangers ;
9. collaborer dans le domaine des activités éducatives et culturelles.

Le 21 octobre 1947 Thompson proposait l'ajout de nouveaux objectifs :

1. Étendre à l'Allemagne l'étude des restrictions (autres que celles imposées par l'administration militaire d'occupation) à la libre circulation des chercheurs, étudiants et créateurs ; en un mot de toutes les personnes agissant dans les domaines de compétence de l'UNESCO.
2. Mettre à la disposition du public allemand la documentation relative au nazisme pour qu'il prenne conscience, preuves à l'appui, de la vocation belliqueuse du régime.
3. Promouvoir l'éducation sanitaire, afin de lutter notamment contre la tuberculose.
4. Encourager une meilleure compréhension par le public de la science et de ses implications sociales. Les principes sous-jacents étaient la démocratisation, le développement des échanges internationaux et la lutte contre le nationalisme agressif et toute forme de discrimination religieuse ou raciale.

Le 3 janvier 1948, le Conseil de contrôle allié refusa son soutien à toute initiative ambitieuse de l'UNESCO. Le général Clay, haut commissaire des États-Unis, qualifiait « quiconque a des liens avec l'UNESCO » de « bâtard à cheveux longs » et considérait toute initiative de l'Organisation comme un acte d'ingérence » (8). Thompson vit que ses efforts pour instaurer un climat de confiance étaient récupérés par la propagande politique. Le 19 décembre 1947, il avait adressé une lettre à Johannes R. Becher, de la Ligue culturelle allemande (marxiste), pour lui expliquer en termes prudents que l'UNESCO n'était pas encore officiellement reconnue en Allemagne. Ses propos furent déformés par la presse communiste, qui reprocha à l'UNESCO en février 1948 de refuser de reconnaître la Ligue. On avait omis un passage essentiel de la lettre indiquant que l'UNESCO s'efforçait d'obtenir les autorisations nécessaires du Conseil de contrôle allié (9).

Tout incitait à négocier séparément des accords pour chaque zone (10). En août 1948, Thompson annonça lors d'une conférence de presse l'ouverture d'un Bureau de l'UNESCO à Stuttgart, ce qui suscita les protestations énergiques du conseiller polonais auprès de l'UNESCO, Henryk Birecki. Il y eut quelques échanges orageux au sein du Conseil exécutif. Birecki exigeait la fermeture du bureau ouvert dans la zone américaine, et l'annulation des projets visant à en ouvrir de semblables dans les zones britannique et française. Huxley pour sa part demandait que son représentant puisse disposer au moins d'un bureau, d'un téléphone, d'une machine à écrire et d'une dactylo (11). La presse allemande fit monter la pression en annonçant que l'Allemagne était sur le point de devenir membre de l'UNESCO. Les délégués communistes polonais et tchèque condamnèrent la création du bureau comme un acte dangereux et irresponsable. Huxley répliqua que le bureau de l'UNESCO avait une existence propre, EN DEHORS des locaux des autorités d'occupation (12).

Le fait que Thompson soit né à Mexico ne pouvait que faciliter le contact avec le successeur de Huxley, l'écrivain et homme politique mexicain Jaime Torres-Bodet, Directeur général de sa nomination en 1949 jusqu'à sa démission spectaculaire au moment de la crise budgétaire de novembre 1952. En 1949, Thompson se vit nommer Commissaire permanent de l'UNESCO pour l'Allemagne en raison de sa bonne connaissance du pays. Ses notes professionnelles louent, année après année, son dévouement sans faille, sa patience, son tact et sa hauteur de vue (13).

Thompson joua un rôle déterminant lors de la conférence de Bad Soden en janvier 1950, date de la fondation du Comité autonome allemand pour l'action de l'UNESCO (Deutscher Ausschuss für UNESCO Arbeit). C'était pour lui l'aboutissement de deux années de travail solitaire : cet organisme était son enfant, et le bébé paraissait vigoureux et en bonne santé. L'objectif était d'assurer la participation de l'Allemagne aux activités de l'UNESCO (14). Le Comité était une assemblée forte de 75 membres où siégeaient des représentants du gouvernement fédéral et des Länder ainsi que des organisations des milieux scientifiques, artistiques, éducatifs et médiatiques, aux côtés de personnalités cooptées à titre personnel. Une Commission de huit membres était chargée de piloter et de coordonner les initiatives, l'idée de base n'étant pas tant de se demander ce que l'UNESCO avait à offrir, que d'assumer des responsabilités et de s'assigner des objectifs. Le Comité, basé à Cologne, comptait parmi ses membres des intellectuels progressistes comme Dolf Sternberger et la militante du SPD berlinois Annedore Leber, qui devint par la suite pour Thompson une amie très proche.

L'idée de Thompson était la rééducation au service de la paix. En collaboration avec Odd Nansen, survivant du camp de concentration de Sachsenhausen, il se lança dans un programme ambitieux de reconstruction et d'activités pour la jeunesse. Le mémoire de Nansen en date du 5 mai 1950 « concernant le problème allemand » recommandait une action thérapeutique de l'UNESCO, visant en priorité les jeunes (15).

Thompson était persuadé que le nazisme avait fait de l'Allemagne un désert spirituel. Tout comme Nansen et Annedore Leber, il sentait combien la situation dans le pays pouvait devenir explosive avec l'afflux de jeunes déracinés venus de l'Est. La création d'un Institut international

de la jeunesse permettrait à ces jeunes de rencontrer des psychologues et autres spécialistes des sciences sociales. Au lieu d'être de simples cobayes, ces jeunes devraient collaborer activement aux travaux des chercheurs et vérifier les résultats (16). C'est à partir de ce diagnostic du problème allemand qu'est née l'idée de créer des centres UNESCO en Allemagne.

Les instituts allemands de l'UNESCO

La République fédérale allemande devint membre de l'UNESCO en juillet 1951 (17). La même année, les bureaux de liaison des trois zones - à Stuttgart, la ville chère au cœur de Thompson, Mayence (le centre universitaire et culturel français) et Düsseldorf - furent regroupés en un bureau unique basé à Wiesbaden.

Le projet de Thompson était de créer trois instituts axés sur l'éducation, les activités de jeunes et les sciences sociales avec pour préoccupation commune la jeunesse (18). L'UNESCO approuva le projet en juin 1950, et le Chancelier Adenauer offrit de subventionner le projet à hauteur de 20 %. L'Institut pour la jeunesse était financé pour l'essentiel par le HICOG - le Haut Commissariat des États-Unis en Allemagne - qui souhaitait la création d'un plus grand nombre de centres de jeunes ouverts et non confessionnels (19).

C'est Thompson qui se chargea de lancer, d'organiser et de superviser les trois instituts. Il mit en place les organes directeurs, composés en partie d'Allemands et de ressortissants d'autres pays. Une bonne partie de son temps était consacrée aux relations avec des organismes difficiles à gérer, compte tenu notamment des antagonismes politiques en Allemagne et des manœuvres de couloirs au Siège de l'UNESCO à Paris. Par contre, il entretenait d'excellents contacts avec des pédagogues allemands et avec le parlementaire socialiste Jakob Altmaier, l'un des rares juifs rentrés en Allemagne après la guerre qui y ait fait une carrière politique.

Thompson aurait souhaité que les intellectuels allemands et les représentants de la jeunesse aient leur mot à dire dans le développement des instituts, mais c'était une utopie, et la structure se révéla beaucoup plus lourde que prévu. Il s'aperçut très vite que la moindre décision (choix d'un emplacement, recrutement, financement, politique de la recherche) posait des problèmes du fait de la difficulté de parvenir à un accord entre le Comité, la direction des instituts et le personnel de l'UNESCO à Paris. Le choix de l'emplacement des instituts faisait lui-même problème - les trois villes retenues à l'origine (Munich, Fribourg et Cologne) étant toutes situées dans des régions catholiques. Thompson se trouvait au cœur d'une série de polémiques sur le choix des sites et les problèmes d'organisation, d'orientation et de financement des futurs instituts.

L'Institut de l'UNESCO pour l'éducation s'installa d'abord à Fribourg en 1951 (20). Cette décision déclencha une avalanche de protestations et de contre-propositions qui mirent à mal le fragile édifice conçu par Thompson. La survie de chaque institut dépendait largement de l'aide que les villes et Länder étaient disposés à lui apporter. Or, les responsables du Comité allemand pour l'UNESCO souhaitaient que le nouvel institut soit transféré à Hambourg, ce qui donna lieu en 1951 et 1952 à de belles empoignades (21). La ville-État de Hambourg refusa obstinément de mettre en disponibilité le professeur d'éducation comparée Walther Merck, qui avait été choisi pour diriger le nouvel Institut. Le maire de Hambourg et le sénateur Landahl, responsable des affaires culturelles, reprochaient à Fribourg d'être une ville sous influence franco-suisse, et rétrograde en matière d'éducation. L'opposition du Sénat de Hambourg et du Comité se cristallisa sur le refus de laisser partir Merck. Dans un climat de crise, Torres-Bodet, accompagné de Thompson, se rendit à Bonn et à Cologne en janvier 1952 pour exposer son point de vue devant le Parlement et la Commission nationale allemande (22). Thompson était d'avis que c'était à la commission nationale de régler cette affaire purement allemande. En février 1952 Torres-Bodet capitula, et confirma le transfert avec armes et bagages de l'Institut à Hambourg, où Merck fut nommé à son nouveau poste. Les autorités badoises et l'Ambassadeur de France en Allemagne, André François-Poncet, continuèrent à protester car aucun des trois instituts de l'UNESCO ne se trouvait dans la zone d'occupation française (23).

Les Alliés pensaient que l'effort de rééducation et de démocratisation de l'Allemagne de l'Ouest passait par la promotion des sciences humaines. La tentative d'ériger l'établissement où travaillait Horkheimer à Francfort en Institut de l'UNESCO capota devant la forte opposition des établissements concurrents. L'Institut des sciences sociales de Cologne, avec son équipe internationale, bénéficiait du soutien du Conseil international des sciences sociales de l'UNESCO. Mais son Directeur était considéré comme trop hésitant et précautionneux, et une commission d'examen recommanda son remplacement par une personnalité plus dynamique et entreprenante (d'où le retour au projet Horkheimer). En 1954, l'Institut en était déjà à recruter son troisième directeur (24).

Le Conseil de l'Institut pour la jeunesse regroupait des représentants de mouvements de jeunesse. Il se divisa sur le choix d'un directeur ; le candidat allemand donné favori « n'avait pas eu une attitude irréprochable sous le régime nazi » (25). La situation était jugée « très sombre » par Thompson. Les autorités bavaroises insistaient pour que le poste de directeur soit pourvu avant février 1952. Un mois avant l'échéance, le Britannique Ralph Blumenau se vit donc offrir un contrat de six mois. Mais le nouvel arrivant ne correspondait pas à l'idée que se faisaient les Allemands d'un chef de mouvement de jeunes, qui devait obligatoirement selon eux se réclamer d'une organisation confessionnelle ou politique. Le HICOG préconisait au contraire une approche ouverte et non sectaire des organisations de jeunesse. L'Institut était embourbé dans les querelles qui déchiraient son Conseil d'administration (26). Dans son autobiographie inédite, Ralph Blumenau évoque les manigances des responsables des mouvements de jeunesse pour tenter de le mettre à l'écart.

Blumenau ne se sentait nullement soutenu par la direction de l'Institut, pas plus que par l'administration locale. Comme c'était à prévoir, il ne fut pas confirmé dans ses fonctions et démissionna avec éclat en août 1952. Ce fut un Suisse, Pierre Moser, qui lui succéda. Immédiatement, et comme par miracle, l'administration bavaroise libéra un bâtiment pour accueillir l'Institut. Mais les dissensions politiques et religieuses entre représentants d'organisations rivales continuèrent à poser des problèmes.

Pour recruter les candidats appelés à siéger au sein des conseils d'administration des instituts, Thompson était décidé à ratisser large. Chaque Conseil se composait de six membres non allemands, sept Allemands et un représentant de l'UNESCO. Thompson avait souhaité attirer « les plus grands et les meilleurs esprits ». Le Conseil d'administration de l'Institut de l'éducation a ainsi compté parmi ses membres, outre Jean Piaget (1951-1957) et le psychiatre canadien Karl Stern (1951-1959), l'éminente pédagogue Maria Montessori (1951-1952) qui plaidait la cause des enfants et des jeunes, « cette population sans droits que l'on crucifie partout sur les bancs de l'école ». Quand Montessori mourut en 1952, Thompson estima que l'UNESCO se devait de perpétuer son œuvre, et en janvier 1953, l'Institut pour l'éducation inscrivit à son programme le thème de l'éducation préscolaire de l'enfant (27).

Dans l'esprit de Thompson, les trois instituts devaient avoir la jeunesse pour préoccupation commune (se reporter au croquis au début de l'article). L'Institut pour la jeunesse devait poser les problèmes et analyser les réponses, en s'intéressant à la fois aux questions matérielles - les fournitures scolaires, par exemple - et à l'étude d'éléments abstraits comme les schémas de comportement. C'était le moyen à ses yeux d'éviter le double écueil du matérialisme excessif et de l'idéologie mystique. Thompson avait espéré que les trois instituts travailleraient de concert pour étudier cinq communautés de taille différente : un village, une bourgade, une ville moyenne, un centre industriel (Düsseldorf) et une grande ville (Hambourg). Il était persuadé en effet que le principal éducateur n'est pas l'école ou la famille, mais la communauté. Il insistait aussi sur la nécessité de dépasser l'opposition entre le matériel (mesurable) et l'immatériel (non quantifiable) (28). C'était une référence au message de Maria Montessori, fondé sur la nécessité d'associer la pratique au discours et l'acquisition du savoir à sa création (29). Finalement, les tentatives de collaboration se bornèrent à l'étude de la vie rurale et à celle des loisirs.

Pour Thompson, les trois instituts allemands devaient constituer une sorte de Trinité, symbolisée par une croix dont les deux bras représentaient d'un côté le matérialisme (Cologne) et de l'autre le spiritualisme (Hambourg). Au sommet du triangle, l'Institut de Munich était censé faire la synthèse et s'occupait en priorité des jeunes, Cologne et Hambourg s'intéressant aux gens plus âgés. Thompson prêchait la réconciliation des divergences pour mieux atteindre les objectifs communs (30).

Pour Thompson, les Instituts de l'UNESCO n'étaient « pas allemands ou à vocation allemande, mais européens ». Il avait ainsi prévu de réaliser des études communautaires dans plusieurs pays d'Europe, en commençant par la Belgique, et obtenu l'accord des autorités françaises pour que l'Institut des sciences sociales de l'UNESCO effectue le même genre de travail en France (31). Il dut se résigner à voir l'Institut de Cologne s'affirmer de plus en plus comme un centre international de coordination de la recherche en sciences sociales, ayant compris qu'il était vain de vouloir en faire une sorte de mission de l'UNESCO en Allemagne (32). En fait, c'est tout le projet de Thompson qui était utopique, car les trois instituts, le Comité allemand pour l'UNESCO, et ses supérieurs à l'UNESCO avaient tous des points de vue distincts - et divergents. Sa vision unitaire était définitivement compromise : chaque institut suivait sa logique propre, et le financement au-delà de l'horizon 1954 paraissait aléatoire.

Le déclin et la fin

Thompson constata que ses efforts en vue de coordonner les activités des instituts allemands « se heurtaient à un mur ». Les événements n'allaient pas dans le sens qu'il avait souhaité. Il accompagna en septembre 1952 la commission internationale chargée de passer en revue le fonctionnement des instituts. À partir de 1953, l'autorité de tutelle passa du Département des affaires extérieures à la Section des sciences sociales de l'UNESCO pour l'Institut de Cologne, et à celle de l'éducation pour les Instituts de Hambourg et Munich (33). Confronté à des nominations à caractère de plus en plus politique et à une bureaucratie tatillonne, Thompson ne se faisait plus guère d'illusions. Il venait se ressourcer à la communauté religieuse de l'Eau Vive. Ses journées étaient harassantes : « Quand je suis à Paris, je quitte Soissy à huit heures du matin et ne rentre jamais avant huit heures du soir ; le reste du temps, je suis toujours en déplacement, allant de réunion en conférence ; à l'UNESCO, j'ai toujours quelqu'un dans mon bureau, avec plusieurs personnes à la porte attendant que je les reçoive » (34).

Thompson vécut de plus en plus mal l'évolution de la situation à partir de 1954 : « Les trois instituts tirent à hue et à dia, et tout part à vau-l'eau. »... « Ça m'apprendra à vouloir concilier des forces antagonistes. » (35) La multiplication des propositions en matière de sciences sociales et d'éducation lui paraissait aller à l'encontre de sa vision « trinitaire » des instituts.

Fin 1954, les trois instituts allemands de l'UNESCO étaient viables, leur programme clairement défini, et Thompson pouvait estimer qu'il avait rempli sa mission. Il ne demanda pas le renouvellement de son contrat et se retira à l'Eau Vive où il reprit ses activités de pédopsychiatre (36). Mais son action au sein de l'UNESCO avait créé les bases solides qui permettraient aux dirigeants et représentants de l'Allemagne de mobiliser une aide financière accrue en faveur de l'UNESCO, réalisant le type de représentation constructive qu'il s'était efforcé de mettre en place.

Références

Lernziel - Weltoffenheit. Fünfzig Jahre Deutsche Mitarbeit in der UNESCO. Bonn : Commission nationale allemande pour l'UNESCO, 2001.

Apprendre sans limites. 50 ans Institut de l'UNESCO pour l'éducation, Hambourg : Institut de l'UNESCO pour l'éducation, 2002.

Linda Goldthorp, « Reluctant internationalism: Canadian approaches to UNESCO 1946-1987 », thèse de doctorat, Toronto, 1991.

Maria Montessori, « John W.R. Thompson », *AMI Communications*, n° 1-2 (1971), 13-21.

Odd Nansen, *Day after Day*. Londres : Putnam, 1949.

Horst Richter, The Federal Republic of Germany and UNESCO. Twenty-five Years of Co-operation. A Documentation. Cologne : Commission nationale allemande pour l'UNESCO, 1976.

J.W. Thompson, « Die UNESCO braucht Deutschland » (L'UNESCO a besoin de l'Allemagne), article paru dans Alles für die Welt, Baden-Baden, vol. 2, n° 11 (1950), 3-7.

Weindling, Nazi Medicine and the Nuremberg Trials: From Medical War Crimes to Informed Consent (Basingstoke, Palgrave-Macmillan : 2004)

- 1 Weindling, « Nazi Medicine ». Goldthorp omet de mentionner Thompson dans sa thèse de 1991.
- 2 Archives UNESCO (UA) X07 (43-15) A 80 Programme de l'UNESCO pour l'Allemagne - Négociations avec les autorités alliées Part 1 to 31 July 1947.
- 3 UA, Dossier Thompson (TF), Huxley à Victor Doré, ambassade du Canada à Bruxelles. 9 juin 1947.
- 4 UA, TF, C.M. Berkeley à Huxley, 25 juillet 1947.
- 5 UA, TF, Thompson à Mr Berkeley, 27 juin 1947.
- 6 UA, TF, Mémo de CM Berkeley à Huxley au sujet de Thompson, 24 juillet 1947.
- 7 TNA : PRO FO 924/640 Évolution de la politique de l'UNESCO concernant l'Allemagne, 7 octobre 1948.
- 8 NAC MG 26 série N1, vol. 11, dossier Pope. M 1946-57 : Hume à « Mike », 6 février 1948.
- 9 TNA : PRO FO 924/640 : Texte du message de Thompson à Johannes R. Becher en date du 19 décembre 1947, cité dans un télégramme du 17 février 1948.
- 10 TNA : PRO FO 924/640 : Clay à l'UNESCO, 13 février 1948.
- 11 Ibid., M. Birecki, 25 août 1948.
- 12 TNA : PRO FO 924/640 Conseil exécutif de l'UNESCO, 10e session, 14 septembre 1948.
- 13 UA, TF : Formulaire daté du 17 août 1951.
- 14 Eröffnungsansprache von Dr Thompson; Schlussrede von Dr Thompson. Tagung zur Besprechung der Tätigkeit der UNESCO in Deutschland. (Introduction et conclusion du Dr Thompson à la Conférence de présentation des activités de l'UNESCO en Allemagne) Bad Soden/Taunus, 19, 20, et 21 janvier 1950. J.W. Thompson, « Die UNESCO braucht Deutschland » (L'UNESCO a besoin de l'Allemagne), article paru dans Alles für die Welt, Baden-Baden, vol. 2, n° 11 (1950), 3-7.
- 15 Odd Nansen, Day after Day (Londres : Putnam, 1949).
- 16 Ralph Blumenau, p. 173. Je reproduis fidèlement les propos de l'auteur, qui a su exprimer de manière exacte et vivante la pensée de Thompson.
- 17 Horst Richter, The Federal Republic of Germany and UNESCO. Twenty-five Years of Co-operation. A Documentation. Cologne : Commission nationale allemande pour l'UNESCO, 1976.
- 18 UA Actes de la deuxième Conférence générale, vol. 1, p. 194.
- 19 RAC RF RG2 (1952) Série 100 Classeur 7 Liasse 42. Interview de JM avec M. Thompson, Paris, 18 novembre 1952. cf Lernziel - Weltoffenheit. Fünfzig Jahre Deutsche Mitarbeit in der UNESCO (Bonn : Commission nationale allemande pour l'UNESCO, 2001), p. 167. L'auteur présente les instituts de l'UNESCO comme une initiative allemande, mais Thompson avait déjà proposé de créer un institut pour les sciences sociales dans le cadre du plan de the X-scheme.
- 20 UA, Institut de l'UNESCO pour l'éducation, Allemagne - Site 37 A 01 (43-15) UE1/A 21 : Torres Bodet au Président de la Commission nationale, 5 juin 1951. Revue de presse : « Diplomatie à la Landahl »; « Suedbaden beklagt Verlegung des UNESCO-Instituts » (La diplomatie Landahl : les Badois déplorent le transfert de l'Institut de l'UNESCO). RAC RG2-1951 100/513/3431, 15 novembre 1951.
- 21 UA, Site 37 A 01 (43-15) UE1/A 21 : Paul Fleig à Thompson, 3 janvier 1952.
- 22 UA, DG/162 : Discours au Parlement de Bonn, 14 janvier 1952 ; DG/163 : Cologne, 15 janvier 1952.
- 23 UA, Institut de l'UNESCO pour l'éducation, Allemagne - Site 37 A 01 (43-15) UE1/A 21 : Projet de lettre du Directeur général à M. Wohleb, ministre des cultes et de l'éducation, Fribourg. Adenauer au Président du Sénat de Hambourg, 19 septembre 1951. Wohleb à Torres Bodet, 12 mars 1952.
- 24 UA 061 A 01 UNESCO (43/15) 198/571 : Mission d'experts chargée d'évaluer le travail des instituts de l'UNESCO en Allemagne 1952-1955. Rapport de J. Thompson daté du 14 octobre 1952. Rapport d'inspection de 1954.
- 25 UA 061 A 01 UNESCO (43/15) Instituts de l'UNESCO en Allemagne. Organes directeurs. Thompson à de Blonay, 27 juin 1951.
- 26 Ralph Blumenau, « The UNESCO Youth Institute », chapitre 17 de son autobiographie inédite « The Fringe of Politics ». Je remercie l'auteur de m'avoir laissé consulter son manuscrit.
- 27 Apprendre sans limites, 32-4. Discours de Maria Montessori en 1951.
- 28 UA 061 A 01 UNESCO (43/15) Instituts de l'UNESCO en Allemagne. Organes directeurs. Aide-mémoire.

- 29 TP (Archives de J.Thompson, déposées par l'auteur), Thompson à Sebastian Littmann, 3 juin 1954.
30 RAC RF RG2 (1952) Série 100, Carton 7, Liasse 42 : Interviews JM, M. Thompson, responsable des activités en Allemagne, Paris, 18 novembre 1952.
31 RAC RF RG 2-1953/717/44/289 FCL Journal, 5 mars 1953.
32 Ibid, TH Marshall, 4 juillet 1953, FCL interview.
33 TP, John à Sebastian, mercredi. [mai 1954].
34 TP, John à Mme Slivitzky, 14 novembre 1951.
35 TP, John à Sebastian, 17 février 1954.
36 TP, John à Wama [Frank Thompson], sd.

Le mouvement non gouvernemental pour l'UNESCO au Japon - La naissance des toutes premières associations UNESCO

Noboru Noguchi

Directeur général de la Fédération nationale des Clubs UNESCO au Japon

Naissance du Mouvement non gouvernemental pour l'UNESCO au Japon

Le Japon a été admis à l'UNESCO en 1951, dans le contexte du développement spontané du mouvement des associations coopératives pour l'UNESCO au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il convient de rappeler que l'admission du Japon à l'UNESCO a précédé de cinq ans son entrée à l'ONU. En fait, cette admission a été un événement véritablement historique et extrêmement important puisqu'elle a permis l'établissement d'un des rares et principaux liens directs entre le Japon et la communauté internationale avant la conclusion du Traité de paix de San Francisco.

Le mouvement de coopération avec l'UNESCO et de propagation des nobles idéaux de l'Organisation s'est développé spontanément à un niveau non gouvernemental. Le PEN Club japonais a fait part de son intention de soutenir l'UNESCO en février 1947. La toute première association coopérative pour l'UNESCO a été créée dans la ville de Sendai (Japon) le 19 juillet 1947. Plusieurs intellectuels, dont M. Koichi Doi, Professeur à l'Université de Tohoku, ont été à l'initiative de la constitution de cette association bénévole.

Les nobles idéaux énoncés dans la Constitution de l'UNESCO enthousiasmaient et mobilisaient de nombreux Japonais. Ceux-ci faisaient face à de graves pénuries alimentaires et luttaienent pour relever un pays totalement dévasté. Bien qu'extrêmement pauvres, ils désiraient vivre en paix et reconstruire le pays pour en faire une nation éprise de paix. L'UNESCO représentait un espoir. L'esprit de l'UNESCO était fort apprécié des citoyens japonais, qui y voyaient pour la plupart le principe devant guider la reconstruction du Japon de l'après-guerre. La création de la première association coopérative pour l'UNESCO à Sendai, en juillet 1947, a bientôt été suivie par la naissance d'associations similaires, successivement à Kyoto, Nara, Osaka, Kobe et dans d'autres villes. A cette époque, de grands quotidiens publiaient des éditoriaux saluant l'aspiration croissante des citoyens vers l'UNESCO et soulignant le rôle central que celle-ci jouait au sein du système des Nations Unies pour promouvoir la paix en "établissant des défenses de la paix dans l'esprit des hommes". Ceci a débouché sur la première Convention nationale du Mouvement pour l'UNESCO au Japon, qui a eu lieu à Tokyo dès novembre 1947 et à laquelle ont assisté des représentants de nombreuses associations coopératives pour l'UNESCO ainsi que des personnalités éminentes comme le Dr. Hideki Yukawa (prix Nobel de physique en 1949).

Le Quartier général des forces alliées, principale autorité du Japon occupé à l'époque, soutenait ces activités. L'UNESCO a ouvert un bureau à Tokyo dès le mois d'avril 1949 et entrepris d'encourager le peuple japonais. Cela se passait deux ans avant l'admission du Japon à l'UNESCO. Le Parlement japonais a d'autre part adopté des résolutions, à la Chambre des représentants et à la Chambre des conseillers, respectivement en novembre et décembre 1949, approuvant sans réserve la noble mission de l'UNESCO et saluant l'appui de l'Organisation au peuple japonais. Il exprimait en outre le vœu sincère que le Japon serait admis à l'UNESCO.

Comme on l'a vu plus haut, la première Convention nationale du Mouvement non gouvernemental pour l'UNESCO a eu lieu en décembre 1947, permettant la mise en place d'un réseau à travers tout le Japon. La Fédération nationale des associations coopératives pour

l'UNESCO au Japon a vu le jour en mai 1948 et le nombre des associations affiliées dépassait déjà la centaine en 1949. Enfin, la 8^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO, qui s'est tenue en 1951, a approuvé l'admission du Japon à l'UNESCO. M. Tamon Maeda, chef de la délégation japonaise, a fait un discours de remerciement, déclarant que "plus la défense de la paix est difficile, plus nous sommes convaincus de l'absolue nécessité d'une coopération internationale dans le cadre de l'ONU et des ses institutions spécialisées, et tout particulièrement au moyen de l'établissement de défenses de la paix dans l'esprit des hommes."

Les associations UNESCO se sont dès lors multipliées et ont développé leur action destinée à favoriser la compréhension entre les peuples et à mettre en œuvre des activités de coopération internationale.

Création de l'AFUCA et de la WFUCA

La Fédération japonaise des associations coopératives pour l'UNESCO a pris le nom de Fédération nationale des associations UNESCO au Japon (NFUAJ) en 1951, et la NFUAJ a poursuivi ses activités dans les divers domaines de compétence de l'UNESCO suivant les époques. La NFUAJ a envoyé des missions de recherche étudier les activités des clubs UNESCO en Asie, en Europe et en Amérique du Nord, ouvrant la voie à la création, en 1974, de la Fédération Asie-Pacifique des clubs et associations UNESCO (AFUCA). Des observateurs des clubs UNESCO de différentes régions du monde ont participé à la réunion d'inauguration de l'AFUCA, posant les jalons de la création de la Fédération mondiale des clubs et associations UNESCO (WFUCA). Cette dernière a été établie en 1981, à Paris, et M. Kiyoshi Kazuno, qui présidait à l'époque l'AFUCA et la NFUAJ, en a été élu le premier président.

Principales activités actuelles de la NFUAJ

La NFUAJ compte aujourd'hui quelque 300 associations UNESCO locales dans tout le pays, des membres individuels et des membres de soutien. Elle a principalement encouragé des activités dans les domaines de la compréhension internationale et des programmes d'échanges internationaux. Dans les années 70, elle a étendu son champ d'action à la coopération internationale, d'abord en appuyant le Programme Co-Action de l'UNESCO. Ce programme, créé en 1962, s'est rapidement développé en 1979 avec l'Année internationale de l'enfant. Plus de 150 associations UNESCO ont pris part à cette activité et plus d'un million de dollars des E.-U. ont été collectés au titre de dons. La NFUAJ a pris l'initiative d'établir des liens de coopération avec des programmes d'alphabétisation menés par l'UNESCO en Asie, en Afrique et en Amérique latine un an avant l'Année internationale de l'alphabétisation. Le Forum des ONG du Mouvement mondial "Terakoya" organisé à l'occasion de l'Année internationale de l'alphabétisation a donné naissance au Mouvement mondial Terakoya pour l'UNESCO. La NFUAJ s'est vue décerner le prix d'alphabétisation de l'UNESCO en 1991, avec le Yomiuri Shimbun et le Centre international Nagoya. (Les "Terakoya" étaient des petites écoles privées pour les enfants du peuple. Elles ont joué un rôle très important dans la diffusion des trois acquis fondamentaux de l'apprentissage (lecture, écriture, calcul) avant la modernisation du Japon.)

Ces 15 dernières années, la NFUAJ s'est concentrée particulièrement sur trois activités. La première est le Mouvement mondial Terakoya, qui vise à appuyer et à favoriser des activités d'alphabétisation au niveau local ainsi qu'une formation aux techniques de base, souvent en étroite coopération avec d'autres ONG dans les pays en développement. La deuxième consiste à mener des activités de promotion destinées à mieux faire comprendre l'importance de la Convention sur le patrimoine mondial, avec notamment la publication du rapport annuel sur le patrimoine mondial, et à appuyer concrètement la préservation de certains sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, comme Bamiyan en Afghanistan. Enfin il s'agit d'obtenir l'adhésion des jeunes générations au mouvement et de collaborer avec d'autres ONG à l'échelon régional aux fins de la réalisation des buts de l'UNESCO.

Politique de l'UNESCO : quand le relativisme culturel change les concepts des droits de l'homme

Cédric Viale

Professeur associé, Institut catholique d'études supérieures de la Roche sur Yon

Afin de donner toute l'ampleur que mérite cette question nous allons nous pencher sur une catégorie de population qui représente plus de cinq milles ensembles bien distincts à travers la planète¹, nous allons transcender le strict cadre des frontières étatiques afin de nous pencher sur des entités infra-étatiques², sur des populations ou des peuples qui ne constituent pas une nation, sur des peuples ou des populations qui ne portent pas à eux seuls les bases d'un Etat. Ces ensembles évoqués, ces ensembles auxquels nous pensons, sont les sociétés autochtones. A travers elles, nous verrons en quelques minutes comment la notion juridique « *homme* » a progressé.

L'évolution de la perception de ces ensembles indigènes est notable et est due en grande partie au travail de l'UNESCO. Le développement de l'idée de la place qui doit être faite à la culture donne une idée de la philosophie de travail de l'agence parisienne. Cette idée est résumée par l'aphorisme *l'unité dans la diversité*.

Cette sentence chère à Claude Lévi-Strauss³ est clairement reprise dans les travaux de l'UNESCO : Ainsi la Déclaration sur la race et les préjugés raciaux dans son article 5 souligne que *La culture, [est l'] œuvre de tous les humains et [le] patrimoine commun de l'humanité* et l'article 5 de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle précise cette affirmation en ces termes : *La culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité*. La culture entre dans la définition juridique de l'humain : sans culture il n'y pas d'humain tout comme du point de vue juridique, il n'y a pas d'humain sans culture.

Toutefois, la culture n'est pas monolithique et uniforme, elle s'apparente plutôt à un habit d'arlequin qu'il convient de protéger. Cet aspect de la conception de la notion de « culture(s) » est d'ailleurs fortement rappelé par le dernier instrument important adopté par la Conférence général de l'UNESCO, Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles⁴.

Ces bases posées, passons aux droits de l'homme dont les textes sont extrêmement instructifs. Pour ne prendre que la Déclaration universelle des droits de l'homme : il y est question de « *travail* », de « *famille* », et autres « *salaires* » ou « *propriété* ». Ces notions semblent simples, faciles à comprendre ; elles sont évidentes pour nous. Toutefois, prenons « *famille* » élément fondamental de toute société comme nous le rappelé de nombreux instruments internationaux⁵. Cette notion basique renvoie à des réalités nombreuses.

La vision qui prévalait lors de l'adoption de la Déclaration Universelle des droits de l'homme n'était autre que celle qui consistait encore à voir l'humanité tendre vers un seul point. Ce point était le type de sociétés qu'offraient les nations dont la technologie est définie comme avancée pour ne prendre que ce critère⁶. Ainsi les spécialistes en matières d'autochtones s'accordent à voir la Convention 107 de l'OIT de 1957, la Convention relative aux populations autochtones et tribales comme un texte assimilationniste, *l'assimilation reposant sur une idée de hiérarchie : l'autre étant accepté...à condition qu'il abandonne ses spécificités en faveur de la société dominante*⁷.

La famille dans ce contexte serait à terme, en faisant vite, un couple hétérosexuel parental et leurs enfants ; la grande majorité des Etats ayant participé à l'élaboration de la Déclaration étant occidentaux et produisant les théories qui les positionnaient en point de mire du reste des peuples de la planète.

La mission confiée à l'UNESCO couplée aux événements politiques, au nombre desquels figurent les décolonisations, allaient faire avancer la vision que chacun portait sur l'autre. La culture était une donnée commune à l'homme, ce qu'elle est juridiquement restait mais en plus les cultures n'avaient qu'une valeur relative ; elles devenaient dans l'absolu toutes égales quel que soit le niveau d'avancée technologique, notamment, de la société émettrice d'une culture donnée. Ce point de vue amenait une conséquence juridique logique comprise d'ailleurs dans la reconnaissance même de l'égalité des cultures : la protection de la diversité culturelle.

Mais pour rester concentré sur l'égalité culturelle en tant que telle, il faut signaler qu'elle entraîne une reconnaissance dont les conséquences se font ressentir dans d'autres domaines que celui de la culture *stricto sensu*. Ainsi pour en revenir au terme de famille, le schéma que nous avons évoqué n'a désormais plus le monopole. Puisque les cultures sont toutes égales, toutes peuvent servir de base à l'interprétation des textes juridiques écrits pour l'humain. Ce principe va être utilisé par les Etats nouvellement décolonisés et l'est encore dans les réunions relatives aux droits de l'homme⁸. Ainsi, l'organisation familiale polygame autorisée dans certains Etats, ou la famille basée sur le matriarcat (Aïnous, Bororos, Baria-Curamas⁹) ou bien la famille basée sur la polyandrogénie des Nas de Chine¹⁰ ou encore les Iks d'Ouganda ne voyant dans la famille qu'un luxe inutile¹¹ pour ne prendre que ces quelques illustrations venaient concurrencer la cellule familiale occidentale (qui elle même d'ailleurs est pour une bonne part devenue monoparentale¹²). Ce qui est bon pour la famille l'est pour d'autres concepts. Ainsi, les droits de l'homme dans le plus célèbre de ces instruments internationaux utilisent des termes tels que « travail », « salaire », donnent une idée de l'homme auquel le texte était en priorité destiné. En effet, les Sémaq Beris de Malaisie ne travaillent que trois heures par jour¹³ et une Iatmule de Thaïlande que quatre heures quotidiennement¹⁴ ; il est difficile de comprendre l'intérêt qu'ils pourraient trouver à fonder un syndicat¹⁵ par exemple.

La prise de conscience de l'intérêt pour l'autre culture a d'abord porté sur les autres peuples nationaux¹⁶, ceux dont les différences culturelles se mesuraient à la frontière nationale, ceux dont la culture différait du tout au tout de celle de l'observateur. Puis la prise de conscience s'est faite au niveau infra-étatique, au sein même des nations. Les minorités, les migrants, les autochtones furent pris en compte. Pour une question de place, nous ne nous intéresserons qu'aux questions autochtones.

L'action des autochtones auprès des organisations internationales s'est faite assez tôt, dès le début du siècle dernier. Les prises de paroles à la S.d.N. par des Hopis¹⁷ ou des Maoris¹⁸ ont initié le mouvement. Toutefois, les souhaits exprimés à cette époque sur le sujet sont restés des vœux pieux. Dans les années 80, du fait de l'évolution de la position de la communauté internationale sur la culture, du fait des travaux impulsés par l'UNESCO, d'autres organisations internationales ouvrent leur porte à la problématique autochtone. Nous avons, par exemple parlé de l'O.I.T., mais l'impulsion a été donnée par l'ONU grâce à la création du Groupe de travail sur les populations autochtones¹⁹ (1982). La Conférence internationale sur les droits de l'homme²⁰ en 1993 a donné un nouvel élan en demandant une étude de réforme du groupe de travail. Des discussions suivirent à l'ONU, d'abord au sein du groupe de travail sur les populations autochtones puis dans un groupe de travail consacré uniquement à cette problématique²¹. Le fait d'avoir permis aux autochtones de participer sur un pied d'égalité aux Etats aux discussions sur l'Instance permanente ainsi que sur le projet de déclaration sur le droit des ensembles autochtones^{22 23} vient notamment du travail de l'UNESCO et de l'orientation qu'elle a donnée à la conception de « culture ». Les peuples des Nations Unies ne sont plus représentés uniquement par les Etats mais par une partie des peuples englobée dans les Etats²⁴. La prise en compte et la crédibilité accordée aux ensembles autochtones

n'auraient pas pu être envisagées au début du XX^{ème} siècle. Pour s'en convaincre, au niveau juridique, il est possible de se reporter par exemple aux conventions 29, 64, 65, 86, 104, 107 et 169 de l'OIT. L'indigène décrit en début de siècle dernier n'a rien à voir avec l'autochtone actuellement à l'honneur.

Les travaux sur la diversité culturelle ont donc permis de changer de point de vue sur les populations autochtones jusqu'à faire créer par l'ONU via le Conseil Economique et Social un forum propre aux questions autochtones²⁵. Ce forum est l'Instance permanente sur les questions autochtones, elle donne un statut de membre à des autochtones, ces derniers étant directement désignés par les autochtones eux-mêmes et non pas par les Etats comme peuvent l'être les experts onusiens d'habitude. Ce schéma permet à la culture d'entrer dans une autre dynamique : l'interprétation par l'Instance, dont la moitié des membres sont autochtones, de notions relatives aux droits de l'homme. Ainsi l'interprétation de termes, d'expressions, de conceptions contenus dans les instruments des droits de l'homme, va permettre à l'Instance d'orienter la conception de l'homme vers une universalité plus réelle que juridique.

Ainsi l'évolution de la culture qui progresse, la reconnaissance de la diversité culturelle, notamment grâce au travail de l'UNESCO, a permis de créer un outil, l'Instance permanente. Cet outil permet de relancer la culture, la connaissance des cultures à son tour grâce à l'interprétation nouvelle que le forum donne des concepts des droits de l'homme qui n'est pas celle utilisée habituellement dans les instances internationales, celle des Etats, mais par des entités autres qui ont leur culture propre. Cet outil permet aussi de lancer des idées nouvelles issues de cultures qui ne sont pas nationales, étatiques. Se crée ainsi une dynamique de la culture dont je rappelle le schéma : l'UNESCO développe une politique culturelle qui est basée sur un droit indivisible de l'Humain sur la culture. La culture étant un bien commun à l'homme, il faut pour penser la plénitude de l'homme, la diversité culturelle comme élément d'identité de chacun. Ce dernier aspect n'est possible que par l'égalité de toutes les cultures entre elles, ce qui entraîne des changements institutionnels dans les organisations internationales créées sur des bases philosophiques qui ont changé. Les petits arrangements au sein de l'ONU sous la forme d'une structure attachée directement à l'ECOSOC peuvent à leur tour participer à l'évolution de la vision de culture, l'Instance peut conseiller l'UNESCO sur la demande de cette dernière par exemple.

Pour en revenir à notre sujet de départ, l'homme juridique du siècle entamé ne devrait donc pas être un homme uniquement en costume cravate mais sera certainement aussi celui qui porte un pagne, ou un individu qui construit un igloo, ou encore une personne qui arbore un disque labial et des plumes sur la tête.

Cette démonstration et ce constat à peine anticipé, me pousse à poser une question qui me paraît fondamentale dans l'atelier au sein duquel nous avons pris place : La culture est la raison première dans laquelle votre serviteur pense que l'homme juridique progresse. La réconciliation, la reconstruction et le dialogue passent par une reconnaissance formelle des autochtones par l'UNESCO comme l'a fait l'ONU, à votre avis une structure similaire à celle de l'Instance permanente a-t-elle sa place dans l'agence dont nous célébrons aujourd'hui le soixantième anniversaire ? Si oui, à quelle échéance voyez vous la création d'un tel forum ? Ou encore quels sont les éléments qui sont absents pour qu'une telle création voie le jour ?

1 Nations Unies, A B C des Nations Unies, Nations Unies, New York, 1998, p. 268.

2 Outre l'image choisie, signalons que les des sociétés autochtones peuvent s'éparpiller sur plusieurs Etats : les Sames, les Touaregs parmi les plus connus notamment font partie de ces ensembles humains.

3 S'il fallait encore s'en convaincre, lire notamment : Claude Lévi-Strauss, Race et Histoire, Gallimard, 1987, 127 p

4 Plus de renseignements : www.unesco.org

5 La famille, l'élément naturel et fondamental de la société est une affirmation reprise par de nombreux instruments des droits de l'homme : Art. 16.3, Déclaration universelle des droits de l'homme, Art.23.1, Pactes international relatif aux droits civils et politiques, Art. 10.1, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 18, Commentaire, Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour les mineurs (Règles de Beijing), de l'art. 10. 1, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Art. 44, Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des

- membres de leur famille). Des précisions sont données dans certains textes (Préamb. § 5, Convention relative aux droits de l'enfant, Art. 4, Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine sociale), dans d'autre la famille est l'unité centrale responsable de la socialisation primaire de l'enfant (12. Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile (Principes directeurs de Riyad) et a des fonctions de socialisation (18 ib) dans d'autres encore la source a préféré insister sur le caractère de base de la famille au sein de la société (Art. 22, Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine sociale, Préamb. § 1, Recommandation sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages). Pour lire ces passages en une seule recherche, se reporter à « Famille » in Cédric Viale, *Lexicon of the Human rights texts/ Définitions des droits de l'Homme*, 399 p., en cours d'édition.
- 6 Une certaine vision de l'économie, de la vie sociale voire même de la religion ainsi que d'autres critères faisaient aussi partie de l'archétype d'une nation « avancée ».
 - 7 Norbert Rouland (dir.), Stéphane Pierre-Caps, Jean Poumarede, *Droit des minorités et des populations autochtones*, PUF, janvier 1996, p. 399
 - 8 Des dérives sont ainsi constatées, ainsi certains Etats régulièrement accusée de violations des droits de l'homme, justifie ces actes par le relativisme. Ils sont soutenus en cela par des auteurs tels que Abdelhak Benachenbou, *La tyrannie des droits de l'homme ; blanc, riche, mâle, adulte*, Publisud, 2000, 165 p.
 - 9 Ida Magli et Ginevra Conti Odorisio (Matriarcat et/ou pouvoir des femmes, Des femmes édition, 1983) donnent une carte des sociétés matrilineaires (p.104) avant de dresser un portrait des sociétés placées sur cette carte (p. 105-206).
 - 10 Cai Hua, *Une société sans père ni mari les Na de Chine*, PUF, Paris, juillet 1997, 371 p.
 - 11 Colin Turnbull, *Les Iks*, Plon, 1987, p. 108, p. 233, p. 239.
 - 12 Et avec les législations (du Royaume Uni, du New Jersey, du Danemark...) ou projet de législation (Islande notamment) l'adoption par les couples homosexuels fait que la famille va tendre vers une famille d'un autre genre.
 - 13 Morris Kimball, *Forest Utilisation : Commodity and subsistence Production among the Semaq Beri of Peninsular Malaysia*, « Civilisations », Vol.XLIV, n°1-2, p. 95.
 - 14 Deborah B Gewertz (Sepik River Societies, A Historical ethnography of the Chambri and their Neighbors, Yale University Press, New Haven – London, 1983, p. 53) reprenant les travaux de Hauser- Schaulin (1977).
 - 15 Art. 23. 4 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme. Aussi tant est vrai que l'idée même d'un syndicat vienne à l'esprit de cette population à l'organisation sociale si différente de celle que nous connaissons dans la civilisation occidentale.
 - 16 Il a bien existé des zoos humains (Zoos humains : XIXe et XXe siècles, La Découverte, 2002, 479 p.) qui s'inscrivent dans l'optique « anthropozoologique ». En revanche signalons les positions de Miguel Alfonso Martinez (E/CN.4/Sub.2/1999/20 ; E/CN.4/Sub.2/1996/23 ; E/CN.4/Sub.2/1992/32, auxquels nous ajoutons le document officieux (Unedited version) présenté lors de la session en 1998), de Michel Morin (Michel Morin, *L'Usurpation de la souveraineté autochtone, Boréal*, 1997) qui voient au moment de la conquête américaine, dans les peuples indiens, des nations. Sur l'évolution de cette négation lire la thèse de Nasira Belkacemi, *Contribution à l'étude des peuples autochtones en droit international et en droit interne*, Pierre Bringuier (dir.), Université de Montpellier, 1996, p. 130 et suivantes.
 - 17 Joëlle Rostkowskir, *Le renouveau indien aux Etats-Unis*, l'Harmattan, Paris, 1986, p. 177-183, 187.
 - 18 cf. Joshua Cooper : "500 Years in the Making. Centuries of Activism Were Preamble to International Decade's Successes", dans "Cultural Survival Quarterly", Volume 28.3: The International Decade of the World's Indigenous People, September 15, 2004.
 - 19 E/CN.4/Sub.2/1982/33 ; E/CN.4/Sub.2/1983/22 ; E/CN.4/Sub.2/1984/20 ; E/CN.4/Sub.2/1985/22 et Add.1 ; la session 1986 n'a pas eu lieu pour cause de restrictions budgétaires) ; E/CN.4/Sub.2/1987/22 et Add. 1 ; E/CN.4/Sub.2/1988/24 et Add. 1, 2 ; E/CN.4/Sub.2/1989/36 ; E/CN.4/Sub.2/1990/42 ; E/CN.4/Sub.2/1991/40 et Rev.1 ; E/CN.4/Sub.2/1992/33 ; E/CN.4/Sub.2/1993/29 et Add.1, 2 ; E/CN.4/Sub.2/1994/30 ; E/CN.4/Sub.2/1995/24 ; E/CN.4/Sub.2/1996/21 ; E/CN.4/Sub.2/1997/14 ; E/CN.4/Sub.2/1998/16 ; E/CN.4/Sub.2/1999/19 ; E/CN.4/Sub.2/2000/24 ; E/CN.4/Sub.2/2001/17 ; E/CN.4/Sub.2/2002/24 ; E/CN.4/Sub.2/2003/22 ; E/CN.4/Sub.2/2004/28. La session du Groupe de travail 2005 s'est tenue du 18 au 22 juillet 2005, le thème phare de cette année était la propriété intellectuelle.
 - 20 A/CONF.157.
 - 21 E/CN.4/1999/83 ; E/CN.4/2000/86.
 - 22 E/CN.4/1996/84 ; E/CN.4/1997/102 ; E/CN.4/1998/106 ; E/CN.4/1999/82 ; E/CN.4/2000/84 ; E/CN.4/2001/85 ; E/CN.4/2002/98 ; E/CN.4/2003/92 ; E/CN.4/2004/81 ; E/CN.4/2005/89, la onzième session a été entamée du 5 au 16 décembre 2005 et s'achèvera lors de sa seconde partie qui aura lieu du 31 janvier au 3 février 2006.
 - 23 Kouevi Ayitégan Godfry, *Les Nations Unies et le "projet de déclaration sur les droits des populations autochtones"*. Norbert Rouland (dir.), Thèse de théorie juridique, Université Aix-Marseille 3, 1998, 530 p. Le docteur Kouevi fut en outre le premier expert indépendant autochtone à l'Instance permanente sur les populations autochtones.
 - 24 Sur ce sujet et la conception de « membres statutaires » et « membres catégoriels » in "Les peuples autochtones à l'ONU: Quand les Etats cèdent de leur toute puissance", colloque international, "Crise de l'Etat, revanche des sociétés. Nouveaux regards sur les relations transnationales", 11-12 Mai 2004, Institut d'études internationales de Montréal (Canada) à paraître éd. Athéna, 11 p. (Canada).
 - 25 Cédric Viale, *L'Instance permanente sur les questions autochtones de l'Organisation des Nations Unies*, Norbert Rouland (Dir.), Université Aix-Marseille 3, 2003, 470 p. (thèse).

Les Routes de la soie de l'UNESCO : vers une démarche holiste en histoire¹

Isenbike Togan

Professeur, Histoire de l'Asie centrale, Université technique du Moyen-Orient, Ankara

Dès le début du XX^e siècle, avant la création de l'UNESCO, les nations non occidentales avaient exprimé le besoin d'un dialogue entre les civilisations², non pas toutefois comme interaction entre égaux, mais plutôt sous la forme d'une affirmation à l'adresse de la civilisation occidentale, devenue à certains égards hégémonique.

Plus tard, après la création de l'UNESCO, ce fut le Projet majeur Orient-Occident (1957-1967) qui ouvrit la voie à une interaction entre cultures occidentales et non occidentales³ - mais il n'était pas encore interactif ; il jetait les bases de l'interaction entre civilisations, à la fois en familiarisant l'Occident avec l'Orient et en s'éloignant progressivement des catégories essentialistes que recouvraient ces deux termes. Après tout, c'était précisément là l'objectif de ceux qui avaient proposé les « dialogues des civilisations » dans la période qui avait précédé la création de l'UNESCO.

Pendant la guerre froide, les États nations agissaient le plus souvent suivant les stratégies de confrontation d'alors, soit en alliés, soit en adversaires. C'est à cette même époque que l'UNESCO créa « le Comité scientifique international pour la rédaction d'une Histoire des civilisations de l'Asie centrale » en vue de la publication de l'*Histoire des civilisations de l'Asie centrale*. Entre ses débuts en 1978 et la publication du premier volume en 1992, la série allait changer à l'image du monde. Dans le cadre de l'avant-1991, l'histoire de l'Asie centrale avait été marquée par l'empreinte des positions soviétiques officielles. Dans les années 1990, en revanche, des historiens, originaires des républiques d'Asie centrale sont devenus des membres actifs du Comité scientifique international, contribuant ainsi à la représentation de la science et de la culture de leur région dans la rédaction de cette *Histoire des civilisations de l'Asie centrale* qui a ainsi changé de direction et dont les contenus ont été revus. Irene Iskender-Mochiri aura joué un rôle déterminant dans la préparation des six volumes de la série, dont le dernier vient de paraître. L'Asie centrale, entendue au sens large, y englobe l'est de l'Iran, le nord de l'Inde, la Chine occidentale et les régions méridionales de la Russie d'Asie.

On peut voir dans les expéditions des Routes de la soie, organisées par l'UNESCO dans cette même période des années 1990 et qui, dès le départ, ont servi de cadre au dialogue et à l'interaction, une évolution parallèle dont l'un des derniers prolongements est sans doute le tout récent projet des Routes de la soie numériques, soutenu par l'UNESCO et par l'Institut national d'informatique japonais. Les initiatives locales jouent un rôle prépondérant dans deux instituts de l'UNESCO, l'Institut international d'études sur l'Asie centrale (IICAS) de Samarkand (Ouzbékistan) et l'Institut international d'études des civilisations nomades (IISNC) d'Oulan-Bator (Mongolie). Ces échanges entre des centres politiques et culturels différents ne correspondent pas nécessairement aux théories de la domination, mais ils rejoignent l'idée d'interaction entre « polities » homologues proposée naguère par Colin Renfrew, l'archéologue de Cambridge.

Toutefois, ce type d'interaction n'est devenu possible qu'avec la fin de la guerre froide. En 1985, les préparatifs des expéditions « Routes de la soie : routes de dialogue » étaient déjà engagés lorsque Doudou Diène, alors en poste à l'UNESCO, prit la direction du projet, secondé dans cette entreprise par Gail Larminoux et Klara Issak. Au terme de longs préparatifs, le projet démarra en 1990 avec l'expédition Route du désert en Chine, suivie de la Route des steppes dans ce qui était

alors l'Union soviétique, auxquelles devaient succéder la Route du bouddhisme, la Route des nomades et les Routes maritimes. N'ayant moi-même participé qu'à la Route du désert et à la Route des steppes, je m'en tiendrai à elles dans mon analyse.

Les expéditions des Routes de la soie ayant eu lieu dans les années 1990, la méthode mise au point alors, sans du tout supplanter les États-nations réussit cependant à les rassembler autour de réseaux et de cadres non essentialistes, ce qui était un véritable exploit, dans la mesure où l'idéologie de l'État-nation ne cadrerait pas nécessairement avec la pensée « civilisationnelle ». À partir de l'expression « Routes de dialogue », le projet Route de la soie :

- (a) a popularisé le dialogue interrégional entre les religions ;
- (b) a encouragé le dialogue interculturel en soulignant l'importance des différentes cultures ;
- (c) s'est élevé contre les perceptions négatives de la modernisation en soulignant l'importance du patrimoine matériel et immatériel.

Les idées et les cadres ainsi proposés par l'UNESCO ont été acceptés aisément et, par la suite, mis en pratique, comme dans le cas du projet des *Routes de la soie numériques*. C'est en ce sens qu'on peut parler de la création d'une approche holiste de l'histoire.

Spécialistes de différentes disciplines, les participants à ces expéditions venaient d'horizons divers. Outre des universitaires, il y avait parmi eux des journalistes, des écrivains, des artistes, des critiques et des conservateurs de musée, entre autres. Les universitaires eux-mêmes travaillaient dans des domaines variés. La caravane comprenait des étrangers et des experts locaux. Si ces derniers avaient une connaissance approfondie du terrain et de l'histoire locale, on ne pouvait pas en dire autant des étrangers.

En Chine, par exemple, la Route du désert privilégiait les sites bouddhistes. Parmi les participants étrangers, les spécialistes du bouddhisme étaient plutôt rares. Indépendamment de notre niveau d'expertise au sujet des sites qui se trouvaient sur notre itinéraire, nous étions censés participer aux expéditions quotidiennes, aux visites guidées commentées par les experts locaux et aux séminaires de nuit consacrés à évaluer les découvertes ou à replacer les sites dans leur contexte historique. Ce programme était dur, physiquement, à cause de la participation obligatoire aux excursions quotidiennes, mais aussi sur le plan intellectuel, car les échanges avaient lieu entre personnes issues de cultures et de disciplines différentes employant des langues différentes. Au début, tout cela a créé une certaine confusion parmi les participants internationaux, moi comprise. Toutefois, voyageant ensemble dans le même car pendant plus d'un mois, nous avons eu l'occasion d'apprendre à nous connaître et de nouer des rapports assez personnels. Le fait de partager un espace restreint a peu à peu créé une atmosphère amicale et suscité chez chacun de l'intérêt pour la vie et le travail des autres. Si le terme « interdisciplinaire » ne faisait pas encore partie de notre vocabulaire quotidien, nous sommes cependant venus à l'interdisciplinarité par nécessité. Si l'on nous avait demandé à l'époque comment nous avons vécu l'expédition, nous n'aurions pas été capables, je crois, de donner une évaluation exacte de l'expérience. Nous ne nous en rendons peut-être pas compte encore, mais nous étions en train d'évoluer. Ce n'est que rétrospectivement, au cours des années qui ont suivi, que nous avons pu voir ce qui se passait. C'est par suite de ma participation à ces deux expéditions que j'ai commencé à intégrer une démarche interdisciplinaire à mon travail en faisant appel à d'autres disciplines telles que l'archéologie, l'histoire de l'art, la sociologie, l'anthropologie, la philosophie, l'étude des religions, la littérature - orale en particulier - et le folklore⁴.

Ces expéditions ont eu lieu à un moment où le monde connaissait des changements si puissants que, même totalement coupé du reste de l'humanité, isolé dans sa tour d'ivoire, un chercheur ne pouvait manquer de devenir un observateur participant directement aux événements de 1991 à mesure qu'ils se déroulaient tout autour de lui. En devenant un observateur actif, on cessait de s'intéresser exclusivement aux livres et aux sources écrites, qui sont tout ce dont

l'historien a besoin comme matériaux, pour s'attacher aux gens eux-mêmes. On prenait ainsi conscience que l'écriture de l'histoire n'est pas seulement une activité scientifique mais qu'elle fait directement intervenir les gens qui sont son objet. Cet intérêt porté aux gens était si fort qu'il a levé les barrières érigées par chaque discipline. Et cette démarche nous a aussi permis d'oublier les frontières de l'ethnicité, de la nation, du pays et de la religion pour privilégier les réseaux interrégionaux, interculturels et interreligieux et/ou les perceptions individuelles et l'expression des sentiments humains. L'abolition de ces frontières a ouvert la voie à des études comparatives reposant sur une conception nouvelle.

La perception de l'histoire comme manifestation des interactions humaines, évidente dans l'optique synchronique, l'était aussi dans une perspective diachronique, d'où la conscience que ce que nous appelons « culture contemporaine » se compose d'une multitude de strates ; qu'ils aient été zoroastriens, manichéens, bouddhistes ou musulmans, le fait que des gens aient à des époques différentes considéré un même site comme propice et l'aient choisi pour honorer leurs saints illustre à merveille ce sentiment. C'est en de telles occasions que l'on se rend compte de la nature fragmentaire de nos disciplines car, lorsqu'on aborde la connaissance d'un tel site à partir des seuls documents scientifiques, l'information se trouve éparpillée dans différentes branches de l'étude des religions, dispersée dans des sources en diverses langues. Ces ouvrages ne seront pas seulement rangés sur des rayonnages différents, ils se trouveront aussi dans des bibliothèques, et parfois même des pays différents. Les bons guides touristiques font exception à cette règle, mais ils ne peuvent quand même pas transmettre les couleurs, les parfums ou les sons d'une région.

Les plantes du genre *Artemisia*, comme l'absinthe, offriraient encore un bon exemple de notre point de vue. Dans les steppes d'Asie, le nom donné à l'armoise varie selon les langues (*erim, jusan, yavshan, polin, haozi*). Chaque culture a des récits ou des chants dédiés à cette plante, dont le parfum est généralement associé à la patrie. D'autres variétés d'armoise sont utilisées dans la médecine chinoise (*moxa*), en cuisine pour leur saveur particulière (estragon)⁵, ou encore dans la fabrication de boissons alcoolisées (vermouth, absinthe). Si l'on découvre cette plante par la seule lecture d'ouvrages savants, ce sera à propos d'un usage particulier auquel elle sert, et l'on s'en tiendra là. En revanche, pour les peuples des steppes (comme pour les Bédouins du désert en Afrique du Nord), cette plante est le symbole des grands espaces qui constituent leur patrie. Bien qu'elle compte beaucoup pour ces peuples, ce n'est pas en lisant des livres d'histoire que l'on découvrira son existence ou l'importance qu'ils lui prêtent. En effet, les auteurs de ces ouvrages ne sont généralement pas originaires des steppes, ils appartiennent à des cultures sédentaires ; en outre, le parfum d'une région n'est pas un sujet d'étude théorique. L'exemple de l'armoise nous pousse ainsi à voir combien l'usage de la langue locale est important pour apprendre ce qui est cher aux membres de telle ou telle culture - quelle que soit la faiblesse numérique ou l'insignifiance apparente de leur groupe. C'est alors seulement que l'on peut concrétiser cette démarche axée sur les gens. Il ne s'agit pas de remplacer par elle la méthode de travail à l'aide de modèles théoriques dans lesquels on tente de faire entrer les gens ; bien au contraire, les deux méthodes peuvent coexister et se compléter. En outre, en plaçant les gens au cœur de nos recherches, nous prenons conscience de l'existence d'autres pistes, comme la littérature orale et la musique, qui entrent toutes dans le champ conceptuel du « patrimoine immatériel ».

Le projet des Routes de la soie aura été pour moi une expérience d'une valeur inestimable, non seulement pendant les expéditions elles-mêmes, mais encore par la suite, après mon retour, en m'incitant à intégrer une démarche interactive à mes cours. Par définition, les participants à ces expéditions étaient tous issus de sociétés instruites et avaient été formés par des systèmes scolaires. Nous avons donc l'habitude de puiser nos connaissances dans les livres et les documents écrits. J'avais ainsi moi-même étudié l'histoire de l'Asie centrale pendant une trentaine d'années sans jamais avoir mis les pieds dans la région, avec des cartes et d'anciens récits de voyages pour tout guide. L'expédition nous a menés sur des sites dont pour la plupart nous ne savions quasiment rien. Nous avons été renseignés par les spécialistes locaux sur place : cette expérience de formation sur le terrain aura été extrêmement précieuse. Le soir, les conférences données par d'autres experts locaux venaient la compléter, et les experts qui n'étaient pas satisfaits

des renseignements fournis ou qui voulaient apporter quelque chose pouvaient eux aussi donner un séminaire du soir. De plus, les participants pouvaient demander à l'un des chercheurs de l'expédition de parler d'un sujet donné. Ce n'était pas seulement un processus d'apprentissage, c'était aussi une nouvelle méthode pédagogique : au lieu de reposer sur des lectures structurées selon l'opinion de l'enseignant, cet enseignement, plus souple, visait avant tout à répondre aux besoins des apprenants. En visitant des sites dont ils ne savaient rien, les participants découvraient un mode d'apprentissage qui n'était pas soumis au cloisonnement de leurs disciplines respectives, ils pouvaient poser leurs questions, puis retourner aux livres - dans diverses langues - qui circulaient parmi les membres de l'expédition. Ce n'étaient donc pas des bénéficiaires passifs, mais bien des participants actifs. La souplesse de ces méthodes a révolutionné mon enseignement : depuis lors, je ne me contente plus de documents écrits, j'ai aussi recours à des films, des vidéos, des diapositives et des excursions sur le terrain pour mes cours.

En dernier lieu, j'aimerais ajouter qu'aujourd'hui en vivant dans des États-nations, nous en venons à être immergés en nous-mêmes et dans les cultures « importantes » de notre environnement immédiat. De la sorte, outre que nous oublions les autres, qui partagent la planète avec nous, nous ne savons pas grand-chose du patrimoine matériel et immatériel qui est le nôtre. Cependant, l'attention aux gens et la perception de la diversité culturelle provoquent une prise de conscience qui rejaillit sur notre manière de considérer nos congénères, mais aussi sur l'idée que nous avons de nous-mêmes. Conduites dans un cadre comparatif, les études de ce type ne peuvent qu'être holistes et apporter une vision neuve des choses, vision dont nous avons le plus grand besoin.

Références

Aydin, Cemil, 2006, « Aux origines de la mission culturelle de l'UNESCO : les débats sur la (les) civilisation(s) et la crise de légitimité de l'ordre mondial (1882-1945) », article dans le même volume, communication présentée à la même séance, table ronde 9 : « Réconciliation, reconstruction et dialogue »).

Bademli, R. Raci, 2005. « Tarhun Otunu Sahiplenme ya da Tarhun Otu ve Ankaralı Kimliği, » in R. RACI Bademli, Kentsel Planlama ve Tasarım Öğrencilerine Notlar. Ankara, TMMOB Şehir Plancıları Odası Yayınları (p. 93-100).

Togan, Isenbike, 1996. « Inner Asian Muslim Merchants at the Closing of the Silk Road (17th Century), » dans *Land Routes of the Cultural Exchanges Between the East and West Before the 10th Century*. Beijing, New World Press, (p. 139-161); repris par Vadime Elisseeff (dir. publ.). *The Silk Roads. Highways of Culture and Commerce*. Paris, Éditions UNESCO, New York et Oxford, Berghahn Books, 2000 (p. 247-263).

Togan, Isenbike, 2000. « The Ever-present Saint of the Steppe Regions: Töre Baba Tükles », communication présentée au séminaire sur le soufisme et le dialogue interreligieux. UNESCO et Université islamique de Tachkent (Boukhara, 18 septembre 2000).

Togan, Isenbike, 2001. « As Culture Evolves into Religion: Pre-Islamic Notions of Cosmology and Orientation in Central Asian Islam, » dans *Recueil de textes. Forum international organisé par l'UNESCO « Culture et religion en Asie centrale »*. Commission nationale de la République kirghize pour l'UNESCO (p. 213-243).

Wong, Laura, 2006. « L'UNESCO et les grands projets sur l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Est et de l'Ouest : 1957-1967 » - article dans le même volume (communication présentée à la même séance, table ronde 9 : « Réconciliation, reconstruction et dialogue »).

¹ Je tiens à remercier Sare Aricanli de son concours pour l'établissement du texte.

² Voir Cemil Aydın dans le même volume.

³ Voir Laura Wong dans le même volume.

⁴ Togan 2000, 2001.

⁵ Bademli, 2002.



Les idéaux à l'épreuve de l'histoire

Table ronde **5**

Dans les tourbillons de la politique internationale : guerre froide et décolonisation

« La dignité de l'homme exigeant la diffusion de la culture et l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix, il y a là, pour toutes les nations, des devoirs sacrés à remplir dans un esprit de mutuelle assistance »

Préambule de l'Acte constitutif

Jeudi 17 novembre 2005

Introduction

Une histoire de la conscience humaine

Akira Iriye

Président de la table ronde, Professeur émérite, Département d'histoire, Université d'Harvard

S'il est vrai, comme on l'a dit lors de la cérémonie commémorant le sixantième anniversaire de la fondation de l'UNESCO, que cette organisation fut (et demeure) « la conscience du monde », il s'ensuit qu'écrire l'histoire de l'UNESCO, c'est retracer l'évolution de la conscience humaine. La conclusion peut paraître audacieuse, voire absurde, et pourtant : puisque des chercheurs n'hésitent pas à parler de l'« histoire de la conscience » (c'est le titre d'un programme d'études de l'Université de Californie, à Santa Cruz), il est permis de se demander si la conscience n'est pas une clé essentielle pour nous aider à comprendre le passé.

En réalité, c'est parce que l'histoire, et en particulier l'histoire du monde moderne, a trop tendance à être envisagée à l'aune de facteurs géopolitiques (puissance militaire, ressources économiques, population, territoire, etc.), que nous avons le devoir d'exposer une autre conception de l'histoire, celle qui ne privilégie pas la puissance « brute » mais prend au sérieux les aspirations et les émotions de l'humanité. Par conscience humaine, il faut entendre conscience morale, c'est-à-dire l'aspiration des êtres humains à devenir meilleurs qu'ils ne sont, à agir plus noblement qu'ils ne le font. La Conscience universalise, là où la géopolitique divise. La conscience est idéalisme de même que la géopolitique est réalisme.

Ces pensées me venaient à l'esprit lorsque j'ai eu l'honneur de présider les passionnants travaux d'une table ronde intitulée « Dans les tourbillons de la politique internationale : guerre froide et décolonisation ». L'histoire de l'UNESCO, c'est celle de la conscience humaine aux prises avec le « monde réel » et qui s'efforce de changer la réalité dans le sens de plus de justice et d'humanité. Jamais l'opposition entre la conscience et les considérations géopolitiques n'aura été plus marquée que pendant la guerre froide, qui aurait pu se terminer par la destruction de notre planète et de tous ses habitants, êtres humains compris. L'UNESCO est l'une des nombreuses organisations qui a tout tenté pour prévenir une telle catastrophe. Elle n'a pas toujours été efficace, et d'ailleurs ses efforts n'étaient pas à l'abri des événements géopolitiques. En effet, les protagonistes de la guerre froide (les États-Unis, l'Union soviétique, d'autres encore) ont souvent tenté d'utiliser l'UNESCO à des fins géopolitiques, au point que même les déplacements de personnes qui se rendaient dans les bureaux ou à des réunions de l'UNESCO contribuaient à l'aggravation des tensions internationales. Si l'on s'en tenait là, l'histoire de l'UNESCO ne tiendrait effectivement pas plus de place qu'une note de bas de page dans le long récit de la guerre froide.

Mais l'UNESCO a survécu à la guerre froide. Dans notre système de pensée, la conscience a été plus forte que la géopolitique. Cela est dû en partie, comme l'ont noté certains intervenants, au fait que l'UNESCO s'est activement impliquée aux côtés des pays du tiers monde qui se situaient en marge des affrontements de la guerre froide. Dès le départ, l'UNESCO a cherché à faire progresser l'éducation dans les pays nouvellement indépendants, dont beaucoup ont pu s'appuyer sur les programmes de l'Organisation pour affirmer leur identité historique. La transmission du savoir et le dialogue entre les cultures et les civilisations, deux des projets fondamentaux lancés à cette époque par l'UNESCO, étaient beaucoup plus proches des préoccupations de la majeure partie de l'humanité que les jeux politiques des grandes puissances. Quiconque écrit l'histoire du monde depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale ne doit jamais oublier que de tels

programmes ont continué à rapprocher les pays et les peuples, au moment où les tensions géopolitiques venaient les séparer.

En d'autres termes l'histoire de l'UNESCO obéit à une chronologie qui n'est pas celle de la guerre froide mais qui a sa logique propre, déterminée par les émotions et les aspirations humaines. Un jour, on écrira une histoire du monde contemporain où l'UNESCO sera enfin reconnue comme l'un des principaux acteurs de la communication interculturelle, et non comme un figurant sur la scène où se joue le grand drame des rivalités internationales.

L'UNESCO et le développement en Afrique

Ibrahima Thioub

Professeur, Département d'histoire, Université Cheikh Anta Diop, Dakar

En 1946, au moment où l'UNESCO est portée sur les fonds baptismaux, à deux exceptions près - Libéria, Ethiopie - aucun des pays africains qui en sont aujourd'hui membre n'avait accédé à la souveraineté internationale. Le continent était alors témoin du développement d'un puissant mouvement de libération qui, reprenant le flambeau des panafricanistes, revendique la liberté et l'égalité, au nom de la contribution de ses fils à la défaite du fascisme et à la libération du monde. Pourtant, deux années après la première session de la Conférence générale, l'Afrique du Sud légalisait le régime d'Apartheid. Il a fallu à l'Afrique et aux Africains, moins de deux décennies de combats acharnés, avec le soutien des forces de progrès à l'échelle de la planète, pour vaincre le colonialisme, même s'il reste des poches controversées (enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, Sahara Occidental). Un autre demi-siècle fut nécessaire pour mettre à genou ses avatars racistes en Afrique australe. Au terme de cette formidable trajectoire historique, Nelson Mandela est élu président de la République Sud Africaine, le 10 mai 1994. Pouvait-on rêver, il y a 50 ans, d'une issue aussi prometteuse ?

Pourtant la même année où Mandela est élu, l'Afrique et le monde sont témoins du génocide des Tutsi rwandais dont le pays est membre de l'UNESCO depuis novembre 1962. On aurait pu citer d'autres crises suffisamment aiguës sur lesquelles se délectent les chantages de l'afro-pessimisme et les explications à la va-vite. Ce paradoxe questionne les modèles de développement mis en œuvre en Afrique et qui ont du mal à mettre le continent sur l'orbite du développement tant espéré.

Les Etats africains qui accèdent à l'indépendance en 1960 ratifient la charte des Nations Unies et adhèrent à l'UNESCO. Il en résulte de nouvelles questions, de nouveaux défis pour cette organisation internationale dont nous fêtons aujourd'hui les 60 ans.

Nul doute que l'UNESCO a apporté une contribution majeure, accompagné et participé, sous des formes multiples, à la construction et à la consolidation des Etats-nations africains. Dans le cadre multilatéral ou bilatéral, elle a mis en œuvre de nombreux programmes et projets ou appuyé des initiatives des Etats. Dans ses domaines de compétences qui n'ont cessé de s'élargir, elle a pris, plus souvent que les autres institutions multilatérales, des positions en porte à faux avec la neutralité politique, en apportant un soutien salutaire aux mouvements de libération autant que le permettaient les rapports de forces entre les intérêts en conflit en son sein.

En Afrique, la portée de sa contribution à la formation des enseignants, des professionnels de la communication et de l'information, l'équilibre des flux d'information, le classement et la conservation du patrimoine historique et naturel, doit être fortement soulignée. Certes il est possible de mesurer les limites de cette action et un seul exemple nous suffit sur ce point : le temps long mis à faire entrer dans la sauvegarde du patrimoine culturel mondial sa dimension immatérielle, pourtant considéré comme « garant du développement durable ». L'évaluation exhaustive des limites et de la portée de ce travail sur le développement de l'Afrique, plus d'une fois questionnées, dépasse le cadre de cette présentation. Je m'en limiterais à un aspect où l'UNESCO a joué un rôle de premier plan et qui a un rapport au développement longtemps ignoré ou au moins tardivement pris en compte.

Le développement, préoccupation majeure au lendemain de la deuxième guerre mondiale, a été pendant longtemps perçu sous ses dimensions économiques et techniques. Cette vision a eu un impact majeur sur les orientations des mouvements nationalistes d'abord et les programmes des Etats indépendants d'Afrique ensuite. Dans l'optimisme des années glorieuses de la victoire contre le colonialisme, la conviction fut vite acquise qu'il était possible, à marche forcée, de rattraper l'Occident dans cette course au développement - étroitement conçu comme accumulation de moyens techniques de production en vue de la production économique mesurée en termes de taux de croissance. Autonomisant l'économie et la technique, on s'est peu posé des questions sur la nature du pouvoir politique, de l'architecture sociale, socle du projet, encore moins sur les dynamiques culturelles qui l'encadrent. La culture n'est plus perçue comme une construction dynamique sujette à des mutations inscrites dans les processus historiques mais plutôt comme une donnée définitivement élaborée, à protéger contre toute falsification surtout quand celle-ci vient d'une influence extérieure. La culture est sous ce rapport à transmettre telle qu'elle est, de génération en génération. Tout changement qui l'affecte est alors vécu comme une altération. Elle devenait ainsi une donnée en soi dont tout groupe humain est dotée, sa célébration importait plus que ses remises en cause ou l'analyse de ses conditions d'épanouissement, de son impact sur le développement en tant que totalité. Questions secondaires dans ces années d'euphorie, on a saisi que tardivement la puissance et le caractère décisif du rôle que la culture a joué dans ce domaine.

Le champ historique illustre parfaitement cette fracture entre projets de développement et prise en compte de leurs dimensions culturelles.

Pourtant, écrire l'histoire d'Afrique au lendemain de la deuxième guerre mondiale fut un acte à la fois politique et scientifique. Dès la genèse de cette écriture, les historiens africains ont pris la mesure des problèmes épistémologiques posés par la question du sujet historique¹. La négation de l'historicité des sociétés africaines par les idéologues de la colonisation s'est révélée une position intenable à laquelle s'est substituée avec subtilité, l'affirmation de l'origine externe de toutes les dynamiques historiques. Ainsi, les sociétés africaines ont été réduites en objets historiques dont les évolutions sont impulsées par des facteurs et des acteurs externes au continent. La question posée aux historiens des textes de genèse de cette historiographie était toute simple : comment mettre en évidence la falsification de l'histoire africaine opérée par l'idéologie coloniale, tout en restant dans les normes académiques de cette époque.

La dimension politique aura pris une épaisseur considérable dans l'écriture de l'histoire de l'Afrique par les Africains, expression du contexte pleinement rempli par la lutte anticoloniale. La tâche des historiens fut avant tout un travail de déconstruction de l'idéologie coloniale déniait à l'Afrique et aux Africains toute capacité d'initiative historique. Deux voies ont été balisées par les pères fondateurs de cette historiographie. La première est la rédaction de textes expliquant les origines de la perte de l'initiative historique par les peuples africains victimes de la soumission de ses élites politiques par la logique d'accumulation qui connecte l'Afrique au reste du monde par le Sahara, les océans Indien et Atlantique. La seconde dresse un attachement ombilical entre les sociétés africaines et l'antiquité pharaonique qui a l'avantage de joindre l'ampleur de ses réalisations à son antériorité par rapport à toutes ses homologues de la Méditerranée.

Établir une parenté génétique offre l'opportunité de réduire à sa plus simple expression la séquence historique du XV^e-XIX^e siècle pour renouer les fils d'une histoire digne d'être célébrée. C'est dans ce contexte que fut entrepris, en 1964, l'œuvre pharaonique mis en chantier par l'UNESCO l'Histoire Générale de l'Afrique. Le travail préparatoire de cette œuvre monumentale, par les sources collectées, les rencontres académiques organisées, la constitution de réseaux d'historiens de tous horizons, la richesse des débats qui en a résulté, mérite d'être salué.

Force est de constater que cette histoire a célébré à juste titre les grandioses constructions étatiques, les expériences multiples et variées de la présence africaine au monde pour faire pièce à l'idéologie coloniale. Toutefois la question se pose et doit être résolue : quel lien établir entre cette histoire et la situation présente du continent ? Quelle histoire pour les nouveaux défis, les acteurs

émergents sur la scène africaine où la guerre et les mouvements identitaires sont, de plus en plus, les vecteurs de fortes mobilisations sociales et politiques ?

Le temps n'est-il pas venu de réévaluer une certaine lecture du passé pour rendre compte du présent et dessiner les futurs possibles. Cette réévaluation aujourd'hui en marche mais très peu visible, souvent faute de moyens et dans un système éducatif en crise, investit des champs historiographiques jusqu'ici négligés. Elle montre que la dépendance et la subalternité du continent aussi loin qu'on remonte dans ses origines n'a ni marginalisé ni déconnecté l'Afrique du reste du monde, hier comme aujourd'hui. La critique de la notion de perte d'initiative historique référée à la traite des esclaves et à la colonisation montre que ces séquences historiques ont été des moments forts de la construction du sujet africain contemporain qui déroutent tant la recherche académique et le discours journalistique sur l'Afrique. Trois pistes pour mettre l'histoire au service du développement :

- Rompre avec la vision chromatique et victimaire de l'histoire de l'Afrique.
- Amener la recherche historique africaine à investir le reste du monde pour promouvoir les regards croisés.
- Continuer la monumentale histoire générale en interrogeant les espaces régionaux - sièges de la plupart des conflits contemporains en Afrique - et les terroirs - ethniques ou religieux - pour échapper à l'emprisonnement du passé de l'Afrique dans les territoires issus de la Conférence de Berlin en 1884-1885.

Références

« Regard critique sur les lectures africaines de l'esclavage et de la traite atlantique », in Issiaka Mandé et B. Stefanson (éds), *Les Historiens Africains et la Mondialisation – African Historians and Globalization*. Actes du 3^e congrès international des Historiens africains (Bamako 2001), Paris, AHA, Karthala, ASHIMA, 2005 : 271-292.

« Lettura africana della schiavitù e della tratta atlantica », *Passato e Presente*, n° 62, maggio/agosto 2004, 129-146.

« Pour une histoire africaine de la complexité » in S. Awenengo, P. Barthélémy, C. Tshimanga (textes rassemblés par), *Ecrire l'histoire de l'Afrique autrement ?*, Cahier "Afrique noire", n° 22, Paris, L'Harmattan, 2004.

« L'historiographie de "l'École de Dakar" et la production d'une écriture académique de l'histoire », in M. C. Diop, *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, 2002 [Tome 1], pp. 109-153.

« L'espace dans les travaux des historiens de « l'École de Dakar » : entre héritage colonial et construction nationale », in J-Cl. Waquet, O. Goerg et R. Rogers, *Les espaces de l'historien*, Presses Universitaires de Strasbourg, 2000 : 91-110.

« L'égyptologie dans l'enseignement et la recherche au Département d'Histoire de l'UCAD. Analyse des mémoires de maîtrise soutenus depuis le Symposium de 1982 », *Revue Sénégalaise d'Histoire*, 4-5, 1999-2000, 40-53 [co-auteur].

Pour une critique en détail de cette historiographie, voir :

I. Thioub, « Regard critique sur les lectures africaines de l'esclavage et de la traite atlantique », in Issiaka Mandé et B. Stefanson (éds), *Les Historiens Africains et la Mondialisation – African Historians and Globalization. Actes du 3e congrès international des Historiens africains (Bamako 2001)*, Paris, AHA, Karthala, ASHIMA, 2005 : 271-292.

I. Thioub, « L'historiographie de "l'École de Dakar" et la production d'une écriture académique de l'histoire », in M. C. Diop, *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, 2002 [Tome 1], pp. 109-153.

L'Union soviétique et l'UNESCO pendant la guerre froide

Ilya V. Gaiduk

Chercheur à l'Institut d'histoire mondiale de l'Académie russe des sciences, Moscou

Un document intitulé « Résumé des interventions à la Conférence des délégations de l'URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie, et des membres soviétiques de la Mission auprès de l'UNESCO et du Secrétariat de l'UNESCO consacrée à l'efficacité de la participation de l'URSS aux activités de l'UNESCO et à certains résultats de la quatorzième session de la Conférence générale » est conservé dans la collection de la Commission nationale soviétique pour l'UNESCO, aux Archives nationales de la Fédération de Russie. On y trouve le passage suivant : « Il y a eu une époque où la question s'est posée pour nous d'être ou ne pas être à l'UNESCO. Cette question ne se pose plus. L'UNESCO est une organisation extrêmement complexe, où les lignes de lutte active s'entrecroisent non pas dans un domaine unique - politique, économique ou idéologique - mais dans les trois à la fois : politique, incontestablement ; idéologique, sans le moindre doute, mais aussi économique – tous domaines que cette Organisation ne peut pas laisser de côté »².

La déclaration émanait de Sergei Romanovsky, Président du Comité d'État de l'URSS pour les relations culturelles, et aussi Chef de la Commission nationale soviétique pour l'UNESCO, à la conférence mentionnée ci-dessus, tenue en novembre 1966. Elle révèle très clairement l'attitude de Moscou envers l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pendant la guerre froide. Pour l'Union soviétique l'UNESCO a toujours été l'arène d'un combat politique et idéologique, d'une compétition entre Est et Ouest, et un outil pouvant servir à Moscou pour promouvoir ses objectifs dans l'affrontement de la guerre froide. Les dirigeants soviétiques étaient incapables de voir dans l'Organisation une institution apolitique poursuivant des objectifs purement humanitaires dans le domaine de la science, de la culture et de l'éducation. La raison principale en est que dans leur mode de pensée, la culture, l'éducation et même jusqu'à un certain point la science n'étaient pas isolées de la guerre des idées engagée entre les deux blocs opposés de la guerre froide.

Il suffit de rappeler avec quelle suspicion les délégués soviétiques envisageaient lors de la Conférence des ministres alliés de l'éducation, tenue pendant la guerre, la perspective d'une future organisation examinant les sujets inscrits dans les programmes d'étude des écoles dans les différents pays. Si tel était le cas, déclarait l'observateur soviétique à la Conférence, « l'Union soviétique aurait les plus fortes réticences à y participer »³. Bien que rien à ce moment-là n'ait apparemment annoncé la rupture entre les alliés soviétiques et occidentaux survenue après la guerre, Moscou s'inquiétait d'un contrôle éventuel exercé par les Occidentaux sur l'éducation de la génération montante de citoyens soviétiques.

En outre, c'était surtout sous l'angle de la sécurité et des garanties contre l'agression que les dirigeants soviétiques envisageaient la coopération après la fin de la Seconde Guerre mondiale, y voyant la principale justification de la création de la future organisation mondiale. Pour les autres domaines des relations internationales - économique, social, humanitaire - ils manifestaient nettement moins d'intérêt, considérant qu'ils détournaient l'attention de l'organisation mondiale vers des activités sans rapport avec son but principal. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que, tout en participant aux activités de la Conférence des ministres alliés de l'éducation, précurseur de l'UNESCO, notamment à la rédaction de l'Acte constitutif de l'Organisation, les Soviétiques aient refusé de prendre part à la conférence de Londres en novembre 1945 et choisi de ne pas être membre de l'organisation qui en est issue.

Si à l'origine, ce refus peut s'expliquer par le peu d'importance attaché par les Soviétiques à la coopération dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture au sein d'une organisation internationale, avec le début de la guerre froide, qui outre ses dimensions politiques et militaire était « dans son essence un combat d'idées »⁴, l'UNESCO, attachée aux conceptions nébuleuses de l'humanisme et des progrès de la civilisation mondiale exposées par son premier Directeur général, Julian Huxley, qui insistait sur le caractère non politique des tâches entreprises par l'Organisation, était considérée par Moscou, au mieux, comme sans utilité dans la bataille engagée pour « les cœurs et les esprits », où l'on cherchait à répandre des idées et des croyances dans le camp de l'adversaire. Les partis communistes et les organisations de façade à l'étranger étaient beaucoup plus efficaces, de l'avis de Moscou, pour la guerre psychologique venue remplacer le climat relativement détendu des relations culturelles pendant la Seconde Guerre mondiale.

Par ailleurs, la position dominante occupée par les États-Unis à l'Organisation des Nations Unies et dans ses institutions spécialisées faisait qu'il était impossible pour l'Union soviétique de se servir de ces organisations dans son propre intérêt, de sorte qu'une participation soviétique à leurs activités semblait dépourvue de sens. Elle pouvait même desservir le régime soviétique, l'attachement proclamé dans l'Acte constitutif pour le principe des échanges sans obstacles d'idées et d'influences risquant d'ébranler les fondements du pouvoir communiste en Russie au moment même où l'idéologue soviétique en chef, Andreï Jdanov, lançait une campagne féroce pour rétablir l'orthodoxie dans la vie culturelle et scientifique de l'Union soviétique. Cette vue des choses n'était pas entièrement dépourvue de fondements, comme le montre le fait que certaines personnalités politiques des États-Unis, le sénateur William Benton par exemple, exigeaient qu'il soit mis fin à l'attitude réservée de l'UNESCO et qu'on reconnaisse que c'était « un outil politique pour la guerre froide ». Au Sénat, Benton a fait observer que l'UNESCO pourrait servir aux États-Unis à « percer le rideau de fer en émettant depuis l'Allemagne »⁵.

Et de fait, l'UNESCO n'a pas pu rester à l'écart du combat d'idées qui a caractérisé l'affrontement pendant la guerre froide. Au début des années 50, alors qu'il était à son maximum du fait de l'action des Soviétiques à Berlin, de la création de l'OTAN et de la guerre de Corée, la controverse autour de l'admission de nouveaux membres à l'Organisation, la Chine communiste par exemple, et le fait que les pays d'Europe de l'Est n'aient pas eu de représentant élu au Conseil exécutif lors de la Conférence de 1950, ont amené le retrait de trois pays qui avaient d'abord été membres de l'UNESCO, la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie, apparemment sur instructions de Moscou, qui à ce moment-là songeait à abandonner l'Organisation des Nations Unies et à créer en ses lieux et place des organisations rivales. Comme l'a écrit James Sewell, « pour le moment, en tout cas, la composition des membres de l'UNESCO ressemblait assez à une alliance de la guerre froide »⁶.

La situation a changé après la mort de Staline et l'arrivée au pouvoir de la nouvelle équipe dirigeante en 1953. Déterminé à réduire les risques de guerre nucléaire et à renouveler l'optimisme idéologique sur les perspectives du communisme dans le monde, Nikita Khrouchtchev a été amené à inaugurer une politique de détente avec l'Occident, et donc à encourager la coopération soviétique avec les autres pays dans différents domaines, dont la science, l'éducation et la culture. Le premier signe d'un changement de l'approche soviétique du monde extérieur et de l'ouverture à Moscou a été l'augmentation du nombre de délégations étrangères reçues en URSS et, réciproquement, celui des délégations soviétiques se rendant dans d'autres pays. Alors qu'entre 1945 et 1952, selon les statistiques officielles soviétiques, 290 délégations de travailleurs s'étaient rendues en Union soviétique, dont 140 de pays capitalistes, coloniaux et non autonomes, pour la seule année 1954, quelque 390 délégations sont venues de pays extérieurs à la sphère soviétique, et 204 groupes de Soviétiques se sont rendus dans des pays occidentaux.⁷ Parallèlement, les relations culturelles entre l'Union soviétique et les autres pays se développaient à l'échelon gouvernemental. En 1961, Moscou avait des liens de coopération avec 35 pays d'Europe occidentale et d'Amérique. Des accords d'échanges culturels et scientifiques avaient été conclus avec huit d'entre eux.⁸ Les Soviétiques ont commencé à voir dans les relations culturelles avec les autres pays un moyen utile

de promouvoir leurs objectifs sur la scène internationale. Comme Georgy Joukov, qui présidait dans les années 50 le Comité d'État pour les relations culturelles, l'avait très clairement exposé dans un mémoire établi à l'intention du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, ces relations ouvraient à Moscou « de nouvelles filières de propagande en politique extérieure, ainsi que des possibilités d'information sur les réalisations des pays étrangers dans le domaine de la science, de la technologie, de l'éducation et de la culture. »⁹

Tout en donnant la préférence, pour le domaine culturel, au développement des relations bilatérales, Moscou a perçu qu'il était possible de poursuivre avec succès des objectifs analogues par le biais d'une organisation internationale comme l'UNESCO. C'est là une des raisons qui expliquent la décision d'en devenir membre en 1954. Ce tournant de la politique soviétique vis-à-vis de l'organisation a coïncidé avec une évolution de la nature de l'UNESCO et du champ de ses activités.

Au cours des années 50, l'UNESCO s'est peu à peu éloignée de son « non-gouvernementalisme », qui en aurait fait un lieu de dialogue entre les gens, pour devenir la « chose » des gouvernements, tandis que chaque membre du Conseil exécutif devenait l'instrument de l'État qui l'y avait envoyé. Parallèlement à ce changement systémique, l'UNESCO s'est plus occupée de solutions à des problèmes concrets, notamment l'assistance technique aux pays sous-développés. Si les premières années de l'Organisation avaient été celles des déclarations et des slogans, la disponibilité croissante de ressources financières, résultant par exemple de sa participation au Programme élargi d'assistance technique (PEAT), a fait que « le cap a été mis peu à peu sur la définition d'étapes, la concentration, la compétence technique et la fixation de priorités, visant l'exécution plus efficace d'un programme de terrain réaliste »¹⁰.

L'une et l'autre évolution cadraient bien avec la conception des relations culturelles de Moscou et sa stratégie dans le Tiers Monde. Les activités culturelles en Union soviétique restant toujours soumises au strict contrôle de l'État, et la politique culturelle soviétique étant menée sur la scène internationale selon un schéma déterminé au centre, le rôle accru des gouvernements au sein de l'UNESCO correspondait à cette orientation, et offrait en outre à Moscou plus d'occasions d'influencer la stratégie de l'Organisation. Ce dernier aspect était particulièrement évident dans l'action menée par les Soviétiques pour pousser l'UNESCO à participer plus activement à la vie politique internationale, lorsqu'ils insistaient pour qu'elle accroisse son rôle dans la lutte pour la paix et la coexistence pacifique, contre le colonialisme, etc. C'était un sujet maintes fois évoqué dans les entretiens des responsables soviétiques avec les représentants de l'UNESCO, consignés dans des mémorandums de la collection de la Commission nationale pour l'UNESCO (GARF) que j'ai consultés.

En juillet 1959, par exemple, au cours d'une conversation avec René Maheu, qui était à l'époque le Directeur général par intérim, le représentant soviétique à l'UNESCO, A. Kulazhenkov, a critiqué les fortes dépenses consacrées par l'Organisation à « des entreprises de faible utilité, ou même pas utiles du tout », au nombre desquelles il comptait la réalisation de films et la publication de textes sur l'UNESCO. « À notre avis », faisait-il observer, « de grandes et bonnes activités seraient au moins aussi utiles pour une bonne publicité ». On pouvait très bien envisager, suggérait-il, que l'UNESCO réunisse des scientifiques de différents pays pour qu'ils fassent une déclaration protestant résolument contre les essais d'armes nucléaires. Il faisait remarquer que le Directeur général de l'Organisation devait être un homme d'État qui en dirige les activités en vue de solutions aux grands problèmes internationaux.¹¹ Au début des années 60, les représentants soviétiques ont officiellement proposé une activité nouvelle intitulée « Promotion de la coexistence pacifique et de la coopération entre États dotés de régimes économiques et sociaux différents ». La proposition n'a toutefois pas été approuvée par la majorité des membres.

Les Soviétiques n'ont pas caché qu'ils souhaitaient se servir de l'UNESCO pour répandre l'idéologie marxiste-léniniste. Au cours d'un entretien avec le Directeur adjoint du Département des sciences sociales, se plaignant qu'on n'envoie aucun expert soviétique en sciences sociales

dans les pays du Tiers Monde comme on y envoyait des experts occidentaux, Kulazhenkov a exigé que le département « prenne des mesures pour faire connaître dans différents pays la conception marxiste du monde, sans se contenter de répandre les conceptions bourgeoises ». Il a critiqué comme partiales les méthodes du Département à cet égard.¹²

De même lorsque René Maheu, le Directeur général, s'est rendu en Union soviétique en août 1966, Romanovsky, en sa qualité de président de la Commission nationale de l'URSS pour l'UNESCO, a soulevé dans une conversation avec lui la nécessité pour l'Organisation de célébrer le cinquantenaire de la Révolution d'octobre en tant qu'événement qui « avait influé sur l'histoire du monde ». Il a proposé que l'UNESCO organise une session extraordinaire du Conseil exécutif qui y serait consacrée, ainsi qu'un colloque et une exposition. Maheu, cherchant un prétexte pour refuser, a indiqué que l'UNESCO ne célébrait généralement que les centenaires ou les anniversaires d'événements plus reculés encore.¹³ Il avait apparemment oublié que les Soviétiques s'apprêtaient à célébrer trois ans plus tard le centenaire de la naissance de V. I. Lénine.

La propagande n'est pas le seul domaine où Moscou a cherché à tirer parti des possibilités offertes par l'UNESCO. Comme je l'ai déjà dit, la participation de l'Organisation aux programmes d'assistance technique aux pays en développement, à partir des années 50, en a fait l'un des moyens d'accroître l'influence soviétique dans les pays ayant récemment accédé à l'indépendance. Cet objectif, ainsi que la nécessité de mobiliser l'UNESCO au service de la coexistence pacifique et du désarmement, ont été exposés par le Représentant permanent de l'Union soviétique auprès de l'UNESCO lors d'une réunion des délégations des démocraties populaires d'Europe de l'Est.¹⁴ Dans son rapport annuel pour 1958, la Commission de l'URSS pour l'UNESCO appelait l'attention sur le fait que l'Union soviétique participait aux programmes d'assistance technique aux pays en développement, surtout l'Inde, la Birmanie, la République arabe unie et l'Afghanistan. Moscou envoyait également ses experts dans ces pays. À la fin de 1958, selon ce rapport, 18 experts soviétiques avaient été envoyés à l'étranger au cours de l'année par le biais de l'UNESCO.¹⁵

Cette activité ne représentait qu'une partie d'une offensive soviétique de grande ampleur dans le Tiers Monde, qui dans les années 50 était devenu un front important de la guerre froide. Moscou y a consacré des dizaines de millions de roubles d'aide aux pays en développement et y a envoyé des milliers d'experts. Selon des informations émanant du Comité d'État de l'URSS pour les relations extérieures, les seuls crédits à long terme accordés par Moscou jusqu'en septembre 1959 aux pays en développement s'élevaient à près de 7 milliards de roubles. De 1954 à 1959, 4000 experts soviétiques ont été envoyés dans les pays du Tiers Monde.¹⁶ La majeure partie de cette aide était accordée aux termes d'accords bilatéraux, mais l'UNESCO n'en restait pas moins l'une des filières utilisées par Moscou dans sa concurrence avec les États-Unis dans le Tiers Monde.

Il y avait également d'autres domaines où l'Union soviétique a cherché à tirer parti de l'UNESCO pendant la guerre froide, par exemple la coopération scientifique et technique, qui était pour Moscou une importante source d'informations sur les réalisations des pays occidentaux dans le domaine technologique, où le retard relatif de l'Union soviétique était manifeste. Il ne faut pas ignorer non plus certains aspects de la politique poursuivie par l'Union soviétique vis-à-vis de l'UNESCO, comme les efforts faits pour pousser ses candidats à des postes importants dans les départements de l'Organisation et au Secrétariat, pour accroître le nombre d'experts soviétiques envoyés par son intermédiaire dans différents pays, et pour utiliser la contribution soviétique au budget en vue de peser sur les orientations retenues.

En conclusion, nous reviendrons brièvement à l'allocution de Romanovsky à la conférence tenue à Moscou en novembre 1966. Résumant ses appréciations sur l'UNESCO, il définissait ainsi les objectifs pour l'avenir : « Je pense que notre tâche principale au sein de cette Organisation est de lutter pour accroître notre influence et pour tirer parti de l'UNESCO dans l'intérêt de l'Union

soviétique. Les possibilités sont vastes, et nous pouvons faire beaucoup. De grandes possibilités [nous] sont offertes dans le domaine de la propagande et des activités concrètes ».¹⁷

-
- ² « Résumé des interventions à la Conférence des délégations de l'URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie, ainsi que des membres soviétiques de la Mission auprès de l'UNESCO et du Secrétariat de l'UNESCO consacrée à l'efficacité de la participation de l'URSS aux activités de l'UNESCO et à certains résultats de la quatorzième session de la Conférence générale », 27 novembre 1966. Gosudarstvenny Arkhiv Rossiiskoy Federatsii (Archives nationales de la Fédération de Russie, Moscou), fond 959, opis' 1, delo 148, list 208 (ci-après GARF).
- ³ James Sewell, *UNESCO and World Politics : Engaging in International Relations* (Princeton, Princeton University Press, 1975), p. 62.
- ⁴ Nigel Gould-Davies, « The Logic of Soviet Cultural Diplomacy », *Diplomatic History*, Vol. 27, N° 2 (avril 2003), p. 195.
- ⁵ Sewell, p. 140.
- ⁶ Ibid., p. 151 .
- ⁷ F. Barghoorn, Paul Friedrich, « Cultural Relations and Soviet Foreign Policy », *World Politics*, Vol. 8, N° 3 (avril 1956), p. 326.
- ⁸ « Mémoire relatif aux relations bilatérales de l'URSS avec les pays capitalistes d'Europe occidentale et d'Amérique » du 28 novembre 1961. Rossiiskiy Gosudarstvenny Arkhiv noveishey istorii (Archives nationales russes d'histoire contemporaine, Moscou), f. 5, op. 30, d. 370, l.74 (ci-après RGANI).
- ⁹ Ibid.
- ¹⁰ T.V. Sathyamurthy, « Twenty years of UNESCO: An interpretation », *International Organization*, Vol. 21, N° 3 (été 1967), p. 619.
- ¹¹ Carnets d'A.G. Kulazhenkov. Mémoire d'un entretien du 31 juillet 1959 avec René Maheu, Directeur général par intérim de l'UNESCO. GARF, f. 9519, op. 1, delo 2, l. 1.313 et 1.314.
- ¹² Carnets d'A.G. Kulazhenkov. Mémoire d'un entretien du 17 mai 1960 avec M. Bertrand, Directeur adjoint du Département des sciences sociales. GARF, f. 9519, op. 1, d. 1, l. 399.
- ¹³ Mémoire d'un entretien entre le Président de la Commission de l'URSS pour l'UNESCO S.K. Romanovsky et le Directeur général de l'UNESCO René Maheu, pendant le séjour de ce dernier à Moscou les 15, 17, 18 et 25 août 1966. GARF, f. 9519, op. 1, d. 146, l. 107.
- ¹⁴ Carnets d'A.G. Kulazhenkov. Mémoire d'un entretien du 24 mai 1960 avec les Représentants permanents des démocraties populaires auprès de l'UNESCO. Ibid., d.1, l. 402.
- ¹⁵ « Rapport relatif aux activités de la Commission de l'URSS pour l'UNESCO en 1958 », 30 décembre 1958. Ibid., d.2, l.5.
- ¹⁶ « Mémoire relatif à la coopération de l'Union soviétique avec les pays économiquement sous-développés », septembre 1959. RGANI, f. 5, op. 30, d. 305, l. 123 à 125.
- ¹⁷ « Résumé des interventions... », GARF, f. 9519, op. 1, d. 148, l. 206.

La politique de l'UNESCO au Gabon de 1960 à 1970

Hervé Ondo

Doctorant, Université de la Sorbonne Nouvelle Paris III

La période qui suit la fin de la Seconde Guerre mondiale est marquée par l'expression de la volonté des vainqueurs de construire un monde meilleur, en rupture avec le drame qu'ils venaient de vivre. Dans cette logique, leurs deux premières préoccupations, à la fois fondamentales et immédiates sont la reconstruction économique des pays dévastés et la construction d'une paix mondiale durable reposant sur le jeu d'entités politiques engagées.

De fait, au titre des conséquences immédiates ou lointaines de cette Seconde Guerre mondiale, nous pouvons retenir l'émergence sur la scène internationale de deux nouveaux groupes d'acteurs appelés à se rencontrer :

- les organisations internationales à vocation universelle, notamment celles qui constituent le système des Nations Unies, avec l'ONU et ses institutions spécialisées, dont l'UNESCO ;
- des Etats issus des empires coloniaux européens, tel que le Gabon, ancienne possession française de l'Afrique équatoriale française (AEF).

La poursuite d'un idéal de paix est indéniablement à la base de la création de l'UNESCO au regard du préambule de l'Acte constitutif adopté en novembre 1945 : « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ».

Toutefois, peut-on poursuivre uniquement un idéal de paix dans ce contexte mondial où l'on parle de reconstruction économique, sans qu'il soit sous-tendu par un idéal de développement ? Autrement dit, l'idéal de paix mondiale qui guide la création de l'UNESCO est-il envisageable sans considérer les conditions matérielles et sociales des peuples à l'égard desquels l'action de l'Organisation est orientée ?

Nous abordons la question de la politique de l'UNESCO au Gabon de 1960 à 1970, intéressé par l'examen de l'action de l'Organisation dans cet Etat membre durant la période choisie et préoccupé par les questions fondamentales de savoir :

- pourquoi et comment le Gabon, jeune pays africain nouvellement indépendant, en vient-il à établir des relations avec l'UNESCO en 1960 ?
- La coopération instituée, comment se traduit l'action de l'Organisation internationale à l'égard de son nouvel Etat membre et quel bilan peut-on en tirer après la première décennie ?

Nous pouvons rapidement justifier le choix des deux bornes chronologiques. 1960 parce que c'est durant cette année que le Gabon, qui est une République depuis 1958, acquiert son indépendance le 17 août au terme de son processus de décolonisation, et jouissant désormais de ses prérogatives d'Etat souverain sur le plan international, peut entrer officiellement à l'UNESCO trois mois après son accession à l'indépendance, en novembre 1960. Cette année marque par ailleurs un tournant majeur dans la composition de l'Organisation et en conséquence, dans son fonctionnement par le fait que 18 pays signent l'Acte constitutif, portant le nombre des Etats membres de l'UNESCO à 101. Par cette entrée massive de nouveaux membres dont la plupart sont des pays sous-développés, notamment des pays africains, l'Organisation gagne dans sa quête d'universalité et, au sein de ses organes, on peut dire que rien ne sera plus jamais comme avant.

1970 est choisie au regard de l'évolution de la place des pays africains au sein de l'Organisation par le fait qu'elle marque, lors de la seizième session de la Conférence générale (du 12 octobre au 14 novembre), la fin du mandat de président de la quinzième Conférence générale d'un Africain, le Camerounais Eteki-Mbomoua d'un côté, et de l'autre, elle voit un autre Africain, le Sénégalais Amadou Mahtar M'Bow être désigné au poste de sous-directeur pour l'Education. Accessoirement, nous avons avec cette date finale, une période d'investigation pertinente.

Dans le contexte actuel où l'on s'intéresse au rôle et à l'apport des organisations internationales — disons de l'UNESCO — dans la vie des Etats membres, l'étude de la coopération UNESCO/Gabon constitue un excellent cas de référence qui permet de voir comment la collaboration se met progressivement en place, le jeu des différents acteurs dans leurs premiers contacts, les premiers choix et les premières orientations, les premières réalisations, permettant ainsi de mieux lire et comprendre la situation actuelle et au besoin, d'orienter les décisions.

L'examen que nous faisons de cette coopération permet de faire la lumière sur sa première décennie marquée par des changements importants au niveau de ses acteurs ; le fait d'ailleurs qu'au début de la période nous ayons Vittorino Veronese comme Directeur général de l'UNESCO et Léon M'Ba comme président de la République gabonaise et qu'à la fin nous ayons à leur place René Maheu et Albert B. Bongo montre des changements d'acteurs qui influencent nécessairement le cours de cette coopération.

Pour l'analyse, nous sommes amené à poser trois axes de réflexion :

- le fait de politique internationale étudié s'inscrit dans un cadre particulier de relations internationales ; quelles en sont les principales préoccupations ?
- la coopération étudiée repose nécessairement sur des bases multiformes et est certainement encadrée par des organes spécifiques; quels sont-ils ?
- l'action de l'UNESCO au Gabon se traduit de 1960 à 1970 par la réalisation d'œuvres communes ; comment évaluer et apprécier cette traduction de la coopération étudiée ?

De fait, nous abordons notre thème selon une approche résolument thématique et en trois parties :

- La première partie présente le cadre international des relations entre l'UNESCO et le Gabon,
- la deuxième traite des fondements et de l'encadrement des relations entre l'UNESCO et le Gabon, et,
- la dernière examine ce que nous appelons les implications des relations UNESCO/Gabon.

De façon générale, que retenir de l'examen de ces trois grands points ?

Sur le cadre international des relations entre l'UNESCO et le Gabon, nous retenons qu'il est dominé par trois sujets:

1- **la question du développement**, qui en constitue la première préoccupation

- est abordée selon la sensibilité anglo-saxonne et l'approche francophone, par opposition à la croissance et en rapport avec le sous-développement, lui-même, considéré selon les approches économiques et extra-économiques ou pluridisciplinaires et apparaît comme un phénomène global prenant en compte un ensemble de critères quantitatifs et qualitatifs qui sont soit faibles (revenu par habitant, industrialisation, etc), insatisfaisants (systèmes éducatifs et de santé, etc) ou démesurément importants (démographie, natalité, etc)¹ ;
- Et, mis en parallèle avec les objectifs statutaires de l'UNESCO, nous arrivons à la réponse selon laquelle le développement est effectivement l'objectif des relations établies.

2- l'aide et la coopération pour le développement ;

- deux types d'actions mises en œuvre pour le soutien du processus de développement des pays sous-développés et en débat sur leur efficacité et leurs effets parfois pervers.
- nous leur reconnaissons les mêmes acteurs (principalement les Etats et les organisations internationales), et le même contenu à savoir l'octroi de concours financiers, matériels et techniques aux pays bénéficiaires,
- nous les distinguons par le fait que la coopération pour le développement est une forme de relations internationales dont l'aide au développement, et qui comporte un fort « élément-don »² inexistant dans la coopération, est en fait un instrument privilégié.
- D'où nous concluons que les relations étudiées, dès lors qu'elles ne mettent pas en cause l'indépendance des parties, procèdent bien de la coopération au développement, en précisant qu'elles excluent *a priori*, la notion de don.

3- l'engagement des organisations internationales dans l'appui au développement des pays sous-développés ; nous en retenons deux faits.

- il fait naître les notions « d'influence »³, terme plutôt politique et général ainsi que celle plus forte et juridique « d'intervention » surtout attachée aux actions des institutions financières de Bretton-Woods (Banque mondiale et FMI), qui jouent les premiers rôles dans cet engagement. Leur intervention, voire domination sous la forme décriée, se fait à travers l'exercice de leur fonction opérationnelle et les conditions rattachées à leurs mécanismes de financement du développement : la conditionnalité liée aux concours du FMI et les conditions d'octroi ou de refus des prêts de la Banque mondiale.
- Ensuite, nous notons une intervention active de l'UNESCO. L'organisation y contribue en effet grâce à son Programme de participation aux activités des Etats membres, mais surtout grâce à sa participation au Programme élargi d'assistance technique créé en 1949 qui, fusionné au Fonds spécial de 1958, donne le PNUD en 1965 ; et, de manière concrète à travers son implication dans la première décennie internationale (des Nations-unies) pour le développement (1960 – 1970).

Abordant les fondements et l'encadrement des relations entre l'UNESCO et le Gabon, nous nous interrogeons d'abord sur les facteurs conduisant à l'entrée du Gabon à l'UNESCO et sur les bases juridiques sur lesquelles reposaient les relations établies :

1- sur les facteurs conduisant à l'entrée du Gabon à l'UNESCO.

- Il ressort de notre analyse qu'ils sont d'ordre historique, dont l'accession à la souveraineté internationale proclamée le 17 août 1960 au terme d'un processus de décolonisation pacifique qui a vu le Gabon, possession française de l'AEF, passer avant l'indépendance, du statut de Territoire d'outre-mer membre de l'Union française en 1946 avec l'adoption par référendum de la constitution de la IV^{ème} République (Française), à la République proclamée le 28 novembre 1958 et membre de la Communauté franco-africaine créée par la constitution du 28 septembre de cette année⁴.
- Ils sont aussi d'ordre socio-économique par le fait de l'insuffisance des équipements éducatifs, sanitaires, routiers et industriels et, des moyens de financement du développement limités dont peut se prévaloir le Gabon.

2- En réponse à la question concernant les bases juridiques sur lesquelles les relations sont établies, nous en retenons quatre :

- l'accomplissement de la procédure ordinaire d'adhésion le 16 novembre 1960, avec le dépôt au *Foreign Office* à Londres de la lettre d'acceptation de l'acte constitutif et la signature dudit acte constitutif, suite à laquelle le Gabon devient membre de l'organisation ;
- la convention créant l'UNESCO adoptée à Londres le 16 novembre 1945 et dont les dispositions sont ainsi respectées par le gouvernement gabonais ;
- l'accord entre les Nations unies et l'UNESCO approuvée par la Conférence générale (de l'UNESCO) le 6 décembre 1946 et par l'Assemblée générale des Nations Unies le 14

décembre 1946 qui permet au Gabon déjà membre de l'ONU de devenir membre de l'UNESCO selon la procédure ordinaire; et,

- l'accord type révisé signé le 21 février 1962 par Monsieur Jean Hilaire Aubame, ministre des Affaires étrangères et Monsieur L. Croisier, représentant résident du bureau de l'Assistance technique des Nations unies au Gabon⁵, et qui régit les interventions techniques communes.

Nous pouvons, ensuite, déterminer la position du Gabon au sein de l'UNESCO. Ainsi, par l'analyse des interventions officielles à la Conférence générale et des représentants permanents, nous montrons que le Gabon développe **un positionnement idéologique et politique** marquée par :

- l'influence de l'année d'adhésion, 1960, qui impose un rapprochement avec les autres nouveaux membres africains de l'organisation,
- un lien solide et évolutif à l'égard de la France qui encadre les premiers pas de jeune Etat membre au sein de l'Organisation, et,
- l'expression d'ambitions institutionnelles, le pays entend notamment être actif au sein des instances de l'organisation et dans sa sous région pour y être un pôle de référence important des activités de l'organisation et technique. Sur ce plan il met en avant ses ambitions de développement dans le domaine principalement éducatif et accessoirement culturel ; ce qui laisse une question posée, à ce niveau de l'analyse, sur la place ou l'importance accordée aux autres domaines d'intervention de l'UNESCO.

Par l'étude menée, enfin, sur les acteurs des relations, nous établissons:

* Du côté des partenaires internationaux, une certaine cohérence et beaucoup de coordination entre les équipes de l'organisation au siège parisien où l'activité de Pio-Carlo Terenzio, directeur du Bureau des relations avec les Etats membres et de Michel Doo Kingué, chef de la Division ou Section Afrique audit bureau est plus que significative et, celle du BAT des Nations unies à Libreville et de la Mission régionale de l'UNESCO à Brazzaville. Les changements, dont le plus important est le remplacement de Vittorino Veronese par René Maheu le 14 novembre 1962 lors de la 12^{ème} session de la Conférence, restent ici du domaine de l'acceptable.

* Mais qu'à contrario, du côté gabonais où nous déterminons des organes de représentation (ministère des Affaires étrangères et représentation permanente) et de gestion (ministère de l'Education et Commission nationale), on relève aussi bien une instabilité de personnes, traductrice de l'instabilité politique et gouvernementale que connaît le pays et marquée par le passage de onze personnalités à la tête du ministère des Affaires étrangères et de six au ministère de l'Education nationale où on retient le rôle essentiel de Jean Marc Ekoh « le pionnier » et de Paul Malékou, « l'inamovible », qu'une instabilité structurelle qui concerne la représentation permanente auprès de l'Organisation⁶. En effet, celle-ci est d'abord assurée par l'ambassade du Gabon en France avant l'ouverture en février 1966 d'une Délégation permanente, structurellement détachée de l'ambassade en France et avec un délégué permanent ayant rang d'ambassadeur. Et, d'un point de vue tutélaire, on note d'abord une gestion exclusive du ministère des Affaires étrangères durant la période de la représentation permanente assurée par l'ambassade en France, une forte intervention du ministère technique de l'Education lors de la désignation du premier délégué permanent, Jean Pierre Ambourouet-Demba et une reprise en main des choses par le ministère des Affaires étrangères au moment du remplacement d'Ambourouet-Demba par Jean Félix Oyoué le 12 mai 1967, dans le contexte de ce que nous dénommons « l'affaire Ambourouet-Demba ». Ce mouvement de l'influence tutélaire pose la question de la spécificité de la représentation auprès de l'UNESCO, de la coordination des deux ministères dans le choix et la désignation des personnes qui doivent en avoir la responsabilité et bien évidemment sur le profil de ces dernières.

Sur les implications des relations UNESCO/Gabon, nous concluons,

* **Pour ce qui est du rôle de l'UNESCO dans le développement sectoriel** au Gabon, qu'il se concrétise par :

- la réalisation de quatre projets, dont deux en matière d'éducation et d'alphabétisation des adultes (le projet d'éducation des adultes par la radio éducative et l'alphabétisation de novembre 1961 à décembre 1965 et le projet d'alphabétisation et d'éducation des adultes de décembre 1967 à novembre 1970) et deux en matière d'éducation de base (les projets de planification de l'éducation de février 1963 à juin 1967 et de perfectionnement des maîtres de novembre 1964 à décembre 1970) qui font intervenir dix experts internationaux⁷ ;
 - une mise en œuvre qui se heurte à des difficultés d'exécution d'ordre structurel, technique, organisationnel et politique plus ou moins importantes ;
 - une mise en œuvre qui permet d'ailleurs d'établir que les projets de la première génération (le projet d'éducation des adultes par la radio éducative et l'alphabétisation et le projet de planification de l'éducation), réalisés par l'intervention d'un seul expert (messieurs Bourgeois et Proust) donnent naissance par leurs recommandations à ceux de la seconde phase qui font intervenir plusieurs experts.
- * **En ce qui concerne les résultats des différentes entreprises communes**, nous retenons que :
- si tous ces projets qui relèvent du domaine de l'éducation vont à leur terme, ils traduisent la logique du discours officiel du gouvernement gabonais qui accorde un intérêt prioritaire au secteur de l'Education parmi tous les domaines d'intervention de l'UNESCO et le respect des principes de l'assistance technique internationale qui laissent le droit d'initiative au gouvernement bénéficiaire⁸,
 - que ces projets donnent lieu à un gros effort contributif des parties, notamment du gouvernement partenaire qui y investit globalement une somme totale de 278.545.250 FCFA, et,
 - qu'ils donnent des résultats satisfaisants dont les plus importants sont la création de 4 organes administratifs⁹, la formation de 15 homologues et la création de 4 centres de perfectionnement des enseignants (à Libreville, Mouila, Oyem et Franceville).
- * **Notre appréciation des limites et réorientations de la coopération** étudiée est que :
- la satisfaction qui découle de la réussite des entreprises engagées est diluée par le fait que tous les domaines de compétence de l'organisation ne sont pas sollicités ;
 - le déploiement de l'action de celle-ci est restreint par des faits qui tiennent à la capacité de gestion du gouvernement gabonais de l'aspect technique des relations établies ;
 - la coopération étudiée semble initier des orientations nouvelles dont il convient de vérifier la poursuite au-delà de la période choisie.

En définitive, autant que nous puissions la qualifier et établir les responsabilités sur son évolution dans cette première décennie, nous aboutissons à la conclusion que la politique de l'UNESCO au Gabon examinée est prise dans le sens de «l'action de l'Organisation dans l'Etat membre» ; l'institution internationale n'ayant pas vocation à avoir une politique en terme d'ensemble de préconisations et de décisions prises et exécutées unilatéralement à l'égard d'un pays. Il s'agit d'une politique de coopération au développement qui se révèle uni-sectorielle, marquée par l'intervention diversement appréciable de la coopération française (omniprésente sur le plan institutionnel et dans les différents projets réalisés) et dont la responsabilité d'orientation du cours revient, pour l'essentiel et, si on se fonde à l'attribution des rôles fixée par l'accord type de coopération technique de 1962, à la partie gabonaise.

De la sorte, la réflexion reste possible selon deux orientations :

- la première, chronologique, poursuivrait l'étude de la coopération entamée au-delà de la période déjà abordée ;
- la seconde, thématique, examinerait la coopération entre l'UNESCO et le Gabon dans les domaines autres que celui de l'Education.

Annexe 1 : Tableau chronologique des acteurs des relations UNESCO/Gabon

	Gabon				UNESCO et Assistance technique des Nations unies		
	Ministère des Affaires étrangères	Délégation permanente auprès de l'UNESCO	Ministère de l'Éducation nationale	Commission nationale pour l'UNESCO	Bureau des relations avec les Etats membres et Division Afrique	Mission régionale	Bureau résident d'assistance technique
1 ^{er}	André-Gustave Anguilé (1960-fév. 1961)	Jacques André Mintsa (Juil. 1964-mai 1965)	Jean Marc Ekoh (1962-fév. 1963)	Philippe Ndong (1962-1964)	Van Stepanek (1960-1963)	D. Vieyra (1962-1965)	Marcel Léon Croisier (1961-1965)
2 ^{ème}	Jean Hilaire Aubame (Fév. 1961-fév. 1963)	Georges Rawiri (mai 1965-fév. 1966)	Vincent de Paul Nyonda (fév. 1963-fév. 1964)	Athanase Bouanga (1964-1968)	José Correa et Elmandjra (1963-1964)	F. Porta (1965- déc. 1966)	Henri Monfrini (1965-sept. 1966)
3 ^{ème}	Jean François Ondo (fév. 1963-déc. 1963)	Jean-Pierre Ambourouet-Demba (fév. 1966-mai 1967)	Daniel Nna Ekamkam (fév. 1964-mars 1965)	Jean Ernest Oliveira (1968-1969)	Pio-Carlo Terenzio et Michel Doo-Kingué (1964-fév. 1969)	Philippe Roux (mars 1966- juin 1968)	Jacqueline Granger (sept. 1966-jan. 1970)
4 ^{ème}	Joseph N'goua (déc. 1963-fév. 1964)	Jean Félix Oyoué (mai 1967-1970...)	Paul Malékou (mars 1965-janvier 1968)	Henri Walker-Deemin (1969-1970...)	J. B. Kaboré (fév. 1969-1970...)	Jacqueline Granger (juin 1968-avr. 1969)	Gérard Tirolien (de Jan. 1970,...)
5 ^{ème}	Léon Mba (Fév. 1964-avril 1964)		Benjamin Ngoubou (jan. 1968-déc. 1969)			Alighiero Musone (avr. 1969, ...)	
6 ^{ème}	Pierre Avaro (avril 1964-mars 1965)		Jérôme Okinda (déc. 1969-1970...)				
7 ^{ème}	Jean Engone (mars 1965-mai 1967)						
8 ^{ème}	Jean Marie Mba (mai 1967-sept. 1967)						
9 ^{ème}	Benjamin Ngoubou (sept. 1967-						

	janv. 1968)						
10 ^e me	Albert Bernard Bongo (janv. 1968-juil. 1968)						
11 ^e me	Jean Remy Ayoune (juil. 1968-1970)						

Annexe 2 : La présence des experts UNESCO dans les projets au Gabon

Projets		Intervenants			
		Expert	Définition	Objet/ Spécialité	Période
1	Education des adultes, radio éducative et alphabétisation	M. Bourgeois	Gaboned 1	Education des adultes par la radio et l'alphabétisation	Novembre 1961 – Décembre 1965
2	Planification de l'éducation	M. Proust	Gaboned 3	Planification de l'éducation	Février 1963 – Juin 1967
3	Perfectionnement des maîtres du premier degré	- Mme Adler	Gaboned 7	Documentation scolaire et pédagogique	Novembre 1964 – Octobre 1965
		- M. Doyen	Unif/Gaboned 1	Enseignement et pédagogie du français	Janvier 1965 – Décembre 1970
		- M. Barbiéri	Gaboned 8	Coordonnateur, Chef de projet	Mars 1965 – Octobre 1967
		- M. Leeman	Gaboned 2	Enseignement du calcul et des sciences	Mars 1965 – Juin 1965
		- M. Minière	Gaboned 11	Enseignement du français	Février 1968 – Décembre 1970
4	Education et alphabétisation des adultes	- Mlle Forget	Gaboned 12	Education populaire et programme de promotion de la femme	Décembre 1967 – Novembre 1970
		- M. Vignes	Gaboned 10	Production de matériel de lecture en français	Juillet 1968 – Décembre 1969
		- M. Mazot	Gaboned 9	Coordination et programmation générale de l'éducation des adultes	Janvier 1960 – Décembre 1969

Références

- 1- Archives UNESCO, F1- 132-8, Instruments juridiques, réf. A/201/1.
- 2- Colard D., *Les relations internationales de 1945 à nos jours*, 8^{ème} édition, Armand Colin, Paris, 1999
- 3- Kranz J., *Entre l'influence et l'intervention, certains aspects de l'assistance financière multilatérale*, Peter Lang, Paris, 1994
- 4- Lacoste Y., *Les pays sous-développés, Que sais-je ?*, Puf, 1960, pp. 7-28.
- 5- Methegue N'nah N., *Histoire de la formation du peuple gabonais et de sa lutte contre la domination coloniale (1939- 1960)*, Thèse de doctorat en Histoire, Université Paris I, 1994
- 6- Ondo Assoumou H., *La politique de l'UNESCO au Gabon de 1960 à 1970*, Thèse de doctorat en Histoire des relations internationales, Université de la Sorbonne Nouvelle Paris 3, Paris, 2005.
- 7- Verschave F.-X. et Boisgallais A.-S., *L'aide publique au développement*, Syros, Paris, 1994.

¹ Lacoste Y., *Les pays sous-développés, Que sais-je ?*, Puf, 1960, pp. 7-28.

² Verschave F.-X. et Boisgallais A.-S., *L'aide publique au développement*, Syros, Paris, 1994, p. 38.

³ Kranz J., *Entre l'influence et l'intervention, certains aspects de l'assistance financière multilatérale*, Peter Lang, Paris, 1994, p. 3.

⁴ Cf., Methegue N'nah N., *Histoire de la formation du peuple gabonais et de sa lutte contre la domination coloniale (1939- 1960)*, Thèse de doctorat en Histoire, Université Paris I, 1994.

⁵ Archives UNESCO, F1- 132-8, Instruments juridiques, réf. A/201/1.

⁶ Annexe 1 : Tableau chronologique des acteurs des relations UNESCO/Gabon.

⁷ Annexe 2 : Tableau récapitulatif de la présence des experts UNESCO dans les projets au Gabon.

⁸ Colard D., *Les relations internationales de 1945 à nos jours*, 8^{ème} édition, Armand Colin, Paris, 1999, p. 278.

⁹ Le service de l'éducation des adultes, par décret du conseil des ministres du 22 mars 1962, dans le cadre du projet d'éducation des adultes par la radio éducative et l'alphabétisation, la commission interministérielle des programmes de la radio éducative, par arrêté présidentiel du 20 avril 1962, dans le cadre du projet d'éducation des adultes par la radio éducative et l'alphabétisation, l'unité de planification de l'éducation ou Bureau du Plan dans le cadre du projet de planification de l'éducation, et, le comité national d'orientation de l'éducation populaire en vue du développement (CNOEP), par décret présidentiel du 19 août 1969, dans le cadre du projet d'éducation et d'alphabétisation des adultes.

L'UNESCO face aux enjeux de politique internationale (1945-1974)

Chloé Maurel

Doctorante, Université de Paris I

Malgré son caractère théoriquement apolitique, l'UNESCO a été, comme les autres organisations internationales, en permanence affectée par les enjeux politiques internationaux¹². Cependant c'est seulement en 1976 que son Directeur général a reconnu que « l'Unesco a toujours été une organisation politique »³.

Il convient de se demander dans quelle mesure l'UNESCO dans son fonctionnement et dans la réalisation de ses programmes a été affaiblie par les tensions politiques et en quoi au contraire celles-ci ont pu, paradoxalement, contribuer à la réalisation de ses idéaux.

Étant donné que les rapports et archives officiels de l'UNESCO occultent le phénomène politique au sein de l'organisation, les principales sources permettant de l'étudier sont les archives diplomatiques des États membres, celles de l'ONU, les correspondances confidentielles de l'UNESCO, et les articles de presse.

Une perspective chronologique s'impose pour saisir l'évolution des tensions politiques à l'UNESCO au fil de ces trente années. Trois périodes peuvent être distinguées. De 1945 à 1953, l'institution est constituée presque exclusivement d'États occidentaux ; États du Tiers Monde et États socialistes n'en font pas partie. De 1954 à 1959, la crise maccarthyste ainsi que l'entrée de l'URSS plongent l'organisation dans la tourmente de la guerre froide : toute la vie de l'organisation est influencée par le conflit est-ouest. À partir de 1960, l'entrée massive des États africains nouvellement indépendants modifie complètement la physionomie de l'UNESCO : agrandie, elle devient le théâtre d'un conflit nord-sud ; la régionalisation s'affirme de manière croissante.

1. 1945-53 : l'apparition précoce de conflits.

Dans le monde de l'après-guerre en proie aux tensions politiques et aux clivages idéologiques les plus vifs, l'UNESCO connaît très vite l'extrême difficulté de respecter son apolitisme de principe⁴. Dès les toutes premières années, on observe une politisation.

1.1. « Clan latin » vs. « Clan anglo-saxon ».

Les États-Unis apparaissent très vite comme les meneurs des deux principaux « clans » idéologiques qui dominent l'UNESCO dans ces premières années : le « clan latin » et le « clan anglo-saxon ». Ces années donnent lieu à des conflits entre ces deux clans.

La manière dont se déroule l'élection du premier Directeur général est une illustration exemplaire de l'intrusion des enjeux politiques à l'UNESCO. La nationalité du Directeur général est un enjeu entre les trois principales puissances fondatrices de l'UNESCO (France, États-Unis, Royaume-Uni). La procédure d'élection est détournée par des tractations secrètes. C'est finalement le candidat du Royaume-Uni, Julian Huxley, que son pays avait d'abord hésité à mettre en avant par crainte de froisser les États-Unis, qui est présenté. Il est élu, malgré le scepticisme qu'il inspire au gouvernement américain. La nomination de deux directeurs généraux adjoints, l'un Américain, l'autre Français, pour épauler le Directeur général britannique, répond moins à une réelle nécessité administrative qu'à la volonté de créer un équilibre de nationalités au sein de l'équipe dirigeante.

Durant le mandat de Huxley, les conflits entre un « clan latin » et un « clan anglo-saxon » s'expriment clairement. Ils se manifestent en particulier par des rivalités entre la France et les États-Unis. Si la volonté de la France d'utiliser l'UNESCO pour promouvoir sa culture jugée élitiste irrite les États-Unis, réciproquement la volonté des États-Unis de diffuser au moyen de l'UNESCO leur culture de masse dans le monde est perçue avec hostilité par la France⁵.

Le gouvernement français observe « l'influence anglo-saxonne prédominante » au Secrétariat durant le mandat de Huxley. A cette époque, les États-Unis se taillent ainsi une position politique prédominante à l'UNESCO. L'élection de Torres Bodet remet en question cette domination. La gestion du Secrétariat par le Directeur général adjoint pour l'administration, Walter Laves, qui sous Huxley avait été bien acceptée⁶, est à partir du début du mandat de Torres Bodet contestée de manière croissante par les Européens, pour son caractère très centralisé et d'inspiration américaine. Sous Torres Bodet, on observe une tendance nette au recrutement d'Européens, et en particulier de francophones, aux postes à responsabilité⁷. En 1950, les hauts fonctionnaires sont en majorité de nationalité française⁸.

L'opposition entre clan latin et clan anglo-saxon au sein du Secrétariat se manifeste très clairement à travers les rivalités et les inimitiés entre personnel français et personnel américain. Ces rivalités d'ordre politique entravent le bon fonctionnement du Secrétariat.

La langue employée au sein du Secrétariat est un vecteur très important d'influence culturelle, idéologique, et politique. Si sous Huxley l'anglais a prédominé, sous Torres Bodet la tendance s'inverse au profit du français. Parlant couramment français, et se sentant plus proche de la culture française que de la culture anglo-saxonne, Torres Bodet utilise systématiquement le français, au détriment de l'anglais, dans les réunions, dans ses conversations avec le personnel, et dans ses notes et correspondances, au grand dam du département d'état américain⁹.

1.2. Tensions est-ouest.

Cette période voit également l'émergence des tensions est-ouest à l'UNESCO, reflet de la guerre froide naissante.

Bien que les acteurs de l'UNESCO s'efforcent d'éviter d'aborder clairement les tensions Est-Ouest afin de respecter l'apolitisme de l'organisation, les angoisses liées au début de la guerre froide s'expriment abondamment, et conduisent à une grande incertitude quant aux possibilités d'action de l'UNESCO dans un contexte aussi troublé¹⁰.

L'URSS conteste les fondements théoriques de l'UNESCO, exprimés dans l'Acte constitutif, notamment l'idée selon laquelle « les guerres naissent dans l'esprit des hommes ». Pour l'URSS, les guerres n'ont pas une origine spirituelle, mais matérielle, liée à l'exploitation économique. L'URSS refuse donc d'adhérer à l'UNESCO¹¹. L'absence de l'URSS, regrettée par de nombreux États membres¹², contribue à accroître l'atmosphère de scepticisme envers les capacités de l'UNESCO, dans le contexte du début de la guerre froide¹³.

Ainsi de 1945 à 1953, l'atmosphère de la guerre froide assombrit rapidement l'état d'esprit des représentants des États membres et des membres du Secrétariat. Les relations Est-Ouest sont déséquilibrées au sein de l'UNESCO, en raison de l'absence de l'URSS. L'UNESCO semble alors, surtout après le départ de Huxley, dominée par une tendance anticommuniste, sous l'influence des États-Unis, qui traquent toute présence éventuelle de communistes au Secrétariat et toute éventuelle coloration communiste dans les programmes. Ils s'efforcent de transformer l'UNESCO en un instrument de propagande de l'idéologie américaine dans le monde. Le grand intérêt porté par les États-Unis à l'extension des activités de l'UNESCO aux deux « pays ex-ennemis » que sont l'Allemagne et le Japon au lendemain de la guerre s'explique par la motivation politique de contrecarrer une éventuelle implantation du communisme dans ces pays ; la mise en œuvre d'une

intervention de l'UNESCO en Corée, sous la pression des États-Unis, est également le signe de la claire inscription de l'UNESCO dans une logique de guerre froide.

2.1.3. Tensions nord-sud.

Par ailleurs, des tensions nord-sud s'observent aussi, dès les premières années, à l'UNESCO. Les relations entre l'UNESCO et les puissances coloniales sont teintées dès ces premières années de tension, car celles-ci voient dans l'UNESCO une concurrence pour leurs actions éducatives dans les colonies, ainsi qu'une menace pour la perpétuation du système colonial¹⁴. Le *Colonial Office* britannique est, vers 1950, sceptique et méfiant envers les activités de l'UNESCO en éducation de base, et craint une concurrence de l'UNESCO par rapport à ses propres actions¹⁵. La France est encore plus méfiante à cet égard. Ainsi, elle refuse généralement de laisser l'UNESCO mener des projets d'éducation de base dans ses colonies. On observe aussi des relations de concurrence et de rivalités des puissances coloniales entre elles dans le cadre de l'UNESCO.

Cette période voit aussi l'émergence de revendications de la part des États non occidentaux. Ces États, qui se répartissent en trois groupes : États arabes, États d'Amérique latine, États d'Asie, effectuent au fil de ces années un rapprochement qui leur permet de renforcer leur influence. La période suivante va voir prédominer les enjeux liés à la guerre froide.

2. 1953-59 : l'UNESCO ébranlée par la guerre froide.

Les années 1953-59 voient une politisation généralisée de l'UNESCO. Elle se traduit à la fois dans ses diverses instances (Conférence générale, Conseil exécutif, Secrétariat), et dans les programmes mis en œuvre. Cette période est marquée par des enjeux importants liés à la guerre froide, notamment par l'entrée de l'URSS à l'UNESCO et l'épisode maccarthyste ; elle connaît aussi une politisation croissante, dont la modification du statut des membres du Conseil exécutif est un signe clair.

2.2.1. Une présence accrue du bloc communiste.

C'est la mort de Staline en mars 1953 qui ouvre la voie à la participation de l'URSS à l'UNESCO. En avril 1954, l'URSS adhère à l'UNESCO¹⁶. Cette adhésion est accueillie favorablement par les membres de l'UNESCO et par la plus grande partie de l'opinion internationale¹⁷. Dès son adhésion à l'UNESCO, l'URSS s'efforce de participer très activement aux activités de l'organisation¹⁸.

Des Soviétiques se joignent alors au personnel de l'UNESCO. Mais ce personnel soviétique se distingue de ses collègues par la surveillance étroite dont il est l'objet de la part de son gouvernement. Au sein des différents départements, les fonctionnaires soviétiques se surveillent entre eux. Ils sont logés dans des appartements gérés par l'ambassade de l'URSS. Leurs contacts avec leurs collègues non-Soviétiques sont strictement limités. Seuls parmi eux les membres du KGB sont autorisés à accepter des invitations de non-Soviétiques. De plus, contrairement aux fonctionnaires des autres nationalités, qui sont libres de faire toute leur carrière à l'UNESCO, les Soviétiques ne restent jamais que quelques années en poste, quatre ans au maximum, au terme desquels ils sont systématiquement rappelés par leur gouvernement¹⁹.

Durant ces années, la question de l'admission de la Chine populaire, et de la réalisation d'actions de l'UNESCO dans ce pays, reste irrésolue et conflictuelle. Sous l'influence des États-Unis, la majorité des États membres s'oppose aux propositions des délégations socialistes de reconnaître la Chine populaire comme membre légitime de l'UNESCO au détriment du gouvernement de Chine nationaliste. L'argument principal invoqué est l'incompétence de l'UNESCO à prendre une décision sur une question de nature politique. L'absence du plus grand et du plus peuplé des États constitue aussi une grave remise en cause de l'universalité de l'UNESCO. La question de l'admission de la RDA à l'UNESCO n'aboutit pas plus que celle de l'admission de la Chine populaire.

Ainsi, alors que dans les premières années, le bloc communiste semblait bouder l'UNESCO, à partir de la mort de Staline en 1953 se produit un retournement : ces États s'efforcent au contraire avec acharnement d'acquiescer droit de cité à l'UNESCO, et se heurtent en cela à l'opposition des États-Unis, qui initialement les critiquaient pour leur absence.

2.2. Une politisation croissante.

La présence des deux superpuissances ennemies à l'UNESCO va entraîner une politisation croissante au sein de l'organisation, dont l'élément le plus significatif est la modification du statut des membres du Conseil exécutif, votée à la Conférence générale de 1954, sous la pression des États-Unis et du Royaume-Uni²⁰, et malgré l'opposition de nombreux États ainsi que d'une grande partie de l'opinion²¹. Alors que ses membres étaient jusque-là élus à titre strictement personnel, ils sont désormais présentés par leurs gouvernements, et élus en tant que représentants de leurs gouvernements respectifs. Cette modification a pour conséquence de soumettre plus nettement encore l'action de l'UNESCO aux volontés politiques des États²². Ainsi le Conseil exécutif, avec cette modification du statut de ses membres, est de plus en plus politisé. Parallèlement, les délégations à la Conférence générale sont de plus en plus composées selon un profil politique et les débats s'en ressentent²³.

2.3. Des tensions est-ouest exacerbées.

On observe durant cette période des tensions est-ouest exacerbées. Le début du mandat de Luther Evans est marqué par l'intrusion du maccarthysme au sein de l'UNESCO²⁴. Quinze membres américains du personnel de l'UNESCO sont convoqués par le Comité MacCarran. Huit d'entre eux refusent de comparaître²⁵. Le Comité MacCarran, jugeant ces huit agents « déloyaux » envers leur État, exige leur licenciement²⁶. Evans, après avoir hésité, se résout à céder aux pressions de son gouvernement et, en décembre 1954, il licencie sept des huit agents qui ont refusé de comparaître²⁷.

Mais c'est sans compter le mouvement de résistance qui s'organise contre cette politique, mené à la fois par les représentants des États membres et par le personnel. En 1954, de nombreux représentants des États membres au Conseil exécutif et à la Conférence générale dénoncent la politique maccarthyste des États-Unis²⁸. Les membres de l'association du personnel quant à eux se dépensent sans compter pour défendre les fonctionnaires américains inquiétés, organisant de nombreuses réunions. Le tribunal administratif de l'OIT, en septembre 1954, donne raison à l'association²⁹. En 1956, la Cour internationale de justice confirme ce jugement ; l'UNESCO est condamnée à verser de lourdes indemnités aux fonctionnaires américains lésés³⁰. Finalement, l'UNESCO semble avoir retiré de cet épisode plutôt une image de résistance au maccarthysme.

Durant ces années, les efforts des deux grandes puissances pour orienter l'UNESCO dans leur sens sur le plan idéologique passent par différents vecteurs : les tribunes que constituent la Conférence générale et le Conseil exécutif, les alliances diplomatiques avec d'autres États membres, la personne du Directeur général, le personnel du Secrétariat, les programmes eux-mêmes, les commissions nationales, et les ONG.

La rivalité est-ouest porte en particulier sur le choix du personnel, à la fois au Secrétariat et sur le terrain³¹. Si les États-Unis réussissent à restreindre la présence des Soviétiques au Secrétariat, ils ne parviennent pas à favoriser le recrutement d'un grand nombre d'Américains pendant cette période. Au contraire, la représentation américaine au Secrétariat diminue au cours de ces années. Selon Henry J. Kellerman, ambassadeur des États-Unis à Paris, cela s'expliquerait notamment par le fait que les candidats américains n'ont pas les compétences requises (la connaissance des langues étrangères notamment), et que les salaires ne sont pas attrayants pour des Américains³².

Pourtant, à cette époque, la domination américaine sur l'UNESCO se renforce. Cela s'observe notamment au fait qu'à la Conférence générale et au Conseil exécutif, les résolutions proposées par les Soviétiques parviennent rarement à s'imposer, alors que celles proposées par les Américains sont souvent adoptées ; cela se manifeste aussi par le choix du Directeur général : Luther Evans est américain, et Veronese est entièrement dévoué aux Etats-Unis ; enfin cela apparaît clairement dans l'orientation politique des programmes. Cependant, malgré cette domination idéologique, le gouvernement américain est loin d'être satisfait de l'UNESCO, estimant qu'elle n'est pas suffisamment fidèle aux orientations idéologiques américaines. Cela conduit à un certain désengagement des Etats-Unis vis-à-vis de l'UNESCO.

2.5. Des tensions nord-sud croissantes.

On observe en outre durant cette période un approfondissement des tensions entre les États « développés » et les États « sous-développés ». Ces tensions nord-sud s'inscrivent dans le cadre de la guerre froide.

Durant ces années, les États du Tiers Monde prennent une plus vive conscience de leur unité. Alors que dans la période précédente, c'étaient surtout les États d'Amérique latine et du Moyen Orient qui s'étaient montrés actifs dans leurs revendications, durant les années 1953-59 ce sont surtout les États asiatiques, et en premier lieu l'Inde, qui se distinguent dans ce domaine³³. La première conférence de la commission nationale indienne pour l'UNESCO en janvier-février 1954 constitue une étape importante dans l'affirmation croissante des pays afro-asiatiques à l'UNESCO. Elle est l'occasion pour les représentants de pays africains et asiatiques de se rencontrer et de prendre conscience de leur poids potentiel sur la scène internationale, ainsi que de l'unité de leurs revendications ; elle apparaît donc comme une sorte de « pré-Bandoung »³⁴. La session de la Conférence générale de 1956, organisée avec faste par l'Inde à New Delhi, témoigne du grand intérêt porté à l'UNESCO par ce pays, intérêt affirmé d'ailleurs par Nehru lui-même. Celui-ci, ainsi que d'autres orateurs des pays du Tiers Monde, exhortent l'UNESCO à se préoccuper davantage du Tiers Monde³⁵.

Ayant pris conscience de leur unité, ces États revendiquent d'occuper à l'UNESCO une place digne de leur importance. Ils dénoncent l'inégale répartition géographique du personnel³⁶. En effet, en 1954, 52% des postes de cadres supérieurs sont occupés par les ressortissants des trois grandes puissances occidentales³⁷. Ils s'élèvent aussi contre l'envoi sur leur sol d'experts occidentaux³⁸. Ils revendiquent que le programme de l'organisation soit davantage axé sur leurs besoins, en particulier sur leurs besoins matériels³⁹.

3. 1960-1974 : l'affirmation du Tiers Monde.

3.1. L'importance désormais prépondérante du Tiers Monde.

A partir de 1960, l'entrée massive d'Etats africains nouvellement indépendants à l'UNESCO change complètement la donne. L'UNESCO opère un virage idéologique, se faisant le défenseur des pays du Tiers Monde. Cette situation est le reflet de celle qui se produit à l'ONU. Ce virage, impulsé par les Etats membres, a été mené à bien principalement par René Maheu, qui fait alors l'objet de beaucoup d'espoir et d'admiration de la part des dirigeants des pays du Tiers Monde⁴⁰.

Tout au long des années 1960, les pays du Tiers Monde expriment de vives revendications afin de transformer l'UNESCO en « un instrument de décolonisation culturelle ». Elles portent principalement sur le budget et sur la composition du Conseil exécutif⁴¹. Dans les forums que constituent la Conférence générale et le Conseil exécutif, les pays africains constituent un groupe d'une « grande cohésion », comme l'observe le diplomate français Olivier de Sayve⁴². Les pays du Tiers Monde bénéficient, à la Conférence générale et au Conseil exécutif, de leaders charismatiques, comme le Malien Amadou Hampâté Bâ⁴³.

Ces pays obtiennent des acquis importants : une augmentation du budget, une orientation des programmes vers leurs besoins, un accroissement de leur représentation au Conseil exécutif, la reconnaissance de l'arabe comme langue de travail, la participation accrue de ressortissants du Tiers Monde à de nombreuses actions de l'UNESCO.

En outre, l'UNESCO constitue « un bon terrain de formation » pour les futurs dirigeants politiques et administratifs des pays en voie de développement : les sessions de la Conférence générale et du Conseil exécutif, ainsi que les nombreuses conférences et réunions organisées par l'UNESCO, leur apprennent comment se comporter sur la scène internationale, comme l'observe en 1972 la délégation américaine dans son rapport au secrétaire d'état⁴⁴. 1974 marque un tournant : l'élection cette année-là du Sénégalais Amadou Mahtar M'Bow au poste de Directeur général constitue un triomphe pour le Tiers Monde ; à partir de cette date, l'engagement de l'UNESCO aux côtés du Tiers Monde est plus net encore, ainsi que le montrent plusieurs signes, comme par exemple l'organisation de la Conférence générale de 1976, pour la première fois, en Afrique, à Nairobi.

Cependant, à partir du milieu des années 1960, des fissures se produisent dans l'unité des États du Tiers Monde. Cela affaiblit dans une certaine mesure leurs revendications.

Les États occidentaux se trouvent dans une position délicate, et leur attitude est ambiguë, car tout en souhaitant s'attirer la sympathie des pays du Tiers Monde, ils sont réticents à accepter une augmentation significative du budget de l'UNESCO et une orientation nette de ses programmes en faveur des pays en voie de développement. Ainsi, durant ces années, les États occidentaux, réunis dans le groupe de Genève, s'efforcent de freiner les revendications des États du Tiers Monde.

À partir du début des années 1960, la guerre froide se déplace vers les pays du Tiers Monde. L'émergence du Tiers Monde entraîne sur la scène de l'UNESCO une concurrence des grandes puissances pour s'attirer leur sympathie. Dans cet objectif, les États développés, de l'est et de l'ouest, rivalisent entre eux et se lancent parfois dans une surenchère pour séduire ces pays. Cette attitude des États développés s'exprime clairement dans les lettres et rapports confidentiels des membres des délégations à la Conférence générale et des membres du Conseil exécutif à leurs gouvernements, ainsi que dans les rapports confidentiels des délégations sur les réunions et conférences organisées par l'UNESCO, à leurs gouvernements.

Les Soviétiques déploient d'importants efforts, à partir de 1960, pour devenir les leaders des revendications du Tiers Monde. À la Conférence générale de 1960, la délégation soviétique propose de remplacer le poste de Directeur général par une « direction collégiale », composée de trois directeurs ayant des pouvoirs égaux, l'un représentant les démocraties populaires, l'autre les pays neutres et le troisième les nations occidentales. Les délégations occidentales y sont fermement opposées, tandis que les pays du Tiers Monde y sont favorables⁴⁵. Cette proposition, se heurtant à l'opposition des Occidentaux, n'est pas adoptée.

En 1962, dans son rapport officiel à la Conférence générale, l'URSS déplore que l'UNESCO n'ait toujours concrètement rien fait pour contribuer à la « suppression du colonialisme », et exige que l'UNESCO élimine de son acte constitutif « les relents de colonialisme qui subsistent dans les dispositions concernant les « membres associés » et les conditions de leur admission »⁴⁶. À la Conférence générale de 1964, sur proposition de l'URSS, une autre résolution est adoptée sur « le rôle de l'UNESCO dans l'octroi de l'indépendance aux peuples et nations colonisés », prévoyant la préparation d'un rapport sur les effets néfastes du colonialisme dans les domaines de l'éducation, de la science, et de la culture⁴⁷. À la Conférence générale de 1966, l'URSS soumet un projet de résolution stipulant que l'UNESCO condamne « le colonialisme et le néo-colonialisme », et qu'elle exige un octroi rapide de l'indépendance à tous les peuples colonisés⁴⁸. Les États occidentaux s'y opposent, estimant que cette résolution ferait « dévier l'UNESCO sur une voie politique contraire à sa mission »⁴⁹.

Les États-Unis mènent eux aussi des efforts intenses pour séduire le Tiers Monde, mais pas de la même façon que les Soviétiques. Leur méthode est plutôt de se poser en dispensateurs d'aide

matérielle, d'assistance technique, de subventions. Les sessions de la Conférence générale et du Conseil exécutif, ainsi que les autres conférences et réunions convoquées par l'UNESCO, sont des occasions pour les États-Unis et l'URSS d'entrer en conflit.

Au début des années 1960, les États-Unis craignent fortement une contagion du communisme dans les pays d'Afrique nouvellement indépendants ; ils misent sur les programmes de l'UNESCO pour détourner la population africaine de la tentation communiste, et pour promouvoir la culture et l'idéologie américaines en Afrique⁵⁰. En 1961, le gouvernement américain prend de multiples initiatives en faveur de l'aide au développement. Il crée, par fusion de différents organismes, une « association internationale du développement » (AID), met en place un « Corps des volontaires de la paix » (*Peace Corps*), développe le programme *Food and Peace*, établit « l'Alliance pour le progrès », et engage les Nations Unies à lancer la « Décennie pour le développement ». Comme l'observe Gail Archibald, ces initiatives permettent un rapprochement entre les États-Unis et l'UNESCO, profitable aux deux partenaires⁵¹.

En septembre 1965, le président américain Johnson, dans un discours devant la *Smithsonian Institution*, présente un grand programme en cinq points, qui, ainsi que l'observe le diplomate français Olivier de Sayve, « se rapproche à bien des égards du programme de l'UNESCO »⁵². En décembre 1965, Johnson informe Maheu de sa décision de transférer aux projets d'aide au développement de l'UNESCO une partie des fonds américains jusqu'alors consacrés à l'aide bilatérale⁵³. Dans son message à l'occasion du 20^e anniversaire de l'UNESCO, en 1966, Johnson affirme sa « satisfaction » et son « espoir » à l'égard de l'action de l'UNESCO, et déclare que les objectifs des États-Unis et ceux de l'UNESCO sont similaires : construire une *Great Society* pour les peuples du monde entier. Dans cet esprit, sous Johnson, les États-Unis subventionnent généreusement les projets de fonds spécial de l'UNESCO⁵⁴.

Le fait que les deux blocs se livrent, à l'UNESCO, à une surenchère pour séduire les pays en voie de développement contribue à rendre plus radical encore le virage de l'UNESCO vers l'aide au développement. En même temps cela entraîne des oppositions qui paralysent l'organisation.

3.2. La poursuite des tensions est-ouest.

Ces luttes constituent l'une des manifestations du fait que la guerre froide continue pendant ces années à se manifester au sein de l'UNESCO avec acuité⁵⁵.

L'opposition est-ouest au niveau du personnel du siège et du terrain est évoquée par plusieurs anciens fonctionnaires, qui témoignent, malgré leur « devoir de réserve », des heurts liés à la guerre froide à cette époque au sein du personnel.

Les archives diplomatiques américaines sont très révélatrices de l'importance que le gouvernement américain accorde à la composition du personnel de l'UNESCO dans le cadre d'une logique de guerre froide. Anxieux d'assurer une domination des Américains sur le personnel de l'UNESCO, à la fois sur le plan quantitatif (en nombre d'employés) et qualitatif (concernant les postes-clés), le gouvernement américain s'inquiète de la faible proportion des citoyens américains dans le personnel des agences de l'ONU⁵⁶. Il est très inquiet d'une éventuelle propagande communiste à l'UNESCO, qui serait faite par le personnel soviétique. Cette crainte apparaît dans la correspondance de William Benton, membre américain du Conseil exécutif, avec les milieux gouvernementaux américains ; celui-ci se dit « alarmé par l'infiltration dans l'UNESCO d'activités et de slogans de propagande russes »⁵⁷. Les États-Unis parviennent durant cette période à placer des Américains à des postes-clés, comme notamment au poste de Sous-Directeur général pour l'administration⁵⁸. Ils s'inquiètent lorsqu'un poste important passe à un Soviétique ; c'est le cas par exemple en 1960 avec la nomination d'un Soviétique au poste de Sous-Directeur général pour l'éducation⁵⁹. On observe une véritable psychose de la part du département d'état américain, qui se

traduit par des craintes et des jugements disproportionnés ; ainsi, en 1961, il estime que tous les fonctionnaires soviétiques de l'UNESCO sont des espions professionnels⁶⁰. Des liens étroits se développent entre la délégation américaine et plusieurs fonctionnaires américains de l'UNESCO, qui obéissent à ses instructions.

L'URSS mène elle aussi une politique vigilante concernant le personnel de l'UNESCO. Tout au long de ces années, les fonctionnaires soviétiques continuent à être surveillés étroitement par leur gouvernement ; ils se réunissent régulièrement à la délégation permanente de l'URSS, qui les contrôle et leur fait reverser une grande partie de leur salaire à leur gouvernement⁶¹. La même surveillance s'exerce sur les fonctionnaires des autres pays de l'est⁶².

L'ancien fonctionnaire Sorin Dumitrescu témoigne que, lorsqu'il est entré à l'UNESCO, il a été très vite déçu de voir que son gouvernement lui demandait de servir ses intérêts politiques⁶³. Ses deux compatriotes dans le personnel de l'UNESCO en 1969 sont des agents secrets professionnels du gouvernement roumain. Lui-même subit de fortes pressions de la part des services de renseignement roumains. Comme il refuse de s'y plier, les autorités roumaines s'efforcent de lui faire perdre son poste (en 1971), puis, en 1976, à l'occasion d'une mission qu'il accomplit en Roumanie, l'arrêtent, le retiennent en Roumanie, l'obligent à démissionner, et en 1977 l'envoient faire des travaux forcés, entament un procès contre lui sous l'accusation de « trahison par transmission de secrets », et tentent de kidnapper sa femme et sa fille. Finalement, c'est grâce au soutien persistant de M'Bow, de l'ONU, de l'association du personnel de l'UNESCO, et de la fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FICSA), que Dumitrescu, en 1978, est sauvé et conserve son poste. C'est « l'affaire Dumitrescu »⁶⁴.

Du côté américain, Raymond Johnson, ancien fonctionnaire américain de l'UNESCO, a récemment révélé dans la revue des anciens fonctionnaires de l'UNESCO, qu'il a, dans les années 1960, obéissant aux instructions de son gouvernement, dérobé à l'UNESCO un dossier sur un Soviétique et l'a fourni au gouvernement américain⁶⁵.

Veronese lui-même, durant son mandat, transmet régulièrement, de manière confidentielle, des informations d'ordre politique aux représentants des États-Unis⁶⁶.

La rédaction de l'*Histoire de l'humanité* donne lieu à d'importantes tensions est-ouest. Le département d'état surveille avec une grande vigilance cette entreprise, vérifiant qu'il n'y a pas de communistes parmi les rédacteurs occidentaux⁶⁷. De leur côté, les savants soviétiques qui participent à l'entreprise exigent continuellement des remaniements, estimant que leur avis n'est pas assez pris en compte et que l'image de l'URSS est dévalorisée. C'est surtout le volume VI, portant sur le XX^e siècle, qui focalise les oppositions politiques⁶⁸. Dans le texte définitif, cette opposition idéologique est-ouest se détecte aux nombreuses notes de bas de page apposées par les Soviétiques⁶⁹. L'élaboration de l'*Histoire de l'Humanité* constitue donc une occasion de fortes tensions et d'importants affrontements entre les deux blocs, ce qui nuit à son impartialité et à sa qualité.

Un autre élément qui alimente ces tensions est-ouest est la commémoration de thèmes liés à l'URSS. En 1968, l'URSS demande à l'UNESCO de célébrer en 1970 le centenaire de la naissance de Lénine⁷⁰, et parvient à faire adopter une résolution en ce sens, prévoyant notamment l'organisation d'un séminaire en Finlande sur le thème « Lénine et ses idées dans la lutte pour la paix » et la commémoration de Lénine dans le *Courrier de l'UNESCO*⁷¹. Les États-Unis et le Royaume-Uni sont très opposés à cette célébration et y voient une tentative de l'URSS d'utiliser l'UNESCO à des fins de propagande politique⁷². La délégation américaine s'oppose à ce projet, y voyant « une activité incompatible avec les buts de l'UNESCO », « une tentative de faire de la propagande politique », qui « mettrait en péril le vaste soutien populaire pour l'UNESCO » aux États-Unis⁷³. Néanmoins, les États-Unis et le Royaume-Uni n'osent pas boycotter directement ce séminaire, et décident d'y envoyer des représentants⁷⁴. La commémoration de Lénine par l'UNESCO a des répercussions très négatives dans l'opinion américaine⁷⁵. Le numéro du *Courrier*

de l'UNESCO de juillet 1970, consacré à Lénine, focalise aussi de vives oppositions politiques⁷⁶. Les Soviétiques insistent vivement pour que tout le numéro soit consacré à Lénine. Les Etats-Unis sont opposés à ce que paraisse un tel numéro. Maheu, pris entre les pressions américaines et soviétiques, adopte une décision de compromis pour ce numéro éminemment politique : il est finalement presque entièrement consacré à Lénine, mais laisse aussi la place à deux articles sur la recherche océanique et l'art javanais ; en outre, la photographie de Lénine partage la couverture avec celle d'une sculpture javanaise⁷⁷. Malgré ce compromis, ce numéro suscite l'indignation et la protestation du Congrès américain⁷⁸. La controverse est accrue par le fait que le contenu de la version soviétique de la revue diffère de celui des versions occidentales⁷⁹. Cela donne lieu à d'importantes polémiques à la Conférence générale de 1970⁸⁰, et au congrès américain⁸¹.

Cependant, on perçoit aussi, au fil de ces années, une tendance progressive à l'apaisement des manifestations de la guerre froide au sein de l'UNESCO. Cela peut s'illustrer par le fait que finalement, après bien des difficultés, la Chine communiste est admise à l'UNESCO en 1972.

3.4. La prééminence du « clan latin » sur le « clan anglo saxon ».

Cette période, qui correspond à la domination de Maheu sur l'UNESCO, voit aussi un rétablissement de la prééminence du « clan latin » sur le « clan anglo-saxon ». Cette évolution ne va pas sans heurts ni tentatives de résistance de la part du « clan anglo-saxon ».

A travers l'emprise de Maheu sur l'UNESCO, la réalisation des programmes, et la rivalité linguistique entre l'anglais et le français, se manifeste clairement au cours de ces années la domination croissante des orientations du clan latin sur l'UNESCO, au détriment de celles du clan anglo-saxon.

3.5. L'affirmation croissante d'enjeux régionaux.

Parallèlement se produit une autre évolution : de plus en plus, les groupes est/ouest, nord/sud et latin/anglo-saxon se combinent, se superposent, et ce phénomène contribue au développement de groupes de pression régionaux.

A partir du début des années 1960, à l'ONU, au conseil économique et social et à l'UNESCO, les États membres ont de plus en plus tendance à se regrouper en groupes régionaux pour promouvoir des objectifs communs ; il est de plus en plus difficile à des États isolés d'exercer une influence à la Conférence générale ; le nombre de sièges dévolus à tel et tel groupe de pays dans les différentes assemblées et comités a de plus en plus tendance à être tacitement fixé à l'avance par les États membres⁸². Le « groupe européen », institué de manière officielle en janvier 1965 à l'initiative de la France, et fondé sur l'appartenance au Conseil de l'Europe, succède à des réunions informelles et privées.

Cependant, le groupe européen apparaît peu à peu inefficace⁸³. Il est progressivement supplanté par le groupe de Genève, réuni pour la première fois à Genève en octobre 1964 à l'initiative des États-Unis et du Royaume-Uni. Ce groupe, qui rassemble les principales grandes puissances contributrices du système de l'ONU, a pour préoccupation commune la modération du budget, face aux revendications du Tiers Monde⁸⁴. Le groupe de Genève acquiert un poids croissant au début des années 1970⁸⁵.

Dans la seconde moitié des années 1960 est mis en place un système de répartition numérique des postes au Conseil exécutif selon un système de groupes électoraux régionaux, sur le modèle du système en place à l'ONU⁸⁶. Cela entraîne un régionalisme exacerbé au Conseil exécutif⁸⁷.

Ainsi, l'action de l'UNESCO a été durement mise à l'épreuve par ces tensions politiques superposées et combinées. En effet, elle n'a pas connu la sérénité escomptée du libre débat entre

esprits éclairés, animés par le même idéal du développement culturel de toute l'humanité. Mais, si les rivalités entre Etats pour élargir leur sphère d'influence, la guerre des postes et l'espionnage n'étaient assurément pas dans la nature de l'UNESCO telle que l'avaient rêvée ses fondateurs, il n'en va pas de même pour d'autres luttes. On peut en effet estimer que les affrontements qui ont eu pour objet l'ouverture de l'UNESCO à l'ensemble des Etats, la mise en cause croissante du colonialisme, l'écriture d'une histoire de l'humanité libérée d'une vision exclusivement occidentale, ou encore, plus prosaïquement, les batailles budgétaires pour la réalisation de projets, ont certainement contribué, en dépit de leur dureté, à la réalisation des idéaux humanistes et universalistes de l'UNESCO.

- ¹ Robert O Keohane et Joseph S Nye, « Transgovernmental relations and international organizations », *World Politics*, oct. 1974, vol. 27, n°1, p. 39-62 ; D. Mylonas, *La Conférence des Ministres alliés de l'éducation (Londres, 1942-1945). De la coopération éducative dans l'Europe en guerre à la création d'une organisation internationale*, université de Genève, institut universitaire de hautes études internationales, 1979, p. 409-413 : « La force décisive dans la création d'une organisation internationale reste pourtant l'intérêt politique des Etats » ; « C'est l'intérêt politique qui détermine l'attitude des différents gouvernements pendant les discussions relatives à l'établissement de l'organisation [...] ; c'est aussi lui qui dicte la ligne que les gouvernements adopteront vis-à-vis de l'organisation une fois établie ». Mylonas souligne « le caractère foncièrement politique » des agences spécialisées des Nations Unies « malgré la prépondérance formelle de leurs préoccupations techniques telles qu'elles se reflètent dans leurs chartes constitutives » ; J.-L. Mathieu, *Les institutions spécialisées des Nations Unies*, Paris, Masson, 1977, p. 224.
- ² Interviews MM. Roux, Pauvert, Tocatlian ; *Lien-Link* n° 84 : Nino Chiappano, « Le fonctionnaire international et ses dilemmes ».
- ³ J.-L. Mathieu, *op. cit.*, p. 224 ; *Le Monde*, 22 oct. 1976.
- ⁴ W. Preston, *Hope and Folly. The US and UNESCO, 1945-85*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1989, p. 81.
- ⁵ Archives diplomatiques françaises, NUOI 1946-1959, (S 50), carton 333 : commission nationale provisoire pour l'éducation, la science et la culture, rapport sur la Conférence générale, fév. 1947, 11 p., p. 3-4. Comme l'observe le ministre français des affaires étrangères en 1947, aux yeux des Etats-Unis l'UNESCO est « un magnifique instrument de propagande, puisqu'elle a un statut international, pour répandre dans le monde entier la culture et la pensée américaine ». Il observe que pour les Etats-Unis « l'UNESCO ce sont les Nations Unies sans la Russie et le veto. C'est un UNRRA intellectuel » (Archives diplomatiques françaises, Nantes, carton 117 : « La deuxième session ... », 3 août 1947, doc. cit., p. 6-7.)
- ⁶ Archives diplomatiques françaises, Nantes, carton 117 : « La deuxième session du Conseil exécutif ... », 3 août 1947, doc. cit., p. 4. Laves avait reçu les « félicitations unanimes » du Conseil exécutif.
- ⁷ Archives diplomatiques américaines, decimal file, RG59, entry CDF 1945-49 box 2254 : rapport confid. de K. Holland à Ch. Thomson, 28 janvier 1949, p. 3.
- ⁸ Archives de l'UNESCO, SC/ADM/12, cf. G. Archibald, *Les Etats-Unis face à l'UNESCO, 1944-1963. Les rêves peuvent-ils résister à la réalité des relations internationales ?*, thèse de doctorat d'histoire, Paris I, 1991, p. 170.
- ⁹ Archives diplomatiques américaines, decimal file, RG59, entry CDF 1945-49 box 2254, box 2254 : rapport confid. de K. Holland à Ch. Thomson, 10 janv. 1949.
- ¹⁰ Archives privées Charles Ascher, box 149 : *The formulation of UNESCO programme*, by Robert S. Smith, Harvard, 31 janv. 1949, 131 p., p. 110.
- ¹¹ Oral History Research Office, interview de Luther Evans, p. 322 ; Archives de l'ONU, RAG 2 /76, box 10 : rapport de M. Osborne, à H. Laugier, 25 nov. 1946 ; Archives de l'UNESCO, dossier de correspondance X07.532 : lt. de Huxley à Benton, 15 janvier 1947.
- ¹² De nombreuses délégations regrettent l'absence de l'URSS : Pays-Bas, France, Afrique du sud ... (Journal de la Conférence générale de 1947, vol. I : compte-rendu des débats : 4^e séance plénière, 8 nov. 1947, p. 65 : intervention de J.C. Kilestra (Pays-Bas) ; 7^e séance plénière, 11 nov. 1947, p. 101 : A.A. Roberts, Afrique du sud.
- ¹³ *Moniteur de l'UNESCO*, août 1947, p. 3-4 : « L'UNESCO en face de deux mondes », par Byron Dexter : c'est le résumé d'un article de B. Dexter publié dans *Foreign Affairs* en avril 1947.
- ¹⁴ Elhem Chniti, *La Grande-Bretagne et l'UNESCO, 1942-1957, 12 ans de relations entre une institution des Nations-Unies et une puissance fondatrice*, thèse, Paris I, dir R. Girault, janvier 1997, p. 569.
- ¹⁵ Archives diplomatiques britanniques, FO 371/88903 : lt. de M. Wilson à M. Hildyard, 7 fév. 1950 ; lt. confid. de C.J. Jeffries à J. Maud, 11 fév. 1950 ; télégr. confid. de Sir O. Harvey, 28 fév. 1950.
- ¹⁶ C. Osakwe, *The participation of the Soviet Union in Universal International Organizations. A political and legal analysis of soviet strategies and Aspirations inside ILO, UNESCO and WHO*, A.W. Sijthoff Leiden, 1972, p. 137. Osakwe observe une différence de traduction entre la version russe et la version anglaise de l'acte constitutif de l'UNESCO : l'art. 2, par.1, dans la version anglaise, affirme : « membership of the UNO shall carry with it the right to membership of the UNESCO » ; la version française affirme : « les états membres de l'ONU possèdent le droit de faire partie de l'UNESCO » ; et l'art. 2, par. 6, stipule : « provides member states with a machinery for contracting out of the Organization should they wish to do so. » La version russe de l'acte constitutif est, pour l'art. 2, par.1 : « admission to membership of the UNESCO shall be open to member states of the UN », ce qui laisse entendre que ce n'est pas automatique. Or l'article 14 stipule que « the english and french texts of this constitution shall be regarded as equally authoritative ». La version russe ne fait pas autorité. Ainsi, selon Osakwe, l'URSS,

- étant membre de l'ONU, avait en fait droit automatiquement à devenir membre de l'UNESCO, si elle le voulait ; mais elle ne connaissait pas ce droit, qui n'était pas clairement exprimé dans la version russe de l'acte constitutif.
- 17 Archives diplomatiques italiennes, Affari politici, 1950-1956 : ufficio IV, 1954, Italia, pacco 1234, posiz. 88 : télégramme du 22 avril 1954, doc. cit. ; Archives de l'UNESCO, revue de presse, 15 oct. 1954 : *Le Monde diplomatique*, 4 oct. 1954 : Maheu déclare que l'admission de l'URSS à l'UNESCO est un fait d'une importance capitale ; 19 nov. 1954 : *Le Monde*, 17 nov. 1954 ; *Le Monde*, 15 oct. 1954 ; *Le Monde diplomatique*, 4 oct. 1954 : l'entrée de l'URSS à l'UNESCO est bien perçue par la presse française.
- 18 H. Cassirer évoque la conférence internationale de producteurs d'émissions éducatives de télévision organisée à Londres en 1954 par l'UNESCO et la BBC comme une « rencontre historique » : « pour la première fois, des professionnels de l'Union soviétique qui venait d'adhérer à l'UNESCO, prirent part à un libre-échange d'idées et d'expériences avec leurs collègues de l'ouest » ; Henry Cassirer, *Un siècle de combat pour un monde humaniste*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 211.
- 19 M. Prévost, *L'île des Uneskimos, Mémoires d'un ancien fonctionnaire de l'UNESCO, 1949-1983*, janvier 1996, dactylographié, non publié, conservé aux archives de l'UNESCO, p. 170-173 ; Archives diplomatiques américaines, decimal file, RG59, entry CDF 1960-63, box 823 : memorandum de conversation entre Maheu et Harlan Cleveland, 5 juill. 1961.
- 20 E. Chniti, *op. cit.*, p. 692 ; archives diplomatiques britanniques, FO 371/117539 : lt. de I.T.M. Pink à M. Kirkpatrick, 13 août 1955.
- 21 Archives de l'UNESCO, revue de presse, 19 mai 1953 : *Revue de Paris*, mai 1953 : article de P.L. Bret : si la structure du Conseil exécutif était modifiée, l'UNESCO « risquerait alors de se transformer en simple rouage de la machine de guerre psychologique » ; archives diplomatiques allemandes, Bestand B 91, Band 16 : *Neue Zürcher Zeitung*, 9 nov. 1956, « Zehn Jahre UNESCO », p. 3.
- 22 Archives de l'UNESCO, 8 C/Débats, 11^e séance plénière, 22 nov. 1954, p. 172-173. Amendement de l'article V de l'acte constitutif (cité par G. Archibald, *op. cit.*, p. 167) ; Emile Delavenay, *Témoignage. D'un village savoyard au village mondial, 1905-1991*, Edisud, La Calade, Aix en provence, 1992, p. 374 ; Chris Osakwe, *op. cit.*, p. 157.
- 23 Oral History Research Office (OHRO), interview d'Evans, p. 581-582.
- 24 *Lien-Link* n°82 : « Centième anniversaire de la naissance de Luther Evans » : « Luther Evans est resté dans le souvenir des collègues comme le Directeur général de « l'affaire des américains » » ; Chantal Morelle et Pierre Jacob, *Henri Laugier. Un esprit sans frontières*, Bruylant, LGDJ, 1997, p. 286-288 ; OHRO, interview de Luther Evans, p. 421-431.
- 25 *Lien-Link* n°82 : « Luther H. Evans et « l'affaire des Américains » », par Pierre Henquet. David Leff, fonctionnaire de la division de l'information du public, refuse de répondre à la convocation du Grand Jury à New York, malgré les injonctions d'Evans.
- 26 M. Prévost, *op. cit.*, p. 37.
- 27 J. Behrstock, *The Eighth Case, op. cit.*, p. 62-63 ; cité dans M. Prévost, *op. cit.*, p. 38-39 : à la Conférence générale de 1954, il soumet une proposition d'amendement de l'Acte constitutif, donnant au Directeur général le pouvoir de licencier tout membre du personnel sur lequel on apprendrait, après son entrée dans le Secrétariat, des faits qui auraient fait obstacle à son emploi s'ils avaient été connus alors. Cet amendement, combattu énergiquement par l'association du personnel et par de nombreuses délégations (dont la France, le Royaume-Uni, le Danemark, l'URSS, les pays de l'est), est finalement adopté, sur la pression de la délégation américaine, qui menace de ne pas payer sa contribution à l'UNESCO au cas où l'amendement ne serait pas adopté. Archives diplomatiques britanniques, LAB 13/757 : *Combat*, 24 août 1954 : « Le macarthysme gagne l'UNESCO », p. 1 et 8 ; *Lien-Link* n°82 : « Luther H. Evans et « l'affaire des Américains » », par Pierre Henquet.
- 28 Archives diplomatiques françaises, NUOI carton 836 : lt. d'octobre 1954 de Henri Bonnet, ambassadeur de France aux Etats-Unis, à Pierre Mendès France, président du Conseil et ministre des affaires étrangères ; NUOI, carton 355 : note confid. de l'ambassade de France aux Etats-Unis au ministre des affaires étrangères, 22 octobre 1954.
- 29 Jugement n° 15, du 6 septembre 1954, du tribunal administratif de l'OIT ; cf. *Lien-Link* n°82 : « Luther H. Evans et « l'affaire des Américains » », par Pierre Henquet.
- 30 *Lien-Link* n°75 : nécrologie de Pierre Lebar, par Pierre Henquet ; archives diplomatiques britanniques, LAB 13/757 : OIT, tribunal administratif, jugement n°18, session ordinaire d'avril 1955, audience du 26 avril 1955, 12 p., p. 11 ; jugement n°19, session ordinaire d'avril 1955, audience du 26 avril 1955, 12 p. ; lt. confid. de T.C. Barker à E.R. Warner, Esq, CMG, OBE, UN department, Foreign Office, 4 mai 1955 ; M. Prévost, *op. cit.*, p. 39-40 : en septembre 1983, et en sept. 1984, deux jugements successifs de tribunaux américains ont déclaré que les poursuites menées en 1953-54 contre ces huit personnes étaient inconstitutionnelles.
- 31 Archives du Congrès américain, Vol. 104, 85^e congrès, 2^e session, 7 janv.-24 août 1958 : appointments, UNESCO conference, Paris, Senate, p. 19582 ; archives diplomatiques américaines, decimal file, RG59, entry CDF 1955-59, box 1560 : télégr. confid. de Dulles à l'ambassade américaine de Paris, 14 mai 1957. « since Soviet citizen staff members would unquestionably seek where possible pervert UNESCO's programs in order to obtain propaganda or political advantages for Soviet Union and international Communism ». Les Etats-Unis sont favorables à la nomination d'un Soviétique pour succéder à Auger au poste de directeur des sciences naturelles, estimant que ce poste ne donne pas beaucoup de possibilité de manipulation politique.
- 32 G. Archibald, *op. cit.*, p. 251, 171, 258-259. Pour les Etats-Unis, il était très important que soit nommé un Américain à ce poste, étant donné l'importance du projet majeur d'éducation en Amérique latine. Archibald observe que pendant la première décennie de l'UNESCO les Américains n'ont jamais eu une supériorité numérique écrasante ; en revanche, durant cette décennie ils ont toujours détenu un poste-clé, avec Laves, puis Taylor, puis

- Evans. Entre 1952 et 1959, la représentation américaine au Secrétariat de l'UNESCO diminue de 32%. En 1959, sur 432 postes de cadres supérieurs, seuls 37 sont occupés par des Américains.
- 33 Archives diplomatiques allemandes, Bestand B 91, Band 252 : lt. de l'ambassade de RFA en Inde vers Bonn, 13 sept. 1954. Cette lettre cite les propos du secrétaire d'état du ministère de l'éducation indien, Humayun Kabir ; P. Lengyel, *International Social Science : the UNESCO experience*, Transaction Books, New Brunswick, USA, et Oxford, 1986, p. 28-29.
- 34 *UNESCO in schools*, New Delhi, USO Book agency, 1964, p. 55-56.
- 35 OHRO, interview de Luther Evans, p. 437 et 440.
- 36 Archives de l'UNESCO, SCX/PRIV.2 : 45^e session, 5^e séance privée, 1^{er} déc. 1956, p. 2 ; le prof. Secco Ellauri déplore que « pour les postes importants, on fait toujours, à l'UNESCO, preuve d'une attitude d'exclusion systématique vis-à-vis de l'Amérique latine. [...] Il semble que l'on veuille éliminer, à l'UNESCO, l'Amérique latine de tous les postes de direction ».
- 37 42 EX/38, annexe I, cité par G. Archibald, *op. cit.*, p. 171 : sur les 349 postes de cadre supérieur de l'UNESCO, 182 sont occupés par des ressortissants des trois grandes puissances occidentales. *UNESCO activities in Japan*, fév. 1956, Japanese National Commission for UNESCO, p. 16 : en 1956, cinq japonais seulement sont employés au siège de l'UNESCO.
- 38 Archives diplomatiques américaines, decimal file, RG59, entry CDF 1955-59, box 1563 : rapport de l'ambassade américaine à Damas, au département d'état, 16 nov. 1957, p. 3-4 : volonté de remplacer les experts et professeurs de l'UNESCO occidentaux par des Egyptiens.
- 39 Archives diplomatiques allemandes, Bestand B 91, Referat 601, Band 16 : rapport de K. Pfauter, 24 fév. 1956 ; *Hindustan Times*, 7 fév. 1956 : « Glaring Gap in UN Practice and profession. Azad's criticism in UNESCO body » ; discours de M. Azad, 6 fév. 1956 ; *Times of India*, 7 fév. 1956, p. 1 et 7.
- 40 Maheu est accueilli en grande pompe lors de son voyage en Algérie en nov. 1963 : film n° 559, 1963 ; lt. de F. Karam à M. Chevalier, 28 sept. 1963 : « pendant sa visite, le Directeur général aura rang de chef d'état ». Réciproquement, au début des années 1960, de nombreux chefs d'état des pays en voie de développement, notamment des pays décolonisés d'Afrique, rendent une visite officielle à l'UNESCO.
- 41 Hassan Nafaa, *L'Egypte et l'UNESCO*, Paris, université de Paris, 1977, p. 629, 636 ; N. Gaudant, *La politique de l'UNESCO pour l'alphabétisation en Afrique occidentale (1946-1960)*, maîtrise d'histoire des relations internationales, 1990, p. 158-160. A partir de l'indépendance du Ghana en mars 1957 (le Togo et la Côte de l'Or s'unissent pour former le Ghana, première colonie africaine à accéder à l'indépendance), le budget consacré par les Nations Unies et l'UNESCO au Ghana augmente soudain beaucoup ; le Ghana reçoit 20 700 dollars au titre de l'assistance technique pour développer l'éducation de base. En 1960, le Ghana bénéficie de 54 482 dollars dans ce cadre ; archives diplomatiques françaises, NUOI carton 835, doc AE/78 EX/3.1 (n°236).
- 42 Archives diplomatiques françaises, Nantes, carton 117 : lt. d'Olivier de Sayve à Couve de Murville, 21 mai 1965, p. 2-3 ; NUOI 835, note de Jean Fernand Laurent à la Direction des NUOI, 27 déc. 1967, cité dans G. Bourreau, *La politique française à l'UNESCO durant la période gaullienne, 1958-69 : l'UNESCO, un instrument pour le prestige français*, maîtrise d'histoire, Paris I, sous la direction de Robert Frank, 2002, p. 100-102.
- 43 Archives diplomatiques américaines, central foreign policy files, RG 59, 1964-66, special instructions, box 3340 : confidential report of US delegation to the 72th session executive board, 2 mai- 31 mai 1966, par Benton, 30 p., p. 11-14 ; Benton observe que le groupe africain est « fortement influencé et souvent adroitement manipulé par la délégation de la RAU », en particulier par Tewfik (« The African group is still strongly influenced and often adroitly manipulated by the UAR delegation ») ; archives diplomatiques françaises, NUOI carton 835, n°404/A/5.
- 44 Archives diplomatiques américaines, subject numeric file, 1970-73, special organizations, box 3229 : report of the US delegation to the 17th session of the general conference, p. 4.
- 45 Archives diplomatiques françaises, NUOI 834, 11^e Conférence générale, note de la DGACT pour le ministère des affaires étrangères, 22 nov. 1960. (cité par G. Bourreau, *op. cit.*, p. 91) ; *Le Monde*, 26 nov. 1960, p. 2 : « La délégation française à l'UNESCO organise diverses manifestations sur le thème : rapprochement de l'Orient et de l'Occident ».
- 46 Rapports des Etats membres à la Conférence générale de 1962 : rapport de l'URSS, p. 161-162.
- 47 14C/resol 6.3.
- 48 14 C/71. Cité par G. Bourreau, *op. cit.*, p. 75-77.
- 49 Archives diplomatiques françaises, Nantes, carton 25 : instructions politiques pour la délégation française à la 14^e Conférence générale. Cité par G. Bourreau, *op. cit.*, p. 77.
- 50 Archives diplomatiques américaines, decimal file, RG59, entry CDF 1960-63, box 824 : lt. confid. de Mercer Cook, de l'ambassade américaine à Niamey, au département d'état, 2 janv. 1962 ; Rapport des Etats-Unis à la Conférence générale de 1962, p. 57.
- 51 Rapport des Etats-Unis à la Conférence générale de 1962, p. 52 ; G. Archibald, *op. cit.*, p. 287-288 : le *peace corps* a pour objectif d'envoyer de jeunes volontaires dans les pays en voie de développement afin d'y enseigner de nouvelles méthodes agricoles, des techniques industrielles ou artisanales, des langues étrangères et des connaissances indispensables au monde moderne.
- 52 Archives diplomatiques françaises, Nantes, carton 6 : lt. d'Olivier de Sayve à M. Couve de Murville, 30 nov. 1965.
- 53 Archives diplomatiques françaises, Nantes, carton 6 : lt. d'Olivier de Sayve, à M. Couve de Murville, 20 déc. 1965.
- 54 Archives de l'UNESCO, X 07.83 Maheu, V : visite du Directeur général à Washington, oct. 1967, 32 p., en anglais, p. 1-3, 6-8. En 1967, les Etats-Unis apportent un soutien aux projets UNESCO-fonds spécial dans 24 pays.
- 55 En 1964, Benton souligne l'acuité de la guerre froide au sein de l'UNESCO (W. Benton, « The Defenses of Peace : Progress Report on UNESCO », 7 mars 1964, article cité) ; interview de M. et Mme Keating.

- ⁵⁶ Archives diplomatiques américaines, decimal file, RG59, entry CDF 1960-63, box 827 : report of the US delegation to the UNESCO meeting of experts on general secondary education in Arab states, Tunis, soumis au secrétaire d'état par H. Emmett Brown, 17 sept. 1962, 12 p.
- ⁵⁷ Archives privées de William Benton (University of Chicago), box 394 : lt. de Benton à H. Cleveland et Lucius Battle, 3 oct. 1963 : « alarmed by the infiltration into UNESCO of russian propagada slogans and activities » ; lt. de Benton à Donald B. Eddy, 17 juin 1963 ; box 401 : lt. de Benton à R. Wade, 18 nov. 1963 ; lt. de Benton à Beeby, 31 déc. 1964.
- ⁵⁸ G. Archibald, *op. cit.*, p. 170, 271. Le poste de sous-Directeur général pour l'administration, créé en 1960, est occupé par l'Américain Alvin Roseman de juill. 1960 à juill. 1963, puis par l'Américain John E. Fobes de fév. 1964 à mars 1970. En janv. 1971, John E. Fobes devient Directeur général adjoint, et le reste jusqu'en décembre 1977.
- ⁵⁹ Archives privées de Vittorino Veronese (Istituto Sturzo, Rome), carton 32 : lt. de J. Thomas à Veronese, 4 sept. 1960.
- ⁶⁰ Archives diplomatiques américaines, decimal file, RG59, entry CDF 1960-63, box 823 : lt. confid. de George N. Shuster à Dean Rusk, 23 juin 1961, 3 p., p. 2.
- ⁶¹ Interview Dumitrescu.
- ⁶² *Lien-Link* n°84 (avril-juin 2003) : « Etre roumain à l'UNESCO dans les années 60 et 70 », par Sorin Dumitrescu ; *Lien-Link* n°77 : « René Maheu, un homme libre », par Krystyna Chlebowska : « J'étais à l'UNESCO depuis presque cinq ans quand, via la délégation permanente, on me fit savoir qu'il fallait rentrer au pays. Pour la plupart des fonctionnaires des pays de l'Europe de l'Est, cinq ans était le délai maximum autorisé. À moins d'être une huile bien zélée, ce qui n'était pas mon cas, après cinq ans tombait le couperet. Sans aucune forme de procès, on vous obligeait à quitter l'UNESCO. Mais moi, je n'avais pas envie de quitter l'UNESCO ».
- ⁶³ S. Dumitrescu, « Quelques semaines avant et après mon entrée à l'UNESCO », in *Link-Lien* n°87, p. 23-25.
- ⁶⁴ Sorin Dumitrescu, « Etre roumain à l'UNESCO dans les années 60 et 70 », *Lien-Link* n°84, avril-juin 2003 ; Sorin Dumitrescu, « Otage de la Securitate », *Courrier de l'UNESCO*, juin 1990, p. 45-50 ; archives de l'UNESCO, communiqué de presse PI/P n°95, octobre 1977 : « Le président du Conseil exécutif de l'UNESCO fait une déclaration publique sur le cas de M. Sorin Dumitrescu ».
- ⁶⁵ *Lien-Link* n°80 : « Etre américain à l'UNESCO dans les années soixante », par Raymond Johnson.
- ⁶⁶ Archives diplomatiques américaines, decimal file, RG59, entry CDF 1960-63, box 823 : lt. confid. de G.N. Shuster à Dean Rusk, 23 juin 1961, 3 p., p. 1 ; archives privées V. Veronese, carton 23 : lt. de Veronese à G.N. Shuster, 9 août 1961 ; lt. de Shuster à Veronese, 29 août 1961.
- ⁶⁷ Archives diplomatiques américaines, decimal file, RG59, entry CDF 1960-63, box 824 : lt. de Harlan Cleveland au sénateur Morse, 21 nov. 1961 ; lt. de Morse à Cleveland, 9 nov. 1961.
- ⁶⁸ Archives de l'UNESCO, SCHM 41 : commentaires de 1966, sur la 1^{ère} version du vol. V : « the second paragraph should be deleted » ; commentaires de Tikhvinsky, de la commission nationale soviétique, sur le vol. 5, partie 4, chap. 4 ; commentaires de Laszlo Zsigmond, directeur adjoint de l'Institut Historique de l'Académie Hongroise des sciences : il dénonce le fait que le texte fasse de la Terreur le précurseur des régimes socialistes modernes ; *Histoire de l'humanité*, vol. 5, tome 1, p. 583-632.
- ⁶⁹ Ex : *Histoire de l'humanité*, Vol. V, chap. « La révolution scientifique » ; vol. 5, tome 1, p. 542 ; vol V, tome 1, chap. « Les institutions », et tome 2, notamment le chapitre « Les Britanniques en Inde » ; *Histoire de l'humanité*, vol. 5, tome 1, p. 266-376, p. 377, 380.
- ⁷⁰ Vassili Vakhrouchev, « Moins de paroles et plus d'action ! », *Les Nouvelles de Moscou*, n°42, 19 oct. 1968.
- ⁷¹ 15 C, resol 3.12 ; 15C/DR.38 et rev.1 ; 15C/Report of the programme commission, p. 232 ; 15C/Res.3.112. (cité dans C. Osakwe, *op. cit.*, p. 150)
- ⁷² Archives diplomatiques britanniques, FCO 61/ 581 : lt. confid de H.W. King, UN Dept., à M. Peck, 4 déc. 1969 ; note confid. « UNESCO symposium on Lenin », par Miss S.M. Binns, 17 nov. 1969.
- ⁷³ Archives de l'UNESCO, rapport de la délégation américaine au sous-comité pour les sciences sociales, les sciences humaines, et la culture, à la Conférence générale, 24 oct. 1968. « historical figures whose lives and works unquestionably fall within the purview of the purposes for which this org was created » ; « inappropriate » ; « precursor of world science » ; « an attempt to political propaganda and an activity quite incompatible with UNESCO's purposes. Such an activity would jeopardize the widespread popular support for UNESCO that has developed over the years of its existence ». Cité dans archives du Congrès, Vol. 115, 91^e congrès, 1^e session, 3 janv.-23 déc. 1969 : 21 mai 1969, extensions of remarks, House of representatives, «V.I. Lenin, UNESCO idol », par John R Rarick, de Louisiane, p. 13440-13443.
- ⁷⁴ Archives diplomatiques britanniques, FCO 61/ 581 : lt. de I.N. Jenkins à Binns, 30 oct. 1969.
- ⁷⁵ Eugene Lyons, éditorial « The UN adopts Lenin », *Human Events*, 17 mai 1969, cité dans archives du Congrès, Vol 115, 91^e congrès, 1^e session, 3 janv.-23 déc. 1969 : 21 mai 1969, extensions of remarks, House of representatives, «V.I. Lenin, UNESCO idol », par John R. Rarick, de Louisiane, p. 13440-13443 ; Congrès, Vol. 115, 91^e congrès, 1^e session, 3 janv.-23 déc. 1969 : 21 mai 1969, extensions of remarks, House of representatives, «V.I. Lenin, UNESCO idol », par John R. Rarick, de Louisiane, p. 13440-13443.
- ⁷⁶ Archives diplomatiques américaines, Subject numeric file, 1970-73, special organizations, box 3222 : report of US delegation to 84th session executive board, 4 mai-19 juin 1970, 24 p., p. 21.
- ⁷⁷ Archives diplomatiques américaines, Subject numeric file, 1970-73, special organizations, box 3225 : airgram de l'ambassade américaine de Paris au département d'état, 24 déc. 1970, 56 p., p. 55.
- ⁷⁸ Archives du Congrès, Vol. 116, 91^e congrès, 2^e session, 19 janv. 1970-2 janv. 1971 : « UNESCO denounced for honoring Lenin, Ukrainian Congress Committee of America », p. 13309.
- ⁷⁹ *Courrier de l'UNESCO*, juill. 1970, p. 4-21.

- ⁸⁰ 16C/VR.15.4.1-35, p. 473-483 : discours de M. Zemskov, 20 oct. 1970.
- ⁸¹ Cf. Archives de l'UNESCO, 001 + Lenine/A 06 (480) « 70 » ; Congrès, «V.I. Lenin, UNESCO idol », par John R. Rarick, Vol. 115, 91^e congrès, 1^e session, 3 janv.-23 déc. 1969 : UNESCO tribute to Lenin, p. 13441.
- ⁸² Archives diplomatiques britanniques, LAB 13/2566 : report of the working group on UNESCO, doc. cit., p. 17.
- ⁸³ Archives diplomatiques françaises, NUOI 833, groupe européen, note de Jean Fernand Laurent à DGACT, 1^{er} juin 1967 (cité dans G. Bourreau, *op. cit.*, p. 104-106.)
- ⁸⁴ Archives diplomatiques britanniques, LAB 13/2566 : report of the working group on UNESCO, doc. cit., p. 18 ; archives diplomatiques françaises, NUOI 835 : note de Jean Fernand-Laurent à Couve de Murville, 24 mai 1967 (citée par G. Bourreau, *op. cit.*, p. 104-106) ; NUOI 1105, note sur le groupe de Genève, octobre 1964 (citée par G. Bourreau, *op. cit.*, p. 69).
- ⁸⁵ Archives diplomatiques britanniques, OD 24/119 : lt. de M.L. Cahill à Burgess, 2 oct. 1972 ; archives diplomatiques américaines, Subject numeric file, 1970-73, special organizations, box 3225 : airgram de l'ambassade américaine de Paris au département d'état, 24 déc. 1970, doc. cit., p. 51-52.
- ⁸⁶ Archives diplomatiques françaises, NUOI 834 : compte rendu de la délégation française sur la 15^e Conférence générale ; NUOI 835 : lt. de Jean Fernand-Laurent à la DGACT, non datée ; note de la direction des NUOI pour la DGACT, 14 mai 1968. (docs. cités par G. Bourreau, *op. cit.*, p. 87-88) ; Interview Jean-Claude Pauvert.
- ⁸⁷ Archives diplomatiques françaises, NUOI 835 : lt. de Jean Fernand-Laurent à la DGACT, 24 oct. 1969 ; doc. cité dans G. Bourreau, *op. cit.*, p. 59 ; Julian Huxley, *Memories II*, New York, Harper and Row publishers, 1973, p. 36.

Commentaire

Alexis de Greiff

Vice-Recteur de l'Université nationale de Colombie, Santa Fe de Bogotá

Il me semble que la préoccupation commune aux trois exposés de cet après-midi est le rôle de l'UNESCO en tant qu'espace politique dédié à l'échange culturel. Il s'agit d'un aspect particulier de la question du nationalisme et de l'internationalisme dans les relations culturelles et scientifiques. En examinant de près une institution visant à promouvoir la coopération internationale dans les domaines de la science et de la culture au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, ces auteurs nous aident à mieux comprendre le rôle des organisations internationales dans la diffusion mondiale du savoir. Pour ma part, je souhaiterais, par ces quelques réflexions, attirer votre attention sur un aspect qu'ils ont d'ailleurs également abordé : les relations Nord-Sud dans le cadre des échanges techniques, scientifiques et culturels.

La question soulevée par Chloé Maurel, « dans quelle mesure l'UNESCO, organisation internationale apolitique, est-elle parvenue à rester indépendante des fluctuations de la politique internationale », remonte à l'origine même de l'histoire de l'UNESCO. Partant des politiques en matière de coopération scientifique internationale, Elzinga souligne que l'idée de l'UNESCO en tant qu'organisation intergouvernementale est née de l'attitude « populiste » anglo-américaine lors des négociations initiales. Une organisation intergouvernementale était perçue comme une institution utilisant l'action scientifique pour favoriser le consensus en politique, à la différence des organisations non gouvernementales, axées sur le savoir scientifique. Les Français se sont opposés à cette conception activiste car ils souhaitaient une UNESCO plus « intellectuelle ». Il est donc fondamental et urgent d'aborder la question de la politique de l'UNESCO.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, les politiques suivies en matière d'échanges culturels et scientifiques sont toutes profondément imprégnées par le climat de la guerre froide et, en même temps, par le discours sur le développement ; ces deux éléments se superposaient. Qui plus est, le « développement » était un instrument de domination et un facteur constitutif de la guerre froide. Ce phénomène était particulièrement évident dans le tiers monde où l'internationalisme est devenu un puissant outil idéologique pour gagner les esprits et les cœurs. L'objectif principal n'était cependant pas l'adhésion des populations, mais la mainmise politique sur des territoires et des ressources stratégiques du point de vue géopolitique. Or, l'historiographie des relations internationales au XX^e siècle présente la guerre froide comme une confrontation Est-Ouest, et les relations Nord-Sud ne sont envisagées qu'en termes d'échanges économiques, en dépit du fait que la guerre dans le Sud n'avait rien de froid. La guerre froide a consumé en entier des projets politiques de rechange (comme celui d'Allende au Chili) et il en est résulté des millions de morts et de réfugiés (au Guatemala, au Viet Nam ou au Congo, pour ne citer que quelques exemples) (1). Il est peut-être temps de se pencher sur le rôle politique des institutions telles que l'UNESCO pour comprendre la dimension culturelle de la guerre froide dans le tiers monde. La période postcoloniale offre un excellent contexte, encore sous-exploité, pour étudier le phénomène de la science internationale et l'idéologie de l'internationalisme scientifique.

L'un des aspects les plus intéressants de la guerre froide a été la création de forums scientifiques internationaux. La création d'environnements propices aux échanges scientifiques entre superpuissances n'a jamais été une question secondaire, que ce soit pour les responsables de la politique étrangère ou pour les conseillers scientifiques chargés des problèmes de sécurité nationale (2). Mais qu'en est-il des organisations œuvrant pour les échanges Sud-Nord et Sud-

Sud? Je souhaiterais en particulier attirer l'attention sur les institutions scientifiques internationales sous l'égide des Nations Unies. Parmi les nombreuses questions possibles, on peut se demander : quelle a été la position des différents gouvernements vis-à-vis des initiatives portées par une organisation neutre telle que les Nations Unies ? Dans le cas de l'URSS qu'a étudié Ilya Gaiduk, par exemple, nous aimerions en savoir davantage sur les débats au sein du parti communiste à propos du rôle de la coopération scientifique et culturelle internationale. Et quelle était la position des intellectuels occidentaux proches du parti communiste ? Quels étaient à leur avis le prix ou les bénéfices politiques de ce genre d'initiatives ? Dans quelle mesure ces intellectuels, qui jouaient le rôle de conseillers dans les forums internationaux, reflétaient-ils les intérêts de leur propre délégation ? Le tiers monde n'étant pas un bloc monolithique, on constate des points de vue très différents concernant la création et l'établissement de ces organisations. Le cas du Centre international de physique théorique (CIPT), premier institut scientifique ayant œuvré sous l'égide d'institutions spécialisées des Nations Unies (l'UNESCO et l'Agence internationale de l'énergie atomique) et avec leur appui financier, en est la parfaite illustration. Les négociations en vue de la création du CIPT ont généré des tensions entre les pays du tiers monde d'un côté et les pays occidentaux et les pays communistes de l'autre. Ils n'étaient toutefois pas les seuls à s'opposer au CIPT : l'Inde, pays emblématique du tiers monde, y était également opposée. L'analyse de cas similaires nous permettrait d'étudier dans le détail les différentes conceptions du rôle dévolu à la science et à la technologie en tant qu'instruments d'infiltration idéologique.

La communication d'Hervé Ondo traite du rôle de l'UNESCO dans la promotion des programmes d'alphabétisation au Gabon dans les premières années de la période postcoloniale. Dans ce cas, on pourrait rechercher comment l'UNESCO s'insère dans l'histoire de l'enseignement en Afrique équatoriale française et se demander si, après la décolonisation, elle a été en concurrence, et de quelle manière, avec d'autres initiatives internationales parrainées, par exemple, par des institutions ayant des préoccupations nettement nationales, comme l'ORSTOM (France) ou l'USAID, ou d'autres institutions philanthropiques (des États-Unis). Ces questions ne concernent pas seulement la construction des systèmes éducatifs postcoloniaux en Afrique, mais également la mise en place des pratiques et des discours technoscientifiques nationaux. Des études sociales sur la science ont montré que la connaissance est une pratique locale qui, par conséquent, subit des transformations dès lors qu'elle est déplacée. Le rôle actif joué par les intervenants locaux nous impose donc de nous interroger sur la recréation des pratiques technoscientifiques. Ilya Gaiduk explique comment l'URSS a tenté d'utiliser l'UNESCO pour faire la promotion de ses avancées scientifiques et acquérir ainsi du prestige sur le plan international. Si nous connaissons peu de choses des politiques étrangères américaines et soviétiques dans le domaine de la science vis-à-vis de leurs alliés, nous en savons encore moins sur leurs activités dans les pays « non amis ». L'Union soviétique a, par exemple, fourni un appui technique à plusieurs pays du tiers monde alignés sur le bloc capitaliste. Une partie de cette assistance technique est passée par le canal des organisations internationales telles que l'UNESCO. L'Union soviétique a également accueilli un certain nombre d'étudiants qui provenaient de nations dans l'orbite américaine et qui ont regagné leur pays d'origine au terme de leurs études supérieures. Quelle était la logique derrière tout cela ? Quel a été l'impact sur la recherche et les pratiques pédagogiques ? Quelles ont été les interactions de ces universitaires avec ceux du bloc occidental ? Ces questions méritent une attention particulière si l'on souhaite en apprendre davantage sur les relations internationales dans le domaine des sciences et des technologies en les envisageant d'un point de vue plus général.

En ce qui concerne le « discours sur le développement » et sa « pratique », Arturo Escobar et d'autres soulignent que les années 1950 à 1970 ont été marquées par l'émergence de ce discours comme une nouvelle forme de domination sur les nations nouvelles et, d'une manière plus générale, sur les pays dits « en développement ». Les institutions internationales, en particulier les organismes techniques des Nations Unies, ont grandement contribué à nourrir le discours et la pratique concernant les programmes de développement. L'un des grands enseignements à tirer de ces activités est la nécessité de déplacer l'objet de l'étude « des populations à “développer” vers l'appareil institutionnel qui effectue le “développement” » (3). Nous devons commencer à envisager les institutions de développement comme des instruments de contrôle et de domination

et prendre conscience du fait que les programmes scientifiques sont aussi des programmes politiques. À un autre niveau, on trouve les disciplines scientifiques. Il faut garder à l'esprit que les discours et les pratiques de développement ont donné des images très différentes de la science. Pendant de nombreuses années, les représentants de la science moderne et du progrès ont été plus souvent des spécialistes de la physique théorique que des agronomes. Il y a donc lieu de s'interroger : quelle est la relation entre ces conceptions de la science et de la technologie et les projets de modernité dans les différents contextes culturels du Sud ? Dans le cas du Gabon, par exemple, on devrait chercher à mieux connaître la position de l'UNESCO vis-à-vis du type d'aide technique dont le pays avait besoin. L'appui financier dépendait invariablement de la preuve que les projets contribuaient au développement. Certains secteurs de la recherche sont ainsi devenus plus « pertinents » que d'autres. Pourquoi les gouvernements ou les organismes internationaux ont-ils apporté leur soutien à certains projets scientifiques, sur la physique théorique, par exemple, ou la corrosion, et qu'est-ce qu'ils en attendaient ? Qu'ont fait les scientifiques pour répondre à ces attentes, ou au moins donner l'impression d'y répondre ? L'analyse des différentes « stratégies discursives » adoptées par les scientifiques dans leur pays et à l'étranger permettrait de mieux comprendre le problème de l'implantation des disciplines scientifiques dans tel ou tel contexte culturel particulier et montrerait que le développement était - comme la technoscience - un phénomène essentiellement culturel.

L'un des aspects intéressants de l'histoire des relations internationales en matière de savoir est l'intérêt qu'elle porte à la coopération. Cependant, je considère pour ma part que, dans les échanges intellectuels et techniques internationaux, ce sont les zones d'ombre, à savoir les « politiques de non-coopération », qui constituent un terrain d'étude plus fertile. L'histoire des boycotts intellectuels en est la parfaite illustration. Permettez-moi de conclure en évoquant les résolutions dites « anti-israéliennes ». Trois résolutions ayant des conséquences sur les intérêts israéliens ont été adoptées par la Conférence générale de l'UNESCO en 1974 et ont alors provoqué un boycott massif de l'Organisation (4). Ce dernier était conduit par des scientifiques américains et israéliens qui considéraient que l'UNESCO manquait à sa vocation internationale et était devenue une organisation politisée sous l'influence de groupes radicaux résolus à attaquer Israël à la moindre occasion. En dépit de l'importance de ce boycott dans l'histoire de l'UNESCO, seules quelques rares études lui ont été consacrées. Et dans les publications retraçant l'histoire de l'Organisation, cet épisode est systématiquement passé sous silence. Les résolutions ont suscité des attaques cinglantes de la part des milieux politiques et intellectuels de l'Occident. Henry Kissinger a donné le ton de ces réactions en soulignant que ces initiatives traduisaient une « politisation de l'UNESCO ». Cette accusation de « politisation » est devenue un lieu commun pour attaquer l'UNESCO après 1974.

Cet épisode nous permet d'explorer la frontière entre politique et savoir. Le problème de la « politisation » fait partie de l'histoire de l'UNESCO depuis sa création (5). La résolution concernant Israël était une manifestation du processus de « dé-technicisation » que représentait l'administration de M. M'Bow. Il ne s'agissait pas d'une politisation de l'Organisation, mais d'un effort pour la ramener à l'esprit original, plus activiste, de son Acte constitutif tel que l'avaient conçu ses pères fondateurs anglo-américains. Plus que d'une politisation, il s'agissait donc plutôt d'une re-politisation de l'UNESCO. Peut-être Chloé Maurel souhaiterait-elle étudier l'UNESCO après 1974 et décrypter le sens de ce boycott.

Il me semble que ces communications nous invitent, pour reprendre la formule provocatrice de Roy MacLeod, non pas à étudier la science dans le cadre de l'histoire politique, mais à expliquer la science et le savoir en tant qu'histoire politique.

-
- (1) Noam Chomsky, *Deterring Democracy* (New York: Hill and Wang, 1992).
 - (2) Y. Rabkin, *Science between the Superpowers* (New York: Priority Press, 1988).
 - (3) Escobar, Arturo. « Discourse and Power in Development ». *Alternatives* 10, n° 3 (1984), p. 377-400.
 - (4) L'UNESCO a été l'une des organisations internationales les plus intéressantes et les plus actives dans la promotion de la coopération culturelle et scientifique. Cependant, les ouvrages critiques à l'égard de son action politique, culturelle et scientifique sont rares (voir Aant Elzinga, « Introduction: Modes of Internationalism », dans *Internationalism and Science*, dir. publ. Aant Elzinga et Catharina Landström, p. 3-20 (Londres, 1996) ; Aant Elzinga, « UNESCO and the Politics of Scientific Internationalism », *ibid.*, p. 89-131). Du point de vue des relations internationales: Clare Wells, *The UN, UNESCO and the Politics of Knowledge* (Londres, 1987) ; Fernando Valderrama. *Histoire de l'UNESCO* (Paris, 1995).
 - (5) Elzinga, Aant (1996), UNESCO and the Politics of Scientific Internationalism in A. Elzinga and C. Landström (1996) *Internationalism and Science*, London: Taylor and Graham », p. 90-91.

L'adhésion de l'Espagne franquiste à l'UNESCO

Anne Dulphy

Chercheuse au Centre d'histoire de Sciences-Po, Paris

Dans la large perspective des « tourbillons de la politique internationale » ayant marqué de leur empreinte l'histoire de l'UNESCO qu'elle dégage dans sa contribution, Chloé Maurel évoque quelques moments de « politisation » relevant d'une logique de guerre froide. Ilya Gaiduk souligne pour sa part que l'organisation est devenue un instrument dans le contexte d'affrontement bipolaire qui précède la mort de Staline. Ce bref article n'a d'autre objet que d'apporter une illustration complémentaire à ces analyses, l'adhésion de l'Espagne franquiste en novembre 1952, d'autant plus intéressante qu'elle a mis en jeu le poids de l'opinion publique d'une manière inusitée pour l'UNESCO et qu'elle éclaire la représentation qu'avaient alors de cette organisation les milieux politiques. Cette dernière approche peut être conduite à partir de l'observatoire français, moins réceptif parce que Paris est le siège de l'UNESCO qu'en raison de l'« épais nuage de passions abstraites » qui continuait à planer sur la question espagnole dans cette terre d'accueil des réfugiés républicains, ainsi que le souligna l'ancien ministre des Affaires étrangères Georges Bidault dans ses souvenirs.

Par sa résolution du 4 novembre 1950 levant les recommandations discriminatoires émises contre la dictature espagnole le 12 décembre 1946 – exclusion des organisations internationales et recommandation du rappel des ambassadeurs –, l'ONU avait refermé une séquence de l'histoire du franquisme ouverte en 1936, marquée par l'autarcie et la marginalisation : en supprimant les vecteurs de l'ostracisme, elle mettait en marche la réhabilitation internationale¹. Francisco Franco l'exprima immédiatement par une formule choc : « la guerre est terminée » ! L'UNESCO s'est appuyé sur cette décision pour admettre un observateur de l'Espagne officielle en juillet 1951 : seuls le Mexique et la France ont manifesté leur réticence, le premier en votant contre, la seconde en s'abstenant. Le 22 janvier suivant, alors que pour la première fois les mandataires du gouvernement républicain en exil n'étaient pas associés aux débats comme hôtes d'honneur, Madrid présenta sa candidature.

Celle-ci fut l'objet de vives controverses. En effet, tandis que la présence de représentants franquistes dans les organisations techniques pouvait être envisagée par les différents gouvernements en termes exclusivement diplomatiques, tel n'était pas le cas de l'UNESCO : certes les contraintes internationales induites par la guerre froide pesaient, mais également l'« idéal de culture humaniste » de l'organisation – pour reprendre les mots du président de la République française, le socialiste Vincent Auriol – dont l'opinion de gauche mobilisée craignait le dévoiement, ainsi que les enjeux liés à l'existence de structures culturelles étrangères dans la péninsule... Microcosme reflétant l'évolution du concert international vis-à-vis du pouvoir franquiste, l'UNESCO greffait en l'occurrence ses enjeux spécifiques.

Conforme à la disposition de novembre 1950 qui permettait au pouvoir franquiste « d'accéder aux diverses institutions spécialisées rattachées à l'ONU », répondant aux vœux de la plupart des Etats latino-américains, l'issue de la candidature espagnole à l'UNESCO semblait inéluctable, comme l'avait montré en mai 1952 l'étape préalable du Conseil économique et social des Nations unies : seuls l'URSS, la Pologne, la Tchécoslovaquie, le Mexique et l'Uruguay y avaient émis un vote hostile². Or, Ilya Gaiduk le rappelle dans son texte, le bloc de l'Est ne siégeait pas alors à l'UNESCO. A la veille de la septième session de sa Conférence générale, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne confirmèrent leur accord, que ne pouvait contrarier l'opposition des deux commissions nationales, émanant des structures non gouvernementales, puisque les mandats

étaient détenus par les délégations officielles. De manière générale, un fossé séparait en effet les administrations occidentales, marquées par une logique de bloc qui, à l'initiative de l'administration américaine, tendait à reconnaître le pouvoir franquiste comme allié potentiel, et l'approche critique des organisations socio-culturelles. Relayée par l'opposition de gauche, celles-ci développèrent une campagne relevant l'incompatibilité entre les principes constitutifs de l'UNESCO et la réalité coercitive dans la péninsule : tutelle phalangiste imposée à l'enseignement comme à la presse, étouffement de la libre pensée, législation restrictive, censure, centralisme culturel, répression ou exil des intellectuels et des artistes... La Fédération internationale des droits de l'homme, le Secrétariat professionnel de l'enseignement, la Confédération internationale des travailleurs chrétiens, la Confédération internationale des syndicats libres, l'Internationale socialiste, l'Union internationale de la jeunesse socialiste, la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique... mirent en garde le Directeur général de l'UNESCO, le Mexicain Jaime Torres Bodet. Albert Camus lui adressa une lettre ouverte, de même que Pablo Casals « au nom de la Catalogne »...

La situation française relève du même schéma. D'un côté, la bonne volonté officielle s'appuyait sur l'évolution internationale favorable à l'Espagne franquiste et s'abritait derrière le paravent de l'universalité : au CES (Conseil économique et social), l'abstention avait été exclue parce qu'elle « ne changerait rien au résultat, tout en étant interprétée comme une manifestation gratuite peu amicale non seulement pour l'Espagne mais pour tous les pays de langue espagnole »³ ; se greffaient des arguments bilatéraux, notamment la préservation des importants acquis culturels outre-Pyrénées. De l'autre, une offensive contre la candidature franquiste fut lancée mi-octobre par la commission nationale, réclamant l'ajournement de son examen « jusqu'au moment où la conviction sera(it) acquise que les principes fondamentaux de l'acte constitutif de l'UNESCO et de la déclaration universelle des droits de l'homme ne s(eraie)nt pas méconnus dans ce pays, notamment en ce qui concerne la réglementation de l'enseignement et la libre circulation des productions de l'esprit »⁴. La presse de gauche et la SFIO relayèrent ces protestations, à l'instar du *Populaire* socialiste pour qui l'admission de la dictature franquiste marquerait moins un hommage au génie civilisateur du peuple espagnol – qui, lui, « mérite une place d'honneur » – qu'une légitimation de son « esclavage »⁵. C'est pourquoi la décision de voter favorablement ne fut annoncée par l'exécutif que le jour même du scrutin, le 19 novembre. Elle avait été pourtant prise par réalisme diplomatique en conseil des ministres dès le 5, en dépit des objections émises au nom des valeurs démocratiques par le président Vincent Auriol qui se demandait « pour quelle raison il n'(était) pas exigé des Etats qui veulent entrer à l'UNESCO d'accepter solennellement les principes reçus dans (les) sociétés occidentales, en particulier ceux affirmés par la déclaration des droits de l'homme » ; mais le point de vue pragmatique du ministre des Affaires étrangères Robert Schuman avait prévalu lorsque, après avoir rappelé que la jurisprudence ne permettait pas d'exiger des « conditions spéciales » pour la péninsule, il avait fait valoir la caution anglo-saxonne et la question des intérêts culturels⁶. De fait, en contrepartie, des assurances furent obtenues au sujet des Instituts français dans la péninsule⁷. Le comte de Casa Rojas, ambassadeur espagnol, présenta ces derniers comme un symbole de l'ouverture culturelle de son pays dans un message diffusé aux délégations avant le vote : « De la liberté qui existe en Espagne pour l'enseignement, la meilleure preuve... est offerte par l'autonomie complète dont jouissent les centres d'enseignement français établis en Espagne. Tous, librement, désignent leurs professeurs et établissent des cours, délivrent des titres, en un mot enseignent comme ils veulent... Peu de pays octroient une telle liberté à l'enseignement étranger sur leur territoire »⁸. Tout en promettant une totale liberté d'accès aux publications de l'institution, il avait audacieusement utilisé l'argument d'universalité au profit de la péninsule et de son prolongement sud-américain, n'hésitant pas à présenter l'Espagne comme « le plus noble pionnier de l'UNESCO. Entre autres choses, elle a appris à lire et à écrire à vingt pays aujourd'hui florissants et prospères »...

Le régime franquiste a été admis le 19 novembre sans débat préalable, par quarante quatre voix contre quatre – Birmanie, Mexique, Uruguay, Yougoslavie – et sept abstentions – Danemark, Inde, Israël, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas et Suède –, au terme d'une séance houleuse du fait

de l'irruption de jeunes militants anarchistes et de la démission immédiate de plusieurs délégués. Ce large vote a été interprété comme un nouveau « plébiscite international » pour le Caudillo⁹.

Ce scrutin n'a pas clos la polémique française. A l'instar de Pablo Casals, plusieurs personnalités – parmi lesquelles l'historien Henri-Irénée Marrou et les élus socialistes – renoncèrent à siéger. Les médias de gauche mobilisés leur ouvrirent leurs colonnes. C'est ainsi que *Le Populaire* publia une tribune dans laquelle Charles-André Julien expliquait sa démission de la commission par la préférence donnée à la stratégie sur la culture aux plans national et international : « La révolution franquiste a renversé le régime républicain dont l'idéal était celui-là même de l'UNESCO pour y substituer une dictature qui le bafoue. Et c'est la France, où naquit la déclaration des droits de l'homme, qui donne une caution entière à un gouvernement dont tous les actes sont une insulte à la déclaration universelle des droits de l'homme... En votant pour l'Espagne, la France a renié sa vocation internationale... En subordonnant les valeurs spirituelles aux exigences militaires, l'UNESCO a perdu sa raison d'être et mis fin à sa propre existence. *'Resquiescat in pace'* »¹⁰. La presse d'opposition prit donc violemment à parti le gouvernement d'Antoine Pinay pour sa politique d'active sympathie envers la dictature espagnole, tout en dénonçant les conséquences internationales – la normalisation du franquisme – de ce qui apparaissait à *Franc-Tireur*, quotidien d'obédience communiste, comme « un scandale et un contresens » : « La science et la culture ne peuvent être que du côté de la liberté, de cette Espagne républicaine devant qui se ferment une à une les portes des édifices internationaux »¹¹.

Sur la scène politique, la SFIO occupait l'avant-scène, mais le recours du ministre des Affaires étrangères républicain Fernando Valera à Georges Bidault pour transmettre à l'Assemblée de l'UNESCO sa lettre de désapprobation laisse augurer des réserves tacites de certains dirigeants démocrates-chrétiens, proches de l'exil¹². Par une motion adoptée immédiatement et à l'unanimité, le comité directeur socialiste exprima sa « véhémence protestation » contre une admission privant l'UNESCO de « son véritable caractère », puisque le régime franquiste était « diamétralement opposé » aux « principes du respect de la personne humaine et du droit de l'homme à son plein épanouissement moral et intellectuel, qui ne peuvent être assurés que dans des conditions politiques, économiques et sociales garantissant la liberté de conscience, de pensée, de parole, de presse et d'association » ; il ordonna aux élus socialistes de ne pas participer à la désignation des nouveaux représentants parlementaires. De même, sur les instances de Maurice Deixonne connu pour son active solidarité antifranquiste¹³, la fédération nationale des Clubs de loisirs Léo Lagrange se retira de la commission nationale de la Jeunesse : « Nous pensons que l'UNESCO ne doit pas être une juxtaposition d'appareils étatiques... mais une fraternelle coopération des peuples épris de pensée indépendante, y compris le malheureux peuple espagnol qui subit, par la force, les propagandes... d'un gouvernement qui ne le représente pas »¹⁴. En dénonçant l'association de cette « survivance honteuse du fascisme international à l'organisation de coopération intellectuelle des peuples libres » et en adressant « son salut fraternel aux travailleurs syndiqués et socialistes d'Espagne qui, pour reconquérir la liberté de leur peuple, souffrent et meurent pendant que des gouvernements démocrates osent se compromettre avec leurs bourreaux », le congrès de la SFIO cautionna la démission de ses militants¹⁵. En mai 1953, Marcel-Edmond Naegelen fut certes candidat à sa propre succession comme représentant de la commission des Affaires étrangères mais pour soulever à nouveau le problème de fond, une stratégie déjouée par la majorité parlementaire¹⁶. Ce précepte socialiste ne fut dénoncé qu'au bout de trois ans. C'est la présence de Daniel Mayer à l'Assemblée générale de l'UNESCO fin 1954 – objet d'une observation verbale du secrétaire général du PSOE Rodolfo Llopis et d'une protestation écrite de Maurice Deixonne – qui avait amené le comité directeur à s'interroger sur sa pertinence. En octobre 1955, devant l'impasse de « la politique de l'absence » et compte tenu de la violation des exigences démocratiques par la participation des pays de l'Est, les socialistes français décidèrent de regagner l'organisation : ils étaient les seuls membres de l'Internationale à s'en être retirés¹⁷. Le risque initial de scission verticale entre l'appareil institutionnel et les organisations non gouvernementales porteuses de vitalité culturelle avait été conjuré.

Au lendemain de son entrée à l'UNESCO, le pouvoir franquiste s'y imposa avec éclat et brio. Il eut l'habileté de nommer à la commission nationale des personnalités qui reflétaient les tendances catholiques et libérales des ministres des Affaires étrangères et de l'Education. Ce dernier, Joaquín Ruiz Giménez, fut élu à l'une des vice-présidences en novembre 1953 ; cinq mois auparavant, l'espagnol était devenu une des langues de travail du Conseil exécutif. L'élection du représentant ibérique à celui-ci le 9 décembre 1954 fut saluée dans la péninsule avec orgueil et enthousiasme. Certes, certains délégués français s'opposèrent à l'accord de leur gouvernement, mais ces éclats antifranquistes ne faisaient plus figure que de coups d'épingle tant le prestige de l'Espagne grandissait : la décision unanime de réunir le comité exécutif de l'UNESCO à Madrid en avril 1956 en fait foi.

¹ Elle a été adoptée par 38 voix contre 10 et 12 abstentions, dont la France et la Grande-Bretagne.

² En vertu d'un accord passé entre l'UNESCO et l'ONU, le CES doit être saisi des demandes d'admission à la première organisation de tous les pays qui ne sont pas membres de la seconde.

³ Archives du ministère des affaires étrangères (AMAE), série Europe 1949-1960, sous-série Espagne, dossier 183. Note du directeur d'Europe (DE) François Seydoux pour la direction générale des Relations culturelles (DGRC), le 11 février 1952.

⁴ AMAE, série Europe 1949-1960, sous-série Espagne, dossier 184. Le 24 octobre 1952, la DGRC transmet à la DE le texte de la motion, adoptée à l'unanimité moins six abstentions, et notamment signée par le vice-président de la commission nationale J. Cain, le recteur de l'Institut catholique Mgr Blanchet, M. Coornaert, professeur au Collège de France et membre de la CFTC, H. Laugier, professeur à la Sorbonne, le secrétaire général de la FEN A. Lavergne et l'écrivain J. Romains, f. 12.

⁵ *Le Populaire*, le 17 novembre 1952, p. 1.

⁶ Archives nationales (AN) et Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), archives Auriol, dossier 4 AU 76. Séance du 5 novembre 1952. Cette séance est relatée par V. AURIOL, *Journal du septennat, 1952, op. cit.*, p. 696-697.

⁷ AMAE, série Europe 1949-1960, sous-série Espagne, dossier 156. De la DE à Madrid, le 25 novembre 1952, f. 129-130.

⁸ *Le Figaro*, le 20 novembre 1952, p. 3 et *Le Monde*, le 21, p. 7.

⁹ AMAE, série Europe 1949-1960, sous-série Espagne, dossier 184. De l'ambassade à Madrid, le 31 décembre 1952, f. 60-61.

¹⁰ *Le Populaire*, le 21 novembre 1952, p. 1. "Pourquoi démissionnons-nous de l'UNESCO ?".

¹¹ AN, dossier F60 2650. Dossier de la séance du conseil des ministres le 5 novembre 1952.

¹² AN, archives Bidault, dossier 457 AP 100. Lettre du 12 décembre 1952.

¹³ Dulphy, A., 2002, *La politique de la France à l'égard de l'Espagne de 1945 à 1955*. Paris, ministère des Affaires étrangères, collection Diplomatie et histoire, p. 507-508.

¹⁴ Office universitaire de recherches socialistes (OURS), archives Deixonne. Cette lettre, datée du 13 décembre 1952, fait connaître une décision adoptée le 1er.

¹⁵ OURS, rapport du 45ème congrès national tenu à Asnières en juillet 1953. Motion présentée par la fédération de la Seine et adoptée à l'unanimité par le 44ème congrès, p. 153.

¹⁶ Archives de l'Assemblée nationale (AAN), CAE, séance du 13 mai 1953. Le démocrate-chrétien Jean Raymond-Laurent fut finalement désigné par dix-huit voix contre onze et trois abstentions.

¹⁷ OURS, comité directeur, séance du 12 octobre 1955

Commentaire

Jahnvi Phalkeyi (1)

Doctorante, Ecole d'histoire, de technologie et de société, Institut de technologie de Géorgie, Atlanta

Les historiens de la période postcoloniale ont souligné le décalage entre la date officielle d'accession à l'indépendance des ex-colonies et le long processus de la décolonisation proprement dite. C'est une distinction importante qui appelle deux précisions. Premièrement, il ne faut pas minimiser l'importance de ce changement officiel du lien entre colonisateur et colonisé. Les puissances coloniales devaient renoncer à se *penser comme empire* (2) tout en ouvrant de nouvelles perspectives aux colonisés, qui cessaient de se considérer comme leurs sujets. Les forces émergentes ainsi libérées allaient pouvoir contribuer à la réflexion et au débat sur la situation présente et l'avenir des pays nouvellement décolonisés. Deuxièmement, le processus de décolonisation et la quête d'une nouvelle identité étaient engagés bien avant le transfert officiel du pouvoir des puissances européennes à leurs colonies d'Asie et d'Afrique. La lutte contre l'oppression était un aspect omniprésent de la réalité coloniale. Les empires étant *par définition* instables, l'administration coloniale était constamment obligée de redéfinir et de réaffirmer les modalités de son pouvoir au fil du temps. Toutefois, le poids *historique* de la résistance s'est fait davantage sentir à mesure que l'Europe perdait sa position hégémonique, du fait notamment de la Seconde Guerre mondiale et de la lutte contre le totalitarisme en Europe même. La montée en puissance de l'opposition anticolonialiste et le déclin progressif de l'influence de l'Europe intervenaient dans un contexte de querelles intestines au sein des deux camps, du fait des critiques s'élevant en Europe même contre l'« injustice » du régime colonial, et des querelles d'influence entre les divers mouvements anticolonialistes des territoires assujettis. La guerre froide a également contribué à accélérer ce processus, les États-Unis prônant la décolonisation au nom des idéaux du monde libre alors que l'Union soviétique soutenait les mouvements nationalistes des colonies d'Afrique et d'Asie afin de lutter contre le système capitaliste mondial et de préparer l'avènement du communisme. L'histoire de l'UNESCO, née au lendemain de la Seconde Guerre mondiale dans ce climat politique, reflète ces tensions dans toute leur complexité.

À l'occasion du 25^e anniversaire de l'UNESCO, le Directeur général de l'époque, René Maheu, a reconnu que « quelles que fussent la doctrine et les intentions, il n'en reste pas moins que l'UNESCO fut pendant dix ans une organisation essentiellement occidentale » (3). Les trois documents qui nous ont été communiqués dans le cadre de cette table ronde fournissent force détails qui nous aident à mieux comprendre cet « occidentalisme » de l'Organisation. Ilya Gaiduk nous a expliqué que ce phénomène était dû en partie au refus de l'Union soviétique de participer aux activités de l'UNESCO, au moins jusqu'à la mort de Staline en 1953. Toutefois, la réflexion de Gaiduk sur les affrontements idéologiques de la guerre froide ne souligne pas assez que les deux blocs étaient d'accord sur la nécessité de l'industrialisation rapide du tiers monde, avec pour objectif le triomphe du capitalisme libéral selon les uns et du communisme international selon les autres. J'ajoute que la volonté de l'Union soviétique de participer aux activités de l'UNESCO après la mort de Staline et de se servir de l'Organisation comme d'une tribune pour entretenir le climat de la guerre froide explique en partie les difficultés suscitées par la réaction de recul des États-Unis, ébranlés par le lancement réussi du premier Spoutnik en 1957.

Hervé Ondo pour sa part montre bien que la mainmise occidentale sur l'UNESCO ne faisait que perpétuer à bien des égards l'ordre colonial du monde de l'entre-deux-guerres. Le fonctionnement de l'Organisation non seulement reprenait les termes de l'équation du pouvoir colonial, mais allait dans certains cas jusqu'à reproduire les relations bilatérales que ce pouvoir

avait instaurées. Ondo montre ainsi comment l'UNESCO a permis à la France de continuer à participer aux programmes de développement (concernant l'éducation) au Gabon. Il serait intéressant de pousser l'investigation un peu plus loin et de s'interroger sur la décolonisation et les interventions postcoloniales de l'UNESCO dans les anciennes chasses gardées des différentes puissances coloniales. Peut-être y aurait-il là une piste intéressante pour tenter de caractériser le processus d'émancipation et le statut postcolonial des anciennes possessions britanniques, françaises et belges ?

La communication de Chloé Maurel porte sur l'histoire politique de l'UNESCO. Selon elle, l'Organisation entre 1945 et 1953 était effectivement un « club d'États occidentaux », mais ce club était politiquement divisé en deux camps, les pays latins emmenés par la France, et les pays anglo-saxons avec à leur tête la Grande-Bretagne et les États-Unis. Tout cela allait changer avec l'arrivée en 1954 de l'Union soviétique, puis des pays du « tiers monde » à partir de 1960. L'examen des tentatives des pays nouvellement décolonisés pour créer un mouvement des non-alignés rassemblant des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine sous une même bannière politique apporte un éclairage intéressant sur la période. L'idée de ces pays était de prendre leurs distances par rapport aux deux blocs pour se sortir de la guerre froide qui faisait rage dans le tiers monde, à en croire Alexis de Greiff. L'UNESCO étant une assemblée de nations, chaque pays membre devait se doter d'une représentation nationale. Les délégations nationales furent donc constituées en fonction des principes et postulats des relations internationales de l'époque, ce qui n'était pas sans incidences sur la vie politique nationale des États membres, et de ceux du tiers monde en particulier. Par exemple, le choix des personnes chargées de représenter l'Inde à l'UNESCO pouvait laisser complètement à l'écart certains groupes politiques pourtant très présents dans la vie politique locale. Il serait donc instructif d'étudier la composition des délégations nationales auprès de l'UNESCO pour en tirer des enseignements sur les ambitions et la politique identitaire des États membres.

Des chercheurs comme Aant Elzinga, qui ont eux aussi réfléchi sur l'orientation essentiellement « occidentale » de l'UNESCO, au moins jusqu'en 1954, estiment que le désintérêt de l'Occident pour la collaboration scientifique internationale date du moment où les nations nouvellement décolonisées sont devenues les bénéficiaires prioritaires des programmes de coopération dans ce domaine au début des années 60 (4). Je me propose d'examiner cet argument dans le contexte spécifique de l'Inde et de l'évolution de la recherche, de l'enseignement des sciences et du statut des scientifiques dans ce pays sous l'égide de l'UNESCO, avant et après la décolonisation et la proclamation de l'indépendance en 1947. En novembre 1946, soit un an avant que l'Inde s'émancipe de l'autorité coloniale britannique, la première Conférence générale de l'UNESCO réunie à Paris créait une Sous-Commission des sciences exactes et naturelles et en confiait la présidence au physicien indien Homi Jehangir Bhabha. Dix ans plus tard, en 1955, le même Homi Jehangir Bhabha présidait la Conférence sur *L'atome pour la paix*, co-organisée par l'UNESCO à Genève, avant d'être élu en 1960 Président de l'Union internationale de physique pure et appliquée (UIPPA) - premier représentant de ce que l'on appelait désormais officiellement le « tiers monde » à occuper un tel poste. Mais au-delà de la carrière d'un individu, il ressort de ce qui précède que le statut des chercheurs indiens, par exemple, était déterminé au départ par la logique de l'internationalisme scientifique de l'entre-deux-guerres. S'il y avait place pour ces chercheurs venus des colonies, ce n'était pas tant du fait de leur origine que de leur appartenance à des réseaux scientifiques implantés là où ils avaient étudié, enseigné et travaillé - le plus souvent en Europe - et qui leur offraient davantage d'opportunités que leur pays d'origine, ce qui ne sera plus nécessairement le cas après la décolonisation.

Si l'on examine les dix ans qui séparent la nomination de Homi Bhabha à la présidence de la Sous-Commission des sciences exactes et naturelles (1946) de son élection à la présidence de la Conférence de Genève (1955), on peut y voir la confirmation, dans le cas spécifique de l'Inde, des thèses défendues par Maheu et Elzinga. La nomination controversée de Bhabha (5) à la présidence de la Conférence sur *L'atome pour la paix* renforce cet argument en confirmant la nature essentiellement politique de l'internationalisme scientifique et des politiques de l'UNESCO à

l'époque de la guerre froide. Bien sûr, c'est là une évidence pour quiconque a étudié l'histoire de l'UNESCO. Mais ce qui à mes yeux mérite d'être souligné, c'est le choix d'un chercheur indien à la fois comme représentant de la politique des non-alignés et comme symbole du moment où les Nations Unies et l'UNESCO parient résolument sur une politique d'aide au développement scientifique du tiers monde. Ce moment est aussi celui d'un changement du statut de Bhabha au sein de la communauté scientifique internationale. Cet homme, entré dans la famille de l'UNESCO essentiellement en tant que physicien formé en Europe, faisait désormais figure de chercheur de stature internationale représentant un pays *nouvellement* décolonisé et à qui il fallait donner toute la place qui lui revenait en tant que tel au sein du nouvel ordre scientifique international. De ce fait, Homi Bhabha constituait un relais bienvenu pour maintenir le cap sur les objectifs de la recherche et surtout de la politique internationale en matière scientifique - largement téléguidée par la Grande-Bretagne, les États-Unis et la France - en pleine période de guerre froide. Son appartenance « nationale » s'avérait en l'occurrence plus utile que son statut antérieur au sein de la communauté scientifique.

En ce qui concerne le deuxième aspect de la thèse de Elzinga (les pays occidentaux auraient commencé à se désintéresser de la collaboration multilatérale en matière scientifique à partir du moment où les pays du tiers monde en devenaient les principaux bénéficiaires), il ressort des communications des trois intervenants que la volonté de coopération n'était ni unanime ni homogène, pas plus d'ailleurs que ses modalités, et que l'Occident n'était pas le seul partenaire impliqué. S'il est vrai qu'à partir de 1954 les missions d'assistance technique reflètent les réalités géopolitiques de la guerre froide, il y avait surenchère des deux blocs pour tenter de renverser cet équilibre précaire. Au lendemain de la Conférence de Genève sur *L'atome pour la paix* (1955), on a vu ainsi se multiplier les possibilités de collaboration scientifique internationale à des fins non militaires, du fait que les Américains comme les Soviétiques se montraient désormais disposés à coopérer dans des domaines jusqu'alors rigoureusement régis par le secret d'Etat et la volonté de contrôler la communication des résultats de la recherche - ce qui expliquerait en partie l'emprise « occidentale » caractéristique des premières décennies de l'UNESCO.

Cette bataille dont l'enjeu était la conquête « du cœur et de l'esprit des hommes » dans les États-nations nouvellement décolonisés se livrait également dans l'enceinte même de l'UNESCO. Dans tous ces pays, Inde comprise, on voyait se multiplier les programmes d'aide au développement scientifique et technique, les établissements d'enseignement des sciences et les instituts de recherche. En ce qui concerne l'Inde, si certains projets inspirés par les Américains et soutenus par l'UNESCO comme l'Exploration internationale de l'océan Indien ne concernaient que superficiellement la communauté scientifique parce qu'ils ne tenaient pas suffisamment compte des problèmes d'infrastructure dans ce domaine (6), certains programmes de l'Année géophysique internationale (AGI), eux aussi conduits essentiellement par les Américains et appuyés par l'UNESCO, ont contribué à légitimer la poursuite des travaux des chercheurs indiens sur la physique des rayons cosmiques et les sciences spatiales qui ont bénéficié du retentissement mondial de cette année internationale.

De son côté, l'Union soviétique a contribué par le biais de l'UNESCO à la création de l'Institut indien de technologie de Bombay à la fin des années 50. « L'IIT de Bombay a été créé avec la participation de l'UNESCO, grâce à une contribution du Gouvernement de l'URSS. L'Institut a accueilli de nombreux experts (59) et techniciens (14) de plusieurs institutions réputées d'URSS » (7) ; il proposait également aux étudiants indiens des bourses d'étude et de formation en Union soviétique. À partir de 1965, un accord bilatéral entre l'Inde et l'URSS a permis d'améliorer la situation financière de l'Institut.

La participation de l'UNESCO à des missions d'assistance technique au développement est un champ d'investigation fructueux pour tous ceux qui s'intéressent au problème plus vaste de la décolonisation. Ces missions, dictées par les impératifs politiques de la guerre froide, exprimaient en même temps la conception que se faisaient les anciennes puissances colonisatrices du monde de l'après-guerre et d'un ordre international où ils auraient conservé une autorité morale et politique

sur leurs ex-colonies. La théorie de la modernisation aura fourni la poussée d'adrénaline indispensable dans un contexte politique international qui faisait de la croissance économique un objectif rationnel à la portée de toutes les nations ; il suffisait pour cela qu'elles suivent les instructions détaillées fournies par le bloc communiste, sur le modèle de l'industrialisation des Soviétiques - ou qu'elles s'inspirent de l'exemple des États-Unis, résumé dans une brochure de l'époque intitulée « Manifeste non communiste » (8). Ce qui a de quoi surprendre de la part de l'UNESCO, c'est qu'elle n'ait pas hésité à organiser des missions d'assistance technique qui faisaient de la culture un élément malléable et une variable incontournable de toutes les théories de la croissance économique, alors même que la Division des sciences sociales de l'UNESCO avait à sa tête des anthropologues comme Claude Lévi-Strauss, qui commençaient à comprendre la spécificité de l'identité culturelle et la nécessité de protéger les cultures menacées par la modernisation. Comment a-t-on cherché à résoudre, au sein de l'UNESCO, la contradiction entre l'édification d'un modèle universel d'humanité dans un monde meurtri mais riche de ses différences et l'élaboration de programmes d'assistance technique qui impliquaient, le nivellement des différences, notamment culturelles ?

Le rôle central de l'UNESCO au cœur du processus de la décolonisation s'explique par la bipolarisation de la guerre froide, la persistance des rapports de force hérités de l'ère coloniale, et les divisions des occidentaux et des européens entre Latins et Anglo-Saxons - face à la réalité tout aussi diversifiée du monde des ex-colonies, le tout ne pouvant être appréhendé que comme un système de relations complexes au sein d'un cadre analytique unique. D'où la nécessité de préciser le rôle exact de l'UNESCO dans l'émergence de cet ensemble qu'on a appelé le tiers monde. Il serait trop simple de considérer l'UNESCO en tant qu'organisation comme « un instrument docile » ou à l'inverse comme une « victime » de la politique de la guerre froide, ou encore comme un « médiateur pour le tiers monde ». L'UNESCO fait tout autant partie intégrante de cette histoire que les processus dans lesquels elle s'est impliquée. À ce titre, elle est étroitement associée aux péripéties de la guerre froide et partie prenante du jeu complexe des contraintes et possibilités qui constituaient la toile de fond des relations politiques internationales à l'époque.

-
- (1) L'auteur est actuellement chercheur invité au Département d'histoire de l'Université des sciences et technologies de Norvège à Trondheim, N-7491 Norvège. Cette communication s'inscrit dans le cadre d'un travail en cours et toutes suggestions seraient les bienvenues.
 - (2) Voir Cooper, Frederick, 2005. *Colonialism in Question: Theory, Knowledge, History*, Berkeley: University of California Press.
 - (3) UNESCO, 1972. *Dans l'esprit des hommes : UNESCO 1946-1971*, Paris : UNESCO.
 - (4) Elzinga, Aant, 1996. *UNESCO and the Politics of Scientific Internationalism* dans A. Elzinga et C. Landström, 1996. *Internationalism and Science*, Londres : Taylor and Graham.
 - (5) Voir Hewlett, Richard G. et Jack M. Holl, 1989. *Atoms for Peace and War 1953-1961: Eisenhower and the Atomic Energy Commission*, University of California Press, Berkeley ; Anderson, R. S., 1999. *Patrick Blackett: Military Consultant and Scientific Intervener in India, 1947-1972 Notes & Records of the Royal Society*, 53 (2), 253-273 et (3), 345-359 et Nye, Mary Jo, 2004. *Blackett: Physics War and Politics in the Twentieth Century*, Cambridge: Harvard University Press.
 - (6) Voir Hamblin, Jacob Darwin, 2005. *Oceanographers and the Cold War: Disciples of Marine Science*, Seattle: University of Washington Press, chapitre 7.
 - (7) Institut indien de technologie, Bombay, page d'accueil : <http://www.iitb.ac.in/about/how.html>.
 - (8) Walt Whitman Rostow (1960). *Les étapes de la croissance économique : un Manifeste non communiste*, Paris : Le Seuil, 1970.



La coopération internationale en action

Table ronde 6

A la découverte du patrimoine de l'humanité

*« L'Organisation aide au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir :
en veillant à la conservation et protection du patrimoine universel
de livres, d'œuvres d'art et d'autres monuments d'intérêt historique
ou scientifique, et en recommandant aux peuples intéressés
des conventions internationales à cet effet. »*

Article premier de l'Acte constitutif

Jeudi 17 novembre 2005

Introduction

Christina Cameron

Présidente de la table ronde, Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, Université de Montréal

L'idée d'explorer et de protéger le patrimoine de l'humanité s'est imposée très tôt dans l'histoire de l'UNESCO. Dès l'origine, cet héritage était perçu comme une opulente tapisserie où les monuments et sites côtoyaient les œuvres poétiques et musicales. Globalement, cet ensemble regroupait d'importantes expressions de la culture qui appartenaient à l'humanité tout entière. Cette vision généreuse englobait les témoignages du patrimoine culturel et naturel, matériel et immatériel, mobilier et in situ.

Le point commun qui fait l'intérêt de toutes ces manifestations du patrimoine, c'est qu'elles nous aident à mieux comprendre les origines de la vie et la diversité des cultures de l'humanité. Très vite, l'UNESCO a ressenti le besoin pressant de se porter à la tête d'un combat contre les menaces d'anéantissement que faisaient peser sur certains sites emblématiques les phénomènes naturels et les activités humaines. On peut citer à titre d'exemples le tremblement de terre qui détruisit en 1950 la majeure partie de la ville coloniale espagnole du Cuzco au Pérou et, à la même époque, le projet de construction du barrage d'Assouan, en Égypte, qui risquait de noyer sous les eaux du Nil les fameux temples de Nubie.

La volonté de préserver le patrimoine de l'humanité est tout à fait conforme à l'idéal humaniste de tolérance et de progrès intellectuel qui est celui de l'UNESCO. Dès le départ, cet héritage a été considéré comme un tout. Si le patrimoine naturel porte témoignage de l'origine et du développement de la vie sur terre, le patrimoine culturel retrace l'évolution et la créativité de l'espèce humaine dans sa diversité. Dans les années 1990, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Pérez de Cuéllar, et le Directeur général de l'UNESCO Federico Mayor, n'ont cessé de proclamer le lien entre la défense du patrimoine et la culture de la paix. Ils étaient persuadés que la connaissance et la protection du patrimoine de l'humanité ne pouvaient que promouvoir la tolérance, la compréhension et le respect entre les peuples.

Dans son intervention devant les participants à ce colloque, M. Claude Lévi-Strauss a su parler avec éloquence des liens réciproques entre la biodiversité et la diversité culturelle. Il a dit sa conviction que les difficultés et tensions actuelles liées au problème de la diversité culturelle ne sont qu'un aspect du problème plus général des rapports difficiles que les êtres humains entretiennent avec les autres espèces vivantes. C'est pourquoi il a engagé tous les pays à tout mettre en œuvre pour respecter toutes les formes de vie, rappelant que la mondialisation est une force qui appauvrit aussi bien la biodiversité que la diversité culturelle.

Le patrimoine a été une composante dynamique des programmes de l'UNESCO tout au long de ses 60 années d'existence, l'action de l'Organisation dans ce domaine consistant pour l'essentiel à identifier les éléments du patrimoine et à réfléchir aux moyens de les préserver. La Table ronde 6 traite précisément de ces deux aspects : l'identification et la conservation du patrimoine de l'humanité.

S'agissant du problème de l'identification des éléments du patrimoine, les gouvernements nationaux ont associé leurs efforts sous les auspices de l'UNESCO pour élaborer plusieurs instruments normatifs internationaux qui identifient de diverses façons le patrimoine de l'humanité, à savoir : la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de

conflit armé (1954), le Programme MAB sur l'homme et la biosphère (1968), la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970), la Convention du patrimoine mondial (1972), la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001), la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel¹ (2003) et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005). À quoi il faut ajouter diverses déclarations et recommandations de l'UNESCO relatives au patrimoine, sans oublier les chartes spécialisées de l'ICOMOS.

Ce processus d'identification du patrimoine pose un double problème. Premièrement, il existe aujourd'hui - et c'était sans doute inévitable - de multiples doublons, chevauchements, voire des contradictions entre tous ces instruments normatifs internationaux. Dans le cadre de la réflexion à laquelle nous invite le 60^e anniversaire de la création de l'UNESCO, il serait peut-être opportun d'examiner cet ensemble de documents afin d'y apporter un peu plus de cohérence et de clarté, ne serait-ce que pour faciliter la tâche des gouvernements nationaux auxquels il incombe en dernière analyse d'appliquer cette multitude de textes. Le deuxième problème a trait à la difficulté de définir et de quantifier les valeurs du patrimoine. Que signifie exactement le critère de sélection du patrimoine mondial « ayant une valeur universelle exceptionnelle » ? Dans quelle mesure l'interprétation de ce critère tient-elle compte des valeurs attribuées aux éléments du patrimoine par les populations régionales et locales ? Quel est le lien entre cette interprétation et les autres valeurs attribuées au patrimoine par d'autres instruments normatifs ?

En ce qui concerne la conservation du patrimoine, l'UNESCO a servi de catalyseur des efforts de coopération et des manifestations de la solidarité internationale. Outre les effets inéluctables du temps qui passe, de multiples menaces pèsent sur le patrimoine du fait des conflits, des catastrophes naturelles ou de l'impact du développement et du changement climatique. Certes, l'UNESCO a su lancer et mener à bien toute une gamme de projets de conservation, mais il lui aura fallu pour cela surmonter bien des obstacles techniques et administratifs.

C'est que le travail de conservation est une entreprise ardue, qui repose sur la coopération interdisciplinaire et fait appel à de nombreuses spécialités professionnelles et techniques. Il nécessite également un cadre philosophique clairement défini où toutes ces activités puissent s'insérer. Tant au sein de l'UNESCO, où le cloisonnement bureaucratique ne fait rien pour faciliter les choses, qu'à l'échelle mondiale, du fait de la multiplicité des initiatives des gouvernements nationaux et des organisations non gouvernementales, la conservation du patrimoine a donné lieu à des interprétations très différentes selon les époques. De la Charte d'Athènes (1931) au récent Document de Nara sur l'authenticité (1994) en passant par la Charte de Venise (1964), les principes de la conservation ne cessent d'évoluer, ce qui peut susciter un certain désarroi chez les acteurs de terrain.

La situation devient encore plus alarmante dès lors qu'on passe de la vision à l'action, des constructions théoriques à la réalité du terrain. Les modifications et aménagements des sites interviennent souvent en l'absence de directives et d'instruments d'évaluation appropriés. L'impact cumulé des transformations et interventions successives compromet l'intégrité de ces sites représentatifs du patrimoine. Une menace supplémentaire, aux effets encore mal connus, tient aux conséquences néfastes que pourrait avoir le changement climatique sur l'environnement naturel et les lieux historiques. D'une manière générale, l'insuffisance des données de la recherche, des normes scientifiques, des principes méthodologiques et des instruments de gestion compromet notre capacité collective de préservation du patrimoine de l'humanité. En outre, la tentation est de plus en plus forte d'utiliser le patrimoine comme catalyseur du développement économique et touristique, ce qui implique de subordonner les valeurs patrimoniales à d'autres priorités. Si la nécessité de faire de ces valeurs les principes directeurs de la planification et de la gestion est de plus en plus reconnue, les systèmes de gestion du patrimoine qui placent les valeurs patrimoniales au centre du processus de décision demeurent l'exception plutôt que la règle. C'est

pourquoi l'UNESCO devrait encourager la réflexion sur un cadre global susceptible de donner plus de cohérence aux efforts de conservation et de gestion du patrimoine de l'humanité.

En conclusion, j'aimerais proposer quelques pistes à votre réflexion, dans le cadre du programme des recherches envisagées pour célébrer le 60^e anniversaire de la création de l'UNESCO. Premièrement, il conviendrait de réexaminer l'ensemble des instruments normatifs internationaux qui régissent les activités relatives au patrimoine, afin de repérer les doublons et chevauchements, de réfléchir aux oppositions entre les différentes valeurs patrimoniales (universelles et locales, s'appliquant au patrimoine matériel ou immatériel), et d'élaborer des recommandations allant dans le sens d'une rationalisation. Deuxièmement, il faudrait entreprendre des recherches pour dresser l'inventaire des pratiques actuelles en matière de conservation dans les différentes parties du monde ainsi que des différents services consultatifs proposés par l'UNESCO dans ce domaine. Ce travail de recherche et d'analyse devrait permettre d'élaborer des modèles de conservation et de gestion du patrimoine qui placent les valeurs patrimoniales au centre du processus de décision.

¹ <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001325/132540f.pdf>

Le patrimoine mondial et la mondialisation

Mechtild Rössler

Spécialiste du programme, Centre du patrimoine mondial, UNESCO

La Convention du patrimoine mondial adoptée par l'UNESCO en 1972 est considérée comme l'instrument le plus universel pour la conservation du patrimoine naturel et culturel : elle compte 180 États parties et 812 biens situés sur le territoire de 137 de ces États parties sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Elle procède, selon Titchen (1995), de travaux qui remontent à la Société des Nations et son Institut international de coopération intellectuelle. Batisse et Bolla (2003-2005) ont retracé de manière passionnante l'histoire interne de l'UNESCO relativement au patrimoine de l'humanité et l'élaboration du texte de la Convention de 1972, avec toute la complexité du travail qui a permis de fusionner les différents textes en un projet de convention unique.

Mme Titchen (1995) a éclairé les principales étapes de cette histoire, du débat sur l'idée de créer une Fondation du patrimoine mondial aux États-Unis lors d'une Conférence à la Maison Blanche, en 1965, jusqu'aux travaux accomplis pour préparer la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain de Stockholm en 1972, en particulier l'élaboration des différents projets de convention par l'UNESCO et l'ICOMOS pour le patrimoine culturel, et par l'Union mondiale pour la nature (UICN) pour la conservation du patrimoine naturel.

Le texte qui suit procède des travaux réalisés pour une publication intitulée « *World Heritage and Globalization: From the Wonders of the World to the Heritage of Humankind* » (Rössler 2005).

Les principaux points de l'analyse sont les suivants :

1. La notion nouvelle de patrimoine de l'humanité est indissociable d'une autre histoire de la mondialisation¹, à savoir les premières tentatives, après la Première Guerre mondiale, visant à faire comprendre à l'échelon international qu'il existe un patrimoine que doit protéger l'humanité entière, et non pas simplement un pays donné.
2. Les destructions de la Seconde Guerre mondiale et le constat fondamental de l'immense perte que le patrimoine culturel (qui est aussi le fondement des identités locales et nationales) avait subie ont débouché sur des instruments internationaux visant à protéger le patrimoine culturel, tels que la Convention de La Haye (1954).
3. Le développement des mouvements écologiques mondiaux dans les années 1970 et le progrès des connaissances sur les systèmes écologiques et leur interdépendance (avec l'apparition du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) et l'adoption de la Convention de Ramsar en 1971 sur les zones humides) de même que la sensibilisation à l'importance de l'environnement humain après la Conférence de Stockholm ont préparé le terrain à la Convention du patrimoine mondial de 1972.

La *Convention du patrimoine mondial* est fondée sur plusieurs aspects fondamentaux :

- la reconnaissance d'un patrimoine partagé de l'humanité à léguer aux générations à venir²,
- la notion de valeur universelle exceptionnelle,

- les liens entre nature et culture,
- la conservation à l'échelle mondiale, au moyen de normes internationales,
- la collaboration internationale.

Par son texte et 30 années de mise en œuvre, la Convention a fixé des normes qui lui sont propres. L'idée d'associer dans un même instrument international patrimoine culturel et patrimoine naturel n'est pas seulement unique dans l'ensemble des instruments de conservation, elle peut aussi déboucher sur une meilleure compréhension des liens entre la diversité culturelle et la diversité biologique sous toutes leurs formes³.

Mais la Convention du patrimoine mondial ne peut pas être envisagée comme un instrument singulier, car son texte reprend des idées fondamentales concernant la conservation du patrimoine culturel et naturel. De même, sa mise en œuvre illustre les débats tenus au niveau international et l'évolution des concepts du patrimoine. Je voudrais donc rappeler ici les **principaux événements et étapes** qui ont marqué ses 30 années d'existence, en essayant de les mettre en rapport avec d'autres tendances (mondiales) :

1. La première décennie : mise en pratique de l'idée de patrimoine de l'humanité

La première décennie est celle des débuts de l'application de la Convention, après son entrée en vigueur en 1975 et l'on retiendra les grandes dates suivantes :

- **1978** a été l'année de l'inscription des premiers sites sur la Liste du patrimoine mondial, et parmi eux de sites emblématiques pour l'humanité comme les îles Galapagos (Équateur).
- À peine quelques années plus tard, en **1984**, on a commencé à débattre de l'état de conservation des sites : au lieu de simplement dresser une liste des sites, on se propose désormais de les sauvegarder concrètement. Cette préoccupation prendra de plus en plus d'importance dans les débats du Comité du patrimoine mondial et de ses partenaires.

La première décennie est très marquée par l'apparition des mouvements écologiques et culturels et la prise de conscience du fait que les ressources naturelles sont limitées alors même que la croissance économique est rapide. Il en est pris acte dans le texte de la Convention, d'où l'idée qu'il faut préserver ce patrimoine pour les générations futures et que ce patrimoine lui-même est une richesse irremplaçable à ne pas laisser perdre.

Le Comité n'a cessé de débattre du contenu de la Liste du patrimoine mondial, et particulièrement de l'équilibre entre patrimoine naturel et culturel, mais il s'est moins préoccupé au niveau conceptuel de l'articulation entre les deux. Cela ressort clairement de la distinction faite entre patrimoine naturel et patrimoine culturel dans la définition donnée par la Convention elle-même, reprise dans les Orientations devant guider sa mise en œuvre, qui jusqu'en 2005 énonçaient deux ensembles de critères, l'un pour le patrimoine naturel et l'autre pour le patrimoine culturel.

2. La deuxième décennie : consolidation de la notion de patrimoine de l'humanité

La deuxième étape peut être vue comme celle de la « consolidation » : la notion de patrimoine mondial a été reconnue à l'échelle mondiale, et l'on est passé à une nouvelle phase de mise en œuvre et d'interprétation :

- Les Orientations stratégiques du Comité du patrimoine mondial adoptées en **1992** ont été élaborées à l'occasion du 20^e anniversaire de la Convention, l'accent étant mis sur l'identification des sites, la conservation, le suivi continu et systématique de l'état de conservation des biens du Patrimoine mondial, la promotion et la sensibilisation.

- **1992** a marqué aussi un tournant en ce que la notion d'« œuvres conjuguées de l'homme et de la nature » déjà présente dans la Convention a été renforcée, avec l'adoption de catégories de paysages culturels par le Comité du patrimoine mondial : à l'heure actuelle plus de 50 paysages culturels sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial pour reconnaître la valeur universelle exceptionnelle de l'interaction entre l'homme et l'environnement. Cette innovation a également eu pour effet d'ouvrir la Convention à d'autres cultures et régions qui n'étaient pas encore représentées et a mis en valeur les aspects immatériels du patrimoine matériel, les paysages culturels vivants, les sites sacrés et les éléments culturels associés à l'environnement naturel ; ultérieurement la tendance s'est amplifiée.

Par ailleurs, la deuxième décennie est caractérisée par l'idée de la conservation d'une part, souvent promue sous l'impulsion d'organisations non gouvernementales (ONG), de peuples autochtones et de la société civile, et, d'autre part, par les débats sur la nature du patrimoine mondial, la valeur universelle exceptionnelle et la prise en compte des éléments du patrimoine restant à enregistrer. C'est aussi l'époque où le Comité du patrimoine mondial a affirmé son rôle : il est devenu le lieu des débats de fond sur les valeurs, les normes de conservation à l'échelon mondial et les concepts du patrimoine en général - tous débats qui avaient déjà eu lieu lors de ses premières sessions, mais qui dans les années 1990 ont touché un public différent, s'intéressant de plus en plus au patrimoine du monde entier. Ces débats se sont poursuivis pendant la troisième décennie.

3. La troisième décennie : la reconnaissance mondiale du patrimoine de l'humanité

Le mot clé, pour la troisième décennie, a été « croissance ». L'augmentation constante du nombre des États parties, qui a atteint 180 - soit la presque totalité des pays du monde - en 2005, et le nombre croissant de sites du patrimoine mondial, rendaient nécessaires de nouveaux moyens et outils de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

- Des préoccupations croissantes s'étant fait jour à propos des déséquilibres thématiques et régionaux de la Liste du patrimoine mondial, en **1994** a été introduite la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial plus équilibrée et représentative. Il s'agissait d'un cadre thématique destiné à guider les décisions des États parties et du Comité intergouvernemental du patrimoine mondial, notamment la sélection des sites proposés pour inscription sur la Liste. Un cadre analogue pour le patrimoine naturel a été adopté en 1996. On pourrait dire de la Stratégie globale qu'elle a donnée à la Convention une dimension « anthropologique », suscitant des débats approfondis sur les valeurs et le patrimoine⁴ et l'organisation d'ateliers régionaux de suivi dans toutes les régions du monde.
- En **1998** un système de suivi plus systématique a été introduit⁵, avec la soumission de rapports périodiques par les États parties eux-mêmes sur un cycle de six ans. Ainsi, outre le suivi réactif des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial au cas par cas chaque année, les efforts systématiques de conservation ont pris plus d'importance dans la mise en œuvre de la Convention. À la fin des années 1990, les meilleures pratiques et l'excellence en matière de conservation ont peu à peu dominé les débats.
- En **2002**, le 30^e anniversaire de la Convention a été célébré avec l'adoption de la Déclaration de Budapest, qui mettait l'accent sur la conservation, la communication, le développement des capacités et la coopération internationale (objectifs dénommés les « 4 C »), renvoyant ainsi aux grands principes régissant la mise en œuvre de la Convention. À cette occasion ont été organisés à Venise une réunion importante et des ateliers consacrés aux défis de la conservation, du suivi, de l'éducation et de la formation et de la préservation de la diversité biologique.

- À partir de **2000** des discussions ont aussi été engagées sur les nouvelles *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (publiées en 2005), où ont été intégrés des éléments clés discutés pendant de nombreuses années, par exemple le fusionnement des critères en un ensemble unique (objet des travaux de la réunion d'Amsterdam de 1998 portant sur les liens entre patrimoine culturel et naturel), ou l'application de la notion d'intégrité au patrimoine tant culturel que naturel (débattue lors de nombreuses réunions thématiques portant sur les paysages culturels depuis 1992, et consacrée par le Mémoire de Vienne sur la gestion des paysages urbains historiques) adopté en 2005.

La troisième décennie s'est caractérisée par l'adoption d'une approche plus stratégique à différents niveaux, du point de vue conceptuel et technique notamment, et de méthodes plus systématiques pour la conservation, le suivi et l'établissement des rapports. Les raisons en étaient d'une part le grand nombre de sites dont il fallait s'occuper⁶, mais aussi un professionnalisme croissant de l'UNESCO, de ses organisations partenaires (UICN, ICCROM, ICOMOS) et des partenaires du patrimoine sur le terrain. À l'époque, les valeurs universelles étaient de plus en plus perçues comme liées aux valeurs locales, c'est-à-dire au patrimoine des communautés locales, des peuples autochtones et des habitants des sites et des contrées avoisinantes. Il était de plus en plus admis que les sites du patrimoine mondial ne sont pas isolés - ils sont indispensables à la subsistance des communautés, ils ont des fonctions dans la vie de ces dernières (spirituelles et récréatives notamment) et ils sont indissociables de l'environnement et du paysage où ils se trouvent⁷.

Conclusions

L'évolution de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ne peut être considérée isolément : elle procède d'expériences intéressantes le patrimoine culturel et d'initiatives de conservation (par exemple la campagne de Nubie de 1959, prouesse technologique et important effort de coopération internationale). Les grands concepts sont liés aux mouvements écologiques et sociaux des années 1970 (Conférence de Stockholm en 1972, notamment) et aux évolutions à l'échelle mondiale et au niveau local de la société civile et de la démocratie. On pourrait même faire directement le lien entre chacune des grandes conférences de l'ONU et les étapes de l'évolution de la Convention au cours des 30 années écoulées : la Conférence de Stockholm de 1972 et les origines de la Convention, la Conférence de Rio de 1992 et l'introduction de la diversité biologique dans le champ de la Convention, la notion d'utilisation durable des terres et les Orientations visant à sa mise en œuvre, le Sommet de Johannesburg de 2002 et la stratégie de conservation durable et de lutte contre la pauvreté reformulées dans les Orientations. L'interprétation comme le fonctionnement de la Convention ont manifestement un lien avec les mouvements mondiaux, les évolutions socioéconomiques et la scène politique internationale.

Dans bien des cas, le patrimoine mondial a aussi été utilisé dans les processus de décolonisation, de démocratisation et de réconciliation : de nouvelles nations ont ainsi pu recenser leur patrimoine (en Afrique ou en Europe de l'Est, par exemple), l'UNESCO a aidé à élaborer des législations nationales visant la protection du patrimoine et apporté son concours pour réaliser les inventaires nationaux et établir les listes indicatives et les propositions d'inscription au patrimoine mondial. Bien souvent, ces pays, tout en considérant que leur patrimoine devait faire partie du patrimoine de l'humanité, ne disposaient pas des moyens, des techniques et des capacités nécessaires. À mesure qu'évolue le patrimoine mondial, le patrimoine de ces pays y trouve de plus en plus place, malgré la complexité et la longueur des procédures. Sont aujourd'hui inscrites sur la Liste du patrimoine mondial Robben Island (Afrique du Sud) qui illustre l'histoire de l'apartheid, l'île de Gorée (Sénégal), symbole de la traite des esclaves, et les collines du Matopo (Zimbabwe) où se trouve le tombeau de Cecil John Rhodes, représentant de la puissance coloniale de ce qui était à l'époque la Rhodésie du Sud.

La Convention de 1972 est complétée en outre par d'autres instruments juridiques internationaux : l'UNESCO a élaboré toute une panoplie d'instruments normatifs visant le

patrimoine culturel, tels que la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (et ses protocoles de 1954 et de 1999), la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique de 2001, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005. Tout comme on s'efforce d'harmoniser les conventions relatives à la diversité biologique dans le domaine du patrimoine naturel (Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale, Convention sur la diversité biologique), il faut étudier plus avant les liens et les synergies entre ces conventions relatives au patrimoine culturel. C'est là un domaine de recherche essentiel pour les années à venir, pour le patrimoine tant culturel que naturel de l'humanité.

Plus important encore, le patrimoine mondial est fort de 30 années d'expérience et il dispose d'une somme de savoirs fondamentaux sur les pratiques de conservation et d'une assise unique permettant de concilier les méthodes de conservation du patrimoine tant culturel que naturel et les traditions. Les idées ont été mises au service des idéaux dans la Convention du patrimoine mondial et elles ont été mises en pratique sur le terrain pendant trois décennies.

Nous pouvons tirer des enseignements des expériences réussies de conservation du patrimoine, et elles sont nombreuses (pourtant nous sommes apparemment incapables de les saluer et les faire connaître comme elles le méritent), mais nous devons aussi tirer les leçons des défaillances du système, qui ne permet pas par exemple de reconnaître tous les types de patrimoine (national par opposition à universel, patrimoine des minorités et des peuples autochtones). Cela implique de réfléchir aux conséquences du succès de la Convention du patrimoine mondial et de la Liste du patrimoine, qui ne cesse de s'allonger, au développement du tourisme et aux processus socioéconomiques à l'œuvre dans le monde, à l'uniformisation des concepts et des pratiques du patrimoine et à la « patrimonialisation », qui est l'autre facette de l'histoire de la mondialisation de notre patrimoine.

Références

Batiste, M. et G. Bolla : L'invention du « Patrimoine mondial ». Les Cahiers d'Histoire n° 2, Paris : AAFU, 2003.

Rössler, M. : La conservation du patrimoine mondial : liens entre matériel et immatériel. Revue du patrimoine mondial, n° 32, 2003, p. 64 à 67 (dans les éditions anglaise, espagnole, française et russe).

Rössler, M. : World Heritage sites: Towards linking the Tangible and the Intangible. *In*: The Full Value of Parks. From Economics to the Intangible, sous la direction de Dave Harmon et Allan Puttney, Rowman and Littlefield Publishers, Oxford 2003, p. 197 à 210.

Rössler, M. : World Heritage Cultural Landscapes: a global perspective. *In*: Jessica Brown, Nora Mitchell and Michael Beresford (dir. publ.), The Protected Landscape Approach: Linking Nature, Culture and Community. IUCN World Commission on Protected Areas, IUCN: Gland and Cambridge 2005, p. 37 à 46.

Rössler, M. : World Heritage: Linking Biological and Cultural Diversity. *In*: Hoffmann, Barbara (dir. publ.) Art and Cultural Heritage Law for the Twenty-First Century: Policy and Practice. Publication de l'IBA (sous presse) 2005.

Rössler, M. : Weltkulturerbe und Globalisierung. Vom Weltwunder zum « Erbe der Menschheit ». *In*: Iris Schroeder, Sabine Hoehler (dir. publ.), Welt Räume Geschichte, Geographie und Globalisierung seit 1900. Campus: Frankfurt New York 2005, p. 235 à 257.

Titchen, S. : On the construction of outstanding universal value. UNESCO's World Heritage Convention (Convention concerning the protection of the world cultural and natural heritage, 1972) and the identification and assessment of cultural places for inclusion in the World Heritage List. Thèse de doctorat inédite, Australian National University, Canberra (Australie). 1995.

Titchen, S. : On the construction of « outstanding universal value ». Some comments on the implementation of the 1972 UNESCO World Heritage Convention. *In* : Conservation and Management of Archaeological Sites, 1(4) 1996, p. 235 à 242.

UNESCO. Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 17^e session, 1972.

UNESCO. Paysages culturels : les défis de la conservation. *Le patrimoine mondial 2002. Héritage partagé, responsabilité commune*. Ateliers associés, 11 et 12 novembre 2002, Ferrara (Italie). Cahiers du patrimoine mondial 7. Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, Paris, 2003.

UNESCO. Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Centre du patrimoine mondial, 2005, 05/2.

von Droste, B., H. Plachter and M. Rössler (dir. publ.) Cultural Landscapes of Universal Value. Components of a Global Strategy. Iéna, Fischer Verlag. 1995

von Droste, B., M. Rössler and S. Titchen (dir. publ.) Linking Nature and Culture. Rapport de la réunion d'experts sur la Stratégie globale pour le patrimoine naturel et culturel, 25 au 29 mars 1998, Amsterdam (Pays-Bas). Paris/La Haye, UNESCO/Ministère des affaires étrangères/Ministère de l'éducation, de la science et de la culture, 1999.

¹ La mondialisation s'entend ici d'une unification des concepts scientifiques et culturels, et non pas des processus actuels de développement économique et social.

² Voir Brown Weiss : *In Fairness to Future Generations: International Law, Common Patrimony, and Intergenerational Equity*, Transnational Publishers, 1989.

³ Voir aussi Claude Lévi-Strauss, dans son discours pour le 60^e anniversaire de l'UNESCO du 16 novembre 2005.

⁴ Un bon exemple est la réunion organisée par l'ICOMOS Australie à Sydney en novembre 1992 sur le thème « Whose Heritage? ».

⁵ En recourant à une disposition qui n'avait pas été appliquée jusque-là, l'article 29 de la Convention du patrimoine mondial.

⁶ Ses créateurs ont vivement critiqué l'allongement continu de la Liste du patrimoine mondial (voir Bolla, Batisse, 2003).

⁷ On l'a bien vu au Congrès mondial sur les parcs naturels tenu à Durban (Afrique du Sud) en 2003 : pour la première fois dans l'histoire de ces congrès sur la conservation, le patrimoine mondial y a été un thème intersectoriel.

Musées et préservation du patrimoine dans les pays en post-conflit : une réflexion critique*

Selma Al-Radi

Archéologue et Chercheur associé, Université de New York

Dans mon intervention d'aujourd'hui, je parlerai du pillage du patrimoine de l'Iraq, exemple de ce qui peut arriver en temps de guerre et de conflit, et aborderai aussi bien l'état actuel du musée que celui des sites archéologiques du pays.

Les objets du musée iraquien sont vraiment en très mauvais état, la principale raison de cette situation étant l'insuffisance de l'approvisionnement de Bagdad en électricité. Certains jours, il y a du courant durant quelques heures seulement, d'autres jours, moins encore. Le musée possédait un générateur d'appoint mais je ne suis pas sûre qu'il soit en bon état, ni même qu'il fonctionne encore. L'essence, aussi, est très difficile à trouver aujourd'hui, à Bagdad, donc on ne peut même pas nous en fournir. Le générateur n'était pas assez puissant pour qu'on puisse éclairer tout l'immeuble durant les heures de travail et il n'était utilisé qu'en cas de coupure de courant, c'est un gros problème car les variations de température sont importantes à Bagdad : en été, la chaleur est très forte le jour, alors que la nuit, les températures chutent très bas ; en hiver, la température nocturne descend en-dessous de zéro. Ces variations peuvent avoir, et ont effectivement, un effet très préjudiciable sur l'état des objets. Par exemple, ils commencent à tomber en pièces. Des éclats de marbre des énormes reliefs syriens et des taureaux ailés commencent à s'effriter. En fait, la plupart des objets, particulièrement ceux qui sont faits de matériaux organiques, finiront par craquer et s'effriter si la température n'est pas mieux contrôlée. Or, comme l'électricité est presque toujours interrompue à Bagdad, cette situation va perdurer un certain temps.

Pendant des années, nous, des milieux archéologiques, avons dit qu'il était très important de consulter les registres et de vérifier les objets par rapport aux listes pour trouver combien il en manque effectivement. Je vous rappelle que, durant la guerre du Golfe, le musée a été envahi et pillé. Même si bon nombre d'objets sont revenus, il en manque encore beaucoup. Nous avons essayé de faire vérifier, à l'aide des listes, le nombre d'objets actuellement manquants et le nombre d'objets ayant besoin d'être restaurés mais pour l'instant, nous ne savons pas ce qui manque et ce qui ne manque pas.

L'état des objets exposés n'est pas non plus vérifié ; de même, les objets stockés dans les réserves ne sont jamais examinés et leurs besoins de restauration jamais évalués. L'information la plus récente sur l'état de pillage du musée a été révélée récemment par le Colonel Matthew Bogdanos. C'était l'officier qui a été chargé du musée lorsque les forces armées des États-Unis ont pris Bagdad. Au début, j'ai étroitement collaboré avec lui et sa dernière estimation des pertes du musée est la suivante : on estimait à 500 000 le nombre d'objets enregistrés au musée iraquien. Ceci sans compter, bien entendu, les tessons de poterie et les objets qui ne sont jamais enregistrés car ils font partie de la collection d'étude. Les voleurs qui ont pénétré dans le musée ont été là pendant à peu près trente-six heures durant lesquelles 14 000 objets ont été dérobés, il s'agit là d'un des plus grands vols de l'histoire. C'est un miracle qu'un plus grand nombre d'objets n'ait pas été emporté. Les efforts des Iraquiens, des États-Unis, des officiels italiens ainsi que ceux des polices et des douanes dans le monde ont permis de récupérer 5 400 objets, dont 700 ont été trouvés aux États-Unis et au Royaume-Uni. La grande collection de sceaux-cylindres, les pièces d'or et d'argent n'ont pas du tout été touchées. Le trésor en or de Nimrud datant du VIII^e siècle fut

trouvé intact dans la chambre forte de la Banque centrale, de même que l'or du cimetière a été trouvé à Coor. À un moment, nous avons tous pensé que toutes ces pièces avaient disparu parce qu'elles ne se trouvaient pas dans le musée. Sur les 451 vitrines du musée, seules 28 étaient endommagées. Les contenus avaient été ôtés par le personnel et mis de côté, en sécurité. Au départ, dans un effort visant à encourager le retour des objets manquants, Bogdanos proclama une amnistie et en fit la publicité dans tout Bagdad et plus particulièrement dans les pourtours du musée iraquien, par le biais des mosquées locales et de leurs imams locaux. Le bâtiment de la bibliothèque, étant le plus proche de l'entrée principale, a été réservé et utilisé. Nous en avons dégagé toutes les tables et répandu la nouvelle que tous ceux qui le voulaient pouvaient rapporter les objets qu'ils avaient pris, parce que Bogdanos insistait sur le fait que la plupart des objets avaient été pris par la population locale vivant dans les pourtours du musée. Nous avons donc vidé le bâtiment de la bibliothèque et quiconque avait pris des objets pouvait simplement entrer, les déposer sur une table et ressortir par la porte sans être interrogé.

C'est ainsi que les objets ont commencé à revenir. Une des plus extraordinaires œuvres d'art est arrivée dans le coffre d'une voiture, avec 95 autres objets. La plupart des objets pris dans les réserves sont peu à peu rentrés ; 2 000 d'entre eux grâce à des descentes de police dont l'une ramena le vase de Warka, une des sculptures majeures du musée ; 465 autres objets ont été trouvés dans un camion allant en République islamique d'Iran. Les photos et la publicité mondiale jointes aux efforts d'Interpol et des fonctionnaires des douanes ont permis de saisir de nombreux objets à l'étranger. À la fin de 2003, 1 395 objets avaient été ainsi retrouvés ; 669 autres qui se trouvaient dans quatre boîtes fedex adressées à un marchand de New York, ont été saisis par les douanes des États-Unis à l'aéroport de Newark. Cependant, il y a encore 8 500 objets qui manquent.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Le pillage des sites archéologiques est le vrai désastre en Iraq. Le vol des objets du musée s'est produit une fois - les gens sont entrés, ont pris ce qu'ils ont pu, beaucoup d'objets nous sont revenus et c'est la fin de cette histoire. Mais depuis, il n'y a pas un seul site d'Iraq qui ait échappé au pillage et là, c'est comme s'il s'agissait de se rendre au travail chaque jour ; les gens vont sur chaque site - et il y a des centaines et des milliers de sites archéologiques en Iraq -, ils creusent, et les objets apparaissent dans tout le Moyen-Orient. J'ai vu des objets à Oman, des objets à Damas et des tas d'objets à Beyrouth, dont des copies d'originaux présents au musée. On ne comprend pas qui fait cela, ni ce qu'ils font au juste. Le vrai désastre est que les sites ne sont plus contrôlés. L'Iraq, en tant qu'État, est plongé dans un désordre total. Il n'y a pas d'autorité centrale capable de sécuriser les sites. Les gardiens se sont enfuis depuis longtemps. Ils ne veulent pas rester assis là, comme des pigeons, attendant de se faire tuer par n'importe qui pour ces antiquités. Ils sont donc tous partis et se sont trouvés un autre emploi. De toute façon, ils n'ont jamais été payés et leur travail était trop dangereux.

Maintenant, il faut en plus compter avec l'occupation de l'Iraq par les États-Unis, les militaires américains s'étant littéralement installés sur les sites archéologiques les plus importants. Les monticules sont plus élevés que les plaines alluviales et constituent une position avantageuse surplombant toute la campagne environnante, ce qui est parfait d'un point de vue militaire.

Les Américains ont pris position à Babylone et Ninive qui sont des sites très, très élevés. Leurs camps militaires sont en constante expansion et modification et, avec les engins de terrassement qu'ils ont avec eux, ils déblaient d'énormes surfaces de ces sites archéologiques. Lorsqu'ils creusent leurs propres tranchées pour se protéger, ils mettent également au jour des objets, car ils sont littéralement positionnés sur ces sites. Ils les prennent surtout à titre de souvenirs et, comme il n'y a aucun contrôle des troupes américaines à l'entrée ou à la sortie - je veux dire que je ne crois pas que le Gouvernement iraquien ait le moindre contrôle sur les mouvements des troupes américaines, nous ne savons pas ce qui sort du pays.

J'ai été récemment à Amman et il y avait une énorme quantité de sceaux-cylindres, de vases et d'autres objets du même genre à vendre dans les souks. J'ai posé des questions et on m'a

répondu que chaque Iraquien venant de Bagdad apporte tous les objets qu'il peut car il lui est au moins possible d'en retirer ici quelque argent.

Par chance, la grande collection de sceaux-cylindres, les pièces d'or et d'argent et tout l'or de Nimrud, les trésors des reines assyriennes, leurs bijoux, tout cela est en sécurité car nous en avons placé la plus grande partie dans la Banque centrale.

L'autre grand objet, le vase de Warka, qui est l'une des statues les plus importantes que nous possédions, et toutes ces choses sont venues au musée, apportées par des gens, des camions, quelqu'un ayant trouvé quelque chose. Interpol et les douanes ont permis de saisir d'autres objets à l'étranger et l'arrivage continue, doucement.

Les objets qui ont disparu et ceux qui sont extraits des sites et vendus en République arabe syrienne et au Liban sont probablement achetés par des collectionneurs privés, leur valeur archéologique sera donc perdue. Nous ne saurons pas d'où ils proviennent et leur histoire sera perdue. Ces objets ne peuvent être achetés que par des collectionneurs privés car tous les musées ont été avertis et aucun d'eux n'achètera quoi que ce soit sortant d'Iraq. Par conséquent, tout disparaîtra dans des collections privées.

Comme je l'ai déjà dit, tous les trésors en or de Nimrud sont en sécurité, ils ont été trouvés dans la chambre forte de la banque, et tout l'or de l'ancien cimetière est également en sécurité, à la banque. Tout a été vérifié, il y a un peu de dommages mais pas trop. Le désastre majeur concerne les sites archéologiques et là, nous ne saurons jamais, au grand jamais, ce qui manque. Il n'y a pas d'autorité centrale, pas de gardiens de sites et rien, vraiment rien, ne pourra faire revenir les objets. Ils sont déjà mis en vente, ils sont perdus. Aussi longtemps que les troupes seront positionnées sur les sites, on continuera à creuser comme peut le faire n'importe qui pouvant entrer en Iraq, et la perte sera vraiment horriblante.

* Transcription partielle de l'intervention

Sauvegarde du patrimoine immatériel et gouvernance communautaire

Valdimar Haflstein

Professeur associé, Département d'anthropologie et folklore, Université d'Islande

En 2003, dans le cadre de la Conférence générale, les États membres de l'UNESCO ont complété la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial par un nouvel instrument qui prolonge les politiques en vigueur de préservation du patrimoine international immobilier - monuments, bâtiments et sites - en les étendant au patrimoine « immatériel ». Les contes et récits, l'artisanat, les rituels, spectacles traditionnels et autres festivités sont les principales manifestations culturelles visées par ce nouvel instrument, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. L'un des principaux problèmes débattus au sein du comité de rédaction de la Convention avait trait à la relation entre ce patrimoine et les communautés concernées, et en particulier au rôle de ces communautés vis-à-vis des États parties. C'est cette relation que je voudrais approfondir en me référant à la Convention et à son principe directeur. J'ajoute que les remarques qui vont suivre ne concernent pas l'histoire de l'UNESCO en tant qu'organisation à proprement parler, mais plutôt en tant qu'organisatrice de l'histoire.

La notion de patrimoine immatériel représente une nouvelle façon d'organiser l'histoire, au moins sur la scène internationale, et renouvelle l'approche des pratiques et expressions de ce qu'on appelle communément le folklore ou les arts et traditions populaires. Pour retracer l'origine de l'intérêt de l'UNESCO pour ces manifestations, il faut remonter quelque 80 ans plus tôt, bien avant la naissance de l'Organisation. On doit à l'ethnologue norvégien Bjarne Rogan une étude bien documentée sur cet intérêt encore balbutiant, qui n'apparaît nulle part dans la version officielle des premières incursions de l'UNESCO dans le domaine du folklore ou du patrimoine immatériel. Officiellement, cette question n'apparaît à l'ordre du jour que vers 1970. Pourtant, dès 1928, la Commission internationale de coopération intellectuelle (CICI), basée à Paris et qui fait figure de précurseur de l'UNESCO, s'était dotée d'un organe subsidiaire spécialisé dans ce domaine, la Commission internationale des arts populaires (CIAP). Cette sous-commission qui a collaboré avec l'UNESCO dès sa fondation est d'ailleurs toujours en activité - même si cela doit en surprendre certains - mais elle n'a plus de contacts avec l'UNESCO depuis une quarantaine d'années. En 1964 en effet, elle s'est reconvertie en association de recherche à vocation purement intellectuelle, la SIEF, c'est-à-dire la Société internationale d'ethnologie et de folklore (Rogan 2004 et 2006).

El Condor Pasa

L'élaboration de la Convention a été laborieuse. Au sein de l'UNESCO, on parle couramment de trente années de négociations en se référant à une lettre datée du 24 avril 1973 qui serait à l'origine de l'intérêt des organisations du système des Nations Unies pour le patrimoine immatériel. Dans cette lettre adressée au Directeur général de l'UNESCO, le Ministre des affaires étrangères et des cultes de la République de Bolivie écrivait entre autres « après un examen approfondi de la documentation existante concernant la protection internationale du patrimoine culturel de l'humanité, mes services ont constaté que tous les instruments existants visent à protéger des objets matériels, à l'exclusion de formes d'expression comme la musique et la danse, qui font actuellement l'objet d'une vaste entreprise clandestine de commercialisation et d'exportation,

selon un processus de transculturation à des fins commerciales destructeur des cultures traditionnelles ... » (République de Bolivie, Ministère des affaires étrangères et des cultes, 1973).

Les histoires que nous racontons sur nous-mêmes sont souvent plus révélatrices que nous ne le pensons, et cela vaut pour les organisations comme pour les individus. Selon certaines sources, l'intérêt naissant de l'UNESCO pour le folklore aurait coïncidé avec la parution en 1970 de l'album *Bridge over Troubled Water* de Paul Simon et Art Garfunkel (Albro 2005, 4 ; Honko 2001, 8 ; Sherkin 2001 54, note 13). Sur ce disque, Simon et Garfunkel interprétaient notamment la mélodie « El Condor Pasa », accompagnés par le groupe péruvien Los Incas, qui leur avait fait découvrir ce morceau lors d'un concert à Paris. « El Condor Pasa » est un chant folklorique andin qui avait déjà été adapté et intégré dans une composition plus ambitieuse en 1913 par le compositeur et folkloriste péruvien Daniel Alomía Robles. Dans l'arrangement de Robles, les paroles composées par Julio Baudouin célèbrent la révolte des mineurs indiens exploités et méprisés par l'impérialisme yankee tandis que passe dans le ciel un condor au vol majestueux, symbole de la civilisation inca. L'album *Bridge over Troubled Water* se vit décerner le Grammy Award récompensant le meilleur disque de l'année et occupa pendant six semaines la première place en tête des ventes, cependant que le titre « El Condor Pasa » figurait en dix-huitième place du palmarès de la musique pop. Encore aujourd'hui, cet album reste l'une des grandes réussites commerciales de l'histoire du disque.

Il se peut que les deux chanteurs nord-américains aient voulu exprimer leur sympathie pour la cause indienne et leur solidarité avec les pauvres et les opprimés en choisissant d'interpréter « El Condor Pasa ». Quoi qu'il en soit, leur succès commercial ne suscita aucun sentiment de jubilation au sein des populations andines, bien au contraire. De leur point de vue, il s'agissait sans doute davantage d'une forme de récupération que d'un hommage rendu à la musique indienne traditionnelle. De riches musiciens nord-américains étaient venus piller le folklore des populations miséreuses des Andes pour gagner des millions de dollars, sans que les vrais « ayants droit » aient touché un sou. Ce scénario n'était pas sans rappeler celui des expropriations coloniales, avec la circonstance aggravante que cette fois, c'était le symbole même de la fierté indigène, le condor, qui se trouvait ainsi récupéré. Toute cette affaire avait suscité chez beaucoup de gens un certain malaise, et d'après cette version édifiante, la lettre adressée en 1973 par le Ministre bolivien au Directeur général de l'UNESCO ne serait qu'une réaction politique somme toute normale à cette initiative déplacée (López 2004 ; Turino 1988, 131-32 ; Yepes 2004).

Mais l'histoire se complique si l'on va au fond des choses et si on la replace dans son contexte politique. À l'époque, la Bolivie subissait la dictature militaire du général Hugo Banzer, porté au pouvoir par un coup d'Etat en 1971. Le régime de Banzer avait interdit les partis d'opposition, suspendu les syndicats, fermé les universités et pratiquait une politique répressive envers la majorité indigène de la population. Les Indiens aymara et quechua vivaient dans le plus grand dénuement sur les hauts plateaux ou à la périphérie des villes. On avait confisqué leurs terres et ils étaient soumis à une campagne de déni systématique de leur identité qui constituait une forme de « transculturation » bien différente de celle dénoncée par le Ministre de Banzer. En même temps, les formes d'expression artistique et culturelle de ces populations indiennes étaient montées en épingle par le régime militaire et même récupérées par lui en tant que symbole culturel du national-populisme bolivien (sur l'émergence du thème de la « transculturation » dans le langage dominant du national-populisme latino-américain, voir Williams 2002, 23-70). La dictature de Banzer coïncide avec un âge d'or des spectacles de musiques et de danses folkloriques, exaltation pittoresque et colorée de la fierté et de l'unité nationales par des interprètes en costumes traditionnels. De fait, les dictatures de tout poil raffolaient de ce genre de spectacles, de l'Espagne de Franco au Portugal de Salazar en passant par le Chili de Pinochet et la Bolivie de Banzer (cf. DaCosta Holton 2005).

On découvre ainsi que sous couvert de protéger l'intégrité d'un air emblématique du folklore andin, l'intervention du Gouvernement bolivien visait en fait à occulter sa politique d'oppression des peuples indigènes. La manœuvre était d'autant plus habile que l'air en question

est un appel à la résistance. Il est vrai que les dictateurs sud-américains de l'époque n'avaient pas hésité à récupérer l'image même du condor, oiseau des Incas et symbole de la résistance à l'oppression, pour en faire le nom de code de leur entreprise de subversion par la violence ; avec Pinochet et quelques autres, Banzer était l'un des parrains de l'« Opération Condor », vaste réseau de répression et de liquidation politique organisé par les services de contre-espionnage des dictatures sud-américaines pour museler la dissidence à l'échelle du sous-continent (McSherry 2005). Les leçons de cet épisode vont donc bien au-delà du problème des flux culturels transnationaux. L'émergence du folklore en tant que préoccupation internationale permet d'entrevoir également comment il a pu être mis au service de stratégies hégémoniques au sein des États et en quoi il contribue au processus de formation du sujet dans un contexte (post-)colonial.

Dégradation, disparition et destruction

Certaines inquiétudes concernant le folklore s'étaient déjà exprimées au niveau international avant l'épisode de la lettre bolivienne de 1973. Les premiers efforts concertés en vue d'assurer une protection juridique internationale du folklore remontent à la Conférence diplomatique organisée à Stockholm en 1967 pour réviser la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Malheureusement, les diplomates réunis à cette occasion se déclarèrent incapables de formuler des principes juridiques pour la protection du folklore, invoquant des problèmes conceptuels et de définitions. Le seul témoignage officiel de leurs efforts est l'article 15(4)(a) de la Convention de Berne (ajouté lors des conférences de Stockholm et de Paris en 1967 et 1971), qui prévoit une possibilité de protection internationale « pour les œuvres non publiées dont l'identité de l'auteur est inconnue, mais pour lesquelles il y a tout lieu de présumer que cet auteur est ressortissant d'un pays de l'Union », en précisant qu'il est « réservé à la législation de ce pays la faculté de désigner l'autorité compétente représentant cet auteur » (Blake 2001, 18-23). Ce montage juridique assimile les communautés, dont les formes d'expression traditionnelles sont expressément visées par cette clause, à des auteurs à part entière dont l'identité - parce qu'ils ne se conforment pas à l'idée conventionnelle de l'auteur en tant que personne ou groupe de personnes et parce que leurs « œuvres » ne répondent pas à certains critères - originalité, forme fixe - doit rester nécessairement ignorée. Ces auteurs présumés « ressortissant d'un pays de l'Union » sont soumis à la législation dudit pays et l'État concerné est habilité à parler en leur nom ou comme une « autorité compétente » pour le faire - ce qui revient en fait à exclure les communautés du travail de représentation.

D'autres signes d'intérêt s'étaient manifestés dès 1971 - deux ans avant la fameuse lettre de Bolivie - lorsque des fonctionnaires de l'UNESCO préparèrent une étude sur la « possibilité de créer un instrument international pour la protection du folklore » (document UNESCO B/EC/IX/11-IGC/XR.1/15). Ce document ne formulait pas de recommandations spécifiques, mais soulignait que la situation du folklore se détériorait rapidement et insistait sur la nécessité urgente de mesures de protection renforcées (Sherkin 2001, 44).

Ce sentiment d'urgence est au cœur des négociations internationales engagées depuis plus de trente ans pour élaborer un nouvel instrument ; mais d'un point de vue historique, son origine est bien plus lointaine et remonte en fait à l'époque des grandes découvertes et au Siècle des Lumières en Europe. La dégradation accélérée des traditions populaires fait partie intégrante de ce concept depuis que les docteurs et les prêtres ont entrepris de dénoncer et d'éradiquer les « superstitions populaires » dans les campagnes d'Europe tandis que les missionnaires et administrateurs coloniaux enregistraient les coutumes censément moribondes des populations qu'ils avaient la charge de « civiliser ». Qu'on le veuille ou non, le folklore et tout ce qui l'entoure n'ont jamais réussi à se débarrasser de ces connotations de déclin et de décrépitude, et cette atmosphère crépusculaire donne le ton aussi bien des recherches que des grands débats sur ce thème (Dundes 1969 ; Kirshenblatt-Gimblett 1996).

En dehors des initiatives de 1967 et 1971, rarement citée dans les documents de l'UNESCO, la fameuse lettre de 1973 émanant du Gouvernement de Bolivie paraît bien avoir joué un rôle

essentiel dans l'inscription du folklore à l'ordre du jour des instances internationales. Encore aujourd'hui, on dénonce le « processus de transculturation à des fins commerciales » comme une réalité menaçante qui exige des mesures immédiates de la part de la communauté internationale, même si tout cela a tendance à se fondre dans la menace multiforme de la mondialisation. Ainsi, l'une des raisons invoquée dans le préambule de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour justifier son adoption tient au fait que « les processus de mondialisation et de transformation sociale, à côté des conditions qu'ils créent pour un dialogue renouvelé entre les communautés, font, tout comme les phénomènes d'intolérance, également peser de graves menaces de dégradation, de disparition et de destruction sur le patrimoine culturel immatériel, en particulier du fait du manque de moyens de sauvegarde de celui-ci ».

En dépit des précautions du langage diplomatique, ce passage brosse un tableau alarmant de dégradation, d'anéantissement et de destruction. De telles perspectives donnent une tonalité sombre à l'ensemble des travaux entrepris par l'UNESCO au cours des dernières décennies en vue de définir le concept de patrimoine immatériel et de lui donner une existence légale. Sans risque de se tromper, on peut affirmer que n'importe quel exposé, document, ou débat de l'UNESCO sur ce thème contient au moins une référence à la mondialisation et à ses effets pernicieux.

Ce sentiment d'un péril grave est omniprésent dans le discours de l'UNESCO concernant le patrimoine culturel immatériel. Or, ce danger imminent n'est pas seulement conjoncturel ; il est selon moi inhérent à cet aspect du patrimoine. La menace de la mondialisation est si constamment associée au patrimoine culturel immatériel qu'elle fait partie intégrante du concept. On retrouve donc ici les connotations de dégradation et d'urgence qu'on associe traditionnellement au folklore et aux traditions populaires, mais avec une dimension globale supplémentaire. Comme si le patrimoine immatériel semblait toujours sur le point d'être balayé par les vagues impétueuses de la modernité.

Ce climat menaçant est souvent invoqué pour justifier la volonté d'intervention. Comme l'ont déclaré les Ministres de la culture des États membres de l'UNESCO qui participaient au Sommet d'Istanbul en 2002, « l'extrême vulnérabilité du patrimoine immatériel ... exige une action résolue des gouvernements » (Déclaration d'Istanbul - Communiqué final 2002). J'ai indiqué ailleurs que la sauvegarde du patrimoine devait d'abord être envisagée comme une démarche interventionniste qui permet d'intégrer des artefacts, des sites, des pratiques et des expressions au sein de structures administratives qui leur confèrent valeur et légitimité (Hafstein 2004). Je propose donc d'appréhender la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel avant tout comme un instrument politique qui transforme les *pratiques* qu'il désigne mais aussi la *relation* de la communauté à ces pratiques. En dernière analyse, la sauvegarde du patrimoine immatériel finit par transformer les *communautés elles-mêmes*. C'est ce point de vue que je vais m'efforcer de développer : le patrimoine immatériel considéré comme un instrument au service de la réforme.

Culture et gouvernamentalité

L'histoire des initiatives de l'UNESCO dans ce domaine dans les années 1970 et 1980 a été largement évoquée ailleurs (cf. notamment Blake 2001 ; Sherkin 2001). Au cours de la décennie suivante, on constate un abandon progressif de l'attitude très européenne qui consiste à privilégier l'archivage du folklore. Le travail de documentation et de recherche passe au second plan, et c'est la transmission du patrimoine d'une génération à l'autre qui devient prioritaire - l'objectif étant de garantir la perpétuation effective des traditions concernées. Les exemples japonais et coréen concernant le recensement de leurs « trésors nationaux vivants » et la protection juridique du « patrimoine immatériel » (effective au Japon dès 1950 et depuis 1962 en République de Corée) constituent les nouveaux modèles de l'action de l'UNESCO dans ce domaine. Ce changement d'orientation donnera naissance en 1993 au dispositif concernant les « Trésors humains vivants » puis en 1997 au programme « Chefs-d'œuvre du patrimoine oral et matériel de l'humanité », et il aboutira en 2003 à l'adoption de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Ce changement d'orientation des années 1990 est d'une importance considérable. Au lieu de constituer des archives textuelles ou audiovisuelles de telle ou telle performance, il s'agit désormais de préserver les conditions favorables à leur exécution - tissu social, milieu propice - et d'encourager activement la transmission des pratiques d'une génération à la suivante. Ce sont deux choses bien différentes d'enregistrer et d'archiver une musique jouée aujourd'hui et de créer les conditions qui garantissent qu'on la jouera encore demain.

L'immixtion du gouvernement au niveau des pratiques quotidiennes (qui jusqu'ici n'intéressaient guère les administrateurs) entraîne un surcroît de réglementation de la vie publique. En fait, les interventions en faveur du patrimoine immatériel constituent bel et bien un moyen de pression sur les populations ; non pas en leur dictant la conduite à tenir, mais indirectement, en les incitant à modifier d'eux-mêmes leur comportement. En d'autres termes, la sauvegarde du patrimoine immatériel fournit au pouvoir un prétexte pour intervenir dans la vie sociale et la réglementer sans avoir l'air d'y toucher.

Cette analyse s'inspire largement des travaux consacrés depuis le début des années 1990 à la théorie de la « gouvernementalité » énoncée en 1979 par Michel Foucault. Il s'agit d'étudier les mécanismes et les modalités d'un nouvel art de gouverner fondé sur ce que Foucault appelle « la conduite des conduites ». Cette forme de « gouvernement indirect » est caractéristique des formations politiques libérales apparues aux XVIII^e et XIX^e siècles. Contrairement à bien d'autres formes de pouvoir politique qui lui sont contemporaines ou qui l'ont précédé, le libéralisme ne cherche pas à dominer ses sujets ou à paralyser leur capacité d'action, mais plutôt à reconnaître cette capacité pour mieux agir sur elle. La conduite des conduites intervient en des milliers de points différents, ce qui exige la mise au point de toute une série de techniques et de programmes pour faire coïncider les actions programmées des centres de décision politique et les multiples points d'impact où l'exercice du pouvoir interfère avec la population, ses coutumes, ses croyances, sa santé, son hygiène, sa sécurité et sa prospérité.

C'est cette prolifération raisonnée de programmes et de techniques que Foucault appelle la gouvernementalisation de l'État. Elle encourage une prolifération parallèle d'autorités indépendantes et d'experts (démographes, sociologues, folkloristes, ethnologues, médecins, psychologues, gestionnaires, travailleurs sociaux, etc.). Cela suppose notamment de faire coïncider les objectifs politiques et les stratégies de ces experts, et de créer des lignes de communication entre les calculs des autorités et les aspirations des libres citoyens. Bien des techniques et programmes de cette conduite des conduites relèvent de ce qu'on appelle communément « la culture ».

Gouverner par le biais de la communauté

Le patrimoine culturel a joué un rôle historique important dans la création des États-nations modernes. Parce que ce patrimoine est fédérateur, les monuments, les paysages et le folklore se sont vu investis d'une forte charge émotive en tant que symboles nationaux focalisant la ferveur politique autour de représentations spécifiques de la communauté nationale. L'exaltation de ces trésors culturels et naturels crée un sentiment de responsabilité collective (il incombe à chacun d'entre nous de le transmettre aux générations futures). Ce sentiment a donné naissance à un ensemble florissant d'institutions nationales comme les parcs nationaux, les archives et les musées. À leur tour, ces nouvelles institutions, suivant la tendance expansionniste de l'appareil administratif d'État, se sont dotées d'un personnel spécialisé et de capacités d'expertise spécifiques ; en même temps, elles se voyaient confier la tâche de réformer et d'éduquer les citoyens en leur inculquant le sens de leurs responsabilités et le sentiment de leur appartenance à la communauté nationale.

Bien entendu, le patrimoine joue toujours un rôle important dans la représentation de la nation ou dès qu'il s'agit de rassembler les citoyens autour d'un sentiment d'appartenance et d'identité commune. Souvent, ce résultat s'obtient en gommant les différences et en exigeant

l'adhésion de tous à une culture et une histoire nationales à sens unique, avec comme corollaires une forme d'oubli sélectif et le renoncement à certaines valeurs. Mais ce type de culture nationale monolithique est de moins en moins concevable du fait de la multiplication de communautés en exil ou transfrontalières et de la réaffirmation des identités ethniques et régionales. Dans ces circonstances, de nombreux gouvernements ont été amenés à reconnaître et même à promouvoir les « communautés » en tant qu'entités culturelles et administratives. Bien qu'une telle évolution représente un risque de dérapage permanent par rapport au projet de l'État-nation, on voit néanmoins apparaître une nouvelle forme de rationalité gouvernementale axée sur « l'organisation de communautés plus ou moins autogérées et à certains égards coupées des grands ensembles sociaux qui constituent l'État-nation » (Bennett 2000, 1421).

D'après le sociologue Nikolas Rose, cette gouvernance à base communautaire marque un tournant important du libéralisme politique. Au lieu de se focaliser sur les individus, l'attention privilégie désormais la communauté en tant que corps social intermédiaire auquel l'individu doit faire allégeance et par le biais duquel il s'administre et se prend en charge. À tous les niveaux de gouvernement, du local à l'international, on constate le même engouement pour l'idée communautaire, comme si cette nouvelle approche permettait de rendre l'expérience de la réalité collective intelligible, mais aussi quantifiable et gérable. Au cours des vingt-cinq à cinquante dernières années (le phénomène n'apparaît pas partout au même moment) mais surtout au cours de la dernière décennie, « on a imaginé tout un arsenal de moyens et de techniques pour faire des communautés une réalité » (Rose 1999, 189). D'où une prodigieuse floraison de nouvelles spécialités qui font de l'étude de ce nouveau concept « une chasse gardée des experts et une profession à part entière ». Comme le souligne Nikolas Rose, « la communauté fait désormais l'objet de programmes de développement communautaire confiés à des spécialistes ; il existe des polices et des programmes de sécurité communautaires, le tout théorisé par des sociologues chargés d'« études communautaires ». La communauté devient ainsi un champ d'investigations dûment balisé, classifié, documenté et interprété » (Rose 1999, 175).

À cette énumération viennent s'ajouter les multiples institutions et programmes en rapport avec le patrimoine : musées, archives, festivals, centres et commissions qui s'inscrivent eux aussi dans le cadre communautaire et s'accompagnent de tout un assortiment de spécialistes et d'experts : commissaires, conservateurs, historiens et folkloristes locaux, responsables de la mise en valeur du patrimoine communautaire.

Toute affirmation communautariste renvoie à une entité qui existait avant nous et à laquelle nous devons allégeance ; pour autant, cette allégeance n'est pas évidente : la communauté exige de nous une prise de conscience qui nécessite « le travail des éducateurs, des publicistes, des militants, [et] manipulateurs des symboles, des récits et des identifications » (Rose 1999, 177). Comme le fait observer le spécialiste des questions culturelles Tony Bennett, « bien qu'elle soit un rouage essentiel de cette nouvelle conception de la gouvernance, la communauté a besoin d'être constamment protégée du risque de disparition, voire échafaudée de toutes pièces, car le sentiment de sa nécessité précède souvent son existence » (Bennett 2000, 1422-1423).

La notion d'héritage partagé qui contribue à forger la communauté nationale est tout aussi nécessaire à la constitution des communautés locales, indigènes, ou exilées. Le recentrage communautaire des politiques patrimoniales et culturelles contribue à former (et reformater) des groupes de population afin d'orchestrer pour mieux en jouer les dissonances au sein de l'État. À l'appui de cette stratégie qui permet de mieux gérer les différences, le patrimoine contribue à créer un sentiment très fort (mais non exclusif) d'appartenance communautaire. Les groupes de population se vivent subjectivement en tant que « communautés », alors que leurs pratiques et expressions acquièrent un statut de réalité objective en tant que « patrimoine ». Dès lors, le gouvernement a toute facilité pour intervenir dans le champ social par le biais de ces communautés en s'appuyant, entre autres, sur la politique du patrimoine.

Ce phénomène est à mettre en parallèle avec les tendances récentes en matière de défense de l'environnement ; là aussi, la communauté devient un partenaire privilégié auquel de multiples programmes confient la responsabilité de mettre en œuvre les politiques de l'environnement. Le politologue Arun Agrawal a même créé le néologisme « environnementalité » pour décrire cette nouvelle rationalité gouvernementale qui interpelle la communauté et ses membres en tant que « sujets environnementaux » (Agrawal 2005). Les populations sont invitées à concevoir d'abord leur habitat comme un « environnement » qu'il est nécessaire de préserver et se voient confier - avec l'expertise et le concours éventuels de l'État, des ONG et des organisations intergouvernementales - le soin de s'autodiscipliner et de gérer leurs pratiques en matière d'environnement (cf. Agrawal et Gibson 2001 ; Li 2001 ; ou encore McDermott 2001).

L'identification du patrimoine immatériel à la communauté

La Convention de 1972 proposait une définition spatiale du patrimoine : monuments, bâtiments et sites, parcs et réserves naturelles. En opposition avec le modèle de l'environnementalité, on a reproché à cette conception du patrimoine « naturel » de procéder d'une spatialité trop abstraite, sans tenir suffisamment compte des populations qui vivent à l'intérieur des parcs et réserves, ou qui en dépendent pour leur subsistance, suscitant ainsi un sentiment d'aliénation vis-à-vis de l'administration de tutelle (Munjeri 2001, 19 ; Pressouyre 2001, 152). Le patrimoine, au sens de la Convention de 1972, s'inscrit par définition dans un périmètre susceptible d'être circonscrit, arpenté et cartographié (Pressouyre 2001, 57). Cette spatialisation se concrétise dans les innombrables cartes et atlas spécialisés qui intéressent à la fois les pouvoirs publics, l'industrie du tourisme et la gouvernance globale.

L'historien Benedict Anderson observe dans ses « Communautés imaginaires » (*Imagined Communities*) que la cartographie a servi à répertorier les colonies européennes et à leur donner une réalité spatiale en assignant au territoire des limites abstraites, comme si l'on avait voulu placer l'espace sous surveillance. Les indications de sites anciens et vénérables figurant sur les cartes coloniales donnaient aux nouvelles unités territoriales une patine d'antiquité ; en agissant ainsi, les cartographes modernes s'auréolaient du prestige du passé au point que lorsque ce prestige s'était estompé, comme c'était souvent le cas, les autorités s'efforçaient de lui redonner son lustre ancien (Anderson 1991, 181-182). Le patrimoine occupe donc depuis longtemps une place importante dans la conception de territoire. Mais le territoire, à l'inverse, est une dimension essentielle du patrimoine, au point qu'on peut affirmer qu'à certains égards il en fait intrinsèquement partie. D'une certaine façon, et même s'il représente aussi bien d'autres choses, on peut dire que *le patrimoine matériel s'identifie au territoire*.

Bien entendu, cela vaut essentiellement pour le patrimoine culturel et naturel qui fait l'objet de la Convention du patrimoine mondial. Il y a une coupure radicale à cet égard entre les monuments, bâtiments et sites d'une part, et de l'autre la nouvelle catégorie du patrimoine culturel immatériel qui, elle, échappe à cette emprise territoriale. La relation entre le patrimoine immatériel et ses « détenteurs » n'est pas médiatisée par l'espace ou le territoire. Le contenu objectif du patrimoine immatériel, ce sont les pratiques et expressions des communautés humaines. Le patrimoine immatériel se définit donc en termes ethnographiques plutôt que topographiques. Son contour se dessine à partir d'une intervention au niveau des pratiques communautaires, et c'est cette intervention qui définit et circonscrit la communauté concernée. Voilà pourquoi, de même que le patrimoine matériel s'identifie en quelque sorte au territoire, on peut dire que *le patrimoine immatériel s'identifie à la communauté*.

La sauvegarde du patrimoine immatériel innove en matière de rationalité gouvernementale, puisqu'elle permet de discipliner les populations en convertissant leurs coutumes, pratiques et expressions en un patrimoine dont la précarité justifie le devoir d'ingérence. En dernière analyse, c'est la communauté elle-même qu'il s'agit de conserver, compte tenu de son déclin tenu pour inéluctable face à la modernité. C'est donc bien elle l'élément clé de ce patrimoine immatériel que la Convention de 2003 de l'UNESCO s'efforce de sauvegarder. En bonne logique, un des objectifs

essentiels de la Convention consiste dès lors à bâtir une entité communautaire avec laquelle ses membres puissent s'identifier, même si de nombreux États veillent à circonscrire la portée d'une telle entreprise.

La dimension du pouvoir

Cette volonté de doter la communauté de certains pouvoirs apparaît de façon manifeste dans la définition du patrimoine immatériel proposée par la Convention :

On entend par « patrimoine culturel immatériel » les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire ... que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel (Article 2, paragraphe 1).

Plutôt que d'une définition, il faudrait parler en fait d'une « indéfinition ». Le caractère tautologique de la formule - on entend par « patrimoine culturel immatériel » les pratiques, etc., que les communautés reconnaissent « comme faisant partie de leur patrimoine » - oblige à s'interroger sur la signification du mot « communauté ». Ce qui reste à préciser, c'est en quoi consiste au juste cette entité que les États sont censés consulter et associer à leur action. Pour impliquer les communautés dans des opérations de sauvegarde, il faut commencer par les identifier, décider qui en fait partie et désigner l'autorité compétente avec qui dialoguer et coopérer.

Politiquement, le concept de communauté séduit par son apparente évidence (cf. Noyes 2003). Mais en dépit des apparences, les communautés - comme les nations avant elles - ont besoin pour exister d'être construites, imaginées. Il faut établir des frontières, des distinctions. Ces espaces, il faut les visualiser, les explorer, les mobiliser. C'est là précisément qu'intervient la notion de patrimoine culturel immatériel, en convertissant les pratiques culturelles en ressources pour l'administration des populations, pour la conduite des conduites.

En dernière analyse, il y a donc bien un lien entre dévolution et accès au statut de sujet. C'est le paradoxe classique de la « subjectivisation » car comme l'a montré Foucault, c'est dans la sphère du pouvoir qu'intervient la formation du sujet. Le moment où nous accédons au statut de sujet (gouvernement de nos pensées, de nos paroles, de nos actes et du rapport à soi et aux autres) est aussi celui de l'assujettissement à un ensemble de règles et de normes de comportement ainsi qu'aux définitions, limites et interdits qui sous-tendent le discours par lequel nous assumons notre statut de sujet. De fait, les communautés auxquelles se réfère le concept du patrimoine immatériel selon l'UNESCO sont clairement positionnées au sein des États en tant que sujets collectifs soumis à leur autorité. En réalité leurs nouvelles prérogatives, si elles les émancipent sur le plan culturel, resserrent leurs liens administratifs avec le gouvernement central. L'analyse de ce processus de dévolution, qui apporte aux communautés le soutien d'une expertise extérieure tout en intégrant leurs pratiques et expressions marginalisées dans l'ordre officiel de la représentation, permet de comprendre comment des représentations résiduelles, émergentes et interstitielles peuvent être absorbées par la culture officielle.

Le modèle de la communautarisation, tel que l'analyse Nicolas Rose, s'applique évidemment en priorité aux États ayant atteint un stade de libéralisme avancé. Encore faut-il savoir que ce modèle ne s'applique pas également et uniformément à tous les régimes libéraux du monde « développé » ; au lieu de penser la communautarisation comme une forme spécifique de gouvernement, il est sans doute préférable d'admettre qu'il existe toute une gamme de degrés, de modalités, et de méthodes de gouvernance communautaire. Cela est encore plus vrai quand on se réfère aux pays en développement, car la mondialisation et la libéralisation qui l'accompagne ne produisent pas les mêmes effets partout. Il existe de multiples formes de libéralisme, et l'intégration citoyenne des individus varie d'un contexte à l'autre. Dans des pays où neuf personnes sur dix n'ont pas accès au téléphone (ou à l'électricité, au réseau routier, ou à une source d'eau potable) et où l'on ne fait guère d'efforts pour valoriser la participation citoyenne, les modes

de gouvernement mis en place n'auront pas grand chose à voir avec le modèle de la gouvernementalité (cf. Grossberg, Miller, et Packer 2003, 34).

Donner une voix aux communautés

Si la communautarisation du pouvoir délègue effectivement un certain nombre de tâches en matière de gouvernance sociale au niveau communautaire, elle n'en préserve pas moins les liens plus ou moins lâches de toutes les communautés entre elles et avec le pouvoir central qui administre le territoire de l'État souverain ; cette affiliation diffuse s'organise autour de la citoyenneté commune à tous les membres des différentes communautés, plutôt que de leurs affinités culturelles. De même, le traitement privilégié des communautés dans le cadre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel n'exclut ni ne remplace la dimension nationale du corps social, pas plus qu'il ne s'oppose à son éventuelle globalisation. Bien au contraire, les communautés ne sont qu'un point de référence au cœur d'une relation triangulaire complexe entre les communautés, l'État et l'autorité internationale. Chacun de ces trois pôles est de plus en plus perçu comme organiquement dépendant des deux autres, au sein d'un processus il est vrai encore hésitant, incomplet, et à plusieurs vitesses de gouvernementalisation planétaire. Ce processus multiplie les sujets collectifs, ajoutant aux protagonistes nationaux des organisations intergouvernementales une pléthore de partenaires communaux, organisés selon diverses formes de solidarité identitaire et patrimoniale, mais aussi une nouvelle entité collective : le genre humain (j'ai déjà eu l'occasion de traiter ailleurs le problème de l'émergence du genre humain en tant que sujet, qui dépasse le cadre de la présente étude ; cf. Hafstein 2004 et 2005).

Il faut souligner à ce stade que l'intronisation des communautés et du genre humain en tant que sujets collectifs, avec pour référent objectif le patrimoine, n'implique en rien la disparition ou la remise en cause de l'identité nationale et de l'autorité de l'État. Les États demeurent les principaux protagonistes des relations internationales et se voient assigner des responsabilités cruciales dans le cadre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Il reste à élaborer en détail le rôle qui sera le leur dans la mise en œuvre de cet instrument : ce sera l'une des tâches essentielles du Comité intergouvernemental créé à cette occasion.

Qu'elles se définissent en fonction d'un territoire, d'une ethnie, comme manifestation d'une diaspora ou selon tout autre principe, les communautés auxquelles se réfère le concept de patrimoine immatériel (et la Convention de l'UNESCO) demeurent donc des sujets collectifs relevant de l'administration de l'État et soumis à son autorité. En réalité, leurs nouvelles prérogatives se traduisent par un resserrement de leurs liens administratifs avec le gouvernement central en contrepartie d'une certaine autonomie culturelle.

Recensement préalable, rôle essentiel de l'expertise, et pour finir intégration de pratiques et expressions marginalisées dans l'ordre officiel de la représentation : ce processus montre bien comment toutes les manifestations d'une culture résiduelle et alternative - artisanat, traditions orales, représentations, coutumes, rituels - sont récupérables par la culture officielle en tant qu'archaïsmes, pour reprendre l'analyse de Raymond Williams (Williams 1977, 122). Autrement dit, elles sont converties en patrimoine et se voient accorder une « seconde vie » en tant que représentations d'elles-mêmes (Kirshenblatt-Gimblett 1998). Mais au-delà de cette fonction de représentation, elles sont aussi un facteur de cohésion affective et identitaire en valorisant la notion de communauté.

En effet, le patrimoine immatériel, tel que le conçoit l'UNESCO, est désigné, collecté, et interprété en partie avec le concours ou l'avis des communautés dont l'identité est indissociable de sa représentation. Dans la mesure où il associe ses membres de manière responsable au processus de représentation, le patrimoine immatériel permet effectivement à chaque communauté de s'affirmer et de s'exprimer. Mais cela s'accompagne d'une volonté de définir des rapports

hiérarchisés au sein d'entités relativement stables - les communautés - qui puissent parler d'une seule voix.

Il est inévitable qu'une telle démarche suscite des rivalités pour le pouvoir au niveau de la base. Dans son analyse pénétrante de certains développements, suite à la candidature du festival (la Patum) de Berga, en Catalogne, pour la troisième Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et matériel de l'humanité organisée par l'UNESCO, la folkloriste Dorothy Noyes montre que les tentatives visant à équilibrer les rapports de force au sein d'une communauté donnée n'ont pas toujours que des effets bénéfiques. À la fois procession et festival de rue dont la tradition remonte aux grandes fêtes du Moyen Âge, la Patum de Berga a toujours donné lieu à des polémiques au sein de la population locale, mais elle servait aussi d'exutoire pour préserver un équilibre social précaire du fait de son caractère populaire et bon enfant. En outre, le festival était un facteur d'intégration sociale des nouveaux habitants, fonction d'autant plus importante que la ville de Berga a connu plusieurs vagues d'immigration au cours des dernières décennies.

Mais écoutons Dorothy Noyes : « Au début des années 1990, un groupe de festivaliers bien en cour auprès de la municipalité a créé le Patronat, fondation censée préserver l'intégrité de la Patum, alors que cette manifestation mobilise chaque année le concours de milliers d'adhérents passionnés et n'était nullement menacée de disparition ou même d'un quelconque détournement » (Noyes 2006). Cette fondation a désormais la haute main sur certains aspects matériels du festival comme la fabrication des accessoires, des marionnettes géantes et des costumes. Or, ses directeurs sont simplement cooptés, sans qu'on sache précisément comment et pour combien de temps, et ils ne représentent qu'une partie des festivaliers, à l'exclusion de tous ceux qui ne sont pas de leur avis. Pourtant, un observateur superficiel n'aurait aucune raison de mettre en doute la prétention du Patronat à parler pour l'ensemble de la communauté. D'ailleurs, il semble qu'aussi bien l'UNESCO que le Département de la culture de Catalogne considèrent effectivement le Patronat comme « l'autorité compétente » pour administrer le festival.

Sur place, les habitants sont divisés, et si certains contestent les décisions du Patronat, d'autres ont préféré abandonner la partie et se tiennent désormais à l'écart de la manifestation. Dans cette ville de quelque quinze mille habitants, où toutes les bonnes volontés ne seraient pas de trop pour maintenir les traditions locales, « certains des éléments les plus créatifs ont dû abandonner les commandes à des bureaucrates » (Noyes 2006). Le climat d'exclusion qui accompagne l'institutionnalisation de la Patum a déjà des effets sensibles sur l'organisation de la communauté et la gestion des affaires sociales à Berga, comme l'explique Dorothy Noyes :

« Les membres du Patronat appartiennent à la « bonne société » de Berga, et au fil des ans plusieurs incidents témoignent de leur volonté d'encadrer la participation à la Patum pour tenter de limiter son impact potentiel en termes de changement social. Tout indique que cette volonté de contrôle ... fait partie d'un plan délibéré. Par exemple, on a récemment inauguré un système de points pour sélectionner les « administrateurs » du festival. (Il s'agit en fait d'une fonction purement honorifique attribuée chaque année à quatre couples de jeunes mariés.) Entre autres conditions, le fait d'être nés à Berga ou de s'être mariés à l'église entraîne l'attribution de points supplémentaires. Dans une ville qui compte une importante population immigrée et où la classe ouvrière est traditionnellement anticléricale, ces critères ne sont évidemment pas innocents » (Noyes 2006).

Il apparaît donc que l'arsenal de moyens mis au service du patrimoine immatériel - ses programmes de préservation, de protection, de documentation, de recherche, de promotion, d'éducation et de réactivation, avec les connaissances spécialisées et l'expertise que cela implique - offre aux communautés des outils et des techniques qu'elles peuvent utiliser pour s'organiser en tant qu'espaces identitaires, canaliser les comportements de leurs membres et se faire entendre dans le concert polyphonique des sociétés pluralistes contemporaines. On peut craindre toutefois qu'en trouvant leur voix propre, ces communautés, en coopération avec les administrateurs et les experts, renoncent à leur expression plurielle et soient tentées de supprimer les voix discordantes en leur sein pour parler à l'unisson. Si tel était le cas, la Convention aurait servi non seulement à sauvegarder le patrimoine culturel, mais aussi à perpétuer une tradition politique de soumission et

de rapports de pouvoir à base d'oppression. En principe, le slogan de l'UNESCO « l'unité dans la diversité » exprime l'harmonie et la compréhension. À l'usage, le risque existe toutefois de voir la Convention favoriser un nivellement conformiste des diverses communautés qu'elle aura distinguées. Tout dépendra en dernière analyse de la façon dont on la mettra en pratique.

Références

- Agrawal, Arun. 2005. Environmentalism, Community, Intimate Government, and the Making of Environmental Subjects in Kumaon, India. *Current Anthropology* 46(2):161-190.
- Agrawal, Arun, et Clark C. Gibson. 2001. The Role of Community in Natural Resource Conservation. In *Communities and the Environment. Ethnicity, Gender, and the State in Community-Based Conservation*, Arun Agrawal et Clark C. Gibson (dir. publ.), 1-31. New Brunswick: Rutgers University Press.
- Albro, Robert. 2005. The Challenges of Asserting, Promoting, and Performing Cultural Heritage. *Theorizing Cultural Heritage* 1(1):2-8.
- Anderson, Benedict. 1991. *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. 2^e édition. Londres : Verso.
- Bennett, Tony. 2000. Acting on the Social. Art, Culture and Government. *American Behavioral Scientist* 43(9):1412-1428.
- Blake, Janet. 2001. *Élaboration d'un nouvel instrument normatif pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Éléments de réflexion*. CLT-2001/WS/8. Paris : UNESCO.
- DaCosta Holton, Kimberly. 2005. *Performing Folklore: Ranchos Folclóricos from Lisbon to Newark*. Bloomington: Indiana University Press.
- Dundes, Alan. 1969. The Devolutionary Premise in Folklore Theory. *Journal of the Folklore Institute* 6:5-19.
- Foucault, Michel. 1991 [1978]. « La gouvernementalité » ; dans D. Defert et F. Ewald (dir. publ.), *Dits et écrits, 1954-1988*, volume III, 1976-1979. Paris : Gallimard 1994 : 635-657.
- Grossberg, Lawrence, Toby Miller, et Jeremy Packer. 2003. Mapping the Intersection of Foucault and Cultural Studies. Interview de Lawrence Grossberg et Toby Miller, octobre 2000. In *Foucault, Cultural Studies, and Governmentality*, Jack Z. Bratich, Jeremy Packer, et Cameron McCarthy (dir. publ.), 23-46. Albany: State University of New York Press.
- Hafstein, Valdimar. 2004. The Making of Intangible Cultural Heritage: Tradition and Authenticity, Community and Humanity. Thèse de doctorat, University of California, Berkeley.
- Hafstein, Valdimar. 2005. The Common Heritage of Humanity. Communication au congrès annuel de l'American Anthropological Association, Washington, DC, 2 décembre 2005.
- Honko, Lauri. 2001. Copyright and Folklore. Communication orale au National Seminar on Copyright Law and Matters, Université de Mangalore, Karnataka, Inde, 9 février 2001. *FF Network* 21:8-10.
- Déclaration d'Istanbul - Communiqué final. 2002. UNESCO. Troisième Table ronde des ministres de la culture.
- http://portal.unesco.org/en/ev.phpURL_ID=6209&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- Kirshenblatt-Gimblett, Barbara. 1996. Topic Drift: Negotiating the Gap between Our Field and Our Name. *Journal of Folklore Research* 33 :245-54.
- Kirshenblatt-Gimblett, Barbara. 1998. *Destination Culture. Tourism, Museums, and Heritage*. Berkeley: University of California Press.
- Kirshenblatt-Gimblett, Barbara. s.d. World Heritage and Cultural Economics. À paraître dans *Museum Frictions: Public Cultures/Global Transformations*, Ivan Karp et Corinne Kratz (dir. publ.).

- Li, Tania Murray. 2001. Boundary Work. Community, Market, and State Reconsidered. In *Communities and the Environment. Ethnicity, Gender, and the State in Community-Based Conservation*, Arun Agrawal et Clark C. Gibson (dir. publ.), 157-179. New Brunswick: Rutgers University Press.
- López, Raimundo. 2004. El Condor Pasa. Patrimonio Cultural de la Nación de Peru. Argenpress.info. <http://www.argenpress.info/nota.asp?num=010267>
- McDermott, Melanie Hughes. 2001. Invoking Community. Indigenous People and Ancestral Domain in Palawan, the Philippines. In *Communities and the Environment. Ethnicity, Gender, and the State in Community-Based Conservation*, Arun Agrawal et Clark C. Gibson (dir. publ.), 32-62. New Brunswick: Rutgers University Press.
- McSherry, J. Patrice. 2005. *Predatory States. Operation Condor and Covert War in Latin America*. Lanham: Rowman & Littlefield Publishers.
- Munjeri, Dawson. 2001. Les notions d'intégrité et d'authenticité : les modèles émergents en Afrique. In *Réunion d'experts sur l'authenticité et l'intégrité dans un contexte africain, Grand Zimbabwe, Zimbabwe, 26-29 mai 2000*, Galia Saouma-Forero (dir. publ.), 14-16. Paris : UNESCO.
- Noyes, Dorothy. 2003. Group. In *Eight Words for the Study of Expressive Culture*, Burt Feintuch (dir. publ.), 7-41. Urbana: University of Illinois Press.
- Noyes, Dorothy. 2006. The Judgment of Solomon: Global Protections for Tradition and the Problem of Community Ownership. *Cultural Analysis* 5. À paraître : <http://socrates.berkeley.edu/~caforum/>
- Pressouyre, Léon. 2001. Le patrimoine culturel et la Convention de 1972 : définition et évolution d'un concept. In *Le patrimoine culturel africain et la Convention du patrimoine mondial. Deuxième réunion de Stratégie globale*, Bertrand Hirsch, Laurent Lévi-Strauss et Galia Saouma-Forero (dir. publ.), 47-55. Paris : UNESCO.
- République de Bolivie, Ministère des affaires étrangères et des cultes 1973. Lettre au Directeur général de l'UNESCO, 24 avril 1973. Réf. n° D.G.O.I.1006-79.
- Rogan, Bjarne. 2004. The Prague Congress (1928), CIAP and the League of Nations. A Short History of la Commission Internationale des Arts Populaires (CIAP) from its Inception until World War II. In *Everyday Life and Cultural Patterns. International Festschrift for Elle Vunder*, Ene Kõresaar and Art Leete (dir. publ.), 273-283. Tartu: Tartu University Press.
- Rogan, Bjarne. 2006. Folk Art and Politics in Inter-War Europe: An Early Debate on Applied Ethnology. *Folk Life* 45. À paraître.
- Rose, Nikolas. 1999. *Powers of Freedom. Reframing Political Thought*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Sherkin, Samantha. 2001. A Historical Study on the Preparation of the 1989 Recommendation on the Safeguarding of Traditional Culture and Folklore. In *Safeguarding Traditional Cultures. A Global Assessment*, Peter Seitel (dir. publ.), 42-56. Washington, DC: Center for Folklife and Cultural Heritage, Smithsonian Institution.
- Turino, Thomas. 1988. The Music of Andean Migrants in Lima, Peru. Demographics, Social Power, and Style. *Latin American Music Review* 9(2):127-150.
- UNESCO Document B/EC/IX/11-IGC/XR.1/15. Examen de la possibilité d'établir un instrument international pour la protection du folklore. 1971.
- Williams, Raymond. 1977. *Marxism and Literature*. Oxford: Oxford University Press.
- Williams, Gareth. 2002. *The Other Side of the Popular. Neoliberalism and Subalternity in Latin America*. Durham: Duke University Press.
- Yepes, Enrique. 2004. La música indígena de Los Andes. <http://www.bowdoin.edu/~eyepes/latam/mandina.htm>

Commentaire

Sudhir Chopra

Chercheur, Institut Lauterpacht de recherche en droit international, Université de Cambridge

Je remercie les trois orateurs précédents pour la richesse des informations qu'ils nous ont fournies. Je les perçois dans une perspective différente, celle d'un juriste qui a été universitaire, qui a pratiqué le droit, et qui a travaillé avec des gouvernements. Tout d'abord, il y a dix ans, lorsque, jeune juriste, je tentais de me pencher sur des questions d'environnement, j'étais enthousiasmé chaque fois qu'apparaissait une nouvelle convention ou un nouveau concept car je pensais que nous avions résolu un problème de plus. Ensuite, en travaillant pour les gouvernements, j'ai commencé à m'apercevoir qu'il existait des enjeux conduisant certains à refuser d'accepter une formulation que d'autres approuvaient. D'un pays à l'autre, les préférences variaient, et les conventions internationales étaient le fruit de compromis dont la lecture était particulièrement fluide et aisée, mais que souvent, en coulisse, de nombreux pays s'étaient accordés à ne pas admettre. Telle est la nature de la langue, les concepts et formules ont un sens différent selon les pays. Mais ce n'est pas le seul problème. Ce à quoi un juriste est confronté dans sa pratique est d'une toute autre nature.

Il y a principalement deux grands systèmes dans le monde : un système de droit civil et un système de « common law » (droit coutumier et jurisprudentiel). Le système européen continental en vigueur dans ce pays est fondé sur le droit civil, tandis que le système britannique repose sur le droit coutumier. Ces deux systèmes considèrent la façon dont les conventions internationales seront mises en œuvre dans leurs pays sous un angle complètement différent. Selon la tradition anglaise, dans les années 1700, au XVIII^e siècle, la démarche adoptée par la Constitution des États-Unis était d'intégrer le droit international. À la même époque, en Grande-Bretagne, le grand juriste Blackstone disait aussi que le droit international devait être le droit du pays puisqu'il représentait les principes du droit coutumier. Cependant, au XX^e siècle, nous avons vu et les États-Unis et le Royaume-Uni renoncer peu à peu à ce mécanisme d'incorporation, qui exige en principe que le droit coutumier international soit incorporé, si aucune législation du pays ne s'y oppose. Toutefois, les traités et conventions (les déclarations n'entrant même pas dans la catégorie des traités), en France tout autant que dans les pays de droit coutumier, doivent passer par un processus de conversion dans la législation nationale, qu'on appelle en termes juridiques la « transformation ». L'Allemagne et les Pays-Bas sont à ma connaissance les deux seuls pays d'Europe où les traités internationaux sont automatiquement incorporés à la législation du pays.

Cependant, mon autre expérience de la pratique professionnelle dans les pays d'Europe centrale et orientale au cours de la décennie écoulée m'a dévoilé un aspect très intéressant. Si l'on considère la majeure partie des pays d'Europe centrale et orientale, on s'aperçoit qu'ils ont ratifié la plupart des conventions internationales. Ce qui signifie que l'État est responsable de leur mise en application. Disposent-ils pour autant d'un mécanisme approprié ? La réponse est non. Ils n'ont même pas de mécanismes propres à faire respecter les droits humains fondamentaux, sans parler des conventions concernant la diversité culturelle, le patrimoine et l'environnement. La situation est par conséquent très intéressante. Nous avons des idées au niveau international, nous voulons les promouvoir, nous parvenons dans un deuxième temps à enclencher un certain mouvement, mais ensuite quand on arrive au niveau national, celui de la mise en application, les mécanismes sont souvent inadéquats ou inexistantes.

À présent, pour faire quelques observations sur les valeurs immatérielles et les valeurs culturelles, j'ai remis en question, dans un article intitulé « Whales, their emerging right to life » (Le droit nouveau des baleines à la vie), qui figure sur la liste des lectures conseillées dans la

plupart des facultés de droit américaines, le droit des autochtones du Canada, de l'Alaska et d'autres pays - comme le Japon - à pêcher la baleine. Faut-il conserver tel quel leur droit culturel de tuer les baleines ou bien faut-il que leurs valeurs évoluent avec le temps ? De la même façon, le cannibalisme ayant été accepté à une certaine époque, devrait-il être préservé en tant que valeur culturelle ? Là encore, nous avons fini par comprendre que la réponse est non. Donc, ceux qui défendent les droits des animaux, et qui sont passés d'Emmanuel Kant à des auteurs modernes tels que Tom Regan, n'entérinent plus la vision kantienne ou cartésienne selon laquelle les animaux fonctionnent comme des machines ou des horloges ; ils se rangent aux côtés de Tom Regan. Il existe donc des conflits de valeurs qu'il faut comprendre. Il faut ensuite trouver des mécanismes dans les systèmes nationaux pour mettre en pratique ces valeurs qui évoluent.

Pour finir, je reviendrai sur l'exposé de Mme Rössler, et je dirai qu'en effet, il y a un lien très fort entre le concept de droit international de l'environnement et la protection du patrimoine culturel et naturel. En ce qui concerne cette question, je citerai l'exemple du Taj Mahal en Inde, où la Cour Suprême indienne a invoqué avec succès des concepts de droit international de l'environnement pour protéger le Taj Mahal, quand elle s'est aperçue que la réglementation officielle était totalement inadaptée à la protection d'un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et qu'il lui fallait associer les principes fondamentaux du droit international de l'environnement aux dispositions constitutionnelles relatives à la défense des droits fondamentaux de la personne humaine, pour protéger le Taj Mahal de toute nouvelle dégradation. Grâce à ces lois nationales, la Cour a pu structurer et formuler un projet très élaboré pour protéger le Taj Mahal et faire disparaître la pollution atmosphérique d'un secteur assez vaste, empêchant ainsi l'érosion et la dégradation du marbre de ce monument. Autre illustration de cette affaire portée devant la Cour suprême en 1996 par une ONG de défense de l'environnement : celle-ci s'est fondée sur une décision antérieure de la Cour suprême dans une affaire dite « Affaire des habitants de l'estuaire du Vellar », pour laquelle la Cour avait statué que le principe de précaution était non seulement un principe de droit international, mais un principe de droit international coutumier. Elle a également déclaré le principe de développement durable principe de droit international coutumier parce que l'État n'avait pris aucune mesure, ni signé aucun traité pour les faire appliquer l'un et l'autre. En l'absence de législation contraire ou favorable, la Cour suprême a donc décidé de considérer ces deux principes comme des principes de droit international coutumier, se fondant sur le fait qu'ils avaient été énoncés dans de nombreuses conventions. Je suis personnellement en total désaccord avec ce jugement, parce que je le trouve juridiquement peu rigoureux. Quoi qu'il en soit, la Cour en a décidé ainsi. Dans les deux prochaines années, j'ai l'intention de faire casser ce jugement, mais pour l'instant, cette décision de 1995 de considérer le principe de précaution comme relevant du droit international coutumier est toujours en vigueur, et depuis lors, c'est le principe de développement durable qui s'applique dans le cas de la protection du Taj Mahal. L'ONG a soulevé une autre affaire, au titre de l'article 21 de la Constitution indienne, qui portait fondamentalement sur le droit à la vie. Dans l'affaire de l'estuaire du Vellar, la Cour avait étendu le droit à la vie au droit de vivre dans un environnement sain et sûr, si bien que l'extension du droit à la vie existe déjà depuis 1995. En 1996, dans une autre affaire, la Cour a donné droit à la requête, parce qu'en Inde, il est possible de saisir directement la Cour suprême sans passer par les autres tribunaux lorsqu'il a été porté atteinte à un droit fondamental.

Dans l'ancien système anglais, il existait une procédure d'ordonnance de requêtes qui permettait de saisir la Cour pour lui demander de trouver une solution, et elle choisissait parmi les cinq sortes d'assignation qu'elle était susceptible de délivrer. Elle a ainsi accepté la requête conformément à l'Article 32, appliqué l'Article 21 sur le droit à un environnement sain et sûr, puis elle a analysé la loi sur la pollution de l'air et les mécanismes qui y sont prévus. Certes, la loi en prévoyait mais ils n'étaient d'aucun secours dans l'affaire de la protection du Taj Mahal. La Cour a examiné l'étude archéologique de l'Inde et les règlements en vigueur, mais ils étaient inadéquats car ils ne pouvaient contraindre les 270 industries du voisinage à cesser leurs activités ou à fermer définitivement. La seule façon d'obtenir leur fermeture était d'invoquer le principe de précaution. La Cour a aussi mis en avant le développement durable pour affirmer que le Taj Mahal étant une attraction touristique, il était une industrie en soi. Elle a donc mis en balance les diverses industries

au regard du principe du développement durable et, ce faisant, elle a conclu que le Taj Mahal produisait, avec le tourisme, des recettes considérables et que, par conséquent, cette forme de développement primait sur l'autre. Elle a proposé directement aux autres industries de passer à une autre énergie que le charbon (il s'agissait de fonderies, d'industries du verre, de tanneries et d'industries chimiques qui utilisaient ce combustible comme moyen de fusion et autre, produisant de grosses quantités de gaz toxiques, très dommageables à un monument en marbre). Une raffinerie de pétrole, un peu plus éloignée du secteur, produisait tant de gaz nocif qu'il fallait s'en occuper également, et le cas a été traité à part. La Cour s'est penchée sur les deux affaires et a conçu un mécanisme par lequel ces industries seraient contraintes de passer du charbon au gaz. Elle a enjoint le Ministère de l'environnement de planter des arbres et le Ministère de l'industrie de proposer d'autres sites aux industries qui ne pouvaient changer d'énergie. Elle a demandé à l'Autorité chargée du développement industriel de fournir des terrains et des sites aménagés pour que l'industrie puisse se délocaliser. En réalité, la Cour a utilisé des mécanismes totalement différents pour sauver un site du patrimoine culturel, et c'est là que réside le problème principal. Souvent, les études archéologiques d'un pays qui ont trait au patrimoine mondial ne font pas l'objet d'une législation adéquate ; les lois sur l'environnement sont dévolues à un autre ministère ; elles sont censées résoudre un autre problème, si bien que les tribunaux ont trouvé une démarche novatrice. Les droits fondamentaux ou les droits de la personne humaine font partie intégrante des Constitutions, mais à moins de tous les mélanger, il n'y a aucun moyen de protéger les monuments par ce biais.

Que nous ayons des conventions internationales et qu'elles nous donnent des directives, est extrêmement intéressant, mais il est très important de comprendre que là s'achève le travail. L'UNESCO peut aider à identifier des sites du patrimoine mondial et donner des indications sur la façon de les protéger, mais sur le terrain, dans de nombreux pays en développement comme dans des pays développés, la réalité est qu'il n'existe pas de mécanisme approprié, et qu'il faut pour cela développer la recherche et mieux comprendre les choses. En outre, dans ce processus, il faut tenir compte des lois internationales sur l'environnement, ainsi que des conventions, parce que certaines ont été introduites dans les systèmes juridiques nationaux. Le plus gros problème que posent l'ensemble des lois sur l'environnement et cette forme de protection de la nature et du patrimoine culturel, vient du fait que toutes ces conventions sont nées de réactions à certains incidents. C'est pourquoi il existe un grand nombre de conventions. Nous ne sommes pas dans un contexte protecteur où il serait possible d'affirmer précisément quelle sera notre politique, quelle sera notre stratégie. C'est pourquoi nous rencontrons des difficultés pour mettre en application bon nombre de ces conventions au niveau national.

Le critère de l'intégrité dans la sélection des éléments du patrimoine mondial

Zilan WANG*

Assistant chercheur au Département d'anthropologie sociale, Université de Cambridge

Tous les biens chinois inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial contribuent à l'activité économique, notamment dans le secteur du tourisme. L'exploitation économique de ces biens reflète à la fois la détermination de la Chine à développer son économie, et l'influence des traditions politiques et culturelles sur la société chinoise moderne. Les reportages que les médias chinois consacrent au Patrimoine mondial assurent la notoriété des biens dont il se compose. Comme la plupart de ces biens ont une valeur touristique, leur notoriété convient parfaitement à l'industrie touristique, dans laquelle les projets de mise en valeur des différents sites sont généralement conçus en fonction de leur notoriété et consistent principalement à exploiter le potentiel économique lié à cette notoriété. Le tourisme centré sur le Patrimoine mondial joue désormais un rôle déterminant dans l'industrie touristique chinoise. Il influence profondément le système de classement et d'évaluation en vigueur dans cette industrie, et contribue largement à la préservation et à la mise en valeur durable des ressources touristiques. Il ne fait aucun doute que l'industrie touristique chinoise tire d'énormes profits des activités économiques et culturelles centrées sur ce type de ressources valorisé par la notoriété.

Les reportages consacrés au Patrimoine mondial exercent aussi une profonde influence sur les organismes administratifs de l'Etat chinois et sur les établissements d'enseignement et de recherche qui en dépendent. L'intérêt pour le Patrimoine mondial suscité par la dynamique administrative et largement entretenu par les milieux de l'enseignement et de la recherche donne lieu à d'énormes investissements de ressources humaines et matérielles. Des organismes gouvernementaux et des établissements d'enseignement et de recherche ont ainsi pu mener à bien une série de projets relatifs au Patrimoine mondial. La plupart des sites chinois appartenant au Patrimoine mondial étaient déjà célèbres pour leur caractère spectaculaire ou leur importance historique. Depuis leur inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, beaucoup de fonctionnaires de l'Etat chinois et de chercheurs spécialisés dans les domaines concernés considèrent que ces sites sont très importants pour le développement culturel et économique, et notamment pour le développement de l'économie urbaine. Ils pensent que l'idée sublime de patrimoine mondial peut conférer une réputation exceptionnelle aux villes qui possèdent ces biens, que ceux-ci peuvent devenir les nouveaux symboles des villes qui les possèdent, et témoigner de la bonne administration des autorités locales, ce qui permettra aux villes de nourrir de nouveaux espoirs, de concevoir de nouveaux projets, d'attirer de nouveaux investissements et de poursuivre leur développement économique. Les projets d'aménagement menés par les autorités locales englobent par conséquent presque tous les sites naturels ou historiques susceptibles de faire partie du Patrimoine mondial, et l'on a investi énormément d'argent et de réflexion dans les campagnes médiatiques destinées à faire connaître ces sites au public. Le gouvernement et les milieux de l'enseignement et de la recherche accordent manifestement une importance décisive aux demandes d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial.

Les organismes administratifs responsables des biens chinois appartenant au Patrimoine mondial ont pris une série de mesures très importantes afin que ces biens remplissent les conditions fondamentales nécessaires pour faire partie du Patrimoine mondial, qui, aux termes de l'Article 1^{er} de la Convention sur le Patrimoine mondial, se compose de biens naturels ou culturels dotés d'« une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique,

ethnologique ou anthropologique ». D'autre part, encouragé par la communauté internationale qui a reconnu ses efforts pour préserver le Patrimoine mondial en Chine, le gouvernement chinois porte une attention redoublée à la protection et à la mise en valeur des biens inscrits.

Cependant la protection, la gestion et l'exploitation touristique des biens chinois appartenant au Patrimoine mondial rencontrent indéniablement de nombreux problèmes qui résultent de l'idéologie politique et du système administratif en vigueur au niveau local dans la Chine moderne, et notamment du fait que les textes de loi ne sont pas appliqués à la lettre au niveau local. Voici quelques exemples récents de ce genre de problèmes. La salle principale du temple taoïste Yu Zhen Gong, construit en 1412-1417 de l'ère chrétienne et situé dans l'Ancien Complexe architectural des monts Wudang (inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en 1994), dans la province de Hubei, a brûlé en 2002 à cause d'un court-circuit dans l'installation électrique après avoir été louée à une école privée d'arts martiaux (1) (on peut voir le Yu Zhen Gong dans un film (2) et sur des photos (3)). Un autre édifice de ce complexe, le Fu Zhen Guan, a été transformé en hôtel de luxe (4). La fermeture, puis la réouverture du premier ascenseur panoramique du Parc naturel et historique de Wulingyuan (inscrit en 1992), dans la province de Hunan, ont suscité un débat passionné; deux autres ascenseurs ont été installés par la suite (5). Le projet de construction d'un barrage en amont du Réseau d'irrigation de Dujiangyan (inscrit en 2000), dans la province de Sichuan, fournit un autre exemple.

D'autres biens, qui ne sont pas inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial, mais dont l'inscription pourrait être demandée dans l'avenir, connaissent des problèmes similaires. On a critiqué l'« atmosphère occidentale » des cafés de la circonscription de Nanxun, dans la province de Zhejiang. De même, Zhou Zhuang, dans la province de Jiangsu, ne fait plus partie des destinations proposées par les agences de voyage parce qu'il y règne « une ambiance exagérément commerciale » (6). La controverse la plus récente, en ce qui concerne les biens de cette catégorie, porte sur le projet de colmatage du fond du lac du Yuan Ming Yuan, ancien jardin impérial de Beijing datant de la dynastie des Qing (7).

La Chine possède de nombreux biens culturels matériels ou immatériels qui sont tout à fait susceptibles de faire un jour partie du Patrimoine mondial; et les régions reculées du pays contiennent de nombreux sites naturels bien conservés. Mais la protection, la gestion et la mise en valeur des biens chinois appartenant au Patrimoine mondial posent de sérieux problèmes imputables 1) à certains défauts de l'idéologie politique et de l'administration locales; 2) au rythme effréné du développement économique de la Chine; 3) à la conception que les Chinois se font communément de la préservation du patrimoine culturel et naturel.

Dans le cas des biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial comme dans celui de tous les autres sites naturels ou historiques de la Chine, le tourisme est considéré comme l'activité qui permet de tirer le plus grand profit possible du patrimoine. Cette conception, jointe aux défauts d'une idéologie et d'une méthode courantes dans les pays en développement, est à l'origine des erreurs et des excès qui caractérisent l'exploitation touristique du Patrimoine mondial en Chine. Sous l'effet de cette stratégie de développement, les biens appartenant au Patrimoine mondial s'artificialisent, se commercialisent et s'urbanisent. Ces tendances ont elles-mêmes pour effet de détériorer gravement les écosystèmes naturels ou culturels qui entourent ces biens, et d'en réduire considérablement la valeur naturelle, esthétique et spirituelle. Devant cette situation, le directeur du Centre de recherche sur le Patrimoine mondial de l'Université de Beijing, M. Xie Ning Gao, a demandé au gouvernement chinois d'adopter une « loi pour la préservation du Patrimoine mondial ». L'adoption d'une telle loi devrait, selon lui, faciliter l'optimisation du système de gestion du Patrimoine mondial (8).

Nous avons effectué une série d'enquêtes sur l'évaluation, la préservation et l'exploitation touristique des biens chinois inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial. Nous avons collaboré avec d'autres chercheurs de l'Université de Wuhan (9) à un vaste projet de préservation des monts Wudang, qui consistait notamment à établir un plan directeur pour l'exploitation touristique de

cette région. Nous avons aussi participé à l'élaboration des décisions concernant le projet de préservation du Xian Ling de Zhongxiang (province de Hubei), qui fait partie des Tombes impériales des dynasties Ming et Qing (inscrites sur la Liste du Patrimoine mondial en 2000, 2003 et 2004). Dans le cadre d'autres projets de recherche sur les biens chinois appartenant au Patrimoine mondial, nous avons recensé et analysé différentes situations dans lesquelles la pratique administrative contrevient aux principes de la Convention sur le Patrimoine mondial. A la suite de nos recherches, nous avons publié plusieurs articles spécialisés où nous examinons un ensemble de questions liées entre elles (10).

Ces articles portent principalement sur les critères de l'authenticité et de l'intégrité que les biens doivent remplir pour faire partie du Patrimoine mondial. Nous avons accordé une attention particulière au critère de l'intégrité. Nous avons tiré de nos enquêtes et de nos analyses la conclusion que le problème essentiel, qui se pose dans le cas de tous les biens chinois appartenant au Patrimoine mondial, vient de l'interprétation, de l'évaluation et de l'application du critère de l'intégrité.

L'intégrité présente deux aspects indissociables: c'est à la fois l'intégrité de l'élément du patrimoine et celle de son cadre spatial. Il faut aussi tenir compte de l'écosystème qui a produit et conservé cet élément. Du fait de l'activité humaine, qui les soumet à diverses interventions au cours de l'histoire, il semble que les éléments du patrimoine ne puissent jamais rester absolument intacts. Suivant la Convention sur le Patrimoine mondial, les pays doivent s'efforcer de préserver ce qui reste de l'état originel des éléments du patrimoine. Cela veut dire, à notre avis, que les éléments anciens du patrimoine protégé par la Convention doivent idéalement rester dans le même état qu'avant la période de la révolution industrielle. Les éléments du patrimoine chinois qui ont survécu à la révolution industrielle, à la Seconde Guerre mondiale et surtout aux ravages de la Révolution culturelle (1966-1976), doivent autant que possible conserver leur état originel; et si l'on effectue des « restaurations écologiques », il faut procéder avec prudence après une enquête et une évaluation scientifiques suffisamment approfondies. L'expression « état originel » se réfère à la fois aux éléments du patrimoine, à leur cadre spatial et aux écosystèmes qui englobent les éléments et leur cadre spatial. L'état originel de ces trois aspects du patrimoine a été mieux préservé dans les pays non développés, ainsi que dans les pays développés où le post-modernisme est l'idéologie dominante. Les mesures de préservation sont beaucoup plus difficiles à appliquer en Chine et dans les autres pays d'Asie orientale qui ont des systèmes administratifs traditionnels. Les projets de préservation des biens chinois qui appartiennent déjà ou qui pourraient appartenir un jour au Patrimoine mondial, mettent l'accent sur ces biens eux-mêmes, mais négligent largement leur cadre spatial et leur écosystème. Cette pratique a très souvent pour effet de favoriser la dégradation des éléments du patrimoine, de leur faire perdre leur authenticité et d'encourager la contrefaçon. La tâche la plus difficile du Comité de l'UNESCO pour la protection du patrimoine consiste précisément à lutter contre ces phénomènes.

Les conseils que le Comité donne depuis quelques années aux responsables chinois portent essentiellement eux aussi sur l'authenticité et l'intégrité des éléments du patrimoine. Le Comité note l'importance du cadre spatial et de l'écosystème, mais il ne dispense pas de conseils détaillés à leur sujet. Intervenir en profondeur sur la base de principes scientifiques paraît impossible à cause des traditions politiques et économiques de la Chine, qui sont précisément responsables de la détérioration de l'état originel du patrimoine. Plusieurs considérations entrent ici en ligne de compte: 1) la définition du concept général d'intégrité; 2) le point de vue international sur des traditions politiques et culturelles « typiquement chinoises »; 3) la critique des jugements de valeur et le choix ou le rejet du consensus. Nous pensons qu'il faut chercher l'origine historique du problème dans la culture chinoise traditionnelle, mais que cette culture peut aussi fournir des valeurs positives, universellement reconnues.

Nous voudrions évoquer ici la théorie du *fengshui* pour l'appliquer aux questions de l'orientation et de l'intégrité.

On trouve dans les ouvrages classiques de la Chine ancienne des concepts relatifs à l'intégrité des paysages et aux écosystèmes. Le *Li Ji Yue Ling*, écrit au III^e siècle avant l'ère chrétienne, contient des idées claires sur les écosystèmes naturels et sur les règlements administratifs qu'il convient de leur appliquer (11). Le grand théoricien des beaux-arts et de l'écologie Guo Xi s'appuie sur la conception des écosystèmes exposée dans le *Li Ji Yue Ling* et sur la conception de l'environnement élaborée à partir du III^e siècle avant l'ère chrétienne par le *fengshui*, pour proposer une théorie des « complexes organiques naturels » dans laquelle la nature, l'humanité et les productions de l'humanité forment un ensemble harmonieux (12). Cette théorie affirme, plus précisément, que les montagnes, les eaux, le *qi* (équivalent de l'air), les plantes, les animaux, les activités humaines de production et d'entretien, les constructions urbaines et rurales font tous partie d'un même système vivant, naturel, harmonieux, pacifique et stable. L'existence de chacun des éléments du système dépend de celle des autres; ils sont unis par des relations externes d'ordre spatial qui définissent la perception visuelle des paysages, et par des relations internes d'ordre logique qui définissent la dynamique du système vivant.

La théorie des « complexes organiques naturels » et le modèle écologique du paysage proposés par Guo Xi sont à la fois, nous semble-t-il, « typiquement chinois » et acceptables pour la communauté mondiale, comme en témoigne l'exemple des palais impériaux des dynasties Ming et Qing situés à Beijing (inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial en 1987). Suivant la théorie de Guo Xi, le mont Xi, situé à la jonction de deux chaînes de montagnes (les Yanshan et les Taihang), est à la fois, sur le plan esthétique, la montagne d'angle dans l'espace visible des palais et, sur le plan logique, l'« artère du dragon » dans la configuration des éléments du *fengshui* propre à cette région. C'est, dans la culture chinoise, le symbole d'une nation et d'un territoire; il symbolise la région de Beijing et l'importance stratégique de l'emplacement occupé par la capitale; c'est une montagne « sur laquelle on peut faire fond ». Sur le plan de la perception visuelle des paysages, le mont Xi doit être visible de Beijing; c'est d'autre part un élément géographique essentiel de la configuration écologique de la capitale (13). Ces relations internes et externes définissent la véritable *intégrité* des palais en tant qu'éléments du Patrimoine mondial.

Nous avons constaté que la plupart des ensembles architecturaux et des sites naturels (ordinaires ou exceptionnels) de la Chine ont été aménagés au cours des siècles suivant les principes du *fengshui*. La décision de préserver aujourd'hui le patrimoine chinois sur la base de ces principes serait donc raisonnable et acceptable (14). Autant que nous sachions, le Comité du Patrimoine mondial n'a pas relevé cet aspect de la question. Nous avons examiné plusieurs cas de ce genre dans nos articles précédents, et nous avons proposé que la définition du Patrimoine mondial et le champ d'application des mesures de protection soient élargis. Nous espérons que l'action du Comité du Patrimoine mondial ira désormais dans ce sens.

Nous pensons que la théorie du paysage comme « complexe organique naturel » proposée par Guo Xi présente un intérêt général pour l'humanité et un intérêt particulier en ce qui concerne la protection et la mise en valeur durable du Patrimoine mondial.

Remerciements

Nous voudrions remercier le Cambridge Oversea Trust et la Firebird Foundation pour leur aide financière.

* Texte préparé avec Keling WANG, Ecole d'histoire de l'Université de Wuhan (République populaire de Chine) et Xun LIU, Linacre College, Université d'Oxford (Royaume-Uni)

- 1) http://news.xinhuanet.com/newscenter/2003-01/24/content_706862.htm
- 2) <rtsp://202.108.119.176/tvzb/shehui/shehui2003012401.rm>
- 3) http://big5.xinhuanet.com/gate/big5/news.xinhuanet.com/newscenter/2003-03/09/content_766677.htm
- 4) "Shi Dai Chao", 2004, vol 6.
- 5) "China tourism newspaper", 13 avril 2005, Beijing.
- 6) "China tourism newspaper", 1er avril /2005, Beijing.
- 7) "China tourism newspaper", 8 avril 2005, 18 avril 2005, 27 mai 2005, Beijing.
- 8) "China tourism newspaper", 19 mai 2004, Beijing.
- 9) La plupart de ces chercheurs sont rattachés au Centre de planification et d'étude du tourisme de l'Université de Wuhan.
- 10) Zilan Wang & Keling Wang, *On the Traditional Religionary Sceneries in Famous Mountain Scenery Tourism of China*, Actes de la deuxième Conférence CHRIE Asie-Pacifique et de la sixième Conférence biennale sur le tourisme en Asie, 27-29 mai, 2004, Phuket, Thaïlande; Zilan Wang, Zhongyan Liu & Keling Wang, *Convention & Exposition Tourism In Wuhan, China: From the Viewpoint of Landscape Ecology*, Actes du Sommet Convention & Exposition 2003, Hong-Kong, Chine, 29-31 août 2003 (Prix de la meilleure communication); Keling Wang & Zhongyan Liu, Case Study on Imperial Tombs of the Ming and Qing Dynasties, *International Journal of Tourism Sciences*, 2003.1.
- 11) Li Ji Yue Ling, "Shi San Jing Zhu Shu", Zhong Hua Shu Ju, 1980, P1361-1387, Beijing.
- 12) Guoxi & Guosi, Lin Quan Gao Zhi dynastie Song Song Ren Hua Lun Zhiting Xiong (dir.), Hunan Art Press, 2000, P1-61, Changsha, Chine.
- 13) Takes the pulse for Beijing according to Fengshui, Zenglu Han, China National Geography, 2006, vol 1, P80, Beijing.
- 14) Fengshui, the Chinese idea of environment, Peilin Liu, Shanghai Sanlian Press, 1995, P204, Shanghai.

Des origines à la maturité – L'histoire de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO

Sarah M. Titchen *

Docteur en philosophie, Université nationale d'Australie, Canberra

Le principe qui fonde la *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*¹ (la *Convention sur le patrimoine mondial*) de 1972 est la coopération internationale pour la conservation. On peut à cet égard faire remonter en partie les origines conceptuelles de la Convention au travail effectué dans les années 1920 et 1930 par la Société des Nations et son Institut international pour la coopération internationale, et à la promotion de l'idée d'un patrimoine commun de l'humanité digne d'être conservé grâce à la coopération internationale (Titchen, 1995, p. 12-34).

La *Convention du patrimoine mondial* prend ensuite, après 1948, progressivement corps à partir des débats que consacre l'UNESCO à la création d'un fonds international pour la préservation et la restauration des monuments « d'importance mondiale » et plus tard, « de valeur et d'intérêt universels » (Titchen, 1995, p. 37-49), ainsi que de l'idée d'un « World Heritage Trust » (Fondation du patrimoine mondial) « pour l'identification, l'aménagement et la gestion des plus beaux lieux, paysages et sites historiques », née en 1965 dans le cadre d'une conférence de la Maison Blanche sur la coopération internationale, et ultérieurement érigée en politique officielle des États-Unis d'Amérique par le Président Nixon en 1971 (Batisse et Bolla, 2005, et Titchen, 1995, p. 52-53 et 61-62).

Au cours de la phase préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, qui s'est tenue à Stockholm en juin 1972, le concept naissant de patrimoine mondial a été inclus dans des avant-projets distincts de convention élaborés par l'UNESCO (pour le patrimoine culturel), l'UICN² (qui s'intéressait essentiellement à la préservation du patrimoine naturel) et les États-Unis d'Amérique (qui défendaient l'idée d'une Fondation (« Trust ») pour le patrimoine culturel et naturel) (Titchen, 1995, p. 52-63). Suite à la réunion d'un comité spécial d'experts gouvernementaux convoquée par l'UNESCO en avril 1972, un avant-projet de convention unique a été élaboré, discuté plus avant, révisé et finalement adopté par la Conférence générale de l'UNESCO à sa dix-septième session en novembre 1972 (Batisse et Bolla, 2005, et Titchen, 1995, p. 65-69).

Aujourd'hui, la *Convention du patrimoine mondial* demeure un instrument international unique en son genre, de par l'attention qu'elle porte à la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel³.

Outre des biens culturels et naturels, la Liste du patrimoine mondial comprend des biens dits mixtes (ayant une valeur exceptionnelle à la fois culturelle et naturelle⁴). De surcroît, depuis 1992, date à laquelle il a estimé que la définition du patrimoine culturel figurant dans la *Convention* englobait « les œuvres conjuguées de l'homme et de la nature », le Comité du patrimoine mondial a inscrit sur la Liste du patrimoine mondial plus de 30 paysages culturels de valeur universelle exceptionnelle qui témoignent d'une interaction remarquable entre la population et l'environnement (von Droste et alii, 1995, Fowler, 2003, et UNESCO, 2003).

Pour affirmer encore sa volonté de faire en sorte que le patrimoine culturel et le patrimoine naturel bénéficient également de la mise en œuvre de la *Convention*, et de reconnaître les liens exceptionnels entre les hommes et l'environnement (voir von Droste et alii, 1998), le Comité du patrimoine mondial a récemment fusionné deux séries de critères d'évaluation (l'une pour le

patrimoine culturel, l'autre pour le patrimoine naturel) en une seule. De plus, il a décidé que tous les biens proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial devaient répondre aux conditions d'intégrité (UNESCO, 2 février 2005 : paragraphe 87), alors qu'auparavant, ces conditions ne s'appliquaient qu'aux biens du patrimoine naturel. Ces innovations récentes renforcent encore le souci d'assurer la protection du patrimoine culturel aussi bien que naturel qui fait l'originalité de la Convention, et l'importance accordée aux interactions de caractère exceptionnel entre les hommes et l'environnement. Reste à savoir quel effet elles auront sur la façon dont la *Convention* assure la protection du patrimoine, culturel et naturel, de valeur exceptionnelle dans toute sa diversité.

L'autre trait distinctif de la *Convention du patrimoine mondial* est l'accent qu'elle met sur la notion de « valeur universelle exceptionnelle » (Titchen, 1995, et Titchen, 1996). Néanmoins, bien qu'une définition de cette notion ait récemment été intégrée dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*⁵, la signification et de l'application de ce concept continuent de susciter un débat (voir par exemple UNESCO, 15 juin 2005), au cœur duquel figure le souci de maintenir un seuil de valeur adéquat pour la sélection des biens du patrimoine mondial, afin de préserver la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial en tant que liste des biens les plus remarquables du patrimoine mondial. Christina Cameron a récemment déclaré :

« L'interprétation de la « valeur universelle exceptionnelle » pour les sites culturels et naturels continuera de dériver vers la définition d'« exemple représentatif des meilleurs ». Il est trop tard pour limiter la Liste aux « meilleurs d'entre les meilleurs ». Cette approche offre des avantages économiques et de développement durable aux pays membres et favorise la fierté nationale et l'identité culturelle. ... On ne peut qu'espérer que, dans le contexte de la définition d'« exemple représentatif des meilleurs », les Organisations consultatives et le Comité réussissent à maintenir des critères suffisamment rigoureux pour préserver le prestige de la Liste du patrimoine mondial (Cameron, 2005, p. 6-7).

Une autre préoccupation tout aussi importante est de veiller à ce que la conservation des biens du patrimoine mondial réponde aux normes les plus élevées possibles et que « la protection et la gestion des biens du patrimoine mondial garantissent que la valeur universelle exceptionnelle, les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité définies lors de l'inscription soient maintenues ou améliorées à l'avenir » (UNESCO, 2005 : paragraphe 96). C'est pour cette raison que, dans une révision récente des *Orientations*, le Comité du patrimoine mondial a décidé qu'une déclaration de valeur universelle exceptionnelle⁶ (approuvée par le Comité au moment de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial) servirait de base pour la protection et la gestion futures du bien.

Cette innovation considérable, qui reflète les tendances à l'œuvre dans d'autres domaines de la conservation internationale⁷, pourrait constituer la base d'un examen plus systématique et rigoureux de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial dans les années à venir. Dans l'idéal, elle pourrait également déboucher sur une amélioration globale de la conservation de ces biens dans le monde entier. Elle fera aussi peser de nouvelles exigences sur le système de conservation du patrimoine mondial, un travail supplémentaire s'imposant en matière d'élaboration, de diffusion et de mise en pratique des principes et des normes de gestion et de protection que requièrent des biens de « valeur universelle exceptionnelle ».

Références

Batiste, Michel et Bolla, Gérard, 2005, *L'invention du « patrimoine mondial »*. Les Cahiers d'histoire. Regard sur l'action de l'UNESCO par des acteurs et des témoins. Cahier n°2. Les Cahiers du club histoire. Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO.

Cameron, Christina, 2005, Évolution de l'application du concept de « valeur universelle exceptionnelle » au patrimoine culturel et naturel, in *Point 9 de l'ordre du jour provisoire* :

Évaluation des conclusions et recommandations de la réunion spéciale d'experts (Kazan, Fédération de Russie, 6-9 avril 2005) établie par la décision 28 COM 13.1. INF.9B : Discours-programme de Mme Christina Cameron et présentations du Centre du patrimoine mondial et des organisations consultatives. Comité du patrimoine mondial, Vingt-neuvième session, Durban, Afrique du Sud, 10-17 juillet 2005. WHC-05/29.COM/INF.9B.

Fowler, P. J., 2003, *World Heritage Cultural Landscapes, 1992-2002*. Cahiers du patrimoine mondial, Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial, Paris, France.

Getty Conservation Institute, 2001, *Values and Site Management: New Case Studies*, in *Newsletter* 16.2 (été 2001).

Titchen, Sarah M., 1995, *On the construction of outstanding universal value. UNESCO's World Heritage Convention (Convention concerning the protection of the world cultural and natural heritage, 1972) and the identification and assessment of cultural places for inclusion in the World Heritage List*. Thèse de doctorat non publiée, Université nationale australienne, Canberra, Australie.

Titchen, Sarah M., 1996, On the construction of « outstanding universal value ». Some comments on the implementation of the 1972 UNESCO World Heritage Convention, in *Conservation and Management of Archaeological Sites*, 1(4): 235-242.

UNESCO, 1972, *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa dix-septième session.

UNESCO, 2003, *Cultural Landscapes: the Challenges of Conservation*. World Heritage 2002, Shared Legacy, Common Responsibility, Associated Workshops, 11-12 novembre 2002, Ferrare - Italie. Cahiers du patrimoine mondial n° 7. Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial, Paris, France.

UNESCO, 2 février 2005, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*. Comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. WHC. 05/2.

UNESCO, 15 juin 2005, *Point 9 de l'ordre du jour provisoire : Évaluation des conclusions et recommandations de la réunion spéciale d'experts (Kazan, Fédération de Russie, 6-9 avril 2005) établie par la décision 28 COM 13.1*. Comité du patrimoine mondial, Vingt-neuvième session, Durban, Afrique du Sud, 10-17 juillet 2005. WHC-05/29 COM/9.

Von Droste, B., Plachter, H., Rössler, M., et Titchen, S., (dir. publ.), *Cultural Landscapes of Universal Value. Components of a Global Strategy*. Iena, Fischer Verlag.

Von Droste, B., Rössler, M., et Titchen, S. (dir. publ.), 1999 *Linking Nature and Culture ... Report of the Global Strategy Natural and Cultural Heritage Expert Meeting, Amsterdam, Pays-Bas, 25 - 29 mars 1998*. Paris/La Haye, UNESCO/Ministère des affaires étrangères/Ministère de l'éducation, de la science et de la culture.

* Sarah Titchen avait préparée cette contribution pour le colloque mais n'a pas pu venir la présenter

¹ Au 28 octobre 2005, la Convention du patrimoine mondial comptait 180 États parties.

² Alors appelée Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, aujourd'hui connue sous le nom d'Union mondiale pour la nature.

³ Le patrimoine culturel et le patrimoine naturel sont définis respectivement aux articles 1 et 2 de la Convention.

⁴ La Liste du patrimoine mondial comporte 812 biens (628 biens culturels, 160 biens naturels et 24 biens mixtes) dans 137 États parties.

⁵ « 49. La valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. À ce titre, la protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance pour la communauté internationale toute entière. Le Comité définit les

critères pour l'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial. » (UNESCO, 2 février 2005 : paragraphe 49).

⁶ « **155.** La déclaration de valeur universelle exceptionnelle doit comprendre un résumé de la décision du Comité certifiant que le bien a une valeur universelle exceptionnelle, identifiant les critères selon lesquels le bien a été inscrit, comprenant les évaluations des conditions d'intégrité et/ou d'authenticité et les mesures en vigueur pour la protection et la gestion. La déclaration de valeur universelle sera la base pour la protection et la gestion future du bien. » (UNESCO, 2 février 2005 : paragraphe 155).

⁷ Voir par exemple les recherches sur les valeurs du patrimoine menées par le Getty Conservation Institute. (« ... la gestion fondée sur les valeurs procède d'une vision globale du site, et son objectif est toujours la conservation et la diffusion des valeurs qui confère son importance au site. Le processus de gestion, qui commence par un examen des valeurs attribuées au site, est mené à bien au moyen de consultations avec les interlocuteurs sur le site. Une fois ces valeurs établies, le but de la gestion devient la prise de décisions et des mesures propres à assurer la conservation. » (Getty Conservation Institute, 2001).



La coopération internationale en action

Table ronde 7

La responsabilité sociale des sciences

« Les États signataires de cette Convention, résolus à assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation, la libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances, décident de développer et de multiplier les relations entre leurs peuples en vue de se mieux comprendre et d'acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives. »

Préambule de l'Acte constitutif

Jeudi 17 novembre 2005

Introduction

Amel Aouij Mrad

Présidente de la table ronde, Professeur de droit public, Université de droit et de sciences politiques, Tunis

L'intitulé même de cette table ronde est lourd de significations et d'implications.

- D'abord il implique que la science constitue un prisme de choix pour la coopération internationale;
- Ensuite, que cette coopération scientifique a des effets de retour (de feed back) sur la société internationale et sur les composantes nationales de celle-ci;
- Enfin, que l'UNESCO est responsable, sur le long terme, de cette double mission de promotion et d'encadrement de la science.

Déjà nous découvrons l'importance et l'immensité des termes utilisés et qui ne peuvent que nous inciter à un bref retour en arrière pour retracer les racines profondes de cette mission scientifique de l'UNESCO, qui nous amène à en évaluer le chemin parcouru après ses soixante années d'existence.

Premier point: L'UNESCO et les sciences, les données de base

Il n'est pas utile de s'attarder sur les facteurs ayant amené à rajouter le "S" de l'UNESCO. Nul n'ignore qu'un homme, Joseph Needham (médaille d'or Albert Einstein de l'UNESCO en 1994), biochimiste britannique, fut dès 1943 conscient du rôle que pouvait jouer la coopération scientifique internationale et il ne lui fallut pas longtemps pour convaincre tant la communauté scientifique que les milieux politiques à inclure le "S" dans le sigle de ce qui n'était encore que l'UNESCO. Dans le même ordre d'idées, ce fut sur l'insistance de la délégation américaine lors de la conférence de Londres qui devait aboutir à la signature de la convention constituant cette organisation (16 novembre 1945) que la référence explicite à la science fut introduite. La science est donc, dès l'origine (et même avant, aux sources profondes de l'émergence de l'UNESCO, tel qu'à Chapultepec en 1945 pour encourager notamment la "coopération morale" entre les nations (Gonidec, F., Un nouveau service public international: l'UNESCO. RGDIP 1948, 163 et s.) un point nodal de son action. Réaction et prévention contre l'émergence de blocs culturels (Huxley J., Rapport à la conférence générale de l'UNESCO, 18 novembre 1946), contre le "féodalisme interétatique" (Scelle, G., manuel, 1943, 725), contre le nationalisme d'idées (Zarb, A.H., 1980, 31).

En cela, elle ne faillit pas à la mission qui lui fut confiée et que mirent sur les rails ses premiers directeurs généraux (Huxley, J., précité, notamment). Elle donna au terme de "science" celui que lui donna Prométhée dans son mythe ou encore Platon dans le dialogue Protagoras: il s'agit d'acquérir des connaissances, de comprendre le pourquoi des choses. Nous découvrirons par la suite que cet élément seul, c'est à dire sans son pendant moral est insuffisant et même dangereux. En cela, les illustrations de ses implications et de ses engagements font légion: commission océanographique intergouvernementale (COI), programme hydrologique international (PHI), programme L'Homme et la biosphère (MAB), Rapport mondial sur le développement des ressources en eau, programme Energie renouvelable (WSP), Programme international de corrélation géologique (PIGC)... pour ne citer que les instruments institutionnalisés et sans parler des conférences et autres formes de coopérations scientifiques en constituent une la démonstration irréfutable.

Mais, telle que posée par Socrate la question nous taraude: peut-il y avoir science sans conscience? Peut-on apprendre sans comprendre, sans évaluer, sans limiter? Certes pas

car "la science se fixe pour objectif l'approche du vrai, ou du moins du plausible, ce qui est insuffisant pour engendrer des valeurs et fixer les règles de la conduite bonne" (Kahn, A., *Et l'homme dans tout ça?* 2004,104). Et c'est là que s'impose le rôle moral de l'UNESCO, qui donna tant d'élévation à sa mission scientifique.

Deuxième point: L'UNESCO et l'éthique, les données nouvelles

Dès l'origine, il était connu de tous – et on se plaisait à le répéter – que l'UNESCO était "la conscience de l'ONU", qu'elle en représentait l'élément moral, le "bras intellectuel" (A. Fagot-Largeaux: Discours à la 8^{ème} session du CIB, Rapport des actes, volume 1, 93) – ne doit-elle pas favoriser la compréhension entre les peuples, les aider à prendre conscience des valeurs culturelles et leur permettre de jouir des avantages de la science et de la technique moderne? Ses attributions ne sont donc pas simplement techniques mais se focalisent sur les droits de l'homme, et elle a de ce fait un rôle profondément ancré dans la défense de certains principes et valeurs humanistes. Or, entre morale et éthique, il n'y a qu'un pas à franchir : la seconde n'est-elle pas, au niveau de la conscience de la connaissance, la mise en pratique continue et quotidienne de certaines valeurs morales universellement considérées comme bonnes?

"L'éthique est la science de la responsabilité" (Federico Mayor, Discours prononcé lors de la première session du CIB, Actes 1994, 73); Un lien profond existant également entre l'éthique et l'UNESCO dont l'action est d'abord éthique du fait des droits de l'homme qu'elle promeut; elle est éthique à cause des choix qu'elle est appelée à effectuer et elle doit être éthique du fait de ses implications. De là découle, naturellement, la responsabilité sociale de l'UNESCO en matière de science. Cette organisation doit suivre, d'une manière générale, une certaine ligne de conduite, neutre par rapport à ses composantes nationales et justifiée, ce qui n'est pas toujours chose aisée; d'une manière plus ponctuelle, elle a une profonde responsabilité éthique à l'égard des pays sous-développés qui peinent à suivre en matière de développement technologique.

"Indépendamment même de l'actualité brûlante des questions éthiques relatives aux avancées des sciences de la vie et de leurs applications, la profondeur et l'extension de leurs racines dans les fonds culturels, philosophiques et religieux des diverses communautés humaines justifient que l'UNESCO, qui seule intègre les sciences sociales et humaines à ses domaines de compétence, fidèle à sa vocation éthique (...)" (Source: UNESCO: "Vers une déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique", site Web de l'UNESCO).

C'est ainsi que, peu à peu, cette mission s'imposa pour aboutir, dès le début des années 70 à l'émergence et au développement d'une variante de l'éthique, la dépassant même, puisque dépassant le simple rapport de l'Homme à la Science et s'intéressant aux rapports entre l'homme et la nature dans toute sa diversité (Mayor, F., Discours introductif lors de l'installation du C.I.B., précité, p.72). La bioéthique était née, des peurs légitimes parfois provenant des chercheurs et des scientifiques eux-mêmes des limites vertigineuses de la connaissance qu'ils étaient en train de franchir avec les découvertes génétiques rapides et multiples. (" La bioéthique est née d'une interrogation quant à l'influence du développement de la biologie moléculaire sur le devenir de l'homme". F. Mayor, discours précité). Elle apparut comme seule réponse possible aux lancinantes questions des chercheurs et des scientifiques placés devant l'incroyable possible qui s'offrait à leurs yeux. Il apparaissait bien que les textes déjà existants en matière de bioéthique (Déclaration universelle des droits de l'homme, Déclaration d'Helsinki, principes directeurs du CIOMS...) ne suffisaient plus. "Les avancées technoscientifiques engageant le destin de notre espèce se sont multipliées (...) et en même temps, on admet plus facilement que nous n'avons pas une éthique universelle" (Fagot-Largeaux, A., Travaux de la 8^{ème} session du CIB, vol.1, p.93). Tout naturellement, du fait de la dimension éminemment culturelle des questions de bioéthique, se mit en place en son sein en 1993 sur proposition de son Directeur général, Monsieur Federico Mayor, le Comité International de Bioéthique. Il concrétisait les recherches induites et parrainées par

elle depuis plus de vingt ans (voir F. Gros: "Regards sur la biologie humaine". Ce faisant, l'UNESCO devenait, dans le domaine des sciences couvert par le "S" de son acronyme, réellement conséquent à l'égard de sa mission. Car elle se faisait "l'écho de l'ensemble des préoccupations éthiques émanant des instances les plus diverses" (F. Mayor, *ibid*). Ces questions éthiques nouvelles sont, pour les plus importantes: la brevetabilité de séquences du génome, le dépistage et tests génétiques, la thérapie génique.

C'est balisée par ces soucis et ces buts de profonds questionnements que fut entamée l'activité du CIB, concrétisée par trois instruments essentiels: la Déclaration relative au génome humain (1997), la Déclaration relative aux données génétiques (2003), et la déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique (2005). C'est d'ailleurs relativement à ce troisième texte que l'aspect fondamental de la mission bioéthique de ce comité, expression d'un débat interculturel, apparaît avec le plus d'éclat, à côté de la mise sur pied du COMEST (Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies).

Excès d'ambition ou prédestination? Cette élaboration se situe à notre sens dans la droite ligne des raisons ayant suscité sa création puisque la "bioéthique encourage les sciences à se développer dans un esprit de recherche du bien universel" (Kanovitch, B., 2002, p.5). Elle transcende les diversités culturelles et met en forme de grands principes (tels celui de la dignité de l'homme) qui se retrouvent dans toutes les cultures et toutes les religions, ce que A. Fagot-Largeaux appelle un "noyau dur" de principes, "fruit d'une sagesse composite, accumulée au fil de l'histoire de notre espèce, réunissant des éléments empruntés à des traditions philosophiques et religieuses plurielles" (*Op.cit*, p.93).

En agissant de cette manière, l'UNESCO — et en son sein les Etats — montre qu'elle prend en charge sa responsabilité sociale à l'égard des avancées scientifiques, dont elle cherche même à anticiper les effets. C'est justement des points de vue sur ce rôle de l'UNESCO en matière de sciences que nous écouterons au cours de cette table ronde. Reflétant eux aussi tant la personnalité de leurs auteurs que leurs diversités culturelles, ils nous permettront d'évaluer "in vivo" le consensus autour de certaines questions essentielles de "Sciences et responsabilité sociales".

Troisième point: Etat des lieux

Notre état des lieux des rapports de l'UNESCO et de la science et de la responsabilité sociale de cette dernière sera relaté à travers trois communications et trois interventions.

Il nous sera d'abord montré que la science est au cœur même de la relation entre les chercheurs de différents Etats qui amènent ainsi ces derniers à coopérer à travers eux; son développement a automatiquement des retombées sociales et amène à des transformations; ce faisant, l'Etat doit prendre en compte ces changements dans ses politiques et il aura rempli sa mission éthique (Patrick Petitjean).

Ensuite, nous réaliserons que cette coopération institutionnalisée et "à bon escient" permet d'éviter bien des dérives, comme celles qui ont eu lieu dans l'utilisation des océans durant la deuxième guerre mondiale (Hamblin). Le rôle de l'UNESCO n'est d'ailleurs pas toujours aisé à tracer à ce niveau et sa ligne éthique peut se révéler floue. Dans cette recherche permanente d'acquisition des connaissances et de perfectionnement des technologies, l'UNESCO a une part de responsabilité non négligeable à l'égard des Etats en développement qui peinent à suivre (Krishna et Raina).

Enfin, l'action concrète de l'UNESCO comme élément catalyseur de certains programmes scientifiques nous sera montré à travers le Programme "L'homme et la biosphère" (Bocking) et le projet "Homme et nature" (Domingues).

Les aspects sociaux des sciences : un enjeu essentiel dans l'histoire de l'UNESCO

Patrick Petitjean

Chercheur au CNRS, Département d'histoire des sciences, Paris

Le biochimiste et historien des sciences — et cette double qualité professionnelle est essentielle — Joseph Needham, est resté deux ans seulement à la tête de la section des sciences naturelles. Mais la direction qu'il a donnée au volet "sciences" de l'UNESCO, en plein accord avec le premier Directeur général, Julian Huxley, a laissé des marques bien au-delà de ces deux années.

On attribue, à juste titre, un rôle important à Needham dans l'introduction du "S" de l'UNESCO. Mais il ne faut pas oublier que le "S" est le produit d'un débat collectif qui a traversé, de 1943 à 1945, les communautés scientifiques et les gouvernements, sur la manière de prendre en compte le nouveau rôle de la science dans le nouveau monde à reconstruire après la guerre. Nombreuses ont été les parties prenantes de ce débat : les associations de scientifiques, comme les syndicats; les institutions comme les académies des sciences et les fondations; les gouvernements¹; etc. Fallait-il se contenter de reconstituer l'ICSU², en sommeil pendant la guerre ? Quelle place donner aux Unions scientifiques par rapport aux académies et aux organismes nationaux de recherche ? Fallait-il un nouvel organisme international, et dans quelle relation avec l'agence éducative et culturelle en préparation ? Il n'y avait pas d'accord sur la perspective. Une enquête conduite par l'Académie américaine des sciences, auprès des scientifiques engagés avant guerre dans la coopération internationale, montra une nette préférence pour la relance de l'ICSU.³

Pour sa part, Needham avait proposé dans deux "mémos"⁴ en 1944, écrits en Chine mais largement diffusés auprès de tous les scientifiques, de constituer un service scientifique international. Lors d'un voyage en Grande Bretagne et aux Etats-Unis pendant l'hiver 1944-45, il découvrit l'avancée de la préparation d'une UNESCO⁵, et proposa d'y intégrer son service scientifique. Une première fois dans une lettre de février 1945, puis dans son troisième "mémo" de mai 1945, Needham propose le terme UNESCO.

Les bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki en août 1945, dont les conséquences sociales et politiques considérables ont été immédiatement perçues, ont fait basculer la majorité vers l'inclusion des sciences dans le nouvel organisme.

Needham s'est appuyé sur ses expériences dans les "mouvements pour les relations sociales de la science" dans les années 1930 et 1940, et en Chine, depuis fin 1942, à la tête du "Sino-British Science Cooperation Office" pour développer un projet de refondation des relations scientifiques internationales après-guerre⁶. Les idées force qu'il essaiera de mettre en œuvre en sont directement issues.

Le mouvement pour les relations sociales de la science

Dans les années 1930, la crise économique entraîne une crise de la science, tenue en partie pour responsable du chômage ou incapable d'y faire face; on parle même de moratoire sur la recherche. Cette crise se traduit aussi par l'insuffisance des moyens financiers qui lui sont consacrés et par des difficultés matérielles importantes pour les scientifiques. Ces mêmes années, la montée des fascismes – et particulièrement la victoire des nazis de 1933 en Allemagne - provoque en réaction des mouvements d'aide aux scientifiques fuyant le nazisme, une défense de la science contre

l'idéologie nazie, et la participation des scientifiques aux mouvements contre la guerre et le fascisme. Une fascination pour l'URSS s'exprime aussi, tant sur le terrain social (elle apparaît indemne de la crise de 1929) que pour le soutien public apporté à la science en URSS. De nombreux scientifiques font le voyage en terre soviétique.

Dans ce contexte, se tient à Londres en 1931 le 2^e congrès international d'histoire des sciences, en présence pour la première fois, d'une délégation soviétique conduite par N. Bukharine. Il est le point de départ de l'histoire "sociale" des sciences. Needham participe activement aux discussions du congrès, et son engagement dans l'histoire des sciences, qui ne se démentit jamais par la suite, y trouve son origine.

Ce congrès est l'occasion pour nombre de jeunes scientifiques britanniques de faire la liaison entre leur engagement social et leur profession. Il favorise l'émergence d'un "mouvement pour les relations sociales de la science", autour de ce qu'on a appelé le "collège visible"⁷, un noyau influent de scientifiques socialistes comme Needham, Bernal, Haldane, Levy et Hogben. Avec ce noyau "radical", travaillent des modérés, comme Blackett et Zukermann, et même des libéraux comme Huxley et Gregory, le directeur de la revue *Nature*. On a parlé d'une sorte de "front populaire scientifique".

Sous le nom de "mouvement pour les relations sociales de la science" on regroupe diverses formes d'engagement dans l'espace public. La plus importante est la "division pour les relations sociales et internationales de la science" (DSIRS) constituée en 1938 au sein de l'association britannique pour l'avancement des sciences, la BAAS⁸, principale organisation de la communauté scientifique.

A son côté, l'AScW⁹ est le deuxième pilier de ce mouvement. Elle connaît un important développement dans la deuxième moitié des années 1930, en raison de la crise de financement de la recherche au Royaume-Uni. Elle regroupe alors plusieurs milliers d'adhérents.

L'ICSU s'intéresse aussi dès son assemblée générale de 1934 aux menaces de guerre et aux dangers du fascisme. La fraternité des savants est mise en avant comme un modèle et un moyen pour aider l'humanité à résoudre ses problèmes. Un "comité pour les relations sociales de la science" est constitué au sein de l'ICSU en 1937.

Les autres piliers de ce mouvement sont divers comités pour l'accueil des scientifiques réfugiés (Academic Assistance Council), pour la solidarité avec les victimes du fascisme et avec les Républicains espagnols (Intellectual Freedom), et différents mouvements pacifistes, dont le Cambridge Scientists Anti-War Group.

Ce mouvement peut s'exprimer régulièrement dans *Nature*, dont l'éditeur, Richard Gregory, devient le président de la DSIRS (BAAS) à sa création en 1938. Le livre programme du Collège visible est *The Social Function of Science* de J.D. Bernal¹⁰.

La guerre n'interrompt pas cet engagement, bien au contraire. La plupart de ces scientifiques britanniques participent directement à l'effort de guerre contre le nazisme, notamment Bernal. Pendant la guerre même, plusieurs conférences internationales furent organisées à Londres par la BAAS ou l'AScW sur le rôle de la science après la guerre. Peu avant la fin de la guerre, en février 1945, de nombreuses délégations étrangères participèrent à la conférence "Science for Peace" : la fonction internationale de la science est devenue une des priorités de ce mouvement, priorité renforcée après Hiroshima.

L'expérience de terrain en Chine

Appelé à prendre la responsabilité de la section des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO en avril 1946 par Huxley, Needham porte l'expérience et les valeurs de ce mouvement pour les

relations sociales de la science, et s'appuie sur ces réseaux de scientifiques progressistes. Needham porte une deuxième expérience, de terrain : les 3 années passées en Chine, de fin 1942 au début 1946, à la tête du Bureau anglo-chinois de coopération scientifique.

Ce bureau avait la particularité, selon Needham, de ne consacrer qu'un tiers de ses activités à la "science de guerre", un autre tiers concernant la "science pure", et le dernier tiers les applications à l'agriculture et à l'industrie. Le bureau avait fourni une grande quantité d'équipements et de livres malgré la guerre. Il avait diffusé des articles scientifiques chinois en Occident, et inversement.¹¹

La guerre a vu plusieurs autres expériences de bureaux de liaison scientifique. Needham propose donc à l'UNESCO de s'inspirer de la double expérience, du temps de paix et du temps de guerre.

Les unions scientifiques se limitaient à un thème et travaillaient dans plusieurs pays. Les bureaux de liaison scientifique s'occupaient de tous les domaines, mais étaient seulement bilatéraux. Needham plaide donc pour un organisme multilatéral et multithématique.

Les unions, indépendantes, manquaient de ressources financières et administratives, et étaient donc peu efficaces. Les bureaux avaient davantage de ressources, mais étaient soumis à des délais, des contrôles bureaucratiques. Needham plaide donc pour un fort engagement financier et organisationnel des États, avec une autonomie complète laissée aux scientifiques.

Les deux idées force de Needham

La première, c'est le "principe de périphérie", qui ressemble beaucoup à ce qu'on appellera des années plus tard le tiers-mondisme.

Needham critique "la théorie paroissiale de l'école du laissez faire" selon laquelle tout le monde se connaît dans la communauté scientifique, et donc que tout se fait spontanément. A l'encontre de ce point de vue européen et américain, il oppose le fait que "l'image de la science mondiale est très différente quand on la regarde de Roumanie, du Pérou, de Java, de l'Iran ou de la Chine".

Needham définit le "principe de périphérie" comme la nécessité pour l'UNESCO de se tourner prioritairement vers les pays qui ont le plus besoin de développer la recherche scientifique et ses applications, afin de réduire les écarts entre les différentes régions du monde. Ce principe est un apport de Needham, en rupture avec ce qui existait avant-guerre. Cela reste à contre-courant de l'eurocentrisme majoritaire chez les scientifiques.

La deuxième idée-force est l'inclusion des "aspects sociaux des sciences" dans les activités de la division des sciences naturelles de l'UNESCO. Cela concerne autant l'histoire des sciences et l'influence de la société sur les sciences, que l'enseignement ou les conséquences sociales du développement scientifique. La question structurante de cet engagement sur les "aspects sociaux" est la responsabilité sociale des scientifiques. Pour reprendre une formulation qui n'est pas de Needham lui-même, mais qu'il partageait certainement : "les scientifiques doivent rappeler que la science n'est ni innocente ni coupable. Ils pensent toutefois que leur responsabilité est engagée par l'usage qui est fait de leurs travaux".

Plus encore, la nature de la science fait des scientifiques les plus conscients de la nécessité de dépasser les nationalismes et de développer une coopération internationale, qui est indispensable pour la démocratie et la paix. Leur engagement social et politique n'est pas seulement celui d'un citoyen ordinaire, mais vient de leur condition de scientifique. Là encore, une formulation de Bernal résume très bien l'état d'esprit de Needham et de ses amis : "la science seule

permet de créer dans l'humanité la conscience de son unité en tant que communauté laborieuse". On sait d'ailleurs maintenant ce que cette affirmation comporte d'illusions.

Ces deux idées-force, principe de périphérie et responsabilité sociale des scientifiques, se retrouvent dans l'ensemble du programme de la section des sciences, proposé par Needham au printemps 1946¹².

Sans revenir sur tous les aspects de ce programme, certains méritent d'être mentionnés pour leur complétude et leur cohérence, avant de développer la partie "aspects sociaux".

- Une urgence, la reconstruction scientifique des pays dévastés.
- Une priorité, l'appui au développement scientifique des pays situés en dehors de la "zone des Lumières", avec des bureaux scientifiques de terrain et des laboratoires internationaux
- Un horizon, l'UNESCO comme centre de liaison scientifique, pour l'échange d'informations, la circulation des livres, du matériel et des personnes, l'aide technique.
- Une nécessité, le soutien à l'ICSU et aux Unions scientifiques, avec un accord de partenariat signé dès décembre 1946.
- Une forme de responsabilité sociale, le soutien pour des programmes de recherche sur l'environnement, et pour des initiatives, qui étaient aussi chères à Huxley comme l'Union Internationale pour la Protection de la Nature créée à Fontainebleau à l'automne 1948.

L'orientation de Needham se traduit par l'existence, dans la division des sciences naturelles, de deux départements spécifiques, l'une pour l'histoire des sciences, avec Armando Cortesao, et l'autre pour les aspects sociaux des sciences, avec Borg Michelsen, au même niveau que les divisions pour les sciences médicales ou les sciences pour l'ingénieur par exemple.

L'UNESCO et la création de l'Union Internationale d'Histoire des Sciences

Une "Académie Internationale d'Histoire des Sciences" avait été fondée en 1927, plutôt élitiste et fermée, dans un contexte où les historiens des sciences professionnels étaient peu nombreux. Il s'agissait principalement de "savants" intéressés par l'histoire. Elle organisait les congrès internationaux d'histoire des sciences.

Dès les discussions de juin 1946 sur le programme "sciences naturelles" de l'UNESCO, l'histoire des sciences est incluse avec la proposition d'un Institut d'Histoire des Sciences en complément de l'Académie. En décembre 1946, il est finalement décidé la création d'une Union, et non plus d'un Institut, pour faciliter l'adhésion à l'ICSU. Armando Cortesao, un membre de l'Académie internationale, est engagé par la section des sciences, avec mission de constituer l'Union Internationale d'Histoire des Sciences (IUHS).

Cela se réalise en octobre 1947, lors du 5^e congrès international à Lausanne. Cortesao y présente le projet de l'UNESCO et les raisons de son implication dans l'histoire des sciences : pas de recherche scientifique sans liaison à l'histoire des sciences, et réciproquement.¹³ L'adhésion à l'ICSU en découle. Et si des réticences existent dans l'ICSU pour accepter l'adhésion de l'IUHS, elles sont rapidement surmontées.

Cortesao accompagne les premiers mois de l'IUHS, dont l'UNESCO assure en 1947 et 1948 la plus grande partie du financement.

Pour remplacer Cortesao, Jean Pelseener, également membre de l'Académie internationale, rejoint l'UNESCO et la section des sciences, pour se consacrer à l'édition des *"Archives Internationales d'Histoire des Sciences"*,¹⁴ toujours avec le soutien financier de l'UNESCO.

Pour Needham et ses proches, l'histoire des sciences est un moyen de montrer "qu'il y a peu de peuples ou nations qui n'aient contribué, quoique à des degrés différents, au patrimoine

scientifique de l'humanité". En allant à l'encontre des nationalismes étroits, elle contribue ainsi à "la tâche de l'UNESCO d'aider à la compréhension et à l'entente internationales"¹⁵.

Mais l'histoire des sciences est aussi un moyen irremplaçable pour comprendre les aspects sociaux de la science. En liaison avec la "Commission sur les Relations Sociales de la Science" de l'ICSU, et avec la section des sciences à l'UNESCO, l'Union internationale constitue donc dès sa création une commission chargée de "l'Histoire des Relations Sociales des Sciences", présidée par le physicien Léon Rosenfeld. L'UNESCO commande à cette commission un rapport sur les "Aspects sociaux de l'Histoire des Sciences", dont Samuel Lilley assure la rédaction finale¹⁶. La thèse centrale du rapport est que les contextes (sociaux, économiques, intellectuels, politiques...) facilitent, ou bloquent, les découvertes, sans changer la direction du progrès scientifique. Ce rapport sera publié dans les "Archives internationales d'histoire des sciences".

L'Union internationale d'histoire des sciences, à laquelle a été ajouté un "P" pour philosophie, est toujours membre de l'ICSU. C'est une originalité pour une part issue des orientations initiales de Needham à l'UNESCO.

Le projet d'une Histoire Scientifique et Culturelle de l'Humanité

La 2e session de la Conférence générale, à Mexico en 1947, décide, dans le cadre du programme de la division des sciences naturelles, d'étudier la publication d'une histoire scientifique et culturelle de l'Humanité (SCHM). Ces livres, dont le public visé restait à définir, devaient "permettre une meilleure compréhension des dimensions scientifiques et culturelles de l'histoire de l'humanité, montrer la dépendance mutuelle des peuples et des cultures, et montrer leurs contributions respectives au patrimoine commun de l'humanité".¹⁷

Les sources de ce projet sont à rechercher chez Huxley, Needham et Febvre. Ils partageaient une reconnaissance du rôle central des échanges scientifiques et techniques dans l'histoire des civilisations. Ils avaient aussi une opposition commune à l'eurocentrisme qui était encore dominant dans la commission d'historiens constituée par CAME¹⁸ et chargée de publier une histoire des civilisations intitulée "l'héritage européen". Huxley et l'UNESCO refusèrent de reprendre ce projet, et lancèrent leur propre histoire de l'Humanité. Armando Cortesao est le secrétaire de ce projet, d'abord pour la section des sciences, puis après le départ de Needham de l'UNESCO¹⁹, pour la division "philosophie et civilisations", jusqu'en 1952.

Dans son essai "l'UNESCO, son but et sa philosophie", publié mi-1946 par l'UNESCO, Huxley avait proposé que l'UNESCO ait pour tâche importante "d'aider à la construction d'une histoire de l'esprit humain, notamment de ses réalisations culturelles les plus élevées", et avait demandé que "le développement de la culture dans les différentes régions de l'Orient reçoivent autant d'attention que celle accordée au développement de l'Occident". Needham partageait totalement cette orientation, en ajoutant l'histoire des sciences à l'histoire des cultures. Il était déjà engagé dans la réalisation de son ouvrage monumental "science et civilisation en Chine", et avait fourni le plan projeté pour cet ouvrage au groupe mettant en œuvre les décisions de Mexico.

Quant à Lucien Febvre, il avait plaidé en novembre 1945 lors de la conférence constitutive de l'UNESCO pour une "histoire générale des civilisations" où l'accent soit mis sur le rôle des échanges pacifiques, notamment de techniques, qui n'ont cessé de se développer. Il appelait à refuser l'arrogance de la civilisation occidentale, par ailleurs discréditée avec le colonialisme et le fascisme, ce sont ses propres termes²⁰. Lucien Febvre fera adopter en mai 1949 par le conseil international de philosophie et des sciences humaines (ICPHS) un plan détaillé de l'ouvrage²¹, sur lequel il trouvera un accord avec Needham, une convergence intellectuelle exemplaire.

En décembre 1949, une commission d'experts définit un plan et un contenu détaillé pour les différents volumes de cette histoire. Les participants étaient Needham et Febvre - Rivet (Ethnologue, Paris) représentant l'ICPHS - Florin (Biochimiste, Liège) représentant l'ICSU -

Ciasca (Historien, Gênes) - Shryock (histoire sociale de la médecine, Université Johns Hopkins) - Piaget (Sociologue et Psychologue, Genève) – et deux historiens des sciences, Cortesao et Pelseener, représentant le Secrétariat de l'UNESCO.²²

Le projet Febvre-Needham rencontra alors une forte opposition des historiens traditionnels, et des historiens des sciences très attachés à la séparation de l'histoire des sciences de l'histoire générale. Après avoir pris connaissance des réactions en mars 1950 de la commission nationale britannique contre ce projet, Febvre a pointé la source des difficultés dans "l'obstination avec laquelle tant de représentants de la civilisation dite européenne ou occidentale considère cette civilisation, la leur, comme la seule vraie civilisation".²³

Après la 5e session de la Conférence générale à Florence en 1950, une commission internationale est mise en place pour la publication, qui reviendra à un contenu plus classique, et les volumes seront publiés dans les années 1960.

Les aspects sociaux de la science

Le programme de 1946 prévoyait déjà une action de l'UNESCO en ce domaine. Cela se limitera à deux tables rondes en octobre 1947, à Paris et New York, où des personnalités sont invitées à donner leur avis sur ce que l'UNESCO peut faire. La seconde session de la Conférence générale, à Mexico en novembre 1947, retient l'idée de lancer des débats, dans les pays membres avec les commissions nationales, et dans les organisations scientifiques, sur plusieurs thèmes. Le premier sujet retenu est "les hommes et leur nourriture". Puis "science et liberté". Enfin, "l'énergie au service des hommes". L'UNESCO centralise ce qui sort des différents débats, publie une partie des contributions, et essaie d'en définir des principes d'action.

L'UNESCO collabore aussi avec l'ICSU, maître d'œuvre d'une enquête sur l'attitude des scientifiques envers la paix. Avec le Bureau International de l'Éducation, l'UNESCO conduit plusieurs études sur l'enseignement des sciences, débouchant sur des ouvrages "initiation aux sciences naturelles à l'école primaire" (1949) et pour le second degré (1950).

S'y ajoutent de multiples activités pour la popularisation et la promotion des sciences, en particulier à travers le *Courrier de l'UNESCO*, mais aussi, par exemple, avec la tentative de constituer une fédération mondiale des associations pour l'avancement des sciences.

Plus originale, et durable, est l'autorisation donnée par la 4^e session de la Conférence générale à Paris en septembre 1949 de lancer la publication d'une revue trimestrielle, "Impact de la science et la société".

Cette revue sera publiée à partir de 1950, en français et en anglais d'abord. Les deux ou trois premières années comportent surtout des textes classiques de grands scientifiques, Albert Einstein, Jean Perrin, etc, et des résumés bibliographiques sur différents thèmes. Par la suite, elle publiera des contributions originales. Elle s'intéressera bien davantage à l'impact de la science sur la société, qu'à l'impact de la société de la science, l'intention initiale était pourtant d'explorer les influences réciproques. La revue a changé de nature quand la fonction sociale "progressiste" globale de la science s'est effacée au profit d'une conception plus "instrumentale" de la science pour le développement économique.

Cette longue existence marque la continuité, mais aussi les hauts et les bas, de l'intérêt de l'UNESCO pour les aspects sociaux de la science. Cet intérêt s'est aussi manifesté dans d'autres initiatives – et la déclaration sur les races en fait partie – mises maintenant sous le vocable "éthique", mais c'est une autre histoire.

Le partenariat entre l'UNESCO et la FMTS

La FMTS²⁴ s'est construit en même temps que l'UNESCO, en 1946. Ses objectifs étaient voisins. Alors que l'ICSU se situait sur un terrain purement scientifique, la FMTS se définissait comme un mouvement "science et société" : les implications sociales de la science, sa popularisation, les aspects professionnels et la responsabilité sociale des chercheurs (incluant le désarmement nucléaire), la promotion d'une libre coopération internationale. L'UNESCO et la FMTS étaient à l'origine conçues comme complémentaires par leurs initiateurs (Needham, Huxley et Auger à l'UNESCO; Joliot-Curie, Bernal et Crowther à la FMTS). Selon eux, l'UNESCO était une structure "inter-gouvernementale", où les scientifiques qui y participaient étaient nommés par les Gouvernements : elle avait donc besoin du soutien de la grande masse des travailleurs scientifiques à travers le partenariat avec un mouvement comme la FMTS.

Lors de la fondation en juillet 1946 à Londres de la FMTS, Needham représentait l'UNESCO dès sa réunion constitutive, et a proposé un accord de partenariat sur le modèle de celui liant l'UNESCO et l'ICSU : financement (notamment pour les voyages), poste d'officier de liaison payé par l'UNESCO, bureau au siège de l'UNESCO à Paris, etc. Dès décembre 1946, la FMTS a disposé d'une adresse et d'un bureau provisoire à l'UNESCO pour son secrétaire francophone. Une subvention pour la FMTS était inscrite au budget prévisionnel.

Mais le processus de ratification de l'accord par l'UNESCO sera bloqué en avril 1947 par la délégation des Etats-Unis, inquiète de l'influence des communistes français et anglais sur la FMTS. Il y aura finalement un simple statut d'observateur consultatif, accordé par l'UNESCO à la FMTS en juillet 1947, et confirmé contre l'avis de la délégation américaine, par la session de la Conférence générale de Mexico en novembre 1947. Ce statut permettait que la FMTS soit officiellement invitée aux initiatives de l'UNESCO, mais sans financement.

La FMTS participa ainsi aux tables rondes de Paris (octobre 1947) sur les implications sociales de la science, et à la Conférence générale de Mexico. Crowther, secrétaire général de la FMTS, bénéficia d'une mission officielle de l'UNESCO (décembre 1947 – avril 1948) aux Etats-Unis, afin d'étudier les modalités de la participation de l'UNESCO à la conférence (organisée directement par le conseil économique et social de l'ONU) sur la conservation et l'utilisation des ressources naturelles.

Le partenariat se poursuit en 1948 et 1949, mais la FMTS perdit son statut d'observateur en juin 1950 lors de la 5^e session de la Conférence générale de l'UNESCO à Florence. Cela fut une conséquence à la fois de l'influence grandissante des Etats-Unis dans l'UNESCO à la faveur de la guerre froide, et de la faiblesse de l'intérêt de l'UNESCO pour les questions "science et société" à cette époque.

Conclusion

Pas de sciences sans ses aspects sociaux et sans son histoire : si cette idée-force de Needham est la seule à avoir été présentée ici, elle ne saurait être totalement séparée du "principe de périphérie", sa seconde idée-force, rapidement mentionnée, mais qui ne pouvait être développée. Deux initiatives significatives, montrant l'interdépendance entre des deux orientations furent prises par l'UNESCO en 1950, après le départ de Needham de l'UNESCO : la première conférence sur l'histoire des sciences en Asie de l'Est, à New Delhi, et la coordination des associations pour le progrès des sciences, dont plusieurs nouvelles étaient apparues dans des pays comme le Brésil²⁵, en référence à l'UNESCO.

Needham est resté peu de temps à l'UNESCO, mais le contexte de cette courte période (1946-48) était particulièrement riche et propice à des refondations progressistes. Il y avait encore l'impulsion des larges alliances antifascistes, la volonté de construire un nouveau système de relations internationales qui garantissent un monde plus juste et en paix, pour ne pas revivre

Hiroshima. Mais en même temps, la guerre froide débutait, conduisant à fermer une sorte de parenthèse. A partir de 1948, l'étau se referme sur les initiatives transformatrices – pour la coopération scientifique internationale comme pour les autres domaines –, dans un bloc comme dans l'autre. Si le monde actuel n'a plus rien à voir avec celui de ces années, il est important de se pencher sur les propositions et réalisations inachevées de cette période, notamment pour les sciences dans l'UNESCO²⁶.

Références

- Bernal, John Desmond (1939) : The Social Function of Science. London, Routledge
- Bukharin, Nicolas et al. (1931) : Science at the Crossroads. London. Réédition : London, Frank Cass and Co, 1971, avec une préface de Joseph Needham.
- Cannon, Walter B., & Richard M. Field, Richard M. (1945) : "International relations in science. A review of their aims and methods in the past and in the future", Chronica Botanica, IX (4) (1945), 253-298.
- Cortés, Armando (1947) : "L'UNESCO, sa tâche et son but concernant les sciences et leur développement historique", in Actes du Ve Congrès International d'Histoire des Sciences, 1947, Lausanne, pp.25-35
- Crowther, James Gerald (1970) : Fifty Years with Science, London, Barrie & Jenkins.
- Elzinga, Aant (1996) : "UNESCO and the Politics of International Cooperation in the Realm of Science", in Patrick Petitjean (ed), Les Sciences coloniales, figures et institutions, ORSTOM Editions, Paris, 1996. (Second volume des Actes de la conférence organisée par l'ORSTOM "Sciences au XXe siècle : loin des métropoles". Coordination : Roland Waast)
- Florkin, Marcel (1956) : "Dix ans de sciences à l'UNESCO", Impact, vol. VII, n°3, septembre 1956, pp.133-159
- Habib, S. Irfan, & Raina, Dhruv, (eds) (1999) : Situating the History of Science. Dialogues with Joseph Needham, New Delhi: Oxford University Press. En particulier : Patrick Petitjean, "Needham, Anglo-French Civilities and Ecumenical Science", pp.152-197; Gregory Blue, "Science(s), Civilization(s), Historie(s): A Continuing Dialogue with Joseph Needham", pp.29-72.
- Huxley, Julian (1946) : UNESCO: Its Purpose and Philosophy. London, UNESCO Preparatory Commission).
- Lilley, Samuel (1949) : "Social Aspects of the History of Science", in Archives Internationales d'Histoire des Sciences, 1949, 2, pp.376-443
- Malina, Frank J. (1950), "International Co-operation in Science: The Work of UNESCO", in Bulletin of the Atomic Scientists, vol.VI, n°4, avril 1950, pp.121-125.
- Mayer, Anna-K (2000) : "Setting up a Discipline: Conflicting Agendas of The Cambridge History of Science Committee, 1936-1950", Studies in History and Philosophy of Science, vol.31, n°4 (2000) pp.665-689.
- Mayer, Anna-K (2004) : "Setting up a Discipline II: British History of Science and the 'end of ideology', 1931-1948", Studies in History and Philosophy of Science, 35 (2004) pp.41-72
- Needham, Joseph (1946) : Science and UNESCO. International Scientific Cooperation. Tasks and Functions of the Secretariat's Division of Natural Sciences, UNESCO/Prep.Com./Nat.Sci.Com./12
- Needham, Joseph & Dorothy (1948) : Science Outpost. Papers of the Sino-British Science Co-operation Office, British Council Scientific Office in China 1942-1946, London, Pilot Press.
- Needham, Joseph (1949) : Science and International Relations (50th Robert Boyle Lecture, Oxford, June 1, 1948), Blackwell Scientific Publications, Oxford.
- Werskey, Gary (1988) : The Visible College. A Collective Biography of British Scientists and Socialists in the 1930s. London, Free Association Books.

- ¹ Notamment la Conférence Alliée des Ministres de l'Éducation, le Département d'État aux États-Unis
- ² ICSU : International Council of Scientific Unions. Résultat de la transformation en 1931 du Conseil International de Recherches, l'ICSU n'avait pas eu le temps de vraiment faire preuve de son efficacité, faute de moyens. Les organismes nationaux et les gouvernements y jouaient le rôle dominant, les Unions elles-mêmes étant peu organisées encore.
- ³ Voir le rapport de cette enquête : Cannon & Field (1945)
- ⁴ Memorandum I, Chungking, July 1944: "On an International Science Cooperation Service" - Memorandum II, London, December 1944: "Measures for the Organization of International Cooperation in Science in the Post-War Period", addressed to the British Parliamentary and Scientific Committee - Memorandum III, Washington, 15 March 1945, revised Chungking, 28 April 1945: "The Place of Science and International Scientific Cooperation in Post-War World Organization".
- ⁵ UNESCO : United Nations Educational and Cultural Organization
- ⁶ Needham (1949)
- ⁷ Werskey (1988)
- ⁸ BAAS : British Association for the Advancement of Science
- ⁹ ASwW : Association of Scientific Workers
- ¹⁰ Bernal (1939)
- ¹¹ Needham (1948) et Needham (1949)
- ¹² Needham (1946)
- ¹³ Actes du Ve Congrès International d'Histoire des Sciences, 1947, Lausanne
- ¹⁴ Les "Archives..." succèdent à la revue *Archeion*, publiée avant-guerre par l'Académie Internationale d'Histoire des Sciences. Cette Académie existe encore aujourd'hui aux côtés de l'IUPHS.
- ¹⁵ Cortesao (1947) p.33
- ¹⁶ Lilley (1949)
- ¹⁷ Selon les termes de la résolution votée lors de la deuxième session de la Conférence générale, à Mexico en novembre 1947
- ¹⁸ CAME : Conférence Alliée des Ministres de l'Éducation. Sir Ernest Barker coordonnait cette commission.
- ¹⁹ Needham est remplacé au printemps 1948 par le physicien Pierre Auger
- ²⁰ Exposé de Lucien Febvre, in *Notes et Études documentaires* n°1080, 26 février 1949, pp.9-13, La Documentation française (documents relatifs à la réception le 22/01/49 de Jaime Torres-Bodet, nouveau Directeur général de l'UNESCO, par la Commission nationale française pour l'UNESCO après la session de la Conférence générale à Beyrouth en décembre 1948).
- ²¹ Febvre : Report to ICPHS, May 1949. In *Cahiers d'Histoire mondiale*. Vol. I, 1953-54, pp.954-961.
- ²² Voir les minutes du comité d'experts (UNESCO/PHS/DC1/SR1-10), décembre 1949) et le rapport final (UNESCO/PHS/Conf.6/1, 24 janvier 1950) dans les archives de UNESCO.
- ²³ Lettre du 24 avril 1950 de la Commission nationale française pour l'UNESCO, in 5C/PRG/2 (rapport sur le projet SCHM)
- ²⁴ FMTS : Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques
- ²⁵ La Société Brésilienne pour le Progrès des Sciences a inclus le partenariat avec l'UNESCO dans ses statuts lors de sa fondation en 1947.
- ²⁶ Ce travail a été réalisé à partir des archives de Needham et de Bernal (Université de Cambridge), de Crowther (Université du Sussex), et de l'UNESCO (Paris).

Les politiques de coopération scientifique internationale, ou l'abandon du « S » dans le sigle UNESCO

Jacob Darwin Hamblin

Professeur, Département d'histoire, Université de l'Etat de Californie

La prolifération des organismes scientifiques internationaux dans la période de l'après-guerre semblait indiquer que la coopération était de plus en plus considérée comme un moyen utile de favoriser tant le développement des connaissances que l'instauration de bonnes relations internationales. Mais il y avait, derrière ces nouveaux organismes, toute une série de pressions politiques alors que le monde entrait dans une ère conflictuelle de guerre froide et de décolonisation. On examinera ici certains aspects des politiques de coopération scientifique internationale, en s'attachant à des questions devenues, après la guerre, des sujets de préoccupation mondiale, telles que l'énergie nucléaire et les sciences de la mer. On verra notamment comment les organismes internationaux ont été utilisés pour légitimer et exporter des politiques nationales, l'importance de l'existence d'une autorité scientifique internationale dans les combats de la guerre froide, et la manière dont les priorités ont été modifiées lorsque les organismes scientifiques se sont efforcés d'intégrer les pays du monde en développement.

On indiquera plus précisément comment le "S" du sigle UNESCO a été abandonné sous la pression politique. En ce qui concerne l'énergie atomique pacifique, les experts de l'UNESCO ont adopté, au lieu de les critiquer, les plans américains d'utilisation de l'atome à des fins pacifiques. En fin de compte, l'UNESCO n'a pas réussi à être une voix scientifique indépendante, ayant fait l'objet de manipulations politiques lors de la création d'un nouveau comité des Nations Unies, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (UNSCEAR). Même au sein des organismes demeurés sous son contrôle, comme la Commission océanographique intergouvernementale (COI), les réunions scientifiques devinrent le terrain de rivalités géopolitiques, les gouvernements considérant la coopération scientifique comme un enjeu politique déterminant. Enfin, les exemples examinés ici posent des questions cruciales quant à la coopération dans le domaine des sciences naturelles: qui doit commander, quels intérêts défendre et, ce qui est peut-être le plus important pour l'UNESCO, quel rôle les responsables internationaux peuvent-ils jouer dans l'arbitrage de conflits qui sont autant politiques que scientifiques?

Le message radiodiffusé de Russell

Toute personne connaissant l'interaction qui existe entre expertise et relations internationales sait combien il est difficile de se tenir à l'écart de la politique. Même l'effort le plus acharné pour dépolitiser les décisions peut avoir de profondes conséquences géopolitiques. Prenez, par exemple, l'engagement de l'UNESCO (et de l'ONU) en faveur de la paix mondiale et de divers autres buts humanitaires, sans parler du mandat de l'Organisation en faveur de l'éducation, de la science et de la culture: toutes ces tâches supposent des jugements de valeur, souvent liés à des objectifs politiques. Pendant la guerre froide, l'UNESCO s'est heurtée à plusieurs problèmes idéologiques insolubles en cherchant à contenter à la fois les États-Unis et l'Union soviétique, en particulier avec son programme de publications. Les déclarations publiées sous les auspices de l'UNESCO, malgré tous les avertissements indiquant clairement qu'elles ne reflétaient que le point de vue de leurs auteurs, dénotaient une certaine orthodoxie internationale. La publication de décisions aidait notamment l'UNESCO à se définir elle-même, à fixer ses limites et à dire au monde ce qu'il n'était pas prêt à dire.

L'occasion de clarifier la position de l'UNESCO se présenta au début de l'année 1954, lorsque l'essai américain Bravo d'une bombe à hydrogène provoqua des retombées radioactives au-delà du périmètre prévu, touchant un bateau de pêche japonais, le Fukuryu Maru, et contaminant les prises et l'équipage. Cette même année, deux jours avant Noël, la British Broadcasting Corporation (BBC) diffusa une déclaration du mathématicien Bertrand Russell intitulée "La bombe à hydrogène et ses dangers pour l'humanité". Russell condamnait les essais, demandait l'abolition de la guerre et suggérait d'établir des limitations à la souveraineté nationale par l'intermédiaire d'un organisme international. Sa déclaration trouva un écho au sein de l'UNESCO, provoquant un échange abondant de courrier entre les chefs de division qui partageaient l'avis de Russell. Il y avait là, pensaient-ils, une occasion unique de permettre au seul programme éducatif intergouvernemental au monde de faire quelque chose de véritablement utile pour la paix mondiale: il fallait diffuser la déclaration aussi largement que possible en utilisant le levier que représentait l'ONU pour atteindre les populations du monde entier et défendre la cause du désarmement.¹

Mais l'UNESCO fit bientôt marche arrière, préférant adopter une politique nationale particulière, à savoir le plan américain "Des atomes pour la paix". Il s'agissait d'une initiative du Président Dwight Eisenhower destinée à mettre en commun les données avec d'autres pays et à établir une institution internationale pour promouvoir l'énergie nucléaire civile dans le monde entier. L'objectif de promotion de la paix poursuivi par l'UNESCO se transforma en un soutien à l'atome pacifique, subtil changement qui faisait de l'Organisation non plus un critique potentiel mais un collaborateur bienveillant. Dans un premier temps, le Directeur du Département de l'éducation de l'UNESCO, H. Lionel Elvin, avait sérieusement envisagé de publier le texte de la déclaration de Russell sous les auspices de l'UNESCO. Mais, comme d'autres, il abandonna rapidement cette idée, concluant qu'elle risquait de provoquer plus de divisions que la simple promotion des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. La déclaration de Russell divisait les pays du monde en trois camps: les deux camps situés de part et d'autre du rideau de fer, et celui des pays neutres. Comme le nota le Sous-Directeur général Malcolm S. Adiseshiah: "Cette division est constamment évoquée dans les discussions, mais, pour autant que je sache, il ne s'agit pas d'une division du monde reconnue à l'ONU ou à l'UNESCO." De plus, les appels politiques en faveur de mesures telles que l'abolition de la guerre n'étaient pas du ressort de l'UNESCO. Celle-ci devait s'employer à promouvoir les aspects pacifiques plutôt que de dénigrer les aspects militaires.²

Les dirigeants de l'UNESCO ne savaient quelle décision serait la plus politique: soutenir l'appel de Russell en faveur de la paix mondiale ou soutenir l'initiative "Des atomes pour la paix". René Maheu, autre Sous-Directeur général, se rangea à contrecœur, "la mort dans l'âme", à l'avis d'Adiseshiah. Lui aussi voulait utiliser l'UNESCO pour promouvoir la paix. Mais il pensait qu'il fallait le faire en diffusant des informations sur les utilisations pacifiques de la technologie atomique, sans remettre en cause l'ensemble du projet d'énergie atomique.³ Elvin écrivit à son collègue du Royaume-Uni qui lui avait envoyé le texte, disant que tous les dirigeants de l'UNESCO pensaient qu'il s'agissait de "l'une des déclarations les plus émouvantes, sensées et pertinentes jamais entendues sur le sujet", mais qu'hélas, il n'était pas possible de la publier.⁴ Bien qu'ayant en horreur les essais américains et prônant le désarmement, ils choisirent de promouvoir la paix et la stabilité sous la houlette des Etats-Unis.

Négociations scientifiques

Au milieu des années 50, l'énergie atomique pacifique ne suscitait guère de controverses. Les scientifiques et les hommes politiques se chamaillaient certes à propos des essais nucléaires et de leurs retombées, mais rares étaient ceux qui s'inquiétaient des accidents ou des risques de contamination dus aux sous-produits de l'énergie nucléaire. Pourtant, dans le rapport de 1956 du comité de l'Académie nationale des sciences sur les effets biologiques des rayonnements ionisants (BEAR), les États-Unis avaient prévu des groupes d'étude sur l'océanographie et l'évacuation des déchets, reconnaissant au moins la possibilité d'un danger. Du côté britannique, un Livre blanc fut rédigé par le Conseil de la recherche médicale, qui ne traitait pas spécifiquement d'environnement.

Mais à l'échelon international, l'UNESCO et d'autres organisations réclamaient à cor et à cri des études indépendantes sur les effets biologiques des rayonnements. Et les spécialistes commençaient à se heurter aux problèmes de la prolifération mondiale de l'énergie nucléaire, ainsi que des déchets qu'elle engendrait et de la possibilité de s'en débarrasser dans les océans.

Les Américains, entre temps, avaient reconnu qu'eux-mêmes, et les Britanniques davantage encore, se servaient déjà des océans comme d'une gigantesque décharge. Les Britanniques étaient ennuyés par les insinuations du rapport américain selon lesquelles ils portaient atteinte à l'environnement. Les Américains avaient en effet indiqué que des déchets radioactifs de faible activité étaient régulièrement déversés en mer, particulièrement par la Grande-Bretagne. L'océanographe Roger Revelle avait fait une déclaration en ce sens lors de la conférence de presse qui suivit la parution du rapport américain, inquiétant profondément les représentants officiels de l'énergie atomique. John Cockcroft écrivit alors à Revelle, qui dirigeait le groupe d'étude, pour protester. Il n'était pas exact, précisait-il, d'affirmer que le Royaume-Uni rejetait la plupart de ses produits de fission dans la mer d'Irlande. Les déversements se limitaient tout au plus à une centaine de curies par jour. Ce chiffre était le résultat de "travaux océanographiques minutieux, accompagnés de contrôles biologiques détaillés". Les Britanniques, de même que les Américains, stockaient l'essentiel de leurs déchets dans des réservoirs, et "seuls les effluents de faible activité, comme les eaux de nettoyage des usines, [étaient] déversés en mer".⁵

Les océanographes américains et britanniques décidèrent de coopérer dans ce domaine, désireux de concilier la nécessité d'utiliser l'océan à la fois comme une décharge et comme un laboratoire. A la demande des Britanniques, ils se réunirent à North Falmouth (Massachusetts) en septembre 1956. La diplomatie était intégrée aux négociations scientifiques. Les quatre scientifiques britanniques n'étaient en fait pas tous des océanographes: seul l'un d'entre eux, John Swallow, du National Institute of Oceanography, l'était. Les autres représentaient respectivement les milieux de la recherche sur l'énergie atomique, l'usine atomique de Windscale et le Ministère de l'agriculture et de la pêche. La plupart des 14 scientifiques américains présents faisaient partie du groupe d'étude BEAR sur l'océanographie, notamment Roger Revelle, qui présidait la réunion. Cockcroft, qui n'était pas présent, s'était opposé aux critiques que Roger Revelle avait formulées sur les pratiques de déversement britanniques, affirmant que les rejets en question étaient bien moindres que ce que Revelle laissait entendre. Quoi qu'il en fût, les Britanniques souhaitaient augmenter sensiblement leurs déversements. Ils se rendirent à Falmouth afin d'examiner et d'évaluer les recherches nécessaires "pour étudier la faisabilité d'une évacuation à très grande échelle des déchets atomiques en mer et les moyens de mettre en œuvre une coopération internationale aux fins de telles recherches". L'objet de la réunion était en outre de parvenir, à partir des informations disponibles, à formuler un certain nombre de recommandations scientifiques de caractère général sur lesquelles tout le monde pourrait s'entendre.⁶

Il s'agissait, pour les scientifiques américains et britanniques ainsi réunis, non pas de s'interroger sur le bien-fondé de l'évacuation des déchets radioactifs, mais de déterminer comment, où et dans quelle proportion une telle évacuation devait se faire. Tout en recommandant la réalisation de plus amples recherches sur tous les aspects du problème, y compris un contrôle *a posteriori*, les participants s'accordèrent à dire que l'état des connaissances était suffisant pour permettre de recommander l'immersion côtière. En fait, ils apportaient simplement une justification scientifique à des procédures déjà en vigueur. L'immersion était déjà pratiquée à grande échelle pour trois types de déchets: les déchets liquides en vrac, les déchets liquides emballés ou les boues, et les déchets solides emballés.⁷ Alors que Cockcroft avait dit à Revelle que les déversements étaient inférieurs à cent curies par jour, les scientifiques britanniques déclaraient à présent avec assurance que, d'après leurs études, "les produits de fission pouvaient être rejetés en toute sécurité dans la zone à un taux moyen de plusieurs centaines de curies par jour", et qu'il était probable que des quantités similaires pourraient également être "rejetées en toute sécurité" dans d'autres zones.⁸

Tout ceci reposait sur l'hypothèse selon laquelle tant les États-Unis que la Grande-Bretagne – ainsi que l'Union soviétique – investiraient largement dans l'énergie atomique à des fins civiles. S'il était prématuré d'envisager une évacuation aussi importante compte tenu des connaissances dont ils disposaient, ils firent observer avec assurance que l'état actuel des connaissances dans les domaines de la biologie et de l'océanographie était suffisant pour assurer la dispersion en toute sécurité de certaines quantités de matériels radioactifs dans des eaux côtières peu profondes et de quantités beaucoup plus importantes en haute mer. L'ampleur de ces dernières devait faire l'objet d'une étude par un groupe international de scientifiques. Mais en attendant, la réunion de Falmouth devait préparer le terrain pour une position anglo-américaine commune sur les déchets. S'ils étaient, pensaient-ils, les mieux à même de traiter le problème en raison de leur expertise – et, après tout, c'étaient des puissances nucléaires –, les États-Unis et la Grande-Bretagne considéraient qu'il fallait associer d'autres pays afin de favoriser une plus large compréhension des questions qui se posaient. Mieux valait que les scientifiques et les gouvernements de différents pays participent à l'ensemble du processus de prise de décisions plutôt que celui-ci n'apparaisse comme le pur produit d'une entente anglo-américaine. Les Américains étaient assurément satisfaits de la tenue de la réunion, bien que celle-ci ait eu lieu à l'initiative de l'ambassade britannique. Ils voulaient discuter conjointement du problème afin de parvenir à un consensus sur la question avant d'en débattre publiquement dans l'enceinte d'une organisation internationale comme l'ONU. L'approche britannique, selon l'expression de Philip J. Farley, du Département d'État, était "quelque peu informelle", mais elle présentait l'avantage de permettre un libre échange d'idées et d'informations.⁹

La naissance de l'UNSCEAR

Grâce à ces négociations scientifiques, les chercheurs américains et britanniques étaient déjà parvenus à un accord avant l'adoption de toute décision à l'UNESCO ou dans d'autres organisations internationales. Mais compte tenu du mandat qu'elle possédait dans le domaine des sciences, il était naturel que l'UNESCO décide d'entreprendre sa propre étude. Pour les questions scientifiques précédentes, elle avait largement recouru aux compétences du Conseil international des unions scientifiques (CIUS), qui pouvait fournir une expertise dans toute une série de domaines. Le CIUS présentait en outre l'avantage d'être composé d'unions scientifiques, et non de délégations nationales nommées par les gouvernements. Au sein de l'UNESCO, le département des sciences naturelles s'occupait de sujets divers, dont les sciences de la mer. Mais vu l'importance politique croissante de l'énergie atomique, et la perspective de la création d'une institution internationale de l'énergie atomique, les organismes existants furent laissés de côté et d'autres plus nouveaux, très politisés, usurpèrent leurs fonctions.

Le Gouvernement des États-Unis chercha à empêcher les organismes internationaux de procéder à des évaluations indépendantes des effets biologiques des rayonnements. Il fut pour beaucoup dans la création du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (UNSCEAR). La Fédération des scientifiques américains avait suggéré au Département d'État que les États-Unis soumettent la question à l'ONU sans attendre d'être contraints de le faire. Les autres pays accorderaient davantage de crédit à une étude scientifique effectuée par l'ONU qu'à une étude réalisée par les Américains et il y avait toutes les raisons de croire que l'ONU prendrait très au sérieux les vues américaines. Comme le disait le chercheur W. A. Higinbotham, du Laboratoire national de Brookhaven, une telle démarche prouverait "que nous n'avons rien à cacher" et que les Américains sont favorables à la coopération internationale. Une étude internationale permettrait d'apaiser les dissensions suscitées à l'échelle mondiale par la question des essais d'armes nucléaires, de rassurer le monde sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique et de "calmer bien des craintes irrationnelles existant actuellement à cet égard". Higinbotham insista sur ce point: "Aucune déclaration de l'Atomic Energy Commission des États-Unis, ni même de l'Académie, n'aurait un tel poids hors de nos frontières."¹⁰

Certains réclamaient instamment que l'UNESCO réalise une étude en s'appuyant sur l'expertise du CIUS, dont la composition n'était pas le fruit de nominations politiques. Des

scientifiques d'autres pays mettaient de plus en plus en cause les travaux des Américains travaillant à titre officiel, quel que soit ce titre. Lors de l'assemblée générale de l'Union internationale des sciences biologiques (UISB) tenue à Rome en avril 1955, des généticiens, sous la houlette du Norvégien Knut Faegri, rédigèrent une résolution qui appelait l'attention sur les dommages héréditaires "déjà prouvés" subis par la race humaine du fait des essais d'armes. Les Américains présents étaient fort mal à l'aise, sentant que la communauté scientifique internationale était très hostile aux essais et soupçonnait sérieusement les États-Unis d'ignorer délibérément les dangers de l'énergie atomique pacifique pour des raisons politiques. Après quelques discussions, les scientifiques décidèrent de demander au CIUS de réaliser une étude indépendante non gouvernementale. Le CIUS avait été le premier organisme à associer des scientifiques indépendants à l'administration de l'UNESCO. Il assurait en outre la crédibilité du "S" (pour "scientifique") de l'UNESCO.¹¹ Réuni à Oslo en août 1955, le CIUS décida de prendre les choses en mains, demandant à ses membres d'effectuer des études sur les effets des rayonnements indépendamment des États-Unis. Il savait que l'ONU envisageait une telle étude et il espérait que celle-ci serait réalisée sous les auspices de l'UNESCO afin que les scientifiques indépendants du CIUS puissent jouer leur rôle habituel.¹²

En dépit de ces mesures, il apparaît clairement, à la lecture des documents dont la diffusion a été ultérieurement autorisée, que le Gouvernement américain voulait en fait retirer à l'UNESCO tout pouvoir scientifique et créer un comité de plus haut niveau dont les membres pourraient être nommés par les gouvernements. Le Président de l'AEC, Strauss, ne voulait absolument pas qu'une organisation internationale pût deviner les agissements des Américains. Un organisme scientifique indépendant ne manquerait pas d'agir contre eux, tel un "jury composé d'avance", confia-t-il, entre autres, au Secrétaire d'État Dulles.¹³ Celui-ci approuva, notant que si une organisation internationale devait se saisir de la question, ce devait être l'ONU, plus facile, selon lui, à contrôler. Le Président préférait de beaucoup, lui aussi, essayer d'influencer l'ONU. Il devança prestement le CIUS avec une proposition à lui, dépêchant de nouveau Dulles à l'Assemblée générale des Nations Unies pour recommander que toutes les nations mettent en commun leurs connaissances dans le cadre de l'ONU.¹⁴

En dépit de la multiplicité des positions politiques à l'Assemblée générale, le geste de Dulles eut l'effet escompté. Le représentant de l'Inde auprès de l'ONU, V. K. Krishna Menon, tenta bien de reprocher aux États-Unis de négliger à dessein les dangers des rayonnements. Comme le rapporta un fonctionnaire de l'UNESCO au Directeur général de l'Organisation, le discours de Krishna Menon "était improvisé, comme d'habitude, et très long, dénonçant, citation après citation, les graves effets des rayonnements ionisants". Mais la délégation américaine était venue avec une proposition d'action précise et n'avait pas de temps à perdre à défendre la politique de son pays. Elle fut aidée par une proposition similaire de la Suède, qui prévoyait de collecter, d'étudier et de publier régulièrement des informations sur l'énergie atomique sous les auspices de l'ONU. Les Britanniques défendirent pleinement l'idée d'un comité de scientifiques nommés par les gouvernements nationaux. Les Canadiens se rangèrent à cet avis, ajoutant que le groupe devrait peut-être même recommander des domaines de recherches futures pour contribuer à résoudre les problèmes qui se posaient dans le monde. Mais le plan américain bénéficia surtout de l'appui de l'Union soviétique. Ces accords conduisirent à la création du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (UNSCEAR), comité de haut niveau composé de scientifiques nommés par les gouvernements et séparé de l'UNESCO. Ainsi le gouvernement américain détourna-t-il la seule véritable menace qui pesait sur sa politique, à savoir la réalisation par le CIUS d'une évaluation scientifique internationale et indépendante des effets des rayonnements.¹⁵

L'ONU établit donc sa propre version des rapports du comité BEAR par l'intermédiaire de son Comité pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (UNSCEAR), présidé par Gunnar Randers, Directeur de l'Institut norvégien pour l'énergie atomique. Le plan de l'administration Eisenhower visant à empêcher le CIUS d'entreprendre une étude avait abouti. Le CIUS avait déjà nommé un comité spécial à cet effet, mais la multitude des activités menées à l'ONU convainquit

celui-ci que son travail serait superflu. Toute une série d'organismes s'occupaient déjà du problème, non seulement le comité BEAR et l'UNSCEAR, mais aussi les conférences internationales de radiobiologie, instituées par la Faraday Society à Cambridge en 1952, et la Commission internationale de protection radiologique, en activité depuis 1928. Certes, ces organismes s'occupaient principalement des utilisations médicales et de la sécurité du travail; ces questions, qui présentaient les dangers les plus grands, risquaient bientôt d'être rattrapées par les questions de santé publique générales posées par le développement de l'énergie atomique et les essais nucléaires. Néanmoins, lors d'une réunion tenue en mai 1956, le comité déclara qu'il n'y avait pas lieu de faire double emploi avec les activités de l'UNSCEAR.¹⁶

S'ils craignaient qu'un consensus international puisse aller à l'encontre de la position des représentants de l'énergie atomique, les gouvernements des États-Unis et de la Grande-Bretagne n'avaient guère de souci à se faire. L'ONU et les autres organisations internationales mettraient longtemps avant de coopérer entre elles. Tandis que la réunion informelle du Massachusetts avait débouché sur des recommandations précises concernant le type et l'emplacement des déchets, faisant des déclarations définitives sur ce qui pouvait être considéré comme sûr, la réunion de l'UNSCEAR le mois suivant (octobre 1956) ne fit guère plus qu'identifier les sujets méritant une étude et les méthodes à utiliser. Après tout, l'ONU avait d'autres problèmes. Les délégués passèrent par exemple beaucoup de temps à décider de la manière dont ils allaient transmettre à tous les pays intéressés le modèle d'une chambre d'ionisation afin qu'ils puissent s'en servir pour construire la leur. Le modèle serait créé par le Bureau national des normes des États-Unis. Le Brésil, par exemple, souhaitait vivement posséder une telle chambre pour pouvoir contribuer aux études sur les radiations lancées en 1957 et 1958 à l'occasion de l'Année géophysique internationale. Les délégués discutèrent également de questions telles que les mesures standards, qui pouvaient différer selon les pays.

En ce qui concerne l'évacuation des déchets en mer, il leur fallait réunir les compétences spécialisées de toutes les autres organisations internationales concernées, comme l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Conseil international des unions scientifiques, et assurer la coordination entre ces organisations et avec le propre comité consultatif de l'UNESCO sur les sciences de la mer. Bref, ils étaient loin de faire des déclarations définitives. L'approche anglo-américaine "informelle" avait permis aux deux puissances de parvenir à un consensus bien avant l'émergence d'un véritable débat international.¹⁷

Science intergouvernementale?

Dans la mesure où tant de choses dépendaient de recommandations internationales – qu'il s'agisse d'énergie nucléaire, d'évacuation des déchets radioactifs, ou des nombreuses lois et utilisations concernant les eaux internationales –, les enjeux politiques étaient de taille. Parfois, il s'agissait plus de prestige que d'autre chose. La Commission océanographique intergouvernementale, créée en 1960, était particulièrement sensible à cet égard. Mise en place pour gérer les grands projets internationaux préparés par des scientifiques, elle devint rapidement une instance quasi politique où les États membres rivalisaient pour exercer leur influence, cherchant à orienter la détermination de l'avenir scientifique des océans. A propos d'une réunion tenue en 1962, un représentant britannique nota ceci: "Dans l'ensemble, ce fut une réunion amicale et, je pense, utile, mais il y eut d'inévitables tiraillements entre les deux colosses."¹⁸

Ce qui paraissait inévitable était que les représentants américains et soviétiques viennent à la réunion avec des propositions antagoniques sur l'objet de la coopération des nations. Les Américains voulaient étudier l'océan Atlantique tropical. Les Soviétiques, à l'inverse, avaient préparé un plan de dix-sept pages qui prévoyait l'étude de la plus grande partie de l'hémisphère nord. L'utilisation de ces régions pour la navigation, les communications et la pêche exigeait "une connaissance complète des phénomènes et processus physiques, chimiques, géologiques et biologiques qui se développaient dans la masse d'eau des océans, l'atmosphère au-dessus et la croûte terrestre au-dessous; tous ces aspects devaient être considérés dans leur interrelation et leur

interdépendance mutuelle".¹⁹ En comparaison, le plan américain était modeste, mais il était davantage orienté vers le problème; le plan soviétique consistait en une étude qui en disait plus sur l'engagement massif du gouvernement que sur sa prévoyance scientifique.

Les océanographes discutaient de la manière de désamorcer et de dépolitiser ces propositions internationales. En choisir une au détriment de l'autre pouvait avoir de graves conséquences; outre la perte de prestige qui en résulterait pour un pays, la Commission océanographique intergouvernementale risquerait de se retrouver privée, pour l'ensemble de l'entreprise, de la contribution financière d'une superpuissance. La plupart des scientifiques occidentaux s'efforcèrent d'agir avec diplomatie, louant le plan soviétique pour son ambition. Selon l'expression d'un des observateurs, "les délégués 'occidentaux' souhaitaient empêcher le rejet total de la proposition." D'après la formulation de la résolution que finit par prendre la Commission, le plan américain – celui qui avait été accepté – devait être considéré comme une étape préliminaire dans la réalisation des buts du plan soviétique. Bien que vexés, les représentants soviétiques acceptèrent de participer au plan américain. Le Président du Bureau de la Commission, W. M. Cameron, les remercia quelque peu nerveusement, ne voulant pas qu'on puisse penser qu'il était à la solde des Américains. C'est grâce à leur esprit de conciliation et à leurs contributions, nota-t-il, "que la proposition put passer du statut de projet des États-Unis à celui d'un projet véritablement international".²⁰ De leur côté, les scientifiques des autres pays ne prirent pas la peine, pour la plupart, de se mêler à ces négociations délicates, ce qui, en soi, eut le fâcheux effet de rappeler la faiblesse de leur voix. Des océanographes britanniques de premier plan jugèrent que "la Commission océanographique intergouvernementale perdait pied", se laissant politiser par les superpuissances. Ils n'appréciaient certes pas le plan soviétique, mais ils savaient en même temps que le plan de la COI ne reposait pas sur une base scientifique internationale: au contraire, il était organisé et dirigé "de Washington, par un scientifique payé par le Gouvernement américain."²¹

Outre les accrochages opposant les protagonistes de la guerre froide, la COI était constamment sollicitée par les nombreux nouveaux membres qui voulaient orienter l'action internationale sur les retombées économiques au profit des pays les plus pauvres. Si la science était au service de l'humanité, quels êtres humains pouvait-elle mieux servir que ceux de ces pays? Des dispositions législatives internationales controversées empêchaient les scientifiques d'accéder aux eaux côtières, soi-disant pour protéger les intérêts commerciaux des États membres. Les chercheurs commencèrent à se plaindre dans les années 60 des contraintes que risquait de faire peser sur la recherche la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui obligeait les scientifiques à demander l'autorisation de mener des recherches dans les eaux côtières d'un pays étranger. Les États côtiers devaient normalement accorder une telle autorisation mais, dans la pratique, cela leur permettait de contrôler l'activité scientifique. Les scientifiques des pays dotés de programmes océanographiques importants (comme les États-Unis, l'Union soviétique et la Grande-Bretagne) adoptèrent pour nouveau mot d'ordre la "liberté des mers". Ils n'étaient pas là pour exploiter telle ou telle zone, affirmaient-ils; ce qu'ils découvrirait serait publié et mis à la disposition de tous. Les pays en développement, cependant, voyaient les choses tout autrement. Le premier Secrétaire de la COI, Warren Wooster, nota qu'au sein de la Commission, qui avait la réputation d'être un "club de riches", ces autres membres affirmaient à présent leurs droits souverains et exerçaient une influence considérable.²²

Comme lors de la création de l'UNSCLEAR dans le domaine de l'énergie atomique, les océanographes voyaient des organisations de niveau plus élevé, plus politiques, usurper leurs fonctions. L'ONU jouait un rôle accru dans les affaires scientifiques, économiques et juridiques des océans. En 1966, le Conseil économique et social des Nations Unies inscrivit les océans à son programme de travail, mettant en chantier une étude des connaissances sur les ressources maritimes non halieutiques au-delà du plateau continental. Cette décision eut un impact important sur l'orientation des travaux de la COI. Le Sous-Directeur général de l'UNESCO pour la science, A. N. Matveyev, fit une allocution qui faisait ressortir l'accent placé sur les ressources marines. Il appela l'attention sur l'ONU, qui, avec sa résolution de 1966 sur les "ressources de la mer", avait "placé la Commission et ses activités pour ainsi dire sous les feux des projecteurs internationaux".

L'UNESCO avait demandé à l'ONU et à ses institutions spécialisées de solliciter l'avis de la COI sur toutes les questions de coopération d'ordre international concernant l'océan. Matveyev évoqua cette responsabilité en parlant de "mesures internationales concertées pour l'exploration de l'océan." Les gouvernements allaient certainement être incités à dépêcher des représentants davantage versés dans l'art de la diplomatie et de l'administration que dans la science.²³ En 1967, le représentant de Malte, Arvid Pardo, proposa à l'Assemblée générale des Nations Unies que les réalisations scientifiques et technologiques dans les eaux internationales soient gérées par l'ONU même, les fruits de ces réalisations devant permettre d'aider les pays les moins avancés. Outre d'éveiller l'intérêt des pays en développement pour les richesses des fonds marins, cette proposition déboucha sur la création d'un comité d'étude sur les utilisations pacifiques des fonds marins sous les auspices de l'ONU et non de la COI, et donc non pas sous la bannière de la science.²⁴

Questions et observations finales

En tant qu'historiens, comment devons-nous juger les hommes et les projets qui favorisent ouvertement des intérêts nationaux? Était-il socialement irresponsable d'utiliser l'UNESCO à des fins politiques? Dans le cadre de la table ronde sur la responsabilité des sciences sociales, il y a lieu de se demander comment l'UNESCO elle-même aurait dû réagir face à ces pressions, et d'examiner la manière dont les différents départements de l'UNESCO ont abordé le problème. Les exemples cités ici laissent entrevoir une tendance à substituer à la coopération internationale entre scientifiques une coopération scientifique entre gouvernements. L'un des enseignements importants à tirer est que, dans les années 50 et 60, de nombreux gouvernements ont commencé à voir dans la coopération scientifique internationale un moyen de réaliser des objectifs nationaux.

Il est difficile, pour autant, d'en conclure que les scientifiques, s'ils avaient été laissés à eux-mêmes, n'auraient pas été politisés. Après tout, la fraternité scientifique internationale fut la fraternité de plusieurs "communautés imaginées", pour reprendre une expression consacrée, sans plus ni moins de légitimité que l'attachement national.²⁵ Est-il naïf d'attendre des scientifiques qu'ils soient plus dévoués à la promotion constructive des sciences naturelles qu'à leur patrie? Peut-être. Mais qu'en est-il de la fourniture d'avis objectifs? A l'UNESCO, l'accroissement des connaissances naturelles en tant que tel n'a jamais été une fin en soi; au contraire, l'UNESCO prétendait utiliser la science pour le bien de l'humanité, comptant sur les organismes scientifiques pour indiquer la voie à suivre. Ainsi, sa véritable raison d'être incorporait-elle un but social, laissant la porte largement ouverte à la politique.

¹ H. Lionel Elvin à E. M. Hutchinson, 14 mars 1955, dossier 620.992.539.16, Archives de l'UNESCO, Paris.

² Malcolm S. Adishesiah au Directeur général [Luther Evans], 15 février 1955, dossier 620.992.539.16, Archives de l'UNESCO, Paris.

³ René Maheu au Directeur général [Luther Evans], 17 février 1955, dossier 620.992.539.16, Archives de l'UNESCO, Paris.

⁴ H. Lionel Elvin à E. M. Hutchinson, 14 mars 1955, dossier 620.992.539.16, Archives de l'UNESCO, Paris.

⁵ John Cockcroft à Roger Revelle, 10 juillet 1956, dossier "Foreign Govts, 1956-1959", National Academies Archives, Washington, D.C. (ci-après "NAS Archives").

⁶ "Report of a Meeting of United Kingdom and United States Scientists on Biological Effects of Radiation in Oceanography and Fisheries" (Rapport d'une réunion de scientifiques du Royaume-Uni et des États-Unis sur les effets biologiques des radiations dans le domaine de l'océanographie et des pêches), 31 octobre 1956, dossier "ADM:ORG:NAS:Coms on BEAR: Oceanography and Fisheries: Meetings: Minutes: 1956 Sep," NAS Archives. p.2.

⁷ *Ibid.*, p.3-4.

⁸ *Ibid.*, p.3.

⁹ Philip J. Farley, memorandum adressé à Charles L. Dunham et Edward E. Gardner [tous deux membres de l'Atomic Energy Commission], 10 octobre 1956; Report of a Meeting of United Kingdom and United States Scientists on Biological Effects of Radiation in Oceanography and Fisheries" (Rapport d'une réunion de scientifiques du Royaume-Uni et des États-Unis sur les effets biologiques des rayonnements dans le domaine de l'océanographie et des pêches), 31 octobre 1956, dossier "ADM:ORG:NAS:Coms on BEAR: Oceanography and Fisheries: Meetings: Minutes: 1956 Sep," NAS Archives. p.8.

¹⁰ W. A. Higinbotham à Detlev Bronk, 14 avril 1955, dossier "Pub Rel: General, 1955-1962," NAS Archives.

- ¹¹ Sur les relations entre le CIUS et l'UNESCO, voir F. W. G. Baker, ICUS-UNESCO: Forty Years of Cooperation (CIUS-UNESCO: Quarante ans de coopération) (Paris, Secrétariat du CIUS, 1986).
- ¹² Au sujet de ces réunions et résolutions, voir "Extrait du rapport de Paul Weiss sur la 12^{ème} Assemblée générale de l'UISB, tenue à Rome (Italie) du 12 au 16 avril 1955, section intitulée "Mesures prises par l'Assemblée générale à la session exécutive", n.d., dossier "IR:1955-1960," NAS Archives, Washington, D.C. Conseil international des unions scientifiques, septième Assemblée générale ([9-12 août 1955], Résolution, n.d., dossier 620.992.539.16, Archives de l'UNESCO, Paris. Sur le CIUS, voir Frank Greenaway, Science International: A History of the International Council of Scientific Unions. (Cambridge: Cambridge University Press, 1996).
- ¹³ La remarque concernant le "jury composé d'avance" ("packed jury") se trouve dans le mémorandum d'une conversation, Mission des États-Unis auprès de l'ONU, New York, 20 mai 1955, in John P. Glennon, ed., Foreign Relations of the United States, 1955-1957, vol.XX: Regulation of Armaments: Atomic Energy (Washington, D.C.: Government Printing Office, 1990), (ci-après FRUS 1955-1957, vol.XX), 90-92.
- ¹⁴ En ce qui concerne la position du Département d'État, voir le télégramme adressé par le Département d'État à l'Ambassade du Royaume-Uni, 10 mai 1955, FRUS 1955-1957, vol. XX, 75.
- ¹⁵ Pour la déclaration de Dulles et les réactions de l'UNESCO, voir S.V. Arnaldo au Directeur général, UNESCO, 22 septembre 1955, dossier 620.992.539.16 "Rayonnements ionisants", Archives de l'UNESCO, Paris; S. V. Arnaldo au Directeur général, UNESCO, 1^{er} novembre 1955, et S. V. Arnaldo au Directeur général, UNESCO, 8 novembre 1955, dossier 620.992.539.16 "Rayonnements ionisants", Archives de l'UNESCO, Paris.
- ¹⁶ Sven Hörstadius, "Comité spécial sur les effets biologiques des rayonnements ionisants, rapport du Comité spécial", 16 mai 1956, dossier 620.992.539.16 "Rayonnements ionisants (not. le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants)", Archives de l'UNESCO, Paris.
- ¹⁷ Nestore B. Cacciapuoti au Directeur général [Luther Evans], 7 novembre 1956, dossier 620.992.539.16 "Rayonnements ionisants (not. le Comité scientifique des Nations Unies sur les effets des rayonnements ionisants)", Archives de l'UNESCO, Paris.
- ¹⁸ Vice-Amiral Day à F. T. Hallet, Ministère de la science, 15 avril 1962, CAB 124/2166, Working Group on Oceanography, Archives nationales, Kew, Angleterre.
- ¹⁹ Programme de recherches océanographiques internationales dans les zones nord des océans Atlantique et Pacifique en 1964-1966 (présenté par le Comité océanographique national soviétique à la réunion du Bureau de la Commission océanographique intergouvernementale, tenue à Paris du 10 au 12 avril 1962), 11 avril 1962, NS/IOC/INF-20, Archives de l'UNESCO, Paris.
- ²⁰ W. M. Cameron au Vice-Amiral V. A. Tchekourov, 23 juillet 1962, box 551.46 A02 IOC 025 "-66" Part I, Archives de l'UNESCO, Paris.
- ²¹ The Royal Society, "British National Committee for Oceanic Research," Report of Informal Meeting Called to Consider Ways of Improving Liaison with the Government Interdepartmental Working Group on Oceanography, NOR/2 (63), n.d., CAB 124/2166, Working Group on Oceanography, Archives nationales, Kew, Angleterre.
- ²² Committee on Oceanography and US National Committee to SCOR of the NAS/NRC Division of Earth Sciences, Compte-rendu de la 53^{ème} réunion, Washington, D.C., 13-14 décembre 1967, Compte-rendu préliminaire à l'usage exclusif du Comité, box 54, dossier "Act. NASCO mtg. NAS Wash DC Dec 13-14'67," Archives de la Woods Hole Oceanographic Institution, Woods Hole, Massachusetts.
- ²³ Commission océanographique intergouvernementale, cinquième session, UNESCO, Paris, 19-28 octobre 1967, Allocution inaugurale du Professeur A. N. Matveyev, Sous-Directeur général pour la science de l'UNESCO, à l'occasion de l'ouverture de la cinquième session de la Commission océanographique intergouvernementale, IOC/V-INF.128, Archives de l'UNESCO, Paris.
- ²⁴ Edward Wenk, Jr., The Politics of the Ocean (Seattle: University of Washington Press, 1972), 260-261.
- ²⁵ Voir Benedict Anderson, Imagined Communities: Reflections on the Origins and Spread of Nationalism (Londres: Verso, 1991).

Lier science et pratique: l'histoire du Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère

Stephen Bocking

Historien de l'environnement, Université de Trent, Ontario

A partir de 1970, le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) a été pour l'UNESCO l'un des principaux moyens de mettre en œuvre la coopération internationale dans le domaine du développement durable, en cherchant à concilier, grâce à la recherche, la protection de la nature et l'exploitation des ressources naturelles. Au centre du Programme MAB se trouve un réseau mondial de réserves de biosphère, qui constituent chacune un site pour la conservation de la nature, la recherche écologique et le développement économique.

Lorsque l'environnement a accédé au rang de priorité internationale, le Programme MAB est devenu un aspect essentiel de l'action de l'UNESCO dans ce domaine. Son histoire représente donc un élément important de l'histoire de l'Organisation elle-même.¹ L'histoire du Programme MAB est en outre remarquable en ce qu'elle permet d'éclairer deux thèmes déterminants pour l'histoire générale de la science à l'UNESCO: premièrement, le rôle important de l'UNESCO dans la promotion de la coopération scientifique internationale, particulièrement entre pays développés et pays en développement; et deuxièmement, les liens étroits existant entre les systèmes, priorités et valeurs politiques, d'une part, et la pratique de la science en tant qu'instrument de coopération et de développement, d'autre part.

On se propose ici, non pas de retracer l'histoire du Programme MAB, mais d'identifier certains éléments de recherche qu'il conviendrait de prendre en compte pour rédiger une telle histoire. Il s'agit donc de contribuer à l'élaboration d'un programme de recherche pour le projet d'histoire de l'UNESCO.

Les contextes politiques de la science à l'UNESCO

Ainsi qu'il ressort clairement des communications présentées à ce colloque sur l'histoire de l'UNESCO, l'histoire de la science à l'UNESCO montre bien comment les conceptions relatives à la responsabilité sociale des sciences ont été influencées par certaines idées sur la manière de lier la science aux contextes politiques et économiques dans lesquels celle-ci s'inscrit, et aussi comment ces idées ont elles-mêmes été façonnées par diverses circonstances, à savoir: la guerre froide et la rivalité entre adversaires idéologiques pour exercer une influence dans le monde en développement; le mouvement de décolonisation et l'émergence de nouvelles nations; et, le plus important pour l'application des sciences, l'idée que le savoir scientifique constitue une base rationnelle pour le développement et une alternative au conflit politique. Au lendemain d'une guerre mondiale et dans le contexte de la guerre froide, cette conception de la science s'est avérée particulièrement convaincante, comme l'a montré la création de toute une série d'organisations internationales attachées à diverses formes de coopération scientifique.²

Si l'on veut étudier la science à l'UNESCO, il faut considérer ces circonstances, ainsi que les contradictions qui leur sont souvent inhérentes et, surtout, leur évolution au cours des 60 dernières années. Les changements les plus importants ont été la fin de la guerre froide, l'émergence puis l'éclipse de conceptions successives du développement économique et politique et, le plus important pour la pratique environnementale, l'évolution des idées sur le rôle de la science dans la société. Le déclin de l'autorité de la science en tant que base rationnelle pour le développement a

été un facteur déterminant dans cette évolution. Cela apparaît clairement tant au niveau de la recherche, qui a reconnu les dimensions politiques et sociales d'une science censée être apolitique, qu'à travers nombre de controverses récentes autour de la science, à propos de questions comme le génie génétique ou le changement climatique.³

Comment donc aborder ces circonstances et ces changements en étudiant l'histoire et les rôles sociaux de la science à l'UNESCO? Un bon moyen est de s'attacher au problème fondamental, inhérent à l'activité scientifique de l'UNESCO, qui consiste à lier la science en tant que pratique internationale, marquée par une communauté de disciplines et des systèmes d'idées dépassant les frontières, aux nombreux contextes locaux particuliers dans lesquels les connaissances sont produites et appliquées.

Le Programme sur l'homme et la biosphère

Il y a plusieurs moyens d'étudier cet aspect essentiel des activités environnementales de l'UNESCO, dont l'élément central est le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB). Le Programme MAB doit son origine à une conférence organisée par l'UNESCO en 1968 pour examiner les perspectives de l'application de la science à l'utilisation rationnelle et à la conservation de la biosphère. L'une des principales recommandations de cette conférence, connue par la suite sous le nom de "Conférence de la biosphère", tendait à ce que l'UNESCO mette au point un programme international de recherche concernant les impacts de l'homme sur la biosphère.⁴ Plusieurs facteurs ont favorisé la mise en œuvre de cette recommandation: l'émergence de l'environnement en tant que priorité politique internationale, l'idée qu'un effort de recherche international concerté permettrait de trouver des solutions aux problèmes environnementaux, et le besoin de prolonger le Programme biologique international, projet de recherche écologique centré sur les sciences naturelles qui touchait alors à sa fin. Le Programme MAB adopterait quant à lui une approche plus large de l'environnement, englobant ses dimensions socio-économiques et culturelles et tirant ainsi parti (conformément au mandat de l'UNESCO) à la fois des sciences sociales et des sciences naturelles. La période qui a suivi 1968 a par conséquent été marquée par un intensif déploiement d'activités destinées à traduire les principes adoptés à la Conférence de la biosphère en un programme de recherche viable.

Depuis 1970, le Programme MAB est pour l'UNESCO un moyen essentiel de favoriser le développement durable, grâce à la recherche, à l'éducation et à une gestion durable des ressources. Au début, le Programme était exclusivement centré sur la recherche et les activités éducatives connexes; au fil du temps, cependant, la gestion des ressources et le développement économique ont pris plus d'importance. A partir de 1976, les réserves de biosphère sont devenues l'un des principaux moyens de réaliser ces objectifs: il s'agit de sites combinant une zone protégée pour la recherche à une ou plusieurs zones tampons permettant la mise en œuvre d'activités relatives à la conservation et aux ressources. En 2005, les réserves de biosphère formaient un réseau de 482 sites répartis dans 102 pays. Ce Réseau de réserves, et le Programme MAB lui-même, ont été partout salués comme des initiatives novatrices et déterminantes dans les domaines tant de la recherche que de la conservation, notamment du fait que, en insistant sur la nécessité d'un lieu pour les activités humaines, ils s'écartaient du modèle conventionnel des zones protégées "vierges".

Étudier l'histoire du Programme MAB peut être très utile pour comprendre l'histoire de la science au sein de l'UNESCO, non seulement parce que l'environnement constitue depuis longtemps un aspect important des activités de l'Organisation mais aussi parce que la science a communément été considérée comme la base du règlement des problèmes environnementaux. C'est aussi, bien sûr, par rapport à l'environnement que certains des problèmes cruciaux en matière de développement et de coopération internationale se sont posés.⁵

Étudier l'histoire du Programme MAB peut amener à aborder des questions très diverses selon les exigences et les intérêts particuliers des historiens, des collaborateurs du Programme ou du public. On présentera ici deux types de questions.

Premièrement, on constate que l'histoire récente de la recherche écologique est marquée par une dynamique fondamentale résultant de la tension qui existe entre les priorités des communautés nationales et internationales de chercheurs et les conditions et priorités locales de la recherche.⁶ Les communautés de chercheurs, notamment, ont favorisé l'émergence de la biologie de la conservation, nouvelle discipline scientifique qui exprime cette tension entre la théorie générale et la pratique particulière. La dynamique entre théorie et pratique s'est également manifestée dans les réserves de biosphère: la recherche menée dans les réserves, en particulier pendant les premières années du Programme, était parfois de nature plus "académique" et moins utile pour le règlement des problèmes immédiats que posaient la conservation des réserves ou le développement durable. Une étude de l'histoire de la recherche dans ces réserves pourrait donc contribuer à améliorer la compréhension des rapports entre la communauté scientifique au sens large et la recherche destinée à régler les problèmes rencontrés dans telle ou telle réserve. Quel a été l'impact de la recherche scientifique sur les initiatives locales? Et, inversement, dans quelle mesure l'expérience de chaque réserve a-t-elle contribué au progrès de l'écologie et de la biologie de la conservation? Répondre à de telles questions permettrait de mieux comprendre la place de l'UNESCO dans l'histoire récente de la science.

Il s'agit en particulier à cet égard de comprendre comment les réserves ont été choisies. Leur sélection est le résultat d'une interaction entre des exigences générales, telles que la nécessité de protéger des échantillons représentatifs de la biodiversité, et des circonstances locales particulières d'ordre politique, environnemental ou autre. Étant donné les compromis qu'impose une telle interaction, les réserves ne satisfont pas toujours à toutes ces exigences. Certaines, par exemple, notamment celles qui ont été désignées dans les premières années du Programme, étaient basées sur des zones déjà protégées, comme les parcs nationaux. Elles faisaient par là intervenir des points de vue (et des conflits) préexistants s'agissant des activités humaines jugées appropriées dans la zone. Les mesures prises par la suite pour faire en sorte que ces zones répondent à une définition commune des réserves de biosphère (tout en continuant de respecter les réalités locales) ont été une entreprise très complexe qui mériterait d'être étudiée en détail.

La seconde question porte sur l'évolution du rapport entre les réserves de biosphère et la conservation des ressources naturelles. Il convient à cet égard d'examiner les changements intervenus dans la place et le rôle de ces réserves au sein des systèmes locaux et nationaux de conservation et de gestion des ressources, ainsi que l'évolution des relations – politiques, culturelles, sociales et techniques- entre les scientifiques et la population locale. Il convient également de s'interroger sur l'efficacité avec laquelle il a été tiré parti des résultats particuliers générés dans les réserves de biosphère en vue de développer la pratique du développement durable. Ce thème pourrait être étudié dans le cadre d'une recherche comparative entre pays.

Le Programme MAB au sein de l'UNESCO

Au-delà de ces questions historiques, l'histoire du Programme MAB pourrait montrer l'utilité qu'une compréhension historique de l'UNESCO peut présenter pour relever les défis auxquels l'Organisation fait face aujourd'hui.

L'un de ces défis, par exemple, consiste à assurer la coordination d'une initiative qui dépend à la fois de la coopération internationale et de la créativité locale. Ainsi que l'a noté Michel Batisse, la notion de réserve de biosphère a évolué en s'adaptant progressivement aux réalités du terrain et de l'expérience, et non en suivant un plan strictement préconçu.⁷ Cette évolution a été supervisée par un conseil de coordination intergouvernemental et par des comités nationaux. Un examen plus approfondi des relations entre ce conseil de coordination et ces comités permettrait de mieux comprendre la dialectique entre priorités nationales et réalités locales.

Les conférences internationales qui se sont tenues régulièrement (à Minsk en 1983 et à Séville (Espagne) en 1995) ont de même été l'occasion de faire le point et d'élaborer de nouveaux plans, en cherchant à renforcer la coopération sans empiéter sur l'autonomie des activités de

conservation nationales. La Conférence de 1995 a par exemple débouché sur la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère, considérée par la suite comme une nouvelle base pour la planification de réserves. Il serait utile d'étudier plus avant les conséquences de ces conférences dans le cadre de leurs contextes politiques respectifs (marqués par les bouleversements politiques considérables intervenus entre 1983 et 1995).

Un deuxième défi auquel l'UNESCO doit répondre consiste à établir une corrélation entre le savoir scientifique général et les réalités locales. Ce défi – qui revient à rendre la science utile – est à l'origine même de la création du Programme sur l'homme et la biosphère. Comprendre les diverses manières dont le problème a été abordé au cours des décennies, en déterminant les points forts et les points faibles de chacune, pourrait aider à relever ce défi.

L'une des façons de rendre la science utile est d'établir un lien effectif entre les sciences naturelles et les sciences sociales. Il est remarquable qu'un tel lien ait longtemps été un élément essentiel des activités scientifiques de l'UNESCO. En revanche, d'autres programmes scientifiques internationaux n'ont pas aussi bien réussi à lier les sciences naturelles et les sciences sociales. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, principal organisme scientifique synthétisant les connaissances mondiales sur le climat, a privilégié, durant la plus grande partie de son existence, les sciences naturelles, n'accordant aux sciences sociales (essentiellement l'économie) qu'un rôle subsidiaire. Cette façon de faire a sans doute freiné les efforts visant à mettre au point une intervention efficace pour lutter contre le réchauffement de la planète.⁸ On peut donc dire que l'expérience du Programme MAB est, en ce qui concerne le lien entre le savoir et l'action, relativement riche d'enseignements généraux pouvant être utiles à d'autres programmes scientifiques internationaux.

Un troisième défi consiste à négocier le rapport entre, d'une part, les connaissances autochtones et locales et, d'autre part, le savoir scientifique. Le Programme MAB a évolué dans son approche des connaissances autochtones: après avoir considéré la science comme la première source d'informations fiables, il a fini par reconnaître le rôle des connaissances autochtones.⁹ Cette évolution s'est produite dans un contexte plus large. Au cours des trois dernières décennies, l'expérience acquise ainsi que l'évolution des attitudes et des politiques ont conduit à une révision radicale, dans la plupart des régions du monde, du statut des populations autochtones et des connaissances locales. La supériorité du savoir scientifique et des formes scientifiques de développement a été remise en cause; la valeur des connaissances locales, en particulier dans le domaine de l'agriculture et de la gestion des ressources, a été reconnue; et surtout les populations autochtones ont elles-mêmes affirmé leurs droits à l'autodétermination.¹⁰ Comprendre cette histoire, ainsi que le rôle important joué par l'UNESCO à cet égard, peut aider à négocier ce rapport aujourd'hui.

On pourrait également se pencher sur ce qui constitue peut-être la contradiction fondamentale inhérente à la responsabilité sociale des sciences, et qui est aussi au cœur des propres efforts de l'UNESCO depuis 60 ans. La tâche essentielle du Programme MAB a consisté à protéger la diversité biologique du monde, tout en respectant la diversité culturelle, notamment les différents moyens d'appréhension et de compréhension du monde. De fait, comme Claude Lévi-Strauss l'a expliqué avec éloquence à ce colloque sur l'histoire de l'UNESCO, la diversité biologique et la diversité culturelle doivent être tenues pour inséparables. Le respect des diverses formes de savoir est donc essentiel.

Cependant un tel respect, il ne faut pas l'oublier, peut aller à l'encontre de la mission historique de la science à l'UNESCO, qui est la diffusion des connaissances scientifiques. Les efforts que n'a cessé de déployer le Programme MAB pour dépasser cette contradiction sont un thème important de son histoire. Retracer ces efforts – les combats menés comme les succès remportés – permettrait de montrer comment la compréhension de l'histoire de l'UNESCO peut être utile non seulement aux historiens, mais aussi à un public plus vaste.

Références

- Batisse, M., 1986. "Developing and focusing the biosphere reserve concept", *Nature and Resources*, 22: 1-11.
- Batisse, M., 1997. "Biosphere Reserves: A challenge for biodiversity conservation and regional development", *Environment*, 39(5): 7-15, 31-33.
- Bocking, S., 1997. *Ecologists and Environmental Politics: A History of Contemporary Ecology*. New Haven, Yale University Press.
- Bocking, S., 2004. *Nature's Experts: Science, Politics, and the Environment*. New Brunswick, NJ, Rutgers University Press.
- Bocking, S., 2005. "Scientists and evolving perceptions of indigenous knowledge in northern Canada", in U. Lischke & D. McNab, eds., *Walking a Tightrope: Aboriginal People and their Representations*, Waterloo: Wilfrid Laurier University Press, p. 215-247.
- Forsyth, T., 2003. *Critical Political Ecology: The Politics of Environmental Science*. London, Routledge.
- Hadley, M. et K. Schreckenberg, 1995. "Traditional ecological knowledge and UNESCO's Man and the Biosphere (MAB) Programme", in D. M. Warren, L. J. Slikkerveer, D. Brokensha, eds. *The Cultural Dimension of Development: Indigenous Knowledge Systems*. London, Intermediate Technology Publications.
- Jasanoff, S. et M. L. Martello, eds., 2004. *Earthly Politics: Local and Global in Environmental Governance*. Cambridge, MIT Press.
- Miller, C. A., 2001. "Scientific internationalism in American foreign policy: The case of meteorology, 1947-1958", p. 167-217 in C. A. Miller et P. N. Edwards, eds., *Changing the Atmosphere: Expert Knowledge and Environmental Governance*. Cambridge, MIT Press.
- UNESCO, 1970. *Utilisation et conservation de la biosphère: Actes de la Conférence intergouvernementale d'experts sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et la conservation des ressources de la biosphère, Paris, 4-13 septembre 1968*. Paris, UNESCO.
- UNESCO, 2002. *Réserves de biosphère – Des lieux privilégiés pour les hommes et la nature*. Paris, UNESCO.
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), 1987. *Notre avenir à tous*. New York, Oxford University Press.

¹ Le Programme MAB a été décrit à plusieurs reprises par ses dirigeants, notamment par Michel Batisse; voir, par exemple, Batisse, 1986. Ces rapports constituent une base essentielle pour toute nouvelle étude de l'histoire du Programme. Pour un aperçu du Programme, voir également: UNESCO, 2002.

² Miller, 2001.

³ Bocking, 2004, Forsyth, 2003.

⁴ UNESCO, 1970.

⁵ CMED, 1987.

⁶ Bocking, 1997, Jasanoff et Martello, 2004.

⁷ Batisse, 1997.

⁸ Bocking, 2004, p. 120.

⁹ Hadley et Schreckenberg, 1995.

¹⁰ A ce sujet, voir, par exemple, Bocking, 2005.

L'UNESCO et les projets sur l'homme et la nature¹

Heloisa Maria Bertol Domingues

Professeur, Département d'histoire des sciences, MAST, Rio de Janeiro

La table ronde consacrée à la responsabilité sociale des sciences a montré que le rôle social exercé par les sciences faisait déjà consensus pour le premier Conseil exécutif de l'UNESCO. Les travaux présentés dans cette enceinte ont également montré que la responsabilité sociale des sciences était bien présente dans les programmes d'étude relatifs à l'environnement et à l'exploration des ressources naturelles ainsi que dans les relations politiques entre gouvernements qui, d'une part, infléchissaient le déroulement de ces programmes et, d'autre part, rendaient possible l'action de l'UNESCO dans les différents pays. L'UNESCO et la Division des sciences exactes et naturelles ont été parmi les premières à encourager les études sur l'homme en tant qu'élément participant du mouvement dynamique et évolutif de la nature, mais ces études n'ont été possibles que dans le cadre de la dialectique sociale et politique des sciences qui a marqué l'histoire de l'UNESCO.

Le thème de la table ronde - la responsabilité sociale des sciences - indique que ce n'est pas le fruit du hasard si le premier Conseil exécutif de l'UNESCO - à l'époque où Julian Huxley était Directeur général et Joseph Needham chef de la Division des sciences exactes et naturelles - en mettant l'accent sur les relations entre les chercheurs, les sciences et les sociétés, a encouragé les projets portant sur l'environnement, les ressources naturelles et la protection de la nature. Pour les membres du Conseil, la nature et la société formaient un tout. Huxley a toujours privilégié cette vision. Dans son essai « L'UNESCO : ses buts et sa philosophie », il a affirmé que « Potentiellement le monde est un et, dans toutes ses parties, les besoins de l'homme sont les mêmes. Tout ce que peut faire l'UNESCO pour satisfaire ces besoins en encourageant l'éducation, la science et la culture, constituera un pas en avant vers un mode de vie et une conception de la vie unifiés, une contribution à l'élaboration de la philosophie unifiée dont nous avons besoin ».²

Partisan de l'évolutionnisme, Julian Huxley développa le concept d'humanisme scientifique, dont il fit un principe directeur de l'UNESCO. Dans cette optique, il considérait que la méthode scientifique fermement établie offrirait le moyen d'unifier notre connaissance des phénomènes objectifs de la nature et notre pouvoir d'agir sur eux (p. 38). Huxley a souligné que « l'UNESCO peut aider les peuples du monde à se comprendre mutuellement et à prendre conscience de leur humanité commune, de leur tâche commune, par opposition avec les nationalismes distincts qui tendent à les isoler ».³

Dans le même temps, Joseph Needham, à la Division des sciences exactes et naturelles, mettait en pratique les principes proclamés par le Directeur général, en promouvant les programmes fondés sur la coopération scientifique. Lors de la première réunion générale de l'UNESCO, il a souligné que dans plusieurs parties du monde les chercheurs étaient complètement isolés, ce qui l'a amené à proposer la création de bureaux de coopération scientifique dans différentes régions du monde et à soutenir des programmes d'étude des conditions de vie et des ressources naturelles de régions considérées comme encore mal connues, telles les tropiques.⁴

Pour Huxley tout autant que pour Needham, l'internationalisation des sciences, au sens de l'échange de connaissances entre des sociétés différentes du point de vue culturel, devait contribuer de manière décisive à la réalisation des objectifs de l'UNESCO. Les travaux scientifiques seraient menés en coopération, par delà les frontières politiques, culturelles ou raciales, mais en accord avec les différents gouvernements. L'objectif était de contribuer au maintien de la paix grâce au progrès commun de l'humanité.

Actions de la Division des sciences exactes et naturelles : l'expression de la responsabilité sociale des sciences

Les premiers dirigeants, conscients de la dimension sociale des sciences, ont donné corps aux principes sur la base desquels l'UNESCO était constituée. Ce rôle social avait été défini, depuis les années 1920, par les historiens des sciences et des philosophes, réunis au sein d'associations et de congrès internationaux auxquels prirent part Joseph Needham et aussi, avec moins d'enthousiasme, Julian Huxley.⁵ Lorsqu'il est entré à l'UNESCO, Needham était déjà connu comme scientifique mais aussi comme historien des sciences.

L'une des premières initiatives de la Division des sciences exactes et naturelles, en vue de mettre en pratique les principes directeurs de l'institution, a consisté à créer les bureaux régionaux de coopération technique. La mission de ces bureaux a été définie lors des premières réunions de l'UNESCO et, au moment de leur création, ces derniers ont réaffirmé l'internationalisme des sciences sans ignorer les différences culturelles, anticipant ainsi l'autonomie des scientifiques vis-à-vis de l'action politique des gouvernements. On a ainsi pu le voir à la réunion de Montevideo, en 1948, quand l'UNESCO a transféré du Brésil en Uruguay son premier bureau en Amérique latine. Ces bureaux ont peu à peu assumé un rôle plus politique et l'UNESCO a contribué à l'organisation de la recherche scientifique dans des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.⁶ Cependant, sous la direction de Needham, les bureaux de coopération qui étaient mis en place donnaient la priorité aux questions scientifiques et sociales, à la mise en contact de scientifiques de différentes disciplines ainsi qu'au rapprochement des centres de science et de technologie avec les milieux locaux là où l'UNESCO installait ses bureaux. Le but recherché à travers ces bureaux était de faciliter la fourniture de matériel et de documentation, l'échange de correspondance et de travaux scientifiques, la création de revues en vue de leur publication, etc. Le premier bureau de coopération scientifique de l'UNESCO créé en Amérique latine s'était donné comme première mission de fonder un institut international de recherche scientifique : l'Institut international de l'Hyléa amazonienne (IIHA).

Le débat sur l'organisation des bases scientifiques en Inde après l'accession de ce pays à l'indépendance, période qui correspondait à celle de la guerre froide, confirme l'internationalisme scientifique diffusé par l'UNESCO, qui reconnaissait les besoins spécifiques de chaque pays, de même que le rôle de l'histoire des sciences dans ce contexte. Ainsi, en Inde l'histoire des sciences a été prise en compte en même temps que les scientifiques proposaient d'intégrer les sciences dans le processus de développement culturel qu'impliquait la modernisation du pays.⁷

De fait, l'internationalisme scientifique qui a orienté les actions de la Division des sciences exactes et naturelles, et de l'UNESCO elle-même, se résume dans la vision de l'homme et de la nature conçus comme un tout qui a guidé les programmes de ses premiers directeurs. Cette vision unitaire était aussi l'idée maîtresse du projet sur l'histoire scientifique et culturelle de l'humanité, inspiré par les plans de Needham et de Huxley. L'axe théorique du projet serait que les faits de l'Histoire de l'humanité étaient les actions des hommes, ou des sociétés, sur la nature ; on s'interrogerait sur la façon dont s'étaient déroulés les échanges de connaissances sur la nature et les utilisations de ses ressources. Comment la construction d'outils de survie avait-elle pu se faire ? Comment les échanges culturels avaient-ils influé sur l'organisation sociale à tous les niveaux - politique, culturel et économique - en contribuant au développement de chaque société individuellement ? L'Histoire de l'humanité serait une histoire de la somme des cultures et non de ses divisions.⁸

Ce même principe directeur, selon lequel l'homme et la nature forment un tout, inspira les programmes scientifiques sur l'environnement, dont le but était de favoriser les échanges entre scientifiques et de stimuler les sciences dans les domaines et les pays encore relativement isolés. L'UNESCO deviendrait un centre, qui identifierait les problèmes et rechercherait des solutions, en encourageant les contacts entre spécialistes, au niveau individuel et au niveau institutionnel.

Les projets en faveur de l'environnement : l'homme et la nature

L'UNESCO, et en particulier la Division des sciences exactes et naturelles, apportèrent leur soutien à des projets scientifiques internationaux portant sur l'environnement et l'exploration des ressources naturelles. Parmi ces derniers, le projet de création de l'Institut international de l'Hyléa amazonienne revêtait une importance particulière, non seulement parce que c'était le premier projet reposant sur la coopération scientifique internationale, ou parce qu'il concernait l'Amazonie - région encore aujourd'hui au centre de controverses - mais aussi parce qu'il prévoyait d'adopter une approche unitaire de l'homme et de la nature. Dans le droit fil de la philosophie de l'UNESCO, le projet de l'IIHA concevait la vie sur Terre comme un système évolutif dont chaque partie dépend des autres. Cette idée définissait l'écologie pour Huxley et elle englobait l'étude des relations entre les hommes, étant entendu que l'anthropologie était la science de ces échanges.

La création de l'Institut international de l'Hyléa amazonienne fut proposée par la Délégation brésilienne en 1946, pendant les réunions préparatoires de l'UNESCO. C'était un projet du biochimiste Paulo Berredo Carneiro, qui a passé plus de trente ans à l'UNESCO, en qualité de représentant du Brésil, membre du Conseil exécutif et président du projet de l'Histoire scientifique et culturelle de l'humanité.

Le projet devait rassembler les pays de la région : la Bolivie, le Brésil, la Colombie, l'Equateur, le Pérou, le Venezuela et les trois Guyane - française, anglaise et néerlandaise. Il s'inspirait des idées de l'évolutionnisme et de la diversité culturelle, dont l'humanisme scientifique fait la synthèse. Il avait pour toile de fond l'écologie, ainsi que l'écologie humaine, et comptait parmi ses objectifs scientifiques la réalisation d'études anthropologiques, mais il n'a pas abouti en raison des problèmes politiques et des intérêts économiques qui dominaient alors dans la région.⁹ La conception de l'écologie des scientifiques participant s'opposait aux projets qui envisageaient la colonisation de la région, et dont les fondements théoriques étaient différents. L'articulation entre les sciences exactes et naturelles et les sciences sociales n'était toujours pas comprise, ce qui conduisit l'anthropologue américain Charles Wagley (qui a dirigé la seule « étude » de l'IIHA) à insister sur le fait que « la culture humaine est limitée par l'environnement et réagit à celui-ci et qu'elle doit donc être manipulée avec précaution. » Il souligna la pertinence de la proposition de création de l'Institut qui, sa mission étant d'approfondir la connaissance de l'environnement tropical spécifique de l'Amazonie, se proposait de réaliser des études relevant à la fois des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales.¹⁰

L'échec de l'IIHA n'empêcha pas la réussite d'autres programmes scientifiques portant sur l'environnement et, toujours dans les années 1940, on mit sur pied des programmes comme celui relatif à la zone aride ou celui concernant l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources naturelles qui furent pérennisés. A la fin des années 1940, dans l'immédiat après-guerre, la question de l'environnement mobilisa les scientifiques de plusieurs disciplines et de régions différentes. A l'UNESCO, tout comme à l'ONU, l'exploration de la nature, au-delà des programmes de recherche et des instituts dont la création était proposée, stimula l'organisation de plusieurs conférences, entre autres la première réunion de l'IIHA, qui eut lieu à Belem (Brésil) en 1947, et la Conférence économique et sociale, organisée à Paris, qui portait sur les forêts, la sylviculture, les sols et les problèmes de l'érosion et de la conservation. En 1948, se déroulèrent la Conférence interaméricaine de Denver et l'importante conférence de Fontainebleau. L'année suivante, l'ONU parraina la Conférence scientifique pour la conservation et l'utilisation des ressources naturelles (UNSCCUR) et l'UNESCO organisa la Conférence technique internationale pour la protection de la nature, tenues toutes deux à Lake Success, en août 1949.

A la différence du premier projet international relatif à l'environnement, ceux qui suivirent ne tenaient plus compte de l'homme, en ce sens que l'anthropologie avait été écartée de la panoplie scientifique de ces programmes. Au début des années 1950, l'IIHA fut remplacé par le Programme sur la zone tropicale humide, dont l'objectif était de s'attaquer aux problèmes des

régions tropicales. Toutefois, du point de vue scientifique, ce programme différait du précédent. Le Programme sur la zone tropicale humide fut présenté à Denver, en 1947, et il prit la forme d'une série de congrès internationaux organisés pendant les années 1950 et celui de 1957 eut lieu à Manaus, en Amazonie. Ce programme fut poursuivi jusque dans les années 1960.

Le champ du Programme sur la zone tropicale humide se limitait aux études sur les problèmes forestiers, la nature des sols et leurs cycles de sédimentation et leur érosion, les problèmes atmosphériques, notamment la pluviosité, l'hydrochimie, les réactions des sols aux précipitations ; en bref aux questions écologiques, dans les seuls domaines de la botanique et de la zoologie cependant. Les problèmes liés à la production marchande ou agricole étaient ceux qui renaient le plus l'attention. Lors du congrès qui eut lieu à Ceylan en 1956, l'écologie était l'un des thèmes prioritaires et dans certains travaux l'homme était considéré comme faisant partie de la biocénose de la forêt. Cependant, il était considéré comme un « facteur d'intervention » dans l'équilibre de la formation de la forêt, indépendamment de toute considération culturelle.¹¹

En 1948, la Délégation indienne présenta un projet en vue de la création d'un Institut international de la zone aride, similaire à celui pour l'Amazone. L'Institut de la zone aride devait étudier les problèmes relatifs à l'adaptation des espèces végétales dans les zones arides, l'érosion éolienne, la conservation, la purification et l'économie de l'eau, essentiellement dans l'optique de la prévention de la désertification, et, étant donné que les zones arides se caractérisent par l'abondance de l'énergie solaire, il devait encourager la réalisation d'études sur l'utilisation de cette dernière. Lors de la réunion générale de l'UNESCO tenue à Beyrouth en 1948, la création de l'institut fut décidée. Toujours à cette occasion, la création de différents laboratoires scientifiques internationaux fut proposée.¹² Finalement, c'est à Lake Success, en 1949, pendant la Conférence scientifique conjointe pour la conservation et l'utilisation des ressources naturelles, organisée sous les auspices de l'ONU et de l'UNESCO, que fut créé le Comité international sur les régions arides qui bénéficiait de la coopération internationale de la FAO, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'ONU et dont l'un des principaux objectifs était d'encourager les études portant sur l'utilisation et la conservation de l'eau. Le projet prit fin en 1964.¹³

A Fontainebleau, toujours en 1948, l'UNESCO parraina, avec le Gouvernement français et l'ONU, une conférence qui devait approfondir les questions qui seraient débattues l'année suivante pendant l'UNSCCOUR. Pendant cette conférence, l'UNESCO présenta le projet de constitution de l'Union internationale pour la protection de la nature, initiative de la Ligue suisse pour la protection de la nature, qui réunit en 1946 plusieurs pays européens mobilisés en vue de la création d'un organisme international pour la protection de la nature¹⁴. C'est pendant la conférence de Fontainebleau que fut créée l'Union internationale pour la protection de la nature (UIPN), avec le statut d'organisation non gouvernementale, qui devait bénéficier uniquement d'un soutien ponctuel de l'UNESCO. Pour l'UIPN, la « protection de la nature » était une mesure de sauvegarde de l'ensemble du monde vivant, qui constituait l'environnement naturel de l'homme, y compris les ressources naturelles renouvelables de la planète, qui était à ses yeux le premier facteur de civilisation. L'homme et toutes ses activités étaient exclus du concept de Nature tel que le concevait le nouvel institut. La protection de la nature à des fins économiques, autrement dit celle des richesses naturelles exploitables, des réserves forestières, des ressources halieutiques et cynégétiques, ne relevait pas de la compétence de l'Union internationale, pas plus que l'établissement de réserves anthropologiques¹⁵.

De l'idée de préservation de la nature découlait celle que les espèces naturelles étaient menacées d'extinction, ce qui stimula la création de réserves naturelles ou de parcs nationaux où ces espèces seraient préservées dans leurs « habitats » respectifs et conformément aux besoins de chaque pays, qu'il s'agisse de la faune, de la flore native, des paysages, des richesses scientifiques ou des principaux sites archéologiques. Les zones touristiques étaient visées elles aussi, mais les problèmes qu'elles soulevaient ne seraient pas considérés comme relevant de la coopération internationale. L'UIPN tentait de mettre en place un ensemble de mesures restrictives, visant

principalement les activités humaines, si bien qu'elle ne pouvait prendre en compte les différences nationales ou géographiques¹⁶. Elle affirma son caractère éminemment international.

La responsabilité sociale des sciences et l'action gouvernementale

L'évolution de la position de l'UNESCO sur la responsabilité sociale des sciences est perceptible dans nombre de ses projets concernant l'environnement. L'échec de l'Institut de l'Hyléa amazonienne a fait tourner court la vision initiale des rapports entre l'homme et la nature du fait de pressions politiques. Pendant cette table ronde, nous avons vu que la question géopolitique a exercé sur les projets dans le domaine de l'océanographie une influence que l'on ne saurait négliger compte tenu de l'importance économique et politique des régions étudiées¹⁷. De nombreuses études portant sur l'histoire de l'internationalisme scientifique ont souligné que, principalement pendant la période de la guerre froide, les projets scientifiques rejoignant les discours politiques nationaux, qui étaient considérés comme un élément stratégique des plans globaux de développement, ont été couronnés de succès¹⁸. L'histoire de l'interpénétration de l'action gouvernementale et des sciences est une question qui devrait être analysée dans l'histoire de l'UNESCO.

Au cours des années 1970, l'apparition du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) donne à penser que la vision unitaire de l'homme et de la nature revenait sur le devant de la scène. Toutefois, il s'agissait d'un programme élaboré au niveau central qui avait pour but d'étudier les relations entre le problème de la conservation des ressources naturelles et les réserves de biosphère¹⁹. Ce projet cherchait à imposer un modèle centralisé aux différents pays sans prendre en compte la diversité des conditions géographiques et culturelles. Un autre problème rencontré par le programme MAB comme par celui relatif à la zone aride était la difficulté d'instaurer une coopération efficace entre sciences exactes et naturelles et sciences sociales²⁰.

Conclusion

La question de la responsabilité des sciences telle qu'elle a été envisagée dans les premières années de l'UNESCO soulève des problèmes qui sont toujours d'actualité et qui dépassent le champ scientifique, tout comme celle de l'internationalisme par opposition au nationalisme, ou celle de la coopération internationale - au niveau politique, entre institutions ou entre intellectuels. La science a longtemps gardé un caractère national et c'est seulement aujourd'hui qu'elle est « dénationalisée », étant donné que les activités qu'elle implique nécessitent des personnels, des équipements et des financements de différents pays²¹. Les questions sociales implicites dans les projets scientifiques ne font pas seulement intervenir des problèmes politiques ou économiques, mais aussi des conceptions différentes de la nature. Pour l'histoire de l'UNESCO, il en résulte davantage de questions que de réponses. Comment les frontières des sciences ont-elles été définies par rapport aux frontières nationales ? Comment, tout au long des soixante dernières années, la culture sociale, la culture scientifique, les Etats ont-ils été définis ou étudiés dans l'institution ? Est-il possible de dépasser ces frontières ? Quelle a été leur évolution tout au long de cette période ? Toutes ces questions méritent d'être étudiées par l'histoire.

L'histoire des projets scientifiques relatifs à l'environnement, et pas seulement ceux qui ont été proposés initialement, mais leurs prolongements dans d'autres projets, qui se sont inscrits dans un contexte de diffusion des idées démocratiques, révélera certainement comment l'UNESCO met en lumière les problèmes sociaux sous-jacents, souvent en les anticipant et en ouvrant de nouvelles perspectives pour les sciences.

Références

- Batisse, s/d, *L'UNESCO et l'Environnement*, Notes Groupe Miollis de l'AAFU.
- Crawford, E. & Shinn, T., 1993, *Denationalizing Sciences. The Context of International Scientific Practice*. Dordrecht, Kluwer Academic Publishers.
- Domingues, H.M.B & Petitjean, P., 2005, *Ecologia e Evolução: a UNESCO na Amazônia*, Edited by, ALVES, J. de A., *Múltiplas faces da História da Ciência na Amazônia*, Belém, EDUFBA, pp. 271-285.
- Elzinga, A., 1996, UNESCO and the Politics of International Cooperation in the Realm of Sciences. In Petitjean, P., *Les Sciences Coloniales: figures et institutions*, Paris, Orstom Editions.
- Febvre, L., 1954, Rapport du Prof. Lucien Febvre, au Conseil international de la philosophie et des sciences sociales, mai 1949, *Journal of World History*, Paris, Librairie des Méridiens.
- Hadley, M., 2005, *UNESCO and Environment: Early days*, Notes for the UNESCO History, pp.1-23.
- Huxley, J. [1946] 1947, *L'UNESCO : ses buts et sa philosophie*. Washington D.C.:Public Affairs Press. <http://www.unesco.org/>
- Mayer, A. K., 2003, Setting up a discipline, II: British history of science and “the end of ideology”, 1931-1948, *Studies in History and Philosophy of Science*, pp. 41–73.
- UNESCO, Conférence générale, Actes de la première session, 30 novembre 1946
- Wagley, C., Juillet 1948, Etudes sociologiques en Hyléa amazonnienne. In *Courrier de l'UNESCO*.

¹ Ma participation au Colloque « 60 ans d'histoire de l'UNESCO » a été financée par une bourse de la Mairie de Paris.

² HUXLEY, 1946, p. 61.

³ Idem, p. 13.

⁴ UNESCO, Première Conférence générale, p. 141.

⁵ Comme l'a montré Patrick Petitjean dans une autre communication présentée lors de la Table ronde

⁶ Actes de la Réunion d'experts de Montevideo, 1948.

⁷ Comme l'a souligné D. RAINA pendant cette table ronde.

⁸ FEBVRE, 1954, pp. 954-961.

⁹ DOMINGUES et PETITJEAN, 2005, p. 283.

¹⁰ WAGLEY, 1948/49.

¹¹ UNESCO NS/HT/66, Annexe 3, p. 43.

¹² UNESCO, 3 C/20, 23 novembre 1948.

¹³ HADLEY, 2005 ; BATISSE, s/d.

¹⁴ UNESCO, 2 C/79, 21 octobre 1947.

¹⁵ UNESCO, NS/UIPN/8, 22 septembre 1948.

¹⁶ UNESCO, NS/UIPN/5C, 29 juillet 1948.

¹⁷ Voir le document présenté par HAMBLIN, J. D.

¹⁸ Voir MAYER, 2003, p. 41, à propos du conflit entre les sciences et l'ordre politique pendant cette période ; au sujet de la place des sciences nationales dans l'ordre international, voir CRAWFORD et SHINN, 1993, pp. 1-42 ; HAMBLIN, idem ; ELZINGA, A. 1996, pp. 178-202.

¹⁹ Voir S. BOKING dans cette section.

²⁰ BATISSE, s/d, p. 7.

²¹ SHINN, 1993, p. 35.

Organisations et cultures de la science: l'UNESCO et l'institutionnalisation de la science dans l'Inde postcoloniale (1950-1960)

Dhruv Raina

Professeur, Ecole des sciences sociales, Université de Jawaharlal Nehru, New Delhi

Les chercheurs d'Asie du Sud qui étudient l'histoire de la coopération internationale et le rôle d'institutions internationales comme l'UNESCO ont le choix entre au moins deux approches historiques distinctes, selon qu'ils choisissent d'explorer l'histoire des nations d'Asie du Sud dans le cadre de l'évolution de l'UNESCO, ou d'étudier le rôle de l'Organisation en tant que catalyseur du processus de décolonisation qui a permis le développement de la science et de la technologie dans la région. Cela étant, comme l'a montré l'analyste politique Sunil Khilnani, l'une des caractéristiques du mouvement nationaliste en Inde est que ses dirigeants, sous la houlette de Gandhi et Nehru et l'autorité intellectuelle de poètes comme Tagore, s'employaient à libérer le colonisateur de la notion même de colonialisme pendant qu'ils tentaient de définir les fondements et principes éthiques d'une société multiculturelle.

En 1947, date de la déclaration d'indépendance mettant fin au pouvoir colonial, il existait en Inde un embryon de système scientifique et technologique. Des chercheurs locaux coopéraient déjà activement avec leurs collègues d'Europe et des États-Unis d'Amérique dans des domaines spécialisés comme l'astrophysique théorique, la physique nucléaire, la spectroscopie Raman et la cristallographie. Ces liens institutionnels et personnels transcendant les frontières géographiques étaient l'indispensable prémisses à la mondialisation de la science. Pour autant, l'ampleur de ce système scientifique et technologique était bien en deçà des besoins d'un pays aussi vaste que l'Inde. Le développement de ce système allait être l'une des priorités du Gouvernement de Nehru, l'UNESCO jouant un rôle important de catalyseur et d'accélérateur du processus d'institutionnalisation de l'appareil scientifique en Inde.

Les années 50 peuvent être considérées, dans l'histoire scientifique de l'Inde indépendante, comme la décennie durant laquelle les instituts de recherche ont connu la croissance la plus spectaculaire. Il faut y voir la conséquence directe de l'application de la stratégie de décolonisation élaborée par les chercheurs locaux et le Congrès national indien dans les années qui précèdent l'indépendance. Ce processus était en partie conditionné par les exigences de la recherche nucléaire et industrielle qui, d'une certaine façon, ont encouragé le développement de l'appareil scientifique dans les années 40 et 50. Il s'inscrivait dans l'action menée pour accéder à l'autonomie scientifique et technologique, considérée par l'Inde comme un élément essentiel de la souveraineté nationale. Nombreux sont ceux qui considèrent qu'il s'agit d'une des rares périodes où la communauté scientifique indienne a entretenu de bonnes relations avec les dirigeants politiques, obtenant même leur soutien à des programmes de développement scientifique et technologique au nom du progrès social, comme en témoigne la Résolution pour une politique de la science adoptée par le Gouvernement Nehru à la fin des années 50.

Ce mouvement s'appuyait sur les réseaux mis en place par des scientifiques ou des institutions comme l'UNESCO, et qui regroupaient des chercheurs indiens et leurs collègues occidentaux. Les relations qu'entretenaient J.D. Bernal, Joseph Needham, Julian Huxley, P.M.S. Blackett, Frédéric Joliot-Curie et J.B.S. Haldane avec leurs homologues indiens sont bien documentées. On retiendra surtout que ces éminents chercheurs, qui ont contribué de façon

décisive à déterminer les modalités de la coopération internationale en matière scientifique, avaient longuement réfléchi aux implications et aux responsabilités sociales de la science. C'est d'ailleurs grâce à ces relations confraternelles entre chercheurs indiens et occidentaux que l'UNESCO a pu orienter par la suite le processus d'institutionnalisation de la science en Asie du Sud. L'un des soucis des chercheurs de la jeune république indienne indépendante était de légitimer leur activité, d'obtenir les crédits nécessaires à son financement et de donner à la science toute sa place dans la vie culturelle et les projets de développement de l'Inde moderne. D'où la nécessité d'assurer une base institutionnelle à une discipline encore balbutiante à l'époque, l'histoire des sciences en Inde.

En contribuant à la réalisation des multiples objectifs liés à l'institutionnalisation de la science, l'UNESCO a été un partenaire essentiel d'un double point de vue. Premièrement, plusieurs des éminentes personnalités scientifiques évoquées plus haut s'étaient personnellement impliquées pour que la science soit intégrée au programme de l'UNESCO et pour que ce dernier s'inspire d'une vision culturelle nouvelle de la science et de la civilisation tenant compte des contributions de l'ensemble de l'humanité. Le processus de réintégration de la science dans une conception plus large de l'histoire des civilisations a déjà été évoqué. Mais la manière dont l'UNESCO est intervenue pour donner un cadre aux disciplines scientifiques et aux communautés de chercheurs spécialisés au cours de cette décennie fondatrice a été décisive. Mes recherches sur la question m'incitent d'ailleurs à penser que la façon dont l'UNESCO a réussi à donner corps à une discipline comme l'histoire des sciences en Inde, est surtout remarquable en termes d'organisation plutôt que d'un point de vue purement historiographique ou intellectuel. Si l'on excepte quelques rares historiens marxistes de la science et de la technologie, les conceptions de Needham et le projet d'histoire de l'humanité de l'UNESCO avaient plus de chances de trouver un accueil favorable auprès des historiens en général qu'auprès des spécialistes de l'histoire des sciences. Deuxièmement, l'UNESCO a contribué de façon très active à créer des liens entre les communautés scientifiques des pays développés et des pays en développement. Cela impliquait un soutien financier et logistique et l'élaboration au sein de l'UNESCO d'instruments destinés à permettre la réalisation de ces objectifs. C'est en cela que la décennie 1950-1960 est importante pour comprendre le processus d'institutionnalisation de la science dans l'Inde postcoloniale, mais aussi l'infléchissement que cela a entraîné par la suite au niveau des programmes de l'UNESCO.

L'aide prioritaire accordée par l'Organisation au développement de disciplines spécifiques et à la mise en place de structures soutenues par les initiatives de l'UNESCO est à l'origine de la création des multiples réseaux spécialisés qui opéraient entre le Royaume-Uni, le Siège de l'UNESCO à Paris, New Delhi et les milieux scientifiques indiens concernés. Il faudrait revenir sur le rôle des collaborateurs indiens de Joseph Needham au Siège de l'UNESCO et se pencher en particulier sur la contribution de l'historien des sciences S.N. Sen. Cette période de sa vie est assez mal connue et mériterait une étude approfondie. En ce qui concerne l'histoire des sciences en tant que discipline, on peut affirmer en tout cas que S.N. Sen partageait l'œcuménisme de Needham mais pas sa conception marxiste de l'histoire.

En 1950, l'UNESCO a organisé en collaboration avec l'Institut national des sciences de New Delhi (future Académie nationale des sciences) un Colloque sur l'histoire de la science en Asie du Sud. Paradoxalement, après cette réunion, l'UNESCO ne jouera plus qu'un rôle très effacé à l'appui de cette activité dans le contexte indien, et il est permis de se demander pourquoi. En fait, il semblerait qu'une controverse née à l'occasion de ce Colloque ait contribué à refroidir quelque peu l'atmosphère. Ce qui n'a d'ailleurs pas empêché les chercheurs et historiens indiens de collaborer par la suite à la conception et à la préparation du projet d'Histoire de l'humanité, avec le concours décisif de Romila Thapar, K.N. Pannikar, S. Gopal, Irfan Habib et du professeur Dani (Pakistan).

Outre la création de nouveaux moyens logistiques, il faut aussi souligner la capacité de l'UNESCO de mobiliser et développer des réseaux de scientifiques (chercheurs ou décideurs) occupant des postes importants. Par exemple, la façon dont l'UNESCO a su mobiliser des physiciens et mathématiciens de renom au profit d'une institution de recherche de pointe comme le

Tata Institute of Fundamental Research, créer des départements et développer des capacités de recherche a contribué pour beaucoup à l'évolution de la science en Inde. Il faudrait également se pencher sur d'autres initiatives de ce genre prises pendant la décennie qui débute en 1950. Que l'UNESCO ait pu en tant qu'institution internationale fonctionnant dans le contexte de la guerre froide, négocier des échanges scientifiques, en particulier avec un pays engagé depuis Bandung aux côtés des non-alignés, pose le problème des rapports entre la science et la politique internationale. C'est un aspect qui mériterait d'être examiné dans le contexte indien. La question fondamentale qui se pose aux historiens est de savoir comment l'UNESCO a réussi à préserver cette posture internationaliste ouverte et désintéressée dans le climat de la guerre froide. Cette interrogation, transposée dans divers contextes nationaux et régionaux, est au cœur des exposés de Patrick Petitjean et Jacob Hamblin. En conclusion, si nous avons naturellement tendance à parler surtout des réussites, il serait bon aussi de faire la lumière sur les projets avortés ou qui ont été étouffés dans l'œuf.

Références

Elzinga, Aant. 1996. « Introduction: Modes of Internationalism », in Aant Elzinga et Catharina Landström (dir. publ.) *Internationalism and Science*, Taylor Graham, p. 3-20.

Khilnani, Sunil. « Nehru's Faith », *Economic and Political Weekly*, 30 novembre 2002.

Petitjean, Patrick. 1999. « Needham, Anglo-French Civilities and Ecumenical Science », in S. Irfan Habib et Dhruv Raina (dir. publ.), *Situating the History of Science: Dialogues with Joseph Needham*, Oxford University Press: Delhi, p. 152-197.

Raina, Dhruv et Jain, Ashok. 1997. « Big Science and the University in India » , in John Krige et Dominique Pestre (dir. publ.) *Science in the Twentieth Century*, Harper Books.

Raina, Dhruv et Habib, S. Irfan (dir. publ.), chapitre 38 : « Science in the Twentieth Century in South and South East Asia », *Histoire de l'humanité*, vol. 7, UNESCO - Routledge, à paraître.

Raina, Dhruv. 2006. « Finding a Home for the History of Science in Post-Colonial India: The Influence of Needham and the Role of UNESCO [1950-1960] », in Arun Bandopadhyaya (dir. publ.), *Science and Society*, Manohar Publications, à paraître.

Intervention

Maurice Aymard

Secrétaire général du CIPSH

Intervention de Maurice Aymard, parlant en son nom (comme secrétaire général du CIPSH) et au nom d'Ali Kazancıgil (secrétaire général du CISS)

Je voudrais tout d'abord remercier les organisateurs de ce Colloque d'avoir accepté notre demande commune d'intervenir dans le cadre de cette table ronde. Cette demande s'explique pour deux raisons, étroitement associées : d'abord, le désir de rappeler le rôle joué par le CISS et le CIPSH au sein de l'UNESCO depuis presque ses origines ; ensuite, la conviction profonde que les sciences humaines et sociales sont des sciences à part entière, et doivent à ce titre participer au débat qui nous réunit, celui de la responsabilité sociale de la science. Nous tenons à nous démarquer avec force d'une vision partielle et partiale de la science, qui la réduit aux seules sciences de la nature et aux mathématiques, et fait automatiquement dévier le débat vers la bioéthique, le danger nucléaire, et autres grands problèmes du moment

Si les sciences humaines et sociales ont quelque chose à apporter au débat, c'est que précisément leur développement et leur affirmation comme disciplines scientifiques d'enseignement et de recherche a correspondu au besoin éprouvé par nos sociétés, entre le XVIII^e et le XX^e siècle, de mieux se connaître et se comprendre, elles et les autres, et de chercher à maîtriser les problèmes posés par leur développement économique (y compris par les inégalités de celui-ci) et par leurs mutations sociales, politiques et culturelles. Il leur est arrivé de faillir, elles aussi : de donner par exemple de pseudo-justifications scientifiques à l'eugénisme, à la croyance dans l'inégalité des races ou aux prétentions de l'une ou l'autre des idéologies révolutionnaires, conservatrices ou totalitaires dont le XX^e siècle a été si riche. Mais elles ont su surmonter ces dérives, et définir peu à peu des règles acceptées par l'ensemble des communautés scientifiques et destinées à faciliter la recherche de la vérité et l'homologation des résultats. Elles n'ont pu le faire que parce que leurs élites, de plus en plus habituées à dialoguer par-delà les frontières, ont su créer les conditions de la recherche en commun d'un consensus.

L'existence de communautés scientifiques nationales suffisamment fortes et structurées en sciences humaines et sociales apparaît aujourd'hui comme la condition même du fonctionnement des démocraties politiques ainsi que de la gestion locale des conflits et des tensions que provoquent la transformation des sociétés et des économies et l'ensemble des mutations que nous regroupons sous les noms commodes de mondialisation ou de globalisation. Identifier les problèmes et en cerner les causes, définir un éventail de solutions possibles et les conditions de leur expérimentation, les expliquer et les faire accepter par les sociétés concernées (au lieu de se contenter de les leur imposer d'en haut), comparer problèmes et solutions proposées avec les expériences vécues par d'autres pays constituent autant de démarches qui s'imposent aujourd'hui comme des opérations allant de soi et indispensables. Sur ce plan, les sciences humaines et sociales ont amorcé au cours des dernières décennies, sans l'avoir encore totalement menée à bien, une mutation fondamentale qui vise à leur permettre de passer d'une accumulation de connaissances sur les autres au profit de communautés scientifiques implantées dans les pays les plus avancés – une accumulation qui portait la marque d'un européocentrisme fondamental – à une appropriation ou réappropriation des connaissances par et pour les autres. On a pu dire que la guerre américaine du Viêt-Nam avait été une guerre des sciences sociales, et un échec de celles-ci à transformer par la force une autre société. Une telle guerre apparaîtrait aujourd'hui impossible et injustifiable par une telle ambition.

La responsabilité actuelle des sciences humaines et sociales est donc de faire face parallèlement à plusieurs exigences:

- maintenir et renforcer leurs exigences scientifiques qui leur imposent à la fois de parler les « langues naturelles » des sociétés et des cultures qu'elles étudient (pour ne pas se couper de celles-ci, et les transformer d'acteurs autonomes en objets d'études), et de se donner une dimension indispensable de comparaison internationale (pour prendre un recul suffisant par rapport aux réalités observées).

- alimenter au quotidien un double discours : l'un plus proprement scientifique, interne aux milieux savants concernés, l'autre au contraire tourné vers les sociétés elles-mêmes et visant à leur restituer, de telle façon qu'elles puissent se les approprier et les réutiliser, les connaissances ainsi élaborées. Il ne s'agit plus de se contenter d'inculquer, comme au temps de la rédaction des manuels d'histoire nationale, qui devaient servir à créer une conscience patriotique, mais de faire connaître et d'apprendre à réfléchir et à penser le monde.

- ne jamais renoncer à leur dimension critique, qui ne se limite pas à la critique des institutions politiques, économiques et sociales et des discours que celles-ci produisent, mais s'étend aussi à elles-mêmes, par la pratique de la réflexivité.

Sur tous ces plans, l'UNESCO a été et devrait continuer à être à l'avenir un lieu d'épanouissement et de promotion des sciences humaines et sociales, où celles-ci pourraient prendre une dimension encore plus interculturelle et se faire mieux encore entendre.



La coopération internationale en action

Table ronde 8

Le défi de l'éducation pour tous

« L'Organisation imprime une impulsion vigoureuse à l'éducation populaire et à la diffusion de la culture (...) en instituant la collaboration des nations afin de réaliser graduellement l'idéal d'une chance égale d'éducation pour tous, sans distinction de race, de sexe ni d'aucune condition économique ou sociale »

Article premier de l'Acte constitutif

Jeudi 17 novembre 2005

Introduction

L'Éducation pour tous et l'histoire de l'UNESCO

Eckhardt Fuchs

Président de la table ronde, Professeur, Université de Mannheim

Ce colloque a déjà permis d'aborder quelques aspects essentiels de l'histoire de l'UNESCO, comme sa dette intellectuelle envers la Société des Nations qui l'avait précédée, la question de la paix et celle de la race, le dialogue interculturel, la défense de l'environnement, le développement ou encore le rôle de la science. Notre table ronde porte sur un grand thème de l'action de l'UNESCO - puisqu'il s'agit de l'éducation. Depuis sa création, l'UNESCO a abordé le problème de l'éducation sous quantité d'aspects et de bien des manières, et en 1960 la Conférence générale a déclaré que l'éducation était la préoccupation majeure de l'Organisation¹. L'enseignement primaire universel ou, pour utiliser une expression plus récente, l'Éducation pour tous (EPT), a toujours été l'un des objectifs prioritaires de l'UNESCO et, depuis les années 1990, le volume des activités de l'UNESCO en faveur de l'enseignement primaire a augmenté de plus de 30 %².

La campagne en faveur de l'EPT, lancée en 1990 lors de la Conférence mondiale de Jomtien sur l'Éducation pour tous à l'initiative des quatre principales organisations internationales actives dans le domaine de l'éducation, la Banque mondiale, l'UNESCO, l'UNICEF, et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), est actuellement l'action internationale la plus ambitieuse engagée dans ce domaine. C'est grâce à l'EPT que l'enseignement primaire universel a repris une place de choix au sein des instances normatives internationales, car il faut bien reconnaître que les initiatives précédentes (je pense à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui proclamait dans son article 26 non seulement le droit de chacun à l'éducation mais aussi que l'enseignement primaire devait être obligatoire et gratuit), n'avaient guère été suivies d'effet³. Certes, le Cadre et le Plan d'action en faveur de l'EPT reprennent des normes, des réflexions et des projets dont il est question depuis des années dans les milieux internationaux, mais certaines différences autorisent à parler d'une avancée en termes qualitatifs.

Premièrement, et contrairement aux initiatives et conférences précédentes des années 1950 sur la scolarité obligatoire (Bombay en 1952, Le Caire en 1954, Lima en 1956), la Déclaration de Dakar en 2000 préconise des réformes d'une portée plus générale, rompant avec l'idée que l'aide au développement de l'éducation ne devrait porter que sur des actions limitées.

Deuxièmement, l'EPT bénéficie du savoir-faire combiné de trois grandes organisations internationales : la Banque mondiale, avec son assise financière et la légitimité politique que lui confère le soutien des États-Unis ; l'UNICEF et son expérience de campagnes similaires, comme son programme Survie de l'enfant et l'opération Santé pour tous ; l'UNESCO enfin, officiellement mandatée par l'ONU pour superviser les politiques de l'éducation et promouvoir l'éducation en tant que droit humain, en particulier s'agissant de l'éducation de masse⁴. Pourtant, le compromis intervenu entre les trois organisations lors de la rédaction de la Déclaration sur l'EPT ne rendait pas vraiment justice à l'engagement de toujours de l'UNESCO en faveur de l'alphabetisation et de l'éducation des adultes. Il est vrai que comme le constate Collette Chabbott, « Ce que l'UNESCO a perdu au stade de la rédaction formelle, elle l'a regagné au niveau des consultations régionales »⁵ - allusion au rôle de l'UNESCO dans l'organisation en 1989 des cinq conférences régionales préparatoires de l'EPT.

Troisièmement, l'EPT marque la fin du multilatéralisme en matière d'éducation en vigueur depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et qui fonctionnait en circuit fermé ; en effet, la mondialisation ne pose pas seulement des défis que ce système est incapable de relever : elle favorise également l'émergence de nouveaux protagonistes transnationaux qui perturbent son fonctionnement. Qui plus est, ces nouveaux protagonistes se montrent de plus en plus actifs et impliqués depuis deux décennies - ainsi, la Conférence de Jomtien réunissait les représentants de 155 gouvernements, mais aussi de 33 organisations intergouvernementales, et de 125 ONG (dont 67 ONG internationales)⁶.

Cela dit, quinze ans après Jomtien et cinq ans après le Forum mondial sur l'éducation, organisé à Dakar en 2000, l'enthousiasme initial est bien retombé pour laisser la place à l'insatisfaction, aux critiques, et à un sentiment de frustration. C'est que nous sommes bien mal partis pour atteindre les six objectifs de l'EPT d'ici à 2015. Les progrès de la scolarisation sont encore trop lents, même si le nombre d'enfants non scolarisés a globalement diminué, reculant de 106,9 millions en 1998 à 103,5 millions en 2001, et si le taux brut de scolarisation à l'échelle mondiale doit passer de 85 % en 2005 à 87 % en 2015. En outre, le pourcentage d'abandons scolaires avant la cinquième année du primaire est supérieur à 25 % dans 30 pays, et autour de 35 % en Afrique subsaharienne⁷. Quant à l'objectif de la parité entre les sexes, il a toutes chances de rester inaccessible pour près de 60 % des 128 pays membres⁸. Si l'on en croit l'indice de développement qui mesure le niveau de réalisation dans chaque pays d'au moins quatre des six objectifs de l'EPT, 41 pays ont atteint ces objectifs, 51 ont de bonnes chances d'y parvenir dans un proche avenir, et 35 autres sont très loin de les atteindre. Là encore, 21 de ces pays appartiennent à l'Afrique subsaharienne⁹.

Tout aspect normatif de l'EPT mis à part, la Conférence de Jomtien n'était déjà pas parvenue à dégager un consensus sur la portée et la finalité de l'éducation, en raison des conflits d'intérêts politiques, économiques, et culturels entre les participants. Dans la conjoncture actuelle, le problème n'est pas tant que le calendrier de l'EPT était irréaliste dès le départ, mais que la définition de ce qu'il faut entendre par « l'éducation » dans « Éducation pour tous » reste floue et que l'EPT n'a toujours pas le statut officiel d'une convention internationale contraignante prévoyant des sanctions juridiques à l'encontre des pays participants qui ne s'acquitteraient pas de leurs obligations et engagements en termes d'objectifs. L'UNESCO manque de moyens pour faire appliquer, observer et évaluer la mise en œuvre des plans nationaux d'éducation et ne peut garantir aucun financement aux pays qui font effectivement des efforts pour atteindre les objectifs fixés. Alors que le coût approximatif du programme se situe entre sept et neuf milliards de dollars par an¹⁰, les donateurs s'interrogent sur son efficacité ; de leur côté, les bénéficiaires déplorent le fait qu'il n'existe toujours pas de normes pour encadrer l'octroi de l'aide internationale.

En dépit du lancement en 2002 de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée de l'Éducation pour tous, et vu les contraintes budgétaires - les documents de la Conférence mondiale sur l'EPT sont muets sur la question du financement - sans oublier les conflits d'intérêts au sein et en dehors des organisations participantes, on peut craindre que l'EPT connaisse le même sort que tant d'autres initiatives qui l'ont précédée, celles en faveur de l'éducation fondamentale et fonctionnelle des années 50 et 60 par exemple.

Mais si l'Éducation pour tous est actuellement la principale activité de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation, elle est loin d'être la seule. Les communications présentées à cette table ronde ont déjà retracé de façon détaillée l'histoire des politiques de l'UNESCO en matière d'éducation et plus particulièrement de l'Éducation pour tous et de son impact. C'est pourquoi j'ai choisi pour ma part de replacer le cadre global de cette initiative dans une perspective historique et de situer la politique de l'UNESCO en matière d'éducation dans le contexte international de l'éducation au XX^e siècle. Je me propose de diviser mon exposé en trois parties : après avoir passé en revue les approches théoriques susceptibles de nous aider en tant qu'historiens de l'UNESCO, j'examinerai l'organisation structurelle de l'action multilatérale en faveur de l'éducation ; enfin, j'évoquerai brièvement - comme l'ont souhaité les organisateurs de cette conférence - la question

du genre, de l'inégalité entre garçons et filles, qui n'a pas encore été abordée au cours de cette réunion.

Approches théoriques

À l'heure actuelle, les études des processus internationaux et mondiaux en matière d'éducation s'inscrivent essentiellement dans la perspective de la macrosociologie et des sciences politiques. Cette démarche privilégie l'approche institutionnelle, les organisations internationales étant considérées comme les principaux promoteurs de l'éducation sur la scène internationale. Les études des chercheurs en sciences sociales sur l'expansion planétaire des réseaux interconnectés ont mis en évidence des tendances à la mondialisation des systèmes éducatifs qui ne cessent de gagner du terrain. En particulier, les études sur l'évolution des institutions réalisées par John Meyer et son équipe de l'Université de Stanford ont démontré de façon convaincante l'émergence d'une culture mondiale dont la dynamique conduit à l'adoption d'institutions semblables de par le monde et à l'isomorphisme. Cela s'explique par le succès d'une sorte de « grammaire universelle de l'éducation » que l'on copie souvent en lui apportant des modifications qui tiennent compte des spécificités nationales ou locales. Le rôle des organisations internationales dans ce processus est double : d'une part, elles font office de principaux médiateurs entre une culture planétaire et les réformes nationales en matière d'éducation ; de l'autre, elles assurent un retour de l'information en intégrant ces spécificités nationales dans le discours international.

Au-delà de ces considérations théoriques, les récents travaux sur les politiques multilatérales d'éducation et leurs acteurs soulignent les nouveaux défis auxquels ceux-ci se trouvent confrontés depuis les années 1990 du fait de l'évolution de la conjoncture mondiale. Ces approches empruntent d'importants concepts à la science politique. Jusqu'ici, la recherche sur les régimes internationaux privilégiait l'étude des politiques gouvernementales ; or, depuis une dizaine d'années, elle s'intéresse aussi aux acteurs non gouvernementaux constitués en réseaux mondiaux s'occupant des affaires publiques. Ces réseaux à plusieurs niveaux et multisectoriels sont le fruit d'une alliance entre le secteur public (les organisations gouvernementales et internationales), la société civile et les entreprises privées. Cette forme de partenariat entre le public et le privé crée une sorte de gouvernance en réseau, qui fait des membres de la société civile en particulier des partenaires incontournables des politiques internationales de l'éducation. Ces réseaux planétaires peuvent faciliter la négociation et la conclusion d'accords sur des normes internationales ; ils assurent la collecte et la retransmission de connaissances d'origine multisectorielle ; ils proposent des prestations d'intérêt public à l'échelle du globe ; enfin, on peut les considérer comme des mécanismes d'exécution novateurs¹¹.

Cette approche en réseau prend en compte les effets de la mondialisation dans la sphère internationale. L'évolution actuelle de la conjoncture mondiale a favorisé l'émergence de nouvelles organisations multilatérales, dont les programmes et les actions constituent l'armature du programme international en matière d'éducation mais de plus modifient la structure même de cette éducation. Comme le constate le Rapport mondial de 1999 sur le développement humain : « nous assistons à l'émergence d'un nouveau mode de conduite des affaires mondiales, beaucoup moins formel, par lequel les pouvoirs publics, les représentants de la société civile, le secteur privé et d'autres groupes constituent des coalitions, par-delà les frontières géographiques et les cercles politiques traditionnels et d'une manière qui réponde aux aspirations d'une citoyenneté mondiale. [...] leur force essentielle est ... (qu') elles sont plus vastes que n'importe laquelle des organisations auxquelles nous appartenons et elles donnent une nouvelle expression à ces trois mots qui ouvrent la Charte des Nations Unies : « Nous, les peuples » »¹².

Des théories empruntées à d'autres disciplines, comme le modèle de la culture planétaire ou des réseaux mondiaux s'intéressant aux affaires publiques, pourraient donc s'avérer également très utiles si on les applique à l'analyse historique. En proposant d'adapter ces approches à l'étude de l'histoire de l'UNESCO, j'aimerais insister sur deux points.

D'abord, l'étude historique des réseaux permet de réinterpréter certains a priori d'une histoire traditionnellement centrée sur les entités nationales, d'abord parce que l'extension des réseaux transcende les frontières de l'État-nation et ensuite parce qu'une telle démarche met en lumière le rôle et les interactions d'agents ignorés des historiens mais qui ont fortement influencé l'évolution de l'éducation aux niveaux local, national et international¹³. Même si la mondialisation des réseaux est un phénomène récent, il est indiscutable que le système multilatéral dépendait largement de réseaux qui se sont constitués tout au long du XX^e siècle. C'est la raison pour laquelle il est important d'étudier les origines, le développement, la structure et les rouages de ce système, et d'abord de ses composantes principales comme l'UNESCO, pour mieux comprendre le mouvement international en faveur de l'éducation.

Deuxièmement, une analyse historique rigoureuse de la structure, des objectifs, des initiatives et du bilan de l'UNESCO pourrait contribuer à revoir les théories macrosociologiques en vigueur et à élaborer de nouveaux modèles. L'étude historique des réseaux favoriserait une vision plus fine permettant d'appréhender sous l'angle culturel les circonstances spécifiques, les variations, les acteurs et les mécanismes des phénomènes, là où les théories macrosociologiques sur le développement de l'éducation dans le monde ne voient qu'un processus de standardisation et d'homogénéisation à l'échelon de la planète. Une étude empirique des modalités d'implantation d'une culture planétaire de l'éducation dans différents contextes nationaux permettrait de mettre en évidence la complexité et la diversité de ces greffes nationales, des réactions qu'elles suscitent et de leur impact au niveau global. En même temps, elle pourrait aussi révéler le caractère contingent d'une culture planétaire aussi protéiforme dans le temps et dans l'espace.

Organisation structurelle internationale

Ce qui m'amène à ma deuxième remarque, concernant l'organisation structurelle de l'action en faveur de l'éducation au plan international. L'institutionnalisation des relations internationales dans le domaine de l'éducation a commencé bien avant 1945, en fait avec la vague d'internationalisme qui a touché tous les aspects de la vie sociale dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Permettez-moi de citer quelques chiffres : depuis 1850, il s'est créé plus de 35.000 organisations transnationales de toutes sortes, dont 6.000 environ entrent dans la catégorie des ONG internationales. Avant 1945, on dénombrait déjà 1.084 ONG internationales et 127 organisations gouvernementales dont une centaine agissant dans le domaine de l'éducation soit 8 % environ du total. Aujourd'hui, le nombre des organisations transnationales intervenant dans ce domaine est d'environ 3.200. Si l'on constate un premier pic dans la création d'organisations internationales spécialisées au cours de la décennie précédant la Première Guerre mondiale, on peut dire avec certitude que la période de l'entre-deux-guerres est celle où le multilatéralisme en matière d'éducation a vraiment pris forme. Si l'éducation ne figurait pas en tant que telle dans le Pacte de la Société des Nations, il en était question dans de multiples sous-commissions et comités. Sans entrer dans les détails, on peut dire en gros que la SDN a eu sur ce plan les effets suivants : (1) elle a fait de l'éducation une affaire publique internationale appelant l'intervention des gouvernements ; (2) elle a contribué à l'adoption d'accords internationaux ; (3) elle a été à l'origine des réseaux institutionnels qui ont créé les bases d'une collaboration internationale ; (4) elle a contribué de façon déterminante à promouvoir les échanges internationaux et enfin (5) elle a servi de centre de documentation et d'information. Mais surtout, c'est la SDN qui pour la première fois a fait de l'éducation un thème de préoccupation majeure de l'actualité internationale et élaboré un ensemble de valeurs pédagogiques universelles, prémisses d'une culture mondiale. Cette culture axée sur l'enfant reposait sur la conviction que l'éducation fait progresser la paix et la compréhension mutuelle tout en contribuant aux réformes et au progrès social. Ce sont précisément ces valeurs qui sous-tendent la noble mission assignée à l'UNESCO par l'Acte constitutif de 1946.

En ce sens, le nouveau multiculturalisme qui s'est imposé après 1945 en matière d'éducation ne faisait que confirmer les tendances de l'entre-deux-guerres. Mais alors que la SDN prétendait associer tous les aspects de l'éducation et de la protection de l'enfant, cette unité

institutionnelle a éclaté après 1945 avec la création au sein du nouveau système de l'ONU de diverses agences spécialisées, dont les deux principales sont l'UNESCO, avec pour préoccupations principales l'éducation des adultes et l'alphabétisation, et l'UNICEF, organisation des Nations Unies pour l'enfance. Le démarrage des organisations internationales gouvernementales jouissant d'une autonomie législative, politique et financière dans ce domaine s'est fait progressivement, et leurs interactions avec les organisations transnationales et leurs réseaux en ont subi les conséquences. Ces organisations ont beaucoup perdu de l'influence qu'elles avaient acquise auparavant, en dépit des Directives de 1960 concernant les relations de l'UNESCO avec les organisations internationales non gouvernementales qui ont formalisé les liens entre l'UNESCO et les ONG¹⁴. En tout cas, elles demeurent des partenaires importants, quoiqu'un peu négligés jusqu'ici par la recherche, du système multilatéral d'action dans le domaine de l'éducation.

Si l'on s'intéresse à un autre aspect du multilatéralisme, les conférences internationales sur l'éducation, on constate que la plupart des grandes réunions organisées sur ce thème après 1945 l'ont été par l'UNESCO, le Bureau international d'éducation, et une poignée d'organismes donateurs, ce qui leur conférait une dimension intergouvernementale¹⁵. Entre la fin de la guerre et 1990, plusieurs organisations appartenant ou non au système des Nations Unies ont organisé des centaines de conférences sur le thème de l'éducation aux niveaux régional et mondial. Ces réunions ont produit 77 recommandations adressées aux ministres de l'éducation et une douzaine de déclarations à caractère plus général relatives à l'éducation¹⁶.

Lorsque l'on évoque la structure actuelle du multilatéralisme dans le domaine de l'éducation, on se réfère le plus souvent aux « quatre grands » (UNESCO, UNICEF, Banque mondiale, et Programme des Nations Unies pour le développement). Mais du fait de l'existence de milliers d'organisations transnationales, la structure de l'aide transnationale à l'éducation est en réalité beaucoup plus complexe. Les études ont montré que l'on ne peut comprendre l'histoire internationale de l'éducation si on la dissocie d'autres préoccupations internationales, comme le développement ou les droits de l'homme, et de leurs protagonistes transnationaux. Autrement dit, l'organisation structurelle de l'éducation au plan international dépasse largement le champ d'activité des quatre grandes organisations et même, à proprement parler, la sphère de l'éducation au sens strict¹⁷.

Éducation et parité des sexes

En 1999, près de deux enfants sur trois des pays en développement qui n'avaient pas accès à l'enseignement primaire étaient des filles, soit 73 millions sur les 130 millions d'enfants non scolarisés¹⁸. Si l'on étudie l'évolution des prises de position concernant les enfants dans l'optique des droits de l'homme depuis la Déclaration de Genève de 1924, on est frappé par deux choses : d'abord, toutes les déclarations concernant les droits de l'enfant en général et le droit à l'éducation en particulier restent purement rhétoriques et ne reposent sur aucune vision universelle ou globale de l'éducation. En outre, elles ne prévoient aucun moyen ou mécanisme d'application contraignant. Ensuite, la problématique hommes-femmes ou garçons-filles n'est jamais explicitement mentionnée dans ces déclarations (voir, par exemple, l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948). Il faudra attendre 1960 pour que la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement énumère pour la première fois huit motifs de discrimination, dont le sexe¹⁹.

On ne peut dissocier le problème de l'éducation des filles de celui des droits des femmes en général. Durant presque tout le XX^e siècle, les femmes furent absentes de la scène internationale. Certes, dès 1904, puis en 1910 et dans les années 20, des accords internationaux furent signés pour lutter contre la traite des blanches et améliorer les conditions de travail des femmes et des jeunes filles. Mais malgré l'agitation des suffragettes, et bien qu'il existât dès 1946 au sein du Conseil économique et social de l'ONU une Commission de la condition de la femme, le problème de l'inégalité des sexes, dénoncé presque exclusivement par des associations féministes, est resté très marginal sur la scène internationale jusque dans les années 80. Pourtant, des mesures importantes

avaient déjà été prises : en 1967, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et en 1975 l'ONU proclamait la Décennie de la femme, au cours de laquelle furent organisées trois conférences majeures sur ce thème. Et c'est le Conseil exécutif de l'UNICEF qui proclama en 1986 que l'éducation des femmes était le facteur le plus important pour améliorer la protection de l'enfant²⁰. La Déclaration et le Programme d'action de Vienne, adoptés par la deuxième Conférence sur les droits de l'homme en 1993, accorde une large place aux droits spécifiques des femmes. La prise de conscience accrue de ces droits est due au travail des organisations non gouvernementales qui s'efforcent d'intégrer le vécu des femmes dans la philosophie des droits de l'homme²¹.

Longtemps, on a refusé de reconnaître que les filles et les femmes constituaient un groupe social défavorisé nécessitant une attention particulière, mais les choses ont évolué depuis quelques années. Aujourd'hui, il est couramment admis que les filles ont besoin d'une aide spécifique qui dépasse le problème plus général du droit universel à l'éducation. Il suffit d'examiner les taux de scolarisation pour constater un net déséquilibre entre les sexes au détriment des filles. Or, le déficit d'éducation des femmes a un coût social trop lourd - mortalité infantile, fécondité non maîtrisée, conditions sanitaires déplorables (pensons au sida), etc., pour qu'on puisse s'en accommoder plus longtemps. Globalement, les deux tiers des adultes illettrés sont des femmes, ce qui est énorme²². C'est pour cette raison que l'UNICEF a récemment lancé l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, qui bénéficie d'un large soutien au sein de l'ONU et dans les cercles internationaux²³. Le discours sur la « participation » du début des années 90 a mis en évidence le problème de l'exclusion dont sont victimes ceux qui n'ont pas accès à l'éducation formelle, à commencer par les filles²⁴. Selon l'UNICEF, « une amélioration de 10 % du taux de scolarisation des filles dans le primaire se traduirait par une baisse de 4,1 pour 1000 du taux de mortalité infantile et la même amélioration dans le secondaire par une réduction supplémentaire de 5,6 pour 1000 »²⁵. De toute façon, l'EPT restera un idéal inaccessible tant que des enfants n'auront pas assez à manger, seront privés de soins, jetés à la rue, et laissés sans protection face à la violence et à l'exploitation.

Il semblerait pourtant que les choses soient en train de changer - bien lentement il est vrai - sur la scène internationale. Alors que les femmes et les droits des femmes n'y avaient pratiquement aucune place dans les années 40, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a attiré 4.000 ONG à Beijing en 1995²⁶, et les femmes étaient également des centaines à participer à la Conférence mondiale sur l'EPT²⁷. D'entrée, la Déclaration mondiale sur l'EPT fait référence à tous les exclus de l'éducation, à commencer par les filles et les femmes. N'oublions pas non plus que la Déclaration et le Cadre d'action de Dakar identifient les filles et les femmes comme les cibles prioritaires des efforts en faveur de l'EPT. D'ailleurs, l'objectif 5 du Cadre d'action de Dakar, repris dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (objectif 3) prévoit d'éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et d'instaurer l'égalité dans ce domaine d'ici à 2015. Enfin, l'édition 2003-2004 du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous était entièrement consacrée à l'éducation des filles et propose une analyse détaillée de la condition des filles dans le monde.

Malheureusement, le temps nous manque pour développer comme il le faudrait ces différents points. Je conclurai donc ces remarques liminaires par quelques réflexions sur l'avenir de la recherche concernant l'histoire et la politique de l'UNESCO.

Premièrement, je constate que les recherches ont surtout porté jusqu'à présent sur les quatre grandes organisations s'occupant d'éducation, avec d'excellents travaux comme ceux de Phillip Jones, Karen Mundy ou encore Colette Chabbott. Or, il suffit de considérer le nombre élevé des organisations transnationales actives dans le domaine de l'éducation et de faire un retour en arrière pour comprendre la nécessité de leur donner toute leur place si l'on veut se faire une idée complète de la situation. Les interconnexions entre organisations transnationales et internationales sont un phénomène qui ne date pas d'hier puisqu'il remonte au moins à l'époque de la SDN. Par ailleurs, l'influence croissante d'organisations transnationales comme Oxfam ou Action Aid et les

pressions qu'elles exercent sur la scène internationale pour promouvoir des initiatives en faveur de l'éducation comme l'EPT viennent se substituer aux mécanismes traditionnels du système international et mériteraient qu'on leur consacre une étude approfondie. J'ajoute que le soutien apporté à l'EPT par l'USAID, par exemple, devrait nous inciter à réfléchir aussi aux interactions entre organisations internationales et ONG nationales.

Deuxièmement, je suggère d'aborder l'histoire de l'UNESCO en s'appuyant sur certains concepts ou modèles théoriques. J'en ai déjà mentionné trois : le modèle de la culture planétaire, celui du système international tel qu'il est représenté par exemple par le multilatéralisme en matière d'éducation, et la théorie des réseaux. D'autres approches sont possibles - comme une vision de l'histoire à l'échelle du globe, par exemple. L'analyse historique permet, notamment en ce qui concerne le concept de culture planétaire, de mettre en évidence la diversité, la complexité, et le caractère contingent de la tendance générale à l'uniformisation. Les tendances planétaires ne sauraient donc être envisagées comme un processus téléologique mais comme la résultante de l'interaction entre la situation mondiale et les conditions locales. On peut - et à mon sens on devrait - concevoir l'histoire de l'UNESCO comme un chapitre de la mondialisation de l'éducation - pas seulement au niveau des structures, mais aussi au niveau des thèmes abordés. Bon nombre de questions débattues dans le cadre de l'UNESCO avaient déjà été soulevées pendant la première moitié du XX^e siècle, que ce soit l'aide à l'enfance, le travail des enfants, la refonte des programmes d'enseignement, la protection des filles, l'harmonisation des diplômes, la formation des maîtres, la qualité de l'éducation, l'éducation pour la paix, l'éducation en tant que droit fondamental, et j'en passe.

Troisièmement, nous avons besoin d'études spécifiques pour éclairer les liens entre les politiques globales de l'éducation et les réactions qu'elles suscitent au plan local. Cela nous permettrait d'identifier les spécificités régionales ou nationales (cf la communication de Marcel Kabanda sur le Rwanda, pays où le pouvoir de l'État est en déshérence), de nous intéresser à d'autres acteurs comme les individus (cf le travail d'Andrew Kirkendall), et d'aller au-delà de la rhétorique des discours pour analyser la base opérationnelle de l'EPT. Nous avons besoin d'un large éventail d'études de ce genre traitant des effets de l'Éducation pour tous. Ces études ne devront pas seulement être géographiquement situées dans leur contexte régional, national ou continental, mais procéder d'une approche systématique qui traite de divers aspects de l'EPT, comme le problème du genre et les minorités.

Quatrièmement, il me paraît nécessaire de replacer l'histoire de l'UNESCO et de ses choix en matière d'éducation dans une perspective à plus long terme qui remonte aux débuts de l'action internationale pour l'éducation au XIX^e siècle. Un tel éclairage permet une meilleure compréhension de l'évolution du phénomène, dans sa continuité et avec ses ruptures.

Cinquièmement, et Lindo-Fuentes a eu raison de le souligner, la stratégie de l'UNESCO en matière d'éducation n'a pas toujours été couronnée de succès. Des problèmes tels que l'exclusion, comme le rappelle Valérie Touré dans son intervention, de même que les carences de l'EPT doivent être étudiés. On doit pouvoir aborder l'histoire de l'UNESCO d'un point de vue critique, sans rien dissimuler des impasses et des échecs.

Sixièmement, étant donné que l'éducation est indissociable d'autres préoccupations sociales et politiques, à commencer par le développement (cf l'exposé de Hector Lindo-Fuentes) et les droits de l'homme, il paraît logique d'élargir le champ de nos investigations à ces différents domaines, et peut-être ultérieurement à l'égalité et à la démocratie (cf la communication de Dina Karam).

Septièmement, n'oublions pas qu'il est de notre devoir d'historiens de protéger et préserver les archives. Le risque de destruction ou de protection insuffisante des documents existe bel et bien, spécialement dans les dictatures ou les pays en proie à l'anarchie. C'est là une préoccupation qui interpelle l'ensemble de l'UNESCO.

Huitièmement, comme l'a montré Lindo-Fuentes, l'éducation est constamment remise en cause, récupérée et détournée à des fins politiques. Cette dimension « politicienne » des politiques de l'éducation doit absolument être prise en compte, en particulier dans le cas de l'UNESCO, ne serait-ce que pour mieux comprendre ce qui s'y passe, et pour quelles raisons. Il convient également d'interpréter les orientations de l'UNESCO comme une tentative permanente de concilier les points de vue divergents qui s'expriment au sein de l'Organisation et qui peuvent opposer par exemple la Division chargée du Programme mondial d'action pour l'Éducation pour tous à la Division de l'éducation de base²⁸.

En résumé, il y a plusieurs niveaux à considérer quand on traite de l'Éducation pour tous et plus généralement des politiques successives de l'UNESCO en matière d'éducation : premièrement, le niveau du discours et de la rhétorique (le programme) ; deuxièmement, le niveau structurel/ institutionnel (les réseaux) ; troisièmement, le niveau de l'exécution des politiques (les études de cas) ; quatrièmement, le niveau global (la culture planétaire) ; enfin et cinquièmement, le niveau transsectoriel (s'agissant de l'éducation). Le fait de s'intéresser au développement des réseaux planétaires et à la fonctionnalité du système plutôt qu'à l'énumération d'objectifs programmés pourrait être le point de départ d'une relecture critique de l'histoire de l'UNESCO qui pourrait donner une impulsion nouvelle aux activités de l'Organisation.

Références

- Bellamy, C., 1999. *The State of the World's Children 1999: Education*, New York.
- Chabbott, C., 1998. « Constructing Educational Consensus: International Development Professionals and the World Conference on Education for All », *International Journal for Educational Development* 18, p. 207-218.
- Chabbott, C., 2003. *Constructing Education for Development. International Organizations and Education for All*, New York et Londres.
- Colclough, C., 2005. « Prospects for Achieving Education for All », *Zeitschrift für internationale Bildungsforschung und Entwicklungspädagogik* 28 :1, p. 2-6.
- Connors, J., 1996. « NGOs and the Human Rights of Women at the United Nations », in Peter Willetts, *The Conscience of the World. The Influence of Non-Governmental Organizations in the UN System*, Washington, p. 147-180.
- Fuchs, E., (à paraître, 2006). « Networks and the History of Education: Preliminary Remarks », in Fuchs, E., Lindmark, D., and Lueth, C., *Transnational Networks in History of Education* (=Paedagogica Historica).
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, 2002. *Droits de l'homme. Recueil d'instruments internationaux*, vol. I, Genève.
- Hoggart, R., 1996. « UNESCO and NGOs: A Memoir », in Peter Willetts, « *The Conscience of the World* ». *The Influence of Non-Governmental Organizations in the UN System*, Washington, p. 99-115.
- Jones, P.W., « Globalization and the UNESCO Mandate: Multilateral Prospects for Educational Development », *International Journal of Educational Development* 19, p. 17-25.
- Jones, P.W., 1998. *International Politics for Third World Education: UNESCO, Literacy and Development*, Londres et New York.
- Jones, P.W., 2005. *The United Nations and Education. Multilateralism, Development and Globalisation*, Londres et New York.
- Mundy, K., 1999. « Educational Multilateralism in a Changing World Order: UNESCO and the Limits of the Possible », *International Journal of Educational Development* 19, p. 27-52.
- Phillips, H.M., 1987. *UNICEF in Education: A Historical Perspective*, New York.

Reinicke, W.H. et Deng, F.M., 2000. *Critical Choices. The United Nations, Networks, and the Future of Global Governance*, Ottawa.

Sperling, G.B., 2001. « Toward Universal Education », *Foreign Affairs* 80 :5, p. 7-13.

Spring, J., 2000. *The Universal Right to Education. Justification, Definition, and Guidelines*, Mahwah, New Jersey.

UNESCO, 2005. Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous. Résumé. Paris.

Witte, J.M., Reinicke, W.H., et Benner, T., « Multisectoral Networks in Global Governance: Towards a Pluralistic System of Accountability », in: *Government and Opposition* 39 (2004), p. 191-210.

-
- 1 Mundy, 1999, p. 33 ; Jones, 1988, p. 113.
 - 2 Mundy, 1999, p. 44.
 - 3 Reproduit dans : Droits de l'homme, 2002, p. 5. Même remarque pour la Convention relative aux droits de l'enfant dont les articles 28 et 29 préconisent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous.
 - 4 Chabbott, 1998, p. 209-210.
 - 5 Chabbott, 2003, p. 131.
 - 6 Chabbott, 2003, p. 1, 93 et suivantes.
 - 7 UNESCO, 2005, p. 1, 15-16. Voir aussi Colclough, 2005, p. 3.
 - 8 Colclough, 2005, p. 4.
 - 9 UNESCO, 2005, p. 2.
 - 10 Sperling, 2001, p. 11.
 - 11 Witte/Reinicke/Benner, 197 ; Reinicke/Deng, 2000, spécialement ch. V.
 - 12 Cité dans Reinicke/Deng, 2000, p. 78.
 - 13 Fuchs, 2006.
 - 14 Voir Hoggart, 1996, p. 101-102.
 - 15 Un aperçu est fourni dans Chabbott, 2003, p. 138 et suivantes.
 - 16 Chabbott, 2003, p. 161.
 - 17 Jones, 1999, p. 21.
 - 18 Bellamy, 1999, p. 7 ; Spring, 2000, p. 1.
 - 19 Spring, 2000, p. 29. Mais il faudra attendre le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 pour que les enfants soient reconnus en tant que groupe spécifique ayant des droits spéciaux en matière de protection et d'assistance (article 24). Cf Spring, 2000, p. 61. Même la Convention relative aux droits de l'enfant signée en 1989 traite de l'enfant en général, sans faire de distinction entre garçons et filles.
 - 20 Phillips, 1987. Cette initiative marque un élargissement des activités de l'UNICEF en faveur de l'éducation.
 - 21 Voir Connors.
 - 22 Colclough, 2005, p. 4.
 - 23 Sperling, 2001, p. 7.
 - 24 Chabbott, 2003, 56.
 - 25 Bellamy, 1999, p. 7.
 - 26 Jones, 2005, p. 231.
 - 27 Chabbott, 2003, p. 3.
 - 28 Mundy, 1999, p. 44.

Comment l'éducation universelle est devenue une idée universelle :

Un enjeu des premières années de l'UNESCO

Phillip Jones

Professeur associé et Directeur de l'Institut de recherche sur les sciences humaines et sociales, Université de Sydney

Le fait que l'Éducation pour tous (EPT) constitue un élément central des engagements de la communauté internationale en matière de développement témoigne de la ténacité avec laquelle l'UNESCO l'a promue. En tant que composante essentielle des Objectifs du Millénaire pour le développement, l'EPT résume en grande partie le vaste agenda des Nations Unies de promotion de la paix, de la prospérité et des droits de l'homme, les trois grands piliers du cadre normatif et opérationnel des Nations Unies. En tout état de cause, c'est le ferme attachement de l'UNESCO aux principes de l'EPT qui explique dans une large mesure sa centralité dans le discours actuel sur les politiques.

Cependant, il est parfois surprenant de prendre connaissance des discussions qu'ont suscitées les principes de l'EPT, qui ont porté non seulement sur leur signification exacte mais aussi sur les politiques et stratégies les plus appropriées pour réaliser l'EPT. Ces débats ont souvent eu lieu entre les principaux organismes des Nations Unies s'intéressant au développement de l'éducation, et dans les cercles du développement en général, mais ils se sont déroulés *au sein de l'UNESCO* elle-même. Dans les premières années de l'existence de celle-ci, en particulier, l'idée d'éducation universelle comme principe normatif et directif n'avait pas encore sa place sur l'agenda de l'UNESCO, et il lui a fallu la conquérir. Elle n'est jamais allée de soi et a dû rivaliser avec d'autres principes et objectifs pour se faire cette place parmi les préoccupations et les priorités de l'UNESCO. Qui plus est, l'éducation universelle a de multiples significations, avec toutes sortes d'incidences politiques et financières pour les États membres, et cela aussi posait des défis à la jeune UNESCO qui s'efforçait de construire un programme très largement sinon universellement pertinent.

La présente communication examine l'émergence de l'idée d'éducation universelle lors des débuts de l'UNESCO. L'analyse qu'on y trouve de la façon dont l'EPT a affirmé sa place en tant qu'élément naturel de l'UNESCO révèle dans une certaine mesure comment fonctionne l'UNESCO. En mettant l'accent sur les premières années de l'Organisation, j'ai voulu donner un aperçu de l'histoire de ces débuts¹.

L'éducation dans la conception de l'UNESCO

Les motivations qui ont conduit à concevoir et établir l'UNESCO n'avaient guère à voir, apparemment, avec la promotion de l'idée d'éducation pour tous. Les temps étaient complexes, et ceux qui étaient en mesure d'influer sur les structures de la collaboration intergouvernementale de l'après-guerre avaient de multiples préoccupations et objectifs. Pourtant, parmi toutes ces préoccupations, il y avait un semblant de consensus sur l'idée que les perspectives d'une paix durable seraient améliorées si l'éducation pouvait être assise sur une base plus démocratique et plus équitable et si les contenus de l'éducation pouvaient inclure les principes de la paix et de la compréhension internationale².

Durant la Conférence des Nations Unies sur l'organisation internationale appelée à décider du libellé de la Charte des Nations Unies (San Francisco, avril-juin 1945), il n'était nullement certain que le nouveau système des Nations Unies prévoirait une institution chargée de l'éducation. L'attitude du Département d'Etat des Etats-Unis resta très indécise jusqu'à une date relativement tardive, lorsque les pressions exercées par diverses délégations de pays en développement (en particulier les pays latino-américains) emportèrent la décision. Avec son droit de veto, la Chine apparaissait comme le porte-parole du monde en développement, bénéficiant du fort soutien de l'Union soviétique. Mais plus visibles à San Francisco étaient les quelque 1.500 lobbyistes basés aux Etats-Unis qui plaidaient la cause du nouveau système, y compris dans le domaine de l'éducation. Les ONG s'occupant d'éducation étaient particulièrement bien organisées, ayant des contacts internationaux très développés, et la délégation des Etats-Unis ne tarda pas à être persuadée par leur argumentation en faveur de l'éducation³. Cependant, l'ambivalence de l'administration Truman au sujet des possibilités que les Nations Unies s'occupent d'éducation est significative en soi, car ses séquelles se sont révélées dans maints aspects de l'histoire ultérieure de l'UNESCO⁴.

Une fois son texte arrêté, la Charte des Nations Unies n'allait pas jusqu'à faire de l'éducation un droit fondamental de l'être humain, affirmation qui devait attendre la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. Cependant, la Charte proclamait clairement les droits de l'homme même si elle restait extrêmement vague sur les détails. La Charte voyait néanmoins clairement dans « la coopération internationale dans les domaines de la culture intellectuelle et de l'éducation » une expression de la solidarité internationale (article 55) et supposait qu'une place soit donnée à l'éducation dans la réalisation d'une série d'objectifs économiques et sociaux décrits ailleurs dans le texte de la Charte. Cela impliquerait à tout le moins que l'on pourrait attendre des bienfaits du développement de l'éducation.

La conférence de San Francisco fut assurément un tournant sur la voie qui devait mener à l'UNESCO, mais il faut mentionner les délibérations de la Conférence des ministres alliés de l'éducation (CMAE), initialement réunie en octobre 1942 par le British Council pour encourager la collaboration en matière d'éducation entre les gouvernements des pays européens en exil à Londres. Au cours des deux années suivantes, la CMAE fut rejointe par d'autres gouvernements, présents en tant que membres ou observateurs, et même par celui des Etats-Unis, d'abord réticents, en mars 1943. Cependant, parmi tous les gouvernements participants, il semblait y avoir un certain consensus pour penser qu'une organisation intergouvernementale comme la CMAE pourrait poursuivre ses travaux une fois la paix revenue, de préférence dans le cadre des Nations Unies et à l'échelon mondial. L'avantage de cette formule était qu'un arrangement intergouvernemental était peut-être possible, ciblé nettement sur des activités pratiques menées en collaboration. En octobre 1943, la CMAE demanda à son exécutif d'élaborer des propositions en vue d'un Bureau des Nations Unies pour l'éducation orientées en ce sens, suscitant une réponse plus positive du Département d'Etat des Etats-Unis.

Cette réponse fut exprimée devant la CMAE en avril 1944, lorsqu'une délégation des Etats-Unis conduite par un membre du Congrès, J. William Fulbright, et comprenant Archibald MacLeish et Grayson Kefauver, présenta à la CMAE une *Tentative Draft Constitution for a United Nations Organization for Educational and Cultural Reconstruction*⁵, proposition axée sur la reconstruction après la guerre mais ne contenant guère de détails opérationnels. A beaucoup d'égards, cette proposition visait simplement à gagner du temps, le Département d'Etat attendant les résultats des pourparlers de paix de Dumbarton Oaks à Washington entre la Chine, l'Union soviétique, le Royaume-Uni et les Etats-Unis (août-octobre 1944). De ces discussions naquirent les arrangements en vue de la conférence de San Francisco, permettant à la CMAE d'insister sur des propositions révisées en collaboration avec le Département d'Etat – processus qui se heurta de front avec des préparatifs accélérés sous l'impulsion du gouvernement français qui allaient produire un projet très différent en vue d'un organe des Nations Unies pour l'éducation, examiné dans la section suivante.

Ce qui est clair, c'est que la décision d'établir une organisation des Nations Unies pour l'éducation n'est pas née d'un effort concerté conduit par Washington et ses proches alliés. Les impulsions sont venues d'un front beaucoup plus large, et les Etats-Unis et un petit groupe de leurs alliés ont conçu leur rôle comme consistant à contrôler les événements au fur et à mesure de leur déroulement. A certains égards, la création de l'UNESCO a été marquée par un manque d'enthousiasme des Etats-Unis. Alors que les administrations Roosevelt et Truman ont poussé activement à l'établissement d'un système des Nations Unies, elles n'ont pas exprimé clairement d'intérêt pour l'éducation et la culture et pour leur rôle dans le monde de l'après-guerre. Il est vrai qu'un certain idéalisme et libéralisme occidental imprégnait le langage des premières discussions, mais l'éducation et la culture étaient trop éloignées des préoccupations premières du moment, qui concernaient la sécurité et la politique. Lorsqu'elles ont fait effectivement leur apparition dans le débat, il fallait les contenir, les brider, le souci de refréner les appétits quant à ce qu'on pouvait attendre du Trésor des Etats-Unis n'étant pas le moindre à cet égard.

Evolution de la question à la Conférence d'établissement

Cette volonté de refréner les attentes a été un aspect majeur de la diplomatie des Etats-Unis et de leurs alliés à la Conférence d'établissement de l'UNESCO (Londres, 1^{er}-16 novembre 1945)⁶. Comme on l'a dit, la Conférence était saisie de deux propositions concurrentes de constitution, à savoir les propositions conjointes CMAE/Etats-Unis⁷ et les propositions de la France⁸. Pour obtenir du soutien, la délégation des Etats-Unis devait soigneusement veiller à ne pas susciter d'attentes financières indues tout en se félicitant des perspectives de voir naître une organisation intergouvernementale très fonctionnelle qui s'occuperait d'un large éventail de questions et de problèmes pratiques.

Un ouvrage qui exerça une énorme influence sur les conceptions des Etats-Unis et de leurs alliés touchant le système des Nations Unies fut celui que publia David Mitrany en 1943, *A Working Peace System : An Argument for the Functional Development of International Organization*, première expression d'une conception fonctionnaliste du multilatéralisme, invoqué en partie pour discréditer dans une large mesure la conception et l'héritage de la Société des Nations. Sur le plan politique, et sur ce plan la Présidente de la Conférence (la Ministre de l'éducation du Royaume-Uni, Ellen Wilkinson) fut à la fois persuasive et loin d'être neutre, le noble langage de l'idéalisme bien intentionné évoquait toutes sortes d'images quant à ce que pourrait faire la nouvelle organisation. Cependant, au centre de la position des Etats-Unis et du Royaume-Uni, il y avait le fait que l'UNESCO serait composée de gouvernements, qu'elle serait gouvernée par eux et que ce serait leur collaboration qui en ferait une organisation fonctionnelle. L'éducation devrait constituer le principal domaine d'activité de l'Organisation, insistait le Royaume-Uni, et toutes ses activités (que ce soit dans le domaine de l'éducation ou dans les domaines de la science, de la culture ou des communications) devraient être orientées vers les masses et non vers les élites, insistaient les Etats-Unis.

Ce processus consistant à contrer les propositions françaises revêtait une profonde signification. Les propositions françaises étaient mues par le souci de mettre l'accent sur l'engagement intellectuel et la solidarité morale des intellectuels, en s'inspirant de manière tangible de l'héritage de l'Institut international de coopération intellectuelle (IICI) basé à Paris, du Bureau international d'éducation basé à Genève et d'autres organes qui leur étaient associés dans le cadre de la Société des Nations. Les Français souhaitaient que la nouvelle institution transcende la coopération technique ; ils voulaient qu'elle établisse « très largement les contacts, les échanges d'idées et de personnes, de nature à favoriser la connaissance et la compréhension mutuelles entre les peuples », selon les termes du délégué Léon Blum⁹.

Cette manière de penser est avec les années devenue si étroitement associée à l'UNESCO qu'il est à la fois intéressant et surprenant de noter qu'à la Conférence d'établissement, elle a été attaquée frontalement par les Etats-Unis et leurs principaux alliés, essentiellement parce que les

propositions françaises envisageaient que la composition et la gouvernance de la nouvelle institution seraient structurées sur une base plus large que la base intergouvernementale, la constitution ménageant un espace pour les principales associations mondiales et les intellectuels les plus éminents, une structure tripartite comprenant les gouvernements, les commissions nationales de citoyens experts et les associations mondiales compétentes. Tout en rejetant les propositions françaises, la Conférence d'établissement prit soin d'en préserver largement l'esprit, dans l'idéalisme et l'intellectualisme du langage de l'Acte constitutif, en prévoyant l'élection de personnalités éminentes au Conseil exécutif (procédure dont la durée de vie a néanmoins été brève), en prévoyant que les commissions nationales donneraient leur avis sur les questions dont s'occupait l'UNESCO et assureraient la promotion des principes et des activités de l'UNESCO, et en prévoyant que l'UNESCO s'efforceraient d'atteindre ses objectifs par des partenariats avec les principales associations mondiales.

La bataille des principes fondamentaux fut remportée par les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni : la collaboration intergouvernementale de caractère pratique était placée au cœur de l'action de l'UNESCO. Ce succès nous amène maintenant à la question de l'éducation universelle, et de la place qui lui a été donnée à la Conférence d'établissement. La victoire des Etats-Unis et du Royaume-Uni sur les questions fondamentales de l'orientation générale et de la gouvernance de l'UNESCO permit aux événements de prendre une tournure qui aurait été improbable si les propositions françaises l'avaient emporté.

A la Conférence d'établissement, chaque délégation nationale put présenter ses vues sur le programme de l'Organisation. Beaucoup de délégations formulèrent des propositions concrètes, souvent au grand dam de la délégation des Etats-Unis, soucieuse de contenir les aspirations. Si l'on considère les interventions des délégations des pays en développement, trois grands thèmes ressortent. Premièrement, un soutien fut exprimé aux nombreuses délégations européennes désireuses de voir la reconstruction de l'après-guerre progresser rapidement et de voir leurs systèmes éducatifs orientés vers la promotion d'une paix durable. Deuxièmement, on vit émerger le thème de l'« égalisation », assimilable à ce qu'on appelle aujourd'hui le développement. Bien que Clement Attlee, représentant le Royaume-Uni, ait brièvement évoqué la possibilité d'un rôle consultatif de l'UNESCO dans les travaux du Conseil de tutelle des Nations Unies, ce sont les délégués des pays en développement qui abordèrent ce thème avec le plus de force, en particulier les délégués de la Colombie, de l'Egypte, de l'Inde et du Mexique, qui insistèrent pour qu'une des priorités de l'UNESCO soit l'élimination dans les meilleurs délais des disparités économiques et éducatives entre les peuples du monde¹⁰. De fait, les Mexicains avaient proposé, sans succès, un amendement au projet de constitution en ce sens¹¹. Troisièmement, le thème de l'égalisation fut encore précisé par les délégués de la Colombie et du Mexique, qui proposèrent le lancement d'une campagne mondiale contre l'analphabétisme comme premier pas indispensable pour atteindre les objectifs constitutionnels de l'UNESCO. Dans un discours qui s'est avéré l'un des plus prophétiques de cette conférence d'établissement, le délégué du Mexique, Jaime Torres Bodet, fit valoir :

N'est-il pas des emplois où les illettrés donnent davantage satisfaction que ceux qui sont passés par les écoles ? Sous cette argumentation se cache un sophisme amer. Plus nous sommes pénétrés de l'importance de la haute culture et plus nous devons nous intéresser à lui faire atteindre des couches chaque jour plus grandes de la population... Toute partialité en matière d'éducation comporte des conséquences navrantes, qu'il s'agisse de la mystique de l'instruction primaire envisagée comme remède universel, ou bien de la mystique de l'enseignement supérieur considéré comme base de prédominance sociale. Là est précisément le point névralgique¹².

L'égalité des chances en matière d'éducation à l'intérieur des Etats nations n'était pas le seul thème de Torres Bodet : l'égalité des chances entre les Etats nations était à son sens tout aussi importante pour que l'UNESCO atteigne son objectif fondamental – la paix et la sécurité. On peut dire que le souci de l'UNESCO de réaliser partout dans le monde l'alphabétisation et l'égalité des

chances d'éducation date de ce moment ; ce souci a été pour l'Organisation un profond symbole et lui a fourni le contenu de son programme.

Les propositions relatives à l'éducation universelle donnèrent à l'UNESCO naissante une idée plus claire de son avenir, dans un contexte où la plupart des délégations avaient à l'esprit les questions constitutionnelles des finalités générales, de gouvernance, de finances, et le bras de fer diplomatique entre Washington et Paris. Non seulement elles avaient l'avantage d'être concrètes et idéalistes, mais elles préservaient aussi l'idée que les principales missions de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation seraient accomplies au niveau des masses, ou des peuples. Elles offraient aussi une solution possible à la question de savoir quelle forme prendrait le programme une fois satisfaits les besoins pressants de la reconstruction de l'éducation après la guerre, et comment l'UNESCO se comporterait avec la majorité de ses Etats membres. Elles étaient à même de fournir à l'UNESCO une compétence programmatique propre, et de rassembler en un tout organique ses soucis de promouvoir la paix et la compréhension internationale, la coopération et la solidarité internationales, l'égalisation des niveaux de vie, l'éducation de masse et le progrès social.

Telles étaient les réalités politiques du moment, Torres Bodet formulant une proposition claire de programme extrêmement séduisante, sauf peut-être pour les Européens, plus préoccupés par les tâches immédiates de la reconstruction. J'ai décrit ailleurs comment les choses ont tourné le dernier jour de la Conférence d'établissement :

A la séance de clôture de la Conférence d'établissement, les événements ont pris une tournure imprévue, dont la signification n'a pas été perçue à l'époque. Les délégations européennes exprimaient déjà leur préoccupation que les tâches urgentes de la reconstruction de l'après-guerre ne pouvaient attendre le délai de plusieurs mois requis pour élaborer un programme et le faire adopter à la première session de la Conférence générale. Cet organe ne pourrait se réunir pour approuver le programme et budget initial que lorsque vingt gouvernements auraient déposé les instruments juridiques exprimant leur acceptation de l'Acte constitutif qui venait d'être mis au point. Dans un geste de relations publiques destiné à apaiser les Européens, Ellen Wilkinson persuada la Commission préparatoire de se réunir en plénière trente minutes après la séance de clôture de la Conférence d'établissement¹³. Aucun résultat particulier n'était attendu de cette réunion, dont l'ordre du jour n'avait pas été préparé de manière adéquate et à laquelle participaient nombre de délégués fatigués. Au milieu du chaos, le Secrétaire de la Commission qui venait d'être nommé (Sir Alfred Zimmern, le Britannique qui avait rempli les fonctions de Secrétaire de l'Institut international de coopération intellectuelle) saisit l'occasion de faire connaître ses vues sur la manière dont le programme de la nouvelle organisation pourrait se présenter¹⁴. Après avoir décrit comment la Conférence générale pourrait structurer ses travaux, Zimmern suggéra que la première grande question à examiner par la Commission préparatoire et à débattre par la Conférence soit « l'analphabétisme des adultes et les mesures à prendre dans le monde pour le combattre ». Cela représentait, de la part de Zimmern, une très nette rupture avec les questions qui lui étaient familières de par son expérience à l'IICI : il comprit très vite les possibilités que lui offrait l'établissement de l'UNESCO pour l'élargissement de ses propres attributions, encouragé en cela dans les coulisses mais aussi publiquement par sa très ambitieuse épouse. La suggestion était faite et elle resta, même si Zimmern lui-même devait bientôt tomber malade et être remplacé par un autre Britannique, Julian Huxley, par la suite nommé premier Directeur général de l'UNESCO à la session inaugurale de la Conférence générale¹⁵.

Huxley et la notion d'éducation de base

Julian Huxley encouragea une conception expansionniste du programme de l'UNESCO ainsi que des ressources humaines et financières nécessaires pour l'exécuter. Ayant des idées très arrêtées sur la manière d'appliquer aux problèmes mondiaux les principes de l'humanisme évolutionniste, notamment sous la direction de l'UNESCO, Huxley voulait que tous les peuples soient considérés comme marchant tous ensemble dans la direction du progrès de l'humanité. Pour lui, le principe d'« égalisation » était un élément clé de l'élimination du « retard », et, convaincu que les principes de l'humanisme évolutionniste étaient assez puissants pour faire naître un monde nouveau, il publia ce qui se révéla être un compte rendu à la fois polémique et naïf d'une

« philosophie de l'UNESCO », destinée à guider le programme de l'Organisation¹⁶. A maints égards, Huxley avait résumé fidèlement beaucoup des principes fondamentaux de la pensée libérale occidentale concernant le progrès social, mais la forme de son exposé était politiquement provocante. Un des points clés de la vision qu'avait Huxley de l'UNESCO tenait au rôle de celle-ci en tant que référence morale essentielle pour le système des Nations Unies, mission qui selon lui débordait de beaucoup les domaines de compétence sectoriels qui lui étaient formellement attribués. Son désir de promouvoir une culture mondiale unique exigeait l'égalisation, le nivellement par le haut des niveaux de vie, des situations et des opportunités. Pour Huxley, l'adhésion au progrès scientifique et humaniste n'exigeait rien moins que « des campagnes de masse contre l'analphabétisme et une éducation de base commune ».

Huxley apportait avec lui à l'UNESCO des idées très lucides sur le développement de l'éducation, fondées dans une large mesure sur ses rapports au British Colonial Office en Afrique, en 1929 (sur l'enseignement des sciences) et en 1944 (sur l'enseignement supérieur). Dans *UNESCO : Its Purpose and Its Philosophy*, il définissait six principes clés de l'éducation : l'éducation de l'individu devrait être permanente et continue ; elle devrait être conduite en gardant à l'esprit ses fonctions sociales ; elle devrait être élaborée sur une base scientifique ; elle devrait acquérir une orientation internationale ; elle devrait favoriser le plein épanouissement du potentiel humain ; enfin, elle devrait servir des fins qui ne soient pas seulement utilitaires, que ce soit du point de vue intellectuel, moral ou esthétique. Ces principes résumaient fidèlement les vues libérales progressistes occidentales sur l'éducation, même si à l'époque elles n'étaient pas considérées comme orthodoxes dans les milieux politiques.

L'application par Huxley de cette philosophie de l'éducation à l'alphabétisation et à l'éducation de masse est intéressante en ce qu'il encourageait activement une vision large de l'utilité de l'éducation. Pour lui, l'alphabétisation était la condition préalable de tout effort de développement : sans elle, le progrès était impossible, et elle avait de vastes applications dans des domaines de la vie aussi divers que la santé, l'agriculture et l'industrie. Mieux encore, Huxley voyait dans l'alphabétisation un moyen d' « éclairer les zones sombres du monde », un processus apparenté à l'occidentalisation, une action de promotion de la conscience sociale et politique selon des orientations essentiellement occidentales. Enfin, sa réflexion sur l'alphabétisation était marquée par un instrumentalisme résolu : « Elle doit être liée au système général d'éducation et, chez les analphabètes adultes, être associée à l'éducation sociale générale, notamment en ce qui concerne la santé, les méthodes agricoles en vigueur et la citoyenneté ». Cet instrumentalisme devait façonner durant les décennies suivantes l'orientation générale de l'approche de l'alphabétisation des adultes adoptée par l'UNESCO, approche selon laquelle l'alphabétisme et les connaissances pratiques étaient enseignés ensemble comme un tout organique. Il se peut que Huxley n'ait pas fait œuvre de pionnier à cet égard, mais il a personnellement veillé à ce que cette approche ait un statut privilégié et de longue durée dans le programme de l'UNESCO.

Les premiers mois de 1946 virent la Commission préparatoire de l'UNESCO établir une Commission de l'éducation de base, présidée par Sir Fred Clarke, professeur à l'Université de Londres. Clarke avait été un membre éminent du Comité consultatif du British Colonial Office qui avait produit *Mass Education in African Society*¹⁷ en 1944, ouvrage dont Clarke défendait avec énergie l'approche tant dans les milieux du Colonial Office qu'à la Commission préparatoire de l'UNESCO. Selon Connell, Clarke était « un éducateur qui s'intéressait à la reconstruction progressive de la société par le recours aux processus collectifs et de coopération ». Son comité « analysait quelques unes des actions d'éducation de masse menées en URSS, en Chine, en Inde et dans les Antilles néerlandaises, débattait des moyens de faire de l'éducation de masse un mouvement populaire, suggérait des techniques pour promouvoir l'alphabétisation des adultes et donnait des exemples de moyens d'associer alphabétisation, progrès et protection sociale »¹⁸.

Ce rappel historique est important parce que les travaux de la Commission préparatoire de l'UNESCO consistant à donner forme à l'éducation de base s'appuyaient pour l'essentiel sur la longue contribution communiquée en juin 1946 par le Royaume-Uni¹⁹. Mais peut-être encore plus

important fut un plan encore plus complet et détaillé rédigé sous la direction de Torres Bodet et communiqué par le Mexique en avril. Il s'agit d'un texte qui pour la première fois dans la brève histoire de l'UNESCO donnait des indications précises quant au contenu du programme, proposant des principes directeurs quant aux modalités selon lesquelles pourrait être organisée une campagne internationale contre l'analphabétisme, compte tenu de son potentiel pour contribuer au développement économique et social²⁰. Pour Torres Bodet, en particulier, l'action de l'UNESCO au service de la lutte contre l'analphabétisme avait beaucoup à apprendre de l'expérience des Missions culturelles mexicaines, qu'il considérait comme une conclusion logique de la Révolution mexicaine, transformant les conquêtes politiques en acquis culturels.

La Commission de l'éducation de base s'imprégna de ces idées, selon lesquelles l'alphabétisation était intimement liée à la paix, à la démocratie et à la justice, et elle voulut examiner l'expérience de différents pays pour éclairer sa réflexion. Le rapport marquant de la Commission *L'éducation de base, Fonds commun de l'humanité*²¹ a façonné l'approche de l'Organisation non seulement dans les années 1940 et 1950, durant lesquelles l'éducation de base était la politique officielle, mais aussi bien au-delà, jusqu'à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (1990) et à l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement en 2000. Le rapport s'appuyait sur les contributions d'un large éventail d'éminents spécialistes, dont les anthropologues Margaret Mead et Margaret Read, les spécialistes de l'éducation comparée Isaac Kandel et Joseph Lauwerys, le promoteur de l'alphabétisation Frank Laubach (resté célèbre pour sa formule « que chacun enseigne à chacun »), sans oublier son président Fred Clarke.

Huxley présenta sans problème le rapport à la première session de la Conférence générale de l'UNESCO, qui adopta la proposition que

...l'Organisation ouvre une offensive mondiale contre l'ignorance, en aidant tous les Etats membres qui le désirent à assurer à tous leurs citoyens un minimum d'éducation de base... La présente inégalité entre les nations sur le plan de l'éducation représente un danger pour la paix du monde, qui ne peut devenir un si sa moitié reste analphabète²².

Si cette priorité était désormais évidente, la façon dont l'UNESCO lui donnerait forme ne l'était pas. A la fin de la Deuxième Guerre mondiale, il n'y avait qu'une vague idée optimiste selon laquelle l'éducation pouvait aider à dissoudre les liens entre pauvreté, maladie, analphabétisme et sous-productivité. Pourtant, la Conférence générale put approuver la définition de la Commission préparatoire en guise d'introduction, approche qui elle aussi dura bien au-delà de la période pendant laquelle l'éducation de base est restée la politique officielle :

Par l'éducation de base, on mène contre l'ignorance une campagne de longue haleine et d'envergure mondiale. C'est une entreprise très complexe qui va de l'éducation primaire jusqu'aux mesures en faveur des analphabètes adultes. Elle porte sur les points suivants : l'éducation pour la santé, le perfectionnement de l'agriculture, l'amélioration des conditions économiques, le progrès des arts et de la culture, le développement du sens civique et de la compréhension entre les peuples. L'éducation de base est du ressort des écoles et de nombreuses autres institutions, et elle exige l'emploi des moyens d'information des masses récemment découverts²³.

A aucun moment de son histoire l'UNESCO n'a adopté de vision de l'éducation et de l'alphabétisation qui soit dissociée des utilisations auxquelles elle pourrait s'appliquer. La longue tradition d'une approche essentiellement instrumentaliste a toujours privilégié le développement et l'enrichissement de la société par la production d'une population éduquée et alphabète. Ce n'est là, au fond, qu'une des multiples justifications possibles, mais elle présente le plus grand attrait politique pour une organisation intergouvernementale²⁴.

Torres Bodet, les droits de l'homme et les priorités de l'UNESCO

Le court mandat de Huxley en tant que Directeur général dota l'UNESCO d'un programme de grande envergure, ambitieux et impossible à financer. Son successeur, préféré au dernier moment à

un Australien, n'était autre que le Ministre mexicain des affaires étrangères Jaime Torres Bodet, qui avait déjà laissé une empreinte indélébile sur l'Organisation. Moins intéressé que Huxley par la formulation d'une « philosophie de l'UNESCO » détaillée, entreprise qui ne pouvait être que conflictuelle, Torres Bodet avait davantage le souci de trouver un équilibre entre les fins et les moyens dans le programme de l'UNESCO, un sens plus aigu des priorités façonné par des objectifs opérationnels clairs. Pour l'UNESCO, sous le coup, comme toutes les autres institutions du système des Nations Unies, de la décision des Etats-Unis de transférer l'essentiel de son budget d'aide étrangère de la programmation multilatérale à la programmation bilatérale, le manque de ressources deviendrait permanent. Il déterminerait dorénavant comment opérerait l'Organisation, c'est-à-dire principalement en se servant du pouvoir des mots et des idées, ce qui rappelle étrangement l'approche française qui n'avait pas prévalu, laquelle mettait le leadership intellectuel et moral au-dessus des activités pratiques financées. Bien que le manque de ressources devait anéantir sa vision et l'essence même de son mandat, Torres Bodet laissa plusieurs acquis essentiels qui se révélèrent d'une importance déterminante.

Premièrement, sa décision de rationaliser le programme de l'UNESCO autour de dix-huit principes directeurs produisit un ensemble d'une centaine de types relativement permanents d'activités de programme à partir desquelles il était possible de choisir périodiquement des priorités. Ces priorités étaient assujetties à trois critères fondamentaux de programmation : des avantages concrets pour l'individu ; la participation d'experts et d'intellectuels éminents ; l'obtention rapide de résultats tangibles et mesurables. Il en résulta les principaux secteurs de programme prioritaires de l'UNESCO durant le mandat de Torres Bodet : éducation de base, recherche scientifique et droits de l'homme²⁵.

Deuxièmement, le mandat de Torres Bodet (1948-1953) avait à peine commencé quand fut adoptée la Déclaration universelle des droits de l'homme à l'Assemblée générale des Nations Unies. Torres Bodet ne tarda pas à faire valoir son importance pour l'UNESCO : non seulement elle influencerait sur les activités de l'Organisation dans ses domaines de compétence, mais l'UNESCO jouerait aussi le rôle de boussole morale du monde au nom des Nations Unies. L'idée, naïve, fit long feu, mais elle exprime bien ce qui motivait Torres Bodet en tant que Directeur général. Cependant, l'impact à long terme des droits de l'homme en tant que force d'impulsion des normes et de l'action de l'UNESCO ne peut être surestimé, surtout dans le domaine de l'éducation²⁶.

Troisièmement, d'un intérêt plus pratique fut l'établissement en 1949 du Programme élargi d'assistance technique (PEAT) de l'ONU, par le biais duquel furent acheminés des fonds considérables vers les institutions spécialisées en faveur des activités d'aide au développement en matière de conseils, de formation et de renforcement des capacités – le PEAT constituant la base du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) officiellement créé en 1965. Grâce à l'influence exercée par Torres Bodet, l'UNESCO devait s'adjuger une part appréciable des fonds du PEAT (15% dans les premières années), faisant de l'UNESCO une organisation au caractère plus opérationnel et de plus en plus axée sur les problèmes de développement²⁷.

Education, développement et édification des nations : la « mutation décisive » de l'UNESCO

Ces éléments du mandat de Torres Bodet devaient conserver une importance déterminante mais restait la question de savoir quelle pérennité pourrait avoir la notion d'éducation de base. Comme on l'a dit, son influence durable était due en partie à l'approche instrumentaliste de l'alphabétisation qu'elle adoptait, spécialement importante pour défendre les programmes d'alphabétisation des adultes et guider leur contenu. Mais très problématique était la relation entre éducation de base et enseignement primaire. Cette relation était défendue à l'époque comme un moyen de dispenser, notamment par la création de formules communautaires associant enfants et adultes, des connaissances compensatoires et une base de compétences à l'intention des enfants déscolarisés, dont le nombre dans le monde était considérable.

Dans les années 1950, et le leadership de l'UNESCO fut d'une grande importance à cet égard, des pressions de plus en plus grandes furent exercées sur les organes de planification nationaux comme internationaux en vue d'assurer l'« universalisation » de l'enseignement primaire aussi rapidement que possible. Une série de conférences régionales organisées du milieu des années 1950 au début des années 1960 donnèrent à l'enseignement primaire universel une place solidement établie sur l'agenda international ; l'époque était celle de la décolonisation et aussi celle où les économistes révisaient leur position concernant l'éducation en faveur de vues considérant certains types d'éducation comme un investissement économique et non comme une dépense sociale. Le début des années 1960 vit une réorientation spectaculaire du système des Nations Unies dans son ensemble en faveur de l'édification des nations, de la modernisation et du développement, réorientation que résume l'idéalisme conquérant de la Première Décennie pour le développement.

L'UNESCO ne perdit pas de temps pour se ménager une place dans le nouvel ordre des choses, pour lequel des fonds budgétaires en rapide expansion devenaient disponibles dans le cadre d'accords de coopération avec la Banque mondiale et l'UNICEF, qui avaient l'une comme l'autre fait de l'éducation un secteur de leur programme. Les fonds du PEAT continuaient d'affluer, complétés par des aides au développement encore plus substantielles accordées à travers l'UNESCO par le Fonds spécial de l'ONU créé en 1958 (PEAT et Fonds spécial devaient fusionner en 1965 pour donner naissance au PNUD). L'éducation, désormais la première priorité de l'UNESCO, était promue avec succès comme un facteur vital du développement économique, argument qui dans l'ensemble était vigoureusement soutenu par l'UNESCO, avec des implications notables s'agissant de la place de l'UNESCO dans le système des Nations Unies (ce que le Directeur général René Maheu devait appeler la « mutation décisive » de l'UNESCO)²⁸.

Pourtant, il y avait des nuances non négligeables, attribuables non pas tant à la théorie économique et à l'empirisme qu'à la façon dont les organismes de financement du système des Nations Unies concevaient leur rôle. A leur sens, l'éducation formelle était de loin une voie plus stratégique vers le développement économique comme vers l'éducation universelle, opinion généralement partagée par les pays en développement qui, vers la fin des années 1950, avaient insisté auprès de l'UNESCO pour qu'elle abandonne l'éducation de base, considérée comme un pis-aller, évoquant les principes et les pratiques de l'éducation coloniale. A sa place, en tant qu'expression de leurs nations et de leurs aspirations au développement, les gouvernements du Sud tendaient à préférer de beaucoup la mise en place de systèmes formels, paradoxalement selon les modèles occidentaux. S'il fallut encore dix ans pour qu'une institution comme la Banque mondiale se décide à financer l'enseignement primaire, elle avait déjà dans les années 1960 financé l'expansion massive des systèmes d'enseignement secondaire, technique et supérieur²⁹. Autrement dit, les fonds disponibles pour le développement de l'éducation dans le cadre du système des Nations Unies allaient dans leur immense majorité à l'éducation formelle, et non à l'éducation non formelle, tendance fortement soutenue par les gouvernements nationaux.

Les dés étaient jetés, l'accent mis par l'UNESCO sur l'alphabétisation des adultes restant soutenu sur le plan des principes mais modestement seulement par ses organismes de financement. Les voies conduisant à des nations modernes paraissaient dépendre de la mise en place et du renforcement des systèmes formels, vue qui demeure entièrement d'actualité. A l'époque de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous en 1990, les principales institutions du système des Nations Unies avaient définitivement arrêté leurs positions concernant les voies à suivre pour parvenir à un monde entièrement alphabète. C'est la Banque mondiale, en particulier, qui mena la charge en faveur de l'enseignement primaire universel, laissant à la fois l'UNICEF et l'UNESCO plaider la cause de l'inclusion des adultes et des jeunes déscolarisés, au nom de la promotion d'un développement équilibré des systèmes d'éducation et d'apprentissage et de visions « d'en bas » aussi bien que « d'en haut » du changement éducatif³⁰. Etant donné qu'aucune société ne semble avoir réalisé l'alphabétisme universel en concentrant exclusivement ses efforts sur l'enseignement primaire, il reste sans doute des leçons à retenir de l'expérience des premières années de l'UNESCO en matière de débat sur les méthodes et les moyens d'y parvenir³¹.

Références

Chabbott, C., 2003. *Constructing Education for Development: International Organizations and Education for All*. New York et Londres: RoutledgeFalmer.

Conférence des ministres alliés de l'éducation (CMAE), 1944. *Tentative Draft Constitution for a United Nations Organization for Educational and Cultural Reconstruction*. AME/A/53 présenté par le Département d'Etat des Etats-Unis, 6 avril 1944.

Connell, W.F., 1980. *A History of Education in the Twentieth Century World*. Canberra: Curriculum Development Centre.

Council for Education in World Citizenship, 1943. *Education and the United Nations: First Report of a Commission on the Place of Education, Science and Learning in Post-War Reconstruction*. Londres: London International Assembly and Council for Education in World Citizenship.

Cowell, F.R., 1966. Planning the organisation of UNESCO, 1942-1946: A personal record. *Journal of World History* 10 (1), p. 210-236.

Divine, R., 1967. *The Triumph of Internationalism in America During World War II*. New York: Atheneum.

Educational Policies Commission. 1943. *Education and the People's Peace*. Washington: National Education Association.

Grande-Bretagne, Colonial Office, Advisory Committee on Education in the Colonies, 1944. *Mass Education in African Society*. Colonial No. 186. Londres: HMSO.

Huxley, J., 1947. *UNESCO: Its Purpose and Its Philosophy*. Washington: Public Affairs Press (initialement préambule au *Revised Progress Report on the Programme* de la Commission préparatoire de l'UNESCO, UNESCO/PREP.COM/51 (Rev. 1), 16 août 1946).

Jones, P.W., 1988. *International Policies for Third World Education: UNESCO, Literacy and Development*. Londres et New York: Routledge.

----- 1990. UNESCO and the politics of global literacy. *Comparative Education Review* 34 (1), p. 41-60.

----- 1992. *World Bank Financing of Education: Lending, Learning and Development*. London and New York: Routledge.

----- 2005. *The United Nations and Education: Multilateralism, Development and Globalisation*. Londres et New York: RoutledgeFalmer.

Laves, W.H.C. and Thomson, C.A., 1957. *UNESCO: Purpose, Progress, Prospects*. Bloomington: Indiana University Press.

Mexique, 1946. *Organisation of an International Campaign Against Illiteracy: Proposal submitted by the Mexican Delegation*. UNESCO/PREP.COM/24. 12 avril 1946.

Mitrany, D., 1943. *A Working Peace System: An Argument for the Functional Development of international Organization*. Londres: National Peace Council.

Ninkovich, F.A., 1981. *The Diplomacy of Ideas: U.S. Foreign Policy and Cultural Relations, 1938-1950*. Cambridge: Cambridge University Press.

Opcensky, J., 1949-1950. *The Beginnings of UNESCO, 1942-48*. 2 vols. Tapuscrit inédit conservé dans les Archives de l'UNESCO.

Robins, D., 1971. *The Story of U.S. Citizen Organizations in Forging the Charter of the United Nations*. New York: Parkside Press.

Royaume-Uni, 1946. *Illiteracy in British Colonial Territories: Note by the Colonial Office, Presented by the United Kingdom*. UNESCO/PREP.COM/53, 25 juin 1946.

Sathyamurthy, T.V., 1964. *The Politics of International Co-operation: Contrasting Conceptions of UNESCO*. Genève: Librairie Droz.

Schlesinger, S.C., 2003. *Act of Creation: The Founding of the United Nations*. Boulder, Colorado: Westview Press.

UNESCO, 1947. *L'éducation de base, Fonds commun de l'humanité*. Paris: UNESCO.

----- 2005. *Education pour tous: L'alphabétisation, un enjeu vital*. Rapport mondial de suivi sur l'EPT. Paris: UNESCO.

UNESCO, Conférence générale, première session, 1947. *Actes*. Appendice: *Programme de l'UNESCO pour 1947, tel qu'approuvé par le Conseil exécutif à sa seconde session tenue du 10 au 15 April 1947*, p. 282.

White, N.D., 2002. *The United Nations System: Towards International Justice*. Boulder, Colorado: Lynne Rienner Publishers.

-
- 1 Pour des historiques plus détaillés de ces thèmes, voir Jones, 1988 ; Jones, 2005.
 - 2 Pour des argumentations influentes à l'époque, voir Council for Education in World Citizenship, 1943 ; Educational Policies Commission, 1943.
 - 3 Schlesinger, 2003 p. 123-124 ; voir aussi Divine, 1967 ; Robins, 1971.
 - 4 Pour un exposé général, voir Ninkovich, 1981.
 - 5 CMAE, 1944 ; pour des comptes rendus des participants, voir Cowell, 1966 ; Opocensky, 1949-1950 ; Laves et Thomson, 1957.
 - 6 La série principale des documents de la Conférence d'établissement est la série ECO/CONF/29, conservée dans les Archives de l'UNESCO.
 - 7 *Avant-projet d'une organisation des Nations Unies pour l'éducation et la culture élaboré par la Conférence des Ministres alliés de l'éducation*, ECO/CONF/29, p. 7-11.
 - 8 *Projet français de Statut de l'Organisation de coopération intellectuelle des Nations Unies*, ECO/CONF/29, p. 11-15.
 - 9 Discours de Léon Blum, Président adjoint de la Conférence d'établissement, ECO/CONF/29, p. 40-41.
 - 10 ECO/CONF/29, p. 42-63.
 - 11 ECO/CONF/COM. 1/9.
 - 12 ECO/CONF/29, p. 51.
 - 13 ECO/CONF/29, 10^e séance plénière, 16 novembre 1945, p. 107.
 - 14 UNESCO, Commission préparatoire, *Compte rendu provisoire de la première séance plénière, 16 novembre 1945*, UNESCO/PREP.COM/P.V.I, p. 9.
 - 15 Jones, 1988, p. 23-24.
 - 16 Huxley, 1947.
 - 17 Grande-Bretagne, 1944.
 - 18 Connell, 1980, p. 324-325.
 - 19 Royaume-Uni, 1946.
 - 20 Mexique, 1946.
 - 21 UNESCO, 1947.
 - 22 UNESCO, Conférence générale, 1947.
 - 23 *Ibid.*, p. 282.
 - 24 Pour une étude plus détaillée, voir Jones, 2005, p. 187-197.
 - 25 Sathyamurthy, 1964, p. 117.
 - 26 Pour une vue d'ensemble, voir White, 2002.
 - 27 Une étude complète figure dans Jones, 2005, p. 187-197.
 - 28 Jones, 1988, p. 110.
 - 29 Pour un historique détaillé de la collaboration interinstitutions, voir Jones, 2005.
 - 30 On trouvera un bon compte rendu de la Conférence mondiale et des institutions qui y ont participé dans Chabbott, 2003.
 - 31 Une vue d'ensemble de ces questions et de leur évolution à l'UNESCO figure dans UNESCO, 2005.

De l'élitisme à l'Education pour tous

Dina Karam

Doctorante en sciences politiques, Université Saint Joseph, Beyrouth

1945 – 2005 : Le droit à l'éducation fête ses 60 ans. Les anniversaires sont des moments uniques. L'UNESCO, pour rendre l'éducation plus efficace, devait constamment être remise en question par des conférences, des études et des publications, des années et des journées mondiales.

« Les événements qui ont marqué la fondation de l'UNESCO m'inspirent joie et gratitude »¹.

Le Préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO fut le premier traité international à évoquer l'égalité des chances en matière d'éducation. "Les Etats signataires de cette Convention, résolus à assurer à tous **le plein et égal accès à l'éducation...**" Mais à sa suite la Convention relative à la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960) et la Convention relative aux droits de l'enfant (1989), la Convention sur l'enseignement technique et professionnel (1989) reconnaissent le "droit égal d'accès à l'enseignement".

Difficile de lire aujourd'hui un texte émanant d'organismes internationaux sans voir apparaître égalité des chances, « gender » ou « mainstreaming » traduits habituellement par genre et approche intégrée. Adopter une perspective de genre ou une approche intégrée permet de consolider les réalités sociales avec un nouveau regard. On change de lunettes et la réalité apparaît alors différente.

Que voulaient dire les auteurs de l'Acte constitutif de l'UNESCO lorsqu'ils se sont engagés à susciter une coopération véritable entre les états membres ?

L'Acte constitutif est une prose oratoire ; une plaidoirie ; une pièce élogieuse de l'Egalité avec un grand E qui est comme la Liberté une sorte de philosophie.

Le problème central chez les auteurs de l'Acte constitutif est celui du bien-être de l'homme d'une société quelle que soit l'époque, l'homme ne se réalisant que dans l'histoire. Se référer à l'Acte constitutif, c'est donc remonter aux principes qui fondent la vision et l'action de l'Organisation. C'est sur cette base que se sont développées au cours des soixante années les activités de l'Organisation. Certes, l'ensemble des activités de l'UNESCO contribue, conformément à son Acte constitutif, au renforcement de la paix et au respect des droits de l'homme. Résultat : l'égalité des chances est devenue un objectif majeur de la politique d'enseignement de la plupart des pays du monde. Le fait est que l'égalité des chances est synonyme d'un bon départ dans la vie.

Comment sont nées des sociétés inégales, injustes ? La problématique qui se pose est celle de l'égalité. Qu'est-ce qui fonde l'égalité ? Y a-t-il un fondement à l'égalité ?

Le libre accès de tous au savoir est indissociable de la lutte que l'Organisation n'a cessé de mener depuis sa fondation contre la discrimination dans l'enseignement. Cette lutte s'est traduite par l'adoption en 1960 de la Convention et de la Recommandation internationale. L'un des plus anciens instruments normatifs de protection des droits de l'homme, cette Convention ratifiée à ce jour par 91 Etats² sur 191 Etats membres demeure insuffisamment mise en œuvre. Cette Convention s'inspire de deux principes fondamentaux distincts, qui figurent aussi bien dans l'Acte constitutif de l'Organisation que dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (les articles

2 et 26 y proscrivent toute forme de discrimination et visent à promouvoir le droit à l'éducation pour tous). Notre première analyse nous conduit donc à la première mission de l'UNESCO, visant à assurer la démocratisation de l'éducation de façon à en permettre l'accès à tous, sans discrimination aucune pour construire un monde pacifique.

L'égalité est un concept qui reste un devoir fondamental. Il ne faut pas vouloir l'égalité jusqu'à l'égalitarisme. C'est la tension entre l'indispensable compétition et le souci de l'égalité des chances. A ce niveau plusieurs questions se posent :

Quels cadres juridiques sont efficaces pour garantir la liberté de l'éducation ? Quelles initiatives peuvent être prises pour augmenter l'accès à l'éducation ? Mais pourquoi démocratiser l'éducation ? Quelles inégalités, dans le domaine de l'éducation ? Pourquoi des inégalités subsistent-elles ? Avoir des droits, c'est pouvoir les exercer ! L'action de l'UNESCO entraîne-t-elle une diminution des inégalités ? L'inégalité peut-elle justifier le droit à la différence ?

Notre analyse se situe à deux niveaux : d'une part, dans une perspective historique à travers la construction sociale du problème, et d'autre part, à travers les efforts internationaux.

Historique de la problématique

Parler de l'histoire de l'UNESCO, c'est parler de l'histoire de l'éducation, une histoire singulièrement mouvementée sur deux plans : au plan de ses relations extérieures et au plan de son contenu. Nous avons là l'hypothèse d'une école de masse où les inégalités sociales se réduisent, idée qui a fait l'objet d'un consentement universel.

L'éducation, difficile à cerner, a été l'objet de nombreuses métaphores à défaut de définitions. L'UNESCO voit dans l'éducation un moyen de mieux réussir dans la vie. C'est par l'éducation que progresse l'humanité. L'éducation est donc une activité sociale de base commune à toutes les collectivités ou à toutes les catégories sociales, quelle qu'en soit la taille. Cependant, l'éducation, en tant que création et transformation du savoir, est la clé du développement. De part sa nature l'éducation vise l'avenir, c'est-à-dire l'incertain ; cette fonction de préparation au changement est donc devenue plus difficile à remplir.

La démocratisation de l'éducation à travers les siècles avant et après la création de l'UNESCO

A travers les siècles, l'histoire de l'éducation des filles a suivi l'évolution des cultures. Il semble que Platon ait été le premier défenseur de l'égalité des genres. Dans la Rome antique, les filles avaient accès à l'éducation, mais celle-ci demeurait distincte de celle que recevaient les garçons. Le Moyen Age et les premiers chrétiens ont perpétué cette situation. Même si, en théorie, l'Eglise a toujours encouragé une éducation élémentaire gratuite pour tous les enfants de toutes les classes sociales (concile de Trente, XVI^e siècle), il a fallu attendre après la Révolution française pour que l'éducation devienne obligatoire, gratuite et laïque (lois Ferry, 1880). A cette époque, la fréquentation des écoles est encore faible. En 1900, l'école n'est pas vraiment accessible à tous car les classes élémentaires des lycées sont payantes et réservées exclusivement à la bourgeoisie.

Avec la naissance de l'UNESCO, il faut mentionner le courant de l'éducation internationale par exemple ? l'Association des Ecoles Internationales créée à la Maison de l'UNESCO à Paris en 1951 à titre d'organisation internationale non gouvernementale. Par son caractère international, l'école devient un milieu où les jeunes apprennent à connaître et à respecter les différentes cultures. Ainsi de nombreux agents éducatifs contribuent au développement intégral de l'individu, que l'UNESCO répartit en trois catégories distinctes : l'éducation formelle, informelle ou non formelle. Au sens large, l'éducation est un processus qui dure toute la vie, à travers lequel se développent sans cesse toutes les capacités qu'une personne porte en elle, aussi bien au niveau individuel qu'en tant que membre d'une société. Or ce processus n'est pas linéaire, il passe par des hauts et des bas, des périodes plus actives, plus importantes que d'autres ; et suivant trois perspectives sous-jacentes : changement progressif, changement en profondeur et changement distribué.

Avec le XXI^e siècle, l'un des défis majeurs pour l'éducation sera de mettre les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de la diffusion des savoirs et des compétences. L'enjeu est de faire de l'éducation à distance, démocratique et adaptée à chacun, une éducation qui sera assurée partout et pour tous. Pour garantir cet accès crucial à la formation et à l'éducation tout au long de la vie, Jacques Delors a notamment proposé la création d'un crédit-temps, d'une sorte de chèque-formation donnant à chaque individu le droit à un certain nombre d'années d'enseignement. Ainsi on retrouve l'esprit du philosophe grec, Socrate, qui avait proposé une éducation pour toute la vie.

Evoquons par ailleurs la transformation des systèmes d'édition dite « électronique » avec les CD-ROM, les DVD... C'est une éducation qui abolira les distances entre les peuples et au sein d'une nation. Le numérique s'impose donc par une sorte de démocratisation d'une offre non demandée, mais mise à la disposition de tous.

Cette éducation pour tous tout au long de la vie donnera à l'éducation tout son sens de projet démocratique. Ainsi, les principaux défis de l'éducation sont liés aux évolutions actuelles de la société qui nécessitent de nouvelles aptitudes. L'égalité des chances en éducation est devenue donc une exigence dans le monde de l'éducation.

Ainsi, l'évolution logique de la pensée de l'UNESCO devient évidente dans ses efforts pour promouvoir l'exercice par tous du droit à l'éducation par la démocratisation : la démocratisation de l'enseignement, quels qu'en soient les lieux et les modalités.

« Après le pain, l'instruction est le premier besoin du peuple » disait Danton³. La vie intellectuelle est donc un besoin aussi essentiel à l'homme que le pain qui lui assure sa survie matérielle. Cette exigence de nourrir et d'élever l'esprit est aussi sociale que celle de nourrir le corps, l'inégalité devant le savoir étant aussi grande et aussi cruelle que l'inégalité devant le pain, et contribuant d'ailleurs à la perpétuer. Dans un monde dominé par l'offre et la demande, le savoir sera la matière première du XXI^e siècle, car le savoir est essentiellement création, renouvellement, échange. Ainsi ont été jetées les bases d'un nouveau contrat social selon lequel l'éducation n'est pas seulement un droit mais aussi un devoir moral, en même temps qu'une partie intégrante de la citoyenneté et de l'activité sociale. Nous allons vers une civilisation des savoirs. Dans son Dictionnaire de l'Éducation, R. Legendre (1988, p. 160) affirme : la démocratisation de l'enseignement est une chose acquise. Au niveau du principe, il est vrai que l'instruction publique s'est trouvée investie, dès son origine, d'une mission de démocratisation de l'enseignement ; au niveau des faits, cependant, l'égalité des chances à et par l'école est loin d'être chose acquise.

Le monde de l'enseignement se trouve donc confronté à une dévaluation de sa substance. Il faut donc s'interroger sur les conditions d'une démocratisation qualitative visant non seulement à l'égalité d'accès aux institutions scolaires, mais favorisant une diversification des finalités.

Dans les pays en voie de développement, les problèmes d'inégalités touchent plusieurs secteurs, tels que : l'agriculture, l'environnement, la santé et évidemment l'éducation et la formation. Dans ces contextes en développement, la scolarisation des filles est un phénomène, un problème et une question d'actualité. Cette scolarisation est un pas vers l'égalité, l'équité et la parité entre les sexes. Une garantie d'égalité d'accès à l'éducation entre les filles et les garçons fonde le principe d'équité qui est au cœur de toutes les actions des organismes internationaux non seulement de l'UNESCO mais aussi de l'initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles : **United Nations Girls' Education Initiative (UNGEI)** et notamment celle de l'UNICEF. Tout en traitant de ces questions, soulignons que la question de sous scolarisation relative des filles s'observe en effet partout et est socialement légitime.

L'éducation des filles est primordiale si on veut que la qualité de vie s'améliore. On pourra dire sans doute l'éducation n'est pas pour toutes. Parmi les activités de l'UNESCO dans le

domaine de l'éducation, la priorité absolue est donc donnée au programme « Education pour Tous » (EPT). Depuis 2001, l'UNESCO publie annuellement un rapport mondial de suivi sur l'Education pour Tous, montrant les progrès réalisés et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des six objectifs de Dakar pour faire du droit à l'éducation une réalité.

Ainsi le défi de l'Education pour Tous en 2015 doit inciter les Etats à conjuguer leurs efforts aux côtés des organisations internationales et des acteurs de la société civile pour développer une offre d'éducation plus adaptée aux besoins des populations, plus efficace dans les apprentissages dispensés et à moindre coût. La définition de nouvelles stratégies s'impose. Il s'agit donc de tout mettre en œuvre pour promouvoir l'Education pour Tous. L'éducation était le remède et le restera toujours suivant un plan continu. Mais l'école ne suffit pas car ventre affamé n'a pas d'oreille.

L'éducation est un préalable nécessaire, mais est-elle une condition suffisante pour lutter contre l'injustice sociale ?

La justice dans les théories à propos des inégalités d'éducation.

La justice est l'acte qui rend à chacun ce qui lui est dû.

La théorie de John Rawls avance deux principes de justice : le premier, 'principe d'égalité de liberté', régit l'institution politique ; le second, qui concerne les rapports socio-économiques, se dédouble en 'principe d'égalité des chances' et 'principe de différence'. Deux champs théoriques, celui du politique et celui de l'économique. L'idéal rawlsien est un idéal démocratique. Selon Rawls la discrimination est contraire à la morale.

Cette initiative est à rapprocher du courant d'idées qui se développe sous l'influence des thèses d'Amartya Sen. Sen tente de concilier la liberté positive avec la lutte contre les inégalités. Son idée de la justice est de minimiser la proportion de potentialités humaines inutilisées. Selon Amartya Sen, le tout n'est pas d'acquiescer des capacités, encore faut-il pouvoir les mettre en œuvre de façon productive.

Les théories de la justice (Rawls, Sen...) peuvent-elles nous aider à définir l'injustice en éducation ? Dans le passé, les grandes réformes de l'éducation étaient issues de doctrines philosophiques plutôt que d'études expérimentales. Les théories de la justice depuis Platon jusqu'à Sen, s'interrogent sur ce qu'est une situation juste. Toute la vie en société repose sur la justice. La justice est la condition principale de la paix, et la tranquillité de l'ordre.

L'UNESCO s'est engagé dans la lutte pour l'égalité des genres pour arriver au développement et à la paix comme le montre Amartya Sen dans son ouvrage intitulé : « Un nouveau modèle économique », en défendant l'idée qu'il n'y a de développement que par et pour la liberté. Celle-ci se traduit par la 'capacité', la possibilité offerte à chacun d'entre nous de choisir le mode de vie qu'il souhaite.

Au cœur de l'action de l'Organisation figure en effet la lutte contre toute forme de discrimination. En d'autres termes, il s'agit de combattre les germes du fanatisme dans la mentalité des peuples. Une Organisation qui sait se faire entendre, se faire respecter pour sa fermeté, ses compétences intellectuelles, ses valeurs morales, son esprit, sa compréhension, son leadership, utilise très rarement la contrainte. C'est pourquoi on dira que son autorité est un pouvoir légitime. L'autorité intellectuelle de l'UNESCO dépend en grande partie des brillantes synthèses publiées.

Quelle est l'action de l'UNESCO en matière d'éducation pour réduire les inégalités ? Depuis les années 70, des actions décennales sont lancées par les Nations Unies. Ainsi mentionnons la plus actuelle : la Décennie du développement durable où l'éducation est reconnue comme la condition indispensable et le catalyseur le plus important du développement durable.

En outre, c'est grâce aux Conférences de l'Education pour Tous qu'une nouvelle étape de l'émergence du droit international à l'éducation apparaît. Les Conférences de Jomtien et de Dakar forment un processus qui a mis en avant sur la scène internationale la question de l'éducation en tant que droit fondamental. Les deux conférences forment un « consensus » sur l'avenir de l'Education pour Tous. "Pour Tous" renvoie à la généralisation de l'accès à l'éducation à tout âge. Le droit à l'éducation est aussi celui de pouvoir continuer à apprendre.

Le Cadre d'action de Dakar tire une certaine force juridique du fait que ses principaux éléments figuraient dans des textes comme l'Acte constitutif de l'UNESCO et les instruments internationaux existants. Ce document engage les Etats à réaliser les objectifs d'une éducation de base de qualité pour tous d'ici à l'an 2015. Il insiste en particulier sur la scolarisation des filles. Bien entendu, l'éducation des filles et des femmes ne suffit pas, à elle seule, à résoudre les multiples problèmes qui existent dans le monde. Elle constitue, toutefois, un facteur essentiel.

La question de l'égalité ou de l'inégalité des chances se pose malheureusement encore et toujours en termes de division du genre des secteurs et des disciplines, avec les conséquences qui en découlent pour les femmes par la suite : insécurité professionnelle, inégalités salariales. Le principe de l'égalité des chances est en somme le droit d'accès au savoir, aux soins de santé, au travail, à un logement décent. La notion d'égalité des chances s'inscrit dans une longue tradition de pensée de l'UNESCO.

La construction sociale du problème

L'amour de la démocratie est celui de l'égalité, écrivait Montesquieu dans *l'Esprit des lois* (1748). Dans la société démocratique, les individus sont égaux au regard de leur statut juridique. Un des objectifs fondamentaux de la démocratie est de réduire les inégalités et d'assurer le bien-être au plus grand nombre. L'égalité des droits s'est construite de façon progressive. C'est dire qu'une société démocratique ne se réduit pas simplement au régime politique qui la caractérise.

L'égalité des chances suppose une intervention du gouvernement. Le gouvernement garantit un minimum social, soit sous la forme d'allocations familiales soit par la gratuité de l'enseignement... Cette égalité des chances constitue pour tout homme un droit ; c'est une croyance, une sorte d'acte de foi. L'égalité des chances est donc présentée comme une position intermédiaire entre égalité de droit – qui paraît trop formelle – et égalité de situation – qui paraît trop difficile à atteindre.

L'éducation en tant que liberté fondamentale (droit civil et politique) doit être non seulement protégée, mais aussi promue, c'est-à-dire qu'elle doit faire l'objet d'une action positive de l'Etat. L'éducation doit tendre au plein épanouissement de la personne, mais ce plein épanouissement ne saurait évidemment être atteint sans une intégration sociale harmonieuse.

Egalité des chances, des droits et des responsabilités, c'est-à-dire une société où le fait d'être une femme ou un homme ne nous prédestine pas à des rôles limités ou à certaines façons de vivre ensemble. Selon l'UNESCO, il s'agit donc de la foi en l'égalité des chances face aux aléas du destin. Le principe de l'égalité des chances implique donc un principe d'incertitude. L'égalité des chances est devenue un objectif majeur de la politique d'enseignement car il s'agit d'un problème préoccupant dans la mesure où les diplômés sont utilisés comme premier critère de sélection pour le marché du travail. Mais « l'UNESCO, reste un trait d'union entre les élites intellectuelles et le grand public, les masses »⁴.

Selon M. René Maheu, Directeur général de 1961 à 1974, « l'apport de Jaime Torres Bodet <Directeur général 1948-1952> consista en la prise de conscience du devoir de justice qui s'impose à la communauté internationale envers les peuples qu'il appelait 'les déshérités de l'histoire et de la géographie'. Cet homme si imbu de l'idéal de coopération intellectuelle,

affirmait : si les savants et les éducateurs doivent conjuguer leurs efforts au sein de l'UNESCO, ce n'est pas pour constituer un centre de coopération intellectuelle au profit d'une élite, mais bien en vue d'élever la condition des larges groupements humains »⁵. « C'est ainsi qu'il sut préserver l'UNESCO de la tentation de l'élitisme. Les premières réalisations concrètes de l'UNESCO effectuées sous sa direction sont à cet égard significatives, ce sont les Centres régionaux de recherches et de formation en éducation de base fondés en 1951 à Patzcuaro (Mexique) pour l'Amérique latine, en 1952 à Sirs-el-Layyan (Egypte) pour les Etats arabes »⁶.

Le mot à l'œuvre est ici l'élitisme. Par extension, l'élitisme est une attitude ou une politique visant à former et à sélectionner les meilleurs éléments d'un groupe sur le plan des aptitudes intellectuelles ou physiques, sans se soucier de la masse. Il désigne ici un vice ou un crime et va à l'encontre de nos sentiments démocratiques. Nous réclamons l'excellence, c'est un problème réel dans une démocratie. Le fait que tous les hommes soient nés égaux signifie-t-il que toutes les pensées et toutes les manières de vivre sont égales ?

L'égalité peut être donc considérée sous trois angles : l'égalité des chances, qui veut que l'origine sociale n'influence pas l'accès à l'éducation et la réussite ; l'égalité de traitement, qui réclame pour tous des offres de formation identiques et les mêmes conditions d'enseignement ; l'égalité des acquis, qui vise l'égalité des résultats par l'acquisition par tous d'un niveau minimal de connaissances. Peut-on parler d'égalité entre les enfants des ouvriers et des cadres en ville ? Plutôt que de démocratisation de l'école, ne faut-il pas parler d'effet d'ouverture car l'ouverture est quantitative mais pas qualitative ? Ces insuffisances de la démocratisation de l'accès au savoir se combinent aujourd'hui avec de nouveaux facteurs d'inégalité. L'école est désignée comme le monopole du bagage intellectuel mais aussi le lieu où apprendre à tous à vivre ensemble de façon harmonieuse en reconnaissant les droits de chacun, surtout les marginalisés.

L'UNESCO sert de guide au grand public comme aux institutions éducatives ou culturelles. Elle a promu une politique culturelle qui se développe dans les pays du monde grâce à la coopération des bureaux régionaux. « L'UNESCO a son siège permanent à Paris ; mais son action rayonne sur toutes les parties du monde »⁷.

L'un des défis majeurs de l'UNESCO est le respect de toutes les religions, de telle sorte que l'UNESCO constitue un 'parrain' indispensable pour les Etats. Ainsi se confirme l'idée de René Maheu : « L'UNESCO est une mission à laquelle nous nous sommes voués »⁸.

Le droit à l'éducation est l'un des grands mérites de l'UNESCO. Le rôle essentiel de l'UNESCO consiste à accorder une aide technique et financière pour la réalisation de projets nationaux. L'action de l'UNESCO comporte un large éventail de projets.

En somme, démocratisation de la société et démocratisation de l'éducation exigent l'une et l'autre un effort prioritaire en vue d'éliminer les discriminations qui frappent les éléments les plus défavorisés de la société. La démocratisation de l'éducation n'a pas que des aspects quantitatifs ; il importe d'assurer aussi « les mêmes chances pour tous » en donnant les « meilleures chances à chacun ».

Les efforts de la communauté internationale

Dans une démocratie, les principes de justice sont le fruit de la coopération entre citoyens. « C'est donc à la fois « l'UNESCO idéale » et l'UNESCO réelle », l'UNESCO de réflexion et l'UNESCO de l'action qui œuvrent dans le monde pour le développement »⁹.

Ainsi, « Notre monde a besoin de repères ; c'est à l'UNESCO de les lui donner » déclarait le Président François Mitterrand au cours d'une visite au siège de l'Organisation¹⁰.

Néanmoins, on reproche à l'UNESCO d'organiser trop de conférences, conférences qui pourtant offrent l'occasion – surtout quand elles sont organisées sous l'égide de l'UNESCO – d'une communication sans obstacles et frontières.

Quel est l'enjeu de ces réunions mondiales ? L'objectif est de susciter à travers le monde des engagements en faveur de l'éducation pour avancer dans la voie d'une démocratisation éducative. La démocratisation est, par définition, un processus (une 'isation') plutôt qu'un état, il indique bien le sens du changement. Il s'agit dans tous les cas de donner un niveau minimal d'instruction à la majorité de la population.

La coopération intellectuelle internationale se manifeste encore par de grandes conférences et de fréquentes réunions d'experts. En effet, chaque fois qu'il y a nécessité, l'UNESCO organise à l'échelle internationale ou sur le plan régional des conférences.

L'éducation est un des facteurs essentiels permettant d'assurer aux femmes l'égalité avec les hommes dans l'exercice de leurs droits et leurs responsabilités dans la société. Elle peut contribuer à changer les mentalités ; elle peut contribuer d'une manière générale à la réalisation des objectifs des Décennies des Nations Unies. Mais, l'Education pour tous ne risque-t-elle pas, peu à peu, de devenir un simple repère chronologique ? Le terme Education pour tous se diffuse, se popularise. Avec l'UNESCO, le mot a fait son chemin, ses définitions se sont multipliées et sa signification est presque devenue un enjeu. Il faut à ce niveau parler de l'efficacité des politiques internationales.

L'école s'est donc démocratisée en offrant plus de diplômes. Mais l'éducation de masse n'a-t-elle jamais freiné la qualité de l'élite ?

Selon Torsten Husén, « Ce qu'il convient d'appeler des 'dates importantes', voire des 'révolutions' de l'histoire de l'éducation est bien entendu affaire d'appréciation personnelle...Plutôt que d'une date importante, il est donc plus correct de parler d'un phénomène étalé dans le temps selon les différents pays »¹³. Mais il y a toujours des dates capitales définies par les objectifs du Millénaire pour le Développement et l'Education pour Tous. Par exemple :

2005 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

2015 : Assurer l'éducation primaire pour tous.

Il est peu de domaines en dehors de l'éducation où la communauté internationale a affirmé avec constance et régularité son engagement théorique en faveur d'un accès plus égal. L'éducation joue un rôle multiple, c'est un élément omniprésent, ayant l'homme pour agent et pour fin. L'UNESCO prône depuis soixante ans les deux adages : « On apprend à tout âge » et « Bien faire et le faire savoir » qui n'ont pas perdu de leur actualité. Aux yeux des organisations internationales compétentes en matière d'éducation, « l'éducation apparaît désormais comme le remède universel, une potion magique dont on espère que, prise à doses répétées selon une posologie normalisée, elle viendra à bout de toutes sortes de maux nationaux et de « défis » sociétaux »¹⁴.

L'UNESCO n'a jamais agi seule, mais en lien avec des partenaires au service de l'action internationale ; par exemple le PEN Club international ou la solidarité entre écrivains. L'UNESCO est la meilleure ambassadrice du multilatéralisme efficace et légitime pour faire face à la globalisation à visage humain. Seule une approche multilatérale a une chance d'aboutir à des résultats satisfaisants. Ainsi le précise M. Matsuura, Directeur général depuis 1999 : « Les Nations Unies ne font qu'un, et c'est à ce titre qu'elles sont, encore aujourd'hui, considérées comme un rouage essentiel de l'édifice qui assure la paix et la sécurité internationales. Elles incarnent le multilatéralisme, une valeur qui, en dépit de tous les obstacles, reste une valeur partagée »¹⁵. L'éducation s'est donc mondialisée comme l'économie et la culture.

L'UNESCO ne peut naturellement réaliser seule une telle tâche ; il faut coopérer avec divers organismes nationaux ou internationaux publics ou privés travaillant dans la même direction. Cela signifie que la coopération multilatérale, qui a pris naissance avec la création du système des

Nations Unies, œuvrant non seulement sur le plan politique, mais aussi dans tous les domaines essentiels de l'activité humaine, est toujours actuelle. Cette coopération frisant la soixantaine, présente désormais une mémoire communautaire et porte en elle l'espoir de voir l'humanité relever les grands défis du millénaire. C'est dans l'esprit de la coopération internationale que l'UNESCO œuvre pour la réalisation de la démocratisation de l'éducation, conséquence du droit à l'éducation, passant par l'universalisation de l'enseignement primaire et l'élimination de l'analphabétisme.

Il est évident que la mobilisation des partenaires de l'UNESCO, en particulier des commissions nationales, des chaires UNESCO, des clubs et écoles associés de l'UNESCO, est essentielle au succès des efforts de l'UNESCO.

Conclusion

L'UNESCO, une histoire inachevée. A 60 ans, l'UNESCO ne semble pas avoir perdu de son prestige. Son contexte a beaucoup évolué. On l'accuse d'avoir tantôt été trop effacée, tantôt d'avoir été trop influente. On ne peut que constater une diversité d'opinions et de points de vue à son égard.

En conclusion, je voudrais dire combien il est stimulant de voir toutes les activités et le développement de méthodes se dérouler dans le cadre de l'UNESCO pour donner à l'enseignement de masse l'opportunité d'appliquer une réelle démocratisation. En effet, la raison d'être de l'UNESCO est de promouvoir l'éducation, la formation et le développement sans but lucratif. L'UNESCO avant d'être un organisme créateur, est d'abord un organisme héritier, un passeur d'héritage, un centre de transmission des savoirs pour servir la cause de la coopération intellectuelle internationale où peuvent s'exprimer librement tous les courants de pensée ; et ce cadre, nulle organisation ne paraît l'offrir mieux que l'UNESCO.

L'UNESCO n'apporte pas une aide médicale ou alimentaire, mais soigne les esprits avec une assistance éducative. L'UNESCO est une œuvre d'art qui n'a pas à se justifier. L'UNESCO en soit est une valeur. L'UNESCO est l'étudiant infatigable qu'il faut toujours nourrir d'un nouvel optimisme selon les termes de Federico Mayor (Directeur général de 1987 à 1999). Et pour M. René Maheu : L'UNESCO est un « message de liberté, de dignité et de paix, je te salue promesse »¹⁶.

L'UNESCO est une croisade contre l'ignorance. L'éducation tout au long de la vie sera-t-elle notre solution ? C'est en s'inscrivant dans le cadre d'un dialogue et d'un consensus entre gouvernements et partenaires sociaux que les objectifs de l'Education Pour Tous ont les plus grandes chances d'aboutir.

Aussi symbolique que soit cette journée, elle doit contribuer à affirmer notre volonté d'une action persévérante et continue. Les points de vue exceptionnellement intéressants présentés par tous les participants peuvent sûrement constituer l'objet d'une étude fructueuse susceptible de mise en application dans un futur immédiat.

Je remercie tous ceux qui ont contribué à la bonne organisation de cet événement intellectuel comme point de départ à de nouvelles idées. C'est une nouvelle renaissance de la pensée, une revivification de la conscience intellectuelle.

Références

- Agulhon, M., préface du *Dictionnaire biographique des militants, XIX-XXè siècle*, sous la direction G. Pujol et M. Romer, L'Harmattan, 1996.
- Benavot, Aaron, Une analyse critique de la recherche comparée, *in Perspectives*, vol. XXXII, n°1, mars 2002, p.54.
- Dans l'esprit des hommes, UNESCO 1946-1971*, UNESCO. Paris, 1972.
- Edgar Faure, *Apprendre à être*. UNESCO, 1972
- Hallak Jacques, *L'éducation pour tous : grandes espérances ou faux espoirs ?* IIEP, Paris, 1992.
- Hallak Jacques, Les perspectives de la planification de l'éducation : un atelier organisé par l'IPE à l'occasion de son XXVème anniversaire. UNESCO, 1989.
- Husén, Torsten, *Sur les chemins du savoir*, in *Le Courrier de l'UNESCO*, mai 1983, p. 13.
- Hussein Taha, *Taha Hussein exalte la mission de l'UNESCO*, dans *Le Courrier de l'UNESCO*, novembre 1948, p. 3.
- Maheu René, *La civilisation de l'universel*. Robert Laffont, Paris, 1966
- Maheu René en hommage à la mémoire de Jaime Torres Bodet, Paris, 20 mai 1974, p. 3.
- Maheu René à l'occasion de l'expiration de son mandat, Paris, 14 novembre 1974, p. 6.
- Matsuura Koïchiro, lors de l'ouverture de la 172e session du Conseil exécutif, N°153-2005, 19 septembre 2005.
- Mayor Federico, *Mission: bâtir la paix*. UNESCO, Paris, 1999.
- M'Bow Amadou-Mahtar, *UNESCO: universalité et coopération intellectuelle internationale*. UNESCO, Paris, 1986.
- Qu'est-ce que l'UNESCO ?* UNESCO, 1969.

¹ Jean-Paul II, UNESCO, 2 juin 1980.

² Conseil exécutif 171 EX/22, Paris, le 9 mars 2005, Annexe I - p. 9.

³ Cité par M. Agulhon, 1996, Préface.

⁴ Hussein Taha, 1948, p. 3.

⁵ Maheu René, 20 mai 1974, p. 3.

⁶ Idem, p. 4

⁷ Hussein Taha, 1948, p. 3.

⁸ Maheu René, 1966, p. 25.

⁹ William A. Eteki-Mboumoua, in *Dans l'esprit des hommes*, 1972, p. 172.

¹⁰ 26C, Actes 1^{ère} séance, 15 octobre 1991, cité par Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal lors de la 166^{ème} session du Conseil exécutif, UNESCO, 8 avril 2003.

¹³ Husén, Torsten, 1983, p. 13.

¹⁴ Benavot, Aaron, 2002, p.54.

¹⁵ Matsuura Koïchiro, Conseil exécutif, 19 septembre 2005.

¹⁶ Maheu René, novembre 1974, p. 6.

Aide de l'UNESCO à l'éducation dans les jeunes Etats d'Afrique : le cas du Rwanda (1963-1964)

Marcel Kabanda

Chercheur associé, Centre d'études africaines, Université de Paris I

Introduction :

A priori, la mémoire d'une institution est conservée dans ses propres archives. Pendant 60 ans d'activités, l'UNESCO a accumulé des quantités d'informations qui intéressent non seulement sa propre histoire, mais aussi constituent une parcelle de la mémoire des sociétés et des peuples avec lesquels elle est entrée en relation. Elle est par conséquent susceptible d'être sollicitée pour éclairer par le moyen de ses archives l'un ou l'autre point de l'histoire des peuples des Etats membres. L'inverse est aussi vrai. Les traces de la vie et de l'action de l'UNESCO ne sont pas dans la seule mémoire de son Secrétariat mais aussi dans le souvenir des peuples auprès desquels elle a agi. C'est la première leçon que j'ai tirée de l'apparition de G.D.Vuilemin parmi les résultats d'une enquête que je menais sur l'histoire de la violence du Rwanda. L'histoire de l'UNESCO est aussi celle des rencontres avec les femmes et les hommes qui l'ont servie, avec les Etats et les sociétés dans lesquelles elle est intervenue. J'ai découvert les traces de l'UNESCO dans l'histoire de l'éducation au Rwanda à l'occasion de mes recherches sur les origines de la violence qui, depuis un demi-siècle environ, frappe régulièrement ce pays.

Le contexte :

Le 1^{er} juillet 1962, le Rwanda accédait à l'indépendance dans des conditions dramatiques. Certes, ce n'était pas le propre du Rwanda et des Rwandais. Un peu partout, la joie de la souveraineté retrouvée a souvent été accompagnée d'angoisse et d'incertitudes. Nulle part en effet, le colonisateur avait suffisamment préparé les peuples à la gestion des affaires. En outre, dans de nombreux cas, l'indépendance a été acquise dans la violence avec pour conséquence la destruction, et parfois l'effacement, ou au moins la fragilisation, des infrastructures et des ressources nécessaires au fonctionnement normal de l'Etat. C'était particulièrement le cas du Rwanda.

Dans ce petit pays de la région des grands lacs, l'administration tutélaire belge avait formé très peu de cadres. Pour une population d'environ 2 500.000 d'habitants, il n'existait, jusqu'à la veille de l'indépendance, qu'une seule école secondaire digne de ce nom, le groupe scolaire d'Astrida¹. De surcroît, la petite classe de Rwandais diplômés d'Astrida et associés pendant les dix dernières années de la tutelle à la gestion administrative du pays, avait été recrutée exclusivement dans la catégorie qui, bien avant la colonisation, dominait la société rwandaise, les Tutsi. Or, l'accession à l'indépendance fut précédée par un processus révolutionnaire qui visait à mettre les Hutu au devant de la scène et à dépouiller les Tutsi de tous les pouvoirs. La violence consécutive à ces changements eut pour conséquence la mort et l'exil de nombreux Tutsi, et notamment de ceux d'entre eux qui avaient été éduqués.

Lorsque la Belgique décide de lever la tutelle, ceux qu'elle avait formés n'ont plus de rôle à jouer, ce qui avait pour conséquence de transférer les charges de l'Etat à ceux qui y étaient le plus mal préparés. En raison de la faiblesse des politiques éducatives coloniales et de la logique révolutionnaire, le Rwanda accusait, au lendemain de son accession à l'indépendance, un manque cruel de cadres et souffrait intensément du besoin d'éducation. La question centrale de mon intervention a pour objet l'analyse de l'assistance que l'UNESCO a apportée à cet instant, à savoir durant les années 1962/1964.

Le choix du Rwanda et des deux années ne doit pas masquer l'étendue de la coopération des interventions de l'UNESCO en faveur de l'éducation dans l'ensemble des pays d'Afrique et cela jusqu'à nos jours. On a très justement parlé de cet élan de solidarité impulsé par l'UNESCO en faveur des pays qui sortaient de la décolonisation. Il a touché tous les pays avec plus ou moins de résultats et on ne peut pas dire qu'il se soit relâché. J'ai choisi le Rwanda car il constitue habituellement mon terrain de recherche en histoire. Quant au choix, des deux années, il est dû à la chronologie, il s'agit des premières années de l'indépendance et de la coopération avec l'UNESCO. Des rencontres en si bons moments pour laisser l'historien indifférent. L'autre raison est d'ordre accidentel. Le hasard des recherches sur les crises des grands lacs et du Rwanda m'ont conduit à un témoin. Il s'appelle G.D.Vuillemin. Et quand je l'ai rencontré, dans quelques papiers mais aussi physiquement, j'ai appris qu'il a constitué sa connaissance du Rwanda en travaillant pour l'UNESCO. Il m'est donc apparu que l'UNESCO, était aussi, par le biais de G.D.Vuillemin, non seulement un acteur du développement de l'éducation, mais aussi un témoin des crises qui ont secoué ce pays. Tout cela n'eut cependant pas suffi s'il ne s'y était ajouté l'encouragement très discret de M.Boel. Je profite de l'occasion pour le remercier, car c'est à lui que je dois non seulement d'être à cette table ronde, mais aussi la réflexion qui va vous être présentée.

Les historiens ont l'habitude de commencer par parler de leurs sources. Permettez-moi d'évoquer ici ce point. Ce sera d'autant plus bref qu'elles sont pauvres. Je me suis servi de trois types de documents. En premier lieu, il y a des documents officiels de l'UNESCO. Ce sont notamment les rapports du Directeur général ainsi que les rapports des experts envoyés au Rwanda par l'UNESCO : UNESCO/EDPLAN/RWA/1, UNESCO/EDPLAN/RWA/2, UNESCO EPTA/RWANDED/6. Il y a ensuite les papiers personnels de M.G.D.Vuillemin ainsi que les archives de la Croix Rouge à Genève sur la réalité des événements sur lesquels il témoigne. Il manque à cette liste les archives de l'UNESCO. Il manque également les archives de la partie rwandaise sur ces sujets. Le travail est donc à mes yeux incomplet. Je vous présenterai l'ouverture d'un chantier en espérant pouvoir vous inviter un jour, à la pose de la première pierre dès que j'aurai eu accès à toutes ces pièces qui aujourd'hui manquent à ma collection.

Je ne peux pas terminer ce point sur les archives sans m'interroger sur leur situation à l'UNESCO. C'est une question aujourd'hui très débattue. Il y a en effet aujourd'hui beaucoup de discussions sur la conservation et la protection des archives. N'étant pas conservateur de métier, je préfère ne pas parler de cet aspect. Mais, comme utilisateur, je suis très sensible aux dispositions qui en régissent la consultation. Selon la tradition, l'ouverture des archives au public intervient toujours au bout d'un certain nombre d'années, 30, 50 ou 100 ans. Mais dans un monde où tout s'accélère et où l'on veut tout savoir et tout de suite, la dimension éthique induite par le droit des victimes de savoir afin de pouvoir réclamer réparation, la demande d'ouverture des archives dans des délais de plus en plus courts se fait insistante et toute réticence ou hésitation à y donner satisfaction, surtout quand les documents visés concernent des épisodes particulièrement sensibles, apparaît comme une volonté de faire obstruction à la justice. En outre, la consultation des archives n'est plus le fait des seuls spécialistes. De plus en plus de journalistes fréquentent les salles de consultations des archives. En même temps cependant, les procès à répétition concernant les crimes imprescriptibles conduisent les responsables des archives à durcir les règles afin de sauver les archives. De peur que les risques de s'exposer aux procès ne conduisent les acteurs à détruire purement et simplement les traces de leur activité avant de quitter leurs fonctions, ou à vouloir garder dans des fonds personnels et privés les pièces qui sont habituellement confiées aux institutions qui gèrent les archives.

Venons-en maintenant à notre sujet. Entre 1962 et 1964, l'UNESCO a eu trois formes d'intervention au Rwanda. Deux missions d'évaluation, une mission de conseil auprès du gouvernement et une mission d'enseignement dans les écoles secondaires. Les deux missions d'observations ont été conduites par un certain Pierre Ramseyer, un suisse diplômé en sciences mathématiques et physiques et possédant une vingtaine d'années d'expérience d'enseignement, d'inspection et de direction d'écoles secondaires.

La première mission s'est déroulée durant l'été 1962, du 15 août au 15 septembre 1962, soit un mois et demi après l'accession du Rwanda à l'indépendance. La deuxième mission eut lieu une année plus tard, soit du 15 juillet au 15 septembre 1963. En lisant les objectifs assignés à ces missions, on est frappé par la hauteur et l'ampleur de l'ambition qui les anime. Ainsi, la première mission devait :

1. examiner la situation économique et sociale de la République du Rwanda au stade actuel
2. déterminer la structure générale de l'enseignement, de son fonctionnement, de son coût et de ses rapports avec l'économie du pays
3. déterminer les objectifs d'un plan de développement de l'enseignement – éventuellement de plusieurs plans – répondant aux impératifs économiques et sociaux
4. étude et sélection des méthodes de réalisation et de financement des objectifs de ce plan
5. mise en place d'un organisme de planification de l'enseignement et d'un bureau de recherches destinées à préparer une documentation scolaire permanente
6. déterminer les moyens de contrôle de l'application des directives du plan et des possibilités d'éventuelles modifications en cours d'application de ce dernier.

Il s'agit donc de recueillir, d'analyser et de synthétiser les informations sur le pays, l'école et ses besoins. Les rapports rédigés au retour des missions contiennent l'examen de la situation économique et sociale, de la structure et du fonctionnement de l'éducation.

A la lecture de ces rapports, j'ai été particulièrement frappé par l'analyse de la structure de l'école et leurs recommandations en vue d'en assurer un fonctionnement meilleur et un rendement plus performant. C'est après tout ce que l'on attendait d'eux. A cet égard, les experts de l'UNESCO ont observé un système scolaire très complexe avec, notamment des effectifs pléthoriques au niveau du primaire. Ceci est d'abord le résultat d'un héritage, l'administration coloniale et les missions avaient mis l'accent sur l'alphabétisation des masses. C'était cependant aussi la conséquence de logiques politique et sociale combinées. La légitimité du parti au pouvoir se fonde sur la promesse de libérer les masses de la domination et de la pauvreté par le biais de l'école et de l'éducation. Mais au-delà de l'idéologie et de l'opportunisme politiques, l'Etat avait besoin de cadres tandis que dans la société, les exemples des cadres noirs formés avaient fini par imposer un modèle de réussite sociale fondé sur l'école et sur le diplôme le statut d'un tremplin pour qui voulait s'arracher des conditions de la paysannerie. Aux termes de l'article 34 de la première constitution du Rwanda indépendant, la scolarité était devenue obligatoire. Les effets de cette libération des admissions sont tels que pour l'année 1961/1962, 95% des garçons et 50% des filles scolarisables sont entrés à l'école. Au nom de la réparation des injustices subies, mais aussi pour répondre à ses besoins en personnels compétents, le gouvernement rwandais avait pratiquement décrété l'éducation pour tous. Enfin, à cet ensemble de causes, il faut ajouter les effets de l'accroissement démographique.

Le premier résultat de la demande sociale d'éducation et des besoins de l'Etat en cadres qualifiés, fut le gonflement des effectifs. Deux solutions combinées avaient été imaginées pour répondre à cet accroissement de la demande en éducation. Premièrement, face au déficit en ressources humaines qualifiées, le recrutement des enseignants s'était ouvert à des femmes et hommes non diplômés, 2/3 des enseignants n'avaient pas reçu de formation pédagogique. Et pour répondre au manque des locaux, un système dit de double vacation avait été institué. Grâce à ce système, le même maître et la même salle de classe pouvait accueillir deux groupes d'élèves par jour.

Dans la situation du Rwanda, l'idéal de l'éducation à tous avait de nombreux revers. Pour les maîtres, la double vacation représentait un double travail : il fallait chaque jour être aussi bon le matin que l'après-midi. Et pour les élèves, le système équivalait à réduire de moitié le temps de scolarité. Les statistiques en termes d'enfants scolarisés et des budgets d'éducation étaient donc en quelque sorte « trompeurs ». Il dissimulait de fortes déperditions qui frappaient en particulier les deux premières classes (40% des garçons et 25% des filles atteignaient le niveau de la 4^{ème} année primaire, soit 35% du total). Nous avons noté le faible niveau des maîtres et la réduction du temps

consacré à la formation des enfants admis à l'école. Il faut enfin signaler la mauvaise implantation des écoles. Si les petites classes étaient disséminées sur l'ensemble du territoire, les classes de 3^e, de 4^e, de 5^e et de 6^e étaient en général localisées à proximité des missions ou dans les centres urbains. Les enfants des zones rurales, et par conséquent la très grande majorité de la population scolaire, étaient contraints de faire de considérables déplacements, et nombreux étaient ceux qui, pour cette raison, finissaient par abandonner. C'était notamment le cas des filles. Enfin, le système primaire, trop consommateur de ressources humaines et financières, pesait très lourdement sur le budget global du ministère de l'éducation nationale. Autrement dit, l'effort pour ouvrir à un plus grand nombre d'enfants l'accès à l'école primaire, se traduisait, chaque année toujours davantage, par une réduction des capacités de l'Etat à développer un système d'enseignement secondaire, général et technique conséquent. Selon les calculs prévisionnels des experts de l'UNESCO, les dépenses nécessaires au fonctionnement normal du primaire devaient dépasser, dès les années 1965-1966, le plafond du budget total du ministère de l'éducation nationale. Pour sauver l'enseignement secondaire, pour donner les chances à l'éducation au Rwanda, ils préconisèrent la limitation des effectifs par la compression des classes du primaire à 5 ans et par la fixation de l'âge d'admission à 7 ans. Pour conforter le système ainsi établi, les experts suggérèrent également des méthodes de suivi, d'évaluation, de sélection et d'orientation des élèves (la fiche suiveuse). Ce fut notamment le travail d'un certain H.V. Varlat. Il utilisait beaucoup les statistiques et s'inspirait de ses expériences dans l'éducation qu'il avait eues au Maroc.

L'expérience professionnelle, l'enthousiasme et la clairvoyance des experts ont permis de mettre en évidence les impasses d'un système. Cette expertise avait cependant quelques limites. Professionnels de l'enseignement, les experts de l'UNESCO découvraient pour la première fois le Rwanda et leurs séjours sur le terrain étaient trop brefs pour leur permettre d'en apprendre davantage sur le pays et la société, sur les conflits qui l'agitent et sur les courants de pensées qui la traversent. Alors même qu'ils étaient là pour soutenir une société en pleine transformation, ils n'ont pas eu le temps d'identifier les principaux pôles de pouvoirs et d'influence, de repérer les projets en compétition et de prendre conscience de leurs répercussions sur l'école et les contenus de l'éducation. Ils ont par conséquent traité le problème de l'école au Rwanda sous son seul angle purement technique, celui de la transmission du savoir aux enfants et de l'évaluation de leur acquisitions chez les élèves. Or, l'enseignement, ou plus largement l'éducation, est le reflet de la société telle qu'elle est et de ce qu'elle veut devenir. Elle n'est donc pas seulement technique. Au Rwanda, l'éducation était depuis les années cinquante, un champ de rivalités entre deux logiques différentes. D'un côté, une logique d'inspiration missionnaire qui tendait à considérer l'école comme le lieu de l'apostolat et l'éducation comme un moyen de renforcer sa position en empêchant aux autres confessions de s'implanter sur le territoire. Plus il y avait d'écoles sous le contrôle des missions, plus il y avait d'élèves dans ces écoles, plus il y avait de baptêmes. Dans cette perspective, le gonflement des effectifs dans le primaire pouvait apparaître comme un atout. D'un autre côté, il y avait la logique nationale, celle d'une jeune nation qui a besoin de cadres et de techniciens compétents pour assumer les responsabilités consécutives à l'acquisition de l'indépendance. Dans cette optique, la mise en placement, le renforcement et la diversification de l'enseignement secondaire étaient d'une importance cruciale. La question des moyens et des budgets était capitale. Or, à la lecture des rapports, il semble que les experts de l'UNESCO ne discutaient sur le terrain au Rwanda qu'avec les pouvoirs publics. L'UNESCO étant une organisation intergouvernementale, on peut le comprendre. Mais sur le plan stratégique, la démarche comportait un risque. Le travail des experts, leurs avis et recommandations tendaient à renforcer l'autorité de l'Etat sur un domaine où les églises avaient toujours cherché à garder le monopole. Dans les années 1950, la crise scolaire belge avait eu des retentissements dans les colonies d'Afrique centrale et les déclarations d'indépendance n'y avaient rien changé. L'école avait une double fonction : transmission des connaissances et propagation de l'évangile. L'autre faiblesse de cette expertise est la non prise en compte de l'histoire récente de la violence au Rwanda. Comme nous l'avons déjà dit, le Rwanda a accédé à l'indépendance dans un contexte de guerre civile. Sur ce point, il ressemblait à bien d'autres pays en Afrique. Mais à la différence de ce qui s'était passé ou se passait ailleurs, les séquelles de la guerre civile rwandaise tendaient à

prendre la forme de la gangrène du racisme à opposer durablement les différentes composantes de la société.

Face à la priorité du christianisme.

C'est au contact des écoles et des élèves, c'est lorsqu'ils passèrent du statut de conseillers en éducation à la fonction d'enseignants dans les écoles du Rwanda, que les experts de l'UNESCO commencèrent à découvrir que les églises pesaient lourdement sur le système et la définition du contenu des enseignements. Ils découvrent que dans ce pays, l'église catholique pèse lourdement sur l'école et que la principale fonction de celle-ci est de fournir à la société des cadres chrétiens.

De nationalité helvétique comme les autres experts de l'UNESCO qui l'avaient précédé au Rwanda, G.D.Vuillemin est diplômé des lettres et pédagogie. Il avait en outre une expérience de six ans dans l'enseignement des écoles secondaires. Au Rwanda, il fut mal accueilli. Recruté par l'UNESCO pour enseigner au groupe scolaire de Butare, il est d'abord affecté par le ministère de l'éducation à l'école des infirmières auxiliaires à Rwamagana, une institution tenue par les religieuses de la congrégation des Bénédictines. Vuillemin est vexé. Il ne comprend ce changement subit. L'école de Butare est plus prestigieuse par son histoire, fondée par les frères de la charité qui la dirigent depuis une trentaine d'années, elle est le lieu de formation des cadres par excellence. C'est une école de référence par la qualité des enseignements et le profil des élèves. Il proteste et avec l'appui de l'UNESCO, il retrouve en septembre 1963 son poste à Butare. Il n'est pas pour autant satisfait. Une chose le gêne : une trop grande influence de l'église. Dès qu'il arrive à Butare en effet, il est à la fois enthousiasmé par l'intelligence des élèves et ulcéré par l'influence néfaste de la tutelle de l'église catholique. Dans une note envoyée en septembre 1963 au ministère de la coopération à Berne, il fait le pari que ces élèves sont la clef du développement. Mais il accuse l'église de vouloir torpiller leur éducation :

« On ne peut donner un enseignement à caractère plus confessionnel qu'au Rwanda. Ainsi, au gymnase scientifique de Butare, l'unique du pays, les élèves sont astreints à 9h d'offices et à 3h de religion par semaine. En outre, tous les cours sont envisagés dans une optique confessionnelle, le programme officiel était celui de l'enseignement catholique belge. Les conseillers du ministère de l'éducation, en même temps surveillants de l'enseignement, semblent choisis en fonction surtout de leur attachement à l'église... La conséquence du caractère confessionnel est l'absence presque totale dans les bibliothèques de livres autres que pieux ou puérils. A l'école d'infirmières de Rwamagana, où l'on insistait beaucoup sur l'importance de la culture humaine, mes élèves n'avaient pour toute lecture que des contes de fées, des récits de martyres subits par les chrétiens, certains de ces récits étaient antisémites, et, chose étrange, quelques récits de guerre. Ici, où le programme insiste sur l'enseignement de la littérature, on ne trouve évidemment aucun auteur du XVIIIème siècle, pas davantage Hugo, Stendhal, Maupassant ou Zola, pas d'autres auteurs contemporains que Claudel, Mauriac et Bernanos. Une enquête discrète m'a confirmé qu'il s'agit moins d'un manque de moyens financiers que d'une volonté d'endoctrinement et d'un refus de montrer d'autres conceptions du monde que celles qui correspondent à l'orthodoxie catholique. On semble ignorer ici tout autre courant catholique que celle de l'Opus Dei»²

Nous devons rester prudent dans l'interprétation de cette note. Il nous faudrait davantage de témoignages à ce sujet pour juger de sa validité. Au Rwanda, M.Vuillemin avait croisé un compatriote, Mgr l'archevêque André Perraudin, de la congrégation des Pères Blancs. Très tôt l'hostilité entre les deux hommes était née. M.Vuillemin ne supportait pas de voir que les Rwandais, quels que soit leur âge et leur condition lui baissent la main. Ostensiblement, il refusa de sacrifier à ce rite qui ne gênait pourtant pas ses collègues européens de l'assistance technique. Il est cependant évident que cette note pose le problème de l'efficacité de l'intervention de l'UNESCO auprès d'un gouvernement lorsque l'éducation est étroitement tenue par les confessions religieuses qui ne désirent même pas la lâcher. Au Rwanda, l'école était le lieu d'évangélisation. Après 5 ans du primaire, le jeune rwandais recevait automatiquement le baptême. Plus une confession avait d'écoles, plus elle avait des adeptes. Toute réforme qui n'en tenait pas compte était condamnée à échouer.

Le défi de la violence

En décembre 1963, M.Vuillemin est confronté à des difficultés d'un autre genre qui confortent son sentiment de l'inutilité de son engagement au Rwanda. Pendant les fêtes de Noël de cette année, des populations civiles sont massacrées dans la région de Gikongoro, à une trentaine de km de Butare. Très vite le professeur Vuillemin en est informé. Il s'y rend. A l'entrée de la ville de Gikongoro, il découvre un camp de réfugiés. A la mission de Cyanika des missionnaires avaient accueilli environ 1500 personnes fuyant les massacres. Il entreprend un travail de récolte des témoignages, prend des notes, photographie les blessures et les cadavres, filme et rédige, au jour le jour des notes qui serviront de base à son propre témoignage. Le camp de Cyanika est aussi visité, mais pour d'autres raisons, par des officiels rwandais, notamment par l'important personnage du parti PARMEHUTU, le ministre de l'agriculture, Damien Nkezabera. L'objectif du gouvernement rwandais est de renvoyer les réfugiés chez eux. Mais ceux-ci refusent en arguant que ceux qui ont tenté de le faire avaient été massacrés par leurs voisins hutu. Pour les contraindre à partir, les autorités de Kigali interdisent l'approvisionnement du camp en nourriture, eau et médicaments. Grâce à des interventions de M.Vuillemin auprès des ambassades à Kigali, la décision d'expulser les réfugiés est retirée et les approvisionnements reprennent. C'était le premier acte de provocation.

M.Vuillemin ne s'en tint pas là. Il décida d'informer l'opinion publique mondiale. Il ne se contenta pas d'informer, il formule des accusations claires et graves contre le gouvernement rwandais. Dans un texte qu'il envoie au journal *Le Monde*, il accuse Kigali de pratiques racistes et d'actes de génocide contre les populations tutsi. La presse s'en saisit en France, en Suisse, en Italie et en Belgique. Dans l'embarras, l'UNESCO, commence d'abord par remercier l'expert pour les informations qu'il donne du Rwanda. Puis, un jour plus tard, elle tente de calmer les ardeurs de l'expert en lui rappelant qu'il a un devoir de réserve (art IV). Dans une note de mise au point, l'expert regrette la confusion dans la presse entre ses prises de positions personnelles et l'UNESCO. Monsieur Vuillemin avait déjà déposé sa démission, estimant qu'il

« ne m'est plus possible de rester au service d'un gouvernement responsable ou complice d'un génocide. Je ne peux partager l'indifférence et la passivité de la grande majorité des Européens d'ici, des agents de l'assistance technique bilatérale ou multilatérale. Je la considère comme une complicité objective. Comment pourrais-je enseigner, dans le cadre d'une aide UNESCO, dans une école dont les élèves ont été assassinés pour l'unique raison qu'ils étaient Watutsi ? Comment pourrais-je enseigner à des élèves qu'on assassinera peut-être dans quelques mois ou dans quelques années ? »³

Le sens de cette décision n'est pas uniquement dans l'exposé des motifs. Il est aussi dans le geste. En mettant ainsi en jeu sa propre condition et celle de sa famille, (il était avec sa femme et ses deux enfants), M.Vuillemin veut attirer l'attention de ses collègues et de l'UNESCO sur la gravité de la situation. S'agissant de l'UNESCO, il joue sur une corde très sensible, la lutte contre le racisme. Il place l'organisation au défi de remplir sa mission, d'éducation, de paix et de compréhension entre les hommes dans le cas concret du Rwanda à ce moment précis. A ce stade, rien ne me permet de dire ce que l'UNESCO a fait ou a tenté de faire à cet égard.

L'engagement de l'UNESCO pour la promotion de l'éducation dans les pays en voie de développement ne date pas de 1990. Il est en effet intéressant de constater que depuis les années 50, la communauté internationale sous l'égide de l'UNESCO, n'a pas cessé de chercher les voies et les moyens d'amener les Etats membres à donner à tous l'accès à l'éducation. On peut ici rappeler les conférences de Bombay (12-22 décembre 1952) sur l'enseignement gratuit et obligatoire en Asie du Sud et dans le Pacifique, celle du Caire (29 septembre 1954-11 janvier 1955) sur l'enseignement gratuit et obligatoire dans les Etats arabes et du Moyen Orient, la conférence de Lima (25 avril-5 mai 1956) dont le principal résultat fut l'affirmation d'une période de scolarité obligatoire égale pour tous à six ans, mettant ainsi fin aux inégalités qui existaient entre les villes et les zones rurales pour lesquelles cette période était seulement de trois ans, la

conférence de Karachi (28 décembre 1959-9 janvier 1960) qui insistait sur la nécessité pour l'ensemble de la région mais aussi et surtout pour chaque pays d'élaborer des plans d'éducation pour tous, la réunion d'Addis-Abeba en 1961 et celle des ministres de l'éducation des pays d'Afrique au siège de l'UNESCO à Paris (26-30 mars 1962) sur la priorité de l'éducation dans la planification générale, l'adaptation de l'enseignement du second degré à ses diverses fonctions et à la réduction des coûts qu'il génère, l'intensification de la formation des maîtres du premier degré, l'amélioration et le développement de l'enseignement des langues de grande communication, les recherches sur les langues et les cultures africaines et l'adoption d'un programme d'éducation pour adulte, la sensibilisation des pays riches à travers le système des Nations Unies, notamment par le biais du Conseil économique et social de l'ONU, à leur devoir d'assistance à l'éducation dans les pays pauvres.

Si en dépit d'une telle insistance et d'une pareille régularité dans l'effort de promotion de l'éducation pour tous, les résultats sont aujourd'hui en deçà des espérances, il faut s'interroger, non seulement sur le niveau de mobilisation des ressources mais aussi sur la volonté politique à l'œuvre dans les pays qui enregistrent les plus forts taux d'analphabétisme. C'est toute la problématique de l'idéal mis en avant sur la scène internationale et les agendas politiques des Etats membres ou des équipes au pouvoir. Dans les pays pauvres, faire de l'éducation pour tous un droit fondamental peut avoir pour effet d'épuiser les ressources humaines, matérielles et financières disponibles et de freiner la mise en place d'un enseignement secondaire et supérieur de qualité. L'éducation est la condition du développement, tout le monde en veut. Mais c'est aussi un enjeu de pouvoir. On ne peut enseigner tant que le climat politique n'est pas assaini. L'éducation pour la paix a besoin d'un minimum de paix sociale.

La ruée vers l'école, l'engouement pour l'éducation, comme moyen pour l'individu d'accéder pleinement à sa dignité, de lutter contre la pauvreté, de transformer des conditions apparemment immuables de paysan solidement attaché à ses terres et d'acquérir ce qui rend apte à participer à la nouvelle compétition, ce qui donne la possibilité de négocier sur le nouveau marché des positions sociales. Le nouvel Etat n'est pas en mesure de répondre aux appels que les pères fondateurs ont suscités à travers les slogans de l'émancipation qui ont rythmé la campagne de mobilisation dans le combat pour libérer la nation du joug de la colonisation considérée non seulement comme une domination politique mais aussi comme une forme de déshumanisation de l'homme colonisé.

¹ Baptisée du nom de la Reine Astrid de Belgique, cette école installée dans la ville actuelle de Butare, formait notamment les techniciens agricoles, vétérinaires, les assistants médicaux et les candidats aux fonctions de cadre de l'autorité indigène.

² Voir dossier personnel de M. Vuillemin dans les archives de l'UNESCO.

³ Dossier personnel de M. Vuillemin, extrait de sa lettre de démission. Cette lettre de démission peut aussi être consultée dans le dossier de l'expert à l'UNESCO. Pour marquer la valeur de témoignage de son geste, M. Vuillemin a expressément interdit, par une note signée de sa main et jointe à son dossier, toute confidentialité sur cette lettre.

La télévision éducative au Salvador : l'UNESCO et la théorie de la modernisation en action

Héctor Lindo-Fuentes

Professeur d'histoire, Université de Fordham, New York

La télévision éducative fut une composante essentielle de la profonde réforme éducative lancée par le gouvernement salvadorien en 1968. Au cours des principales années de cette réforme, la part des dépenses d'éducation dans le budget national a bondi de 22 % en 1967 à près de 73 % en 1972, pourcentage le plus élevé jamais observé dans l'histoire du pays.¹ Selon l'UNESCO, la réforme comprenait onze composantes principales destinées à remettre en état le système éducatif du Salvador et consacrées notamment à la réorganisation du Ministère de l'éducation, à la formation des enseignants et la révision des programmes.²

La *Televisión Educativa* (TVE) fut incontestablement l'élément central de la réforme. Elle commença à émettre en février 1969, d'abord sur des chaînes commerciales, puis sur une chaîne appartenant au Ministère de l'éducation. Une équipe de recherche de l'université Stanford dirigée par Wilbur Schramm, qui faisait autorité dans le monde de la communication, a été chargée de suivre la mise en place de cette nouvelle technologie. Selon les chercheurs de Stanford, la TVE a été le catalyseur d'un profond changement systémique au sein du système éducatif du Salvador. Les autres éléments de la réforme éducative – établissements secondaires spécialisés, transformation des programmes, nouvelles écoles centralisées de formation des enseignants et nouveaux manuels – répondaient tous aux besoins de la TVE. Comme l'exprime l'un des rapports :

La réforme actuelle de l'éducation au Salvador était d'abord conçue comme à peine plus que l'installation d'un téléviseur dans chaque classe. À mesure, toutefois, que les plans évoluaient et que se précisaient toutes les implications de l'introduction de cette nouvelle technologie, on vit que la télévision n'était pas seulement une innovation importante en elle-même, mais aussi un catalyseur de changement qui toucherait tous les aspects de l'éducation au Salvador.³

Dès la troisième année de la réforme, tous les élèves des septième, huitième et neuvième années du système scolaire public et un grand nombre de ceux des écoles privées suivaient leurs cours de mathématiques, de sciences, d'espagnol, d'anglais et de sciences sociales sur un téléviseur. Le « télé-enseignant » faisait un cours de vingt minutes, puis était relayé par l'enseignant de la classe qui éclaircissait certains points et répondait aux questions. Les enseignants des classes étaient considérés comme formant une « équipe » avec les télé-enseignants et devaient recevoir une nouvelle formation pour s'adapter à une nouvelle dynamique de classe. Une formation spécialisée leur était dispensée dans un nouvel établissement de formation des maîtres, au programme révisé. L'organisation administrative du Ministère de l'éducation fut redéfinie en fonction des besoins de la nouvelle technologie tels qu'ils étaient perçus. Avec le temps, le projet de télévision devait être étendu et s'appliquer à tous les élèves, du primaire à la neuvième année d'études.

Pour mieux saisir la dynamique de la télévision éducative au Salvador, il est utile d'examiner comment la politique éducative a été conçue dans le cadre d'ensemble du développement et comment on en vint à considérer le téléviseur comme un outil privilégié de la modernité. Le présent article sera principalement consacré aux actions engagées par l'UNESCO pour promouvoir et mettre en œuvre la TVE au Salvador. Il conviendra notamment d'examiner : 1) comment on en est venu à définir les promesses de la télévision éducative selon une interprétation spécifique du développement, à savoir la théorie de la modernisation ; 2) quelle fut l'influence de

l'UNESCO sur la caractérisation officielle des problèmes éducatifs du Salvador, et 3) comment s'est déroulé le plan de l'UNESCO dans le contexte socio-politique particulier du Salvador.

La télévision éducative et la théorie de la modernisation

Dans les années 1960, l'UNESCO a été fortement influencée par la discipline nouvelle qu'était l'économie du développement et, à son tour, a contribué à institutionnaliser l'idée que l'éducation devait être considérée comme une composante essentielle des politiques de développement. Depuis la création de l'UNESCO en 1946, ses documents évoquent les relations qui unissent l'éducation et l'économie. C'est en 1960, toutefois, que cette institution fit du lien entre éducation et économie la pièce maîtresse de ses initiatives ultérieures. Une personnalité de l'autorité de René Maheu, Directeur général de l'UNESCO de 1961 à 1974, considérait que c'était lors de sa Conférence générale de 1960 que l'institution avait conforté cette nouvelle approche. Lors de cette réunion, il fut décidé que « la priorité devrait être donnée à l'éducation pour la mise en œuvre des plans nationaux de développement social et économique ». ⁴ La même année, l'Assemblée générale des Nations Unies lança la « Décennie pour le développement » inspirée par le président Kennedy. ⁵ L'idée que dix ans suffiraient pour mettre fermement les pays pauvres sur la voie du développement provenait de l'un des auteurs de la théorie de la modernisation, Walt Rostow, qui, dans une note de mars 1961, utilisa sa notion d'étapes du développement pour faire adopter au président Kennedy la politique de la « Décennie pour le développement ». ⁶

Deux présupposés qui sous-tendent l'Alliance pour le progrès et la Décennie pour le développement, à savoir qu'il existerait une voie historiquement prédéterminée vers le développement et qu'il serait possible d'accélérer ce processus grâce aux connaissances fournies par les sciences sociales, illustrent l'immense influence de la théorie de la modernisation. L'un des moyens d'accélérer le développement était l'emploi des médias dans l'éducation. Selon Michael Latham, spécialiste de la théorie de la modernisation et du développement, les idées principales de la théorie de la modernisation étaient que : (1) les sociétés traditionnelles et modernes sont séparées par une dichotomie marquée ; (2) les changements politiques, sociaux et économiques sont intégrés et interdépendants ; (3) la société avance vers la modernité selon une succession d'étapes commune à tous les pays et (4) on peut accélérer les progrès des « pays en développement » en intensifiant leurs contacts avec les connaissances et les ressources des pays développés ⁷

L'évolution des politiques de l'UNESCO en matière de médias montre comment la théorie de la modernisation a permis d'établir un lien entre la théorie du développement et la télévision éducative. En 1958, l'Assemblée générale des Nations Unies a « recommandé que l'on entreprit un "programme d'action et de mesures concrètes" en vue de la création de journaux, de stations radiophoniques, de studios de cinéma et de stations de télévision dans les pays en voie de développement économique et social. » ⁸ Le personnel des Nations Unies organisa des réunions sur les médias pour l'Asie (Bangkok, 1960), l'Amérique latine (Santiago, Chili, 1961), et l'Afrique (Paris, France, 1962) afin d'élaborer des politiques répondant aux mandats fixés par l'Assemblée générale. ⁹ L'UNESCO s'intéressa vivement à cette question et engagea un expert de notoriété internationale, Wilbur Schramm, pour faire la synthèse des débats tenus lors de ces réunions et élaborer des politiques possibles. Schramm fut décrit par le *Courrier de l'UNESCO* comme quelqu'un qui avait été « pendant plusieurs années, ... étroitement associé au travail de l'UNESCO en tant que consultant, chercheur, auteur et rédacteur, ainsi que conseiller près des gouvernements ». ¹⁰ Il devait plus tard diriger l'équipe de spécialistes de sciences sociales de Stanford engagée par l'USAID pour un travail de recherche sur le projet de télévision éducative au Salvador. La synthèse que fit Schramm des réunions consacrées à l'information prit la forme d'un livre qui eut une grande incidence sur l'approche des médias adoptée par la communauté du développement : *L'Information et le développement national : Le rôle de l'information dans les pays en voie de développement*. ¹¹

Schramm fut plus tard l'un des principaux participants à l'une des plus importantes initiatives lancées par l'UNESCO en vue de promouvoir la télévision éducative : la publication par l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation, en 1967, des trois volumes de *New Educational Media in Action ; Case Studies for Planners*, auxquels s'ajoutait *Techniques modernes au service d'une éducation planifiée*, qui analysait des études de cas et en indiquait les implications pour les politiques éducatives, et dont Wilbur Schramm était l'auteur principal.¹² L'ouvrage décrivait des expériences de médias éducatifs dans des zones aussi diverses que les Samoa américaines, Hagerstown (Maryland), le Japon, l'Australie, le Niger, la Colombie, les camps de réfugiés palestiniens, l'Italie, la Nouvelle-Zélande et le Honduras. De nombreuses années plus tard, en 1994, le Pr. Colin N. Power, Sous-Directeur général de l'UNESCO pour l'Éducation, a distingué à juste titre *Techniques modernes au service d'une éducation planifiée* comme le document qui a marqué, pour l'Organisation, le début d'une tradition de passage de la recherche à l'action concrète.

Avec ce travail réalisé pour l'UNESCO, Schramm a contribué à définir les politiques de l'Organisation en matière de télévision éducative, les situant pleinement dans le contexte de la théorie de la modernisation. Différents aspects du plan mis en œuvre au Salvador trouvent leur origine dans le cadre établi par Schramm au début des années 1960. Ses écrits devinrent des ouvrages de référence incontournables et fournirent le schéma d'un descriptif qui devait réapparaître constamment dans les rapports des équipes d'experts internationales.

Dans *L'Information et le développement national*, Schramm soutenait que les médias pouvaient mettre en lumière le problème du sous-développement et contribuer à le résoudre. Pour surmonter le sous-développement, les citoyens des pays pauvres devaient changer leurs pratiques traditionnelles. Schramm insistait sur la dichotomie, inspirée par la théorie de la modernisation, entre sociétés traditionnelles et sociétés modernes. À une époque où les théoriciens du développement définissaient l'investissement en capital comme la principale exigence de la croissance économique, Schramm affirmait que « les traditions et les structures sociales ne sont pas favorables à l'accumulation de capitaux ». ¹³ Pour lui, l'information était l'instrument le plus efficace pour transformer les structures sociales traditionnelles en structures modernes. Les médias devaient accroître le flux d'information en provenance des pays industrialisés et créer un climat favorable au développement en modifiant les attitudes et en élevant les aspirations de la population. Il écrivait :

Les moyens d'information [aident] à provoquer des transformations sociales, plus précisément à favoriser l'adoption de nouvelles coutumes et pratiques et, dans certains cas, l'adoption de nouvelles relations sociales. Ces modifications du comportement reposent nécessairement sur des transformations profondes des attitudes, des convictions, des techniques et des normes sociales.¹⁴

Schramm croyait que la réalisation de ces changements passait par le système éducatif : « L'enseignement public représente à la fois le véhicule principal de l'instruction et l'une des conditions essentielles du développement des moyens d'information. L'école assure l'alphabétisation. Elle fait naître les intérêts et les besoins que les moyens d'information sont appelés à satisfaire. » ¹⁵ Un tel argument reposant sur le lien entre l'éducation et les médias convergeait parfaitement avec une politique de promotion de la télévision éducative.¹⁶ Schramm avait une foi profonde en l'efficacité de l'éducation par la télévision, et devint son principal défenseur. Pour lui, la technologie télévisuelle était une manière efficace de diffuser un enseignement de qualité à un coût minimal.

Schramm eut une immense influence sur l'approche de l'UNESCO en matière d'éducation et de médias dans les années 1960. L'UNESCO avait manifesté un profond intérêt pour la télévision éducative avant même les beaux jours de la théorie de la modernisation. Cependant, la transformation d'arguments pédagogiques en une ambitieuse politique d'assistance technique eut lieu après que Schramm eut situé les résultats dans le contexte de la théorie de la modernisation. En lui-même, le seul potentiel de la télévision en tant qu'instrument pédagogique était insuffisant pour persuader les pays pauvres de procéder à des réformes radicales. Toutefois, la mise en

relation de mécanismes plus vastes de modernisation avec les avantages supposés de la télévision éducative donna naissance à un cadre extrêmement convaincant, soutenu par les puissantes élites du monde des affaires et par des experts universitaires hautement respectés. Les nombreuses missions envoyées par l'UNESCO pour promouvoir la télévision éducative dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine suivaient le descriptif de base établi par Schramm : des sociétés arriérées, n'ayant ni attitudes modernes ni enseignants de qualité pouvaient échapper à leur passé au meilleur coût grâce à la télévision éducative. Ces arguments sont ceux qui furent présentés aux dirigeants du Salvador.

L'UNESCO et la caractérisation officielle des problèmes éducatifs du Salvador

Bien que l'aide fournie par les États-Unis ait joué un rôle essentiel dans le financement de la réforme éducative de 1968 au Salvador, et en particulier pour sa composante liée à la télévision, les politiques furent définies sur la base des relations qui existaient déjà depuis longtemps entre l'UNESCO et le Salvador. Celui-ci demanda une assistance technique à l'UNESCO peu après que la Conférence générale de l'organisation l'eut autorisée à participer au « Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies en vue du développement économique et social », en 1950.¹⁷

Les rapports des experts ayant visité le Salvador au cours de cette période initiale ont aidé à définir la perception des problèmes éducatifs du pays par les autorités locales. En 1952, un rapport produit par la première mission de l'UNESCO déclarait que :

le faible niveau d'éducation dans le pays ralentit les progrès économiques et industriels... faute d'une meilleure éducation et d'une formation plus poussée, on ne peut attendre des travailleurs qu'ils produisent plus efficacement.¹⁸

Ce rapport initial devait influencer sur l'établissement du lien entre éducation et industrialisation. Il a contribué à former le jugement des autorités salvadoriennes et à faire prendre conscience de l'importance de la formation d'un personnel de niveau intermédiaire pour l'industrie, préoccupation qui allait devenir prioritaire, aux dépens de l'éducation fondamentale, dans la réforme éducative de 1968. Il importe de souligner que l'identification des problèmes et la définition des priorités allaient toujours être marquées par la réciprocité et procéder d'un dialogue auquel participèrent pleinement les responsables locaux. Ceux-ci ont pris au sérieux les conseils de l'UNESCO, mais les ont toujours adaptés à leurs propres points de vue. Par ailleurs, lorsque la « communauté du développement » en général – et l'UNESCO en particulier – situa les questions éducatives dans le contexte du développement, un cadre discursif puissant vit le jour, qui allait réorienter la pensée des autorités locales.

Les discussions entre le Salvador et l'UNESCO à propos de la télévision éducative commencèrent en 1963. La collaboration eut des débuts modestes, avec la création de deux bourses destinées à l'étude de la télévision éducative.¹⁹ Presque au même moment, Walter Béneke, ambassadeur du Salvador au Japon, politicien influent et partisan enthousiaste de la télévision éducative (il allait devenir plus tard Ministre de l'éducation), obtint un soutien du gouvernement japonais pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Quelques mois plus tard, le gouvernement salvadorien désigna une commission chargée d'étudier la possibilité de mettre en œuvre un projet complet de télévision éducative. Elle comprenait des représentants du Consejo Nacional de Planificación (CONAPLAN), la nouvelle unité de planification du gouvernement salvadorien, créée sous l'égide de l'Alliance pour le progrès, et du Ministère de l'éducation, ainsi qu'un homme d'affaires concerné par la diffusion des programmes éducatifs.²⁰ L'ambassadeur Béneke rejoignit la commission avant la fin de l'année.

L'année suivante, le Secrétaire exécutif du CONAPLAN esqua un programme plus ambitieux dans une lettre adressée à la Banque mondiale :

On peut estimer qu'au cours des cinq prochaines années, il sera nécessaire de créer au moins 30 000 nouveaux emplois chaque année. La plupart de ces emplois se situeront dans les secteurs du commerce, de l'industrie et des services, et beaucoup d'entre eux exigeront une formation du niveau du secondaire ou des écoles professionnelles...

L'éducation par la télévision pourrait jouer un rôle important à tous ces niveaux. En particulier, lorsque la scolarisation est peu importante, le recours à un téléviseur plutôt qu'à un enseignant pourrait permettre de disposer d'un enseignement de haute qualité à des endroits où cela serait impossible autrement.²¹

Le Ministère de l'éducation du Salvador n'était pas informé de la demande du CONAPLAN. Lorsque le représentant de l'UNESCO au Salvador rencontra le Ministre de l'éducation pour s'enquérir des détails du projet proposé, celui-ci n'avait aucune idée de ce dont il était question.²² Ce manque de communication interne au sein du gouvernement révèle toute l'incidence, au Salvador, du lien entre l'éducation et le développement sur les processus décisionnels. Auparavant, l'UNESCO avait conseillé aux dirigeants du pays de mettre en place des unités de planification chargées d'établir des liens entre les politiques éducatives et la planification du développement. Cependant, de tels liens exigeaient une transformation de la répartition administrative des pouvoirs. Les autorités traditionnelles de l'éducation, qui croyaient en l'importance de l'éducation sans pour autant prêcher l'évangile du développement, virent leur pouvoir et leur influence décliner rapidement. Ces mêmes personnes avaient souvent des relations de longue date avec des enseignants et bon nombre d'entre elles avaient également enseigné. Comme on le verra plus loin, la perte d'influence de ces responsables devait avoir des conséquences sérieuses sur les relations entre les enseignants et le gouvernement lorsque la réforme éducative commença d'être mise en œuvre. Le monde des affaires se mit à jouer un rôle de premier plan dans la conception de la réforme éducative, manifestant ainsi l'apparition d'un nouvel acteur dans la coalition qui définissait les politiques éducatives. À mesure qu'avançait la réforme, des représentants du secteur industriel participèrent même à la conception des programmes d'études.

La Banque mondiale transmit à l'UNESCO la demande d'aide du Salvador, ce qui eut pour effet l'envoi d'experts internationaux de l'éducation dans le pays pour une mission de cinq semaines, en novembre et décembre 1964. Le principal résultat indirect de cette visite fut un rapport confidentiel présentant les conclusions du Secrétariat de l'UNESCO et précédé d'un avant-propos du Directeur général Maheu. L'un des points principaux de ce rapport était que le Salvador devait mettre en place des programmes d'études visant à la modernisation. Le rapport recommandait la création d'une télévision éducative.²³ Les conclusions de la mission conduisirent les dirigeants salvadoriens, au plus haut niveau, à envisager de demander une assistance technique à l'UNESCO, ainsi que la présence d'un expert consultant pour six mois. Cependant, avant que cela pût se faire, un nouvel acteur, puissant, entra en jeu : les États-Unis. Soudain, en effet, l'administration Lyndon Johnson exprimait le désir d'apporter une aide bilatérale à la télévision éducative.²⁴ Lorsque, deux ans plus tard, l'Agence des États-Unis pour le développement international lança son programme d'aide au Salvador, qui représentait des millions de dollars, les experts de l'UNESCO étaient déjà présents dans le pays. Ils avaient renforcé la planification de l'éducation, participé à la mise en place du projet de télévision éducative et poursuivaient une intense activité de conseil auprès du Ministère de l'éducation. L'arrivée des États-Unis et l'afflux de millions de dollars illustrent les interrelations qui s'étaient tissées au sein de l'« appareil du développement », et montrent à quel point les experts du développement partageaient un ensemble d'idées qu'ils considéraient comme dépassant la politique et l'idéologie. Ces liens étroits apparurent clairement lorsque l'USAID engagea Wilbur Schramm pour élaborer le projet de recherche destiné à assurer le suivi de l'expérience salvadorienne de télévision. Les experts de l'UNESCO restèrent dans le pays et collaborèrent avec l'USAID pour la durée de la réforme éducative. Au cours de ces années, l'UNESCO envoya des conseillers spécialisés dans divers domaines, notamment en matière de programmes, de planification, de gestion et de supervision. Bruno Stiglitz, expert chargé des programmes, devint un proche conseiller du Ministre de l'éducation, qui le jugeait essentiel à l'avancement de la réforme, et resta six ans dans le pays, de 1967 à 1973.

Que l'UNESCO soit arrivée tôt au Salvador et s'y soit maintenue constamment met en lumière le rôle influent qu'elle a joué dans la définition de la réforme éducative. Les rapports des experts de l'UNESCO ont influé sur l'identification et la caractérisation des problèmes éducatifs par les autorités salvadoriennes. Ces dernières n'acceptèrent pas sans critiques ces opinions venues de l'extérieur, car elles avaient leurs propres idées en matière d'éducation et de développement. Le thème de la modernisation avait occupé une place de premier plan dans le discours des différents gouvernements salvadoriens, en particulier depuis la fin des années 1940. Cependant, pour les régimes militaires, la modernité se traduisait plutôt par des barrages hydro-électriques, des ponts suspendus et de la croissance économique que par une libéralisation politique. Cette position était partagée par les élites économiques, qui éprouvaient une profonde défiance envers toute idée d'élargissement de la participation politique. Pour elles comme pour les responsables militaires, une participation politique du peuple équivalait au communisme. Malgré l'absence de toute réelle menace communiste dans les années 1950 et 1960 (en 1968, la CIA considérait le Parti communiste du Salvador comme « petit, illégal, intimidé et généralement inefficace »²⁵), l'armée et les élites étaient animés par une aversion du communisme enracinée dans un soulèvement prétendument communiste que leurs prédécesseurs avaient écrasé en 1932.

La combinaison de l'autoritarisme et de la modernisation pouvait être aisément rationalisée par les tenants de la théorie de la modernisation. En 1973, Schramm publia un rapport sur le projet salvadorien qui présentait plusieurs réalisations. Il s'attachait également à évoquer le leadership fort assuré par le Ministre de l'Éducation Walter Béneke, comparant ce dernier à un autre gouvernant en qui il voyait un grand promoteur de la modernisation, « le gouverneur Rex Lee, aux Samoa américaines ».²⁶ Le thème des élites œuvrant pour la modernisation, comme dans le cas de Béneke et de Lee, était répandu chez les théoriciens de la modernisation et il n'était pas étonnant que les dirigeants autoritaires locaux fissent bon accueil à cette image positive de leur régime.²⁷

Schramm restait si attaché à la TVE et à la réforme éducative en général qu'il refusa de voir une relation de causalité entre la réforme et la mobilisation politique des enseignants salvadoriens. Même lors des deux grèves massives organisées par le syndicat enseignant Asociación Nacional de Educadores 21 de Junio (ANDES), en 1968 et 1971, Schramm se contenta de répondre avec irritation que les arrêts de travail l'empêchaient de continuer ses recherches.²⁸ Les enquêtes réalisées par ses collaborateurs après les grèves indiquaient clairement que le soutien des enseignants à la TVE déclinait constamment, mais comme ces éléments ne s'inscrivaient pas dans le schéma interprétatif de Schramm, ils les rejetèrent au motif qu'ils étaient faussés par les grèves.

Le contexte salvadorien

La télévision éducative fut l'un des projets marquants de l'administration du président Fidel Sánchez Hernández. Lors d'une interview réalisée à son domicile le soir où il fut désigné candidat à la présidence, celui-ci avait déclaré à un journaliste que « l'éducation doit passer avant toute autre chose, car rien ne peut se faire sans éducation ». L'autre question principale qu'il évoqua durant cette interview fut l'anticommunisme, en insistant sur le fait que « sa position concernant le « péril rouge » serait aussi ferme que possible ».²⁹ Il fut fidèle à la double promesse de réforme éducative et d'anticommunisme formulée lors de cette interview initiale. Pour lui, la réforme éducative était une manière de prévenir le communisme et, lorsque les réactions à sa réforme se firent négatives, il ne tarda pas à les taxer de « péril rouge ».

La réforme éducative fut réalisée durant une période de détérioration rapide de la situation politique. En 1968, le gouvernement salvadorien, qui n'avait jamais été un modèle de démocratie, devenait plus autoritaire encore et, grâce à l'aide financière des États-Unis, avait les moyens de développer ses capacités de coercition.³⁰ Derrière une façade d'ouverture, les autorités salvadoriennes fixèrent des limites étroites à la participation politique. Les partis d'opposition étaient autorisés à s'organiser, mais non pas à parvenir au pouvoir, les élections étaient truquées,

les responsables des douanes décidaient quels étaient les livres autorisés à entrer dans le pays et ceux qui étaient qualifiés de littérature subversive ; quant au syndicalisme, strictement interdit dans les campagnes, il n'était que modérément toléré dans les zones urbaines.³¹ Selon un rapport de la CIA de 1968, le gouvernement contenait les extrémistes « par des mesures répressives, y compris des assassinats politiques ». ³² C'est dans ce contexte d'autoritarisme croissant que le gouvernement salvadorien mit en œuvre, en 1968, sa réforme éducative.

Les statistiques réunies par l'équipe de recherche de Stanford suggèrent qu'au début de la réforme, les enseignants étaient réceptifs aux différents aspects de celle-ci et à la télévision éducative. Leur désenchantement fut progressif. Les notes des observations réalisées dans les classes par l'équipe de Stanford montrent comment les enseignants en sont venus à rejeter le nouveau système. Une partie du problème tient au fait que, dans les classes, 20 % seulement des enseignants avaient reçu une formation correspondant au niveau dans lequel ils enseignaient. On trouve, parmi les observations faites en classe par les chercheurs de Stanford, l'exemple d'un professeur de mathématiques ne comprenant pas la théorie des ensembles, qui était l'un des nouveaux éléments figurant au programme des cours télévisés. Pour répondre aux questions des élèves, l'enseignant devait constamment se référer au manuel fourni par le Ministère. Il était évident pour les élèves que leur professeur était éclipsé par la compétence du télé-enseignant. Le professeur, quant à lui, trouvait démoralisante cette expérience d'enseignement d'un nouveau programme en tandem avec le télé-enseignant, car elle faisait apparaître ses limites face à ses élèves. Un autre enseignant, qui assurait un cours de sciences sociales, avait un style autoritaire que les élèves jugeaient défavorablement par comparaison avec le charme du télé-enseignant.³³ L'exemple du cours d'anglais illustre bien la compétition induite entre le télé-enseignant et l'enseignant de la classe par cette nouvelle technologie. L'observation des cours a pu être décrite ainsi : « L'attitude à l'égard de l'anglais a profité au plus haut point de [la télévision éducative], car l'anglais était peu prisé des élèves qui n'utilisaient pas [la télévision éducative], mais très apprécié de ceux qui l'utilisaient ». Dans le rapport, une note en bas de page expliquait que les professeurs d'anglais du pays étaient particulièrement mal préparés et que, de ce fait, la télévision était un meilleur moyen pour enseigner cette matière.³⁴

Apparemment inconscient des implications que cela pourrait avoir, l'un des rapports de Stanford déclarait que « la parole de l'enseignant de la classe n'est plus la seule parole »³⁵ Le télé-enseignant, quant à lui, était « un modèle de bonnes techniques d'enseignement, avec lequel l'enseignant de la classe p[ouvai]t rivaliser ». Les rapports de Stanford n'imaginaient pas les effets que pouvait avoir cette comparaison sur les enseignants, en termes d'estime de soi, et ils la considérant plutôt comme une incitation à s'améliorer : « dans certains cas, l'enseignant de la classe éprouve un sentiment de compétition avec le télé-enseignant et fait de très gros efforts pour montrer à ses élèves qu'il est aussi compétent et créatif que ce dernier ». ³⁶ Dans le conflit de pouvoir entre les enseignants en chair et en os et l'image présentée à la télévision, c'était invariablement cette dernière qui l'emportait.

Les chercheurs de Stanford ont vite reconnu les problèmes pédagogiques (sinon politiques) posés par le manque de formation des professeurs enseignant dans classes. Deux contre-mesures furent prises pour remédier à ce problème : une supervision plus étroite et une formation intensive. La supervision infantilisait les enseignants, tandis que la formation avait l'effet opposé, leur donnant d'avantage de compétences et le désir de tester sur les élèves leurs nouvelles connaissances. Le problème était que ces enseignants nouvellement formés retournaient à un système frustrant dans lequel leur rôle était d'apporter un soutien au télé-enseignant. En outre, ce recyclage supposait une restructuration complète du système de formation des enseignants, qui fut opérée avec un autoritarisme caractéristique du régime militaire qui la supervisait. Le Ministère de l'éducation se contenta d'ordonner la fermeture de toutes les écoles normales privées et publiques et créa une nouvelle institution centralisée destinée à assurer le recyclage des enseignants et la formation des nouveaux maîtres. Mélida Anaya Montes, l'une des principales dirigeantes du syndicat enseignant, avait été responsable d'une des écoles normales fermées par le Ministère.

Malgré certaines hésitations occasionnelles, toutes les études consacrées à la réforme indiquaient que le projet avançait bien. Fort de ces données, le Ministre de l'éducation décida de développer la scolarisation dans les niveaux où l'enseignement utilisait la télévision éducative. Il le fit en supprimant les frais de scolarité ordinairement payés pour les septième, huitième et neuvième années d'études. Comme prévu, la scolarisation augmenta de 35 %. Cependant, faute d'augmentation de leurs ressources, les écoles durent adopter un horaire divisé entre le matin et l'après-midi, c'est-à-dire que les enseignants dispensaient les mêmes cours à deux groupes d'élèves. En un mot, ils avaient plus de travail et plus d'élèves, pour une augmentation de salaire symbolique de la part du Ministère.³⁷ Le fait que les enseignants aient à absorber ces coûts en assumant une plus grande charge de travail n'était pas une surprise. Trois des étudiants dont Schramm dirigeait le doctorat et qui participaient à ces recherches s'y attendaient dans un article rédigé pour la revue de l'UNESCO :

Bien que la TVE ait été incontestablement une innovation coûteuse pour El Salvador, le Ministre de l'éducation a réussi à réduire quelque peu la dépense en augmentant le nombre des heures d'enseignement des maîtres et celui des élèves par classe. Compte tenu de l'augmentation prévue des inscriptions, le coût de l'enseignement par élève sera finalement moindre avec la réforme de la TVE que si la réforme avait été introduite sans modifier les effectifs des classes traditionnelles et la charge de travail des maîtres.³⁸

En somme, même si les enseignants ne se sont pas opposés systématiquement dès le début à la réforme ou à la télévision éducative, leur ressentiment ne cessa de croître. En quelques années, leur estime de soi était en péril et ils devaient travailler davantage pour un supplément de salaire pratiquement nul.

Le syndicat enseignant ANDES commença à réclamer une meilleure rémunération et une couverture sociale, mais le gouvernement rejeta rapidement toutes ses exigences. C'est ce qui conduisit l'ANDES à décréter son premier arrêt de travail massif en 1968, qui prit fin avec quelques concessions faites aux enseignants, mais sans que soit résolu le conflit sur le long terme. La grève et l'intransigeance permanente du gouvernement favorisèrent chez les enseignants un sens de l'action collective. En décembre 1970, l'ANDES réunit un congrès national afin d'examiner la réforme, puis organisa des séminaires régionaux auxquels participaient des étudiants et des enseignants. Selon l'un des responsables du syndicat, les premiers mois de 1971 « furent des mois d'intense évaluation des programmes par les enseignants ».³⁹

L'ANDES lança sa seconde grève importante en 1971, qui s'acheva également au bout de quelques mois et après quelques concessions faites aux enseignants. L'argument principal de l'ANDES était que, malgré une augmentation considérable du budget de l'éducation, la plupart des nouveaux financements étaient consacrés aux technologies de l'éducation plutôt qu'aux enseignants en chair et en os. Cet argument eut un écho au-delà du syndicat des enseignants et reçut le soutien de nombreuses organisations ouvrières et de mouvements de masse qui commençaient à se mobiliser contre le long monopole des militaires au pouvoir. D'après le compte-rendu de la grève par Mélida Anaya Montes, le gouvernement soumit les responsables syndicaux à une intense campagne d'intimidation. Le domicile d'un des syndicalistes fit l'objet d'une tentative d'incendie, tandis que d'autres virent leurs maisons attaquées à coups de pierres et de rafales d'armes automatiques. Des groupes paramilitaires s'en prirent à des écoles où les enseignants s'organisaient et la police chargea une manifestation d'étudiants. Enfin, un membre du syndicat fut assassiné le 18 août.⁴⁰ Les agressions physiques s'accompagnaient d'une intense campagne de presse contre le syndicat.

Selon le rapport de l'équipe de Stanford, cinq seulement des quarante-cinq écoles qui faisaient l'objet de leurs observations fonctionnaient normalement. En dehors de ces écoles, « 15 % à 25 % peut-être des cours étaient assurés, mais parfois par des enseignants remplaçants et avec peu d'élèves ». ⁴¹ Pendant ce temps, les cours télévisés continuaient comme à l'ordinaire,

donnant l'impression que le gouvernement croyait véritablement qu'une boîte électronique et des cours en conserve pouvaient remplacer des enseignants réels.⁴²

Il semble clair que les doléances des enseignants ont pour origine la mise en œuvre implacable de la réforme, la fermeture brutale des écoles normales, la redéfinition spectaculaire du travail, la disproportion des dépenses consacrées à la technologie sans augmentation de la rémunération des enseignants, l'accroissement du nombre d'élèves dans les classes et l'augmentation des horaires de travail. Cependant, le gouvernement répondit en accusant les enseignants d'être des communistes cherchant à faire du Salvador un nouveau Cuba. Le Parti communiste du Salvador et d'autres organisations de gauche étaient certes représentés dans le syndicat des enseignants et s'intéressaient à la cause de ces derniers – Mélida Anaya Montes, par exemple, était membre du Parti communiste. Toutefois, l'immense majorité des enseignants qui participaient aux grèves n'avaient pas d'autres objectifs politiques et espéraient simplement que le gouvernement répondrait à ce qu'ils considéraient comme des griefs raisonnables en matière de rémunération, de respect et de décision collective. Les grèves de 1968 et 1971, ainsi que la réaction autoritaire que leur opposa le gouvernement, favorisèrent une mobilisation populaire des enseignants et des étudiants et aidèrent le mouvement d'opposition à s'étendre aux étudiants des universités et aux élèves des lycées, jeunes gens qui grandirent dans l'opposition au gouvernement et vinrent grossir les rangs de l'opposition militante lorsque l'occasion s'en présenta durant la guerre civile de 1981 à 1992.

Le résultat

À la fin des années 1970 et au début des années 1980, le Ministère de l'éducation du Salvador abandonna peu à peu la télévision éducative. Les téléviseurs ne furent plus entretenus et la guérilla fit sauter les tours de transmission. Le gouvernement ferma l'école de formation des enseignants et en fit une caserne pour le tristement célèbre bataillon Atlacatl, une unité militaire formée par les États-Unis et responsable de quelques-unes des pires violations des droits de l'homme commises durant la guerre civile. L'ANDES s'intégra à la Coordination révolutionnaire des masses, groupe fédérant des organisations soutenant les guérilleros. Les escadrons de la mort annoncèrent en 1975 qu'ils élimineraient les responsables syndicaux et désignèrent les enseignants comme l'une de leurs cibles principales.⁴³ Mélida Anaya Montes fut assassinée en avril 1983, frappée de dizaines de coups de couteau par un de ses rivaux de la guérilla.⁴⁴ Le Ministre Béneke, quant à lui, fut assassiné en 1980.

Les promesses de la télévision éducative furent-elles jamais tenues ? La scolarisation en septième, huitième et neuvième années progressa, mais avec des effets désastreux sur le moral des enseignants. Les résultats aux tests s'améliorèrent également, mais il ne fut jamais possible d'affirmer sans ambiguïté que cette amélioration était à mettre au crédit de la télévision plutôt qu'à celui de la transformation des programmes ou de la formation des enseignants. Le coût unitaire de l'éducation des élèves s'accrut dans une proportion importante, faisant du bon rapport coût-efficacité de la télévision éducative un rêve inachevé.

Il ne serait pas exact d'affirmer que l'adoption d'un projet radical de télévision éducative au Salvador fut simplement le résultat d'un optimisme implacable, d'une foi effrénée en la théorie de la modernisation ou de l'influence d'experts internationaux qui avaient « l'autorité morale, professionnelle et juridique de choisir les matières et de définir les stratégies ». ⁴⁵ La transformation rapide et ambitieuse du système éducatif salvadorien fut possible parce que les gouvernants du Salvador avaient un fort désir d'améliorer l'éducation, et de le faire selon leur propre idée particulière de la modernisation et des moyens qui y conduisaient. S'ils étaient très influencés par des experts et des gouvernements étrangers, ainsi que par des organisations d'assistance internationale, ils avaient aussi mis en place une structure de pouvoir qui n'avait pas coutume de négocier ni d'écouter l'opinion publique. Ils étaient profondément engagés en faveur d'un anti-communisme plus enraciné dans une reconstruction sociale des souvenirs du passé national que fondé sur des éléments solides. Ils étaient toujours prêts à recourir aux pouvoirs de

coercition et de surveillance de l'État, au mépris des contraintes juridiques ou de celles des droits de l'homme.

La réforme éducative de 1968 au Salvador est, sous une forme condensée, un cas d'école illustrant la naissance et la chute d'un programme de développement inspiré par la théorie de la modernisation et la Décennie du développement. La réforme a rassemblé des acteurs internationaux et locaux dans un réseau complexe de négociation. À l'échelle internationale, des responsables gouvernementaux, des institutions de coopération et des universitaires ont appliqué au Salvador des approches procédant de leurs propres perspectives de la modernisation et de l'aide internationale. Face à cette implication, les dirigeants se sont appliqués à avoir accès aux ressources financières et intellectuelles mises à leur disposition, mais toujours dans le contexte de leur propre définition du progrès et de la modernisation. De même, au niveau de la base, les enseignants, qui allaient tout à la fois exécuter le programme de la réforme et lui être soumis, ont interprété dans leur propre perspective le vaste éventail des politiques mises en œuvre par leur gouvernement et/ou par les acteurs internationaux. Au bout du compte, la réforme éducative de 1968 au Salvador a piteusement échoué. Cette issue n'est qu'un exemple parmi d'autres de l'application de conceptions apparemment indiscutables de la modernisation et du développement à un monde réel, fait d'interactions, aux niveaux international, national et local, entre des personnes et des institutions plongées chacune dans des réalités sociales et politiques complexes.

Références

- Adas, Michael, 2003. « Modernization Theory and the American Revival of the Scientific and Technological Standards of Social Achievement and Human Worth », dans Engerman *et al.*, 2003.
- Anaya Montes, Mélida, 1972. *La Segunda Gran Batalla de ANDES* (San Salvador: Editorial Universitaria 1972).
- Dickey, Christopher, 1983. « Salvadoran Rebel Intrigue; Dispute Leads to Deaths Of Two Guerrilla Leaders », *The Washington Post*, 27 juin 1983
- Dunkerley, James, 1982. *The Long War: Dictatorship and Revolution in El Salvador* (Londres, Verso, 1982), p. 69
- ECA, 1971. *Estudios Centro Americanos ECA* 26 (Julio 1971), Editorial.
- El Salvador. 1963. Acuerdo Ejecutivo No. 6643, 18 de Octubre de 1963. Diario Oficial, 31 de Octubre de 1963 p. 10261.
- Emerson, L.H.S. ; Fonseca, Guilherme Dutra da ; Laing, J.A. ; Paez, Maya J., 1965. *Educational priority projects for development: El Salvador - mission*, UNESCO 1965.
- Engerman, David C., Nils Gilman, Mark H. Haefele and Michael E. Lathman (Dir.), 2003. *Staging Growth: Modernization, Development and the Global Cold War* (Amherst et Boston, University of Massachusetts Press, 2003)
- Escobar, Arturo, 1995. *Encountering Development: The Making and Unmaking of the Third World* (Princeton, Princeton University Press, 1995).
- Haefele, Mark H., 2003. « Walt Rostow's Stages of Economic Growth: Ideas and Action », dans Engerman *et al.* 2003.
- Holden, Robert H., 1999. « Securing Central America Against Communism: The United States and the Modernization of Surveillance in the Cold War », *Journal of Interamerican Studies & World Affairs* 41:1 (printemps 1999).
- Hornik, Robert C., Henry T. Ingle *et al.*, 1972. *Television and educational reform in El Salvador, report on the third year of research*, Academy for Educational Development, Inc. (AED) Project report series, no. 17, 1972.

- Hornik, Robert C., John K Mayo *et al.*, 1969. *Television and Educational Reform in El Salvador - Summary Report of the First Year of Research (02/01/69-11/01/69)*, Stanford University, Institute for Communications Research, 1970-05. p. 7.
- Latham, Michael E., 2000. *Modernization As Ideology: American Social Science and "Nation-Building" in the Kennedy Era* (Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2000).
- Mayo, John K., Robert C. Hornik et Emile G. McAnany, 1975. « Télévision éducative et réforme de l'enseignement en El Salvador », *Perspectives, Revue trimestrielle de l'éducation* V:I, 1975.
- Mayo, John K., Robert C. Hornik, 1975. *Television and Educational Reform in El Salvador : Report on the Fourth Year of Research*, Stanford University, Institute for Communications Research, 1973-05, p. 5.
- Schramm, Wilbur, 1964. *L'Information et le développement national : Le rôle de l'information dans les pays en voie de développement*. (Paris, UNESCO, 1964).
- Schramm, Wilbur, 1973. *Instructional Television in the Educational Reform of El Salvador*. Information Bulletin Number Three. Information Center on Instructional Technology (Washington, D.C., Academy for Educational Development, 1973).
- Schramm, Wilbur, 1975. *Television and Educational Reform in El Salvador. Complete Report on the Second Year of Research*, Stanford University, Institute for Communications Research, 1971-05 p. 11-12.
- Schramm, Wilbur, Emile G. McAnany *et al.*, 1970. *Television and educational reform in El Salvador, summary report of the first year of research*, USAID Supported Study/Document, Academy for Educational Development, Inc. (AED). Project report series, no. 10, 1970.
- Schramm, Wilbur, Philip H. Coombs, Friedrich Kahnert and Jack Lyle, 1967. *Techniques modernes au service d'une éducation planifiée* (Paris, UNESCO, Institut international pour la planification de l'éducation, 1967). Les recherches réalisées en vue de ces ouvrages ont été réalisées à l'aide de financements de l'USAID.
- UNESCO, 1965. « La grande mutation de l'UNESCO », *Courrier de l'UNESCO* XVIII:10, 1965.
- UNESCO, 1965b. *Courrier de l'UNESCO* XVIII:2 p. 26.
- États-Unis d'Amérique, Central Intelligence Agency, 1968, « The President's Trip to Central America: Security Conditions », SNIE 82/83-68, 3 juillet 1968.
- Valero Iglesias, Luis F., 1971. « La Television Educativa en El Salvador », dans ECA 26 (août-septembre 1971).
- Wolff, Laurence, 1973. *Educational reform and instructional television in El Salvador, a summary of research findings*, USAID Supported Study/Document, Academy for Educational Development, Inc. (AED), AID educational technology reports.

¹ Schramm, 1975, pp. 11-12. Wolff, 1973, p. 10.

² Mayo, Hornick, McAnany, 1975.

³ Schramm *et al.*, 1970, p. 3.

⁴ Mémo de Pio Carlo Terenzio Directeur du Bureau des Relations avec les États membres aux Représentants résidents, 17 décembre 1963, UNESCO Archive Reg. X07.21(728.4) TA "65/66" El Salvador - TA Programme for 1965-66. UNESCO, Actes de la Conférence générale, 11^e session, Paris, 1960.

⁵ "United Nations Development Decade: A Programme for International Economic Cooperation" Resolution 1710 (XVI). 19 December 1961. Sixteenth Session. United Nations General Assembly.

⁶ Haefele, 2003, p. 94-95.

⁷ Latham, 2000.

⁸ Schramm, 1964, p. vii.

⁹ Schramm, 1964, p. vii.

¹⁰ UNESCO, 1965b, p. 26.

¹¹ Schramm, 1964.

¹² Schramm *et al.*, 1967.

¹³ Schramm, 1964, p. 49.

- ¹⁴ Schramm, 1964, p. 140-141.
- ¹⁵ Schramm, 1964, p. 110.
- ¹⁶ Schramm, 1964, p. 170-171.
- ¹⁷ UNESCO, 1965.
- ¹⁸ *Suggestions for the Further Development of El Salvador*, Rapport général de la mission (projet préliminaire) préparé par W.J. Feuerlein. 1952 p. 35 (du rapport). UNESCO Archive Reg. X07.21(728.4) TA Relations w. El Salvador - TA Part II. La section du rapport consacrée à l'éducation a été écrite par Francantonio Porta, expert de l'UNESCO.
- ¹⁹ 12 April 1963, Lettre du Directeur général de l'UNESCO *a.i.* au Ministre de l'Éducation. UNESCO Archive Reg. X07.21(728.4) AMS Aid to Member States Programme – Salvador.
- ²⁰ El Salvador, 1963, p. 10261.
- ²¹ Borja Nathan à Orvis Schmidt, Directeur des opérations, Banque mondiale, 25 juin 1964; Borja Nathan à Maheu 1^{er} septembre 1964. UNESCO Archive Reg. X07.21(728.4) Relations w. El Salvador – Official.
- ²² Roberto Posso E. Chef p.i. de la mission régionale de l'UNESCO en Amérique centrale à Juan Díaz Lewis, Chef de la Division de l'Amérique latine de l'UNESCO, 7 septembre 1964. UNESCO Archive Reg. X07.21(728.4) TA "63/64" El Salvador - TA/ CP 1963-64.
- ²³ Emerson *et al.*, 1965, p. 25.
- ²⁴ Chef de la mission régionale de l'UNESCO en Amérique centrale à Juan Diaz Lewis, Chef de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes, 28 septembre 1966. UNESCO Archive Reg. X07.21(728.4) AMS Aid to Member States Programme – Salvador.
- ²⁵ États-Unis d'Amérique. Central Intelligence Agency. 1968, p. 4.
- ²⁶ Schramm, 1973, p. 75.
- ²⁷ Adas, 2003, p. 36.
- ²⁸ Schramm, 1973, p. 4.
- ²⁹ « Educación: Principal Objetivo de Sánchez H ». *El Diario de Hoy*, 25 octobre 1966.
- ³⁰ Holden, 1999.
- ³¹ ECA, 1971.
- ³² États-Unis d'Amérique. Central Intelligence Agency. 1968, p. 3.
- ³³ Mayo, Hornik, 1975, p. 100-102.
- ³⁴ Wolff, 1973.
- ³⁵ Hornik *et al.*, 1969, p. 156.
- ³⁶ Hornik *et al.*, 1969, p. 158.
- ³⁷ Hornik *et al.*, 1972, p. i.
- ³⁸ Mayo, Hornick, Mcanany, 1975, p. 125-126.
- ³⁹ Anaya Montes, 1972, p. 32.
- ⁴⁰ Anaya Montes, 1972, p. 32.
- ⁴¹ Hornik *et al.*, 1972, p. 10.
- ⁴² Hornik *et al.* 1972 p. 10.
- ⁴³ Dunkerley, 1982, p. 69.
- ⁴⁴ Dickey, 1983.
- ⁴⁵ Escobar, 1995, p. 41.

Paulo Freire, l'UNESCO et la lutte contre l'analphabétisme des adultes dans le monde de la guerre froide

Andrew J. Kirkendall

Professeur associé d'histoire, Université du Texas A&M

Entre le début des années 1960 et la fin des années 1980, personne n'a fait davantage autorité que le Brésilien Paulo Freire dans le débat sur les questions d'éducation dans ce qu'on l'appelait alors le tiers monde. Dès qu'il a commencé à s'occuper des adultes venant de s'installer dans les villes de la région nord-est pauvre de son pays, Freire, en raison du contexte politique national et mondial, est devenu une figure mondialement connue qui a aidé de multiples gouvernements à concevoir leurs campagnes d'alphabétisation de masse. Comme bien d'autres natifs d'Amérique du Sud pendant les dures années d'occupation du pouvoir par les militaires, il a été contraint de s'exiler, mais en quittant sa terre natale il est devenu un citoyen du monde. Sa collaboration avec le gouvernement du Président démocrate chrétien Eduardo Frei de la fin de 1964 au début de 1969 au Chili lui a permis d'acquérir une perspective latino-américaine et ses idées et ses techniques ont commencé à se propager sur l'ensemble du continent.¹ Les dix années pendant lesquelles il a œuvré pour le Conseil œcuménique des églises à Genève dans les années 1970 ont encore accru sa renommée internationale, notamment à travers son action auprès des nouveaux Etats africains indépendants. Il a effectué de fréquentes missions de consultant pour l'UNESCO et a reçu en 1986 le Prix UNESCO de l'éducation pour la paix.

Curieusement, s'agissant de quelqu'un qui a si vigoureusement affirmé sa croyance dans le caractère fondamentalement politique de l'éducation, les contextes politiques dans lesquels il a mené son action au cours de sa carrière ont souvent été dévalorisés et dénaturés. Il a lui-même rarement évoqué de façon explicite la nature des régimes qui l'ont employé et un trop grand nombre d'ouvrages et d'articles qui lui sont consacrés semblent s'y perdre concernant ceux pour qui il a travaillé, à quelle période et pendant combien de temps. Même les meilleurs livres qui lui ont été consacrés à ce jour font peu de cas du travail qu'il a accompli en exil après 1964.² De plus, le contexte international général qui a rendu sa carrière possible commence seulement à être étudié par les historiens. Les brèves remarques qui suivent sont extraites d'un ouvrage que je rédige actuellement sur le sujet et elles sont étayées par mes recherches dans les archives et les bibliothèques de trois continents.

Freire est devenu adulte dans un pays qui connaissait des transformations radicales, caractérisées par un essor industriel certes inégal mais important et une urbanisation rapide. Entre le moment où Freire a eu vingt ans et celui où il a atteint la quarantaine, le Brésil était plus démocratique qu'il ne l'avait jamais été, mais il était encore marqué par son passé oligarchique et autoritaire. Les analphabètes n'avaient pas le droit de vote dans un pays où la maîtrise ostentatoire de la langue était depuis longtemps un signe distinctif des détenteurs du pouvoir politique.³

Le Brésil des années 1950 et du début des années 1960 était animé par un rêve de croissance économique. La conception que Freire lui-même se faisait du monde était très influencée par les tenants de ce que l'on a appelé le développement nationaliste ainsi que par ses intimes convictions catholiques humanistes. Son insistance sur l'éveil de la conscience, et d'ailleurs une bonne partie du vocabulaire aujourd'hui associé à son nom, trouvent leur origine dans les écrits des chercheurs en sciences sociales et des philosophes brésiliens qui étaient ses contemporains. A l'époque, la tendance progressiste dominante au Brésil était celle d'un populisme urbain paternaliste.⁴ Freire a commencé à travailler avec des adultes analphabètes au sein de groupes communautaires locaux inspirés par les enseignements de l'action sociale catholique. C'est dans le cadre du Mouvement de

culture populaire dans sa ville natale de Recife qu'il a commencé à élaborer ses méthodes d'alphabétisation et de conscientisation.⁵

Bien que travaillant avec des groupes locaux dans un contexte politique régional et national spécifique, il a intégré dans sa vision du monde une pluralité de conceptions et d'intérêts contradictoires empruntés à d'autres pays. Pendant la guerre froide, beaucoup de pays se sont efforcés de démontrer la supériorité de leur propre modèle d'organisation économique, sociale, politique et culturelle. L'analphabétisme des adultes a progressivement mobilisé toutes les énergies au niveau international. Les années 1960 ont été proclamées décennie du développement par les Nations Unies. Elargissant son approche axée sur l'éducation de base et la formation d'une élite d'enseignants et d'administrateurs, l'UNESCO a commencé à formuler des plans pour s'attaquer directement au problème de l'analphabétisme. Au même moment, Fidel Castro à Cuba promettait d'éradiquer l'analphabétisme et, grâce à une campagne de grande envergure qui avait fait appel au volontariat d'une large fraction de la population, il semblait en 1961 avoir en grande partie réussi. Le Gouvernement américain estimait quant à lui qu'une Alliance pour le progrès avec le reste de l'Amérique latine allait contribuer d'ici à 1970 à éliminer le problème de la région.⁶

Au Brésil, Freire est devenu une figure nationale quand ses techniques qui, prétendait-on, permettaient d'apprendre à lire et à écrire à un individu en quarante heures ont été adoptées dans le cadre d'un programme financé par les Etats-Unis dans un Etat du nord-est gouverné par un allié de ce pays.⁷ Freire fut alors invité à organiser une campagne nationale pour un gouvernement qui par contre ne bénéficiait pas de l'appui des Etats-Unis. João Goulart, curieux mélange de guérisseur et de président populiste, espérait que l'arrivée rapide dans l'électorat de nouveaux alphabètes apporterait un solide soutien à la réforme politique et sociale. Les militaires, soutenus par des hommes politiques brésiliens plus conservateurs, considéraient Goulart, tout comme Freire, comme une menace et ils renversèrent le premier et jetèrent brièvement en prison le second.⁸

Pendant les quinze années qui suivirent, Freire travailla en exil pour des gouvernements aussi bien réformistes que révolutionnaires. Les campagnes d'alphabétisation des adultes devinrent l'un des éléments clés des projets nationaux, mais il demeurait une question : quelle était la finalité de l'alphabétisation ? Certains gouvernements voyaient dans les programmes d'alphabétisation des adultes un moyen de promouvoir la modernisation économique et un accroissement général de la production agricole et industrielle. La priorité donnée par l'UNESCO à « l'alphabétisation fonctionnelle » leur convenait. Si Freire employait fréquemment la terminologie de l'UNESCO lorsque cela servait ses intentions, ses objectifs étaient souvent considérés comme plus politiques qu'économiques. Freire travailla de 1964 à 1969 au Chili pour un gouvernement réformiste dont son humanisme catholique s'accommodait bien et qui s'efforçait activement de développer la société civile et de promouvoir la syndicalisation rurale et la réforme agraire. De nombreux Chiliens de la classe moyenne qui avaient fait l'expérience de partir dans les campagnes et d'utiliser les méthodes de Freire se rapprochèrent de la gauche, leur confrontation avec les réalités rurales du pays ayant suscité chez eux une prise de conscience. Freire était de plus en plus identifié avec l'aile gauche du parti démocrate chrétien, dont le Président Frei essayait de contrecarrer l'influence.⁹

Le système politique pluraliste du Chili dans les années 1960 était cependant très éloigné des régimes à parti unique d'Afrique et d'Amérique centrale que Freire a conseillés lorsqu'il travaillait pour le Conseil œcuménique des églises de 1970 à 1980. A leurs yeux, l'alphabétisme allait de pair avec la mobilisation politique. Les Sandinistes au Nicaragua essayaient d'imposer leur hégémonie en menant une intense campagne associant les méthodes de Freire à celles expérimentées à Cuba. Beaucoup de jeunes Nicaraguayens qui prirent part à la campagne (et un grand nombre de bourgeois favorables à celle-ci) pensaient qu'ils étaient en train d'édifier une nation sur ce qui avait la « finca » des Somoza. Le projet d'établir l'hégémonie d'un parti et l'idée que l'éducation est un moyen de libération (à laquelle le Conseil œcuménique des églises et l'UNESCO adhéraient à l'époque) n'étaient guère compatibles, cela va sans dire. Ceux qui

accusèrent les Sandinistes de tenter d'embrigader la population du Nicaragua doivent avoir pensé que Freire était du côté de ces derniers.¹⁰ Mais on ne peut pas contester l'enthousiasme de Freire lui-même pour la campagne nicaraguayenne ou celle du Directeur général de l'UNESCO, Amadou-Mahtar M'Bow, qui a fondu en larmes en évoquant avec ses collaborateurs à l'UNESCO son expérience au Nicaragua pendant la révolution.¹¹

En Guinée-Bissau, indépendante du Portugal depuis peu, Freire pensait avoir trouvé un pays où ses techniques seraient particulièrement efficaces. Inspiré par le succès du mouvement en faveur de l'indépendance conduit par Amílcar Cabral depuis disparu, Freire crut que le degré élevé de conscience politique dans le pays aiderait sa campagne d'alphabétisation à donner rapidement des résultats. Toutefois, les Portugais ne s'étaient guère souciés de favoriser l'usage de leur langue dans l'une de leurs colonies les plus pauvres et ses méthodes ne fonctionnèrent pas pour enseigner une langue étrangère que les paysans guinéens connaissaient mal. Freire obtint un peu plus de succès à Sao Tomé-et-Principe, où la lutte pour l'indépendance avait été beaucoup moins âpre pour une population plus hétérogène, mais où, s'agissant d'une société créole, la langue faisait davantage partie de la vie quotidienne des gens.¹²

L'UNESCO comme le Conseil œcuménique des églises se définissant de plus en plus comme des institutions du tiers monde pendant la deuxième «décennie du développement», les complexités du système de relations internationales sont souvent apparues impénétrables. Les projets menés par Freire pour le Conseil reçurent souvent la plus grosse partie de leur financement d'églises libérales d'Europe occidentale et des Etats-Unis. Les Etats-Unis, «l'ennemi de l'humanité», fournirent pour la campagne d'alphabétisation sandiniste plus de fonds que n'importe quel autre pays étranger, même si Cuba constituait le principal modèle de la campagne nicaraguayenne. De plus, les projets de Freire aboutissaient souvent à des résultats contradictoires. Si les campagnes d'alphabétisation échouèrent dans des pays multilingues comme la Guinée-Bissau, que Freire considérait comme se prêtant de manière idéale à son genre de campagne, l'impact politique des programmes de Freire sur les apprenants eux-mêmes était souvent difficile à déterminer (et, dans le cas du Nicaragua, apparemment éphémère).¹³

Mon travail suggère, je l'espère, une piste que les historiens pourront suivre pour étudier l'histoire de l'UNESCO, en analysant comment les activités de l'Organisation ont inspiré, favorisé ou entravé des conceptions spécifiques du développement social, culturel et économique dans des contextes politiques historiques particuliers. Une analyse bienveillante mais critique et impartiale devrait enrichir la connaissance tant scientifique qu'institutionnelle que nous avons de l'histoire des initiatives visant à améliorer la condition humaine, notamment à travers la planification de l'éducation et les campagnes d'alphabétisation.

¹ Voir Andrew J. Kirkendall, « Entering History: Paulo Freire and the Politics of the Brazilian Northeast, 1858-1964 », Luso-Brazilian Review 41: 1 (Été 2004): 168-189 et « Paulo Freire, Eduardo Frei, Literacy Training, and the Politics of Consciousness Raising in Chile, 1964 to 1970 », Journal of Latin American Studies 36: 4 (Novembre 2004): 687-717.

² Voir, par exemple, Vanilda P. Paiva, Paulo Freire e o Nacionalismo-Desenvolvimentista (Rio de Janeiro: Editora Civilização Brasileira, 1980) ; Celso de Rui Beisiegel, Política e Educação Popular (A Teoria e a Prática de Paulo Freire no Brasil) (São Paulo: Editora Ática, 1982). S'agissant des réflexions de Freire lui-même sur son expérience historique, voir Paulo Freire, Pedagogy of Hope: Reliving Pedagogy of the Oppressed (New York: Continuum, 1999) et Freire et Sérgio Guimarães, Aprendendo com a Própria História Volume I (Rio de Janeiro: Paz e Terra, 1987).

³ Voir mon étude Class Mates: Male Student Culture and the Making of a Political Class in Nineteenth-Century Brazil (Lincoln: University of Nebraska Press, 2002), en particulier le chapitre traitant de la langue et du pouvoir.

⁴ John D. French a proposé récemment une analyse intéressante dans Drowning in Laws: Labor Law and Brazilian Political Culture (Chapel Hill: University of North Carolina Press, 2004).

⁵ Osmar Fávero (dir publ.), Cultura popular, Educação Popular: Memória dos Anos 60 (Rio de Janeiro: Graal, 1983).

⁶ Pour une présentation générale des initiatives menées par l'UNESCO en Amérique latine pendant les vingt-cinq premières années de son existence, voir Juan Gomez Millas, « Latin America », in Gian Franco Pompei, et al., Dans l'esprit des hommes : UNESCO 1946-1971 (Paris: UNESCO, 1972); voir aussi UNESCO Correspondence Files 372 (8) MP 01 A 63 (81) « Extension Primary Education LA Major Project No 1 » ; H. S. Bhola, Les campagnes d'alphabétisation : étude de l'action menée par huit pays au XXe siècle, et note à l'intention des décideurs (Paris: UNESCO, 1984); Jaime Canfux Gutierrez, « Evolución de la Experiencia Cubana de Educación y

- Alfabetización », in Alternativas de Alfabetización en América Latina y el Caribe (Santiago: UNESCO/OREALC, 1988), particulièrement les pages 185 et 190 ; Marvin Leiner, « The 1961 National Cuban Literacy Campaign », Robert F. Arnove et Harvey J. Graff (dir publ.), National Literacy Campaigns: Historical and Comparative Perspectives (New York: Plenum Press, 1987), pp. 173 à 196 ; Richard R. Fagen, The Transformation of Political Culture in Cuba (Stanford: Stanford University Press, 1969) ; Theodore McDonald, Making a New People: Education in Revolutionary Cuba (Vancouver: New Star Books, 1985), en particulier les pages 54 à 72 ; Jerome Levinson et Juan de Onís, The Alliance that Lost its Way : A Critical Report on the Alliance for Progress (Chicago: Quadrangle Books, 1970), pp. 279 à 306.
- 7 Calazans Fernandes et Antonio Terra, 40 Horas de Esperança : Política e Pedagogia na Experiência de Angicos (São Paulo : Editora Ática, 1994).
- 8 Joseph A. Page, The Revolution that Never was: Northeast Brasil, 1955-1964 (New York: Grossman Publishers, 1972) ; Ruth Leacock, Requiem for Revolution: The United States and Brazil, 1961-1969 (Kent, Ohio: Kent State University Press, 1990).
- 9 Voir mon étude « Paulo Freire, Eduardo Frei, Literacy Training, and the Politics of Consciousness Raising in Chile » ; voir aussi Heidi Tinsman, Partners in Conflict: The Politics of Gender, Sexuality, and Labor in the Chilean Agrarian Reform, 1950-1973 (Durham: Duke University Press, 2002), en particulier pp. 82 à 208.
- 10 David Paton, dir publ., Breaking Barriers: Nairobi 1976: The Official Report of the Fifth Assembly of the World Council of Churches (Londres: SPCK et Grand Rapids, Michigan, Wm. B. Eerdmans, 1976), en particulier pp. 85 à 97. ; Leon Bataille, A Turning Point for Literacy: Adult Education for Development: The Spirit and Declaration of Persepolis: Proceedings of International Symposium for Literacy (New York: Pergamon Press, 1976) ; Robert F. Arnove, Education and Revolution in Nicaragua (Westport, Connecticut: Praeger, 1986). “El 23 de Agosto y la Hegemonia del Poder Sandinista”, Barricada, 23 août 1980, p. 3 ; Alfredo Obando P., « Alfabetización es Liberación, no Domesticamiento », El Nuevo Diario, 17 juillet 1980, p. 2.
- 11 Freire et Guimarães, Aprendendo com a Própria História, pp. 27-28 et 30 ; Voir aussi la lettre d'adieu de Freire à Ulrich Becker, « Document No 5 - Adult Literacy and Education Programmes », au Conseil oecuménique des églises - Groupe de travail sur l'éducation, 1979/1980 Encadré. « La Campaña Nacional de Alfabetización de Nicaragua : Llamamiento de Director General de la UNESCO », reproduit dans Nicaragua Triunfa en la Alfabetización: Documentos y Testimonios de la Cruzada Nacional de Alfabetización (San José: Departamento Ecueménico de Investigaciones, 1981), pp. 82-83.
- 12 Le principal texte publié témoignant de la réflexion de Freire sur son expérience en Guinée-Bissau s'intitule Pedagogy in Process: The Letters in Guinea-Bissau. Traduit par Carmen St. John Hunter (New York: Seabury Press, 1978). Voir aussi l'étude de l'Institut d'action culturelle, Guinea Bissau: Reinventing Education (Genève: Institut d'action culturelle, document No. 11/12, 1976). Il faut regretter que n'ait pas été publiée la remarquable thèse de doctorat de Linda Harasim, intitulée « Literacy and National Reconstruction in Guinea Bissau: A Critique of the Freirian Literacy Campaign », University of Toronto, 1983.
- 13 Voir, par exemple, la lettre en date du 22 mars 1971 adressée par Claudius S. P. Ceccon à Paulo Freire dans les archives du Conseil mondial des églises à Genève, COE - Sous-unité de l'éducation - IDAC - dossier de 1971-1972. Concernant le soutien que la campagne d'alphabétisation sandiniste reçut de sources extérieures, voir Charles Stansifer, « The Nicaraguan Literacy Crusade », (Hanover, New Hampshire: American Universities Field Staff, 1981), p. 13. Au sujet des taux d'alphabétisme pendant les années 1980, voir l'article de l'ancien ministre de l'éducation sandiniste Carlos Tünnerman, « La Educación en la Revolución Sandinista », in História y Violencia en Nicaragua (Managua: Universidad Politécnica de Nicaragua, 1997), p. 360.

Le droit à l'Éducation pour tous au service de l'égalité et de la justice sociale

Dayal Partap Singh Randhawa

Chercheur, Département de l'éducation, Université du Panjab, Chandigarh

Le rôle éthique que joue l'UNESCO en engendrant un nouvel esprit de coopération et en promouvant un véritable engagement en faveur des droits de l'homme et de la justice sociale est la clé du développement d'une société civilisée. La quête de la qualité de la vie, qui est l'essence de l'éducation moderne et la marque distinctive d'une société tournée vers l'éducation, offre des espérances et des possibilités nouvelles aux peuples pauvres et déshérités. Si elle reçoit le type d'éducation qui lui convient - et qui peut faire une place à la culture non verbale et aux valeurs traditionnelles -, une société en développement peut parvenir à la satisfaction, à l'harmonie et à la compréhension que des communautés plus prospères et sophistiquées obnubilées par l'accumulation des richesses et la consommation vulgaire, risquent de ne pas connaître. Les exploits éblouissants de l'homme dans l'espace doivent maintenant trouver leur pendant dans une révolution de sa sphère intérieure : celle de l'éducation. Établir une nouvelle alliance de la science et de la spiritualité, tel est le défi majeur auquel sont confrontés ceux qui cherchent à rénover l'éducation en profondeur. La contribution de l'UNESCO permettra d'opérer la synthèse de la science et de la culture et, grâce à cette convergence, servira la cause du développement et de la qualité de la vie : c'est notre ardent espoir et notre profonde conviction.

L'UNESCO a concentré son action sur des priorités, qui sont autant de défis et qui ont évolué au fil du temps. Voici quelques-uns des grands problèmes auxquels cette institution spécialisée s'est attaquée à différentes époques : éliminer l'analphabétisme et encourager l'éducation de base ; assurer à chaque individu une éducation conforme à ses aptitudes et aux besoins de la société, y compris la formation technique et l'enseignement supérieur ; promouvoir par l'éducation le respect des droits de l'homme dans toutes les nations ; surmonter les obstacles entravant la libre circulation des personnes, des idées, des connaissances entre les pays ; étudier les causes des tensions susceptibles de conduire à la guerre et les combattre par l'éducation ; mettre en lumière l'interdépendance des cultures dans le monde ; servir par la presse, la radio et le cinéma la cause de la vérité, de la liberté et de la paix ; favoriser une meilleure compréhension entre les peuples et les convaincre de la nécessité d'une coopération loyale dans le cadre des Nations Unies ; servir de centre d'information et d'échange pour l'aide à la reconstruction et les opérations de secours.

Cette liste de priorités en matière d'éducation témoigne du regain d'attention dont ont bénéficié l'éducation, le développement des médias et la promotion de la compréhension internationale. Parmi toutes les activités engagées par l'UNESCO dans le domaine de l'éducation, l'éducation pour le développement de la compréhension internationale a une place toute particulière. Afin de respecter les priorités énumérées plus haut, l'éducation pour tous et l'éducation tout au long de la vie sont devenues les principaux sujets de préoccupation. Le projet sur l'éducation de base est l'un des plus importants qui aient été menés par l'UNESCO. L'action de l'UNESCO dans ce domaine a commencé par une petite rencontre d'experts en 1947. Le principal objectif de l'éducation de base était de « permettre à chaque homme de mener une vie plus pleine et plus heureuse, en s'adaptant aux transformations de son milieu, d'acquérir la maîtrise de son milieu physique et social ». L'UNESCO a été décrite comme un « centre d'échange d'informations sur l'éducation de base ». En outre, l'UNESCO a fait campagne sans relâche pour la réalisation progressive du droit de tous à l'accès gratuit à l'enseignement,

conformément au préambule et à l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les instruments utilisés pour inciter les États membres à s'acquitter de leur obligation de *donner un minimum d'éducation de base à l'ensemble de leur population* étaient les comités nationaux pour l'éducation de base et l'éducation des adultes.

Amorcé au début des années 1950, le déplacement d'accent des valeurs spirituelles vers les valeurs de développement reposait sur la reconnaissance de celui-ci comme processus complet. Dès la session de 1952 de la Conférence générale, Sardar H.S. Malik décrivait le rôle de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation comme une « guerre sainte » contre l'ignorance, la superstition, l'intolérance, les préjugés, l'exploitation et l'injustice sociale. Il affirmait que les aspects éducatifs et culturels devaient être envisagés au sein d'un cadre intégré. Cela signifie qu'on ne peut attendre de bénéfices de l'extension de l'alphabétisation que si des dispositions appropriées sont prises pour empêcher les nouveaux alphabétisés de retomber dans l'analphabétisme. L'importance de l'enseignement primaire et obligatoire doit être pleinement reconnue et il doit être suivi d'une éducation en faveur de la compréhension internationale.

Conséquence importante de cette position, il devenait nécessaire de réviser en profondeur l'ancien concept d'éducation des adultes. Selon la conception en vigueur, éduquer les adultes signifiait que la masse de la population devait apprendre à lire, à écrire et à compter. Certes, l'alphabétisation nous permet de nous ouvrir au monde, d'acquérir une meilleure compréhension de notre situation et de notre environnement et d'élargir nos connaissances. Mais cela ne saurait suffire car ne menant pas au plein épanouissement de la personne humaine. Il fallait mettre en garde contre une interprétation étroite de l'éducation des adultes. Les adultes qui s'alphabétisent et s'instruisent doivent être capables d'accroître leur efficacité au travail et d'améliorer leur niveau de vie. Le concept d'« éducation des adultes » devrait être remplacé par celui d'« *éducation sociale* », qui englobe l'éducation sanitaire, la formation à des techniques artisanales simples, l'instruction civique, la culture générale, la santé et les loisirs. Si nous n'adoptons pas d'emblée une approche sociale et globale, les adultes ne seront pas incités à fréquenter avec assiduité les centres d'éducation. Cela signifie que le but de l'éducation des adultes doit être l'amélioration de la qualité de la vie dans tous ses aspects. Les activités de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation devraient viser à créer dans le monde une mentalité éprise de paix et les conditions permettant à l'homme de donner le meilleur de lui-même.

La Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, qui s'est tenue à Jomtien en mars 1990, a recommandé que les besoins éducatifs fondamentaux de toute personne - enfant, adolescent et adulte - soient satisfaits en mettant en œuvre des systèmes variés d'apprentissage. Même après Jomtien, il continue de régner au sein de la communauté internationale du développement un scepticisme considérable à propos de l'alphabétisation et des programmes d'éducation alternative qui se heurtent souvent à l'idée réductrice que l'école est le seul mode d'enseignement, en dépit du fait qu'elle demeure inaccessible à des millions d'enfants des pays en développement. L'efficacité de nombre de ces programmes, compte tenu notamment de l'échelle sur laquelle ils sont menés, laisse sans doute beaucoup à désirer. Mais la bonne approche consiste à tenter d'améliorer cette efficacité plutôt que de faire l'autruche et d'éluder le problème. Dans un tel contexte, la foi inaltérable de l'UNESCO dans la cause de l'alphabétisme universel est réellement touchante.

Parallèlement à son action en faveur de l'alphabétisation, l'UNESCO s'est donné pour objectif de réaliser l'éducation élémentaire universelle. Les réminiscences de quelqu'un qui a participé à la réunion au cours de laquelle a été adopté le Plan de Karachi ont une résonance actuelle et témoignent bien de l'état d'esprit des participants à des événements ultérieurs, tels que la Conférence de Jomtien et le Sommet sur l'éducation pour tous des neuf pays en développement les plus peuplés, tenu à New Delhi en décembre 1993.

L'UNESCO a accompli un travail louable dans divers domaines, l'éducation n'y faisant pas exception. Le combat pour l'alphabétisation est aussi un combat pour le développement, la justice, une plus grande égalité, le respect des cultures, la reconnaissance de la dignité humaine de tous les

individus et du droit qu'a chacun de revendiquer un rôle économique, social et politique dans la société, avec les avantages qui en découlent. C'est ce qui rend la lutte si difficile ; c'est aussi ce qui la rend si indispensable et si digne d'être menée. De la philosophie qui inspire le travail de l'UNESCO il ressort, et c'est vrai, que le combat est ardu. Il ne faut donc pas s'étonner que la possibilité d'offrir à tous des chances égales d'éducation demeure un rêve lointain.

Les analphabètes des milieux pauvres ou défavorisés n'ont guère conscience de la réalité existentielle de la situation où ils se trouvent. Ils ne se rendent pas compte des causes de leurs désavantages, ou de leurs handicaps et sont beaucoup moins bien armés pour les surmonter. Dans un tel contexte, l'éducation doit préparer les individus à participer au processus de développement en tant que partenaires actifs et non en tant que spectateurs muets de quelque chose qui leur est imposé.

En effet, situations et pratiques socioculturelles varient considérablement. Il convient de réfléchir à différents outils, techniques et méthodes adaptés aux régions ou aux situations. Leur mise au point devra faire appel à des méthodes participatives et des tests préalables être effectués avant leur adaptation.

Comment ne pas se souvenir ici des paroles inspirées de Swami Vivekanand : « Apprends tout ce qui est bon des autres, mais ramène-le à l'intérieur et absorbe-le à ta manière ; ne deviens pas l'autre ». Il a dit aussi : « Apprends avec dévotion le bon savoir qui vient de la plus basse des castes ».

Traditionnellement, le système scolaire ne répond pas aux attentes de la majorité des pauvres, car il leur enseigne des valeurs qui, importées à l'époque coloniale, leur sont souvent étrangères. L'éducation populaire a vocation à aider les gens - en particulier ceux qui n'ont traditionnellement pas accès à l'éducation ou sont dépourvus de pouvoir politique, social et économique - à acquérir les aptitudes nécessaires pour organiser leur existence et s'en rendre maîtres. L'éducation populaire est une méthode qui peut s'avérer utile à des groupes de jeunes et à d'autres organisations. Il s'agit d'un apprentissage basé sur l'expérience et l'analyse personnelles plutôt que sur l'enseignement d'un spécialiste.

Notre profonde conviction est que les jeunes ont des idées bien arrêtées et constructives sur le développement de leur communauté. Nous sommes également impressionnés par leur capacité de construire des réseaux internationaux de savoir et d'opinion grâce aux technologies de l'information - autre thème à méditer. Le talent et l'énergie sont là, ils n'attendent qu'à être mobilisés. À nous tous, au sein des gouvernements, des ONG et de la communauté au sens large, de « penser mondialement et d'agir localement » en ce qui concerne la participation de la jeunesse aux efforts destinés à assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation. Il y a quantité d'exemples méritant d'être imités.

Souvenons-nous tous que l'éducation est un droit fondamental de l'homme et qu'elle est essentielle au développement humain durable. Les filles représentant près des deux tiers des enfants non scolarisés dans le monde, l'éducation des filles revêt pour le développement un degré élevé de priorité. Ces objectifs de Dakar en matière d'éducation pour tous incitent les nations à éliminer les disparités entre les sexes et toutes les autres disparités et à assurer également à tous le plein accès à l'éducation de base. Pour atteindre ces objectifs, il est indispensable, dans l'intérêt de l'égalité et de la justice sociale, d'offrir des possibilités d'éducation pour tous aux sociétés, aux groupes et aux individus défavorisés.

Les exclus de l'éducation de base à Dakar : le cas des Talibés

Valérie Touré

Ecole normale supérieure de Dakar

Le Sénégal est un des pays concernés par le programme mondial de l'EPT (Education Pour Tous) de l'UNESCO. En appui des efforts consentis par l'Etat sénégalais et de l'aide internationale, ces dernières années, ce sont aussi les initiatives privées, les ONG qui ne manquent pas de s'activer autour de cet objectif d'éducation. Les écoles communautaires de base, les écoles de la rue, en français, en langues nationales, en arabe, tentent d'intégrer ceux qui ne sont pas à l'école formelle par des moyens informels. Les écoles coraniques absorbent une grande partie des enfants mais on ne sait exactement combien.

Pourtant, un grand nombre d'enfants, court les rues des villes et plus particulièrement de la capitale sénégalaise. *Ces enfants reçoivent-ils l'éducation de base à laquelle ils ont droit ?*

Le 4 juillet 2004, ils étaient des centaines à venir à l'Assemblée Nationale pour réclamer ce droit. *Qui sont ces enfants ? Pourquoi sont-ils dans la rue ?* De nombreux enfants sont dans la rue pour mendier et ils viennent non seulement des régions mais aussi des pays de la sous région. De quelle forme de socialisation sommes-nous en présence ? Alors qu'ils sont attelés à demander l'aumône, ils n'ont pas le temps pour étudier et sont ainsi exclus de tout système qui peut leur apporter l'éducation de base nécessaire à leur insertion socio-économique suivant une pratique démocratique et égalitaire.

En faisant une typologie des enfants de la rue exclus du système scolaire, nous avons ceux qui ont abandonné l'école, ceux qui ont échoué, ceux qui sont déscolarisés et ceux qui n'ont jamais eu accès à l'école formelle ou informelle. Au-delà de l'ensemble des interrogations que nous impose le phénomène des enfants de la rue, nous nous attachons plus spécialement à une catégorie de ces enfants que sont les *talibés (élèves des écoles coraniques)*. En effet leur statut au sein de la société dakaroise est confus et nous souhaitons voir de quelle manière ils sont intégrés dans la société. **Quelle éducation de base reçoivent les enfants talibés ?**

Ainsi, la problématique de notre travail peut se résumer à la question suivante : **les enfants talibés sont-ils exclus du système scolaire et comment sont-ils intégrés dans la société sénégalaise ?**

Il est très difficile de faire la différence entre le concept d'éducation de base, qui peut aussi se dire éducation fondamentale, et le concept d'alphabétisation. Apprendre, en fait est une action humaine qui se situe toujours dans un contexte social et culturel particulier. Aussi, quel que soit le contenu du programme enseigné, ce que l'on va désigner soit par le terme d'éducation de base ou d'alphabétisation fera toujours partie du processus d'éducation au sens large.

Il n'est pas possible de confondre les concepts d'éducation et de scolarisation. Pourtant les deux sont souvent amalgamés. C'est pourquoi, il est nécessaire de marquer une distinction entre les concepts d'éducation formelle, d'éducation informelle et d'éducation non formelle. Puisque la scolarisation n'est pas l'éducation, elle est définie comme l'éducation formelle, c'est-à-dire celle qui est reconnue et considérée par la société parce qu'elle est prise en charge par l'Etat qui gère son fonctionnement et prépare ses contenus pédagogiques.

Aussi, toute autre forme d'éducation qui s'apparente à l'éducation formelle, qui n'est pas gérée par l'Etat mais que l'Etat reconnaît, est dite informelle. Des passerelles sont posées entre ces deux types d'éducation. Mais n'apparaît-il pas une contradiction quant aux contenus à enseigner et à la forme de cet enseignement ? L'éducation non formelle concerne l'ensemble des autres formes d'éducatives qui ne sont ni gérées, ni reconnues même par l'Etat mais qui prennent en compte une part de l'éducation des enfants. Les exclus de l'éducation de base sont une résultante de ce problème lié à la forme et aux contenus de l'enseignement à pourvoir aux enfants. Les exclus sont parfois des enfants qui ne sont pas scolarisés, en échec ou abandon scolaire. Les enfants talibés des écoles coraniques feraient partie de cette catégorie, a priori.

La notion de modèle est sous-jacente. **Existe-t-il un modèle éducatif qui efface l'exclusion ?**

L'enfant est au centre de nos recherches et au cœur du système et notre champ d'investigation est cerné par un cadre socio psychologique. Afin de mieux les comprendre, nous donnons directement la parole aux enfants dans une étude à caractère sociologique qui vise la description qualitative. Nous avons donc choisi le modèle d'analyse de la stratégie de l'acteur dans le système de Michel Crozier. En effet, nous prenons chaque individu comme acteur de sa propre vie au sein d'un système global qui lui impose des normes de conduite. Les écoles coraniques sont ainsi intégrées comme sous-système éducatif du système global éducatif sénégalais. Nous nous appuyons sur un programme national qui vise le recensement et la modernisation des daras (écoles coraniques).

C'est donc une approche systémique que nous envisageons comme cadre pour étudier les rapports entre les différents organes du système scolaire et de la société. Mais il faut intégrer le fait que la société sénégalaise actuelle est en proie à des paradoxes. Il y a non seulement un problème d'accès à l'éducation par un manque de structures et d'enseignants, mais c'est aussi le facteur psychosociologique qu'il faut prendre en considération pour l'étude de ce phénomène. C'est ainsi que, *de nombreux enfants exclus du système sont dans la rue parce que les programmes scolaires les excluent et ne répondent pas aux attentes et espoirs des familles démunies.*

A Dakar, aujourd'hui, avec le système des daras, nous dirons en toute hypothèse que les talibés reçoivent une éducation de base insuffisante pour une intégration au sein de la société sénégalaise. Certains daras n'assurent quasiment aucune formation aux enfants.

Ainsi, l'UNESCO avec notamment le programme de l'EPT a-t-elle pris en compte le cas de ces enfants talibés pour l'amélioration du système éducatif sénégalais vers une intégration de la diversité sociale et culturelle ? L'organisation parle depuis des décennies de l'éducation comme d'un frein à tous les maux humains et comme un vecteur de développement. On s'aperçoit que l'éducation, malgré toutes les énergies et volontés qu'elle a pu monopoliser, reste toujours soixante ans après la création de l'UNESCO, un de ses chevaux de bataille. Qu'est-ce qui a pu freiner la recherche ? Les stratégies de l'organisation au regard des systèmes de valeurs qu'elle défend ne se sont-elles pas adaptées aux réalités sociales et culturelles ?

Faire un bilan et repartir sur des bases qui favorisent la connaissance par l'échange international nous paraît une ouverture vers de meilleurs résultats. Les études pluridisciplinaires à caractère sociologique de type qualitatif si elles sont stimulées et bien menées devraient apporter des éléments précieux qui viendraient s'ajouter à des enquêtes de type quantitatif pour recueillir des données d'ordre général. Pour cela, la rupture entre le terrain et le laboratoire n'aurait plus lieu d'exister : le chercheur qui partirait des faits remonterait jusqu'à une analyse conceptuelle et le chercheur qui travaillerait sur les concepts devrait nécessairement s'approcher à un moment des faits pour une rencontre personnelle avec la réalité.

L'UNESCO a vraiment un grand rôle à jouer dans ce défi d'éducation. Que fait l'organisation depuis des décennies pour stimuler la recherche dans les pays en voie de développement ? Comment sont encouragés les jeunes chercheurs des dits pays ? Les Chaires UNESCO, comme par exemple la Chaire UNESCO en Science de l'Education de Dakar ont été créées dans quel but ? Notre constat est que les chercheurs africains qui la fréquentent, des personnes compétentes et instruites du milieu car enseignants ou inspecteurs de l'éducation, renoncent presque tous et les rares qui résistent et produisent un travail au gré d'efforts surhumains sont loin de leur potentiel réel à offrir.

Que fera donc l'organisation pour palier à ces pertes de connaissance ? L'amélioration des systèmes éducatifs ne se fera pas comme nous l'avons compris par un modèle unique qui s'appliquerait partout mais par des solutions adaptées à chaque milieu pour effacer l'exclusion scolaire et sociale. Les passés différents de chaque pays notamment les passés coloniaux pèsent-ils toujours trop ? Lors du Colloque, notre table ronde autour du défi de l'éducation pour tous a laissé paraître un désir commun d'agir vite et par la communication internationale : n'est-ce pas une plante à arroser tous les jours ? Comme la terre est ronde et tourne en permanence, la plante aura du soleil et donnera de jolies fleurs que nos enfants pourront cueillir pour admirer, pour donner ou revendre suivant leurs besoins.



La coopération internationale en action

Table ronde 9

Les anciens fonctionnaires témoignent

« Tous les Etats membres de l'Organisation s'engagent à respecter le caractère international des fonctions du Directeur général et du personnel et à ne pas chercher à les influencer dans l'accomplissement de leur tâche »

Article VI de l'Acte constitutif

Jeudi 17 novembre 2005

Introduction*

Witold Zyss

Président de la table ronde, Président de la FAAFI, ancien Président de l'AAFU

L'organisation de cette table ronde a été confiée à l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU) qui a bien voulu me demander d'en assumer la présidence. La « présidence » est un bien grand mot ; disons que je me considère plutôt comme l'animateur ou le modérateur de cette séance. Il m'incombera, le moment voulu, de présenter les divers intervenants ; je pense donc qu'il est bon également que je me présente moi-même en quelques mots. La plupart d'entre vous me connaissent, mais ce n'est peut-être pas le cas de tous.

J'ai été fonctionnaire de l'UNESCO de 1958 jusqu'en 1986, l'année où j'ai pris ma retraite, quelque peu anticipée. Au cours de mes fonctions à l'UNESCO j'ai été successivement au Département des sciences sociales puis à celui de l'éducation extra-scolaire, j'ai été ensuite Chef de mission de l'UNESCO au Brésil et enfin Chef de la Division des relations avec les organisations internationales. Depuis mon départ à la retraite, j'ai travaillé comme consultant auprès d'un certain nombre d'organisations internationales et également comme interprète de conférence. Tant au cours de mon travail à l'UNESCO que depuis ma retraite je me suis occupé de l'action associative ou, si vous préférez, syndicale. J'ai été notamment président de l'Association du personnel de l'UNESCO ; après ma retraite, j'ai été d'abord vice-président, ensuite président, de l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO et je suis actuellement président de la Fédération des associations des anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI, plus connue par ses initiales anglais FAFICS).

Avant de passer à l'ordre du jour, je souhaite faire deux remarques préliminaires. Tout d'abord, il est normal qu'une place ait été réservée à l'AAFU, à l'Association des anciens fonctionnaires, dans le cadre de ce colloque sur l'histoire de l'UNESCO. Une de ses tâches c'est précisément de jeter les bases d'un vaste programme d'études et de recherches sur l'histoire de l'UNESCO.

Pourquoi il me semble normal que l'AAFU a été invitée à occuper une place privilégiée dans l'organisation de ce colloque ? La raison en est que c'est nous, l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO, qui sommes à l'origine de cette idée de lancer un programme sur l'histoire de notre Organisation. En 2000, nous avons organisé une réunion pour définir les grandes lignes de ce que pourrait être un travail à faire sur l'histoire de l'UNESCO et, l'année suivante, nous avons soumis au Directeur général des propositions pour inclusion dans le Plan à moyen terme (C/4) et dans le projet de Programme et Budget (C/5). Le Directeur général a tenu compte de nos propositions. C'est donc notre association qui est à l'origine de ce projet d'études et de recherches et qui a été la première à en prendre l'initiative.

D'autre part, notre groupe « Histoire », présidé par notre collègue Nino Chiappano, qui va prendre la parole tout à l'heure, s'occupe de cette question depuis longtemps. Nous avons toute une série de publications au sujet de l'histoire de l'UNESCO.

Le présent colloque est donc la concrétisation et l'aboutissement de nos idées et il est assez symptomatique que les deux historiens qui nous ont aidés à organiser notre propre réunion en 2000, M. Sirinelli et M. Frank, seront précisément demain respectivement le président et le rapporteur de la dernière partie de cette manifestation, au cours de laquelle on évoquera l'avenir du projet.

En deuxième lieu, je voudrais signaler le caractère spécifique de ce colloque. Il y a neuf tables rondes en tout. Les autres regroupent essentiellement des spécialistes extérieurs à l'UNESCO. Je crois savoir qu'il y a parmi eux un certain nombre de jeunes chercheurs, de jeunes universitaires et il est très encourageant de constater que de jeunes universitaires s'intéressent à ce projet.

Ici, nous sommes entre anciens fonctionnaires avec toutefois une exception, une exception importante : nous avons également parmi nous une jeune chercheuse qui va prendre la parole tout à l'heure et qui expliquera elle-même sa présence et son intérêt pour notre projet.

On nous demande, comme aux autres tables rondes, de fournir trois sujets, trois thèmes de recherche dont s'inspirera demain, dans sa synthèse, le rapporteur, M. Frank. Je vous demande donc, lorsque nous aurons entendu tous les intervenants et avant de clore notre réunion, d'exprimer un certain nombre d'idées sur ce que nous pourrions proposer comme thème de recherche dans le cadre de ce vaste projet sur l'histoire de l'UNESCO.

Notre table ronde est organisée autour de trois ateliers : d'abord « Les grandes conférences », ensuite « La fonction publique internationale : Expériences à l'UNESCO » et finalement, un atelier de témoignages « Sur le terrain ». Notre premier sujet est intitulé « Deux moments forts de la coopération internationale : Addis-Abeba (1961) et Mexico (1982) ». Les deux intervenants que en traiteront sont : pour Addis-Abeba René Ochs et pour Mexico Gérard Bolla. Avant de leur donner la parole j'aimerais dire quelques mots au sujet de ce thème. Les grandes conférences internationales constituent un des principaux moyens d'action, pas seulement de l'UNESCO, mais de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations. Nous avons tous entendu parler d'un certain nombre de grandes conférences internationales organisées par les Nations Unies, à commencer par l'importante conférence de Stockholm sur l'environnement et puis de très nombreuses conférences sur des sujets tels que le développement, les droits de l'homme, le statut de la femme, la population, l'habitat, etc. Ces conférences sont de différents types : mondiales ou régionales, au niveau ministériel ou au niveau d'experts.

En ce qui concerne la conférence d'Addis-Abeba de 1961, elle présente cet intérêt qu'elle a marqué l'entrée massive d'anciennes colonies en Afrique sur la scène internationale comme partenaires à part entière. En 1960, l'UNESCO s'est enrichi d'un grand nombre de nouveaux États membres. C'étaient essentiellement les États nés sur les décombres de l'empire colonial français en Afrique et aussi des États nés sur les décombres de l'empire britannique, mais dont l'entrée à l'UNESCO a été plus répartie dans le temps, entre 1956 et 1962.

* Retrouvez un compte rendu plus complet de cette table ronde, avec les discussions qui ont eu lieu après les interventions, dans le bulletin de l'AAFU, Lien/Link, Hors série, 2006.

Atelier 1 : Les grandes conférences

La conférence des Etats africains sur le développement de l'éducation en Afrique

Addis-Abeba, 21-25 mai 1961

René Ochs *

Les conférences ont tenu une place importante dans l'activité de l'Organisation. Pour un public mal ou peu informé, elles ont pu, comme la forme la plus visible et la plus aisément perceptible de son action, contribuer à créer l'image réductrice et parfois défavorable d'une institution essentiellement consacrée à l'exercice de la parole.

En réalité, c'est pour d'autres raisons que les conférences ont constitué l'une des premières activités de l'UNESCO. Très tôt, il est en effet apparu nécessaire de comparer les différentes réalités nationales, d'identifier les principaux problèmes à résoudre dans les domaines de la compétence de l'Organisation, d'échanger les idées et les expériences, d'élaborer des solutions et de jeter les bases d'une action commune.

Elles ont constitué un instrument indispensable pour la réalisation des missions définies par l'Acte constitutif qui donnent à l'organisation pour tâche de faciliter le libre échange des idées. Dès ses premières années, l'UNESCO s'est efforcée d'ajouter à sa fonction conceptuelle des réalisations sur le terrain. Tel fut le rôle des expériences-pilotes. Mais il a fallu attendre 1949, date de la création du programme élargi d'assistance technique des Nations Unies pour le développement des pays insuffisamment développés pour qu'une action sur le terrain de quelque envergure puisse voir le jour. L'ampleur même prise par l'action sur le terrain rendit nécessaire d'en concevoir et d'en assurer la mise en œuvre à l'échelle régionale.

C'est cette problématique qui a présidé à l'organisation des grandes conférences qui occupent désormais une place essentielle dans l'activité de l'Organisation. Le terme de 'conférence' est généralement utilisé - mais le terme de 'congrès' a été parfois appliqué à des réunions de ministres ou de hauts fonctionnaires responsables d'un domaine de compétence de l'UNESCO, ou ayant vocation d'entreprendre la réalisation d'un objectif d'intérêt majeur pour un grand nombre d'Etats membres.

A la Conférence internationale de l'éducation dont l'UNESCO assumait la responsabilité conjointe avec le Bureau International de l'Education qui en avait été l'initiateur jusqu'à son rattachement à l'UNESCO en 1969, se sont ajoutées les réunions de ministres et de hauts fonctionnaires responsables de l'éducation mais aussi d'autres domaines de compétence de l'UNESCO et des conférences thématiques. Le Congrès mondial pour l'élimination de l'analphabétisme (Téhéran, 1969) est peut être le meilleur exemple des conférences de cette catégorie. Ajoutons que les conférences régionales ont été parfois organisées en coopération avec la Commission économique des Nations Unies de la région concernée.

C'est sans doute la conférence d'Addis-Abeba, organisée conjointement en 1961 par l'UNESCO et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, qui fournit la meilleure illustration du rôle joué par de telles conférences. Si la conférence d'Addis-Abeba occupe parmi ces conférences de haut niveau une place unique, c'est pour un ensemble de raisons de nature différente. D'abord les circonstances dans lesquelles elle se réunit, le plan qui fut élaboré à cette occasion et le caractère que Malcolm Adiseshiah sut lui donner. Son rôle dans le succès de

la conférence fut tel que par un lapsus significatif «le plan d'Addis-Abeba devint parfois pour certains le plan d'Adiseshiah...

Dans l'atmosphère créée par l'accession quasi simultanée à l'indépendance de tant de jeunes états africains, Malcolm Adiseshiah décida de frapper un grand coup pour mobiliser les gouvernements des pays d'Afrique et des autres régions. Tel fut l'objectif assigné au plan d'Addis-Abeba établi par lui en une nuit avec le concours d'un haut fonctionnaire au ministère de l'éducation de l'Inde, J. P. Naïk, d'un membre du service des statistiques de l'UNESCO, Erwin Salomon, et de moi-même. L'aperçu d'un plan de développement de l'éducation en Afrique à partir de tableaux relatifs à la situation existante, fixant des objectifs d'effectifs et des estimations des coûts correspondant à court terme (1961-1965) et à long terme (1961-1981) faisait apparaître le déficit résultant de la différence entre l'estimation des coûts et celle des ressources locales.

Ces estimations ne reposaient sur aucune donnée fiable. Le Secrétariat connaissait très mal l'Afrique. Seul, je crois, Pierre Coeytaux et moi y avons effectué un certain nombre de missions dans un petit nombre de pays, environ une douzaine au total, me semble-t-il. Aucun état africain, en outre, ne disposait de statistiques dignes de ce nom. Lorsque je fis remarquer à Malcolm combien il était difficile d'établir des prévisions dans de telles conditions il me répondit : « Cela m'est parfaitement égal. Ils disent tous qu'ils aiment l'Afrique. Je veux qu'ils mettent une étiquette sur leur amour » (*I could'nt care less. They all say they love Africa. I want them to put a price tag on their love*). Cette audace se révéla payante. Le plan d'Addis Abeba fixait un objectif à court terme (1965) et un objectif à long terme (1981) pour les taux de scolarisation à atteindre aux différents degrés. Ces objectifs, bien que reposant sur ces estimations très approximatives des besoins et des ressources, eurent un effet mobilisateur certain. La différence entre besoins et ressources mit fortement en lumière l'importance de l'aide nécessaire, jouant incontestablement un rôle de stimulant auprès des gouvernements africains dont les représentants, à l'occasion des conférences ultérieures, n'hésitaient pas à s'excuser s'ils n'avaient pas réussi à atteindre les objectifs du plan. Il y a également tout lieu de penser que les gouvernements des pays donateurs et les représentants des organisations internationales furent encouragés à intensifier leurs efforts en faveur du développement de l'éducation en Afrique. Le pari de Malcolm Adiseshiah fut gagné.

Le plan d'Addis-Abeba a en effet pleinement atteint l'objectif que lui avait assigné, avec une très grande clairvoyance, Malcolm Adiseshiah. L'estimation des besoins, aux termes de la résolution de la Conférence générale qui était à son origine, ne pouvait être tentée que sur la base d'une approximation très éloignée de la réalité et de la diversité des situations nationales, par l'adoption d'éléments de calcul homogènes pour l'ensemble de la région. Ce plan d'Addis-Abeba ne pouvait donc être le résultat d'un travail de planification pour lequel les éléments manquaient, mais l'expression d'une visée politique. C'est dans cette perspective qu'il peut être considéré comme un apport d'une valeur inestimable au développement de l'éducation en Afrique et plus généralement aux progrès de la coopération internationale dans ce domaine. S'il n'a pas constitué un apport significatif au progrès des techniques de planification, il a eu au moins contribué à mettre en lumière l'importance d'une action planifiée. Il a placé la planification dans le cadre de la région et par-là même, contribué à rendre concrète la notion jusqu'ici assez abstraite de région, mettant en lumière l'unité fondamentale du continent africain au-delà de son extrême diversité.

Le plan d'Addis-Abeba, encore de façon très réaliste, a été conçu dans la double perspective d'un court terme et d'un long terme. Il faudrait sans doute signaler également que le plan d'Addis-Abeba peut se réduire à quatre tableaux, à savoir le tableau I du rapport final de la conférence « Situation actuelle de l'enseignement en Afrique » et les tableaux III « Plan à court terme (1961-1965) « inscriptions et dépenses » ; et IV « Plan à moyen terme (1961-1980) « Effectifs et dépenses » et V « Plan à court terme et plan à long terme – coûts estimés, ressources et déficit. » Ce sont ces tableaux qui ont été retenus et évoqués par la suite, mais, et c'est sans doute un des mérites de la conférence, ils sont inséparables des volumineux chapitres sur l'amélioration qualitative de l'éducation qui constitue la plus grande partie du rapport de la conférence. Le plan d'Addis-Abeba repose donc sur le postulat selon lequel l'expansion quantitative est indissociable des efforts d'amélioration qualitative qui la sous-tendent.

C'est dans cette optique globale que le plan d'Addis-Abeba doit être considéré. Il constitue un engagement moral et un acte de foi de la part de la communauté internationale.

* *René Ochs, entré à l'UNESCO en 1951, a participé à la Conférence d'Addis-Abeba aux côtés de Malcolm Adiseshiah dont il a été le chef de cabinet. Il a représenté l'Organisation à la Commission économique pour l'Afrique en 1964. L'essentiel de sa carrière a été consacré au développement de l'éducation. A son départ, en 1981, il était Directeur de la division de l'enseignement supérieur et de la formation des maîtres.*

Commentaire

André Lemay*

En appui à ce qu'en a dit René Ochs, je voudrais apporter les précisions suivantes concernant la façon dont le fameux Plan d'Addis-Abeba ne peut en aucune façon être considéré comme un échec, mais bien plutôt comme un tremplin qui a lancé les progrès remarquables de l'éducation en Afrique pendant deux décennies.

L'objectif de la généralisation de l'enseignement primaire a marqué les politiques d'éducation de tous les États membres africains. Il est aussi, de tous les objectifs et principes déterminés lors de la Conférence d'Addis-Abeba, celui qui a eu le plus d'écho dans l'opinion publique et qui a été le plus retenu, avec l'échéance de 20 ans dont il s'accompagnait. Cette échéance concernait tous les États membres, sans nier, toutefois, l'évidence qu'elle ne présentait pas pour chacun les mêmes difficultés.

Calculé sur l'ensemble des effectifs de l'enseignement primaire des États membres, l'objectif fixé de scolarisation primaire à 100% en 1980 demandait, compte tenu des projections de la population à scolariser, un rythme de progression de ces effectifs de 5,6% par an. En fait, les projections démographiques utilisées sous-estimaient grandement l'importance numérique des populations de l'époque et surtout la croissance qu'elles allaient connaître dans les deux décennies à venir.

Pour ce qui est de l'accroissement des effectifs de l'enseignement primaire, il a été, en réalité, de 1960 à 1980 pour l'ensemble de l'Afrique, de 6,2% par an, c'est-à-dire plus rapide que la progression qui avait été prévue en 1961. Si l'objectif de 100% n'a pas été atteint en 1980, c'est simplement en raison de la sous-estimation initiale du volume de la population et de sa croissance pour les deux décennies suivantes.

Combien de fois ai-je dû exposer ces faits à des membres du personnel de l'UNESCO ou des cadres Africains qui se délectaient à ressasser « l'échec d'Addis-Abeba »! Il y aurait d'autres exemples à relever de succès authentiques de l'UNESCO qu'on a fait passer pour des échecs.

* *Ancien conseiller de l'UNESCO en planification de l'éducation au Bureau régional d'éducation pour l'Afrique à Dakar (BRED)*

La Conférence mondiale sur les politiques culturelles de Mondiacult (Mexico) de 1982

Gérard Bolla*

En présentant Mondiacult – la Conférence mondiale sur les politiques culturelles de Mexico à l'été 1982 – je tiens tout d'abord à indiquer ce qui, dans mon expérience à l'UNESCO, m'a donné l'occasion de connaître les principales retombées des conférences interministérielles convoquées par l'Organisation, conférences auxquelles étaient invités successivement les ministres responsables de l'éducation, de la science, de la communication ou de culture, de tous les pays du monde.

Fonctionnaire de l'UNESCO pendant plus de trente ans de 1955 à 1985. Responsable au Secrétariat alternativement de services administratifs et de secteurs de programme, j'ai passé, sous des titres divers, plusieurs années dans les services traitant de la culture et de la communication. Comme Directeur du Cabinet de René Maheu ou responsable de services administratifs, j'ai fréquemment eu l'occasion de m'occuper des suites à donner à des conférences interministérielles dans les différents domaines de compétence de l'UNESCO. Mais c'est de Mondiacult que je voudrais m'entretenir aujourd'hui. J'y ai représenté le Directeur général dans l'une de ses deux commissions et j'ai naturellement participé à l'élaboration de plusieurs de ses recommandations.

Mondiacult a été un grand succès pour l'UNESCO, avec la participation de 126 Etats membres ou non-membres et 87 organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales. Ce fut une réunion « engagée » à l'égard de la plupart des idées et objectifs de l'UNESCO, de son Secrétariat et de son Directeur général. Si je tiens dès maintenant à dire cela, c'est qu'au cours de ma présentation, plutôt que d'énumérer simplement les décisions prises, je me permettrai aussi de formuler les doutes et les réserves que je ressentais à l'époque et que je continue à avoir au sujet de certaines des recommandations de la Conférence. Il est vrai que vingt trois années se sont écoulées depuis la réunion et que de nombreux événements sont intervenus depuis lors dans le monde culturel et politique, ainsi qu'à l'UNESCO !

Le mandat de Mondiacult était « de dresser le bilan de l'expérience acquise en matière de politiques et de pratiques dans le domaine de la culture » depuis la Conférence intergouvernementale de Venise de 1970 « sur les aspects institutionnels, administratifs et financiers des politiques culturelles ». Un titre aussi long ne sera pas répété en 1982 pour Mondiacult, ce qui signifie que l'UNESCO n'avait plus à cette date l'obligation de veiller à ne pas heurter ceux qui estiment que la culture doit rester essentiellement libre de toute intervention étatique.

En réalité, Mondiacult devait aboutir à des recommandations sur les nombreux problèmes culturels qui existaient à l'époque et qui existent encore souvent aujourd'hui. Ces problèmes pour la plupart relevaient surtout de l'économie et de la politique.

Douze années s'étaient écoulées depuis la première conférence mondiale à Venise en 1970. Ces années avaient vu une explosion des moyens de communication et une production accrue et largement distribuée des produits des industries culturelles. Mondiacult dut faire face à ce nouveau paysage de la production culturelle, en particulier dans le domaine de l'audiovisuel. Mexico était un lieu propice aux dialogues interculturels (la Conférence siégeait près de la Place des Trois Cultures), mais le site était aussi proche du pays qui était devenu le plus important producteur de biens culturels et audiovisuels. Par ailleurs, certains délégués venaient de pays européens ou africains qui se considéraient comme des victimes de « pillages » de biens culturels. Les interventions les plus violentes ont donc porté sur ces deux sujets : le respect des identités

culturelles menacées par la production audiovisuelle et la « restitution » de biens culturels à leur pays d'origine.

Le grand succès de Mondiacult réside dans le fait que de nombreux objectifs que l'UNESCO poursuivait depuis des décennies ont reçu un accueil qui s'est répercuté dans le monde par la presse et les autres médias. La Conférence s'est elle-même penchée sur le « rôle » de ces médias en matière de développement culturel. Jamais dans le passé, le rôle des médias n'avait été considéré comme aussi important dans des réunions consacrées au développement culturel et dans le monde quelque peu théorique des spécialistes de la programmation culturelle.

Avant d'aborder les grands thèmes que Mondiacult a traité dans ses recommandations, il n'est pas inutile de mesurer le degré d'intérêt des participants dans ces différents thèmes en indiquant que de loin, le plus grand nombre de projets de résolutions (qui devaient devenir des recommandations) a été celui traitant du patrimoine culturel - dans son sens le plus large comprenant la conservation des langues, des archives et manuscrits, des films et du patrimoine immatériel (danses, folklore, etc.) - suivi par le thème de l'identité culturelle associé à celui des industries culturelles. On peut ainsi noter que Mondiacult, dans ses recommandations, s'est montré particulièrement pragmatique en s'adressant de préférence à des thèmes débouchant sur des propositions d'actions internationales concrètes.

Reprenons certains des grands thèmes de la Conférence et voyons comment ils ont survécu dans le monde d'aujourd'hui :

Identités culturelles : Dix neuf recommandations de Mondiacult concernent le thème de l'identité culturelle. En réalité, elles concernaient les identités culturelles « de tous les pays, régions et peuples » en prônant leur préservation et leur promotion, ainsi que l'élimination de la « domination culturelle » et des « situations coloniales ». Elles considéraient l'identité culturelle comme un élément de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats.

On peut se demander si chez certains délégués, l'identité culturelle n'était pas assimilée à identité et indépendance nationale. Or l'expérience a prouvé que loin de favoriser la compréhension mutuelle entre les identités culturelles, le développement des moyens de communication a, au contraire, souvent exacerbé les conflits dans les Etats pluriculturels, tant dans les régions industrialisées que dans celles en développement, mettant parfois en péril les souverainetés nationales.

Si Mondiacult répondait aux désirs d'Etats anciennement colonisés, l'affirmation trop prononcée des identités culturelles de peuples ou de régions répond-elle toujours à la volonté de ces Etats ? Répond-elle aussi à la volonté d'Etats pluriculturels dans le monde industrialisé ? Ne fait-elle pas courir des dangers de dislocation ou de morcellement aux Etats pluriculturels ? Permettez au ressortissant d'un pays pluriculturel de poser la question ! <M. Bolla est de nationalité suisse>

Les débats sur l'identité culturelle ont par ailleurs ouvert la discussion sur ce que certains ont qualifié d'« invasion culturelle ». Il s'agissait évidemment des exportations massives de films et autres productions audiovisuelles provenant des Etats Unis d'Amérique. Jack Lang, alors Ministre de la Culture en France, a prononcé en plénière, un discours improvisé et brillant qui s'élevait violemment contre une occupation exagérée des écrans de cinéma et de télévision par des productions américaines. Etant présent à ce discours et ayant entendu les nombreux applaudissements qui l'ont suivi, j'ai par la suite eu des entretiens avec les délégués américains et je crois pouvoir affirmer que Mondiacult a aussi été la première étape conduisant au départ des Etats Unis de l'UNESCO. Quatre des délégués américains présents à Mexico ont ensuite joué un rôle clef dans la décision du Gouvernement de quitter l'Organisation !

Il ne fait pas de doute cependant que le débat de Mexico sur ce point n'était qu'un début. Maintenant que les Etats Unis ont heureusement rejoint l'UNESCO, le débat vient de reprendre

avec autant de virulence dans le cadre du projet de convention sur la « diversité culturelle ». La solution acceptée par une majorité lors d'une récente réunion et consistant à faire sortir les produits culturels des règles générales du commerce international est considérée par les Américains comme allant à l'encontre de la libre circulation des idées par l'intermédiaire des mots et des images. Ce débat d'une vive intensité va donc se rallumer à la prochaine Conférence générale qui doit examiner le projet de convention !

Dimension culturelle du développement : Sept recommandations de Mondiacult préconisent l'intégration de la culture, dans ses différents aspects, dans les projets de développement économique et social. Ces recommandations s'adressent aux Etats, à l'UNESCO et aux organisations internationales de développement et de financement. En réalité, ces recommandations ne font que confirmer et encourager les efforts déjà accomplis par le Secrétariat avec un certain succès auprès de ces mêmes interlocuteurs. Ces recommandations renforceront la tendance à considérer le développement culturel comme indispensable au succès des entreprises de développement en général. Une recommandation propose aux Nations Unies une décennie de développement culturel, à laquelle il a été donné suite !

Participation à la vie culturelle : Six recommandations encouragent l'UNESCO à poursuivre ses objectifs de démocratisation de la culture, en confirmant l'une des recommandations de la Conférence de Venise. Ces efforts ont porté en particulier sur l'accès aux musées et aux sites archéologiques, mais aussi, dans certains pays, sur l'éducation et la création artistiques. Le succès de ces efforts a souvent été tel qu'il a lui-même créé des problèmes de surpopulation dans les musées et les monuments, ce qui fait actuellement courir des risques de dommages aux œuvres d'art et à de hauts lieux de l'archéologie comme le Parthénon, Angkor Wat ou la Vallée des Reines en Haute Egypte !

Patrimoine culturel : Quarante huit recommandations traitent de tous les aspects des programmes de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Elles ont toutes été adoptées sans grande discussion, à l'exception de celles pouvant suggérer que les moyens d'information pourraient ne pas bénéficier de leur pleine liberté (ils ne jouent pas un « rôle » dans la mise en valeur du patrimoine culturel, mais ils peuvent « prêter leur concours » à sa protection et mise en valeur !). Le projet de résolution concernant la situation de la « Vieille Ville de Jérusalem » et celles visant à la « restitution » de biens culturels à leur pays d'origine ont évidemment aussi donné lieu à quelques débats. Il s'agissait de résolutions ayant de fortes connotations politiques, mais pour le reste, force est de constater qu'en matière de patrimoine culturel, Mondiacult n'a pas suscité de grandes controverses. Au contraire, la réunion a réussi à faciliter l'établissement d'ententes entre des institutions publiques et privées sur des projets souvent régionaux. Les recommandations concernant le patrimoine culturel ont presque toutes été suivies de résultats positifs en facilitant la création de nouveaux projets ou en facilitant la poursuite ou le renforcement d'activités existantes.

Les recommandations de Mondiacult concernant le patrimoine culturel concernent surtout les thèmes suivants :

La préservation et la promotion des langues « nationales » (terme employé) ; évidemment, ce terme peut prêter à de graves confusions dans les pays ayant une pluralité de langues et de cultures et on peut se demander si des conflits récents à travers le monde ne devraient pas inciter à plus de prudence dans ce domaine très politique. L'UNESCO a néanmoins prêté son assistance, sur demande des gouvernements concernés, à des projets de transcription et de préservation de certaines langues locales ou régionales.

La lutte contre le trafic illicite de biens culturels : ce fléau qui frappe plusieurs pays dans le monde en développement, où l'on est le plus souvent des exportateurs involontaires d'objets archéologiques, mais aussi dans le monde industrialisé, où l'on est le plus souvent importateurs de ces biens, mais aussi parfois des exportateurs. Les recommandations de Mondiacult ont permis de mieux individualiser et résoudre certains problèmes, et de renforcer les mécanismes

gouvernementaux de mise en œuvre de la Convention de 1970 sur « les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels ».

La « restitution » des biens culturels à leurs pays d'origine : les recommandations encouragent le Secrétariat à redoubler d'efforts, avec l'aide du Comité ad hoc établi par l'UNESCO pour le « retour » des biens culturels à leur pays d'origine. En séance plénière, Melina Mercouri, Ministre de la Civilisation en Grèce, avait prononcé un discours enflammé en présentant le projet de résolution demandant la restitution à son pays des marbres du Parthénon. Si cette restitution ne s'est pas encore réalisée aujourd'hui, plusieurs « retours » de biens archéologique ou d'œuvres d'art ont néanmoins pu se faire sous les auspices de l'UNESCO.

La réhabilitation des centres historiques : ces recommandations expriment leur accord sur les projets de préservation des centres historiques déjà entrepris par l'UNESCO et encouragent les Etats et l'organisation à planifier la réhabilitation des centres historiques et des ensembles traditionnels victimes de l'urbanisation, de la pollution et des nombreux autres dangers d'un développement économique sauvage. C'est dans le cadre de ce thème qu'a été présenté un projet de résolution concernant la « Vieille ville de Jérusalem » recommandant au Comité du patrimoine mondial de hâter son inscription sur la Liste du Patrimoine mondial en péril. C'est en effet à ce Comité qu'il appartient désormais de s'occuper d'un bien déjà inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial.

Les nouveaux domaines d'action : de nombreuses recommandations de Mondiacult proposent de nouveaux domaines ou projets d'action de la part de l'UNESCO et ce n'est pas l'une de catégories les moins intéressantes, puisqu'elle donne au Secrétariat des ouvertures sur des projets à préparer et à faire adopter par la Conférence générale de l'Organisation avec le soutien naturel des spécialistes ayant siégé à Mexico. Ces recommandations ont porté notamment sur le patrimoine culturel immatériel, le patrimoine culturel sous-marin, la conservation dans des zones tropicales, la recherche scientifique consacrée à la conservation, la préservation des supports de l'audiovisuel, la recherche de nouvelles techniques de conservation et la diffusion de ces techniques, la conservation des archives et des manuscrits, etc. Plusieurs de ces propositions ont trouvé une suite favorable grâce aux Secrétariats de l'UNESCO, de l'ICCROM ou des organisations non gouvernementales concernées.

Conclusions

La conférence intergouvernementale mondiale consacrée uniquement à l'un des domaines de compétence de l'UNESCO, comme l'a été Mondiacult, a été extrêmement constructif, même si certaines questions d'ordre purement politique se sont posées (mais la culture n'est-elle pas éminemment politique, surtout à l'époque où triomphent les moyens de communication ?). Mondiacult a aussi permis que des contacts s'établissent et se renforcent entre spécialistes de la culture, responsables gouvernementaux, dirigeants d'organisations intergouvernementales - en particulier celles consacrées au développement économique et à son financement - et organisations non gouvernementales spécialisées. Le nombre total des participants enregistrés à Mondiacult fut de 960 ! Mondiacult a permis d'orienter les programmes de l'UNESCO pour plusieurs années, tout en renforçant les relations culturelles bilatérales et régionales. Mais ce qui fut particulièrement important à Mondiacult, ce fut la présence active de plus de 400 représentants de la presse écrite et télévisuelle mondiale qui ont donné de la réunion l'image qu'elle méritait.

* *Fonctionnaire de l'UNESCO pendant plus de 30 ans de 1955 à 1985, responsable au Secrétariat alternativement de services administratifs et de secteurs de programme, Gérard Bolla a passé, sous des titres divers, plusieurs années dans les services traitant de culture et de communication. Comme Directeur du Cabinet de René Maheu ou responsable de services administratifs, Gérard Bolla a fréquemment eu l'occasion de s'occuper des suites à donner à des conférences interministérielles dans les différents domaines de compétence de l'UNESCO ; il représenta le Directeur général dans l'une des deux commissions de Mondiacult et participa à l'élaboration de plusieurs de ses recommandations.*

Atelier 2 : La fonction publique internationale : Expériences à l'UNESCO

Les principes et leurs applications

Georges Kutukdjian*

I. INTRODUCTION

La fonction publique internationale s'est échafaudée à partir des principes fondamentaux qui guident la fonction publique nationale. Cependant, par certains aspects elle s'en est progressivement dégagée en créant une « culture » spécifique correspondant aux responsabilités internationales. L'actualité et la pertinence de cette question s'affirment toujours plus, compte tenu de la création et/ou du renforcement d'institutions internationales qui sont des protagonistes de premier ordre sur la scène internationale. Outre le système des Nations Unies, rappelons le rôle joué par des institutions internationales, régionales ou sous-régionales, telles que la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, la Communauté des Etats indépendants (CEI), l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), l'Organisation des Etats américains (OEA), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union africaine, les Banques régionales, etc. Au demeurant, de nombreuses publications cernent les contours de ce sujet sur le plan politique, juridique et éthique.

En 1954, le Comité administratif de coordination (CAC), l'instance la plus importante dans le système des Nations Unies, charge le Comité consultatif sur la fonction publique internationale – devenu depuis la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) – d'élaborer des « *Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux* ». Le document en question n'abordait que les devoirs et les obligations des fonctionnaires internationaux. Il ne reconnaissait leurs droits et laissait dans l'ombre les devoirs et les obligations des Etats et des administrations des organisations internationales. La question du droit de grève des fonctionnaires internationaux et de leur droit de négocier leurs salaires et leurs conditions de travail était passée sous silence. Aussi, ce Rapport a-t-il toujours été contesté par les représentants du personnel des organisations internationales et son statut juridique, controversé. Il a notamment été remis en question par la Fédération des associations de la fonction publique internationale (FICSA). Plusieurs tentatives ont été menées, au sein et en dehors de la FICSA, visant à un nouvel énoncé de principes directeurs régissant tant les devoirs et les obligations des Etats et des organisations que les règles de conduite des fonctionnaires internationaux. Elles ne purent jamais déboucher, car les fonctionnaires internationaux eux-mêmes craignaient qu'un document, rédigé par exemple par une commission mixte dont les travaux les engageraient, ne finisse par les lier.

En 2001, la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) a révisé le document de 1954, dont l'Assemblée générale « *a pris note avec satisfaction* ».¹ Ce nouveau texte, actualisé et plus concis, persiste à mettre l'accent sur les devoirs et les obligations des fonctionnaires internationaux en ne mentionnant qu'incidemment les devoirs et les obligations des Etats et des organisations internationales. Il n'esquisse même pas une reconnaissance des droits des fonctionnaires internationaux.

Le but du présent texte est de tenter la formulation d'un corpus cohérent de principes qui portent aussi bien sur les devoirs et les obligations des Etats et des organisations que sur les règles de conduite des fonctionnaires internationaux. L'application des principes mérite sans doute d'être

repensée à la lumière des mutations profondes du monde et compte tenu des changements induits dans les organisations internationales. Cependant, il laisse de côté la question du droit de grève, droit que les fonctionnaires internationaux, en tout cas à l'UNESCO, ont exercé sous différentes formes latentes ou patentes. Il ne traite pas non plus du droit du personnel de négocier son salaire et ses conditions de travail, en raison de la différence fondamentale qui existe selon les deux catégories de personnel dans le système des Nations Unies.²

II. PRINCIPES REGISSANT LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE

Les principes qui guident la fonction publique internationale ont une validité éthique qui n'est sans doute pas remise en question aujourd'hui. Certains de ces principes ont également une valeur juridique puisqu'ils sont consacrés à l'article VI.5 de l'Acte constitutif.³ Il s'agit de principes consacrés pour l'essentiel dans le serment que les nouveaux fonctionnaires de l'UNESCO longtemps ont prêté au cours d'une cérémonie solennelle, lors de leur prise de fonction. Cette pratique s'est perdue, au fil des ans, laissant penser à une obsolescence de l'éthique de la fonction publique internationale. Ce phénomène est d'autant plus regrettable que la pratique des Etats et des organisations met les principes en question à rude épreuve, voire les transgresse.

A. Principe de l'indépendance et de la sécurité

Le premier de ces principes est l'indépendance de la fonction publique internationale. Concrètement, en application de l'article VI.5 de l'Acte constitutif, il signifie que les Etats doivent se garder de s'immiscer dans l'exercice des fonctions des membres du personnel. Le principe d'indépendance se fonde sur la conception même d'une organisation internationale, sur sa raison d'être, celle d'une vision et d'un idéal communs où les intérêts nationaux sont transcendés. Mais il suppose également que le fonctionnaire international doit se garder de solliciter des instructions d'un Etat ou de tout autre entité extérieure à l'UNESCO, pas plus qu'il ne doit communiquer de manière privilégiée des informations à un Etat ou à tout autre entité extérieure. Pour garantir ce principe d'indépendance, les organisations doivent assurer la sécurité des fonctionnaires internationaux. En effet, pour que le fonctionnaire international soit soustrait dans ses activités professionnelles à toute ingérence de la part d'un Etat ou de tout autre entité, il faut que sa sécurité et sa liberté ainsi que celles de sa famille et des siens soient protégées.

Dans les années 70 et 80, il était de notoriété publique que les fonctionnaires de nationalité soviétique étaient convoqués tous les matins dans les locaux de la Délégation permanente auprès de l'UNESCO pour des sessions de « briefing » ou pour recevoir des instructions. Parfois, quelques uns passaient des heures à photocopier des dossiers. Du temps où les dossiers étaient tenus en commun entre plusieurs fonctionnaires travaillant sur un même projet, il m'est arrivé d'être étonné de voir que des copies de la correspondance que j'adressais à des autorités nationales soient photocopiées sous mes yeux ! Les fins de semaine pour ces fonctionnaires soviétiques se passaient nécessairement à la campagne en compagnie de leurs collègues de l'UNESCO et des fonctionnaires de la Délégation soviétique. La présence, selon le cas, des conjoints et des enfants était obligatoire. Il était très difficile pour ces collègues de se dérober à ces manœuvres qui n'avaient d'autre but que la surveillance mutuelle des uns des autres. Quelques fonctionnaires dans les années 80 ont essayé de résister à ces pratiques. Ils et elles ont été pourchassés et empêchés de rejoindre leur poste à la suite d'un congé dans les foyers. Je voudrais saluer ici leur courage.

Au cours des 60 années de son existence, trois crises majeures secouèrent l'UNESCO en matière de violations du principe d'indépendance par des Etats. La première concerne les huit Américains victimes de la « chasse aux sorcières » au temps du Maccarthysme, en application de l'Ordre exécutif 10422 promulgué par le Président Truman le 9 janvier 1953. Cette crise, qui s'étendait à l'ensemble du système des Nations Unies, mettait également en cause le principe de loyauté envers l'Organisation.⁴ Plusieurs ouvrages traitent de cette crise, du courage avec lequel les intéressés y ont fait face et de la détermination avec laquelle le personnel de l'UNESCO a assumé ses responsabilités. Ils divergent parfois sur leur appréciation du rôle de Luther Evans,

alors Directeur général. Aussi n'évoquerai-je point cette sombre page de l'histoire de l'UNESCO.⁵ Vingt ans après, deux autres Etats violèrent gravement le principe d'indépendance. Il s'agit de la Roumanie, en ce qui concerne Sorin Dumitrescu et, alors, de la République démocratique allemande, en ce qui concerne Percy Stulz.

Sorin Dumitrescu illustrera dans sa contribution le principe d'indépendance. Son témoignage indique ce qu'il lui en a coûté, ainsi qu'à sa famille, de ne pas céder sur ce principe. Ce qu'il a fait, il l'a fait d'abord pour lui-même, mais aussi pour toute la fonction publique internationale. Je siégeais à l'époque au Comité exécutif de l'Association du personnel de l'UNESCO (STA). M. Amadou Mahtar M'Bow, alors Directeur général, a tenu le Président régulièrement informé de son action, menée au début de manière confidentielle. Le Comité exécutif de la STA a été unanime pour engager une action vigoureuse. Le personnel de l'UNESCO s'est mobilisé sans voix discordante. La STA a également porté la question devant la FICSA, alors seule Fédération de fonctionnaires ayant accès à l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans le cas de Percy Stulz, la position de M. Amadou Mahtar M'Bow fut tout aussi courageuse et notamment il continua à verser le salaire de l'intéressé sur son compte en banque. En revanche, l'information fournie au Comité exécutif de la STA fut indirecte. Il chargea de hauts fonctionnaires de nous la fournir. Néanmoins, dans le cas de Percy Stulz, je fis en sorte de recevoir discrètement des informations par des amis qui visitaient régulièrement Berlin-Est.

Les résolutions, unanimement adoptées par le personnel de l'UNESCO pour exprimer sa détermination à obtenir le retour au Siège de Sorin Dumitrescu, et plus tard de Percy Stulz, portaient toutes le titre « *Indépendance et sécurité de la fonction publique internationale* ». Deux objectifs étaient poursuivis : d'abord, signifier que la lutte qu'ils menaient était la nôtre et non seulement la leur ; ensuite, indiquer que l'indépendance de la fonction publique internationale va de pair avec la sécurité. Affirmer l'une sans garantir l'autre est un leurre. Certes, lorsqu'un fonctionnaire international est inculpé ou arrêté pour des raisons fallacieuses, ou risque de disparaître, c'est sa sécurité physique qui doit être garantie en priorité. Mais peut-on encore parler d'indépendance de la fonction publique internationale, si un fonctionnaire international ne bénéficie pas de la sécurité de l'emploi, de l'existence de mécanismes transparents, établis sur des bases paritaires, fonctionnant démocratiquement et qui assurent la justice et l'égalité ?

Les directeurs généraux de l'UNESCO sont intervenus également en faveur d'anciens collègues qui étaient emprisonnés pour leurs opinions politiques. Mais il s'agissait d'une action, certes déterminée, mais menée à titre personnel. Par exemple, l'Association du personnel avait demandé au Directeur général d'intervenir auprès de la République islamique d'Iran pour obtenir la libération de M. Ehsan Naraghi, sociologue iranien, ancien Directeur de la Division de la jeunesse. M. Amadou Mahtar M'Bow a entrepris de nombreuses démarches qui ont finalement abouti.⁶

B. Principe d'impartialité

Le corollaire de l'indépendance et de la sécurité de la fonction publique internationale est le principe d'impartialité, compris en termes d'obligations positives. Ce principe exige du fonctionnaire international une neutralité dans l'exercice de ses fonctions, sans partis pris. Il ou elle ne doit en aucun cas laisser ses propres convictions lui dicter une conduite ou l'influencer dans sa vie professionnelle. Dans une organisation comme l'UNESCO, la difficulté de conserver une impartialité est réelle car le travail quotidien dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication en lui-même se fonde sur les valeurs essentielles d'égalité, de justice, de liberté et de démocratie. Dès lors il est quelquefois difficile, voire impossible, d'exercer ses activités professionnelles dans des pays qui renient ces valeurs.

A cette difficulté s'ajoute la nécessité de la fidélité à soi, car l'impartialité ne doit en aucun cas signifier un renoncement à ses propres convictions ou opinions politiques personnelles. Cette question n'est pas une hypothèse d'école. Pour ne donner qu'un exemple, le débat a été houleux au

sein du Secrétariat lors du coup d'Etat de Pinochet au Chili. Certains collègues affirmaient qu'il leur était impossible de participer à des projets de coopération à l'époque avec le Chili. D'autres invoquaient le devoir de réserve auquel sont tenus les fonctionnaires internationaux et estimaient qu'il appartenait aux organes directeurs de l'UNESCO de prendre position, le cas échéant. Ils ajoutaient en l'occurrence que ce n'était ni le premier, ni hélas le dernier, cas en la matière. Les premiers rétorquaient que la disparition fréquente de jeunes étudiants ou de moins jeunes professeurs avec lesquels ils avaient établis des relations professionnelles leur posait un cas de conscience. Fallait-il se taire sur ces disparitions ou en témoigner ? Fallait-il n'avoir jamais connu ces familles où la mère ou le père errait d'un commissariat à l'autre pour trouver la trace d'un fils ou d'une fille enlevé ? Fallait-il feindre ignorer la pratique de la torture dans le cône sud de l'Amérique latine dans ces années de dictature militaire ? Où finit la neutralité et où commence la complaisance ?

En réalité, l'application de ce principe d'impartialité et du devoir de réserve révèle l'un des paradoxes, mais aussi l'une des grandeurs, de la fonction publique internationale : à savoir, poursuivre une action destinée à promouvoir les idéaux de l'UNESCO, y compris dans un cadre national qui peut constituer une négation même des idéaux considérés. Les collègues qui étaient mis à plus rude épreuve en la matière étaient ceux qui travaillaient « sur le terrain » et qui étaient confrontés quasiment tous les jours à l'ambiguïté de leur position.

C. Principe d'autonomie et de responsabilité

Les principes d'indépendance et d'impartialité fournissent le terreau au principe d'autonomie. Ce principe joue un rôle crucial dans le travail à l'UNESCO, compris comme champ de création de nouveaux concepts, grâce à la richesse de la diversité culturelle des pays, comme laboratoire de nouvelles expériences, en raison de la multiplicité des voix et des acteurs, et comme espace éthique où la communauté internationale crée les conditions, renforce les liens et définit les règles de coopération et de paix. C'est ici peut-être que le travail du fonctionnaire international à l'UNESCO a été le plus fructueux. C'est bien parce qu'ils ne calquaient pas des concepts liés à des situations particulières, qu'ils dépassaient les expériences nationales tout en en tirant des enseignements, que des concepts novateurs ont été forgés en leurs temps par des fonctionnaires de l'UNESCO et ont inspirés les Etats dans leurs politiques. Des concepts tels que l'alphabétisation fonctionnelle, l'éducation permanente, le développement endogène, le patrimoine mondial, etc. montrent que le principe d'autonomie est nécessaire pour que l'UNESCO apporte une valeur ajoutée par rapport à la somme des Etats qui la compose.

La contrepartie de cette autonomie est le principe de responsabilité et l'obligation redditionnelle, de nos jours quelquefois aussi appelée l'imputabilité. Même si dans une organisation comme l'UNESCO, en raison des mécanismes de prises de décisions, la responsabilité est souvent collective, il faut agir à tout moment comme si on assumait une responsabilité individuelle, pleine et entière. Dégager sa responsabilité ou estimer qu'elle se dilue dans une cascade sans fin, équivaut à renoncer à son autonomie. Cependant, aujourd'hui les attentes des Etats et des organisations vis-à-vis des fonctionnaires internationaux sont-elles les mêmes qu'hier ? Paradoxalement, il semble que les enjeux soient plus élevés alors que les conditions d'exercice de l'autonomie et de la responsabilité sont plus contraignantes. C'est comme si les exigences vis-à-vis du fonctionnaire international, en termes de productivité, de visibilité, de technicité, etc. augmentaient dans les mêmes proportions que l'inventivité, l'initiative, la capacité de proposition se réduisaient. Quelle est désormais la marge d'autonomie du fonctionnaire international ? Considère-t-on même qu'il doive exercer une responsabilité autre que comptable ?

D. Principe de loyauté

La loyauté est également l'un des principes clés de la fonction publique internationale. En vertu du principe d'indépendance, cette loyauté ne peut être envers un Etat ou une autre entité extérieure.⁷ Elle se traduit par une fidélité aux idéaux des Nations Unies et de l'UNESCO, un respect effectif

des résolutions des organes directeurs, des décisions du Directeur général et des instructions de la hiérarchie. Quelquefois la loyauté envers l'Organisation a tendance à s'éroder, notamment dans le cas de collègues demeurés longtemps en fonction hors Siège. Dans ces cas la loyauté tend à pencher en faveur du pays d'affectation. C'est un processus bien connu dans les affaires étrangères nationales. Pour y pallier, de nombreux pays introduisent un système régulier de rotation. A l'UNESCO, en plus de cette considération, il est impérieux de ne pas nommer dans un pays un fonctionnaire qui serait ressortissant de ce même pays, afin de réduire les possibilités de conflits de loyauté. C'était l'une des règles non écrites à l'UNESCO. Elle fut parfois transgressée au cours des vingt dernières années, souvent avec des résultats malheureux pour l'intéressé(e) et pour l'Organisation.

En tout état de cause, la portée et l'application du principe de loyauté appellent de nombreuses précisions et certaines nuances. N'évoquons que trois d'entre elles. La première précision concerne l'éventuel conflit de loyauté qui peut exister pour des fonctionnaires ayant préalablement à leur entrée à l'UNESCO prêté un serment de loyauté envers leur pays. Dans « l'affaire des huit américains », le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique s'est largement réclamé de la primauté de la loyauté envers un pays sur la loyauté envers l'UNESCO. Le problème est que nul ne peut se libérer d'un serment prêté et ne peut être libéré de son serment par autrui. Le serment s'inscrit-il dans la temporalité ? Peut-on considérer, comme l'interprétait un jour un Directeur général, que le serment de loyauté envers l'UNESCO libère d'office d'un premier serment ?

La deuxième remarque a trait à l'objet de la loyauté. La loyauté envers l'Organisation signifie-t-elle la loyauté envers le Chef exécutif ? Si oui, s'agit-il de loyauté envers la fonction de Chef exécutif ou de sa personne ? Ces questions ne sont guère rhétoriques. Dans les années 80, à l'Organisation panaméricaine de la santé (PAHO) un conflit majeur avait opposé le personnel au Chef exécutif candidat à sa propre succession. Le personnel estimait que la loyauté envers l'Organisation lui dictait de s'opposer au Chef exécutif, tandis que le Chef exécutif interprétait cette loyauté comme envers sa personne.

La troisième nuance porte sur le respect des décisions et des instructions de la hiérarchie. En premier lieu, nul n'est tenu de respecter une décision ou une instruction illégale, injuste ou portant atteinte aux droits d'autrui. En second lieu, en raison même de la loyauté envers une organisation, il existe une obligation d'exprimer son désaccord éventuel, étayé d'arguments, avec une décision ou une instruction qui est signifiée. Cependant, il va de soi, qu'après avoir fait valoir les raisons de son désaccord, si la décision ou l'instruction est maintenue, il faut l'appliquer loyalement, c'est-à-dire sans la saboter.

E. Principe de tolérance et d'ouverture internationale

Le fonctionnaire international à l'UNESCO doit remplir certaines conditions indispensables à l'accomplissement de ses responsabilités. Peut-être plus que dans la fonction publique nationale, il doit faire preuve de tolérance et d'ouverture internationale et démontrer sa capacité à s'adapter à un milieu multiculturel et prendre en compte les relations interculturelles. Quelquefois de considérables tensions s'enveniment, voire des conflits se gangrènent, à cause d'une incompréhension de différentes hiérarchies de valeurs ou de différents systèmes de références culturelles. Comme dans le cas de ses propres convictions, il ne s'agit pas de renoncer à son identité culturelle, mais il s'agit d'opérer un décentrement de manière à percevoir une situation ou un évènement sous un autre éclairage.

Cette exigence était reconnue de la création de l'UNESCO jusqu'à la fin des années 70. Ces années furent dans l'ensemble favorables à l'égalité entre les cultures et à l'écoute multiculturelle. Les concepts de « civilisation », de « société évoluée », etc. étaient remis en question car elles supposaient implicitement une hiérarchie entre les cultures⁸. L'axiome de base était que toutes les sociétés ont une égale dignité car elles recèlent le même potentiel de créativité et de

développement ; seules les circonstances historiques expliquaient leurs cheminements différents. Cette période est aussi, comme par hasard, l'ère de la décolonisation, des mouvements d'indépendance et d'une affirmation sans précédent de normes universelles en matière de droits humains et de libertés fondamentales au sein des Nations Unies.⁹

Dans les années 80, ces acquis commencent à être remis en question et de tous côtés émergent des raidissements dans les relations interculturelles qui deviennent palpable dans les relations internationales. Dans les années 90, ce principe de tolérance et d'ouverture internationale a même été tourné en dérision.

Plus précisément sur le plan des obligations négatives, le fonctionnaire international ne doit pas se réclamer d'idéologies racistes ou bellicistes (nazisme, fascisme, militarisme), en faire l'apologie ou avoir tenu des propos racistes, antisémites ou xénophobes. Jusqu'au milieu des années 70, cette condition était stipulée dans le Statut et règlement du personnel et était l'une des exigences en matière de recrutement. Non seulement le candidat à un poste à l'UNESCO devait à l'époque déclarer sur l'honneur remplir la présente condition, mais la question était également posée aux trois référents donnés par le candidat. Pourquoi n'est-ce plus le cas depuis plus de vingt ans ?

F. Principe d'intégrité

Enfin, l'intégrité morale est exigée du fonctionnaire international dans l'Acte constitutif¹⁰. La définition positive de ce principe couvre bien entendu l'honnêteté et la probité mais également un devoir de vérité. Il est du devoir d'un fonctionnaire international de dire la vérité en toutes circonstances, même si l'Organisation estime qu'il lui faut la travestir. Cette question est épineuse, parce que souvent les hauts fonctionnaires estiment que la vérité leur est due à eux, mais qu'il leur appartient de décider s'ils doivent au non la transmettre. Par conséquent, la réaction peut être : « Très bien, vous m'avez dit la vérité. Maintenant c'est à moi de décider ce que j'en fais ». Cette position, qui peut au demeurant être confortable pour les deux parties, ne libère pas pour autant de l'exigence de vérité.

La définition négative de ce principe suppose de ne pas accepter des avantages en nature ou en espèces, sans autorisation exprès, et de ne pas s'adonner au trafic d'influence, même si dans ce dernier cas les occasions suscitées par les Etats ou des entités extérieures à l'UNESCO ne manquent pas. Aucune pratique malhonnête ne saurait être tolérée dans une organisation internationale. Les malversations, si elles sont avérées et prouvées, devraient être réprimées sans complaisance. « *La femme de César doit être au-dessus de tout soupçon* », car dans les cas de corruption – heureusement peu fréquents – c'est l'ensemble de la fonction publique internationale qui est éclaboussée. Hélas, les opposants à la coopération multilatérale s'engouffrent dans de telles brèches pour déconsidérer les organisations internationales et les accuser de n'avoir aucun mécanisme de contrôle efficace. En réalité, ces opposants font flèche de tout bois. Ce n'est toutefois pas une raison pour étouffer ces cas afin de « ne pas faire de vagues ». Il faut au contraire que le grand public sache que de tels agissements, même rares, sont sanctionnés avec sévérité.

Un autre point essentiel est l'appropriation du travail d'autrui. C'est une pratique par trop répandue à l'UNESCO. Des textes rédigés par des fonctionnaires apparaissent trop souvent sous la signature d'un autre fonctionnaire, sous prétexte que les textes écrits à l'UNESCO n'appartiennent à personne. Certes, le fruit du travail d'un fonctionnaire international, accompli dans le cadre de ses fonctions, appartient à l'UNESCO qui lui verse un salaire. Mais ce n'est pas pour autant que le fonctionnaire renonce aux droits moraux qu'il conserve sur le produit de son travail. Il est paradoxal que l'UNESCO, gardienne des droits de propriété intellectuelle par le truchement de la Convention universelle sur le droit d'auteur (1952), ne soit pas plus vigilante sur cette question d'appropriation de la production intellectuelle.

III. CONCLUSIONS

Tous ces principes sont interdépendants et ne peuvent être compris que de manière indissociable. Cependant, c'est l'interprétation de ces principes et leur application qui posent le plus souvent des problèmes. A des degrés divers, les Etats, les organisations et les fonctionnaires eux-mêmes ont une responsabilité dans l'application de ces principes. Il n'est dans l'intérêt d'aucun des acteurs d'y renoncer : les Etats, en particulier les Délégations permanentes, seront face à un kaléidoscope de fonctionnaires poursuivant des objectifs occultés ; les organisations perdront en stabilité, en unité et en cohésion ; les fonctionnaires seront ballottés au gré des rapports de force fluctuants. Il appartient aux Etats de les respecter, aux organisations d'en favoriser l'application et d'en prévenir les transgressions, d'autant plus que certaines pratiques administratives peuvent les déliter.

* Collaborateur du Professeur Claude Lévi-Strauss au Collège de France de 1968 à 1971, Georges Kutukdjian est entré à l'UNESCO en 1972 et a été chargé d'activités dans le domaine du développement économique et social, des droits de l'homme et de la paix. Directeur de la bioéthique en 1992, Directeur de la Division de l'éthique des sciences et de la technologie en 1997. Président de l'Association du personnel de 1979 à 1982. Vice-Président de l'AAFU depuis 2005.

¹ Document A/56/30, Annexe II. Résolution 56/244 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Voir sur le site : icsc.un.org.

² Les salaires du personnel du cadre professionnel et de rang supérieur sont calculés selon le principe de Noblemaire, prenant pour référence les salaires de la fonction publique américaine, suivant un barème fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies. Les salaires du personnel du cadre de service et de bureau sont calculés selon le principe de Fleming, prenant pour référence les salaires les plus avantageux versés dans le pays d'affectation des fonctionnaires. Pour les fonctionnaires appartenant à cette catégorie et travaillant à Paris, le barème est décidé par la Conférence générale de l'UNESCO.

³ Article VI.5 : « *Les responsabilités du Directeur général et du personnel ont un caractère exclusivement international. Dans l'accomplissement de leurs devoirs, ils ne demanderont ni ne recevront d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité étrangère à l'Organisation. Ils s'abstiendront de tout acte de nature à compromettre leur situation de fonctionnaires internationaux. Tous les Etats membres de l'Organisation s'engagent à respecter le caractère international des fonctions du Directeur général et du personnel et à ne pas chercher à les influencer dans l'accomplissement de leur tâche.* » Voir également l'article 100 de la *Charte des Nations Unies*. Des dispositions analogues figurent dans les actes constitutifs des autres institutions spécialisées du système des Nations Unies.

⁴ Voir ci-dessous la section II.D.

⁵ Voir en particulier les ouvrages de Gail Archibald, *Les États Unis et l'UNESCO, 1944-1963: les rêves peuvent-ils résister à la réalité des relations internationales?*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1993 ; celui de Julian Behrstock, *The Eighth case: troubled times at the United Nations*, Lanham, Md., University Press of America, 1987 et enfin l'ouvrage consultable aux archives de l'UNESCO de Michel Prévost, *Chez les Uneskimos: mémoires d'un ancien fonctionnaire de l'UNESCO, 1949-1983*, La Rochelle, Michel Prévost, 1997.

⁶ A diverses reprises, en qualité de Président de l'Association du personnel, j'ai également demandé au Directeur général d'user de ses bons offices pour obtenir la libération de membres de la famille de trois fonctionnaires en activité.

⁷ Voir ci-dessus la section II.A.

⁸ Voir le discours du professeur Claude Lévi-Strauss le 16 novembre 2005 à la cérémonie d'ouverture du Colloque international « *60 ans d'histoire de l'UNESCO* ».

⁹ 1948 : *Déclaration universelle des droits de l'homme* ; 1948 : *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide* ; 1949 : *Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui* ; 1951 : *Convention relative au statut des réfugiés* ; 1953 : *Convention relative à l'esclavage* ; 1960 : *Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement* ; 1965 : *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* ; 1966 : *les deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme* ; 1968 : *Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité* ; 1973 : *Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid* ; 1979 : *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, pour ne citer que quelques instruments internationaux.

¹⁰ Article VI.4 : « *Sous réserves de réunir les plus hautes qualités d'intégrité, d'efficacité et de compétence technique, le personnel devra être recruté sur une base géographique aussi large que possible.* »

L'Affaire Sorin Dumitrescu racontée par lui-même

Sorin Dumitrescu*

Je suis entré à l'UNESCO en novembre 1969 à la suite de la création du poste de directeur de l'Office d'hydrologie, auquel j'avais été nommé deux mois auparavant. Dans le cadre des entretiens que j'ai eus avant mon départ de Bucarest, j'ai également été reçu par un haut responsable des services de renseignements (la tristement célèbre *Securitate*). Celui-ci m'a dit que ses services m'avaient « généreusement » accordé le visa de sortie, mais que, en revanche, ils comptaient sur mon attitude « bienveillante » à l'égard d'éventuelles demandes de la part du personnel de l'Ambassade à Paris. J'ai attiré son attention sur la nature strictement internationale de mon travail à l'UNESCO. Il conclut d'un air insinuant : « *c'est à vous de prendre vos responsabilités et d'assumer les conséquences* ».

Durant mes deux premières années de service à l'UNESCO, j'ai dû effectivement subir certaines pressions de la part des services de l'Ambassade de Roumanie en France. Par exemple, en 1970, on m'a demandé de soutenir le recrutement d'un Roumain pour un poste d'expert dont j'avais la responsabilité. Constatant que la personne en question ne possédait nullement les qualifications requises, j'ai refusé de considérer une telle candidature. L'année suivante, on m'a demandé d'organiser la visite d'un laboratoire AGFA, afin de faciliter l'accès d'un « spécialiste » roumain à la technologie du développement des pellicules. J'ai répondu qu'une telle démarche serait incompatible avec mes fonctions et que, en tout cas, je n'avais aucun prétexte pour faire cette visite. Je me suis posé, par la suite, la question de savoir s'ils espéraient vraiment obtenir ma « coopération » ou si ce n'était qu'une provocation destinée à convaincre les autorités roumaines que je refusais toute collaboration.

En juillet 1971, le Directeur général m'a informé qu'il avait décidé de renouveler mon contrat. A ce moment, la Délégation permanente m'a communiqué que les autorités roumaines n'étaient pas d'accord sur la continuation de mon engagement à l'UNESCO. A cette époque-là, je ne voulais pas entrer en conflit avec les autorités de mon pays. Je suis donc allé voir le Directeur général pour le mettre au courant et pour lui dire que j'étais contraint de demander la fin de mon contrat. René Maheu m'a répondu: « *Mais, ils sont fous! Comment pensent-ils me priver des services d'un directeur deux ans seulement après sa nomination! Attendez, je vais écrire au Premier ministre* ». Ce qu'il fit. Quelques semaines après, il avait reçu l'accord du gouvernement roumain. Jusqu'en 1976, je ne fus plus inquiet au sujet du renouvellement de mon contrat, mais la méfiance des autorités à mon égard était toujours manifeste.

Me trouvant en Roumanie en compagnie de ma femme et de ma fille, à l'occasion d'une mission officielle pour l'UNESCO (8 -13 juin 1976), je fus empêché de quitter le pays le 14 juin, quand je devais effectuer une autre mission, en Bulgarie¹. Après quelques jours d'incertitude, j'ai été convoqué par le Vice-ministre des Affaires étrangères qui me notifia la décision du gouvernement roumain de me « retirer la qualité de fonctionnaire international ». Je devais retourner dès le lendemain au Ministère pour rédiger une lettre de démission adressée au Directeur général. Il m'était interdit sous peine de « graves conséquences » de prendre tout contact avec l'UNESCO. Aucune raison ne m'a été donnée pour une telle mesure abusive.

J'ai rédigé une lettre de « démission » aussi transparente que possible (« *le gouvernement roumain a décidé..., il m'est impossible de rentrer à Paris..., etc.* »). La lettre fut signée le samedi 19 juin et elle fut remise au secrétariat du Directeur général le lundi 21 juin. Comme je l'ai appris plus tard, Monsieur M'Bow, convoqua sur le champ l'ambassadeur et lui notifia que ma démission était présentée sous des formes contraires aux procédures réglementaires. Pour ne pas embarrasser

les autorités roumaines, il préférerait ne donner aucune suite à la lettre pendant dix jours, mais une fois ce délai passé, si je n'étais pas encore rentré à Paris, il serait obligé de réagir officiellement.

Comme rien ne se passa pendant les dix jours suivants, le Directeur général adressa à l'ambassadeur, le 1er juillet, une lettre officielle, dans laquelle il déclarait la démission irrecevable. Il y précisait : « *les conditions dans lesquelles est formulée et présentée la demande de M. Dumitrescu mettent sérieusement en péril les fondements de la fonction publique internationale* ».

Le Directeur général chargea Thomas Keller, le Directeur du Centre européen pour l'enseignement supérieur (CEPES), de me contacter afin de se renseigner sur ma situation précise. Je l'ai rencontré le 14 juillet et je lui ai raconté ce qui s'était passé. Par la suite, grâce à l'aide précieuse de mon collègue, j'ai pu transmettre une lettre au Directeur général par laquelle je lui demandais de considérer ma lettre de « démission » comme nulle et non avenue.

A l'époque, je croyais encore que toute mon affaire avait pour cause le zèle de quelques fonctionnaires et que si elle venait à la connaissance des plus hautes instances du Parti et de l'État, celles-ci nous laisseraient partir. J'écrivis de nombreux mémorandums à leur intention : je n'avais rien à me reprocher et demandais, pour ma défense, qu'on m'expliquât les raisons pour lesquelles j'étais retenu ici contre mon gré. Je ne reçus jamais la moindre réponse. Puis, un jour, par une indiscretion, j'appris que Ceaușescu connaissait très bien mon cas et qu'il avait personnellement donné ordre de ne pas céder aux pressions de l'UNESCO. Le fait de me savoir en conflit direct avec le chef d'un Etat totalitaire n'était pas de nature à me rassurer, mais à partir de ce moment, je n'avais d'autre choix que de combattre de toutes mes forces pour obtenir gain de cause.

D'après les informations dont je dispose aujourd'hui, l'affaire avait été montée, avec la complicité de l'Ambassadeur, CF, par le chef du service des renseignements de l'ambassade de Roumanie en France, le général MB. Il avait envoyé un rapport à ses supérieurs hiérarchiques affirmant que je n'entretenais pas de relations suivies avec l'Ambassade et qu'il y avait des doutes sur ma volonté de rentrer au pays. Il proposait que je sois retenu en Roumanie à la première occasion. La proposition avait été soumise au numéro deux du régime, qui n'était autre qu'Elena Ceaușescu. Celle-ci approuva la proposition, ce qui rendait inutile toute tentative d'annulation de la mesure prise. Une telle mesure était couramment appliquée envers les diplomates roumains en poste dans diverses ambassades et l'on ne comprenait pas la différence entre fonctionnaires nationaux et internationaux, tous étant considérés comme de « simples citoyens » soumis à l'autorité de l'Etat roumain. En plus, dès que les relations se sont envenimées avec l'UNESCO, les responsables des services secrets ont poussé l'affaire vers le haut, en présentant l'intervention du Directeur général comme une immixtion dans les affaires internes de la Roumanie. C'est ainsi que Nicolae Ceaușescu s'engagea directement dans ce conflit.

Le 6 août, M. M'Bow écrivait au chef de l'Etat roumain une lettre qui commençait ainsi :

C'est après avoir acquis la conviction que j'ai épuisé toutes les autres voies de recours que je prends la liberté de vous saisir personnellement d'une affaire à laquelle j'attache la plus grande importance. Il s'agit du cas de M. Sorin Dumitrescu, directeur de l'Office d'hydrologie au Secrétariat de l'UNESCO et ressortissant roumain qui, retenu sur le territoire roumain où il n'était que de passage avant d'effectuer une mission que je lui avais confiée, n'a pas été en mesure de regagner son poste à Paris. C'est, à ma connaissance, la première fois dans l'histoire du système des Nations Unies qu'un haut fonctionnaire international se trouve dans une telle situation.

Cette lettre restera sans réponse. Le Directeur général décida alors de porter l'affaire à la connaissance du Conseil exécutif. Il en débattit, pour la première fois, le 9 octobre, au cours d'une séance privée. Après avoir présenté les faits, M. M'Bow souligna qu'accepter la situation créée par les autorités roumaines serait manquer au serment qu'il avait prêté lors de sa prise de fonctions de Directeur général en 1974 et que, s'il n'avait pas dans cette affaire le soutien des États membres, il

se verrait dans l'obligation de remettre son mandat à la Conférence générale. Il reçut un très large et très ferme appui de la part du Conseil.

A travers son représentant au Conseil exécutif, le gouvernement roumain, impressionné par la tournure que prenait l'événement, se déclara prêt à poursuivre le dialogue. Une dizaine de jours plus tard, Luis Marqués, le directeur du personnel de l'UNESCO, se rendit à Bucarest en tant que représentant du Directeur général.

Dès son arrivée, le 20 octobre, je pus rencontrer Luis Marqués. La veille, j'avais été convoqué au Comité central du Parti communiste roumain où l'on m'a dit que les autorités roumaines n'avaient rien à me reprocher et que leur décision de me retenir en Roumanie n'était due qu'à la nécessité d'une rotation des cadres. On me demanda de signifier clairement au représentant du Directeur général que je n'avais plus l'intention de rentrer à Paris. Quand Monsieur Marqués m'apprit ce qui s'était passé réellement au Conseil exécutif de l'UNESCO, je lui confirmai, au contraire, que j'étais prêt à rejoindre mon poste aussitôt que possible et que je refusais tout compromis sur ce point. Le lendemain, au Comité central, je notifiai à mon interlocuteur qu'il ne devait plus compter sur ma coopération. *Votre comportement, m'a-t-il répondu, vous met dans une situation très grave ; votre problème n'est plus de mon ressort.*

Au début de février 1977, M. M'Bow arriva en visite officielle en Roumanie. Cette visite, fixée initialement en septembre 1976, avait été repoussée plusieurs fois à la demande du gouvernement roumain. M. M'Bow espérait obtenir son accord pour que je puisse quitter le pays. Il n'en fut rien. Lors de l'entretien qu'il eut, le 3 février, avec Ceaușescu, celui-ci opposa une fin de non-recevoir à la demande de l'UNESCO, affirmant que la décision prise par les autorités était une affaire de souveraineté nationale. Le Directeur général expliqua qu'il s'agissait, au contraire, d'un problème de droit international et que le gouvernement roumain agissait en violation des accords internationaux auxquels il avait souscrit. L'entretien se termina de façon abrupte...

A partir du 31 mars 1977, j'ai été appelé à effectuer un service militaire de cinq mois, en dehors de Bucarest, sous prétexte de participer à la reconstruction d'une ville gravement touchée par un tremblement de terre. Le but réel de l'opération était de couper tous mes contacts avec l'UNESCO. Mais, à Paris, l'affaire suivait son cours. En avril, le Conseil exécutif réitérera son entier soutien à l'action du Directeur général.

En août, les autorités roumaines élaborèrent un nouveau plan. Mon contrat avec l'UNESCO se terminant le 31 octobre, il me suffisait de demander au Directeur général qu'il ne fût pas renouvelé - ainsi serait évité l'écueil de la démission. Mes interlocuteurs me demandèrent d'envoyer une lettre au Directeur général lui exprimant cette intention et lui proposant d'envoyer son représentant à Bucarest pour que je puisse le lui confirmer de vive voix. En échange, les autorités laisseraient partir ma fille pour reprendre ses études universitaires à Paris. Je pris le parti d'accepter, en pensant que j'aurais au moins l'occasion de parler au représentant du Directeur général et de lui dévoiler mes intentions véritables.

Vers la fin du mois d'août, on m'informa que, à la suite de ma demande, M. M'Bow avait décidé d'envoyer à Bucarest un Sous-Directeur général, M. Jacques Rigaud, accompagné du directeur adjoint du Bureau du personnel - Mme Leni Baltazzi, et qu'ils arriveraient le 6 septembre. J'en profitai pour qu'il fût mis fin à mon service militaire - il était prévu, semble-t-il, de le prolonger au-delà des cinq mois - en arguant que je refuserais de parler aux représentants de l'UNESCO en tant que militaire. Les autorités donnèrent leur accord.

L'après-midi du 6 septembre, je rencontrai M. Rigaud. Je lui expliquai les raisons de ma lettre adressée au Directeur général et lui confirmai, naturellement, mon désir de continuer à servir l'Organisation. Je fis ensuite une déclaration, enregistrée sur cassette. J'y disais, entre autres :

« J'affirme n'avoir agi, en aucune manière, de façon coupable envers l'Etat roumain et la loi roumaine. Je n'ai fait qu'être fidèle au serment que j'ai prêté en entrant à l'UNESCO. Je ne vois aucune incompatibilité entre ce serment et le devoir d'un citoyen envers son pays... Il n'est pas question que je change de position... Le Directeur général ne doit pas hésiter à agir selon ce qu'il croit juste, même si cela devait porter atteinte à ma sécurité. La vie qui nous est imposée depuis juin 1976 n'est pas une vie. Nous sommes prêts, ma femme et moi, à accepter la mort, mais une mort debout ».

Le Conseil exécutif examina de nouveau mon cas à sa 103e session, en septembre 1977. Durant une séance privée, M. Rigaud présenta un rapport au sujet de sa mission en Roumanie. Le Conseil a constaté que le Directeur général avait continué d'agir en conformité avec les devoirs de sa charge et il a réitéré l'expression de son entière solidarité avec M. M'Bow. Le Conseil exécutif a demandé au Président de la Roumanie de recevoir le Président du Conseil exécutif (Leonard Martin), accompagné du Président de la Conférence générale (Taaitta Toweett) et d'un membre marquant du Conseil (Luis Echeverría, ancien Président du Mexique) afin de trouver une solution mutuellement acceptable. Le 29 septembre, Ceaușescu reçut pendant deux heures en privé M. Echeverría, avant de s'entretenir avec toute la délégation. Pourtant, il rejeta la demande du Conseil concernant mon retour à Paris.

Le 6 octobre, le Conseil exécutif tint, pour la première fois, une séance publique sur le problème². Le président en retraça l'historique. Faisant référence à la Charte des Nations Unies et à l'Acte constitutif de l'UNESCO, il rappela que les fonctionnaires internationaux devaient exercer leurs fonctions en toute indépendance et sous la seule autorité du Directeur général de l'Organisation.

« Le Conseil exécutif, conclut-il, est très préoccupé par ce qui apparaît comme une rupture, par un État membre, d'engagements internationaux qu'il a librement acceptés. Il appuie sans réserve la position du Directeur général et fait siennes les mesures qu'il a prises. »

Le représentant de la Roumanie, Marcel Ghibernea, prenant la parole au nom de son gouvernement, rejeta la déclaration du Président du Conseil la considérant comme *une ingérence dans les affaires intérieures de la Roumanie*. Il se livra, par la suite, à des propos diffamatoires à mon égard, me traitant de *personne incorrecte* et en affirmant que *pendant (ma) présence à Paris (j'avais) dépensé des sommes d'argent pour acquérir des biens dont la valeur dépasse de beaucoup (mes) revenus légaux*. Finalement, le représentant de la Roumanie attaqua durement la position adoptée par le Directeur général. *Le Gouvernement roumain se pose la question s'il peut continuer d'avoir confiance dans la direction actuelle du Secrétariat de l'UNESCO, dans les conditions où celle-ci agit sans tenir compte des positions des Etats membres*, a-t-il affirmé.

Le Directeur général répondit: *« M. Dumitrescu a été attaqué personnellement par le représentant de la Roumanie, alors qu'il n'est pas présent ici ; en tant que Directeur général, j'estime de mon devoir de défendre, dans la mesure où je suis informé de la situation, tout fonctionnaire injustement attaqué. Et pour ce faire, Monsieur le Président, j'ai l'intention d'autoriser l'Association du personnel à rendre publique une déclaration écrite de la main de M. Dumitrescu (...). Je pense que ce sera une réponse de la part de M. Dumitrescu au Délégué permanent par intérim de la Roumanie – réponse qui pourra édifier également, je ne dis pas les membres du Conseil exécutif, parce qu'ils sont déjà édifiés, mais ceux qui, dans le public, ignorent peut-être les conditions dans lesquelles les choses se sont passées. Quant à l'amalgame qui a également été fait en ce qui concerne le Directeur général et le Secrétariat (...) je lui dirais que les choses sont très simples : toutes les mesures que j'ai prises dans cette affaire ont été portées à la connaissance du Conseil exécutif et pleinement approuvées par lui. Je peux donc affirmer à M. Ghibernea que je jouis ici de la confiance de la totalité des membres du Conseil exécutif - à l'exception, peut-être, de la sienne - parce que je me refuse à accepter de faillir au serment que j'ai prêté le jour où j'ai été élu Directeur général de l'Organisation. (...) Personne, Monsieur Ghibernea, ne pourra me faire changer d'avis sur ce point. Si le Conseil exécutif décide que je peux accepter la démission de M. Dumitrescu sans faillir à mon serment, en ce cas-là,*

j'accepterais cette démission et j'en tirerais les conséquences que je considérerais devoir en tirer moi-même. Mais aussi longtemps que le Conseil exécutif ne me relèvera pas de ce serment, je tiens à le respecter jusqu'au bout. Il y a des gens pour qui les serments comptent, même s'il y en a d'autres pour lesquels les serments ne comptent pas »

Entre-temps, les moyens d'information, dans de nombreux pays, avaient commencé à parler de mon cas. Mon nom devenait connu. Les autorités roumaines décidèrent alors d'utiliser les grands moyens. Le 13 octobre, une procédure pénale fut ouverte contre moi, sous l'accusation de « trahison par transmission de secrets ». Selon le code pénal roumain de l'époque (art. 157), ce délit était passible d'une peine de prison de cinq à quinze ans, accompagnée de la confiscation des biens. J'étais accusé d'avoir « transmis aux agents d'une *organisation étrangère* (en l'occurrence l'UNESCO) des renseignements dont l'utilisation par celle-ci met en danger la sécurité de l'Etat ».

Dans ma déclaration écrite, je considérais cette accusation comme dépourvue de tout fondement, aucune de mes actions ne constituant une effraction à la Loi roumaine. Je considérais comme aberrante l'idée qu'une organisation comme l'UNESCO puisse utiliser des renseignements transmis par une personne pour mettre en danger la sécurité d'un de ses Etats membres, en l'occurrence la Roumanie. Mes contacts avec les représentants de l'UNESCO lors de la période citée ont eu trait exclusivement aux obligations impliquées par ma fonction au Secrétariat de l'Organisation et le serment fait au moment où je suis devenu fonctionnaire de l'Organisation. Ces contacts ont donc eu lieu en ma qualité de fonctionnaire international et ils ne tombent pas sous l'incidence de la Loi roumaine.

Changeant le bâton pour la carotte, dans l'espoir d'infléchir ma position, les autorités laissèrent ma fille rentrer à Paris, en novembre 1977. Au bout d'une quinzaine de jours, le ton changea à nouveau. Si je m'obstinais à refuser de coopérer avec eux, me dit le chef de la *Securitate*, N. Pleșiță, ma fille serait tuée à Paris ou ramenée de force en Roumanie. « *Nous l'avons déjà fait dans d'autres cas* », m'affirma-t-il. Je pris au sérieux cette nouvelle menace et j'en informai le Directeur général, lequel demanda aussitôt la protection des autorités françaises pour ma fille.

Après une brève accalmie, la répression reprit au début de février 1978. J'eus plusieurs entretiens avec un secrétaire du Comité central du Parti et ancien ministre de la *Securitate*, Ion Stănescu. Il menaça à son tour de me jeter en prison et, quand j'invoquai la loi, il me répliqua : « *Il n'y a pas de loi pour des gens comme vous.* » On m'informa que mon procès allait entrer dans sa phase finale.

Le 28 février, la presse publia des extraits d'une déclaration que j'avais envoyée à Paris et que ma fille avait rendue publique : « *La tragédie que j'ai vécue depuis juin 1976 tient surtout au fait que je me trouve prisonnier dans mon propre pays... Ma fidélité à mon pays n'est pas une raison pour que j'accepte l'injustice qui m'a été faite, pour que je sois victime de la calomnie, de l'abus de pouvoir et du mépris des lois... A plusieurs reprises, les représentants des autorités ont évoqué comme argument majeur : « Vous êtes citoyen roumain et l'Etat peut faire de vous ce qu'il veut ». Puisque le caractère féodal de cet argument ne me plaît pas, puisque tout dialogue avec le pouvoir est impossible, j'ai demandé à renoncer à la nationalité roumaine.* »

La pression internationale, pendant ce temps, devenait de plus en plus forte. Des délégations, gouvernementales ou parlementaires, de passage en Roumanie, évoquaient mon cas - lequel était aussi soulevé lors des visites de Ceaușescu à l'étranger.

L'ONU, qui, jusqu'alors, s'était tenue à l'écart, prit position lors d'une session du Comité administratif de coordination (CAC), en avril 1978, présidée par le Secrétaire général des Nations Unies. Il apporta son appui à M. M'Bow et prit un certain nombre de mesures : mon affaire serait évoquée aux Nations Unies et à la prochaine Conférence générale de l'UNESCO. Le Conseil exécutif de l'Organisation, qui se réunissait en mai, fut saisi d'une proposition en vue de porter le conflit devant la Cour internationale de justice de La Haye. Ceaușescu, finalement, céda. Le 6 mai,

je fus appelé par les autorités qui m'annoncèrent que j'étais autorisé à rentrer à Paris. Le 12 mai 1978, ma femme et moi quittions Bucarest, avec un visa touristique, et, deux jours plus tard, nous arrivions à Paris, après vingt-trois mois d'absence. Le 16 mai, je reprenais mon service normal à l'UNESCO.

Je voudrais souligner la **solidarité** manifestée par mes collègues et, pour certains, leur soutien direct. J'ai déjà cité les noms de Jacques Rigaud, Luis Marqués et Leni Baltazzi. Les directeurs du CEPES, Thomas Keller d'abord et, ensuite, Audun Øfjord, agissant sur les instructions du Directeur général, ont assuré la circulation des informations entre moi et M. M'Bow et ont fait tout ce qui était dans leur pouvoir pour nous aider, ma famille et moi-même. M. Keller a essayé aussi d'intéresser à mon cas d'autres fonctionnaires des Nations Unies en poste à Bucarest. Les deux Représentants résidents du PNUD en fonctions durant la période respective, qui ont parmi leurs responsabilités celle de veiller sur le sort de tout le personnel du système de Nations Unies du lieu de résidence, ont refusé de s'impliquer. En revanche, après le départ de Thomas Keller, le directeur du Centre démographique des Nations Unies de Bucarest (CEDOR), Ferdinand Rath, qui n'avait aucune obligation directe, a accepté de s'occuper de mon cas et d'assurer la liaison avec l'UNESCO. Son soutien chaleureux, subtil et efficace a été d'un grand réconfort pour nous. Je dois aussi, entre autres, évoquer le nom de John Fobes, Directeur général adjoint : il a aidé ma fille à envoyer une lettre adressée au Président des Etats-Unis (Jimmy Carter).

Pour sa part, l'Association du personnel (STA), saisie de ce cas depuis mars 1977, a publié le 23 septembre 1977 un document qui contient l'exposé des faits et la description des actions entreprises. L'Assemblée du personnel, tenue les 18 et 19 octobre 1977 sous la présidence (ô combien symbolique) de Pierre Henquet, a adopté une résolution contenant un plan d'action.

La Fédération internationale des associations de fonctionnaires internationaux (FICSA) s'est aussi saisie de l'affaire en 1977 et a exprimé son soutien envers moi et envers l'action du Directeur général.

Mon cas a fait l'objet de nombreux articles parus dans la presse quotidienne, dans des revues et autres ouvrages. Une excellente analyse de l'affaire a été faite par le Professeur Alain Pellet dans un article publié en 1979³. Il écrivait en conclusion : *Quoi qu'il en soit, cette affaire est remarquable à plusieurs points de vue. Elle est exemplaire par son origine : rarement atteinte à l'indépendance de fonctionnaires internationaux auront été aussi nettes et aussi cyniquement assumés. Elle est exemplaire par les réactions courageuses de l'UNESCO, l'Association du personnel, de la FICSA et du fonctionnaire lui-même, dont la fermeté, la concordance et la rigueur sont très frappantes. Elle est exemplaire enfin par son aboutissement.*

D'autres commentateurs se sont référés à mon courage. Je ne nierai pas, par fausse modestie, la part jouée par ma fermeté et ma persévérance. Mais comme je l'ai mentionné déjà, à partir d'un certain moment, le courage n'était plus une vertu, mais la seule alternative face à un pouvoir despotique. D'autre part, sans le soutien de l'UNESCO, j'aurais été vite écrasé par le régime totalitaire.

Voilà pourquoi je considère que le **véritable héros** de l'histoire a été le Directeur général, Amadou Mahtar M'Bow. Il a montré durant toute cette période une attitude très humaine envers moi et ma famille, mais il a agi surtout pour défendre le principe de l'indépendance de la fonction publique internationale. Comme l'écrit si bien Alain Pellet : *L'action du Directeur général auprès des autorités roumaines montre que celui-ci a fait du retour de M. Dumitrescu au Secrétariat une question de principe. Il a saisi toutes les occasions pour vilipender publiquement les Etats ne respectant pas l'indépendance des membres du personnel lorsqu'il sembla avéré que des représentations discrètes n'aboutiraient à aucun résultat concret. Non seulement il évoqua le problème devant la Conférence de Nairobi, mais encore, il profita de la CSCE réunie à Belgrade pour condamner à nouveau ces pressions le 10 octobre 1977.*

Il faut souligner que mon affaire n'était pas le seul cas de violation de l'indépendance des fonctionnaires internationaux. Il y a eu d'autres cas dans le système des Nations Unies, mais certains de ces cas ne sont pas connus, comme suite au manque d'intérêt de la part des organisations concernées. Il y a même eu, presque en même temps, un autre « cas Dumitrescu ». Il s'agit de Stelian Dumitrescu (simple coïncidence de nom), directeur du Service de documentation de la FAO, qui malheureusement n'a pas bénéficié du soutien de son Directeur général. Sa famille était retenue en otage en Roumanie depuis l'été 1977, mais il refusa longtemps de rentrer à Bucarest malgré les menaces subies. Voyant que mon cas n'était pas résolu malgré l'attitude ferme de l'UNESCO et la publicité faite autour de ce cas, il perdit l'espoir et rentra finalement en Roumanie deux semaines avant mon retour à Paris ; il y mourut... subitement. A l'UNESCO, on connaît bien deux autres cas mettant en cause l'indépendance de ses fonctionnaires : « l'affaire des sept américains » licenciés en 1955 pour avoir refusé de comparaître devant une commission chargée d'enquêter leur loyauté envers les Etats-Unis et « l'affaire Stulz » (1980-1984) dont la similitude avec mon propre cas était frappante (sauf l'issue qui fut moins heureuse pour notre collègue). Ces deux affaires sont mentionnées dans la communication de Georges Kutukdjian.

M. M'Bow a été le **premier chef de Secrétariat**, à l'UNESCO et dans l'ensemble du système des Nations Unies, à prendre une position très ferme concernant le respect de l'indépendance de la fonction publique internationale et à aller jusqu'à mettre en jeu le mandat que lui avait confié la Conférence générale, devant laquelle il avait prêté serment.

*
* *

Quel intérêt, mis à part la recherche historique, pourrait présenter aujourd'hui l'évocation des divers cas d'atteinte à l'indépendance de la fonction publique internationale à l'UNESCO ? De nos jours, les conditions politiques à l'échelle internationale et aussi au niveau national sont très différentes de celles qui avaient prévalu lors des cas respectifs. De ce fait, il semble peu probable que de pareils cas, au moins sous cette forme brutale, puissent encore arriver. Toutefois, en étudiant attentivement les documents concernant les faits évoqués, l'on constate que, malgré les différences de régime politique, il y avait un élément commun dans la position des Etats concernés, à savoir l'idée que les fonctionnaires internationaux sont assujettis aux mêmes devoirs d'allégeance envers les autorités nationales que tout autre citoyen du pays dont ils sont ressortissants.

On ne peut affirmer que le principe de l'indépendance de la fonction publique internationale soit à présent unanimement accepté dans la pratique des relations entre les Etats membres et l'UNESCO. Il me semble donc essentiel que le personnel dans son ensemble soit conscient de la nécessité de sauvegarder ce principe qui constitue la clé de voûte du fonctionnement normal du Secrétariat. Dans ce même sens on devrait renforcer le caractère solennel de l'engagement de loyauté envers l'Organisation, auquel souscrivent les membres du Secrétariat au moment de leur prise des fonctions.

* Sorin Dumitrescu était Directeur de l'Institut de recherches hydrauliques à Bucarest (1959-1969) et Vice-président du Conseil de coordination de la Décennie hydrologique internationale de 1967 à 1969, avant d'entrer à l'UNESCO en 1969. Il a été successivement Directeur de la Division des sciences de l'eau de 1969 à 1988, représentant de l'UNESCO pour les questions relatives à l'environnement de 1985 à 1989. Sous-Directeur général des sciences (1988-1989) et chargé des relations avec la Roumanie (1990).

¹ On trouvera une description plus détaillée de ces événements dans Sorin Dumitrescu, juin 1990, « Otage de la Securitate », *Le Courrier de l'UNESCO*, p. 45-50.

² UNESCO, 1977, 103 EX/SR.24

³ Alain Pellet, 1979, « A propos de l'affaire Dumitrescu à l'UNESCO. Note sur l'indépendance des fonctionnaires internationaux », *Journal de Droit international*, n°3, p. 570-588.

Évolutions et perspectives de recherche

Meryll DAVID*

La fonction publique internationale telle que nous la connaissons aujourd'hui, comme toute autre fonction publique, est le résultat « d'un processus politique complexe et discontinu dans lequel s'investissent des groupes sociaux et des courants de pensée »¹. Françoise Dreyfus a montré ainsi que l'institutionnalisation du fonctionariat, sous une forme qui s'apparente fortement à l'idéal-type de la bureaucratie telle que définie par Max Weber², n'avait rien d'évident, et a pris des chemins différents selon les pays. Un même constat peut être tiré au niveau international et prend peut-être encore plus de pertinence. En effet, l'émergence et l'institutionnalisation surtout, c'est-à-dire « l'objectivation dans des institutions, des pratiques et des savoirs »³, d'une fonction publique *internationale*, représentent un phénomène nouveau et relativement récent à l'échelle des sociétés contemporaines. L'évolution en cours est encore loin d'être stabilisée, à cause notamment des difficultés et des remises en cause à laquelle elle doit faire face, ce qui la rend particulièrement intéressante à étudier.

A travers l'étude de la fonction publique internationale c'est en fait la question de la *coopération multilatérale* qui est abordée. En effet, bien qu'il ne soit pas possible d'affirmer qu'un renforcement de l'une provoquera inmanquablement celui de l'autre, étant donné les multiples formes que prend la coopération multilatérale aujourd'hui, mais également étant donné le fait qu'il y ait eu un « recentrage » du pouvoir au niveau international en faveur d'organisations au sein desquelles l'organe intégré, autrement dit le Secrétariat, est très faible voire inexistant⁴, il n'empêche que l'on constate que là où les Etats manifestent une réelle et sûre volonté de coopérer, comme c'est le cas au sein de l'Union européenne, on assiste alors à la mise en place « d'une fonction publique digne de ce nom »⁵, c'est-à-dire de type « bureaucratique » comme précédemment définie.

Si donc fonction publique internationale et coopération multilatérale ne se superposent pas entièrement, il n'en reste pas moins vrai qu'aussi bien dans l'esprit des « acteurs »⁶ que des « théoriciens », on trouve l'idée d'une proximité entre ces deux éléments et que la fonction publique internationale et le système de coopération multilatérale ont en partie destin lié. A ce titre, la typologie élaborée par Jacques Schwob dans un ouvrage majeur bien qu'ancien⁷, est particulièrement significative. Cet auteur fait correspondre un certain régime de fonction publique avec la nature même de l'organisation et les buts recherchés par celle-ci. Par exemple, au sein des organisations dites d'intégration, le régime de fonction publique sera de caractère fermé, c'est-à-dire un régime de fonction publique au sein duquel le caractère statutaire du lien de fonction, la stabilité, la polyvalence et la carrière sont assurés. Les « types fermés expriment [en effet] parfaitement la volonté d'assurer l'autonomie et l'indépendance des structures d'intégration face aux Etats [...] »⁸. Bien qu'il ne soit pas contesté que le système des Nations Unies n'appartient pas (encore) à ce type d'organisation dite d'intégration⁹, cette typologie peut cependant nous permettre de mesurer le *degré d'engagement* des Etats membres et leur *volonté d'intégration* au sein du système multilatéral onusien. Etudier par conséquent le régime de fonction publique mis en place au sein d'une organisation internationale peut se révéler très instructif de ce point de vue et ce d'autant plus qu'il s'agit d'une entrée relativement peu utilisée par les chercheurs lors de leur étude sur ces dernières. Il constituera en tout cas notre angle d'approche de la coopération multilatérale.

Au cours de cette intervention, qui a pour cadre général les soixante ans de l'Acte constitutif d'une organisation internationale, à savoir l'UNESCO, l'*émergence* de la fonction publique internationale dans son ensemble ne sera pas abordée en raison des contraintes de l'exercice. Nous nous intéresserons donc principalement à l'*évolution* qu'a suivie cette fonction publique

internationale telle qu'elle s'exprime au sein du système commun des Nations Unies, et plus particulièrement à l'UNESCO. Nous tâcherons ensuite d'exposer la démarche scientifique qui nous permettra d'analyser et de comprendre ces changements, pour pouvoir ainsi, dans une deuxième partie, proposer quelques perspectives de recherche en relation avec les questions qu'aura soulevées la mise en exergue des changements opérés au sein de ce fonctionnariat international.

EVOLUTIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE ET ANALYSE DE CES CHANGEMENTS

Dans cette partie, nous tâcherons de faire ressortir quelques unes des principales mutations internes qu'a connues l'UNESCO depuis sa création. Il faut préciser tout de suite que ne pouvant traiter de *toutes* les évolutions, nous avons choisi de nous concentrer sur deux principales et d'en tirer les conséquences dans une dernière sous-partie : l'une concerne la structure du Secrétariat et ses prérogatives, l'autre se situera du côté des acteurs puisqu'il sera question du rapport qu'entretiennent les fonctionnaires internationaux avec leur métier. Après s'être penchés plus particulièrement sur ces deux évolutions, la troisième sous-partie décrira donc la démarche à adopter afin d'étudier ces changements.

L'UNESCO : « interétatisme » ou intégration ?

Etudier la place de l'organe intégré dans l'équilibre institutionnel de l'organisation ainsi que les évolutions respectives du rôle et de la place de chacun des organes *interétatiques* qui sont les organes *directeurs*, est particulièrement intéressant et nous permet d'en apprendre davantage sur le degré d'autonomie dont jouit le *Secrétariat* vis-à-vis des autres organes. Par exemple, on peut rappeler qu'à l'origine de l'UNESCO, il y a eu débat sur le degré d'« interétatisme »¹⁰ que devait comporter l'organisation. Si le caractère intergouvernemental de cette dernière était reconnu par tous, les discussions¹¹ ont porté sur la « nature » des membres qui devaient siéger au Conseil exécutif, à savoir si ceux-ci devaient être ou non des personnalités *indépendantes*, intellectuels reconnus dans les domaines de compétence de l'UNESCO, éducation, science, culture, communication, ou bien au contraire des *diplomates*, c'est-à-dire des représentants des Etats membres. « Il en résulta un compromis selon lequel les membres du Conseil exécutif, élus par la Conférence générale, seraient choisis parmi les délégués en raison de leur compétence dans les divers domaines d'action de l'UNESCO et siègeraient à titre personnel. »¹² Cependant, dès 1954, sur proposition et *insistance* américaines, il fut décidé que chaque membre du Conseil exécutif représenterait le gouvernement dont il était le ressortissant. Cet amendement de l'article V de l'Acte constitutif est selon Gail Archibald une « révision *radicale* »¹³ qui marque « la fin d'une ère » pour l'UNESCO¹⁴.

Si l'on regarde maintenant l'évolution du Secrétariat, bien que le côté *intergouvernemental* de l'UNESCO ait été affirmé et réaffirmé à plusieurs reprises¹⁵, l'organe intégré selon l'expression de Schwob a connu également un élargissement de ses prérogatives dans un premier temps. On citera à titre d'exemple le fait que, grâce aux programmes opérationnels principalement et à leur développement (programmes dans lesquels le rôle de l'organe intégré est « très important »¹⁶ puisque, selon Schwob, il est à la fois « *exécutant* » et « *initiateur* »¹⁷, les organes interétatiques n'étant alors si l'on peut dire *que*, « *décideurs* » et « *contrôleurs* »), le Secrétariat a acquis plus d'influence et de nouvelles fonctions par rapport à ce qu'il avait à ses origines. Le même auteur souligne que « ces tâches nouvelles ont d'ailleurs impliqué des modifications structurelles importantes des organes intégrés, notamment par la création de services spécialisés dans la planification, généralement directement rattachés aux Directeurs généraux [...] »¹⁸. A l'UNESCO, cela a été effectivement le cas du Bureau de la planification stratégique (BSP), anciennement Bureau des études et de la programmation qui lui-même remplaçait « avec des attributions élargies [déjà], l'ancien Office de préprogrammation dont l'activité avait porté sur les premières tentatives de planification à moyen terme »¹⁹.

De surcroît, le fait que des Directeurs généraux comme René Maheu²⁰, aient exercé et aient insisté sur la fonction de *représentation* qui leur revient de fait, a contribué également au *renforcement de l'autonomie* de l'organe intégré dans la mesure où « cette indépendance des responsables des organes intégrés en matière de représentation, de négociation et de conclusion d'accords n'existe qu'au profit des organes intégrés « d'action ». »²¹ Schwob distingue en effet les organes intégrés *d'action* de ceux qu'il qualifie de simples « bureaux de liaison », ces derniers étant analogues dans leur fonction au simple secrétariat d'une conférence internationale. Les fonctions de ces « bureaux de liaison », qui n'impliquent en rien, ou de façon très limitée, la participation à des fonctions de préparation des décisions sur le fond, traduisent d'une part, la *neutralisation* de l'organe intégré, c'est-à-dire « la volonté manifestée par les Etats membres de l'organisation de réduire au maximum les fonctions de l'organe intégré »²², et d'autre part, le très faible degré d'institutionnalisation de l'organisation.

S'il est évident que le Secrétariat de l'UNESCO ne correspond pas à ce modèle d'organe intégré et qu'on peut le qualifier sans hésiter d'organe intégré *d'action*, son activité et son expansion ont cependant été parfois « freinées » par certains Etats membres. Par exemple, la définition d'une *doctrine* de l'organisation, qui constitue avec la fonction de *programmation* des activités les fonctions plus générales *d'orientation* des activités de l'organisation (la participation à ces activités faisant partie des prérogatives d'un organe intégré dit « d'action »), cette fonction a connu à l'UNESCO un brusque coup d'arrêt avec le départ en 1984-85 des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Dès l'origine de l'UNESCO pourtant, les différents Directeurs généraux, en raison de l'objet très général de l'organisation selon Schwob²³, avaient jugé nécessaire de préciser certains objectifs prioritaires : ainsi naquirent le programme de Julian Huxley *The Advance of World Civilization* et les dix huit principes directeurs de son successeur Jaime Torres Bodet. Mais l'engagement, trente ans plus tard, d'Amadou Mahtar M'Bow en faveur du nouvel ordre économique international²⁴ en général et du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication (NOMIC) en particulier, fut largement critiqué par certains pays et provoqua de façon déterminante²⁵ le départ du plus grand contributeur de l'organisation, alors qu'il fut l'un de ses plus actifs créateurs²⁶. Cette décision-sanction peut s'analyser comme un « rappel à l'ordre » adressé au Directeur général, comme il y en a eu d'autres au sein du système des Nations Unies²⁷. L'actuel Directeur général a bien compris maintenant que « les efforts de l'UNESCO pour humaniser la globalisation ne peuvent pas ne pas tenir compte des avis de la première puissance mondiale. »²⁸

L'expérience des acteurs

L'énumération des différentes mutations internes au Secrétariat nous en apprend peu cependant sur l'évolution de la *fonction* en elle-même. Il faut procéder pour cela à une analyse de données de nature différente que celles précédemment exploitées. Ainsi nous exploiterons dans cette partie l'expérience des acteurs, afin d'évaluer les éventuels changements tant au niveau de la pratique de la fonction publique internationale que de sa signification. Par exemple, que signifie aujourd'hui *être fonctionnaire international à l'UNESCO* ? Ce métier représentait-il la même chose il y a cinquante ans ? L'étude des écrits des anciens fonctionnaires nous permet d'en douter. A la lecture de ces derniers²⁹, on se rend compte en effet que le métier de « fonctionnaire international » était vécu comme une « vocation », « un métier pas comme les autres ». Des termes tels que « dévouement », « intégrité », « prédisposition » ou « prédestination », « loyauté », « fidélité », « admiration », « noblesse de la fonction » reviennent régulièrement pour qualifier ce qui était pour eux une « mission » en faveur de la « cause internationale ». Les fonctionnaires internationaux se considéraient en effet comme étant « au service » de la « communauté internationale », et le titre de l'ouvrage de Richard Hoggart³⁰ est sur ce point tout à fait significatif : *An Idea and its Servants*. A l'image des fonctionnaires *nationaux* qui se présentent comme des « serviteurs de l'Etat » dont ils assurent la continuité, dépassant en cela les basses querelles partisans et prétendant ainsi incarner « l'intérêt général » de la nation, les fonctionnaires

internationaux revendiquaient et revendiquent toujours dans une certaine mesure, leur attachement aux idées et idéaux défendus par l'UNESCO, idéaux appréhendés comme « universels », dépassant donc les intérêts purement étatiques considérés comme trop « étroits ». Tout comme les fonctionnaires nationaux aussi, les fonctionnaires internationaux mettent en avant les mêmes valeurs professionnelles, à savoir la « discrétion », la « pudeur », la « réserve », le « dévouement »³¹, « son « honneur » [étant] dans l'obéissance ».³²

Néanmoins, si on peut effectivement rapprocher fonction publique internationale et fonction publique nationale, celles-ci se distinguent sur différents points³³. D'une part la spécificité de la fonction publique internationale par rapport à la fonction publique nationale a été revendiquée par les associations du personnel elles-mêmes au moment où il était question pour elles d'adhérer ou non à une fédération internationale de fonctionnaires nationaux³⁴. Mais la principale différence entre les deux est peut-être qu'il existe pour les fonctionnaires internationaux une « dualité » de l'employeur. D'une part, les fonctionnaires dépendent, selon les textes³⁵, directement et *uniquement* du Directeur général et ils affirment haut et fort leur loyauté envers lui³⁶ ; d'autre part, ils savent bien que « les véritables patrons, ce sont les Etats : ce sont eux qui payent, ce sont eux qui décident [...] »³⁷. On retrouve également dans les écrits des Anciens cette omniprésence des Etats membres et la conscience d'être à *leur* service. Cette « pluralité de sources de la souveraineté » au sein des organisations internationales a par ailleurs été soulignée par le Conseil de l'Europe lui-même dans un rapport³⁸ alarmant pour la fonction publique internationale ; on peut y lire entre autres que « l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe recommande au Comité des ministres d'inviter, pour ce qui est du système des Nations Unies, les gouvernements des Etats membres à adopter une *attitude positive* (c'est nous qui soulignons) à l'égard de la fonction publique internationale [...] »³⁹.

Pour revenir à l'évolution du rapport qu'entretiennent les fonctionnaires à leur métier, pourquoi utiliser le passé comme je l'ai fait ? Les fonctionnaires internationaux actuellement en service ne croient-ils plus en la fonction publique internationale ? Que représente aujourd'hui pour un jeune travailler à l'UNESCO ? C'est un sujet qui a d'ores et déjà donné lieu à des discussions chez les « Anciens », comme ils se dénomment eux-mêmes, car ces derniers soupçonnent en effet un décalage de conception entre eux et les « jeunes » concernant cette question⁴⁰. Bien que la plupart des entretiens effectués avec des fonctionnaires en activité confirme cette impression de « désenchantement »⁴¹ vis-à-vis de la fonction publique internationale, cette appréhension des nouvelles générations par les « Anciens » tient peut-être au fait qu'il existe une méconnaissance réciproque de ces deux populations, qui en ont par ailleurs conscience. Ainsi, des tentatives pour créer un dialogue ont été amorcées. En 2004 par exemple, lors de la journée du personnel organisée le 23 juin, une table-ronde avait été organisée autour du thème « l'UNESCO oubliée », table-ronde à laquelle des anciens fonctionnaires participaient et qui a rencontré un vif succès. D'autres initiatives ont connu un succès plus mitigé ; c'est le cas par exemple des réunions anciens fonctionnaires-jeunes actifs⁴². Par ailleurs, plusieurs projets de questionnaires et de séminaires ont vu le jour sans pour autant aboutir, pour le moment. Il n'en reste pas moins vrai que toutes ces démarches expriment une réelle volonté de connaissance et de transmission des connaissances par le partage de l'expérience. Avec l'aventure du Club histoire, les « Anciens » veulent s'adresser au premier chef « aux nouvelles générations de fonctionnaires qui, souvent malgré eux, ignorent ce qui les a précédés, et ainsi leur épargner la peine de réinventer l'existant ou le déjà vu, voire même de répéter certaines erreurs. »⁴³

Cependant, même si les occasions d'échanger entre anciens et nouveaux fonctionnaires sont rares, il n'en reste pas moins vrai que ce « décalage » entre générations s'explique aussi en raison d'évolutions structurelles de la fonction publique internationale relatives notamment à la nature des contrats, la formation ou la prise de fonction. Concernant la nature des contrats, il y a cinquante ans tout juste le pourcentage de fonctionnaires professionnels des classes P1 à P5 titulaires d'engagements à durée *indéterminée* était de 56%, celui du personnel de service et de bureau de 80%⁴⁴. En décembre 2004, le pourcentage de ces mêmes contrats toute catégorie confondue est de 6,9%⁴⁵. Si ces chiffres sont impressionnants et « parlent d'eux-mêmes » pour

reprenant une expression journalistique, il faut préciser cependant que les engagements de durée *définie* dont sont titulaires la plupart des fonctionnaires aujourd'hui (86,2%⁴⁶), sont, dans la pratique, presque automatiquement renouvelés tous les deux ans, ce qui fait dire à certains que tous ces discours sur les CDI ne sont que « pures rhétoriques ». Il n'en reste cependant pas moins vrai que, psychologiquement, la différence existe et que la *permanence* de l'emploi « est une garantie essentielle de l'indépendance des agents et de l'autonomie des institutions face aux Etats »⁴⁷. Cette opinion est partagée aussi bien par les juristes et autres spécialistes de la question que par les acteurs eux-mêmes. Par exemple, dans *L'UNESCO face au XXI^e siècle*, édité par le groupe Miollis, c'est-à-dire les Anciens, on peut lire que « l'indépendance des fonctionnaires [...], en tant qu'attitude personnelle, peut être favorisée par la sécurité de l'emploi », ou encore qu'« une limitation du service international aurait aussi pour inconvénient d'augmenter la subordination des fonctionnaires à leur gouvernement »⁴⁸. La notion de permanence qui était autrefois au cœur même de la définition du fonctionnaire international, est aujourd'hui relativisée pour ne pas dire « enterrée »⁴⁹. Il n'y a en fait « que dans les fonctions publiques très élaborées – comme celle des Communautés européennes – que le principe de permanence est resté de règle »⁵⁰.

Si le principe d'indépendance peut paraître être mis à mal par l'augmentation des engagements temporaires, il est aussi beaucoup moins « mis en scène » qu'auparavant. Il suffit pour s'en convaincre de constater que les « cérémonies de prestation de serment » sont aujourd'hui révolues, elles qui aux débuts des années quatre-vingt, intronisaient en moyenne 137 nouveaux fonctionnaires par an⁵¹. Ceux qui sont passés par cette « initiation », qui peut être analysée comme un véritable « rite de passage » au sens des anthropologues, dans la mesure où il marque un « avant » et un « après » dans la vie de l'individu concerné, en gardent un vibrant souvenir. Les écrits à ce propos sont pléthores et l'émotion y est palpable⁵². Aujourd'hui, on ne parle bien sûr plus de « cérémonies », mais rares⁵³ sont les fonctionnaires qui ont ne serait-ce que *prêté* ce serment de loyauté à l'égard de l'Organisation et des valeurs des Nations Unies, serment qui symbolise le *principe d'indépendance* de la fonction publique internationale.

Des cérémonies de prestation de serment avaient lieu également au « Bois du Rocher ». Qui aujourd'hui dans les nouvelles générations, a entendu parler du *Centre international d'orientation* établi au château du « Bois du Rocher »⁵⁴ ? Durant les années fastes, jusqu'à près de mille personnes par an en moyenne participaient aux séances hebdomadaires qui s'y déroulaient⁵⁵. Si d'après les témoignages recueillis, « on y apprenait pas grand-chose », ces « briefings » sur les programmes, les structures et les méthodes de travail de l'Organisation avaient l'avantage de représenter un moment fort de socialisation des nouveaux fonctionnaires, qui avaient ainsi l'impression d'intégrer un véritable corps, une « famille », la famille des Nations Unies. Il y était question également de la spécificité de la fonction publique internationale et une cérémonie de prestation de serment clôturait donc le tout.

Les contrats ne sont donc plus les mêmes, la prise de fonction a perdu sa solennité et son symbolisme, la « formation » à la fonction publique internationale, si modeste fut-elle, n'existe quasiment plus. Pour bien comprendre la différence de perception du métier de fonctionnaire international entre générations, il faut ajouter encore à ces évolutions « objectives » le fait que le prestige de l'UNESCO ait été mis à mal ses vingt dernières années, conséquence du retrait des Etats-Unis et des campagnes de presse virulentes dont l'UNESCO a fait l'objet à plusieurs reprises au cours de son histoire. Cette « baisse » de prestige de l'Organisation a inmanquablement rejailli sur celui de la *fonction*, et le fait que des institutions jouent un rôle beaucoup plus important⁵⁶ sur la scène internationale dans des sphères de compétence autrefois réservées à l'UNESCO, comme c'est le cas de la Banque mondiale en matière d'éducation, a sûrement contribué également à diminuer l'attrait que représentait avant *travailler à l'UNESCO*. Même si bien sûr aujourd'hui encore, on « se bat », en règle générale, pour pouvoir « rentrer », chaque stagiaire espérant qu'un poste lui sera proposé, chaque consultant que son contrat sera renouvelé, il n'y a peut-être plus chez les générations actuelles ce sentiment « d'appartenir à une élite », sentiment qu'on distingue très nettement dans les écrits des Anciens, l'entrée à l'UNESCO étant assimilée par eux à une « sorte de promotion intellectuelle et sociale [...] »⁵⁷.

Comment analyser ces changements

L'analyse des changements qui ont eu lieu suppose plusieurs opérations. Dans un premier temps il faut *identifier* quels sont *les acteurs* qui sont parties prenantes de ces transformations. Puis essayer de *définir* à quel courant de pensée se rattachent ces différents acteurs. Cet élément est en effet non négligeable pour comprendre l'orientation que prennent les modifications et leurs finalités. Cette orientation est parfois fortement marquée idéologiquement, sans pour autant que cela soit dit de manière explicite. Enfin, il faut *tenir compte également du contexte* plus général dans lequel ces modifications interviennent. Ces différentes opérations permettront d'analyser les *conditions* dans lesquelles s'est élaborée la *figure* du fonctionnaire international et de mieux cerner ainsi les enjeux de ces luttes de définition⁵⁸.

Si l'on regarde par exemple qui sont les principaux acteurs des évolutions évoquées ci-dessus, ayant trait à la politique du personnel, on peut repérer trois principaux types de protagoniste: l'administration et le Directeur général, qui, selon la finesse de l'analyse, ne se superposent pas toujours, le bureau du personnel⁵⁹ ou le directeur de ce bureau pourront dans certaines circonstances se distinguer de la personne du Directeur général, voire de ses conseillers, ces derniers jouant un rôle très important la plupart du temps mais difficilement repérable. Deuxième protagoniste : les associations du personnel et le personnel de l'UNESCO lui-même. Là encore, ce qui vient d'être dit pour l'administration et le Directeur général est pareillement vrai pour notre deuxième protagoniste qui ne doit pas être appréhendé comme une entité homogène. L'AIPU a été créé en 1980 seulement, alors que l'actuel STU, anciennement STA, était présent dès les origines de l'UNESCO. Les relations entre les deux associations du personnel de l'UNESCO n'ont pas toujours été au beau fixe, et ne le sont toujours pas⁶⁰, ce qui a des conséquences inévitables quant à l'efficacité de l'action syndicale elle-même. De plus, *associations* du personnel et *personnel* ne se recoupent pas. On sait bien que l'action collective, l'engagement militant qu'il soit politique ou syndical, est entreprise par une minorité d'individus, et ceci dans n'importe quelle sphère sociale⁶¹. Enfin, dernier protagoniste, les Etats membres, qui ne constituent en rien, une fois encore, un acteur homogène⁶².

Si l'on a distingué ainsi trois « groupes » d'acteurs, c'est à des fins de « simplification théorique » afin de pouvoir mieux appréhender la réalité sociale qui n'est jamais pure mais au contraire complexe et enchevêtrée. Il faut donc tout de suite préciser que, d'une part, des instances « mixtes », c'est-à-dire composées d'individus provenant de deux « groupes » différents, interviennent dans le processus de modification/ définition de ce que doit être un fonctionnaire international ; c'est le cas par exemple de la commission consultative pour les questions générales de personnel (ACPP)⁶³. D'autre part, un autre acteur, totalement « indépendant » en théorie des trois que nous avons mis en relief, joue également un rôle dans la question qui nous intéresse. Il s'agit de la commission pour la fonction publique internationale (CFPI), dont la première session s'est tenue en 1975⁶⁴. Même si celle-ci n'intervient pas directement sur la procédure de modification du Statut du personnel par exemple, il faut cependant que l'UNESCO, dans les changements qu'elle effectue, n'aille pas à l'encontre des principes fondamentaux définis par la CFPI, principes qui régissent la fonction publique internationale du Système commun des Nations Unies dans son ensemble. C'est cet organe de plus qui établit les « normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux ». On touche là vraiment à la définition même du rôle de fonctionnaire international⁶⁵.

Identifier les acteurs est donc une première étape. Repérer leur rôle et leur poids respectifs dans le processus de modification en est une autre. Si l'on continue avec l'exemple de la procédure de modification du Statut du personnel toujours, c'est *l'administration* de l'UNESCO, dans le cadre de l'ACPP, qui prend l'initiative de proposer au Directeur général des modifications. L'élaboration des propositions de modification des textes est donc assurée par ladite commission. Ces propositions de modifications font ensuite l'objet de consultation avec le Collège des Sous-Directeurs généraux (ADG)⁶⁶ et des associations représentatives du personnel. A l'issue de cette

procédure de consultation, le texte final est soumis au Directeur général pour approbation. Enfin, contrairement au *Règlement*, toute modification apportée au *Statut* du personnel doit être soumise à la Conférence générale pour décision. C'est à ce stade « seulement », selon le Bureau de la gestion des ressources humaines, qu'interviennent les délégations des Etats membres, qui collectivement, adoptent la modification proposée ou une autre version, invitent le Directeur général à faire une autre proposition, ou encore la rejettent tout simplement.

Cependant, certains éléments nous permettent de dire que les Etats membres interviennent bien en amont de cette procédure, puisqu'à certaines occasions il a été possible de constater très clairement que la volonté de l'*administration* de modifier le Statut des fonctionnaires faisait écho à celle d'un ou de plusieurs Etats membres. Par exemple, en 1954, le Statut du personnel a été modifié par Luther Evans afin de pouvoir répondre aux exigences américaines, le gouvernement américain « demandant » le renvoi de trois de ses ressortissants fonctionnaires internationaux à l'UNESCO, qui avaient des contrats à durée illimitée⁶⁷. De plus, les Etats membres peuvent proposer des amendements relatifs au Statut du personnel de leur propre initiative. Ce fut le cas du projet de résolution présenté par la délégation d'Israël en 1952 concernant « l'exclusion du personnel de l'UNESCO des personnes compromises par leurs activités ou par leurs relations avec le fascisme, le nazisme ou le militarisme agressif »⁶⁸. Autre exemple, la même année, « le délégué de la Norvège a exprimé l'avis qu'il y [avait] encore une forte proportion de contrats de courte durée, et qu'il en [résultait] d'assez fréquents changements dans le personnel du Secrétariat. Il [estimait donc] qu'une plus grande stabilité [était] souhaitable dans l'intérêt de l'Organisation comme dans celui du personnel »⁶⁹. Il a donc présenté un projet de résolution qui a été approuvé, ce qui montre bien comment les Etats membres peuvent avoir une influence directe sur la nature même des contrats des fonctionnaires en particulier et de leurs conditions de travail en général.

Enfin, il est à souligner que, par le choix en lui-même du Directeur général, le « plus haut fonctionnaire de l'Organisation », les Etats membres contribuent à donner la principale ligne directrice de l'Organisation en général, et de celle des politiques du personnel en particulier. Le Comité exécutif du STU mettait ainsi l'accent sur le fait que « les gouvernements ont une très grande responsabilité en ce qui concerne la qualité et l'intégrité des fonctionnaires. C'est leur choix qui font que telle organisation a à sa tête quelqu'un qui se désintéresse des questions du personnel et de la gestion de la fonction publique internationale, ou encore quelqu'un qui est accessible aux pressions politiques »⁷⁰. Le tout premier Directeur général de la « conscience des Nations Unies » était un intellectuel de renommée internationale ; l'actuel est un diplomate de carrière. Peut-être vaut-il mieux en effet à ce poste-là un diplomate rompu au double langage des gouvernements qu'un poète à l'âme sensible et aux idées généreuses ; je fais bien sûr allusion ici au second Directeur général, James Torres Bodet, qui démissionna, entre autres, suite au constat qu'il ne manqua pas de faire quant au « décalage entre les déclarations de foi des représentants des grandes puissances et leurs contributions financières »⁷¹.

PERSPECTIVES DE RECHERCHE : OU METTRE L'ACCENT ?

Vu le poids que pèsent les Etats dans le processus d'élaboration et de modification des conditions de travail des fonctionnaires internationaux, il est donc évident que pour comprendre l'évolution de la fonction publique internationale, il faille étudier les rapports que ces premiers entretiennent à l'égard de cette dernière, et notamment, les rapports du plus puissant d'entre eux, mais pas seulement. Il est facilement compréhensible qu'un Etat dont la fonction publique n'a pas pris la forme bureaucratique idéal-typique wébérienne, aura quelques difficultés avec cette forme d'administration au niveau international. Aux Etats-Unis en effet, « les élus sont parvenus à empêcher l'émergence d'une fonction publique autonome, prestigieuse et réellement protégée de la concurrence d'administrateurs pris hors du corps des fonctionnaires professionnels. [...] Aussi les fonctionnaires américains ont-ils été jusqu'à la Première Guerre mondiale exposés aux révocations quand changeait la majorité, soumis au bon vouloir de nouveaux élus pour obtenir une nomination [...] »⁷². Ce qui se joue dans l'*autonomisation* de la fonction publique, nationale comme internationale, c'est la quantité de *ressources politiques* que les dirigeants peuvent

mobiliser et qui sont inversement proportionnelles, c'est-à-dire que plus le Secrétariat d'une organisation sera autonome, moins les Etats membres auront « la possibilité de distribuer à leurs fidèles et à leurs soutiens des emplois dans l'administration [au Secrétariat donc], de placer leurs partisans dans des postes clés, et de récompenser le zèle politique par des promotions rapides. »⁷³

Alain Pellet avait déjà relevé que les Etats qui récusent le principe d'indépendance dans leur propre fonction publique, s'y résignent mal au plan international. Les pratiques des anciens pays du bloc communiste vis-à-vis de leurs ressortissants fonctionnaires internationaux étaient à ce propos sans ambiguïté ; les exemples de disparition, rétention de personnes (du fonctionnaire lui-même ou de sa famille) ou rétention d'une partie du salaire sont pléthores dans l'histoire du système des Nations Unies comme de l'UNESCO. Cet auteur écrit que pour ces pays, « les fonctionnaires internationaux représentent leur Etat d'origine et ne peuvent faire que cela [...] »⁷⁴. Mais on peut se demander légitimement si cette « philosophie » n'est pas partagée implicitement ou à des degrés divers par la plupart des pays, même ceux se réclamant du libéralisme et qui, au sein de leurs frontières, connaissent un système de fonction publique dont les traditions de neutralité et d'indépendance sont solidement établies. Le gouvernement français par exemple, à partir de 1995, a mis en place dans sa forme actuelle la « Mission des fonctionnaires internationaux » (MFI) qui est un service du ministère des Affaires étrangères. Sa fonction est de « promouvoir la présence française dans les organisations intergouvernementales dont la France est membre »⁷⁵, et bien que dans sa brochure de présentation il y soit indiqué, en gras, que « les organisations internationales décident seules et en toute souveraineté de leur recrutement », on peut lire un peu plus loin qu'une de ses « missions » est de « soutenir les meilleures candidatures » ; d'ailleurs, il est indiqué que les « candidats dont le dossier est présélectionné par une organisation internationale sont invités à se faire connaître des agents compétents de la MFI ».

D'autre part, comment interpréter la volonté de l'Etat français d'assimiler « les services effectués dans une organisation internationale [par un ressortissant français bien sûr] à des services de l'administration publique française »⁷⁶, ou celle encore « de veiller à ce que le « droit au retour » [des fonctionnaires internationaux français] dans de bonnes conditions soit organisé et, dans certains cas, *imposé* »⁷⁷ (souligné par nos soins) ? Dans un rapport très instructif, remis au premier ministre français en 1990, il est rappelé à de nombreuses reprises l'importance du « rôle que jouent ces personnels pour la France »⁷⁸ qui fait de la présence française au sein des organisations internationales un « problème d'intérêt national fort important »⁷⁹. Dans un autre rapport tout aussi passionnant, présenté fin 2002 au Commissariat Général du Plan, on apprend que la réorganisation de la politique internationale de la France doit être axée notamment sur une « stratégie d'influence » dont « le réseau des fonctionnaires et ressortissants français dans les organisations internationales »⁸⁰ est un élément déterminant. Enfin, il est intéressant de noter également qu'un Français intéressé par un emploi dans une organisation internationale va être dirigé, en ce qui concerne l'Europe, directement sur le site de la Commission européenne et de la Direction Générale IX (Personnel et Administration) plus particulièrement ; autrement dit, il ne passera par aucun intermédiaire et ne sollicitera donc pas les « services » de son gouvernement. Par contre, en ce qui concerne les autres organisations internationales comme le système des Nations Unies, le site à visiter est celui de la MFI...

Une première perspective de recherche concernant l'étude de la fonction publique internationale consiste donc à analyser le comportement des Etats, que ce soit au niveau de leur législation, des propositions qu'ils émettent au sein des organisations internationales et des positions qu'ils adoptent concernant cette question, des directives officielles qu'ils donnent à leurs représentants au sein des délégations permanentes⁸¹, mais aussi des comportements plus officieux de ces derniers, notamment en observant comment les fonctionnaires *nationaux* travaillent au corps leurs compatriotes fonctionnaires *internationaux*. L'observation des *pratiques* des acteurs est en effet fondamentale pour pouvoir rendre compte de la réalité sociale. Par exemple, si l'on passe de l'autre bord, il serait extrêmement intéressant d'observer en quoi les pratiques des fonctionnaires internationaux eux-mêmes peuvent ou non profiter à l'Organisation. Comment les agents cherchent-ils ou non à construire leur autonomie, et à travers elle, celle de l'Organisation

dans son ensemble ? Comment « résistent-ils » aux pressions de toutes sortes ? Quelles stratégies mettent-ils en place pour échapper à un éventuel contrôle ou instrumentalisation de la part de leur pays de nationalité ? Cette deuxième perspective de recherche centrée sur les fonctionnaires internationaux⁸², nous en apprendrait sûrement beaucoup sur le fonctionnement interne des organisations. Malheureusement, « l'accès au terrain n'est pas aisé [...], les institutions internationales [constituant] un sérieux défi à l'investigation empirique »⁸³, comme le soulignent les chercheurs, ce qui rend difficile toute observation directe des pratiques concrètes et quotidiennes.

L'étude de l'action syndicale à l'échelle internationale semble quant à elle plus aisée, notamment parce que les associations du personnel sont en continuelle recherche de visibilité ; à cette fin, elles multiplient les documents et les démarches qui pourraient accroître la *reconnaissance* ou ne serait-ce que la *connaissance* de leur action⁸⁴. De plus, les associations de fonctionnaires internationaux sont assez nombreuses. La Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FICSA), fondée à Paris en 1952, compte à elle seule plus de la moitié de *tous* les fonctionnaires internationaux du système des Nations Unies dont le nombre s'élève à seulement 54 000⁸⁵. La plupart des organisations ont des associations du personnel, et il existe également des associations de fonctionnaires internationaux regroupées par *nationalité*. L'existence de telles associations peut sembler au premier abord paradoxale ; les fonctionnaires internationaux n'ont-ils pas *tous* le même statut en théorie ? Quel est l'intérêt de se regrouper par nationalité ? Si l'Association des fonctionnaires internationaux suisses (AFIS) a simplement pour objectif de « promouvoir la fonction publique internationale en Suisse, de soutenir nos compatriotes dans leur carrière internationale et de contribuer à une meilleure connaissance des missions de l'ONU et des autres Organisations internationales »⁸⁶, effectuant ainsi le travail *et* de l'Association française pour les Nations Unies (AFNU)⁸⁷, *et* des différentes associations de Français fonctionnaires internationaux⁸⁸, ces dernières ont peut-être un rôle un peu plus « ambigu » vis-à-vis du gouvernement français, et réciproquement.

En 1997 par exemple, suite à un rapport établi par l'Association des fonctionnaires internationaux français d'Autriche (AFIFA), le Quai d'Orsay soulignait que « le Gouvernement est très attaché au rôle joué par les associations de Français fonctionnaires internationaux, [...] instances dynamiques et représentatives, [auxquelles il faut] réserver une vraie place au comité des fonctionnaires internationaux au sein duquel elles peuvent pleinement prendre part à la définition de nos objectifs [...] »⁸⁹. On peut se demander ici s'il y a bien respect de l'« esprit » du Statut et Règlement du personnel. En tout cas, témoignages, bulletins, documents internes, archives de toutes ces différentes associations, nationales ou organisationnelles, constituent un matériau très riche et inédit. Analyser les rapports qu'elles entretiennent les unes avec les autres, avec l'administration, avec les Etats membres, mais aussi leurs *revendications*, celles qui ont abouti mais surtout celles qui ne trouvent pas satisfaction⁹⁰, ainsi que leur *répertoire d'action*, permettra de comprendre d'une part la spécificité de ce type d'action collective, et d'autre part, les forces et les faiblesses de la vie associative et syndicale à l'échelle internationale. Nous avons là une troisième perspective de recherche peu exploitée alors que fort intéressante.

Enfin, l'étude du premier « acteur » que nous avons distingué plus haut, c'est-à-dire le Directeur général et l'administration, est bien entendu un élément dont on ne saurait faire l'économie pour comprendre l'évolution de la fonction publique internationale. Une quatrième et dernière perspective de recherche pourra donc tourner autour de thèmes tels que les raisons, explicites et implicites, des réformes entreprises par les différents Directeurs généraux ; les influences, directes et indirectes, qui ont contribué à la prise de décision ; les *courants de pensée* qui ont motivé ces initiatives. Déterminer ces derniers pour chaque modification importante apportée au statut et conditions de travail des fonctionnaires internationaux, peut sembler être le travail digne d'une équipe de recherche. Cependant, à chaque époque, des grandes tendances peuvent être repérées et permettre ainsi de mieux cerner les courants de pensée dans lesquels s'inscrivent les acteurs, qu'ils s'en revendiquent ou non. C'est là que l'analyse du *contexte* prend toute son importance.

Par exemple on ne saurait comprendre d'une part, les critiques américaine et britannique quant à la « mauvaise gestion » de l'UNESCO dans les années quatre-vingt, et d'autre part, les réformes qui ont été entreprises ensuite, après le départ de M'Bow, sans prendre en compte que c'est durant ces mêmes années qu'est engagé aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, un processus de réformes « dont l'objectif explicite est de modifier radicalement la fonction publique et l'organisation administrative [...] »⁹¹. Cette idéologie du *New Public Management*, liée à l'apparition d'un « nouvel ordre économique mondial [...] fondé sur l'hypothèse que l'action de l'Etat et des collectivités publiques n'est pas indispensable et que les dépenses publiques, parce qu'elles sont un frein à la création des richesses, doivent être contingentées et en permanence aiguillonnées par les impératifs de la concurrence », a pour idée générale « de rapprocher les modes de gestion de l'administration de ceux des entreprises privées en donnant moins d'importance à l'application des règles et procédures administratives (voire bureaucratiques) en favorisant la recherche de la rentabilité et les rapports de type commercial ou contractuel et en privilégiant la satisfaction des citoyens pris en leur qualité de consommateur de services publics. » Le « maître mot » est la *flexibilité*, et un des objectifs poursuivis est « le développement d'une véritable culture de gestion « managériale » qui se définit elle-même autour des mots clés suivants : concurrence, contrat, objectif, évaluation, performance. »⁹²

L'idéologie du *New Public Management* comporte enfin l'idée qu'il revient à un « petit cercle des dirigeants [de concevoir] et [de faire] appliquer la « politique » de l'entreprise – ici de la fonction publique – [et que ce cercle restreint] doit être libéré des tâches de gestion au jour le jour pour se consacrer aux tâches les plus fondamentales, à la définition des objectifs généraux et des stratégies, à l'élaboration des programmes, à la production de règles d'action et à l'évaluation des résultats. »⁹³ Il y a ici une *différenciation* entre les « fonctions stratégiques », c'est-à-dire de conception, de contrôle et de commandement, et les « fonctions de mise en œuvre qui peuvent être externalisées, déléguées, décentralisées et contractualisées »⁹⁴, « divorce » qui a été fortement ressenti par certains anciens fonctionnaires internationaux.

La plupart des pays de l'OCDE ont emboîté le pas des réformes plus ou moins rapidement, et l'UNESCO n'a donc pas fait exception. Les réformes entreprises par Mayor et que poursuit l'actuel Directeur général⁹⁵, répondent à cet impératif conjoncturel qui semble « transcender » les clivages politiques⁹⁶. Du fait même de sa vocation intellectuelle, l'UNESCO est très sensible aux différents courants de pensée et idéologies, heureusement multiples, qui s'affrontent dans l'arène internationale. La force de l'UNESCO, qui est faiblesse pour certains, réside justement dans le fait que, contrairement aux institutions de Bretton Woods, dans lesquelles le droit de vote des Etats membres est proportionnel à la contribution versée, ce qui signifie tout simplement que le pouvoir de décision au sein de ces organisations est fonction de la taille de l'économie des pays, l'UNESCO applique encore en son sein le principe *démocratique*, autrement dit un Etat égale une voix. Aussi la pensée unique a-t-elle un peu plus de mal à s'imposer au sein de cette organisation. La comparaison, outil conceptuel fondamental pour les sociologues⁹⁷, du régime de fonction publique mis en place dans ces institutions qui ne font *pas* partie du système commun des Nations Unies⁹⁸, avec celui de l'UNESCO, mais également avec celui de l'Union européenne, serait féconde à plus d'un titre pour repérer les tendances actuelles de la fonction publique internationale dans son ensemble et comprendre la nature de ces organisations. Ainsi, nous pourrions avoir une idée du degré d'intégration de cette « société mondiale » dit en construction.

Ces différentes perspectives de recherche, qui ne sont que quelques unes parmi tant d'autres et qui ne sont qu'esquissées au travers de cette brève étude, sont à explorer en parallèle si l'on veut arriver à une compréhension globale du phénomène d'évolution de la fonction publique internationale. Dans cette recherche il est bien évident que les obstacles restent nombreux et handicapants, tant dû à l'ampleur du travail, qu'aux difficultés qu'il y a à étudier ces questions et à la *complexité* du sujet en lui-même, aux dires mêmes des acteurs⁹⁹, ou encore, à l'absence d'intérêt qu'expriment ces acteurs eux-mêmes, les fonctionnaires se montrant la plupart du temps avares de leur temps et de leur parole. Les universitaires ne doivent pas laisser de côté le terrain de la

fonction publique internationale qui est immense et quasiment en friche pour ce qui est de la science politique¹⁰⁰, ne serait-ce que pour apporter quelques pierres à l'édifice de l'étude des organisations internationales, à la compréhension de leurs mécanismes internes, qui oscillent en permanence entre l'autonomie et la contrainte nationale, et participer ainsi à une meilleure connaissance du phénomène interétatique.

* Doctorante en sciences politiques, allocataire-monitrice à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, membre du Centre de Recherches Internationales de la Sorbonne (CRIS) ; meryll.david@univ-paris1.fr.

¹ DREYFUS Françoise, *L'Invention de la bureaucratie, servir l'Etat en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis (XVIII^e-XX^e siècle)*, La Découverte & Syros, Paris, 2000, p.14.

² « Organisation hiérarchique au sein de laquelle chaque fonctionnaire est recruté en raison de son expertise attestée par un examen, n'obéit qu'aux devoirs objectifs de sa fonction, voit s'ouvrir une carrière professionnelle, est payé par des appointements fixes correspondant à son rang hiérarchique, l'administration bureaucratique se caractérise [selon Max Weber] par « sa précision, sa permanence, sa discipline, son rigorisme, la confiance qu'elle inspire, par conséquent par son caractère de prévisibilité pour le détenteur du pouvoir comme pour les intéressés », c'est-à-dire les fonctionnaires eux-mêmes. » in Dreyfus, *ibid.*, p. 12. La « bureaucratie » est un terme de nos jours entaché d'une connotation très fortement négative et est maintenant unanimement condamnée. Michel Crozier (in *Le Phénomène bureaucratique*, Editions du Seuil, Paris, 1963, 1971, p. 7) écrit que « la bureaucratie, au sens où le grand public l'entend (c'est-à-dire le climat de routine, de rigidité, de contrainte et d'irresponsabilité qui caractérise les organisations dont on se plaint) n'est pas du tout la préfiguration de l'avenir [...], mais constitue le legs paralysant d'un passé où prévalait une conception étroite et bornée des moyens de coopération entre les hommes », répondant ainsi à Weber qui affirmait lui que, « dans tous les domaines [...], le développement des formes « modernes » de regroupement s'identifie tout simplement au développement et à la progression constante de l'administration bureaucratique » (in WEBER Max, *Economie et société* (1920), trad. Franç., Plon, Paris, 1971, p. 298).

³ LAGROYE Jacques, FRANCOIS Bastien, SAWICKI Frédéric, *Sociologie politique*, Presses de Sciences Po et Dalloz, Paris, 2002 (4^e édition), p. 459.

⁴ Je fais allusion ici à la Banque mondiale et au FMI principalement. Ce dernier par exemple, bien qu'ayant un personnel plus nombreux que celui de l'UNESCO, est directement « gouverné par ses 184 Etats membres ». Il n'existe donc pas au FMI de *secrétariat*, de type *bureaucratique*, qui exprimerait l'intérêt de l'Organisation.

⁵ Conseil de l'Europe, *Rapport sur les conclusions du Colloque sur les rapports entre les administrations et leur personnel (fonctions publiques nationales et fonction publique internationale)*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1989, p. 8.

⁶ Voir par exemple, l'article de KUTUKDJIAN Georges, « L'Avenir de la fonction publique internationale », in *Opinion*, avril 1990-3.

⁷ Voir SCHWOB Jacques, *Les Organes intégrés de caractère bureaucratique dans les organisations internationales*, Bruxelles, Bruylant, 1987.

⁸ *Ibid.* p.331.

⁹ C'est-à-dire là où les « institutions [ont] prééminence sur les Etats, définition même de l'intégration », in SMOUTS Marie-Claude (dir.), *Les Nouvelles relations internationales*, Ed. Presses de sciences Po, Paris, 1999, p.143.

¹⁰ Expression empruntée à Schwob.

¹¹ Ce débat « originel » sur l'orientation structurelle de l'UNESCO reste présent dans la conscience collective des fonctionnaires aujourd'hui encore, comme j'ai pu le constater lors d'entretiens. L'un des fonctionnaires interrogés notamment m'a raconté avec passion et amertume cet épisode de l'UNESCO. D'autres l'ont évoqué de manière moins émotive, mais sans que j'aborde moi-même le sujet cependant.

¹² Groupe Miollis, *L'UNESCO face au XXI^e siècle*, Groupe Miollis, Paris, 1995, p.48.

¹³ C'est nous qui soulignons.

¹⁴ ARCHIBALD Gail, *Les Etats-Unis et l'UNESCO, 1944-1963*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1993, pp. 164 et 169. L'auteur retrace et explicite de manière précise, informée et convaincante les relations entre les Etats-Unis et l'UNESCO durant les vingt premières années de l'Organisation.

¹⁵ Pour continuer sur le cas du Conseil exécutif, cet organe subira un dernier changement en 1991 qui consistera à ce que la représentation au Conseil ne soit plus *nominale* ; le Conseil exécutif est maintenant composée de 58 *Etats membres* élus par la Conférence générale. Deux ans avant pourtant, Jean-Pierre Colin appelait de ses vœux à un retour « au système originel » qui permettrait selon lui, « une politique plus audacieuse ». Voir p. 34, in COLIN Jean-Pierre, « L'avenir indécis du système des Nations Unies, l'exemple de l'UNESCO », *Revue belge de Droit international*, 21 (1), 1988, pp.5-34.

¹⁶ Schwob, *ibid.*, p.102.

¹⁷ Le démantèlement des activités opérationnelles durant les années quatre-vingt, qui a été plutôt mal vécu par les acteurs (voir à ce titre CHLEBOWSKA Krystyna, *Souvenirs d'une FPO*, Paris, AAFU, 2004, pp.25-39), ainsi que l'inversion des rôles en ce qui concerne la conception et l'initiative des projets qui fait qu'aujourd'hui, l'UNESCO est plus cantonnée à un rôle de simple « exécutant », l'« initiative » revenant de fait aux différents bailleurs de fonds principalement, aux premiers desquels on trouve la Banque mondiale, constituent un moment charnière de l'histoire de l'Organisation qu'il serait bon de creuser. Les relations entre l'UNESCO et la Banque mondiale, dont

- la montée en puissance, il faut le remarquer, correspond de manière concomitante avec l'affaiblissement de l'autorité intellectuelle de l'UNESCO, mériteraient également une étude approfondie.
- 18 Schwob, *ibid.*
- 19 *Rapport du Directeur général*, 20C/3, p. XI.
- 20 Schwob rappelle en effet que Maheu a « toujours insisté sur le rôle de la diplomatie et des contacts personnels pour le développement des activités de [l'] organisation [...] » (*ibid.*, p.106). Ce trait de caractère est confirmé également par les écrits des anciens fonctionnaires dont l'un rappelle dans un cahier spécial de *Lien (Portrait-souvenir par ses collaborateurs*, AAFU, 2000), que « René Maheu était particulièrement à l'aise avec ministres, délégués permanents, fonctionnaires ou représentants de l'intelligentsia internationale, dont il partageait très aisément les modes de pensée, ce qui d'ailleurs l'obligeait parfois à ne pas se montrer trop cartésien. » (contribution de Gérard Bolla, p.49)
- 21 Schwob, *ibid.*, p.105.
- 22 *Ibid.*, p.53. L'auteur précise qu'« il ne s'agit pas seulement de l'exclure de toutes les tâches politiques, mais également d'éviter que ses fonctions ne lui donnent une place trop importante dans la gestion des activités courantes de l'organisation ».
- 23 Schwob, *ibid.*, voir pp.99-100.
- 24 Engagement qui motiva entre autres la « refonte structurelle » du Secrétariat de 1975-1976. M'Bow écrivait en effet en 1974 que « le Secrétariat doit être rapidement réorganisé de telle manière que l'UNESCO puisse s'associer effectivement à [...] l'édification progressive du nouvel ordre économique international dont l'Assemblée générale extraordinaire des Nations Unies a défini les principes [...] », in *Rapport du Directeur général*, 19C/3, p. XXXVI.
- 25 Les raisons des retraits américain et britannique de l'UNESCO sont complexes et bien entendu diverses. L'autre raison invoquée était la « mauvaise gestion » du Directeur général. Sans nier cette dernière dont on pourrait discuter également, nous restons cependant persuadée que l'engagement de M'Bow en faveur du NOEI contribua de façon déterminante à cet événement. Beaucoup d'articles et d'ouvrages ont été écrits sur ce sujet ; les discussions au sein du Club histoire de l'AAFU, discussions qui ont duré de mai 2001 à septembre 2002, ont donné lieu à un papier non publié (« crise de l'UNESCO des années 80' »), d'une vingtaine de pages, fort intéressant car contradictoire dans son élaboration et référencé de manière très précise. Il fait intervenir notamment des témoignages des acteurs qui ont vécu ces événements.
- 26 C'est ce qu'explique Archibald.
- 27 Schwob rappelle par exemple que le premier Secrétaire général de l'OUA (Organisation de l'unité africaine), DialloTelli, fut désavoué par le Conseil des Ministres concernant l'interprétation d'une résolution qui avait pour objectif de rendre la coopération OUA-ONU plus étroite. En voulant signer un traité de coopération qui allait dans ce sens, Diallo Telli, qui souhaitait par ailleurs développer le rôle d'initiative et d'impulsion, s'inspirant en cela de l'action de Dag Hammarskjöld aux Nations Unies, interpréta son mandat de « secrétaire général administratif » de façon trop large selon les Etats membres de son organisation qui, après l'avoir désavoué, ne le reconduisirent pas dans ses fonctions. Voir p.57.
- 28 Réponse du Directeur général lors de la 11^e session ordinaire de l'assemblée générale de l'AAFU, 9 décembre 2002. M. Matsuura précisait également que « les orientations qui président à la préparation du 32C/5 sont connues et partagées par les plus hauts responsables de l'Administration américaine que le Directeur général a rencontrés dernièrement. »
- 29 Grâce à un projet de publication de l'AAFU, toujours dans le cadre des soixante ans de l'UNESCO, j'ai eu l'occasion de lire tous les écrits qui avaient été publiés dans le bulletin de cette association, *Lien*, ainsi que les différents cahiers du Club histoire de cette même association (quantitativement, cela représente 92 pages de nécrologies, 151 pages de « souvenirs » et 4 « cahiers » allant de 98 à 222 pages). Les citations qui suivent sont tirées de ce matériau original et peu exploité par les chercheurs.
- 30 HOGGART Richard, *An Idea an dits Servants, UNESCO from within*, Chatto & Windus, London, 1978.
- 31 Expressions qui reviennent très régulièrement dans les nécrologies notamment. L'étude de ces dernières permet de dresser un « portrait-robot » du fonctionnaire international tel que valorisé par ses pairs.
- 32 Lagroye, François, Sawicki, *ibid.*, p.469.
- 33 Une différence fondamentale qui ne sera pas abordée ici est le fait que la plupart des fonctionnaires internationaux sont des expatriés contrairement aux fonctionnaires nationaux qui officient dans leur pays de nationalité. S'en suit un rapport bien spécifique à l'Organisation.
- 34 *Opinion*, mars 1989.
- 35 Cf. article 5 de l'Acte constitutif de l'UNESCO, articles 1.1 et 1.3 du Statut et Règlement du personnel.
- 36 Voir mon mémoire de DEA, *La Construction de l'identité des fonctionnaires internationaux. Le cas de l'UNESCO*, université Paris I, Panthéon-Sorbonne, sous la direction du professeur Michel Dobry, p.62 sq.
- 37 Extrait d'entretien, tiré de mon mémoire de DEA. Voir pp. 62-63 et 78.
- 38 Conseil de l'Europe, *ibid.*, pp. 11-12.
- 39 *Ibid.*, p. 4.
- 40 Etienne Brunswic, lors d'une séance du Club histoire, avait notamment proposé une typologie des différentes générations de fonctionnaires qu'avait connu l'UNESCO, cela en relation avec les changements de mission de l'Organisation. « Tout de suite après la guerre, la reconstruction et la venue à l'UNESCO de fonctionnaires désireux de panser les plaies et épris d'un idéal de paix : Prévost, Delavenay, et beaucoup d'autres, y compris les Directeurs généraux, Huxley, Bodet, Maheu. Ce sont les « humanistes ». Puis, avec le soutien aux pays nouvellement indépendants et l'alphabétisation, viennent les « missionnaires » : Adishesia, M'Bow et toute la génération Chiappano. Enfin, les « gestionnaires », la période en cours se caractérisant par beaucoup moins

- d'innovations et davantage de problèmes normatifs et de gestion : ce sont Matsuura et la nouvelle génération dont le rôle est surtout d'administrer des projets conçus par d'autres, nationaux le plus souvent et agences. » Cette typologie très intéressante, mériterait approfondissement et discussions.
- 41 Pour certains entretiens, ce terme de « désenchantement » est beaucoup trop *faible* pour qualifier les sentiments des fonctionnaires interrogés. Certains, dont la position à l'UNESCO les place particulièrement bien pour connaître les questions qui touchent au personnel, ce qui donne d'autant plus de poids à leurs propos, n'ont pas hésité à me faire part de leur totale désillusion quant à l'utilité même de l'existence de l'UNESCO et du système des Nations Unies en général, et ceci en employant des expressions très « abruptes », telles que « ça ne sert à rien [...] », ou encore, « tout ça c'est des conneries [...] ». Ces entretiens, malgré leur caractère un peu déstabilisant aux premiers abords, sont particulièrement positifs pour l'étude de l'organisation, comme pour l'organisation elle-même. En effet ; les fonctionnaires ont trop souvent tendance à tenir un « discours soviétique », selon l'expression même d'un fonctionnaire interrogé, consistant à affirmer aux personnes de l'extérieur que « tout va bien » à l'UNESCO, se réfugiant ainsi derrière le fameux « devoir de réserve ». Pourtant, dès les années soixante-dix, Richard Hoggart rappelait dans sa préface, que « *all organisations need regular, frank and fair criticism* [...] » et que une des plus grandes faiblesses de l'UNESCO était justement « *over-defensiveness, unwillingness to listen to criticism* ». On peut se demander si trente ans plus tard la leçon a enfin été comprise.
- 42 L'impression de Bob Grauman, l'initiateur de ces réunions, était que « l'intérêt des jeunes se portait essentiellement sur leur possibilité de carrière ou de prolongation de contrat », ce qui se comprend étant donné la précarité professionnelle qui caractérise cette génération. Pascal Lamy, dans un récent entretien, expliquait justement pourquoi selon lui, « nos enfants évoluent dans un monde beaucoup plus dur que celui de notre génération » (in « Leçon de social-démocratie », *Le Monde* 2, 27 août 2005, p. 12). Bob Grauman en tout cas, même si ces « réunions étaient peu nombreuses et peu fréquentées », n'hésite pas à affirmer qu'un « autre essai dans l'avenir vaudrait la peine. » (correspondance août 2005)
- 43 *Lien*, n°73.
- 44 *Rapport du Directeur général*, 9C/3, p. 190.
- 45 Document 171 EX/6 partie I, annexe p.3.
- 46 *Ibid.*
- 47 Schwob, *ibid.*, p.339.
- 48 Groupe Miollis, *ibid.*, p.78.
- 49 HRM affirme en effet que « les CDI ont été *suspendus* simplement, et le DG peut un jour, s'il le souhaite, attribuer ce genre de contrat à nouveau ». Il est pourtant possible de lire dans le document 171 EX/6 partie I, annexe p.1, que « les contrats de durée indéterminée ont été supprimés en 1987 ».
- 50 Schwob, *ibid.*, p.11.
- 51 Ce chiffre a été calculé pour les années comprises entre 1979 et 1985 incluses, à partir des données qui se trouvent dans les *Rapports du Directeur général* des Conférences générales.
- 52 Voir notamment les articles de DUMITRESCU Sorin in *Lien*, n° 85 et 87. Une fonctionnaire m'a affirmé que ce serment avait été « aussi important que le mariage ! Quelle solennité ! Je n'étais pas peu fière ! Et quelles responsabilités ce jour-là ! ». Et on pourrait multiplier les citations de ce genre.
- 53 Preuve en est le récent échange qu'il y a eu à ce propos précisément sur la liste de discussion du STU en août 2005, dans lequel beaucoup de fonctionnaires faisaient part de leur déception quant à la suppression de cette cérémonie. Un fonctionnaire proposait même que « chaque cinq ou dix ans nous la refassions de nouveau [...] pour nous rappeler les valeurs d'éthique professionnelle et symboles qu'un fonctionnaire international à vis-à-vis de l'UNESCO et du système des Nations Unies. »
- 54 Ce château avait été donné en 1956 par les époux Aschberg (suédois) afin de « faciliter la réalisation des buts » de l'organisation. De 1961 à 1984, s'y déroulait la formation non seulement des nouveaux membres du personnel à proprement parler, toutes catégories confondues, mais également celle des consultants, des experts d'autres institutions spécialisées, des boursiers de l'UNESCO, des observateurs et des membres des délégations permanentes. Il fut vendu en 1992, en raison de l'impossibilité « de financer les coûts importants de remise en état et de gestion de la propriété. » (cf. 136 EX/28)
- 55 972 exactement. Ce chiffre est calculé pour les années 1970 à 1975 incluses, d'après les *Rapports du Directeur général* des Conférences générales de ces années-là. Y participaient non seulement les membres du personnel à proprement parler, toutes catégories confondues, mais également des consultants, des experts d'autres institutions spécialisées, des boursiers de l'UNESCO, des observateurs et des membres des délégations permanentes.
- 56 Car ayant les moyens financiers, ce qui se ressent également au niveau des salaires des fonctionnaires, qui étaient en 1995, à la Banque mondiale, 35% plus élevés qu'à l'UNESCO. Voir *Opinion*, 1995-3.
- 57 *Lien*, n°86, texte de Pierre Maes. Lire également dans le même bulletin les textes de Nino Chiappano in *Lien*, n°79, de B.O.D. n°89, ou encore de Pierre L. Cahen n°81, ou voir mon mémoire de DEA, p.74 sq.
- 58 Nous nous inspirons ici de la démarche de F. Dreyfus, *op. cit.*
- 59 Nous ne tenons pas compte ici des différentes appellations qu'a connues au cours du temps ce service, PER, HRM, *Bureau de la gestion des ressources humaines*, bien qu'il serait intéressant d'analyser cette évolution en elle-même.
- 60 Le STU n'hésite pas en effet à qualifier l'AIPU de « syndicat *jaune* » (entretiens juillet-août 2005). N'ayant reçu aucune réponse de la part des représentants de ce syndicat, il m'a été impossible de recueillir « leur » version des faits, notamment en ce qui concerne la question des salaires des GS, actuellement à l'étude, et vis-à-vis de laquelle l'AIPU a adopté des positions très critiquées et cela, pas seulement de la part du STU.
- 61 Depuis longtemps déjà les politistes ont démontré que « les citoyens participants, dans les régimes démocratiques pluralistes, sont une *très petite minorité* [...] », mettant ainsi à mal la « mythologie démocratique » qui consistait à

- croire en « l'existence d'un intérêt pour la politique universellement partagé par les citoyens universellement compétents pour se prononcer sur tous les enjeux » (in Lagroye, François, Sawicki, *ibid.*, pp. 336-337). La crise que connaît le syndicalisme depuis les vingt dernières années, se comprend par un raisonnement analogue ; les salariés, fonctionnaires ou du privé, qui se sont engagés dans l'action syndicale ou qui y voient simplement un intérêt, ont toujours été une minorité (lorsque la syndicalisation n'est pas obligatoire bien sûr), même si on enregistre une baisse constante des effectifs depuis quelques années ce qui explique l'utilisation actuelle de la notion de « crise ». Ce constat est bien sûr à nuancer selon les secteurs et les pays.
- 62 On se doute bien que les délégations américaine et azerbaïdjanaise par exemple n'ont pas la même influence pour ce qui est de la détermination des politiques du personnel...
- 63 L'ACPP est un organe paritaire qui se compose du Directeur du Bureau de la gestion des ressources humaines, qui en est le Président *ex officio*, de quatre membres désignés par le Directeur général (représentant notre premier acteur donc) ainsi que de quatre membres élus au suffrage universel direct (issus de notre deuxième acteur). Cf. article 8.2 du Statut du personnel et disposition 108.2 (a) du Règlement du personnel.
- 64 La CFPI a été créée par l'Assemblée générale des NU « pour assurer la réglementation et la coordination des conditions d'emploi dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies ». Elle se veut être un « organe technique » et est composée de 15 membres nommés à titre personnel, « personnalités réputées pour leur compétence [...] » (voir *25 ans au service du régime commun des Nations Unies, ibid.*, p.9). La CFPI a été et est toujours, souvent critiquée par les associations du personnel qui ont refusé à plusieurs reprises de ne plus participer à ses travaux. En 1988 par exemple, la FICSA expliquait qu'« au fil des années, la CFPI s'est mise à céder de plus en plus souvent à des considérations politiques, à essayer de plaire aux Etats, lesquels ne sont pas, dans leur ensemble, favorables au personnel [...] » (in *Opinion*, mars 1989-1, p.7).
- 65 Dans le rapport sur les normes de conduite de 1983, établi par le comité consultatif de la fonction publique internationale, il est question de ce qu'est un « fonctionnaire international *accompli* », ou encore du fait qu'il faille que « les fonctionnaires internationaux aient tous conscience du lien qui existe entre leur conduite et le succès des organisations auxquelles ils appartiennent et [...] que se développe un puissant esprit de corps entre les fonctionnaires jaloux du prestige des organisations qu'ils servent et soucieux de défendre ce prestige. » (p.5) On y définit également « les obligations mutuelles et les « règles du jeu » [...] » (p.3).
- 66 « Instance qui n'a pas de définition administrative » selon le STU, in document 171 EX/6 partie I Add. p.4.
- 67 Archibald explique ce sombre épisode aussi bien de l'histoire de l'UNESCO que de celle des Etats-Unis pp.179 sq.
- 68 Document 7C/DR/77, 18 novembre 1952.
- 69 Document 7C/ADM/44, 4 décembre 1952.
- 70 *Opinion*, 1995-3, p. 23.
- 71 Archibald, *ibid.*, p. 152.
- 72 Lagroye, François, Sawicki, *ibid.*, p. 475.
- 73 *Ibid.*, p. 469.
- 74 PELLET Alain, « A propos de l'affaire Dumitrescu à l'UNESCO. Note sur l'indépendance des fonctionnaires internationaux », *Journal de Droit International*, 1979, n°3, p. 579.
- 75 Voir le site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/mfi/>
- 76 BANDET Pierre, *Les Problèmes du retour des fonctionnaires internationaux*, La Documentation française, Paris, 1992, p. 90.
- 77 LANXADE Jacques, *Organiser la politique européenne et internationale de la France*, La Documentation française, Paris, 2002, p.122.
- 78 Bandet, *ibid.*, p. 34.
- 79 *Ibid.*, p. 11.
- 80 Lanxade, *ibid.*, p.118.
- 81 Le rôle des délégations permanentes semble être une question controversée. Pour certains, le fait que les délégations soient *logées* à l'UNESCO est une « anomalie » en soi, l'auteur affirmant que ce n'est pas le cas à New York ou Genève (voir l'article « *Why are Delegations housed at UNESCO ?* » in *Opinion* 1995-3). Cet avis est partagé notamment par Krystina Chlebowska (voir *Souvenirs d'un FPO*, AAFU, 2004, p. 22). D'autres à l'opposé affirment que « la présence des délégations permanentes est un facteur *positif* pour une meilleure relation entre l'Organisation et les Etats membres [même si] les délégués permanents exercent une certaine pression sur le Secrétariat [...] », ou encore que « [...] leur interférence auprès des fonctionnaires, ceci me semble normal », affirme un autre fonctionnaire ; « je les considère comme des amis » me dit une autre (correspondances et entretiens août 2005).
- 82 Le recrutement, la formation ainsi que l'évaluation de ces derniers sont des aspects fondamentaux à prendre en compte dans leur étude.
- 83 DEVIN Guillaume (dir.), *Faire la Paix*, Editions Pepper, Paris, 2005, p. 11. L'auteur rajoute que c'est probablement « la raison pour laquelle les études de cas sont plutôt rares et souvent menées par des auteurs qui entretiennent une relation de proximité avec les institutions étudiées, soit comme acteurs, soit comme collaborateurs occasionnels. »
- 84 Dans les années quatre-vingt-dix, il était question par exemple de lancer une grande campagne de relations publiques à l'attention du grand public afin de « rectifier l'image que les médias donnent, avec plus ou moins de malveillance, des fonctionnaires internationaux du système des Nations Unies. » Voir *Opinion*, 1989-1.
- 85 Voir le site de la FICSA : <http://www.ficsa.org/>. De manière intéressante, la FICSA souligne que la ville de Stockholm emploie plus de fonctionnaires que le système des Nations Unies dans son ensemble, mettant ainsi à mal la rhétorique qui consiste à dénoncer continuellement le nombre soi-disant trop élevé de fonctionnaires onusiens.
- 86 Voir leur site : <http://www.afi-suisse.org/>,

- ⁸⁷ Celle-ci ayant pour principaux buts de « sensibiliser l'opinion publique française aux objectifs de l'ONU » et de « faire connaître l'organisation ». <http://www.afnu.fr>
- ⁸⁸ Voir le site de la MFI : <http://www.diplomatie.gouv.fr/mfi/1253.html>
- ⁸⁹ JO Sénat du 02/06/1997, p. 1615.
- ⁹⁰ C'est le cas par exemple, du droit de *négoier* les conditions de travail, droit élémentaire de tout agent public consacré par la Convention n° 151 de l'Organisation Internationale du travail, revendiqué par les associations depuis les « origines », mais qui n'est pas toujours pas reconnu à l'heure actuelle aux fonctionnaires internationaux. Voir notamment le papier de la FICSA « *The Right to Negotiate Conditions of Service* ».
- ⁹¹ Lagroye, François, Sawicki, *ibid.*, p. 480.
- ⁹² Recommandation 1617 (2003)1 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, *Les Réformes de la fonction publique en Europe*, paragraphes 39 et 36 respectivement.
- ⁹³ Lagroye, François, Sawicki, *ibid.*, p. 484.
- ⁹⁴ *Ibid.*, p. 482.
- ⁹⁵ Mayor était réputé notamment pour « s'asseoir sur le Manuel administratif ». Par ailleurs, l'« équipe spéciale de haut niveau » chargée de « veiller à la bonne utilisation des ressources humaines » avaient comme principaux critères pour guider ses travaux : « faire en sorte que la structure des effectifs du Secrétariat soit plus efficace et plus efficace ; déclasser autant de postes vacants que possible ; garantir la mobilité du personnel en faveur des domaines prioritaires ; optimiser le recours aux compétences extérieures. » (document *Réformes 1988-1996, les politiques du personnel*) On pouvait lire également que « le DG et les organes directeurs de l'UNESCO ont élaboré une nouvelle politique du personnel centrée sur [...] le développement de compétences managériales », entre autres choses (document *Réformes 1996-1997, les politiques du personnel*). On retrouve la même rhétorique et les mêmes « objectifs » sous Mastuura. Les « compétences attendues des *gestionnaires* de niveau P-5 et au-dessus » sont des compétences *managériales* (elles sont détaillées dans la Circulaire Administrative No. 2205). On souhaite « une nette amélioration de la flexibilité et de la mobilité du personnel » afin que « l'UNESCO du futur [soit] plus efficace et rentable » (document 171 EX/6, partie I, p.30).
- ⁹⁶ Les successeurs de Ronald Reagan (Bill Clinton) et de Margaret Thatcher (John Major puis Tony Blair), même quand ils se réclament d'inspirations politiques opposées, n'ont en effet pas remis en cause fondamentalement le processus engagé.
- ⁹⁷ « Le raisonnement par analogie [...] est voué à jouer un rôle spécifique dans la science sociologique qui a pour spécificité de ne pouvoir constituer son objet que par la démarche comparative. » in BOURDIEU Pierre, CHAMBOREDON Jean-Claude, PASSERON Jean-Claude, *Le Métier de sociologue*, Paris, Mouton, 1968, p.78.
- ⁹⁸ Ces organisations « estimant que leurs personnels, recrutés essentiellement dans les secteurs bancaire et financier, devraient être soumis à des conditions d'emploi différentes » des autres institutions spécialisées des Nations Unies. Voir p.7 du document de la CFPI, *25 ans au service du régime commun des Nations Unies*, <http://icsc.un.org/>
- ⁹⁹ Un exemple très significatif illustrant cette « complexité » est le nombre des personnes effectivement employées par l'UNESCO, ainsi que les contrats auxquelles ces dernières sont soumises. Cette question, en apparence « simple », se révèle en fait des plus complexes ; quant à retracer *l'évolution des effectifs* à l'UNESCO, c'est tout simplement « mission impossible », selon l'aveu d'un ancien haut fonctionnaire de HRM. Si l'on prend par exemple les rapports du Directeur général de chaque Conférence générale, dans lequel il y a toujours un chapitre ou une annexe consacré aux questions du personnel, on peut trouver quelques chiffres effectivement, notamment sur le nombre de professionnels et de services généraux qui est toujours mentionné, de même que le nombre de *postes*, ce qui ne veut pas dire le nombre d'*effectifs*, une part importante des postes étant le plus souvent vacants, et encore, pendant plus de dix ans (de 1957 à 1968), on constate un « trou » concernant ces données. Les problèmes sont que, d'une part, les données ne sont pas les mêmes suivant les périodes, et que d'autre part, il faut procéder à une définition claire de ce qu'on recherche. Est-ce le nombre des *membres du personnel*, professionnels et GS, ou le nombre de personnes *effectivement* employées par l'UNESCO, c'est-à-dire les consultants, les surnuméraires, etc. ? Ce dernier chiffre est disponible seulement pour les années 1968 à 1975 incluses. Après, et c'est toujours vrai de nos jours, mystère. Si certains contrats de consultants notamment, « passent à travers les mailles » de HRM, toujours selon la même personne, on peut imaginer que, tout de même, ce service est en possession de *tous* ces différents chiffres. Reste à savoir pourquoi ces derniers sont si « confidentiels ».
- ¹⁰⁰ La fonction publique internationale est en effet la « chasse gardée » des *juristes* et peu de politistes ou de sociologues osent encore s'y aventurer.

Atelier 3 : Sur le terrain

Souvenirs et réflexions d'un « expert » de l'UNESCO

Nino Chiappano *

Ayant, depuis 1961, travaillé douze ans comme « expert » en Afrique, treize ans comme fonctionnaire au Siège, et après la retraite une dizaine d'années comme consultant, j'ai l'avantage de pouvoir parler du terrain à la fois avec la participation d'un acteur et la distanciation d'un observateur.

Je me suis trouvé sur le terrain à une époque où les projets étaient souvent des entreprises imposantes : installés dans des institutions autonomes ou créées « ad hoc », ils s'étalaient sur une longue durée (pas moins de 5 ans), disposaient d'équipes d'experts très nombreuses (normalement, pas moins de 5 à 10 experts) et étaient dotés de budgets conséquents. Car le tournant des années 60 — l'ère des indépendances — avait déclenché une puissante dynamique d'opérations sur le terrain : le fameux « saut » quantitatif, et donc qualitatif, auquel l'Organisation était sans doute peu préparée, et qui s'est traduit par un recrutement massif d'experts, novices et parfois improvisés, et dont le nombre global çà et là par le monde a failli par moments dépasser les effectifs en service au Secrétariat.

Ensuite, j'ai servi le Secrétariat à une époque où les activités opérationnelles et les activités dites de « substance » relevaient des mêmes unités administratives, pour le but plus ou moins déclaré (même si rarement atteint) d'éclairer l'action par la doctrine, et de nourrir celles-ci par le retour d'information et l'analyse des résultats.

Enfin, j'ai assisté à la mutation progressive des objectifs et des modalités de l'activité opérationnelle de l'UNESCO, un mouvement amorcé dès la première grande crise (pétrolière et financière) des années 1973-1975, et accéléré par la suite sous l'action conjointe d'une plus grande autonomie acquise par les Etats receveurs, d'une plus pressante influence exercée par les instances de financement, et des sensibles changements d'approche et de capacité opératoire survenus dans notre Organisation.

Comme effet de cette évolution, la figure de l'expert de carrière, attaché pour de longues périodes à des projets institutionnalisés, a pratiquement disparu. Pour céder la place à des conseillers itinérants, qui interviennent pour des actions ponctuelles concentrées dans le temps, et œuvrent de plus en plus dans le cadre de réseaux de coopération régionaux.

Ce contexte constitue la toile de fond de mes propos et de mes interrogations.

I. COMMENT JE SUIS DEVENU « EXPERT »

J'ai été contacté par l'UNESCO en 1961, sans l'avoir jamais sollicité, et encore moins espéré, car je regardais l'UNESCO comme une institution d'élite, une sorte de « Société des esprits », à laquelle seules les sommités mondiales pouvaient aspirer. A mon insu un ami, Robert Hennion, a suggéré mon nom pour le Congo ex-belge. Malgré la situation de prestige et confortablement rémunérée que j'avais à Milan, et en dépit des guerres civiles et des troubles ethniques qui

ensanglantaient ce pays, j'ai accepté l'offre pour des raisons personnelles et familiales complexes. Néanmoins, plus sensible à mes limites qu'à mes compétences, je pensais que cette nomination, si elle était une chance à saisir, était surtout une dignité à mériter. C'est pour cette raison que le mot d'expert, chaque fois qu'il s'applique à ma personne, me fait sourire et je le mets entre guillemets,

Une initiation manquée

J'ai raconté dans un article pour LIEN (n°79) la stupeur incrédule que j'ai éprouvée lorsqu'on m'a proposé un poste d'expert au Congo ; comment j'ai essayé de me préparer à cette mission et comment je me suis envolé sans avoir reçu le moindre « briefing » à Paris. Personne, ni avant ni après, n'a vérifié mes titres et diplômes, ni mon *curriculum vitae*, ni mes connaissances linguistiques, ni mon aptitude à la tâche, et encore moins ma santé mentale.

Voici donc que je me retrouve « expert » fraîchement adoubé, ébahi et grisé, m'apprêtant à partir vers un monde inconnu, pour remplir des tâches sommairement définies, et ayant comme seule boussole le petit bagage de mes connaissances, de mes expériences ... et de mes préjugés, car personne ne m'a révélé l'esprit de la mission, ou l'éthique de la fonction. Personne, à Paris ou à Léopoldville, n'a songé à me donner ne fût-ce que la Charte, dont j'ai pris connaissance, par ma propre initiative, bien plus tard.

Pour le reste - le Congo et l'état de son éducation - j'ai essayé de combler ces lacunes par mes propres moyens, en organisant mes lectures comme je pouvais. En tout état de cause, j'avais compris que la préparation à mes nouvelles fonctions dépendait uniquement de moi.

Les motivations

J'ai évoqué des « raisons personnelles et familiales complexes » : je ne cacherai pas qu'il s'agissait des tensions qui existaient entre ma mère et mon épouse de l'époque, que j'espérais aplanir en mettant entre elles de l'espace. Par ailleurs, ayant derrière moi de nombreuses années de travail éducatif, j'aspirais à élargir mon expérience dans un contexte radicalement nouveau. Enfin, je pêcherais par omission si je taisais l'attrait de la rémunération, ainsi que la fierté de porter une étiquette internationale.

Conscient de mes motivations, j'étais curieux de découvrir celles des autres. Le recensement est facile : à côté des plus banales - gagner un bon salaire, jouir d'un statut social inespéré - j'énumérerai en vrac : exotisme, esprit d'aventure, désir d'évasion, fuite de ses problèmes personnels, intention de racheter les méfaits de la colonisation, velléité d'exporter Mai '68, rêve de faire une révolution impossible dans son propre pays ...

Une recherche sur ce sujet, peu exploré que je sache, permettrait de vérifier le bien fondé des motivations déclarées à l'aune des comportements réels. D'après mes observations ultérieures, le « moment de vérité » se présente lorsque, les surprises du dépaysement estompées, l'expert se trouve confronté aux petites ou grandes misères de la vie quotidienne, comme aux petits ou grands déboires du travail, et peut vérifier dans quelle mesure la réalité correspond à ses attentes et il est prêt à l'accepter.

II. VERS LE TERRAIN. ATERRISSAGE. LE CHOC ANTHROPOLOGIQUE

Quelles représentations du terrain ?

Terrain : mot inquiétant et mystérieux, qui évoquait l'inconnu, l'aventure, le danger. « Hic sunt leones » avait averti l'antique cartographe. Et c'est « Au cœur des ténèbres » qu'avait abouti le voyage infernal de Conrad. Fantasmagories héritées de l'enfance et nourries de lectures : sombres légendes, que la généreuse bravoure des Stanley et des Livingstone ne suffisait pas à éclaircir. Et puis, pour le littéraire qui savait savourer les mots, et avec Rimbaud jusqu'aux couleurs des

voyelles, la sournoise menace des tonalités sombres : ténèbres, Continent noir, nègres... et dans leur sillage l'irruption des stéréotypes, avec leurs relents de mépris, de rejet, disons le mot, de racisme.

Pourquoi ces divagations, à premières vue oiseuses, sinon de mauvaise littérature ? Parce que le mot « terrain » faisait jaillir des profondeurs, par traîtrise, tout un magma d'images et d'affects primaires, était générateur – ou plutôt révélateur - d'attitudes inavouées ou ignorées, qui allaient pourtant influencer notre perception de la réalité et notre manière d'établir des rapports avec ce monde et ceux qui le peuplaient. N'est-ce pas un sujet à étudier, les zones d'ombre de l'être humain, confronté avec l'inconnu de la découverte et les imprévus de l'action ?

Premières sensations

L'expert n'est pas que pur intellect, il possède aussi un corps. Qui a enregistré les « marqueurs » des premiers jours, les a gravés dans la mémoire.

- Sensations visuelles : la démarche chaloupée, ondoyante, presque désarticulée, des gens ; l'élégance du port des femmes, souveraines comme des mannequins, en dépit – ou à la faveur - des poids énormes qu'elles portent sur leur tête. Les grands yeux des enfants, et leur sourire lumineux et confiant.
- Sensations auditives : les éclats de rires, les petits cris en fausset, les claquements des mains, lors des rencontres dans la rue ou dans les buvettes pleines de monde.
- Sensations olfactives : une odeur diffuse de choses brûlées, rances et humides, d'ordures incinérées ; repoussante, mais aussi enivrante. Sensations qui reviennent avec la même intensité, la même violence, chaque fois que je remets les pieds sur le sol d'Afrique. Cette odeur d'Afrique, ma « madeleine » proustienne.

La découverte de l'altérité

Prise de conscience de soi face à l'autre : L'effet de miroir

C'est en me comparant aux autres, en découvrant leur diversité, que je prends la mesure de moi-même, c'est bien connu, je n'en ferai pas une dissertation. Ce dont j'étais moins conscient, à vrai dire pas du tout, en débarquant en Afrique, était que cela déclencherait une plongée dans les profondeurs.

Amère surprise, si on est honnête avec soi-même, de découvrir l'étendue et la puissance des stéréotypes. Je m'aperçois que ma perception des personnes et des choses est passée à travers le filtre de mes préjugés, qui superposent leurs couleurs à la réalité qui m'entoure, qui m'enveloppe. Ethnocentrisme. Racisme inconscient. Long, laborieux, sera le chemin du dépassement, la progression du refus au respect. Y aideront l'effort de comprendre, l'autocritique, une plus intime fréquentation des êtres, et dans des rencontres privilégiées, l'amitié, et l'amour.

Mais toujours, l'inquiétante question sur la hiérarchie des cultures : d'accord, les cultures ont toutes la même « dignité », mais ont-elles, toutes, la même « valeur » ?

Psychologie du post-colonisateur

Le sanglot de l'homme blanc : c'est, si j'ai bonne mémoire, le titre d'une cinglante satire de P. Bruckner d'il y a quelque vingt ans, pour dénoncer le sentiment de culpabilité de toute une génération (la mienne !) anxieuse de se faire pardonner les méfaits de la colonisation.

C'était un obscur mélange de remord, de complaisance et de condescendance, qui s'est souvent traduit par une bienveillance ambiguë, une forme de paternalisme déguisé en laxisme envers certaines façons de faire des Africains qui dans d'autres circonstances auraient été jugées contestables, mais étaient acceptées sous prétexte qu'elles étaient la conséquence de l'aliénation coloniale. « *Ce n'est pas de leur faute* » était le commentaire obligé.

Il aura fallu des décennies de désenchantement, comme, du côté des anciens colonisés, le courage de reconnaître leur responsabilité dans ce que Henri Lopes a appelé le « nazisme tropical », pour qu'un salutaire recul soit pris envers cette controversée page de l'histoire.

Les décalages culturels

C'était principalement dans la fréquentation quotidienne avec nos interlocuteurs, et en ce qui me concerne, avec aussi les étudiants (de l'Institut pédagogique nationale à Kinshasa, de l'École normale à Bouaké), que les stéréotypes se révélaient, et trouvaient une confirmation dans les différences de « fonctionnement » qui nous séparaient : « nous », les experts ; « eux », nos hôtes africains.

J'ai regroupé ces différences sous quatre catégories : la relation (i) au temps ; (ii) au principe de causalité ; (iii) à l'apprentissage ; (iv) à l'autorité. Inutile de dire qu'il s'agit d'une schématisation basée exclusivement sur mes observations de l'époque et qui, totalement dépourvue de fondement scientifique, n'a de sens que comme expression d'un aveu personnel.

La relation au temps

Contrastes entre, d'un côté, notre habitude à la ponctualité, à la mesure et à l'économie du temps, à l'anticipation, à la prévision, voire, pour les besoins du travail, à la planification ; et, de l'autre côté, les retards interminables, les rendez-vous manqués, les oublis, l'imprévoyance ...

C'est ainsi que j'ai pris conscience de notre obsession de mesurer le temps (les névrotiques coups d'œil à la montre), d'en apprécier la valeur. Résultat d'un conditionnement séculaire : les cloches des églises et des monastères qui ont scandé la journée au rythme de la liturgie, et puis les sirènes des usines, qui signalaient à l'ouvrier le commencement et la fin de la journée de travail, et puis, l'urgence de ne pas rater le train ou l'avion ...

Rien de tout cela dans « leur » monde. Mais quelle bévue, que de vouloir projeter sur « eux » nos schèmes mentaux et nos habitudes si péniblement acquises ! A preuve, les surréalistes « Conclusions et recommandations » formulées par d'éminents éducateurs belges²:

« Les écoles de brousse, enseignement populaire par excellence, doivent être surveillées de plus près et ramenées à des conditions normales de travail, grâce notamment à l'installation de pendules officielles que l'Etat devrait leur offrir solennellement, comme le symbole d'un rythme de travail plus régulier et d'une présence plus ponctuelle ».

La relation au principe de causalité

« Nous » : hypothèse et vérification expérimentale. « Eux » : coexistence de science et magie. Le problème du transfert des technologies³. Dans nos projets d'Écoles normales, l'absurdité d'introduire des instruments et des techniques (labos de langues, AV, micro-enseignement, etc) sans la « rationalité » qui les conditionne, les explique et les soutient. D'une manière générale, et à tous les niveaux de scolarité, difficultés rencontrées dans l'enseignement des disciplines scientifiques.

Je me souviens d'un étudiant en biologie, à l'IPN de Kinshasa, qui m'avait demandé un prêt et la permission de s'absenter pendant quinze jours. Tout en les lui accordant, j'ai demandé la raison. Réponse : il souffrait d'une forme d'éléphantiasis aux jambes (qu'il me montra), le médecin « blanc » n'avait pu rien faire, il ne lui restait plus que recourir au guérisseur de son village natal.

J'ai souvent pensé à la dissociation - entre médecine et magie blanche, entre modernité et tradition, entre science et croyance - dont était victime ce jeune homme intelligent, ouvert, et qui ensuite a fait une brillante carrière dans l'administration de son pays. (Me souvenant aussi, par ailleurs, que j'avais rencontré des cas semblables dans les campagnes de mon pays).

La relation à l'apprentissage

« Nous » : l'apprentissage comme découverte et élaboration personnelle du savoir ; « Eux » : l'apprentissage comme assimilation passive et impersonnelle d'un savoir constitué, intouchable, parce que hérité de la tradition, qui est sacrée.

Cette antithèse résume les innombrables observations de classes que j'ai effectuées sur le terrain, comme « expert », fonctionnaire et consultant. Sauf exceptions rarissimes, toutes les leçons se déroulaient sous le signe du psittacisme : le maître (ou la maîtresse) énonçant une phrase et ensuite, les bras levés comme un chef d'orchestre, invitant les enfants à la répéter en chœur.

Une preuve « a contrario », fournie par les élèves des classes télévisuelles du projet de Côte d'Ivoire, entraînés par la méthode active à s'exprimer spontanément et couramment, à prendre la parole, à poser des questions... Est-ce là une des causes qui ont amené à la suppression de cette expérience extraordinaire, sans aucun doute gênante tant pour les maîtres que pour les parents des élèves ?

La relation à l'autorité

Mais c'est peut-être dans le domaine des relations maître-élèves (et, par extension, directeur-maîtres, inspecteur-corps enseignant, et ainsi de suite de plus en plus haut dans l'échelle des hiérarchies, administratives ou sociales) que j'ai découvert le hiatus le plus profond entre « nous » et « eux ».

Un épisode illustrera mon propos mieux qu'une longue argumentation. Une séance de travail dans un projet dont j'étais le conseiller principal, portait sur le problème des sanctions corporelles – qui étaient normalement pratiquées par les maîtres, souvent à la demande expresse des familles. La séance a pris soudain une tonalité dramatique inattendue lorsque le directeur national – un homme, soit dit en passant, d'une rigueur morale et d'une probité intellectuelle rares – jusqu'alors à l'écoute, s'est levé à l'improviste, s'est placé au milieu de la salle et, presque en larmes, l'air de plaider coupable, a avoué qu'il avait lui aussi très souvent pratiqué les sanctions corporelles et manié la « chicote » - convaincu que c'était le seul moyen de former le caractère des enfants ... parce que c'était ainsi qu'on avait toujours fait chez eux.

On voit par là que le mode d'entendre et pratiquer la « discipline » peut être le révélateur le plus éloquent des valeurs profondes d'une société. La « discipline » ainsi conçue était la soumission passive au pouvoir (du père, du maître, ...); son contraire, l'autonomie, était aperçu comme contestation, et condamnée comme source potentielle de désordre social et plus tard d'opposition politique. La méthode active devenait une menace mortelle portée contre des modèles de comportement fondés sur l'autorité.

Qu'avions-nous compris ?

La découverte et la compréhension de ceux que j'ai appelés les « décalages culturels » ne se sont faites dans mon esprit que lentement, par insensibles couches successives, et sous le coup de réactions épisodiques, et à retardement. Elles étaient le fruit de maturations individuelles, isolées, et ne sont jamais devenues l'objet d'une réflexion collégiale. Mais pouvaient-elles l'être ? Etions-nous outillés pour les percevoir, les analyser, les comprendre, et finalement en tenir compte pour notre travail éducatif ? Aucun d'entre nous n'avait été initié aux arcanes de l' « anthropologie », sauf par quelques fortuites lectures personnelles.

Silence, également, du côté de la Maison Mère, le Secrétariat, le cerveau, dont les unités spécialisées auraient dû, sinon nous instruire, du moins nous « sensibiliser ». Et pourtant des documents étaient rangés dans les étagères, des livres gisaient dans les centres de documentation des secteurs, et encore plus dans la bibliothèque centrale. Mais personne ne les a signalés, en tout cas pas à moi. A Paris, Place Fontenoy, le mariage entre sciences humaines et sciences de l'éducation n'a jamais eu lieu.

Ce qui fait que nos projets se heurtaient à des résistances et des incompréhensions que nous ne pouvions même pas soupçonner. Ce n'est que maintenant, avec un recul trop tardif, que l'histoire de cette dissociation peut être racontée.

III. LES EXPERTS SUR LE TERRAIN

J'ai connu des experts qui ont vécu comme un traumatisme la confrontation avec la réalité du terrain, et honnêtement ont préféré rentrer à la maison aussitôt que possible ; d'autres, en revanche, ont vu dans cette expérience l'occasion inespérée d'un enrichissement intellectuel, voire moral et d'un élargissement des horizons personnels ; d'autres, enfin, se sont contentés de tirer de l'aventure le maximum d'avantages.

Vivre ensemble : Quelques problèmes humains

Experts à demeure

Ainsi que je l'ai évoqué dans le préambule, dès la fin des années '50 et pendant quelques décennies, de nombreux projets opérationnels s'étalaient sur une longue durée (pas moins de 5 ans) et disposaient d'équipes d'experts très nombreuses (normalement, pas moins de 5 à 10 experts).

La permanence des experts et la longueur de leur séjour présentaient naturellement des avantages et des inconvénients. La continuité permettait une meilleure connaissance de la société et de l'environnement, un dialogue de plus en plus approfondi avec les autorités et les collègues nationaux, le cumul des expériences et la capitalisation des résultats, la possibilité d'en mesurer l'impact et de réajuster éventuellement le tir et aussi, si les conditions s'y prêtaient, l'occasion de former des homologues. De l'autre côté, cette même continuité, après les nouveautés de la découverte et une fois les premiers enthousiasmes tombés, pouvait engendrer la répétition, la routine, la pesanteur et finir par s'enliser dans la lassitude, surtout si les contrariétés l'emportaient sur les réussites.

Problèmes socio-affectifs

Parachutés dans des endroits souvent éloignés des grands centres urbains, les experts et leurs familles ont connu les pressions psychologiques et sociales propres aux regroupements minuscules, soumis aux contraintes d'un voisinage forcé. Cela pouvait donner naissance à des belles amitiés,

ou à la solidarité des « pionniers » ; cela pouvait aussi aggraver le sens de l'isolement, et dégénérer en névrose obsidionale.

J'ai vu des ménages se briser et se recomposer, des amours naître et mourir, des existences se remettre en question radicalement. Vie personnelle et vie professionnelle fatalement interféraient et s'imbriquaient, avec toutes les conséquences bonnes ou mauvaises qu'il est facile d'imaginer.

Problèmes liés à la précarité

Tôt ou tard le contrat venait à son terme, et alors surgissait l'angoisse du lendemain. Car, sauf les cas minoritaires de spécialistes temporairement « prêtés » par leur institution, la plupart des experts avaient brûlé les vaisseaux et n'avaient plus de point d'ancrage dans leur pays.

Décider, avait été pour beaucoup un choix difficile, voire dramatique : partir un an ou deux pour vivre une expérience passagère, et vite retourner au berceau ? ; ou bien rompre les amarres et se lancer dans une carrière internationale, sans garantie de stabilité ni de continuité ?

Le dilemme était d'autant plus aigu lorsque l'expert avait une famille : laisser l'épouse et les enfants à la maison, au prix d'une séparation douloureuse et hasardeuse ; ou bien partir tous ensemble, au prix – au risque – de la morosité pour l'épouse, d'une scolarité discontinue et aléatoire pour les enfants ?

Et puis, à la fin du contrat, l'incertitude et l'attente : à supposer que l'Organisation veuille encore de moi, y a-t-il quelque part au monde un poste qui me convienne ? quel projet, quel pays, quelles conditions de vie ? quelle langue de travail ? me faudra-t-il me mettre à jour, me reconverter ?

Précarité de l'emploi. Nomadisme. A la limite, déracinement. Elle n'était pas toute en rose, la vie de l'expert sur le terrain.

Travailler ensemble : Quelques problèmes professionnels

Une « équipe » internationale est-elle possible ?

Lorsque, en 1961, j'ai lancé l'Institut pédagogique national (IPN) à Léopoldville (ensuite, Kinshasa), je me suis trouvé à la tête d'une équipe d'une quinzaine d'experts de l'UNESCO représentant une dizaine de nationalités différentes. Donc, autant de formations, de cultures, de mentalités, d'expériences professionnelles ... C'était, je crois, un cas limite, mais dans des mesures variables une telle hétérogénéité s'est retrouvée dans beaucoup d'autres projets. Je souligne d'emblée ce fait pour mettre en évidence la diversité des conditions de départ et faire apparaître, sans trop de détail, les difficultés que j'ai rencontrées pour créer une « équipe », c'est-à-dire persuader mes collègues à mettre en commun leurs expériences et à se concerter.

Il ne suffit pas de porter le badge d'expert « international » pour neutraliser les pesanteurs de son histoire personnelle. Chacun tend plus ou moins consciemment à reproduire ou adapter les modèles qui lui sont familiers, et dont le changement demanderait une remise en question de soi, et un effort sincère de construction collective, qui sont rarement réalisables.

Obstacles au perfectionnement. L'isolement

Les difficultés de communication – très grandes à l'époque - l'éloignement des ressources intellectuelles et d'information, les contacts rares et essentiellement administratifs avec le siège,

tout cela ne pouvait que renforcer le sentiment d'isolement. Des échos lointains nous parvenaient de temps en temps, concernant des innovations révolutionnaires, des expérimentations excitantes, mais cela ne faisait qu'accroître le sentiment d'être abandonnés. Et puis la fatigue, le surmenage, le peu de disponibilité, les temps morts pour pallier les difficultés matérielles, toutes ces entraves faisaient obstacle à la réflexion et au perfectionnement personnel.

Mais la médaille avait aussi un revers moins sombre. L'isolement pouvait aussi être un facteur positif, stimuler, renforcer notre esprit d'initiative. Dans les sursauts de volontarisme, le terrain devenait le lieu où il fallait agir, traduire en action des idées, des projets, en s'adaptant aux circonstances, aux gens, aux imprévus, aux problèmes inédits devant souvent décider seul, sans instructions. En improvisant. En inventant.

Le rôle des consultants

Et puis, il serait injuste d'oublier le rôle que, pour le soutien professionnel des experts sur le terrain, ont pu jouer les consultants. Dans des conditions normales, c'est-à-dire, pour des projets qui ne présentaient pas une grande originalité d'innovation, des consultants passaient de temps en temps rendre visite : assez pour briser l'isolement et faire circuler des informations utiles, pas assez pour assurer une réelle mise à jour.

Plus privilégié le cas de quelques projets engagés dans des expérimentations audacieuses – comme le célèbre Projet d'éducation télévisuelle de Côte d'Ivoire, auquel j'ai eu le privilège de participer, et dont un aspect original était représenté par le nombre et la fréquence des experts et consultants de très haut niveau qui venaient à un rythme soutenu nous soutenir avec leurs avis éclairés. Mais il s'est agi d'une formule d'exception, impossible à généraliser.

Perfectionnement et mise à jour

De tout cela je me suis souvenu, une fois appelé au siège de Paris, où j'avais quelques responsabilités dans le domaine de la formation des enseignants. En reprenant une formule inaugurée par le Secrétariat en 1964 et dont j'avais été moi-même en partie le bénéficiaire⁴, j'ai pu organiser tous les deux ans des séminaires, à l'intention justement des experts des projets de formation de maîtres, mes anciens collègues du terrain, mes semblables.

A cette occasion, les participants faisaient le tour des questions communes d'organisation et gestion, et abordaient ensuite chaque fois un thème spécialisé, ainsi que le montre le tableau récapitulatif en bas de page⁵ Les projets de formation devenaient ainsi eux-mêmes un forum de perfectionnement et de mise à jour pour leurs propres formateurs, et l'UNESCO pouvait témoigner par les actes de sa fidélité aux principes d'éducation permanente dont elle s'était faite elle-même le héraut.

IV. L'ACTION SUR LE TERRAIN : QUELS ESPRITS ? QUELLES FINALITES ?

Les experts ne vivaient pas en apesanteur, aux marges de l'histoire, bien au contraire, il était inévitable qu'ils fussent impliqués dans les convulsions de leur temps. Malgré les finalités délibérément techniques et intentionnellement neutres de leurs projets, ils ne pouvaient pas éviter de s'interroger sur le sens et sur les conséquences de leur intervention, ils ne pouvaient pas éviter, non plus, de prendre parti dans leur for intérieur. Je me dois de replacer mon témoignage personnel dans le cadre général de l'époque dans laquelle le sort m'avait appelé à œuvrer.

Le contexte historique

Dans les tourbillons de la guerre froide

La division du monde en deux camps, aux moments les plus aigus de la guerre froide, ne pouvait pas ne pas se faire sentir sur le terrain, puisque la plupart des projets opérationnels se trouvaient dans les continents les plus sensibles - Asie, Afrique, et à sa manière Amérique latine – où les deux grandes puissances hégémoniques s'affrontaient par « alliés » interposés.

Très schématiquement, la division idéologique du monde se reflétait dans la vie des projets à plusieurs niveaux et par divers symptômes : le style des relations entre les autorités nationales et le personnel international ; la teneur des documents du projet ; les pays de provenance (les critères de sélection) des experts comme des équipements ; la préférence accordée à certaines démarches dans la planification des activités ; la nature de la documentation mise à la disposition des projets ; le choix de telle plutôt que telle autre matière d'enseignement , etc.

A mon niveau, ces influences pouvaient passer inaperçues dans les pays sous influence occidentale, où les décisions fondamentales étaient prises dans la discrétion feutrée des négociations entre les responsables nationaux et les bailleurs de fonds. Par contre, elles étaient plus visibles, et même voyantes, dans les pays qui militaient dans le camp soviétique, où l'affichage de l'idéologie officielle était l'un des instruments qui visaient à façonner « l'homme nouveau ».

Mes missions sur le terrain m'ont permis d'observer les manifestations de cette conflictualité dans un certain nombre de pays d'Afrique de « frontière », comme l'Angola et le Mozambique. Je garde en mémoire un certain nombre d'anecdotes qui pourraient illustrer l'air du temps. Toutefois, ces récits resteraient à la surface, n'iraient pas à la racine d'intrigues particulièrement occultes. C'est plutôt sur la manière dont le jeu des influences s'est déroulé dans les coulisses de l'Organisation et s'est ensuite reflété dans les activités du terrain, que les historiens devraient conduire leurs investigations.

Décolonisation. Les réformes de l'éducation

Thèse et hypothèse⁶

Il était naturel que, dans les pays de nouvelle indépendance, l'éducation fût considérée comme l'instrument privilégié et prioritaire de la « décolonisation mentale » et de l'édification de la conscience nationale ; instrument d'autant plus indispensable qu'il avait aussi pour mission de former les cadres techniques et administratifs dont ces pays étaient cruellement démunis.

Cependant, les desseins rénovateurs - sincères ou simplement affichés - des premiers responsables politiques se sont heurtés à de sérieux obstacles : obstacles endogènes, dus aussi bien au conservatisme de la population qu'à l'opportunisme des nouvelles classes dirigeantes ; obstacles exogènes, dus à la brutalité des rapports de forces internationaux et aux contraintes de la politique, de l'économie et de la finance.

Les nouveaux Etats ont été ainsi tiraillés entre un idéal (une velléité ?) d'éducation fondé sur une identité retrouvée, mais risquant de conduire à l'isolement et à la régression, et la nécessité de composer avec les modèles hérités de l'ancienne puissance coloniale, afin d'ouvrir le pays à la modernité (formation de cadres, passerelles avec l'enseignement supérieur et la recherche, etc.) et de bénéficier de l'indispensable aide internationale

D'où, l'inévitable compromis entre rêve et réalité, qui, sauf exception, s'est exprimé par un discours politique au double langage : d'un côté, à usage interne, la rhétorique de l'identité et

l'adoption de « réformes » de façade, de nature démagogique ; de l'autre, l'acquiescement aux conditions « suggérées » par l'ancienne puissance coloniale ou carrément dictées par les bailleurs de fonds.

Résultat : une politique instaurant des systèmes éducatifs dichotomiques, à deux vitesses et sur deux registres : une école élitiste pour les enfants de la « nomenklatura », une éducation au rabais pour des masses marginalisées. La preuve la plus éclatante de cette bivalence se trouve dans le triste sort de « l'éducation pour tous », principe proclamé solennellement au début des années '60 (l'historique conférence d'Adis Abeba) et répété avec lassante monotonie de décennie en décennie, sans que le problème ne soit nullement résolu ou seulement atténué – sauf quelques cas exceptionnels.

Néo-colonialisme involontaire ? Complicité par inadvertance ?

Autocritique

Le tableau que je viens d'esquisser ne prétend nullement à l'objectivité historique, il n'est qu'une figuration différente de mon témoignage personnel.

Tant d'années après avoir quitté le service, je reste avec l'amère sensation d'avoir participé en toute innocence et bonne foi à un jeu dont je connaissais et appliquais consciencieusement les mécanismes et les règles de fonctionnement, mais dont les finalités ultimes m'échappaient. Hors métaphore, il se peut que j'aie été capable de préparer ou d'exécuter des projets techniquement irréprochables, mais je crains qu'ils ne se soient inscrits dans une perspective de développement à laquelle je n'aurais jamais souscrit à titre personnel.

Le fait dont j'ai pris conscience lucidement, bien que trop tardivement, a été la duplicité des politiques éducatives de certains pays, et le caractère fallacieux du discours officiel qui les énonçait ; le « révélateur » étant le traitement réservé en réalité, par-delà les belles phrases, à des matières puissamment symboliques - et intrinsèquement révolutionnaires - comme l'alphabétisation, les langues nationales et le travail manuel. Les défis proclamés étaient manifestement impossibles à tenir, bien qu'on persévérât à les resservir, parce que leur réalisation aurait bouleversé les structures de pouvoir et de privilège établies.

Mais j'ai continué à croire qu'au moins dans mon domaine spécifique – la formation des maîtres - nos efforts étaient justifiés et avaient un sens. J'étais obnubilé par le caractère prétendument exemplaire de nos projets – ces projets-pilotes qui étaient censés être à l'avant-garde du renouveau du système tout entier – sans comprendre qu'ils ne seraient jamais parvenus à leur fin. Car l'exceptionnel déploiement de moyens (financiers, matériels, humains) dont ils disposaient n'aurait jamais pu s'étendre à la totalité du système.

Quelques questions sur l'UNESCO

Mais si nous étions trop près de l'objet pour en voir les contradictions, ou les impasses ; la Maison Mère n'avait-elle pas assez de recul, assez de perspicacité, assez de sagesse pour nous alerter, nous corriger, ou nous arrêter ? N'était-ce pas l'UNESCO qui, dès la fin des années '50, avait introduit, imposé et finalement fait triompher le principe de la planification en éducation ?

C'est ici que je me pose des questions auxquelles je ne trouve pas de réponse, parce qu'elles dépassent mes connaissances et mon entendement. Je me dis que l'UNESCO à un moment donné a perdu la maîtrise intellectuelle de l'aide au développement dans les domaines de sa compétence, et s'est cantonnée dans la reproduction de formules d'intervention qui avaient eu un sens dans le tournant historique des indépendances, mais qui auraient dû être repensées au fur et à mesure que le monde évoluait.

Comment l'UNESCO a-t-elle pu devenir l'exécutant des « plans d'ajustement structurel » imposés par la Banque Mondiale ? En quoi notre assistance technique s'est-elle véritablement différenciée des coopérations bilatérales qui se voulaient ses concurrents ?

En tant d'années de service, je n'ai jamais eu l'occasion d'assister à une discussion, de lire un document, qui indiquerait ce que devrait être une coopération internationale conforme à la vision universaliste de notre charte ; ou qui définirait un type de développement humaniste à la réalisation duquel notre assistance technique entendrait contribuer.

Mais cela est dû sans aucun doute à l'insuffisance de mon information, et je ne doute pas que des réponses appropriées aient été données par les instances compétentes au moment opportun. Il appartiendra à la recherche historique de les faire ressortir au grand jour.

V. EN GUISE DE CONCLUSION : QUELQUES PISTES DE RECHERCHE

Mon récit ne présenterait aucun intérêt pour aucune catégorie de public, si, à partir de quelques propos somme toute assez ordinaires, il n'offrait en même temps l'occasion d'élargir le discours et de soulever des questions de portée plus générale.

Dès lors je me permets, en parcourant de nouveau mon texte, d'en dégager, dans l'ordre où ils se présentent, quelques thèmes de réflexion et de recherche qui pourraient être pris en considération par les historiens qui donneront une suite au Colloque. Les voici :

- Objectifs et modalités de l'information et de la formation initiale des experts (des consultants, des nouveaux fonctionnaires). Qu'est-ce un fonctionnaire « international » ? En quoi consiste la dimension internationale de son profil ?
- Etude des motivations du personnel international.
- Les représentations du « terrain » aux diverses époques :
 - d'origine socioculturelle (stéréotypes, préjugés, mythes, racontars ...)
 - d'origine littéraire (romans, reportages, documentaires...)
 - d'origine scientifique (histoire, géographie, ethnologie ...)
- Sur la base des programmes et des publications de l'UNESCO, analyser les convergences éventuelles entre recherches en éducation et recherches en sciences sociales, et leurs applications à l'action opérationnelle.
- Sociologie des experts sur le terrain aux diverses époques et dans différents contextes.
- Influence de la guerre froide sur la conception et la pratique de l'action opérationnelle de l'UNESCO.
- Les réformes de l'éducation dans les pays de nouvelle indépendance : l'écart entre discours et réalisation. Rôle joué par l'UNESCO.
- Théorie et pratique de la coopération internationale et de l'assistance technique dans les programmes et dans l'action de l'UNESCO.
- Différences entre la coopération multilatérale et les coopérations bilatérales. Analyse comparative de la doctrine et de la pratique.

- ² Mission pédagogique Coulon « La réforme de l'enseignement au Congo belge », déc. 1954
- ³ Encore de brûlante actualité après trente ans, le beau livre de Jean Ladrière, *Les enjeux de la rationalité : le défi de la science et de la technologie aux cultures*, Aubier/UNESCO, 1977 .
- ⁴ Abidjan, 1964, La formation scientifique ; Dar-es-Salam, 1966, La formation psycho-pédagogique ; Tunis, 1967, La formation linguistique ; Paris, 1969, Les technologies de l'éducation ; Paris, 1971, L'évaluation continue des projets, et d'autres sujets.
- ⁵ L'évaluation ; L'application des technologies éducatives ; *Competency based teacher education* ; La régulation pédagogique ; Éducation extrascolaire ; Éducation en matière de population ; Utilisation des langues nationales ; L'évaluation ; Le processus d'innovation, aspects politiques et systèmes de formation ; La formation des enseignants et l'approche globale de la rénovation des systèmes éducatifs ; Éducation et culture nationale: langues, techniques et technologie, éducation, production, travail, développement psychologique de l'enfant.
- ⁶ C'est par cette subtile distinction que l'Église catholique justifiait le clivage entre la profession de ses vérités « hors histoire », et le réalisme de ses compromissions avec « le siècle ».

Relations avec les nationaux

Mambou Aimée GNALI*

Introduction

J'ai connu l'UNESCO à l'époque florissante où, dans les années 60, elle lançait en Afrique la formule quasi miraculeuse de formation des professeurs de collège d'enseignement général (CEG) en trois ans, pour les titulaires du baccalauréat, ou pour les instituteurs ayant exercé au moins cinq ans.

En appui à ce programme, l'UNESCO offrait aux Africains licenciés qui se destinaient à l'enseignement, des bourses de perfectionnement, de préférence dans des pays autres que ceux où ils avaient obtenu leurs diplômes universitaires, afin de les familiariser avec d'autres systèmes éducatifs, sans qu'ils soient soumis à l'obligation de préparer un diplôme. Cette approche sans contrainte favorisait à la fois une meilleure observation et une plus grande ouverture d'esprit et aurait dû aider les anciens colonisés que nous étions à oser sortir du champ étroit de l'expérience métropolitaine qui constituait le plus souvent notre unique horizon.

Certifiée de lettres modernes et professeur de français au lycée Victor Augagneur de Pointe-Noire, au Congo, à partir d'octobre 1963, je pus bénéficier de cette bourse de juillet 1965 à septembre 1967.

Après ces deux années de bourse qui me conduisirent successivement aux Etats-Unis, en France et en Tanzanie, je fus tout naturellement affectée, en octobre 1967, à Brazzaville, à l'Ecole Normale Supérieure d'Afrique Centrale (ENSAC) qui, sous l'égide de l'UNESCO, formait depuis octobre 1959, les futurs professeurs de CEG du Congo, du Gabon, de la République Centrafricaine (RCA) et du Tchad, et à partir d'octobre 1964, les inspecteurs et conseillers pédagogiques de l'enseignement primaire de ces mêmes pays. C'est là que je côtoie pour la première fois des experts de l'UNESCO à demeure, sur le terrain. Une équipe de cinq internationaux comprenant : le conseiller technique principal (CTP), un Suisse, un professeur d'anglais, britannique, un professeur de sciences physiques, français, un professeur de sciences de l'éducation, français des Antilles, et un professeur de français, belge. Le reste du corps enseignant se compose de professeurs congolais, de professeurs de mathématiques et de sciences physiques de la coopération soviétique et de volontaires du service national (VSN) de la coopération française.

DU TERRAIN A L'UNESCO

Quatre années plus tard, en octobre 1971, je suis recrutée au siège de l'UNESCO à Paris, en qualité de spécialiste du programme, pour gérer des projets opérationnels mis en œuvre par l'Organisation en Afrique. De collègue nationale des experts sur le terrain, je deviens leur administrateur et superviseur, chargée de les recruter, de les suivre dans le pays hôte et de les évaluer. J'ai ainsi suivi des projets de formation des enseignants au Congo, en RCA et au Tchad, des projets de ruralisation de l'enseignement primaire au Cameroun (anglophone et francophone) et au Niger, un projet d'éducation des femmes en milieu rural au Burkina Faso, et contribué à initier un projet de réforme de l'enseignement primaire au Tchad, et un projet d'enseignement dans les langues nationales au Niger.

Transférée au Bureau Régional de l'UNESCO pour l'Education en Afrique (BREDA), à Dakar, d'août 1978 à mars 1992, en qualité d'administrateur des programmes d'éducation de base, chargée de la coopération avec les agences des Nations Unies et autres organisations intéressées

par l'éducation en Afrique, je suis moins concernée par la gestion des projets que par les politiques éducatives mises en œuvre en Afrique au sud du Sahara et leur impact. A ce titre, non seulement j'évalue et apprécie, sous un autre angle, le travail des experts sur le terrain, mais j'interviens moi-même pour conseiller et appuyer les nationaux des différents pays qui sollicitent l'intervention de l'UNESCO pour une formation, une consultation, le lancement d'un projet ou son évaluation.

J'ai pu ainsi, sur plus de vingt ans, expérimenter les différentes facettes de la coopération UNESCO : en nationale bénéficiaire de cette coopération et partenaire des experts internationaux dans son pays ; puis, par-delà le terrain, en spécialiste internationale chargée des experts sur le terrain, et enfin, en conseillère et appui des nationaux dans les pays africains, au titre de la coopération UNESCO. Aussi ai-je l'avantage de pouvoir parler des relations entre experts et nationaux que j'ai vécues de l'intérieur, à la fois comme acteur national et international, et avec la distance d'un observateur, mais d'un œil d'autant plus intéressé qu'en tant qu'Africaine, je me suis toujours sentie concernée par les résultats des stratégies éducatives proposées par les ministres africains et mises en œuvre avec le soutien des experts de l'UNESCO. Je n'ai donc pas été un observateur totalement neutre. Mais dans la mesure où la mission de l'UNESCO coïncidait avec la politique définie par les pays africains eux-mêmes, je n'ai jamais été confrontée à une situation entre experts et nationaux qui m'oblige à prendre parti en faveur des uns ou des autres. C'est dire que les relations des experts UNESCO avec les nationaux ont en général été bonnes et n'ont jamais remis en cause les engagements convenus dans le cadre de la coopération par les deux parties, même si ont pu naître parfois des divergences et des tiraillements inévitables entre partenaires forcément différents, y compris dans leurs rôles et leurs intérêts au sein d'un projet qui ne revêt pas la même signification pour les deux parties, même si elles visent le même objectif : assurer à tous une éducation de base pour permettre à chacun de contribuer au développement de son pays. Pour les nationaux, bénéficiaires du projet, il s'agit de leur pays. Pour les experts, il ne s'agit que d'un pays hôte auquel ils apportent un appui technique.

1. Les rôles sur le terrain

Plusieurs facteurs, souvent liés à cette diversité, influencent en effet les relations des experts avec les nationaux : la différence de statut entre les uns et les autres, leurs rôles respectifs dans le projet, mais surtout l'enjeu du projet et la direction conjointe du directeur national et du conseiller technique principal (CTP), lui-même influencé par la personnalité de l'un et de l'autre qui détermine en fin de compte le climat de travail au sein du projet.

Le décideur et le conseiller :

Les "projets UNESCO" sont décidés par les gouvernements des pays auxquels une assistance internationale est accordée pour mettre en œuvre un projet. Le gouvernement du pays bénéficiaire nomme à la tête du projet un directeur dit "national", par opposition au conseiller technique principal qui, lui, est le chef de l'équipe internationale des experts. Le directeur prend les décisions et tous travaillent sous son autorité au sein du projet. Mais les experts exercent leurs activités "sous son autorité et sous la supervision du CTP"⁽¹⁾ qui, comme son nom l'indique, apporte aussi son soutien technique au directeur et le guide dans les méandres des procédures internationales. C'est également lui qui rend compte du projet national aux instances internationales. Ce leadership conjoint ne fait-il pas du CTP le véritable gestionnaire de l'assistance internationale ? N'a-t-il pas de ce fait la haute main sur ce qui, souvent, constitue l'essentiel du projet : experts, équipements, bourses, finances ?

Le document du projet (prodoc) qui fonde le projet prévoit une contrepartie gouvernementale, au moins équivalente à l'apport international, en terrains, bâtiments, équipements, personnels et finances. Cette contrepartie est rarement disponible dans son intégralité, surtout au moment où démarre ou redémarre le projet, s'il est reconduit, et les pesanteurs des fonctions publiques nationales sont telles que le directeur ne dispose quasiment jamais d'un budget autonome. Il doit recourir au CTP pour les besoins immédiats du projet, et bien souvent, pour ses

propres déplacements, le véhicule du projet étant, en principe, réservé aux courses du projet. Dans une Afrique où le véhicule fait partie des attributs du pouvoir, cette situation n'est-elle pas de nature à saper l'autorité du directeur ? Les problèmes récurrents de véhicule au sein des projets sont en tout cas significatifs à cet égard. Les CTP ont toujours réussi à les surmonter à force de souplesse et de diplomatie. Ils n'en révèlent pas moins les frustrations dont souffre le CTP et le malaise qui en résulte pour l'ensemble de l'équipe.

La position du directeur n'est pas plus confortable en ce qui concerne les orientations du projet. A cette époque où les universitaires commencent à accéder aux postes de responsabilité, le directeur national est toujours jeune et souvent sans grande expérience, même s'il est bardé de diplômes. Bien qu'il ne soit pas aussi diplômé, comme c'est souvent le cas, le CTP, plus âgé peut se prévaloir d'une expérience confirmée dans le domaine du projet et jouit souvent de l'avantage d'avoir été associé à ses origines et dûment briefé. Il en a une plus grande maîtrise que le directeur, souvent nommé après coup, ou changé en cours de projet et ne partageant pas toutes les informations dont dispose le CTP, malgré les efforts de l'UNESCO pour mettre à la disposition des projets le maximum de documents et organiser des rencontres annuelles directeurs/CTP sur l'ensemble des activités opérationnelles de l'UNESCO dans le monde.

Dans une situation aussi déséquilibrée, que peut le directeur, s'il n'est pas un battant ? Est-il seulement assuré du soutien de ses supérieurs hiérarchiques ? La tentation n'est-elle pas grande pour le CTP de prendre le pouvoir et de décider de tout ?

Comme pour les problèmes de véhicule, l'équilibre au sein du projet dépend pour beaucoup de la personnalité du directeur et des talents de diplomate du CTP, mais aussi de la manière dont l'ensemble des experts s'acquitte de sa mission.

a) L'expert comme "diplomate" :

Tous les experts, quel que soit leur grade, jouissent de l'immunité diplomatique que leur garantit leur statut de fonctionnaire international, afin d'assurer leur sécurité et leur indépendance. A partir du grade P5, ils sont assimilés aux diplomates dont ils partagent les privilèges, et pour certains, tel le CTP, quelques-unes des fonctions, comme celle de représenter l'Organisation, non seulement dans les cérémonies officielles, mais aussi dans les négociations tant avec le gouvernement du pays hôte qu'avec les représentants d'autres pays ou d'autres organisations qui manifestent de l'intérêt pour le projet ou seraient susceptibles de lui apporter une assistance complémentaire. Il est en quelque sorte l'"ambassadeur" de l'UNESCO, surtout s'il n'existe pas de "mission UNESCO" dans le pays.

Si le CTP détient seul le pouvoir de négociateur, tous les experts, en revanche, représentent l'Organisation. Ne sont-ils pas tenus d'en donner une haute image ? De véhiculer, dans leur comportement et leurs relations avec le pays hôte, les principes fondamentaux et les valeurs de l'UNESCO ? Cultiver le dialogue et la tolérance, s'ouvrir à l'autre et à sa culture, respecter la dignité humaine, et, bien sûr, se consacrer à sa mission d'éducation, afin d'élever dans l'esprit des hommes les défenses de la paix ? ⁽²⁾

Dans l'ensemble, les experts n'ont aucun mal à intérioriser ces principes qui ont parfois même incité certains d'entre eux à s'engager dans la coopération internationale. Leur intérêt pour le pays hôte et ses populations se manifeste au quotidien par l'attention qu'ils portent sur leur nouvel environnement, le dévouement et le dynamisme qu'ils apportent dans leur travail : curiosité, volonté de comprendre et de partager, disponibilité à entreprendre des missions difficiles et souvent inconfortables à l'intérieur du pays, adaptabilité à ces conditions de vie et de travail... Un petit nombre d'entre eux s'efforcent même d'apprendre la langue véhiculaire du pays. Il est rare toutefois qu'ils se lient d'amitié avec les nationaux, malgré leurs efforts pour se rapprocher d'eux et les attirer vers eux. Les invitations à dîner ou à se rencontrer en dehors du projet restent sans lendemain. Les nationaux gardent leurs distances. Comment développer des échanges avec des

"diplomates", quand vous n'êtes pas "assis" dans votre propre pays ? Seuls prédominent les relations de travail, les rapports entre collègues et avec les apprenants.

b) L'expert comme "formateur" :

Le rôle des experts consiste avant tout à former le personnel de contrepartie dont le besoin justifie la création du projet UNESCO. Les experts n'ont donc pas à s'éterniser dans le pays et à se substituer aux nationaux. Leur mission est, par définition, temporaire : le temps pour eux de former "l'homologue" appelé à les remplacer, au bout de deux ans environ. Sur le terrain pourtant, les missions se prolongent bien au-delà de ce délai. Les experts restent rarement à demeure moins de quatre ans. Et certains ne sont pas loin d'atteindre les dix ans. D'où vient ce décalage entre l'objectif déclaré du projet et sa réalisation sur le terrain ?

La contrepartie nationale, nous l'avons vu, a du mal à se mettre en place. Dans certains pays, la pénurie de cadres est telle qu'il manque des homologues même pour encadrer le recyclage des maîtres du primaire. Dans d'autres, les cadres existent. Mais, bien que les bourses UNESCO, plus substantielles, et plus intéressantes que les bourses nationales, attirent de nombreux candidats, peu de jeunes sont disposés à travailler dans les projets pour remplacer les experts et il est difficile de trouver des homologues. En fait, les cadres sont partout en nombre insuffisant et n'ont que l'embarras du choix. Alors, pourquoi se limiter à des projets qui ne visent que l'éducation de base, quand l'enseignement supérieur, plus prestigieux, promet un meilleur avenir ? Pourquoi aller s'encombrer de classes déjà pléthoriques et mal équipées, quand l'administration générale, par exemple, propose des perspectives de carrière et des avantages matériels autrement plus attrayants que le seul salaire concédé aux enseignants ?

Combien d'homologues ont été formés en fin de compte ? Il ne me souvient pas d'en avoir rencontré en fin de formation. Cependant, dans tous les projets, une équipe de nationaux collaborent toujours avec les experts, jusqu'à une douzaine parfois, dans les projets les plus importants. Il s'agit, en général, de cadres déjà formés qui font équipe avec les experts pour assurer la continuité du projet, à défaut de jeunes apprenants, à guider, conseiller et préparer à prendre la relève de l'assistance internationale.

c) L'expert comme "collègue" :

Ce sont donc plutôt des collègues qui travaillent aux côtés des experts, contraints de se substituer aux nationaux, ce qui explique la durée anormale de leur contrat.

S'il arrive que le directeur soit moins expérimenté que le CTP, choisi précisément en raison de sa longue pratique, il n'en va pas de même avec les collègues nationaux, qui, le plus souvent cherchent à renouveler leur pratique ou leur savoir-faire, ou à développer leurs compétences en travaillant à d'autres objectifs, dans un contexte international plus enrichissant, avec des moyens appropriés. Même s'ils viennent au projet sur affectation et non sur la base du volontariat, je n'ai jamais rencontré de fonctionnaire national qui n'apprécie pas les conditions de travail avantageuses qu'offrent les projets UNESCO. Leurs seules plaintes concernent les difficultés à "débloquer" la contribution nationale.

Avec la concurrence des coopérations bilatérales, les experts recrutés par l'UNESCO sont plutôt jeunes et n'ont guère plus d'expérience que leurs collègues qui, eux, offrent l'avantage de mieux connaître le terrain sur lequel s'exercent leurs compétences. En tant qu'experts pourtant, ils touchent un salaire au moins quinze fois supérieur à celui de leurs collègues, peuvent se loger confortablement et roulent en carrosse, quand les nationaux, eux, sont généralement à pied. Pour les visites sur le terrain, les experts prennent volontiers leurs collègues nationaux dans leur véhicule. Il n'empêche : ceux-ci font figure de parents pauvres. Et leur entourage se demande pourquoi travaillant dans les mêmes conditions, ils ne partagent pas les mêmes conditions

d'existence, surtout qu'ils sont chez eux et que les experts sont rémunérés sur les fonds mis à la disposition du pays hôte par la coopération internationale.

Les experts, à commencer par le CTP, doivent apprendre à s'effacer et à faire preuve de diplomatie. Ne sont-ils pas assimilés à des diplomates ? Et ne jouissent-ils pas des mêmes privilèges ? Un incident entre eux et des nationaux ne risque-t-il pas d'entraîner des conséquences fâcheuses pour le projet ?

Au plan professionnel, les relations sont généralement cordiales, surtout dans les projets sans enjeu véritable qui n'appellent pas de changement radical, comme les projets de recyclage des enseignants ou même les écoles normales supérieures (ENS), où un partenariat s'établit entre pairs.

2. L'enjeu du projet

Etant donné leur nature, les projets dont il s'agit ici, vise la formation de trois catégories de personnel :

- les formateurs, professeurs d'école normale d'instituteurs (ENI), professeurs d'école normale supérieure (ENS), formateurs de formateurs (inspecteurs et conseillers pédagogiques de l'enseignement élémentaire) ;
- les "chercheurs", chargés de concevoir et d'élaborer le matériel pour l'éducation de base, à vocation rurale singulièrement ;
- les techniciens pour la fabrication et la production de ce matériel.

Dans ce dernier cas, par exemple, il s'agit simplement d'un transfert de compétences. Le technicien national, étant disponible, intéressé et généralement déjà formé sur le tas, acquiert aisément les nouvelles compétences qu'exige la pratique à laquelle l'entraîne l'expert.

Mais lorsqu'il s'agit de concevoir le matériel didactique, qui dicte les orientations ? Les experts doivent-ils se contenter de transférer les modèles qui sont les leurs ? Ou doivent-ils en créer de nouveaux ? Les réponses se trouvent en principe dans les prodocs et se réfèrent aux résolutions des conférences des ministres de l'éducation des Etats membres d'Afrique (Minedaf). Celles-ci ont-elles reçu l'approbation des nationaux ? Ceux-ci sont-ils organisés de manière à intégrer les experts dans leurs rangs et outillés pour leur proposer des options pertinentes ?

a) Experts et nationaux face à l'enjeu :

Je me souviens de ma première visite dans un projet de réforme de l'enseignement primaire. Les nationaux occupent une salle dans l'aile droite du bâtiment, tandis que les experts se réunissent juste en face, dans l'aile gauche. L'une et l'autre équipe produisent le matériel didactique prévu dans la programmation du projet. Pourquoi donc cette ségrégation ? Personne, ni à droite, ni à gauche ne m'en donne la réponse, bien entendu. Les experts sont autonomes, mais le renouvellement de leur contrat, tous les deux ans, est soumis à l'avis favorable du CTP. Ne risquent-ils pas leur carrière en cas de divergence ? Tous font donc corps avec le CTP. Au cours d'un repas en tête à tête, l'un d'eux me suggère cependant de prendre contact avec sa collègue de la même discipline. Le directeur national qui a initié le prodoc pour le gouvernement est en mission. Le nouveau ministre de l'éducation doit lui aussi se rendre à l'intérieur du pays. Je me suis pourtant annoncée en ayant soin de préciser quelles personnalités je souhaitais rencontrer. Pourquoi m'avoir laissée venir si personne n'est disponible ? Je finirai, grâce à des relations personnelles, par être reçue du ministre. Il ne connaît le projet que par oui-dire, au travers de jugements contradictoires et ne peut par conséquent me donner un avis autorisé. Il me promet d'en étudier le dossier dès que possible et de me faire part de ses observations à ma prochaine visite.

Le projet prête effectivement à débat. J'ai l'occasion de le constater aux dires des interlocuteurs que j'accueille. La collègue qui m'a été recommandée me fait demander une

audience en dehors du projet. En général, tous les rendez-vous du projet officier en visite, aussi bien ceux souhaités par lui que ceux que lui suggère le CTP, ou que lui demandent les nationaux et les experts, sont traités au secrétariat du projet qui prépare le programme de la mission du visiteur. Les rencontres qui s'organisent en dehors sont autant de signes de la méfiance des uns vis-à-vis des autres et du malaise dont souffre le projet. Mon entrevue avec la collègue se déroule en tête-à-tête, mais elle s'exprime à la fois en porte-parole de ses collègues nationaux et en citoyenne de son pays. La citoyenne confirme les propos recueillis ici et là et les pressentiments qu'ils ont fait naître en moi : les nationaux n'approuvent pas l'option choisie pour leur enseignement primaire. La collègue se plaint de l'autoritarisme du CTP qui ne tolère aucune opinion contraire à la sienne de peur d'une remise en cause du projet. Ne pouvant librement s'exprimer ni sur le projet, ni sur ce qui s'y fait, les nationaux préfèrent travailler entre eux. Comment se fait ensuite le lien entre les deux projets ? Faudra-t-il envisager des productions parallèles ? Qu'est-ce qui, dans l'orientation du projet, déplaît aux nationaux ? Ils ne veulent pas de l'école qui se prépare pour leurs enfants. Ils craignent que la nouvelle orientation leur barre l'accès à l'enseignement supérieur. L'ont-ils fait savoir ? Qui oserait remettre en cause des engagements pris au plus haut niveau ? Le prodoc n'a-t-il pas été conçu à partir des orientations fixées par le gouvernement, sur la base des recommandations des Minedaf, puis examiné, discuté et approuvé par les différentes parties prenantes au projet : gouvernement, PNUD, UNESCO ? Il s'agit en fait d'un faux problème. Il suffirait de s'expliquer. Mais les unesquiens sont mal placés pour ce faire. La plupart des pays appellent "projets UNESCO" les activités encadrées et accompagnées par l'UNESCO, parce que, croient-ils, elles sont financées par l'UNESCO, ce qui est rarement le cas. C'est aussi, pour les nationaux, une manière de s'en démarquer, surtout si l'activité ne rencontre pas l'assentiment de tout un chacun. En cas de rejet, comme dans ce projet de réorientation du primaire qui n'associe pas l'université à sa réflexion, ni aucune autre structure éducative, ses détracteurs ont beau jeu d'en faire une affaire UNESCO. Pourquoi le CTP s'en tient-il aussi strictement au prodoc, si l'UNESCO n'impose pas la nouvelle option ? Un climat d'hostilité se développe autour du projet et de ses artisans dans un complet malentendu.

Dans un autre projet de réforme qui introduit les langues nationales dans l'enseignement primaire, les cadres sont farouchement opposés à l'option du gouvernement. Mais l'expérience a été précédée par des projets d'alphabétisation des adultes dans les langues nationales, que les populations ont beaucoup appréciés, surtout dans les zones rurales. Des chercheurs et autres spécialistes nationaux sont associés à l'entreprise et travaillent main dans la main avec les experts, en nombre restreint, sur les contenus, le matériel didactique, la formation des maîtres... De fait, ce sont les nationaux qui ont l'expertise et les experts leur apportent un savoir-faire, comme il se doit. C'est véritablement l'affaire des nationaux, même si le contrôle des biens du projet demeure entre les mains de l'assistance internationale. Devant le succès des classes pilotes, celles-ci sont envahies par les enfants des cadres. Les résultats sont concluants. Cependant, la décision de généraliser l'expérience n'a jamais été prise.

b) "L'invention" de l'expert national :

Ces deux exemples illustrent bien l'importance de l'enjeu de l'activité dans les relations entre experts et nationaux. Si les nationaux se reconnaissent dans le projet et se l'approprient, les rapports sont harmonieux. Les uns et les autres s'apprécient mutuellement. Il y a vraiment coopération. Des liens d'amitié, fondés sur l'estime réciproque, peuvent même se faire jour. Si au contraire, ils n'y adhèrent qu'à moitié ou pas du tout, ils en laissent la responsabilité aux experts tout en les accusant de chercher à les évincer. Comment, dans ce cas, nouer des relations, même de collègue à collègue, puisqu'on n'a pas envie de travailler ensemble ? Tout échange est bloqué. Et les nationaux se demandent ce que des étrangers peuvent bien leur apporter. Connaissent-ils leurs problèmes mieux qu'eux-mêmes ? Les nationaux ne sont-ils pas les mieux placés pour les résoudre ? On s'aperçoit alors que les experts coûtent cher. Pourquoi de telles disparités entre les experts et eux ? A qui finalement profite l'aide internationale, puisque l'essentiel des fonds mis à la disposition des projets retourne aux pays développés : équipements, experts, bourses ? Ne serait-il

pas moins coûteux et plus approprié de former sur place les homologues ? Et pourquoi pas une coopération interafricaine ?

Avec le temps, quelques experts africains sont introduits dans les projets, avec les mêmes avantages et les mêmes privilèges que les autres experts. Les nationaux les envient, mais les accueillent à bras ouverts. Ils ne souffrent pas de les avoir comme collègues et les fréquentent volontiers. Malgré leurs moyens limités, ils peuvent les recevoir chez eux sans complexe. Entre Africains, on partage souvent les mêmes valeurs et on se comprend. Avec les non Africains, c'est un autre monde, plus compliqué. La collaboration entre experts africains et nationaux reconforte et stimule, alors que celle des autres experts se vit parfois comme une autre colonisation. Pourquoi ?

Au plan professionnel, les experts africains ne sont ni meilleurs, ni pires que les autres, mais ils bénéficient d'avance de l'indulgence des nationaux. Quand ils sont bons, ce sont tous les nationaux qui relèvent la tête. Et de fait, leur présence même est une fierté, un encouragement pour les nationaux. Si d'autres Africains peuvent accéder au statut d'expert, pourquoi pas eux ? Pourquoi ne recruterait-on pas des nationaux sur les fonds du projet ?

Le contrôle conjoint sur la contribution internationale a fait long feu. L'idée de l'expert national a germé. L'enjeu du projet a-t-il été gagné pour autant ? Que reste-t-il des projets de réforme mis en œuvre ? L'enjeu du projet, c'est-à-dire la décision prise par le gouvernement d'expérimenter les stratégies éducatives proposées par les Minedaf, pèse sur les relations entre experts et nationaux. Mais est-ce vraiment un enjeu national ? Qui engage-t-il en fin de compte ?

EN GUISE DE CONCLUSION

D'année en année, s'est forgée l'idée de l'expert national, née des frustrations des nationaux, nourrie par la présence de quelques experts africains sur le terrain et soutenue de l'intérieur par des spécialistes africains du siège de l'UNESCO, soucieux de mettre un terme aux plaintes sur la double administration coûteuse du contrôle conjoint et désireux de donner une chance au principe de la souveraineté nationale des projets inscrite dans la vocation même de la coopération UNESCO. Fallait-il en passer par cette étape ? Le principe de la souveraineté nationale ne permet-elle pas déjà de s'approprier le projet et de le prendre en main dès sa conception ? Quelle organisation nationale adéquate a été prévue face à la formidable machine bien huilée de l'UNESCO ? Quelles dispositions ont été prises pour renforcer la position du directeur national face au CTP ? Les experts auraient-ils connu une longévité aussi inattendue si les homologues avaient été disponibles en grand nombre de manière à créer une masse critique susceptible de renverser la situation ?

Lorsque prend corps l'idée de l'expert national, l'UNESCO elle-même a évolué et le recours à la formule des consultants aux interventions ciblées et de courte durée tend déjà à supplanter les équipes d'experts sur le terrain.

A partir de la quatrième conférence des ministres de l'éducation des Etats membres d'Afrique (Minedaf IV) réunie à Lagos en 1976, l'accent est mis sur la coopération interafricaine et la priorité donnée à la coopération régionale. Avec quels résultats ? Les résolutions si pertinentes de la première conférence des ministres africains de l'éducation d'Addis Abeba, en 1961, ont-elles été appliquées ? Combien de réformes de l'éducation ont abouti, en Afrique ? Pourquoi l'Union Africaine a-t-elle dû convoquer à Dakar, en octobre 2004, une conférence des intellectuels d'Afrique et de la diaspora ?

* Boursière de l'UNESCO de 1965 à 1967, Aimée Gnali a travaillé au projet UENSCO Ecole Normale Supérieure d'Afrique Centrale (ENSACC), à Brazzaville, en tant que professeur congolais (1967-1971), avant d'être recrutée par l'UNESCO comme spécialiste du programme chargée des projets opérationnels au siège de l'UNESCO, à Paris (1971-1978), puis administrateur de programmes d'éducation en Afrique, au Bureau Régional de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique (Breda), à Dakar (1978-1992).

- (1) Formule consacrée par laquelle commencent en général les descriptions de poste des experts de l'UNESCO.
- (2) Allusion à la Convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture adoptée à Londres, le 16 novembre 1945 - 2^{ème} alinéa.

Sur le terrain...

Sylvio Mutal *

C'est *sur le terrain* qu'ont eu lieu mes premiers contacts avec l'UNESCO. C'était en 1957-1958. Membre d'une délégation internationale de cinq étudiants auprès d'universités d'Amérique latine, j'ai pendant neuf mois visité 63 universités dans des capitales comme dans des régions isolées et j'ai pu observer des réalités de toutes sortes. J'ai été confronté avec de nombreuses contradictions socio-économiques en tous genres.

Je me rappelle notre visite à Sucre, capitale de la Bolivie. Ayant rencontré là les étudiants de l'université et appris ce qu'était la vie quotidienne des paysans, des ouvriers, des étudiants luttant contre toutes sortes d'injustices, nous nous sommes rendus en voiture par une route boueuse jusqu'à un peuplement autochtone à Tarabuco non loin de là. Nous nous sommes arrêtés pour acheter quelques oranges dans une maison de pisé devant laquelle on pouvait voir un étalage de fruits et de boissons. Pendant que la mère nous vendait une demi-douzaine d'oranges, la petite enfant de sept ans calculait combien de « bolivianos » (pesos) les oranges coûteraient. Elle n'avait aucune idée de ce que pouvait être l'enseignement et elle savait probablement qu'elle n'aurait jamais l'occasion d'apprendre à lire et à écrire. Le seul bâtiment digne de ce nom dans le village était une église qui n'avait pas été achevée. Il n'y avait pas d'école. La fillette, même si elle avait pu suivre des cours dans le voisinage, se serait retrouvée ensuite dans une masse d'adultes analphabètes et replongée elle-même dans une ignorance perpétuelle. Dans un analphabétisme fonctionnel, comme les *experts* de l'UNESCO devaient la baptiser.

Nous savions que des étudiants avaient manifesté leur intérêt et leur engagement pour contribuer à résoudre des problèmes sociaux. Je pensais au travail bénévole que certains d'entre eux faisaient pour construire des écoles ou des centres de santé communautaires. J'avais moi-même participé à divers projets sur le terrain en Turquie, en Afrique du Nord et dans le sud du Chili. Lorsque j'étais étudiant, j'avais organisé bien des campagnes avec d'autres étudiants. Pourquoi, me demandais-je, ne pas créer des brigades d'étudiants pour lutter contre l'analphabétisme. Pourquoi pas l'UNESCO ? Deux ans plus tard, nous prenions contact avec l'UNESCO. Nous proposons de former des étudiants et de les placer pendant trois mois environ dans des villages pour alphabétiser des adultes.

Au début des années 1960, nous lançons le premier projet conjoint UNESCO-Confédération des étudiants boliviens (CUB) contre l'analphabétisme.

Il ne faisait aucun doute que les populations autochtones vivaient dans la solitude et l'isolement. Leur pauvreté et leur analphabétisme étaient l'un des plus graves problèmes de l'Amérique latine. Toutes sortes de phénomènes – dominations politiques, situations économiques plus ou moins féodales, etc. – en étaient à la fois la cause et la conséquence. Tous contribuaient à affaiblir encore ces populations.

En 1961, je suis retourné en Bolivie et dans d'autres pays de la région victimes de l'analphabétisme et de la pauvreté. Cuba et d'autres pays se libéraient de dictatures. J'ai rejoint des experts espagnols de l'alphabétisation des adultes travaillant pour l'UNESCO. J'étais encore étudiant. L'entreprise a été couronnée de succès. Des étudiants suivaient des cours de brève durée pour devenir agents de vulgarisation et instituteurs. Dans les villages et dans les villes, des cours fonctionnels/pratiques d'alphabétisation étaient organisés pour les adultes comme pour les enfants. Il était évident que l'enseignement devait être en rapport avec la vie quotidienne, la santé, l'emploi, l'agriculture.

Des étudiants avaient ainsi lancé ce qui devait devenir par la suite le programme des Volontaires des Nations Unies.

Je m'avise maintenant que le candidat considéré actuellement comme favori pour les élections présidentielles de Bolivie, E. Morales, était né en octobre 1959 dans un village indien autochtone des Andes de langue aymara, dans un milieu à peu près analphabète, non loin de l'endroit où nous avons lancé notre campagne d'alphabétisation UNESCO-CUB. Il est maintenant, à 46 ans, le premier autochtone qui ait jamais été candidat, et favori, à la présidence. Il semble que les espoirs et les aspirations à une transformation soient plus grands que jamais. Nous verrons et nous espérons.

Depuis une cinquantaine d'années, des projets d'alphabétisation sont réalisés un peu partout dans le monde. Dans certains cas en Amérique latine, à Cuba notamment, ils ont donné d'excellents résultats. Ils ont montré que l'alphabétisation était et doit être intimement associée à une série de programmes de développement intégral à mesure que ceux-ci sont mis en place. C'est là la seule voie du succès.

Au début des années 1960, devenu un jeune adulte, j'ai pensé que mes liens avec l'UNESCO devaient se poursuivre, en tant que *professionnel* cette fois. J'ai pensé que je pourrais travailler au Siège de l'UNESCO à Paris, à la Division des adultes et des activités de jeunesse comme elle s'appelait alors. Je la connaissais bien lorsque j'étais sur le terrain. En outre, lorsque, encore étudiant, je travaillais à des questions de jeunesse pour des ONG internationales, j'avais bénéficié aussi d'une allocation de l'UNESCO pour des travaux de recherche sociale sur la jeunesse. Je connaissais donc l'Organisation sous tous les angles.

C'est ainsi que j'ai posé ma candidature à un poste vacant à l'UNESCO à Paris. Il fallait attendre les différents stades, formels et informels, de la procédure de sélection. C'était neuf mois d'attente et j'ai pensé que je ne pouvais pas me les permettre. J'avais besoin de travailler au plus vite en tant que professionnel. J'en avais fini avec ma vie d'étudiant.

J'ai donc décidé de retourner sur le terrain. J'avais besoin d'acquérir cette fois une nouvelle expérience pratique structurée sur le terrain. Je me rendis au Centre régional d'éducation des adultes et d'alphabétisation fonctionnelle pour l'Amérique latine (CREFAL) au Mexique comme consultant-assistant-*expert*-invité, comme stagiaire sur le terrain. Je me procurai moi-même de l'argent pour six mois. Grâce à une allocation de « stricte subsistance » que j'obtins d'un philanthrope qui prenait au sérieux mes aspirations et mon désir d'apprendre sur le terrain.

Au Mexique et en Amérique centrale, j'ai travaillé avec des experts de l'OIT, de l'ONU, de la FAO, de l'OMS et de l'UNESCO au CREFAL, formant des agents de *terrain* de toute l'Amérique latine et des Caraïbes. J'étais heureux de travailler dans des communautés autochtones très peuplées et culturellement très riches. Je me demandais comment il était possible de concilier richesse culturelle et pauvreté.

Jusqu'à ce jour, je conserve une dette de reconnaissance pour le savoir et l'expérience que j'ai pu ainsi acquérir.

J'ai rencontré des gens dans la richesse et, pourtant, dans la pauvreté matérielle.

J'ai vu revivre des langues apparemment en danger au Mexique et au Guatemala. C'était là un heureux présage. J'ai chanté au son des musiques traditionnelles. J'ai été à l'écoute des traditions orales et j'ai partagé les miennes en ladino (espagnol du XVe siècle), qui est ma langue maternelle. J'ai observé l'interaction entre l'homme et l'environnement. Culture et nature étaient en jeu. J'ai montré des photographies de ma fille Aziyade, âgée de six mois, qui était alors en

Europe à des enfants mayas. J'ai pris des photos d'eux pour les montrer à ma fille. Pas de numériques. Une sorte de dialogue des cultures.

J'ai compris le rôle et la nature du patrimoine culturel humain immatériel dans les sociétés du tiers-monde. L'UNESCO, aujourd'hui, adopte une convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Au CREFAL, j'ai aidé des experts à préparer des matériaux d'enseignement. Je n'étais ni *expert* de l'UNESCO, ni *expert* associé, ni consultant. Tout juste un indépendant de *terrain*, tout juste un praticien. Apprenant de la base. Apprenant en faisant.

C'est là que j'ai appris que le rôle et la place d'un *expert* devaient d'abord consister à écouter. Les experts de l'UNESCO sur le terrain m'ont alors appris beaucoup.

Mes années de *terrain*, jusqu'en 1963 au Mexique, eurent un effet de domino, les missions de *terrain* s'enchaînant à d'autres missions de *terrain*.

Je n'obtins jamais le poste de l'UNESCO à Paris en 1963. J'appris plus tard quels étaient les mécanismes en jeu dans les candidatures et les nominations. Je n'éprouve aucune amertume. J'avais seulement 30 ans. J'avais le temps.

J'étais destiné, et je crois que ce fut ma chance, à aller sur le terrain. C'est le Ministère néerlandais de la coopération pour le développement qui me confia pendant quatre ans une mission sur le terrain en Colombie, au Brésil et dans les pays andins pour coordonner des projets de coopération technique bilatéraux.

Ensuite, je demandai et j'obtins un poste aux Nations Unies à New York, devenant le Conseiller interrégional pour les politiques et programmes concernant la jeunesse de l'ONU, accomplissant à partir de mon bureau de l'ONU des missions sur le terrain tout au long de l'année. Cela me conduisit en Afrique, en Asie, en Amérique latine. Le rôle des jeunes dans le développement était notre leitmotiv.

Je finis, en 1972, par regrouper au PNUD toute l'expérience que j'avais acquise sur le terrain. Le poste que j'obtins au PNUD était extrêmement intéressant. C'était de bon augure. Le PNUD devint ma meilleure école sur la nature et la gestion du travail de développement. Je me réclame encore de l'école du PNUD.

Dans mon nouveau poste, j'administrerais et je contrôlais le Programme des Nations Unies pour le développement dans certaines situations au niveau des pays en coordonnant, en facilitant et en évaluant de près avec tous les intéressés les missions et attributions des experts en fonction des besoins et des exigences d'institutions gouvernementales. Et ce dans les domaines de l'éducation, de l'agriculture, de la santé, du commerce et des échanges, de l'emploi, de l'administration publique, du patrimoine culturel, des finances publiques, de la comptabilité nationale, de la gouvernance, de l'environnement, de la condition de la femme et, cela va sans dire, de tous les aspects de la lutte contre la pauvreté.

Lorsque j'ai été représentant résident adjoint du PNUD au Pérou vers le milieu des années 1970, j'avais pour tâche de contrôler la bonne préparation des projets et leur mise en œuvre efficace et dans les délais voulus avec les ministères et institutions concernés. Le tout conformément au programme conjoint de planification et financement qui avait été établi, approuvé et contrôlé entre le gouvernement, le PNUD et les institutions de l'ONU chargées de l'exécution.

Au cours de la période 1972-1976, qui fut celle où j'exerçai ces fonctions, nous eûmes une très grande variété de projets au niveau national. Avec la création du Marché commun andin et de

son siège à Lima, des projets régionaux du PNUD pour l'intégration économique, le commerce et le développement de la communauté indienne andine furent également élaborés. Des organisations comme la CNUCED, l'OIT, l'ONU proprement dite, la FAO, l'UNESCO y prirent une part active.

En ce qui me concerne, je m'intéressais particulièrement aux projets relatifs à la mobilisation sociale, à la réforme agraire, à la cohésion sociale et au développement urbain dans les bidonvilles. Ma formation et l'expérience professionnelle que j'avais déjà acquise sur le terrain m'avaient bien préparé à accomplir un travail efficace dans ces domaines et à partager mes connaissances avec des collègues, en particulier experts et directeurs de projet d'institutions travaillant avec le PNUD. Tous les projets bénéficiaient bien sûr d'un financement du PNUD. Telle était la règle pour les projets sur le terrain quand il s'agissait d'activités opérationnelles, et il en est toujours ainsi.

L'un des projets dont j'ai eu à m'occuper au Pérou était le plan COPESCO. Qu'était-ce que la COPESCO ? Elle avait été lancée par le gouvernement du regretté Président du Pérou, Fernando Belaunde, lui-même architecte, qui avait sa vision du légendaire patrimoine culturel de son pays. Au début des années 1970, son gouvernement avait demandé à l'UNESCO d'entreprendre des études pour mettre en valeur le riche patrimoine du Pérou, en commençant par la région de Cuzco-Puno dans le sud, sur la route du lac Titicaca, le lac navigable le plus élevé du monde, entouré par des siècles de patrimoine physique et humain. Le berceau de la civilisation andine-inca. Le tourisme était considéré comme un moyen viable de développement et de financement, ce qui justifiait l'octroi d'une assistance technique et plus particulièrement financière à une série de projets de conservation/restauration du patrimoine – biens artistiques et culturels, archéologiques, architecturaux, naturels et mobiliers – dans la région de Cuzco.

Des études furent entreprises par l'UNESCO qui, à l'époque, préconisait la mise en valeur du patrimoine en rapport avec le tourisme. Les campagnes internationales pour Venise, l'Indonésie, l'Égypte, le Pakistan avaient été couronnées de succès. Le gouvernement péruvien allait ainsi créer une administration interministérielle pour préparer et exécuter un vaste projet qui fut baptisé COPESCO (Cooperación Peru UNESCO). Des monuments furent restaurés, une infrastructure routière mise en place, des centres de formation et de production furent créés pour l'artisanat. Des bâtiments de l'époque coloniale furent transformés en hôtels. En bref, l'infrastructure du tourisme. Pour mettre en place l'assistance technique nécessaire avec des services d'experts, de formation, un équipement de base, des laboratoires de conservation, on demanda au PNUD de financer le projet. Est-ce que la culture et le tourisme étaient des domaines relevant de la compétence du PNUD ? S'agissait-il de développement ? C'est ce que nous nous demandions nous-mêmes.

En outre, d'importants investissements étaient nécessaires. La Banque interaméricaine de développement allait-elle consentir un prêt au gouvernement ? Là encore, pour la première fois en Amérique latine, la BID fit cause commune avec le gouvernement, la COPESCO, l'UNESCO et le PNUD pour financer le projet. L'expertise technique fut fournie par l'UNESCO avec un financement du PNUD (1,5 million de dollars). Un investissement de 72 millions de dollars fut obtenu de la BID sous la forme d'un prêt. Dans les années 1980 et 1990, d'autres accords de ce genre furent conclus avec la BID par d'autres pays pour des projets reflétant des réalités nouvelles au-delà du tourisme : développement social associé à la croissance économique.

Pour nous sur le terrain, la COPESCO fut un défi. Il nous fallait veiller à ce qu'elle arrive à maturité. Champ d'action nouveau, ambition visionnaire associée à des perspectives nouvelles dans d'autres pays de la région. Il fallait créer de nouvelles modalités d'investissement dans le patrimoine sans se limiter au tourisme.

A mesure que le projet était mis en œuvre, je suivis de près le travail des experts de l'UNESCO, architectes, restaurateurs, archéologues, conservateurs, historiens de l'art. Ils étaient tous de nouveaux venus dans le monde du développement. Projets nouveaux, horizons nouveaux, perspectives nouvelles. Le travail fait à Cuzco pouvait être élargi à toute la région.

Avec le financement accordé par le Programme régional du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes, nous organisâmes des cours de formation régionaux de l'UNESCO pour les pays andins à partir de Cuzco. Trois cours de six mois portant respectivement sur le patrimoine architectural, sur le patrimoine mobilier et sur les techniques de fouille et de mise en valeur archéologiques furent lancés. Les cours avec de jeunes spécialistes des six pays andins furent élargis à d'autres pays. Donnant d'excellents résultats, ils venaient à leur heure, étant donné le grand intérêt soulevé dans les universités et la demande croissante qui se faisait jour dans la région pour la conservation du patrimoine, sa restauration, son aménagement et son optimisation.

Les cours régionaux de Cuzco allaient devenir le point de départ de la création éventuelle d'un projet régional UNESCO-PNUD dans le domaine du patrimoine. Mon intérêt personnel et professionnel pour la mobilisation sociale et les rapports entre culture et développement, les résolutions de l'UNESCO amorçant la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972) rejoignaient les manifestes de tribunes économiques régionales. Le patrimoine culturel allait devenir un instrument et un agent possible de l'intégration et du développement.

Au début de 1976 arriva le moment où je me transformai en un *expert* officieux de l'UNESCO tout en demeurant un fonctionnaire du PNUD. Notre travail avec les collègues de l'UNESCO au Siège de Paris, en particulier H. Arena (Argentine), chargé du projet COPESCO/UNESCO au Siège, consistait à rechercher les moyens de lancer un projet régional pour le patrimoine en commençant par les six pays andins.

A un moment donné, nous pensâmes qu'il serait opportun de faire appel à des experts de la région pour participer avec nous à une réunion du PNUD à New York afin de débattre de l'ensemble de la question. Le PNUD procédait déjà à une enquête dans la région andine sur le patrimoine mobilier et immobilier afin de déterminer les conditions à remplir pour lancer des programmes dans ce domaine.

Notre objectif à New York était d'élaborer le schéma initial d'un projet régional sur le patrimoine culturel et le développement à soumettre aux gouvernements qui avaient déjà manifesté leur intérêt dans divers séminaires et réunions. Nous fîmes venir des architectes, des muséologues, des archéologues, des historiens de l'art, des spécialistes du tourisme, des éducateurs, des économistes, des conservateurs d'Amérique latine et d'Europe en tant qu'experts de l'UNESCO pour discuter avec nous. J'étais moi-même *expert* en conception des projets culturels et je connaissais bien ce type d'entreprise multidisciplinaire et intersectorielle.

Je voudrais rendre hommage ici à Gabriel Valdes, administrateur adjoint du PNUD et ancien ministre chilien des affaires étrangères, qui a accueilli favorablement, soutenu et mis en œuvre l'initiative avec ses idées lucides et perspicaces sur le patrimoine et le développement. Cela allait devenir le premier projet régional PNUD/UNESCO jamais entrepris dans le monde en matière de culture.

Voyons maintenant comment tout cela s'est concrétisé :

Après des missions sur le terrain envoyées par le PNUD dans les pays concernés pour évaluer les besoins, les priorités, les possibilités ainsi que les ressources institutionnelles et humaines nécessaires et après notre réunion de New York, une réunion consultative régionale devait être organisée entre tous les intéressés.

Sur l'invitation du gouvernement péruvien, une réunion eut lieu avec les Ministères de la culture, le PNUD/UNESCO et les ONG internationales spécialisées. D'une durée de deux jours, la réunion passa en revue les rapports d'experts, les conclusions de la mission du PNUD et, avant toute chose, une liste des priorités et possibilités des gouvernements et du PNUD/UNESCO qui

devait être considéré comme le schéma définitif du projet. En ma qualité de représentant du PNUD dans la région, je faisais office de facilitateur et de metteur au point du projet à mesure que celui-ci prenait forme. A un certain moment, la question de savoir où serait fixé le siège du projet vint en discussion. C'était une situation classique. Les projets régionaux doivent être accueillis par l'un des pays participants. Des pays firent connaître leurs préférences. Il y eut des offres pour que le « siège » du projet soit installé dans un couvent de La Paz ou dans une église coloniale de Quito ou bien encore à l'Université de Caracas.

Je représentais alors le PNUD sur le terrain. J'avais une certaine expérience d'un bon nombre de projets régionaux du système des Nations Unies. Il arrivait qu'ils risquassent de perdre leur objectivité, leur universalité et leur vocation authentiquement internationale lorsqu'ils étaient accueillis et, directement ou indirectement, financés par une entité gouvernementale ou nationale. Le siège du nouveau projet régional devait, à mon sens, être neutre.

Les offres furent si nombreuses qu'on se trouvait dans une impasse et, quelques considérations rationnelles et pratiques ayant été formulées, ma proposition tendant à ce que le Bureau du PNUD à Lima fournisse des locaux pour le stade initial du projet fut approuvée instantanément. C'est ainsi que les choses furent organisées et continuèrent à l'être. Le projet régional PNUD/UNESCO conserva son siège pendant 19 ans jusqu'à son achèvement dans ce qui était alors le bâtiment du PNUD. Ce fut une décision pratique, opérationnelle et expéditive qui donna d'excellents résultats.

Vint ensuite la question des qualifications du Conseiller technique principal (CTP) du projet qui allait être le principal *expert* UNESCO/PNUD. A priori, il fallait pour le projet un *expert* expérimenté qui aurait pu être un architecte, un historien de l'art, un muséologue, un conservateur, un archéologue, etc.

Je fus heureux de voir que, peu à peu, un consensus s'instaurait entre les participants sur les inconvénients que pourrait comporter le recrutement pour le poste d'*expert* principal, d'un *expert* strictement spécialisé. Me basant sur mon expérience avec des experts sur le terrain et pour des projets entre le PNUD et des institutions spécialisées, je fis valoir que la personne dont on avait besoin devait être un homme ou une femme ayant une grande polyvalence et des capacités en matière d'administration et de gestion. Un chef d'équipe doit pouvoir travailler avec d'autres experts, consultants, nationaux et internationaux. Avoir une bonne idée de toutes les disciplines correspondant aux objectifs et activités envisagés. Une personne capable de gérer. La proposition était rationnelle. Une nouvelle série de qualifications pour les experts était en voie d'élaboration. Elle fut approuvée. Aujourd'hui encore, j'estime que, comme les praticiens de la culture, universitaires et professionnels, s'en rendaient déjà compte, la mise au point et l'exécution des projets culturels nécessitaient surtout des qualités de « manager ». En bref, on avait besoin de « managers de la culture ». Cela devait être une considération de base pour l'action future de l'UNESCO, alors et maintenant.

Quelques mois plus tard, compte tenu des qualifications ainsi requises, un accord fut conclu entre le PNUD à New York et l'UNESCO à Paris. Le PNUD devait me détacher auprès de l'UNESCO comme « *expert* » pour le projet, initialement pour deux ans. Aujourd'hui, je me demande encore si j'avais fait acte de candidature. C'est possible. Mon détachement a duré 19 ans, probablement le plus long d'un fonctionnaire du PNUD dans toute l'histoire de cette institution.

Le programme et budget du projet prévoyait initialement une durée de deux ans. Le financement devait être assuré par le PNUD.

Dès le moment où j'ai eu ce poste d'*expert*, je savais que nous aurions à affronter et à surmonter des défis incessants. Peut-être est-ce le lieu de faire état de quelques témoignages.

En tant qu'*expert* de l'UNESCO désigné, je fus invité à me rendre au Siège de l'UNESCO pour des briefings. De toute évidence, dès qu'il s'agissait de la teneur du projet, c'est à moi qu'il revenait de faire des briefings pour mes collègues de Paris. Après tout, le projet avait été conçu sur le terrain et j'y étais.

Désormais *expert*, j'avais moi-même besoin de briefings sur les procédures administratives et comptables de l'UNESCO et sur les rapports à faire. Au cours de ces briefings, j'ai appris beaucoup. Devenu *expert*, je me suis rendu compte par la suite combien ces connaissances étaient nécessaires à l'efficacité de la gestion et de la mise en œuvre. J'ai une dette de reconnaissance pour ces briefings, en particulier ceux qui concernaient les questions budgétaires et comptables. Toutefois, je pus me rendre compte que, dans certains secteurs, on se faisait une idée erronée des missions sur le terrain. J'ai pu constater une attitude paternaliste et protectrice pour ceux qui se rendaient hors Siège. Je me souviens par exemple d'une conversation avec les services sociaux :

« M. Mutal, vous allez au Pérou comme *expert* de l'UNESCO ? » « Oui, madame ». « Etes-vous marié ? » « Oui, madame ». « Avez-vous des enfants ? » « Oui, madame, quatre enfants. »

« Vous savez que vous allez dans un pays dont la culture est très, très différente de celle de la Hollande. On y trouve des Indiens. Vous savez peut-être qu'il s'agit d'un pays extrêmement pauvre. Les conditions de vie ne sont pas faciles. Vous et votre famille ressentirez un choc culturel quand vous serez là-bas. Comment ferez-vous face ? »

Je répondis : « Madame, c'est maintenant que je ressens un choc culturel ».

Que pouvais-je dire d'autre ? J'avais déjà passé tant d'années au Pérou et aucune au Siège.

De retour à Lima, je m'installai dans un petit bureau du bâtiment du PNUD. Une machine à écrire IBM de location. Une secrétaire prêtée par le PNUD. Quelques bureaux et chaises d'occasion. Les défis qui m'attendaient étaient ceux qui concernaient l'ampleur et la mise au point du projet pour lequel je devais être l'*expert*. Je commençais déjà à me qualifier de « coordonnateur régional », CTP et directeur régional de projet. C'était inévitable.

J'avais toujours su au cours des années que j'étais un homme de défi.

J'avais toujours aimé les défis. J'ai besoin de défis. Je n'ai pas changé.

Heureusement, tout mon travail comme *expert* de l'UNESCO a été, année après année, un défi progressif et tentant de faits nouveaux, d'obstacles, de difficultés, d'occasions, de problèmes nouveaux, de solutions de nature créative pour des résultats « créatifs ».

Mon premier défi surgit deux mois après mon arrivée à Lima.

Comme je faisais des préparatifs pour un cours de formation régional à Cuzco et pour des services d'expert de courte durée à l'intention de pays de la région, le tout sur un budget de départ limité fourni par le PNUD, un coup de téléphone de Paris m'informa d'une réduction de 50 % sur tous les postes budgétaires du projet. Le budget devait être réduit de 50 %. Telle était la situation. Le PNUD éprouvait des difficultés. Que pouvais-je faire ? Réduire nos activités de 50 % ou davantage ? Cela serait revenu à une suppression complète de nos activités. Ce n'était pas possible.

En tant qu'*expert*, je ne pouvais pas accepter de réduction ! Un barème des dépenses avait été fixé pour l'année et il était géré par le Siège de l'UNESCO. Que faire ? Cela revenait en réalité à une coupe de 75 % pour tous les éléments du projet. C'était impossible. Ma première illumination !

Un premier défi : juste pendant le décollage du projet.

Une crise. Je me suis dit que le monde faisait face à une crise du pétrole, à une crise de l'énergie.

Je me souviens que lors d'une crise financière qu'avait connue précédemment le PNUD et dont je m'étais occupé au PNUD, j'avais coutume de dire que nous ne devons pas nous borner à regarder la crise, mais qu'il fallait en tirer de l'énergie pour la combattre.

« L'énergie de la crise et non la crise de l'énergie ».

C'est en regardant un ciel exceptionnellement bleu d'une belle journée de mai 1976 que j'eus mon illumination.

Je voulais recommander un changement radical des procédures administratives prévues dans notre document de projet PNUD/UNESCO. Voici quelles étaient mes propositions :

- Il n'y aurait plus d'expert à la ligne 11 (sauf moi-même en tant que CTP, géré par définition depuis Paris). Tous les services de consultants ou d'experts figureraient à la ligne 17, c'est-à-dire au titre de « contrats d'honoraires » directs, accords pour services spéciaux, réduisant énormément les coûts et transférant la responsabilité au « terrain », c'est-à-dire à moi-même en tant que CTP. En liaison avec l'UNESCO, bien entendu.
- Il n'y aurait plus de formation à la ligne 31, car les boursiers gérés individuellement par la Division des bourses de l'UNESCO à Paris entraînent des frais administratifs excessifs. Toute la formation figurerait à la ligne 32. Formation en groupe sur le terrain, montant forfaitaire pour les stagiaires. Au moins 70 % d'économies. Paris cesserait de gérer des bourses.
- Les consultants seraient choisis en fonction de leur disponibilité, quel que soit leur pays ou leur région, éventuellement même en Europe. Avec des « contrats d'honoraires » faits par nous sur le terrain, on réaliserait une économie de 70 %. Je connaissais mes chiffres. J'ai fait partie de l'école du PNUD.
- Les consultants et les stagiaires seraient **recrutés, choisis, placés** sur le terrain par notre projet.

Ce fut une initiative importante. Le Siège m'apporta son soutien, de même que le PNUD. Le document de projet fut révisé. Tout fut décentralisé, y compris l'achat de matériel consommable et non consommable. Je me trouvai ainsi avec le même programme que celui qui avait été défini par les gouvernements, à un coût inférieur de 50 ou 60 % à celui qui figurait au budget approuvé initialement ! De jeunes cadres seraient fournis par des pays donateurs sans frais pour le projet. Cela a marché. A un moment, j'avais six de ces cadres sous mes ordres. Le personnel administratif de base et un chauffeur recevraient des contrats de l'UNESCO à Paris, ce qui était bien normal pour permettre au personnel local de bénéficier d'une assurance et de cotiser à la Caisse des pensions. Les consultants et les stagiaires devaient être assurés spécialement par nos soins au siège du projet.

Dans son rapport de 1982, le Corps commun d'inspection des Nations Unies a fait état avec éloge de notre initiative novatrice pour le recrutement de consultants et le placement des stagiaires.

<i>Année</i>	<i>Mois/hommes Consultants</i>	<i>Moyenne mensuelle Dollars des Etats-Unis</i>	<i>Coûts standard Dollars des Etats-Unis</i>
1976	16	3800	3800
1977	39	1900	4000
1978	79	1420	4500
1979	119	1300	4700
1980	168	1185	5100

Nous avons progressivement augmenté le mois/homme. Nous avons diminué les honoraires moyens alors que les coûts prévus au barème des dépenses augmentaient. Incroyable, mais vrai. Il en a été de même pour les bourses.

Une vingtaine d'années plus tard, il a été réconfortant de voir que le PNUD pratiquait ce type d'arrangement avec les consultants nationaux/régionaux pour tous les projets. La coopération technique devenait une activité authentiquement de terrain, avec le terrain, sur le terrain, faisant intervenir des nationaux, des régionaux et des internationaux. J'en ai eu des quantités. Certains d'entre eux travaillent maintenant à l'ONU.

Nous avons organisé la décentralisation à partir du Siège de Paris. Des partenariats. Méthodes d'encadrement pragmatiques, coopération Sud-Sud. Tel est devenu notre « leitmotiv » à mesure que nous développions notre action dans toute l'Amérique latine, dans les Caraïbes et jusque dans l'Afrique lusophone. Nous sommes devenus non pas seulement un programme décentralisé, mais un programme dont le centre était sur le terrain. Le centre était dans la périphérie. Il y avait d'excellentes modalités de communication et un dialogue permanent avec Paris. Une bonne gestion, une bonne mise en œuvre du projet et une exécution sur laquelle on devait rendre des comptes engendraient une confiance mutuelle. Je suis encore reconnaissant au Siège pour la confiance accordée à nos activités. Et à ma personne en qualité d'*expert*. J'étais considéré comme un « manager ». Telle avait été notre prophétie : le besoin d'avoir un *expert*-« manager » sur place. Il en fut ainsi.

Nous poursuivîmes notre route, faisant face à des défis continuels et transformant ceux-ci en opportunités.

Je me rendais compte que ma tâche était redoutable. Il ne s'agissait pas d'une campagne internationale de sauvegarde du patrimoine, comme dans le cas du temple d'Abou Simbel en Egypte ou de l'inondation de Venise. L'UNESCO était célèbre pour avoir réalisé de grands travaux de sauvegarde sur le terrain avec un soutien financier et technique international considérable. Notre projet devait jeter les bases d'un développement institutionnel, d'un développement des capacités, de la création de nouvelles institutions spécialisées, d'une sensibilisation de l'opinion, frayer des voies pour l'identité culturelle et la diversité culturelle en vue d'une action participative au niveau local et à d'autres niveaux pour le développement durable. Il fallait définir conceptuellement les objectifs formulés et les traduire conjointement avec nos collègues sur le terrain en programmes opérationnels.

Il fallait passer de la conception à l'achèvement dans la continuité pendant et après le projet.

L'une des difficultés majeures était de savoir comment parler de continuité dans un projet dont la durée avait été fixée à « deux ans » dans son budget initial du PNUD en 1976.

Mon travail en tant qu'*expert*-« manager » du projet était de rendre le projet durable pour qu'il atteigne ses objectifs et réalise ses possibilités toujours croissantes au-delà des deux années fatidiques. C'est ce que nous fîmes. Les deux ans en devinrent cinq, puis neuf, puis 14, puis 16, puis 19. Les six Etats membres devinrent 26.

A la fin de 1995, nous avons **atteint et dépassé nos objectifs**, objectifs qui avaient grandi et s'étaient développés horizontalement et verticalement.

Nos défis étaient positifs.

Qu'est-ce qu'un projet sans défis ? Les défis donnent l'esprit visionnaire, suscitent des possibilités nouvelles et ouvrent des horizons nouveaux. Que serait une vie privée de défis ? De défis tenant à la substance même de l'action.

Les défis de logistique, de financement, d'encadrement, d'administration se succédèrent et il n'est pas besoin de les décrire ici. Comment avons-nous fait tout cela ? Peut-être un **livre** pourra-t-il en rendre compte d'ici à 2010. Tel est mon espoir.

Dès l'instant où j'ai pris mon poste d'*expert*, j'ai su que nous aurions à affronter et à surmonter une suite ininterrompue de défis tant pour la substance que pour la conception. Après tout, le « patrimoine culturel » n'était pas un « élément de coopération technique ».

Je me rappelle certains amis avec qui j'avais travaillé dans des missions précédentes consacrées à des questions sociales, à l'éducation, à la pauvreté, au logement ou au développement rural me disant, en me mettant au défi, à propos de cette affectation nouvelle à un projet culturel :

« Comment est-il possible, Mutal, que tu ailles maintenant travailler avec les élites culturelles dans les villes, les musées, les expositions, les monuments historiques ? ». Ils me disaient : « Tu trahis ta cause, tes années sur le terrain quand tu t'occupais des jeunes, de projets d'alphabétisation, de bidonvilles, d'enfants abandonnés, d'enfants des rues, des problèmes des villes. Que t'est-il donc arrivé ? Ce n'est pas du développement. La culture est un luxe ». C'est une amie de Bogota qui mâcha le moins ses mots. Elle me dit :

« Prouve à ces jeunes adolescents des rues pour lesquels nous créons des foyers d'accueil à la préparation desquels, Sylvio, tu as toi-même collaboré quand tu étais à l'ONU à New York et que tu t'occupais de projets pour l'emploi des jeunes ; prouve que la mise en valeur du patrimoine les protégera et les aidera peut-être à devenir des citoyens ayant un emploi convenable et un avenir meilleur ».

Elle exprimait un défi venu aussi des profondeurs de ma tradition et de la conviction que la culture n'était pas un luxe comme l'interprète une certaine élite urbaine.

La culture, le patrimoine, tant matériel qu'immatériel, était un élément essentiel pour la solution d'un problème complexe de sous-développement. Il me fallait convaincre tous les secteurs de la société, y compris les élites, mais avant tout les décideurs et les acteurs sur le terrain.

Notre défi était de transposer les déclarations de l'UNESCO sur le sujet (Mondiacult Mexique 1982) dans la pratique, dans les faits, sur le terrain. La question était de savoir comment.

Il nous fallait aller au-delà de la culture en soi. Il nous fallait établir un lien entre la culture et le patrimoine et les questions de développement en des termes pratiques. Il me fallait être plus qu'un *expert* en patrimoine. Un *expert* en patrimoine et développement. Il nous fallait traduire les considérations sur la dimension culturelle du développement telles qu'elles s'exprimaient dans les conférences de l'UNESCO en situations opérationnelles sur le terrain. C'était la tâche d'un projet opérationnel sur le terrain et c'était la raison pour laquelle le PNUD le finançait. Il me fallait en prouver le bien-fondé.

Je me souviens d'une série de séminaires que nous avons organisés et qui se sont poursuivis pendant plusieurs années. Des praticiens, des consultants-experts en économie urbaine, environnement, architecture, communication, éducation, archéologie, technologies de base, emploi,

logement, agriculture, ainsi que des conservateurs, des muséologues, des historiens de l'art, des artistes créateurs, se sont réunis avec moi, l'*expert*, afin de préparer le terrain pour des « concepts » ayant comme noms « villes historiques », « monuments », « musées », « archéologie », « monuments et sites », « industries culturelles », « culture et éducation », « économie de la culture », « conservation du patrimoine bâti et de l'environnement ».

Ce fut là un défi particulièrement fécond. Dès que les concepts ainsi formulés nous étaient connus, nous nous trouvions ouverts à des possibilités nouvelles, à des voies et des horizons nouveaux, à des activités nouvelles. Il fallait que notre programme de formation, nos publications, nos services consultatifs pour les travaux de restauration, de remise en état, de rénovation, de réutilisation à des fins nouvelles reflètent ces concepts et en fassent une réalité.

Des projets nouveaux devaient maintenant être élaborés sur le terrain, insistant sur la culture et le développement et combinant ces deux éléments. Nous sommes parvenus à convaincre les ministères de la culture et d'autres institutions publiques, nationales et locales, qu'il n'était pas possible de s'occuper du patrimoine sans tenir compte des considérations sociales, économiques et écologiques de notre temps dont dépendent la condition humaine et l'état de notre planète.

Il était nécessaire de mettre en place des projets pour le logement, les transports, l'environnement, la santé, l'éducation, l'épuration de l'eau, les infrastructures, le traitement des ordures, les visites, la réutilisation de monuments et leur adaptation à des besoins sociaux et culturels et à la création d'emplois. Les administrations locales pouvaient s'efforcer de créer des conditions pour des partenariats public/privé dans certains services des municipalités. C'est alors que nous avons pensé que je pourrais donner une réponse à mon amie de Colombie qui avait parlé de la culture comme d'un luxe.

Comme je l'ai déjà dit, des concepts nouveaux ont également été élaborés et mis en pratique pour des questions concernant uniquement la conservation. Des institutions nouvelles ont été créées pour les recherches sur la conservation et leurs applications, et sur la formation. En 1961, l'*expert* de l'UNESCO, P. Coremans, avait participé à la mise en place du premier programme et laboratoire de formation pour l'Amérique latine au Mexique. Dans le cadre de notre projet, nous avons, au cours des années 1970 et 1980, apporté notre concours à la création de 18 autres centres de formation à la conservation, accueillis et gérés par les gouvernements ou institutions concernés en collaboration avec des universités, des ONG ou des fondations.

Les partenariats que nous avons établis au fil des ans avec de grandes fondations s'occupant de conservation et de culture, les institutions spécialisées, dont le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial, le secteur privé, les banques, ont tous contribué à l'établissement d'un réseau durable d'institutions maintenant en place dans 26 pays de la région qui offrent ou instaurent liens et échanges avec d'autres parties du monde, en particulier l'Europe et l'Amérique du Nord et qui participent à une coopération Sud-Sud avec l'Afrique.

Porter témoignage en tant qu'*expert-manager-CTP* n'a jamais cessé d'être ma mission. **Le terrain ne signifie pas qu'on est un expert assis dans son bureau.** Cela signifie rencontres, conversations, écoute, consultations, échanges de vues sur le terrain avec le public, avec des étudiants, des enseignants, des hommes politiques, des chefs, des décideurs à tous les niveaux.

Mes témoignages sont le fruit de mes nombreuses conversations avec les gens.

Grâce aux concepts évolutifs et aux activités en expansion du projet, nous avons traduit nos idées de terrain en actes et en opérations.

J'ai vu dans des musées des enfants qui suivaient leur maître sans vraiment voir, sentir, réagir. Les maîtres savaient à peine ce qu'étaient les collections du musée et ce qu'elles signifiaient !

Les enfants dans les musées étaient comme des « fourmis » dans un monde de visiteurs adultes « éléphants ». C'est de là que sont nés nos projets sur les enfants au musée. Je me rappelle avoir passé commande à des anthropologues, des enseignants, des artistes, des psychologues du Mexique, de Cuba, de Colombie, du Brésil, du Chili, du Pérou de bandes dessinées sur les musées, sur les villes, sur l'environnement. La Volontaire des Nations Unies, Margarita Jaramillo (Colombie), fit un travail sensationnel avec les livres pour enfants et les bandes dessinées.

Avec le concours d'experts locaux, nous avons produit des « tracts » populaires sur les cultures locales à l'intention à la fois des gens du pays, des visiteurs et des touristes. Quel luxe de pouvoir mettre mes idées en pratique. C'était bon signe pour le projet. Il m'était donné de faire face au grand défi d'être un *expert* actif et anticipatif.

Il y a des centaines de témoignages sur les projets que nous avons élaborés sur la base de nos rencontres avec des gens de tous les milieux, dans des villes historiques, dans les banlieues ou sur des sites archéologiques, sur des routes, dans des zones menacées par les catastrophes naturelles, sur des sites historiques frappés par celles-ci, dans des bidonvilles.

Dans un îlot insalubre du centre-ville de Quito, des femmes réclamaient que des programmes d'amélioration de l'habitat aillent de pair avec la restauration de monuments. Cela nous amena à lancer des programmes de logement concurrentement avec nos projets concernant les monuments, les espaces publics, les routes, les activités commerciales et les visites des villes historiques.

Nous avons entrepris des études de faisabilité avec des banques pour formuler des projets de réhabilitation intégrale de villes historiques. La beauté de notre projet fut que, exposés aux idées, nous pouvions créer et aller de l'avant.

Nous avons désormais un capital social et non plus seulement un potentiel touristique comme en 1972.

Nous pouvions passer à des actions concrètes en misant sur le capital social de la population. Développer celle-ci. C'est ce que nous avons fait.

A un moment donné, nous gérons non pas seulement un projet régional élargi intéressant 26 pays et doté d'un budget relativement important, mais encore 16 projets culturels nationaux du PNUD en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous avons géré et supervisé ces projets conjointement avec les gouvernements et les bureaux du PNUD sur le terrain. Il en a été de même des projets culturels sous-régionaux pour le développement des musées, la musique et les traditions orales.

Les gouvernements et le PNUD nous demandaient de collaborer et de participer. Ils offraient des modalités de participation aux coûts qui augmentaient de montant des fonds disponibles.

En fait, mon témoignage en ce qui concerne le financement est que **le financement et la disponibilité des ressources** sont directement proportionnels aux **résultats positifs, effectifs et visibles**.

Je me rappelle que des ministres de la planification et des finances de divers pays, allant de Cuba au Mexique en passant par le Brésil, le Pérou, la Colombie et l'Argentine m'ont dit que nos « rapports de mise en œuvre » étaient plus visibles que ceux qui concernaient d'autres projets, conventionnels, de développement économique nationaux ou régionaux.

Notre objectif était de multiplier les efforts en évitant les doubles emplois. Notre bureau sur le terrain bénéficiait de crédits modestes sur le budget du Siège de l'UNESCO, et cette somme était convertie en résultats significatifs. Le Siège était heureux nous étions heureux, les bénéficiaires étaient satisfaits.

Le tableau ci-après donne quelques éléments sur le développement des activités et les résultats obtenus.

- 134 cours de formation nationaux ou régionaux – 4 177 personnes formées
- 18 centres de conservation
- 3 études de faisabilité
- 29 séminaires régionaux
- 6 cours de formation à la gestion et à l'administration
- Manifestations spéciales consacrées aux villes et centres historiques et au développement humain durable
- Services de consultants (environ 700 mois en 19 ans)
- Catastrophes naturelles, atténuation et prévention
- 56 exercices conjoints de surveillance sur des sites du patrimoine mondial en Amérique latine et dans les Caraïbes
- 2 projets sous-régionaux PNUD-UNESCO
- 23 projets nationaux (1976-1994)
- Missions sur le terrain du CTP en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que dans d'autres pays, notamment Egypte, Gabon, Angola, Congo, Zaïre, Maroc, Niger, Sénégal, Iran
- 109 publications
- 30 vidéos, 4 téléfilms
- 41 affiches
- Bandes dessinées pour enfants et pour adultes
- Evaluations et examens tripartites
- Mobilisation de ressources (1976-1995) en Amérique latine et dans les Caraïbes : PNUD, UNESCO, gouvernements, secteur privé, banques internationales, banques nationales, fondations. Participation aux coûts par des tiers et des ONG. Total : 18 493 651 dollars des Etats-Unis et 2 500 000 dollars en nature. Total général : environ 21 millions **en plus** des prêts pour **investissements** et des **allocations directes de banques, nationales et internationales.**

Récemment, j'ai repensé au taux d'exécution de notre projet, qui s'élève à 102 % et au record de vitesse pour le placement des consultants, des stagiaires et des matériels par comparaison avec des activités gérées depuis le Siège. Je me suis demandé combien de temps cela aurait pris de faire ce que nous fait en 19 ans si nous l'avions fait en passant par le Siège. J'arrivais à un chiffre de 250 ans ! Je ne plaisante pas.

Pour plaisanter, je pourrais rappeler l'anecdote de Nasreddin Hodja, ce sage turc légendaire du XVIIe siècle à qui on avait demandé une fois : « Combien de feuilles y a-t-il sur l'arbre qui est au fond de votre cour ? » Il répondit aussitôt « 1 828 ». « Comment le savez-vous ? » lui demandèrent ses amis. Il répondit : « Vous avez des doutes ? Allez les compter ». Je dirai donc la même chose à propos de mes 250 ans.

Au début des années 1990, le PNUD m'avait demandé d'aller au Maroc pendant deux semaines pour y préparer un projet d'investissement à Fès. Je fis le voyage. Avec des collègues au Maroc et des experts de différentes institutions et de divers pays, nous traçâmes les grandes lignes de ce qui allait devenir une grande étude de faisabilité, entreprise ultérieurement avec un financement du PNUD pendant six mois. J'ai supervisé ce projet, me rendant toutes les six

semaines au Maroc. J'ai fait le rapport final. C'est maintenant un projet de la Banque mondiale pour la réhabilitation de la médina de Fès.

Nous avons pu ainsi tirer des leçons de l'expérience acquise dans une région pour les appliquer dans une autre.

Il en a été de même lorsque le PNUD, des fondations et l'UNESCO m'ont demandé, à moi *expert* en Amérique latine, de collaborer avec des consultants internationaux et régionaux en Afrique pour évaluer des projets bénéficiant d'un soutien du PNUD, au Gabon (CICIBA), à Niamey (muséologie), au Zaïre et au Nigéria, au Sénégal (ICA), ainsi que des mesures d'urgence au Caire, à la suite d'un tremblement de terre, parmi d'autres programmes en Afrique du Nord. Mon travail d'*expert* pouvait être partagé dans d'autres régions du monde.

Notre credo était qu'il est essentiel que l'**exécution** s'accompagne de l'**obligation de rendre des comptes** et de la **visibilité**.

Un *expert* est une personne qui connaît son affaire dans son domaine de compétence et dans des domaines connexes ; c'est un organisateur, un homme d'action, un créateur, un manager, quelqu'un qui aime fréquenter les gens et qui sait collecter des fonds, un diplomate, une personne qui sait écouter, qui sait faire converger idées et objectifs, un être doué de fantaisie, d'imagination, de vision, un animateur, un coordonnateur, un chef d'orchestre capable de diriger un concert de coopération pour le développement, connaissant les instruments, les interprètes, les sonorités, en bref la partition musicale, et sachant l'adapter à l'évolution des circonstances et des situations.

Et l'avenir ? L'UNESCO devrait être équipée d'experts sur le terrain et au Siège qui répondent aux caractéristiques que je viens d'énumérer.

La plupart des pays du monde, aujourd'hui, donnent de plus en plus la priorité à des projets et des programmes destinés à faire progresser le développement humain durable. Les gouvernements, qu'il s'agisse des donateurs ou de ceux qu'on appelle les bénéficiaires, assument des responsabilités accrues et désirent utiliser des ressources plus importantes que jamais auparavant pour l'aide au développement. Le secteur privé est un partenaire actif.

S'agit-il d'accroître les contributions destinées à l'aide jusqu'à 0,7 % du PNB des pays qualifiés de riches ? C'est là en effet un objectif et il faut espérer qu'il finira par se matérialiser. Cependant, d'autres questions pressantes et pertinentes se posent en plus de celle des contributions financières, à savoir l'obligation pour l'aide de rendre des comptes et d'être efficace.

Dans cette atmosphère où les préoccupations pour le développement s'élargissent et s'intensifient, il n'est pas surprenant que la demande se fasse plus insistante pour que les résultats obtenus grâce aux projets de développement donnent lieu à une information meilleure et transparente, en bref pour la visibilité de ces résultats. Plus il y aura de participation directe et plus l'information qualitative et quantitative sera objective, mieux cela vaudra.

L'avenir est déjà hier pour les huit Objectifs du Millénaire pour le développement lancés à l'ONU en 2000 pour une période allant jusqu'à 2015 au moins. L'UNESCO a-t-elle un rôle à jouer ?

M. Mayor l'a dit hier : il y a un rôle pour l'UNESCO dans un certain nombre de domaines d'importance décisive. Cela ne fait aucun doute. Nous pouvons tous être d'accord là-dessus.

L'UNESCO a-t-elle les moyens sur le terrain d'être un participant actif et efficace dans le concert de projets opérationnels pratiques et décisifs ? J'ai mes doutes. La présence d'experts dynamiques à plein temps et/ou de fonctionnaires qualifiés de l'UNESCO dans les bureaux hors Siège de l'UNESCO est une nécessité absolue. Les bureaux hors Siège de l'UNESCO ne sauraient

être des répliques du Siègle. Ni une transplantation de celui-ci. Il faut qu'ils soient le centre à la périphérie.

Lorsque je me suis préparé pour cette table ronde il y a deux mois environ, j'ai envoyé un questionnaire simple à une trentaine de bureaux hors Siègle de l'UNESCO, leur demandant de bien vouloir m'indiquer les activités opérationnelles de l'UNESCO en cours sur le terrain. Mon questionnaire était simple et facile à remplir. A ce jour, j'ai reçu une seule réponse de l'un des bureaux hors Siègle, qui me disait : « J'aimerais pouvoir vous répondre, mais je n'ai pas le temps ». Les autres n'ont même pas répondu. Et je pouvais le comprendre.

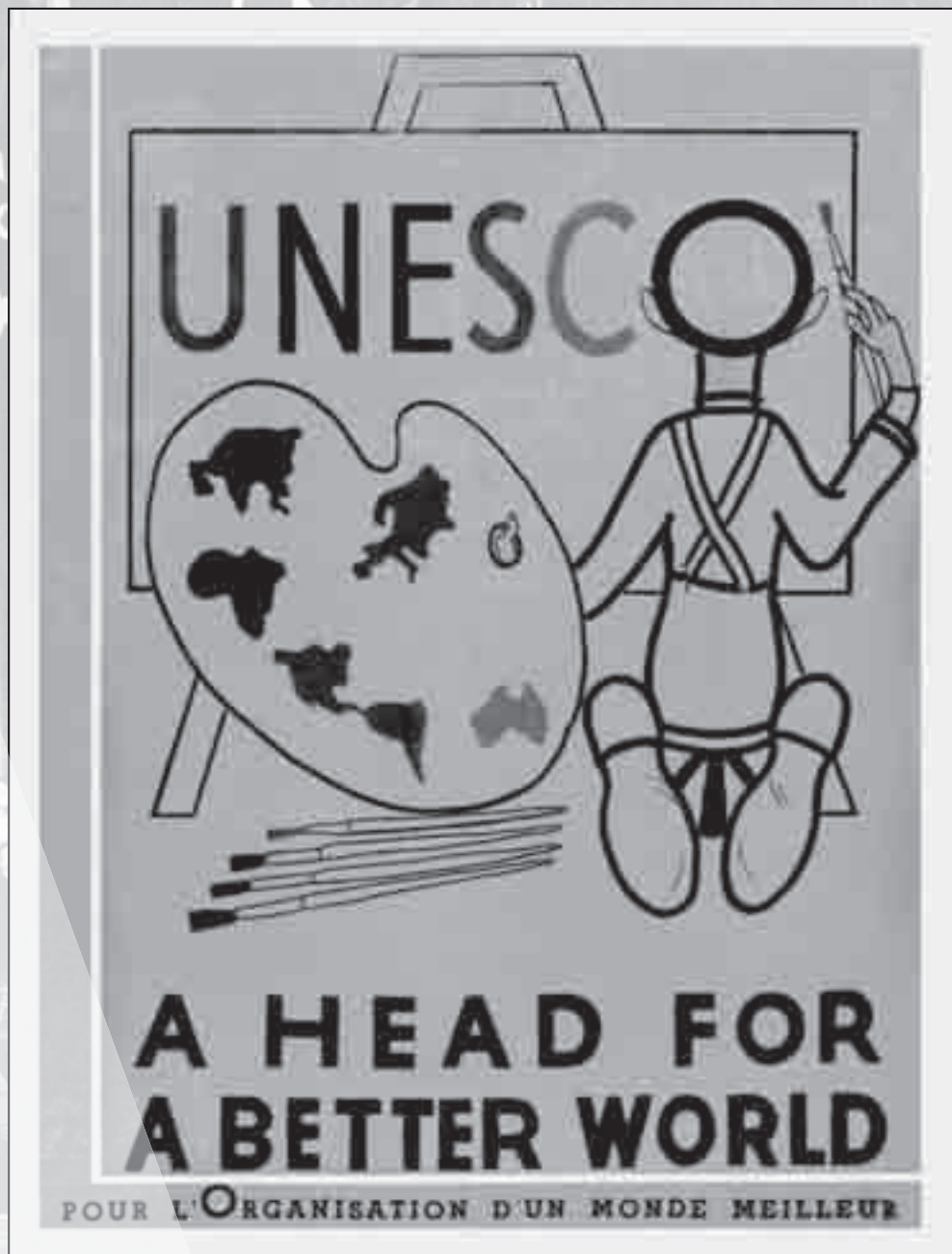
La question est de savoir dans quel domaine et de quelle façon l'UNESCO va être efficace. C'est là un défi pour l'UNESCO d'aujourd'hui. Et c'est un défi pour les générations présentes et futures d'être affectées sur le terrain. Que doit-on entendre par là ? Il faut que les experts sur le terrain, les CTP, « êtres engagés » et les bureaux hors Siègle travaillent la main dans la main parmi les donateurs comme parmi les bénéficiaires. Le partenariat par excellence.

J'espère, à mesure que j'avance dans la vie et si ma santé me le permet, poursuivre ma courbe d'apprentissage ascendante en appliquant et en transmettant aussi pleinement que possible mon expérience dans toute entreprise future touchant à la coopération pour le développement en général et à sa dimension humaine et culturelle en particulier.

Au moment où nous célébrons le 60^e anniversaire de l'UNESCO, attachons-nous à la mise en œuvre d'Action 21 et des Objectifs du Millénaire pour le développement. Faisons en sorte que les activités opérationnelles soient économiquement, socialement, écologiquement et culturellement durables et responsables.

C'est là la dernière chance pour notre génération et une grande chance pour tous ceux qui travaillent à l'UNESCO, actuellement et à l'avenir, sur les « **deux faces de la médaille** », à savoir la face intellectuelle de réflexion et de création et les activités opérationnelles avec les projets sur le terrain. Les deux faces sont indissociables. Deux faces. Une organisation. UNE UNESCO : l'UNESCO sur le terrain, l'UNESCO au Siègle.

* Consultant/coordonateur de l'assistance technique néerlandaise en Amérique latine dans les années 60 ; Représentant résident adjoint du PNUD au Pérou de 1972 à 1976 ; Responsable du projet de patrimoine culturel COPESCO (Cooperacion Peru UNESCO), un projet financé par le PNUD et exécuté par l'UNESCO, de 1976 à 1995.



©Courrier de l'UNESCO, 1950

**Quelle(s) histoire(s)
pour l'UNESCO ?**

Séance plénière

Vendredi 18 novembre 2005

Introduction et synthèse des tables rondes

Président : Jean-François Sirinelli

Directeur du centre d'histoire de Sciences-Po, Paris

Jean-François Sirinelli propose d'entamer la dernière séance plénière qui, après deux jours de travail en ateliers distincts, doit permettre une réflexion commune sur la question centrale posée au Colloque: « Quelle(s) histoire(s) » - « pour l'UNESCO ? »

Dans un premier temps, il donnera la parole à Emma Rothschild, qui amorcera cette séance de synthèse par un bref exposé. Puis, le professeur Robert Frank disposera du temps nécessaire pour nouer en gerbe toutes les remarques, tous les apports des sessions précédentes.

Trois personnalités rendront ensuite compte de leur expérience dans un certain nombre d'entreprises ou dans le maniement d'archives d'institutions internationales. Enfin s'ouvrira une discussion générale sur la base de ces différents éléments. Lui-même dégagera ensuite très brièvement un certain nombre de perspectives de recherche. Il reviendra enfin à Mme Françoise Rivière, dans une allocution de clôture, d'orienter la réflexion sur la suite éventuelle à donner à ces journées d'étude.

Introduction : Emma Rothschild

Directrice du Centre d'histoire et d'économie, Université de Cambridge ; Professeur invité d'histoire à l'Université d'Harvard

Emma Rothschild commence par souligner que l'histoire de l'UNESCO constitue un élément très important de l'histoire des Nations Unies, surtout si l'on pense à l'intérêt que l'UNESCO n'a jamais cessé de porter à l'histoire, à la mémoire et aux archives. Elle estime que lorsqu'il s'agit d'interpréter le rôle de l'UNESCO par rapport à l'histoire, il y a deux positions extrêmes à éviter.

La première consiste à penser que l'UNESCO devrait commander sa propre histoire en ouvrant ses archives à des historiens qui écriraient une histoire approuvée ou officielle. Un rare exemple d'une telle approche produisant un résultat respectable a été fourni par le Fonds monétaire international, qui a invité un spécialiste éminent et indépendant de l'histoire économique, le professeur Harold James, à écrire son histoire. Mais il est réellement besoin d'entreprendre ce qu'on pourrait appeler la professionnalisation des histoires des Nations Unies en obtenant la participation de jeunes historiens sceptiques et critiques. La participation de tant de jeunes historiens au projet Histoires de l'UNESCO est encourageante à cet égard.

Cette approche implique bien entendu le risque que des historiens critiques puissent avoir certaines choses très embarrassantes à dire sur l'Organisation, mais il y a un moyen d'encourager la réflexion critique sur l'UNESCO qui pourrait réduire ce risque. L'UNESCO pourrait par exemple subventionner des visites à ses archives ou faciliter les conditions de travail des jeunes spécialistes qui souhaiteraient s'engager dans une telle entreprise. Un certain nombre d'approches thématiques importantes pourraient être encouragées. Elle a été intéressée par l'idée, suggérée par la Sous-Directrice générale, Françoise Rivière, de voir l'histoire de l'UNESCO, ou plus généralement celle des Nations Unies, à travers le prisme d'un pays déterminé. Un autre thème qu'elle a personnellement trouvé intéressant concerne le rôle des femmes dans l'Organisation. La panoplie de grands hommes présents en personne et sur les images du film projeté à la cérémonie

d'ouverture ne reflète pas pleinement le rôle majeur que les femmes ont joué, et jouent de plus en plus, à l'UNESCO.

Le second piège à éviter est celui de concevoir le projet Histoire de l'UNESCO comme englobant pratiquement tous les sujets. Une telle approche est tentante à une époque où l'histoire culturelle constitue la tendance dominante dans de très nombreux pays et eu égard au fait que l'histoire culturelle des relations internationales est très insuffisamment étudiée, mais elle implique un agenda trop vaste pour un projet viable, à l'UNESCO ou ailleurs.

A son avis, le projet devrait être centré avant tout sur les archives, et plus généralement sur la mémoire, éléments indispensables au type d'entreprise historique professionnelle qu'elle envisage. Le premier besoin du système des Nations Unies dans son ensemble – pour résumer son précédent exposé – est de dresser une sorte d'inventaire (en mettant à profit ce qui a déjà été fait par le Conseil international des archives) des archives existantes, de façon à assurer l'adéquation non seulement des moyens mais aussi des principes directeurs applicables aux documents constamment produits. Il est important que l'enquête aille au-delà des archives existantes et couvre les archives générées par la multiplication des missions et des mandats des organismes des Nations Unies. L'inventaire ne devrait pas être un exercice exclusivement interne mais faire appel à des spécialistes extérieurs qui passeraient une journée avec les archivistes à explorer la nature des problèmes.

Un second souci doit concerner les archives nationales et les sources nationales de l'histoire des Nations Unies, y compris les contributions de nationaux qui ont apporté quelque chose aux Nations Unies. Le Brésil et le Mexique sont des exemples de pays qui s'intéressent aux archives et qui ont fourni nombre d'hommes et de femmes éminents au système des Nations Unies. La Thaïlande est aussi un pays qui pourrait mener un projet pilote très intéressant si elle ouvrait ses archives nationales. Il serait également utile que les pays nordiques – et, dans l'idéal, tous les Etats membres – dressent un inventaire de leurs fonds nationaux se rapportant à l'histoire des Nations Unies.

Parmi les autres sources intéressantes, il y a les témoignages d'anciens fonctionnaires (non seulement les membres du personnel de direction mais aussi des employés comme les interprètes, qui pourraient apporter de précieuses contributions du point de vue de l'histoire culturelle), les fondations privées, etc. Le point important est que les études nationales n'épuisent pas le champ des possibilités lorsqu'il s'agit de rechercher des sources d'archives concernant une institution internationale dont l'histoire est d'autant plus intéressante qu'elle a inspiré tout un ensemble d'émotions diverses.

Résumé des tables rondes par le rapporteur, Robert Frank

Professeur, Université de Paris I

Robert Frank, de prime abord, reconnaît que tenter de résumer l'extrême richesse de plusieurs tables rondes qui se sont tenues simultanément sans avoir pu, évidemment, les suivre toutes personnellement, constituait effectivement un redoutable défi. Il disposait pour ce faire de résumés fournis par les intervenants, et de comptes rendus établis notamment par les observateurs qui ont suivi pour son compte chacune des tables rondes ; il a été grandement aidé dans sa tâche par Françoise Rivière et Jens Boel ainsi que leurs équipes, qu'il tient à remercier.

Il se propose de passer tout simplement, dans un premier temps, d'une table ronde à l'autre et dans un deuxième temps seulement, d'essayer de nouer les gerbes dont a parlé Jean-François Sirinelli, entreprise facilitée par le fait que, grâce à la cohérence du colloque conçu par les organisateurs, on voit très clairement apparaître les convergences, les synergies et les éléments transversaux qui s'en dégagent.

Le colloque était structuré en trois parties : la première, « Naissance d'une organisation internationale », a été traitée dans les tables rondes 1 et 2 ; la deuxième, « Les idéaux à l'épreuve de l'histoire », dans les tables rondes 3, 4 et 5 ; la troisième, « La coopération internationale en action », dans les tables rondes 6, 7, 8 et 9.

Dans la première partie, que l'on pourrait intituler « Préhistoire, débuts et fondements de l'UNESCO », la table ronde 1, présidée par Glenda Sluga, a tenté de montrer en quoi la préhistoire, la protohistoire de l'UNESCO, a pesé dans la création même de l'Organisation. Jean-Jacques Renoliet a expliqué que l'UNESCO a eu un prédécesseur, l'Organisation de coopération intellectuelle (OCI), comment la Société des Nations, dès 1921, pense à créer un tel organisme, comment en 1922 se met en place la Commission internationale de coopération intellectuelle (CICI) et comment, dans le cadre de l'OCI, une organisation va vraiment émerger et être plus importante que les autres : l'Institut international de coopération intellectuelle (IICI), créé en 1925, au sein duquel la France va jouer un rôle considérable, trop considérable peut-être aux yeux notamment de la Grande-Bretagne, et où il est déjà question de désarmement moral, de manuels scolaires, de promotion du dialogue intellectuel, qui pâtit déjà d'une bureaucratie très lourde à l'origine d'une première réforme dès 1930 et d'une deuxième en 1938, certes eurocentriste et élitiste mais à l'origine de grandes idées qui vont être fécondes pour la suite. Jo-Anne Pemberton a montré le rôle extrêmement important d'Henri Bergson et de sa vision d'une culture mondiale, d'une pensée commune, de Paul Valéry qui met davantage au contraire l'accent sur la diversité, bref, l'existence, dès cette époque, du débat entre unité et diversité. Elle a mis en lumière aussi les différences entre l'approche de l'OCI et celle de l'UNESCO, beaucoup plus pratique et moins conceptuelle, plus axée sur l'action sur le terrain. Ensuite John Toye et Richard Toye ont souligné que, dès le départ, l'histoire de l'IICI est une histoire de débats et de rivalités - notamment pour la désignation du premier Directeur général de l'UNESCO - entre deux hommes, Alfred Zimmern et Julian Huxley, l'un helléniste avec une vision très classique et l'autre, biologiste, d'une autre génération, désireux de faire valoir un humanisme scientifique. Et c'est bien sûr à ce moment-là que l'UNESCO gagne son « S », le « S » de science. D'autres enfin ont montré l'importance à cet égard de Joseph Needham, et bien entendu des deux bombes atomiques qui, en août 1945, ont vraiment imposé la dimension scientifique de l'UNESCO. Une discussion très intéressante s'en est suivie avec une étude de cas de Françoise Kreissler sur le rôle de la SDN en Chine et les interventions de Michael Riemens, insistant sur une nouvelle culture politique internationale dès les années 20 et l'éclosion de comités nationaux, et de Carlo Felice Casula qui, reprenant l'expression de Jacques Delors : « L'UNESCO, une utopie nécessaire », montre que cette utopie nécessaire fait effectivement le pont entre les expériences de l'entre-deux-guerres et celles de l'UNESCO. Lui-même ne peut résister à l'envie de reprendre, en résumé en quelque sorte de cette table ronde deux phrases, que Roger-Pol Droit cite dans son ouvrage « *L'Humanité toujours à construire* », et où l'on trouve presque à la lettre les premiers mots de l'Acte constitutif, celle de Paul Valéry en 1930 : « Créons un état de compréhension mutuelle entre les peuples » et celle d'Aldous Huxley en 1934 : « Il faut que ceux qui veulent la paix attaquent le mal de la guerre dans ses racines, c'est-à-dire dans l'esprit de l'individu. »

La table ronde 2 - « Une vision : humanisme et culture de paix » -, présidée par Roger-Pol Droit, était consacrée à une réflexion sur les fondements de la vision commune qui allait présider à toute la destinée de l'UNESCO ; Roger-Pol Droit souligne que c'est précisément cette vision de l'UNESCO qui fait l'originalité d'une organisation unique en son genre, en reprenant les idées contenues dans son livre « *L'Humanité toujours à construire* », dans lequel il tente de retracer l'histoire intellectuelle de l'UNESCO de 1945 à nos jours. Patricia Morales, décrivant le rôle de l'UNESCO dans le renforcement de la solidarité intellectuelle et morale en Amérique latine, a insisté sur cette notion de solidarité. Harald Prins, à travers l'exemple d'Alfred Métraux, a mis en lumière l'importance de l'anthropologie appliquée dès les années 50. Samuel Mawete, quant à lui, a décrit l'évolution de la notion même de paix, de ce que recouvre ce terme avant 1945, entre 1945 et les années 80, après 1985, et le tournant que constituent à cet égard la Déclaration de Yamoussoukro de 1989 et l'apparition du concept de culture de la paix. Pendant longtemps, la paix est un but, un idéal à atteindre, mais on ne pense pas forcément au chemin pour y arriver. A

partir du moment où on parle de culture de la paix, la paix devient un comportement et donc un processus, un cheminement à l'intérieur de l'esprit des hommes. Au cours de la discussion, Irene Oh s'est interrogée sur le sens du mot solidarité et sur les débats et les arrière-pensées que dissimulent certains mots clés du vocabulaire, souvent qualifié d'angélique, de l'UNESCO. Michel Fourcade a évoqué la figure de Jacques Maritain, et Francisco Gracia Alonso celle de Pere Bosch Gimpera, professeur à Barcelone, exilé au Mexique en 1939 à l'issue de la guerre civile et qui a joué un rôle important à l'UNESCO, dont il démissionna lorsque l'Espagne franquiste y fut admise en 1952. Dans sa conclusion, Roger-Pol Droit a formulé trois propositions que Robert Frank juge tout à fait importantes : d'abord combiner les approches, aussi bien les approches biographiques que la réflexion sur les projets, les enjeux politiques ; ensuite, lancer une étude pluridisciplinaire sur l'Acte constitutif de l'UNESCO portant notamment sur les concepts qui y figurent et l'évolution de leur signification au cours des soixante dernières années. Le mot « esprit », par exemple : qu'est-ce que « l'esprit des hommes », dans lequel doivent être élevées les défenses de la paix ? S'agit-il des consciences individuelles, du psychisme des personnes, de représentations collectives ? Troisième proposition enfin : tenter de définir, à la lumière des apports de diverses disciplines, ce que pourrait être un nouvel humanisme à construire.

Le thème de la deuxième partie - « Les idéaux à l'épreuve de l'histoire » - a été traité par trois tables rondes. Au cours de la table ronde 3, sur « La notion de race » le Président, Pierre Kipré, a souligné d'emblée que l'UNESCO s'est attachée, dès le début, à éradiquer le racisme et que le combat antiraciste a été une des continuités de son histoire. Yvan Gastaut s'est attaché à démontrer, à travers les différents textes successivement adoptés en 1950, en 1951, en 1964, en 1967, et en 1978 que l'antiracisme est bien sûr une continuité, mais qu'il y a eu sur ce point de très nombreux débats : des débats entre anthropologues, entre scientifiques, des débats bien sûr aussi politiques. Même lorsqu'il y a accord sur l'antiracisme, il n'y a pas forcément accord sur la notion de race. Marcos Chor Maio quant à lui a souligné à quel point la question de la race a posé un problème épineux, l'exemple même du Brésil en tant que modèle de société raciale harmonieuse ayant fait débat, et évoqué aussi l'influence de l'anthropologue Arthur Ramos. Staffan Müller-Wille a retracé l'évolution du débat sur la notion de race, d'abord évacuée au profit de celle de « groupe ethnique » puis réintégrée au sens de distinctions héréditaires, ne devant bien entendu en aucune façon induire une quelconque hiérarchie. Claudio Sergio Pogliano et Jean Gayon sont revenus sur ces débats, en particulier pour mettre en évidence la différence entre les premiers textes, qui sont des avis d'experts, des « *statements* », et la Déclaration de 1978, qui essaie de relativiser la notion de race, et montrer qu'il n'y a pas de fondement scientifique au racisme. La discussion tout à fait intéressante qui a suivi a mis en valeur l'insuffisance d'une telle approche face à la persistance d'un racisme qui a bien d'autres causes.

Au cours de la table ronde 4 « Réconciliation, reconstruction et dialogue », Cemil Aydin a montré que le débat sur les civilisations – qui apparaît à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle avec le monde colonial qui tente d'imposer sa propre Civilisation –, prend une tournure différente en 1905 avec la victoire des Japonais sur les Russes et reprend après 1918, mais dans le cadre d'une SDN qui est déjà une organisation intergouvernementale, donc dans le cadre d'États-nations, où la notion de nation l'emporte parfois sur la notion de civilisation. Laura Wong s'est attachée plus particulièrement à la résolution de 1956, qui préconise une meilleure connaissance mutuelle entre Occident et Orient, aux notions mêmes d'Occident et d'Orient et à l'ensemble des efforts déployés, alors même que la guerre froide bat son plein, en faveur d'une meilleure compréhension entre les deux blocs, même si Est-Ouest et Occident-Orient sont des notions qui, évidemment, ne coïncident pas tout à fait. Paul Weindling a montré l'importance du rôle de John Thompson dans la reconstruction du système éducatif de l'Allemagne de l'après-guerre et le professeur Noguchi celle des organisations non gouvernementales dans la promotion de l'UNESCO. Le Japon, en effet, entre à l'UNESCO en 1951, avant donc d'entrer à l'ONU, grâce au travail préparatoire de nombreuses associations, dont la National Federation of UNESCO Associations in Japan, qui joue un rôle fondamental dès 1947 et qui continue aujourd'hui de contribuer activement à la lutte pour la préservation du patrimoine mondial, en particulier la reconstruction du site de Bamyân en Afghanistan. Cédric Viale, dans un exposé tout à fait important, a montré que l'évolution de la

perception des sociétés autochtones, due en grande partie au travail de l'UNESCO, s'est traduite par une meilleure prise en compte des peuples à l'intérieur des États et a du même coup modifié le concept même des droits de l'homme, et jusqu'à la vision de l'homme juridique, voire de l'homme tout court. Mme Togan a proposé une réflexion sur les différents dialogues interrégionaux menés, à partir des années 90, à travers différentes routes - la Route de la soie en particulier. Peut-être, conclut Robert Frank, cette table ronde aurait-elle pu mettre d'avantage en avant la notion de « mémoire » et peut-être y aurait-il une réflexion à développer sur le poids de la mémoire ou le choix des mémoires, qui divisent au moins autant qu'elles unissent.

Au cours de la table ronde 5, « Dans les tourbillons de la politique internationale : guerre froide et décolonisation », Akira Iriye a évoqué le rôle de l'URSS qui, craignant la main-mise culturelle de l'Occident et la prépondérance culturelle des États-Unis, n'entre pas à l'UNESCO à ses débuts. Staline laisse un moment la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Hongrie être membres de l'Organisation, puis durcit sa position et, au début des années 50, ces trois pays doivent la quitter. Après la mort de Staline, autre revirement : en 1954 l'Union soviétique entre à l'UNESCO, ces trois pays y font leur retour et d'autres démocraties populaires en deviennent membres. Il est intéressant de voir qu'à partir du moment où l'URSS entre à l'UNESCO, l'UNESCO devient pour elle une tribune et un instrument de la guerre froide. Hervé Ondo a évoqué le rôle de l'UNESCO au Gabon dans les années 1960, en particulier dans le domaine de l'éducation et bien sûr de la lutte contre l'analphabétisation dans le contexte de la décolonisation. Chloé Maurel s'est penchée sur la période 1946-1974, au sein de laquelle elle distingue plusieurs phases : entre 1945 et 1953, ce sont les relations entre la France et les pays anglo-saxons qui dominent politiquement. La guerre froide n'est cependant pas tout à fait absente, puisque c'est l'époque où huit fonctionnaires internationaux ont des problèmes avec le maccarthysme. De 1953 à 1959, c'est une autre forme de politisation avec l'entrée de l'URSS, donc une entrée encore plus marquée dans la guerre froide. 1960-1974, c'est bien sûr l'émergence du tiers monde : celui-ci devient dominant à l'UNESCO et l'aide au développement devient une des préoccupations majeures du système des Nations Unies en général et de l'UNESCO en particulier. Une question qui a déjà été posée par les intervenants au cours de la première table ronde, est de savoir si, finalement, les enjeux Nord-Sud n'ont pas été, pour l'UNESCO, source de plus grandes difficultés que les enjeux Est-Ouest. Au cours de la discussion, Alexis De Greiff a axé son intervention sur la politisation à propos d'Israël : trois résolutions condamnent Israël en 1974 et des physiciens vont boycotter le Centre international de physique théorique pour protester contre ce type de politisation. Anne Dulphy montre comment l'entrée de l'Espagne franquiste en 1952 suscite évidemment beaucoup de remous, mais constitue en même temps un succès du régime franquiste sur le plan international. Après l'exposé de Mme Phalkey consacré à l'Inde, le professeur Thioub s'est attaché à montrer la contribution majeure de l'UNESCO à la consolidation des États africains après leur indépendance, soulignant notamment l'importance de *Histoire générale de l'Afrique* pour les identités africaines. C'est déjà un début de sortie de l'idéologie coloniale. Mais il ajoute : « Il faut aller plus loin. » Est-ce que, dans une certaine mesure, cette œuvre grandiose ne garde pas quelque chose de l'idéologie coloniale, est-ce qu'il ne faut pas aussi sortir de cette vision de l'Afrique comme victime de l'oppression ? En d'autres termes, dit-il, l'Afrique et les historiens africains doivent aussi s'intéresser aux autres histoires, aux autres peuples, tout simplement pour mieux se comprendre eux-mêmes. Remarque, conclut Robert Frank, qui vaut pour tous les peuples et pas seulement les peuples d'Afrique.

C'est à l'action sur le terrain qu'était consacrée la troisième grande partie du Colloque : « La coopération internationale ». Christina Cameron a ouvert la table ronde 6 par une réflexion sur la notion même de patrimoine culturel et le lien entre patrimoine culturel et patrimoine naturel, lien que Claude Lévi-Strauss avait fait lui-même dans son magnifique exposé introductif à la première séance. Selma Al-Radi a proposé une réflexion sur la préservation du patrimoine culturel dans les pays en situation de postconflit en citant l'exemple du musée de Bagdad qui, après le pillage, est dans un état catastrophique. Valdimar Hafstein a ensuite souligné l'émergence de la notion de patrimoine culturel immatériel dans une réflexion qui peut croiser celle de Cédric Viale, en ce sens qu'à travers ce patrimoine culturel international on brise quelque peu le cadre des États-nations,

puisqu'on va tenter de préserver les traditions et les langues des populations et des communautés à l'intérieur des États. Mechtild Rössler s'est intéressée au lien entre patrimoine et globalisation et à la stratégie d'établissement de la fameuse liste des sites du patrimoine. Sudhir Chopra pour sa part a pointé du doigt les difficultés juridiques dues au fait que les États ne disposent pas toujours des mécanismes nécessaires pour appliquer sur le plan national les instruments normatifs internationaux. Zilan Wang, dans le même ordre d'idées, a décrit la difficulté qu'ont les minorités ethniques chinoises à préserver leur patrimoine propre. La présidente a proposé en conclusion plusieurs pistes : premièrement l'analyse des instruments internationaux concernant l'identification et la sauvegarde du patrimoine, deuxièmement l'analyse des méthodes de conservation et, troisièmement, l'étude de la façon dont l'UNESCO peut favoriser l'intégration des principes des conventions internationales dans les législations nationales.

La table ronde 7 - « La responsabilité sociale des sciences » -, présidée par Amel Aouij Mrad, a donné lieu à toute une série d'exposés originaux ; Patrick Petitjean a évoqué le rôle de Joseph Needham dans la mise en place du « S » dans le sigle UNESCO, le passage de l'UNESCO à l'UNESCO. Jacob Darwin Hamblin a proposé une réflexion sur la notion de coopération internationale et le problème de la politisation, en citant l'exemple de la Commission océanographique internationale créée en 1960 et bien sûr soumise aux tensions entre Est et Ouest. Maurice Aymard a plaidé pour que ne soient pas oubliées les sciences humaines et sociales, essentielles à une meilleure compréhension mutuelle entre les peuples, et Robert Frank tient à ce propos à mentionner qu'au nombre des travaux existants consacrés à ces sciences figurent notamment une étude sur le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines, qui, sans faire partie de l'UNESCO, est lié à cette dernière et qui dans une certaine mesure est peut-être une continuation de l'esprit de l'IICI, avec ses défauts et ses qualités, ou encore une thèse de Lionel Moutot, « L'histoire intellectuelle de la revue *Diogenes* entre 1952 et 1978 », soutenue en 2002 à Lyon. D'autres interventions encore ont marqué cette table ronde : celles de Stephen Bocking sur la dimension politique et la responsabilité des sciences, d'Heloisa Bertol Domingues sur le projet concernant l'Amazonie et de Dhruv Raina sur le rôle de l'UNESCO dans l'organisation de l'histoire des sciences en Inde. Mme Aouij Mrad a conclu en esquissant trois axes de recherche. Le premier : l'histoire des craintes. Les scientifiques sont-ils conscients de leur rôle, les organisations internationales, d'une façon générale et l'UNESCO en particulier, leur ont-elles permis de lutter contre ces craintes ? Deuxième axe : l'histoire des ouvertures. Première ouverture : l'enseignement de l'éthique et l'histoire de cet enseignement ; deuxième ouverture : la popularisation des sciences ; troisième ouverture : l'interpénétration entre ces sciences. Enfin, troisième axe, le rôle de l'UNESCO dans tout cela et en particulier au regard de l'éthique.

La table ronde 8 sur « Le défi de l'éducation pour tous » s'est avérée intéressante de par la convergence de tous les exposés, que ce soit la réflexion tracée par Philip Jones, les exposés de Dina Karam, de Marcel Kabanda, d'Hector Lindo-Fuentes ou encore les interventions, au cours du débat, de Andrew Kirkendall, Dayal Partap Singh Randhawa et Valérie Touré. Convergence sur l'importance de l'éducation - éducation de base d'abord puis éducation pour tous, avec la volonté de généraliser l'éducation conçue comme un droit puis comme un devoir moral. Convergence sur le fait qu'avec la décolonisation, l'éducation devient pour l'UNESCO la source même de la lutte contre le sous-développement mais, en même temps, convergence sur la nécessité d'essayer de réfléchir aux échecs, au vocabulaire parfois trop angélique, aux naïvetés, comme celle de croire, par exemple, que la télévision au Salvador allait amener tout d'un coup le développement de ce pays. Eckhardt Fuchs a conclu sur plusieurs pistes : nécessité de multiplier les études de cas, nécessité d'adopter une approche sociologique, de faire une histoire des politiques éducatives, sans oublier celle des échecs. La relation entre éducation, égalité et développement peut aussi être un thème d'étude. Ne faudrait-il pas constituer toute une documentation d'archives sur ces questions, sans oublier bien sûr les approches politiques ?

À la dernière table ronde, tout à fait passionnante, la table ronde 9, ce sont les anciens fonctionnaires qui ont témoigné sous la présidence de Witold Zyss. René Ochs et Gerard Bolla, tout d'abord, ont parlé respectivement de la Conférence d'Addis-Abeba en 1961, qui illustre

l'importance des conférences parmi les moyens d'action de l'UNESCO, et de Mondiacult en 1982 à Mexico, qui témoigne de l'évolution du vocabulaire même de l'UNESCO, puisqu'on y a réfléchi sur les identités culturelles et la diversité culturelle. Dans le cadre ensuite d'une réflexion sur les fonctionnaires publics internationaux, M. Kutukdjian a parlé des différents problèmes politiques qui ont pu se poser, en particulier au temps du maccarthysme. Sorin Dumitrescu a témoigné de ce qui lui est arrivé de 1976 à 1978, alors qu'il était fonctionnaire international à l'UNESCO. Son gouvernement, le Gouvernement roumain, l'a retenu pendant deux ans et il a fallu une très longue lutte de sa part mais aussi de la part du Directeur général M'Bow, qui a eu là une attitude exemplaire, pour qu'il puisse rejoindre les rangs de l'UNESCO. Nino Chiappano, Aimée Gnali et Silvio Mutal ont ensuite évoqué leur expérience d'experts sur le terrain. Witold Zyss, à partir de ces interventions, a suggéré trois grandes pistes de recherche. Tout d'abord, une réflexion sur les instruments : les conférences, certes, qui sont en quelque sorte la vitrine de l'UNESCO puisqu'on parle d'elles. Mais aussi les instruments juridiques eux-mêmes, les textes normatifs, les experts, et enfin les publications. Deuxièmement, une recherche sur le rôle du Secrétariat, Directeur général compris, dans l'évolution des concepts et des pratiques. Et, troisièmement: écrire l'histoire de l'action de l'UNESCO sur le terrain, en croisant toutes les sources.

Ayant ainsi fait ce qu'il espère être une synthèse des travaux du Colloque, Robert Frank indique qu'il va tenter, dans un deuxième temps, d'en dégager quelques axes ; ce faisant, il sera nécessairement incomplet et subjectif et il se gardera de tirer des conclusions quant à ce qu'il faut faire : ce sera évidemment l'objet du débat.

Il lui semble que tout ce qui a été dit dans les tables rondes fait apparaître des continuités, d'une part, et des évolutions, d'autre part. En ce qui concerne les continuités, la première qui se dégage est la dimension dialogique entre vision et action, esprit et présence sur le terrain, entre le conceptuel et l'opérationnel, la pensée et l'action, qui exige, lui semble-t-il, que l'on réfléchisse à la manière d'aborder les choses quasiment simultanément, d'une façon synchronique, syncrétique. La seconde est l'opposition unité-diversité, universalité et identité. Continuité, mais en même temps évolution, puisqu'on ne met pas forcément sous les thèmes de l'universalité et de la diversité la même chose en 1945 et aujourd'hui, avec l'apparition, à partir des années 70, de la problématique de l'identité. La troisième est le fait que l'UNESCO constitue un terrain de débats, de combats politiques et idéologiques. On peut faire semblant de croire à une UNESCO apolitique, mais l'histoire de l'UNESCO est une histoire humaine qui a d'ailleurs fait l'objet de travaux pionniers : la thèse de Gail Archibald sur « *Les États-Unis et l'UNESCO, 1945-1963* », parue aux Publications de la Sorbonne en 1993, par exemple, ou encore un autre ouvrage, qui n'a pas été publié malheureusement, sur « *La Grande-Bretagne et l'UNESCO de 1945 à 1957* » qui, l'un comme l'autre, permettent de constater qu'étaient à l'œuvre non seulement des intérêts nationaux, mais aussi des idéaux. Gail Archibald en particulier souligne le rôle central de la première génération des Américains qui font l'UNESCO, celles des « *new dealers* » de l'époque de Roosevelt : ils font l'UNESCO et ils disparaissent, précisément à partir des années 60, à la fois de l'UNESCO et de la vie politique, ce qui peut expliquer certains changements dans l'attitude américaine dès les années 60-70 et en fin de compte leur retrait dans les années 1980. Quatrième continuité : la question des espaces de référence. Bien sûr, à l'UNESCO, ce sont les États qui sont représentés. Voilà un espace de référence important : l'État-nation. Mais il y a aussi le niveau local, le niveau régional infra-étatique et supra-étatique - c'est-à-dire les grandes régions du monde - et, bien sûr, le niveau mondial. Peut-être y a-t-il inégalité entre ces espaces de référence et aussi évolution.

Évolution donc, après les continuités. Évolution des concepts, que Roger-Pol Droit a mentionnée en conclusion de la table ronde 2; évolution des pratiques ; peut-être aussi une périodisation à bâtir : 1945-1960, naissance des rivalités entre France, Grande-Bretagne et États-Unis, ensuite, bien sûr, rivalité Est-Ouest à partir du moment où l'URSS entre à l'UNESCO ; 1960-1974 avec l'émergence du tiers monde, l'émergence donc des thèmes du développement ; 1974-1989 : période fondamentale avec changement des paradigmes, avec l'apparition de la question des identités et l'établissement d'un nouveau lien entre universalité et diversité par le

biais des identités. Enfin, après 1989, cette fameuse culture de la paix qui change aussi quelque peu les choses en mettant en avant la notion de processus et celle de mouvement.

Quelques grands axes ayant ainsi été esquissés, il convient de réfléchir aux méthodes. Premièrement, il faut bien sûr croiser les sources: les sources écrites, les sources imprimées et surtout les sources d'archives, où la langue de bois fleurit souvent moins que dans les sources imprimées. Si l'on fait une histoire de l'UNESCO, il faut déboiser la langue de bois UNESCO, il faut, au-delà des débats feutrés, chercher à découvrir le dessous des choses. Mais aussi croiser les sources écrites avec les sources orales, dont la table ronde 9 a montré la richesse, et que ces acteurs de l'UNESCO que sont les anciens fonctionnaires ont d'ores et déjà entrepris de réunir. Il serait souhaitable qu'on les aide à aller plus loin, que l'on lance une grande campagne de collecte de sources orales. Ce sera fondamental pour les historiens. Deuxièmement, on ne pourra pas tout faire ; il faudra donc multiplier les études de cas, les études régionales, biographiques, les études de projets, sans qu'il faille choisir entre les biographies ou les projets, d'autant moins qu'à travers les biographies on retrouve tout : à la fois la pensée et l'action, à la fois l'opérationnel et le conceptuel, bref, des données sur les acteurs, les projets et les instruments. Troisièmement : il faut croiser toutes les disciplines historiques : histoire culturelle, histoire scientifique, mais aussi histoire politique, sans oublier l'histoire économique, financière et budgétaire de l'UNESCO, car qui dit choix financiers dit aussi choix politiques. Quatrièmement : ce ne sont pas seulement les disciplines historiques qu'il faut croiser, mais les disciplines en général. L'histoire de l'UNESCO est une affaire trop sérieuse pour la confier aux seuls historiens. Il faut donc absolument mobiliser, aux fins d'une étude que Roger-Pol Droit a tout à fait raison de vouloir pluridisciplinaire, des philosophes, des sociologues, des économistes, des linguistes, etc., sans oublier, bien entendu, les sciences dures. Cinquième impératif méthodologique, plus difficile à mettre en œuvre : la nécessité de veiller à écrire, non pas une histoire nordique ou occidentale, mais une histoire véritablement mondiale de l'UNESCO. Sixième exigence méthodologique : une approche critique et une indépendance complète des chercheurs qui s'attelleraient à cette histoire de l'UNESCO - histoire critique, histoire distanciée, mais une histoire avec de la chair et malheureusement peut-être aussi du sang. En effet, l'UNESCO, c'est la conscience du monde, mais c'est aussi le lieu de toutes les contradictions politiques, économiques, sociales du monde et il est nécessaire de regarder ce passé en face. Aujourd'hui plus que jamais, il convient de réfléchir au couple universalité-identité. Beaucoup de politologues pensent qu'avec la mondialisation, le principe d'universalité risque de se dissoudre parce que, par la peur et les fantasmes qu'elle engendre, la mondialisation peut favoriser les replis identitaires. Il faut donc repenser ce couple universalité-diversité, en réfléchissant aux identités ouvertes sur le monde qui empêchent ces replis identitaires. Il s'agit au fond, comme Roger-Pol Droit le disait, de construire un nouvel humanisme et, pour cela, il faut penser d'abord le passé de l'UNESCO.

Écrire une histoire de l'UNESCO, mais laquelle ? Historiographie et méthodologie

Sunil Amrith

Chercheur, Centre d'histoire et d'économie, Université de Cambridge

Le fait que l'UNESCO a entrepris dès 1953 de publier des *Cahiers d'histoire mondiale* ne surprendra que ceux qui voient dans l'intérêt pour cette histoire un phénomène récent, lié à l'émergence de la mondialisation. Le responsable des *Cahiers* était le grand historien français Lucien Febvre. La nouvelle publication se voulait ambitieuse : « nous parlerons de tous les peuples, ou peut-être, de toutes les civilisations ». L'histoire « mondiale » ainsi conçue « ne tend point à écraser les prétendues petites nations sous le poids des grandes. Elle les considère toutes comme autant de collaboratrices d'une grande œuvre solidaire ». Elle exprimait une vision optimiste du passé : « toutes se dérobaient les unes aux autres, ou se donnant, ou s'empruntant leurs créations ». Son objectif ultime était effectivement très ambitieux puisqu'il ne s'agissait de rien moins que d'écrire, en mettant l'accent sur les progrès de la culture, de la science et du savoir, une véritable histoire et « l'Histoire, c'est la Paix - la paix, cet avant-goût pour le croyant d'un ordre divin. Ce triomphe pour l'incroyant de la libre raison humaine » (1).

Je ne connais pas beaucoup de spécialistes actuels de l'histoire mondiale qui placeraient aussi haut la barre de leurs aspirations. Ce que j'en retiens en tout cas, c'est que non seulement l'histoire de l'UNESCO a des incidences sur certains aspects de l'historiographie nationale et internationale, mais que l'Organisation a elle-même contribué à infléchir et enrichir la réflexion et la pratique historiographiques par ses activités dans ce domaine.

Le terme « l'histoire mondiale » au sens de l'UNESCO pouvait s'entendre à l'origine de deux manières assez différentes. La première impliquait un travail de réappropriation : il s'agissait de réintégrer dans le cours de l'histoire universelle tous ceux, colonisés ou dépossédés, dont on avait ignoré l'histoire sous prétexte qu'elle n'aurait rien apporté au cours majestueux du progrès humain. C'est ce travail de récupération qui a inspiré à toute une génération tant d'ouvrages éminents consacrés à l'histoire de l'Asie et, surtout, de l'Afrique. La volonté d'écrire l'histoire de l'Afrique du point de vue des Africains eux-mêmes a été le fil conducteur qui a abouti à cette énorme somme de travail qu'est l'Histoire générale de l'Afrique publiée par l'UNESCO.

La seconde acception du terme « histoire mondiale » au sens des *Cahiers* a longtemps occupé une place plus modeste au sein de la discipline, et ce n'est que récemment qu'elle s'est imposée à nouveau comme un champ majeur de la recherche ; je veux parler de l'histoire « mondiale » en tant qu'histoire des connexions et des échanges à l'échelle planétaire. Cette conception de l'histoire postule non seulement l'égalité de traitement des différentes histoires nationales, mais aussi la conviction que toutes les cultures (ou si l'on préfère toutes les « civilisations ») se sont nourries d'interactions et d'échanges. J'ai moi-même été frappé du nombre d'articles dans les premières livraisons des *Cahiers* consacrés à des thèmes comme la circulation des idées, l'histoire des sciences et de la médecine, autant de sujets que redécouvre une génération d'historiens qui refusent d'accepter les frontières de l'État-nation comme cadre naturel de la recherche historique.

Les historiens d'aujourd'hui ne partagent pas forcément l'optimisme exprimé par Lucien Febvre en 1953, ni sa vision finaliste du progrès de la connaissance, mais certaines des questions que posaient les *Cahiers d'histoire mondiale* n'en restent pas moins très actuelles. Aujourd'hui comme alors, il se trouve encore des gens pour affirmer que la seule histoire qui mérite d'être

écrite est celle de l'Occident, comme si l'histoire de l'Asie et de l'Afrique précoloniales était celle de l'obscurantisme. Mais il se trouve aussi de nos jours d'autres historiens pour prétendre qu'on dévalorise l'histoire de l'Asie ou de l'Afrique en les replaçant dans une perspective universelle ou globale - ce qui revient bizarrement à les renvoyer à la marge.

Aussi ai-je la conviction qu'il serait très enrichissant pour la compréhension du passé de l'UNESCO, et pour le débat historique en général, de nous interroger de façon plus poussée sur la contribution de l'Organisation elle-même, en tant que moteur de la vie intellectuelle, à notre conception actuelle de l'histoire. Il me semble que cette réflexion initiale engagée au sein de l'UNESCO sur la signification et l'utilité de « l'histoire mondiale » nous interpelle encore aujourd'hui.

Je vais essayer maintenant d'indiquer en quelques mots comment, selon moi, l'exploration du passé de l'UNESCO pourrait à la fois enrichir certains aspects de la problématique historique et s'en inspirer : je crois en effet qu'une étude historique plus poussée d'organisations internationales comme l'UNESCO contribuerait de façon significative à élaborer une histoire plus organiquement cohérente du monde au XX^e siècle.

En premier lieu, il faudrait concentrer les recherches sur le rôle de l'UNESCO et des autres organismes du système des Nations Unies en tant que carrefours d'échange des idées économiques et politiques. Nous savons par nombre de travaux récents, comme le projet d'Histoire intellectuelle des Nations Unies par exemple, que c'est au sein du système des Nations Unies que certaines idées nouvelles ont commencé à circuler. Par contre, le retentissement que ces débats d'idées ont pu avoir à l'extérieur du système n'a pas suffisamment retenu l'attention. Je crois qu'il reste beaucoup à faire, et ce sera l'une des tâches des années à venir, pour mieux comprendre l'interaction entre les débats à l'UNESCO et l'évolution de la pensée politique et économique mondiale, à l'interface des nationalismes et de l'internationalisme. L'histoire de l'UNESCO me paraît d'autant plus prometteuse à cet égard que l'Organisation, fidèle à sa vocation éducative, s'est toujours beaucoup investie dans la communication. Je suis convaincu que ses archives audiovisuelles seront une véritable mine d'informations pour l'historien des idées. Les traductions de l'UNESCO, ses manuels scolaires et ses matériels d'information nous livrent une histoire passionnante de la circulation, de la transmission et de la transposition des idées à l'échelle planétaire, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme, le développement, les buts et les moyens de l'éducation.

Une deuxième piste à explorer se situe à un niveau plus personnel, voire biographique. J'entends par là que le récit de certaines expériences vécues au sein de l'UNESCO pourrait éclairer d'un jour nouveau notre réflexion sur des questions d'une portée beaucoup plus vaste. Permettez-moi de citer un exemple que je connais bien : celui d'un fonctionnaire de l'UNESCO dont j'ai pu étudier le dossier à la Bodleian Library d'Oxford (2). Ce Britannique, enseignant de formation, travaillait pour l'Organisation aux Philippines et en Thaïlande dans les années 1950.

En soi, sa vie est déjà un précieux témoignage sur l'histoire des idées politiques au milieu du XX^e siècle, en ce qu'elle illustre une certaine interpénétration entre la vie privée et la politique. Notre homme était un démocrate et un socialiste, mais aussi un quaker inspiré par sa foi, que le manichéisme de la guerre froide mettait mal à l'aise, et qui comprenait les aspirations nationalistes des peuples d'Asie. La grande idée de l'époque, qu'il a tenté de définir et de transmettre, était celle du développement. Sa carrière donne un éclairage intéressant sur le fonctionnement de l'« assistance technique », comme on l'appelait alors, et sur la manière dont les considérations d'ordre purement économique ont fini par primer dans la pratique. Il écrit ainsi dans une lettre à sa femme :

J'ai une propension naturelle à privilégier les valeurs non matérielles de l'éducation, mais il va falloir que j'y mette une sourdine. Je note par exemple qu'on nous demande de bien insister dans nos rapports au Siège sur les retombées économiques positives de notre travail...

Mais surtout, son témoignage si personnel nous fait entrevoir l'idée que pouvaient se faire du monde extérieur, du développement, des Nations Unies, des Asiatiques d'origine modeste. Ainsi, cet écolier philippin, rencontré dans une salle de classe :

L'air très sérieux, un garçon mince et élégant ... s'est levé et a dit « le problème de notre pays, c'est l'insuffisance du niveau de vie ». Partout où je vais, je constate une conscience étonnamment aiguë des problèmes et la volonté de les résoudre.

Souvent, des enfants dont certains n'ont pas dix ans lui demandent « ce que les Nations Unies font pour la paix dans le monde ». Plus surprenant peut-être, il raconte comment en 1954 il a été le témoin d'une cérémonie organisée avec les enfants d'une école publique isolée pour célébrer la Journée des Nations Unies, à grand renfort de drapeaux, de chants et de danses du monde entier. Voilà qui laisse entrevoir ce que pourrait être une histoire culturelle et sociale des Nations Unies qui intégrerait l'idée que les gens se faisaient d'elles, loin des centres du pouvoir.

Pour résumer, en quoi ces approches novatrices de l'histoire de l'UNESCO peuvent-elles contribuer à élargir la réflexion historique en général ? D'abord, elles conforteraient le point de vue de ceux qui cherchent à démontrer, à l'instar du professeur Akira Iriye et de son équipe, que l'histoire internationale récente ne tourne pas exclusivement autour de la guerre froide (3). Elles pourraient aussi nous aider à mieux comprendre comment a pu s'imposer une certaine conception du développement si profondément enracinée dans l'imaginaire postcolonial, question que commencent d'ailleurs à se poser un certain nombre d'historiens de la culture et des sciences (4). Enfin, elles apporteraient de l'eau au moulin de ceux qui s'efforcent d'écrire cette histoire de la circulation des idées économiques et politiques au XX^e siècle à laquelle s'intéresse depuis peu le Centre d'histoire et d'économie de Cambridge.

Et qui sait si l'exploration de ces différents domaines ne nous amènerait pas également à nous poser de nouvelles questions sur l'histoire de l'UNESCO et, plus généralement, des Nations Unies ?

On le voit, le champ d'investigation est vaste, et j'espère qu'à l'avenir nous aurons l'occasion d'en discuter à nouveau dans un cadre aussi ouvert et représentatif que celui de ce Colloque sur le 60^e anniversaire de l'UNESCO.

¹ *Cahiers d'histoire mondiale*, vol. 1 (1953), Paris : UNESCO.

² United Nations Career Records Project (Projet d'archivage des dossiers du personnel des Nations Unies), Bodleian Library, Oxford. Dossier de A. N. Gillet, Ms. Eng c. 4670, Cahier 2.

³ A. Iriye, *Global Community: The Role of International Organizations in the Making of the Contemporary World (La communauté planétaire : contribution des organisations internationales à l'édification du monde contemporain)* (Berkeley: University of California Press, 2002).

⁴ Voir, par exemple, K. Sivaramakrishnan et A. Agrawal, *Regional Modernities: The Cultural Politics of Development in India (Modernité et régionalisme : les politiques culturelles du développement en Inde)* (Delhi: Oxford University Press, 2003).

Sources, thèmes et nouveaux questionnements

Jens Boel

Chef archiviste de l'UNESCO

Je commencerai sur une note personnelle, en remerciant l'institution à laquelle j'appartiens, l'UNESCO, d'avoir rendu cette manifestation possible. C'est assez extraordinaire, quand on y pense - et très encourageant - que l'Organisation ait soutenu une équipe « maison » et lui ait donné la possibilité de mettre sur pied ce colloque en coopération avec des chercheurs et des institutions universitaires, dans une liberté intellectuelle totale. En suivant les débats de certaines des tables rondes, je n'ai pu m'empêcher d'éprouver une joie intense car je mesurais combien c'est un privilège de travailler pour l'UNESCO dans de pareils moments.

J'affirme – en guise de point de départ – que l'UNESCO n'est pas simplement un lieu, un organisme ayant une existence matérielle. C'est une entité dotée d'une âme. L'UNESCO incarne tout à la fois une idée et un idéal ; en d'autres termes, c'est un ensemble de valeurs qui ne pourra jamais se laisser enfermer dans le carcan d'une « institution ».

Il s'ensuit que les projets de recherche sur l'histoire de l'UNESCO ne devraient pas s'en tenir à l'analyse institutionnelle des relations entre les Etats et les organismes intergouvernementaux, ils devraient s'intéresser aussi aux concepts et aux idées, en s'attachant à déterminer ce que l'UNESCO s'est efforcée et s'efforce de changer dans le monde, comment elle mène son action et quels résultats elle obtient. Une telle démarche n'est pas sans influencer sur les choix des sources et des thématiques.

Je traiterai ici surtout des sources mais je formulerai aussi des remarques sur les thèmes de recherche et j'offrirai quelques suggestions pour les questionnements ultérieurs sur l'histoire de l'Organisation.

En ce qui concerne les sources, il va de soi – mais il est essentiel de le rappeler – que la relation historique, pour être fiable et digne d'intérêt, doit s'appuyer sur une multiplicité de sources – archives et autres – en les recoupant. Les neuf kilomètres de dossiers conservés aux Archives de l'UNESCO constituent une source importante d'information pour quiconque travaille sur des questions en rapport avec l'histoire de l'Organisation. Ces fonds comprennent les archives de l'Institut international de coopération intellectuelle, qui dépendait de la Société des Nations, des dossiers contenant la correspondance relative aux nombreux projets dans lesquels l'UNESCO a été impliquée, ainsi que des archives personnelles, consultables au terme d'une période de cinquante ans. On y trouve en outre près de 270 séries de documents sur les sujets les plus divers : questions de personnel, bâtiments, aspects financiers, ainsi que les dossiers de la Commission internationale sur l'histoire de l'humanité et ceux des bureaux hors Siège de l'Organisation. Nous avons aussi reçu récemment les archives du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines, qui ont d'ores et déjà suscité un travail de recherche sur la nature et l'apport intellectuel de cette importante organisation non gouvernementale.

Comme nombre d'historiens le savent d'expérience, il arrive qu'on fasse des trouvailles extraordinaires dans des archives apparemment obscures ou dénuées d'intérêt. Ainsi, le jeune historien Marcel Kabanda, qui est l'un des intervenants à ce colloque, a découvert dans une boîte d'archives poussiéreuse qui n'avait probablement pas été ouverte depuis des lustres, l'histoire d'un jeune enseignant suisse que l'UNESCO avait envoyé au Rwanda en 1963. Cet enseignant démissionna de son poste lorsqu'il prit conscience que certains de ses élèves, qui n'étaient encore

que des enfants, disparaissaient et qu'ils étaient en fait tués avec le consentement des autorités nationales : il vit là le prodrome du génocide. Les archives recèlent bien d'autres histoires comme celle-là – des histoires qui nous parlent d'êtres de chair et de sang mais qui reflètent aussi les contraintes politiques auxquelles est soumise l'UNESCO, organisation intergouvernementale ayant cependant vocation à œuvrer directement en faveur des individus et des peuples dans le monde entier. Comme toujours en matière d'archives, le maître mot est le contexte ; replacées dans un contexte plus large, les archives de l'UNESCO nous fournissent des éléments d'information sur la façon dont on vit et dont on meurt dans tel ou tel pays, elles nous renseignent sur les évolutions politiques, économiques et culturelles un peu partout dans le monde.

Toutefois, comme l'ont montré les travaux de Chloé Maurel faisant appel aux archives de la diplomatie américaine ou ceux de Ilya Gaiduk sur les archives soviétiques, il est indispensable d'exploiter aussi d'autres sources institutionnelles que les archives de l'UNESCO si l'on veut apporter des éclairages intéressants sur son histoire. Il ne faut pas négliger non plus les nombreux fonds importants et pertinents qui sont détenus par des particuliers ou des établissements privés – tel est le cas par exemple des archives de Julian Huxley, dont la Rice University, au Texas, est le dépositaire. Si l'on s'intéresse à l'institution UNESCO, on peut trouver des archives dans des endroits très nombreux et très divers mais si l'on élargit le champ de la recherche aux idées et aux thèmes qu'elle défend, comme la liberté de la presse ou la diversité culturelle, alors les possibilités d'investigation qui s'offrent au chercheur doué d'imagination sont pour ainsi dire illimitées.

Après la question des différentes sources et de leur contenu, passons aux moyens de les rendre accessibles. Faire connaître l'existence même des diverses sources archivistiques : voilà l'un des points essentiels. Les archivistes des organisations internationales ont pris une mesure très concrète dans ce sens en réalisant un guide des sources des organisations intergouvernementales (publié par l'UNESCO en 1999¹). Ce guide fournit de façon très succincte des informations essentielles sur les collections, les conditions de communication des documents, etc., de 41 organisations internationales, quasiment toutes des organisations intergouvernementales. Cette séance étant consacrée aux idées et aux suggestions pour des travaux futurs, je voudrais dire qu'il me paraît nécessaire que ce guide soit complété par un deuxième ouvrage, qui indiquerait l'emplacement, le contenu et la structure des principales sources archivistiques sur l'histoire des organisations internationales existant en dehors des propres archives de ces organisations – que ce soit dans des collections internationales, publiques ou privées. Un tel outil de recherche pourrait se révéler extrêmement utile pour les travaux historiques qui seront entrepris par la suite.

J'aimerais faire une autre suggestion, qui s'apparente plutôt à un engagement. Les Archives de l'UNESCO devraient continuer de publier en ligne les outils de recherche, en particulier les inventaires des fonds. Ces dernières années, l'une de nos principales activités a consisté à numériser nos importantes collections de documents de session et de rapports et à les intégrer dans la base de données documentaires de l'UNESCO sur Internet. Ce travail sera poursuivi et développé. Pour prendre un exemple, le Courrier de l'UNESCO, mensuel publié depuis 1948, a été mentionné à plusieurs reprises pendant ce colloque comme une importante source d'information pour qui veut comprendre l'action menée par l'UNESCO à ses débuts : dans les mois à venir, tous les numéros de ce périodique parus de 1948 à 1953 seront disponibles en ligne.

D'autre part, le travail des historiens de demain sera compromis si les archivistes et les gestionnaires de collections ne s'attachent pas en priorité à préserver les dossiers électroniques qui présentent un intérêt historique. C'est d'ailleurs un impératif, ne serait-ce que pour des raisons de responsabilité. On a mentionné hier le programme Pétrole contre nourriture : même sans prendre des cas aussi extrêmes, toute organisation doit être en mesure de rendre compte de ses actes. C'est bien pourquoi un projet de gestion des dossiers électroniques a été mis en place au sein de l'UNESCO depuis 2004.

L'histoire de l'UNESCO est faite par les individus, et pas seulement par les Etats et les organisations : tel est, me semble-t-il, l'un des principaux constats formulés lors de ce colloque.

D'où l'opportunité et la nécessité d'un programme sur l'histoire orale de l'Organisation. L'une des tables rondes était consacrée aux récits personnels d'anciens fonctionnaires de l'UNESCO ; quiconque a eu la possibilité d'écouter, même partiellement, leurs témoignages souscrita, j'en suis sûr, à l'idée de lancer une activité portant sur l'histoire orale, ou les archives orales de l'Organisation, à laquelle participeraient, outre les anciens fonctionnaires, des personnes qui ont travaillé en collaboration avec l'UNESCO, dans des ONG par exemple ou en tant qu'homologues sur le terrain. D'ores et déjà, un projet très prometteur est en cours dans ce domaine, projet initié et piloté par le Secteur de la culture. On peut envisager qu'à l'issue de ce colloque les participants recommandent vivement la mise en place d'un programme d'histoire orale, qui s'intéresserait à l'ensemble de l'Organisation.

J'aimerais saisir cette occasion pour rendre hommage au club d'histoire de l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO, à son président, Nino Chiappano, à Etienne Brunswic et à tous ceux qui participent aux activités de ce club. Ce sont eux qui, depuis des années, ont œuvré au lancement du projet Histoire de l'UNESCO ; j'ose espérer qu'ils ne sont pas trop mécontents de la première grande manifestation sur laquelle a débouché leur initiative, à savoir le présent colloque !

Enfin, je pourrais parler longuement de tous les thèmes qui ne sont pas abordés, ou sont à peine effleurés ici, qu'il s'agisse des politiques de la communication, notamment le sujet fondamental du Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et le rapport McBride, de la question des femmes et de la parité, des relations que la société civile et les organisations non gouvernementales entretiennent avec l'UNESCO, et j'en passe. Plutôt que de m'attarder sur les lacunes, je préfère envisager les choses d'un point de vue plus constructif : au cours des cinq prochaines années, le projet Histoire devrait encourager les débats et les recherches sur un large éventail de sujets, dont ceux que je viens d'énumérer. Il est permis d'espérer aussi que ce projet contribuera à promouvoir une recherche véritablement universelle, en privilégiant en particulier les travaux qui illustrent les perspectives et les problématiques des étudiants et des chercheurs du Sud et du monde en développement.

De nombreux projets de recherche ont d'ores et déjà été menés à bien et d'autres, notamment des thèses de doctorat, sont en cours. Il s'agit aussi bien d'études spécialisées portant sur des questions précises que de synthèses ou de réflexions d'un caractère plus général. Parmi ces dernières, on peut citer par exemple l'étude lancée par le Secteur des sciences exactes et naturelles sur l'histoire de l'UNESCO et les sciences naturelles. Le fruit de ce travail fera l'objet d'un ouvrage qui sera publié en 2006. Autre exemple : l'exploration de l'histoire intellectuelle de l'Organisation, ouvrage dont le maître d'œuvre est Roger-Pol Droit et qui vient d'être publié par l'UNESCO². La recherche historique dans ce domaine est, semble-t-il, de plus en plus prolifique, ce qui m'amène à prendre un autre engagement pour le projet Histoire de l'UNESCO et les Archives de l'UNESCO : dès que possible, nous afficherons sur le site Web de l'Organisation les listes bibliographiques et les synthèses ce qui, nous l'espérons, sera d'une certaine utilité pour les chercheurs concernés comme pour le grand public. En outre, nous publierons les actes du présent colloque en anglais et en français.

Pour conclure, j'aimerais citer Marc Bloch : « Comprendre le présent par le passé, comprendre le passé par le présent³ ». Aider à mieux comprendre ce qu'est l'UNESCO aujourd'hui et ce qu'elle pourrait devenir demain, matériellement et spirituellement : telle est sans doute la finalité essentielle du projet Histoire. Ce colloque n'est qu'un début.

¹ Guide to the archives of intergovernmental organizations, 1999, CII.99/WS/2, document UNESCO (<http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001159/115937e.pdf>) et Cf version web en français et en anglais : <http://www.unesco.org/archives/sio/guide>

² Droit, Roger-Pol, 2005. L'humanité toujours à construire : regard sur l'histoire intellectuelle de l'UNESCO, 1945-2005, Editions UNESCO.

³ Bloch, Marc, 1974 (1^{ère} édition : 1941). Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien, pp.44 à 50, Armand Colin, Paris.

Recherche, publications et histoire de l'UNESCO. Les enseignements du Projet d'histoire intellectuelle de l'ONU

Thomas G. Weiss

*Professeur de sciences politiques au Graduate Center de la City University de New York
et co-Directeur du projet Histoire intellectuelle des Nations Unies*

C'est un grand plaisir pour les responsables du Projet d'histoire intellectuelle de l'Organisation des Nations Unies (UNIHP) (je parle ici en mon nom, mais aussi au nom de mes deux collègues, Richard Jolly et Louis Emmerij) d'être associés aux Archives de l'UNESCO dans le cadre de cet important colloque sur « 60 ans d'histoire de l'UNESCO ».

Nous avons été chargés de répondre, pendant cette dernière séance, à la question « Quelle sorte d'histoire (ou d'histoires, au pluriel) les historiens de l'UNESCO doivent-ils raconter? » Après avoir entendu le discours inspirant de Claude Lévi-Strauss et écouté attentivement quelques-unes des intéressantes communications présentées depuis trois jours - et si bien résumées par Robert Frank en sa qualité de rapporteur -, il nous apparaît clairement que nous devons parler d'« histoires », au pluriel. Quand l'UNESCO explorera ses histoires, nous verrons nécessairement éclore de multiples interprétations. Comme diraient nos amis chinois, nous verrons cent fleurs s'épanouir.

Les histoires de l'UNESCO doivent être des histoires « intellectuelles » et des histoires « indépendantes ». Le premier de ces deux adjectifs se comprend mieux si l'on se réfère au sous-titre de l'impressionnante monographie publiée par Roger-Pol Droit à la veille de ce colloque: *L'humanité toujours à construire, Regard sur l'histoire intellectuelle de l'UNESCO 1945-2005*.¹ L'UNESCO étant l'incarnation de certaines idées, la première partie de notre réponse à la question posée est qu'elle doit faire l'objet d'histoires « intellectuelles ». Bien que cette épithète ait plusieurs significations et que certains la jugent prétentieuse et rébarbative, l'histoire « intellectuelle » de l'ONU, dans le cas de notre Projet, a pour but de déterminer l'origine de certaines idées, de retracer leur évolution au sein des institutions, dans le domaine de la recherche et dans les discours, et d'évaluer leur influence sur les politiques et les pratiques. Nous essayons d'analyser le rôle de l'ONU en tant qu'acteur intellectuel. Cette perspective pourrait manifestement s'étendre à l'UNESCO. Nous nous plaçons au point de vue du Siège de l'ONU, où s'effectuent les recherches, où se tiennent les conférences et les réunions d'experts, où se déroulent les négociations, où se définissent les problèmes; mais il semble, si l'on en croit certains intervenants, que les travaux de l'UNESCO porteront aussi bien sur les conceptions particulières des employés locaux que sur les conceptions générales des fonctionnaires du Siège.

Un autre adjectif devra cependant s'appliquer aussi aux travaux de l'UNESCO: l'adjectif « indépendant », J'entends notamment par là qu'ils ne devront pas avoir de caractère « officiel ». Dans son exposé, Emma Rothschild nous a rappelé le conseil du théologien Reinhold Niebuhr, qui écrivait en 1950 que le problème fondamental de l'UNESCO, c'est « qu'elle justifie ses importantes fonctions par de mauvaises raisons »².

Mes convictions se fondent non seulement sur mes a priori d'universitaire, mais sur mon expérience, longue d'une dizaine d'années, de fonctionnaire international. Par ailleurs, je codirige l'UNIHP depuis la création de ce projet, en 1999. Vous devez avoir présent à l'esprit que nos recherches se sont concentrées sur le rôle de l'ONU dans l'économie mondiale, sur les idées économiques et sociales qu'elle a mises en pratique. Nous avons naturellement dû nous limiter à

quelques-unes de ces idées. J'invite ceux qui voudraient en savoir plus à visiter notre site Internet (www.unhistory.org), où ils trouveront une infinité d'autres informations.

Permettez-moi de vous dire quelques mots de notre Projet lui-même, puis de nos principales productions, c'est-à-dire des livres que nous avons commandés, et de nos histoires orales. Je crois que, sur les plans logistique et historique, notre Projet peut livrer des enseignements utiles pour l'UNESCO et les autres institutions spécialisées des Nations Unies qui voudraient faire connaître leur histoire intellectuelle.

1. Le Projet

Puisque nous sommes ici pour raconter des histoires, je vais raconter celle du Projet d'histoire intellectuelle de l'ONU en commençant par le commencement. En juin 1996, Richard Jolly a donné une conférence sur le développement humain au centre de formation de l'OIT, à Turin, dans le cadre distingué des Conférences annuelles Holmes du Conseil universitaire pour le système des Nations Unies³. La conférence fut suivie d'un dîner fort agréable arrosé de vin local, mais le spectacle destiné à divertir les convives n'était pas à la hauteur. Quand une assez mauvaise et bruyante imitatrice italienne d'Edith Piaf a commencé à chanter, nous avons changé de sujet de conversation, Richard et moi. La situation de l'ONU n'était pas très différente de ce qu'elle est aujourd'hui: l'organisation mondiale et son Secrétaire général essayaient déjà de vives critiques. Nous nous sommes demandé comment combattre l'image qu'on avait généralement de l'ONU (du moins aux Etats-Unis): celle d'une organisation gigantesque, mais impuissante, incapable de maintenir la paix et la sécurité internationale.

Les idées sont en général un des moteurs du progrès de l'humanité. Pourquoi en irait-il autrement dans le cas de l'ONU ? Nos exigences et nos convictions nous portaient à affirmer qu'il y avait eu des progrès et que ces progrès compensaient les tendances négatives, mais qu'on n'avait encore raconté qu'une toute petite partie de l'histoire intellectuelle de l'ONU. Au début des années 1980, Sidney Dell, l'un des économistes créatifs qui travaillaient à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et au Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales (UNCTC), avait conçu le projet d'une grande histoire institutionnelle des apports de l'ONU dans les domaines économique et social. Dell n'a pu réunir les soutiens nécessaires, mais notre discussion de Turin se référait implicitement à son projet. Nous sommes donc partis du fait qu'il n'existait pas d'étude historique approfondie relative à l'origine et à l'évolution des idées élaborées au sein de l'ONU, ou à leur influence sur la pensée en général et sur l'action internationale. Certains aspects de l'action économique et sociale de l'ONU avaient fait l'objet de livres ou d'articles; mais personne n'avait écrit l'histoire intellectuelle générale de sa participation à la création des programmes de développement d'hier, d'aujourd'hui et de demain, ou de son rôle dans les domaines économique et social.

Louis Emmerij s'est joint à nous l'année suivante au cours d'une série de réunions préparatoires. Nous sommes parvenus à formuler une proposition; et en 1998 Richard et moi sommes allés voir le Secrétaire général, Kofi Annan. Il se trouve que mes deux adjectifs résument les deux conseils essentiels que le Secrétaire général nous a donnés. Premièrement, il a tout de suite fortement insisté sur la dimension intellectuelle de l'histoire de l'ONU. Il écrira plus tard dans sa préface au premier livre de notre collection ce qu'il nous a dit ce jour-là avec enthousiasme: « Les idées sont un des principaux moteurs du progrès de l'humanité, et certaines idées figurent depuis le début parmi les principales contributions de l'Organisation des Nations Unies⁴. »

Deuxièmement, et ce second conseil est lui aussi d'une importance décisive pour l'UNESCO et les autres organisations désireuses de s'engager dans la même voie, Kofi Annan a insisté sur le fait que notre projet devait être complètement indépendant du Secrétariat général. Il a même suggéré qu'il soit financé par des organismes privés et publics indépendants de l'ONU. Autrement, nous a-t-il dit très justement, nos conclusions et nos productions, quelle que soit leur valeur, se verraient dénier tout intérêt et toute objectivité.

Nous avons progressivement rassemblé, dans le cadre d'un montage financier rigoureux, des subventions non conditionnelles versées par une merveilleuse « coalition de bienfaiteurs », dont certains nous ont aidés plusieurs fois. Nous n'avons pas réussi (mais l'UNESCO y parviendra peut-être) à obtenir l'aide financière des entreprises privées. En revanche, nous avons été subventionnés par cinq fondations (la Carnegie Corporation de New York, les Fondations Ford, Rockefeller et MacArthur, et la Fondation des Nations Unies), ainsi que par huit Etats ou territoires (le Canada, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, la République et le Canton de Genève). Ces donateurs se sont montrés remarquablement enthousiastes et compréhensifs à l'égard de notre projet d'examiner le passé pour mieux éclairer les perspectives de multilatéralisme au XXI^e siècle. Bien qu'aujourd'hui les organismes qui accordent des subventions privilégient souvent la rentabilité immédiate, nos donateurs ont compris l'intérêt d'une entreprise à long terme destinée à fonder la connaissance historique sur une documentation solide.

D'autre part, nous nous sommes dotés d'un Conseil consultatif international composé de 11 personnalités éminentes⁵. Il s'agit bien d'un conseil « international » puisque ses membres viennent de 11 pays différents, mais c'est aussi un conseil « consultatif ». Les codirecteurs écoutent attentivement les avis du Conseil, mais c'est eux qui décident en dernière instance. Le Conseil nous a laissés libres d'échouer, ce dont nous nous sommes bien gardés jusqu'à présent. Le Conseil consultatif pourrait s'appeler aussi bien le « Conseil des exploités »: en effet, la moitié des consultants ont contribué à la production des histoires orales, deux consultants écrivent actuellement des livres ou des chapitres pour le Projet, et tous nous ont fait part d'abondants commentaires sur la première version d'un ou de plusieurs livres.

Les premières subventions que nous avons reçues n'étaient certainement pas suffisantes, mais elles nous ont permis d'installer notre Secrétariat dans les locaux de l'Institut d'études internationales Ralph Bunche, au Centre d'études de troisième cycle de la City University de New York. Nous nous sommes proposé dès le début de produire essentiellement des livres et des histoires orales. Pourquoi ? Nous répondons brièvement à cette question dans les deux dernières phrases de notre premier livre: « Les individus sont importants, les idées aussi⁶. » Comme ces deux types de documents figurent sans aucun doute parmi ceux que l'UNESCO a l'intention de produire en 2005-2010, je voudrais vous faire part brièvement de ce que nous avons appris sur les plans logistique et historique dans ces deux domaines.

2. Les livres

Nous avons choisi un peu plus d'une douzaine d'« idées », qui constituent les thèmes des différents livres. Nous avons déjà fait beaucoup plus de la moitié du chemin puisque huit livres sont parus⁷, et que les autres (à l'exception de la synthèse préparée par les codirecteurs) sont presque prêts pour l'impression et doivent paraître d'ici à la fin de 2007⁸. Ces livres forment une collection publiée par les Presses de l'Université de l'Indiana, à laquelle s'ajoute l'*Oxford Handbook on the United Nations* (Manuel de l'Organisation des Nations Unies) publié par l'Université d'Oxford⁹.

Il me semble que notre Projet fournit, en matière de logistique, plusieurs enseignements applicables à la production d'autres histoires intellectuelles indépendantes du même type. Il nous a d'abord appris que nous n'avions pas à New York le monopole de la sagesse. Notre Secrétariat est le centre d'un réseau mondial d'associés, dont certains écrivent des livres ou des chapitres dans le cadre du Projet ou font partie d'une « famille élargie » de lecteurs auxquels nous demandons d'évaluer nos productions. La plupart des livres portent des noms d'auteurs; mais le livre consacré aux perspectives régionales est un ouvrage collectif, et le manuel réunit un grand nombre de contributions (40, pour être précis) d'auteurs différents. Les 26 auteurs qui ont signé des livres dans notre collection viennent de 15 pays différents. J'ai fait récemment le calcul pour répondre à une question, mais cette diversité ne résulte pas d'une décision préalable. Nous avons choisi les

thèmes des livres et négocié avec les auteurs en nous demandant qui était capable, dans chaque cas, de faire la meilleure analyse. C'aurait été une erreur, je crois, d'appliquer un système de quotas pour assurer une répartition géographique équilibrée. Nos choix se sont d'ailleurs avérés judicieux dans la plupart des cas.

D'autre part, nos livres sont publiés par des presses universitaires (à l'exception d'un seul, que nous publions nous-mêmes). La décision de recourir aux presses universitaires n'est pas facile à prendre, parce qu'elles ne sont pas toujours des distributeurs très dynamiques. Mais elles sont considérées comme des producteurs très sérieux de textes historiques et théoriques. Nous leur avons délibérément donné la préférence pour cette raison. Cependant nous examinons toujours la première version des textes commandés au cours de réunions spéciales auxquelles participent généralement, outre les codirecteurs, au moins deux arbitres indépendants rémunérés pour ce travail. Les interprétations d'un même événement historique varient considérablement selon les individus. Notre rôle en tant que codirecteurs consiste à garantir la qualité des livres, et non pas à vérifier qu'ils sont conformes à un schéma préétabli et « politiquement corrects ».

Je voudrais ajouter que même si elle adopte une politique différente en matière de publication, l'UNESCO doit respecter le principe de l'indépendance des auteurs-consultants. Il serait inacceptable, à mon avis, de les soumettre au type de restrictions imposé aux consultants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ou du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), qui s'engagent par contrat à ne pas utiliser sans l'accord de l'organisation les documents recueillis au cours de leur mission (archives, fichiers, interviews, etc.). Le Projet détient le copyright des livres qu'il produit, mais il nous paraît normal et même souhaitable que les auteurs se servent ensuite, dans d'autres contextes, des documents recueillis.

L'UNESCO pourra s'inspirer de nombreux exemples remarquables, même si elle publie elle-même les livres. Je pense notamment à Gunnar Myrdal, qui a maintenu l'indépendance de la Commission économique pour l'Europe pendant les années les plus dures de la période d'affrontement entre l'Est et l'Ouest; et à Mahbub ul Haq du PNUD, qui a osé publier le premier *Rapport sur le développement humain* en 1990. Bien que la culture soit évidemment un domaine très sensible, je prétends qu'il faut s'abstenir, dans ce genre de projet, de tentatives comme celles de l'UNESCO, à la fin des années 1990, pour publier deux versions différentes du *Rapport mondial sur la culture*. Il importe que les auteurs puissent rédiger la version définitive de leurs textes en toute indépendance, sans être soumis à un contrôle politique. L'organisation peut en particulier financer le travail d'un groupe d'historiens extérieurs. Il me semble, par exemple, que la dernière histoire de la Banque mondiale doit une partie de sa force et de sa valeur au fait d'avoir été écrite à la Brookings Institution et non pas dans les bureaux de H Street¹⁰; et que ce type d'histoire est préférable aux histoires officielles du Fonds monétaire international¹¹.

Pour ceux d'entre vous qui ne pratiqueraient pas la lecture rapide ou qui n'auraient pas le temps de lire tous nos livres, nous avons, à l'occasion du 60^e anniversaire, résumé nos livres déjà parus dans un texte court publié sur notre site Internet et qu'on peut télécharger. Ce texte intitulé *The Power of UN Ideas: Lessons from the First 60 Years* (La force des idées de l'ONU, Les enseignements des 60 premières années)¹² livre à mon avis trois enseignements d'ordre historique qui pourraient être utiles pour présenter l'histoire de l'UNESCO. Je voudrais les soumettre à votre appréciation.

Premièrement, d'un sujet, d'un livre ou d'une époque à l'autre, l'Organisation des Nations Unies a généralement été à l'avant-garde dans les domaines économique et social. C'est là un fait qui mérite d'être mieux connu. Il est vrai que l'ONU est parfois restée en retrait, par exemple dans la lutte contre la pandémie de SIDA ou dans la résistance à l'orthodoxie du Consensus de Washington. Mais la liste de ses apports – dans des domaines qui vont des droits de l'homme au développement durable, des relations intersexuelles aux besoins fondamentaux, de la réduction de la pauvreté à l'aide spéciale aux pays les plus pauvres – est plus longue que celle de ses défaillances. Au début de notre entreprise, par souci de la vérité, nous avons mis un point

d'interrogation dans le titre de notre premier livre (qui est une présentation générale de l'histoire de l'ONU): *Ahead of the Curve? UN Ideas and Global Challenges* (A l'avant-garde ? Les idées de l'ONU et les défis mondiaux). Aujourd'hui, ayant produit plusieurs autres livres et disposant de documents plus nombreux, nous éprouvons moins le besoin d'exprimer des doutes à ce sujet.

Dans notre examen de l'histoire intellectuelle de l'organisation mondiale, nous avons distingué « trois ONU ». La première, qui est probablement celle qui participe le moins activement au commerce des idées, est une arène où les Etats prennent des décisions. La deuxième est beaucoup plus intéressante de notre point de vue; elle se compose de services internationaux qui effectuent des recherches et organisent des conférences internationales; la qualité des dirigeants et des employés de ces services est extrêmement variable, et il y a beaucoup plus de place pour l'autonomie et l'originalité qu'on ne le croit généralement. La troisième ONU, qui est très intéressante du point de vue de l'histoire intellectuelle, est un vaste ensemble, parfois dysfonctionnel, de consultants, d'experts, d'organisations non gouvernementales et d'entreprises privées; ces acteurs jouent, eux aussi, un rôle primordial dans l'histoire intellectuelle de l'ONU.

Le deuxième grand enseignement d'ordre historique, c'est que nous avons toujours prétendu faire de l'histoire « prospective ». Nous essayons de nous hisser sur les épaules des géants du passé pour relever les défis de l'avenir, de tirer les leçons des succès et des échecs du passé pour renforcer la coopération multilatérale dans l'avenir. L'avertissement lancé par George Santayana à ceux qui négligent l'histoire est bien connu; mais un ami m'a rappelé un passage tout aussi pertinent de Soren Kierkegaard, le théologien danois, qui écrivait en 1843: « Les philosophes ont parfaitement raison de dire que la vie peut être comprise rétrospectivement. Mais ils oublient la proposition complémentaire, qui est que la vie doit être vécue en regardant vers l'avenir. » Les responsables du Projet ne croient donc pas que l'objectif qu'ils poursuivent soit contradictoire. Il est peut-être difficile de tirer des leçons du passé, mais ce n'est pas une raison pour y renoncer.

Un exemple me permettra de montrer pourquoi cet enseignement est important pour l'UNESCO et les autres organisations. Il ne m'est pas fourni par nos travaux, mais se rapporte à un événement que de nombreux participants ont évoqué pendant ce colloque. Je ne partage pas l'enthousiasme exprimé par Lahkdar Brahimi dans sa présentation, parce que la préparation du Sommet mondial de septembre 2005 n'a pas tenu compte, à mon avis, de l'expérience historique, qui nous oblige à modérer nos attentes¹³. Les résultats de la célébration, en 1995, du 50^{ème} anniversaire de la fondation de l'ONU auraient dû inciter les dirigeants du monde et les observateurs des affaires mondiales à douter de la possibilité d'une grande réforme de l'Organisation en 2005, surtout en l'absence d'initiative des Etats-Unis. « N'avons-nous pas eu les mêmes discussions il y a 10 ans ? » a demandé l'ambassadeur de la Suède auprès des Nations Unies, Anders Lidén¹⁴. La situation politique ne se prêtait tout simplement pas à une réforme radicale de l'ONU.

Le Secrétaire général et ses plus proches conseillers ont négligé les leçons de l'histoire en décidant d'attacher le nom de Kofi Annan à une réforme structurelle de l'organisation mondiale. Il y a deux ans, à la séance d'ouverture de l'Assemblée générale de 2003, le Secrétaire général a commencé sa campagne en faveur d'une réforme par un discours imagé sur la « croisée des chemins »¹⁵. La mise à l'écart de l'ONU pendant la guerre contre l'Iraq a ensuite mécontenté tout le monde: l'ONU ne pouvait ni s'opposer à l'hégémonie des Etats-Unis ni approuver les mesures requises contre Saddam Hussein. L'esbroufe a continué quand 16 anciens hauts fonctionnaires nationaux soigneusement choisis par le Secrétaire général – le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement – a présenté en décembre 2004 un rapport intitulé *Un monde plus sûr: notre affaire à tous*. Ce rapport, qui contient une liste interminable de recommandations, proposait un « grand marché » à l'insaisissable « communauté internationale »¹⁶. Le point de vue et les recommandations du Groupe de personnalités se retrouvent pour l'essentiel dans la synthèse préparée par Kofi Annan en vue du Sommet sous le titre *Dans une liberté plus grande: développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*¹⁷.

S'il fallait agir d'urgence pour éviter une catastrophe, les résultats de la célébration du 60^e anniversaire ne pouvaient être que décevants. Après des batailles diplomatiques de dernière minute, qui se sont conclues par des compromis sur tous les fronts, le Secrétaire général a reconnu dans un article du *Wall Street Journal* qu'il avait dû pour le moins modérer ses ambitions initiales¹⁸. Quand les chefs d'Etat ou de gouvernement ont mis la dernière main au « Document final du Sommet mondial de 2005 »¹⁹, l'auteur de l'éditorial de tête du *New York Times* a noté plus justement: « Une occasion comme il s'en présente une seule fois par génération, de réformer et de faire revivre l'Organisation des Nations Unies a été gaspillée²⁰. »

On a négligé l'histoire dans la mesure où les « réformes » se succèdent en fait depuis la fondation de l'ONU. Le refrain réformiste des hauts fonctionnaires de l'ONU a contribué à faire de celle-ci une organisation presque impuissante, condamnée (ou peu s'en faut) à disparaître, donnant ainsi raison à ceux qui en prédisaient le déclin. Fait ironique, l'opinion des néo-conservateurs de Washington qui estimaient que le multilatéralisme était en piteux état, s'en est trouvée renforcée. Les vrais problèmes de l'ONU sont d'ordre politique et non pas institutionnel. Non seulement il était impossible, pour des raisons politiques, de réformer radicalement l'organisation mondiale, mais une telle réforme ne l'aurait pas guérie des maux dont elle souffre. L'ONU fait preuve d'une grande souplesse alors même que les Etats membres – qu'ils soient grands ou petits, puissants ou faibles – s'accrochent aux prérogatives de la souveraineté. Ils s'empressent en même temps de déplorer une fois de plus l'état de l'ONU, et de déclarer que des réformes plus étendues seraient nécessaires pour modifier la situation générale en profondeur. En 1997, le Secrétaire général qui achève aujourd'hui son mandat a proposé une conception fondée sur des bases historiques plus solides en affirmant que « la réforme n'est pas un événement, mais un processus »²¹. L'ambassadeur des Etats-Unis John Bolton a dit de façon plus imagée que la réforme « Reform is not a one-night stand » (la réforme ne pouvait se faire du jour au lendemain)²².

Le troisième enseignement d'ordre historique qu'on peut tirer de notre Projet et que je voudrais soumettre à l'examen de l'UNESCO, est le suivant. Si l'on dresse le bilan des interventions – heureuses ou malheureuses - de l'ONU depuis 60 ans, de ses succès, de ses échecs, de ses omissions et de ses erreurs, on obtient un résultat très positif. En fait, comme nous le disons dans la conclusion de notre étude, la contribution de l'ONU au développement des idées constitue l'un de ses principaux apports. L'ONU proprement dite et certainement aussi l'UNESCO (je me réfère ici à la « deuxième ONU ») devraient cependant faire plus d'efforts pour que l'autorité et la vigueur intellectuelles propres à ces organisations se retrouvent de nouveau chez leurs employés. La contribution exemplaire de Claude Lévi-Strauss à l'analyse de la notion de race donne une idée du genre de consultants que ces organisations devraient s'adjoindre. D'anciens fonctionnaires de l'ONU comme les Prix Nobel Theodore Schultz et Arthur Lewis, comme Raúl Prebisch et Hans Singer, fournissent à notre avis d'excellents modèles pour le recrutement de nouveaux collaborateurs.

Je suis sûr que les retraités de l'UNESCO qui ont eux-mêmes entrepris des travaux historiques seraient d'accord avec moi. Il est nécessaire d'améliorer le système d'incitations pour attirer les penseurs les plus créatifs, pour les encourager à produire des travaux audacieux, conformes aux plus hautes exigences professionnelles, à travailler sans crainte et sans prévention, à fuir le conformisme, à diffuser largement et à commenter les résultats de leurs recherches. Ces qualités, qui caractérisaient souvent autrefois les meilleurs travaux produits par l'ONU, se retrouvent parfois dans ses productions actuelles. Mais il faudrait les exploiter davantage, les élargir et les approfondir en vue des tâches qui nous attendent. Malheureusement, on ne s'est pas du tout préoccupé, à New York, en septembre 2005, de trouver les moyens d'accroître la fécondité et la puissance intellectuelles des fonctionnaires de l'ONU.

3. L'histoire orale

Nous avons consacré beaucoup de temps et d'énergie à la production d'une histoire orale de l'Organisation des Nations Unies, dont nous avons publié des extraits en juin dans un beau livre

intitulé *UN Voices: The Struggle for Development and Social Justice* (Voix de l'ONU, Le combat pour le développement et la justice sociale). Nous avons décidé de produire ce second type de documents parce que nous sommes persuadés que « les individus sont importants », et parce que les historiens n'ont pas fait assez d'efforts pour étudier les contributions individuelles. Dans son exposé, Emma Rothschild a parlé des tentatives héroïques, mais qu'il faut toujours recommencer, pour mettre de l'ordre dans les archives. En outre, peu d'individus écrivent leurs mémoires. La mémoire de l'ONU n'existe plus chez ses fonctionnaires les plus jeunes.

Je devrais peut-être dévoiler ici une partie de mes motivations secrètes. Vous connaissez l'histoire du touriste qui passe devant le siège de l'ONU, à New York (ou devant le siège de l'UNESCO, Place de Fontenoy, puisqu'on a certainement adapté cette vieille plaisanterie au contexte parisien), et qui demande à un gardien combien de personnes travaillent dans ces bureaux. Le gardien répond d'un ton désabusé: « Oh! environ la moitié. » Dans l'introduction de *L'humanité toujours à construire*, Roger-Pol Droit note que beaucoup de gens ont en effet une image négative des d'organisations de ce type, avec leur « bureaucratie sclérosée »²³. Les cinq rapports sur le programme « Pétrole contre nourriture » publiés par la commission dirigée par l'ancien président de la Réserve fédérale Paul A. Volcker vont sans doute jeter de l'huile sur le feu²⁴. De nombreux politologues parlent à ce propos de « pathologie »²⁵; mais mon expérience et mes convictions me portent à croire que la seconde moitié (celle qui travaille) de la « deuxième ONU » fait toute la différence. Notre but n'était pas seulement d'écrire l'histoire, mais de broser le portrait de certaines personnalités dont l'esprit puissant et la carrière productive peuvent être des sources d'inspiration; et cela, à l'intention des sceptiques de tous genres, depuis ma propre mère jusqu'à un certain nombre de journalistes, de fonctionnaires et d'étudiants.

Les enseignements d'ordre logistique que nous proposons ne sont pas nécessairement applicables au projet d'histoire orale de l'UNESCO, mais il est important de donner de la saveur à ce qui fut un processus très long et très rigoureux. Nous avons choisi 73 témoins suivant une méthode qui est tout sauf scientifique²⁶. Nous avons évidemment procédé à de larges consultations, y compris au sein de notre Conseil consultatif international; mais nous nous trouvions devant un nombre immense de témoins potentiels, et chaque interview serait une opération coûteuse. Nous voulions un échantillon intéressant et représentatif. Les codirecteurs se sont chargés de choisir un groupe de personnes à interviewer sur la base de notre conception (subjective) de ce qui fait la qualité d'un témoin et l'intérêt d'un témoignage. D'autre part, nous devions tenir compte de la démographie; neuf des personnes que nous avons interviewées sont d'ailleurs mortes avant la parution de leur témoignage dans *UN Voices*. Nous ne sommes même pas sûrs de savoir à quoi ressemblerait un échantillon « scientifique ». Les voix que nous avons enregistrées forment inévitablement un échantillon limité et incomplet. Notre histoire de l'ONU est celle d'une élite, et une telle concentration comporte des inconvénients. Mais il faut bien commencer quelque part. Ce qui peut justifier notre entreprise, c'est notamment qu'elle avait pour but de remédier à une indifférence regrettable à l'égard de cet objet d'étude, et d'inciter d'autres chercheurs à nous imiter. Nous devons simplement rappeler de façon claire aux lecteurs que des milliers d'autres individus ont participé dans le passé ou participent aujourd'hui à l'histoire de l'ONU.

Nous avons enregistré quelque 350 heures de conversation, soit une moyenne d'environ cinq heures par personne interviewée; mais la durée des différentes interviews varie entre deux et douze heures. Nous avons demandé à nos collègues de la Section d'histoire orale de l'Université Columbia de nous former à des techniques qui ne sont pas employées pour les types d'entretien que les codirecteurs ont pratiqués tout au long de leurs carrières. Les interviews réalisées dans le cadre du Projet font intervenir, en effet, un ensemble de techniques particulières. L'organisation et la gestion de cette partie du Projet ont été beaucoup plus éprouvantes que la brève description que j'en fais ici peut le laisser croire. Avec l'aide inestimable d'étudiant(e)s de troisième cycle, nous avons fait sur les différentes personnes interviewées des recherches qui nous ont demandé entre 15 et 20 heures de travail par heure d'interview. Nous avons transcrit les enregistrements et demandé aux personnes interviewées de corriger les transcriptions (certaines n'ont pas effectué de corrections, les autres ont effectué des corrections plus ou moins abondantes et parfois très

abondantes); puis nous avons établi la version définitive des transcriptions et nous les avons classées. Il nous a paru essentiel de pouvoir citer tous les documents ainsi constitués sans être obligés d'attendre la mort des différentes personnes interviewés pour avoir le droit de citer tout ou partie de leur témoignage. Les interviews seront donc publiées dans leur intégralité sur CD-ROM et mises à la disposition des chercheurs dès 2006. Notre travail à Columbia nous a permis de constater que presque tous les utilisateurs (999 sur 1.000) préféraient les transcriptions aux enregistrements sur bandes magnétiques. Dans *UN Voices*, nous n'avons probablement utilisé qu'un ou deux pour cent du témoignage de la plupart des personnes interviewées. Nous espérons que les récits passionnants d'*UN Voices* auront de nombreux lecteurs, mais les chercheurs spécialisés trouveront évidemment beaucoup plus d'informations dans les transcriptions intégrales des interviews.

Qui sont nos témoins ? Ce sont des secrétaires généraux et des présidents, des ministres et des professeurs d'université, des travailleurs sociaux et des employés locaux, des diplomates et des dirigeants d'institutions spécialisées des Nations Unies. Ce sont des hommes et des femmes du monde entier. Un peu plus de la moitié d'entre eux ont été ou sont encore des fonctionnaires internationaux. Ils viennent de 35 pays différents répartis dans toutes les régions du monde et appartiennent à la plupart des grands ensembles linguistiques représentés à l'ONU. Un tiers des personnes interviewées ont fait tout ou partie de leur carrière dans l'enseignement, et environ un quart dans la fonction publique de leur pays. Un cinquième seulement sont des femmes, ce qui traduit le fait que, jusqu'à une époque récente, très peu de femmes occupaient des postes importants au sein de l'ONU et dans les autres organisations du système des Nations Unies. La plupart des individus interviewés ont obtenu des diplômes de niveau élevé; et environ la moitié ont étudié l'économie, ce qui s'explique certainement par l'intérêt que nous portons aux questions de développement. Un peu plus de la moitié sont issus d'une famille originaire d'un pays industrialisé du « Nord », et un peu moins de la moitié viennent du « Sud » de la planète (Afrique, Asie, Moyen-Orient ou Amérique latine). Presque un quart ont connu le déracinement dans leur enfance ou leur jeunesse en tant que réfugiés chassés par la guerre ou les persécutions politiques. Beaucoup se souviennent nettement des difficultés de leur famille durant la Crise ou la Seconde Guerre mondiale. Presque tous nos témoins, enfin, soulignent fortement l'importance de la coopération internationale pour améliorer le sort des plus démunis, et ont essayé de faire quelque chose pour changer le monde. D'où notre sous-titre: *The Struggle for Development and Social Justice* (Le combat pour le développement et la justice sociale).

Il n'a pas été facile de trouver les moyens de faire entendre clairement, dans un livre de 500 pages, les voix de nos témoins avec leur humour, leur clairvoyance ou leur mélancolie. Alors que presque tous les historiens qui publient des livres d'histoire orale rapportent successivement divers témoignages personnels en les abrégant ou en les condensant, nous avons opté pour un plan thématique. Autrement, comment aurions-nous pu citer le passage où Sir Brian Urquhart décerne au premier Directeur général de l'UNESCO, Julian Huxley, le prix de la plus mauvaise idée proposée dans le cadre du système des Nations Unies pour son projet relatif à « l'activité sexuelle en haute altitude »²⁷. Mais comme la semaine dernière un avion a battu un record en reliant Hong Kong à Londres en 22 heures, Huxley était peut-être simplement en avance sur son époque.

La première partie de *UN Voices*, intitulée « Individuals Make a Difference » (Les individus font toute la différence), contient des récits passionnants où les personnes interviewées parlent de leur enfance, de leur éducation et de leurs premiers emplois. La deuxième partie, intitulée « Hope, Creativity, and Frustration » (Espoir, créativité et frustration), montre l'influence des principaux événements de chaque décennie sur la pensée des personnes interviewées. La troisième et dernière partie, intitulée « The World Organization, Ideas, and Future Challenges » (L'Organisation mondiale, les idées et les défis à venir), porte sur les processus de création, de transmission et de manipulation du capital intellectuel.

Au-delà des enseignements d'ordre logistique, je voudrais examiner brièvement ce que notre Projet nous a permis, me semble-t-il, de confirmer ou du moins d'illustrer (dans une certaine

mesure). Nous avons illustré quatre propositions présentes dans la littérature de science politique sur le rôle des idées. La première est que les idées de l'ONU peuvent changer la nature du discours et du débat sur les politiques publiques internationales; et qu'elles peuvent souvent, de ce fait, aider les Etats à définir ou à redéfinir leurs intérêts en les subordonnant plus largement à l'intérêt général. La longue liste des changements de termes est une des meilleures preuves du fait que les idées de l'ONU ont au moins modifié notre façon de concevoir et de décrire le développement international. Ces idées ont parfois transformé le cadre intellectuel du débat ou du moins changé la nature du discours sur les politiques publiques internationales. Comme le dit Roger-Pol Droit, les mots ne changent pas nécessairement, mais ils peuvent acquérir de nouvelles connotations à mesure que les idées mûrissent et que les valeurs évoluent. C'est évidemment le cas des mots « culture » et « universalité », qui désignent deux des principaux concepts employés par l'UNESCO²⁸.

L'ONU exerce un deuxième type d'influence quand des idées s'affrontent ou quand l'ordre (chronologique ou hiérarchique) des priorités prête à discussion, et que les Etats ont par conséquent besoin de définir ou de redéfinir leurs intérêts avant d'infléchir leur politique. La nécessité de mettre en balance les avantages d'une politique de restriction économique et les exigences d'une politique « à visage humain » en matière d'ajustement structurel a donné lieu à de telles discussions dans les années 1980. Les idées de l'UNICEF ont fourni des balises qui ont permis de naviguer entre des priorités ou des exigences apparemment contradictoires; la CEA a fortement contribué, elle aussi, à résoudre des contradictions apparentes. Autre exemple, les efforts déployés pour conférer à la souveraineté une dimension de responsabilité montrent comment l'élaboration de nouveaux concepts peut nous aider à concilier deux principes énoncés par la Charte des Nations Unies: le principe de non-ingérence et celui des droits de l'homme.

L'ONU exerce un troisième type d'influence quand ses idées conduisent à la formation de nouvelles combinaisons entre les forces politiques et institutionnelles, et par conséquent à la formation de nouvelles alliances dans le champ des négociations. Dans des domaines aussi variés que la protection de l'environnement, l'émancipation des femmes et le progrès social, la redéfinition d'un problème peut rassembler divers partenaires – organismes publics ou privés, du Nord ou du Sud - au sein de nouvelles alliances. Les coalitions formées par certains des pays les moins développés, par des pays de même opinion, par des Etats donateurs ou par des ONG concernant divers aspects de l'aide au développement, de l'activité commerciale et financière, etc., témoignent manifestement de ce troisième type d'influence. Les discussions sur l'histoire de l'UNESCO auxquelles vous avez participé durant ce colloque ont montré que l'UNESCO exerçait une influence similaire.

Le quatrième type d'influence se traduit par l'incarnation de certaines idées dans les structures institutionnelles, que ce soit sous la forme de nouveaux programmes, de nouvelles unités administratives ou de nouvelles organisations. Les commentateurs qui critiquent l'ONU, à Washington ou ailleurs, n'apprécient pas le développement de ces nouvelles structures, parce qu'il implique l'engagement de ressources financières et humaines supplémentaires. Mais quelle preuve plus concrète pourrait-on donner de l'importance des idées ? Une grande partie du colloque a été consacrée à la fondation de l'UNESCO, considérée comme l'expression historique de la prise de conscience des liens existant entre l'ignorance et la guerre. La création de nouvelles organisations – comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds international de développement agricole (FIDA) ou le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) – correspond manifestement à l'enracinement d'idées nouvelles. La reconnaissance du caractère essentiel de certaines questions (par exemple, l'introduction de la question des droits de l'homme dans des domaines jusqu'alors de « non-droit » comme ceux de l'agriculture, du commerce ou de l'environnement) et la création de nouvelles unités administratives au sein d'organismes déjà existants (par exemple, la création d'une unité des relations intersexuelles au sein du Département

des opérations de maintien de la paix) ne sont pas des phénomènes moins étonnants ni moins importants.

L'ensemble de *UN Voices* contient beaucoup de récits et d'anecdotes. Si nous n'avons réellement « démontré » aucune des quatre hypothèses, nous pouvons du moins les étayer sur les descriptions très denses, très suggestives et très significatives que nous tenons de nos interlocuteurs.

Conclusion

Le Projet d'histoire intellectuelle de l'Organisation des Nations Unies se déroule donc au rythme prévu et peut-être sommes-nous même un peu en avance sur notre calendrier. La collecte des histoires orales est terminée; nous en avons déjà publié des extraits; et nous préparons un CD-ROM qui contiendra les transcriptions intégrales des interviews. D'autre part, la moitié des livres commandés ont été publiés; et les autres devraient l'être d'ici à la fin de 2007 ou au début de 2008.

Notre Projet se distingue par l'intérêt que nous portons à l'évolution de certaines idées, et par notre indépendance. L'UNESCO, qui a décidé de retracer elle aussi son histoire intellectuelle pendant les cinq prochaines années, peut s'appuyer sur de solides archives, mais elle doit les compléter par des histoires orales et par de nombreuses études indépendantes dont les auteurs examineront le passé de l'Organisation sans fermer les yeux sur les fautes qu'elle a commises. *L'humanité toujours à construire* fournit une première analyse à laquelle il faudrait ajouter une multitude d'autres interprétations, plus détaillées, du bilan de l'Organisation.

Les remarques suivantes de l'éminente anthropologue mexicaine Lourdes Arizpe, qui fut sous-directrice générale de l'UNESCO de 1994 à 1998, nous offrent une conclusion digne d'être méditée: « Quelqu'un a dit que l'Organisation des Nations Unies était un rêve géré par des bureaucrates, mais je dirais que c'est aujourd'hui une bureaucratie gérée par des rêveurs. Sans le sentiment d'accomplir une mission, nous ne pourrions résister aux attaques incessantes des Etats qui craignent que l'ONU ne devienne un gouvernement mondial (...) Le fonctionnaire de l'ONU doit donc être un magicien des idées parce que travailler pour l'ONU, c'est comme travailler pour un gouvernement dans lequel tous les partis politiques seraient représentés ²⁹ . »

¹ Roger-Pol Droit, *L'humanité toujours à construire, Regard sur l'histoire intellectuelle de l'UNESCO 1945-2005* (Paris: UNESCO, 2005).

² Reinhold Niebuhr, "The Theory and Practice of UNESCO," *International Organization*, 4, n° 1 (février 1950), p. 5.

³ Voir Richard Jolly, "Human Development: The World After Copenhagen," *Global Governance* 3, no. 2 (mai-août 1997), pp. 233-248.

⁴ Louis Emmerij, Richard Jolly, Thomas G. Weiss, *Ahead of the Curve? UN Ideas and Global Challenges* (Bloomington: Indiana University Press, 2001), p. xi.

⁵ Galal Amin, Margaret Joan Anstee, Lourdes Arizpe, Eveline Herfkens, Enrique Iglesias, Andras Inotai, Thandika Mkandawire, Gert Rosenthal, John Ruggie, Makoto Taniguchi, et Ramesh Thakur.

⁶ Emmerij, Jolly et Weiss, *Ahead*, p. 214.

⁷ Outre *Ahead of the Curve?*, les Presses de l'Université de l'Indiana ont publié les études suivantes: Yves Berthelot, dir., *Unity and Diversity in Development Ideas: Perspectives from the UN Regional Commissions* (2004), avec des contributions d'Adebayo Adedeji, Yves Berthelot, Leelananda de Silva, Paul Rayment, Gert Rosenthal et Blandine Destremeau (2004); Michael Ward, *Quantifying the World: UN Contributions to Statistics* (2004); Richard Jolly, Louis Emmerij, Dharam Ghai, et Frédéric Lapeyre, *UN Contributions to Development Thinking and Practice* (2004); John Toye et Richard Toye, *The UN and Global Political Economy: Trade, Finance, and Development* (2004); Thomas G. Weiss, Tatiana Carayannis, Louis Emmerij, et Richard Jolly, *UN Voices: The Struggle for Development and Social Justice* (2005); Devaki Jain, *Women, Development and the UN: A Sixty Year Quest for Equality and Justice* (2005); S. Neil MacFarlane Yuen Foong-Khong, *Human Security and the UN: A Critical History* (2006)

⁸ Les Presses de l'Université de l'Indiana vont publier les livres suivants: Sarah Zaidi et Roger Normand, *The UN and Human Rights Ideas: The Unfinished Revolution* (2006); Olav Stokke, *The UN and Development Cooperation* (2006); Nico Schrijver, *The UN and the Global Commons: Development without Destruction* (2006); Tagi Sagafinejad, avec la collaboration de John Dunning, *The UN and Trans-nationals, from Code to Compact* (2006); Ramesh Thakur et Thomas G. Weiss, *The UN and Global Governance: An Idea and its Prospects* (2007); Bertram Ramcharan, *UN Prevention* (2007); Richard Jolly, Louis Emmerij et Thomas G. Weiss, *The United Nations: A History of Ideas and Their Future* (2008).

- ⁹ Thomas G. Weiss et Sam Daws, dir., *Oxford Handbook on the United Nations* (Oxford: Oxford University Press, à paraître en 2007).
- ¹⁰ Voir Devesh Kapur, John P. Lewis, et Richard Webb, *The World Bank: Its First Half Century*, vol. 1, "History" (Washington, DC: Brookings Institution, 1997) et vol. 2, "Perspectives." La précédente était celle de Edward Mason et Robert Asher, *The World Bank since Bretton Woods* (Washington, DC: Brookings Institution, 1973).
- ¹¹ Voir par exemple Margaret G. de Vries, *The International Monetary Fund, 1945-1965: The Twenty Years of International Monetary Cooperation* (Washington, DC: FMI, 1969), *The International Monetary Fund, 1966-1971: The System Under Stress* (Washington, DC: FMI, 1976) et *The International Monetary Fund, 1972-1978: Cooperation on Trial* (Washington, DC: FMI, 1985); J.M. Boughton, *Silent Revolution: The International Monetary Fund 1979-1989* (Washington, DC: FMI, 2001). Voir aussi Norman K. Humphreys, dir., *Historical Dictionary of the FMI* (Washington, DC: FMI, 2000).
- ¹² Richard Jolly, Louis Emmerij et Thomas G. Weiss, *The Power of UN Ideas: Lessons from the First 60 Years* (New York: UNIHP, 2005).
- ¹³ Voir Thomas G. Weiss et Barbara Crossette, "The United Nations—The Post-Summit Outlook," in *Great Decisions 2006* (New York: Foreign Policy Association, à paraître en 2006).
- ¹⁴ Anders Lidén, "A More Vibrant General Assembly," in Angela Drakulich, dir., *A Global Agenda: Issues Before the 60th General Assembly of the United Nations* (New York: United Nations Association of the United States of America, 2005), p. 273.
- ¹⁵ Discours prononcé par le Secrétaire général devant l'Assemblée générale le 23 septembre 2003, disponible sur le site <http://www.un.org/webcast/ga/58/statements/sg2eng030923.htm>.
- ¹⁶ Organisation des Nations Unies, Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, *Un monde plus sûr: notre affaire à tous* (New York: ONU, 2004).
- ¹⁷ Kofi Annan, *Dans une liberté plus grande: développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, document de l'ONU A/59/2005, 21 mars 2005.
- ¹⁸ Kofi Annan, "A Glass at Least Half-Full," *The Wall Street Journal*, 19 septembre 2005.
- ¹⁹ Document final du Sommet mondial de 2005, document de l'ONU A/60/L.1, 15 septembre 2005.
- ²⁰ "The Lost U.N. Summit Meeting," *New York Times*, 14 septembre 2005.
- ²¹ Kofi Annan, *Rénover l'Organisation des Nations Unies: un programme de réformes*, document de l'ONU A/51/950, 14 juillet 1997, paragraphe 25.
- ²² Cité par Warren Hoge, "Envoys Reach Compromise on Scaled-Back U.N. Reform Plans," *New York Times*, 13 septembre 2005.
- ²³ R.-P. Droit, *op. cit.* [p.10 de la version anglaise]
- ²⁴ Ces rapports rédigés par Paul A. Volcker, Richard J. Goldstone, et Mark Pieth sont disponibles sur le site www.iic-offp.org.
- ²⁵ Voir Michael Barnett et Martha Finnemore, "The Politics, Power and Pathologies of International Organizations," *International Organization* 53, n° 4 (1999): 699-732; et *Rules for the World; International Organizations in Global Politics* (Ithaca: Cornell University Press, 2004).
- ²⁶ En voici la liste: Adebayo Adedeji, Samir Amin, Kofi Annan, Margaret Anstee, Lourdes Arizpe, Sartaj Aziz, Paul Berthoud, Maurice Bertrand, Francis Blanchard, Elise Boulding, Boutros Boutros-Ghali, Margaret (Molly) Bruce, Fernando Henrique Cardoso, Bernard Chidzero, Gamani Corea, Robert Cox, Virenda Dayal, Leila Doss, Michael Doyle, Just Faaland, Max Finger, Celso Furtado, Richard Gardner, Dharam Ghai, Sven Hamrell, Gerry Helleiner, Julia Henderson, Stephane Hessel, Noeleen Heyzer, Virginia Housholder, Enrique Iglesias, Devaki Jain, Richard Jolly, James Jonah, Johan Kaufman, Lawrence Klein, Stephen Lewis, Guido de Marco, Alister McIntyre, Don Mills, Sotiris Mousouris, Connor Cruise O'Brien, Sadako Ogata, I.G. Patel, Surendra Patel, Javier Perez de Cuellar, Vladimir Petrovsky, Paulo Pinheiro, Jacques Polak, Jan Pronk, Shridath Ramphal, Rubens Ricupero, Gert Rosenthal, John G. Ruggie, Ignacy Sachs, Nafis Sadik, Klaus Sahlgren, Oscar Schachter, Amartya Sen, Leticia Shahani, Mihaly Simai, Hans Singer, Dame Mary Smieton, Peg Snyder, Juan Somavia, Cornelio Sommaruga, Janez Stanovnik, Jack Stone, Paul Streeten, Mostafa Tolba, Brian Urquhart, Victor Urquidi, Kurt Waldheim, Ponna Wignaraja, Michael Zammit-Cutajar. Le CD-ROM comprendra aussi des contributions de Louis Emmerij, Richard Jolly et Thomas G. Weiss.
- ²⁷ Cité dans le livre de Weiss, Carayannis, Emmerij, et Jolly, *UN Voices*, p. 323.
- ²⁸ R.-P. Droit, *op. cit.* [pp.9 et 201-203 de la version anglaise]
- ²⁹ Cité dans le livre de Weiss, Carayannis, Emmerij et Jolly, *UN Voices*, pp. 342-343.

Perspectives de recherche

Françoise Rivière, Sous-Directrice générale de l'UNESCO, avant de répondre à certaines observations formulées au cours de la séance, tient tout d'abord à redire que l'objectif du Secrétariat, en organisant le colloque, n'était pas d'aboutir à une histoire officielle de l'UNESCO, qui serait une histoire agréée par le centre, c'est-à-dire le Siège mais au contraire de susciter des recherches pluralistes, pluridisciplinaires, décentralisées sur l'UNESCO ou sur certains aspects de ce que l'UNESCO a apporté à la communauté internationale. C'est à la lumière de cet objectif que devront être déterminés la composition et le rôle du comité scientifique ou du comité d'organisation dont il conviendra sans doute d'envisager la création.

S'agissant des travaux internes qui devraient être lancés par l'UNESCO, elle précise que le Secrétariat a déjà quelques idées à ce sujet et que si la Bibliothèque de l'UNESCO tente de rassembler des ouvrages publiés à l'extérieur, il existe aussi dans les différents secteurs, des centres de documentation qui réunissent les productions propres à l'organisation. Si elle souscrit pleinement par ailleurs à la remarque qui a été faite à propos du budget affecté aux archives, elle aimerait qu'elle soit adressée aux États membres qui financent le budget global de l'Organisation qui, elle, doit gérer l'austérité et faire des choix difficiles.

Elle voudrait à titre totalement personnel, réagir à ce qui a été dit par le professeur Frank sur les espaces de référence, à savoir que, au départ, l'UNESCO - comme toutes les organisations du système - a pour mission, comme le spécifie d'ailleurs son Acte constitutif, de développer la collaboration entre nations mais que la nature des problèmes, et notamment l'évolution des guerres qui deviennent de plus en plus intranationales, l'amène, comme les autres agences du système, à développer des collaborations non plus seulement avec et entre les États, mais avec d'autres niveaux de la société. Ceci est particulièrement vrai pour l'UNESCO, parce que celle-ci, comme Janus, a, depuis le début, un double visage : entité intergouvernementale, elle a pour patrons les États, mais elle entretient par ailleurs une relation privilégiée avec les communautés intellectuelles éducatives, scientifiques qui sont sa matière première, notamment les commissions nationales. Mais surtout il lui semble, au vu de ce qu'a été l'activité de l'UNESCO depuis une vingtaine d'années, que celle-ci développe de façon croissante des collaborations avec des niveaux de gouvernance qui ne sont plus les niveaux nationaux, mais celui des régions - au sens transnational de ce terme - les municipalités, les gouvernorats, les districts, et que c'est peut-être l'avenir du système des Nations Unies, l'avenir de l'UNESCO, que de favoriser la coopération entre des niveaux de gouvernance différents. Il serait intéressant de savoir ce qui, dans l'histoire de l'UNESCO, a présagé cette évolution, de façon à réorienter l'avenir.

Elle souhaite enfin faire une dernière remarque, concernant le double rôle de l'UNESCO pour ce qui est de l'histoire : à la fois peut-être encourager la recherche sur l'histoire des Nations Unies, mais aussi encourager la recherche historique, parce que développer les sciences humaines fait partie des missions de l'UNESCO. Au cours des vingt dernières années, cette dernière a toujours privilégié les sciences sociales au détriment des sciences humaines et notamment de la science historique, alors qu'on aurait pu penser que l'histoire était par excellence la discipline qu'elle aurait dû encourager, de même peut-être que la psychologie aussi. On peut penser que la cooptation largement pratiquée à l'UNESCO est responsable de cet état de choses : il suffisait qu'un Sous-Directeur général soit plus particulièrement versé dans les sciences sociales pour que l'on fasse appel à des gens ayant le même profil. Elle est persuadée pour sa part que ce n'est pas là la véritable explication, qu'il y a des tendances de fond, et qu'il serait bon que la recherche historique apporte sur ce point des éclairages qui permettraient d'orienter l'avenir.

Ibrahima Thioub dit que la façon dont a été conduit le projet d'*Histoire générale de l'Afrique* lui paraît fournir un certain nombre d'enseignements utiles pour le projet dont il est actuellement question. Ce projet devra contribuer à renforcer les échanges, à promouvoir le dialogue entre les chercheurs qui ont déjà réfléchi à l'histoire de l'UNESCO et en amener d'autres à apporter leur contribution, selon une démarche analogue à celle qui avait caractérisé le projet d'*Histoire générale de l'Afrique*. Ce dernier avait aussi permis de repérer les sources existantes, de sauver certaines d'entre elles qui étaient dans un état déplorable et de renforcer les centres de documentation. Il lui semble que, de la même façon, le projet envisagé devra encourager la recherche des sources et appuyer les centres de documentation existants afin que ces centres, répertoriés, renforcés, étoffés en personnel, puissent continuer, après même l'achèvement du projet, à stimuler la recherche sur l'histoire de l'UNESCO comme le projet d'*Histoire générale de l'Afrique* a stimulé la recherche sur l'Afrique.

Jean-François Sirinelli souhaite à ce stade, en tant qu'historien mais surtout, et plus largement, en tant qu'universitaire, s'interroger sur l'esprit qui pourrait être celui de ce dialogue entre des universitaires et une institution, en partant, pour ce faire, de la formule utilisée deux jours plus tôt par Federico Mayor : « L'UNESCO a davantage un avenir qu'un passé. » Les historiens, évidemment, souscrivent à ce souhait d'un avenir radieux pour cette institution mais sont avant tout, par leur fonction sociale, les tenants du passé, et leur expertise doit porter sur le passé. Mais lorsqu'on s'emploie à analyser ce passé en travaillant aussi bien sur la vie de personnalités que sur le métabolisme des institutions, on s'aperçoit qu'il y a des dates ou des âges où ce passé est ou devient particulièrement prégnant. Comme le dit Roger-Pol Droit, dans l'introduction de son livre, « 60 ans pour les individus, c'est l'âge de la maturité, pour les institutions et les entreprises collectives, c'est plutôt l'épaisseur d'une histoire ». Et, de fait, la fonction des historiens est de replacer le métabolisme de cette institution dans l'épaisseur du temps.

La richesse des approches adoptées tout au long du colloque montre que l'histoire de l'UNESCO à écrire doit être plurielle, premièrement, parce qu'elle est faite, pour reprendre une expression utilisée par Mme Rivière, de « regards croisés » au moins à trois égards : regards croisés, d'abord, de l'intérieur et de l'extérieur. On a rappelé à juste titre le rôle joué dans la mise au point d'une dynamique par les anciens fonctionnaires de l'UNESCO qui, en termes de générations constituent la première et la deuxième génération du travail de l'UNESCO, celle des bâtisseurs et celle des consolidateurs. Il y a donc ce regard interne et ce souhait, au demeurant légitime, de contribuer à l'élaboration d'une mémoire savante de l'UNESCO. Aux historiens de l'extérieur, il est demandé une compétence et une vision extérieures. Cette notion d'extériorité est d'ailleurs importante car elle permet d'aspirer à une totale indépendance scientifique. Ce croisement des visions - extérieure et intérieure - sera précieux pour les uns et pour les autres. Mais ces regards doivent être pluriels également à un autre titre. Parler du village planétaire des historiens apparaît comme une formule facile. Mais elle correspond à une réalité, celle de la diversité des générations, des spécialités, des origines géographiques et aussi des sensibilités historiographiques qui pourrait devenir la matrice d'un projet scientifique commun. Rares sont, dans la vie d'une communauté universitaire, les occasions de participer à une entreprise où la dimension de projet commun à partir même de la diversité est donnée d'emblée.

Enfin, le troisième aspect de cette histoire plurielle à laquelle tous aspirent, c'est le fait que plusieurs champs disciplinaires de l'histoire peuvent y participer, et d'abord, l'histoire culturelle. Elle est, naturellement, à travers la lettre « C » du sigle UNESCO, conviée en priorité à y participer dans la mesure où elle permettra de toucher à l'identité même de cette organisation mais aussi parce que celle-ci se développe, croît, agit dans un monde qui, culturellement, a changé. Paul Valéry a écrit des textes splendides dans les années 30 sur ce « monde fini », désormais exploré définitivement, cadastré ; mais tout autant que ce monde fini, ce qui retenait son attention déjà à cette époque, c'était le fait que s'y établissaient ce qu'il appelait des connexions. Soixante-dix ans plus tard, à l'heure d'une culture de masse planétaire, l'UNESCO est incontestablement confrontée à une « culture monde ». Il appartient aux historiens du culturel d'expliquer comment cette

institution a eu à dialoguer, à agir dans un monde qui est devenu progressivement un vaste parvis où les images et les sons se donnent à voir et à entendre et de réfléchir à la relation entre cette institution et cette configuration culturelle qui a connu une évolution d'une rapidité peut-être sans précédent dans l'histoire du monde. L'histoire de l'UNESCO, cependant, relève tout autant de l'histoire des relations internationales, pas seulement là encore en raison de la nature même de l'UNESCO, organisation internationale, mais parce que, de plus en plus, les spécialistes de l'histoire des relations internationales réfléchissent sur la notion de diplomatie culturelle, sur la notion de transfert culturel et rencontrent à un moment ou à un autre de leur recherche l'UNESCO. C'est là encore un thème qu'il convient de creuser. Mais ce ne sont pas seulement l'histoire culturelle et l'histoire des relations internationales qui sont appelées en quelque sorte à réfléchir ensemble. Il y a aussi l'histoire politique, l'histoire économique et l'histoire des sciences, autant de champs qui permettent d'aspirer à faire une histoire globale, une histoire totale. Cette histoire globale de l'UNESCO ne sera possible, comme l'a rappelé Robert Frank, qu'avec l'appui d'autres sciences humaines et d'autres sciences sociales pour réfléchir, notamment, à l'évolution et à la variation dans le temps et dans l'espace, du sens de mots comme « culture » ou « communication ».

Le travail accompli pendant les deux jours écoulés peut être assimilé à celui d'un laboratoire expérimental, et le Président a été frappé d'une part par la qualité exceptionnelle des interventions mais aussi par le fait que les uns et les autres ont travaillé en toute indépendance ; il y voit le gage de la poursuite d'une collaboration fructueuse fondée sur le respect, de la part de l'UNESCO, de la dignité et de l'indépendance de la fonction de chercheur et d'universitaire. Pour aller plus loin, il faut d'abord une volonté qui, estime-t-il, existe de part et d'autre ; une volonté mais aussi des objectifs. Fixer ces objectifs de façon précise sera une entreprise complexe car, d'une part, il faudra hiérarchiser des priorités et, d'autre part, la temporalité de l'historien, faite d'immersion dans des archives, est toujours une temporalité lente. Une période de cinq ans, maintes fois évoquée, apparaît donc comme une échéance raisonnable. Mais des objectifs, c'est aussi une structure porteuse, ce qui amène à s'interroger sur la nécessité de mettre en place, sous une forme ou sous une autre, un comité.

Françoise Rivière tient tout d'abord à rappeler que le but du colloque était d'être un point de départ pour un projet dont l'idée a émergé il y a un certain temps déjà, grâce notamment à l'Association des anciens fonctionnaires, et qui a commencé à prendre forme il y a plus d'un an, à partir des réactions des Etats membres à une circulaire du Directeur Général en esquissant les grandes lignes. Il s'agissait en premier lieu de voir s'il y avait une volonté de la communauté scientifique de s'associer et de participer à ce projet. Le nombre d'éminents intellectuels et chercheurs présents et la qualité de leurs interventions ne laissent aucun doute sur ce point. Cela étant, il faut des objectifs et une structure.

En ce qui concerne les objectifs, elle tient à redire qu'il ne s'agit pas de lancer un travail qui aboutirait à « une » histoire officielle de l'UNESCO qui prendrait la forme d'un ou de plusieurs ouvrages. Il ne s'agit pas non plus de faire une histoire des relations internationales en tant que telle. Le but de ce projet est d'essayer de mieux comprendre le passé de l'Organisation et de faire appel à un travail sérieux d'historiens afin de mieux déterminer l'orientation à adopter dans les années à venir, d'établir avec certitude, au moment où le système des Nations Unies entre dans une période de réexamen qui pourrait amener à de sérieuses révisions, ce que l'UNESCO a pu apporter à ce système des Nations Unies, de façon à pouvoir défendre sa position à l'avenir par rapport aux autres organisations internationales qui le composent. Peut-être faudrait-il à cette occasion faire le point sur les profondes tensions, pour ne pas dire les contradictions qui, depuis le début, traversent son action : la tension fondamentale unité-diversité ou universalité-identité, mais aussi, le couple action-réflexion qui a suscité tellement de débats. Bref, il s'agit d'essayer de mieux comprendre comment ont été définis et perçus un certain nombre de concepts qui ont été à la racine de toute la vie internationale depuis la création des Nations Unies et de l'UNESCO, qui même ont présidé à leur création.

Pour ce faire, un certain nombre de thématiques ont déjà été citées et d'abord la diversité culturelle. Il lui semble que l'exposé magistral de Claude Lévi-Strauss le matin du 60^e anniversaire représente un effort novateur d'élucidation de la façon dont la diversité culturelle a évolué depuis 1945 grâce notamment à l'UNESCO ou dans le cadre de l'UNESCO, qui permet de mieux comprendre comment les différents pays et la communauté internationale ont agi en fonction de cette perception évolutive de la diversité culturelle. Le patrimoine, ensuite, à propos duquel les travaux du colloque ont déjà fourni de précieux éléments. Il serait notamment intéressant de voir comment la notion nouvelle de patrimoine immatériel a progressivement émergé, a été traitée à travers l'UNESCO, à travers les États, pour devenir ce qu'elle est dans le cadre notamment de la Convention adoptée deux ans plus tôt. Autre thème : la coopération intellectuelle et le développement. Beaucoup ont souligné que le développement n'est pas très présent dans l'Acte constitutif, parce que celui-ci a été écrit à une époque, en 1945, où la notion de développement n'avait pas les mêmes connotations qu'aujourd'hui ; mais il serait intéressant de voir comment la coopération intellectuelle a été comprise par rapport à la notion de développement. Il y a aussi l'histoire des réseaux intellectuels européens qui sont un peu les grands-parents de l'UNESCO, à propos desquels beaucoup d'idées nouvelles ont été formulées. Il y a les femmes : il serait bon de mettre en lumière la façon dont l'UNESCO a permis de faire évoluer la compréhension de la problématique féminine. Il y a enfin la fonction publique internationale dont il a été question à plusieurs reprises. Ce sont là certaines des pistes qu'elle a retenues, mais les débats et les discussions ultérieures permettront d'établir une sorte de liste des thèmes prioritaires dont l'étude pourrait permettre de mieux comprendre comment l'UNESCO a contribué à l'histoire des idées au cours des soixante dernières années.

Elle souhaiterait par ailleurs revenir sur certaines exigences spécifiques concernant les objectifs, et en premier lieu la pluralité, dont la nécessité a été soulignée à maintes reprises. À ce propos, elle voudrait répondre rapidement à ce qui a été dit concernant l'anthropologie. L'UNESCO, à son avis, n'a pas cessé son association avec l'anthropologie ; peut-être même celle-ci y est-elle plus présente qu'elle l'a été à une certaine époque, mais sans doute ses contributions dans ce domaine sont-elles à rechercher dans les travaux du secteur de la culture plutôt que dans ceux du secteur des sciences sociales, notamment depuis qu'on a défini la culture non plus simplement dans son acception étroite de beaux-arts mais dans son acception beaucoup plus large, anthropologique, d'ensemble des valeurs auxquelles s'identifie un groupe social donné. La pluralité, comme le dit Roger-Pol Droit dans son magnifique ouvrage publié à l'occasion du 60^e anniversaire, impose aussi une analyse pluridisciplinaire de l'Acte constitutif, de son actualité et de l'évolution de certains des concepts qui y figurent, afin de mieux cerner la contribution de l'UNESCO à l'évolution des idées dans le cadre des relations internationales. A cet égard ce qui a été dit sur l'Histoire générale de l'Afrique illustre assez bien la démarche de l'UNESCO, qui même si, s'agissant de l'époque de la décolonisation, elle fait appel à des historiens dont le point de vue était plutôt celui de la métropole, s'est toujours efforcée de développer ou de promouvoir une vision décentralisée ou plurielle de l'histoire.

L'indépendance du Comité scientifique ou du Comité d'organisation, des chercheurs et surtout des productions est une autre exigence fondamentale. Le but doit être d'encourager la recherche, de promouvoir la production intellectuelle et sa diffusion, non pas de procéder à une sélection, de lui attacher un label de qualité ou de conformité décerné par une quelconque autorité, nationale ou internationale, car il est toujours difficile de déterminer où s'arrête l'indépendance scientifique et où commence la pression politique.

Abordant ensuite la question de la méthodologie, elle pense qu'il faudra avoir recours à un comité scientifique d'organisation, dont les membres seront vraisemblablement désignés par le Directeur général, qui, bien sûr, devra être indépendant et dont le rôle consistera à choisir des thèmes et à fixer des critères de façon à élaborer un programme de recherches cohérent. Ensuite, peut-être pourrait-on envisager de mettre en place une structure qui organisera, au niveau national, la circulation de l'information et encouragera la constitution de réseaux au niveau national et peut-être même régional. Il pourrait avoir aussi pour fonction de gérer les ressources qui pourraient être

prises à la disposition du projet – complétant celles qui ont déjà été mobilisées suite à l'appel du Directeur général – et de les utiliser pour favoriser les échanges, notamment les échanges interpersonnels que les nouvelles technologies ne pourront jamais remplacer totalement.

Au nombre des méthodes envisageables figure aussi un travail de promotion visant à encourager l'exploitation des archives nationales, de celles des commissions nationales ou d'autres encore. La création de chaires UNESCO est une autre possibilité mais il convient de le redire, le produit final devrait être non pas une histoire, mais des histoires ou des recherches historiques, l'horizon fixé à titre d'hypothèse étant l'année 2010. Le Congrès international des sciences historiques qui se tiendra cette année-là pourrait être l'occasion de dresser une sorte de bilan du travail accompli et des leçons à en tirer pour l'avenir.

Il y a enfin le travail interne. On a évoqué à cet égard la possibilité de tirer parti de la riche expérience accumulée par les interprètes - mais aussi les traducteurs - qui ont travaillé à l'UNESCO ou dans le cadre du système des Nations Unies. On a parlé des archives. Le Secrétariat étudie les moyens de mieux exploiter les archives audiovisuelles de l'UNESCO, de résoudre le problème que pose l'abondante documentation accumulée hors Siège, qui n'a pas encore été ne serait-ce qu'inventoriée ; elle souhaiterait pour sa part que l'archivage des témoignages oraux sur le patrimoine qui a débuté soit étendu à l'ensemble de l'UNESCO. On a aussi évoqué la nécessité d'une structure qui permette la poursuite du débat et la circulation de l'information à travers le Web. Le Secrétariat va s'efforcer de mettre en place assez rapidement une telle structure, mais cela n'ira pas sans poser des problèmes de personnel. L'UNESCO, enfin, est à la veille d'un grand clivage générationnel, puisque de nombreux membres du Secrétariat vont prendre leur retraite et que ce 60^e anniversaire, un peu comme les célébrations de la fin de la Seconde Guerre mondiale, marque la fin d'une génération qui avait une certaine mémoire institutionnelle ; il lui semble urgent que cette mémoire soit discutée pour être passée en quelque sorte aux générations futures. Elle se félicite à cet égard de voir réunis en cette occasion non seulement des personnes qui n'avaient jamais été associées aux travaux de l'UNESCO mais aussi, à côté d'« anciens » collègues, de jeunes fonctionnaires de l'Organisation. Cette grande diversité de public est pour elle du meilleur augure pour la suite des travaux.

Elle tient, pour terminer, à remercier d'abord l'Université Paris I - Panthéon Sorbonne, le Centre d'histoire de Sciences-Po Paris, le Center for History and Economics de l'Université de Cambridge, le Projet d'histoire intellectuelle des Nations Unies et l'INA, qui ont aidé l'UNESCO à mettre ce colloque sur pied, Jens Boel qui en a assuré l'organisation, et aussi un certain nombre de collègues qui ont participé à cette entreprise sans compter leur temps, avec un dévouement qui témoigne de la fascination, évoquée par le Directeur général, que l'UNESCO exerce sur tous ceux qui viennent à travailler avec elle. Puisse, conclut-elle, cet esprit se propager et perdurer pendant toutes les cinq années du projet Histoire de l'UNESCO.



Annexes

CONSTITUTION
OF THE
UNITED NATIONS EDUCATIONAL
SCIENTIFIC AND CULTURAL
ORGANISATION



LONDON, 16 NOVEMBER, 1945



LES GOUVERNEMENTS DES ETATS
PARTIES A LA PRESENTE CONVENTION

AU NOM DE LEURS PEUPLES

DECLARENT

que, les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ;

que l'incompréhension mutuelle des peuples a toujours été, au cours de l'histoire, à l'origine de la suspicion et de la méfiance entre nations par où leurs désaccords ont trop souvent dégénéré en guerre ;

que la grande et terrible guerre qui vient de finir a été rendue possible par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et par la volonté de lui substituer, en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes ;

que, la dignité de l'homme exigeant la diffusion de la culture et l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix, il y a là, pour toutes les nations, des devoirs sacrés à remplir dans un esprit de mutuelle assistance ;

qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des Gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et que, par conséquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité.

POUR CES MOTIFS

les Etats signataires de cette Convention, résolus à assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation, la libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances, décident de développer et de multiplier les relations entre leurs peuples, en vue de se mieux comprendre et d'acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives.

EN CONSEQUENCE

ils créent par les présentes l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture afin d'atteindre graduellement, par la coopération des Nations du monde dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité en vue desquels l'Organisation des Nations Unies a été constituée, et que sa Charte proclame.

ARTICLE I

Buts et Fonctions

1. L'Organisation se propose de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples.

2. A ces fins, l'Organisation :

- a) favorise la connaissance et la compréhension mutuelle des nations en prêtant son concours aux organes d'information des masses ; elle recommande à cet effet tels accords internationaux qu'elle juge utiles pour faciliter la libre circulation des idées, par le mot et par l'image ;
- b) imprime une impulsion vigoureuse à l'éducation populaire et à la diffusion de la culture :

en collaborant avec les Etats Membres qui le désirent pour les aider à développer leur action éducatrice ;

en instituant la collaboration des nations afin de réaliser graduellement l'idéal d'une chance égale d'éducation pour tous, sans distinction de race, de sexe ni d'aucune condition économique ou sociale ;

en suggérant des méthodes d'éducation convenables pour préparer les enfants du monde entier aux responsabilités de l'homme libre ;

- c) aide au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir :

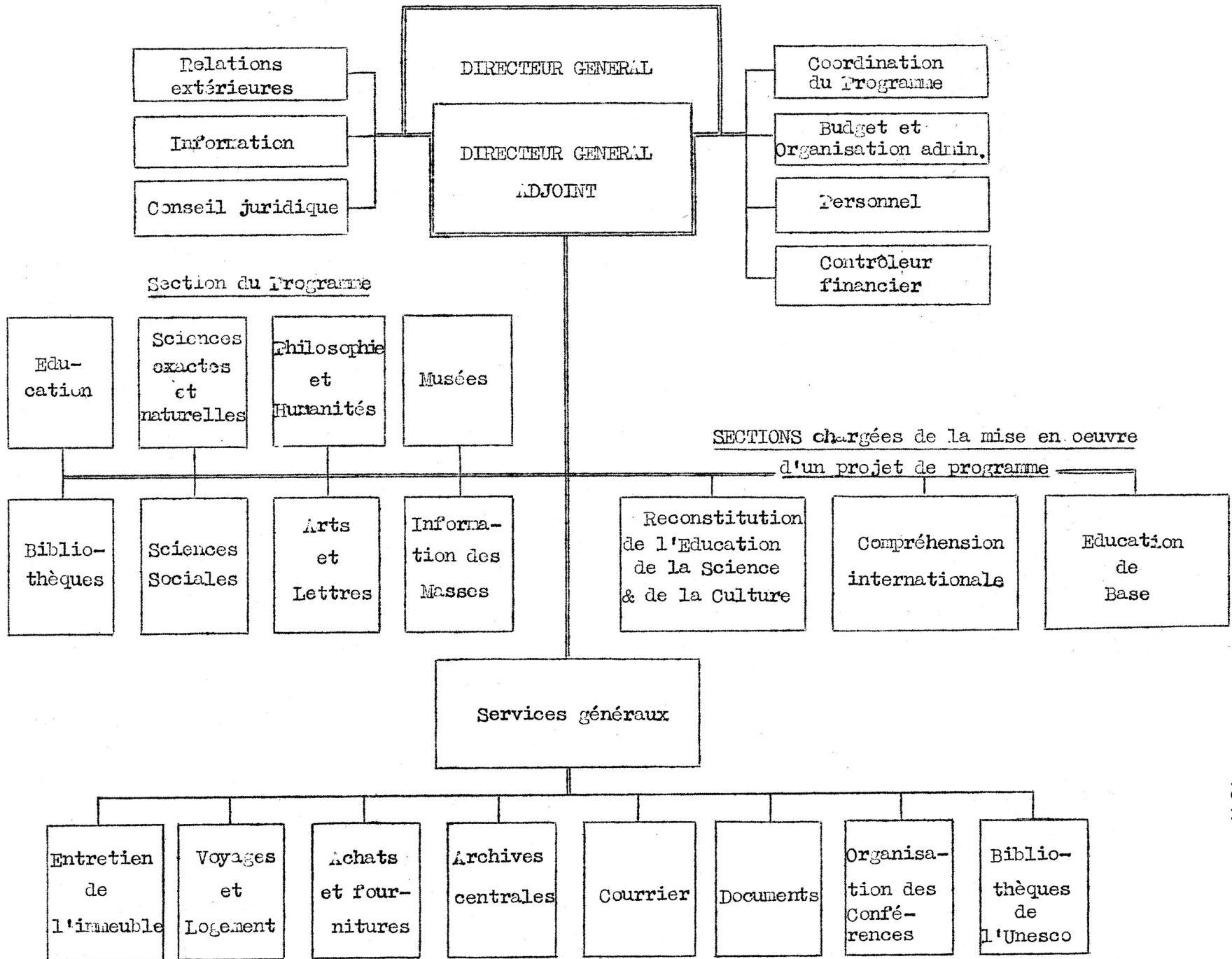
en veillant à la conservation et protection du patrimoine universel de livres, d'oeuvres d'art et d'autres monuments d'intérêt historique ou scientifique, et en recommandant aux peuples intéressés des conventions internationales à cet effet ;

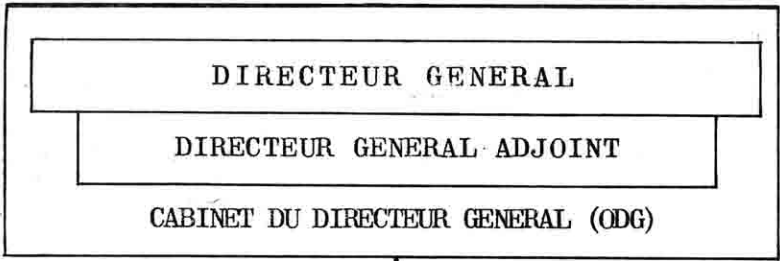
en encourageant la coopération entre nations dans toutes les branches de l'activité intellectuelle, l'échange international de représentants de l'éducation, de la science et de la culture ainsi que celui de publications, d'oeuvres d'art, de matériel de laboratoire et de toute documentation utile ;

en facilitant par des méthodes de coopération internationale appropriées l'accès de tous les peuples à ce que chacun d'eux publie.

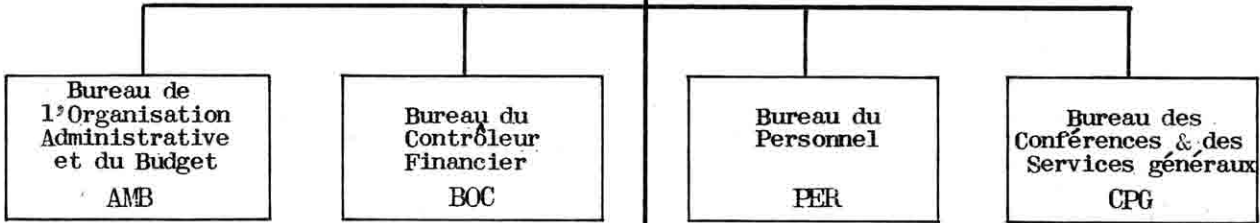
3. Soucieuse d'assurer aux Etats Membres de la présente Organisation l'indépendance, l'intégrité et la féconde diversité de leurs cultures et de leurs systèmes d'éducation, l'Organisation s'interdit d'intervenir en aucune matière relevant essentiellement de leur juridiction intérieure.

ORGANISATION DU SECRETARIAT

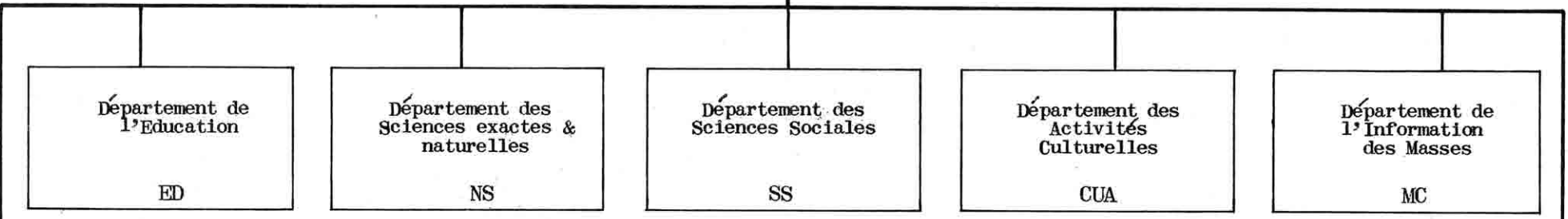




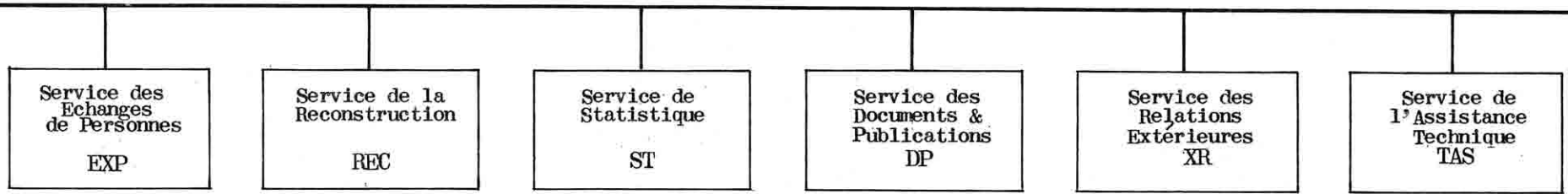
Bureaux administratifs



Départements du Programme

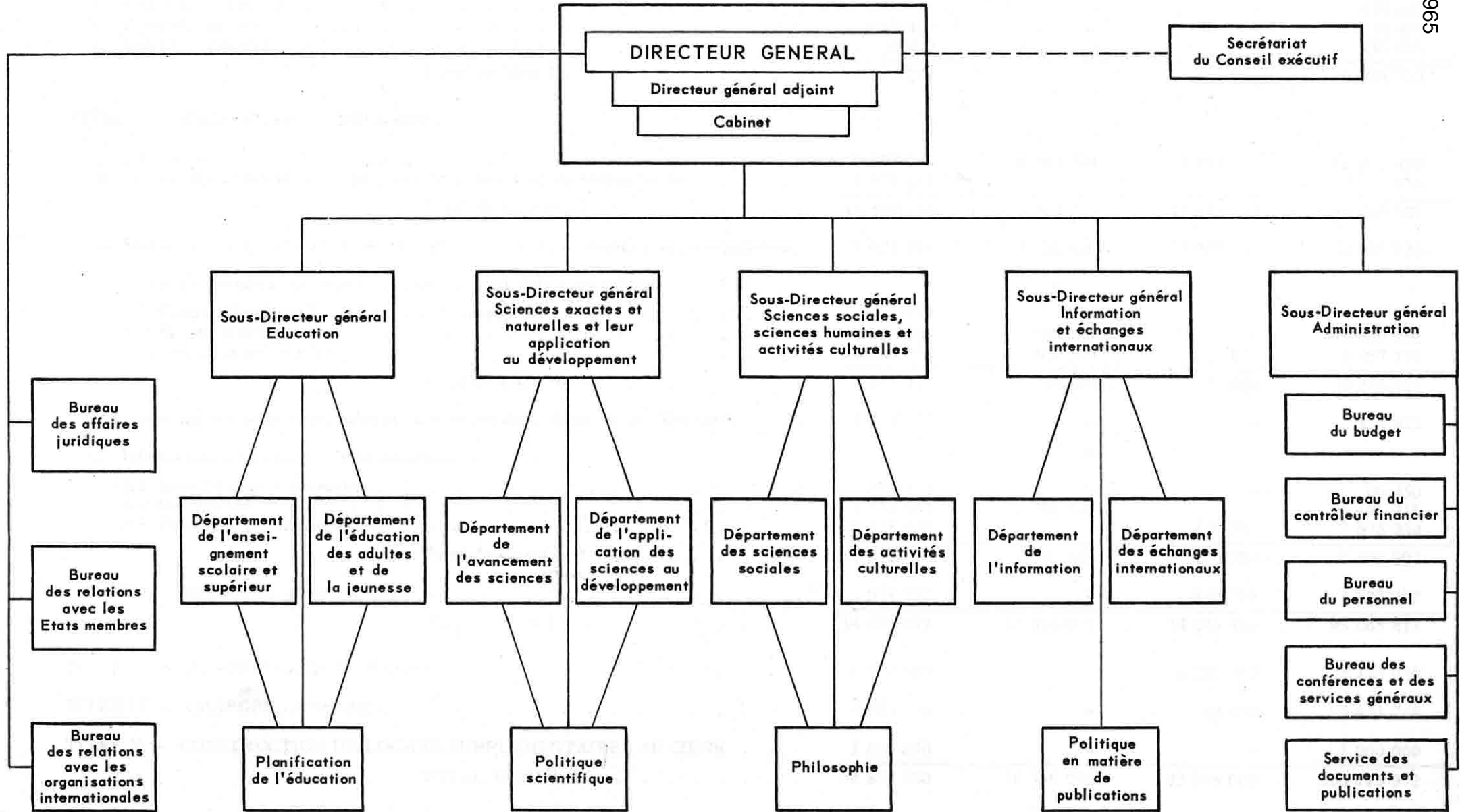


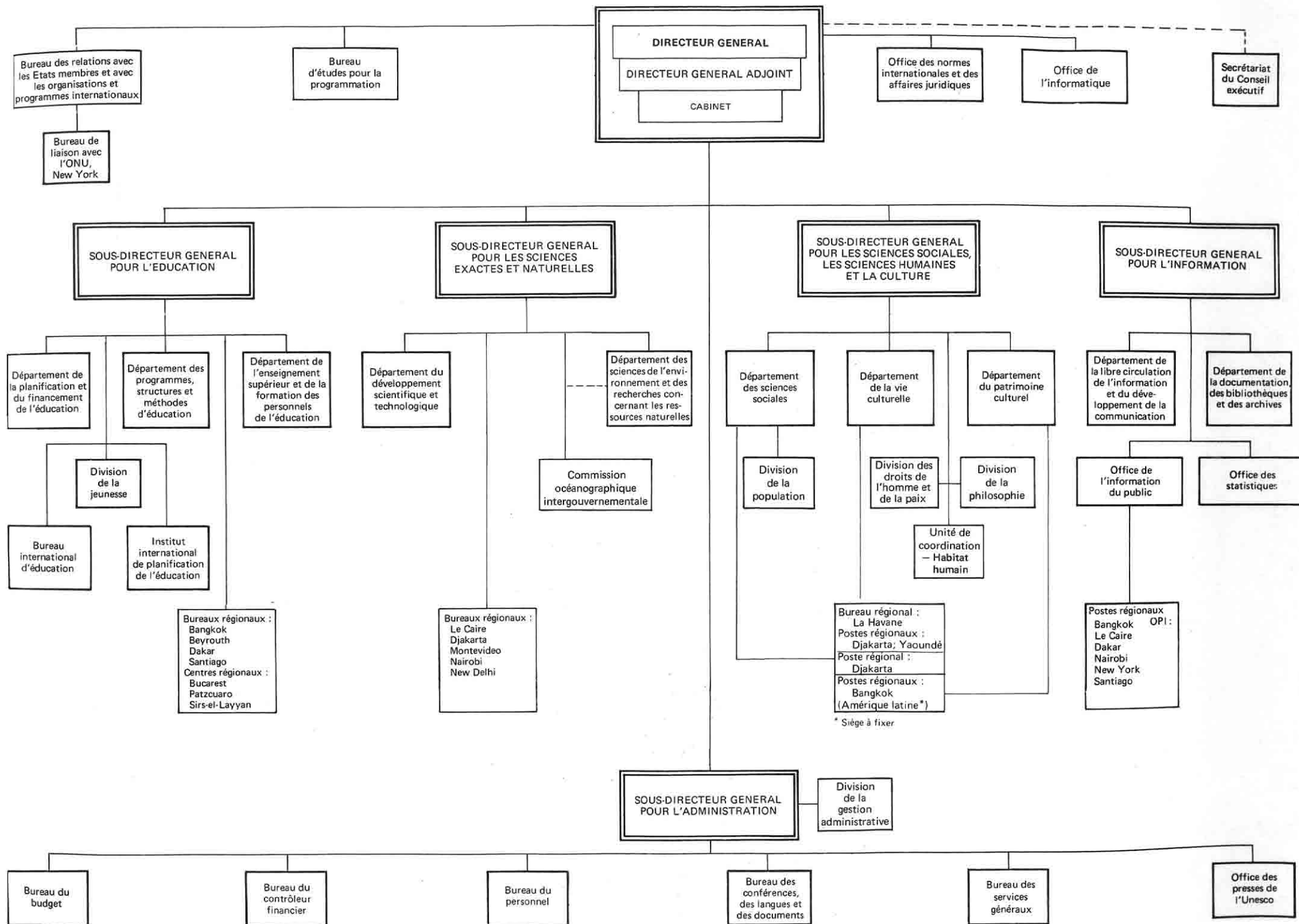
Services du Programme



ORGANISATION DU SECRETARIAT

1965

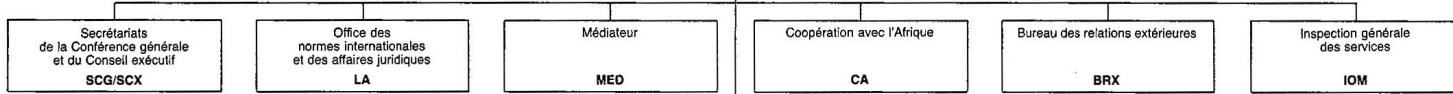




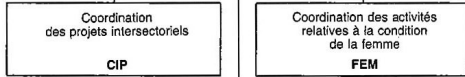
ORGANIGRAMME DU SECRÉTARIAT DE L'UNESCO 1990-1991

Note : Cet organigramme est tel que proposé à la Conférence générale. Les structures seront adaptées pour refléter les résolutions de la Conférence générale concernant les nouvelles orientations du programme.

**Directeur général
DG**
**Cabinet
du Directeur général**



**Directeur général adjoint
pour le programme
DDG/P**



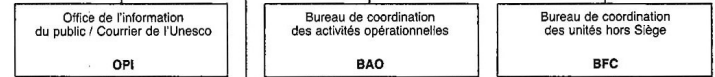
**Office de la planification,
du budget et de l'évaluation
PBE**

Bureau de planification du programme **BP**

Bureau du budget **BB**

Unité centrale d'évaluation du programme **CEU**

**Directeur général adjoint
pour la gestion
DDG/M**



**Secteur de l'éducation
ED**

- Division des politiques et de la planification de l'éducation EPP
- Division de l'égalité des chances en matière d'éducation et des programmes spéciaux SPO
- Division des sciences de l'éducation, des contenus et des méthodes SCM
- Division de l'enseignement des sciences, de l'enseignement technique et de l'éducation concernant l'environnement STE
- Division de l'enseignement supérieur et de la formation des personnels de l'éducation HEP
- Division de l'enseignement primaire, de l'alphabétisation, de l'éducation des adultes et de l'éducation dans les zones rurales PLA

Unités permanentes en Europe

**Secteur des sciences exactes et naturelles
SC**

- Division de la recherche et de l'enseignement supérieur scientifiques SER
- Division de la recherche et de l'enseignement supérieur technologiques TER
- Division des politiques scientifiques et technologiques STP
- Division des sciences de la terre GEO
- Division des sciences de l'eau HYD
- Division des sciences de la mer OCE
- Division des sciences écologiques ECO
- Secrétariat de la Commission océanographique intergouvernementale COI
- Secrétariat du Programme intergouvernemental d'informatique PII

**Secteur des sciences sociales et humaines
SHS**

- Division des sciences économiques et sociales SES
- Division de la philosophie et des sciences humaines PSH
- Division des droits de l'homme et de la paix HRS
- Division des politiques scientifiques et technologiques STP
- Division des sciences de la population et des établissements humains POP
- Division des études pour le développement SDV
- Division de la jeunesse YTH

**Secteur de la culture et de la communication
CC**

- Division du patrimoine culturel CH
- Division du développement de la communication et de la libre circulation de l'information CDF
- Division des arts, des échanges culturels et de la promotion du livre AEB
- Division des études et des politiques culturelles CSP
- Division du droit d'auteur CPY
- Secrétariat de la Décennie mondiale du développement culturel DEC
- Programme international pour le développement de la communication PIDC

**Secteur des programmes généraux et du soutien du programme
PRS**

- Office des statistiques ST
- Office des publications et périodiques de l'Unesco UPP
- Office des conférences, des langues et des documents COL
- Office des programmes et services d'information IPS

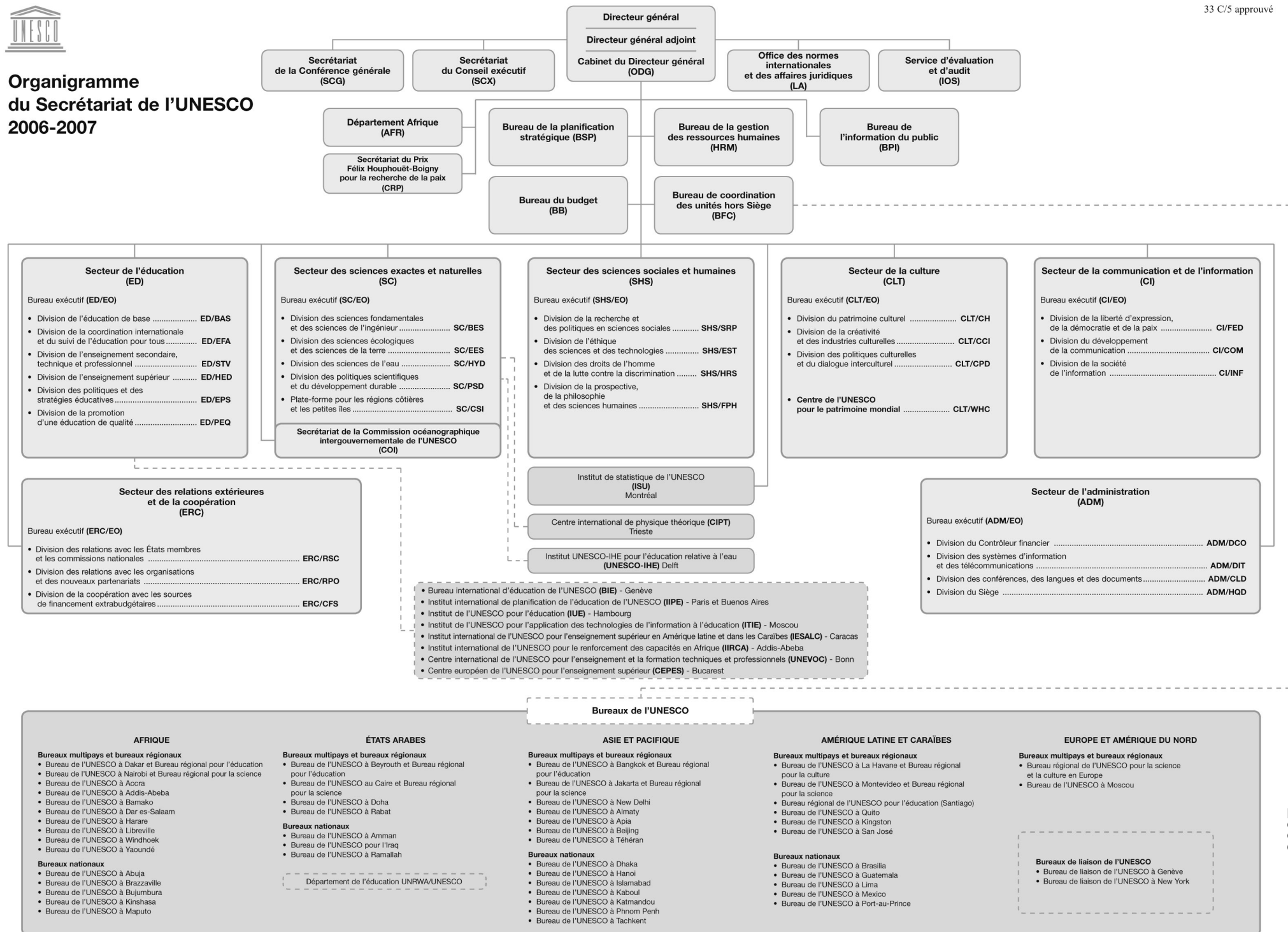
**Secteur de l'administration générale
ADM**

- Bureau du Contrôleur financier BOC
- Bureau du personnel PER
- Bureau des services informatiques DTP
- Bureau des services généraux GES





Organigramme du Secrétariat de l'UNESCO 2006-2007



How "PEOPLES SPEAK TO PEOPLES" thru

Unesco Priority Projects.

DONOR COUNTRIES

AUST-
RALIA
U.S.A.
BEL-
GIUM
CAN-
DA
SWITZ-
ERLAND
NORWAY
SWEDEN
UNITED
KING-
DOM
NEW
ZEA-
LAND
DEN-
MARK

VOLUNTARY SOCIETIES

CIVIC & SERVICE CLUBS

FUNDS & FOUNDATIONS

PROFESSIONAL SOCIETIES

INTERNATIONAL GROUPS

RELIEF & WELFARE BODIES

UNESCO COUNCILS & PANELS

SCHOOLS & UNIVERSITIES

YOUTH ORGANIZATIONS

EDUCATIONAL ASSOCIATIONS

LABOR UNIONS

Channels for Group Giving

UNESCO

RECONSTRUCTION SERVICE

GREAT BRITAIN - GREECE

On the tiny Channel Island of Guernsey, the United Nations Association is collecting school supplies and cash for a Blind Children's Home in Salonika.

CANADA - AUSTRIA

From the million-dollar fund collected by the Canadian Council for Reconstruction Through Unesco, a \$10,000 grant was recently made to Austrian artists and musicians for supplies needed in their work.

U.S.A. - PHILIPPINES

A gift of \$10,000 from the National Education Association furnished a Teachers' Pavilion at the Manuel Quezon Tubercular Institute in Manila.

(Examples of Priority Projects)

COUNTRIES REBUILDING

PHIL-
IPPINES
BURMA
IRAN
AUS-
TRIA
POLAND
CHINA
CZECH-
OSLOV-
AKIA
GREECE
FRANCE
HUNGA-
RY
ITALY

PROJECT PRIORITIES

1. LABORATORY EQUIPMENT

2. VOCATIONAL TRAINING EQUIPMENT

3. AUDIO-VISUAL AIDS

4. ADULT EDUCATION EQUIPMENT

5. AIDS FOR HANDICAPPED CHILDREN

6. FELLOWSHIPS

7. BOOKS & PERIODICALS

8. MUSIC, ART & MUSEUM MATERIALS

9. PHYSICAL EDUCATION EQUIPMENT

10. CASH CONTRIBUTIONS

"These Tools Are Lacking"



Le Comité scientifique international pour le projet Histoire de l'UNESCO
à l'occasion de sa première réunion au Siège de l'UNESCO à Paris le 30 juin 2006

De gauche à droite, en commençant par la rangée derrière : Akira Iriye (Japon), Mohieddine Hadhri (Tunisie), Georges Kutukdjian (Représentant du Club Histoire de l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO), Jean-François Sirinelli (France; président du Comité), Thomas G. Weiss (Etats-Unis), Robert Frank (France), Ilya V. Gaiduk (Russie), José Paradiso (Argentine), Ibrahima Thioub (Sénégal), Emma Rothschild (Royaume-Uni), Glenda Sluga (Australie), Romila Thapar (Inde), Jens Boel (Coordinateur du projet Histoire de l'UNESCO).

Plus d'informations sur le Comité scientifique international sont disponibles sur le site web des Archives de l'UNESCO : <http://www.unesco.org/archives/>

Sources des documents

Organigramme de 1947

Conseil exécutif, 2^{ème} session, 15/1947/supplément

Organigramme de 1950

Manuel administratif de l'UNESCO, 1950, envoi n° 81, 1010.

Organigramme de 1965

Conférence générale, 13^{ème} session, Programme et budget approuvés pour 1965-1966, Paris, 1965.

Organigramme de 1975

Conférence générale, 18^{ème} session, Programme et budget approuvés pour 1975-1976, Paris, Février 1975.

Organigramme de 1990

Conférence générale, 25^{ème} session, Programme et budget approuvés pour 1990-1991, 25 C/5 approuvé, Paris, janvier 1990, p. 245.

Organigramme de 2006

Conférence générale, 33^{ème} session, Programme et budget approuvés pour 2006-2007, 33C/5 approuvé, Paris, 2006, p. 357.

“How Peoples speak to Peoples thru UNESCO Priority Projects ”(Comment les peuples parlent aux peuples à travers les projets prioritaires de l'UNESCO)

Impetus, vol IV, mars-avril 1950, N° 3-4, p. 12.

TABLE DES MATIERES

Préface

Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO.....	3
---	---

Introduction	5
---------------------------	---

Cérémonie du soixantième anniversaire de l'adoption de l'Acte constitutif de l'UNESCO

Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO	11
V. A. Iouchtchenko, Président de l'Ukraine	15
Abdoulaye Wade, Président de la république du Sénégal	17
Philippe Douste-Blazy, Ministre français des Affaires étrangères	19
Musa Bin Jafaar Bin Hassan, Président de la Conférence générale de l'UNESCO.....	23
Xinsheng Zhang, Président du Conseil exécutif de l'UNESCO	27
Claude Lévi-Strauss, Membre de l'Académie française.....	31
Amadou Mahtar M'Bow, Directeur général de l'UNESCO 1974 -1987	37
Federico Mayor, Directeur général de l'UNESCO 1987-1999	45

Naissance d'une Organisation internationale

Table ronde 1: D'une société des esprits à la création de l'UNESCO

Introduction

Glenda Sluga, Présidente de la table ronde	57
--	----

Intervenants

L'UNESCO oubliée : l'Organisation de Coopération Intellectuelle (1921-1946)

Jean-Jacques Renoliet.....	61
----------------------------	----

Vers une Société des esprits : de la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle à l'UNESCO

Jo-Anne Pemberton.....	67
------------------------	----

Alfred Zimmern, Julian Huxley et le leadership initial de l'UNESCO

John Toye et Richard Toye.....	77
--------------------------------	----

Discutants

L'Institut International de Coopération Intellectuelle et la Chine: un partenariat privilégié ?

Françoise Kreissler	89
---------------------------	----

La coopération intellectuelle multilatérale dans l'entre-deux-guerres vue des Pays-Bas	
Michael Riemens	93
L'utopie nécessaire de l'UNESCO (1945-2005)	
Carlo Felice Casula	97

Table ronde 2 : Une vision : humanisme et culture de paix

Introduction

Roger-Pol Droit, Président de la table ronde	101
--	-----

Intervenants

La philosophie de l'UNESCO vers la « solidarité intellectuelle et morale »	
Patricia Morales	105
Vers un monde sans mal : Alfred Métraux, un anthropologue à l'UNESCO (1946-1962)	
Harald Prins et Edgar Krebs	115
L'UNESCO et la culture de la paix	
Samuel Mawete	127

Discutants

Le Comité des philosophes de l'UNESCO (1947-1948) : À la recherche des fondements des droits de l'homme	
Irene Oh	139
Coopérer dans un monde divisé : l'apport de Maritain à la philosophie de l'UNESCO	
Michel Fourcade	143
Pere Bosch Gimpera. Un républicain espagnol à l'UNESCO (1948-1952)	
Francisco Gracia Alonso	149

Paix, Reconstruction, réconciliation: quels défis pour les Nations Unies ?

Conférence plénière

Lakhdar Brahimi	155
-----------------------	-----

Les idées et l'histoire des Nations Unies

Emma Rothschild	167
-----------------------	-----

Message

Paul Kennedy	181
--------------------	-----

Les idéaux à l'épreuve de l'Histoire

Table ronde 3 : La notion de race

Introduction

Pierre Kipré, Président de la table ronde	185
---	-----

Intervenants

Un programme contre le racisme au lendemain de la Seconde Guerre mondiale

Marcos Chor Maio.....	187
-----------------------	-----

L'UNESCO, les « races » et le racisme

Yvan Gastaut.....	197
-------------------	-----

Race et appartenance ethnique : La diversité humaine et l'UNESCO - Les Déclarations sur la race (1950 et 1951)

Staffan Müller-Wille	211
----------------------------	-----

Discutants

Claudio Sergio Pogliano.....	221
------------------------------	-----

Jean Gayon.....	223
-----------------	-----

Politique démographique et question raciale en Amérique latine

Kathleen A. Tobin.....	229
------------------------	-----

Table ronde 4 : Réconciliation, reconstruction et dialogue

Introduction

Germán Carrera Damas, Président de la table ronde	235
---	-----

Intervenants

Avant la mission culturelle de l'UNESCO : débats autour de la (ou des) civilisation(s) et crise de légitimité de l'ordre mondial (1882-1945)

Cemil Aydin.....	237
------------------	-----

Projet majeur de l'UNESCO sur l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident: 1957-1966

Laura Wong.....	247
-----------------	-----

Un internationaliste visionnaire confronté aux réalités de la guerre froide : John W. Thompson et le programme de l'UNESCO pour l'Allemagne, 1945-1955

Paul Weindling.....	253
---------------------	-----

Discutants

Le mouvement non gouvernemental pour l'UNESCO au Japon - La naissance des toutes premières associations UNESCO

Noboru Noguchi	263
----------------------	-----

Politique de l'UNESCO : quand le relativisme culturel change les concepts des droits de l'homme	
Cédric Viale	265
Les Routes de la soie de l'UNESCO : vers une démarche holiste en histoire	
Isebike Togan.....	269

Table ronde 5 : Dans les tourbillons de la politique internationale : guerre froide et décolonisation

Introduction	
Akira Iriye, Président de la table ronde	275
<i>Réflexion</i>	
L'UNESCO et le développement en Afrique	
Ibrahima Thioub.....	277
<i>Intervenants</i>	
L'Union soviétique et l'UNESCO pendant la guerre froide	
Ilya V. Gaiduk	281
La politique de l'UNESCO au Gabon de 1960 à 1970	
Hervé Ondo	287
L'UNESCO face aux enjeux de politique internationale (1945-1974)	
Chloé Maurel.....	295
<i>Discutants</i>	
Alexis de Greiff	309
L'adhésion de l'Espagne franquiste à l'UNESCO	
Anne Dulphy	313
Jahnavi Phalkeyi	317

La coopération internationale en action

Table ronde 6 : A la découverte du patrimoine de l'humanité

Introduction	
Christina Cameron, Présidente de la table ronde.....	323
<i>Intervenants</i>	
Le patrimoine mondial et la mondialisation	
Mechtild Rössler	327
Musées et préservation du patrimoine dans les pays en post-conflit : une réflexion critique	
Selma Al-Radi.....	333

Sauvegarde du patrimoine immatériel et gouvernance communautaire	
Valdimar Hafstein	337
<i>Discutants</i>	
Sudhir Chopra	349
Le critère de l'intégrité dans la sélection des éléments du patrimoine mondial	
Zilan Wang	353
Des origines à la maturité – L'histoire de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO	
Sarah M. Titchen.....	359

Table ronde 7 : La responsabilité sociale des sciences

Introduction	
Amel Aouij Mrad, Président de la table ronde.....	365
<i>Intervenants</i>	
Les aspects sociaux des sciences : un enjeu essentiel dans l'histoire de l'UNESCO	
Patrick Petitjean.....	369
Les politiques de coopération scientifique internationale, ou l'abandon du « S » dans le siècle UNESCO	
Jacob Darwin Hamblin.....	379
Lier science et pratique: l'histoire du Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère	
Stephen Bocking.....	389
<i>Discutants</i>	
L'UNESCO et les projets sur l'homme et la nature	
Héloïsa Maria Bertol Domingues	395
Organisations et cultures de la science: l'UNESCO et l'institutionnalisation de la science dans l'Inde postcoloniale (1950-1960)	
Dhruv Raina	401
Intervention	
Maurice Aymard.....	405

Table ronde 8 : Le défi de l'éducation pour tous

Introduction	
Eckhardt Fuchs	409
<i>Réflexion</i>	
Comment l'éducation universelle est devenue une idée universelle : Un enjeu des premières années de l'UNESCO	
Phillip Jones	419

Intervenants

De l'élitisme à l'Education pour tous	
Dina Karam	431
Aide de l'UNESCO à l'éducation dans les jeunes Etats d'Afrique : le cas du Rwanda (1963-1964)	
Marcel Kabanda	441
La télévision éducative au Salvador : l'UNESCO et la théorie de la modernisation en action	
Héctor Lindo-Fuentes	449

Discutants

Paulo Freire, l'UNESCO et la lutte contre l'analphabétisme des adultes dans le monde de la guerre froide	
Andrew J. Kirkendall	461
Le droit à l'Education pour tous au service de l'égalité et de la justice sociale	
Dayal Partap Singh Randhawa	465
Les exclus de l'éducation de base à Dakar : Le cas des Talibés	
Valérie Touré	469

Table ronde 9 : Les anciens fonctionnaires témoignent

Introduction

Witold Zyss, Président de la table ronde	475
--	-----

Atelier 1 : Les grandes conférences

La conférence des Etats africains sur le développement de l'éducation en Afrique, Addis-Abeba, 21-25 mai 1961	
René Ochs	477
La Conférence mondiale sur les politiques culturelles de Mondiacult (Mexico) de 1982	
Gérard Bolla	481

Atelier 2: La fonction publique internationale: Expériences à l'UNESCO

Les principes et leurs applications	
Georges Kutukdjian	485
L'Affaire Sorin Dumitrescu racontée par lui-même	
Sorin Dumitrescu	493
Evolutions et perspectives de recherche	
Meryll David	501

Atelier 3 : Sur le terrain

Souvenirs et réflexions d'un « expert » de l'UNESCO	
Nino Chiappano	517
Relations avec les nationaux	
Mambou Aimée Gnali	529
Sur le terrain...	
Sylvio Mutal	537

Quelle(s) histoire(s) pour l'UNESCO ? Séance plénière

Introduction et synthèse des tables rondes	555
Président : Jean-François Sirinelli	
Introduction : Emma Rothschild	
Rapporteur : Robert Frank	
<i>Intervenants</i>	
Ecrire une histoire de l'UNESCO, mais laquelle ? Historiographie et méthodologie	
Sunil Amrith.....	563
Sources, thèmes et nouveaux questionnements	
Jens Boel	567
Recherche, publications et histoire de l'UNESCO. Les enseignements du Projet d'histoire intellectuelle de l'ONU	
Thomas G. Weiss	571
Perspectives de recherche	
Jean-François Sirinelli, Ibrahima Thioub et Françoise Rivière	583

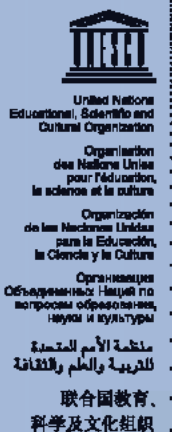
Annexes

Constitution de l'UNESCO (Préambule et article premier)	591
Organigrammes de l'UNESCO 1947-2006	595
Projets prioritaires de l'UNESCO en 1950	601
Comité scientifique international pour le projet Histoire de l'UNESCO	602



« L'UNESCO, convenons-en, est un lieu d'histoire et un lieu pour l'histoire. Non pas un système lisse de continuités et de causalités évidentes, mais un lieu traversé de discontinuités, de moments âpres et imprévisibles, de paroles singulières et de faits infimes. En somme, un monde à comprendre, suscitant en chacun de nous le goût de l'archive. »

Koïchiro Matsuura
Directeur général
de l'UNESCO



LE 16 novembre 1945, les représentants de trente-sept États rassemblés à Londres décidaient de créer une organisation destinée à construire la paix dans l'esprit des hommes à travers l'éducation, les sciences, la culture et la communication. L'Acte constitutif de cette nouvelle organisation devait exprimer l'espoir de la communauté internationale d'un monde de solidarité et de dignité, face à la "grande et terrible guerre" à laquelle elle venait de mettre fin. L'UNESCO était créée.

L'UNESCO, qui compte aujourd'hui 193 États membres, organisa à l'occasion de son sixantième anniversaire, un colloque international, du 16 au 18 novembre 2005, en son Siège à Paris.

Plus de soixante historiens, anthropologues, philosophes et autres chercheurs furent réunis pour discuter autour de tables rondes et en séances plénières sur des thèmes majeurs de l'histoire de l'UNESCO, tels que la naissance de l'Organisation, ses idéaux et leur développement dans le contexte de la guerre froide et de la décolonisation, la culture de la paix, la notion de race, l'éducation pour tous, le patrimoine mondial et la responsabilité sociale des sciences.

L'objectif du colloque était de formuler des pistes nouvelles de réflexion sur des sujets liés à l'histoire de l'Organisation. Il ne visait pas à écrire une page officielle ou définitive de cette histoire mais à croiser les regards et multiplier les approches. La dernière session du colloque a ainsi tenté de délimiter de nouvelles lignes de recherche et de collaboration scientifique internationale pour la période 2005-2010.

